AIX EN ERGNY

ALETTE

AVESNES-AU-MONT

BECOURT

BEUSSENT

BEZINGHEM

BIMONT

BOURTHES

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS

CLENLEU

ENQUIN-SUR-BAILLONS

ERGNY

HERLY

HUCQUELIERS

HUMBERT

MANINGHEM

PARENTY

PREURES

QUILEN

RUMILLY

SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS

VERCHOCQ

WICQUINGHEM

ZOTEUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'HUCQUELIERS

Diagnostic Données générales Transport et déplacement

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 19/12/22

Le Président

Philippe DUCROCQ

DIVERSITES
ATELIER DES TERRITOIRES

Sommaire

I -Présentation générale 4
A - Situation géographique et administrative 4
B- Voies de communications : une organisation à l'échelle du grand territoire 6
1- Un réseau national et intercommunal 6
2- Un réseau secondaire en étoile 7
3- Trafic 8
4- Des transports collectifs peu présents 9
5- Des Modes doux existants à l'échelle intercommunale 9
6- Une Mobilité vers un territoire élargi 12
7- Le stationnement 21
8- Sécurité routière 22

Introduction

Par délibération en date du 25 janvier 2016, l'ex Communauté de Communes d'Hucqueliers a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont les objectifs sont :

Les objectifs spécifiques

Au-delà de ces aspects purement réglementaires, la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) s'attachera à déterminer ses choix et sa stratégie de développement du territoire qui se déclinera au travers de plusieurs thématiques :

En matière de développement urbain :
- Lutter contre l'étalement urbain et maîtriser la péri-urbanisation
- Prendre en compte et préserver les besoins en surfaces agricoles
- Promouvoir et favoriser les modes d'habitat et d'élaboration de logements durables dans une perspective de rationalisation de la consommation des espaces et de la recherche de qualité des paysages et des formes urbaines
- Mettre en cohérence au sein d'un document unique, les politiques engagées en matière de transport-mobilité, développement économique, équipements, préservation de l'environnement et du patrimoine local
- Préserver et valoriser l'environnement et le cadre de vie
- Articuler les politiques d'aménagement, d'habitat et de déplacement dans un seul document
- Promouvoir de nouvelles formes urbaines orientées vers une gestion économe de l'espace

En matière de politique de l'habitat :
- Identifier des potentialités foncières (renouvellement du bâti) et définir une stratégie foncière
- Réhabilitation d'îlots en cœur de commune
- Caractériser les besoins des habitants actuels et futurs afin de proposer une offre adéquate de logements
- Accompagner le projet de développement et d'accueil du territoire en articulant le développement urbain et opérationnel et la programmation de logements sociaux
- Offrir de nouvelles conditions d'accueil afin de répondre aux besoins des populations en place, à venir et aux parcours résidentiels des ménages
- Favoriser la mixité sociale et améliorer l'adéquation entre offre et demande de logements en définissant des objectifs adaptés aux communes en fonction de leurs équipements et de leur rapport à la centralité
- Développer l'offre à destination des personnes en difficulté et des publics spécifiques, jeunes actifs, personnes âgées…
- Permettre à tous un parcours résidentiel choisi de qualité et adapté aux besoins
- Promouvoir un habitat solidaire et durable
- Permettre l'accession à la propriété pour les primo-accédants
- Permettre le changement d'affectation d'un bien immobilier agricole ou bâtiment en habitat et/ou en résidence de tourisme
- Permettre la mixité fonctionnelle

En matière de développement économique :
- Développer et soutenir les activités autour de l'extension de la zone d'activités de Hauts-Monts situés sur les communes de Maninghem au Mont et Bimont
- Soutenir les activités autour de la filière bois et du bâtiment
- Soutenir et préserver les activités agricoles et para-agricoles et permettre le développement de nouvelles sources d'énergie (comme par exemple la méthanisation)

En matière d'environnement :
- Adapter les règles d'urbanisme aux nouvelles normes de performance énergétique et aux nouvelles formes d'habitat
- Mettre en cohérence les surfaces ouvertes à l'urbanisation avec la connaissance des risques d'inondation, notamment dans les communes reprises dans les PPRI ou déjà classées en catastrophe naturelle
- Poursuivre la mise en œuvre de la trame verte et bleue et s'appuyer sur les richesses existantes du territoire en termes de paysage, d'entrée de commune, de patrimoine d'espaces naturels et agricoles pour définir un projet garant de l'identité locale



I -Présentation générale

A - Situation géographique et administrative

L'ex Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers a été créée au 1er janvier 1997 par arrêté préfectoral du 27 décembre 1996 est composée de 24 communes :
Aix-en-Ergny, Alette, Avesnes, Bécourt, Beussent, Bezinghem, Bimont, Bourthes, Campagne-les-Boulonnais, Clenleu, Enquin-sur-Baillons, Ergny, Herly, Hucqueliers (chef-lieu de canton), Humbert, Maninghem, Parenty, Preures, Quilen, Rumilly, Saint-Michel-sous-Bois, Verchocq, Wicquinghem et Zoteux.

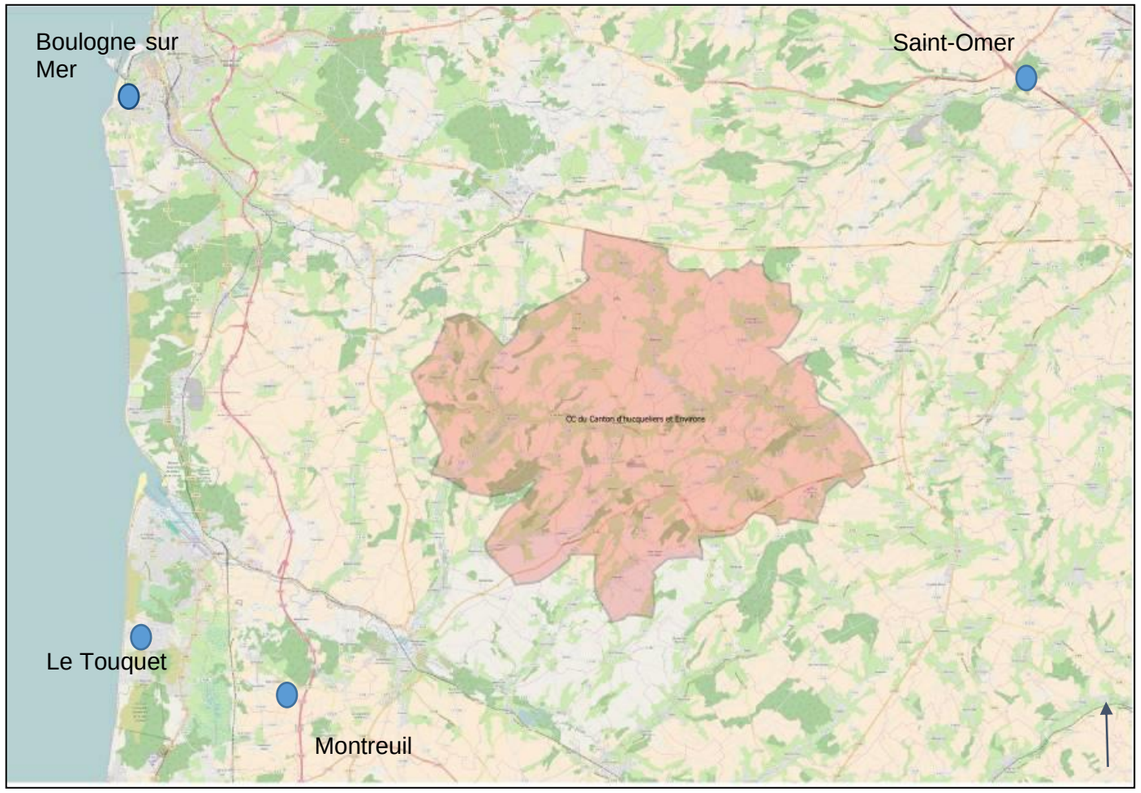
Ces 24 communes sont elles-mêmes composées d'une soixantaine de hameaux.
Le canton d'Hucqueliers est en superficie le 2ème canton le plus important du Pas-de-Calais (232km²) et l'un des moins peuplés (35 habitants au km²).

Le canton forme avec les cantons de Fruges et Fauquembergues une micro-région spécifique : le HAUT PAYS d'ARTOIS, localisée entre le haut plateau de l'Artois et les portes du Montreuillois.

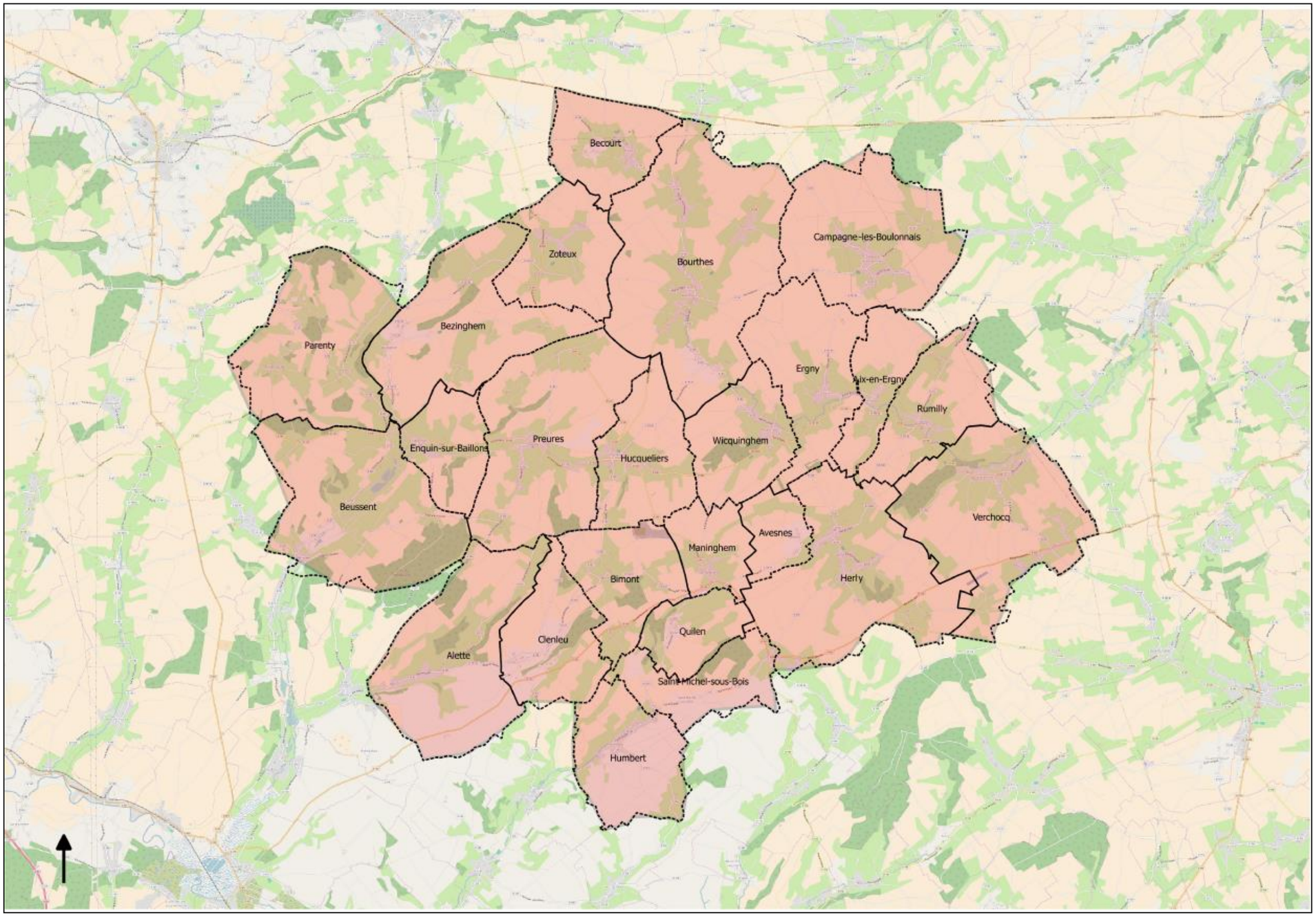
Il est classé « Territoire rural de développement prioritaire » et reconnu « Zone de Revitalisation Rurale » dans le cadre de la loi d'orientation sur l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995.

Point culminant de l'Artois, la commune de MANINGHEM-au-MONT est le point le plus élevé du département : 196 mètres.

Dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers a fusionné au 1er janvier 2017 avec la Communauté de Communes de Fruges (dont le PLUi a été approuvé en 2014), pour former la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH)



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



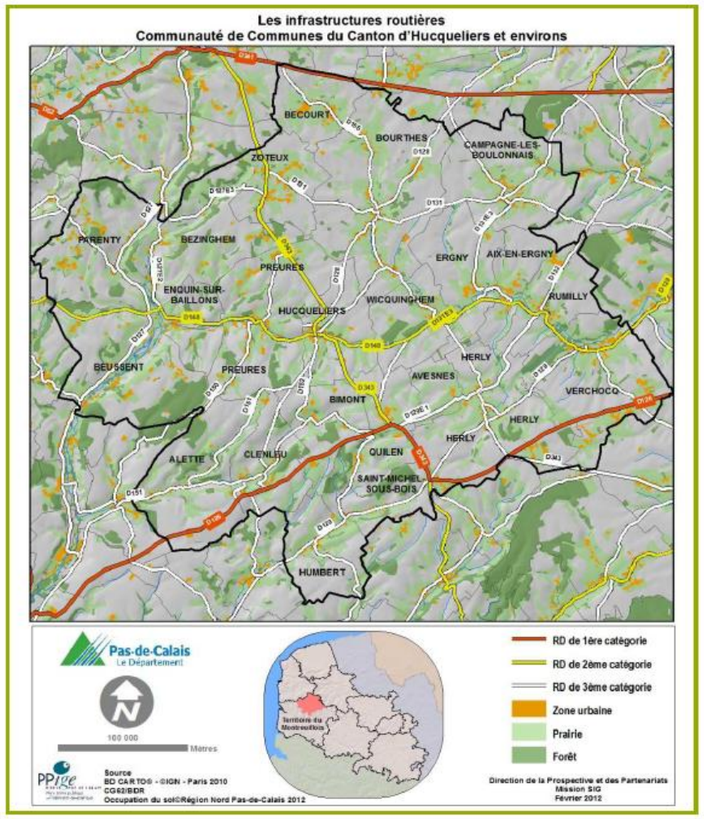
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

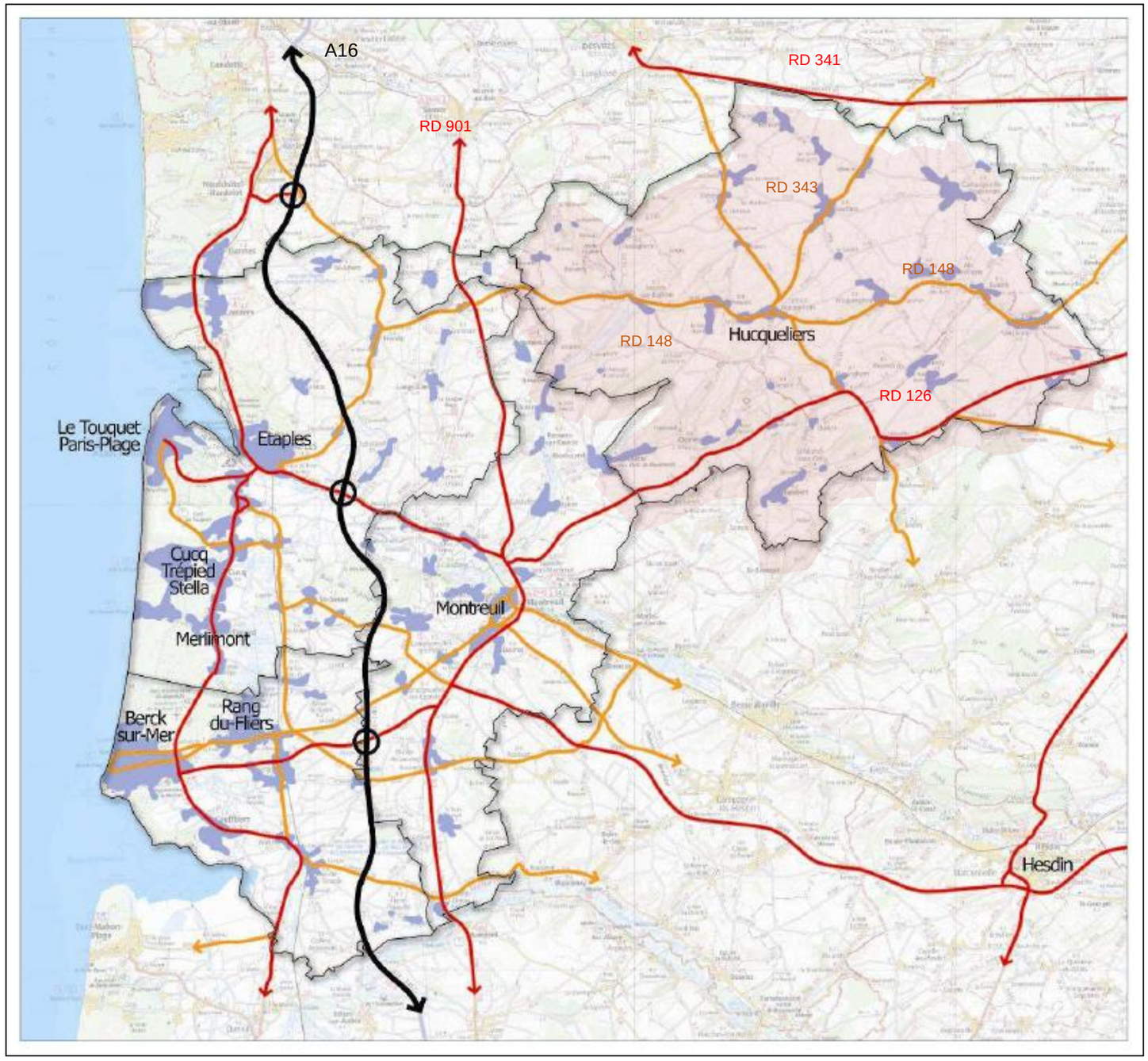
B- Voies de communications : une organisation à l'échelle du grand territoire

1- Un réseau national et intercommunal

Située à l'Ouest du territoire communautaire, l'A16 participe à la structure magistrale du réseau de voiries permettant au territoire de rayonner à une échelle nationale, notamment pour des déplacements touristiques ;

Les axes RD901, RD 341 et RD126 complètent l'organisation structurante du territoire, assurant des dessertes quasi Nord-Sud et Est-Ouest permettant ainsi de rattacher l'intercommunalité au reste du territoire





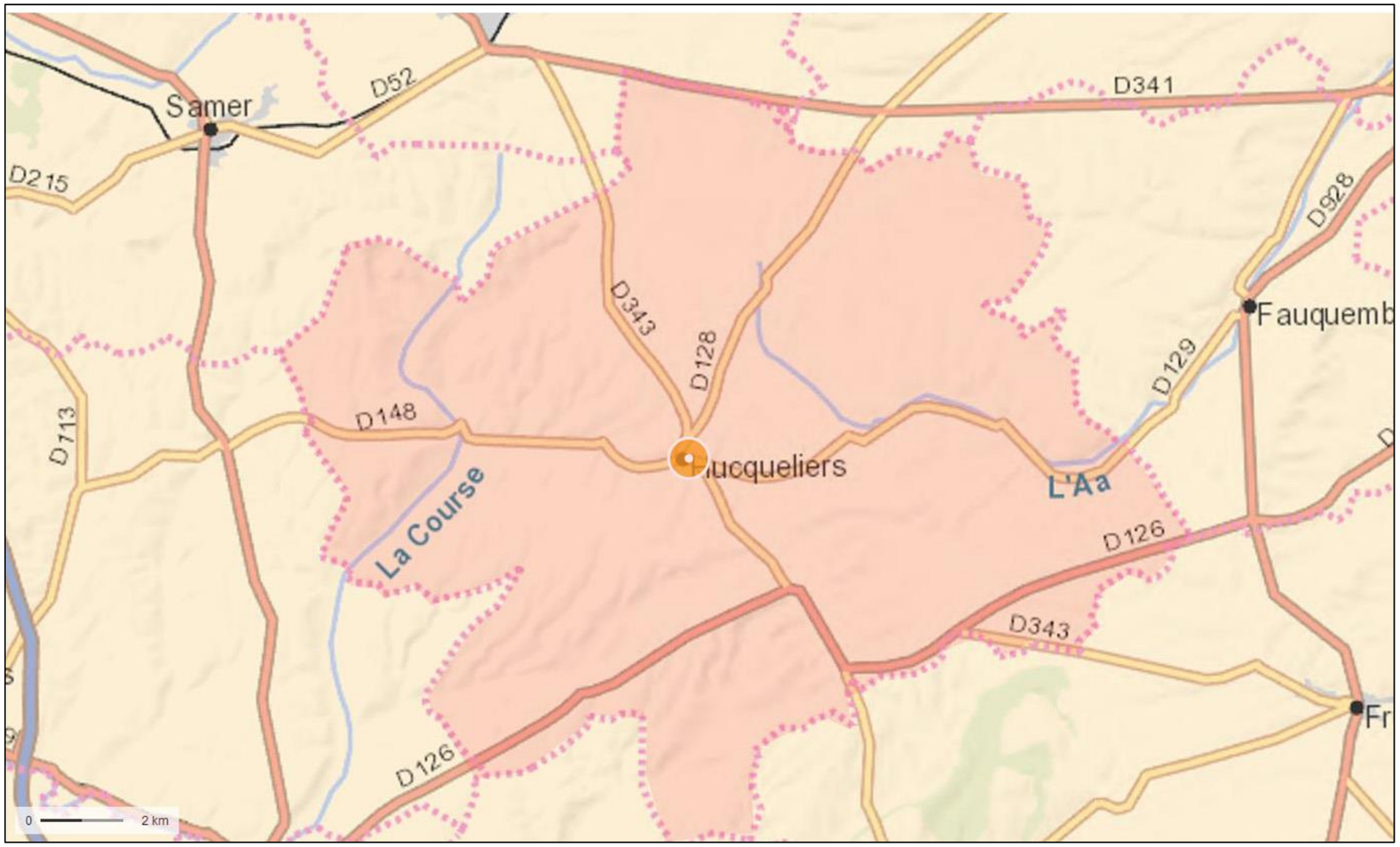
2- Un réseau secondaire en étoile

Le territoire du PLUi est desservi par 3 axes secondaires principaux :

- La RD 1498 qui traverse d'Est en Ouest le territoire du PLUi
- La RD 343 qui traverse du Nord au Sud le territoire du PLUi
- La RD 128 dessert la partie Nord-Est du territoire.

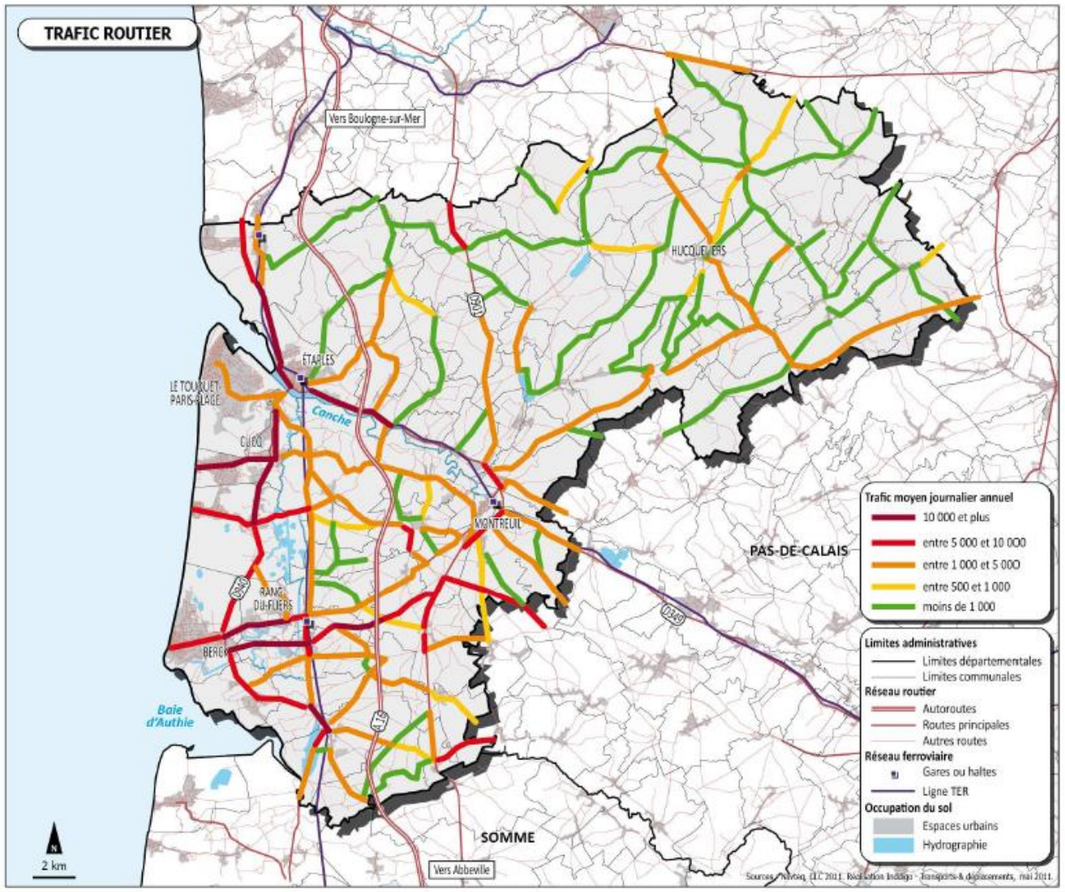
L'ensemble de ces départementales s'entrecroisent à Hucqueliers

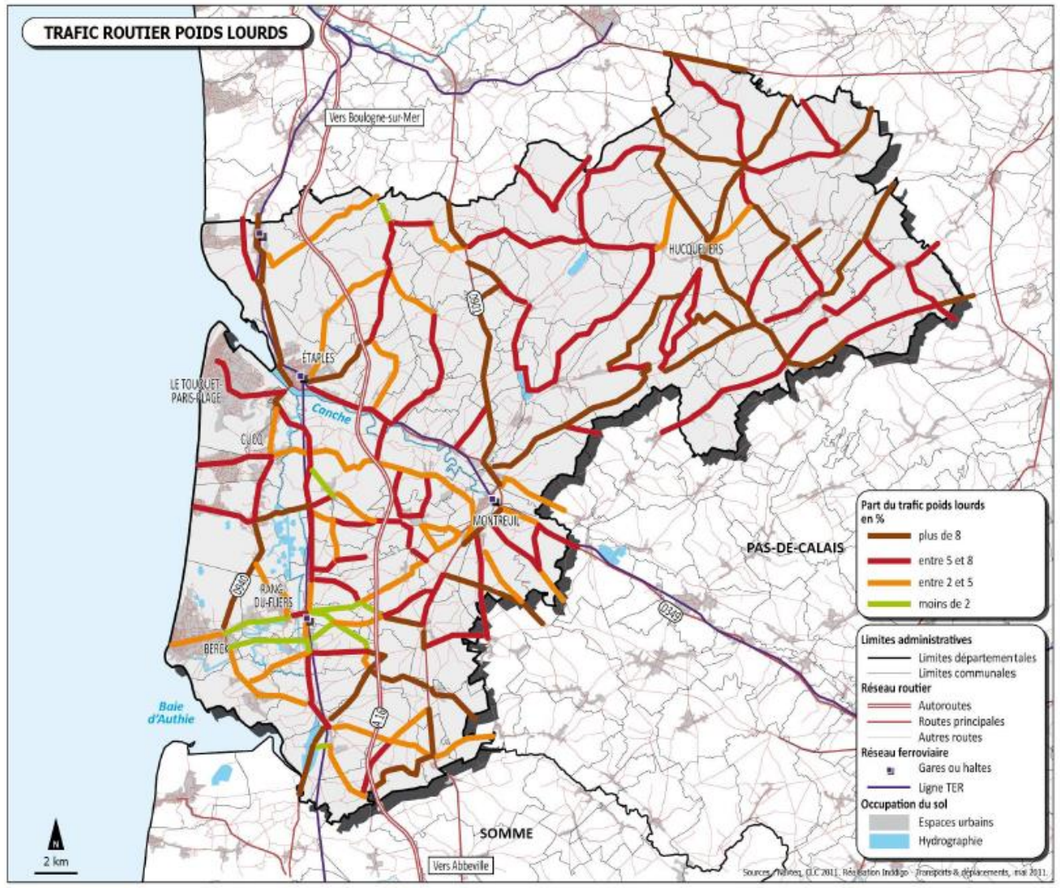
Les RD 343 et 128 se reconnectent au Nord à la chaussée Brunehaut (RD 341)



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

3- Trafic[1]





[1] Extrait du schéma de déplacement et de mobilité du Syndicat Mixte du Montreuillois, 2012

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

4- Des transports collectifs peu présents

2 lignes de bus (Hucqueliers/Montreuil et Hucqueliers/St Omer) passent sur le territoire du PLUi d'Hucqueliers. Tarif unique de 1 euro par trajet et le transport gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans inclus.

Pas-de-Calais Le Département — LIGNES DE BUS – CANTON D'HUCQUELIERS — Merlier

LIGNE 509 HESDIN / HUCQUELIERS / FAUQUEMBERGUES / SAINT-OMER

HESDIN VERS SAINT-OMER	Fréquence hebdomadaire	Toute l'année sauf jours fériés				
Commune	Point d'arrêt	Immjvs-	Immjvs-	Immjvs-	Immjvs-	Immjvs-
HESDIN	Charles de Gaulle		6H30		12H25	
HESDIN	Gare		6H32		12H27	
HUBY-SAINT-LEU	Rue de Saint-Omer		6H33		12H28	
WAMIN	Int Rue de la Loge		6H37		12H32	
FRESSIN	Fond de Barle		6H41		12H36	
PLANQUES	L'Alouette		6H44		12H39	
RUISSEAUVILLE	Rue Principale		6H48		12H43	
FRUGES	Pl du Gal de Gaulle		6H52		12H47	
RADINGHEM	Rue de Saint-Omer		6H56		12H52	
AUDINCTHUN	La Sécheresse		6H58		12H55	
HUCQUELIERS	Grand Place			6H25		13H52
WICQUINGHEM	Rue d'Ergny			6H31		13H58
ERGNY	Rue des Prés St-Jean			6H35		14H02
RUMILLY	R Vallée de l'Aa			6H40		14H07
VERCHOCQ	Cimetière			6H43		14H10
RENTY	Hameau de Rimeux			6H51		14H18
RENTY	Hameau d'Assonval			6H53		14H20
RENTY	Rue des Grivas N°24			6H56		14H23
RENTY	Mairie - Ecole			6H58		14H25
RENTY	Rue Principale N°20			7H00		14H27
FAUQUEMBERGUES	Rue de Renty N°24			7H02		14H29
FAUQUEMBERGUES	Avenue Roland Huguet		7H04	7H04	13H02	14H31
SAINT-MARTIN-D-	Bout de la Ville		7H06		13H04	
AVROULT	Mairie - Ecole		7H11		13H09	
DOHEM	Maisnil N°9	6H50				
DOHEM	Rue de Maisnil N°2	6H52				
DOHEM	Place de l'Eglise	6H55				
CLETY	Rue Nationale		7H16		13H14	
CLETY	Rue du Centre	6H58				
PIHEM	Château d'Eau	7H03				
PIHEM	Rue de Thérouanne	7H04			13H18	
PIHEM	Le Monchelet	7H05			13H19	
PIHEM	Place de la Mairie	7H07			13H21	
PIHEM	Petit Bois	7H10				
BLENDECQUES	Centre Hospitalier	7H15			13H26	14H59
WIZERNES	Noir Cornet	7H21	7H25	7H26	13H31	15H04
WIZERNES	François Mitterrand	7H23	7H27	7H28	13H33	15H06
LONGUENESSE	Bruyères - Cimetière	7H27	7H30	7H31	13H36	15H09
SAINT-OMER	Charles de Gaulle	7H30	7H34	7H34	13H40	15H12
SAINT-OMER	Place Perpignan	7H37	7H36	7H36	13H42	
SAINT-OMER	Gare SNCF	7H43	7H39	7H39	13H45	15H15
SAINT-OMER	Lycée de L'Aa	7H48				

SAINT-OMER VERS HESDIN	Fréquence hebdomadaire	Toute l'année sauf jours fériés			
Commune	Point d'arrêt	Immjvs-	Immjvs-	Immjvs-	Immjvs-
SAINT-OMER	Lycée de L'Aa				
SAINT-OMER	Gare SNCF	12H25	12H25	18H00	18H00
SAINT-OMER	Place Perpignan	12H30	12H30	18H05	18H05
SAINT-OMER	Charles de Gaulle	12H35	12H35	18H10	18H10
LONGUENESSE	Bruyères - Cimetière	12H38	12H38	18H13	18H13
WIZERNES	François Mitterrand	12H41	12H41	18H16	18H16
WIZERNES	Noir Cornet	12H43	12H43	18H18	18H18
BLENDECQUES	Centre Hospitalier		12H47		18H22
PIHEM	Petit Bois		12H52		18H27
PIHEM	Place de la Mairie		12H54		18H29
PIHEM	Le Monchelet		12H56		18H31
PIHEM	Rue de Thérouanne		12H57		18H32
PIHEM	Château d'Eau		12H58		18H33
CLETY	Rue du Centre		13H02		18H37
CLETY	Rue Nationale	12H51		18H26	
DOHEM	Place de l'Eglise		13H05		18H40
DOHEM	Rue de Maisnil N°2		13H07		18H42
DOHEM	Maisnil N°9		13H09		18H44
AVROULT	Mairie - Ecole	12H55		18H30	
SAINT-MARTIN-D-	Bout de la Ville	13H00		18H35	
FAUQUEMBERGUES	Avenue Roland Huguet	13H02	13H15	18H37	18H50
FAUQUEMBERGUES	Rue de Renty N°24		13H17		18H52
RENTY	Rue Principale N°20		13H18		18H53
RENTY	Mairie - Ecole		13H19		18H54
RENTY	Rue des Grivas N°24		13H21		18H56
RENTY	Hameau d'Assonval		13H24		18H59
RENTY	Hameau de Rimeux		13H26		19H01
VERCHOCQ	Cimetière		13H33		19H08
RUMILLY	R Vallée de l'Aa		13H36		19H11
ERGNY	Rue des Prés St-Jean		13H41		19H16
WICQUINGHEM	Rue d'Ergny		13H45		19H20
HUCQUELIERS	Grand Place		13H51		19H26
AUDINCTHUN	La Sécheresse	13H09		18H44	
RADINGHEM	Rue de Saint-Omer	13H12		18H47	
FRUGES	Pl du Gal de Gaulle	13H16		18H51	
RUISSEAUVILLE	Rue Principale	13H21		18H56	
PLANQUES	L'Alouette	13H25		19H00	
FRESSIN	Fond de Barle	13H28		19H03	
WAMIN	Int Rue de la Loge	13H32		19H07	
HUBY-SAINT-LEU	Rue de Saint-Omer	13H37		19H12	
HESDIN	Gare	13H38		19H13	
HESDIN	Charles de Gaulle	13H40		19H15	

Pas-de-Calais Le Département — LIGNES DE BUS – CANTON D'HUCQUELIERS — Merlier

LIGNE 515 – HUCQUELIERS / MONTREUIL

MONTREUIL VERS HUCQUELIERS	Calendrier	Période scolaire					Vacances (-Jf)	
	Fréquence	lm-jv--	--m--s-	--m--s-	lm-jv--	lm-jv--	lmmjvs-	lmmjvs-
Commune	Point d'arrêt	006/01	004/02	006/02	004/01	002/01	006/04	006/03
ECUIRES	Collège du Bras d'Or					17H05		
MONTREUIL	Garennes N°15							
MONTREUIL	Place du Théatre	13H15	13H15	17H50	17H50	17H09	13H15	18H40
ESTREE	Rue de Montreuil	13H22	13H27	17H57	18H02	17H16	13H22	18H47
MONTCAVREL	Mairie	13H26	13H31	18H01	18H06	17H20	13H26	18H51
ALETTE	Int Rue Sueur	13H28	13H33	18H03	18H08	17H22	13H28	18H53
ALETTE	Rue Principale	13H30	13H35	18H05	18H10	17H24	13H30	18H55
CLENLEU	Eglise	13H33	13H38	18H08	18H13	17H27	13H33	18H58
CLENLEU	Le Bout d'Amont	13H35	13H40	18H10	18H15	17H29	13H35	19H00
BIMONT	Rue de la Mairie	13H38	13H43	18H13	18H18	17H32	13H38	19H03
BIMONT	Campagnette	13H40	13H45	18H15	18H20	17H34	13H40	19H05
HUCQUELIERS	Grand Place	13H43	13H48	18H18	18H23	17H37	13H43	19H08
BOURTHES	Le Catelet		13H53		18H28	17H42		
BOURTHES	Rue de l'Aa		13H56		18H31	17H45		
ZOTEUX	R des Fauchelles		14H01		18H36	17H50		
ZOTEUX	Fauchelles		14H02		18H37	17H51		
ZOTEUX	Mairie - Ecole		14H04		18H39	17H53		

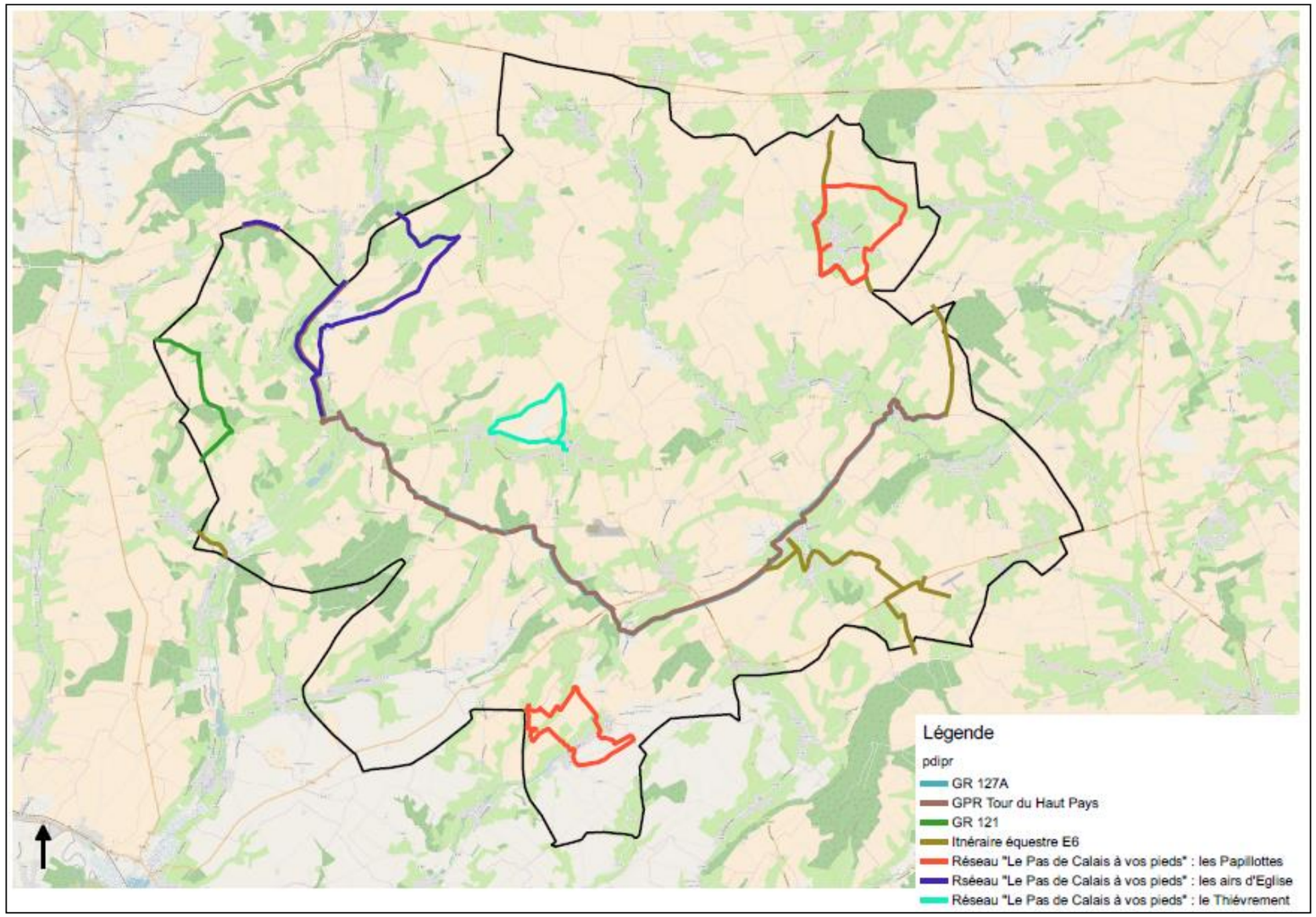
HUCQUELIERS VERS MONTREUIL	Calendrier	An -Jf	Période scolaire			Vacances (-Jf)	
	Fréquence	lmmjvs-	--m----	-----s-	lm-jv--	lmmjv--	-----s-
Commune	Point d'arrêt	005/02	003/01	007/01	001/01	005/01	009/01
ZOTEUX	Mairie - Ecole		7H04	7H04	7H04		
ZOTEUX	Fauchelles		7H06	7H06	7H06		
ZOTEUX	R des Fauchelles		7H07	7H07	7H07		
BOURTHES	Rue de l'Aa		7H12	7H12	7H12		
BOURTHES	Le Catelet		7H15	7H15	7H15		
HUCQUELIERS	Grand Place	12H30	7H20	7H20	7H20	7H40	7H40
BIMONT	Campagnette	12H33	7H23	7H23	7H23	7H43	7H43
BIMONT	Rue de la Mairie	12H35	7H25	7H25	7H25	7H45	7H45
CLENLEU	Le Bout d'Amont	12H38	7H28	7H28	7H28	7H48	7H48
CLENLEU	Eglise	12H40	7H30	7H30	7H30	7H50	7H50
ALETTE	Rue Principale	12H43	7H33	7H33	7H33	7H53	7H53
ALETTE	Int Rue Sueur	12H45	7H35	7H35	7H35	7H55	7H55
MONTCAVREL	Mairie	12H47	7H37	7H37	7H37	7H57	7H57
ESTREE	Rue de Montreuil	12H51	7H41	7H41	7H41	8H01	8H01
MONTREUIL	Place du Théatre	13H00	7H50		7H50	8H10	
MONTREUIL	Garennes N°15			7H50			8H10
ECUIRES	Collège du Bras				7H57		

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

5- Des Modes doux existants à l'échelle intercommunale

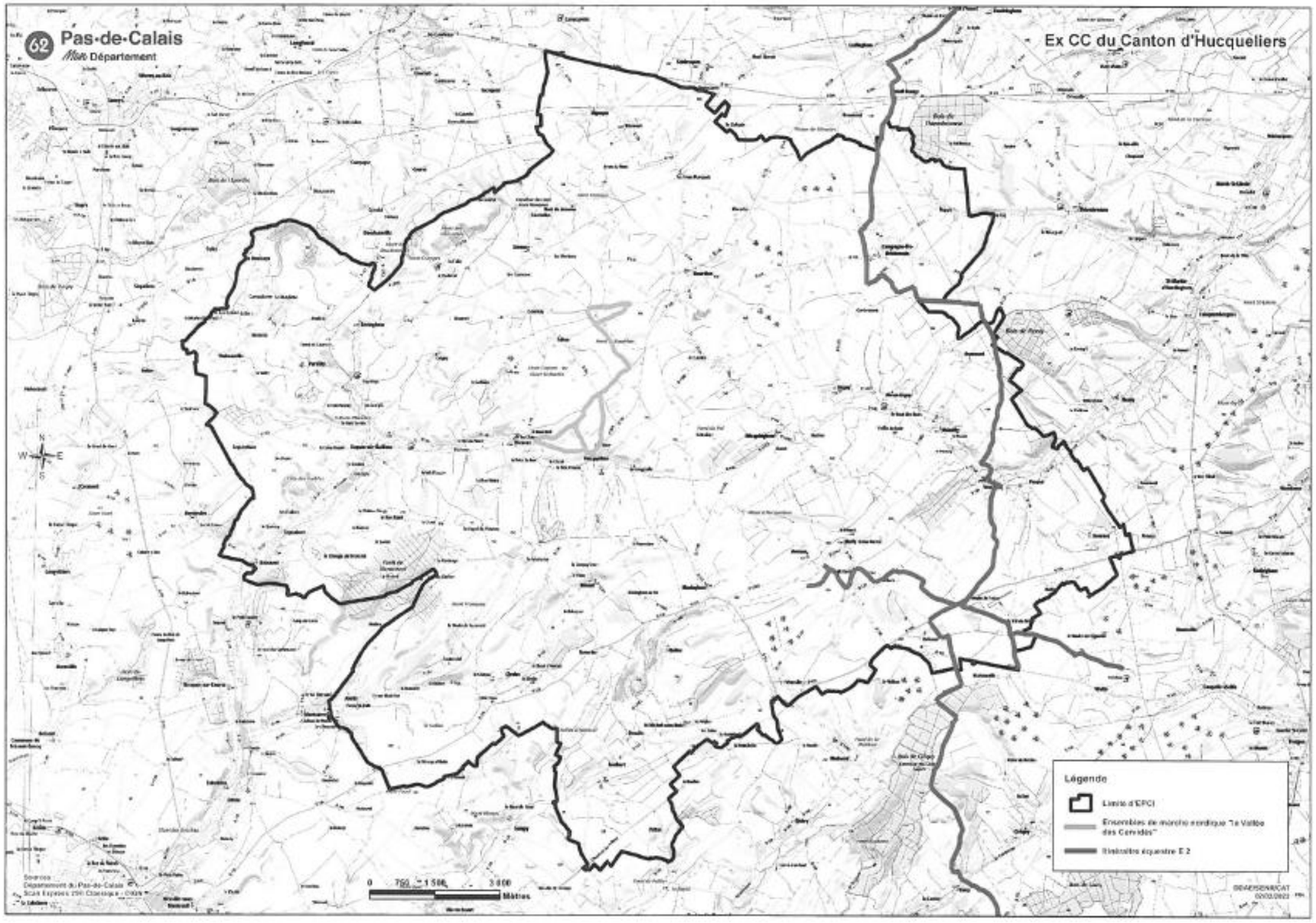
Le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (PDIPR) recense, dans chaque département, des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, et éventuellement équestre et VTT.

Récemment ont été ajoutés 2 nouveaux itinéraires un à VERCHOCQ : la Turquie et le second à ZOTEUX : les sept voies.

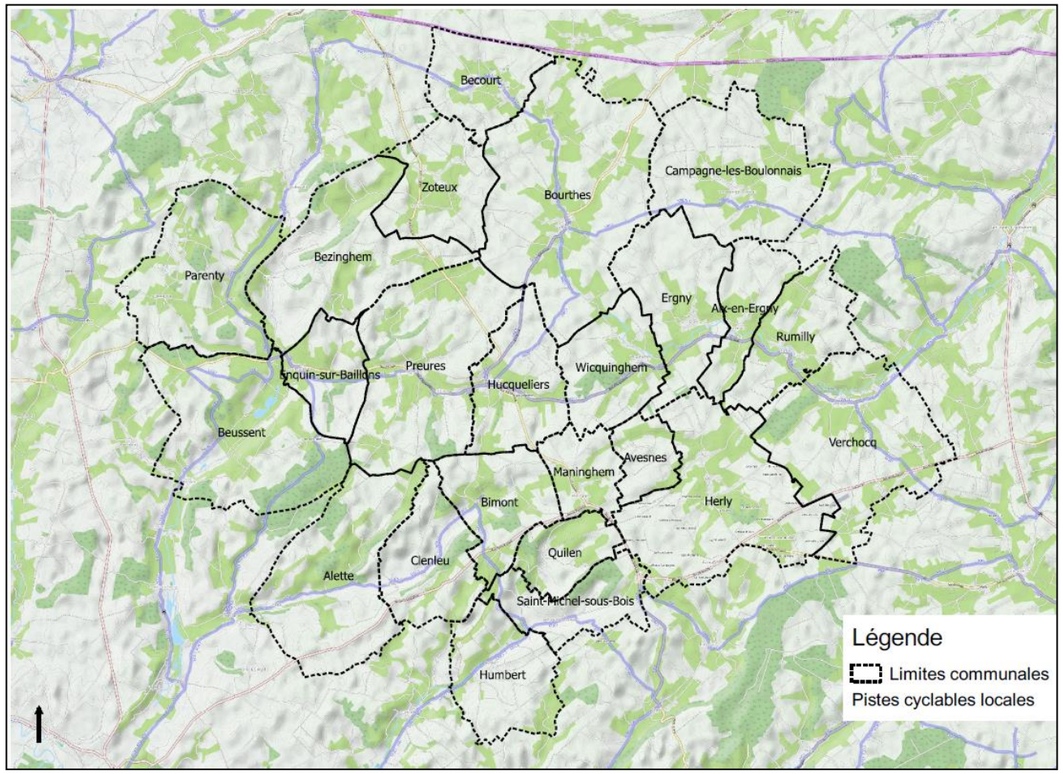


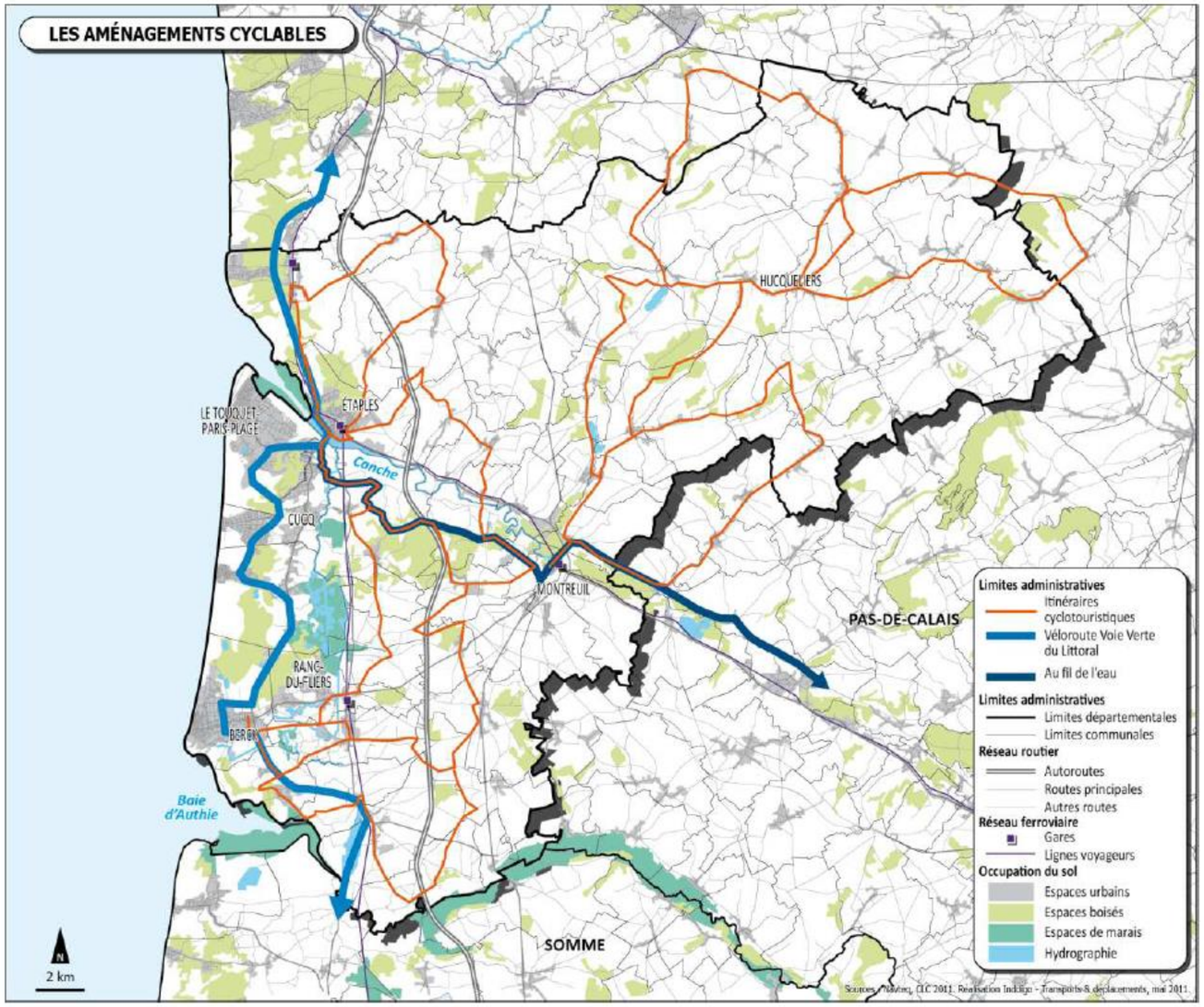
COMMUNE	ITINERAIRE
AVESNES-AU-MONT	GR 127A
	GRP HAUT PAYS
BEUSSENT	GR 121
	GR 127A
	GRP HAUT PAYS
	E 6
BEZINGHEM	GR 127A
	GRP HAUT PAYS
	AIRS D'EGLISE
BIMONT	GR 127A
	GRP HAUT PAYS
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	COQ ROUGE
	E 2
CLENLEU	PAPILLOTES
ENQUIN-SUR-BAILLONS	GR 127A
	GRP HAUT PAYS
HERLY	GR 127A
	GRP HAUT PAYS
	E 2
HUCQUELIERS	THIEVREMONT
HUMBERT	PAPILLOTES
PARENTY	GR 121
	GR 127A
	GRP HAUT PAYS
	AIRS D'EGLISE
PREURES	GR 127A
	GRP HAUT PAYS
	THIEVREMONT
QUILEN	GR 127A
	GRP HAUT PAYS
RUMILLY	GR 127A
	GRP HAUT PAYS
	E 2
VERCHOCQ	GR 127A
	GRP HAUT PAYS
	E 2
ZOTEUX	AIRS D'EGLISE

En complément l'itinéraire équestre E2 et l'ensemble de la marche nordique « la vallée des Cervidés »



Le territoire est traversé par des itinéraires cyclotouristiques reliant les différentes polarités du Montreuillois à Hucqueliers.





Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

6- Une Mobilité vers un territoire élargie²

On peut classiquement identifier cinq principaux motifs de déplacements :

- Les déplacements « domicile-travail » : les actifs,
- Les déplacements « domicile-études » : étudiants,
- Les déplacements générés par secteurs,
- Les déplacements liés aux achats : tout public,
- Les déplacements liés aux loisirs : tout public.

Il est à noter que bien évidemment ces déplacements peuvent être combinés et s'organiser en chaîne.

A l'échelle du syndicat mixte du montreuillois qui regroupe l'ancienne CC d'Hucqueliers, la CC Mer et Terre d'Opale, la CC du Montreuillois et la CC Opale Sud, on estime que les habitants du territoire réalisent en moyenne, 3,9 déplacements par jour.

Déplacements des actifs

Des déplacements professionnels sont naturellement structurés par la localisation des différents pôles d'emplois.
La cartographie des zones activités réalisée ci-contre montre que ces pôles d'emplois sont concentrés le long des infrastructures magistrales du territoire et notamment du réseau ferré.

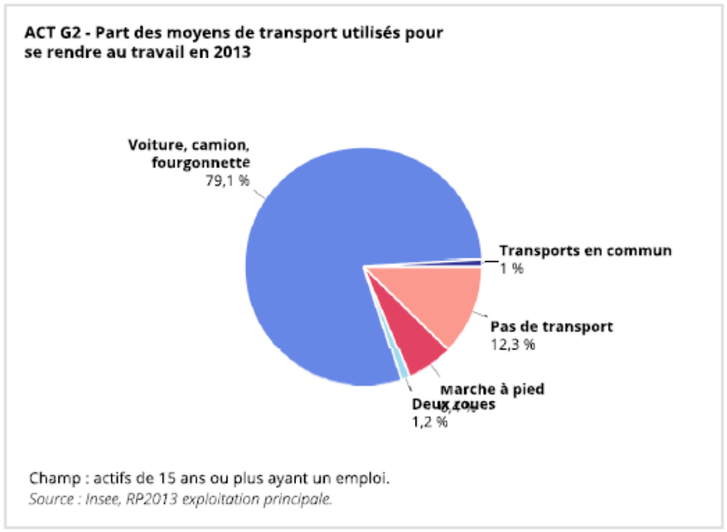
On peut ajouter à ces différentes zones d'activités les centres-villes des pôles urbains :

- Berck et Rang-du-Fliers
- Etaples et Le-Touquet
- Montreuil

Ainsi que les centres littoraux

- Sainte-Cécile,
- Stella
- Merlimont-Plage

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013 à l'échelle de la Communauté de Communes (Insee 2013)



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Concernant les actifs qui sortent du territoire. La communauté d'agglomération voisine du Boulonnais est logiquement le lien vers lequel le plus grand nombre d'actifs du territoire travaille.
En dehors du Boulonnais les grandes agglomérations régionales ne ressortent que peu. On a donc une vraie indépendance du territoire
En revanche, les échanges avec le pays voisin des 7 vallées sont importants.

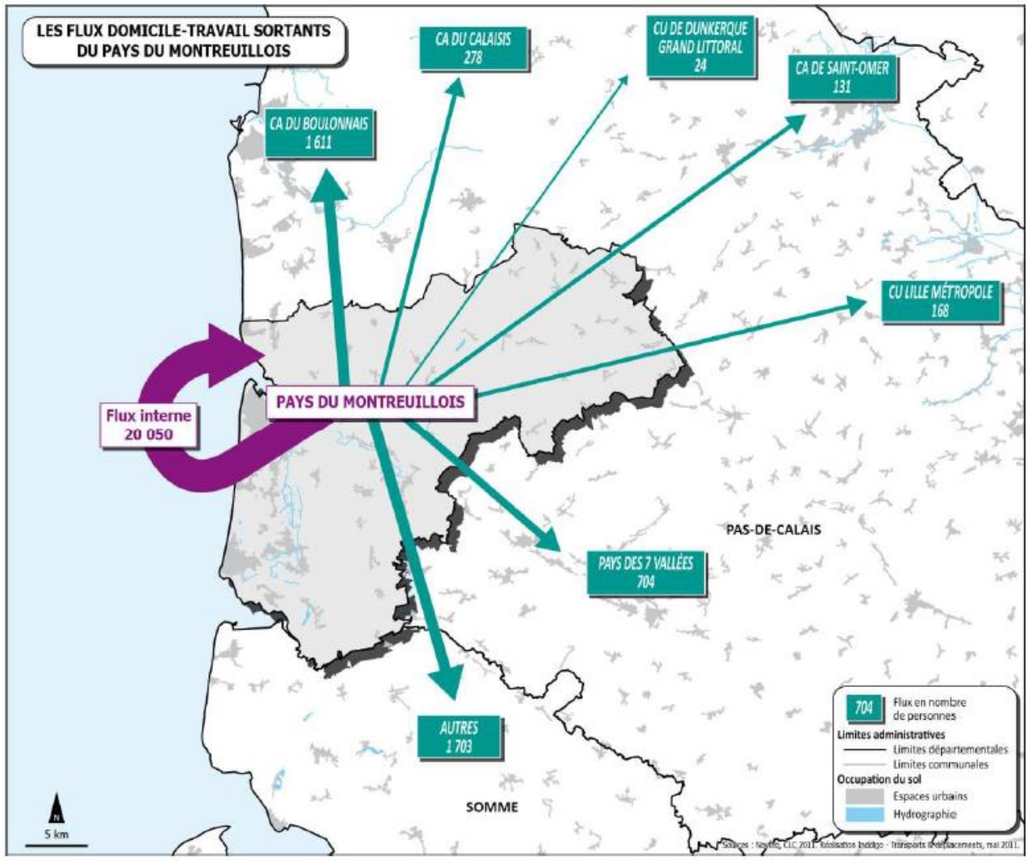
L'analyse des déplacements « domicile-travail » réalisée en entrée sur le territoire (données INSEE 2006) montre que :

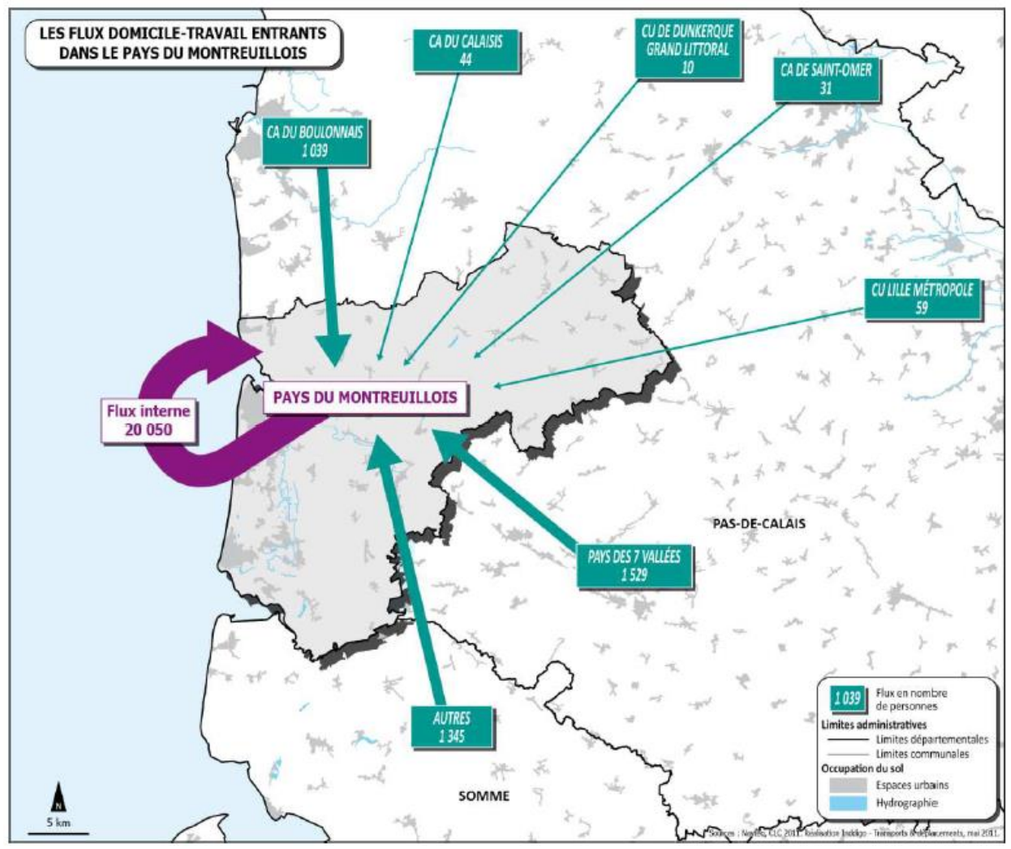
- 83% des emplois sont occupés par des actifs du territoire
- 17% des salariés du territoire viennent de l'extérieur (soit 4050 emplois)
- 6% depuis le pays des 7 Vallées (soit 1 500 emplois)
- 4% depuis le CA du Boulonnais (soit 1 000 emplois)

Les comparaisons montrent des résultats similaires aux flux sortants avec cependant deux différences :

- Le territoire du Boulonnais est plus attractif pour les actifs sortants du territoire (1600 personnes) que pour les entrants (1000 personnes)

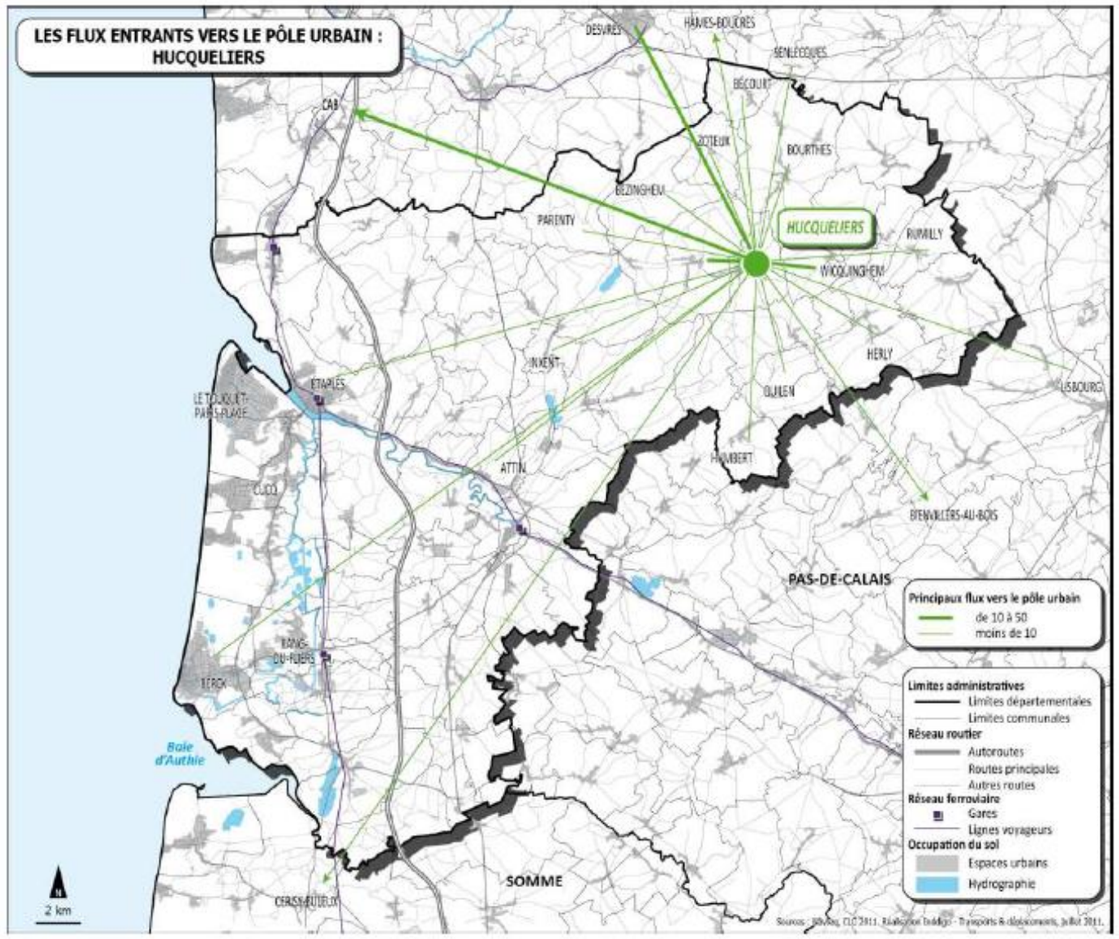
Au contraire le Montreuillois est bien plus attractif depuis le Pays des 7 vallées (1500 personnes) qu'à l'inverse (700 personnes).





Tous flux confondus,

- La plupart provient des communes des pôles limitrophes : Etaples, Montreuil, …
- Une part non négligeable des emplois est occupée par des actifs de la Communauté d'Agglomération de Boulogne habitant les communes voisines.
- Certains emplois sont occupés par des actifs des autres Communautés de communes du territoire.

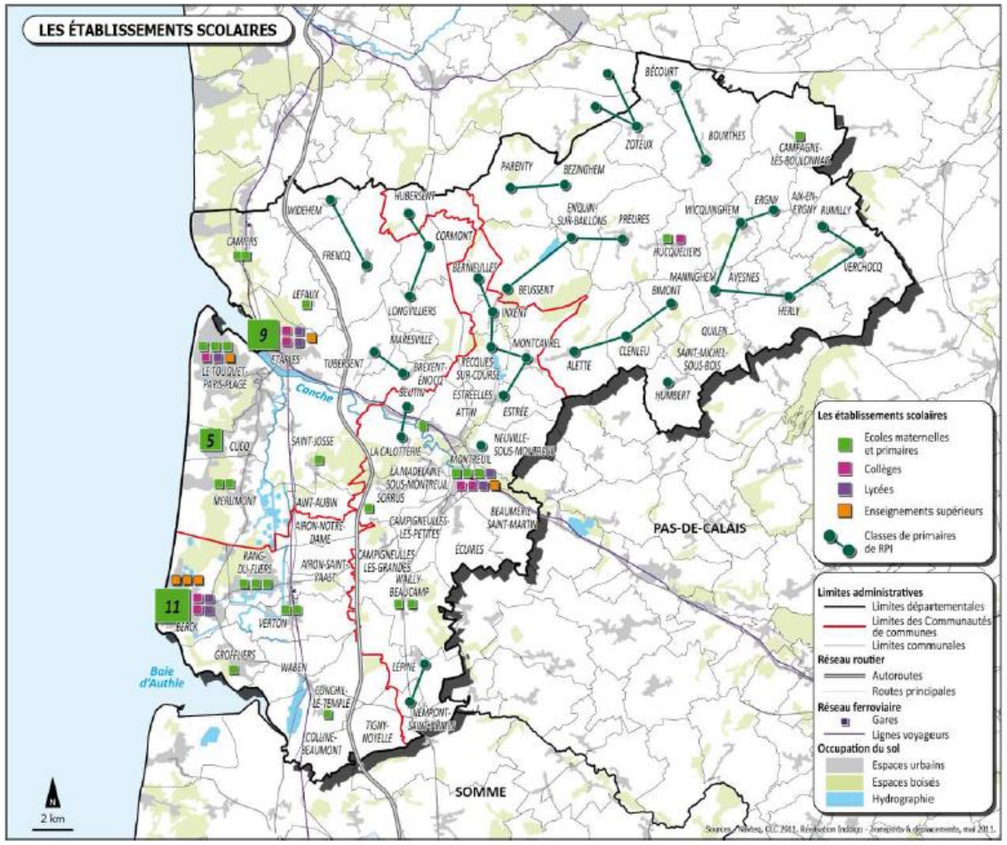


Déplacements des étudiants

Le territoire du syndicat mixte du Montreuillois offre des établissements d'enseignement de la maternelle aux études post-bac dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une concentration des établissements d'enseignement quel que soit le niveau (et donc, une attractivité) forte sur les pôles urbains majeurs
- Peu d'établissements scolaires à l'Est du territoire, il y a tout de même un collège à Hucqueliers.
- Un nombre important d'écoles en Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI). La problématique de déplacement des élèves est prise en charge par le CG62

Les différents BTS répartis sur les communes d'Etaples, du Touquet, de Berck et de Montreuil. Les domaines d'enseignement s'apparentent aux activités économiques du territoire : tourisme et santé.

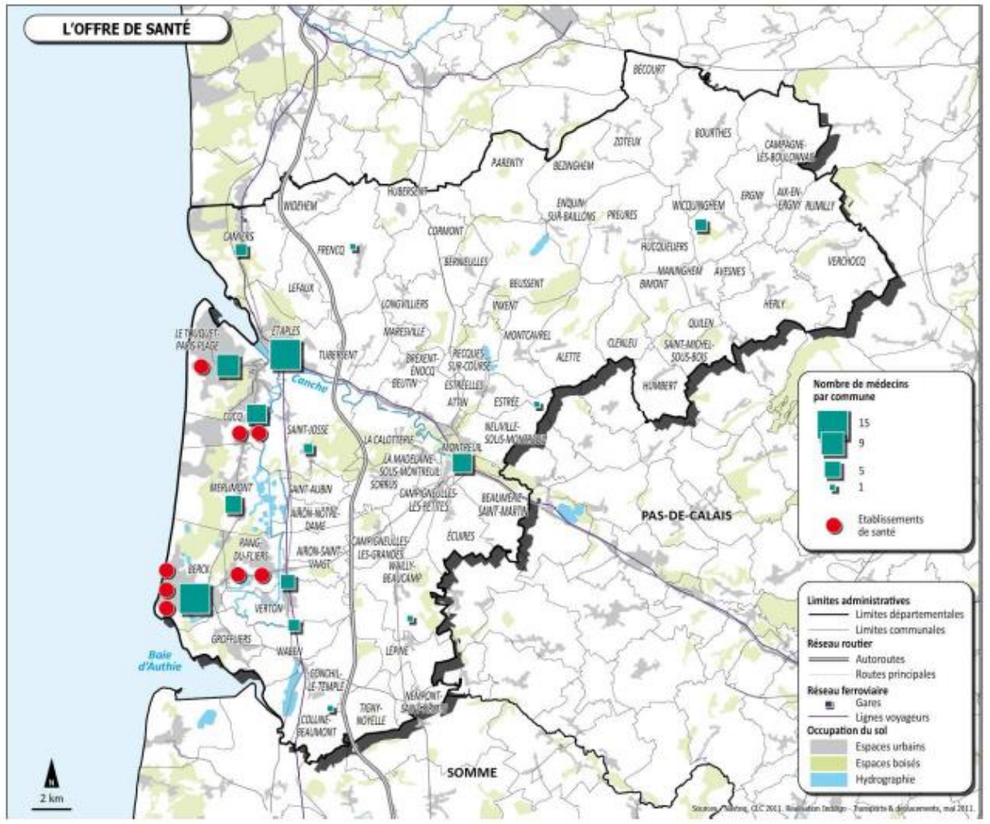


Les déplacements liés à la santé

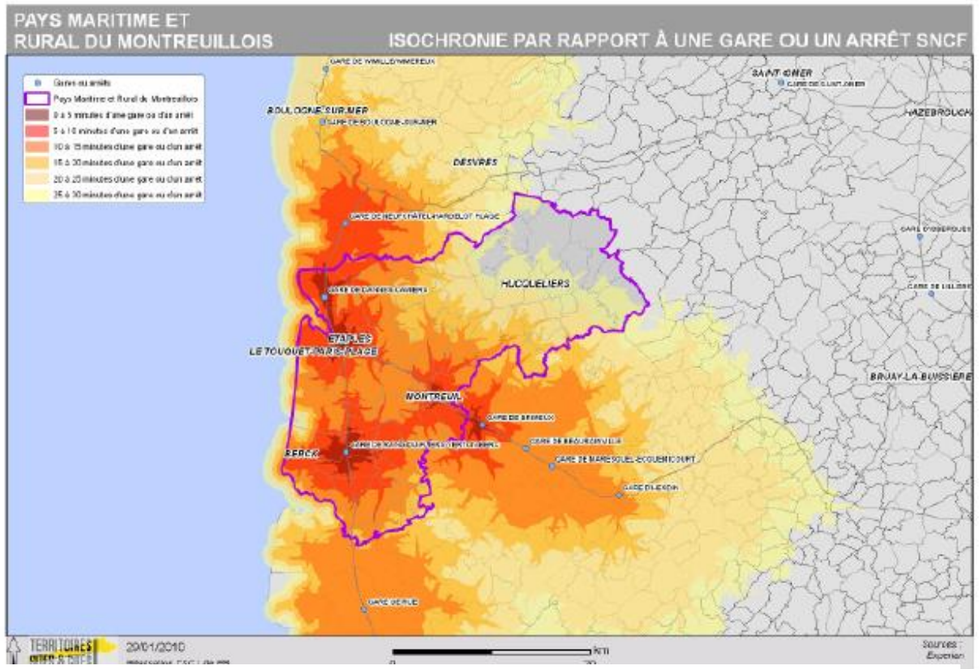
Une offre d'équipements de santé de type hôpital limitée à l'Ouest (Berck, Cucq, Rang-du-Fliers, Le-Touquet)

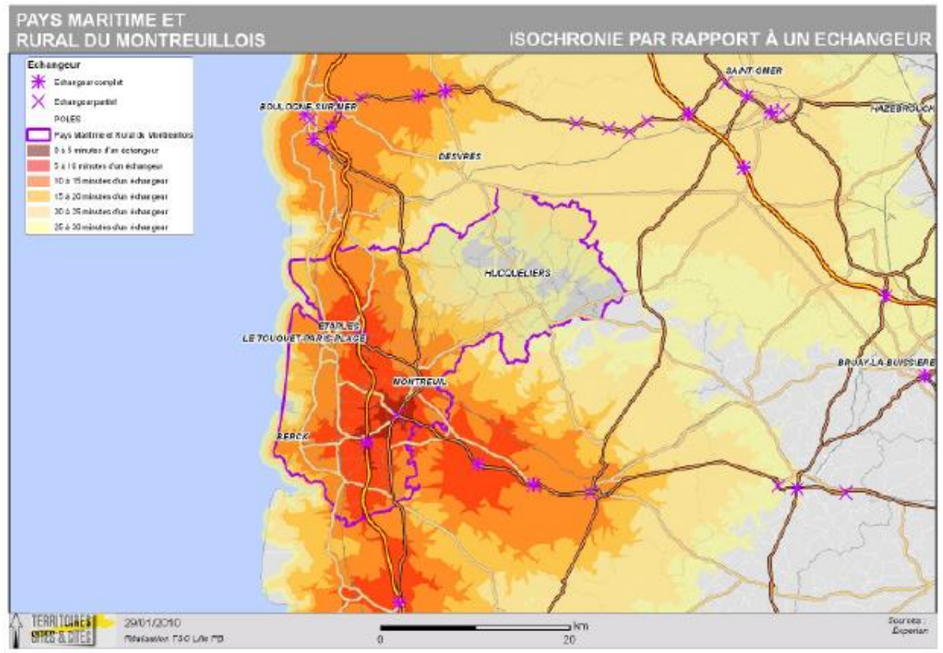
- Un accès aux soins hétérogène à l'échelle du territoire
- Une offre importante (> 3 médecins pour 1000 hab.) à Estrée, Hucqueliers, Montreuil (soit 4% de la population)
- Une offre minimum (> 1 / 1000 hab.) à Camiers, Conchil-le-Temple, Cucq, Etaples, Frencq, Merlimont, Saint-Josse, Le Touquet, Verton, Wailly-Beaucamp, Berck, Rang-du-Fliers (70% de la population)
- L'offre est inexistante sur les 55 autres communes (ce qui concerne 26% de la population)

Un accès difficile aux soins à l'Est est contraint par des distances importantes à parcourir



Extrait de l'étude d'une stratégie foncière et d'habitat du Pays Maritime et rural du Montreuillois, Syndicat Mixte Pays Maritime et rural du Montreuillois, 2010





Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Extrait du schéma de déplacement et de mobilité du Syndicat Mixte du Montreuillois, 2012

LES ENJEUX D'ORGANISATION DU RESEAU VIAIRE

- 1. Convergence des flux automobiles vers la centralité d'Hucqueliers
- 2. Liaison vers Montreuil via la RD128 (17km / 25 min)
- 3. Liaison vers Etaples / Le Touquet via la RD148 (25km / 35min)
- 4. Liaison vers Desvres / Boulogne via la RD343 (15km / 20min)
- 5. Liaison vers Fruges via la RD343 (20km / 25min)

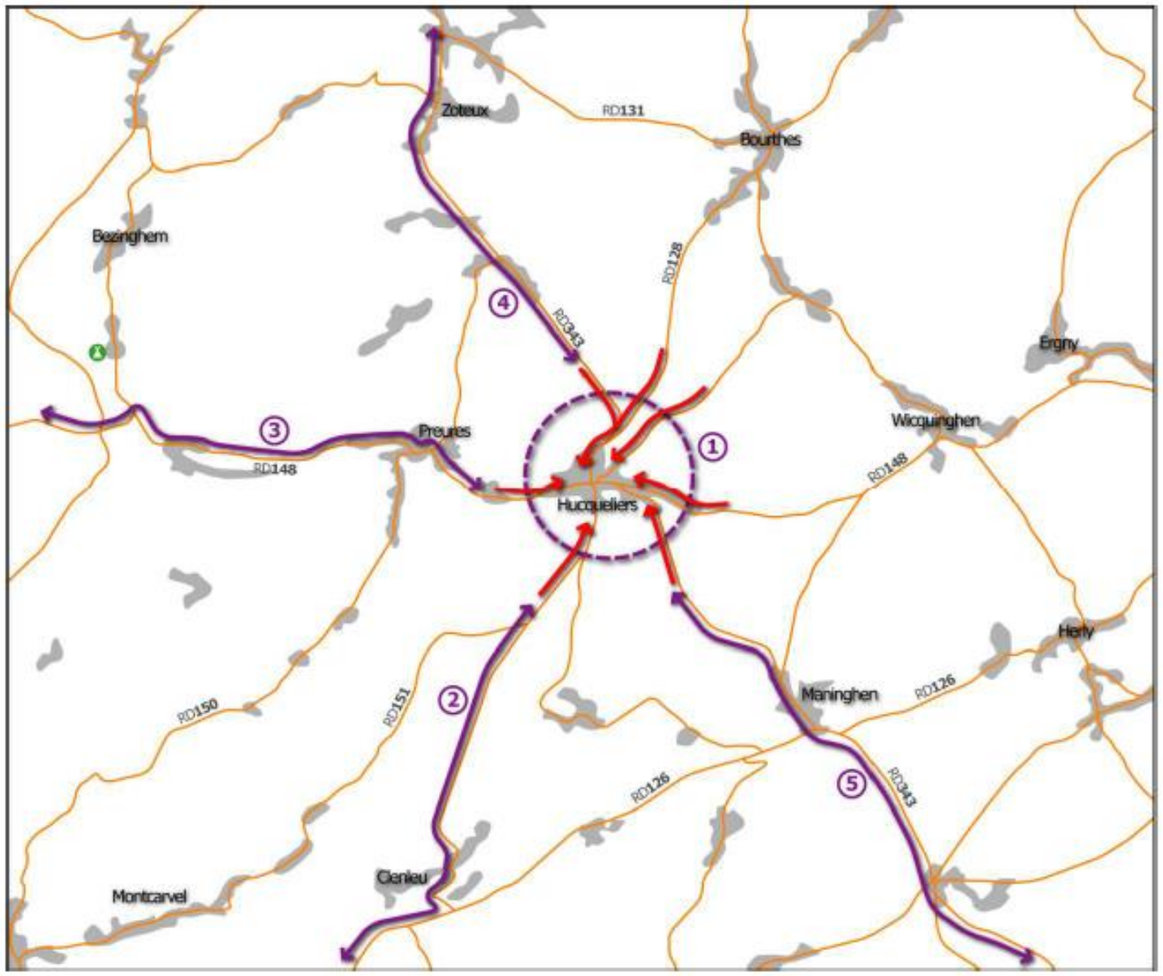


Figure 55 Les enjeux d'organisation du réseau viaire à l'Est du territoire

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

4.4 LES ENJEUX POUR LESMODES ALTERNATIFS

- 1. Mise en valeur des points de départ des itinéraires cyclables depuis Hucqueliers
- 2. Mise en valeur des points de départ des itinéraires cyclables depuis Preures
- 3. Liaison TC vers Montreuil?
- 4. Liaison TC vers Etaples?
- 5. Liaison TC vers Desvres/Boulogne?
- 6. Liaison TC vers Fruges?

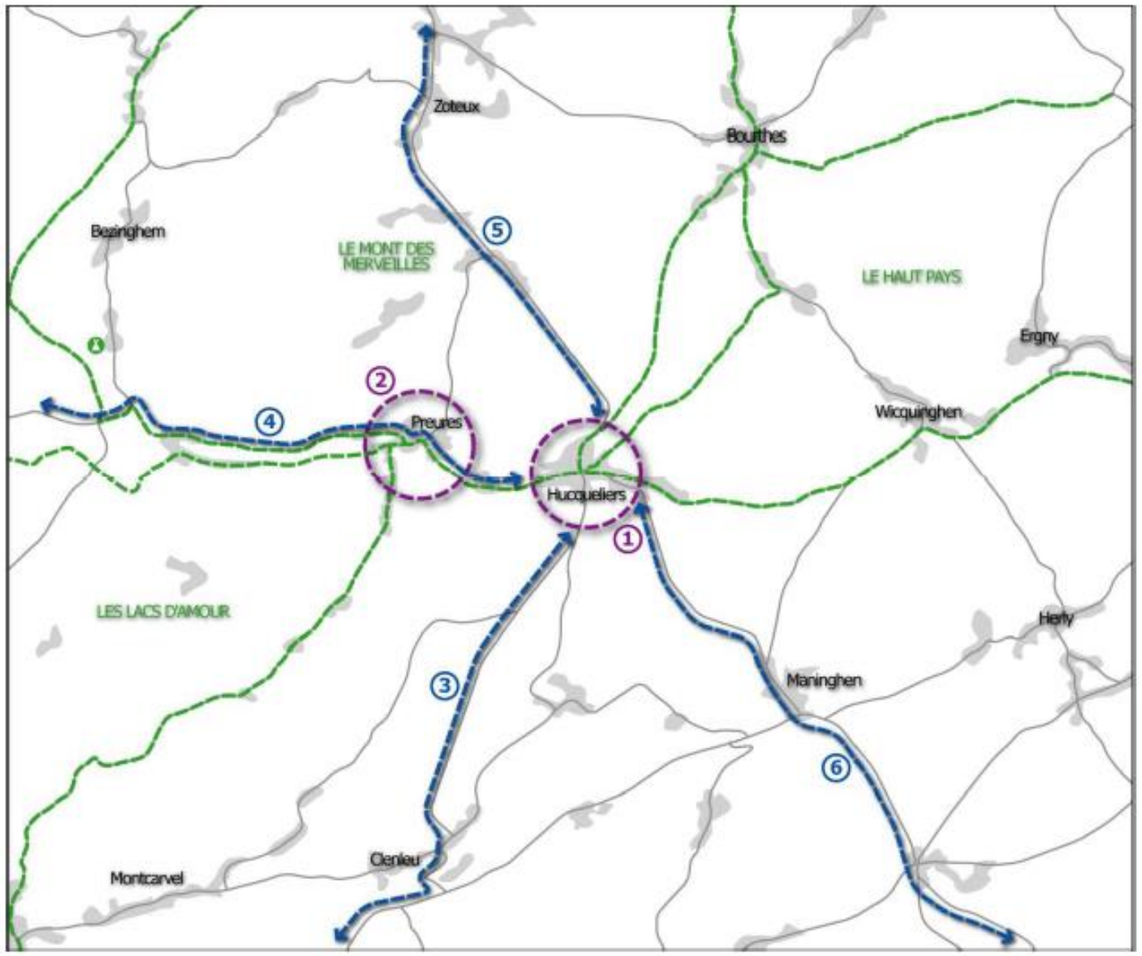
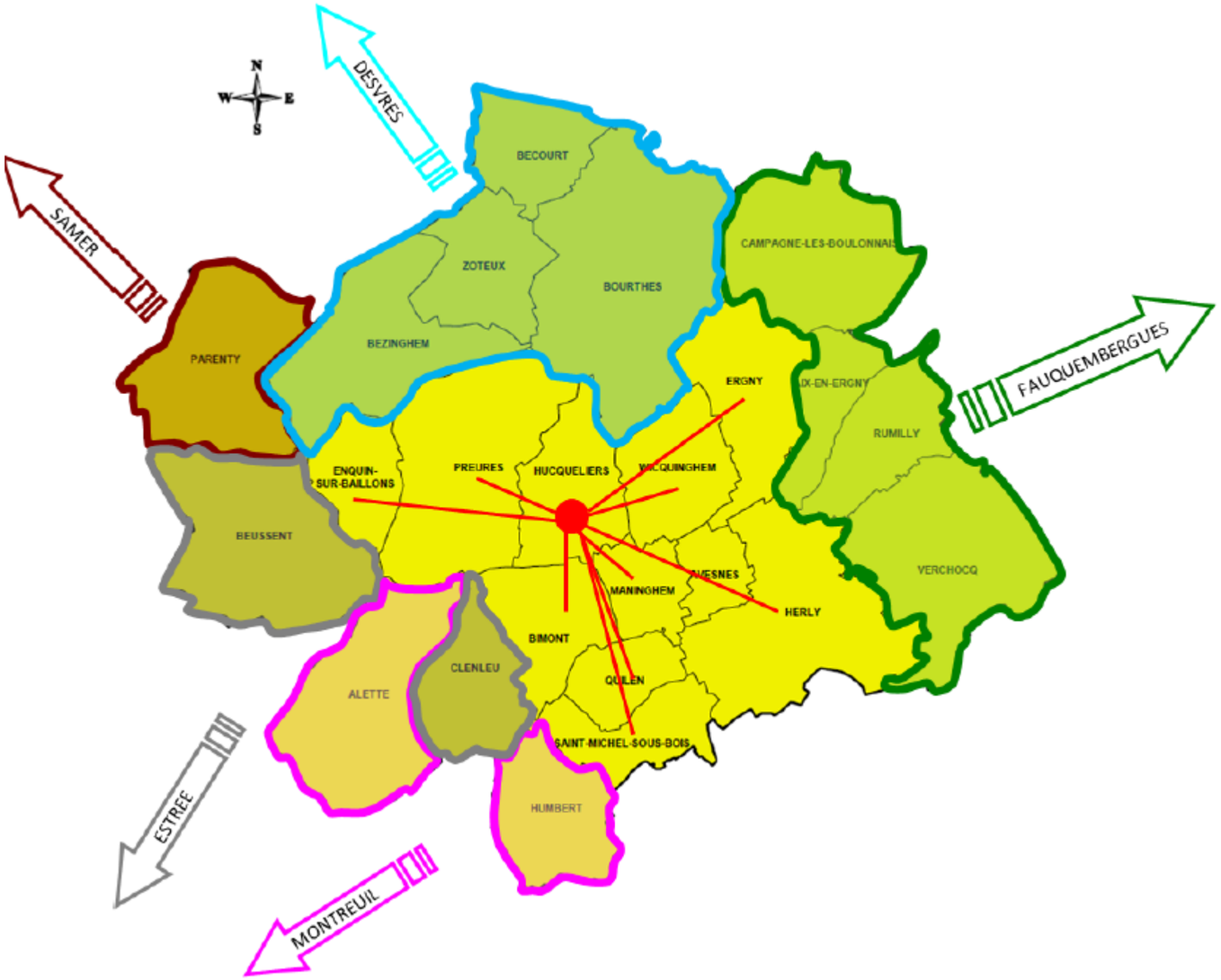


Figure 56 Les enjeux pour les modes alternatifs à l'Est du territoire

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

En termes de déplacement, le territoire du PLUi se tourne vers l'extérieur notamment pour les communes en périphérie.



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Données du Scot

SCOT Pays Maritime et Rural du Montreuillois

La stratégie du PADD, se fonde sur une organisation du développement sur une base multipolaire favorisant les liens entre littoral et avant-pays.

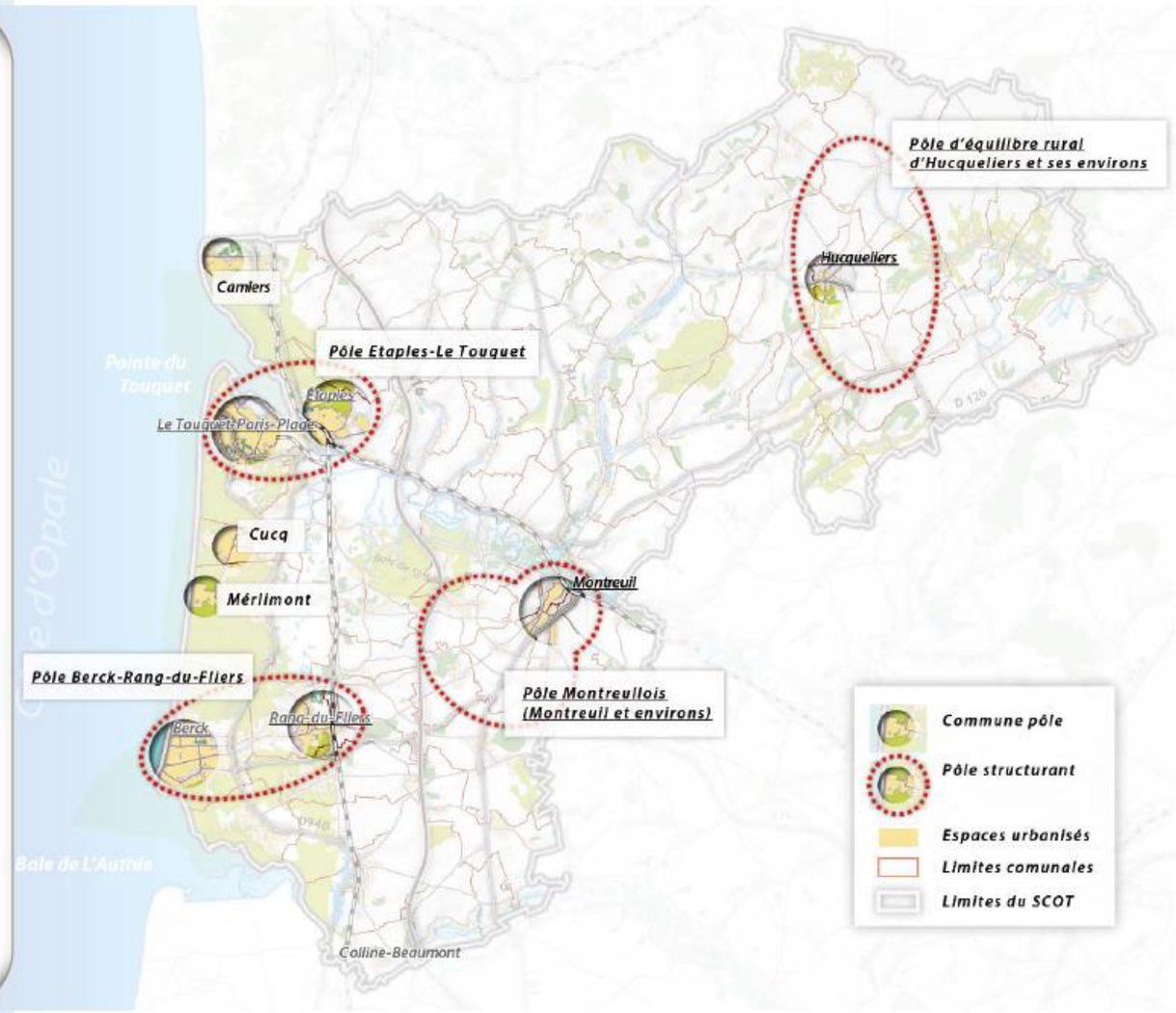
Quatre pôles structurants à l'échelle du Pays, moteurs du développement sont identifiés :

- *le pôle de **Montreuil**, pôle pivot entre littoral et avant-pays ;*
- *les bi-pôles d'**Etaples/Le Touquet** et de **Rang-du-Fliers/Berck** sur le littoral ;*
- *le pôle rural d'**Hucqueliers et ses environs**, qui structure l'espace rural et participe au rééquilibrage du territoire.*

***Trois polarités secondaires** qui participent aux travers de leurs projets aux objectifs d'excellence du pays : **Merlimont**, **Cucq** et **Camiers**.*

Ces polarités constituent la base de la nouvelle organisation des mobilités. Leur renforcement permet,

- *d'une part, de limiter les déplacements, au travers de projets structurants et par l'offre de services de gamme supérieure;*
- *d'autre part, la mise en place d'un système de transports en commun alternatifs à la voiture individuelle, par une intensification de leur poids démographique (Montreuil et Hucqueliers).*



SCOT : Document d'Orientation et d'Objectifs – D.O.O. – Pièce n° 3 – Page 81

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

7- Le stationnement

La place de la voiture doit être une préoccupation majeure en matière d'urbanisme et la définition des règles de stationnement ne peut se satisfaire de normes purement techniques.
Dans les villes et les bourgs, des analyses préalables doivent être intégrées à la réflexion globale menée en matière de déplacements et être articulées avec les études relatives aux transports collectifs, à la sécurité des usagers et à la pollution atmosphérique.
Nous avons considéré les aires de stationnement accessibles au public soit sans obstruction de passage.
La capacité globale de stationnement répond à la préoccupation de pouvoir essentiellement desservir les équipements publics
Sur le territoire du PLUi, on peut distinguer deux problématiques en termes de stationnement :

- Le conflit d'usage entre le piéton et les véhicules
- Peu de stationnement public autres qu'à proximité des équipements publics

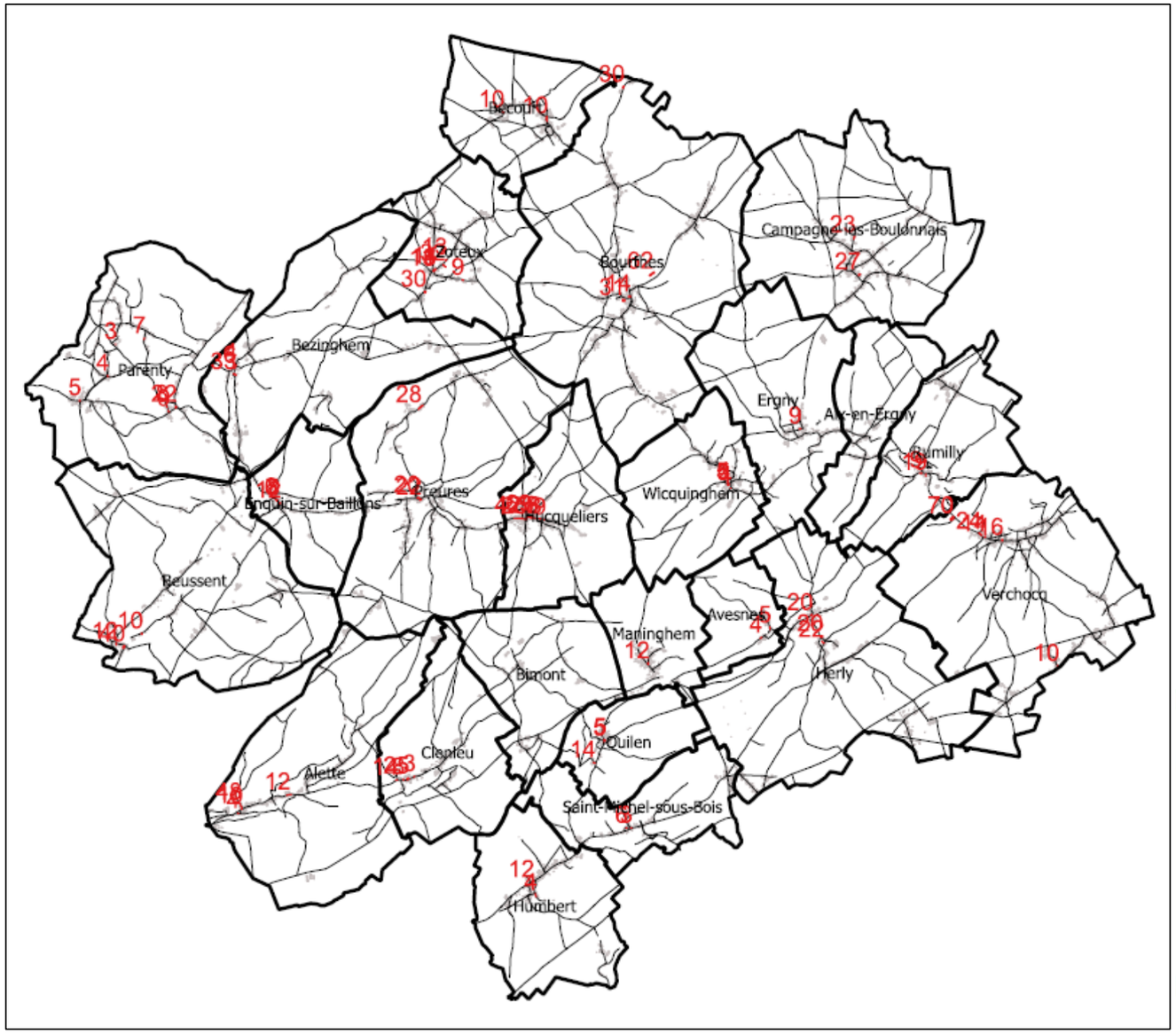
Le territoire compte 2 stations électriques sur la grande place d'Hucqueliers.
Il n'y a pas de possibilités de mutualisation de ces capacités.

Le schéma interdépartemental de covoiturage identifie une aire de covoiturage à Maninghem de 15 places.

Équipement automobile des ménages (Insee)

	2013	%
Ensemble	3114	100
Au moins un emplacement réservé au stationnement	2647	85
Au moins 1 voiture	2850	91.5
1 voiture	1334	42.8
2 voitures ou plus	1516	46.7

Les capacités de stationnement par commune



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

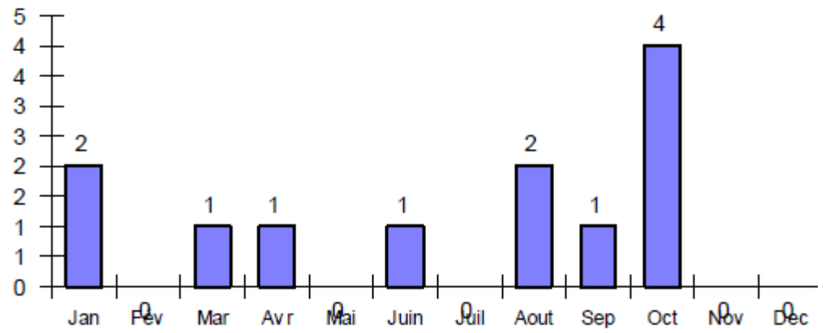
8- Sécurité routière

Entre 2010 et 2014, sur le territoire intercommunal, on dénombre près de 12 accidents dont 3 mortels.

BILAN GLOBAL	Accidents	Accidents mortels	Accidents avec tué(s) ou BH	Victimes	Tués	Total blessés (1)	dont BH (2)	G4
Nbre / période étudiée : 01/01/10 au 31/12/14	12	3	12	18	3	15	12	25,0
% / période étudiée	100,0%	25,0%	100,0%	100,0%	16,7%	83,3%	66,7%	

La majeure partie de ces accidents arrive l'hiver en fin d'après-midi.

- Nombre d'accidents



- Répartition des accidents selon la catégorie d'impliqués

ACCIDENTS IMPLIQUANT AU MOINS UN ...	Nbre accid.	% accid.
piéton	0	0,0%
cycle	2	16,7%
2R motorisé < 50 cm3	1	8,3%
2R motorisé >= 50 et <= 125 cm3	0	0,0%
2R motorisé > 125 cm3	3	25,0%
2R >= 50 cm3 (avant 2007)	0	0,0%
vl ou vu	11	91,7%
poids lourd	0	0,0%
transport en commun	0	0,0%
train	0	0,0%
les autres modes	0	0,0%
Ensemble des accidents de la période	**12**	**100,0%**

Commune		Popul.	Accidents	Accidents mortels	Tués	Blessés	dont BH
62 670	PREURES	562	2	1	1	1	1
62 844	VERCHOCQ	614	2	0	0	2	2
62 202	CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	615	1	1	1	1	1
62 134	BIMONT	128	1	1	1	1	1
62 886	WICQUINGHEM	203	1	0	0	5	2
62 302	ERGNY	223	1	0	0	1	1
62 437	HERLY	324	1	0	0	1	1
62 762	SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS	123	1	0	0	1	1
62 463	HUCQUELIERS	519	1	0	0	1	1
62 021	ALETTE	356	1	0	0	1	1

AIX EN ERGNY

ALETTE

AVESNES-AU-MONT

BECOURT

BEUSSENT

BEZINGHEM

BIMONT

BOURTHES

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS

CLENLEU

ENQUIN-SUR-BAILLONS

ERGNY

HERLY

HUCQUELIERS

HUMBERT

MANINGHEM

PARENTY

PREURES

QUILEN

RUMILLY

SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS

VERCHOCQ

WICQUINGHEM

ZOTEUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'HUCQUELIERS

Diagnostic
Prescriptions territoriales d'aménagement et documents d'urbanisme

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 19/12/22

Le Président

Philippe DUCROCQ

DIVERSITES
ATELIER DES TERRITOIRES

Sommaire

Prescriptions territoriales d'aménagement et documents d'urbanisme 3

A) Schéma de Cohérence Territoriale 3

B) Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie 8

C) Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie 9

D) PCAET du Pays du Montreuillois 12

E) SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 12

F) PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) approuvé le 19/11/201514

G) PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation (Cf. pochette servitudes) 15

H) Le PAPI de la Canche (en cours) 18

I) Les aires de captage 20

J) Le Programme Local de l'Habitat 22

K) Le Plan de Déplacements Urbains 22

L) La Loi sur l'eau 22

M) Servitudes 22

N) Les documents d'urbanisme en vigueur 26

Prescriptions territoriales d'aménagement et documents d'urbanisme

A) Schéma de Cohérence Territoriale

Le Scot du Montreuillois est approuvé depuis le 30 janvier 2014. Le PLUi doit être compatible avec les orientations du Scot, soit ne pas aller à l'encontre des principes fondamentaux du Scot et des orientations précisées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Les thématiques relatives à la communauté de communes sont les suivantes :

Le Pays Maritime et Rural du Montreuillois valorise ses ressources environnementales et patrimoniales pour renforcer sa capacité d'accueil au service de son projet ; il s'agit de :

- **Préserver et valoriser les ressources écologiques**

Le SCOT reconnaît les réservoirs de biodiversité majeurs qu'il convient de préserver et valoriser, et que le PLUi doit prendre en compte.
Le PLUi doit également définir les modalités de protection qui répondront aux objectifs suivants :
= les espaces bâtis existants compris dans ces espaces ne doivent pas se développer, ils peuvent se densifier de façon limitée sous conditions
= les autres formes d'urbanisation sont interdites dans ces espaces à l'exception des constructions et aménagements agricoles sous conditions.
Les abords des réservoirs écologiques et de biodiversité doivent faire l'objet d'une attention particulière, le PLUi doit prévoir les moyens pour organiser les lisières urbaines en contact ou à proximité des espaces de biodiversité majeurs…

Le SCOT reconnaît et protège les autres espaces constitutifs de continuités écologiques : espaces boisés, bocagers, prairiaux sont concernés, les zones humides également. Ces espaces sont considérés comme relais, ils ne sont pas inclus dans les réservoirs écologiques et de biodiversité, mais permettent de mieux prévenir et gérer les risques. Le développement de l'urbanisation n'y est pas interdit, mais cadré.

Il convient de préserver les corridors écologiques (des milieux terrestres et des milieux aquatiques) pour favoriser le bon fonctionnement environnemental :
A partir de la trame Verte et Bleue et pour la mettre en œuvre, le SCOT définit des corridors pour prévenir à terme les risques de fragmentation des espaces agricoles et naturels. Le PLUi les prend en compte, notamment au travers de coupures d'urbanisation, et en confirmant la vocation agricole et naturelle des espaces.

Le SCOT s'inscrit dans une démarche de renforcement de la nature en ville à travers la constitution de « trames vertes et bleues urbaines »
A ce titre, le PLUi identifie et protège -par exemple- les espaces à vocation naturelle jouant un rôle dans le maintien et le développement de la biodiversité en milieu urbain, gère l'imperméabilisation des sols, favorise les essences locales etc…
Des actions visent également à intégrer de façon notoire des espaces naturels dans les nouveaux projets urbains, tout en assurant la densité nécessaire à la limitation de la consommation d'espace, encourager la végétalisation du bâti, adopter des traitements adaptés pour les voiries et parkings…



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

- **<u>Gérer l'espace dans le cadre de ses spécificités littorales et rurales en intégrant également la gestion des risques</u>**

<u>Le SCOT a pour objectif de préserver un espace à vocation agricole fonctionnel et économiquement dynamique</u>

1. En limitant fortement la consommation foncière

L'objectif maximal de consommation d'espace est donc fixé à 400 ha, soit une baisse de plus de 60% par rapport au rythme de la dernière période 1998-2009.

Les besoins en développement d'activités et en création d'emploi ont été évalués à 8000 emplois minimum afin de renforcer le taux d'emploi et limiter encore les déplacements. Sur la base d'un objectif de 55 à 60% des emplois à accueillir dans le tissu urbain et d'une densité en emploi d'environ 19 emplois/ha dans les espaces en extension, les besoins ont été estimés à 180 ha environ.

Développement économique	objectifs emplois /20 ans	emplois dans l'enveloppe urbaine		emplois en extension	densité emplois /ha	ha
CC du Canton d'Hucqueliers (dont environ 10 ha en extension mixte résidentiel et artisanat)	8000	58%	4640	300	18	17
CC du Montreuillois (dont + de 25 ha sur le Pôle Montreuillois)				623	21	30
CC Terres et Mer d'Opale (dont Opalopolis)				1170	20	60
CC Opale Sud (dont Champs de Gretz hors résidentiel et équipement touristique de plein air)				1268	20	65
TOTAL				3360		172

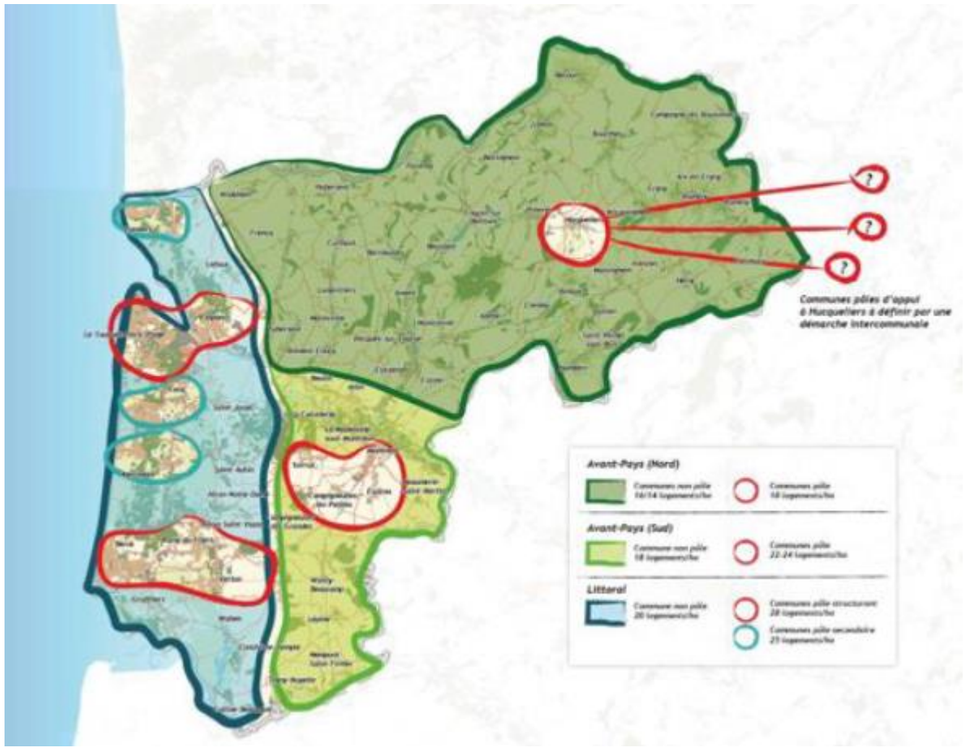
Les objectifs de logements à construire sont d'environ 15 300 dont 66% dans le tissu, soit 5180 logements en extension ce qui équivaut à une consommation d'espace de 220 ha environ.

Pour le PLUi on distingue le pôle d'Hucqueliers (avec 2 à 3 communes d'appui) avec un objectif à 20 ans de 495 logements et les autres communes avec un objectif de 765 logements.

	objectifs /20 ans	logements dans l'enveloppe urbaine		logements en extension	densité logt/ha	ha	
Pôle Hucqueliers (avec 2/3 communes d'appui ou pôles relais)	495	30%	149	347	18	19	
Pôle Montreuillois (Montreuil, Campigneulle Les Petites)	2030	15%	305	1726	25	69	
Pôle le Touquet/Etaples	2600	85%	2210	390	28	14	
Pôle Berck/Rang du Fliers-Verton	4100	70%	2870	1230	28	44	
LES PÔLES STRUCTURANTS	**9225**	**60%**	**5533**	**3692**	**25**	**146**	60% du développement
Pôles secondaires Terres et mer d'Opale (Camiers, Cuq, Merlimont)	3420	85%	2907	513	25	21	
Pôles d'appui Montreuillois (Ecuires, Sorrus, Campigneulles les grandes, Wally Beaucamp)	600	50%	300	300	23	13	
LES POLES SECONDAIRES OU D'APPUI	**4020**	**80%**	**3207**	**813**	**24**	**34**	26% du développement
communes rétrolittorales Terres et mer d'Opale	280	75%	210	70	20	4	
communes rétrolittorales Opale Sud	500	70%	350	150	20	7	
communes Montreuillois	550	60%	330	220	18	12	
Les communes rétrolittorales	**1330**	**67%**	**890**	**440**	**19**	**23**	9% du développement
communes rurales Terres et mer d'Opale	210	75%	158	53	15	12 *	
communes rurales du canton d'Hucqueliers	555	60%	333	222	15	15	
Les communes Rurales	**765**	**64%**	**491**	**275**	**15**	**26***	5% du développement
TOTAL	**15340**	**66%**	**10120**	**5219**	**24**	**229**	

* dont réserve de 8 ha / difficultés dans le tissu urbain

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



Afin de respecter l'enveloppe de consommation d'espace fixée, le SCOT retient des objectifs de densité globale pour les extensions urbaines à l'échelle de chaque PLU :

- Pour les communes non pôle de l'avant pays nord : 16 logements à l'hectare (pouvant être réduits à 14 logements à l'hectare sur justification, pour des raisons liées à la topographie et à la gestion des risques et des objectifs environnementaux),
- Pour les communes pôles du noyau d'Hucqueliers : 18 logements à l'hectare.

1. En justifiant la consommation foncière, lorsqu'elle s'avère nécessaire

   Il convient de limiter les impacts sur les exploitations et de déterminer l'intérêt général à urbaniser sur un espace agricole. Pour ce faire une bonne connaissance de l'activité agricole est nécessaire et implique la réalisation d'un diagnostic agricole.

2. Le SCOT valorise également le paysage agricole en limitant son urbanisation et/ou en organisant son insertion paysagère

   Le PLUi prend le relais en évitant le mitage de ces espaces, en interdisant l'extension des hameaux, en organisant l'insertion paysagère des bâtiments agricoles, en assurant la protection des espaces végétaux caractéristiques…

<u>Le SCOT souhaite assurer la vitalité des bourgs ruraux au travers d'un mode d'urbanisation adapté et en définissant des objectifs de population et de logements associés et maitrisés</u>

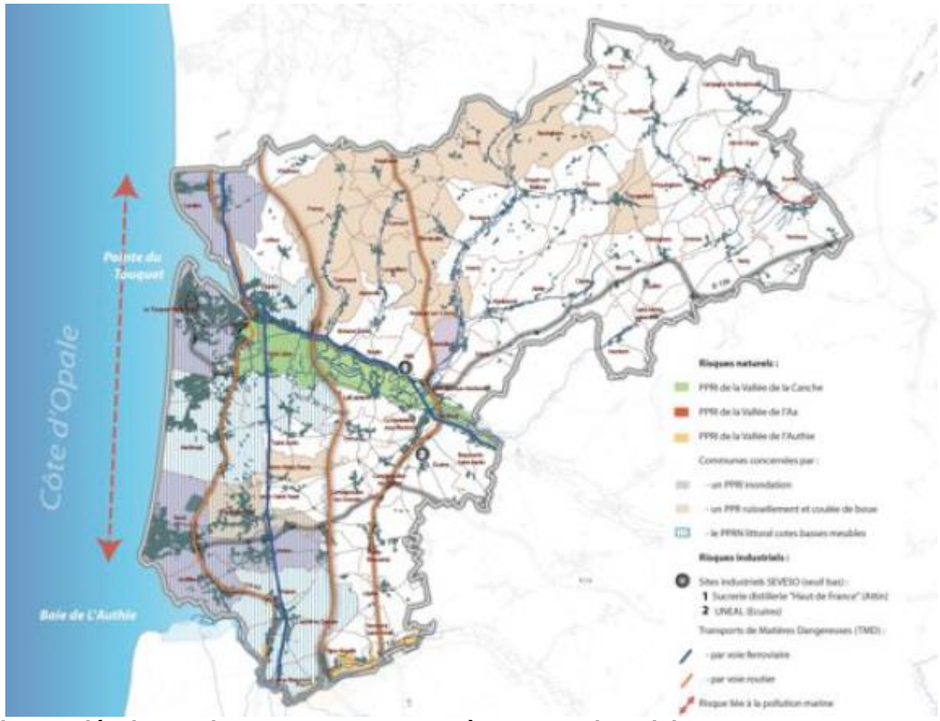
Il a pour objectif de soutenir un espace rural vivant, au travers de modes d'urbanisation plus traditionnels et compacts, avec une production de logements qui permette, de maintenir au minimum la population des villages, et de développer significativement les bourgs pouvant jouer un rôle polarisant pour des fonctions économiques et de service.
L'objectif est en effet de maintenir un certain niveau d'autonomie de fonctionnement et de proximité dans l'espace rural, au travers de la préservation des services essentiels, d'un tissu commercial de proximité et de l'emploi local.

- Le PLUi doit donc favoriser le développement des cœurs de bourgs ou de village, et donc le maintien, voire la concentration de commerces et services.
- Les communes, au travers du document d'urbanisme et de planification, définissent des objectifs de production de logements cohérents visant au moins au maintien de la population résidente, et proportionné au niveau de services à maintenir ou à créer.
- Le PLUi, par le biais de règles adaptées et d'orientations d'aménagements et de programmations favorisera l'organisation d'espaces publics alliant simplicité et convivialité, et de liaisons conférant une place sécurisée aux déplacements doux vers les centres et les services.

<u>Le SCOT prend en compte la gestion des risques dans les modes de développement de l'urbanisation</u>

La gestion des risques dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement visent à améliorer leur connaissance, et l'information des habitants... elle est établie sur l'ensemble des informations connues. Cette gestion vise à réduire ou ne pas accroître les risques au travers de modalités urbanistiques et constructives adaptées ou de mesures proportionnées de prévention et de lutte contre les risques permettant d'en maîtriser les effets sur les personnes et les biens.
Certains risques sont identifiés sur les territoires communaux, mais d'autres demandent une prise en compte reconnue au-delà des limites communales mais susceptibles d'impacter les territoires d'études.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



- **Valoriser et développer les ressources paysagères et patrimoniales**

Le SCOT souhaite préserver les éléments identitaires du patrimoine : les villages bosquets, le patrimoine bâti

Son objectif consiste à protéger et mettre en valeur, non seulement le patrimoine notable et les sites emblématiques (d'ailleurs déjà protégés), mais aussi le petit patrimoine diffus qui ponctue le territoire comme les ensembles patrimoniaux vernaculaires et paysagers constitués par les villages bosquets, le bâti traditionnel (en torchis notamment), les paysages urbains caractéristiques…
Il s'agit pour chaque commune d'identifier les éléments de patrimoine (naturel, petit et grand patrimoine bâti) qui ne font pas l'objet de protection spécifique, et d'adopter une politique de mise en valeur dans les documents d'urbanisme et dans l'aménagement.

Le SCOT traite des transitions entre les espaces construits et les espaces agro-naturels

Il s'agit de faciliter l'insertion des espaces bâtis dans les paysages agricoles et naturels ouverts ou vallonnés, là où les limites des espaces urbanisés sont exposées et visibles.
Les PLU doivent prendre le relai, en s'appuyant -autant que possible- sur des éléments naturels existants, et notamment prévoir des mesures d'intégration des franges des extensions urbaines par des aménagements arborés, associant différentes fonctions (paysagère, hydraulique, liaison douce…).

Le SCOT veille à préserver des vues depuis les collines de l'avant-pays Montreuillois

Il identifie les points de vue majeurs à préserver ou gérer dans une démarche d'intégration paysagère des nouvelles urbanisations.

Le PLUi veillera à reprendre ces points de vue, bien insérer l'urbanisation nouvelle dans le paysage, valoriser les éléments naturels, patrimoniaux et architecturaux…

Le SCOT s'attache à qualifier les entrées de ville des bourgs du Montreuillois

Un soin particulier doit être apporté à ces entrées de ville dans une optique de valorisation paysagère et patrimoniale.
Elles contribuent à la perception paysagère globale du territoire, en étant des espaces « vitrines », de pénétrante dans les espaces urbanisés.
Le PLUi doit mettre en œuvre des prescriptions assurant leur mise en valeur et leur qualification esthétique : composer des espaces publics simples et soignés intégrant les différents modes de déplacement, concevoir des aménagements végétalisés et naturels, réglementer la publicité…

Le SCOT souhaite valoriser les espaces à vocation économique et commerciale

La réalisation et la requalification d'espaces d'activités économiques et commerciales mettront en œuvre un aménagement et un mode de construction qualitatif, intégrés dans le paysage naturel ou bâti, et intégrant une gestion environnementale ambitieuse.
Le PLUi veillera :

- À optimiser l'insertion paysagère, environnementale, fonctionnelle des projets (continuité dans les processus d'accroches, parti architectural adapté à travers le choix des volumes, aspects, gabarits, gérer les dépôts extérieurs de matériaux etc…)
- Pour la composition urbaine, la gestion de l'espace et la gestion des flux, il convient de privilégier des formes urbaines denses, assurer le fonctionnement, aisé, sécurisé et fluide d'un parc, envisager l'extension éventuelle des constructions, optimiser le stationnement…
- Concernant la qualité environnementale, la conception des parcs doit prévoir une gestion intégrée des eaux pluviales, une végétalisation, pour les constructions une adaptation au changement climatique et à la production d'énergie renouvelable, une optimisation des mobilités…

- **Améliorer la qualité de l'air et favoriser la transition énergétique**

Il convient de réduire les émissions de gaz à effets de serre et d'économiser l'énergie

Rechercher l'efficacité énergétique de l'urbanisme et des bâtiments est un objectif rappelé par le SCOT, qui s'appuie sur 2 axes majeurs :

- Une Approche Environnementale de l'Urbanisme dans les nouvelles opérations d'aménagement, la lutte contre la précarité énergétique, les nouveaux modes constructifs écologiques sous conditions…
- Une meilleure gestion des déplacements, favorisant les déplacements alternatifs aux véhicules individuels.

Développer les énergies renouvelables

La stratégie du SCOT en matière d'énergie est axée sur la diversification du bouquet énergétique et des modes de production des énergies renouvelables, en cohérence avec la politique économique et de développement des filières innovantes et activités porteuses :

- La filière biomasse-énergie et la méthanisation
- Le solaire et le photovoltaïque (par exemple, interdire l'implantation des équipements de production photovoltaïque au sol dans les espaces agricoles, ainsi que dans les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques identifiées par le SRCE notamment…)

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

- L'énergie éolienne et hydrolienne : au-delà des obligations légales, les parcs s'appuieront sur le schéma éolien réalisé. A titre d'exemples, il convient en outre de s'implanter là encore en dehors des réservoirs de biodiversité identifiés, des zones humides protégées par le SDAGE et les SAGE, des corridors écologiques, des espaces relais bocagers etc…

Impliquer les touristes et résidents secondaires dans la stratégie du territoire autour du « bien vivre » pour des modes de vie apaisés

La stratégie du territoire est de continuer à développer son attractivité touristique tout en intégrant les enjeux de gestion de la capacité d'accueil. Le SCOT vise ainsi à impliquer les touristes et les résidents secondaires dans la stratégie du territoire autour du « bien vivre ».
Une politique de communication, d'information et d'animation par le développement de circuit de randonnée, à la découverte des produits locaux, des savoir-faire, et des espaces naturels et urbains remarquables est mise en œuvre (favoriser les mobilités douces ou alternatives, créer et renforcer des cheminements etc..).

- **Gérer à long terme la ressource en eau et réduire les pollutions**

Pour le territoire, il s'agit d'assurer et renforcer sa gestion sur le long terme des eaux exploitées, mais aussi de respecter les équilibres écologiques des milieux naturels associés à cette ressource tels que les cours d'eau et les zones humides. Cette gestion s'appréhende au travers d'une approche transversale et qui renvoie aux trois objectifs suivants :

Rationaliser et gérer la ressource en eau potable

- Il est primordial d'économiser la ressource en eau dans tous les usages. A l'aide des Schémas Départementaux d'Alimentation en Eau Potable, par exemple, le SCOT élabore un diagnostic au niveau des captages, réseaux, connexions, afin notamment d'assurer la sécurité de l'approvisionnement… Il favorise également la mise en place de mesures de sensibilisation des usagers à l'économie d'eau (on encourage, à titre d'exemple, les dispositifs et les processus économes en eau dans les constructions, la réutilisation des eaux pluviales…).
- Garantir l'approvisionnement et la distribution d'eau potable à l'ensemble du territoire : il convient entre autres de veiller à la cohérence entre la ressource et les projets de développement ; pour protéger la ressource en eau, la protection des captages doit être assurée, de préserver les zones humides qui jouent un rôle tampon et épurateur dans le cycle de l'eau (cf orientation trame verte et bleue), préserver les éléments de végétation ayant un rôle hydraulique…

Améliorer la gestion de l'assainissement et développer une politique ambitieuse de maitrise des ruissellements et de gestion des eaux pluviales

L'ensemble des actions menées dans le cadre de la lutte contre les pollutions urbaines doit contribuer à la reconquête de la qualité des eaux.
La gestion des eaux pluviales doit participer à contenir les phénomènes de ruissellement et d'inondation.
Pour cela les schémas d'assainissement et d'eaux pluviales doivent être généralisés, la capacité épuratoire des stations de traitement assurée dans le cadre de l'assainissement collectif, pour le non collectif, veiller à l'efficacité des installations etc… tout cela en cohérence avec les objectifs de développement des communes.

Bien entendu la gestion des ruissellements aura pour échelle le bassin versant.

Renforcer la maitrise et les moyens de gestion des déchets

Le territoire s'appuie sur plusieurs installations de gestion des déchets : déchetteries, centres de tri, de compostage…
Afin de diminuer au maximum la quantité de déchets produits sur le territoire, trois types d'actions sont poursuivies :

- Améliorer le tri des déchets à l'échelle du territoire par la diversification des équipements spécifiques
- Renforcer les équipements qui permettent la valorisation de ces déchets
- Communiquer, informer et sensibiliser les différents acteurs du territoire aux problématiques des déchets et aux actions mises en place.

Dans les nouvelles urbanisations, SCOT et documents d'urbanisme, prévoient les besoins éventuels de dispositifs de collecte, afin de bien les intégrer au projet d'aménagement dès l'origine (accessibilité des dispositifs, intégration paysagère, organisation des circulations aux points de collecte…).

Le Pays Maritime et Rural du Montreuillois organise et déploie ses activités dans un cadre multipolaire et intégré ; il s'agit de :

- Renforcer ou faire émerger des polarités, supports de mobilités alternatives renforcées et d'équilibre du territoire
- S'appuyer sur des projets vitrines pour développer l'économie et l'emploi autour d'un pôle d'excellence « bien vivre »
- Diffuser l'activité économique dans le territoire pour renforcer la vitalité des espaces résidentiels et améliorer l'accessibilité aux commerces, aux services et à l'emploi
- Document d'aménagement commercial
- Promouvoir une offre de logements diversifiée accessible dans une perspective à long terme de limitation des effets spéculatifs



B) SRADDET

La Région Hauts-de-France a adopté son projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), transmis au Préfet de Région, ce dernier l'a approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.

1er schéma d'aménagement à l'échelle de la nouvelle région, il fixe les orientations de la Région des Hauts-de-France. L'action régionale coordonne ainsi 11 domaines définis par la loi qui interviennent directement dans le quotidien des habitants. Il se substitue au Plan Régional de Prévention des Déchets et à plusieurs anciens schémas élaborés en Nord-Pas-de-Calais et en Picardie : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, Schéma Régional de l'Intermodalité, Schéma Régional Climat Air Énergie, Schéma Régional de Cohérence Écologique.
Les **PCAET** en cours d'élaboration doivent **prendre en compte ses objectifs** et être compatibles avec ses règles générales dans les dispositions qui les concernent. Pour les PCAET déjà approuvés, ils devront être mis en compatibilité avec les règles générales du fascicule lors de la première révision qui suivra l'approbation du schéma.

Le SRADDET définit des régles générales telle que :

1.1 - Le hub logistique structuré et organisé

Règle générale 1 (TIM)
Au regard des enjeux régionaux et extrarégionaux, les SCoT :
- veillent à conditionner l'implantation des activités logistiques à une desserte adaptée existante,
- privilégient la création et le développement des implantations logistiques à proximité des accès multimodaux.

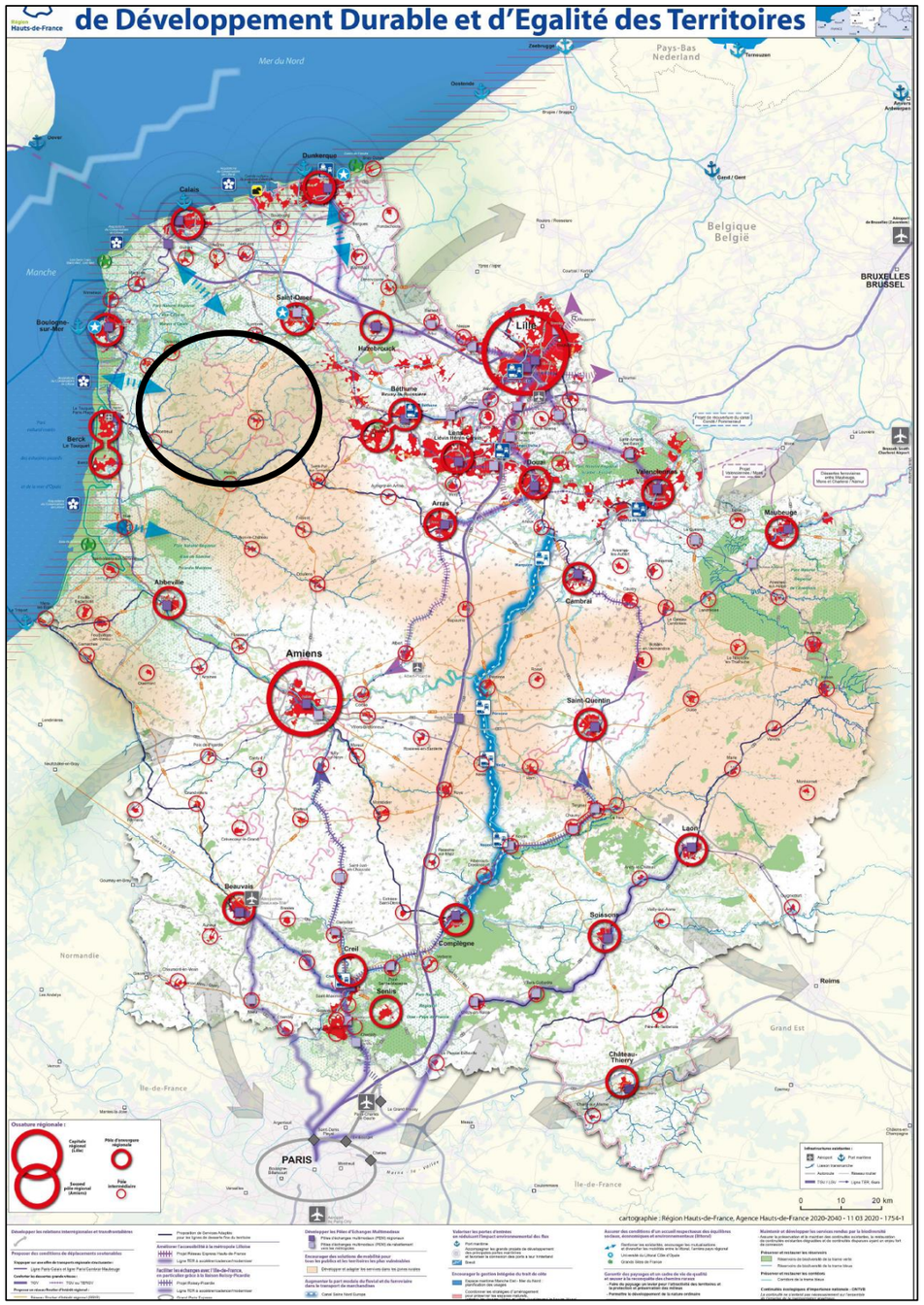
Règle générale 2 (TIM-GEE)
Dans le cadre de l'implantation d'activités économiques le long du réseau fluvial à grand gabarit, les SCoT, notamment ceux situés le long du CSNE, doivent conditionner l'ouverture à l'urbanisation des terrains à un usage de la voie d'eau par ces activités ou à la présence d'un quai fluvial accessible.

Règle générale 3 (CAE)
Les SCoT, les PLU(i), les PDU, plan de la mobilité et les PCAET intègrent dans leurs réflexions la gestion du dernier Km ; lorsqu'ils comprennent un pôle d'envergure régionale, et dès lors que le besoin est identifié, les documents de planification doivent prévoir des espaces dédiés à l'implantation de centres de distribution urbaine.

Règle générale 4 (BIO)
Les SCoT prennent en compte les évolutions des emprises du Canal du Nord (évolution vers des usages agricoles, industriels, de loisirs ou autres). En cas de renaturation, les emprises du Canal du Nord peuvent être inscrites aux trames vertes et bleues des SCoT pour contribuer aux objectifs régionaux de restauration de la biodiversité.

Règle générale 5 (BIO)
Pour contribuer à leur insertion paysagère ainsi qu'au rétablissement des connexions de biodiversité, les SCoT /PLU/PLUI doivent prévoir des dispositions afin de traiter les limites d'emprise et d'assurer la perméabilité écologique :
- des nouvelles infrastructures de transport et de leurs aménagements connexes, en particulier pour le Canal Seine-Nord Europe,
- des infrastructures existantes lorsque des travaux d'envergure sont prévus.

Carte de synthèse



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

1.2 - La transition énergétique encouragée

Règle générale 6 (CAE)
Les SCoT/PLU/PLUI et PCAET développent une stratégie coordonnée et cohérente d'adaptation au changement climatique conçue pour :
- *répondre aux vulnérabilités propres au territoire concerné et préparer la population et les acteurs économiques à la gestion du risque climatique.
- *préserver et restaurer des espaces à enjeux en travaillant notamment sur la résilience des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Règle générale 7 (CAE)
Les PCAET doivent se doter d'une stratégie chiffrée globalement et par secteur d'activité (industrie, résidentiel, tertiaire, transport, agriculture) afin de contribuer à l'objectif régional de réduction d'au moins 30% des consommations d'énergie en 2031 par rapport à 2012, et d'au moins 40% pour les émissions de GES.

Règle générale 8 (CAE)
Les SCoT et les PCAET contribuent à l'objectif régional privilégiant le développement des énergies renouvelables et de récupération autres que l' éolien terrestre. La stratégie, chiffrée dans le cadre des PCAET, doit permettre d'atteindre une production d'EnR&R d'au moins 28% de la consommation d'énergie finale de leur territoire en 2031. Elle tient compte de leur potentiel local et des capacités d'échanges avec les territoires voisins et dans le respect des écosystèmes et de leurs fonctions ainsi que de la qualité écologique des sols.

Règle générale 9 (CAE)
Les PCAET et les Chartes de PNR accompagnent la relocalisation des productions agricoles et la consommation de produits locaux en particulier issues de l'agriculture biologique, notamment en développant les lieux de distribution dans les centralités et des tiers lieux de vente et en mobilisant des outils de protection des terres agricoles.

1.3 - Une gestion prospective et solidaire du littoral

Règle générale 10 (GEE-BIO)
Les SCOT/PLU/ PLUI des territoires littoraux et les chartes de PNR présentant une façade maritime doivent porter une réflexion stratégique de gestion des risques littoraux comprenant des options d'adaptation aux risques de submersion marine et d'érosion côtière.

Règle générale 11 (GEE-EET)
Les orientations des SCoT/PLU/ PLUI des territoires littoraux permettent de répondre prioritairement aux besoins en logement des résidents permanents et des travailleurs saisonniers en produisant des logements diversifiés.

Règle générale 12 (GEE-EET)
Les SCOT, PLU, PLUi doivent porter des principes de solidarité et de mutualisation entre le littoral et l'arrière-pays.

2. Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional

2.1 - Une ossature régionale affirmée

Règle générale 13 (GEE-CAE)
Les SCoT/PLU/ PLUi et les chartes de PNR organisent une armature territoriale cohérente avec l'ossature régionale du SRADDET.

Règle générale 14 (GEE-CAE)
Les SCoT et le Charte PNR traduisent l'objectif régional de réduction du rythme d'artificialisation défini par le SRADDET en déterminant au sein de leur périmètre un objectif chiffré de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

2.2 - Des stratégies foncières économes

Règle générale 15 (GEE-CAE)
Les SCoT/PLU/PLUI doivent prioriser le développement urbain (résidentiel, économique, commercial) à l'intérieur des espaces déjà artificialisés. Les extensions urbaines doivent être conditionnées à :
- la préservation et la restauration des espaces à enjeux au titre de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, et la limitation de l'exposition aux risques ;
- la présence de transports en commun ou de la possibilité d'usages de modes doux visant à limiter l'usage de la voiture ;
- une consommation limitée des espaces agricoles, naturels et forestiers, notamment par l'application de la séquence « éviter, réduire, compenser ».

Règle générale 16 (GEE-CAE)
Les SCoT/PLU/PLUI développent des stratégies foncières dans lesquelles le renouvellement urbain est prioritaire à l'extension urbaine. Ces stratégies foncières permettent d'identifier les gisements au sein de la tache urbaine (vacance, espaces dégradés, possibilités de densification) et prévoient les outils permettant leur mobilisation (fiscalité, planification, interventions publiques, etc ...).

Règle générale 17 (GEE-CAE)
Les SCoT/PLU/PLUI doivent intensifier le développement urbain (résidentiel, commercial, économique) dans les pôles de l'ossature régionale et autour des nœuds de transport, en particulier les Pôles d'échanges multimodaux.

Règle générale 18 (GEE-CAE)
Dans les pôles de l'ossature régionale, les SCoT/PLU/PLUI doivent définir des densités minimales dans les secteurs les plus propices au développement urbain, notamment les quartiers de gare, les pôles d'échanges multimodaux, et à proximité des arrêts de transport en commun.

Règle générale 19 (CAE)
Dans le cadre de leur stratégie foncière, les SCoT veillent à favoriser la mise en valeur d'infrastructures de transport ferroviaire et fluvial , notamment en préservant les capacités de développement et d'accès.

2.3 - La production et l'offre de logements soutenues

Règle générale 20 (LGT)
Les SCoT/PLU/PLUI estiment leur besoin de production neuve de logements à partir de l'estimation des besoins en stock non satisfaits et des besoins en flux (liés aux évolutions démographiques et sociétales et aux caractéristiques du parc de logements).

Règle générale 21 (LGT)
Les SCoT/PLU/ PLUi favorisent le maintien, à l'échelle de leur périmètre, la part de résidences principales observée en 2014 dans les pôles de l'ossature régionale.

2.4 - Une offre commerciale et un développement économique adaptés

Règle générale 22 (GEE)
La complémentarité avec le SRDEII suppose que les SCoT développent une stratégie d'aménagement visant l'attractivité des centres villes, des centres bourgs et des polarités rurales. Cette stratégie devra être cohérente au regard d'autres composantes comme la mobilité, les logements, le services, la qualité des espaces, la mixité fonctionnelle :
- de la caractérisation et la maitrise du développement de l'offre commerciale périphérique ;
- de l'évolution des comportements des consommateurs ;
- du contexte extrarégional.

Règle générale 23 (GEE)
Les SCOT et les PLU PLUI favorisent la mutabilité, la réversibilité, la modularité, et l'adaptabilité du foncier et du bâti à vocation économique et commerciale dans le cadre de nouvelles constructions, de réhabilitation ou de restructuration de zones existantes, tout en développant des formes urbaines qui contribuent à une gestion économe du foncier et à la mixité fonctionnelle.

2.5 - Des aménagements innovants privilégiés

Règle générale 24 (GEE-BIO-CAE)
Les SCoT et PLU(I) doivent privilégier des projets d'aménagement (renouvellement, extension) favorisant :
- la mixité fonctionnelle permettant les courts déplacements peu ou pas carbonés, notamment au sein des différents pôles de l'ossature régionale;
- la biodiversité en milieu urbain, notamment par le développement d'espaces végétalisés et paysagers valorisant les espèces locales ;
- l'adaptation au changement et à la gestion des risques climatiques, dont la gestion de la raréfaction de l'eau potable, des inondations et des pollutions de l'eau et la gestion des épisodes de forte chaleur
- des formes urbaines innovantes contribuant à la réduction des consommations d'énergie, favorables à la production d'énergies renouvelables et au raccordement aux réseaux de chaleur;
- un bâti économe en énergie, conçu écologiquement et résilient au changement climatique

2.6 - L'intermodalité et l'offre de transports améliorées

Règle générale 25 (TIV-CAE)
La Région définit le réseau routier d'intérêt régional (RRIR). Les collectivités doivent intégrer les itinéraires de celui-ci dans leurs documents de planification. Les Départements, et les métropoles ayant la compétence en matière de voirie, doivent prendre en compte ces itinéraires dans le cadre de leurs interventions.

Règle générale 26 (TIV-EEG-DTRX)
Tous les territoires, y compris les moins denses, élaborent, proposent, ou participent à une stratégie de développement des transports et de la mobilité qui répond aux besoins de la population, notamment pour un accès facilité à l'emploi et à la formation, et àl'impératif de sobriété carbone.

Règle générale 27 (TIVM)
Les SCoT, les PDU, les Plans de mobilité et tous les documents de planification abordant les questions de mobilité intègrent les caractéristiques et les enjeux spécifiques des pôles d'échanges ferroviaires et routiers pour créer des espaces de qualité, garantir un accès facilité et offrir une intermodalité optimisée. En particulier, pour les principaux pôles d'échanges multimodaux (PEM) situés dans les pôles de l'ossature régionale, les documents de planification doivent identifier les orientations d'aménagements nécessaires concernant les quartiers de gare et l'intermodalité au regard du référentiel régional proposé.

Règle générale 28 (TIV)
Pour un système intégré des transports en Hauts-de-France, les acteurs locaux de la mobilité doivent faciliter le déploiement et la mise en œuvre de services et d'outils favorisant les pratiques intermodales (information, coordination des offres, tarification et billettique). En particulier, ils doivent veiller au bon respect des normes d'interopérabilité et assurer la transmission des données en matière de mobilité.

Règle générale 29 (TIV)
En lien avec la Planification régionale de l'intermodalité (le PRI), les Plans de mobilité (PM) et les Plans de Mobilités Simplifiés (PMS) limitrophes participent à une mise en cohérence des services de transport aux franges des périmètres des Autorités Organisatrices de la mobilité (AOM).

Règle générale 30 (CAE)
Les SCOT, PLU, PLUI, PDU, PCAET créent les conditions favorables à l'usage des modes de déplacement actifs. Dans les limites de leurs domaines respectifs, ils développent des mesures incitatives et des dispositions pour le déploiement d'installations, en particulier pour les itinéraires cyclables les plus structurants.

Règle générale 31 (CAE)
Les SCOT, PLU, PLUI, PDU et PCAET, chacun dans leurs domaines, de manière coordonnée, facilitent les trajets domicile-travail et l'accès aux zones d'activités par des modes alternatifs à la voiture individuelle. Pour cela, ils encouragent le développement :
- d'expérimentation dans les réponses aux besoins de déplacements domicile-travail, notamment le développement des espaces de télétravail,
- du stationnement et des infrastructures nécessaires pour les modes alternatifs de mobilités (modes actifs, transports en commun, covoiturage, auto-partage…),
- de points de rechargement en énergies alternatives au pétrole (électrique, hydrogène, GNV…).

Un quotidien réinventé, s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue

3.1 - Les stratégies numériques déployées

Règle générale 32 (EET)
Les SCOT, PLU, PLUI, PDU doivent intégrer des dispositions concernant le numérique, portant à la fois sur les infrastructures et les usages.

3.2 - La réhabilitation thermique encouragée

Règle générale 33 (CAE-LGT)
Afin de traduire sur leur territoire les objectifs chiffrés du SRADDET, les PCAET, en lien avec les SCOT, développent une stratégie visant une réhabilitation thermique performante du parc public et privé de logements et du parc tertiaire, comportant :
- une identification des secteurs prioritaires d'intervention,
- un niveau de performance énergétique et environnementale à atteindre, cohérent avec l'objectif de performance énergétique fixée au sein des objectifs ;
- une gouvernance multi-acteurs qui assurera l'animation et le suivi de la stratégie.

3.3 - La qualité de l'air améliorée

Règle générale 34 (CAE)
Les Scot et les PLU/PLUI doivent définir des principes d'aménagement visant à une réduction chiffrée des émissions de polluants et une réduction de l'exposition des populations à la pollution de l'air, notamment des établissements accueillant des publics sensibles aux pollutions atmosphériques (personnes âgées, enfants, malades, …).

Règle générale 35 (CAE)
Les PCAET couvrant une agglomération de moins de 250 000 habitants et sans dépassements récurrents de seuils réglementaires peuvent mettre en place des zones à faible émission (ZFE).

3.4 - La prévention et la gestion des déchets organisées

Règle générale 36 (PRPGD)
Les personnes morales compétentes en matière de déchets et leurs concessionnaires de le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, mettent en place une stratégie de prévention et de gestion des déchets compatible avec la planification régionale.

Règle générale 37 (PRPGD)
Les autorités compétentes intègrent un volet « prévention et gestion de déchets de situation exceptionnelle » dans leurs démarches de planification, en vue de disposer de solution de collecte et de stockage de ces déchets, compatibles avec la planification régionale.

Règle générale 38 (PRPGD)
Les autorités compétentes intègrent, dans le domaine des déchets une démarche d'économie circulaire, compatible notamment avec la feuille de route nationale économie circulaire, le PRPGD est son plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire, et qui tient compte des spécificités et du potentiel de leur territoire. Ces démarches territoriales peuvent inclure des actions visant notamment à faire de la commande publique, de l'urbanisme et du développement économique des leviers en faveur de l'économie circulaire.

3.5 - Les fonctionnalités écologiques restaurées

Règle générale 39 (CAE)
Les stratégies d'aménagements des SCoT garantissent le maintien et la restauration de la capacité de stockage de carbone des sols sur leur territoire selon le principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Les actions de compensation ne doivent pas détruire d'habitats ni de fonctions écologiques.

Règle générale 40 (BIO)
Les chartes de PNR, SCoT, PLU et PLUi doivent prévoir un diagnostic et des dispositifs favorables à la préservation des éléments de paysages.

Règle générale 41 (BIO)
Les chartes de PNR, SCoT, PLU et PLUi doivent lors de leur élaboration ou de leur révision s'assurer de la préservation de la biodiversité des chemins ruraux, et prioritairement de ceux pouvant jouer un rôle de liaison écologique et/ou être au service du déploiement des trames vertes. Les travaux d'élaboration et révision de ces documents doivent permettre d'alimenter un inventaire des chemins ruraux à l'échelle des Hauts-de-France.

Règle générale 42 (BIO)
Les chartes de PNR, SCoT, PLU et PLUi s'assurent de la non dégradation de la biodiversité existante, précisent et affinent les réservoirs de biodiversité identifiés dans le rapport. Ces documents contribuent à compléter la définition :
- des réservoirs de biodiversité ;
- des corridors de biodiversité en s'appuyant notamment sur une trame fonctionnelle ou à restaurer dechemins ruraux ;
- des obstacles au franchissement de la trame fonctionnelle, en identifiant des mesures pour renforcer leur perméabilité, notamment concernant les infrastructures ;
- ils définissent les mesures prises pour préserver et/ou développer ces espaces. Ils s'assurent de la bonne correspondance des contnuités avec les terrioires voisins et transfrontaliers.

Règle générale 43 (BIO)
Les chartes de PNR, SCoT , PLU et PLUi identifient les sous-trames présentes sur le territoire, justifient leur prise en compte et transcrivent les objectifs régionaux de préservation et de remise en état des continuités écologiques. Les sous-trames concernées sont : - Sous-trame forestière - Sous-trame des cours d'eau - Sous-trame des milieux ouverts - Sous-trame des zones humides - Sous-trame du littoral.

C) Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** 2016-2021 est le document de planification appelé « plan de gestion » dans la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. À ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Ainsi, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être « compatibles, ou rendus compatibles » avec les dispositions des SDAGE (art. L. 212-1, point XI, du code de l'environnement).
Il fixe les objectifs à atteindre sur la période considérée. C'est le Comité de Bassin, rassemblant des représentants des collectivités, des administrations, des activités économiques et des associations, qui a en charge l'élaboration et l'animation de la mise en œuvre du SDAGE.
Ce document remplace le SDAGE datant de 2009.

Les 5 enjeux du bassin Artois-Picardie sont :

• Enjeu A : Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques
Disposition A-2.1 Gérer les eaux pluviales
Les orientations et prescriptions des SCOT et des PLU communaux et intercommunaux comprennent des dispositions visant à favoriser l'infiltration des eaux de pluie à l'emprise du projet et contribuent à la réduction des volumes collectés et déversés sans traitement au milieu naturel.
La conception des aménagements ou des ouvrages d'assainissement nouveaux intègre la gestion des eaux pluviales dans le cadre d'une stratégie de maîtrise des rejets. Les maîtres d'ouvrage évaluent l'impact de leur réseau d'assainissement sur le milieu afin de respecter les objectifs physico-chimiques assignés aux masses d'eau.
Disposition A-8.3 : Inclure les fonctionnalités écologiques dans les porter à connaissance
Les documents d'urbanisme, de planification, les schémas et projets d'activité prennent en compte dans leur porter à connaissance les fonctionnalités écologiques des cours d'eau et des milieux aquatiques susceptibles d'être impactées.
Orientation A-9 : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

• Enjeu B : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante

Orientation B-1 : Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE
- Préserver les aires d'alimentation des captages

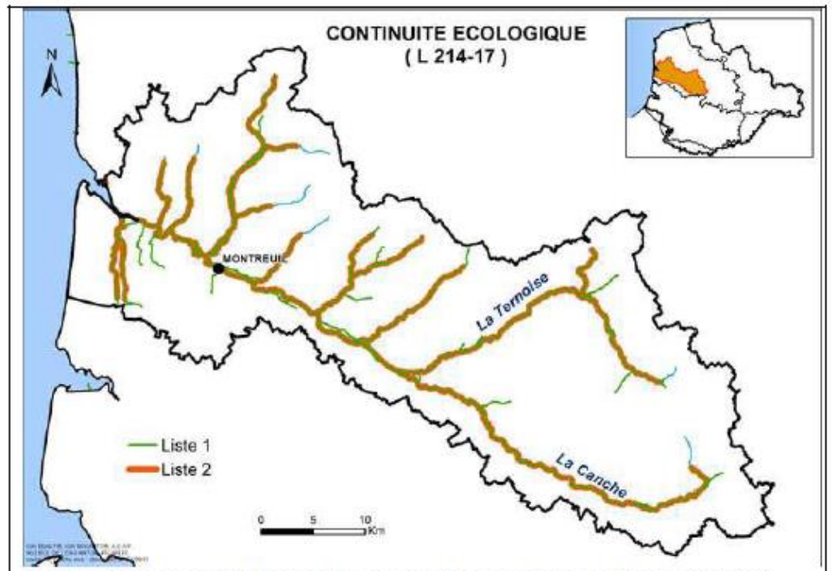
• Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations
Orientation C-1 : Limiter les dommages liés aux inondations
- Préserver le caractère inondable de zones prédéfinies
- Préserver et restaurer les Zones Naturelles d'Expansion de Crues
- Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues
- Ne pas aggraver les risques d'inondations
- Préserver le caractère naturel des annexes hydrauliques dans les documents d'urbanisme

• Enjeu D : Protéger le milieu marin
Orientation D-3 : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte
- Prendre en compte la protection du littoral dans tout projet d'aménagement

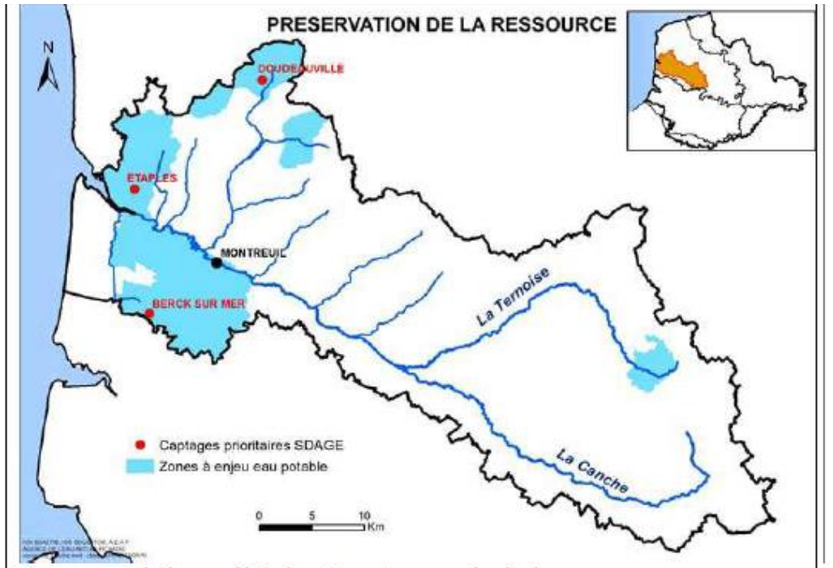
Orientation D-6 : Préserver les milieux littoraux particuliers indispensables à l'équilibre des écosystèmes avec une forte ambition de protection au regard des pressions d'aménagement.

• Enjeu E : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

Extrait du Sdage



Restaurer la morphologie des cours d'eau naturels et la continuité écologique.



Reconquérir la qualité des 3 captages prioritaires.
Préserver la qualité des zones à enjeu eau potable *(zonage sous réserve de l'adoption de la révision du 10° programme d'intervention de l'agence de l'eau).*

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

D) PCAET du Pays du Montreuillois
Le territoire du PLUi n'est pas concerné.

E) SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

La communauté de communes se situe sur 2 périmètres de SAGE : SAGE de l'Audomarois et le Sage de Canche.

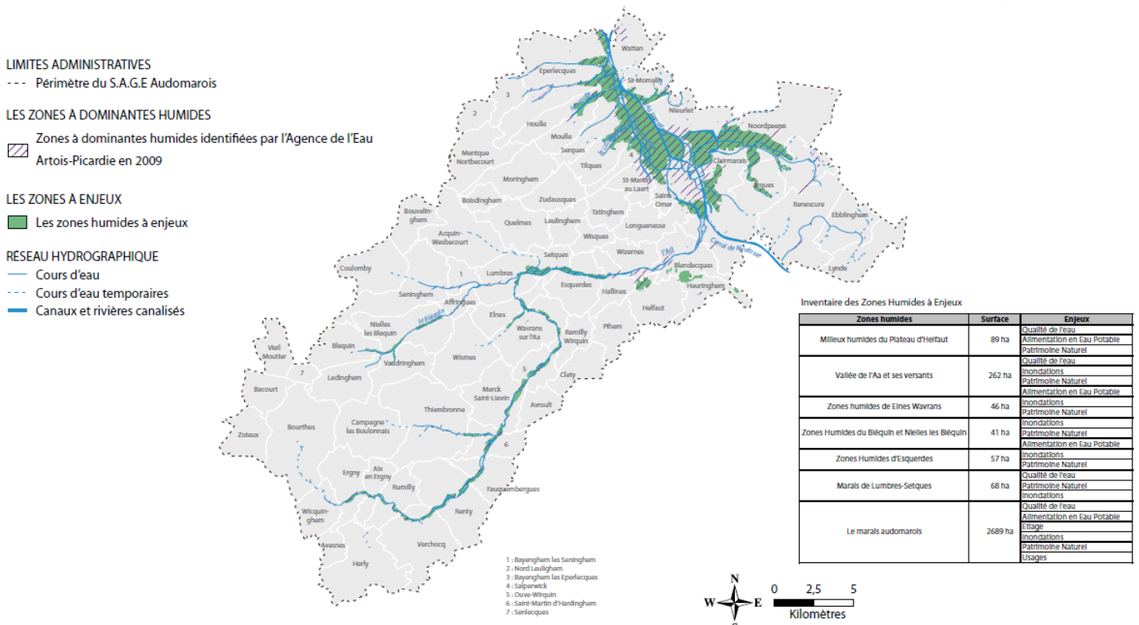
Le SAGE est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il doit être compatible avec le SDAGE. Le périmètre et le délai dans lequel il est élaboré sont déterminés par le SDAGE ; à défaut, ils sont arrêtés par le ou les préfets, le cas échéant sur proposition des collectivités territoriales intéressées. Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire, soumis à enquête publique et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique : le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau. Les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme et carte communale) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Le SAGE de l'Audomarois approuvé le 15/01/2013
Il concerne les communes d'Aix en Ergny, Avesnes, Bécourt, Bourthes, Campagne les Boulonnais, Ergny, Herly, Rumilly, Verchocq, Wicquinghem et Zoteux.

Les enjeux du SAGE de l'Audomarois sont les suivants :

- Assurer de façon durable la satisfaction des besoins en eau des différents usagers, en quantité et en qualité.
- Assurer le bon état écologique des milieux humides et aquatiques.
- Assurer la protection des biens et des personnes soumises à des risques d'inondation.
- Préserver et mettre en valeur le marais audomarois.

Zones humides à enjeu



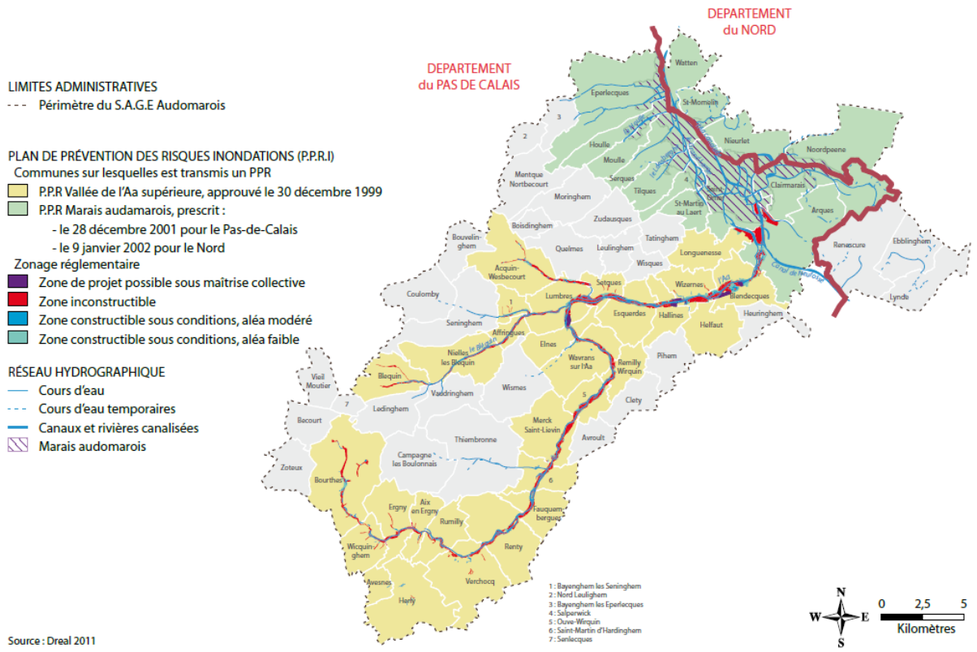
Inventaire des Zones Humides à Enjeux

Zones humides	Surface	Enjeux
Milieux humides du Plateau d'Helfaut	89 ha	Qualité de l'eau Alimentation en Eau Potable Patrimoine Naturel
Vallée de l'Aa et ses versants	262 ha	Qualité de l'eau Inondations Patrimoine Naturel Alimentation en Eau Potable
Zones humides de Elnes Wavrans	46 ha	Inondations Patrimoine Naturel
Zones Humides du Bléquin et Nielles les Bléquin	41 ha	Inondations Patrimoine Naturel Alimentation en Eau Potable
Zones Humides d'Esquerdes	57 ha	Inondations Patrimoine Naturel
Marais de Lumbres-Setques	68 ha	Qualité de l'eau Patrimoine Naturel Inondations
Le marais audomarois	2689 ha	Qualité de l'eau Alimentation en Eau Potable Etiage Inondations Patrimoine Naturel Usages

Ainsi, pour répondre aux enjeux permettant d'atteindre un partage équilibré de l'eau entre usagers et milieux, le SAGE se scinde en 6 orientations spécifiques :

1. Sauvegarde de la ressource en eau
2. Lutte contre les pollutions
3. Valorisation des milieux humides et aquatiques
4. Gestion de l'espace et des écoulements
5. Maintien des activités du marais audomarois
6. Communiquer et sensibiliser autour du S.A.G.E.

Zones inondables et vulnérabilité



Le SAGE de la Canche approuvé le 3 octobre 2011

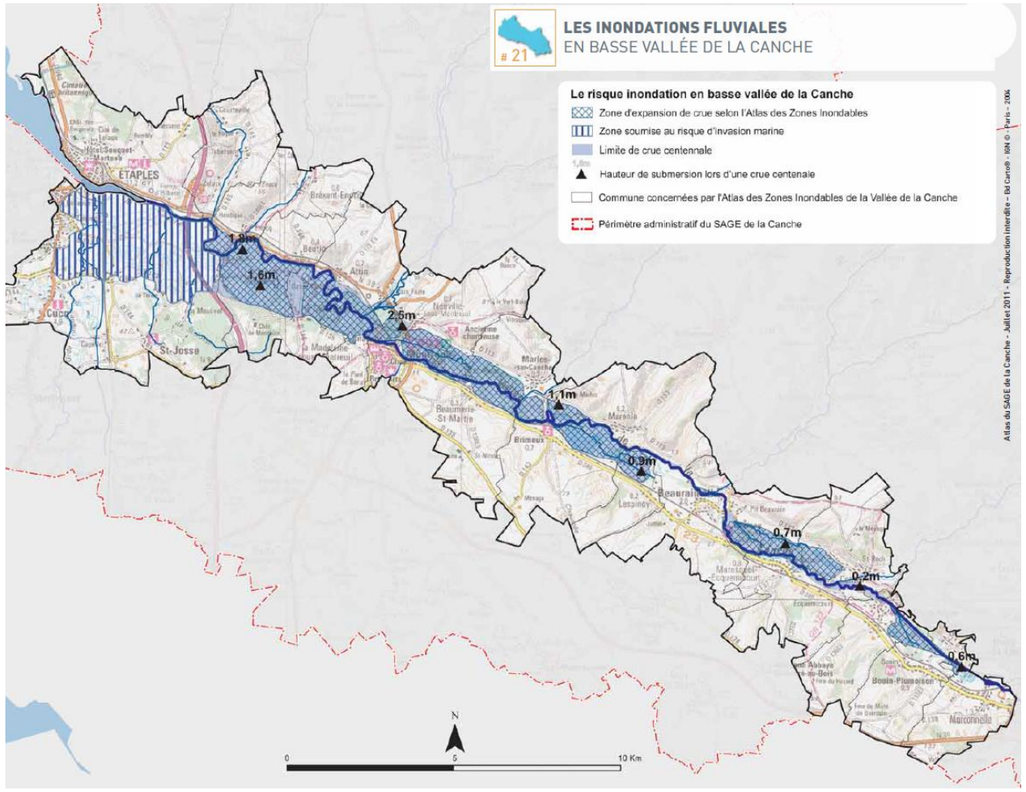
Il concerne les communes d'Alette, Beussent, Bezinghem, Bimont, Clenleu, Enquin sur Baillons, Hucqueliers, Humbert, Maninghem, Parenty, Preures, Quilen, Saint Michel-Sous-Bois.

Les enjeux du SAGE de la Canche sont les suivants :

- Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine
- Mieux connaître et prévenir la pollution des eaux souterraines par la maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses
- Améliorer l'exploitation et la distribution de l'eau potable
- Recenser et protéger les sites potentiels pour la production d'eau potable
- Sensibiliser les populations aux économies d'eau
- Améliorer globalement la qualité des eaux superficielles par la maîtrise des pollutions d'origine domestique, agricole et industrielle
- Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques
- Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés (fossés, ruisseaux...) dans le respect des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères essentielles
- Assurer la reproduction, le développement et la circulation des espèces piscicoles
- Préserver et reconquérir les zones humides
- Maitriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains

- Maîtriser les écoulements et ruissellements en vue de réduire les risques d'inondation et de contamination par les pollutions diffuses
- Préserver, améliorer ou reconquérir les capacités d'expansion des crues en fond de vallée afin de prévenir les inondations et protéger les espaces vulnérables

- Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale
- Améliorer la connaissance de l'estuaire et du littoral
- Garantir la bonne qualité des eaux littorales notamment au niveau bactériologique (eaux de baignade, eaux conchylicoles) et traiter les pollutions ponctuelles
- Mettre en place une gestion concertée des zones littorales, estuaire et bas-champs



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

F) PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) approuvé le 19/11/2015

Le PGRI Artois Picardie définit à l'échelle du bassin les objectifs de gestion des risques d'inondation, eux-mêmes déclinés des priorités d'action définies par l'État et les parties prenantes dans la stratégie nationale (SNGRI).
Le PGRI :
a). Donne une vision stratégique des priorités pour le bassin :

- En formulant des objectifs de gestion des inondations à l'échelle du bassin, intégrant les objectifs et défis définis au niveau national en tenant compte du contexte local (Partie C).
- En proposant des objectifs complémentaires particuliers sur les périmètres de stratégies locales.

Ce PGRI comporte ainsi un chapitre spécifique sur les stratégies locales, qui présente des éléments de diagnostic synthétiques et des priorités pré-identifiées pour le territoire (Partie D).
Ces priorités constituent des premiers objectifs particuliers aux stratégies locales, qui seront à affiner et décliner dans le cadre des stratégies locales.

b). Identifie des dispositions permettant l'atteinte des objectifs.

c). Apporte une vision d'ensemble de la politique de gestion des inondations sur le bassin en valorisant les outils et démarches existant sur le territoire (Plan Submersions Rapides (PSR), Programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)...).

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions (il n'est pas opposable aux tiers). Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau.

Les objectifs du PGRI du bassin Artois Picardie décline les objectifs suivants :

Objectif 1.	**Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations**
Orientation 1.	***Renforcer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire***
Disposition 1.	Respecter les principes de prévention du risque dans l'aménagement du territoire et d'inconstructibilité dans les zones les plus exposées
Disposition 2.	Orienter l'urbanisation des territoires en dehors des zones inondables et assurer un suivi de l'évolution des enjeux exposés dans les documents d'urbanisme
Disposition 3.	Développer la sensibilité et les compétences des professionnels de l'urbanisme pour l'adaptation au risque des territoires urbains et des projets d'aménagement dans les zones inondables constructibles sous conditions
Orientation 2.	***Développer les actions de réduction de la vulnérabilité, par l'incitation, l'appui technique et l'aide au financement, pour une meilleure résilience des territoires exposés***
Disposition 4.	Favoriser la mobilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs sur la réduction de la vulnérabilité au risque inondation
Disposition 5.	Favoriser la mise en œuvre effective des mesures structurelles et organisationnelles permettant la réduction de la vulnérabilité au risque inondation
Objectif 2.	**Favoriser le ralentissement des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques**
Orientation 3.	***Préserver et restaurer les espaces naturels qui favorisent le ralentissement des écoulements***
Disposition 6.	Préserver et restaurer les zones naturelles d'expansion de crues
Disposition 7.	Limiter et encadrer les projets d'endiguement en lit majeur
Disposition 8.	Stopper la disparition et la dégradation des zones humides et naturelles littorales - Préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
Disposition 9.	Mettre en œuvre des plans de gestion et d'entretien raisonné des cours d'eau, permettant de concilier objectifs hydrauliques et environnementaux
Disposition 10.	Préserver les capacités hydrauliques des fossés
Orientation 4.	***Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion du trait de côte et de défense contre la submersion marine.***
Disposition 11.	Mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques littoraux intégrant la dynamique d'évolution du trait de côte
Orientation 5.	***Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation, d'érosion des sols et de coulées de boues.***
Disposition 12.	Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement urbains
Disposition 13.	Favoriser le maintien des éléments du paysage participant à la maîtrise du ruissellement et de l'érosion, et mettre en œuvre des programmes d'action adaptés dans les zones à risque
Orientation 6.	***Évaluer toutes les démarches de maîtrise de l'aléa à la lumière des risques pour les vies humaines et des critères économiques et environnementaux.***
Disposition 14.	Privilégier les aménagements à double fonction, qui visent à remobiliser les zones d'expansion des crues et à reconnecter les annexes alluviales
Disposition 15.	Évaluer la pertinence des aménagements de maîtrise de l'aléa par des analyses coûts-bénéfices et multicritères
Disposition 16.	Garantir la sécurité des populations déjà installées à l'arrière des ouvrages de protection existants
Objectif 3.	**Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information, pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs**
Orientation 7.	***Améliorer et partager la connaissance de l'ensemble des phénomènes d'inondation touchant le bassin Artois-Picardie, en intégrant les conséquences du changement climatique***
Disposition 17.	Améliorer la connaissance des phénomènes sur les territoires où l'aléa n'est pas bien connu ou consolidé et sur les territoires soumis à des phénomènes complexes
Disposition 18.	Saisir les opportunités pour cartographier les débordements pour différentes périodes de retour et décrire la dynamique des phénomènes d'inondation
Disposition 19.	Approfondir la connaissance des risques littoraux et des conséquences prévisibles du changement climatique
Disposition 20.	Développer la cartographie des axes de ruissellement potentiels et des secteurs les plus exposés à des phénomènes d'érosion en zone rurale
Disposition 21.	Capitaliser, partager et mettre en cohérence les différentes sources d'information disponibles
Orientation 8.	***Renforcer la connaissance des enjeux en zone inondable et des dommages auxquels ils sont exposés, comme support d'aide à la décision pour réduire la vulnérabilité des territoires et renforcer la gestion de crise***
Disposition 22.	Poursuivre l'amélioration de la connaissance des enjeux exposés au risque, en portant une attention particulière sur les réseaux et les équipements sensibles
Disposition 23.	Développer l'analyse des conséquences négatives des inondations en tenant compte des spécificités du territoire
Orientation 9.	***Capitaliser les informations suite aux inondations***
Disposition 24.	Poursuivre la cartographie des zones d'inondation constatées et l'association des acteurs locaux pour la co-construction du retour d'expérience
Disposition 25.	Élargir la capitalisation de l'information à la vulnérabilité des territoires
Orientation 10.	***Développer la culture du risque, par des interventions diversifiées et adaptées aux territoires, pour responsabiliser les acteurs et améliorer collectivement la sécurité face aux inondations***
Disposition 26.	Sensibiliser les élus sur leurs responsabilités et leur obligations réglementaires et sur les principes d'une gestion intégrée du risque inondation
Disposition 27.	Développer des initiatives innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des acteurs
Objectif 4.	**Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale des territoires sinistrés**
Orientation 11.	***Renforcer les outils de prévision et de surveillance pour mieux anticiper la crise***
Disposition 28.	Poursuivre l'amélioration du dispositif de surveillance et des modèles de prévision sur les sites soumis à des phénomènes complexes
Disposition 29.	Développer les dispositifs de surveillance et d'alerte locaux, pour les cours d'eau non intégrés à Vigicrues et pour les bassins versants exposés à des phénomènes rapides de ruissellements et de coulées de boues
Disposition 30.	Développer la mise en place de cartes des zones d'inondation potentielles, permettant d'estimer l'évolution prévisible de l'enveloppe inondable et des enjeux touchés
Orientation 12.	***Développer et renforcer les outils d'alerte et de gestion de crise, pour limiter les conséquences des inondations sur les personnes, les biens et la continuité des services et des activités***
Disposition 31.	Systématiser l'intégration du risque inondation dans les PCS et vérifier leur caractère opérationnel par des exercices de simulation de crise
Disposition 32.	Renforcer et anticiper la gestion coordonnée, en période de crue, des ouvrages destinés à la gestion hydraulique
Orientation 13.	***Concevoir au plus tôt l'après-crise pour faciliter et accélérer la phase de réparation***
Disposition 33.	Favoriser le rétablissement individuel et social
Disposition 34.	Accompagner les acteurs économiques pour un retour rapide à la normale
Disposition 35.	Anticiper les modalités de gestion des déchets lors des crues
Objectif 5.	**Mettre en place une gouvernance des risques d'inondation instaurant une solidarité entre les territoires**
Orientation 14.	***Favoriser la mise en place de stratégies globales de prévention du risque inondation, à l'échelle de bassins versants hydrographiques cohérents***
Disposition 36.	Garantir une prise en compte exhaustive de la gestion du risque inondation dans le cadre des stratégies et programmes d'action locaux
Disposition 37.	Inscrire tous les projets de gestion du risque inondation dans une réflexion à l'échelle des bassins versants, et les soumettre à un arbitrage impliquant les territoires amont et aval, dans une logique de solidarité des territoires
Orientation 15.	***Structurer et conforter l'organisation de la prise en charge de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins de risques***
Disposition 38.	Accompagner les collectivités dans la mise en place de la compétence GEMAPI
Orientation 16.	***Développer les espaces de coopération inter-bassins et transfrontaliers***
Disposition 39.	Renforcer la coopération inter-bassins et l'articulation entre Voies Navigables de France et les collectivités locales vis-à-vis du fonctionnement des rivières interconnectées
Disposition 40.	Conforter la coopération internationale

.

G) PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation (Cf. pochette servitudes)

Le territoire du PLUi, en lien avec le PGRI, est concerné par 2 PPRI : celui de l'Aa pour les communes de Bourthes, Wicquinghem, Herly, Avesnes, Ergny et Aix-en-Ergny, Rumilly et Verchocq et le PPRN d'Inondation, par remontées de nappe naturelle et par ruissellement et coulée de boue prescrit le 30/10/2001 pour la commune d'Hucqueliers.

Le plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRi ou PPRNi) est un document de planification qui permet :

- de délimiter les zones exposées aux risques d'inondation et d'y prévoir des interdictions ou des prescriptions spécifiques (portant sur des constructions, ouvrages, aménagements, exploitations…) afin de ne pas aggraver le risque pour les vies humaines ;
- de délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des mesures d'interdictions ou des prescriptions (pour les constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations) afin de ne pas aggraver les risques existants et de ne pas en provoquer de nouveaux ;
- de fixer des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre ou à mettre en œuvre, dans ces deux types de zones, par divers acteurs (collectivités publiques, particuliers, propriétaires, exploitants, utilisateurs).

PPRI de l'Aa approuvé le 30/12/1999

La vallée de l'Aa supérieure subit régulièrement des inondations qui sont à l'origine de dégâts considérables pour les biens et les activités et qui portent atteinte à la sécurité des populations.
Ainsi, lors des épisodes de février 1988, janvier 1995, décembre 1999, fin février – début mars 2002 et décembre 2006, des zones urbanisées ont été particulièrement touchées par la montée des eaux.
Le PPR est prescrit par le Préfet du département concerné sur un périmètre défini lors de la prescription.
Le PPR inondation de l'Aa supérieure concerne 30 communes soumises à des débordements de l'Aa ou de ses affluents, ainsi qu'à des ruissellements à partir des zones de coteaux.
Le risque d'inondation est caractérisé par le croisement entre :
· l'**aléa** inondation, c'est-à-dire le phénomène naturel des crues et la **vulnérabilité** de la zone exposée à l'inondation.
Les données sur l'aléa sont issues de l'Atlas Régional des Zones Inondables du Nord / Pas-de-Calais. La vulnérabilité des zones exposées aux inondations a été déterminée à partir des données sur l'occupation des sols, données issues de l'étude des enjeux réalisée en mars 2001 par le bureau d'études BCEOM sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Zonage réglementaire en zones soumises à débordements

La démarche générale adoptée pour le zonage dans les communes de la vallée de l'Aa supérieure est présentée dans le tableau ci-dessous.
Pour une zone donnée, cette démarche procède d'une combinaison entre le niveau de vulnérabilité affecté et la classe d'aléa d'inondation présent sur la zone.

Aléa / type d'occupation des sols	Surfaces non urbanisées			Surfaces déjà urbanisées	
	Zones rurales, naturelles ou de loisirs	Emprises d'activités dont la proximité à l'eau est indispensable		Activités	Habitat
		Zones d'écoulement préférentiel	Zones de stockage d'eau		
Aléa fort (>1m)	Zone rouge	Zone rouge	Zone rouge (*)	Zone rouge (*)	Zone rouge
Aléa moyen (0,5 à 1 m)	Zone rouge	Zone rouge	Zone violette	Zone bleu foncé	Zone bleu foncé
Aléa faible (< 0,5 m)	Zone rouge	Zone rouge	Zone violette	Zone bleu clair	Zone bleu clair

- Les surfaces non urbanisées (pâtures, terrains vierges…) situées en zone inondable, définies comme zones d'écoulement préférentiel (repérées par une trame au zonage) ou comme zones d'expansion des crues à préserver, sont classées en **zone rouge**,
- Les surfaces urbanisées où l'aléa est fort ou très fort sont classées en **zone rouge** de façon à protéger les habitants et les activités,
- Les surfaces non urbanisées où l'aléa est faible ou moyen, situées dans l'emprise des activités dont la proximité à l'eau est indispensable sont classées en **zone violette**, dans la mesure où une poursuite contrôlée de leur aménagement n'est pas susceptible d'y aggraver les effets des inondations,
- les surfaces urbanisées où l'aléa est moyen ont été classées en **zone bleue foncée**, dans la mesure où une poursuite contrôlée de l'urbanisation n'est pas susceptible d'y aggraver les effets des inondations,
- les surfaces urbanisées où l'aléa est faible ont été classées en **zone bleue claire**, dans la mesure où une poursuite contrôlée de l'urbanisation n'est pas susceptible d'y aggraver les effets des inondations.

Zonage réglementaire en zones soumises à ruissellements

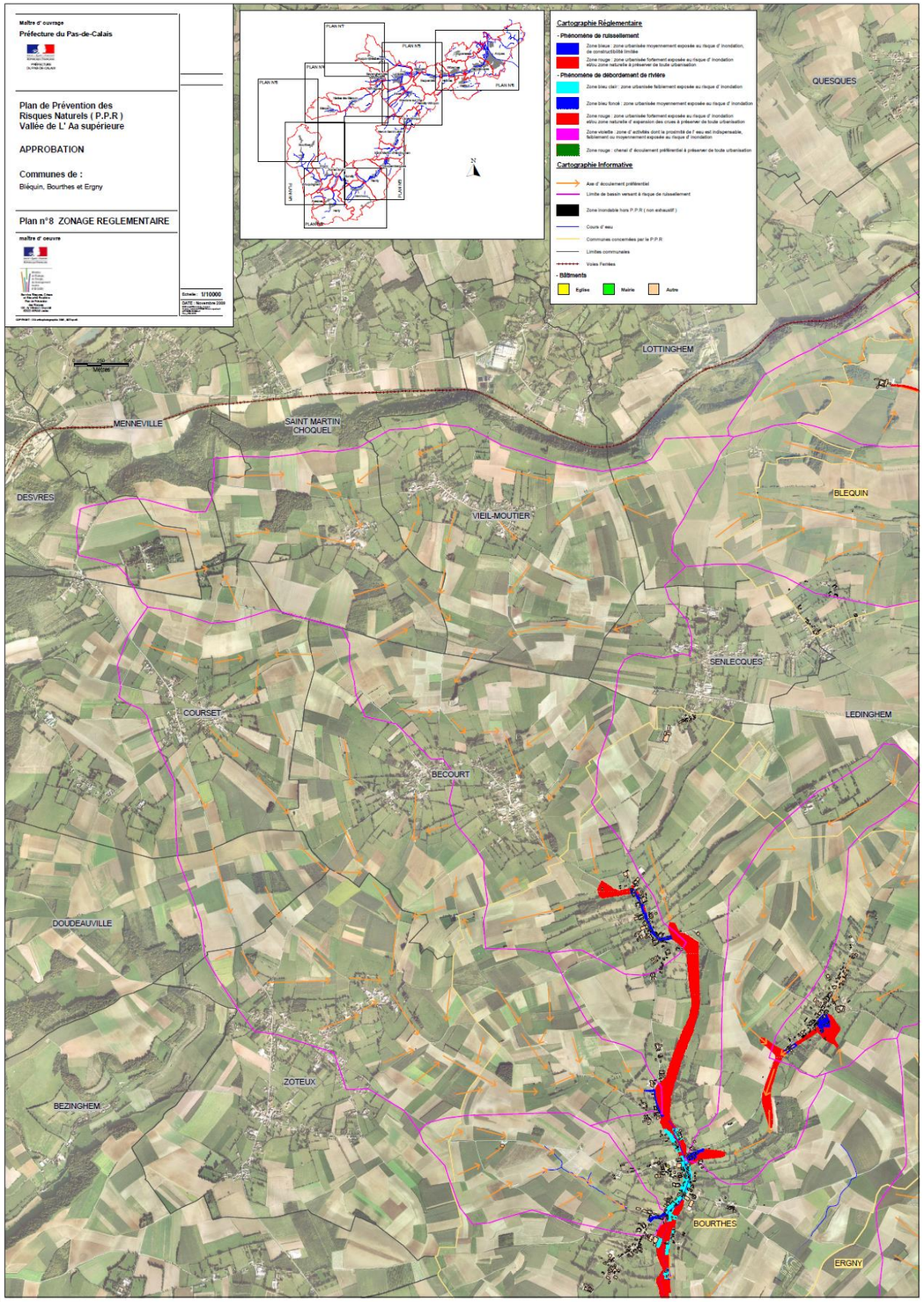
Afin de distinguer dans le zonage du PPR les zones à risque de débordement de rivière de celles à risque de ruissellement, ces dernières disposent d'un figuré différent, mais avec les couleurs de base du PPR, soit des **zones rouges** ou **bleues**.
Concernant le zonage réglementaire, celui-ci est établi en appliquant les principes de base de la prévention des PPR inondation, soit :

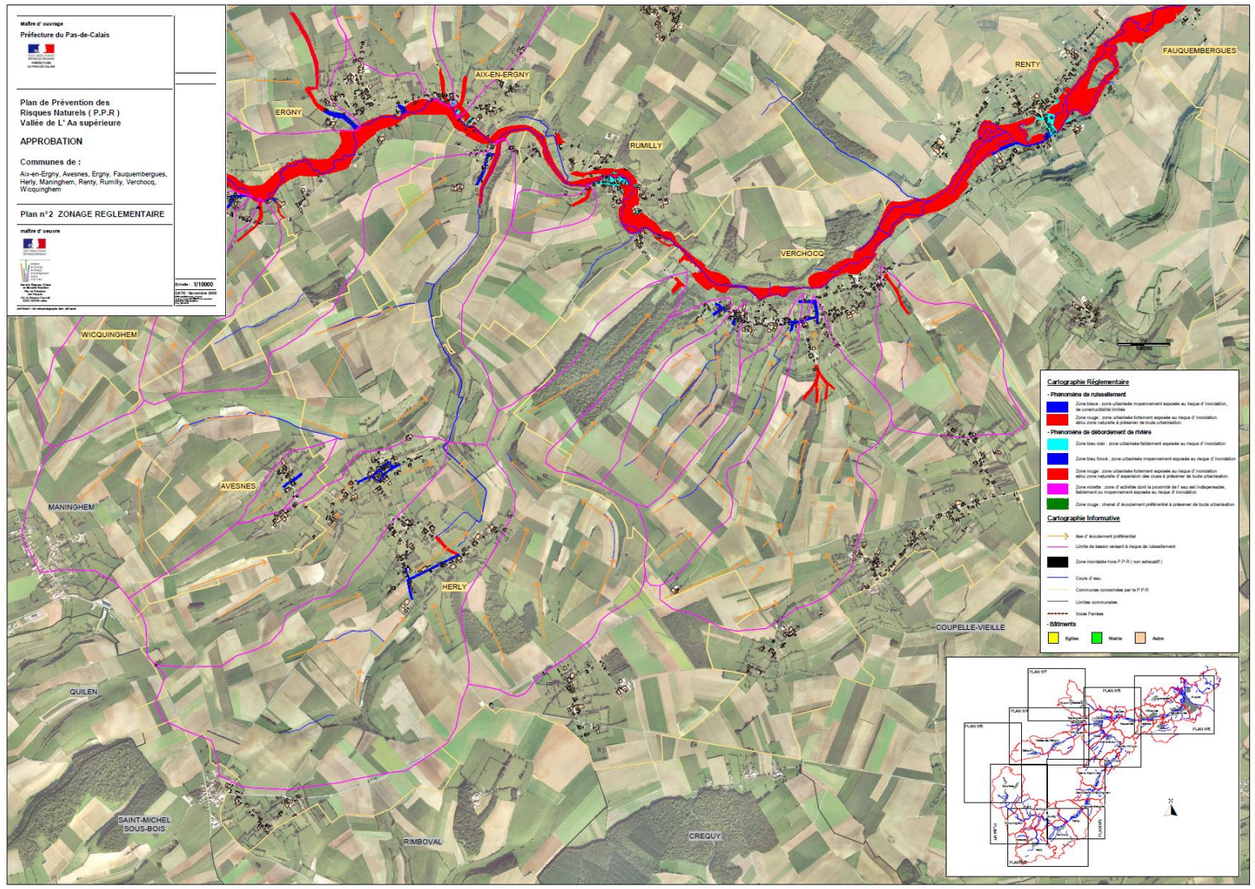
- En zone d'aléa fort, quelle que soit l'urbanisation, aucune nouvelle implantation n'est possible.
- En zone urbanisée d'aléa moyen, une extension contrôlée de l'urbanisation est possible sous conditions ;
- En zone rurale non urbanisée, quel que soit l'aléa, il est nécessaire de préserver ces zones de l'urbanisation.

Ces principes sont traduits selon la grille suivante :

	Zone rurale	Zone urbanisée	
		Habitat	Activité
Aléa fort	Zone rouge	Zone rouge	
Aléa moyen		Zone bleue	

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com


Maître d' ouvrage
Préfecture du Pas-de-Calais
Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R) Vallée de L' Aa supérieure
APPROBATION
Communes de :
Bléquin, Bourthes et Ergny
Plan n°8 ZONAGE REGLEMENTAIRE
maître d' oeuvre
Echelle: 1/10000
DATE : Novembre 2009
Cartographie Réglementaire
- Phénomène de ruissellement
Zone bleue : zone urbanisée moyennement exposée au risque d' inondation, de constructibilité limitée
Zone rouge : zone urbanisée fortement exposée au risque d' inondation et/ou zone naturelle à préserver de toute urbanisation
- Phénomène de débordement de rivière
Zone bleu clair : zone urbanisée faiblement exposée au risque d' inondation
Zone bleu foncé : zone urbanisée moyennement exposée au risque d' inondation
Zone rouge : zone urbanisée fortement exposée au risque d' inondation et/ou zone naturelle d' expansion des crues à préserver de toute urbanisation
Zone violette : zone d' activités dont la proximité de l' eau est indispensable, faiblement ou moyennement exposée au risque d' inondation
Zone rouge : chenal d' écoulement préférentiel à préserver de toute urbanisation
Cartographie Informative
Axe d' écoulement préférentiel
Limite de bassin versant à risque de ruissellement
Zone inondable hors P.P.R (non exhaustif)
Cours d' eau
Communes concernées par le P.P.R
Limites communales
Voies Ferrées
- Bâtiments
Eglise
Mairie
Autre
QUESQUES
LOTTINGHEM
MENNEVILLE
SAINT MARTIN CHOQUEL
DESVRES
VIEIL-MOUTIER
BLEQUIN
SENLECQUES
COURSET
LEDINGHEM
BECOURT
DOUDEAUVILLE
ZOTEUX
BEZINGHEM
BOURTHES
ERGNY


Maître d' ouvrage
Préfecture du Pas-de-Calais
Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R) Vallée de L' Aa supérieure
APPROBATION
Communes de :
Aix-en-Ergny, Avesnes, Ergny, Fauquembergues, Herly, Maninghem, Renty, Rumilly, Verchocq, Wicquinghem
Plan n°2 ZONAGE REGLEMENTAIRE
maître d' oeuvre
Echelle: 1/10000
DATE : Novembre 2009
Cartographie Réglementaire
- Phénomène de ruissellement
Zone bleue : zone urbanisée moyennement exposée au risque d' inondation, de constructibilité limitée
Zone rouge : zone urbanisée fortement exposée au risque d' inondation et/ou zone naturelle à préserver de toute urbanisation
- Phénomène de débordement de rivière
Zone bleu clair : zone urbanisée faiblement exposée au risque d' inondation
Zone bleu foncé : zone urbanisée moyennement exposée au risque d' inondation
Zone rouge : zone urbanisée fortement exposée au risque d' inondation et/ou zone naturelle d' expansion des crues à préserver de toute urbanisation
Zone violette : zone d' activités dont la proximité de l' eau est indispensable, faiblement ou moyennement exposée au risque d' inondation
Zone rouge : chenal d' écoulement préférentiel à préserver de toute urbanisation
Cartographie Informative
Axe d' écoulement préférentiel
Limite de bassin versant à risque de ruissellement
Zone inondable hors P.P.R (non exhaustif)
Cours d' eau
Communes concernées par le P.P.R
Limites communales
Voies Ferrées
- Bâtiments
Eglise
Mairie
Autre
ERGNY
AIX-EN-ERGNY
RENTY
FAUQUEMBERGUES
RUMILLY
VERCHOCQ
WICQUINGHEM
AVESNES
MANINGHEM
HERLY
COUPELLE-VIEILLE
QUILEN
SAINT-MICHEL SOUS-BOIS
RIMBOVAL
CREQUY

H) Le PAPI de la Canche (en cours)

En élaborant simultanément un Plan de Prévention des Risques (PPR) et un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) sur le bassin versant de la Canche, l'État et les acteurs de la gestion des inondations ont fait le choix de concevoir un éventail de solutions globales et durables.
Sur le bassin versant de la Canche, des inondations ont notamment touché tout ou partie du territoire en : 1988, 1993, 1994, 1999, 2002, et plus récemment 2012 et 2013.
Suite à la crue de décembre 1994, la DDTM 62 a réalisé le PPRI de 21 communes situées en aval de la Canche exposées au risque d'inondation par débordement de la Canche. Ce « PPRI de la Canche aval » a été approuvé par le Préfet en 2003.
En parallèle, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du bassin versant de la Canche ont réalisé des aménagements pour la protection des populations contre les crues (dans la vallée / dans les bassins versants, des ouvrages légers / des ouvrages structurants...). Cependant, la récurrence des épisodes d'inondation a fait émerger la nécessité d'une démarche coordonnée et cohérente à l'échelle du bassin versant entier, qui se concrétisa dans un PAPI. Le « PAPI d'Intention » de la Canche, porté par le Symcéa, a été labellisé en 2014. Il s'agit d'une première étape, qui vise à établir un premier diagnostic du territoire et permet de mobiliser les maîtres d'ouvrage en vue de la réalisation d'un « PAPI Complet ».

Le document du PAPI de la Canche couvre les communes de Beussent, Enquin sur Baillons, Preures, Hucqueliers, Bezinghem, Parenty



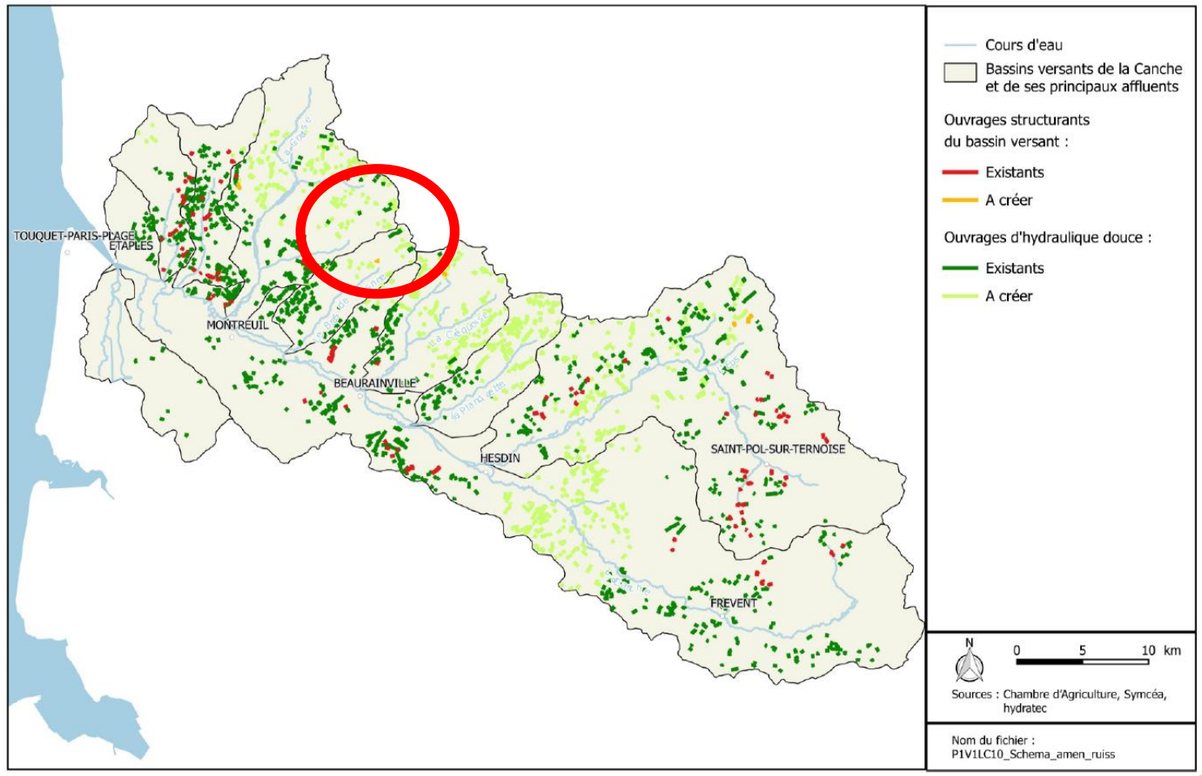
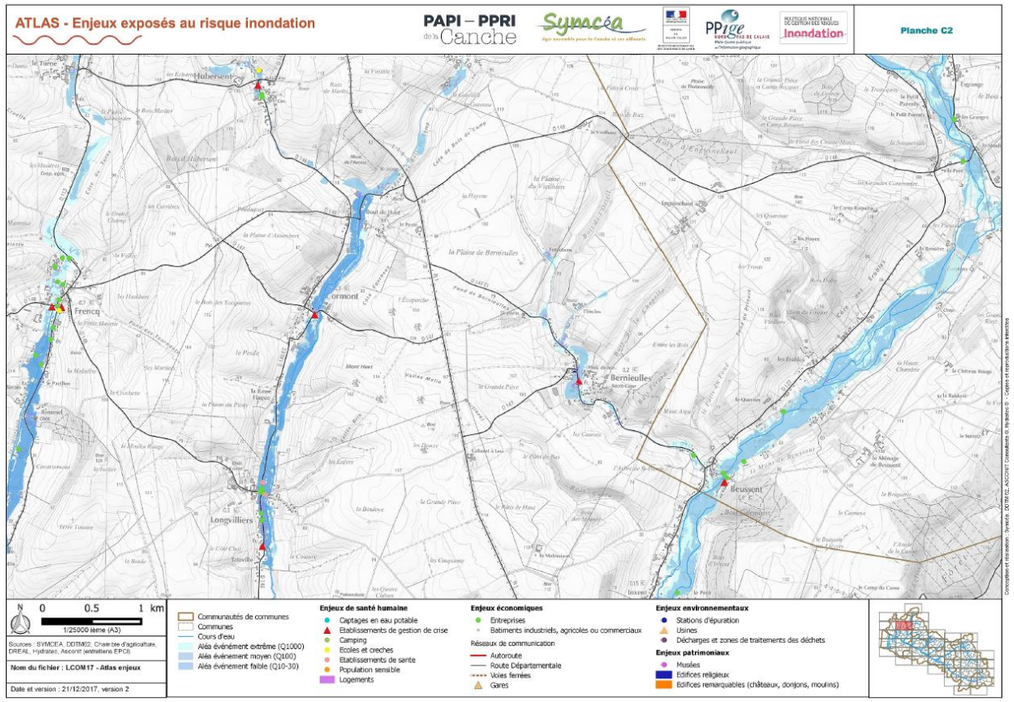
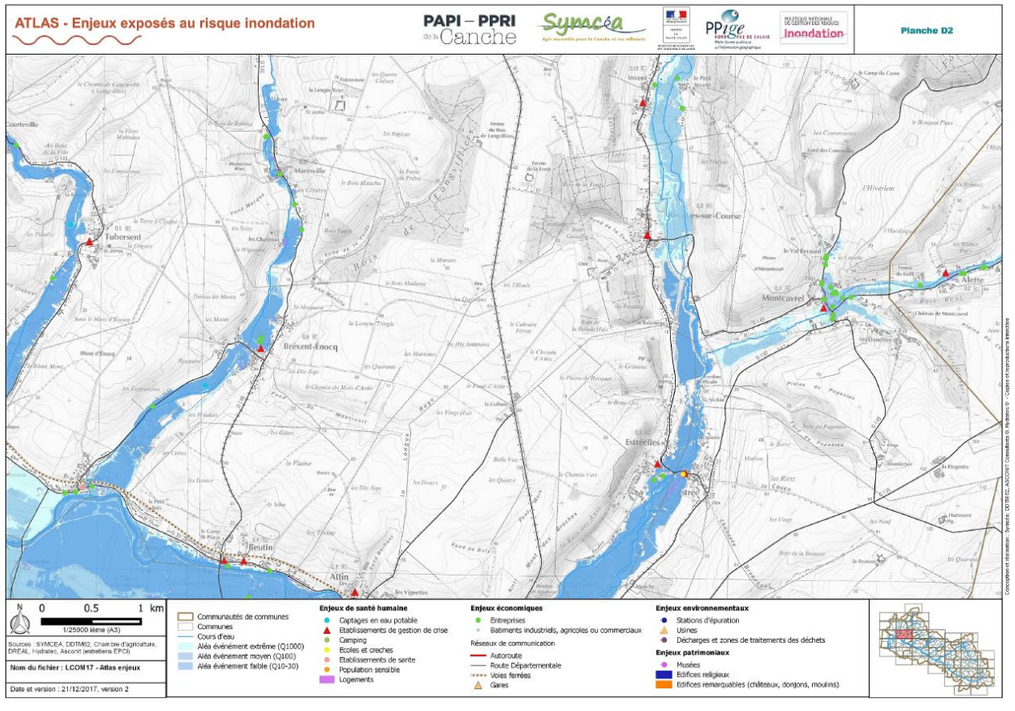
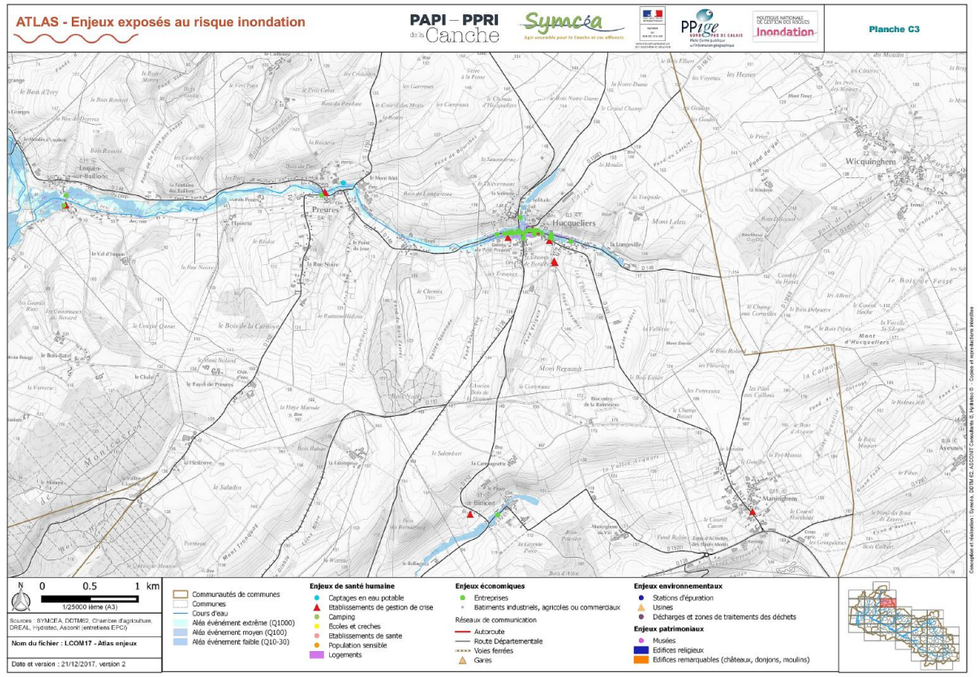


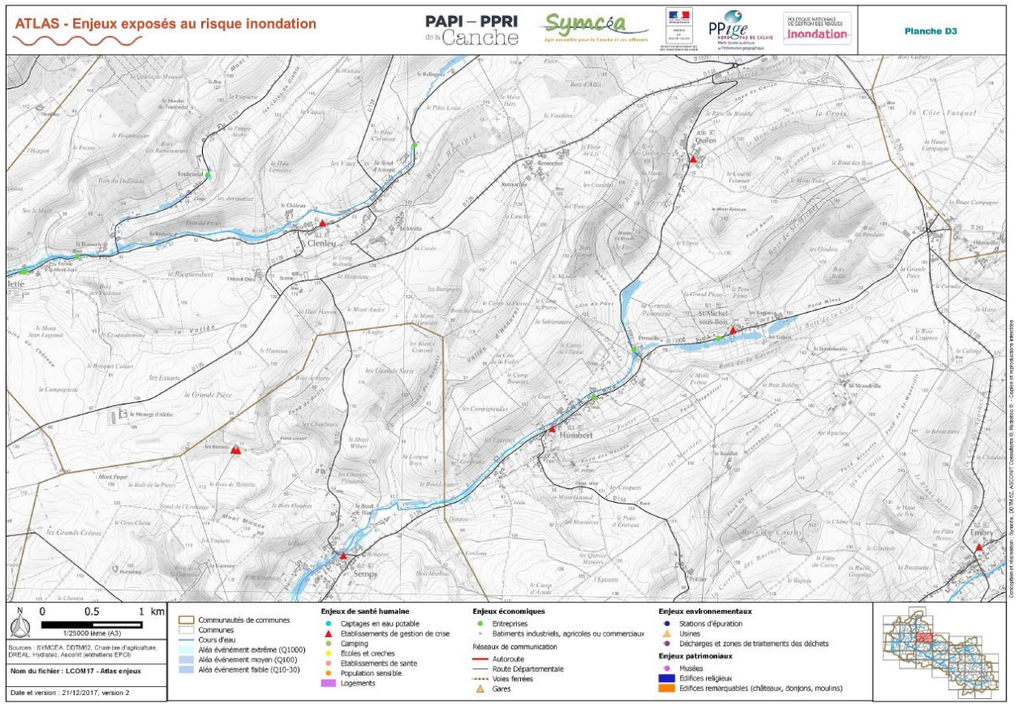
Figure 5-17 : Schéma d'aménagement prévu pour limiter les ruissellements

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com









Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

I) Les aires de captage

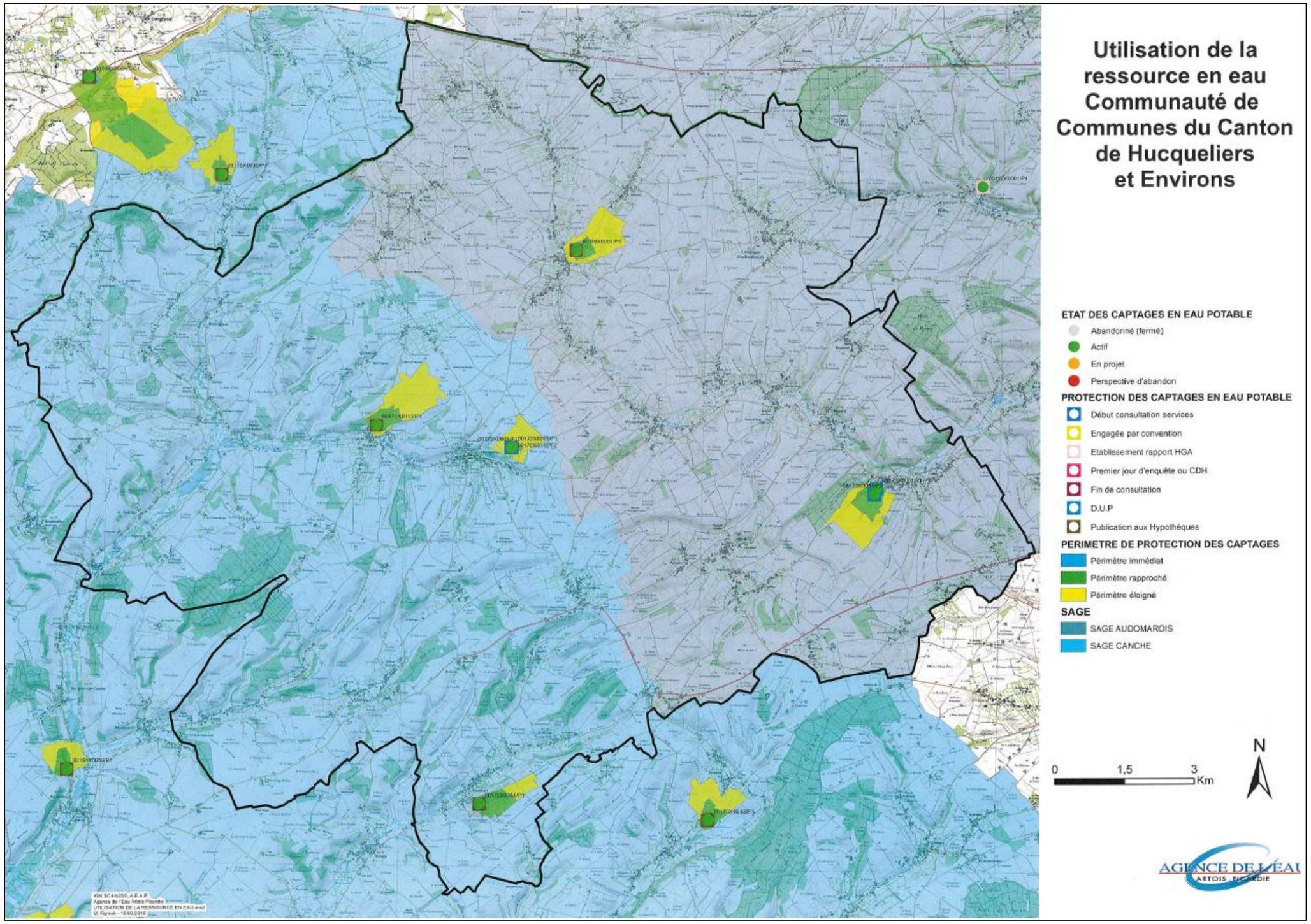
Les captages d'alimentation en eau potable sont protégés des pollutions ponctuelles et accidentelles grâce à des périmètres de protection réglementaire, fixés par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP - – Cf. Pochette servitudes). Ce sont les périmètres de protection immédiats, périmètres de protection rapprochés et périmètres de protection éloignés.

L'intercommunalité est concernée par :
L'aire de captage à Bourthes exploitée par le SI de Bourthes pour les communes de Bécourt, Bourthes, Wicquinghem et Zoteux ;
L'aire de captage d'Hucqueliers exploitée par la mairie pour la commune
L'aire de captage d'Humbert exploitée par le SI d'Humbert pour la commune
L'aire de captage de Preures exploitée par le SI Vallée des Baillons pour les communes de Beussent, Enquin sur Baillons et Preures.

Données ARS

PLU CC Canton Hucqueliers

UGE	Communes	Ressource en eau	qualité	Quantité	Actions en cours			
SI Plateau de Bellevue	AIX-EN-ERGNY AVESNES BIMONT ERGNY HERLY MANINGHEM QUILEN RUMILLY SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS VERCHOCQ	2 captages classés captages prioritaires à Verchocq	présence desethylatrazine en concentration >0,1µg/L en distribution (moyenne 2014=0,2)	ok 1000 m3/j pompé en 2014 (80% µ)	Dérogation accordée par l'ARS pour la distribution de l'eau pendant 3 ans.	Interconnexion pour dilution par captage de Planques réalisée	Révision de la DUP de Planques pour augmenter les débits autorisés en cours	DTMP en cours pour les forages de Verchocq
SI Bimoise	ALETTE CLENLEU	1 captage à Estrelles (+ interco achat permanent à SI Baillons)	RAS	ok 530 m3/j pompé en 2013 (68,5% µ)	Reflexion fusion SI Baillons, Hucqueliers, SI Doudeauvile, SI Bourthes, SI Bimoise	Projet sectorisation réseau		
SI Bourthes	BECOURT BOURTHES WICQUINGHEM ZOTEUX	1 captage à Bourthes	RAS	ok 1000 m3/j pompé en 2012 (77% µ)	Reflexion fusion SI Baillons, Hucqueliers, SI Doudeauville, SI Bourthes, SI Bimoise			
SI Vallée des Baillons	BEUSSENT ENQUIN-SUR-BAILLONS PREURES	1 captage à Preure	RAS	400 m3/j pompé en 2013 (68% µ). Dépassement DUP en pointe	Reflexion fusion SI Baillons, Hucqueliers, SI Doudeauville, SI Bourthes, SI Bimoise	Projet sectorisation réseau		
Hucqueliers	HUCQUELIERS	1 captage à Hucqueliers	traces atrazine en 2014	DUP légèrement dépassée	Reflexion fusion SI Baillons, Hucqueliers, SI			
SI Doudeauville	BEZINGHEM PARENTY	1 captage (1 puits + 1 forage) à Doudeauville	Desethylatrazine >0,1µg/L, pesticides traités par charbon actif avant distribution. Présence Hydrocarbures sur puits.	vol DUP dépassée annuellement mais ok journalier 660 m3/j (68% µ)	Reflexion fusion SI Baillons, Hucqueliers, SI Doudeauville, SI Bourthes, SI Bimoise	DUP en cours pour regulariser forage + augmenter vol annuels	ORQUE sera lancée par la CAB, périmètre doudeauville compris	
SI Humbert Saint Denoeux	HUMBERT	1 captage à Humbert	qualité bactériologique mauvaise par épisode (SDRE 2006)	ok 85 m3/j pompé en 2012 (?µ)	RAS			
SIDEALF	CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS		RAS	Ressource exédentaire	Réflexion CASO sur le champ captant de St Martin d'Hardinghen (Fauquembergues)			


Utilisation de la ressource en eau Communauté de Communes du Canton de Hucqueliers et Environs
ETAT DES CAPTAGES EN EAU POTABLE
Abandonné (fermé)
Actif
En projet
Perspective d'abandon
PROTECTION DES CAPTAGES EN EAU POTABLE
Début consultation services
Engagée par convention
Etablissement rapport HGA
Premier jour d'enquête ou CDH
Fin de consultation
D.U.P
Publication aux Hypothèques
PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
SAGE
SAGE AUDOMAROIS
SAGE CANCHE
0
1,5
3
Km
N
AGENCE DE L'EAU
ARTOIS PICARDIE

J) Le Programme Local de l'Habitat

Le territoire du PLUi n'est pas concerné.

K) Le Plan de Déplacements Urbains

Le territoire du PLUi n'est pas concerné.

L) La Loi sur l'eau

La **Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006** (Journal Officiel du 31 décembre 2006) a pour fonction de transposer en droit français la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000. La France doit arriver aux objectifs de cette directive, notamment :
– le bon état des eaux d'ici 2015,
– l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous,
– plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau,
– la rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce.

Cette loi précise la liste d'installations, d'ouvrages, de travaux et d'activités (IOTA) ayant une influence sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. La nomenclature eau se compose de deux régimes : autorisation et déclaration. Les IOTA sont ainsi soumis au régime de l'autorisation ou de la déclaration suivant les dangers qu'ils représentent et la gravité de leurs effets sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques. Articles L 214-1 et suivants du Code de l'environnement.

Sont concernées, **les installations, ouvrages, travaux et activités** réalisés par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant :
- des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines (restituées ou non), une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux,
- la destruction de frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole,
- des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques même non polluants.

Un projet est concerné par la réglementation eau si au moins un de ses impacts figure dans la nomenclature eau, notamment dans le tableau de **l'article R 214-1** du Code de l'environnement.

La loi sur l'eau précise que les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :
• Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
• Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,
• Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
• Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

M) Servitudes
(Cf. Liste détaillée des servitudes en annexe)

Le territoire est concerné par 11 types de servitudes :

Servitude PT1 *:* SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION RADIOELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

La servitude a pour conséquence :
- l'obligation de faire cesser les perturbations électromagnétiques : Tout propriétaire ou usager d'une installation électrique produisant ou propageant des perturbations gênant l'exploitation d'un centre de réception est tenu de se conformer aux dispositions qui lui seront indiquées par le ministre en charge de l'exploitation ou du contrôle du centre en vue de faire cesser le trouble ;
- l'interdiction faite, dans les zones de protection radioélectrique, aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec son exploitation ;
- l'interdiction, dans les zones de garde radioélectrique, de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques ou d'y apporter des modifications sans l'autorisation du ministre en charge de l'exploitation du centre.

Servitude PT2 *:* SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIO-ELECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES

La servitude a pour conséquence :
- l'obligation, dans toutes ces zones, pour les propriétaires de procéder si nécessaire à la suppression ou la modification de bâtiments constituant des immeubles par nature en application des articles 518 et 519 du code civil. A défaut d'accord amiable, l'administration pourra procéder à l'expropriation de ces immeubles ;
- l'interdiction, dans toutes ces zones, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes fixées par le décret de servitudes sans autorisation du ministre qui exploite ou contrôle le centre ;
- l'interdiction, dans la zone primaire de dégagement :
- d'une station de sécurité aéronautique ou d'un centre radiogoniométrique, de créer ou de conserver tout ouvrage métallique fixe ou mobile, des étendues d'eau ou de liquides de toute nature pouvant perturber le fonctionnement de cette installation ou de cette station ;
- d'une station de sécurité aéronautique, de créer ou de conserver des excavations artificielles pouvant perturber le fonctionnement de cette station.
- l'interdiction, dans la zone spéciale de dégagement, de créer des constructions ou des obstacles situés au-dessus d'une ligne droite située à 10 mètres au-dessous de celle joignant les aériens d'émission et de réception, sans cependant que la limitation de hauteur imposée à une construction puisse être inférieure à 25 mètres.

Servitude PT3 : SERVITUDES ATTACHEES AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication (communication électronique) ouverts au public en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles :
- sur et dans les parties des immeubles collectifs et des lotissements affectées à un usage commun, y compris celles pouvant accueillir des installations ou équipements radioélectriques ;
- sur le sol et dans le sous-sol des propriétés non bâties, y compris celles pouvant accueillir des installations ou équipements radioélectriques ;

- au-dessus des propriétés privées dans la mesure où l'exploitant se borne à utiliser l'installation d'un tiers bénéficiant de servitudes sans compromettre, le cas échéant, la mission propre de service public confiée à ce tiers.

Servitude EL7 *:* SERVITUDES D'ALIGNEMENT DES VOIES PUBLIQUES

Cette servitude permet de modifier l'assiette des voies publiques par déplacement des limites préexistantes et constitue de ce fait un moyen juridique d'élargissement et de modernisation des voies publiques. Le plan d'alignement entraîne des conséquences différentes selon que les propriétés sont bâties ou non.
Pour les terrains non bâtis, le plan attribue, dès sa publication, la propriété à la collectivité propriétaire de la voie. Les parcelles de terrains non bâtis sont ainsi immédiatement classées dans le domaine public de la collectivité propriétaire de la voie. Lors du transfert de propriété, l'indemnité est, à défaut d'accord amiable, fixée et payée comme en matière d'expropriation.
Pour les terrains bâtis, le sol des propriétés bâties sera attribué dès la destruction du bâtiment.
Elles sont en outre frappées d'une servitude de reculement qui suppose pour le propriétaire :
• l'interdiction de procéder, sur la partie frappée d'alignement, à l'édification de toute construction nouvelle (servitude non aedificandi). Toutefois, des règles particulières relatives aux saillies, c'est à dire certaines parties décoratives ou utilitaires de l'immeuble riverain de la voie publique, sont prévues dans des arrêtés portant règlement de voirie pris par le préfet, le président du conseil général ou le maire, selon qu'il s'agit d'une route nationale, d'une route départementale ou d'une voie communale. Ces arrêtés fixent les dimensions maximales des saillies autorisées.
• l'interdiction d'effectuer tout travail confortatif sur les bâtiments frappés d'alignement (servitude non confortandi). Cette interdiction ne s'applique pas s'il s'agit d'un immeuble classé parmi les monuments historiques.

Servitude AC1 : PERIMETRES DE PROTECTION AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES OU INSCRITS

Classement au titre des monuments historiques :
Ces servitudes concernent les immeubles ou les parties d'immeubles dont la conservation présente du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public. Les propriétaires d'immeubles classés ne peuvent effectuer de travaux de restauration, de réparation ou de modification sans autorisation préalable du préfet de région ou du ministre chargé de la culture.
Inscription au titre des monuments historiques :
Ces servitudes concernent les immeubles ou parties d'immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation. Les propriétaires d'immeubles inscrits ne peuvent procéder à aucune modification sans déclaration préalable ; aucune autorisation d'urbanisme ne peut être délivrée sans accord préalable du préfet de région.
Immeubles adossés aux immeubles classés[1] et immeubles situés dans le champ de visibilité des immeubles classés ou inscrits :
1. Tout immeuble en contact avec un immeuble classé, en élévation, au sol ou en sous-sol est considéré comme immeuble adossé. Toute partie non protégée au titre des monuments historiques d'un immeuble partiellement classé est considérée comme immeuble adossé.
2. Est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit, tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre déterminé par une distance de 500m du monument.

Servitude AC2 : SITES INSCRITS ET CLASSÉS

Site inscrit : L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois à l'avance, l'administration de leur intention.
L'architecte des bâtiments de France (ABF) est consulté sur tout projet de travaux en site inscrit. Cet avis simple est réputé donné faute de réponse dans le délai de deux mois, à l'exception des permis de démolir où l'avis de l'ABF est un avis conforme.
L'inscription a également pour conséquence :
- de soumettre à déclaration préalable l'édification d'une clôture ;
- de rendre obligatoire le permis de démolir pour toute démolition de construction ;
- d'interdire la publicité sauf dérogation prévue par un règlement local de publicité ;
- d'interdire le camping pratiqué isolément ainsi que la création de terrains de camping, sauf dérogation accordée, après avis de l'architecte des bâtiments de France et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, par l'autorité compétente ;
- d'interdire l'installation des caravanes, quelle qu'en soit la durée.

Servitude PM1 : PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (PPRNP) et PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES MINIERS (PPRM)

Cette servitude délimite :
- les zones exposées aux risques dans lesquelles les constructions, ouvrages, aménagements et exploitations sont interdites ou soumises à conditions ;
- les zones non directement exposées aux risques dans lesquelles les constructions, ouvrages, aménagements et exploitations sont interdites ou soumises à conditions car susceptibles d'aggraver les risques ou d'en provoquer de nouveaux.
Dans ces zones, les plans de prévention des risques définissent :
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises, par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers ;
- les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs.

Servitude I3 : SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT DE GAZ NATUREL

Il s'agit des servitudes énumérées à l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, ainsi qu'à l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, et plus particulièrement :
- de la servitude d'abattage d'arbres dont le titulaire d'une autorisation de transport de gaz naturel peut faire usage lors de la pose de canalisations,
- et de la servitude de passage permettant d'établir à demeure des canalisations souterraines sur des terrains privés non bâtis, qui ne sont pas fermés de murs ou autres clôtures équivalentes.
Ces servitudes s'entendent sans dépossession de propriété : le propriétaire conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire un mois avant de démarrer les travaux

Servitude I4 : SERVITUDE RELATIVE AU TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Les servitudes prévues aux alinéas 1°, 2°, 3° et 4° de l'article 12 concernant toutes les distributions d'énergie électrique :
- servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens d'électricité, soit à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, soit sur les toits et terrasses des bâtiments,
- servitude de surplomb permettant de faire passer les conducteurs d'électricité au-dessus des propriétés privées,

- servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations souterraines, ou des supports pour conducteurs aériens, sur des terrains privés non bâtis, qui ne sont pas fermés de murs ou autres clôtures équivalentes,
- servitude d'élagage et d'abattage d'arbres permettant de couper les arbres et branches d'arbres qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.

Il s'agit de servitudes n'entraînant aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire un mois avant de démarrer les travaux.

b) Les périmètres instaurés en application de l'article 12 bis de part et d'autre d'une ligne électrique aérienne de tension supérieure ou égale à 130 kilovolts et à l'intérieur desquels :

- sont interdits :
  - des bâtiments à usage d'habitation,
  - des aires d'accueil des gens du voyage,
  - certaines catégories d'établissements recevant du public : structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, hôtels et structures d'hébergement, établissements d'enseignement, colonies de vacances, établissements sanitaires, établissements pénitentiaires, établissements de plein air.
- peuvent être interdits ou soumis à prescriptions :
  - d'autres catégories d'établissements recevant du public,
  - des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation et fabriquant, utilisant ou stockant des substances comburantes, explosibles, inflammables ou combustibles,

Servitude AS1 : SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES - SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX MINERALES

Les périmètres de protection institués en vertu des articles L. 1321-2 et R. 1321-13 du Code de la Santé publique autour de points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines, en vue d'assurer la protection de la qualité de cette eau, qu'il s'agisse de captage d'eaux de source, d'eaux souterraines ou d'eaux superficielles (cours d'eau, lacs, retenues,...) :

- Périmètre de protection immédiate dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété par le bénéficiaire de la DUP et à l'intérieur duquel toute activité est interdite en dehors de celles expressément autorisées par l'acte déclaratif d'utilité publique ; périmètre obligatoirement clos sauf impossibilité matérielle ou obstacle topographique naturel assurant une protection équivalente,
- Périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux,
- Le cas échéant, périmètre de protection éloignée à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols et dépôts ci-dessus mentionnés.

Servitude JS1 : SERVITUDE DE PROTECTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La suppression totale ou partielle d'un équipement sportif privé dont le financement a été assuré par une ou des personnes morales de droit public pour une partie au moins égale à 20% de la dépense susceptible d'être subventionnée ou, à défaut d'une telle dépense, à 20% du coût total hors taxe de l'équipement sportif ainsi que la modification de son affectation sont soumises à l'autorisation de la personne morale de droit public ayant participé seule ou ayant participé pour la plus grande part à ce financement. L'avis du maire de la commune où est implanté l'équipement est joint à la demande d'autorisation.

Cette autorisation est subordonnée à la condition que cet équipement soit remplacé par un équipement sportif équivalent.

Toute modification d'affectation en l'absence d'autorisation entraîne de droit le reversement à la personne ou aux personnes morales de droit public mentionnées ci-dessus de l'ensemble des subventions perçues.

Récapitulatif des servitudes par commune

Communes	PT1	PT2	PT3	EL7	AC1	AC2	PM1	I3	I4	AS1	JS1
Aix en Ergny	x	x									
Alette	x			x	x	x					
Avesnes				x			x				
Bécourt		x		x				x	x		
Beussent			x	x							
Bezinghem				x	x						
Bimont				x							
Bourthes	x	x		x			x	x	x	x	
Campagne les Boulonnais		x		x					x		
Clenleu				x	x						
Enquin sur Baillons				x		x					
Ergny				x			x				
Herly				x			x				
Hucqueliers				x						x	
Humbert				x						x	
Maninghem				x							
Parenty				x	x	x					
Preures			x	x						x	x
Quilen				x							
Rumilly				x			x		x		
Saint Michel s/ Bois				x							
Verchocq				x			x		x	x	
Wicquinghem				x							
Zoteux		x	x	x							

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

N) Les documents d'urbanisme en vigueur

2 communes du territoire du PLUi sont couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU), 1 par un PLU en cours, 10 par une carte communale et 11 communes sont sous le Régime du Règlement National d'urbanisme (RNU).

Nom Commune	Document d'urbanisme existant	Document d'urbanisme en cours
AIX-EN-ERGNY	RNU	
ALETTE	RNU	
AVESNES-AU-MONT	RNU	
BECOURT	CC approuvée	
BEUSSENT	CC approuvée	
BEZINGHEM	CC approuvée	
BIMONT	RNU	Plu en élaboration
BOURTHES	CC approuvée	
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	RNU	
CLENLEU	CC approuvée	
ENQUIN-SUR-BAILLONS	RNU	
ERGNY	RNU	
HERLY	RNU	
HUCQUELIERS	Plu approuvé	
HUMBERT	CC approuvée	
MANINGHEM	RNU	
PARENTY	CC approuvée	
PREURES	CC approuvée	
QUILEN	RNU	
RUMILLY	RNU	
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS	RNU	
VERCHOCQ	Plu approuvé	
WICQUINGHEM	CC approuvée	
ZOTEUX	CC approuvée	

Carte communale

La **carte communale** est un document d'urbanisme simplifié dont peut se doter une commune qui ne dispose pas d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu. Elle détermine les modalités d'application des règles générales du règlement national d'urbanisme.
L'objet premier de la carte communale est de préciser les modalités d'application du règlement national d'urbanisme constitué par les règles des articles L160-1 et suivants du code de l'urbanisme. Pour ce faire, la carte communale délimite « les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises ».

- **La zone constructible (zone C)**

Ces zones regroupent les secteurs déjà urbanisés ou à proximité immédiate d'habitations. La zone constructible regroupe également les zones de développement prioritaire de la commune. La construction y est autorisée sous réserve de respecter, notamment, les règles des articles R111-1 à R111-50 du code de l'urbanisme.

- **La zone non constructible (zone NC)**

Ces zones doivent être préservées en raison de leur caractère naturel ou agricole et de leur intérêt paysager. Les zones NC recouvrent le territoire de la commune non classé en zone constructible. Les constructions n'y sont pas admises « à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires aux équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles »

Plan local d'urbanisme

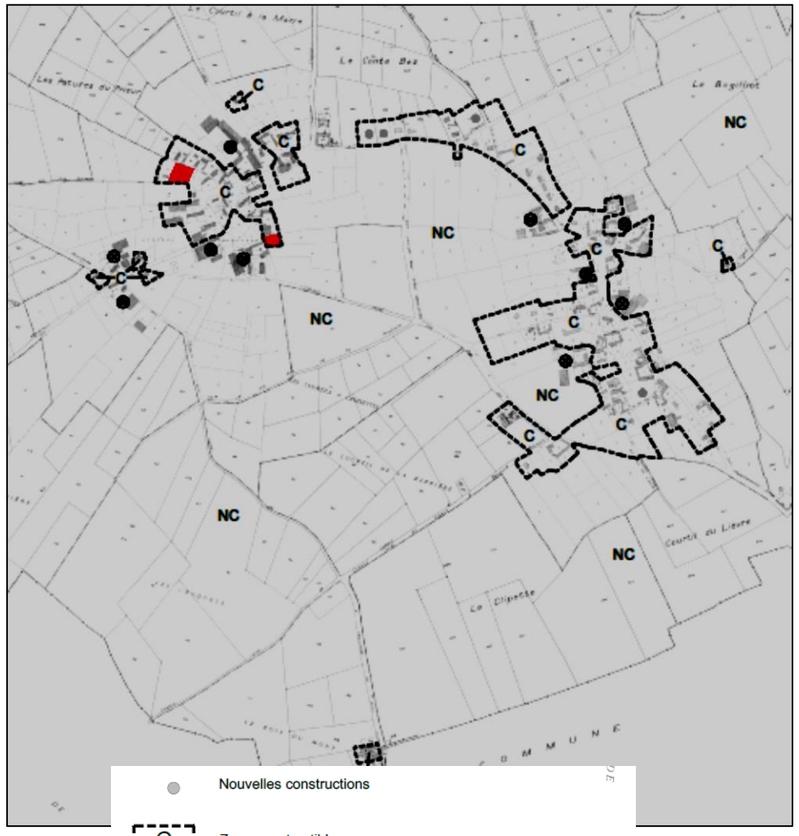
L'objectif principal d'un PLU réside dans l'émergence d'un projet de territoire partagé et concerté, conciliant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités d'un territoire.
Le PLU comprend cinq parties :

- **Le rapport de présentation** expose notamment le diagnostic sur la situation communale, en particulier en termes urbains ; il analyse l'état actuel de l'environnement,
- **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** définit les orientations d'urbanisme à long terme et les aménagements retenus par la commune,
- **Des Orientations d'aménagement et de programmation** sur certains secteurs
- **Le règlement** applique concrètement les orientations du projet par des règles générales déclinées localement.
- **Des annexes**

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

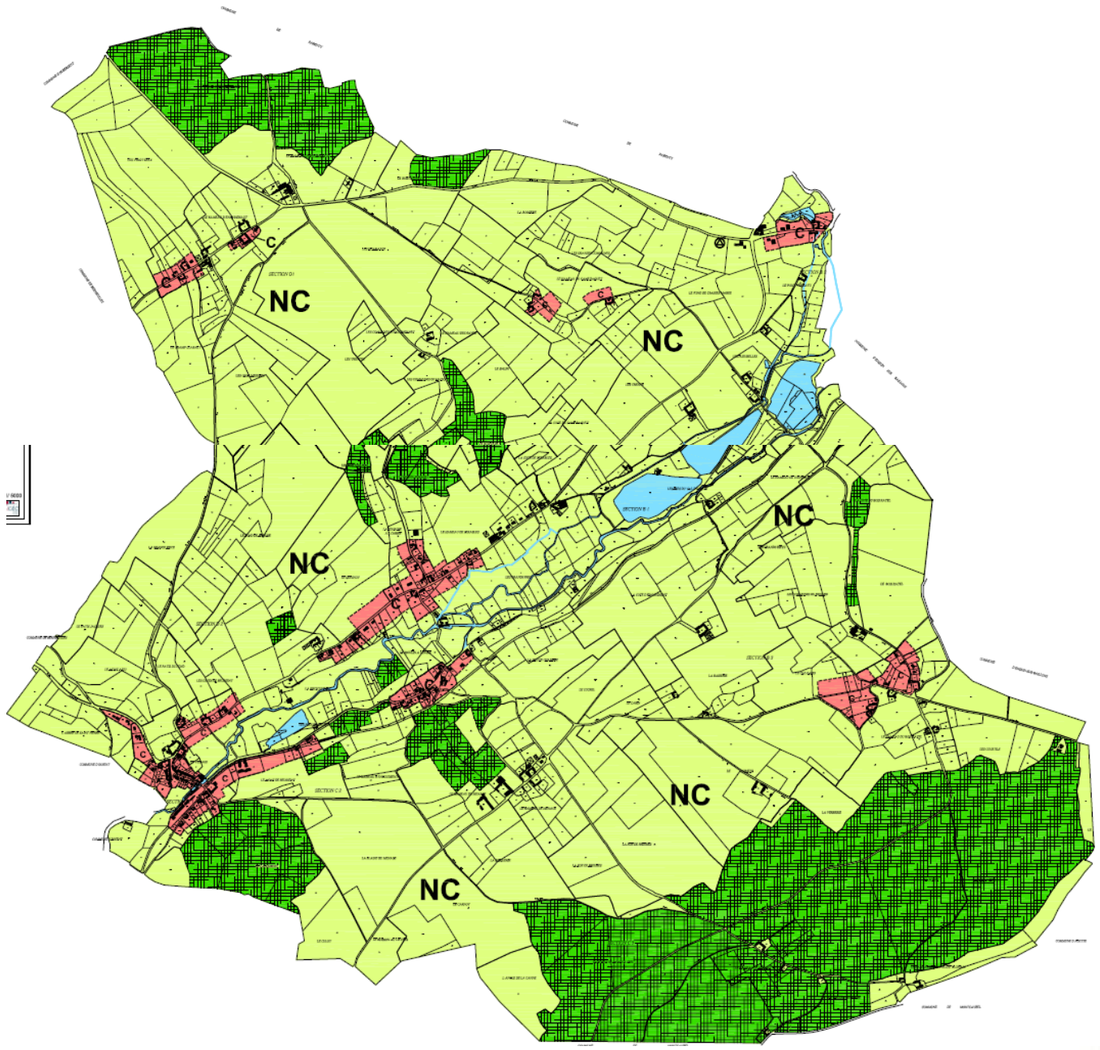
Bécourt

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 15/12/2009.
La limite de la zone constructible et le développement de l'urbanisation tient compte de la présence des activités agricoles, de leur périmètre de protection ainsi que des perspectives de développement de chaque exploitation. Les dents creuses situées à proximité de ces ICPE sont pour la plupart reprises en zone non constructible. Seules deux parcelles situées dans le périmètre de protection sont reprises en zone constructible car elles sont incluses directement dans le tissu urbain. Ces parcelles sont identifiées au plan de zonage par une trame spécifique.
Les demandes de permis de construire sur ces parcelles devront être soumises à l'avis de la Chambre d'Agriculture.



Beussent

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 25/05/2005.
Beussent connaît une diminution de sa population due en partie à un manque d'attractivité (cf. l'analyse socio-économique ci-dessus.) Afin de maintenir sa population, certains terrains libres de construction seront classés en zone urbaine, permettant ainsi à une nouvelle population de venir s'implanter. L'offre de terrains constructibles sur la commune est d'autant plus importante à développer sur Beussent que le taux de vacance est faible. Entre 1999 et 2003, le rythme moyen de construction était de 3 logements par an. Le rythme de construction s'est accéléré ces dernières années par rapport à la décennie précédente et la commune envisage de conserver ce rythme dans les années à venir (5 constructions comptabilisées en 2001 ; 4 en 2002 et 3 en 2003).

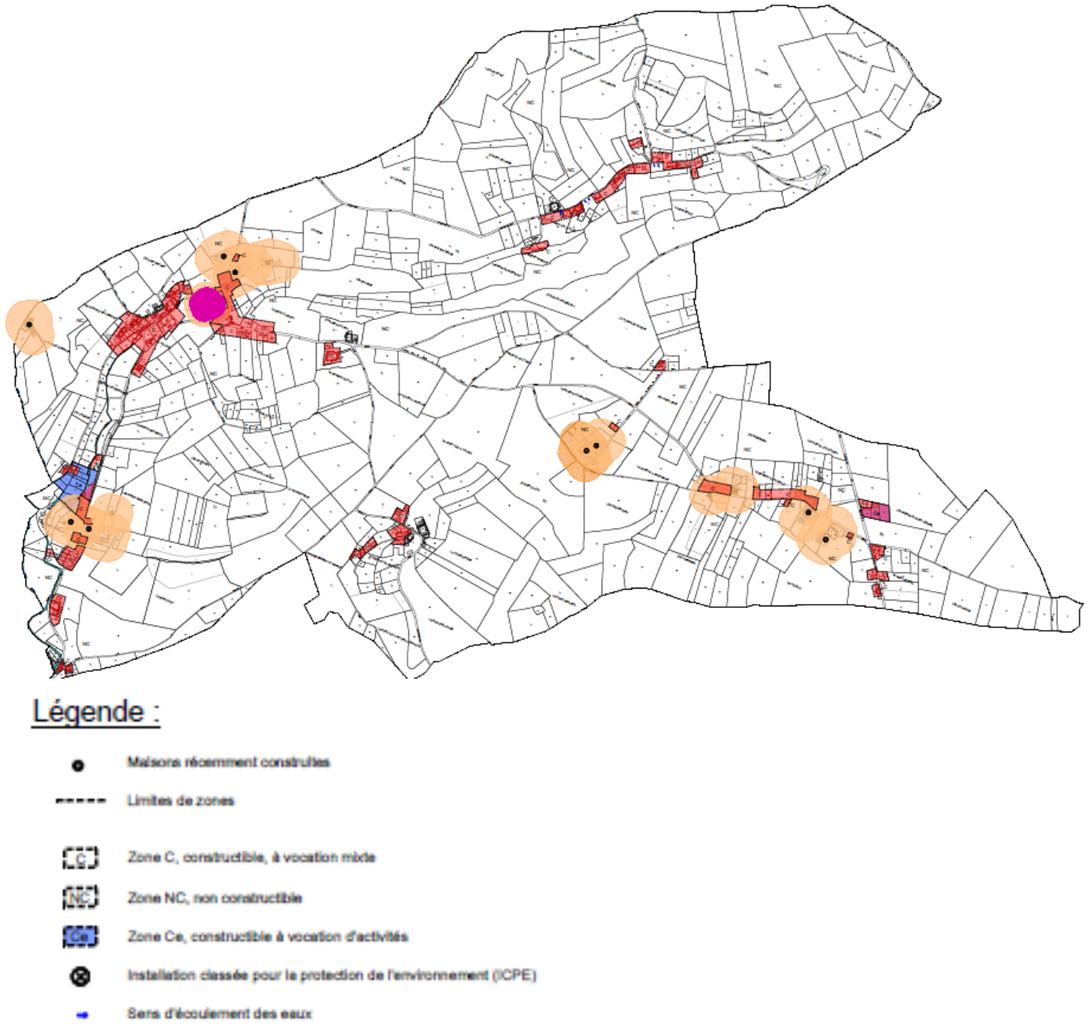


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Bezinghem

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 07/03/2012.
La limite de la zone constructible et le développement de l'urbanisation tient compte de la présence des activités agricoles, de leur périmètre de protection ainsi que des perspectives de développement de chaque exploitation. Les dents creuses situées à proximité de ces ICPE sont pour la plupart reprises en zone non constructible. Seules deux parcelles situées dans le périmètre de protection sont reprises en zone constructible car elles sont incluses directement dans le tissu urbain. Ces parcelles sont identifiées au plan de zonage par une trame spécifique.

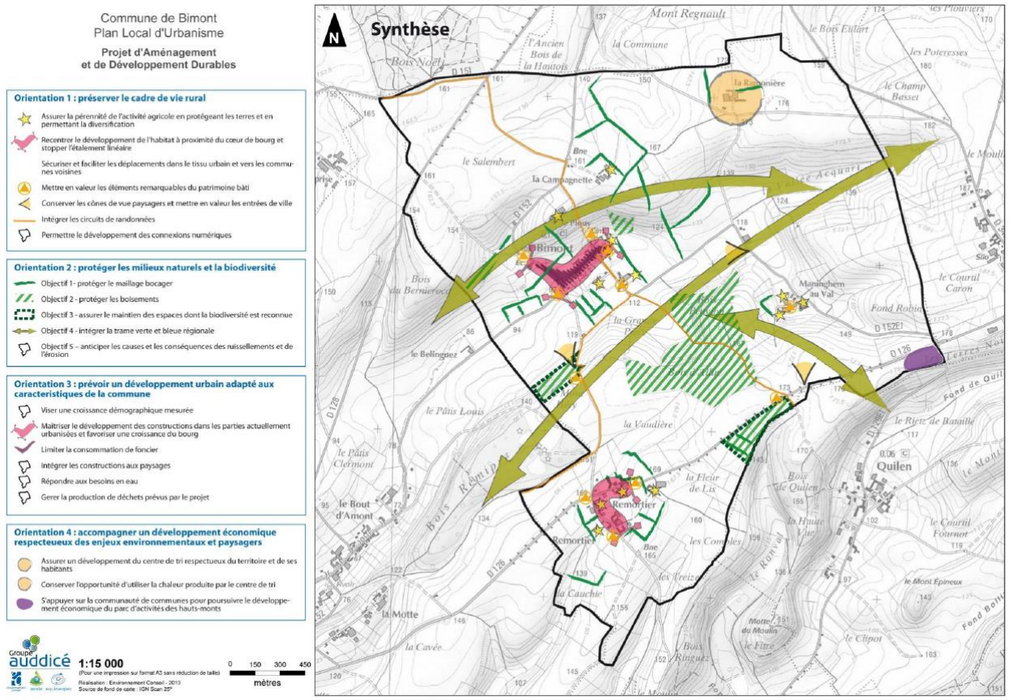
Plan de zonage - en rouge les parties constructibles



Bimont

La commune est couverte par un PLU approuvé le 10/04/2017.
En matière de **développement urbain lié à l'habitat**, l'ambition des élus est de projeter une programmation de **nouveaux logements à l'horizon 2030** de manière à **accroitre la population** de **10%** pour à terme, **atteindre environ 141 habitants**. L'application de cette hausse permettra à la commune de maintenir la hausse de population observée ces 20 dernières années.
Cet objectif démographique nécessitera la construction de 13 nouveaux logements dont :
- 6 unités pour stabiliser la population, ce que l'on qualifie de « point mort » (en raison du desserrement des ménages projeté à 2,7 personnes par ménage) ;
- 7 unités pour accroitre la population (avec l'objectif de croissance de 10%).

Extrait du PADD



Bourthes

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 22/02/2006.

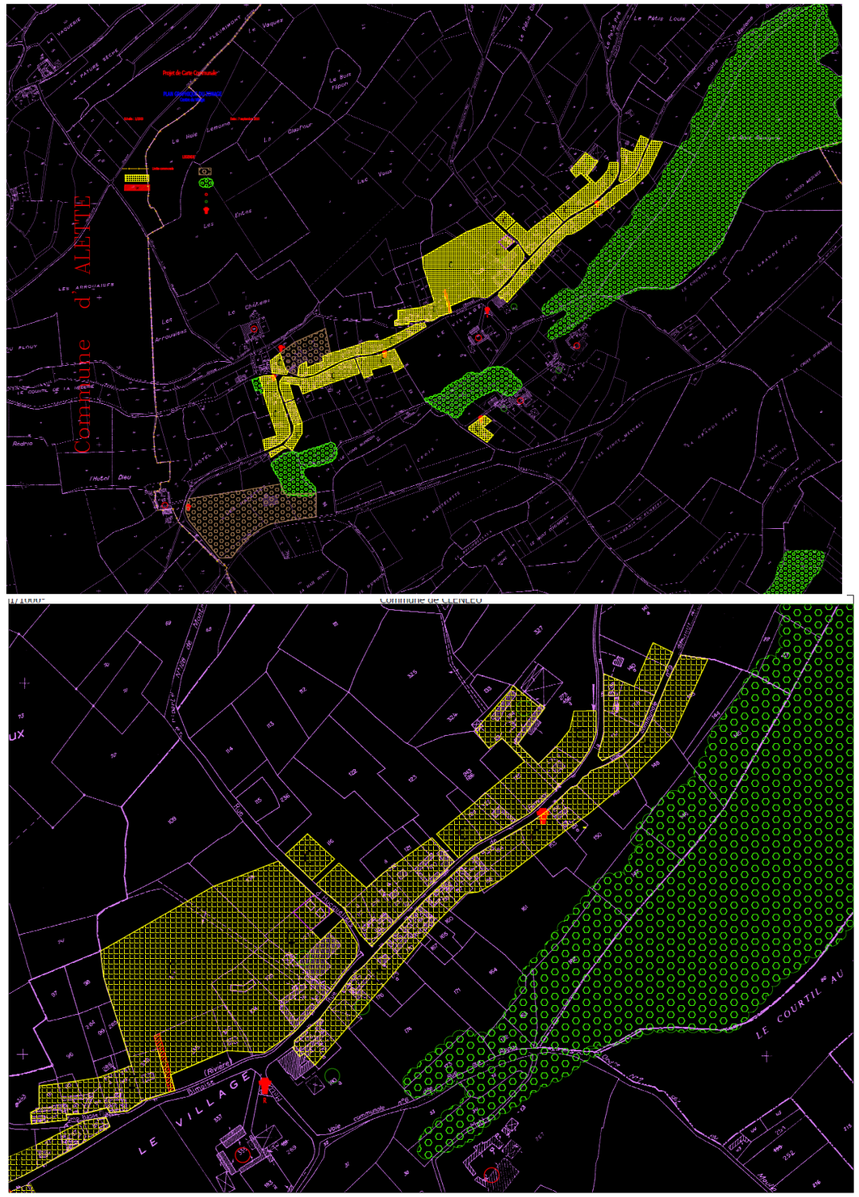
Plan de zonage



Clenleu

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 28/10/2010.

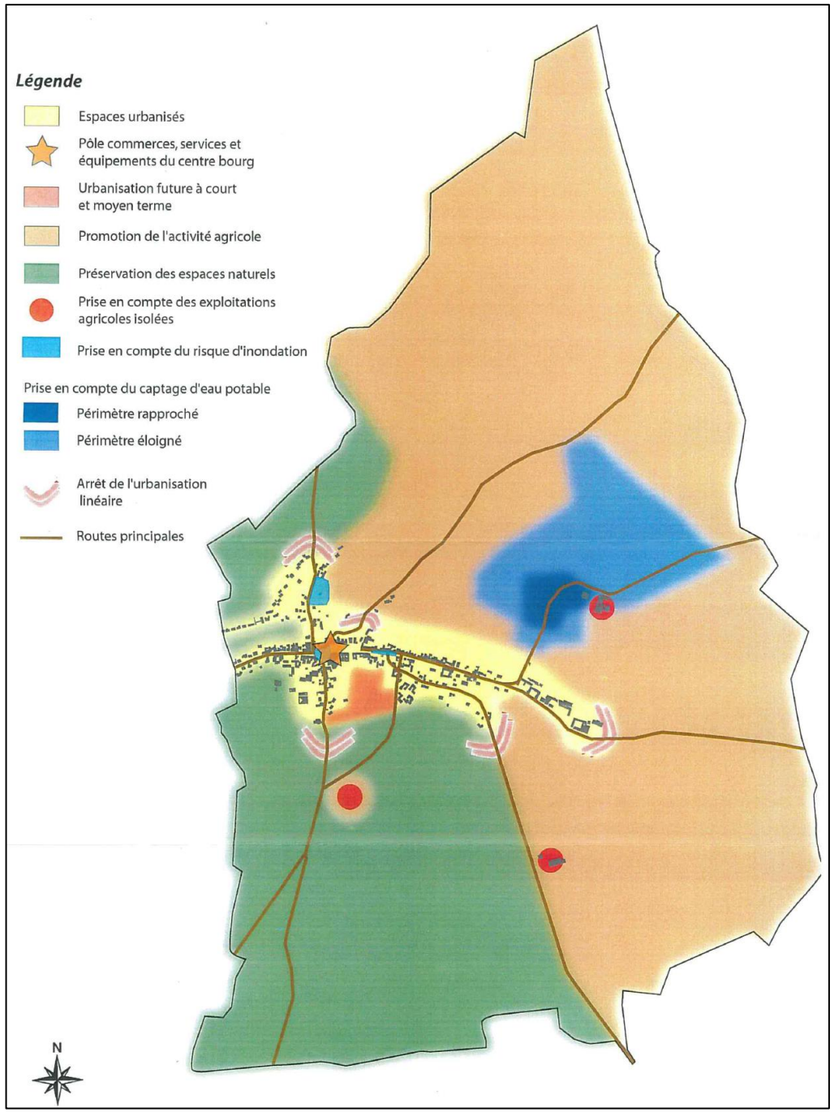
Plan de zonage



Hucqueliers

La commune est couverte par un PLU approuvé le 20/06/2013.
La commune s'est fixée l'objectif d'atteindre 600 habitants à l'horizon de 2025. Pour ce faire, il est prévu 2.52 ha à ouvrir à l'urbanisation. Le PLU prévoit aussi la protection des activités agricoles et des zones naturelles.

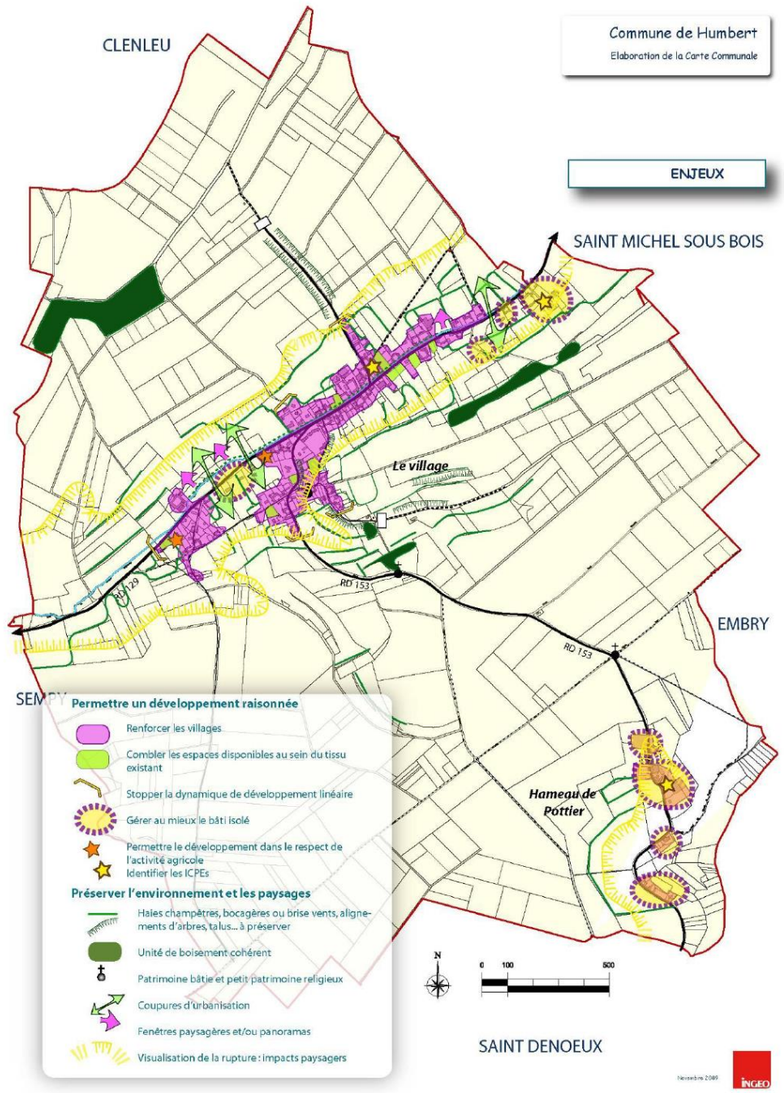
Extrait du PADD



Humbert

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 10/01/2012.
La commune a souhaité résorber la perte de population et le retard pris dans son développement en attirant et accueillant une population jeune

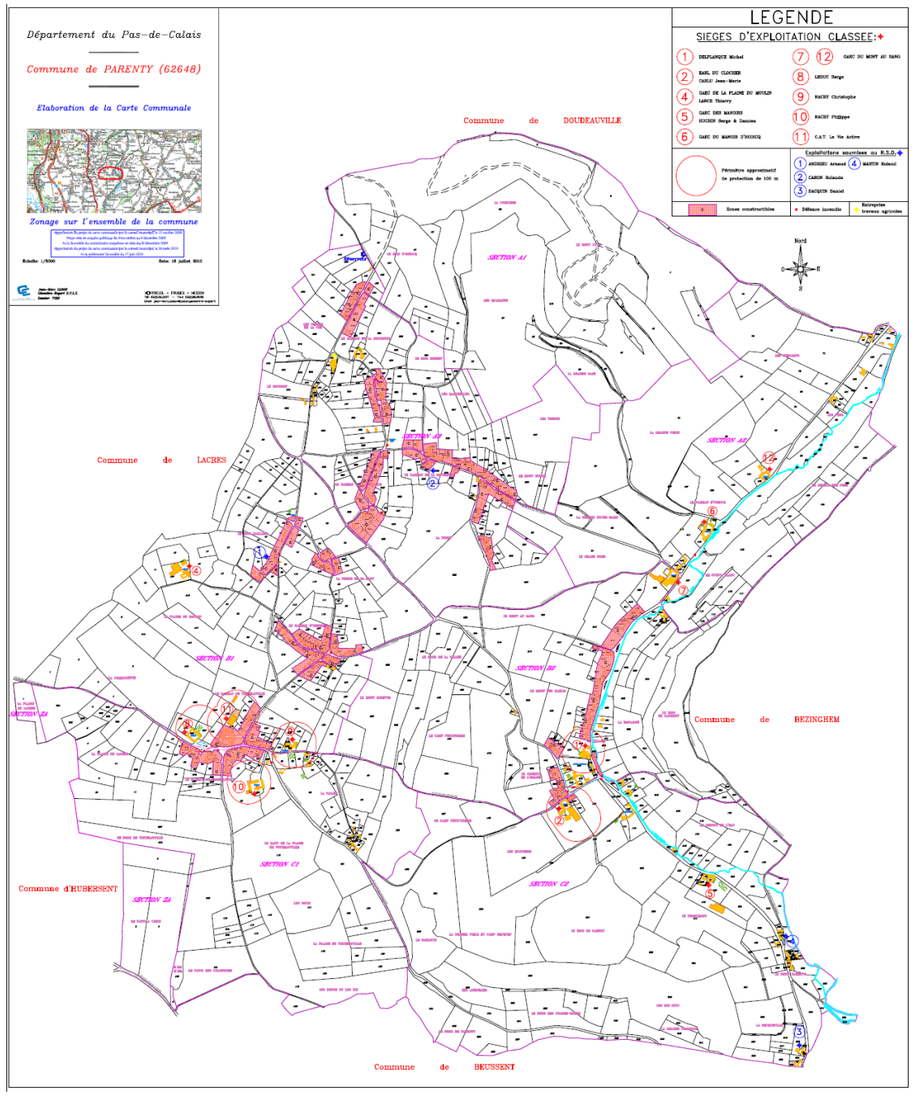
Extrait du rapport de présentation



Parenty

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 02/11/2010.
Le conseil municipal souhaite maintenir et permettre le développement du bâti existant dans le cœur du village ainsi que dans la plupart des hameaux.
Cependant trois hameaux n'ont pas été repris en secteurs constructibles pour les raisons suivantes :
- le hameau d'«Hodicq», réservé exclusivement à l'agriculture sera classé en secteur non constructible.
- le hameau du «Petit Parenty», isolé, concentrant un nombre restreint d'habitations plutôt anciennes, en bord de Course, et n'offrant pas de possibilité de densification d'habitat sera classé en secteur non constructible.
- le hameau de « La Vallée », isolé et pentu, concentrant un nombre restreint d'habitations, et n'offrant pas de possibilité de densification d'habitat sera classé en secteur non constructible.

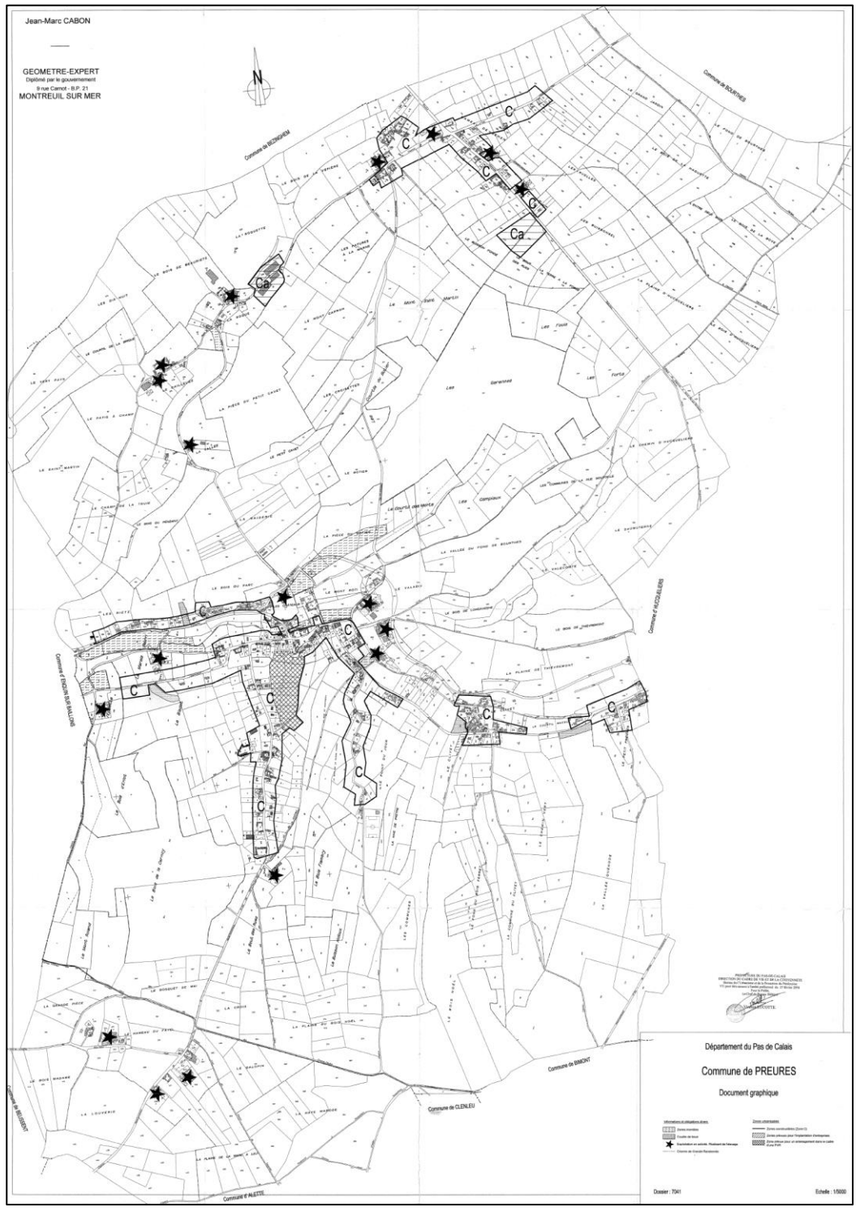
Plan de zonage



Preures

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 27/02/2006.

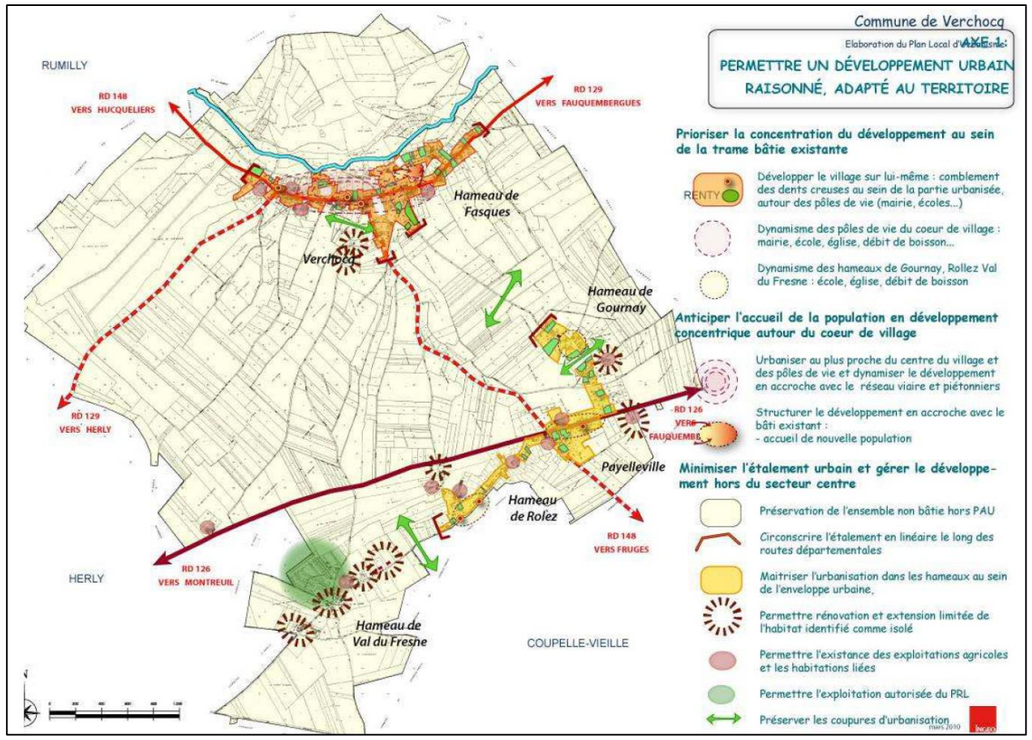
Plan de zonage



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Verchocq

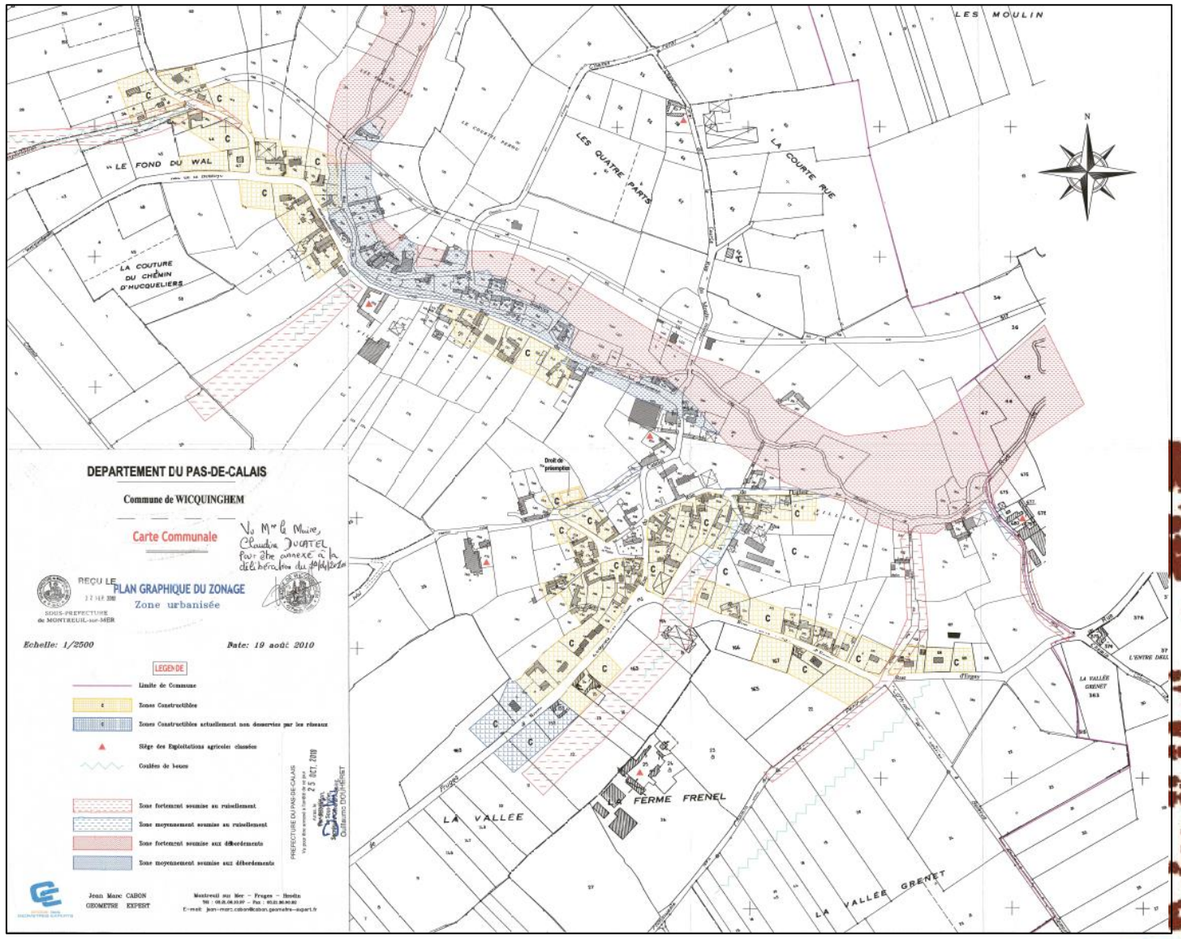
La commune est couverte par un PLU approuvé le 19/12/2013.
Le taux de variation annuel moyen de population entre 1999 et 2008 est de 1.4%/an.
La commune se fixe pour objectif d'atteindre au maximum les 780 habitants d'ici 2030 soit un taux de variation annuel, moyen, programmé de 1.9% entre 2008 et 2030. A ce titre, la commune a souhaité augmenter son rythme de développement à 5 logements par an à échéance du PLU (une vingtaine d'années), soit une production maximale en logements de 100.
Extrait du PADD



Wicquinghem

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 28/10/2010.
La limite de la zone constructible et le développement de l'urbanisation tient compte de la présence des activités agricoles, de leur périmètre de protection ainsi que des perspectives de développement de chaque exploitation. Les dents creuses situées à proximité de ces ICPE sont pour la plupart reprises en zone non constructible. Seules deux parcelles situées dans le périmètre de protection sont reprises en zone constructible car elles sont incluses directement dans le tissu urbain. Ces parcelles sont identifiées au plan de zonage par une trame spécifique.

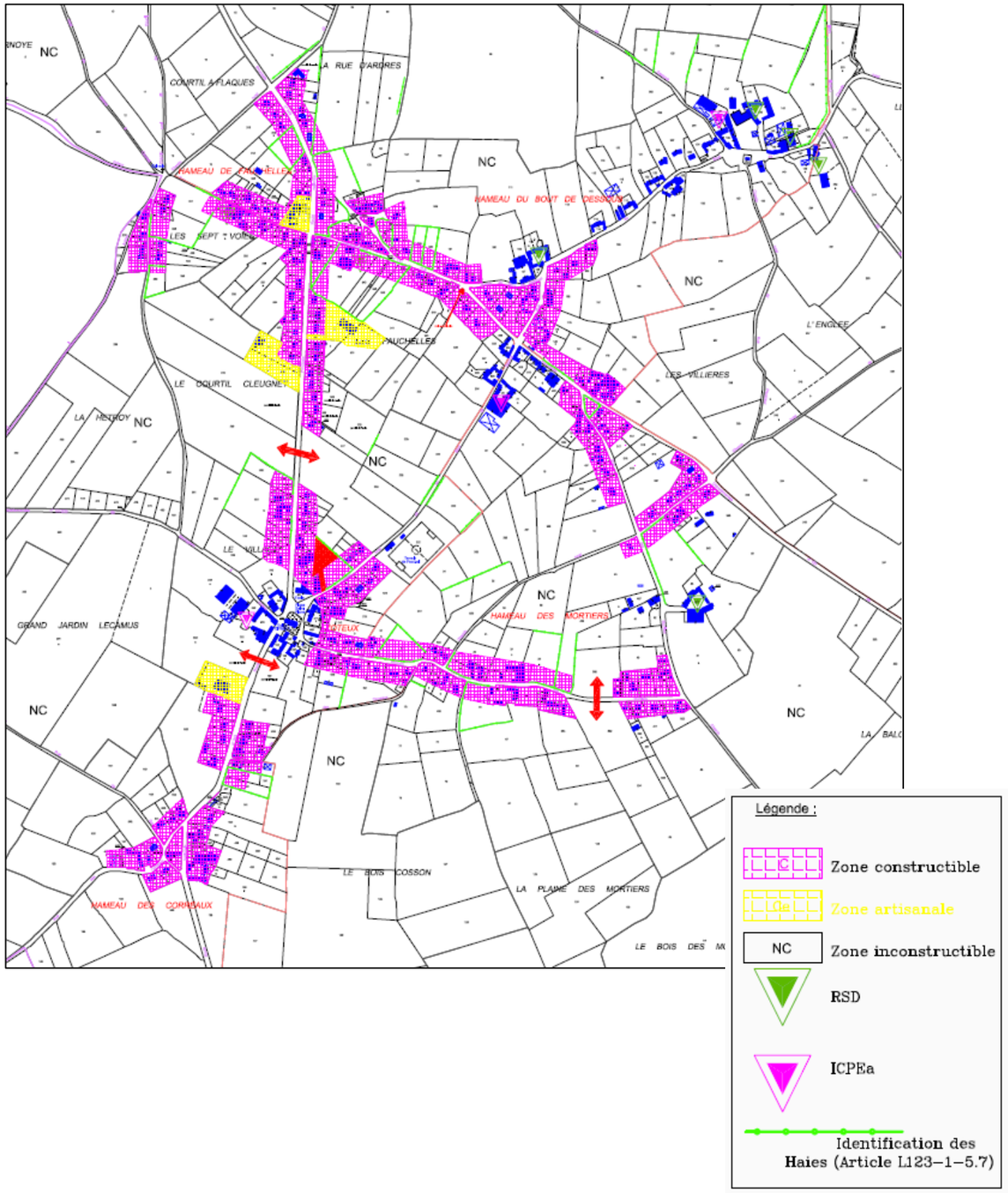
Extrait du plan de zonage



Zoteux

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 11/06/2013.
Étant donné la nature étendue de cette Commune et le fait que les voies de communications entre les lieux-dits soient pourvues en réseaux, plusieurs secteurs d'extension limitée y ont été localisés.
Au total cette extension des zones bâties se matérialise dans trois secteurs qui sont détaillés individuellement ci-dessous :

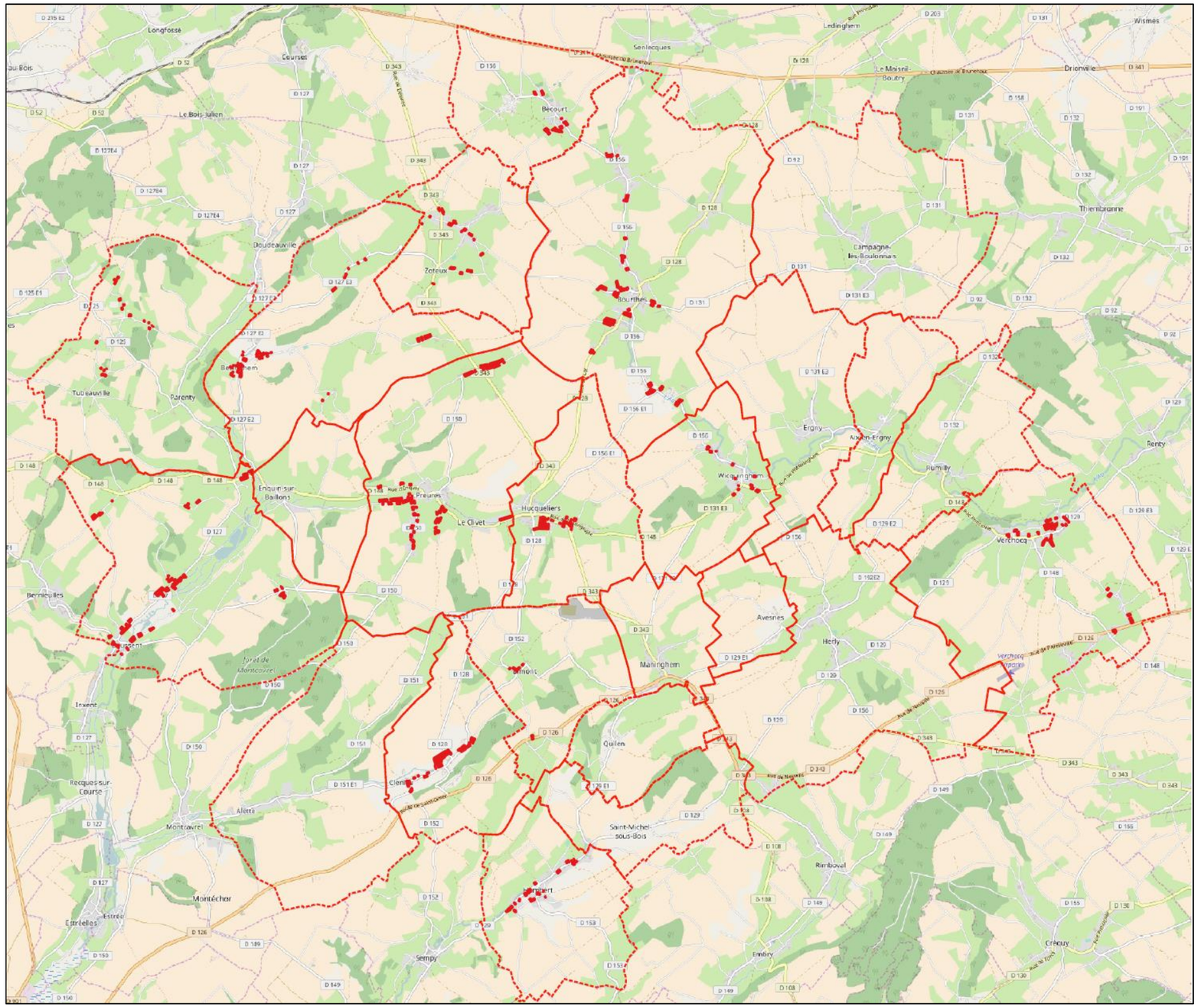
- le long de la rue des Mortiers, en face des logements sociaux.
- plus au Nord, à l'intersection de la rue des Mortiers et de la rue Pecqueul.
- à l'extrémité Ouest du Lieu-dit des Fauchelles.



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Évaluation de la capacité résiduelle des documents d'urbanisme

Communes	Surface en Ha	Densité moyenne SCot (16.5 logt/ha) Capacité brute en nb de logements
Aix en Ergny	/	
Alette	/	
Avesnes	/	
Bécourt	2.5	41
Beussent	14.2	234
Bezinghem	6.8	112
Bimont	1.2	20
Bourthes	12.9	213
Campagne les B	/	
Clenleu	8.2	135
Enquin sur Baillons	/	
Ergny	/	
Herly	/	
Hucqueliers	6.7	110
Humbert	4.8	79
Maninghem	/	
Parenty	2.5	41
Preures	14	231
Quilen	/	
Rumilly	/	
Saint Michel s/ Bois	/	
Verchocq	9.6	158
Wicquinghem	2.4	39
Zoteux	3.7	61
TOTAL CCCH	89.5	1476



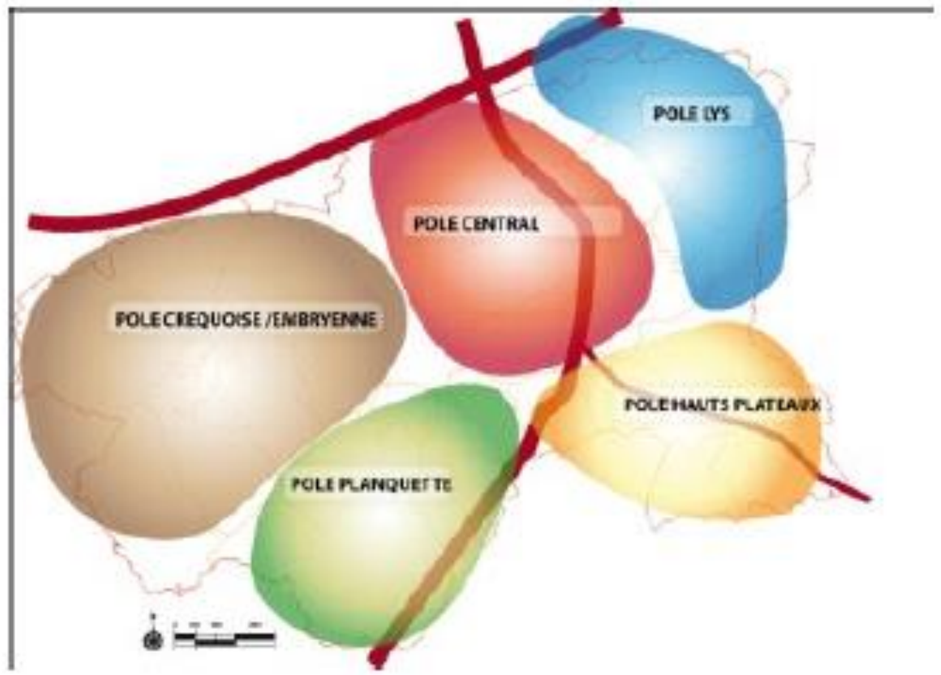
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Le PLUi de Fruges

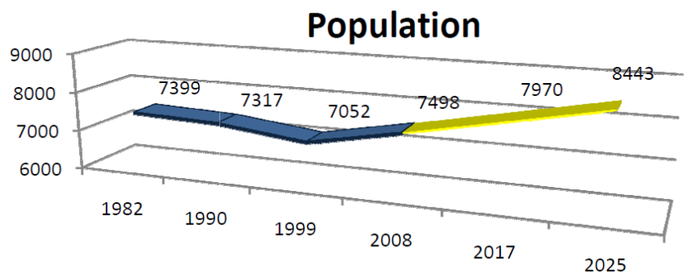
Au 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Canton d'Huqueliers a fusionné avec la Communauté de Communes du Canton de Fruges qui possède un PLUi approuvé en 2014

Le territoire de la CCCF a été divisé en 5 pôles regroupant des communes aux morphologies territoriales, économiques ou sociologiques similaires
1. Le pôle central : 3 communes dont le bourg centre
2. Le pôle Planquette : 4 communes
3. Le pôle hauts plateaux : 5 communes
4. Le pôle Créquoise & Embrienne : 6 communes
5. Le pôle Lys : 7 communes

Au sortir du diagnostic, des enjeux prioritaires se dessinent sur chacun des pôles identitaires, en lien avec les diverses thématiques traitées
- agriculture : présence sur le territoire, présence d'exploitation, poids économiques....
- Habitat : population, logements, tendances démographiques...
- Emplois : activités, économies liées, bassin d'emplois...
- Equipements : présence, accessibilité et usage
- Milieux : richesses des milieux et biodiversité, protection règlementaire, prévention des risques...
- Tourisme : activités, économies liées, présence d'équipements ...



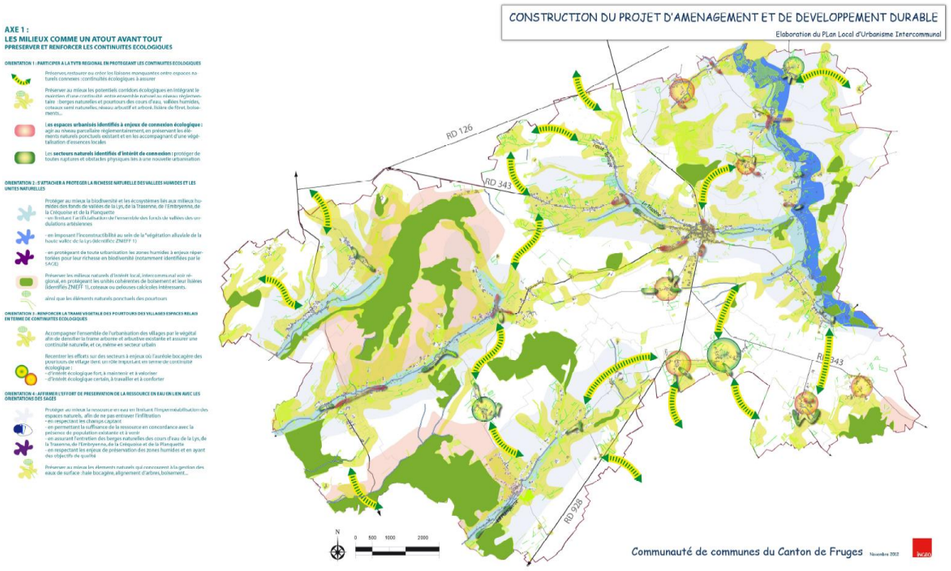
Territoire dynamique et bassin d'emplois, la Communauté de Communes du Canton de Fruges ambitionne d'accueillir moins de 8500 habitants à échéance 15 ans.
Elle développe son projet sur les 15 prochaines années en tenant compte de son vécu des 15 dernières années.

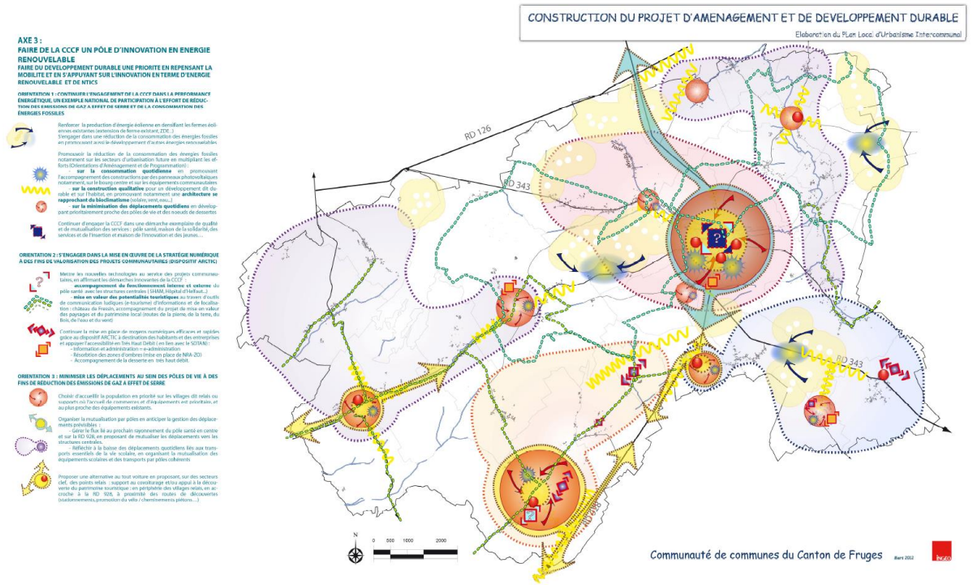


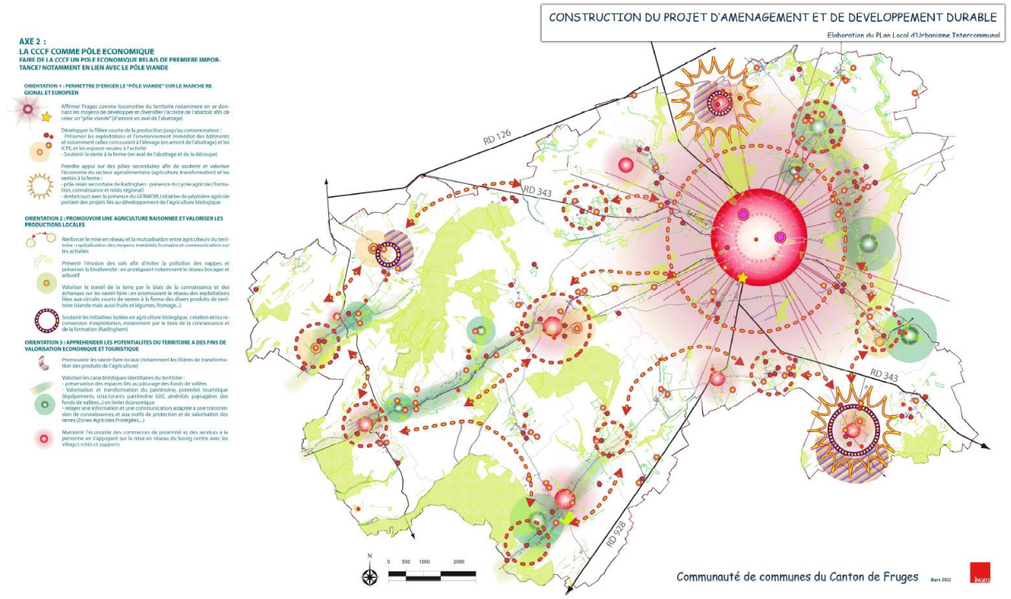
CE QU'IL FAUT RETENIR :

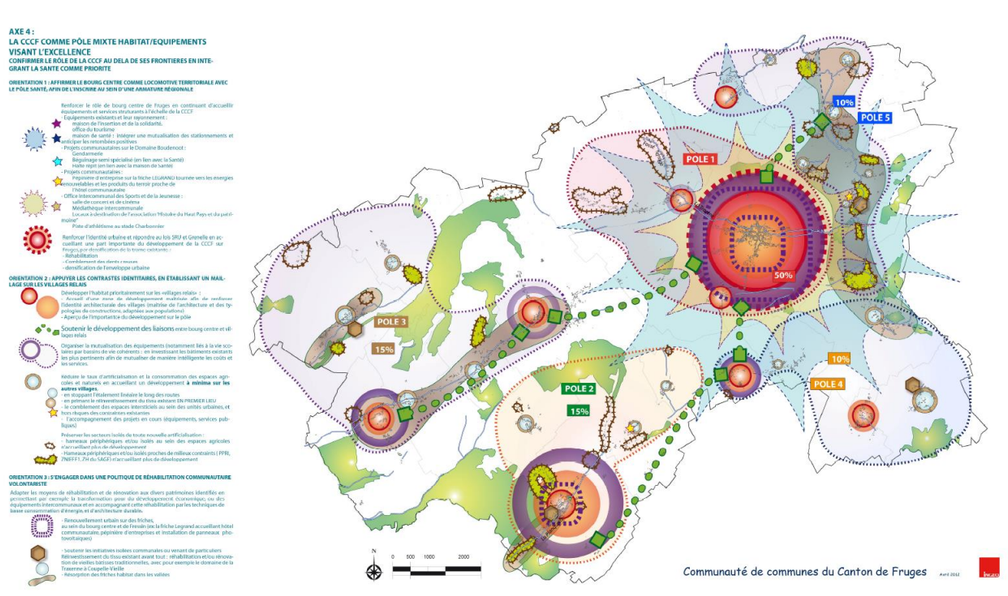
Les OBJECTIFS fixés par l'intercommunalité à échéance 15 ans :
- **Une croissance de population de +0.7 %/an,**
- **Un taux d'occupation de 2.50 personnes par ménage en 2025,**
- **Une masse logement d'environ 510 logements pour une population d'environ 8 450 habitants.**
- **Une consommation d'espace réduit considérablepar rapport aux indicateurs de croissance de ces dernières années (objectif minimal : divisé par 2 la consommation pour l'accueil résidentiel)**

Extrait du PADD du PLUi de Fruges









AIX EN ERGNY

ALETTE

AVESNES-AU-MONT

BECOURT

BEUSSENT

BEZINGHEM

BIMONT

BOURTHES

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS

CLENLEU

ENQUIN-SUR-BAILLONS

ERGNY

HERLY

HUCQUELIERS

HUMBERT

MANINGHEM

PARENTY

PREURES

QUILEN

RUMILLY

SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS

VERCHOCQ

WICQUINGHEM

ZOTEUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'HUCQUELIERS

Diagnostic cadre de vie

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 19/12/22

Le Président

Philippe DUCROCQ

DIVERSITES
ATELIER DES TERRITOIRES

Sommaire

Analyse urbaine 3
A) Quelques éléments d'histoire 3
B) Organisation du territoire et organisation villageoise en relation avec la topographie 8
C) Réhabilitation, densification et extensions de qualité 9
D) Du privé au public : des implantations du bâti qualifiant l'espace public 12
E) Du privé au public : des espaces publics de qualité à préserver 13
F) La présence de l'eau à préserver ou à valoriser 14
G) Les clôtures : un lien important entre espaces privés et espaces publics 15
H) Des typologies du bâti varié 17
I) La mutation du bâti traditionnel vers une perte d'identité 20
J) Un Patrimoine protégé : 23
K) Un Patrimoine existant de qualité à accompagner 24
L)-Energie et habitat : 25
M) Consommation de territoire : vers une gestion économe 26
N) La concertation 48

Analyse urbaine

A) Quelques éléments d'histoire



Extrait de la carte de Cassini, XVIII ème siècle

Extrait Carte d'Etat major (1820-1866)



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Aix en Ergny

Aix-en-Ergny, qui prend son nom de acquis au ad aquas (à cause des sources de l'Aa), n'est appelé ainsi que depuis la révolution. Autrefois ce village se dénommait Aix l'Evêque du fait que l'Evêque de Thérouanne y percevait des droits au XIème siècle.
La rivière (l'Aa) a été détournée en 1915-1916. Au pont elle décrivait une boucle, l'eau venant se jeter sur les piliers le lit de la rivière fut creusé droit.
Elle fut également détournée peu après 1830 afin d'augmenter le débit du moulin aujourd'hui disparu.
La Motte Féodale au lieu-dit "Le Tronquoy" est classée. Ce château pourrait dater de l'invasion des Francs au Vème siècle.
Aix se distinguait par la fabrication des étoffes de laine, mise en vente au marché d'Hucqueliers.

Hameaux et écarts :
La ferme Jacquant – Le marais – Le Mont Hulin – Le Tronquoy

Alette

Alette s'est confondu jusqu'à la révolution avec l'histoire des Seigneurs de Montcavrel.
Le Château de Montcavrel bâti sur une "montagne" escarpée appelée "Mont des Chèvres" est situé dans la limite du territoire. Démoli en 1813, le site accueille une ancienne bergerie nationale.

Hameaux et écarts :
Toutendal, la Rèderie, le Moulin de Toutendal, la Hestroye

Avesnes

Du latin Avena, Avoine (pouvant signifier "Terre Maigre") est relevé sous le nom de Avesnes en Boulonnais. Par contre lors du traité de Cambrai Paix des Dames (1529) la localité est mentionnée comme faisant partie de l'Artois. Ceci indique bien les nombreuses luttes frontalières ayant traversé la région.

Bécourt

Le village au sein d'un coin boisé et bordé par l'ancienne chaussée Brunehaut
L'église serait construite à la place d'un ancien Château ; une motte féodale en face tend à confirmer ces dires. La statue de St Léger (Patron de la Paroisse y est classée. Un monument à la Croix de pierre a été élevé en souvenir du meunier de l'un des deux moulins de la commune. La mare communale appelée « le grand flot » entourée de tilleuls était un lieu de repos pour les vaches au retour des pâturages.
Les nombreux effondrements de terrain laissent penser qu'une rivière souterraine pourrait traverser le village. La mairie actuelle fut bâtie sur un puits au moment de l'adduction d'eau en 1962-1963.

Hameaux et écarts :
Dignopre

Beussent

La commune de Beussent est celle du canton qui compte le plus de hameaux, 17 au total. Il existait Prieuré à Beussent dénommé Prieuré de St pierre et St Paul de Beussent où les Comtes de Boulogne y exerçaient certains droits (situé sur les lieux de la ferme d'Enguinehaut).
Les édifices religieux ne manquent pas. La Chapelle Notre Dame de la Délivrance, en invocation de Ste Philomène, en faveur des petits enfants à Coupigny fut élevée en 1840. Au ménage, le Calvaire de la Jeunesse érigé en 1845 disparut lors d'une tempête de neige en 1958. Trois autres calvaires sont visibles actuellement : celui d'Enguinehaut érigé en 1828 restauré en 1933, celui de Zérables inauguré en 1947 et où était organisé un cortège religieux et historique le 14 Septembre, et enfin celui en mémoire de la tragédie de Beussent.
Une autre chapelle, aujourd'hui disparue, fut fondée en 1177 par les Sires de Montcavrel à Engoudsent, l'une des douze baronneries du Boulonnais. Il existe encore à ce hameau une motte féodale et un souterrain dont l'accès est rebouché depuis.
L'ancienne école datant, selon les encrages marqués sur la façade, de 1872 est devenue un dépôt de Minoterie et fut remplacée par de nouveaux locaux en 1965. Le territoire de Beussent était très boisé comme le prouvait encore ce vieil hêtre tellement gros que lorsqu'on l'abattit les trois bûcherons de service se demandèrent à l'un l'autre où est-ce qu'ils travaillaient, ne se voyant pas. C'est à Beussent que la Baillonne rejoint la Course. L'importance de l'eau ici n'est pas négligeable. Les Ballastières, étangs creusés en 1896, durant la Guerre 14 - 18 afin de récupérer des cailloux pour faire des abris, sont alimentées par de nombreuses sources, c'est une véritable réserve ornithologique interdite au public. Elles complètent parfaitement la pisciculture et l'étang de pêche, activité de base du tourisme local. Les cressonnières et la fabrication d'aliments pour le bétail par le biais du moulin à eau encore en service actuellement, complètent le panorama des productions le long du cours d'eau.
A Coupigny un moulin à vent servait autrefois à la fabrication de l'huile.

Hameaux et écarts :
Engoudsent, Les Erables, Le Ménage de Beussent, Le Château Rouge, La Raiderie, La Bossière, le Bois Ratel, Le Chalet, Enguinehaut, Le Camp Raquet, Le Pont Terratu, Les Pleurelles, Les Hayes, Le Quesnoy, Coupigny, Les Pleurelles, Les Grandes Communes

Bezinghem

La commune est située dans un cadre boisé de la vallée de la Course
La Carnoye est la petite rivière qui prend sa source à la Folie et se jette dans la Course à Esgranges
Le village possède de magnifiques manoirs illustrés et décrits admirablement dans "les Vieilles Fermes du Pays de Montreuil d'Albert Leroy".
Le Manoir de Beaurietz, dont les étables sont en pierres de taille et le corps de logis en torchis, a la particularité de posséder un four à pain dans la cave, chose plutôt rare dans notre contrée.
Le Manoir du Pucelart, la Cense du Mont Quesmel possèdent également des particularités historiques tout comme la Ferme de la Folie (aujourd'hui en ruine) qui vit naître et grandir Henri Bonaventure Denquin dit le Pauvre millionnaire de Zoteux.

Hameaux et écarts :
Les Châteaux, ferme de Caumont, Esgrange, Les Granges, Grigny, Beaurietz, Gournay, Le Puchelart, La Folie, Le Faye

Bimont

Bimont est assurément l'un des villages les plus accidentés du canton, situé dans un site boisé de la vallée de la Bimoise. Il se compose du centre situé dans la vallée, de deux hameaux (Remortier, Maninghem au Val) et de nombreuses fermes isolées sur les hauteurs. C'est là que la Bimoise prend sa source. Cette rivière se jetant dans la Course est souvent à sec mais dès que l'eau coule elle provoque de nombreuses surprises.
Dans la commune, demeure une ancienne seigneurie du XVIII ème siècle

Hameaux et écarts :
Maninghem au Val, Remortier, Maninghem au Val, Le Plouy, La Campagnette, La Ramonière

Bourthes

L'importance de la commune de Bourthes actuellement encore la plus peuplée du canton lui valut d'être désignée comme le chef-lieu de l'un des douze cantons qui formèrent le district de Boulogne en 1791.
La loi du 18 Pluviose an VII (7.2.1799) réunit la commune au Canton d'Hucqueliers.
Bourthes viendrait du radical Borth sorti du flamand Geboorte, c'est à dire naissance. En effet Bourthes est le village où l'Aa prend sa Source.
A la ferme du Château il existait un souterrain dans la cave. Il devait relier la Motte Féodale de Mieurles au Château de Preures, de Beaumont et du galopin.

Connu sous le nom de Ferme du Colonnel (du nom d'un ancien propriétaire), le Manoir du lot devait être par sa configuration un ancien fief noble. La tour (démolie depuis), qui flanquait la façade aux 2/3 de sa longueur était à usage de Colombier et ses meurtrières permettaient d'assurer la défense de sa cour contre les visiteurs indésirables.
A proximité de la route, se dressent les ruines de la chapelle Sainte-Marthe qui fut transformée en prison. Il ne reste aujourd'hui que des murs en ruine.

Hameaux et écarts :
Mieurles, les Trois Marquets, le Catelet, le Bois de Senlecques

Campagne les Boulonnais

Campagne-les-Boulonnais, voulant dire d'après L. Ricouart « succession de champs », a été jusque 1659 une enclave de l'Artois dans le Boulonnais et dépendait du Marquis de Renty.
En dehors de la motte féodale, un manoir est d'une histoire intéressante.
Le Château bâti au XVIIIème siècle a été racheté par des religieux qui en ont fait « la Maison du Bon Pasteur ». Il est maintenant les locaux de la Maison Familiale, centre d'Apprentissage Agricole du Haut-Pays depuis 1958. On peut encore admirer le Colombier datant de 1785 ainsi que la porte de l'ancienne Avenue, flanquée de deux pilastres au millésime 1807.
La commune compte quelques carrières de marne, pour l'amendement des terres

Hameaux et écarts :
Happe

Clenleu

Dans le cadre verdoyant de la Vallée de la Course, Clenleu était jadis environné d'épaisses forêts. Il ne reste comme souvenir de cette époque que la motte féodale et les lieux-dits dénommés : « Camp du Gibet » et les « Ramparts ».
L'Eglise St Gilles datant du XIVème siècle fut classée Monument Historique le 1er Février 1930. De nombreuses particularités font de cette église un élément architectural remarquable : le chœur éclairé de neuf fenêtres, Statue St Adrien du XVIème siècle, Confessionnal du XVIème siècle sur lequel figure le blason de la Famille d'Ostove, vitraux remarquablement mis en valeur en grande partie grâce au concours de l'Abbé Pérard.
Quelques fermes seigneuriales sont encore visibles comme la ferme de "l'Hôtel Dieu" sur le plateau.

Hameaux et écarts :
La Motte, L'Hôtel-Dieu

Enquin sur Baillons

Sur la rive gauche de la Course, le village est au débouché de la Baillonne ou rivière des Baillons
L'activité économique outre agricole reposait essentiellement sur "l'eau". La rivière permettait, il y a 40 ans aux agriculteurs d'irriguer leurs prés pour la culture du foin par le biais de barrage le long des cours de la Baillonne. Trois moulins à eau fonctionnaient en 1907, le dernier arrêta en 1955 et l'un d'eux fut transformé en Pisciculture.
A la veille de la deuxième guerre mondiale, Enquin vivait du cresson. Chaque jardin avait sa cressonnière et pratiquement toutes les familles s'adonnaient à la production du cresson pendant les mois d'hiver.
En 1970 on comptait à Enquin 24 parcelles en cressonnières, pour une surface totale de 3 ha 20 a.
On peut y noter le manoir du Val d'Enquin construit en 1680 ainsi que l'église rurale Saint-Silvestre des XVè et XVIème siècles.
D'anciennes ballastières sont désormais des étangs pour la pêche ou la pisciculture.

Hameaux et écarts :
La Fontaine des Baillons, Le Val d'Enquin,

Ergny

Ergny était du nombre des villages isolés au milieu du bois et de ce fait resta donc longtemps ignoré. A peine retrouve-t-on le souvenir de son existence au Moyen Age dans les titres de l'Abbaye de Ruisseauville qui y partageait la dime avec les templiers.
Dans les premières années du XIIIème siècle, les Templiers s'installèrent à Combermont ou Combremont au milieu de la plaine entre Ergny et Campagne-les-Boulonnais. Cette commanderie possédait 300 journaux de terre et 40 journaux de bois (un journal était la quantité de terrain qu'un homme pouvait labourer en un jour). Le commandeur de Combermont Jehan d'Epaigny fut choisi en Juin 1279 comme arbitre d'un litige entre Guillaume de Thiembronne et l'Abbaye St André au bois.
À l'époque de la suppression des Templiers par Philippe IV le Bel, les biens de Combremont furent réunis à la Commanderie de Loison et comme celle-ci, attribués aux Chevaliers de St Jean de Jérusalem. Les guerres du XIVème s. la ruinèrent et en 1640 la maison et la chapelle furent incendiées ne laissant absolument rien des bâtiments sauf le puits au fonds duquel on retrouva en 1822 une vieille cloche dénommée "la Templière" que l'on refondit en 1884 sans hélas y reproduire les inscriptions d'origine et qui se trouve actuellement dans le campanard de l'église. L'église aurait, au dire de certain, été construite en deux fois, la paroisse étant très pauvre (ce que pourrait attester le mélange de briques et pierres pour sa construction, les ouvertures différentes de la Nef et du Chœur) et pourrait dater du XIIIème siècle. A l'intérieur les tableaux du Chemin de Croix sont classés.
Le presbytère aurait appartenu à un certain M. De Beaupré, probablement le Seigneur, propriétaire du Château qui d'après certains dires était édifié assez près de la Ferme de Combremont. Le Presbytère, offert en donation à l'Évêché à la condition expresse qu'il y ait toujours un curé dans la Paroisse, abrita une École Privée qui cessa de fonctionner à la fin du XIXème siècle. On peut encore y admirer les fenêtres à barreaux ainsi qu'un remarquable colombier.
Cette commune était aussi desservie deux à trois fois par jour par le petit train de la ligne d'Aire sur la Lys à Berck. La gare avait une certaine importance au moment de la récolte des betteraves à sucre.

Hameaux et écarts :
Quéhen, Combremont

Herly

Cette commune est à la limite de la séparation des eaux de la Manche et de la Mer du Nord, mais son territoire s'incline vers l'Aa.
L'Abbaye de Luxeuil (Haute-Saône) y possédait le Prieuré, actuellement transformé en ferme, et dont il ne reste que le logis des Prieurs. Rodière date ce logis, aux murs d'une extraordinaire épaisseur, du XVIIème siècle. La légende disait que les Prieurs donnaient des bals à l'étage. Comme il s'agissait d'un lieu d'église, il fut confisqué pendant la Révolution et vendu le 10 Septembre 1792 pour 3500 livres. Il appartenu longtemps à la Famille Godefroy d'Herly dont l'un des membres fut capitaine et Maire de cette commune. Un souterrain pourrait relier le Monastère à une autre grande ferme des environs.
A proximité du Prieuré, une curieuse petite chapelle attire l'attention, elle fut détruite en 1969 puis restaurée. Elle avait été construite au XVIIème siècle par un cavalier de l'Armée Royale nommé Valois natif d'Herly, à la suite d'un vœu fait lors de son passage au col du Mont Genèvre d'où le nom de Chapelle Cavalier.

Hameaux et écarts :
Petit Herly, Verdure, Le Prieuré, Bellevue, Hénoville

Hucqueliers

Hucqueliers, chef-lieu de canton, est construit entre deux coteaux abrupts, sur un massif de collines séparant les bassins de l'Aa et de la Canche.
La forteresse construite en 1231 par le comte de Boulogne, Philippe Hurepel, fut la véritable cause du développement d'Hucqueliers. Une charmante habitation gothique, récemment élevée par M. Moitier,

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

maire d'Hucqueliers, succède à l'antique château fort qui concourait à la défense du Boulonnais, avec ceux de Belle, de Fiennes, de Longvilliers et de Tingry. C'était un vaste massif de maçonnerie, flanqué de quatre tours en saillie à chacun des angles, protégé à l'est par des bois considérables, et à l'ouest par l'escarpement qui aboutissait au marais qui forme maintenant la place. La principale porte ouvrait sur le chemin qui conduit au hameau du Catelet ; c'est la Rue du château.
Autrefois annexe de Preures, Hucqueliers est devenu paroisse et chef-lieu du décanat à l'époque du Concordat.
Le bourg et la région furent occupés par une armée Espagnole de 1596 à 1598.
L'église, dédiée à saint André, a trois nefs mais le plafond qui a été substitué aux voûtes en pierre lui enlève, le caractère architectural qu'elle pouvait avoir autrefois. La chapelle castrale fut transférée dans l'église après la destruction du château.
Au début du XIX ème siècle, sur le site et à flanc de coteau, on construisit une grande demeure bourgeoise.

Hameaux et écarts :
La Longeville, La Solitude

Humbert

Le Bras de Brosne prend sa source au hameau Etreuille de Saint-Michel-sous-Bois et longe la route principale de la commune. Elle constituait une des frontières naturelles entre l'Artois et le Boulonnais.
La commune compte 3 chapelles.
Les anges d'Humbert, deux statues classées Monument Historiques du XVIIIème siècle ont disparu en 1928 et en 1977. Une seule a été retrouvée et exposée au palais Saint-Vaast à Arras.

Hameaux et écarts :
Pottier

Maninghem au Mont

Maninghem est situé sur une hauteur d'où l'on découvre une grande étendue de pays : la mer, vers Étaples; la forêt de Fauquembergues, au nord et les plaines de Buires-le-Sec, au midi. Maninghem n'était, avant le XVIIIe siècle, qu'un hameau perdu au milieu des bois et ne se rattachant à aucune paroisse voisine. Les habitants obtinrent de l'abbé de Clairmarais, leur décimateur, l'autorisation de bâtir à leurs frais une église et un presbytère.

Hameaux et écarts :
Les Gringalettes

Parenty

Parenty, c'est la haute Vallée de la Course, des paysages contrastés que l'on découvre mieux à partir des nombreux chemins ruraux qui montent à l'assaut des deux versants opposés. Parenty c'est aussi un passé très riche, presque toutes les époques de l'histoire y sont présentes. En creusant les fondations d'une maison à la Secqueville, on a découvert auprès d'un squelette des poteries analogues à celles du Musée de Preures, preuve de son existence en tant qu'agglomération au moment des invasions barbares.
La Chapelle Notre Dame de Foy à Hodicq en torchis date du VIIIème siècle. On y conduisait les enfants afin qu'ils puissent marcher, on y laisse un objet leur appartenant (lacet...). Celle de St Eloy à Hérimetz daterait du Moyen-Age. Une anecdote signale qu'un jour on voulut transférer les Saints de cette chapelle à Longvilliers. On chargea les statues dans un chariot mais les chevaux n'ont jamais voulu avancer... St Eloi resta donc là.
Au XI^{ème}, une forteresse s'élevait sans doute au lieu-dit "La Motte" sur un tumulus situé face à l'école actuelle dans une pâture.

Hameaux et écarts :
Le Petit Parenty, Thubeauville, Hodicq, Hérimetz, La Mutelette, Campaliame, La Houssye, Le Bois Gaillard, La Vallée, Le Moulin d'Hérimetz.

Preures

Preures est assurément l'un des premiers villages habités de la région comme en témoigne la découverte d'un cimetière Mérovingien. De 1930 à 1933, plus de 75 tombes ont été fouillées : armes, vases et bijoux y abondaient. La plus remarquable découverte fut bien sûr "le cheval de Preures" fibule en bronze, témoignant de l'attachement de nos ancêtres à cet animal.
Au lieu-dit "les Châteaux", à quelques pas d'une vieille tour, s'élève la motte féodale sur laquelle était bâtie l'antique forteresse des Sires de Preures. En Avril 1285 Henri de Preures ratifia un abandon de terre à l'Abbaye de Valloires. Jean de Preures, Chevalier, épousa au XIVème siècle Marie de Mailly. Leur fils fut le dernier de sa race. Est-ce par une alliance que Preures fut réuni à la Baronnerie de Thiembronne ?. Le fait est qu'à daté du XVème siècle Preures ne cessa pas d'appartenir aux illustres Barons de Thiembronne.
Le Château Fort fut détruit en 1554 par le Duc de Norfol après l'avoir assiégé.
En 1820 le Hameau de Séhen tenta de conquérir son indépendance sur le plan paroissial. Ils avaient, à cet effet, fait construire une chapelle qui fut frappée d'interdit en 1885.
La remarquable église de Preures domine la place du village. La tour du clocher, déjà endommagée lors d'un incendie, s'effondra en 1808. Le prêtre venait juste de finir le cathéchisme. On dut descendre la cloche "Elisabeth" de 4 mètres pour l'adapter au nouveau clocher. A l'intérieur de l'église, de nombreuses plaques témoignent d'un lointain passé. La statue St Adrien symbolise la vénération de ce Saint dont la neuvaine était organisée chaque année début Mars.
L'eau ici aussi avait une place importante. À certains endroits, la nappe phréatique était à niveau du terrain, à tel point que lorsqu'on allait à Hucqueliers, on passait dans l'eau de Sources. Bien que située dans la Vallée de la Baillonne, aux dires de certains, la rivière serait la "Baulge" qui venant d'Hucqueliers se jette dans la Baillonne à proximité de sa Source.

Hameaux et écarts :
Le Clivet, Le Petit Preures, Le Mont Roland, Le Fayel de Preures, l'Epinette, Le Marais Pourri, Les Rietz, Le Cailleuez, Séhen, La Roque, le Bottier

Quilen

Saint Kilien, compagnon de saint Wulgan, débarqué avec lui à Wissant en 569, se fixa au milieu des forêts qui recouvraient alors la Morinie. Il éleva un oratoire autour duquel se groupèrent les cellules de ses nombreux disciples ; cet ermitage, bâti à l'entrée d'un ravin profond, serait l'origine, très problématique suivant nous, du village de Quilen.
On peut encore admirer l'une des dernières mares communales qui par temps de pluie déborde et alimente le cours du Bras de Brosne.

Hameaux et écarts :
Le Mesnil

Rumilly

Le village déjà existant au VIème siècle fut acquis par l'Abbaye Saint Bertin en 690. Rumilly était divisée en 2 sections : Rumilly-le-Comte et Rumilly-Beaussart.
Les anciennes voies ferrées traversant le village ralliaient Aire sur la Lys à Berck et Anvin à Calais.

Hameaux et écarts :
Le Houvoy, Beaussart, Le Prieuré, Le bout des Rues.

Saint-Michel-Sous-Bois

Ce petit village, entre deux coteaux escarpés et boisés, doit son origine au IXème siècle. Le concile de Mayence rendit la Fête de St Michel obligatoire dans tout l'empire de Charlemagne à la suite d'une brillante victoire sur les Saxons. Lorsque Louis XI fit établir le Service des Postes dans le Royaume, on installa un relais à Hénoville.
L'église de St Michel contient de curieux panneaux sculptés. Ils ont constitué autrefois les pans d'une belle chaire en chêne de la seconde moitié du XVIème siècle. Celle-ci fut vendue irrégulièrement puis réintégrée par les soins de l'administration préfectorale. Hélas dans l'intervalle les panneaux furent démontés et adaptés à un bahut. Un curé d'Humbert les réemploya pour faire l'autel.
Une statue de St Michel, en bois, est classée.
Durant la guerre 14-18, un champ d'aviation anglais fut installé au bout des bois.

Hameaux et écarts :
Etreuille, Hénoville, Haute-Feuille

Verchocq

Verchocq voudrait dire Vert Bois ; le village de Verchocq dépendait par moitié du Boulonnais et de l'Artois. On montre encore aujourd'hui la maison construite à l'extrême frontière possédant une cave en Boulonnais et une en Artois, c'était un lieu privilégié pour la fraude.
Verchocq comprend deux parties distinctes, la Bassure située dans la Vallée de l'Aa et les Hautures formées des Hameaux de Gournay, Rollez et Val du Fresne.
L'ancien château, démoli en 1805 par le Marquis de Compigny, était environné de larges fonds inondés par les eaux de l'Aa et fut la demeure des Seigneurs de Verchocq (Jean de Verchocq, Jeanne de Verchocq, ...). On y remarquait encore des souterrains qui s'étendaient au loin dans la campagne en passant à 1m50 sous le lit de l'Aa. L'un des derniers propriétaires de ce château fut Pierre Antoine de la Pasture qui est enterré à Montreuil où une colonne commémore sa mort. Son successeur, le, Baron Compigny fit construire au début du XIXe le château actuel.
Une motte féodale existe à Gournay, dont le château a abrité une famille noble les De Gournay. Au moment du siège de Thérouanne en 1553, une Demoiselle Gisèle de Gournay prit part au combat. Avant de partir, elle consulta une gypsie (voyante d'après les lignes de la main) qui lui prédit que son sacrifice aurait pu sauver la ville. Au moment où tout espoir était perdu, elle n'hésita pas à s'empoisonner, mais rien n'y fit. La date de destruction de ce château nous est inconnue mais antérieure à 1834 lors de l'établissement du 1er Plan Cadastral.
L'une des particularités de Verchocq est due à ses deux églises et deux écoles. Dédiée à St Martin, l'église de Verchocq (Centre) fut relevée après sa destruction lors des batailles de Renty (environ 1554). Des armoiries y figurent encore, relatant l'existence des grandes familles de Verchocq : Les Framezelles, les Pippemont et l'Etandar. Par ailleurs des statues sont classées et en particulier la barque de St Julien le Pauvre.
Au cadastre figurent certains lieux-dits qui ont laissé certains souvenirs :

- Payelleville : signifiait Paye ville car il fallait acquitter des droits pour aller de Rollez à Payelleville.
- Le sentier du Curé vient du chemin emprunté par le Curé de Gournay pour venir dire la messe à Verchocq
- Le camp de Gauche était l'endroit où campèrent les armées impériales lors du siège de Renty
- La sécheresse, lieu-dit au carrefour des routes de Montreuil – Aire et Hesdin – St Omer rappellerait le passage de Napoléon 1er qui voulant s'arrêter ne put trouver l'eau suffisante au ravitaillement de sa cavalerie et dénomma ainsi cet endroit.

Il existait un arrêt de train également à Gournay, utilisé pour aller aux marchés de Fruges, Fauquembergues et Hucqueliers, les deux lignes se rejoignaient à Rimeux, gare de triage.

Hameaux et écarts :
Gournay, Rollez, le Val du Frêne, Fasque

Wicquinghem

Ce village boisé et fleuri est traversé par l'Aa.
L'église de Wicquinghem est comprise dans la donation faite au Chapitre de Thérouanne par l'Evêque Dreux, en 1069. Après le démembrement de ce diocèse, le droit de jouissance fut attribué au Chapitre d'Ypres. L'Église St Sylvain actuelle possède l'inscription "1682", la particularité du clocher situé au centre de l'édifice, laisse supposer un allongement du bâtiment. Les fonds baptismaux sont évalués du XIVème siècle. L'enquête de l'année 1239 fixant les limites de l'Artois attribue Winkingehen à cette Province comme dépendance de la Seigneurerie d'Hesdin ; à ce titre le village payait l'impôt du centième, contribution fort modeste car au terme du procès-verbal "les Manoirs de Wicquinghem ne sont guère bons estant la plus saine partie inculte pleins de fresquerres (fougères) et autres mauvaises herbes et de terres infructueuses et de petits profits". La ferme "La Bouloy", adossée au bois à la limite des communes d'Hucqueliers et de Wicquinghem, ne laisse guère désigner sa présence. À proximité de cet endroit, se trouvait autrefois une Abbaye située exactement aux limites de l'Artois. Le corps de logis actuel n'est cependant pas antérieur au XVIIIème siècle. Des effondrements de terrain laissent penser qu'il existait un souterrain entre cette ferme et la motte féodale située sur la commune.

Hameaux et écarts :
La Bouloye, Frenel, Les Prés des Moines

Zoteux

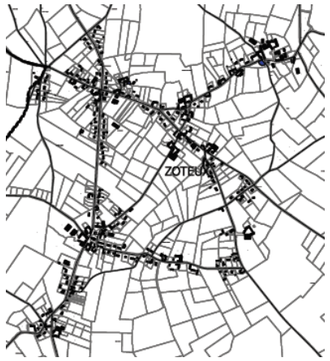
L'église St Pierre, d'après Rodière, est un édifice du XVème siècle. Deux clefs de voûte sont ornées d'écusson dont l'un est aux armes de la gruthuse Jean de Bruges, Gouverneur et Lieutenant Général du roi de Picardie décédé à Abbeville en 1512. Ce blason n'aurait-il pas été gravé du fait de la participation de cette famille à la construction du chœur ? Sur les bénitiers on relève les inscriptions de François Delastre, Seigneur d'Escau Capitaine de Cavalerie des Troupes du Boulonnais (1698). Quant aux cloches, l'une dénommée Marie-Françoise date de 1824 et fut offerte par la famille Denquin De la Folly dont nous aurons l'occasion de reparler. La seconde, bénie le 2 Juillet 1972, fut achetée grâce au bénéfice d'une fête intervillages. Elle remplace Périne, cloche datant de 1514, classée Monument Historique qui décore actuellement la place du village.
Les deux mottes féodales aux mortiers et aux correaux n'ont rien de bien significatif tout comme le Château en construction inachevé, du fait de la Révolution. Le lieu-dit des carrefours des sept voies romaines divise encore les grands historiens. S'agit-il de voies très anciennes antérieures aux chaussées romaines utilisées par les premiers missionnaires qui prédirent l'Evangile dans le Boulonnais ? N'est-ce pas plutôt des chemins utilisés par les romains en dehors des routes militaires construites avec des cailloux et des pierres et appelaient « VIAS-TERREWAS » ? Un calvaire érigé en 1824, rétabli en 1856, indique encore les directions des 7 voies utilisées autrefois.

Hameaux et écarts :
Les Correaux, Les Mortiers, Fauchelles, Bout de Dessous, les Echards

B) Organisation du territoire et organisation villageoise en relation avec la topographie

Le site géographique est un élément particulier qui détermine le développement urbain d'une commune, ses potentiels et la qualité de son urbanisation. Il s'agit du cadre physique, de sa morphologie. La configuration d'un village est ainsi différente selon qu'il se situe en plaine, en clairière, sur une butte, à flanc ou sur le front d'un coteau.
Sa structure est aussi déterminée par la morphologie générale et l'organisation des trames parcellaires, bâtie et viaire. Elle peut être ainsi lâche, éclatée ou groupée, organisée linéairement sur rue, en étoile, …

<u>Structure morcelée</u>
Exemple de communes : Bezinghem, Zoteux



Zoteux



<u>Structure linéaire</u>
Exemple de communes : Beussent, Clenleu, Alette



Alette



<u>Structure en étoile</u>
Exemple de communes : Maninghem, Campagne les Boulonnais, Hucqueliers, Bourthes



Hucqueliers



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

C) Réhabilitation, densification et extensions de qualité



La réhabilitation et la restructuration de l'existant

Les opérations de réhabilitation permettent de réutiliser et/ou de compléter le cadre bâti existant, voire d'accompagner les constructions neuves qui peuvent participer à la diversification de l'offre de logements.

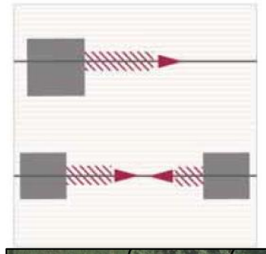
Le comblement des espaces libres

Dans l'enveloppe du bourg, ces espaces libres sont des espaces dont la vocation agricole a été abandonnée ou des espaces en friche. Leur revalorisation et les nouvelles opérations permettent une légère densification tout en s'inscrivant dans la trame villageoise existante.
Ces opérations, à proximité des centres, participent de la diversification de l'offre de logement et sont ainsi l'occasion d'offrir une alternative à la réhabilitation où le changement d'affectation est souvent plus contraint.

Les extensions urbaines

Dans les territoires ruraux, les extensions urbaines concernent en majorité de nouvelles opérations de constructions de logements. Du fait de son poids relatif par rapport à l'échelle du village, ce mode de développement nécessite de porter une attention particulière à la greffe au bâti existant, sur la consommation d'espace induite, sur la programmation et sur la qualité urbaine des opérations.
Ces projets ont dans le temps un impact très important, aussi bien sur la forme urbaine que sur le fonctionnement et la gestion de la commune. L'investissement, qui au départ paraît limité pour les collectivités, peut s'avérer très lourd suite à une mauvaise conception, un impact non pressenti sur le fonctionnement villageois, des coûts supplémentaires en cas de rétrocession, etc.
Ces extensions sont l'enjeu principal de l'objectif de modération du développement urbain.

Le risque des extensions linéaires

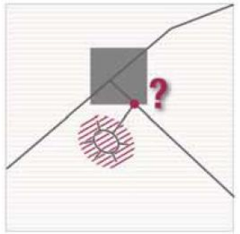


Contraires à la réglementation, les extensions linéaires, qui s'inscrivent le long des voies, ont pour effet un étalement urbain consommateur d'espaces, voire de «mitage» des espaces agricoles ou naturels voisins du village. Elles peuvent provoquer des coupures dans les continuités écologiques. Elles ont aussi comme conséquence d'éloigner les nouveaux secteurs construits du centre et ainsi générer des difficultés de transports et d'accessibilité. Quand l'extension s'étend jusqu'à une entité urbaine voisine, elle génère un effet d'agrégation des villages ou des hameaux qui rend difficile la lisibilité des espaces et du territoire.



Extension urbaine à Wicquighem

Le risque des « extensions isolées »

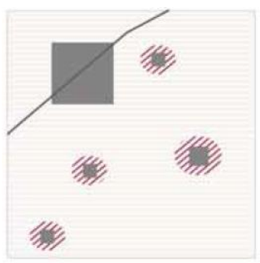


Contraires à la réglementation, les extensions isolées se construisent en marge du village, sans continuité avec la trame viaire et le tissu urbain existants.
Très enclavés, ces développements déstructurent le village et ne facilitent pas l'intégration de leurs habitants : mobilité, accessibilité à certains services ou équipements, coûts de gestion des espaces publics plus importants pour la collectivité (notamment routiers).



Exemple à Parenty

Le «mitage» des espaces agricoles et naturels

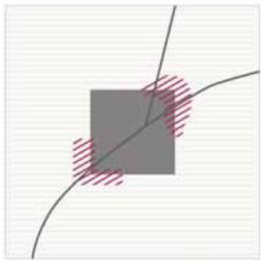


Contraire à la réglementation, le « mitage » des espaces agricoles et naturels par des opérations ponctuelles porte naturellement préjudice au développement durable du territoire, dans sa dimension rurale.



Exemple à Bezinghem

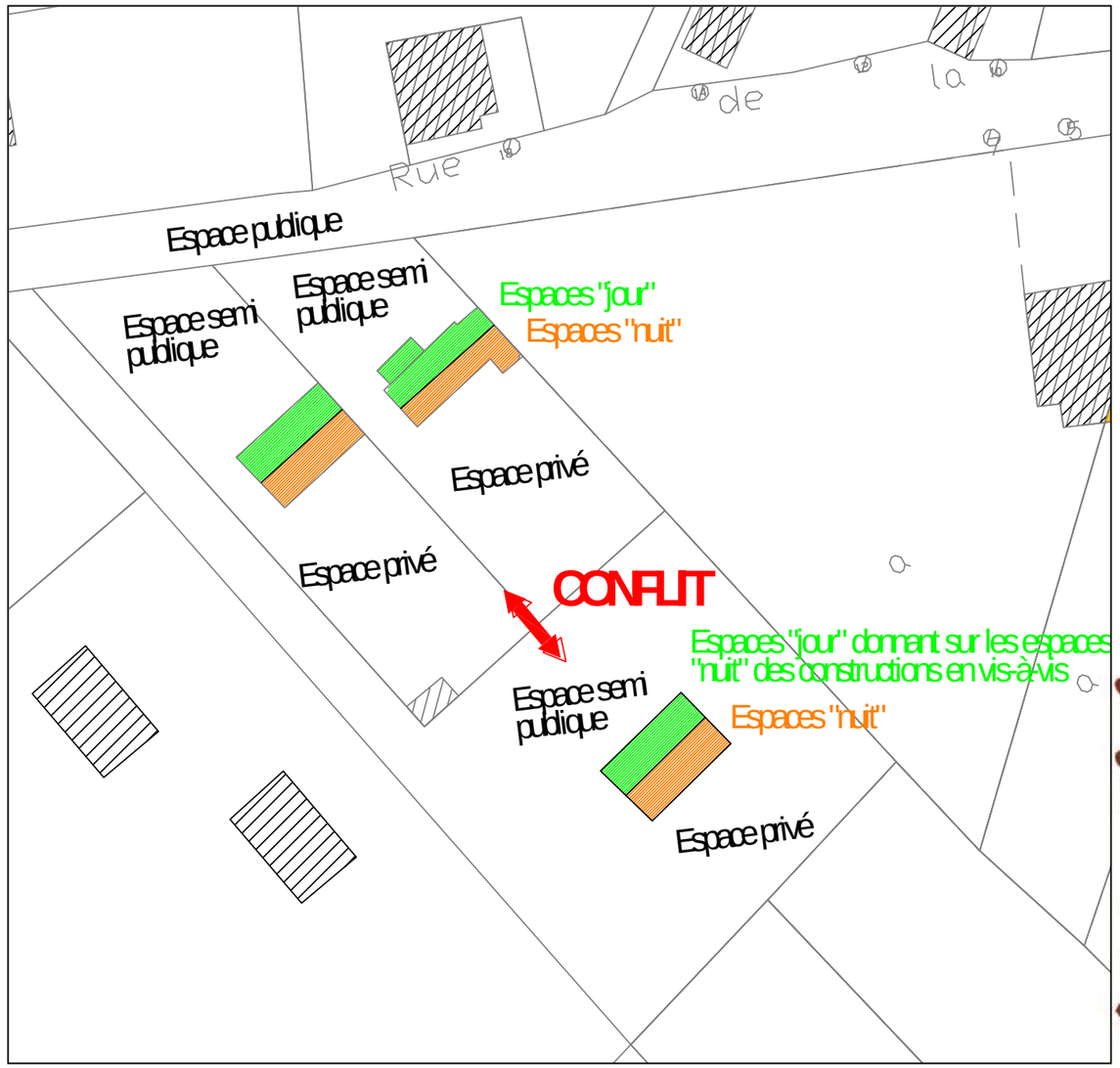
Les extensions bien intégrées



À l'inverse, les extensions intégrées se réalisent dans un mouvement de continuité en entretenant un fort contact avec le tissu villageois existant. Elles permettent de compléter l'enveloppe et la structure urbaine du village. Elles redéfinissent son rapport au paysage et à la campagne, en s'articulant avec le centre ancien et la trame viaire (voiries). En s'inscrivant étroitement dans leur site, elles respectent la structure urbaine en place, tout en lui permettant de se développer pour s'adapter aux nouveaux besoins.

Aujourd'hui, les opérations en extension à vocation résidentielle, habituellement orientées vers la maison individuelle et l'acquisition, se diversifient de plus en plus dans leur offre. Elles peuvent proposer ainsi du locatif social et des programmes complémentaires de logements accolés par exemple, voire d'accompagnement en activités et commerces : autant d'atouts pour une meilleure intégration de ces nouvelles opérations et de leurs habitants.

Dans le cadre d'un projet urbain, il faut bien décliner toutes les échelles de l'espace public vers l'espace semi public puis enfin vers l'espace privé. Il s'agit, conformément aux principes constitutifs de la commune, de mettre en place ces stratifications nécessaires (notamment par des épaisseurs de croûte bâtie) qui font qu'un logement, une habitation, appartiennent à une entité agglomérée, elle-même organisée en îlots, par des voiries de bouclage.



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Tissu "ancien"



- densité, minéralité
- l’espace public se forme à partir de l’espace privé
- alignement : le bâti se construit de mitoyen à mitoyen créant une façade urbaine, la clôture est minérale
- extension : lecture d’un temps long dans le plan, renouvellement de la ville
- équipements et commerces



Extensions récentes :



- densité bâtie plus faible
- L’espace public ne se compose pas à partir de l’espace privé mais par le biais de la clôture : bâti en retrait d’alignement,
- en rupture d'identité
- peu de hiérarchie dans le viaire

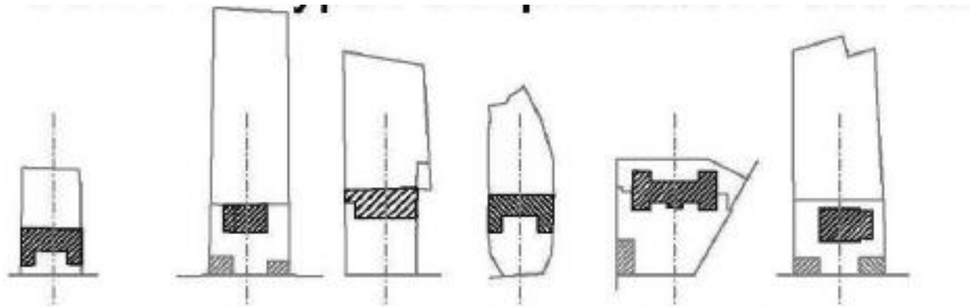


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

D) Du privé au public : des implantations du bâti qualifiant l'espace public

Dans les espaces urbanisés, la gestion de l'interface entre espace privé et espace public (clôture) a un rôle prépondérant dans la qualification de l'espace public. Sans parler de la qualité architecturale qui n'est pas simplement un critère esthétique mais qui a, à voir avec l'identité communale (couleur, hauteur, lucarnes, type de toiture, matériaux…). L'implantation des constructions doit participer à la révélation du caractère identitaire commun et non particulier.
La typologie du bâti présente sur le territoire est représentative des mutations urbaines et architecturales au cours de l'histoire. Aussi, si on examine la relation entre espace privé et espace public, on remarque que le type de constructions comme l'implantation de celles-ci sont représentatifs de la façon dont on conçoit la vie collective et la vie privée.
Pour les constructions situées en retrait d'alignement, la cour assure ainsi le rôle de transition offrant un lieu semi-public. La clôture joue alors un rôle fondamental dans la qualification de l'espace public.
L'implantation des constructions sur la parcelle définissent ainsi le rapport entre espace privé et espace public :

Implantation des maisons bourgeoises



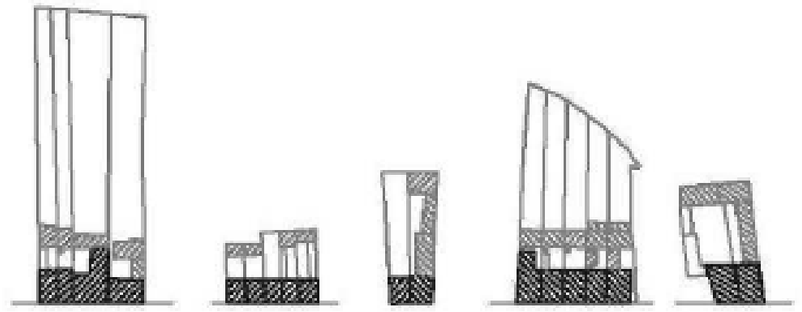
Beussent



Enquin sur Baillons



Implantation des maisons de bourg



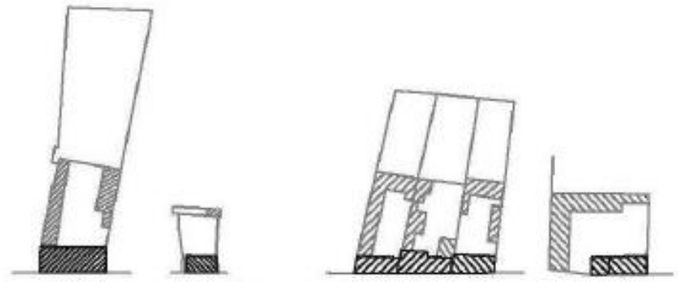
Hucqueliers



Rumilly



Implantation des bâtiments agricoles



Zoteux



Quilen



E) Du privé au public : des espaces publics de qualité à préserver

Les espaces publics sont souvent marqués par un traitement paysager de qualité : arbres en alignement, arbres isolés.

Ces espaces sont à considérer comme un atout fort qui doivent être préservés. Ils participent à l'attractivité du territoire en proposant des lieux de vie de qualité.

Campagne les Boulonnais



Humbert



Hucqueliers



Parenty



F) La présence de l’eau à préserver ou à valoriser

Une partie des communes est implantée au bord de rivières. Le rapport à l'eau est bien présent soit par le traitement qualitatif des abords ou par la présence de moulin.

On notera la présence de quelques mares qui permettent la récupération des eaux pluviales sur un territoire où les ruissellements sont importants.

L'ensemble de ces éléments participent à une identité qualitative du territoire.
Des prescriptions pourraient être apportées pour les franchissements permettant d'accéder aux parcelles privées dans un but de confortement de la qualité de ces espaces mais aussi dans le cadre d'une maîtrise de la gestion hydraulique.

Alette



Rumilly





Quilen

Beussent



Enquin



Gestion qualitative des franchissements à Alette



G) Les clôtures : un lien important entre espaces privés et espaces publics

Dans la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, l'organisation villageoise consiste en une implantation du bâti avec le faîtage parallèle ou perpendiculaire à la rue. Le bâti (construction et clôture minérale) définit l'espace public : la continuité bâtie à l'alignement sur rue est concrétisée soit par des habitations, soit par des dépendances, soit par des murs.

Cette structuration traditionnelle de l'espace privé et public traduit une continuité visuelle de l'alignement sur rue et la forte minéralité du centre villageois.

Dans les espaces urbanisés, la gestion de l'interface entre espace privé et espace public (la clôture) a un rôle prépondérant dans la qualification de l'espace public (ambiance de la rue).
Réciproquement, les clôtures sont la première représentation de l'habitation sur la rue, elles ont un impact visuel important sur l'espace urbain.

Ainsi de façon identitaire, les clôtures récurrentes sont :

- Le bâti
- Le mur

En revanche les extensions récentes se traduisent par des implantations en retrait d'alignement avec des clôtures parfois disparates.
Cette question des clôtures pour la commune est un enjeu important notamment dans le cadre des mutations du bâti : une dégradation de l'identité en est la conséquence

Les clôtures du centre « ancien »



(Zoteux)
Les clôtures sont constituées soit par :
- du bâti
- un mur ou un mur bahut
(Wicquinghem)



Les clôtures des extensions urbaines



(Verchocq)
Les clôtures sont plutôt végétales
A certains endroits, la cohérence pourrait être assurée par le végétal

(Bimont)



Les clôtures du bâti en mutation



(Quilen)

A certains endroits, la cohérence pourrait être assurée par le végétal
(La question est posée de la mutation du bâti ancien)

(Preures)



H) Des typologies du bâti varié

L'ensemble des typologies identitaires utilise les matériaux du territoire environnant : brique rouge, bois, torchis, silex et tuile/ardoise.
Bien que le bâti soit relativement hétérogène, on peut tout de même procéder à des sériations qui traduisent entre autres la mutation économique et historique de la commune.

Les constructions traditionnelles

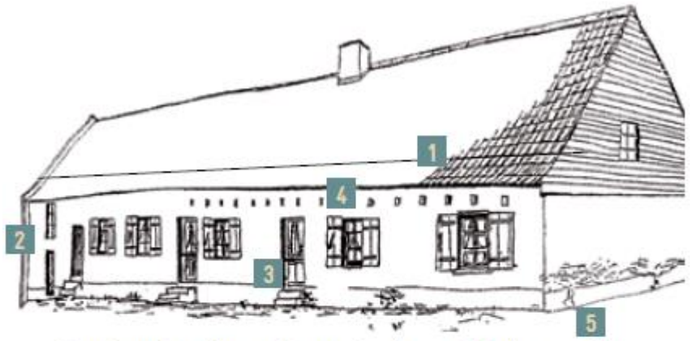
Sur l'ensemble du territoire intercommunal demeurent encore un patrimoine traditionnel de fermes, ou de constructions traditionnelles, isolées de type longère ou en ensemble mitoyens regroupant des bâtiments à Rez-de-chaussée + Combles (grenier sur les bâtiments spécifiquement agricoles), organisés autour d'une cour. Ces ensembles, en torchis, en maçonnerie de craie ou en brique, comportent des constructions relativement homogènes. La hauteur assez uniforme des bâtiments et leur faible épaisseur contrastent avec leur longueur importante. Les percements sont étroits. Les toitures sont à deux pentes, assez raides (45 à 50°) avec des coyaux et, parfois, des croupes. Elles sont couvertes en tuiles traditionnelles, parfois également en ardoises. Il n'y a pas en principe de percements en toiture, excepté des lucarnes présentant encore souvent de belles portes de grenier en bois. Ces constructions proposent, selon leur orientation et exposition, des murs en torchis ou en briques. On trouve traditionnellement un soubassement marqué.
Autour de la cour, qui peut parfois présenter plusieurs espaces, on observe de nombreux bâtiments aux fonctions diverses, en cohérence avec les activités de la ferme. Chaque dépendance revêtait une fonction précise. Son architecture, son agencement, ses ouvertures étaient conçues pour y répondre au mieux.
Ils sont donc autant de témoins de l'histoire et des pratiques agricoles d'une ferme.

Cette typologie est encore présente dans le tissu mais aussi ponctuellement dans le paysage agricole. Cette typologie est aussi sujette à mutation.

L'ensemble de ces constructions qui constitue une grande partie du patrimoine intercommunal présente bien souvent des mutations et des mutilations architecturales importantes : ce sont des détails fragiles qui nécessitent une prise en charge consciencieuse.

.

Caractéristiques principales des constructions traditionnelles[1]



Représentation d'une maison typique à pans de bois et torchis

1. le coyau*, rupture de la pente de toiture en débord,
2. les débords éventuels des pignons maçonnés,
3. la répartition irrégulière des ouvertures et leurs dimensions, ainsi que la faible épaisseur de tableau,
4. les têtes de solives*, quand elles sont présentes,
5. le soubassement, maçonné, parfois goudronné, qui protège le mur des remontées capillaires et des projections d'eau.

Bezinghem



Alette



[1] Guide de l'éco rénovation en Caps et Marais d'Opale, PNR Caps et Marais d'Opale, juin 2014

- Bâti industriel

Bien que l'économie rurale soit clairement identifiable dans le type de construction recensée, il faut aussi insister sur la présence d'un bâti qui traduit une présence industrielle ou artisanale. Les caractéristiques architecturales sont variées dépendant de l'époque à laquelle la construction est édifiée. Le plus souvent inscrit dans le tissu traditionnel, il est clairement identifiable par la présence de constructions en bardage métallique souvent en retrait d'alignement.
Cette typologie est source de mutation : la difficulté réside dans le maintien d'une certaine identité villageoise (accroche sur la voirie, gabarits, …)

Saint Michel sous Bois



Maninghem



- Le bâti pavillonnaire/récent

Les constructions sont implantées au centre de la parcelle développant une architecture typique. Cette typologie tend à banaliser le paysage naturel et urbain. Les choix de l'implantation, des matériaux, des couleurs, des clôtures ne prennent pas en considération l'identité communale.

Les styles, couleurs, matériaux, implantation et volumétries, sont éloignés de tout souci d'identité territoriale et concourent à une banalisation du territoire.

Parenty



Humbert



Bimont



Herly



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

- Les demeures

Les demeures regroupent sous cette appellation des constructions de typologies différentes.
Elle se caractérisent néanmoins par une implantation le plus souvent au cœur d'un parc arboré donnant à voir sur le paysage : axe perspectif, implantation sur une butte, ….
L'entrée est marquée par une grille ouvragée et parfois par un alignement d'arbres

Enquin sur Baillons



Beussent



Quilen



Parenty





Alette

.

I) La mutation du bâti traditionnel vers une perte d'identité

Mutation du type

Le bâti traditionnel est sujet à mutation qui entraine sa disparition progressive.
Le schéma ci-joint montre bien comment ce patrimoine rural tend à disparaitre.



Exemple de mutation à St Michel-sous-Bois

Mutation du système constructif



Les principaux désordres constatés au niveau des constructions à pans de bois et torchis proviennent le plus souvent de la méconnaissance des matériaux et de leurs caractéristiques ; Des transformations irréfléchies peuvent mettre en péril ces bâtiments :

• Déstabilisations de la structure porteuse du bâtiment occasionnées par des percements ou des agrandissements d'ouvertures (sectionnement des sablières et des poteaux d'appuis)

• Mauvaise gestion des eaux de pluie (fuites de toitures, de gouttières, stagnation de l'eau près des bâtiments) qui provoquent des infiltrations dans les murs gouttereaux et donc le pourrissement des pièces de bois et une désagrégation du torchis

• Exhaussement des sols qui entraîne un enfouissement et une dégradation des soubassements et des sablières basses

• Pose d'enduits imperméables (ciment) qui retiennent l'humidité et qui provoquent le pourrissement du bois et une détérioration du torchis.

• Absence de badigeon qui occasionne une érosion et un farinage de l'enduit

Aix en Ergny



Campagne les Boulonnais



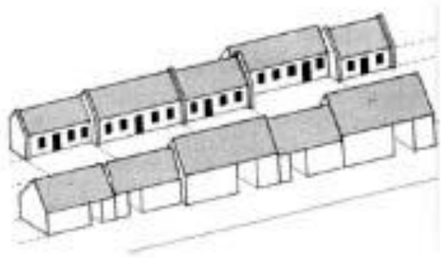


Bécourt

...de la maison à la rue



L'habitat traditionnel se caractérise par un alignement des granges sur rue et les habitations en retrait



La structure et la qualité architecturale des villages tiennent à un ordonnancement d'une grande homogénéité



Destruction de la grange sur rue et aménagement d'un jardin d'ornement



Les continuités bâties se morcellent et la structure du village perd peu à peu son sens



Remplacement de la maison par une construction standard au milieu de la parcelle

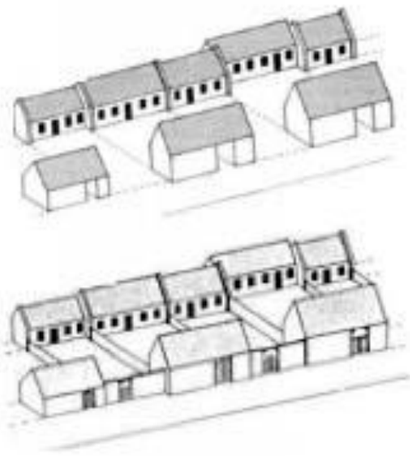


Les constructions n'ont plus de relations ni aux autres, ni à la rue. Le tissu villageois est lâche et déstructuré, la rue devient un espace banal

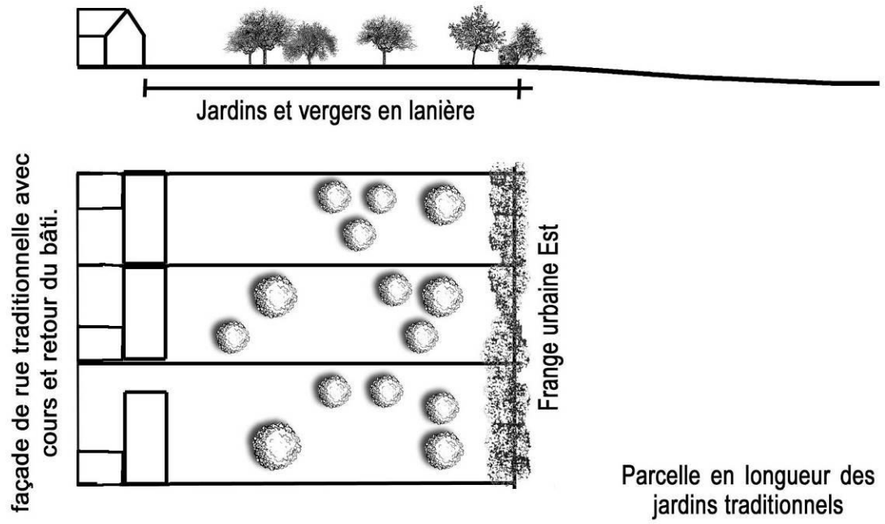
...Quelques solutions

Possibilité d'affecter aux granges de nouveaux usages (ateliers, garages, ou même habitation) tout en maintenant l'aspect traditionnel de la façade sur rue. Dans le cas d'une transformation à usage d'habitation, le maintien du porche et de la cour commune permet de mutualiser les stationnements automobiles.





Dans le premier stade de déstructuration du tissu villageois, la construction de clôtures maçonnées *(briques, torchis ou teintes similaires)* permet à la fois de conserver l'intimité du logement et de la cour et de maintenir les caractéristiques typologiques initiales de la rue.



Parcelle en longueur des jardins traditionnels

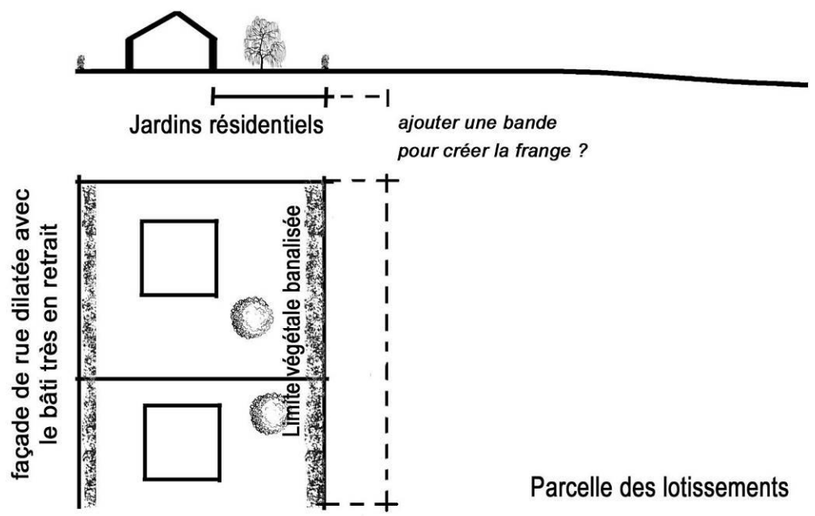
Parcelle en longueur des jardins traditionnels

Dans le cas des jardins traditionnels, la frange est constituée par la succession de parcelles en lanières, étroites et profondes, correspondant à la largeur du bâti.

Cette parcelle avait un usage fonctionnel et productif, de jardin et verger.

La profondeur des parcelles et leur type d'exploitation, confèrent au profil villageois une frange végétale épaisse intégrant le bâti.

Le positionnement du batî proche de la rue, avec juste un retrait pour dégager l'espace d'une cour, offre un profil de rue également identitaire, tenu par les façades, les retours de bâtiments et les cours.



Parcelle des lotissements

Parcelle carrée des jardins résidentiels

Dans le cas des jardins des lotissements, la forme carrée des terrains et le positionnement du bâti au milieu de ces derniers laissent moins de place au végétal.

L'usage des parcelles n'est plus l'exploitation vivrière mais l'agrément et le souhait d'avoir un coin de verdure à soi à l'abri des regards.

Face à ces nouveaux besoins, une haie peu large périphérique est suffisante.

Le positionnement au milieu de la parcelle génère un autre profil de rue, plus distendu et moins structuré.

J) Un Patrimoine protégé :

L'intercommunalité compte des édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques :

- Les façades et les toitures du château de Parenty, les murs de clôtures en silex
- La motte féodale de Parenty, inscrite à l'inventaire supplémentaire par arrêté du 11 décembre 1978
- Le clocher de l'église d'Alette, inscrit à l'inventaire supplémentaire par arrêté du 10 juin 1926
- L'église Saint-Gilles à Clenleu, classée par arrêté du 18 février 1930

Considérant que la valeur patrimoniale et l'aménité d'un monument c'est aussi « *l'impression* » que procurent ses abords, la loi impose une forme de vigilance à l'égard des projets de travaux dans le *« champ de visibilité »* des monuments historiques.

Protéger la relation entre un édifice et son environnement consiste, selon les cas, à veiller à la qualité des interventions (façades, toitures, matériaux), à prendre soin du traitement des sols, du mobilier urbain et de l'éclairage, voire à prohiber toute construction nouvelle aux abords du monument. La servitude de protection des abords intervient automatiquement dès qu'un édifice est classé ou inscrit. Toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs doivent recevoir l'autorisation de l'Architecte des bâtiments de France (ABF). La publicité et les enseignes sont également sous son contrôle.

Est réputé être situé en abord de monument historique tout immeuble situé dans le champ de covisibilité de celui-ci (qu'il soit classé ou inscrit).

Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un immeuble protégé au titre des monuments historiques, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et des établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable.

La covisibilité signifie que la construction est visible du monument, ou que d'un point de vue, les deux édifices sont visibles conjointement, ce dans un rayon de 500 mètres, à compter de la base de l'élément protégé. Depuis la loi SRU, le périmètre de protection peut être modifié (élargi ou rétréci), sur proposition de l'architecte des bâtiments de France, avec l'accord du conseil municipal. C'est ainsi que tout paysage ou édifice situé dans ce champ est soumis à des réglementations spécifiques en cas de modification. Toute construction, restauration, destruction projetée dans ce champ de visibilité doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France (avis conforme, c'est-à-dire que le maire est lié à l'avis de l'architecte des bâtiments de France), ou d'un avis simple s'il n'y a pas de covisibilité (l'autorisation du maire n'est pas liée à celui de l'architecte des bâtiments de France).

Communes concernées par des constructions protégées au titre des Monuments Historiques



K) Un Patrimoine existant de qualité à accompagner

Bezinghem

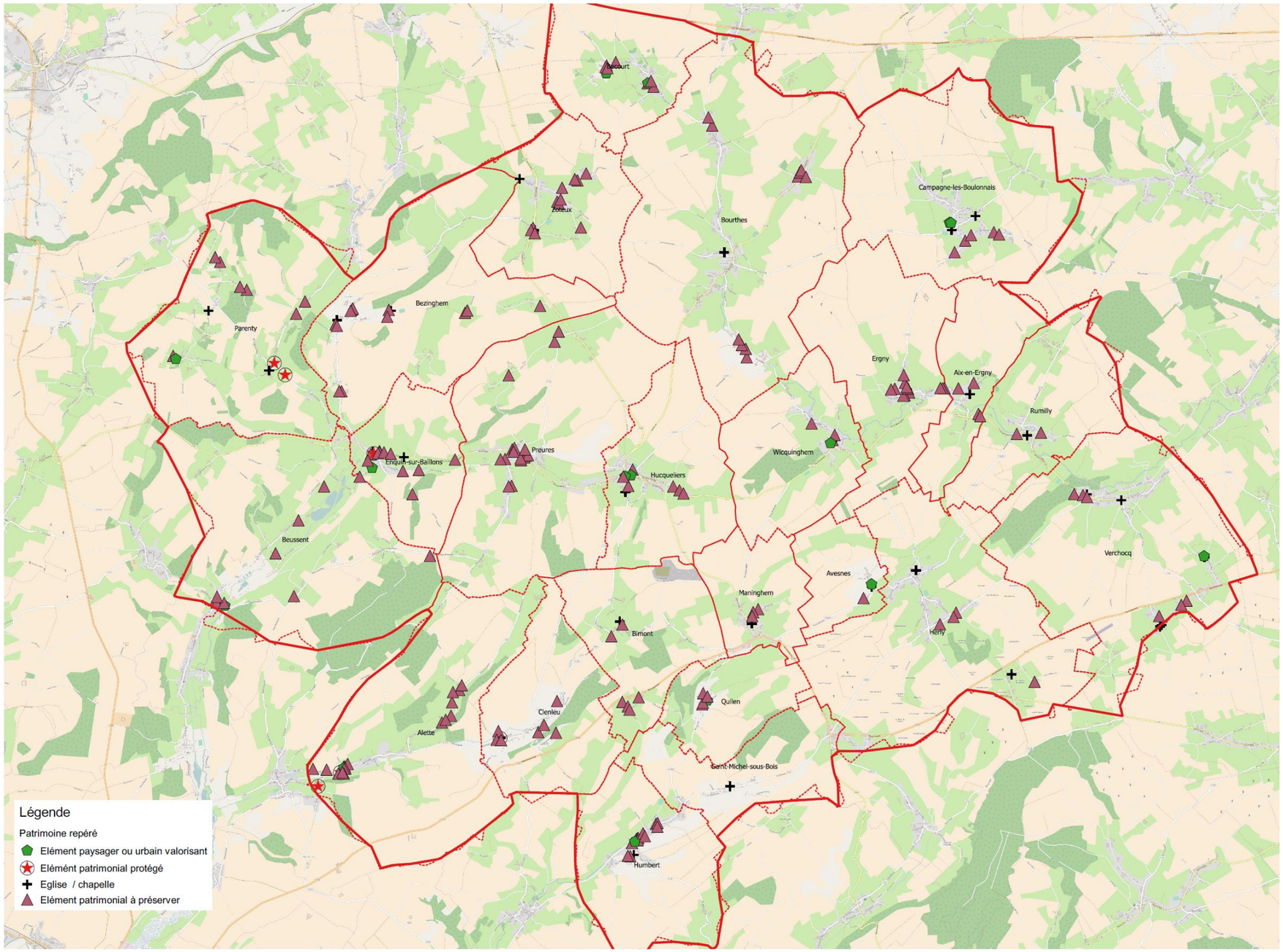


Herly



Humbert





L)-Energie et habitat :

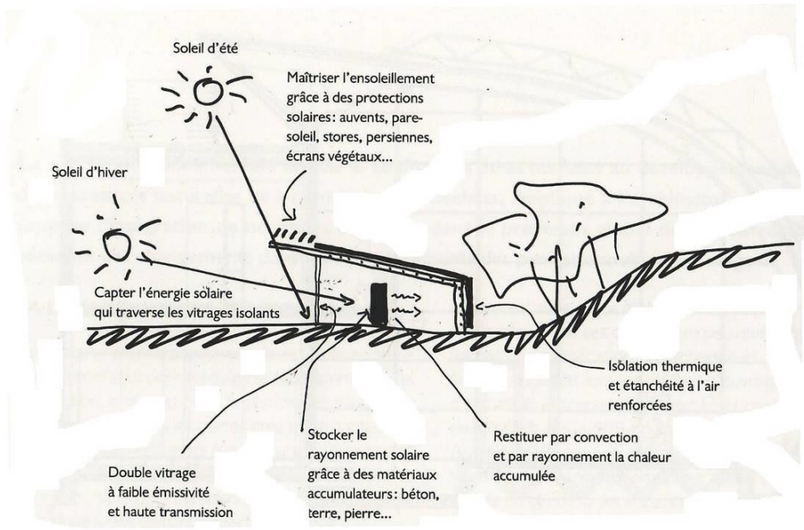
Dans le cadre d'une approche environnementale de l'urbanisme, il pourrait être intéressant de se préoccuper de l'incidence de l'implantation des constructions au regard des principes énergétiques et climatiques.

Approche passive [2]

L'approche passive de l'énergie vise à réduire les besoins énergétiques des constructions en travaillant d'une part sur la conception du bâtiment d'autre part sur son positionnement par rapport à l'environnement extérieur, donc sur l'aménagement de la zone d'étude.

Pour concrétiser l'objectif d'une utilisation rationnelle de l'énergie, une des quatre priorités du plan d'action pour l'environnement mis en place en janvier 2001 par l'Union Européenne, il convient de favoriser les économies d'énergie par des mesures passives et actives et d'encourager l'emploi de sources d'énergie renouvelables.

- Les principes bioclimatiques



Ils sont fondés sur un choix judicieux de la forme du bâtiment, de son implantation, de la disposition des espaces et de l'orientation en fonction des particularités du site : climats, vents dominants, qualité du sol, topographie, ensoleillement et les vues. Ces principes doivent aussi se conjuguer avec la morphologie urbaine et paysagère du lieu dans lequel on s'implante.

HABITAT À BASSE ÉNERGIE

• ***Principes de conception***
Intégration du concept énergétique dès le début du projet.
Forme compacte.
Isolation thermique renforcée.
Limitation des ponts thermiques.
Étanchéité à l'air.
Utilisation efficace de l'énergie solaire passive.
Installations techniques performantes et faciles à utiliser.
Appareils sanitaires économes en eau.
Équipements électriques économes en énergie.
Choix de matériaux de construction recyclables dont la production et la mise en œuvre nécessitent peu d'énergie.

Comparaison de la consommation de chauffage en Allemagne, selon le type d'habitat, et évolution en fonction des réglementations (en kWh/m²/an)

	Habitat individuel	Maison en bande	Logement collectif
Parc ancien	260	190	160
Réglementation thermique de 1982 (valeur maximale)	150	110	90
Réglementation thermique de 1995 (valeur maximale)	100	75	65
Habitat à basse énergie	< 70	< 60	< 55

(Source: Pro clima 2000)

Performances moyennes des parois dans l'Habitat à basse énergie, définies par le coefficient de transmission surfacique U

Mur extérieur en maçonnerie	U < 0,25 W/m².K (12 à 18 cm d'isolant)
Mur extérieur à ossature bois	U < 0,20 W/m².K (20 à 25 cm d'isolant)
Toiture	U < 0,15 W/m².K (25 à 30 cm d'isolant)
Paroi entre zone chauffée et zone non chauffée	U < 0,30 W/m².K (8 à 12 cm d'isolant)
Vitrage	U < 1,3 W/m².K (double vitrage isolant avec lame en gaz rare)

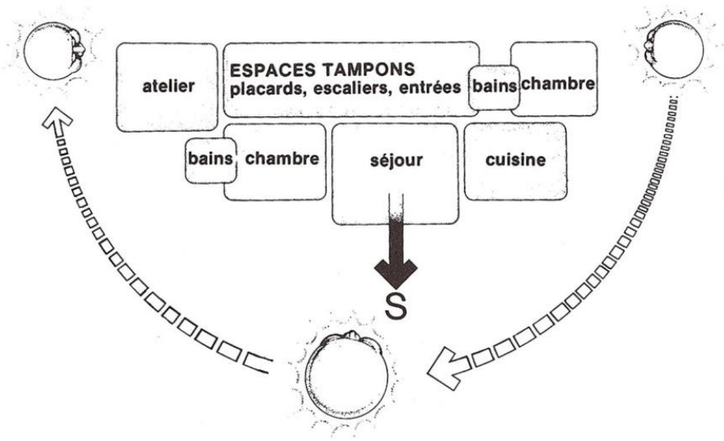
Pour limiter la déperdition thermique, les volumes doivent être compacts, opaques au Nord (l'accès et pièces de service) et largement ouverts au Sud.

- Optimisation des apports solaires

La valorisation de l'énergie solaire passive accroît l'autonomie du bâtiment et réduit la consommation d'énergie sans surcoût significatif :

- Un bâtiment qui s'étire face au Sud avec une profondeur de 10 à 12m présente des conditions idéales.
- capter l'énergie solaire en fonction de l'orientation : 40 à 60% de surface vitrée sur la façade Sud et 10 à 15% sur la façade Nord, moins de 20% sur les façades Est et Ouest.
- stocker le rayonnement solaire grâce à des matériaux accumulateurs à forte inertie : béton, pierre, terre, …
- Restituer par convection et par rayonnement avec un étalement dans le temps
- limiter les échanges avec l'extérieur en réduisant la surface de l'enveloppe et en renforçant l'isolation thermique
- maîtriser le confort d'été : protection solaire, ventilation naturelle

Edward Mazria, Le guide de la maison solaire, Clamecy, 2009, éd. Parenthèse



2 L'Architecture écologique, de Dominique Gauzin-Müller, Le Moniteur, 2001

M) Consommation de territoire : vers une gestion économe

Les lois ne font pas directement référence aux notions de villages ou de hameaux, mais vont dans le sens d'une prise en considération croissante des objectifs de lutte contre le mitage et de développement durable qui s'exprime notamment dans le principe d'utilisation économe de l'espace (article L. 101-2 du code de l'urbanisme).
En pratique, la mise en œuvre des dispositions des lois successives se traduit par l'interdiction de toute extension de l'urbanisation autour des hameaux, seules pouvant éventuellement être admises des constructions venant densifier le tissu bâti existant, à l'intérieur de son « enveloppe », et en restant dans des « secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées ».

Le **hameau** est un ensemble d'habitations principalement rurales, une dizaine ou une quinzaine de constructions au maximum, groupées à l'origine autour d'une exploitation de production agricole. Il se caractérise par une taille relativement modeste et son organisation dépend largement des traditions locales. Il est isolé et administrativement rattaché à une commune.

Le **village** est un ensemble d'habitations organisées autour d'un noyau traditionnel (mairie, école, église), suffisamment important pour former ou avoir formé une unité administrative ou religieuse. Il a une vie propre avec commerces et équipements de base, même si, dans certains cas, ses équipements ne sont plus en service, compte-tenu de l'évolution des modes de vie.

Le **bourg** est un ensemble urbain moins important qu'une ville (mais plus important qu'un village) organisé autour d'un noyau traditionnel. Il dispose d'un habitat pas exclusivement rural, d'équipements, de services et de commerces de niveau communal, dont le dynamisme et les potentialités en font généralement une polarité rurale de référence
(Les définitions respectives de bourg, village et hameau ont été relativement bien éclairées dans le cadre de l'application de la Loi littoral du 3 janvier 1986)

Dans un souci de gestion économe de l'espace et de protection des paysages, les communes rurales doivent trouver un juste équilibre entre renouvellement urbain (réhabilitation et intensification de l'existant) et extension urbaine.
Tendre vers un développement urbain en priorité dans les tissus existants, en cohérence avec des objectifs de densification, favorisera la compacité et limitera le morcellement de l'espace naturel et agricole.



Trois processus, loin de s'opposer, peuvent se compléter pour participer à une urbanisation équilibrée et maîtrisée.

La réhabilitation et la restructuration de l'existant

Les opérations de réhabilitation permettent de réutiliser et/ou de compléter le cadre bâti existant, voire d'accompagner les constructions neuves. Avec généralement du logement à caractère social, le plus souvent en locatif, elles participent à la diversification de l'offre de logements.

Le comblement des espaces libres

Au centre ou à proximité du bourg, ces espaces libres sont des espaces dont la vocation agricole a été abandonnée ou des espaces en friche. Leur revalorisation et les nouvelles opérations permettent une légère densification tout en s'inscrivant dans la trame urbaine existante.
Ces opérations, à proximité des centres, participent à la diversification de l'offre de logements et sont ainsi l'occasion d'offrir une alternative à la réhabilitation où le changement d'affectation est souvent plus contraint.
Les opérations de réhabilitation et de comblement des espaces libres nécessitent une politique foncière volontariste et la recherche d'aides et de subventions en termes d'investissement et de gestion.

Les extensions urbaines

Dans les territoires ruraux, les extensions urbaines concernent en majorité de nouvelles opérations de constructions de logements individuels. Du fait de son poids relatif par rapport à l'échelle du village, ce mode de développement nécessite de porter une attention particulière à la greffe au bâti existant, sur la consommation d'espace induite, sur la programmation et sur la qualité urbaine des opérations.
Ces projets, souvent d'initiative privée, ont dans le temps un impact très important, aussi bien sur la forme urbaine que sur le fonctionnement et la gestion de la commune. L'investissement, qui au départ paraît limité pour les collectivités, peut s'avérer très lourd suite à une mauvaise conception, un impact non pressenti sur le fonctionnement urbain de la commune, des coûts supplémentaires en cas de rétrocession, etc.
Ces extensions sont l'enjeu principal de l'objectif de modération du développement urbain en milieu rural.

Les différents types de développement en extension font apparaître des situations variées qui méritent d'être repérées par la collectivité afin d'être maîtrisées.

Le risque des extensions linéaires

Les extensions linéaires, qui s'inscrivent le long des voies, ont pour effet un étalement urbain consommateur d'espaces, voire de « mitage » des espaces agricoles ou naturels voisins du village. Elles peuvent provoquer des coupures dans les continuités écologiques. Elles ont aussi comme conséquence d'éloigner les nouveaux secteurs construits du centre et ainsi générer des difficultés de transports et d'accessibilité. Quand l'extension s'étend jusqu'à une entité urbaine voisine, elle génère un effet d'agrégation des villages ou des hameaux qui rend difficile la lisibilité des espaces et du territoire.

Le risque des « extensions isolées »

Les extensions isolées se construisent en marge du village, sans continuité avec la trame viaire et le tissu urbain existants.
Très enclavés, ces développements déstructurent le village et ne facilitent pas l'intégration de leurs habitants : mobilité, accessibilité à certains services ou équipements, coûts de gestion des espaces publics plus importants pour la commune ou l'intercommunalité (notamment routiers).

Le « mitage » des espaces agricoles et naturels

Le « mitage » des espaces agricoles et naturels par des opérations ponctuelles porte naturellement préjudice au développement durable du territoire, dans sa dimension urbaine comme dans sa dimension rurale.

Les extensions bien intégrées

À l'inverse, les extensions intégrées se réalisent dans un mouvement de continuité urbaine en entretenant un fort contact avec le tissu urbain existant. Elles permettent de compléter l'enveloppe et la structure urbaine du village. Elles redéfinissent son rapport au paysage et à la campagne, en s'articulant avec le centre ancien et la trame viaire. En s'inscrivant étroitement dans leur site, elles respectent la structure urbaine en place, tout en lui permettant de se développer pour s'adapter aux nouveaux besoins.
Aujourd'hui, les opérations en extension à vocation résidentielle, habituellement orientées vers la maison individuelle et l'acquisition, se diversifient de plus en plus dans leur offre. Elles proposent ainsi du locatif social et des programmes complémentaires d'équipements, voire d'accompagnement en activités et commerces : autant d'atouts pour une meilleure intégration de ces nouvelles opérations et de leurs habitants.

Extrait du SCoT du Montreuillois

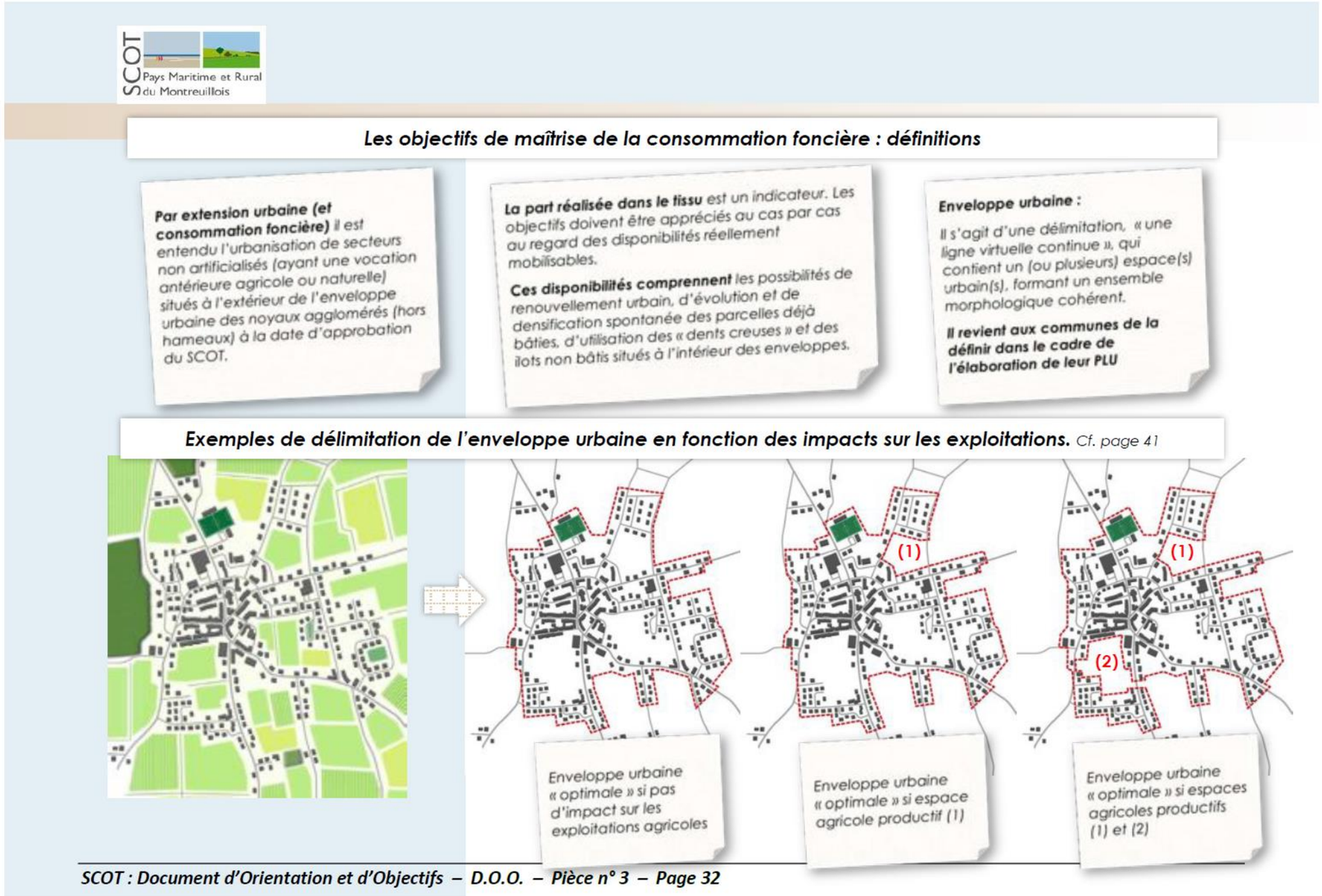
également pour objectif de justifier la consommation foncière, lorsqu'elle s'avère nécessaire, tant du point de la limitation des impacts sur les exploitations que du niveau d'intérêt général à urbaniser sur un espace agricole;

Afin d'arbitrer sur la nécessité et/ou le positionnement d'un espace à urbaniser les communes devront tenir compte de l'impact des espaces ouverts à l'urbanisation sur le fonctionnement de l'activité agricole et des exploitations.

Le choix des zones à ouvrir à l'urbanisation sera mis en balance avec les impacts générés sur la viabilité des exploitations agricoles concernées et en tenant compte du contexte global de la commune. Ce bilan considèrera :

- l'impact sur l'activité agricole
- l'intérêt urbanistique de la zone à urbaniser : lien avec le centre ville ou centre bourg, renforcement de la compacité de la forme urbaine, proximité des aménités, etc. ;
- les impacts environnementaux ;
- la prise en compte des risques ;

Aussi, si d'autres espaces répondent aux mêmes enjeux de développement pour la commune avec un moindre impact sur le fonctionnement de l'activité agricole, ils devront systématiquement être privilégiés. Ce bilan permettra en outre de privilégier une politique foncière d'échange et de compensation des terres agricoles (conventions avec la SAFER vivement recommandées).



Densité : quelques exemples



Hucqueliers
Densité : 17 logt/ha
Hauteur du bâti : R+C à R+1+C



Preures
Densité : 5 logt/ha
Hauteur du bâti : R+C



Herly
Densité : 7.3 logt/ha
Hauteur du bâti : R+C



Bourthes
Densité : 3 logt/ha
Hauteur du bâti : R+C



Quilen
Densité : 5 logt/ha
Hauteur du bâti : R+C à R+1



Aix en Ergny
Densité : 2 logt/ha
Hauteur du bâti : R+C

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

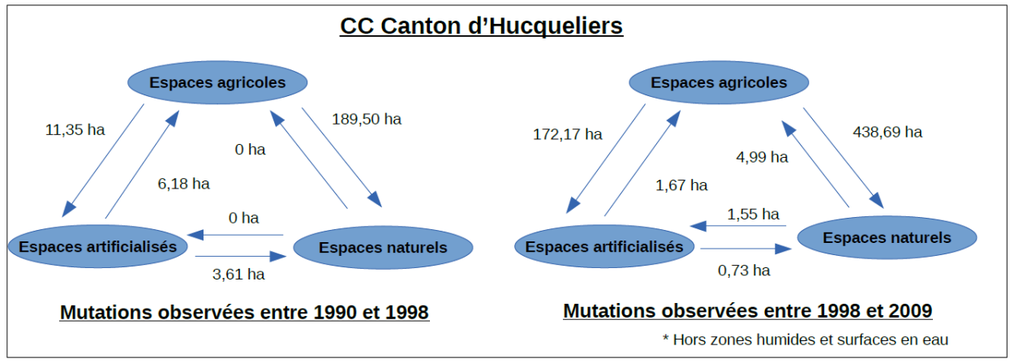
Entre 1990 et 1998, sur les 11.35 ha d'espaces agricoles artificialisés, 3.22 ha correspondent à des emprises commerciales ou industrielles et 6,77 ha correspondent à des emprises résidentielles.
Entre 1998 et 2009, parmi les 172.17 ha d'espaces agricoles artificialisés, 24.17 ha correspondent à des emprises commerciales et ou industrielles et 144.60 ha correspondent à des emprises résidentielles.

Données SIGALE PLU-PLUi CC Région d'HUCQUELIERS

	1990			1998			2009		
	Espaces agricoles (ha)	Forêts et milieux semi-naturels (ha)	Espaces artificialisés (ha)	Espaces agricoles (ha)	Forêts et milieux semi-naturels (ha)	Espaces artificialisés (ha)	Espaces agricoles (ha)	Forêts et milieux semi-naturels (ha)	Espaces artificialisés (ha)
CC Région d'Hucqueliers	20 772,27	1 349,05	1 208,43	20 577,51	1 543,44	1 210,01	19 973,74	1 975,79	1 380,59

	Evolution des espaces agricoles 1990-1998 (ha - %)		Evolution des forêts et milieux semi-naturels 1990-1998 (ha - %)		Evolution des espaces agricoles 1998-2009 (ha - %)		Evolution des forêts et milieux semi-naturels 1998-2009 (ha - %)	
CC Région d'Hucqueliers	-194,76	-0,94%	194,39	14,41%	-603,77	-2,93%	432,35	28,01%

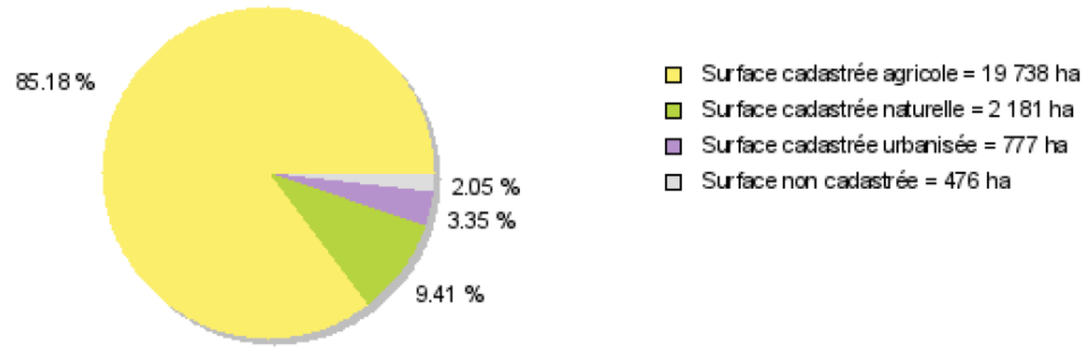
(INSEE)	1990		1999		2012	
	Population	Logement	Population	Logement	Population	Logement
CC Région d'Hucqueliers	6 747	2 815	6 553	2 922	8 182	3 640



Répartition des usages du sol en 2015 (source SAFER)

Ce diagramme présente, pour l'année choisie, la répartition des différents modes d'usage du sol sur votre territoire :

- les surfaces non cadastrées ou non renseignées
- les surfaces urbanisées cadastrées : sols (bâtis, revêtus), chemins de fer, terrains d'agrément, terrains à bâtir, jardins, carrières
- les surfaces agricoles cadastrées : terres, prés, vergers, vignes
- les autres surfaces naturelles cadastrées : bois, landes et friches, étendues et cours d'eau cadastrés en hectares et en pourcentage d'après les natures renseignées au cadastre.



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Évolution des surfaces suivant leur usage entre 2007 et 2015 (source : Safer)

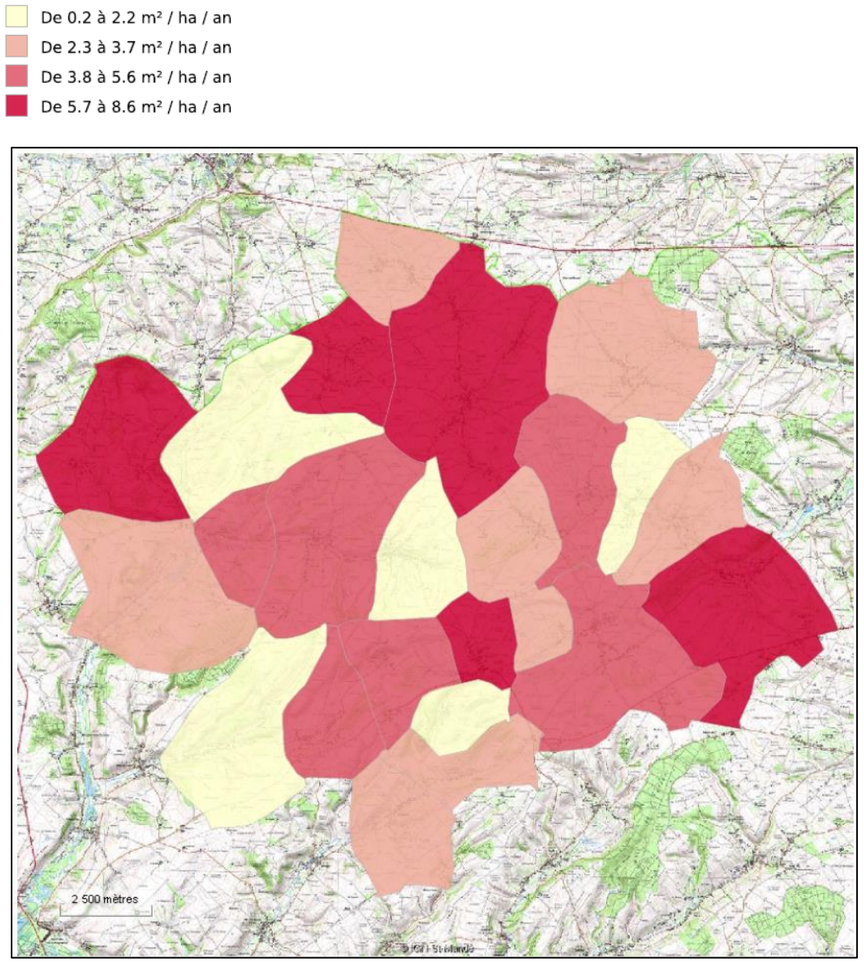
Ce tableau présente en 2015 :
- l'évolution nette en hectares des surfaces des différents modes d'usage du sol sur votre territoire (surfaces cadastrées agricoles, naturelles, urbanisées et surfaces non cadastrées)
- leurs taux d'évolution en %
- leur évolution moyenne annuelle en ha/an d'après les natures renseignées au cadastre.

Note : En règle générale, l'extension de la surface non cadastrée correspond à une extension du domaine public non cadastré urbain (voirie, etc.). On peut donc compléter l'estimation de l'évolution des surfaces urbanisées dans leur ensemble en ajoutant l'évolution des surfaces non cadastrées à celle des surfaces urbanisées cadastrées.
Source : DGFiP : cadastre, fichier MAJIC des propriétés non bâties, groupes de natures de culture.

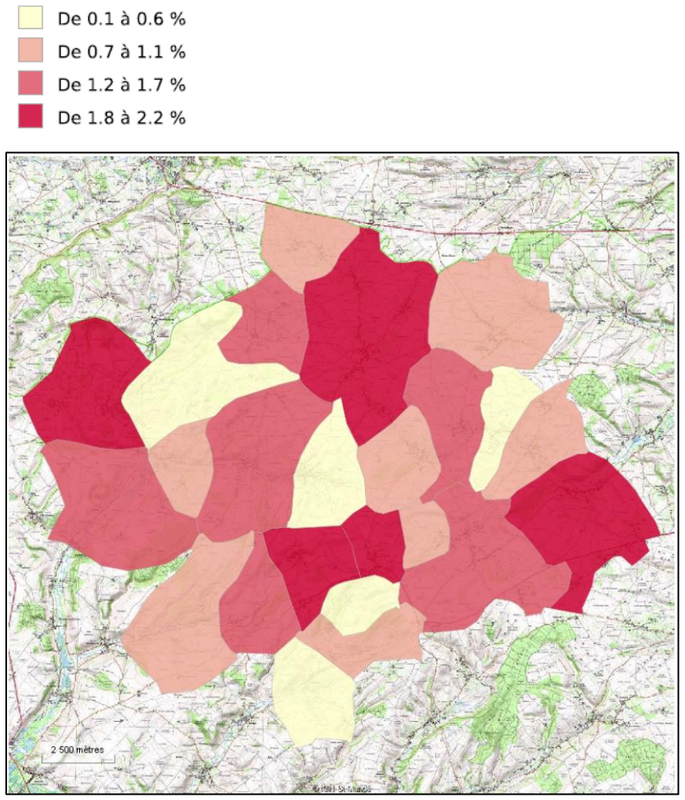
Période d'analyse : 2007-2015	Evolution nette	Taux d'évolution	Évolution moyenne annuelle
Surface agricole	-337 ha	-1.7 %	-42.1 ha/an
Surface naturelle	263 ha	12.1 %	32.9 ha/an
Surface non cadastrée	0 ha	0.1 %	0.0 ha/an
Surface urbanisée	73 ha	9.4 %	9.1 ha/an

Progression annuelle des surfaces urbanisées cadastrées rapportée aux surfaces naturelles et agricoles

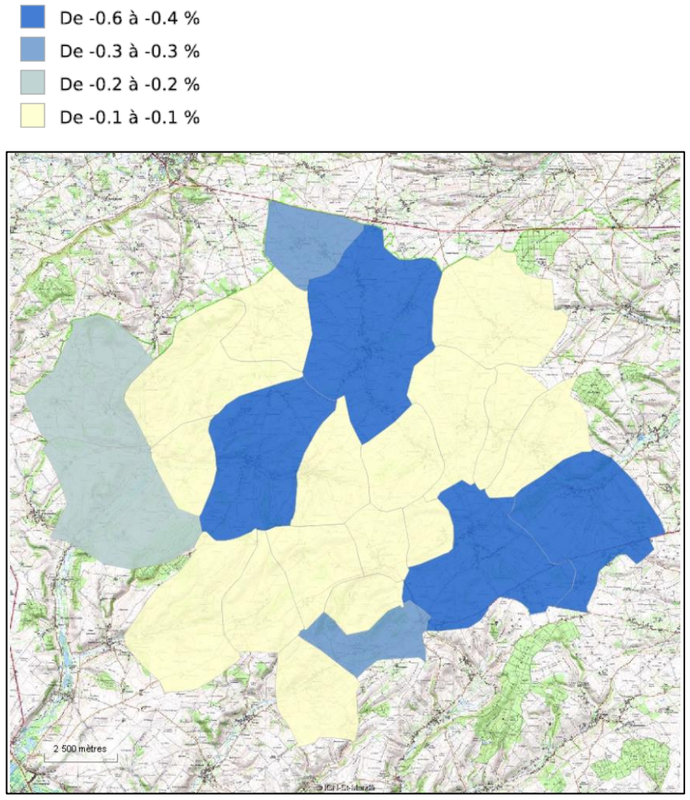
Cette carte présente, entre 2007 et 2015, la surface agricole et naturelle consommée annuellement par l'urbanisation (évolution des surfaces urbanisées rapportée à la surface cadastrée naturelle et agricole initiale en m²/ha/an), par commune sur le territoire intercommunal.



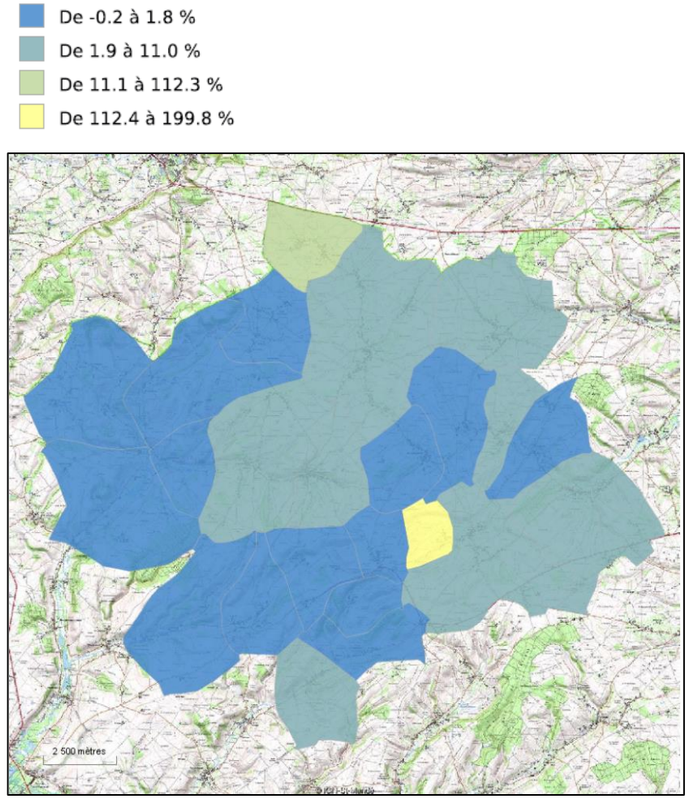
Taux d'évolution moyen annuel de la surface urbanisée 2007-2015 (Source : Safer)



Taux d’évolution moyen annuel de la surface agricole 2007-2015 (Source : Safer)



Taux d’évolution moyen annuel de la surface naturelle 2007-2015 (Source : Safer)



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Évolution relative de la population et des surfaces cadastrées urbanisées et agricoles (source : Safer)

Ce graphique permet, pour la période choisie, de comparer l'évolution relative de la population, des surfaces cadastrées urbanisées et des surfaces cadastrées agricoles sur votre territoire.
En indice : base 100 à l'année initiale de la période choisie.
Source : INSEE : Populations légales municipales ; DGFiP : cadastre, fichier MAJIC des propriétés non bâties, groupes de natures de culture.

Surface urbanisée et surface agricole par habitant (source : Safer)

Ce tableau donne entre 2007 et 2015, lorsque la donnée est disponible :
- la surface urbanisée cadastrée par habitant
- son taux d'évolution par rapport à l'année précédente
- la surface urbanisée supplémentaire par habitant supplémentaire (rapport entre l'évolution des surfaces urbanisées cadastrées en hectares et celle de la population, si celle-ci a augmenté)
- la surface agricole cadastrée par habitant
- son taux d'évolution par rapport à l'année précédente

Source : INSEE : Populations légales municipales ; DGFiP : cadastre, fichier MAJIC des propriétés non bâties, groupes de natures de culture .

Année	Surface urbanisée par habitant	Evolution de la surface urbanisée par habitant	Surface urbanisée supplémentaire par habitant supplémentaire	Surface agricole par habitant	Evolution de la surface agricole par habitant
2007	952 m²/hab	ND	ND	27 146 m²/hab	ND
2008	957 m²/hab	0.6 %	1 251 m²/hab	26 536 m²/hab	-2.2 %
2009	957 m²/hab	0.0 %	962 m²/hab	26 031 m²/hab	-1.9 %
2010	948 m²/hab	-1.0 %	592 m²/hab	25 336 m²/hab	-2.7 %
2011	936 m²/hab	-1.2 %	312 m²/hab	24 807 m²/hab	-2.1 %
2012	927 m²/hab	-1.0 %	444 m²/hab	24 244 m²/hab	-2.3 %
2013	ND	ND	ND	ND	ND
2014	ND	ND	ND	ND	ND
2015	ND	ND	ND	ND	ND

Consommation de territoire 2009-2019

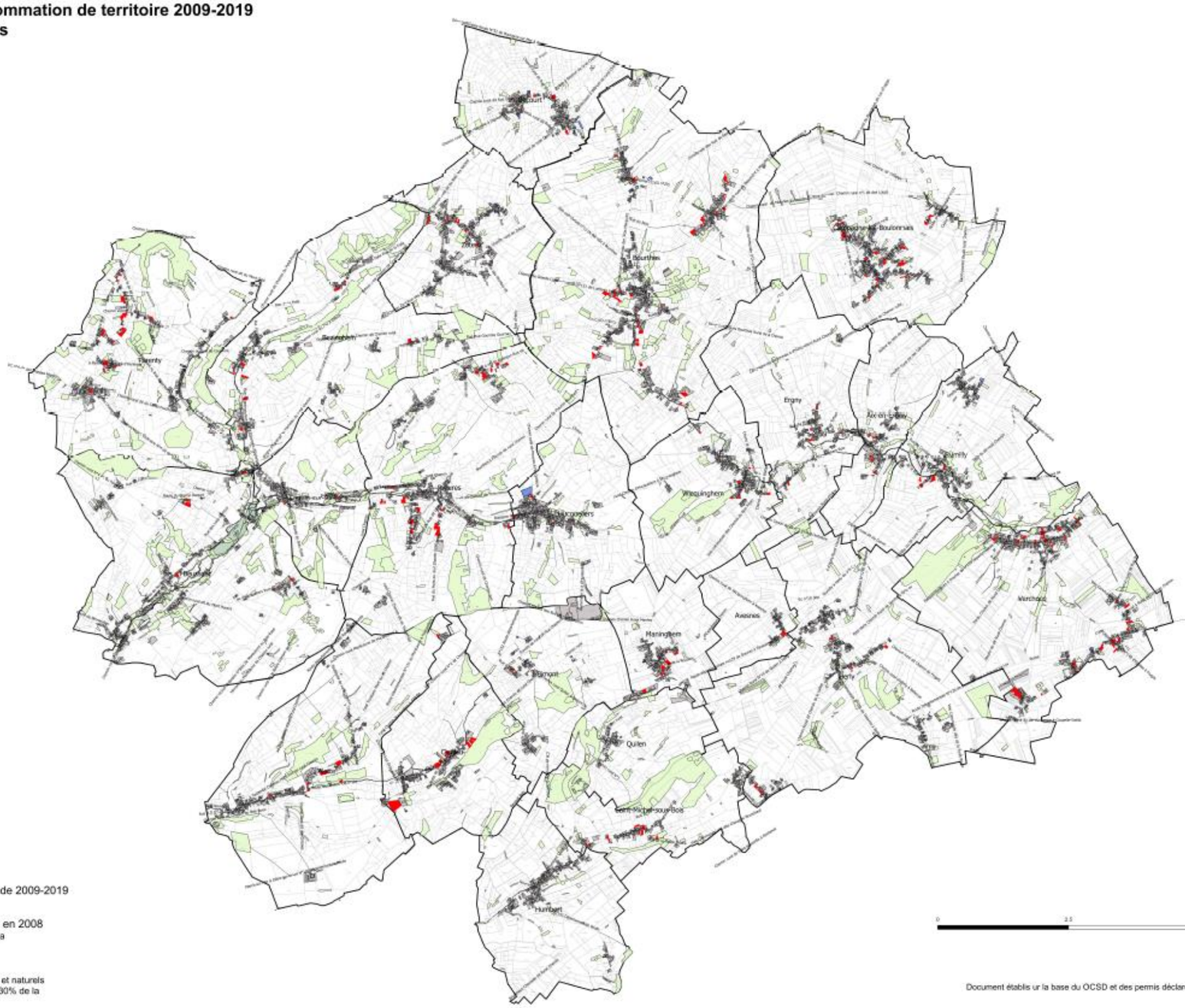
Afin de déterminer une consommation de territoire sur les 10 dernières années, une méthode de travail a été menée :

- A partir des fichiers OCS2D 2005 - 2015, une carte a été élaborée comme fichier support
- -un travail a été mené avec les élus pour déterminer les nouvelles constructions depuis 2009
- A partir de là, la carte OCS2D a été modifiée pour obtenir la carte de consommation de territoire 2009-2019

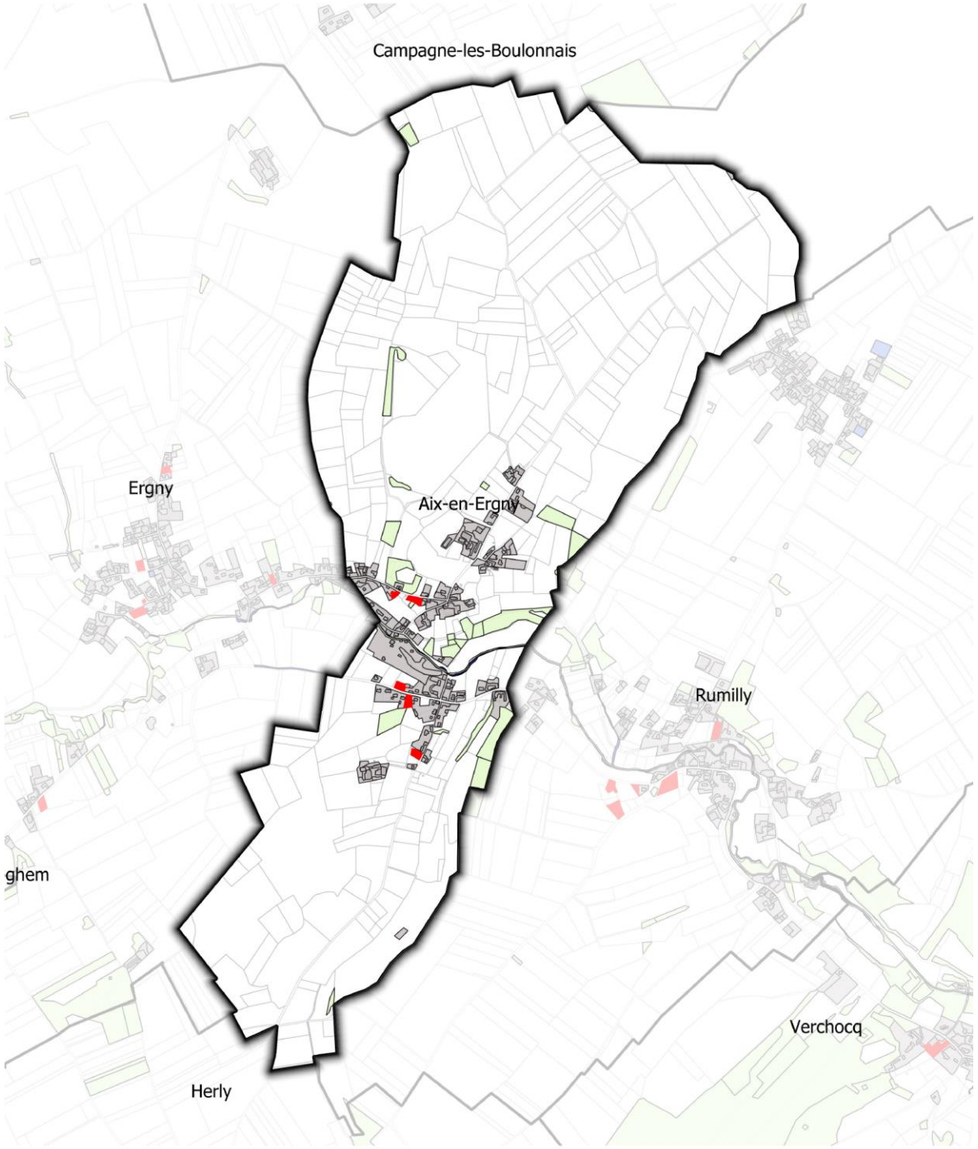
En 2008, l'espace artificialisé est de 3983 ha dont 3983 ha d'infrastructures

Le résultat montre que depuis 2009, le territoire a consommé près de 67 ha dont 9ha à vocation agricole soit 0.30% de la surface du territoire du PLUi.

Carte de la consommation de territoire 2009-2019
PLUi Hucqueliers


Bourthes
Beaumetz
Ferfay
Auxi-le-Château
Embry
Wavrans-sur-Ternoise
Marconne
Avesnes
Haravesnes
Haravesnes
Harav

Urbanisation de la commune de Aix-en-Ergny
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

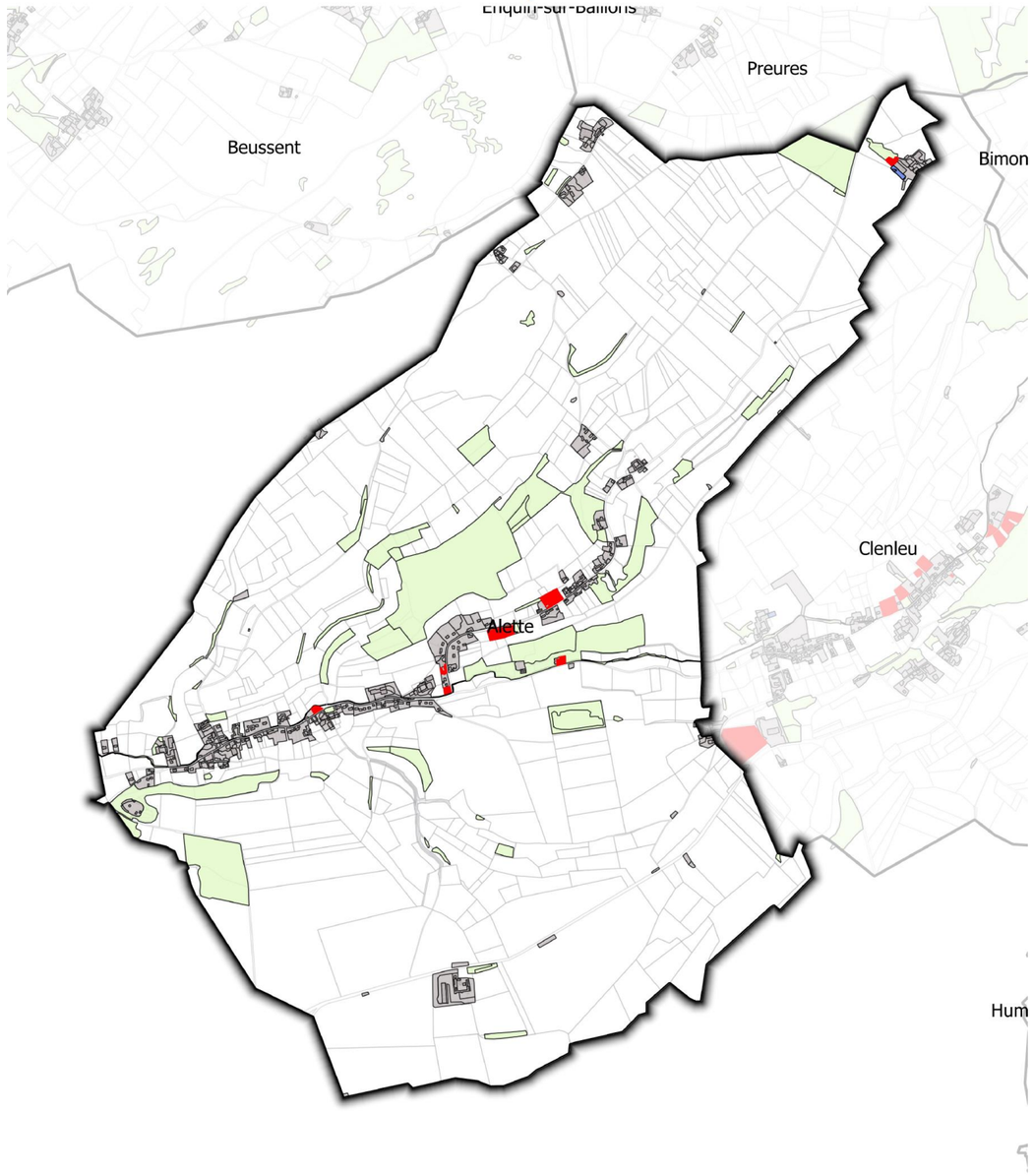
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Aix-en-Ergny	486.708	21.57	452.595	12.543

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
0.705	0	0

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Alette
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Alette	1393.421	45.972	1233.435	114.014

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
2.406	0	0.223

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

**Urbanisation de la commune de Avesnes
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -**



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

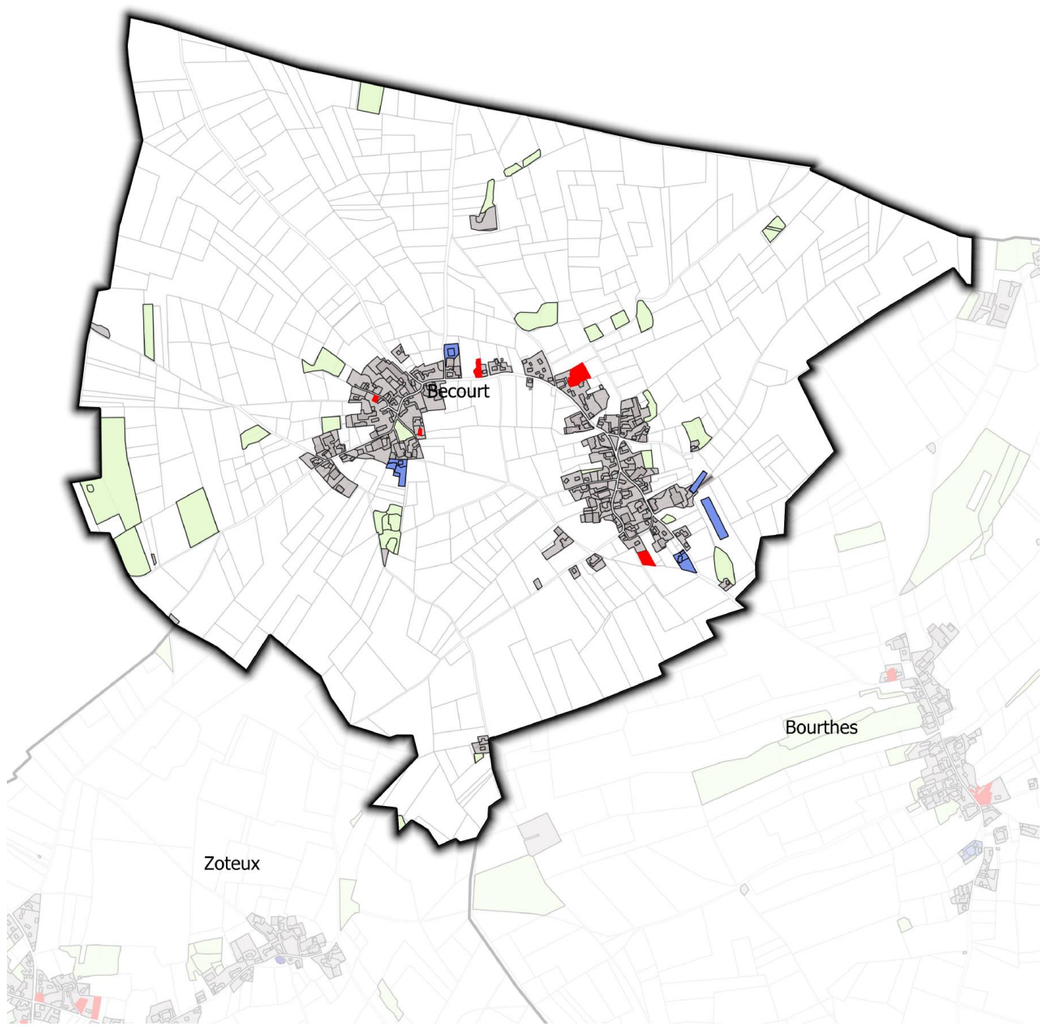
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Avesnes	301.358	7.916	292.262	1.18

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
0.61	0	0

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

**Urbanisation de la commune de Becourt
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -**



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

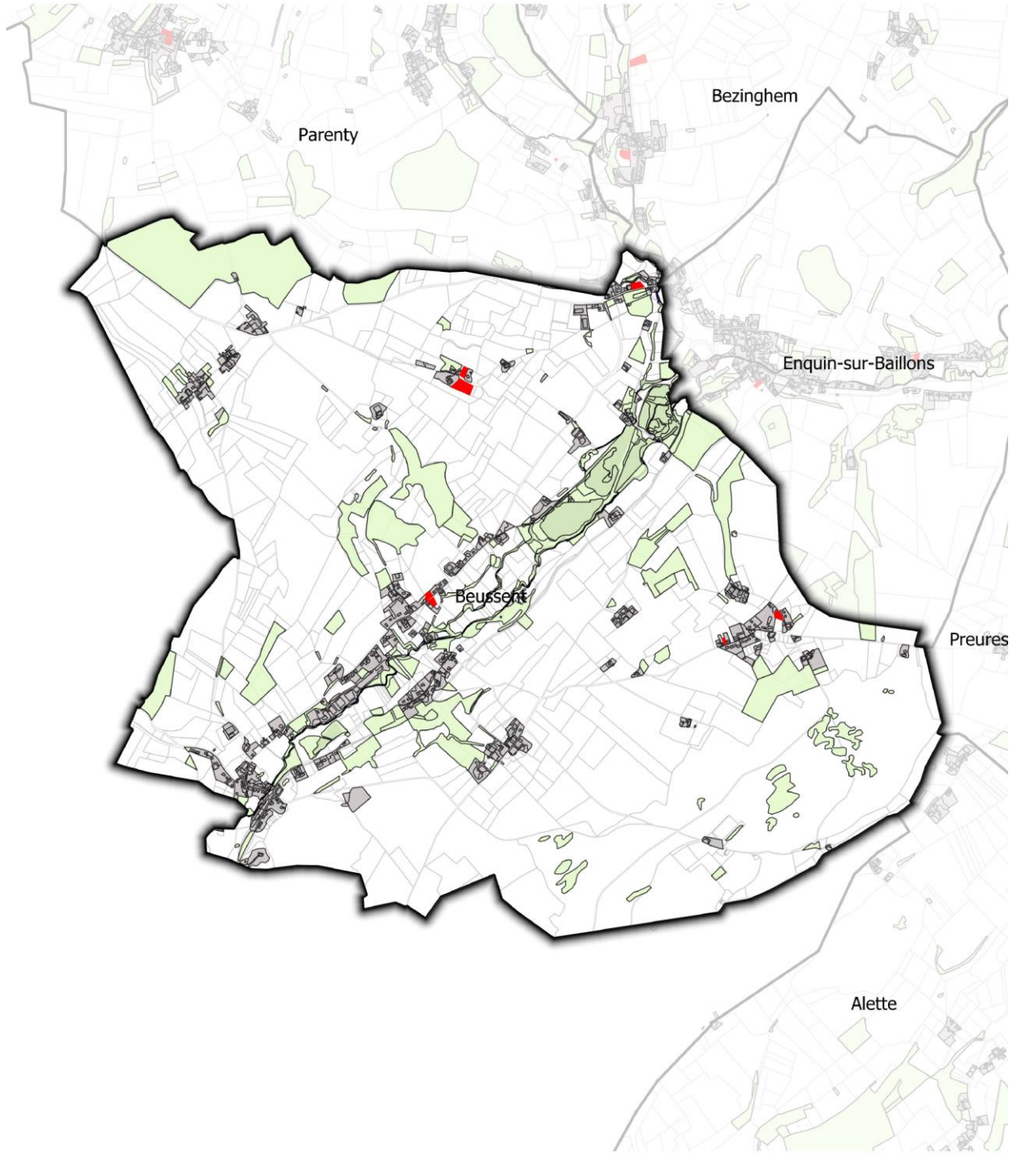
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Becourt	601.758	30.291	551.619	19.848

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
0.879	0	1.86

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Beussent
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

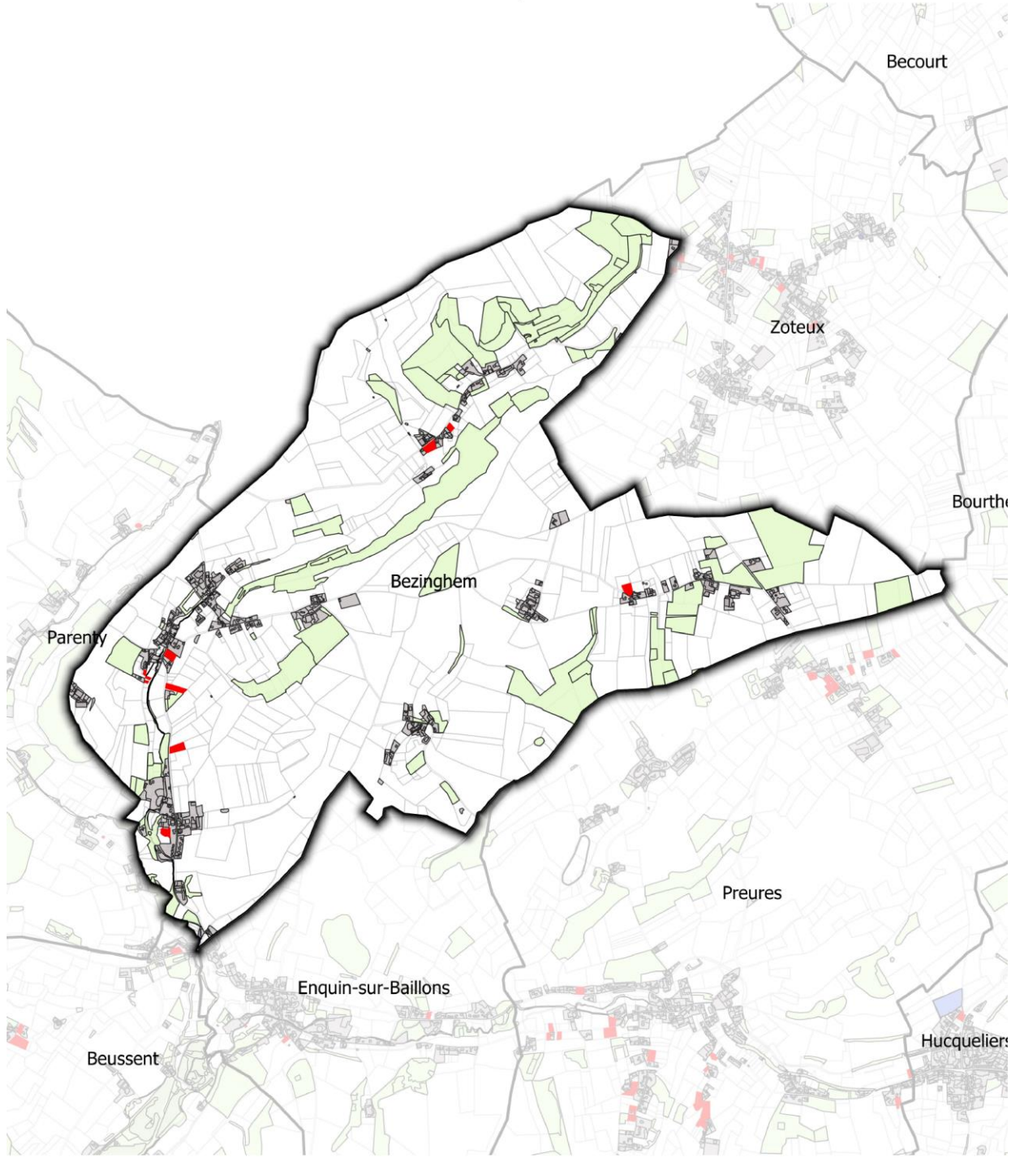
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Beussent	1602.257	73.771	1320.191	208.295

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
1.712	0	0

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Bezinghem
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

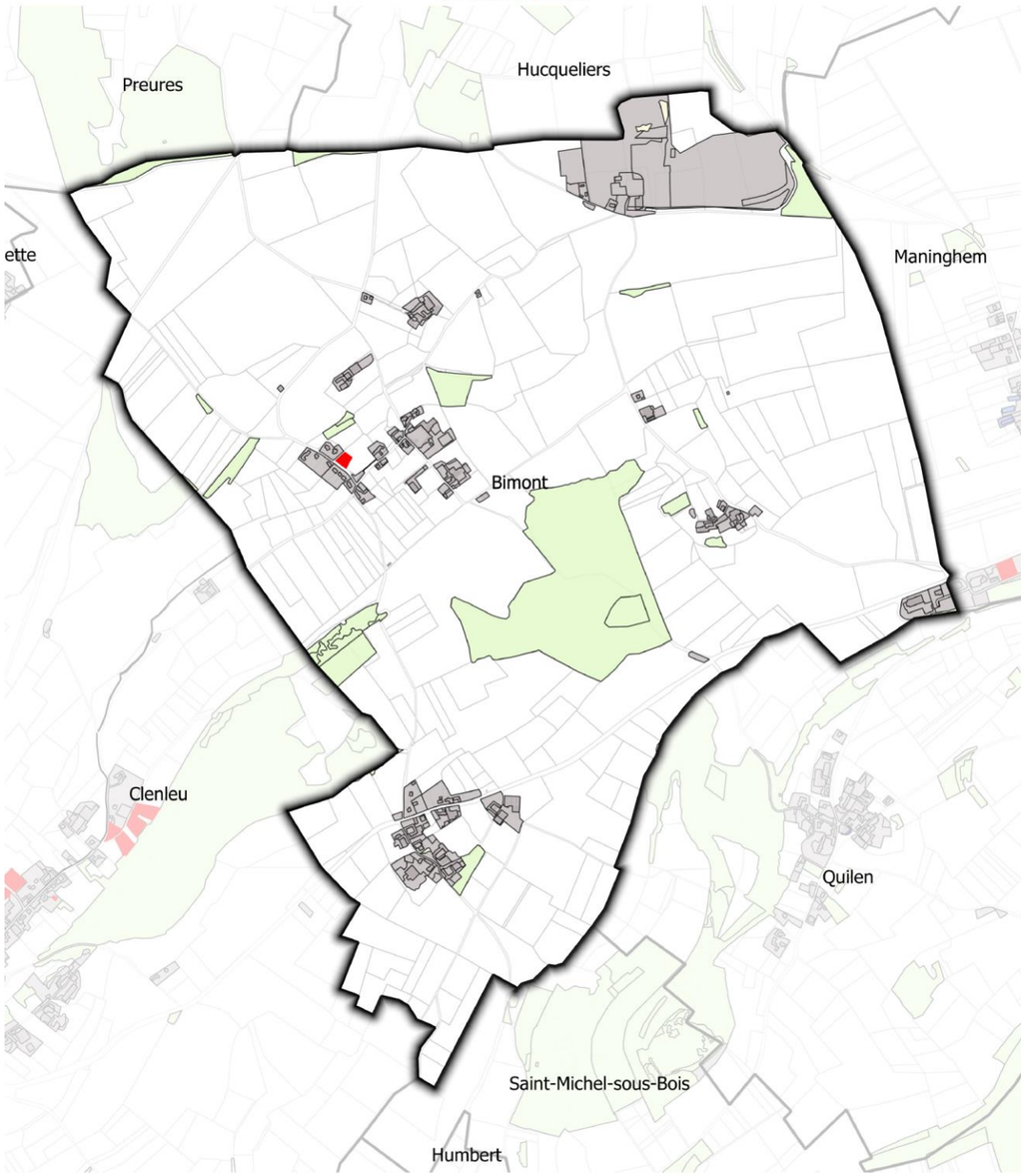
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Bezinghem	1324.253	57.387	1065.046	201.82

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
2.728	0	0

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

**Urbanisation de la commune de Bimont
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -**



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

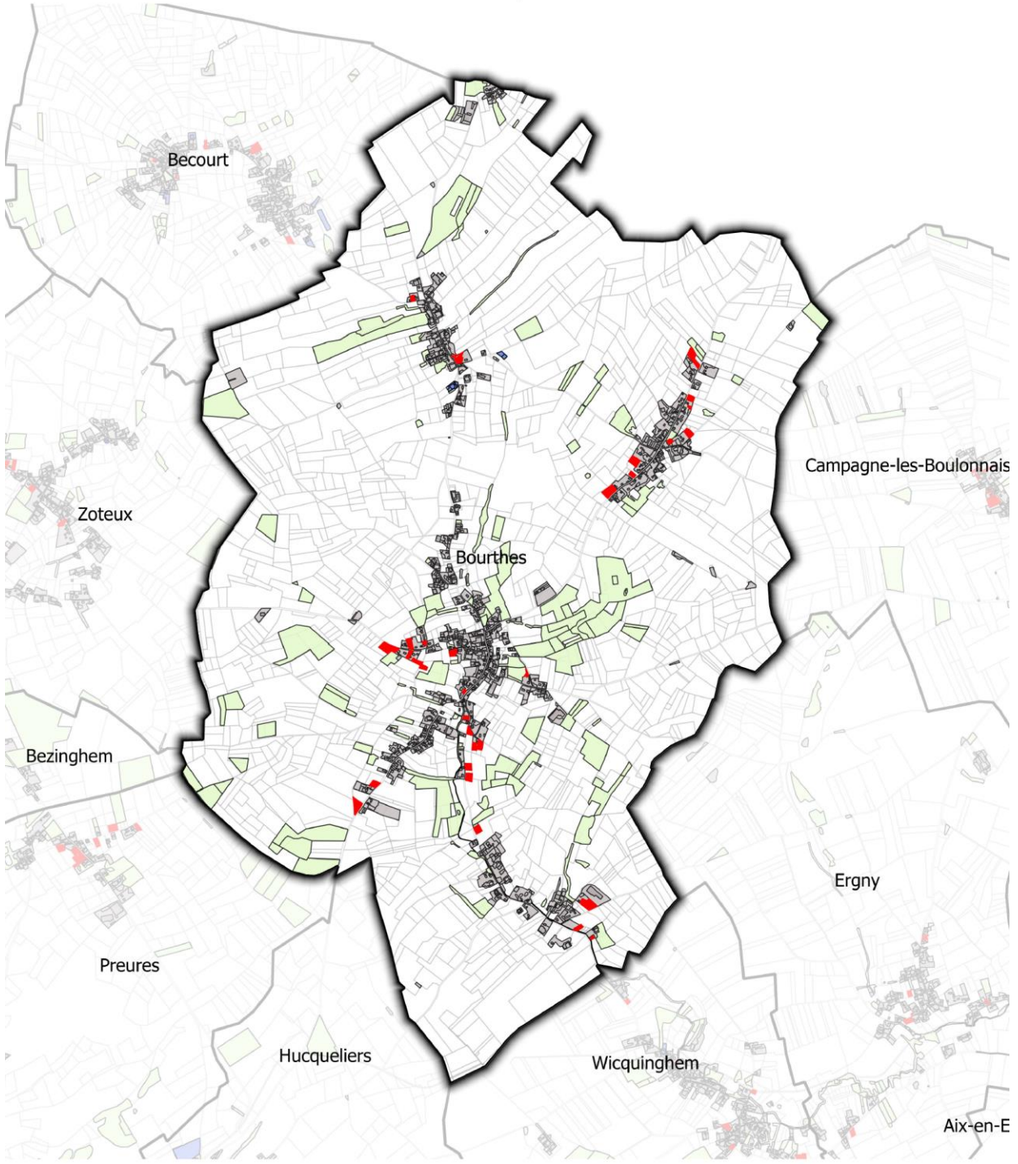
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Bimont	683.243	45.622	589.577	48.044

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
0.192	0	0

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

**Urbanisation de la commune de Bourthes
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -**



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

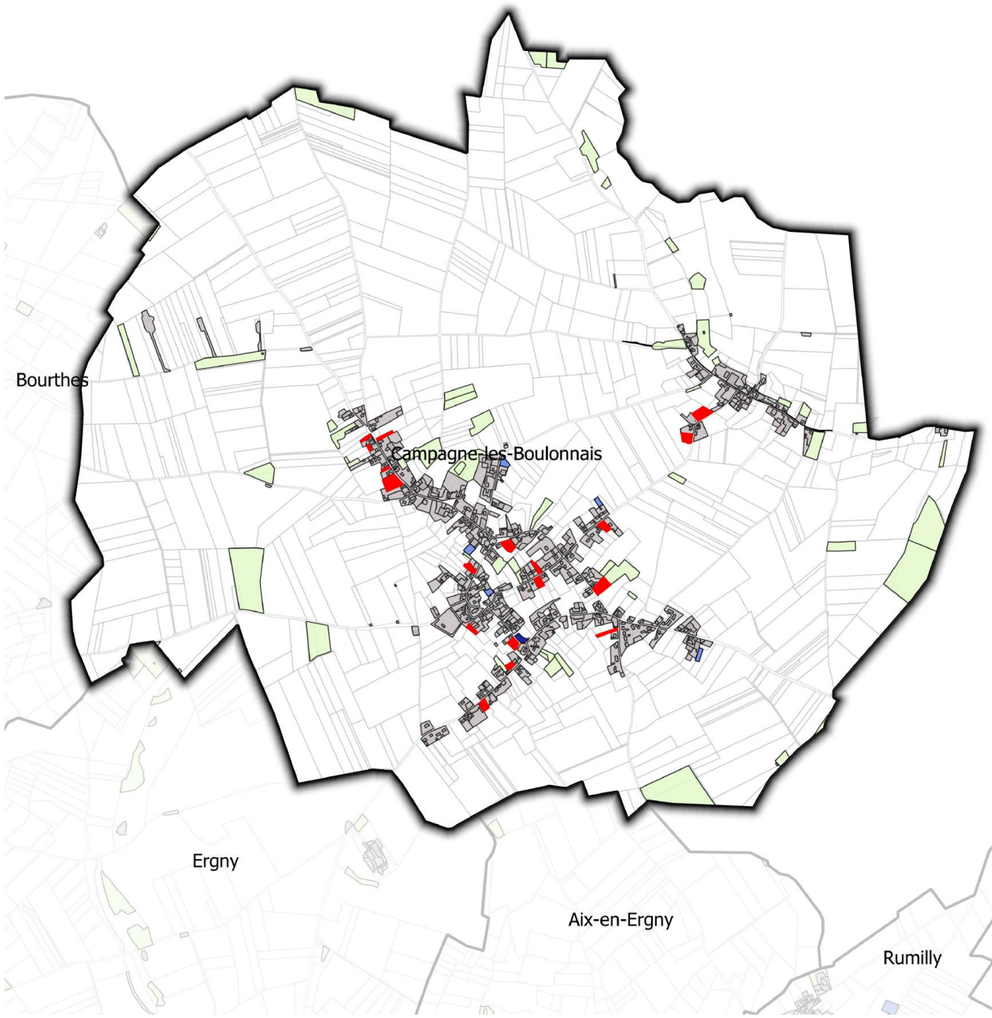
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Bourthes	2249.767	107.9	1969.563	172.304

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
8.107	0	0.537

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Campagne-les-Boulonnais
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

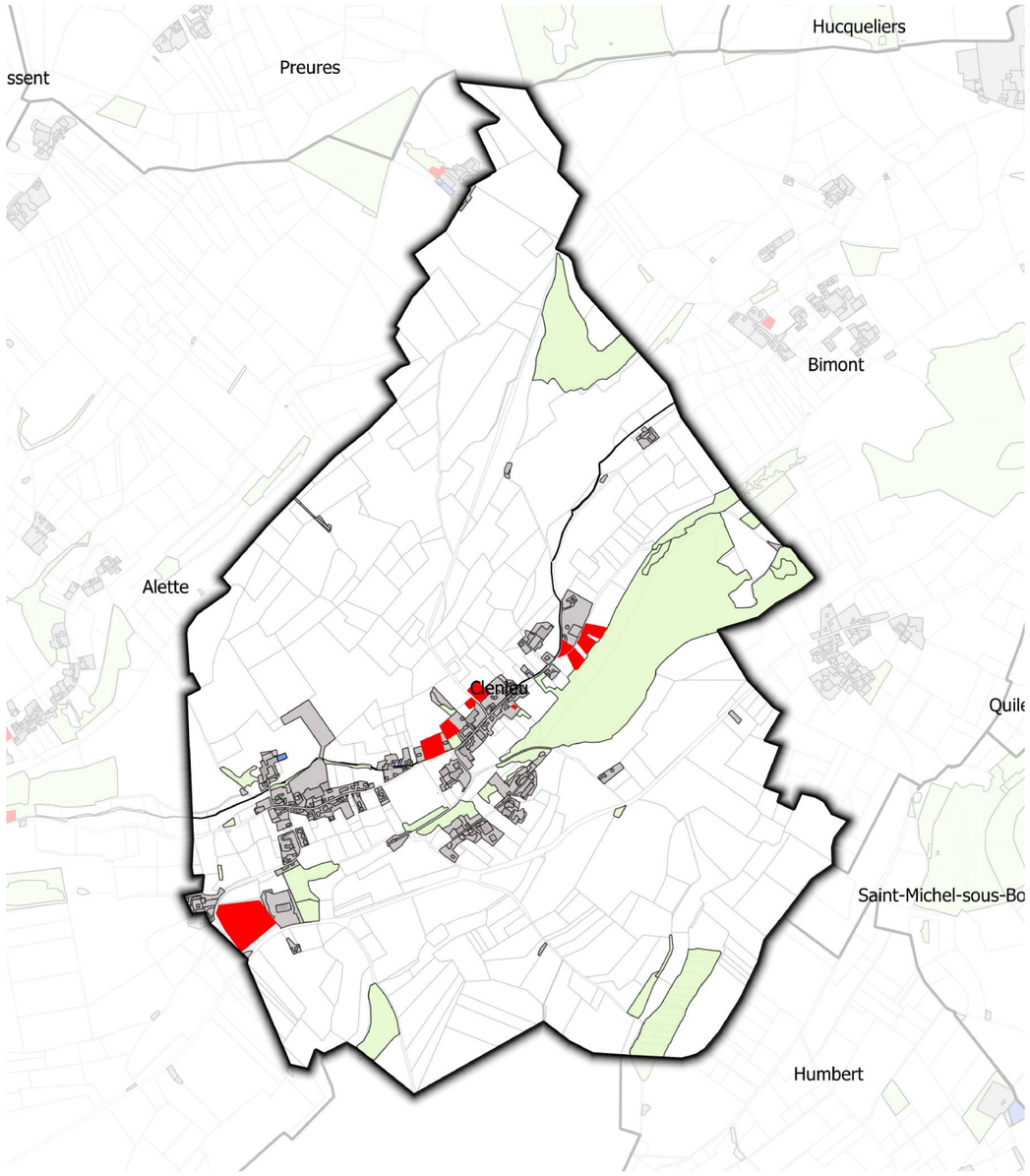
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Campagne-les-Boulonnais	1332.523	63.319	1223.702	45.502

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
4.06	0	0.771

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Clenleu
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Clenleu	730.885	33.619	621.897	75.369

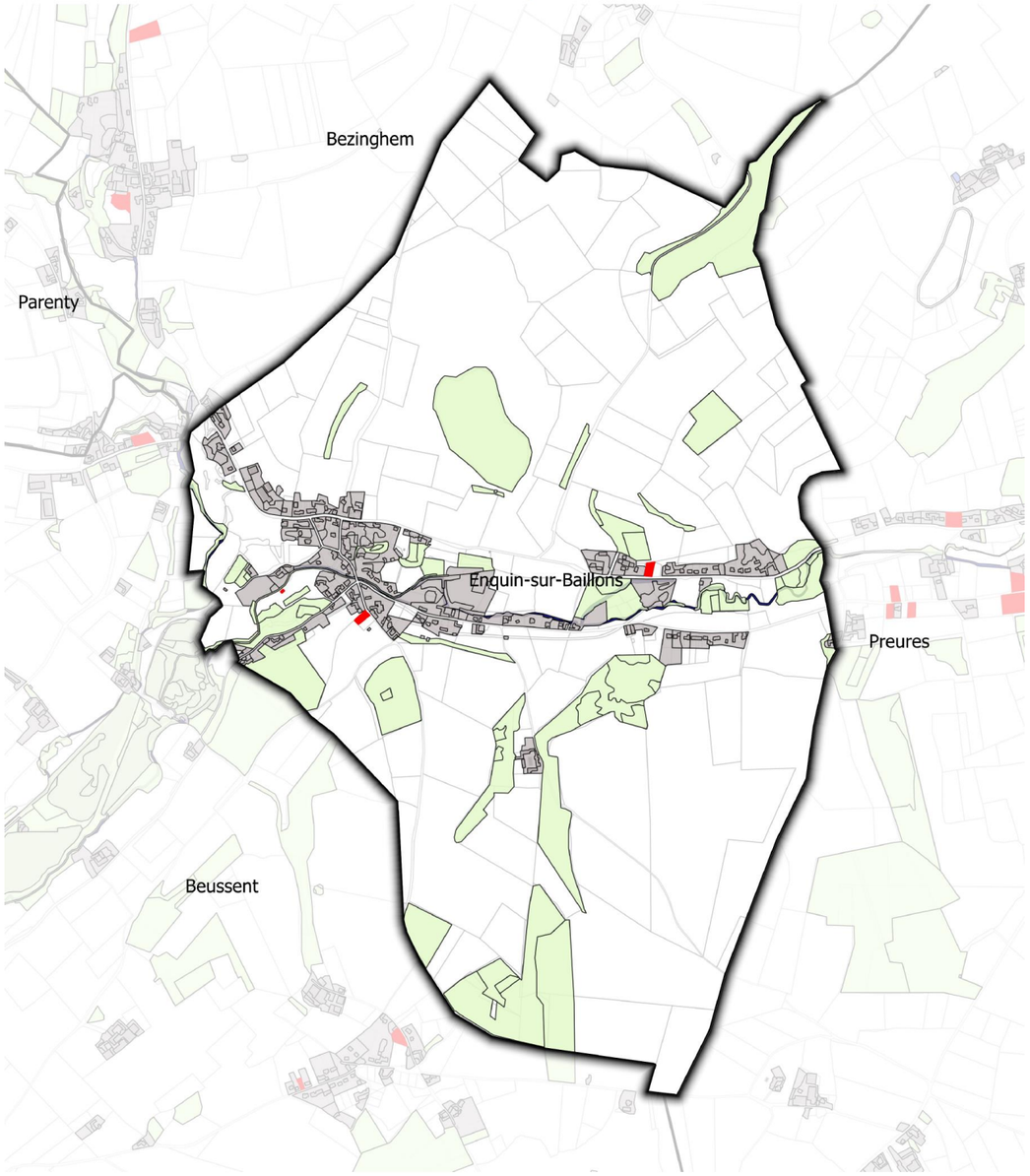
Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
6.415	0	0.098

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Urbanisation de la commune de Enquin-sur-Baillons
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

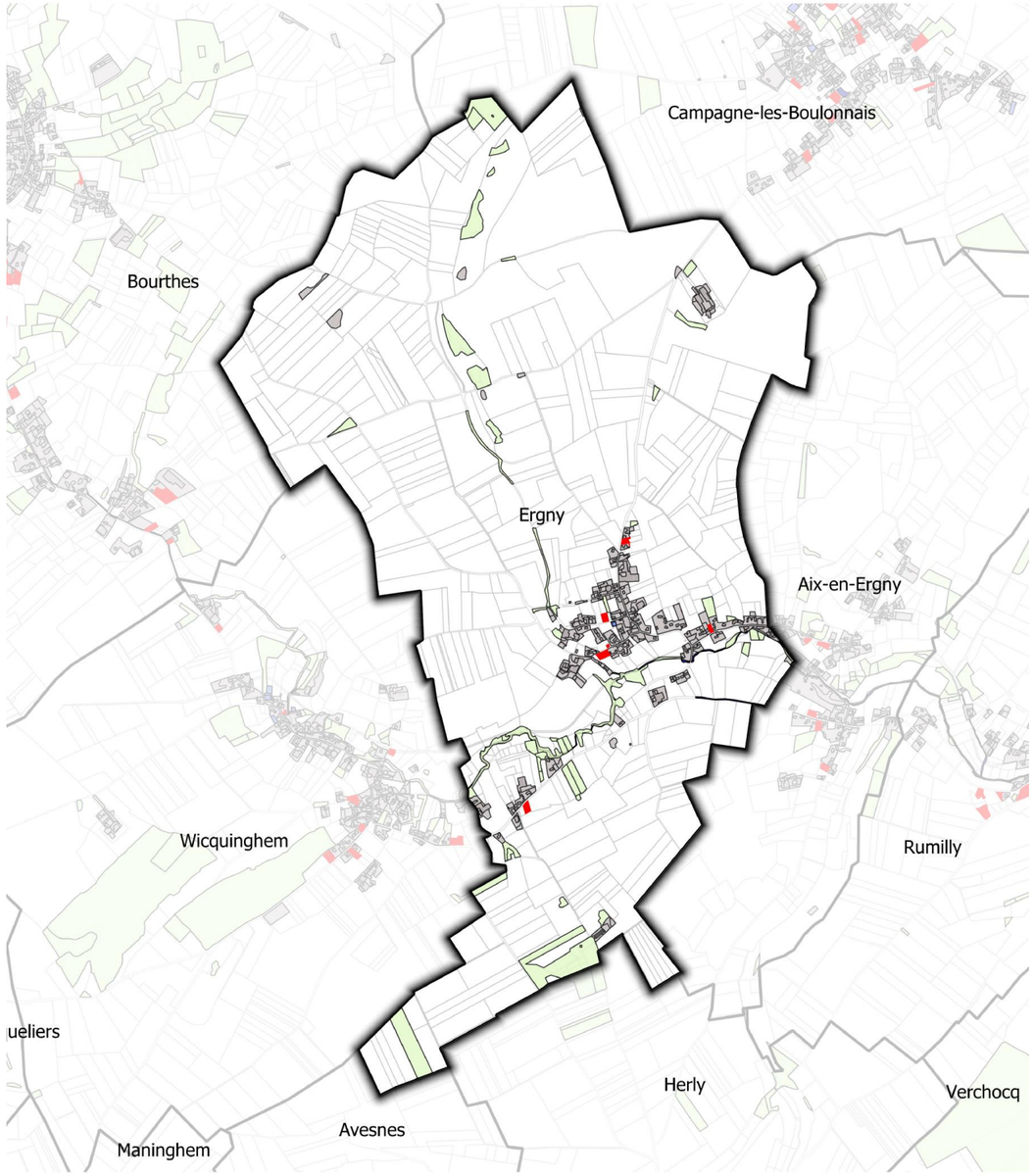
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Enquin-sur-Baillons	501.075	31.681	394.727	74.667

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
0.263	0	0

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Ergny
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

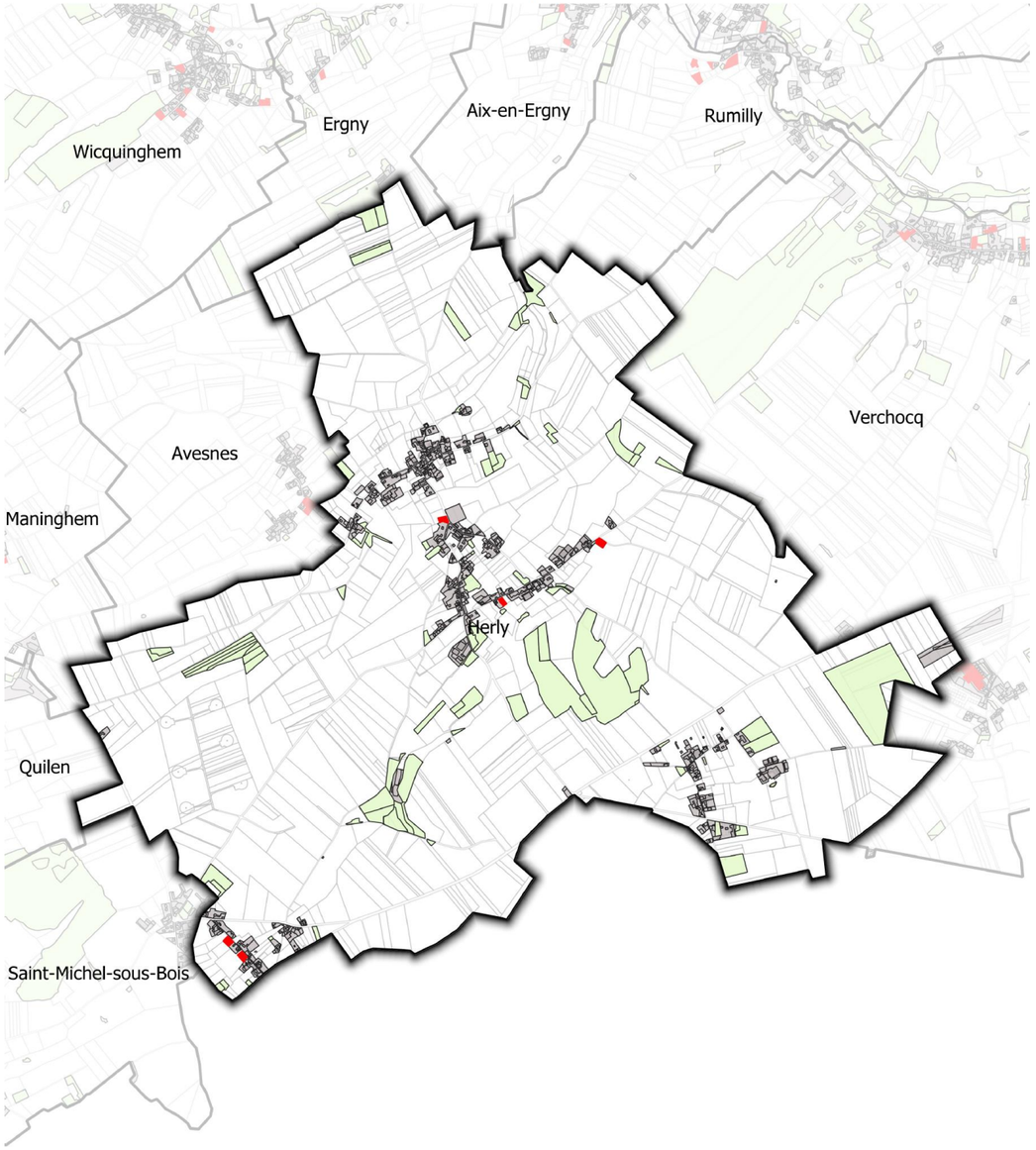
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Ergny	926.543	26.941	867.858	31.744

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
0.764	0	0.054

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Herly
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende
Consommation de territoire de 2009-2019
Espace urbanisé
bâtiment agricole
Consommation de territoire en 2008
Espaces artificialisés
Espaces agricoles
Espace naturels

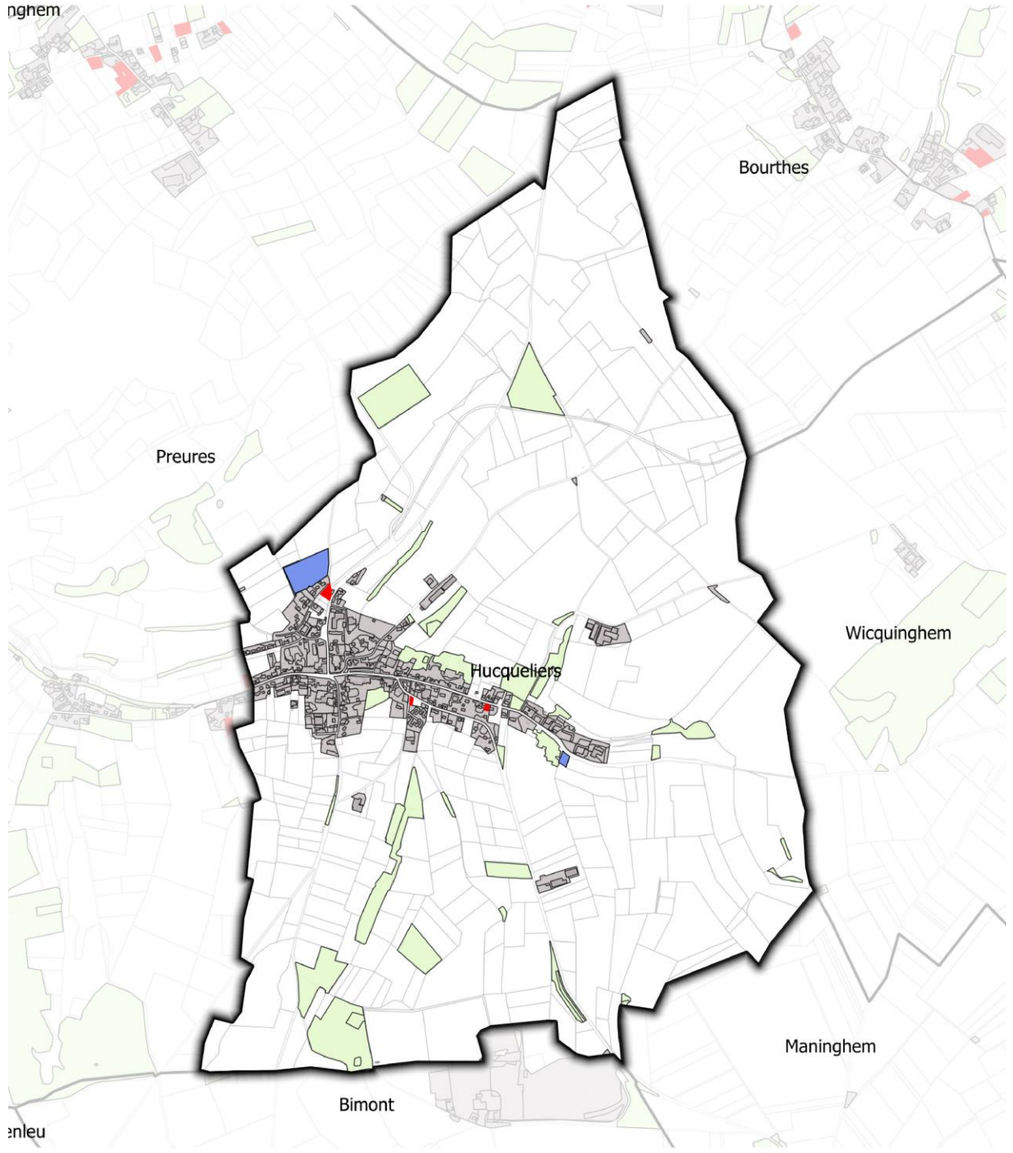
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Herly	1636.106	56.381	1474.509	105.216

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
2.966	0	0

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Hucqueliers
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende
Consommation de territoire de 2009-2019
Espace urbanisé
bâtiment agricole
Consommation de territoire en 2008
Espaces artificialisés
Espaces agricoles
Espace naturels

Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Hucqueliers	763.92	47.173	675.413	41.334

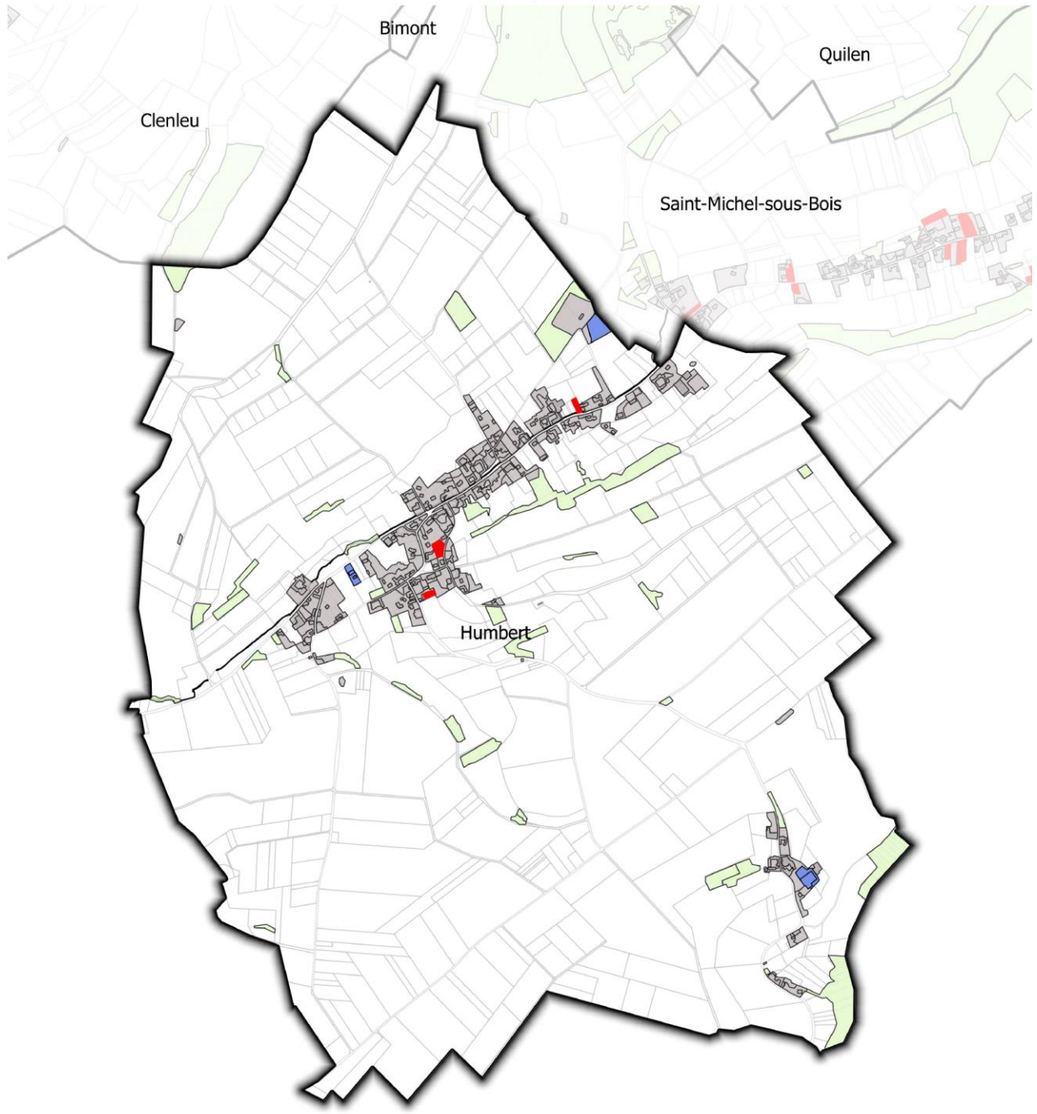
Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
0.304	0	2.588

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Urbanisation de la commune de Humbert
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

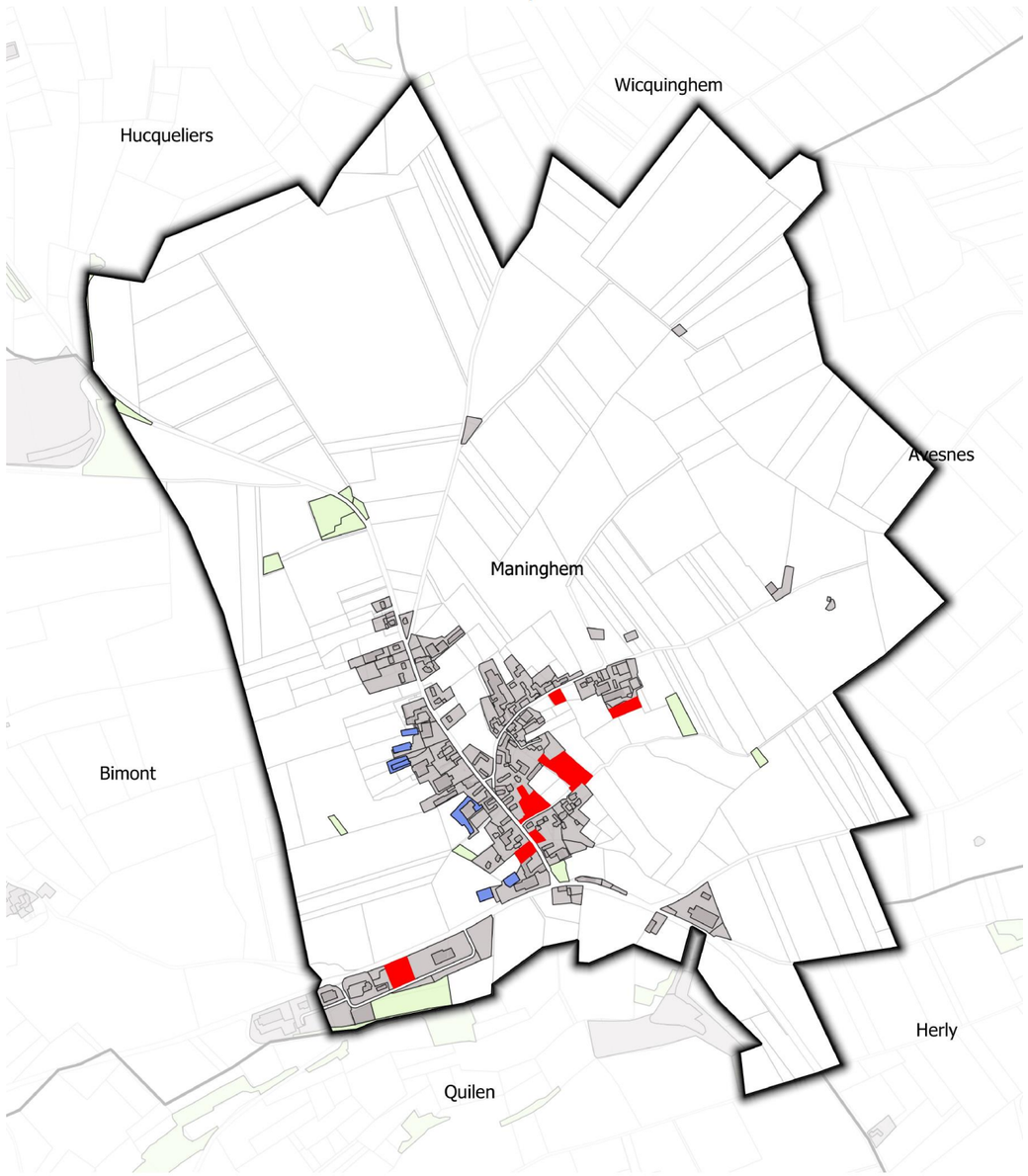
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Humbert	785.835	32.071	732.433	21.331

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
0.434	0	1.259

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Maninghem
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Maninghem	394.609	26.546	364.203	3.86

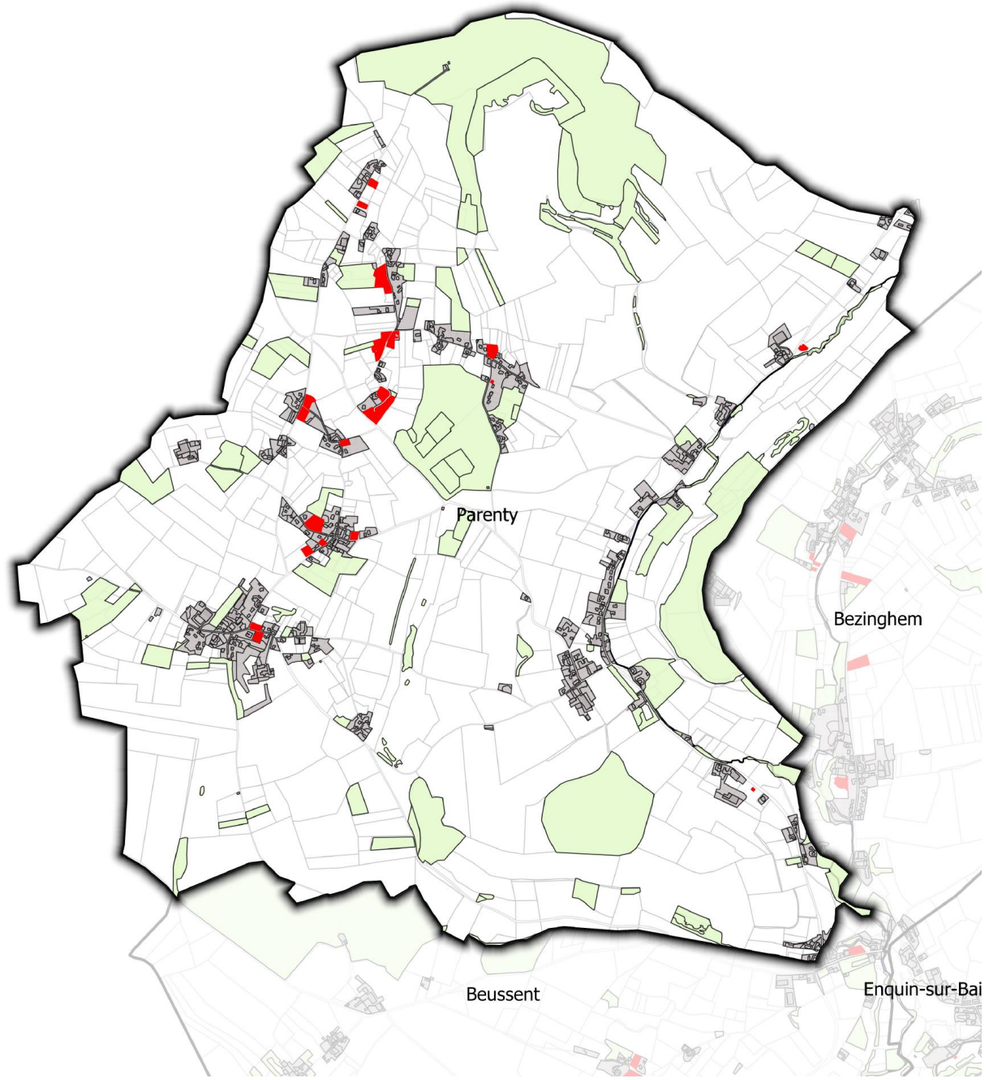
Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
2.122	0	0.794

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Urbanisation de la commune de Parenty
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

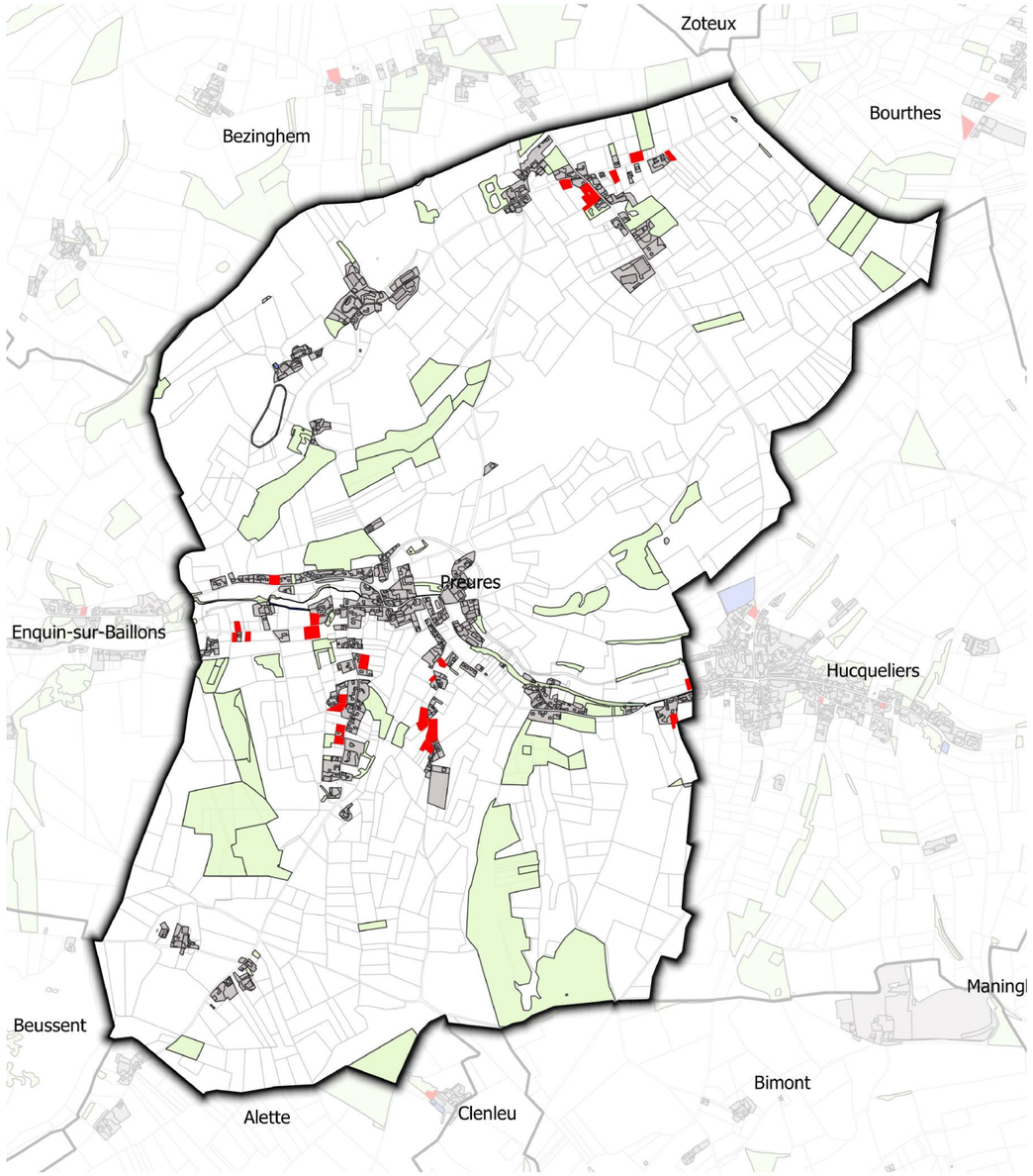
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Parenty	1299.915	65.305	1017.158	217.452

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
5.071	0	0

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Preures
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Preures	1595.059	71.79	1350.839	172.43

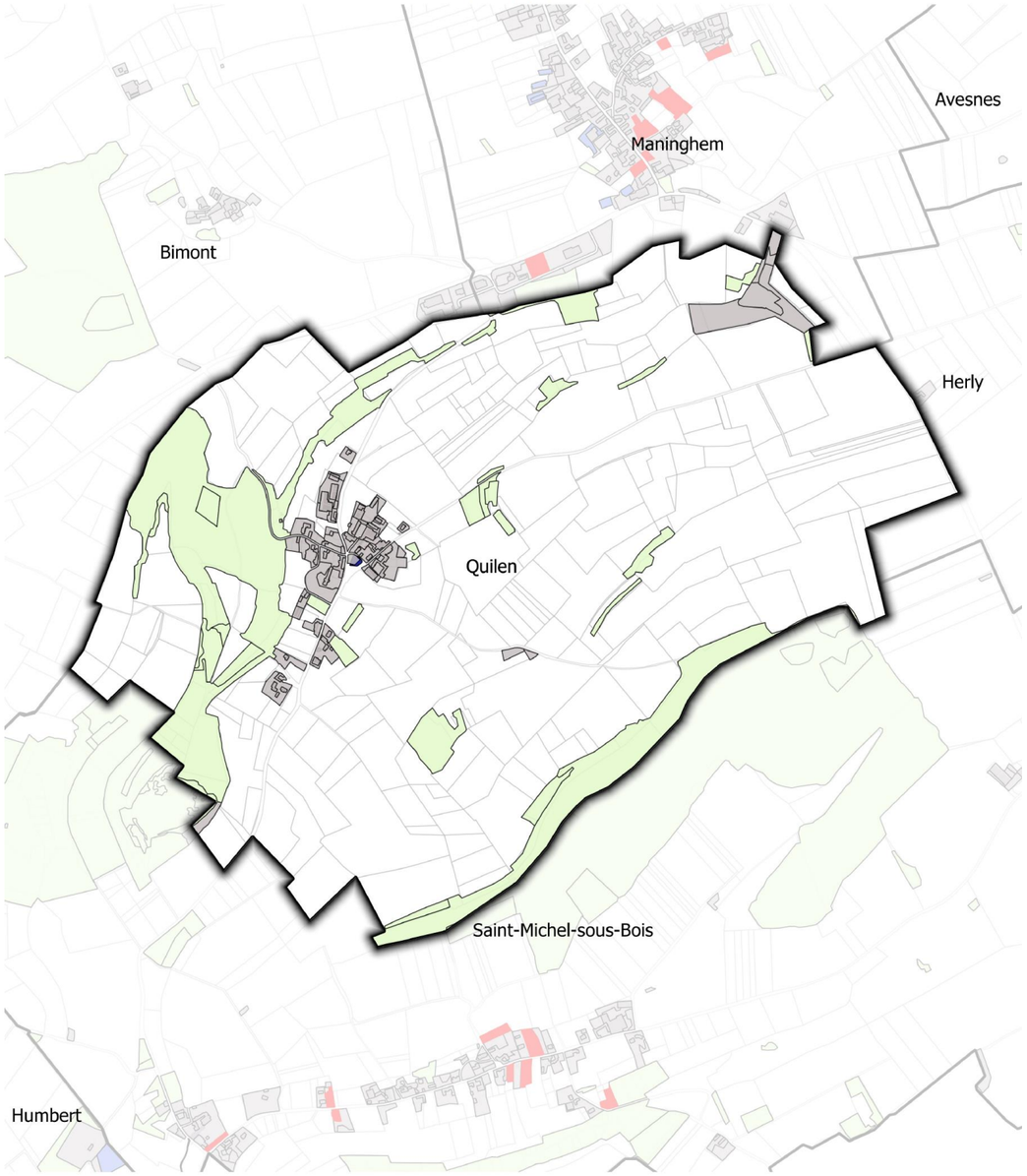
Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
6.571	0	0.058

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Urbanisation de la commune de Quilen
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

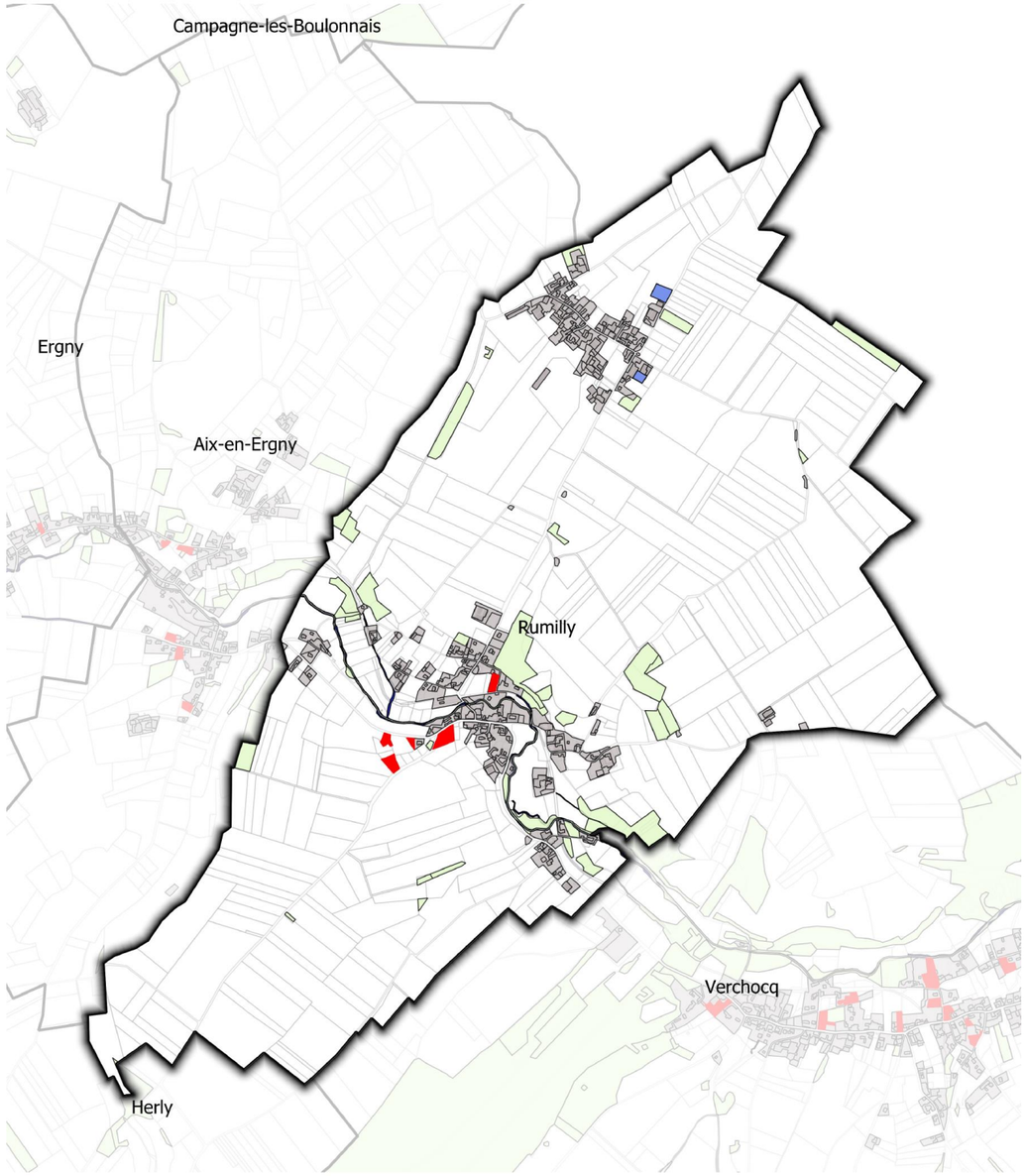
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Quilen	408.659	15.049	334.757	58.853

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
0	0	0

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Rumilly
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Rumilly	705.876	35.694	645.349	24.833

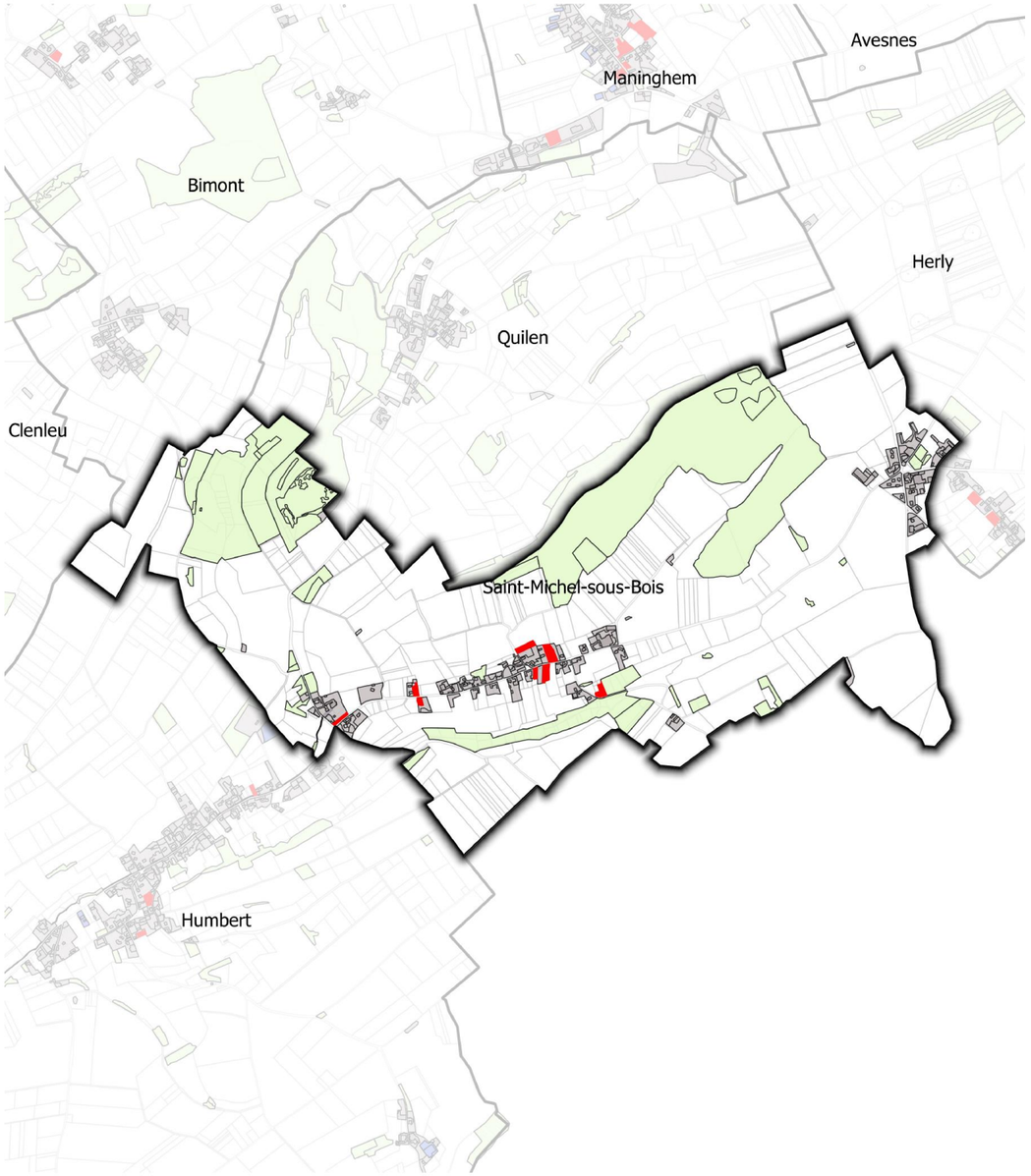
Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
1.295	0	0.611

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Urbanisation de la commune de Saint-Michel-sous-Bois
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

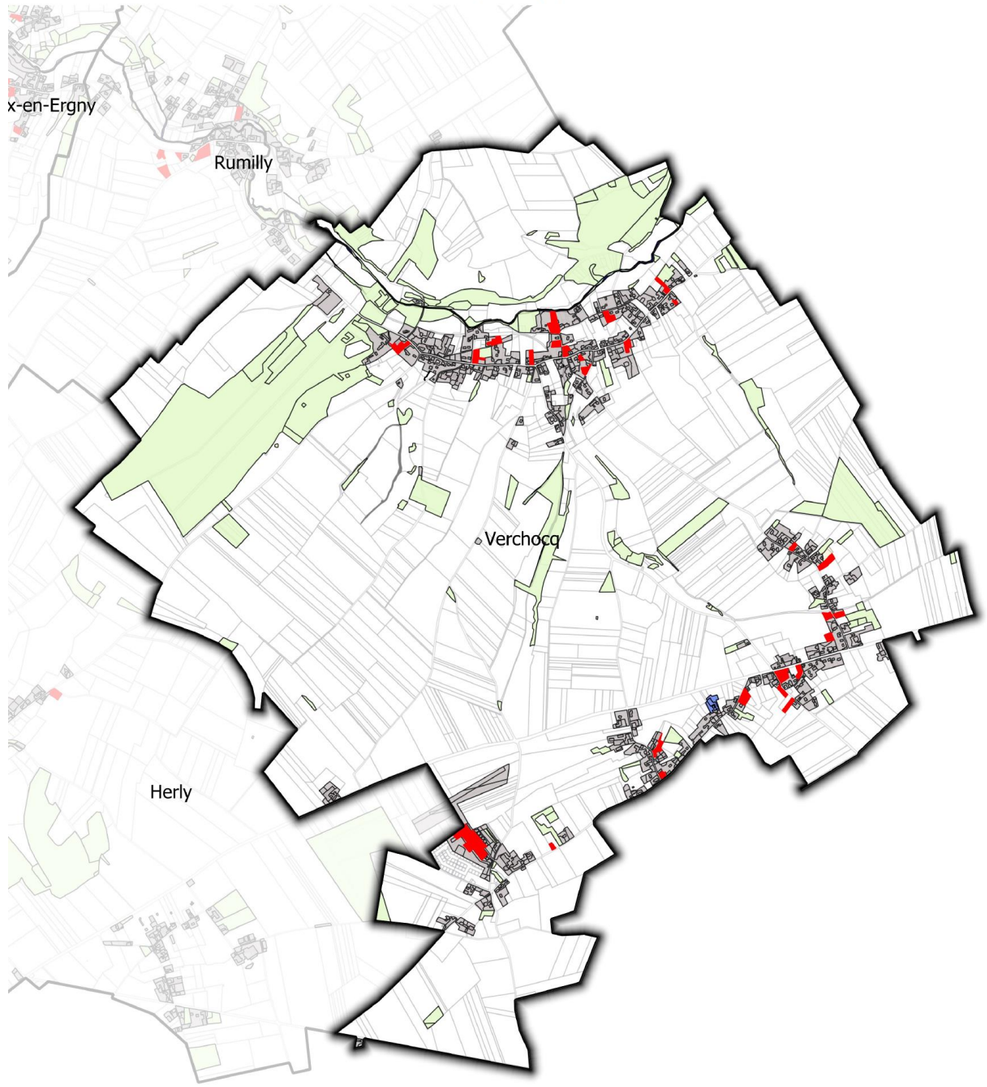
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Saint-Michel-sous-Bois	569.484	21.358	421.377	126.749

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
1.705	0	0

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Verchocq
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Verchocq	1565.737	89.15	1291.042	185.545

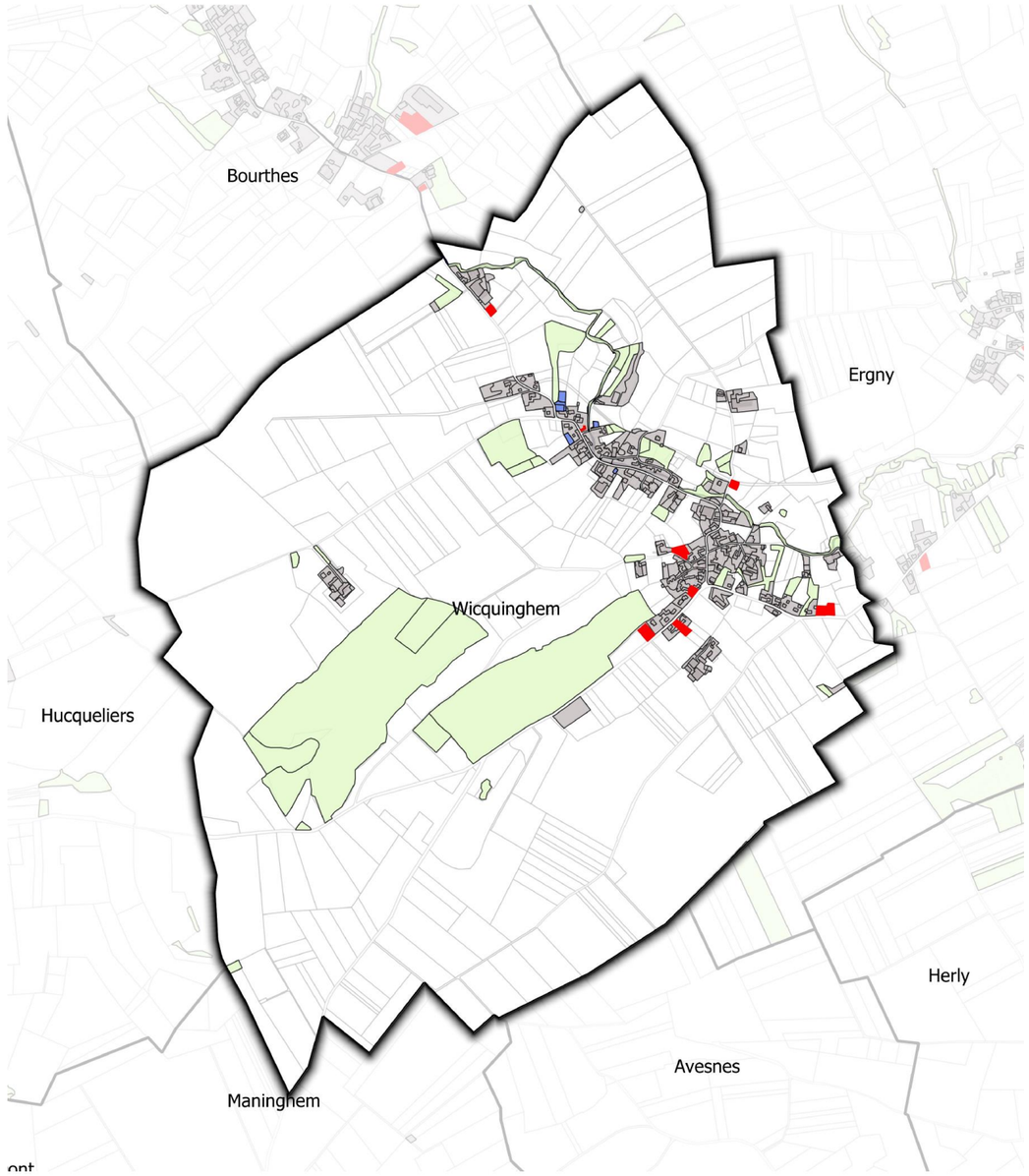
Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
7.915	0	0.568

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Urbanisation de la commune de Wicquinghem
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

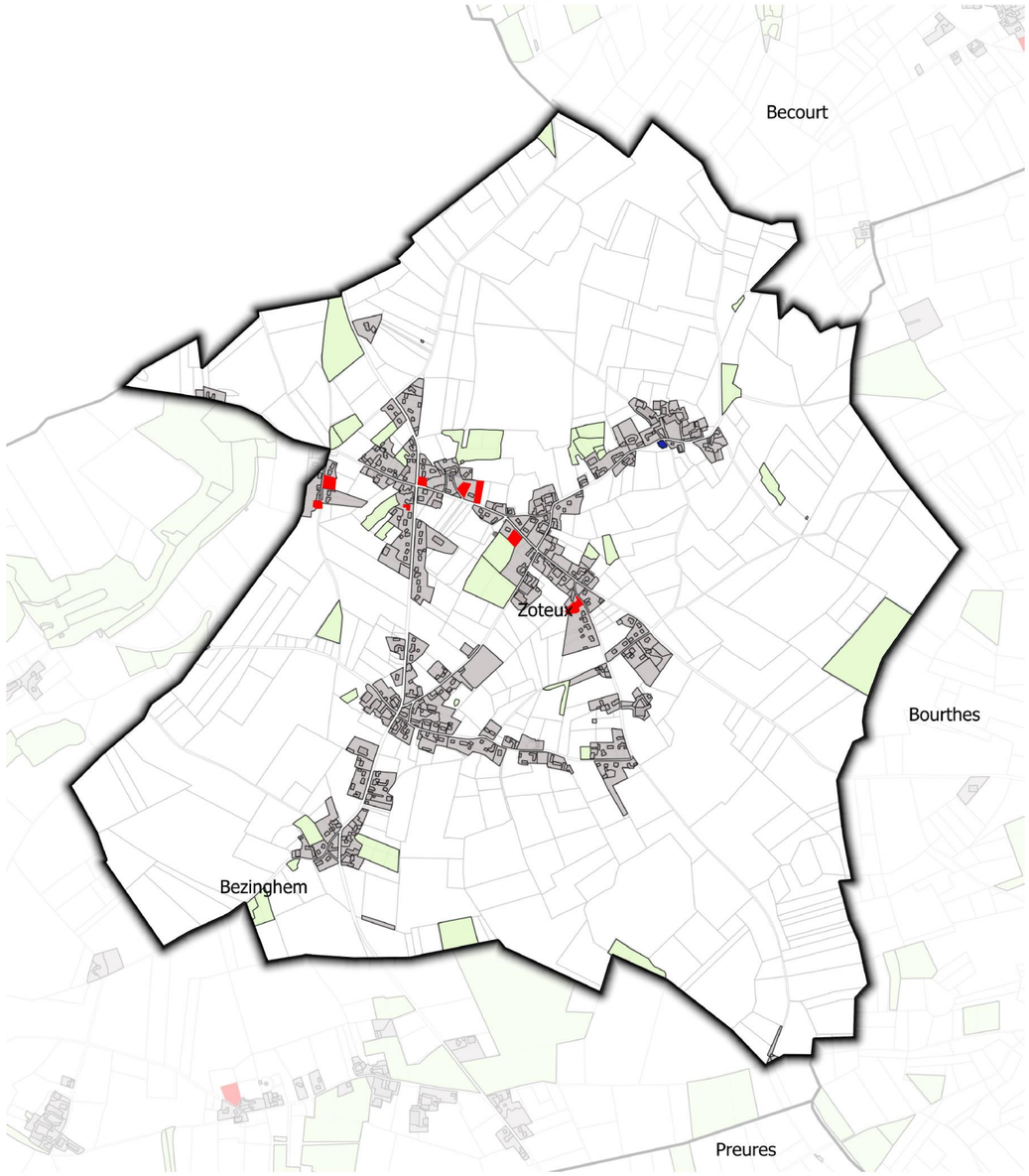
Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Wicquinghem	691.951	30.538	589.295	72.118

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
1.274	0	0.417

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Urbanisation de la commune de Zoteux
entre 2009-2019
- PLUi Hucqueliers -



Légende

Consommation de territoire de 2009-2019
- Espace urbanisé
- bâtiment agricole

Consommation de territoire en 2008
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espace naturels

Commune	Surface totale	Surf. Urbanisée Avant 2009	Surf. Agricole Avant 2009	Surf. Naturelle Avant 2009
Zoteux	728.887	57.564	643.633	27.69

Surf. Urbanisée Après 2009	Surf. Naturelle Après 2009	Surf. Agricole Après 2009
1.137	0	0

0 0.25 0.5 km

Document établis sur la base du OCSD et des permis déclarés par les communes
Surfaces exprimées en hectare

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Communes	Nb constr. Résid. Extension	Nb constr. Eco. Extension	Surf. Parcelles Extension (Ha)	Densité en Extension	Surf. Totale Parcelles Construite (Ha)
Aix en E	14	1	2,16	6,94	4,76
Alette	37	1	7,83	4,85	9,43
Avesnes au M	0	0	0	0,00	0,12
Bécourt	9	1	3,93	2,54	4,53
Beussent	38	2	8,47	4,72	10,39
Bezinghem	22	2	16,85	1,42	19,68
Bimont	7	3	2,37	4,22	2,83
Bourthes	68	1	20,62	3,35	24,45
Campagne les B	38	1	15,54	2,51	16,37
Clenleu	8	1	3,82	2,36	5,06
Enquin s B	11	1	2,95	4,07	3,88
Ergny	13	1	2,13	6,57	2,76
Herly	11	3	5,99	2,34	7,98
Hucqueliers	10	4	9,76	1,43	10,98
Humbert	11	1	1,99	6,03	2,89
Maninghem	8	4	4,51	2,66	6,45
Parenty	47	2	11,23	4,36	11,9
Preures	36	5	10,22	4,01	14,32
Quilen	1	1	0,32	6,25	1,03
Rumilly	11	1	3,54	3,39	3,83
St Michel ss B	11	2	3,83	3,39	4,22
Verchocq	47	4	12,53	4,07	14,51
Wicquinghem	14	0	2,45	5,71	3,24
Zoteux	64	1	15,84	4,10	18,63
TOTAL	**536**	**43**	**168,88**	**91,32**	**204,24**

Entre 2002 et 2016, la consommation de territoire s'élève à 204.24 ha soit environ 0.88% de la surface totale (23 171ha)
(le recensement est basé sur la consommation 2012-2012 données DGFIP actualisées par photo aérienne)

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

N) La concertation

Dans la cadre de la réalisation du PLUi d'Hucqueliers et des enquêtes de terrains, un questionnaire a été soumis aux communes afin de comprendre aux mieux leurs territoires ainsi que leurs attentes.
Les résultats ont été analysés par thématiques et traduits au travers du document suivant.

Elaboration du PLU intercommunal de la Communauté de Commune d'Hucqueliers

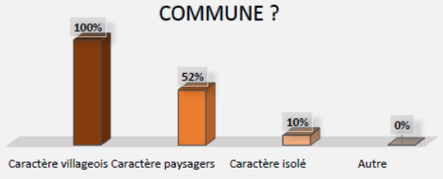
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Total de questionnaires : *21* *100%*

Communes n'ayant pas répondues au questionnaire :
Zoteux, Wicquighem, Verchocq

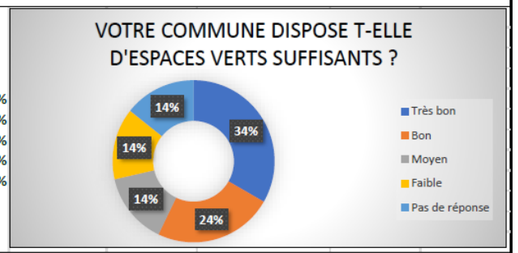
Qu'est ce qui caractérise votre commune ?

21	Caractère villageois	100%
11	Caractère paysagers	52%
2	Caractère isolé	10%
0	Autre	0%



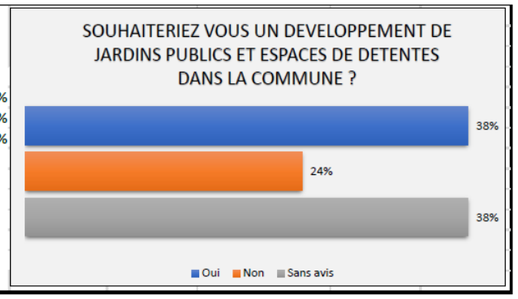
Votre commune dispose t-elle d'espaces verts publics suffisants ?

7	Très bon	33%
5	Bon	24%
3	Moyen	14%
3	Faible	14%
3	Pas de réponse	14%



Souhaiteriez vous un développement de jardins publics et espaces de détentes dans la commune?

8	Oui	38%
5	Non	24%
8	Sans avis	38%

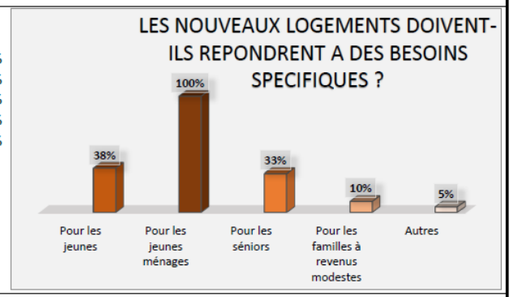


LE LOGEMENT

Total de questionnaires : *21* *100%*

Les nouveaux logements doivent-ils répondrent à des besoins spécifiques ?

8	Pour les jeunes	38%
21	Pour les jeunes ménages	100%
7	Pour les séniors	33%
2	Pour les familles à revenus modestes	10%
1	Autres	5%



Quels types de logements sont prioritaires ?

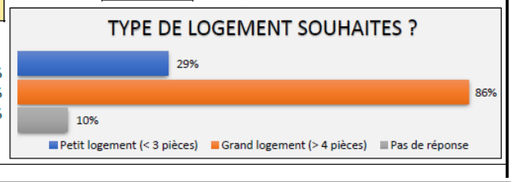
Statut d'occupation

Priorité	1	2	3	4
Accession propriété	19	1		
Locatif privé	1	12	1	
Accession sociale		2	9	2
Locatif social			2	10

Priorité forte
Priorité moyenne
Priorité faible
Peu de priorité

Type de logement

6	Petit logement (< 3 pièces)	29%
18	Grand logement (> 4 pièces)	86%
2	Pas de réponse	10%



Présence de friches sur votre commune pouvant faire l'objet de recomposition ?

1	Oui	5%
18	Non	86%
2	Pas de réponse	10%

Etat de la friche

	Dangereuse
	Polluée
	Autre
1	Pas de réponse

Propriété

1	Privée
	Publique

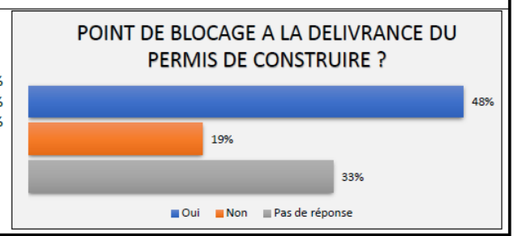


En moyenne, combien de permis de construire pour le logement sont délivrés sur votre territoire ?

Nombre de permis délivrés	Moyenne de 3,5 permis/an (sur 16 communes ayant répondues)

Existe-t-il des points de blocage à la délivrance du permis de construire ?

10	Oui	48%
4	Non	19%
7	Pas de réponse	33%



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

LES EQUIPEMENTS

Total de questionnaires : *21* *100%*

Les équipements actuels sont-ils adaptés au besoin de la population ?

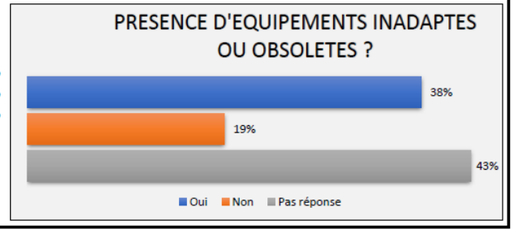
	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Faible	Mauvais
Scolaire	4	9	6			1
Petite enfance		2	2	7	2	1
Jeunesse		2	2	5	5	2
Seniors		3	7	3	2	2
Sport	1	2	1	5	5	2
Culture, loisirs		1	2	6	4	3
Autres services				2		2

Résultats exploités sur 20 questionnaires remplis

Adaptation scolaire : Très bon
Adaptation petite enfance : Moyen
Adaptation jeunesse : Moyen - Faible
Adaptation seniors : Bon
Adaptation sport : Moyen - Faible
Adaptation culture, loisirs : Moyen
Adaptation autres services : Moyen - Mauvais

Avez-vous des équipements inadaptés ou obsolètes ?

8	Oui	38%
4	Non	19%
9	Pas réponse	43%



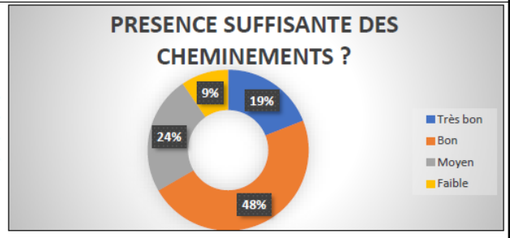
LES DEPLACEMENTS

Total de questionnaires : *21* *100%*

Trouvez-vous les déplacements à pied et à vélo dans votre commune :

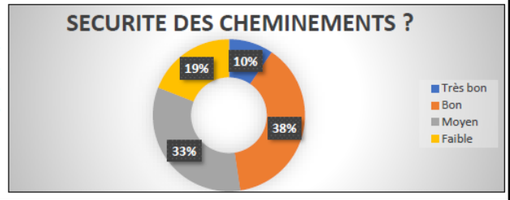
Suffisants ?

4	Très bon	19%
10	Bon	48%
5	Moyen	24%
2	Faible	10%



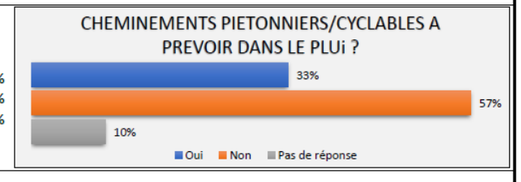
Sécurisés ?

2	Très bon	10%
8	Bon	38%
7	Moyen	33%
4	Faible	19%



Dans le cadre du PLUi des cheminements piétonniers/cyclables seraient-ils à prévoir ?

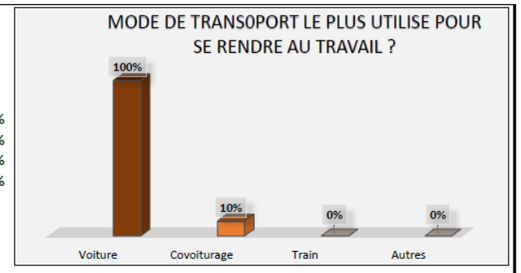
7	Oui	33%
12	Non	57%
2	Pas de réponse	10%



Quel mode de déplacement et le plus utilisé pour se rendre au travail ?
Temps de parcours en moyenne ?

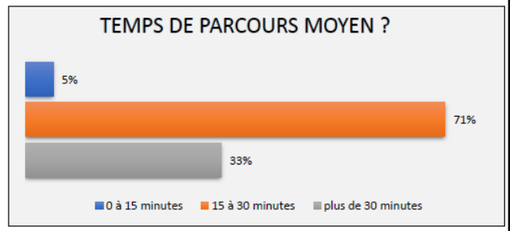
Mode de transport

21	Voiture	100%
2	Covoiturage	10%
0	Train	0%
0	Autres	0%



Temps de parcours

1	0 à 15 minutes	5%
15	15 à 30 minutes	71%
7	plus de 30 minutes	33%



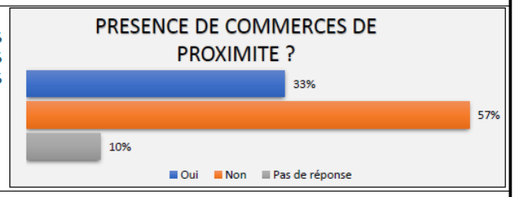
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Total de questionnaires : *21* *100%*

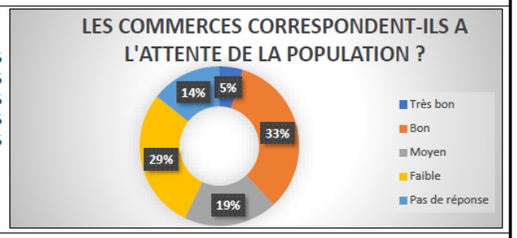
La commune compte-elle des commerces de proximité ?

7	Oui	33%
12	Non	57%
2	Pas de réponse	10%



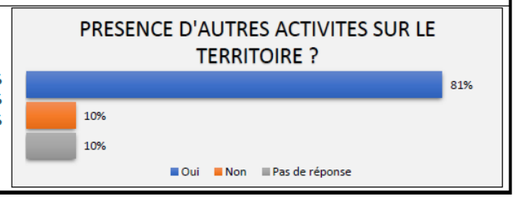
Les commerces répondent-ils à l'attente de population ?

1	Très bon	5%
7	Bon	33%
4	Moyen	19%
6	Faible	29%
3	Pas de réponse	14%



La commune compte-t-elle d'autres activités sur son territoire ? (autres qu'agricoles)

17	Oui	81%
2	Non	10%
2	Pas de réponse	10%



CONCLUSION

Total de questionnaires : *21* *100%*

Atouts et faiblesses de votre territoire ?

Atouts

Petite taille	**Attrait touristique**	RPI
Agréable à vivre / calme	**Solidarité citoyenne**	Population jeune
Bon réseau routier	Patrimoine historique	**Associations actives**
Eoliennes	**Commerces et services**	**Payasage**

Faiblesses

Voiture indispensable	**Manque commerces de proximité**	Vitesses des voitures
Dispersion habitat	**Animation sport & culture**	Population vieillissante
Aménagement zone constructible	Désertification médicale	Faiblesse économique
Refus permis de construire	Manque activités jeunes	**Transport pour personnes âgées**

Priorités pour votre commune dans les prochaines années ?

Rester commune à part entière	**Accroissement population / jeunes ménages**
Conserver terrains destinés à la construction / construire	Réduire les inondations
Conservation école, ramassage scolaire	**Dynamiser / Améliorer / Cadre de vie (parcs)**

D'autres points à partager dans le cadre de l'aménagement du territoire ?

Déplacer IKOs	**Maintien services publics de proximité**
Mutation compétences agricoles	Développement harmonieux & équilibré
Chemins de randonnées	Création pôle économique
Développement des entreprises	Continuer d'exister dans le PLUi

AIX EN ERGNY

ALETTE

AVESNES-AU-MONT

BECOURT

BEUSSENT

BEZINGHEM

BIMONT

BOURTHES

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS

CLENLEU

ENQUIN-SUR-BAILLONS

ERGNY

HERLY

HUCQUELIERS

HUMBERT

MANINGHEM

PARENTY

PREURES

QUILEN

RUMILLY

SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS

VERCHOCQ

WICQUINGHEM

ZOTEUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'HUCQUELIERS

Diagnostic Etat Initial de l'environnement

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 19/12/22

Le Président

Philippe DUCROCQ

DIVERSITES
ATELIER DES TERRITOIRES

SOMMAIRE

A- Le cadre physique et hydrologique : présentation générale 3

B- Le cadre géologique 4

C- Protections naturelles à prendre en considération 6

Description de la zone 8

C- Trame verte et bleue : Le SRCE (Schéma régional de Cohérence Ecologique) 43

D- Energie – Air – Gaz à Effet de Serre 50

E- Risques et nuisances 57

A- Le cadre physique et hydrologique : présentation générale

Le territoire du PLUi s'étend sur les vallées de la Canche et de l'Aa. Les ruissellements de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) alimentent 14 sous-bassins versants, regroupés dans 6 bassins versants principaux, qui se rejettent donc dans 6 cours d'eau :

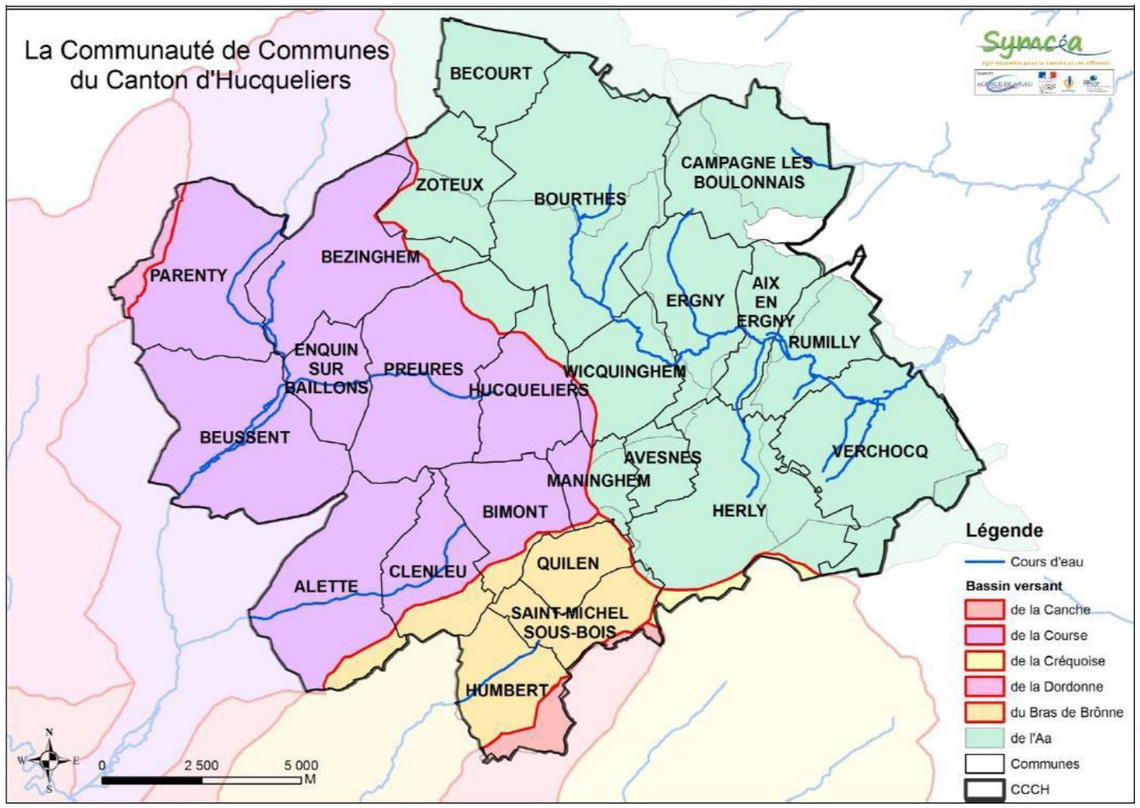
- La **Course**, affluent de la Canche ;
- Les **Baillons**, affluent de la Course ;
- Le **Bras de Bronne**, affluent de la Canche ;
- La **Bimoise**, affluent de la Canche ;
- La **Canche**, via un sous-bassin versant ;
- L'**Aa**, pour la moitié Est de la Communauté de Communes.

La vallée de la Canche

La Canche, longue de 85 km, est le plus important fleuve non-canalisé de la Région Nord-Pas de Calais (carte 4). Son bassin versant s'étend sur le haut et moyen Artois et sa superficie est de 1 274 km².
La Canche compte 8 affluents : la Ternoise, la Planquette, la Créquoise, le Bras de la Bronne, la Course, la Dordonne, l'Huitrepin et la Grande Tringue (carte ci-contre).
Au total, le réseau hydrographique (Canche et ses 8 affluents) s'étend sur 320 km.
L'alimentation de la Canche est soutenue par les échanges avec la nappe de la craie ce qui explique une relative stabilité des débits et des écarts saisonniers peu élevés.
Le régime hydrologique de la Canche se caractérise par une bonne régularité inter mensuelle et des débits moyens qui sont parmi les plus élevés de la région Nord-Pas-de-Calais.
Les crues de la Canche, se produisant préférentiellement en période hivernale, ont pour origine principale de fortes précipitations, qui peuvent s'étaler sur plusieurs semaines et qui se produisent essentiellement sur les plateaux du nord et de l'est du bassin. Elles entraînent une saturation du sol qui favorise alors le ruissellement.

La vallée de l'Aa

L'Aa s'écoule sur 54 km du sud-ouest vers le nord-est pour s'épancher dans la cuvette du marais Audomarois. Son bassin versant s'étend sur 665 km² avec ses sources qui se situent à Bourthes à 121 m d'altitude. Au total, l'Aa avec ses affluents que sont le Thiembronne, le Bléquin, l'Urne à l'Eau et le ruisseau d'Acquin forment un réseau de 120 km de cours d'eau.
L'Aa est majoritairement alimenté par la nappe de la craie. Cependant, le cours d'eau peut réagir avec importance aux précipitations. Les crues de l'Aa ont plutôt lieu en période hivernale et ont pour origine principale de fortes précipitations qui peuvent s'étaler sur plusieurs semaines et qui se produisent essentiellement sur les plateaux. Elles entraînent une saturation du sol qui favorise alors les ruissellements.
Le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) correspond à la tête du bassin versant de l'Aa. Cette Haute Vallée de l'Aa est un secteur d'enjeu primordial pour la maîtrise des ruissellements et la lutte contre l'érosion des sols dans les objectifs du SAGE de l'Audomarois de protection des biens et des personnes et de préservations des milieux aquatiques (vallée de l'Aa rivière, marais Audomarois,…)



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

B- Le cadre géologique

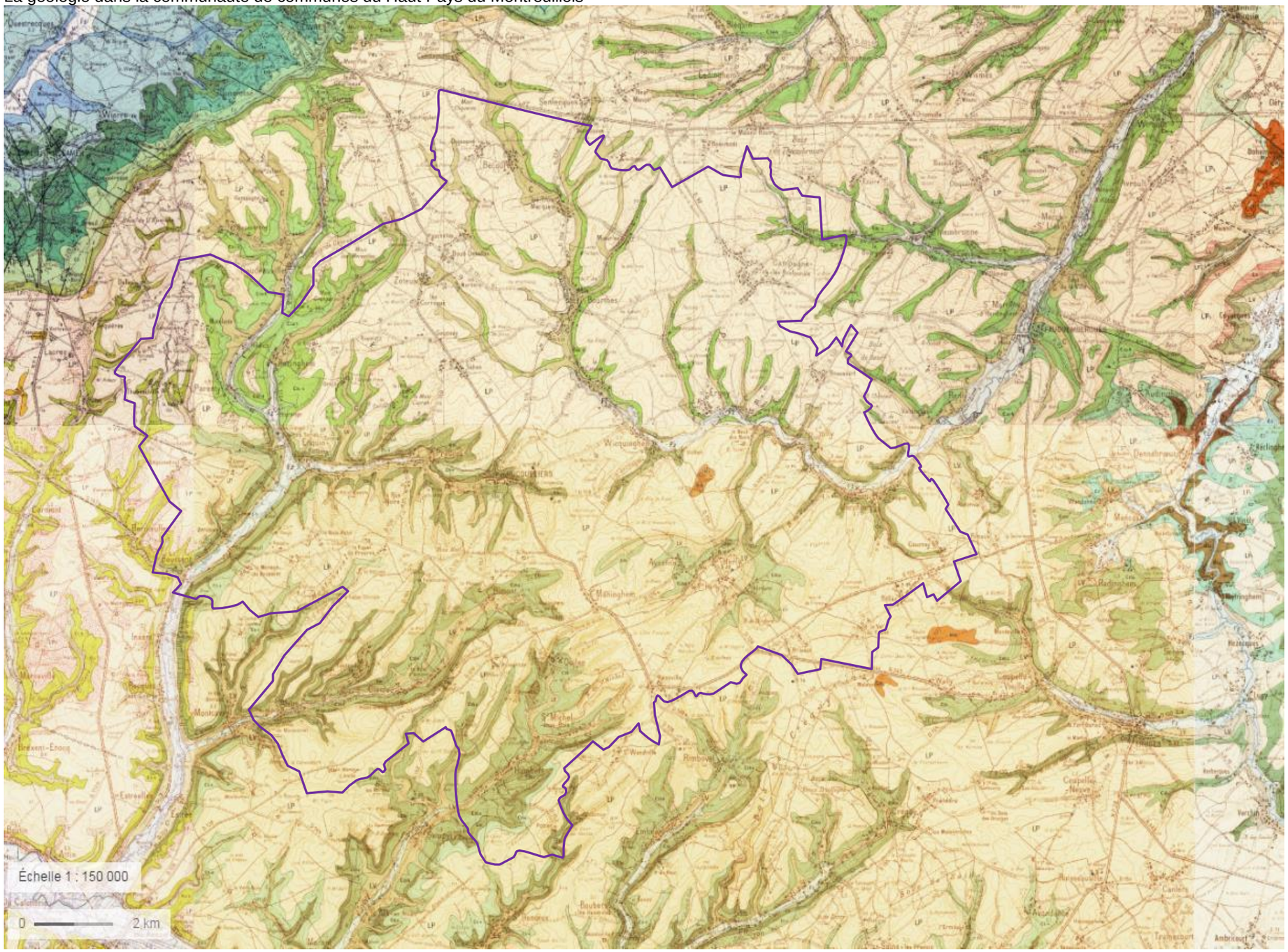
La communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois repose principalement sur des limons de plateaux. D'autres formations géologiques sont retrouvées en fonction de la situation topographique.
Sont répertoriés principalement :

- **LP** : formations limoneuses pléistocènes qui recouvrent les plateaux et les versants. Leur faciès est en général limono-sableux avec incorporation fréquente de débris du substrat (silex, grès, calcaires, craie). La composition de ces limons argilo-sableux présente de légères variations suivant la nature des terrains qu'ils recouvrent. Au sommet, la terre à briques de couleur brune correspond à la partie décalcifiée. A la base, le limon est de teinte plus claire. Il est généralement plus sableux et peut renfermer des granules de craie. Lorsqu'il est au contact direct de la craie, ce limon est souvent argileux et renferme des silex provenant de la dissolution des craies à silex : c'est le limon rouge à silex.
- **Fz** : Alluvions récentes. Les alluvions récentes sablo-limoneuses, parfois tourbeuses tapissent le fond des principales vallées. Ces sédiments fluviatiles, en partie constitués de tourbe, et non datés avec précision, ont comblé les vallées, postérieurement à leur creusement maximum ; ce comblement est intervenu à la suite de deux relèvements successifs du niveau de la mer.
- **LV** : Limon de lavage. Ce limon récent provient essentiellement du remaniement des limons pléistocènes. Il renferme fréquemment des matières organiques lui donnant une teinte grisâtre ainsi que des granules de craie et des fragments de silex. Son épaisseur est très variable. Sa représentation sur la carte précise l'emplacement des vallées et des vallons secs. On le trouve aussi au pied des pentes où se produisent parfois des accumulations assez importantes.
- **C** : Colluvions de fond de vallées sèches et dépôts meubles sur les pentes : Ces limons proviennent du remaniement des différents limons pléistocènes et holocènes. Il s'agit de formations limoneuses, avec ou sans éclats de silex, ou encore chargées de cailloux et de granules de craie. Une grande partie appartient au complexe des limons LP qui tapissent les versants, et elles se trouvent souvent en continuité stratigraphique avec ces derniers. Ils matérialisent le plus souvent sur la carte les vallons secs ou asséchés, ainsi que les pieds des pentes.
- **c3c-4** : Turonien supérieur et Sénonien. Craie blanche à silex. Ils sont visibles essentiellement aux flancs des vallées et des vallons secs. Les faciès du Sénonien et du Turonien montrent beaucoup d'analogies avec ceux de l'Artois.
- **C3a-b** : Turonien inférieur et moyen. Marnes blanc verdâtre. Marne turonienne. Crai marneuse formée de couches alternativement dures et tendres, toujours sans silex. La partie supérieure, est plus crayeuse et la base, souvent plus noduleuse est quelquefois phosphatée.

Les différents types de sols affleurants conditionnent les types de végétation et les activités agricoles. Ces sols sont à l'origine de la diversité de la flore, des habitats et par voie de conséquence, les animaux. La nature de ces sols conditionne les caractéristiques des zones sèches, des zones humides, des zones inondables…

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

La géologie dans la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois



Carte géologique (BRGM)

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

C- Protections naturelles à prendre en considération

L'emprise du PLUi possède un patrimoine naturel et paysager que le SCOT du pays du Montreuillois souligne comme un atout à prendre en compte et à valoriser.

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

L'inventaire des ZNIEFF est une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes -soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques rares et menacées. Cet inventaire n'a pas de valeur réglementaire et n'entraîne pas de protection. Il a pour objectif de donner une image plus détaillée des valeurs écologiques du site. Il définit deux types de zones :

- **ZNIEFF de type I** : secteurs de superficie généralement limitée – définitions par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- **ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Sur le territoire de l'ex CC d'Hucqueliers, huit znieff appartenant aux deux types ont été identifiées.

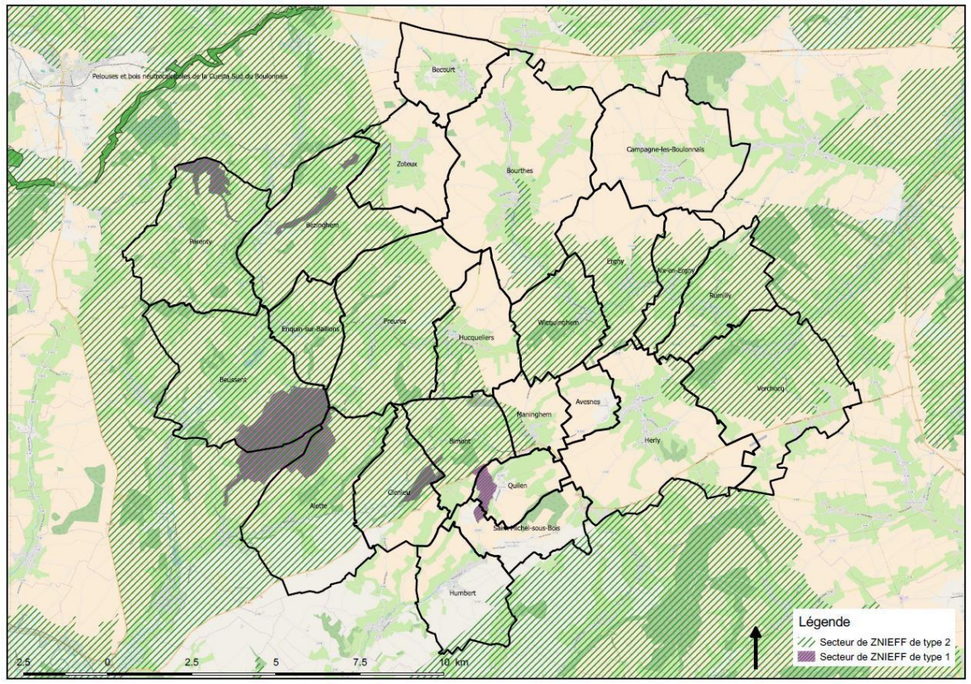
Les znieff de type 1 : 8 zones identifiées

1. La Haute Aa et ses végétations alluviales entre Rémilly-Wirquin et Wicquinghem
2. La vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sur-Baillons
3. Forêt et pelouse de Montcavrel
4. Coteaux de Bezinghem
5. Les coteaux et le Bois de Remipré et Bimont
6. Bois de Quilen et coteau de la Motte du Moulin
7. Bois de Créquy
8. Coteau et Bois du Mont-Culé

Les znieff de type 2 : 3 zones identifiées

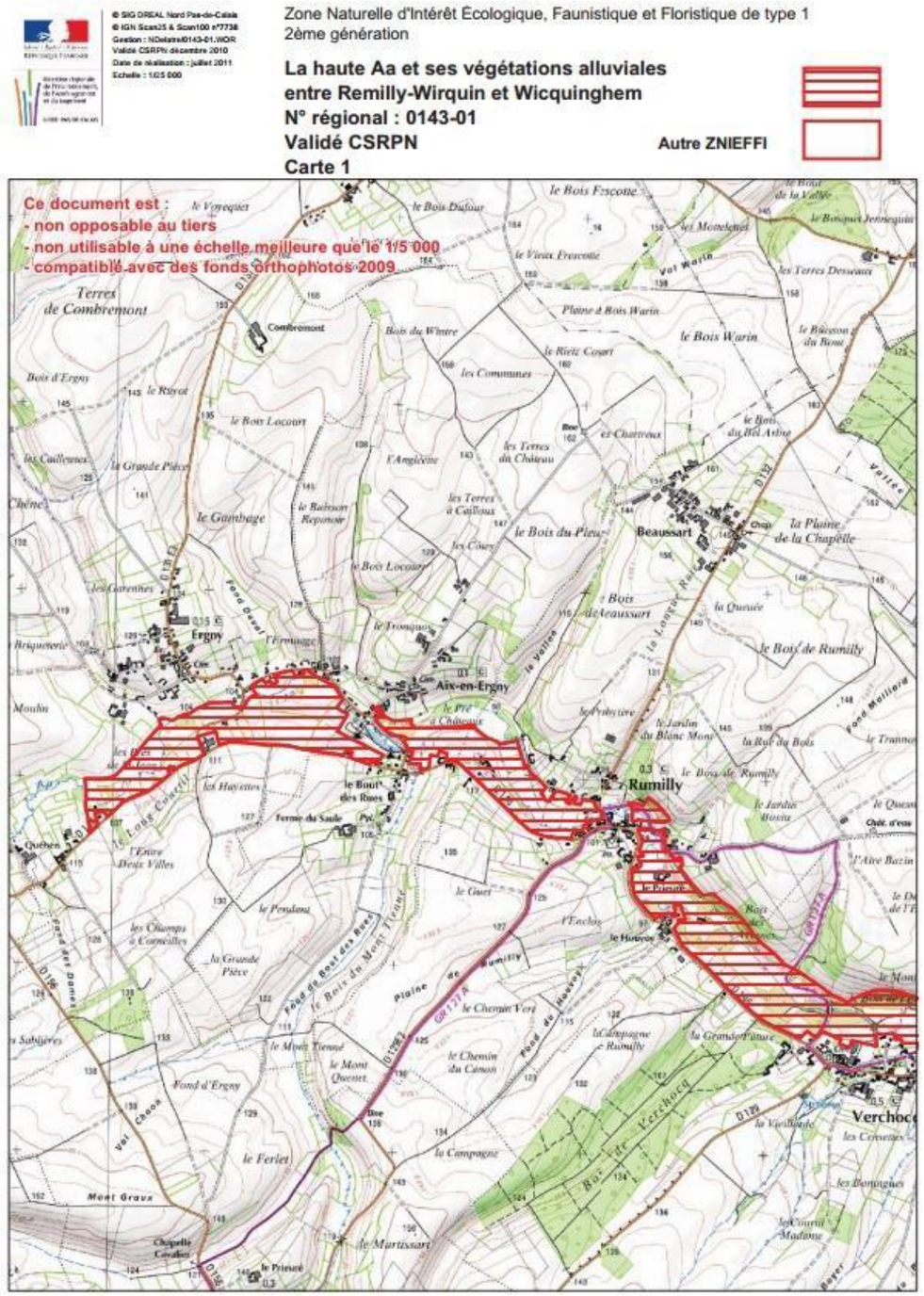
1. La Haute Vallée de l'Aa et ses versants en amont de Rémilly-Wirquin
2. La vallée de la Course et ses versants
3. La vallée de la Créquoise et de la Planquette et leurs versants boisés

ZNIEFF de type 1	Communes
La Haute Aa et ses végétations alluviales entre Rémilly-Wirquin et Wicqhinghem	Aix-en-Ergny, Ergny, Rumilly, Verchocq,
La vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sur-Baillons	Alette, Beussent, Bezinghem, Clenleu, Enquin-sur-Baillons Parenty
Forêt et pelouse de Montcavrel	Alette, Beussent, Enquin-sur-Baillons, Preures
Coteau de Bezhingem	Bezinghem
Les coteaux et le Bois de Remipré et Bimont	Bimont, Clenleu,
Bois de Quilen et coteau de la Motte du Moulin	Bimont, Quilen et Saint-Michel-sous-Bois
Coteau et Bois du Mont-Culé	Parenty
Bois de Créquy	Herly
ZNIEFF de type 2	**Communes**
La Haute Vallée de l'Aa et ses versants en amont de Rémilly-Wirquin	Aix-en-Ergny, Avesnes, Bourthes, Ergny, Herly, Hucqueliers, Maninghem, Rumilly, Verchocq et Wicquinghem
La vallée de la Course et ses versants	Alette, Beussent, Bezinghem, Bimont, Clenleu, Enquin-sur-Baillons, Hucqueliers, Maninghem, Parenty, Preures, Zoteux
La Vallée de la Créquoise et de la Planquette et leurs versants boisés	Herly, Humbert, Saint-Michel-sous-Bois,

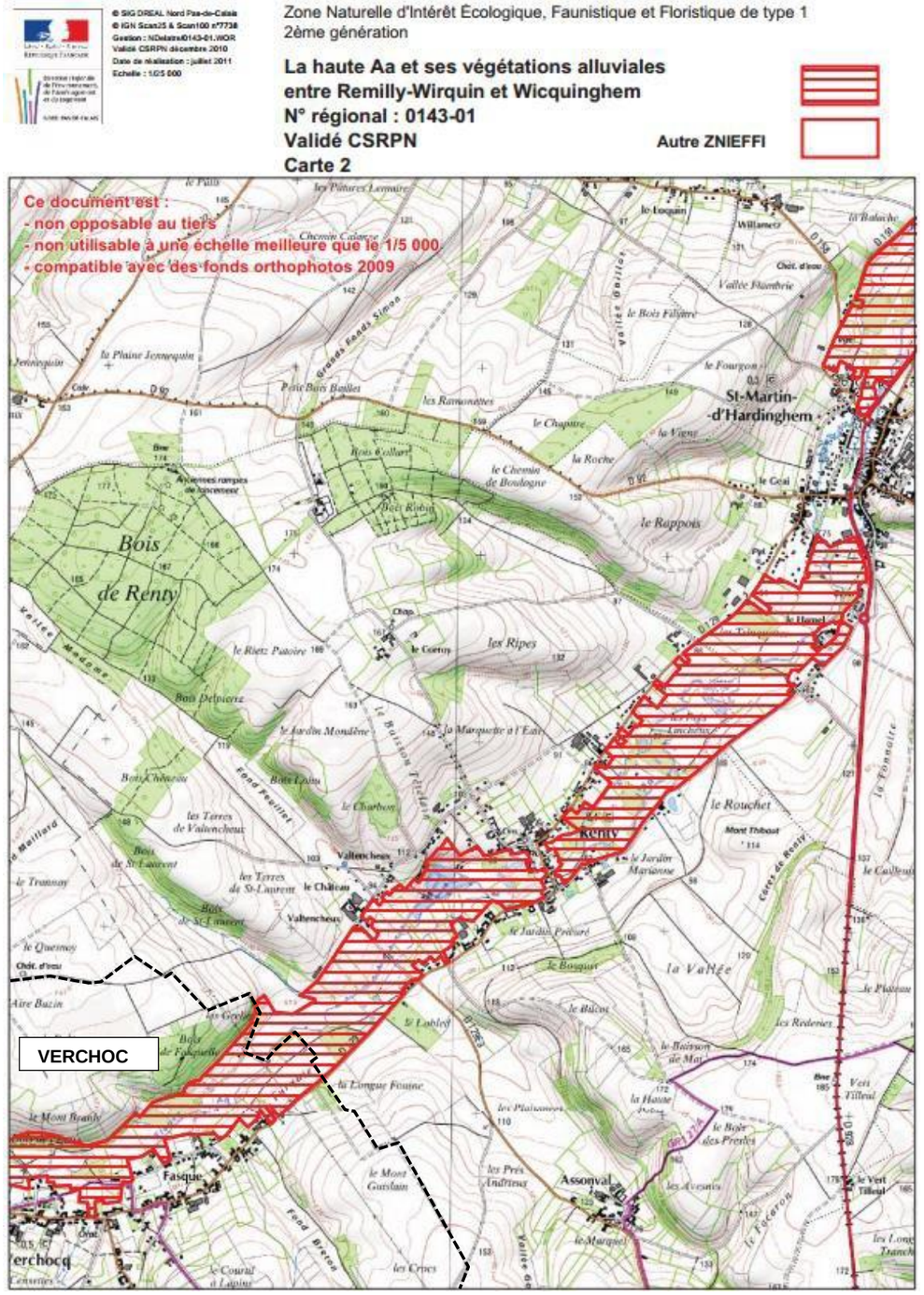


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

La Haute Aa et ses végétations alluviales entre Rémilly-Wirquin et Wicquinghem sur les communes d'Ergny, Aix-en-Ergny, Rumilly et Verchocq (pour partie



La Haute Aa et ses végétations alluviales entre Rémilly-Wirquin et Wicqhinghem sur la commune de Verchocq (pour partie)



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

La Haute Aa et ses végétations alluviales entre Rémilly-Wirquin et Wicqhinghem (ZNIEFF 310014125)

Superficie : 564 ha

Description de la zone

L'Aa est un petit fleuve côtier dont le cours supérieur constitue un remarquable écosystème aquatique subatlantique, caractéristique des rivières aux eaux vives riches en bases entaillant les hautes terres crayeuses de l'Artois, les pentes les plus abruptes donnant naissance aux Rietz (appellation locale des coteaux crayeux). Cet ensemble crée une ambiance paysagère particulière.

Les habitats aquatiques rhéophiles de l'Aa peuvent être considérés comme exemplaires et représentatifs des « végétations flottantes de renoncules de rivières planitiaires » du Ranunculion fluitantis et en particulier du Ranunculo penicillati calcarei - Sietum erecti submersi, végétation d'intérêt européen et inscrite, à ce titre, à la directive Habitats-Faune-Flore. Son maintien témoigne de la qualité physico-chimique et trophique des eaux. Hélas, le bocage alluvial, mité par des plantations de peupliers et de nombreuses constructions de maisons, s'est fortement dénaturé ces vingt dernières années. Les végétations hygrophiles remarquables des prés de fauche encore observées en 1990 semblent avoir quasiment toutes disparu suite aux plantations et aux modifications des pratiques agricoles.

Au total, cette ZNIEFF abrite 5 végétations et 13 taxons déterminants de ZNIEFF dont 6 sont protégés au niveau régional (Callitriche truncata subsp. Occidentalis, Dactylorhiza praetermissa, Juncus subnodulosus, Ranunculus penicillatus subsp. pseudofluitans, Ophrys apifera var. apifera et Scirpus sylvaticus).

Concernant la faune, l'Aigrette garzette fréquente le site en période de reproduction mais aucune nidification n'a été prouvée sur la ZNIEFF. On peut noter la présence de la Bondrée apivore en nidification probable dans les massifs boisés adjacents aux limites de la ZNIEFF.

Le site présente également un intérêt important concernant la faune piscicole par la présence d'un réservoir biologique où la reproduction de Truite fario a été recensé.

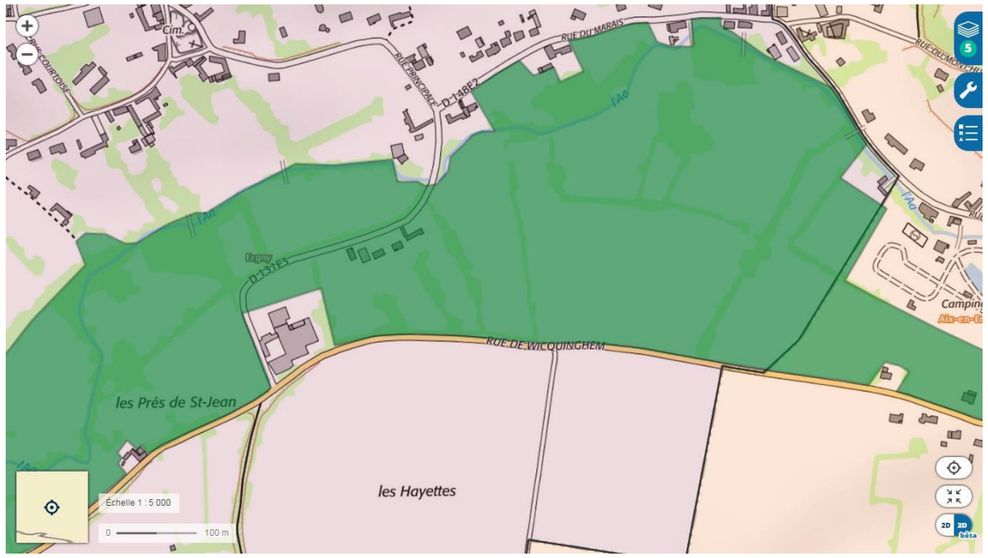
Cette ZNIEFF compte onze espèces déterminantes de Rhopalocères dont l'Hespérie du chiendent (Thymelicus acteon), dont le statut est défavorable au niveau européen (VAN SWAAY & WARREN, 2000). Cette espèce assez rare en région (HAUBREUX [coord.], 2009) fréquente les prairies maigres et les pelouses sèches (LAFRANCHIS, 2000). L'Argus vert (Callophrys rubi) est peu commun dans la région (HAUBREUX [coord.], 2009). Il est observé en habitats semi-ouverts (lisières et clairières, landes, prairies bocagères et broussailles) (LAFRANCHIS, 2000).

Critères d'intérêt de la zone

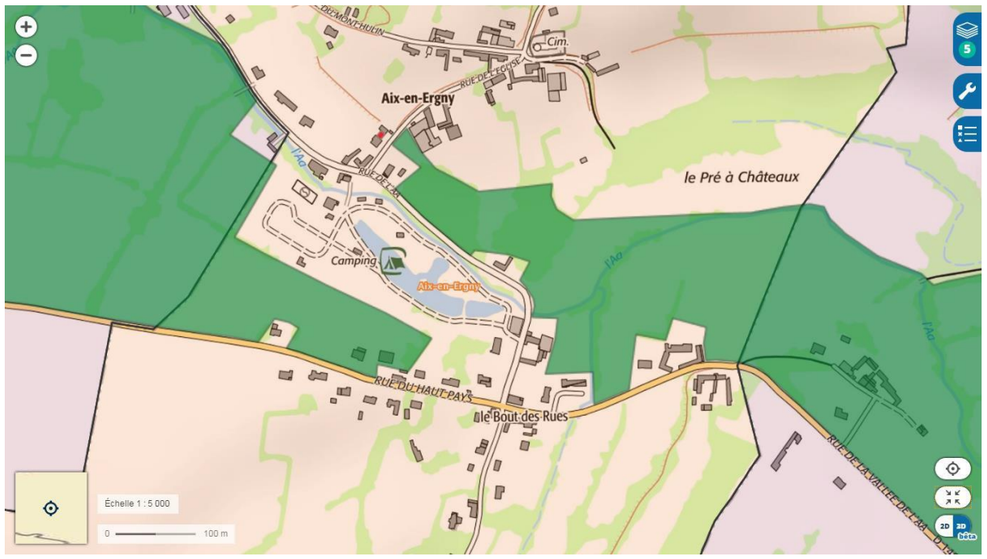
- Fonctions de régulation hydraulique
- Expansion naturelle des crues
- Ralentissement du ruissellement
- Soutien naturel d'étiage
- Auto-épuration des eaux
- Fonctions de protection du milieu physique
- Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- Zone particulière liée à la reproduction

Agrandissement des zones à enjeur

Ergny

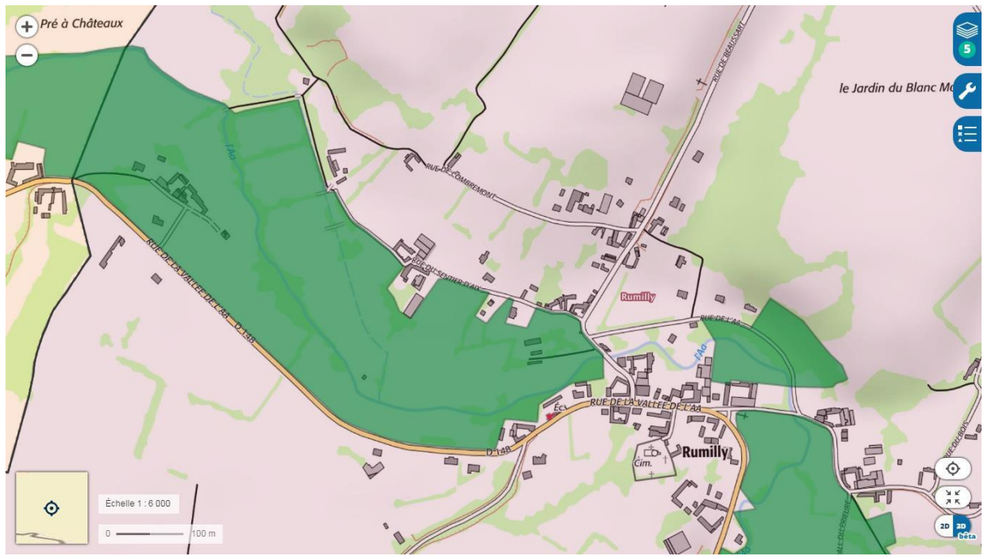


Aix en Ergny

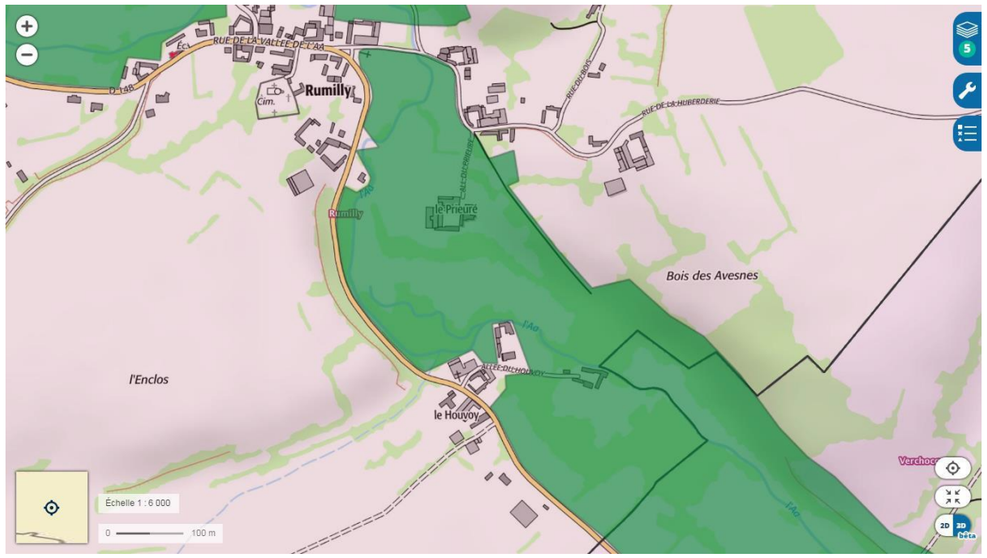


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Rumilly Ouest



Rumilly sud-est



Verchocq ouest



Verchocq est



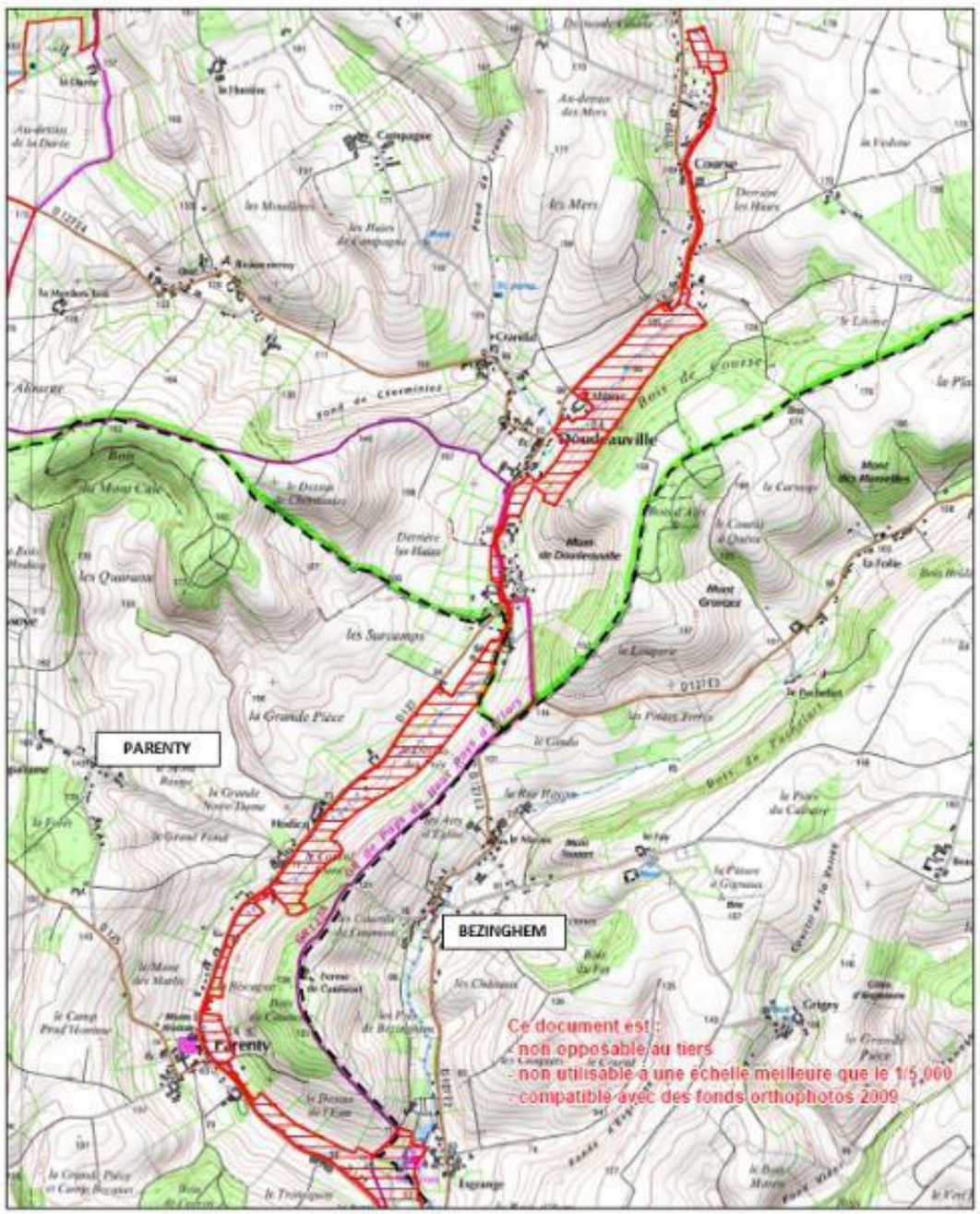
Conclusion

La ZNIES 310014125 présente un enjeu fort sur les centres-bourgs. Des espaces s'intègrent dans l'enveloppe urbaine. Une analyse particulière sera portée sur les parcelles les plus vulnérables.

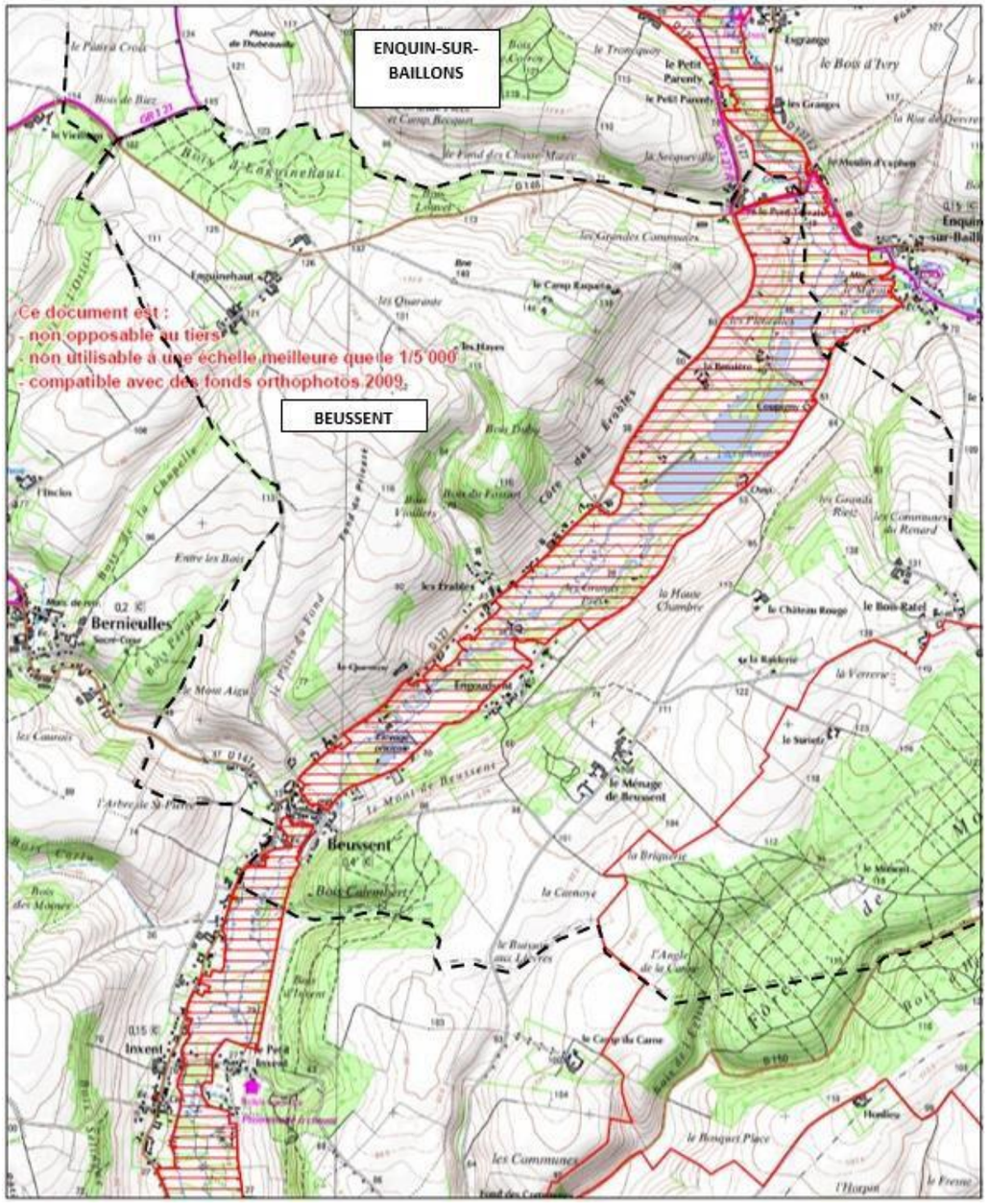
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

La vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sous-Baillons (ZNIEFF 310007269

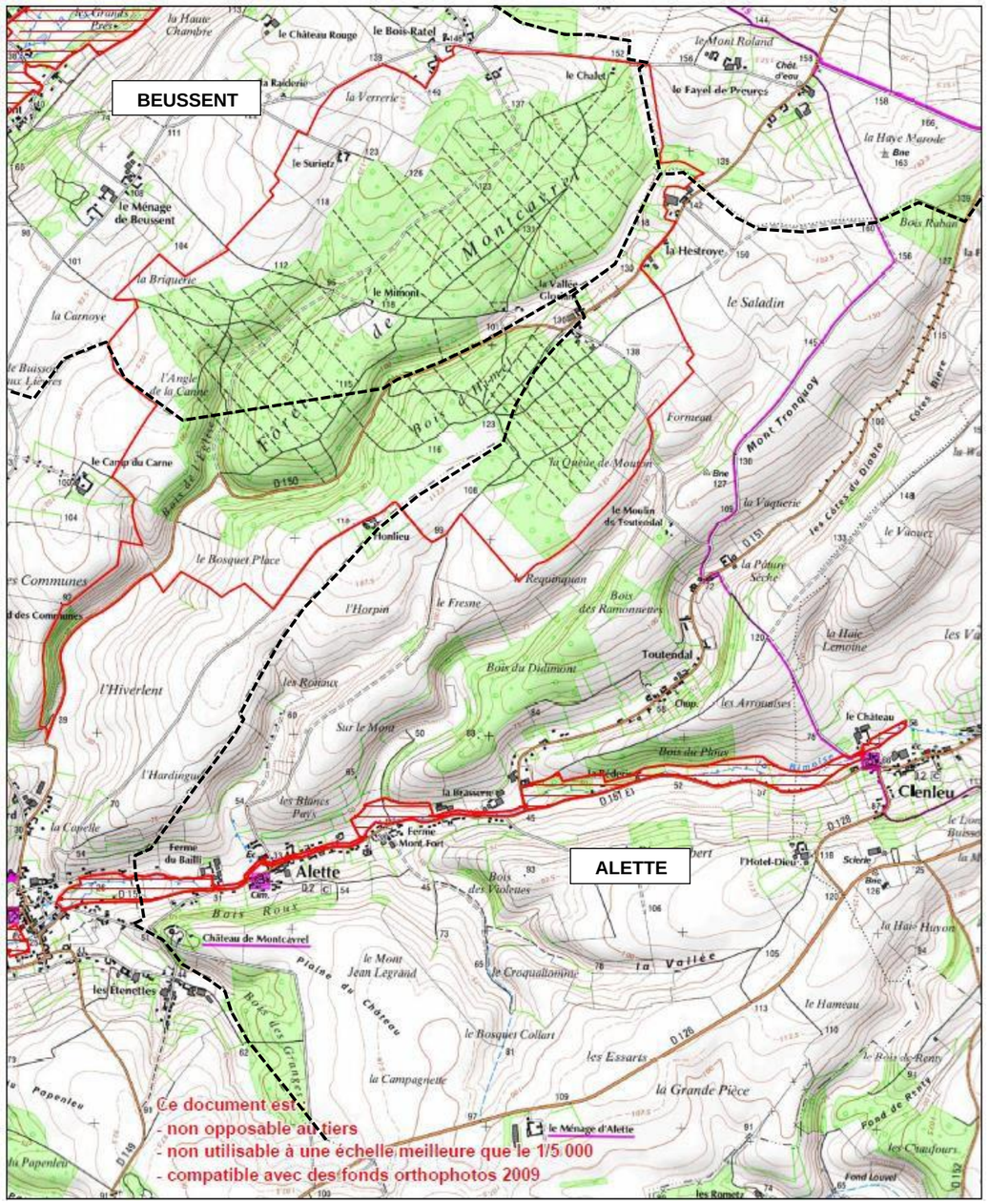
La vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sur-Baillons sur les communes de Bezinghem et Parenty



La vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sur-Baillons sur les communes d'Enquin-sur-Baillons et Beussent



La vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sur-Baillons sur la Commune d'Alette



La vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sur-Baillons (ZNIEFF 310007269)
Superficie : 564 ha

Description de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF de la vallée de la Course présente un réseau hydrographique complexe associant plusieurs cours d'eau (Course, Bimoise, Baillons, rivière des Fontaines) et de nombreuses sources, ainsi que des plans d'eau d'origine artificielle (ballastières, cressonnières, piscicultures, mares de chasse). Les cours d'eau serpentent parfois sur une grande distance dans le fond de la vallée avant de mêler leurs flots, enserrant entre leurs bras des prairies pâturées plus ou moins inondables.

Dans les fonds les plus humides, prairies humides et petits marais peuvent abriter une flore de grande qualité sur une superficie parfois réduite. Vers l'aval, le fond de la vallée s'élargit et accueille des végétations caractéristiques des marais tourbeux sur de plus grandes surfaces (Neuville-sous- Montreuil).

La bonne qualité des eaux courantes permet la présence de remarquables herbiers aquatiques à Renoncule en pinceaux (Ranunculo penicillati penicillati - Sietum erecti submersi).

Prairies humides, roselières et mégaphorbiaies accueillent aussi plusieurs végétations patrimoniales, et le paysage particulier des grands touradons de Laîche paniculée (Caricetum paniculatae) indique les zones de marais tourbeux au sol fangeux.

Au niveau des boisements, les différents types forestiers potentiels de ce type de vallée semblent présents, notamment les forêts alluviales de niveau topographique moyen (Alnenion glutinoso # incanae, notamment le Groupement à Fraxinus excelsior & Humulus lupulus) et les forêts plus marécageuses de sols en permanence engorgés, avec en particulier l'Aulnaie à Cirse maraîcher (Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae), dérivant probablement de forêts turficoles mésotrophiles altérées par les plantations de peupliers ou certains drainages.

La flore patrimoniale recensée dans la ZNIEFF comporte 22 taxons déterminants, dont 12 protégés dans le Nord-Pas de Calais. Dans les eaux courantes, on peut signaler 2 espèces de Renoncules aquatiques, notamment la Renoncule en pinceaux (Ranunculus penicillatus)[rare, protection régionale] caractéristique des eaux courantes de bonne qualité. Prairies humides et marais abritent aussi plusieurs espèces rares à très rares, dont la Benoîte des ruisseaux (Geum rivale) [très rare], le Vulpin utriculé (Alopecurus rendlei) [très rare, protection régionale]. Une station inédite du rare et fugace Souchet brun (Cyperus fuscus) [protection régionale] a été découverte sur les berges de la rivière des Fontaines, en compagnie du Troscart des marais (Triglochin palustris) [rare, protection régionale] qui apprécie les berges piétinées par le bétail. Plusieurs espèces patrimoniales caractéristiques des marais tourbeux se rencontrent localement : orchidées (Dactylorhiza incarnata principalement mais aussi Dactylorhiza praetermissa, moins spécifique des basmarais), Jonc à fleurs obtuses (Juncus subnodulosus([protection régionale], Trèfle d'eau (Menyanthes trifolia) [rare, protection régionale].

Sur le plan phytocénotique, au moins 11 végétations déterminantes ont été recensées mais il est probable que des prospections ciblées permettraient de découvrir d'autres communautés végétales au regard de la présence de certains taxons très spécifiques.

La faune de la vallée s'illustre d'abord par la présence de l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale), protégé au niveau national, exceptionnel dans la région, quasi-menacé aux niveaux Européen (Kalkman et al. 2010) et mondial (UICN, 2010) et inscrit en Annexe II de la Directive européenne Habitats, Faune, Flore. L'espèce se développe dans des petites rivières, ruisseaux, ruisselets et fossés connectés. L'espèce est sensible aux modifications physiques de son habitat larvaire notamment en termes d'hydromorphologie (succession naturelle de différents faciès d'écoulement) mais également au niveau de la trophie des eaux. La larve vit dans les sédiments et les chevelus racinaires des cressonnières se développant dans le lit mineur, l'adulte est particulièrement sensible à une gestion trop intensive des milieux entourant le cours d'eau et notamment à sa fermeture par le boisement. Au total, 6 espèces déterminantes d'Odonates ont été observées dans la vallée.

Chez les Orthoptères, la faune caractéristique des prairies humides présente de petites populations dans les zones favorables. Trois espèces déterminantes ont été recensées sur le site. Le Criquet ensanglanté Stethophyma grossum se maintient sur de petites surfaces de prairies extensives où il peut présenter des populations abondantes. Les zones humides palustres accueillent la nidification des fauvettes aquatiques : au printemps, le Phragmite des joncs s'installe dans les roselières tandis que le chant bref et puissant de la Bouscarle de Cetti résonne dans les bosquets de saules cendrés. L'Aigrette garzette, nicheur potentiel, utilise la vallée toute l'année. Le Râle d'eau est également présent sur le site en tant que nicheur possible. Plusieurs héronnières de Hérons cendrés existent dans la vallée.

En tout, 5 espèces d'oiseaux déterminantes ZNIEFF ont été recensées. La Couleuvre à collier chasse dans les prairies. Le Vertigo de Des moulins (Vertigo moulinsiana), un gastéropode inscrit en Directive européenne Habitats, Faune, Flore, a été recensé dans les prairies humides à Estréelles et doit être recherché ailleurs dans les secteurs favorables. Deux espèces de Chiroptères ont également été contactées sur le site. Le Grand murin est inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats, il est assez rare dans la région (FOURNIER et al., 2000).

Les vieilles forêts caduques à sous-bois peu développées constituent généralement son territoire de chasse (ARTHUR & LEMAIRE, 2009) tandis que le Murin à oreilles échancrées fréquente les parcs, les jardins, les zones humides et le long des cours d'eau à strate arbustive développée (FOURNIER et al., 2000).

La qualité du paysage de la vallée de la Course et l'aspect pittoresque du bâti ancien des villages qui bordent la rivière ont entraîné une pression touristique et une extension linéaire de l'urbanisation le long des voies de circulation dans la plupart des villages. Ce phénomène accentue le fractionnement du territoire.

Les menaces

L'assainissement est inadapté aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau et induit un risque permanent de pollutions minérales et organiques. Le développement de l'activité de la pisciculture à Beussent s'est traduit par une augmentation sensible des prélèvements dans la nappe et une baisse du niveau de celle-ci, ainsi que le tarissement de sources. Les rejets des piscicultures dans le milieu naturel constituent un facteur important de pollution et d'eutrophisation de l'eau, sensible au niveau des herbiers aquatiques. Le ruissellement des eaux pluviales lié à certaines pratiques culturales génère localement un apport de limons très conséquent dans le fond de la vallée et dans la Course (Beussent). La circulation automobile sur les routes de la vallée notamment lors de manifestations sportives se traduit par une très forte mortalité des amphibiens lors des migrations prénuptiales à la fin de l'hiver. La population férale de Bernache du Canada introduite en vallée de la Course il y a une trentaine d'années est aujourd'hui considérée comme excessive et fait l'objet d'une régulation.

Critères d’intérêt de la zone

- Expansion naturelle des crues
- Ralentissement du ruissellement
- Soutien naturel d'étiage
- Auto-épuration des eaux
- Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
- Zone particulière d'alimentation
- Zone particulière liée à la reproduction

Agrandissement des zones à enjeu

Parenty nord-est



Parenty confluence avec le Bois de Remipré et la znieff concernée

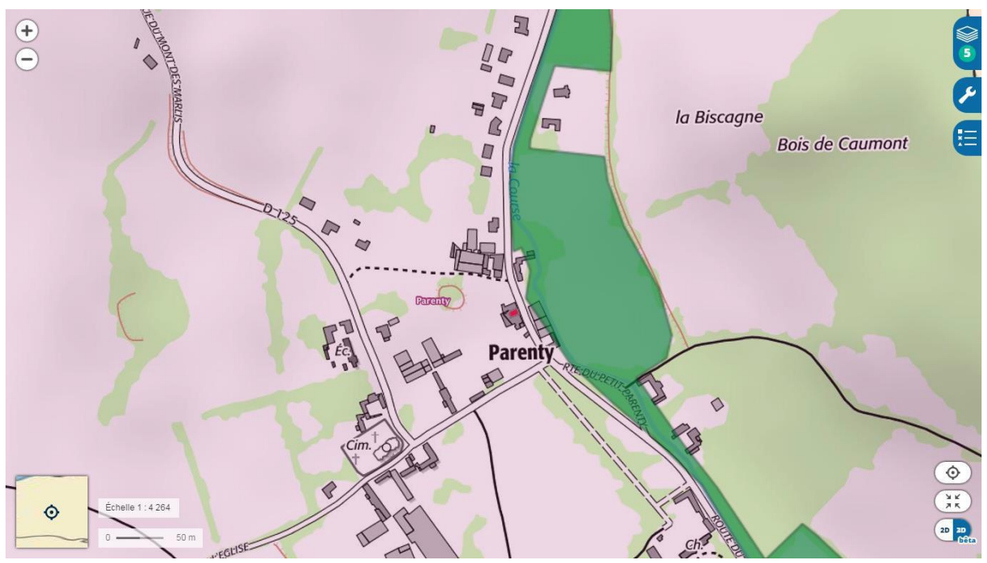


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

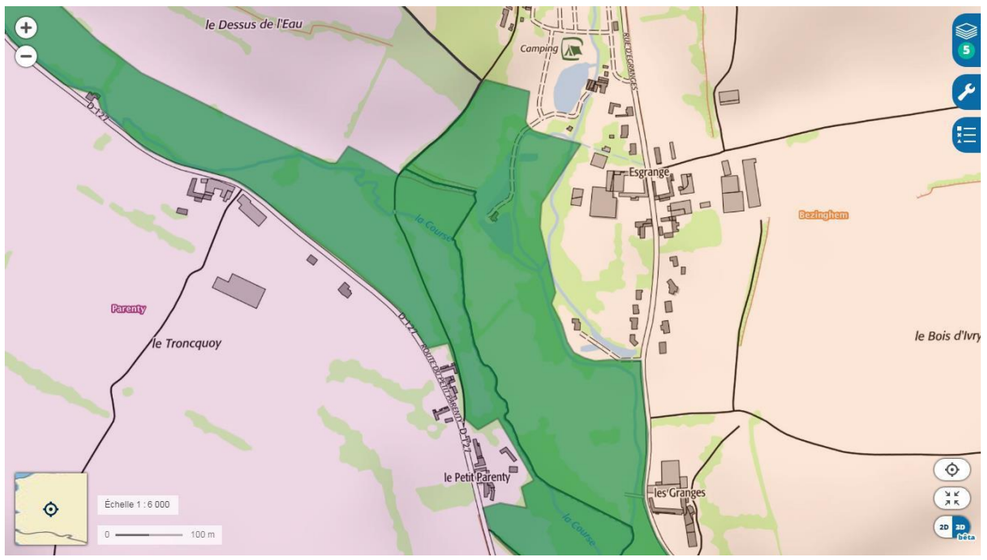
Parenty



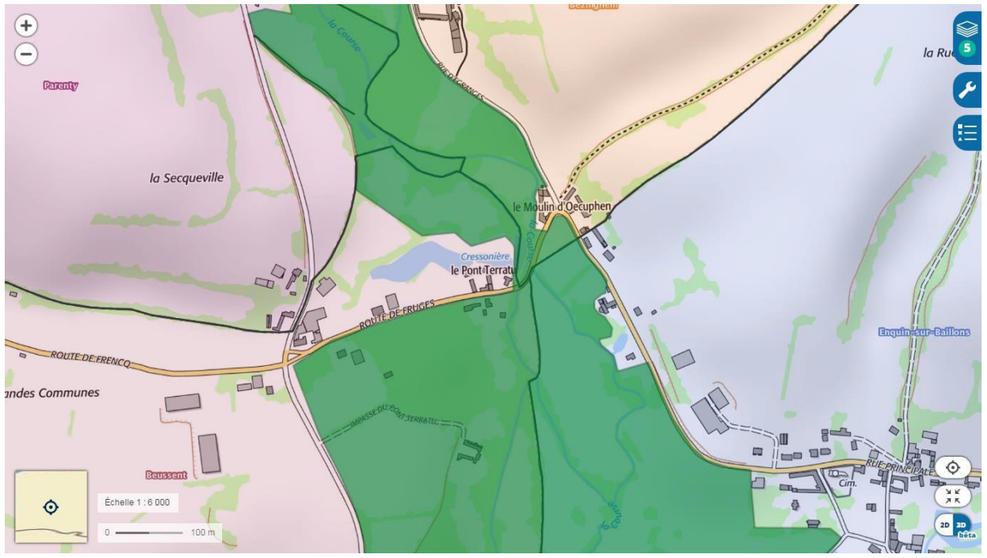
Parenty centre-bourg



Le Petit Parenty (Parenty) et Esgrange (Bazinghem)

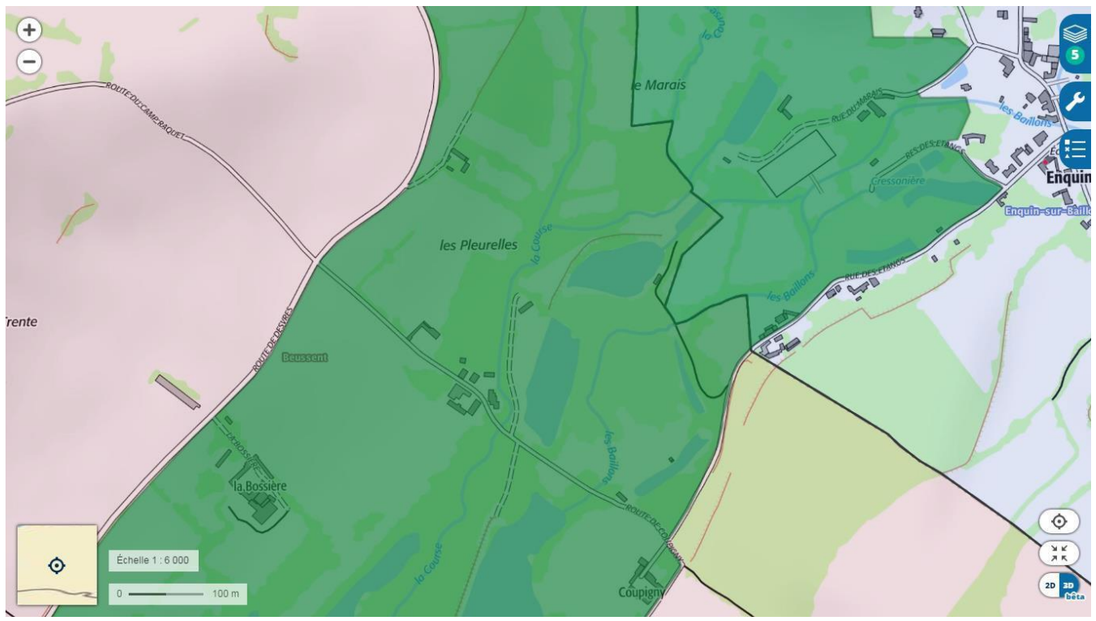


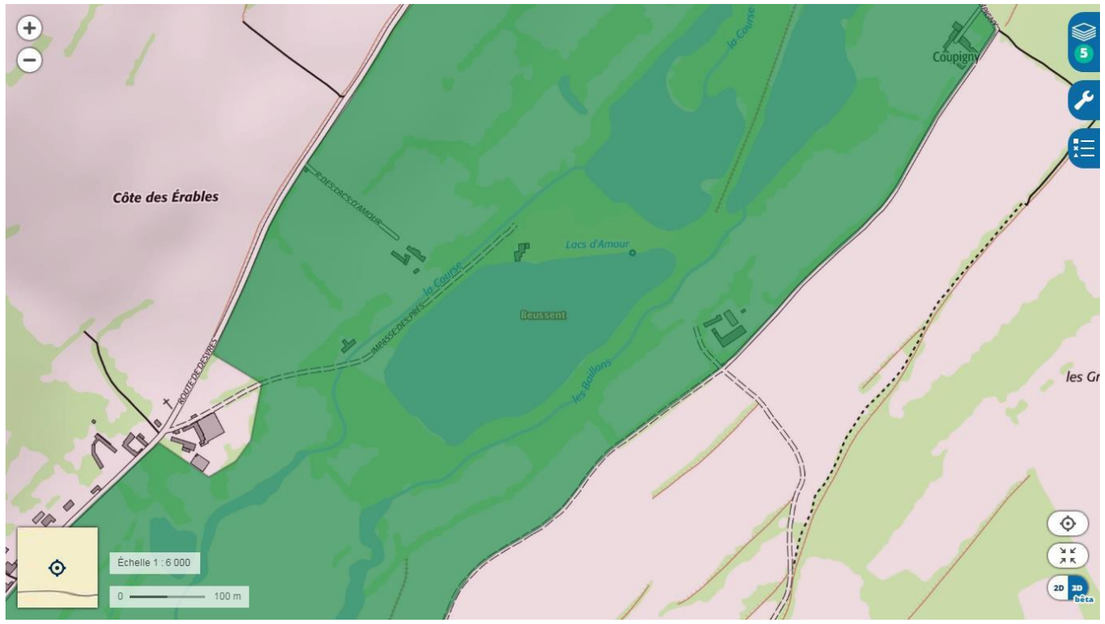
Beussent et Enquin-sur-Baillons



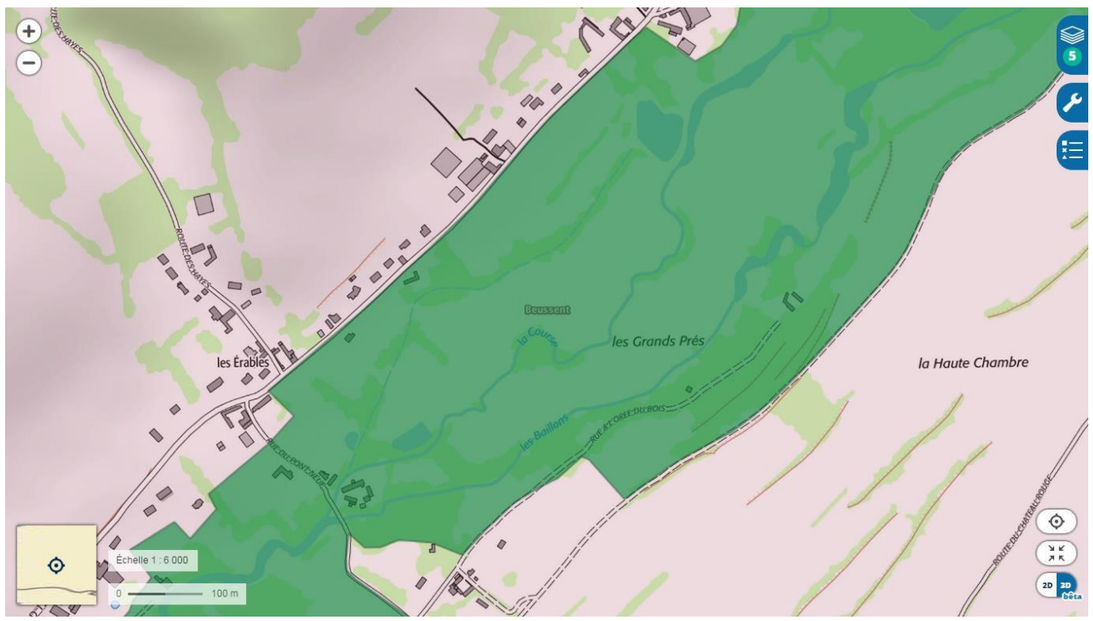
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Enquin-sur-Baillons bourg





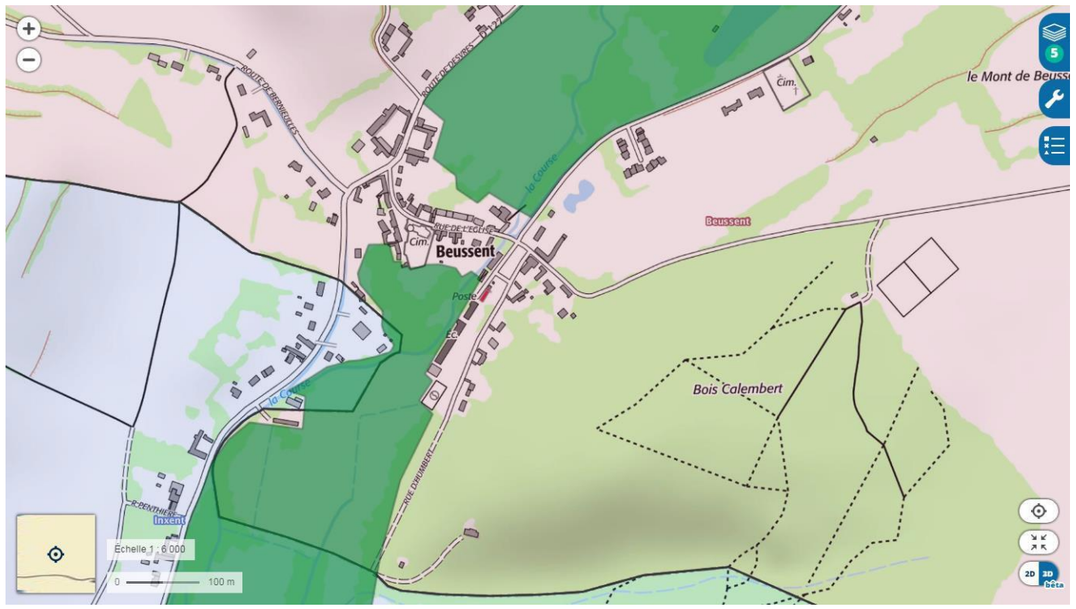
Beussent les Erables





Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Beussent bourg



Alette est – Vallée de la Bimoise



Clenleu – Vallée de la Bimoise



Alette centre – Vallée de la Bimoise



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Alette ouest – Vallée de la Bimoise

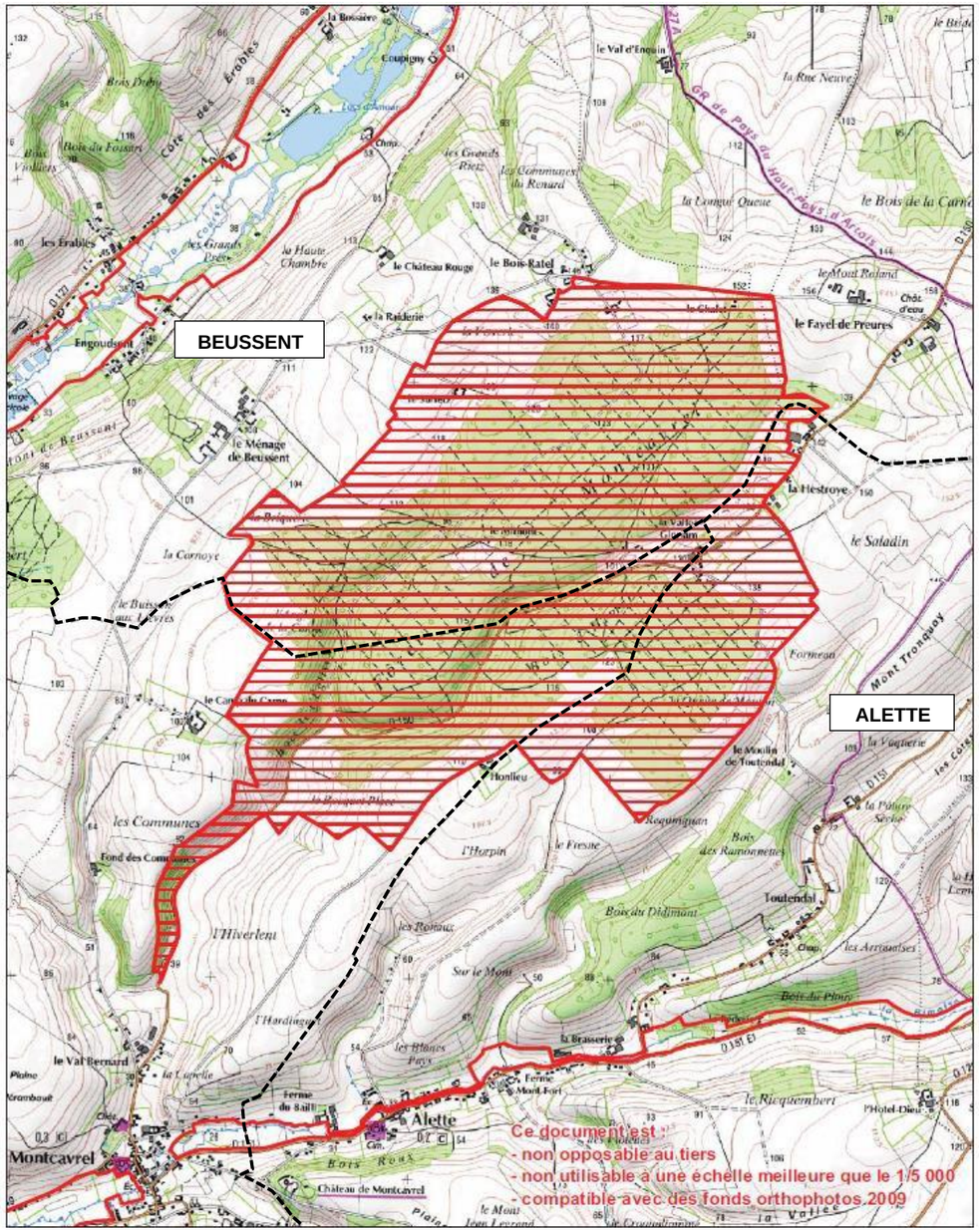


Conclusion

La ZNIEFF 310007269 présente un enjeu fort sur les centre-bourgs. Des espaces s'intègrent dans l'enveloppe urbaine notamment les linéaires hydrauliques (ruisseau, rivière). Une analyse particulière sera portée sur les parcelles les plus vulnérables notamment celles associées aux zones humides.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Forêt et pelouse de Montcavrel sur les communes d'Alette et Beussent



Forêt et pelouse de Montcavrel (ZNIEFF 310007273)

Superficie : 612 ha

Description de la zone

La forêt de Montcavrel est l'un des rares grands massifs forestiers du Montreuillois. Il se situe dans le Haut Pays d'Artois, dans un secteur de plateau densément disséqué par un réseau de vallées pérennes et de vallées sèches, à la charnière de trois bassins versants : la Baillonne au nord, la Course à l'ouest et la Bimoise au sud/sud-est. Il constitue un des éléments incontournables des paysages remarquables du bassin-versant de la Course auxquels il apporte son empreinte perceptible de très loin depuis certains points de vue. Il s'agit d'une forêt caducifoliée entourée de zones de cultures et de quelques prairies. Les boisements atlantiques - hêtraies à Jacinthe des bois sur les buttes et sommets de pente (Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae, boisements à Mercuriale vivace sur les versants (Mercuriali perennis - Aceretum campestris), probablement tous deux présents sous diverses variations écologiques qui restent à étudier - sont localisés, dans la région, aux affleurements crayeux des collines de l'Artois et aux limons qui les masquent en haut de versant et sur les plateaux. Ils occupent ici une superficie importante. On peut aussi rencontrer des chênaies-frênaies mésohygrophiles de l'Adoxo moschatellinae # Fraxinetum excelsioris en bas de pente et des individus d'aulnaie-frênaie, dont l'appartenance phytosociologique reste à préciser, en fond de vallon. Au sudouest, la ZNIEFF se prolonge sur le coteau crayeux des Communes qui présente une végétation ouverte sur les secteurs très pâturés, tandis que la partie méridionale est fortement embroussaillée. Au moins sept végétations déterminantes de ZNIEFF ont été recensées, reflétant la diversité des milieux : pelouses basophiles (Avenulo pratensis - Festucetum lemanii ; ourlets et manteaux arbustifs mésoacidiphiles (Veronico chamaedryos - Stellarietum holosteae ; Ilici aquifolii - Prunetum spinosae) des hauts de versants et plateaux sur limons à silex décalcifiés, boisements atlantiques à Jacinthe des bois (Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae) et à Mercuriale vivace (Mercuriali perennis - Aceretum campestris) et prairies hygrophiles intraforestières, les fragments observés relevant des Molinietalia caeruleae. La végétation patrimoniale regroupe 19 espèces déterminantes dont 7 protégées dans la région Nord-Pas de Calais. Trois taxons sont très rares à l'échelle régionale. Une population importante de Cardamine à bulbilles (Cardamine bulbifera), est à noter dans ce massif boisé ; il s'agit d'une espèce submontagnarde protégée dans la région, où elle est inféodée aux forêts des hautes terres artésiennes. Des mesures préventives devraient être prises pour assurer sa conservation (proximité de la route induisant des risques divers). Une petite station d'Epipactis pourpré (Epipactis purpurata), autre espèce très rare, a été observée dans une hêtraie, ainsi que le Grémil des champs (Lithospermum arvense), une plante messicole, dans les cultures voisines. Cinq taxons sont rares dans la région. L'unique station de Lys martagon régionale signalée autrefois en forêt de Montcavrel n'a pas été revue au cours des recherches pour l'actualisation de la ZNIEFF. L'Orchis mâle (Orchis mascula) et la Primevère acaule Primula vulgaris) se maintiennent sur le coteau crayeux avec le Genévrier commun (Juniperus communis). Tous trois sont protégés dans la région. La forêt de Montcavrel présente un intérêt faunistique lié à la présence de deux espèces déterminantes de Rhopalocères : le Collier de corail (Aricia agestis) et l'Azurée des nerpruns (Celastrina argiolus), toutes deux peu communes dans le Nord # Pas-de-Calais (HAUBREUX, 2005). Le Collier de corail est principalement observé dans les prairies maigres, les pelouses sèches, les lisières et les bois clairs (LAFRANCHIS, 2000). Le site accueille également plusieurs espèces de rapaces nicheurs et hivernants dont une espèce déterminante : le Busard SaintMartin qui est nicheur possible dans le périmètre de la ZNIEFF. Cette espèce assez commune en région (TOMBAL et al., 1996) est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. La forêt est soumise à exploitation sylvicole. L'exploitation des bois donne lieu à des coupes d'éclaircissement parfois importantes et certains secteurs témoignent d'une rudéralisation de la végétation herbacée. Une faible superficie est plantée en résineux à l'ouest (l'Angle de la Carne). La chasse est aussi une activité significative : un élevage de faisans de chasse existe au cœur de la forêt. Pour sa part, le coteau, qui a une superficie limitée, souffre de la proximité des zones de cultures et présente les signes d'une exploitation inadaptée au maintien des éléments floristiques remarquables : surpâturage au nord-est et embroussaillement au sud-ouest. Cette dernière partie pourrait

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

faire l'objet d'une gestion conservatoire afin de restaurer les pelouses calcicoles et maintenir la population de genévriers qui tend à disparaître sous les ronces et les arbustes plus compétitifs, le Groupement à Juniperus communis contemporain du pâturage extensif des décennies et siècles passés ayant quant à lui disparu.

Critères d'intérêt de la zone

- Ralentissement du ruissellement
- Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Agrandissement des zones à enjeu

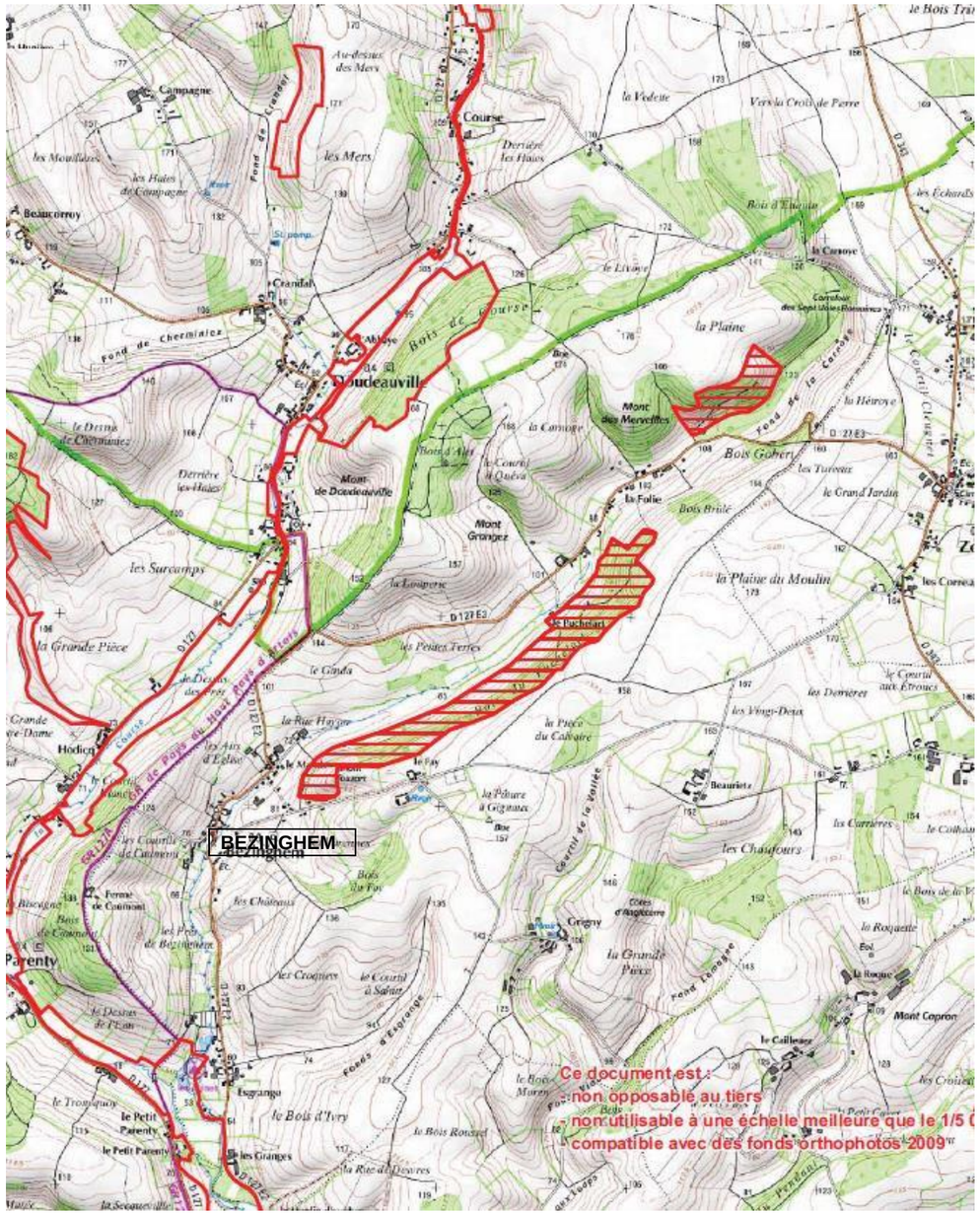
Beussent – Hameau du bois Ratel



Conclusion

La ZNIEFF 310007273 présente un enjeu faible vis-à-vis d'un seul centre-bourg. La limite se situe en périphérie de l'enveloppe urbaine. L'enjeu se situera sur la connectivité des haies entre le bourg et le massif forestier et pelousaire de Montcavrel.

Coteaux de Bezinghem



Coteau de Bezinghem (ZNIEFF 310030072)

Superficie : 51 ha

Description de la zone

La vallée de la Carnoye, affluent de la Course, entaille le plateau crayeux du Haut-Pays à l'amont du bassin versant de cette dernière. Sa forme coudée originale, l'encaissement sensible, la ligne caractéristique de l'interfluve commun avec la Course (large col entre la croupe du Mont de Doudeauville et la ligne de crête du bois de Caumont) et les pentes escarpées, corrélés aux multiples éléments naturels, sont parmi les éléments déterminants de ce complexe paysager des plus remarquables. Celuici reste encore favorable à l'expression de végétations patrimoniales sur des pans de versant non exploités ou exploités de manière extensive (5 habitats et 16 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF, dont 10 protégées au plan régional). La diversité des habitats s'illustre par la présence de 5 végétations déterminantes de ZNIEFF. Sur les coteaux boisés, deux habitats forestiers adaptés à ces conditions originales de substrat et de pente occupent des superficies significatives. Il s'agit d'une part de la Hêtraie à Mercuriale vivace (Mercuriali perennis - Aceretum campestris) assez largement répartie sur les pentes et bas de pentes, et d'autre part de la Hêtraie atlantique à Jacinthe des bois (Endymio non scriptae - Fagetum sylvaticae), forêt acidicline ici plutôt localisée en haut de pente. Ces deux associations peu communes dans la région Nord - Pas de Calais sont incluses dans un concept de complexe forestier et sont mentionnées à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore. La pelouse méso-hygrophile à Succise des Prés (Succiso pratensis - Brachypodietum pinnati), habitat inscrit à la Directive Habitat et considéré comme rare dans le Nord - Pas de Calais, est représentée sur les deux sites. Elle traduit l'affleurement des marnes et craies marneuses sous les craies du Crétacé supérieur tout le long de la vallée de la Course. Sur ces craies, la pelouse calcicole mésoxérique nord-atlantique (Avenulo pratensis # Festucetum lemanii) se développe. Également inscrite à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune- Flore, cette association est considérée comme très rare à l'échelle régionale. Ces deux végétations de pelouses sont vulnérables à l'échelle régionale. La pelouse méso-hygrophile à Succise des prés peut facilement évoluer en végétation prairiale par apport en fertilisants ou surpâturage ou alors en fourré voire en boisements par l'abandon des pratiques pastorales ou par plantations volontaires. Le coteau du Bois Gobert paraît aujourd'hui surpâturé et eutrophisé.

La pelouse calcicole mésoxérique est également sensible à l'eutrophisation : eutrophisation de contact en amont (cultures intensives des plateaux) et/ou eutrophisation générée par un surpâturage. La dynamique d'ourlification et de fermeture du milieu par les ligneux peut être considérée également comme une menace pour la pérennité des pelouses. Les prairies pâturées des deux sites relèvent du Cynosurion cristati (pâtures mésohydriques de niveaux trophiques variés). Parmi celles-ci, les prairies mésotrophiles des secteurs les moins perturbés, dérivées des pelouses (Cf. Galio veri - Trifolietum repentis relevant du Sanguisorbo minoris - Cynosurenion cristati) sont déterminantes de ZNIEFF alors que les prairies calcicoles appauvries ne le sont plus. Seize espèces végétales déterminantes ZNIEFF ont été recensées sur les périmètres dont 10 sont protégées au niveau régional. Bien que proportionnellement plus réduites en superficie que les autres milieux, les pelouses calcicoles se distinguent par une plus grande diversité en terme d'espèces patrimoniales. Les pelouses sur marnes sont caractérisées par la présence d'espèces hygrophiles comme la Chlore perfoliée (Blackstonia perfoliata) et la Parnassie des marais (Parnassia palustris), cette dernière protégée au niveau régional. Les espèces patrimoniales de pelouses mésohydriques sont plus nombreuses. Certaines sont protégées dans le Nord - Pas de Calais : la Gentianelle d'Allemagne (Gentianella germanica) et plusieurs orchidées comme la Dactylorhize de Fuchs (Dactylorhiza fucshii), l'Ophrys abeille (Ophrys apifera) et l'Ophrys mouche (Ophrys insectifera). Une dizaine de pieds d'Ancolie commune (Aquilegia vulgaris), typique des ourlets neutro-calcicoles, ont été observés en 1995 au Bas-Prés, en lisière du bois Puchelart. Cette plante considérée comme rare est protégée à l'échelle régionale.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Le Trèfle intermédiaire (Trifolium medium), protégé au niveau régional, a également été recensé en 1995 et revu en 2000 au Mont Touzard, sur pelouse écorchée. Les espèces patrimoniales associées aux boisements sont moins nombreuses mais ne doivent pas être négligées : en particulier, une belle population d'Euphorbe douce (Euphorbia dulcis), observée en lisière du Bois du Puchelart en 1995, a été retrouvée en 2010. L'Euphorbe douce, protégée à l'échelle régionale, est considérée comme très rare. Un cortège d'orchidées déterminantes de ZNIEFF enrichit la strate herbacée des boisements calcicoles des versants : l'Orchis pourpre (Orchis purpurea) et l'Orchis mâle (Orchis mascula), protégé à l'échelle régionale, sont assez fréquents. Deux autres espèces rares et protégées dans le Nord - Pas de Calais ont été observées dans le Bois du Puchelart uniquement : le Céphalanthère à grandes fleurs (Cephalanthera damasonium) et la Néottie nid-d'oiseau (Neottia nidus-avis), représentés par de petites populations d'une dizaine de pieds maximum. Les usages des coteaux de Bezinghem sont essentiellement la sylviculture et la chasse dans les parties boisées et l'élevage dans les milieux ouverts. Les parties les plus escarpées des coteaux pâturés, moins accessible au bétail et à l'agriculture mécanisée, présentent les meilleures conditions pour l'expression des végétations herbacées oligotrophiles à mésotrophiles. Ailleurs, les effets du surpâturage se font nettement ressentir. Les espèces et habitats patrimoniaux s'en trouvent ainsi cantonnés à des surfaces plus moins localisées. Certaines pâtures semblent faire l'objet localement de fertilisations, ce qui amplifie le phénomène d'eutrophisation. Par endroits, l'accès du bétail aux lisières des boisements dégrade fortement la végétation herbacée (piétinement). Une ancienne prairie, atypique dans ce contexte, fait aujourd'hui corps avec le bois. Dans les boisements, les principales perturbations sont liées à l'ouverture trop brutale des peuplements qui entraîne une colonisation massive par des espèces telles que le Frêne commun et l'Érable sycomore et peut parfois être à l'origine de la déstabilisation des peuplements alentours. Ainsi, au Bois Gobert, la fragmentation de la Hêtraie à Mercuriale vivace génère une recolonisation par le Frêne commun principalement. Sur ce site et aux alentours (Mont des Merveilles), les coupes à blanc et les replantations sans précautions limitent considérablement l'intérêt des végétations forestières de substitution. Au Bois du Puchelart, des jeunes pousses de frênes communs et d'érables envahissent aussi les trouées. Par ailleurs, la rudéralisation de la végétation du sous-bois est sensible dans certains secteurs (orties, ronces) et de petits dépôts de déchets divers accompagnent certaines activités humaines. Les coupes et replantations devraient tenir compte de l'intérêt écologique des boisements naturels : exportation des rémanents, choix des essences pour constituer une forêt pluristratifiée, restauration de lisières herbacées et arbustives protectrices, abandon du nettoyage systématique du sous-bois

Critères d'intérêt de la zone

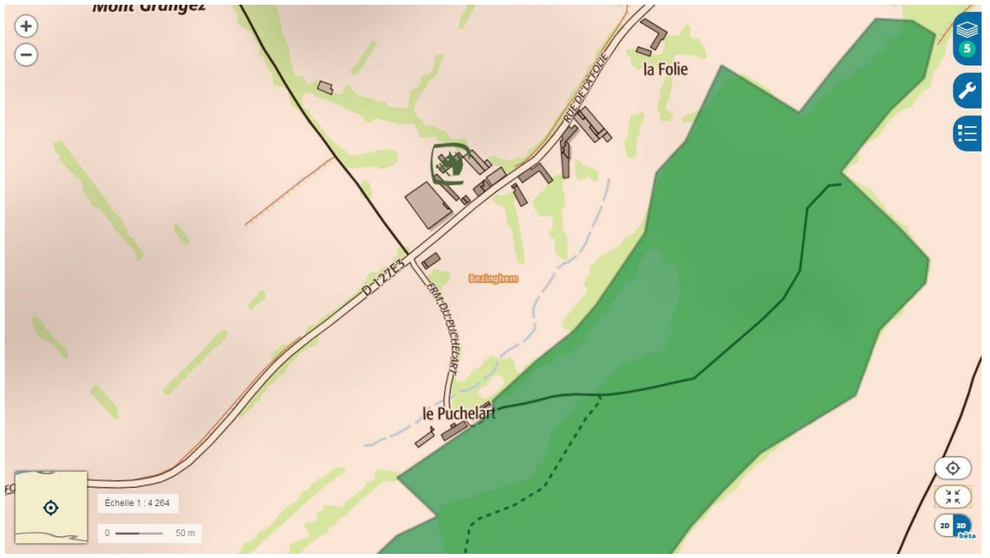
Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Agrandissement des zones à enjeu

Bézinghem centre



Bézinghem – Hameau du Puchelard

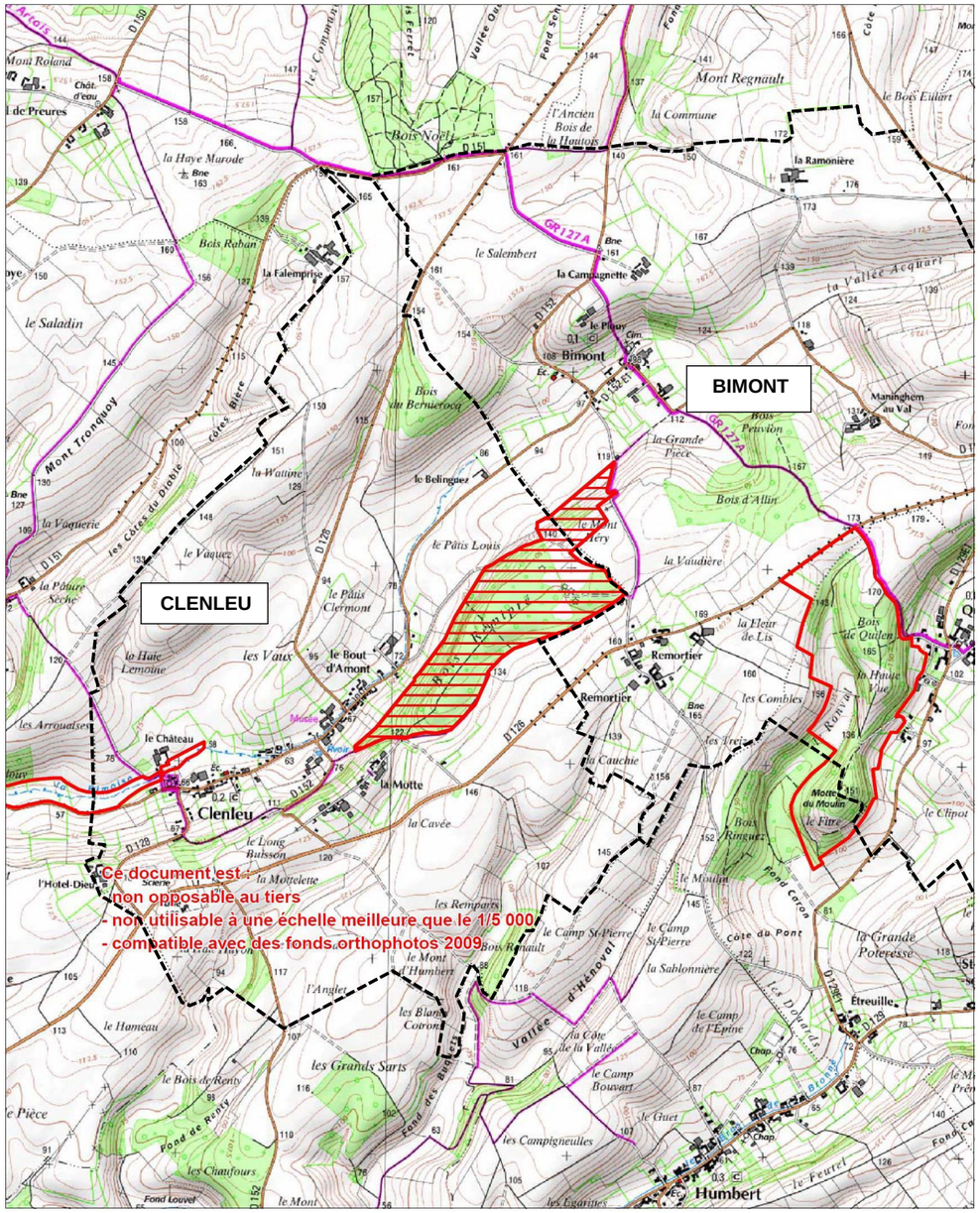


Conclusion

La ZNIEFF 310030072 présente un enjeu faible vis-à-vis du centre-bourg de Bézinghem et du hameau du Puchelard. La limite se situe en périphérie de l'enveloppe urbaine. L'enjeu se situera sur la connectivité des haies entre le bourg et le massif forestier. Des corridors verts sont bien identifiés

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Les coteaux et le Bois de Remipré à Clenleu et Bimont



Les coteaux et le bois de Remipré à Clenleu et Bimont (ZNIEFF 310030075)

Superficie : 57 ha

Description de la zone

La Bimoise et ses nombreuses vallées sèches encaissées entaillent le plateau des Hautes terres artésiennes selon un axe SONE atypique au nord de la Canche. L'escarpement caractéristique du versant en rive gauche, orienté au Nord, a longtemps été favorable au maintien des herbages bocagers et des bois. Sur ce versant, à l'amont de la vallée, le site de Remipré associe une homogénéité paysagère remarquable à un réel intérêt écologique (deux habitats et douze espèces végétales déterminantes dont sept espèces protégées à l'échelle régionale). Les végétations forestières occupent la majeure partie de la surface de la ZNIEFF.

Les milieux ouverts sont proportionnellement moins étendus (la Côte Madame Beaurain sous le bois à Clenleu ; la côte Patou à Bimont, au nord-est du site) mais présentent un grand intérêt écologique, accueillant plusieurs espèces patrimoniales. Ils contribuent de manière significative à la biodiversité du site.

Deux habitats forestiers caractéristiques des coteaux et collines crayeuses de l'Artois ont été identifiés : - la hêtraie neutrophile à Mercuriale vivace (Mercuriali perennis - Aceretum campestris), sur les versants et en bas de pente ; - la Hêtraie atlantique à Jacinthe des bois (Endymio non scriptae - Fagetum sylvaticae), plus acidicline, sur la partie sommitale du coteau. Ils relèvent du Carpinion betuli et sont tous deux inscrits à l'annexe 1 de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore".

De même, les pelouses et pelouses-ourlets encore présentes sur ces coteaux et relevant probablement encore du Succiso pratensis - Brachypodietum pinnati, ainsi que le voile de Genévrier commun (Rubo ulmifolii - Juniperetum communis) sont des habitats d'intérêt communautaire également déterminants de ZNIEFF. Douze espèces végétales déterminantes de ZNIEFF, dont sept protégées au plan régional, ont été recensées sur les coteaux et dans le bois de Remipré. Signalons, en particulier, une station de plusieurs dizaines de pieds du Séneçon à feuille spatulées (Tephroseris helenitis), très rare, menacé d'extinction et protégé dans la région Nord # Pas-de-Calais. Essentiellement localisé sur la cuesta boulonnaise dans la région, ce séneçon y caractérise des ourlets calcicoles très originaux, sur craies turoniennes et marnes. Il se développe ici sur un secteur du coteau en voie d'ourlification, la présence très probable de l'ourlet particulier évoqué précédemment restant toutefois à confirmer ici (Senecioni helenitis - Succisetum pratensis). L'Euphraise officinale (Euphrasia officinalis), une petite Scrophulariacée elle aussi très rare au niveau régional, se trouve pour sa part dans les pelouses écorchées de la côte Patou, où le pâturage bovin est encore pratiqué. Dans ce secteur, le Cirse acaule (Cirsium acaule) et la Scabieuse colombaire (Scabiosa columbaria) sont aussi présentes. Le cortège floristique des pelouses caractéristique des coteaux crayeux, présente d'autres espèces patrimoniales protégées à l'échelle régionale : des orchidées comme l'Ophrys abeille (Ophrys apifera) et la Dactylorhize de Fuchs (Dactylorhiza fuchsii), bien répartie sur les différents coteaux du site sous la forme de belles populations (plusieurs centaines de pieds), ou encore la Gentianelle d'Allemagne (Gentianella germanica). Le Genévrier commun (Juniperus communis), protégé au niveau régional, s'est installé sur le coteau abandonné sous le bois de Remipré sous la forme d'une population de quelques dizaines de pieds. Cet arbuste, dont le développement est contemporain du pâturage extensif ancestral de ce coteau (probablement itinérant), témoigne du caractère ancien de cette pelouse. Le boisement abrite pour sa part trois autres orchidées déterminantes de ZNIEFF : - l'Orchis pourpre (Orchis purpurea), assez largement distribué en lisière et dans le bois de Remipré ; - l'Orchis mâle (Orchis mascula) et surtout le rare Céphalanthère à grandes fleurs (Cephalanthera damasonium), tous deux protégés dans le Nord-Pas de Calais. Ces deux espèces sont plutôt localisées en lisière du bois.
Les données faunistiques, peu nombreuses, reflètent une insuffisance des prospections pour certains groupes. En l'état actuel des connaissances, une espèce déterminante de ZNIEFF est répertoriée sur le coteau et le bois de Remipré ; il s'agit d'un Lépidoptère, le Demi-deuil (Menalargia galathea).

Cette espèce affectionne les prairies maigres et pelouses, dans les stations humides ou sèches (LAFRANCHIS, 2000). Sa chenille s'alimente sur diverses Poacées, par exemple le Brachypode penné (Brachypodium pinnatum) qui peut être abondant dans les pelouses ourlifiées des coteaux.
Les **activités humaines principales** recensées dans le bois de Remipré sont la sylviculture et la chasse. Le bois de Remipré comporte des éléments de défense édifiés au cours de la seconde guerre mondiale (ligne de blockhaus sur la lisière Nord). Les alentours ont été bombardés pendant la guerre. Couronné par le Mont Héry au nord-est de la ZNIEFF, le coteau de la Côte Patou est pâturé par des bovins. Ce pâturage entretient de grandes plages de pelouses rases dans la partie septentrionale du coteau. L'autre partie montre un embroussaillement plus prononcé qui réduit les zones ouvertes à de petites poches. Inaccessibles pour le bétail, les trous de bombes qui criblent ce secteur constituent sans doute le foyer de la colonisation de ce coteau par la végétation arbustive. La partie sommitale du coteau a fait l'objet récemment d'une plantation d'arbres en rangs d'oignons et la végétation y est assez rudéralisée. Une petite prairie de fauche épargnée le long de la route abrite encore des espèces patrimoniales. Il faut souhaiter que son exploitation ne soit pas intensifiée. Au Sud-Ouest, le coteau de la Côte Madame Beaurain, qui frange le bois de part et d'autre de la route, ne semble plus exploité. L'abandon des pratiques pastorales y favorise la dynamique d'ourlification et de fermeture du milieu par les ligneux. Grimpant à flanc de coteau, la petite route (chemin communal) qui relie Clenleu au hameau de Remortier (Bimont) traverse la ZNIEFF. Cette route étroite et peu fréquentée ne paraît pas générer de perturbations par elle-même. Elle dessert néanmoins une ancienne carrière de marne qui a grignoté le nord du coteau. Aujourd'hui abandonnée, cette carrière est utilisée comme décharge de déchets verts. Ses abords immédiats montrent une rudéralisation prononcée. Le chemin longeant la lisière orientale du bois est emprunté par un sentier de randonnée balisé, diverticule du GR 127.

Critères d'intérêt de la zone

Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Agrandissement des zones à enjeu

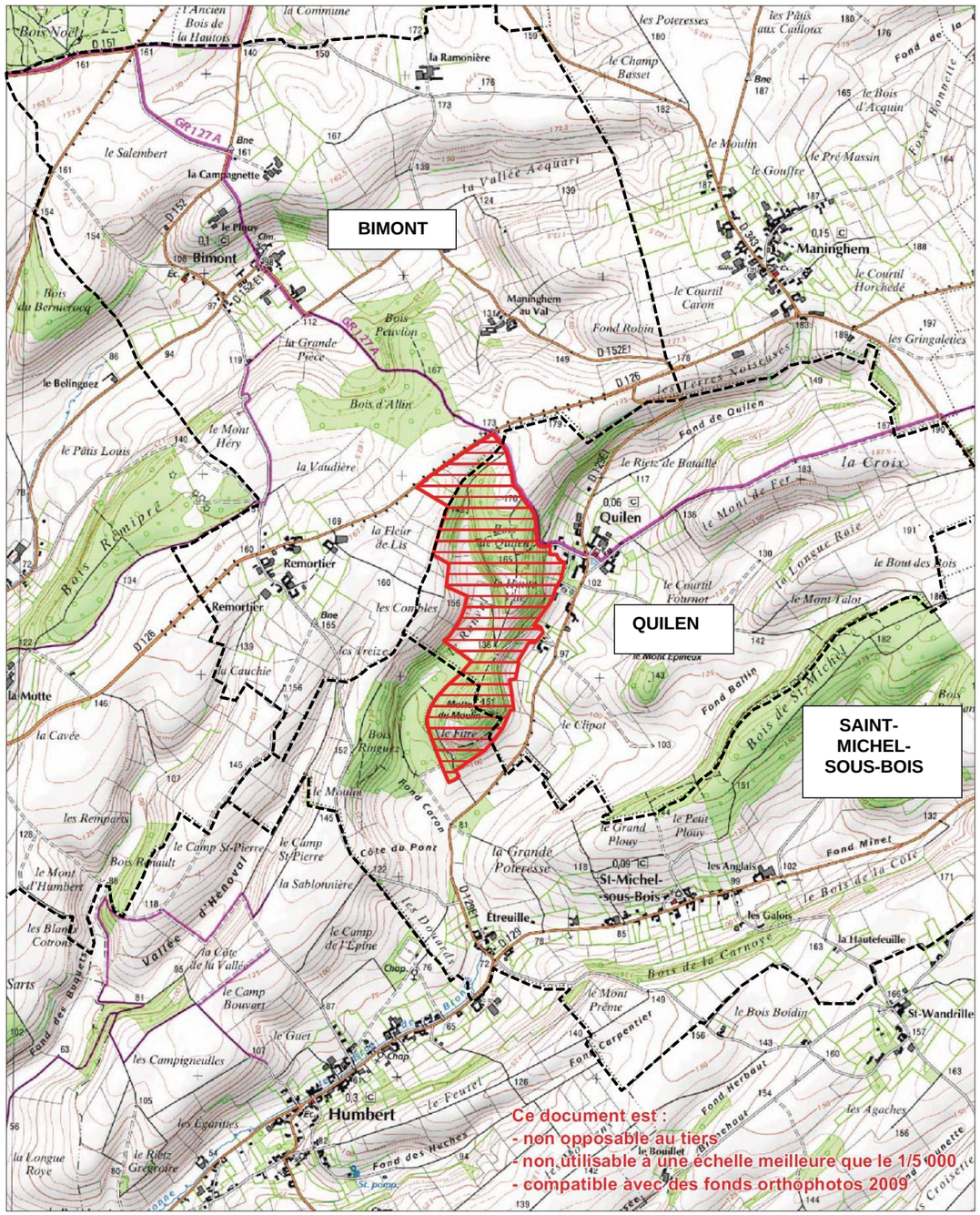
Clenleu – Hameau du Bout d'Amont



Conclusion

La ZNIEFF 310030075 présente un enjeu faible vis-à-vis du Hameau du bout d'Amont de Clenleu. La limite du boisement est bien caractérisée. Elle se situe en périphérie de l'enveloppe urbaine. L'enjeu se situera sur la connectivité des haies entre le bourg et le massif forestier. Des corridors verts sont nombreux et diversifiés. La structure bocagère est présente.

Bois de Quilen et coteau de la Motte du Moulin sur les communes de Bimont, Quilen et Saint-Michel-sous-Bois



Bois de Quilen et coteau de la Motte du Moulin (ZNIEFF 310030093

Superficie : 65 ha

Description de la zone

Site correspondant à une colline crayeuse à partie sommitale avec affleurement de craie grise (Turonien supérieur) et dont les flancs de marnes crayeuses (Turonien moyen) sont principalement occupés par des boisements neutrophiles à neutro-calcicoles. Ils sont associés à des prairies, et, notamment à la Motte du Moulin, à des pelouses relictuelles et à des ourlets calcicoles. L'extrémité septentrionale de la ZNIEFF est par contre cultivée ou en prairies plus eutrophiles. Ensemble de végétations forestières et préforestières typiques des potentialités écologiques des hautes terres artésiennes dont les boisements épars de taille modeste peuvent encore héberger tout un ensemble de communautés végétales mésotrophiles dont l'organisation spatiale et l'originalité dépendront de l'importance et de la nature des affleurements crayeux. Ainsi, sur ce site à la topographie particulière, outre les végétations forestières habituelles de l'Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae et du Mercuriali perennis - Aceretum campestris, on peut signaler la présence de la sous-association tametosum de cette dernière, en général la plus diversifiée et hébergeant, avec les pelouses relictuelles de l'Avenulo pratensis - Festucetum lemanii, un nombre relativement important d#espèces végétales déterminantes de ZNIEFF, soit 9 taxons observés depuis l'an 2000, dont 5 sont protégés au niveau régional. Au niveau des autres végétations, il faut noter le maintien du fourré à Juniperus communis (Rubo ulmifolii - Juniperetum communis) et l'existence d'un ourlet original souvent lié aux marges de pelouses ayant eu des antécédents culturaux, le Bunio bulbocastani - Brachypodietum pinnati qui s'ajoute aux autres ourlets et fourrés calcicoles plus fréquents.

Concernant la faune, trois espèces déterminantes de Rhopalocères sont présentes dans le périmètre de cette ZNIEFF. L'Argus vert (Callophrys rubi), assez rare en région (HAUBREUX [coord.], 2005), est présent dans les lisières et clairières, landes, prairies bocagères et broussailles (LAFRANCHIS, 2000). Le Point-de-Hongrie (Erynnis tages), également assez rare dans le Nord # Pas-de-Calais (HAUBREUX [coord.], 2005), est inféodé aux prairies maigres et pelouses (LAFRANCHIS, 2000), tout comme le Demi- deuil (Melanargia galathea), assez commun en région (HAUBREUX [coord], 2005)

Critères d'intérêt de la zone

- Fonctions de régulation hydraulique
- Ralentissement du ruissellement
- Fonctions de protection du milieu physique
- Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Agrandissement des zones à enjeu

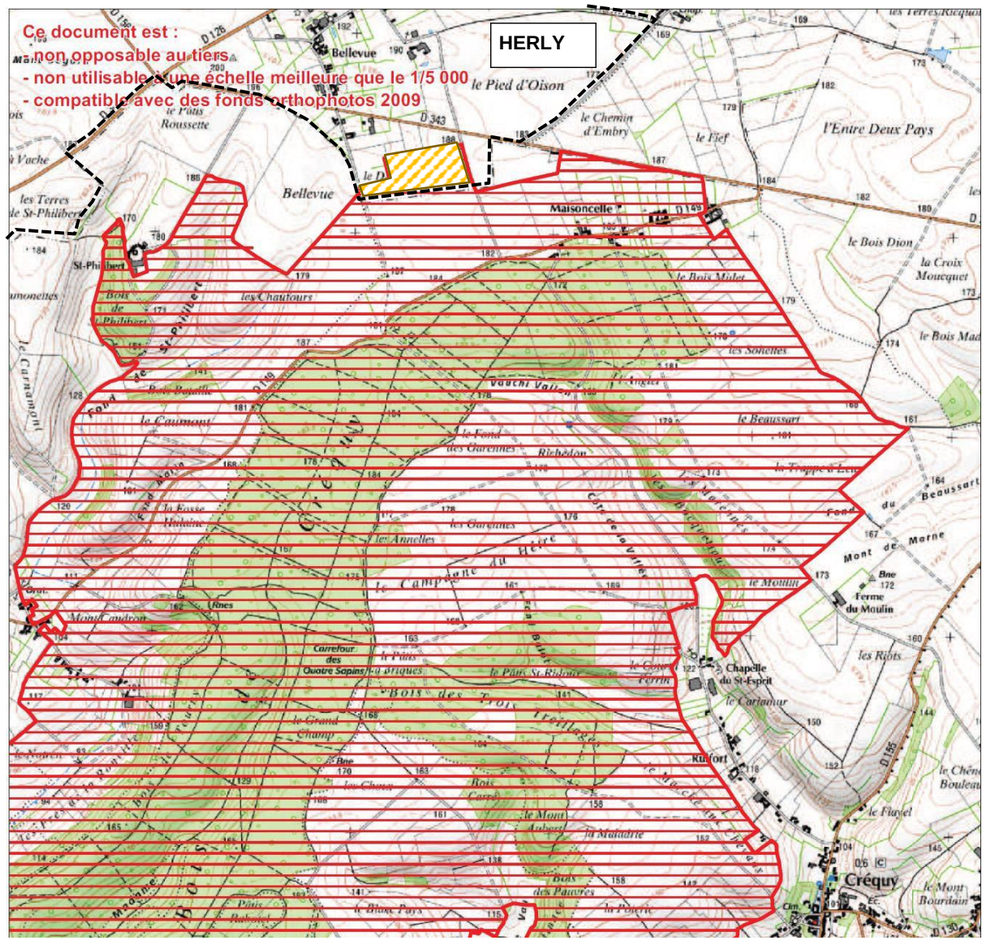
Quilen



Conclusion

La ZNIEFF 310030093 présente un enjeu faible vis-à-vis du centre-bourg de Quilen. La limite du boisement touche l'enveloppe urbaine. L'enjeu se situera sur la connectivité des haies entre le bourg et le massif forestier. Des corridors verts sont nombreux et diversifiés. La structure bocagère est présente.

Bois de Créquy à Herly



Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 - écologique
22 - insectes
24 - amphibiens
26 - oiseaux
27 - mammifères
36 - phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 - ralentissement du ruissellement
51 - rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 - corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
64 - zone particulière liée à la reproduction

Critères d'intérêt complémentaires

81 - paysager
82 - géomorphologique

Bois de Créquy (ZNIEFF 310013286)

Superficie : 2017 ha

Description de la zone

Le Bois de Créquy appartient au vaste ensemble écologique constitué par les vallées de la Créquoise et de la Planquette et leurs versants boisés. Il s'étend sur le flanc nord de la Créquoise, entre les communes de Lebiez et Créquy.

Le Bois de Créquy est un des plus vastes massifs boisés des hautes terres artésiennes. Il présente une certaine diversité de structures forestières et préforestières ; celles-ci épousant harmonieusement les multiples formes d'un relief crayeux accidenté, s'élevant en corniche au-dessus des villages d'Embry et de Rimboval et entaillé par de nombreux vallons encaissés. La qualité de certains de ses boisements et ses potentialités forestières naturelles (vieilles futaies de chênes et de hêtres...) sont malheureusement altérées par de regrettables conversions en peupleraies et, surtout, en plantations de résineux dans sa partie nord, alors que sa superficie en fait un des espaces forestiers les plus importants au sein du plateau artésien voué à une agriculture plutôt intensive. Tous les types de boisements potentiels des collines crayeuses de l'Artois sont représentés dans le bois de Créquy. Ces végétations se succèdent ou se développent en mosaïque selon de nombreux gradients géomorphologiques et écologiques. On peut citer, parmi les communautés végétales les plus remarquables qui composent cet espace : - de remarquables frênaies ou frênaies-érablaies calcicoles mésotrophiles relevant du Mercuriali perennis - Aceretum campestris sur les nombreux versants festonnés de ce massif boisé, hébergeant diverses espèces plus ou moins rares de la flore régionale (dont au moins six orchidées), certaines déterminantes de ZNIEFF : Orchis pourpre (Orchis purpurea), Orchis mâle (Orchis mascula) mais surtout une belle population de Dentaire à bulbilles (Dentaria bulbifera), riche de plusieurs centaines à plusieurs milliers de pieds et témoignant de conditions microclimatiques particulières aux hautes terres de l'Artois qui concentrent toutes les populations régionales connues de cette espèce. A cet égard, il est possible que les boisements hébergeant cette espèce constituent un type forestier à part qu'il conviendrait de mieux étudier. - des végétations amphibies peu dégradées dans les ornières de chemins inondables avec notamment le Veronico montanae - Caricetum remotae et probablement d'autres syntaxons à rechercher/confirmer comme le Scirpo setacei - Stellarietum uliginosae. - de belles lisières herbacées et arbustives thermophiles à mieux étudier et présentant aussi quelques éléments déterminants de ZNIEFF comme la Gesse sans feuilles (Lathyrus aphaca) notamment...

La surface de ce bois, la variété de ses peuplements (âge, composition floristique, mode de traitement...) et les nombreuses lisières internes et externes constituent autant d'éléments favorables à la richesse et à l'originalité de la flore et des végétations forestières et préforestières qui demeurent insuffisamment connues :

A l'heure actuelle, une quinzaine de taxons et 7 végétations déterminants de ZNIEFF ont été inventoriés mais des prospections plus soutenues permettraient probablement d'accroitre ceux-ci, ce bois privé n'ayant jamais fait l'objet d'études spécifiques.

Cinq espèces déterminantes de faune sont présentes sur le site : un amphibien, un rhopalocère, deux oiseaux et un chiroptère. La Bondrée apivore et le Busard Saint-Martin, tous deux inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, sont nicheurs probables dans le périmètre de la ZNIEFF. Pendant la période de reproduction, la Bondrée apivore occupe tous les bois de grande taille (plusieurs dizaines d'hectares) entourés de vastes surfaces prairiales (TOMBAL [coord.], 1996). Le Busard Saint-Martin, dont les populations sont en déclin depuis 1980 d'après l'Atlas régional de 1996, niche principalement à l'Ouest de la région (Boulonnais et Haut-Artois) (TOMBAL [coord.], 1996). Le Busard Saint-Martin est assez commun et localisé dans le Nord # Pas-de-Calais ; il niche principalement dans l'ouest de la région (Boulonnais et Haut-Artois) (TOMBAL [coord.], 1996). Une espèce déterminante de Chiroptère a été identifiée sur le site : le Grand murin, inscrit en Annexe II de la Directive Habitats et assez rare en région (FOURNIER [coord.], 2000). Le territoire de chasse de cette espèce est constitué de vieux boisements à sous-bois peu développé (ARTHUR & LEMAIRE, 2009).

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

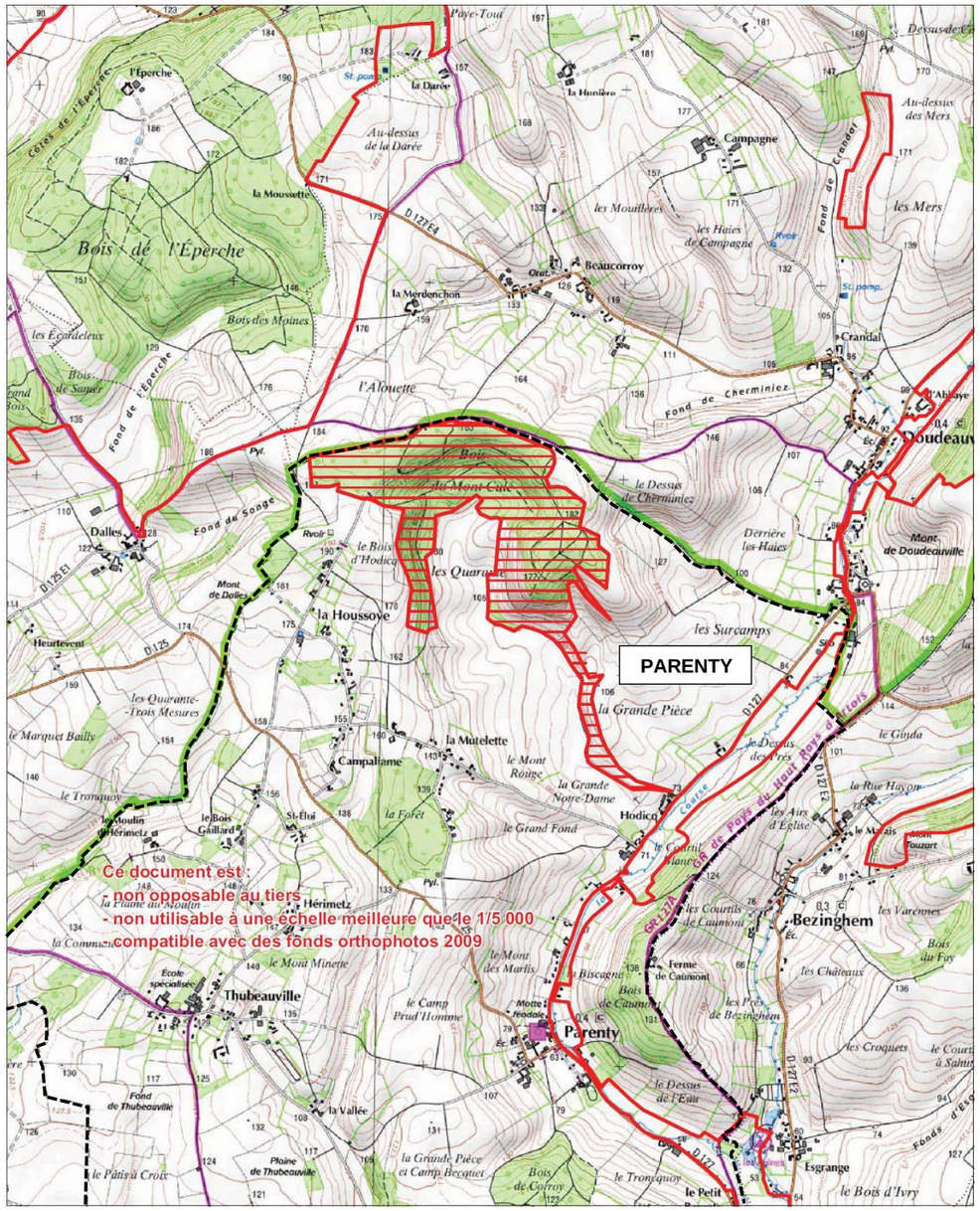
Critères d’intérêt de la zone

- Ralentissement du ruissellement
- Rôle naturel de protection contre l’érosion des sols
- Corridor écologique, zone de passages, zone d’échanges

Conclusion

La ZNIEF 310013286 présente un enjeu faible vis-à-vis de la commune d’Herly

Coteau et Bois du Mont-Culé



Coteau et Bois du Mont-Culé (ZNIEFF 310030071)

Superficie : 88 ha

Description de la zone

Creusé dans les craies du plateau par la Course, le versant de la rive droite de la rivière décrit des indentations complexes culminant ici vers 192 mètres d'altitude, proche de l'altitude maximale du département. Parmi les nombreuses vallées sèches caractérisant la rive droite, le vallon du Mont-Culé est un des plus grandioses. Véritable verrou, l'amont du vallon décrit une forme de fer à cheval dont la partie sommitale boisée coiffe un coteau particulièrement raide se prolongeant en promontoire au sud- est. D'autre part, ce versant est parsemé de talus escarpés dont le plus remarquable s'étire sur plus de 1.000 mètres (coteau de la Grande Pièce). Ces accidents de relief ont été favorables à la préservation d'importantes potentialités naturelles : en ce qui concerne la végétation, 5 habitats et 15 espèces (dont 9 protégées au plan régional) sont déterminants de ZNIEFF, et la faune compte au moins 7 espèces déterminantes. Parmi les milieux ouverts, deux pelouses basophiles mésohydriques relevant du Gentianello amarellae - Avenulion pratensis ont été identifiées. La pelouse à Thym anglais (Thymo britannici # Festucetum hirtulae) est considérée comme très rare et menacée d'extinction dans le Nord - Pas de Calais, tandis que la pelouse à Succise des prés (Succiso pratensis - Brachypodietum pinnati) est rare et vulnérable au niveau régional. Ces deux habitats sont inscrits à l'annexe 1 de la Directive européenne « HabitatsFaune-Flore ». La végétation à Juniperus communis est un fourré monospécifique qui se superpose aux pelouses calcicoles décrites précédemment. Sur le coteau des Quarante, les plus belles junipéraies forment des tâches relativement denses de plusieurs centaines d'individus. Cet habitat exceptionnel, en régression et quasi menacé d'extinction dans le Nord - Pas de Calais, figure à l'annexe 1 de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore. Dans le Bois du Mont-Culé, les habitats forestiers déterminants de ZNIEFF sont caractéristiques des boisements des coteaux crayeux Ils relèvent du Carpinion betuli et sont tous deux également inscrits à l'annexe 1 de la Directive européenne « HabitatsFaune-Flore ». Il s'agit de la Hêtraie à Mercuriale vivace (Mercuriali perennis - Aceretum campestris), sur les pentes et bas de pente de ces coteaux et la Hêtraie atlantique à Jacinthe des bois (Endymio non scriptae - Fagetum sylvaticae), dans une variation plutôt acidicline, observée souvent sur la partie la plus haute du coteau et sur le plateau, sur sols colluviaux ou limoneux lessivés. Les pelouses basophiles des coteaux crayeux accueillent une bonne partie des espèces patrimoniales de la ZNIEFF. On rencontre en particulier deux Orchidacées d'intérêt majeur :

l'Orchis musc (Herminium monorchis), inscrit à l'annexe 4 de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore, est très rare et gravement menacé d'extinction dans la région. Observé en assez grand nombre - une centaine de pieds - dans les années 90, il a été revu en 2010 en plus petits effectifs. Toutefois, cette espèce fleurit irrégulièrement et son observation en est rendue plus aléatoire ;

l'Ophrys litigieux (Ophrys sphegodes subsp. araneola) est pour sa part exceptionnel et menacé d'extinction dans le Nord - Pas de Calais. Déjà observé en 1995, plusieurs stations ont encore été recensées en 2010 ; Deux autres espèces caractéristiques des pelouses calcicoles des coteaux de la vallée de la Course sont aussi réparties en petites populations sur les coteaux des Quarante et de la Grande Pièce : l'Ophrys abeille (Ophrys apifera) et la Dactylorhize de Fuchs (Dactylorhiza fuchsii). Elles sont accompagnées par la Gentianelle d'Allemagne (Gentianella Germanica), une Gentianacée inféodée aux mêmes milieux, qui est représentée par une belle population de plusieurs centaines d'individus. Ces cinq espèces sont protégées dans la région Nord - Pas de Calais.

Les pelouses calcicoles des coteaux accueillent aussi la discrète Euphraise champêtre (Euphrasia officinalis subsp. campestris), une Scrophulariacée très rare et vulnérable dans la région. Plus largement répartis, le Cirse acaule (Cirsium acaule) et la Scabieuse colombaire (Scabiosa columbaria) sont présents sur les coteaux, tout comme la Chlore perfoliée Blackstonia perfoliata qui caractérise plutôt les pelouses marnicoles hygrophiles. Le Genévrier commun (Juniperus communis), protégé dans le Nord - Pas de Calais, est assez largement réparti sur les coteaux ouverts. Associé aux pelouses calcicoles pâturées de manière extensive, ce petit conifère présente ici une population de plusieurs centaines de pieds. Une autre

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

espèce ligneuse rare dans la région a aussi été observée dans le périmètre de la ZNIEFF : il s'agit de l'Alouchier (Sorbus aria). Deux espèces caractéristiques des ourlets neutro-calcicoles et protégées au niveau régional ont été recensées : l'Ancolie commune (Aquilegia vulgaris), considérée comme rare dans la région et la Gesse des bois (Lathyrus sylvestris). Ces deux espèces sont représentées par des populations d'une dizaine d'individus. D'autres orchidées déterminantes de ZNIEFF se développent dans les parties boisées du Mont-Culé : l'Orchis pourpre (Orchis purpurea) et l'Orchis mâle (Orchis mascula), ce dernier protégé dans le Nord - Pas de Calais. Ces deux espèces y sont assez largement distribuées et parfois abondantes dans les lisières boisées et en sous-bois.
Des prospections entomologiques localisées (Coteaux des Quarante et de la Grande Pièce) ont permis de recenser sept espèces déterminantes de ZNIEFF dans les milieux ouverts. La végétation des pelouses et des ourlets compte de nombreuses espèces végétales sources de l'alimentation de leurs chenilles (Dipsacacées, Fabacées, Poacées, Hélianthèmes, Sanguisorbe). Soulignons d'abord la présence du Damier de la Succise (Euphydryas aurinia), très rare dans la région Nord/Pas-de-Calais, protégé sur l'ensemble du territoire national et inscrit en annexe II de la Directive européenne « Habitats- Faune-Flore ». Il a été observé à plusieurs reprises sur ces coteaux bien exposés qui correspondent à son habitat de prédilection (prairies maigres, pelouses, lisières ensoleillées). Une autre espèce rare dans la région, l'Hespérie de la Sanguisorbe (Spialia sertorius) a aussi été signalée. Le Demi-deuil (Menalargia galathea), le Point de Hongrie (Erynnis tages) et l'Argus brun (Aricia agestis) affectionnent eux aussi les prairies maigres et les pelouses (LAFRANCHIS, 2000). Le Thécla du bouleau (Thecla betulae) a quant à lui été observé dans les lisières. Malgré son nom vernaculaire, les chenilles de ce papillon se nourrissent principalement sur le prunellier (LAFRANCHIS, 2000), bien représenté dans les fourrés des coteaux calcaires. Enfin, un orthoptère déterminant de ZNIEFF, le Gomphocère roux, ou « Criquet des talus », (Gomphocerippus rufus) a été observé sur le coteau de la Grande Pièce. Cette espèce colonise les lisières, clairières, prairies sèches et également les broussailles.
Les usages principaux du Bois du Mont-Culé sont la sylviculture et la chasse. Des plantations ont été effectuées dans divers endroits à la fois au cœur du bois mais aussi sur le coteau des Quarante (frênes communs). Certaines peuvent occuper une superficie importante : le centre de la partie méridionale du bois est entièrement voué à une plantation de frênes et d'érables. Une partie des coteaux des Quarante et de la Grande Pièce fait l'objet d'un pâturage bovin. La conservation des pelouses de grande valeur patrimoniale sur ce site est très dépendante des conditions d'exploitation des coteaux : on sait en effet que l'eutrophisation (apport de fertilisants et d'amendements, intensification du pâturage), mais aussi l'enfrichement et la colonisation par les ligneux (cornouillers, aubépines, prunelliers) en cas d'abandon des pratiques pastorales provoquent l'évolution de ces pelouses en végétations prairiales ou en fourrés. Néanmoins, la taille significative du site associée à la géomorphologie générale (topographie, conditions d'exposition variées des pentes) permet une diversité et une complémentarité d'habitats qui est intéressante à conserver.

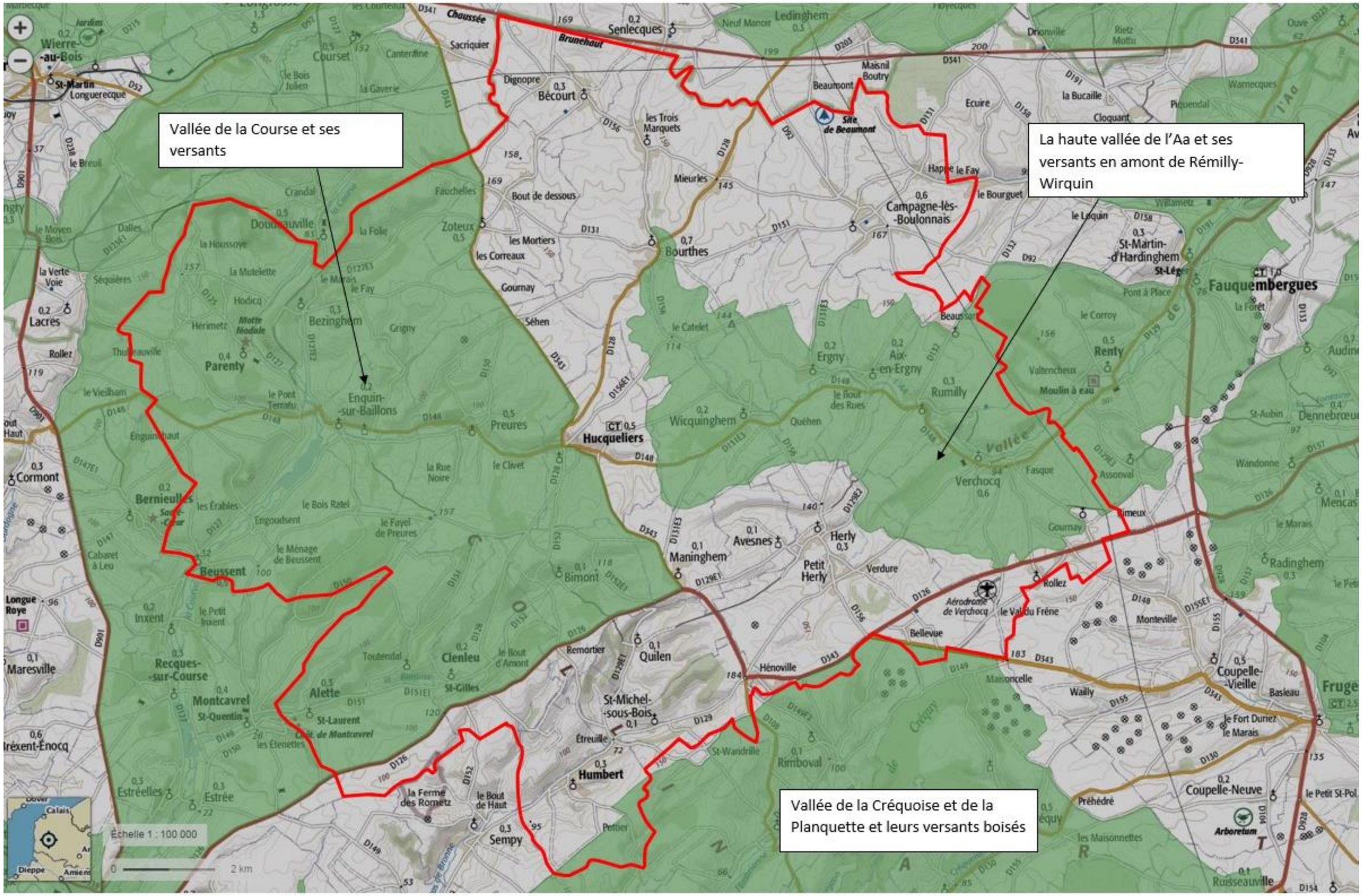
Critères d'intérêt de la zone

- Fonctions de protection du milieu physique
- Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- Zone particulière d'alimentation
- Zone particulière liée à la reproduction

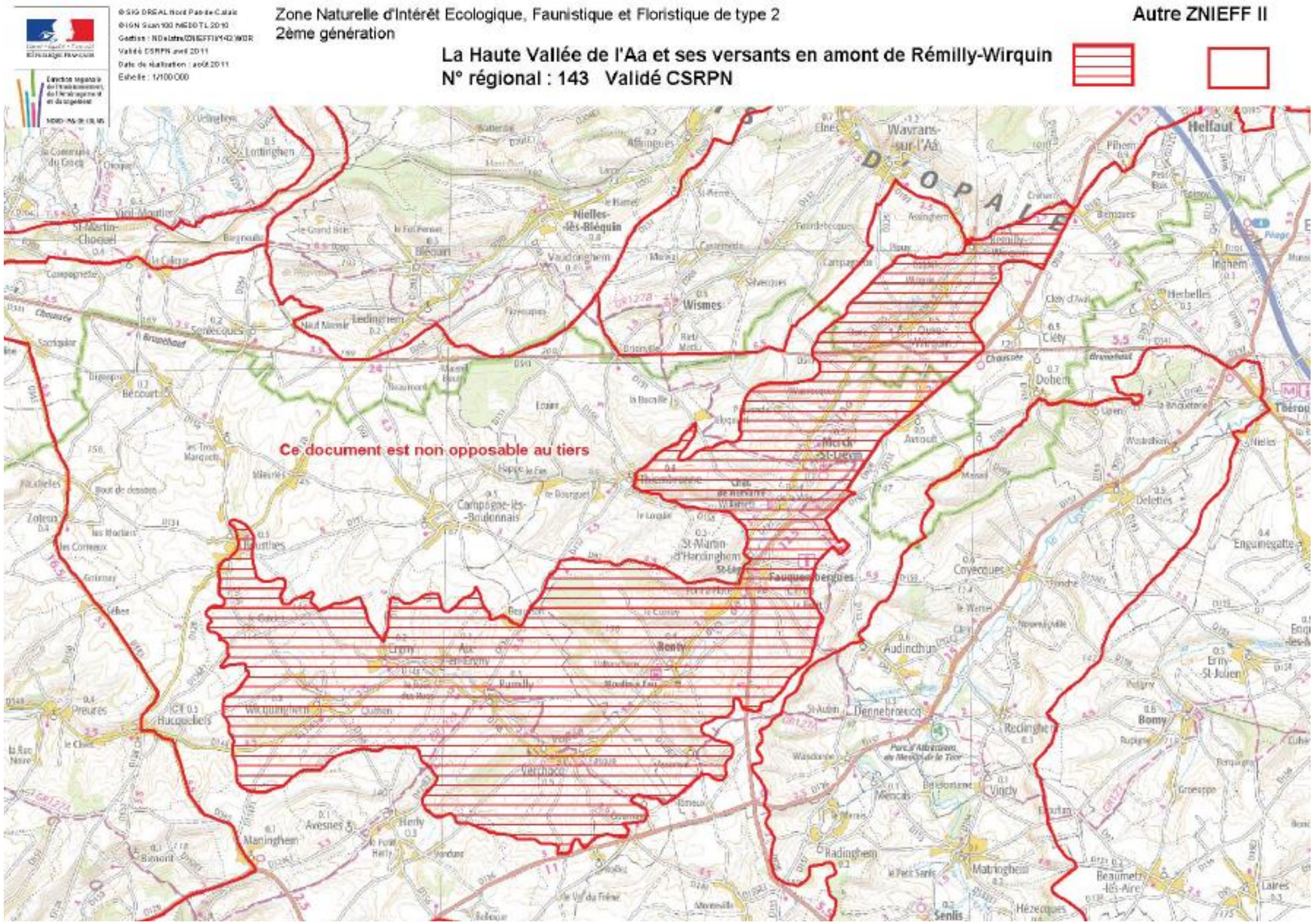
Conclusion

LA ZNIEFF 310030071 ne présente pas d'enjeu car la zone est suffisamment éloignée de toute enveloppe urbaine.

Les trois ZNIEFF de type 2 du territoire de la CC du Haut Pays du Montreuillois



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

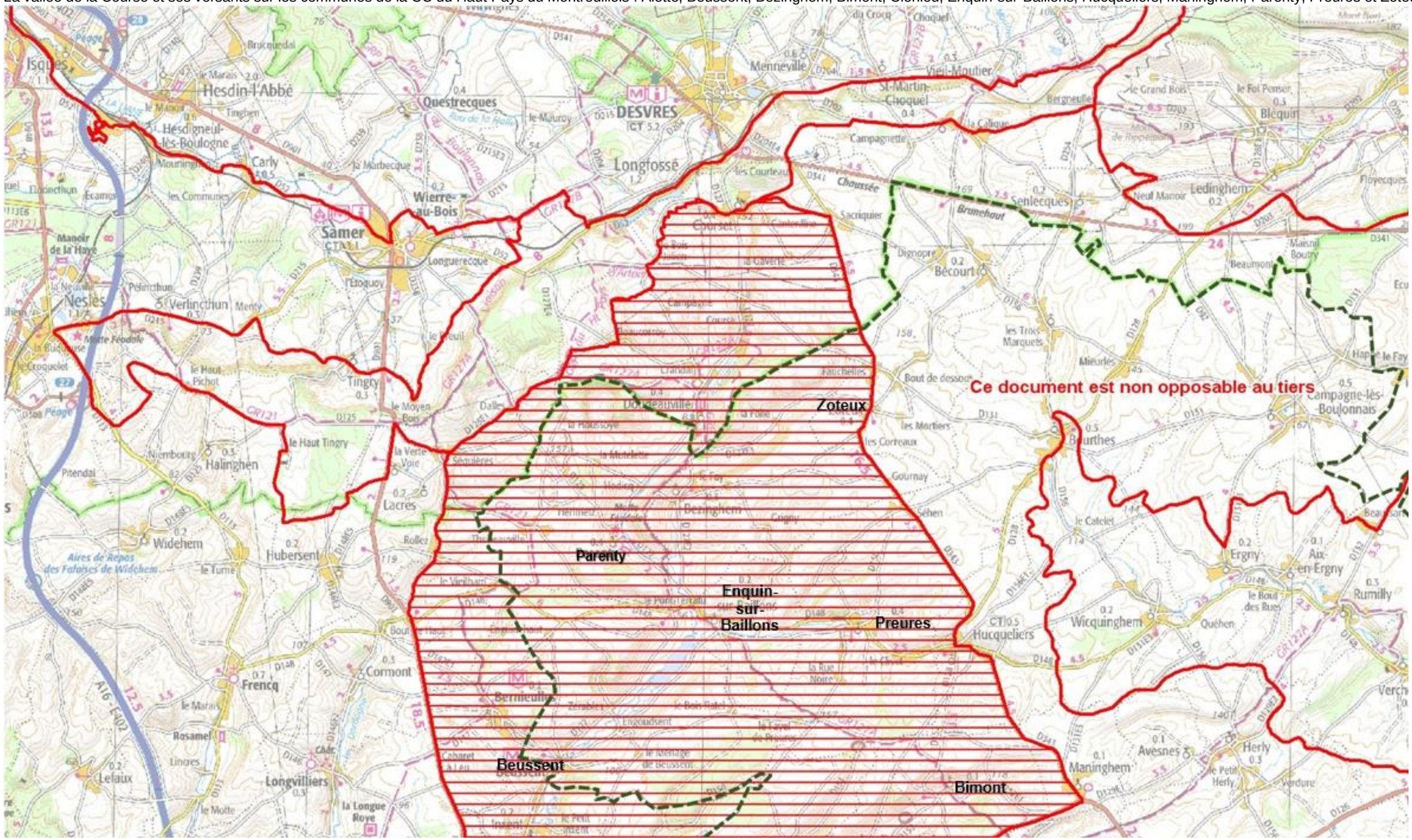
La haute vallée de l’Aa et ses versants en amont de Remilly-Wirquin (IN : 310007271)

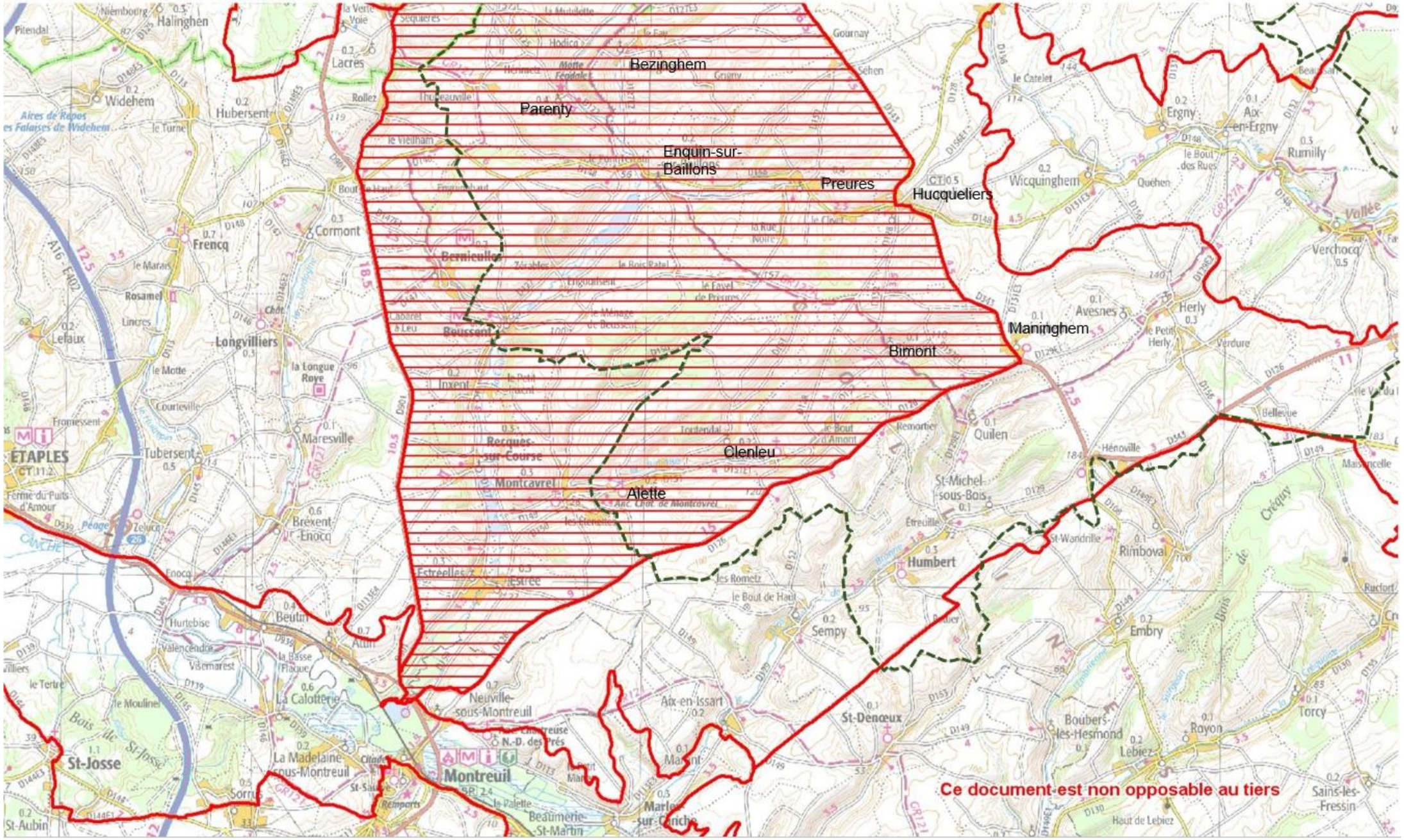
La Haute Vallée de l'Aa se rattache à l'entité paysagère des hauts plateaux artésiens. Cette ZNIEFF intègre la source de ce fleuve côtier situé à Bourthes et les premiers kilomètres de ce cours d'eau qui trace un sillon profond dans les collines de l'Artois. La haute vallée de l'Aa est une zone à faible densité de population. Bordée de part et d'autre par des collines au sous-sol calcaire elle est alimentée par de nombreuses sources. L'eau de l'Aa est d'une excellente qualité et cette région constitue un véritable château d'eau, avec élevages piscicoles et moulins à eau qui ont permis de développer l'activité papetière. L'ensemble est très peu boisé. Certains coteaux calcaires bien exposés ont un intérêt floristique et faunistique : côte d'assonval à Renty, Mont st Liévin à Fauquembergues, coteau de Merck st Liévin à Ouve-Wirquin. Il s'agit d'un très bel exemple de Haute vallée artésienne avec des écosystèmes des eaux courantes de qualité exceptionnelle, riches herbiers aquatiques à *Renonculus penicillatus* et *Callitriche truncata occidentalis*, en voie de régression importante dans la région. Le complexe de milieux très diversifiés intègre un système alluvial avec rivière aux eaux vives de 1ère catégorie, des sources, des prairies humides de différents niveaux topographiques dont des prairies de fauche mésohygrophiles mésotrophes, des cariçaies et des mégaphorbiaies.

Critères d’intérêt fonctionnel de la zone

- Expansion naturelle des crues
- Ralentissement du ruissellement
- Soutien naturel d’étiage
- Auto-épuration des eaux
- Rôle naturel de protection contre l’érosion des sols
- Corridor écologique, zone de passages, zone d’échanges
- Zone particulière liée à la reproduction

La vallée de la Course et ses versants sur les communes de la CC du Haut Pays du Montreuillois : Alette, Beussent, Bezinghem, Bimont, Clenleu, Enquin-sur-Baillons, Hucqueliers, Maninghem, Parenty, Preures et Zoteux




Bezinghem
Parenty
Enquin-sur-Baillons
Preures
Hucqueliers
Maninghem
Bimont
Clenleu
Aiette
Ce document est non opposable au tiers

La vallée de la Course et ses versants

Présentation du site

La vallée de la Course se situe dans le pays de Montreuil et plus précisément dans l'entité paysagère des ondulations montreuilloises. La Course creuse une vallée encaissée verdoyante parallèlement à la côte d'Opale avant de se jeter dans la Canche. Dans le fond de vallée, les villages s'intercalent entre des zones prairiales, le tout étant encadré de coteaux largement remaniés par des talus. Les plateaux sont recouverts d'espaces cultivées.

Cette vallée présente un réseau hydrographique complexe associant plusieurs cours d'eau (Course, Bimoise, Baillons, rivière des Fontaines…) et de nombreuses sources, ainsi que des plans d'eau d'origine artificielle (ballastières, cressonnières, pisciculture, mares de chasse). Ces différents milieux humides correspondent à des zones d'accueil pour l'avifaune.

La Course est d'excellente qualité tant sur le plan hydraulique que piscicole. Elle possède de nombreuses frayères notamment pour des poissons exigeants comme les Saumons et les Truites de mer.

Cette ZNIEFF présentant des fonds de vallées, des coteaux crayeux et des zones prairiales possède une mosaïque d'habitats :

- herbiers aquatiques à Renoncule en pinceaux (*Ranunculo penicillati penicillati - Sietum erecti submersi*)
- zones de marais tourbeux au sol fangeux
- forêts marécageuses de sols en permanence engorgés, avec en particulier l'Aulnaie à Cirse maraîcher (*Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae*)
- chênaies-frênaies mésohygrophiles de l'*Adoxo moschatellinae – Fraxinetum excelsioris*
- pelouses basophiles (*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii*)

La Vallée de la Créquoise et de la Planquette et leurs versants boisés

Caractéristiques du site

Superficie : 15157,75 hectares

Présentation du site

Les vallées de la Créquoise et de la Planquette entaillent le versant de rive droite de la vallée de la Canche, entre Hesdin et Marenla. Elles se situent aux confins de deux régions naturelles : le Haut Pays d'Artois et le Ternois. D'une très grande qualité écologique et esthétique, les vallées de la Créquoise et de la Planquette et leurs versants boisés constituent un des paysages ruraux traditionnels du Nord/Pas- de-Calais les mieux conservés. Ainsi, bois, cultures, prairies bocagères et villages épousent-ils harmonieusement les multiples formes d'un relief très accidenté, en une mosaïque fine de nombreux biotopes souvent complémentaires. Des végétaux très diverses composent ce vaste ensemble écologique tout à fait représentatif des nombreuses potentialités biologiques de ces hautes terres artésiennes... qui donnent par ailleurs naissance à la plupart des cours d'eau importants du Pas-de- Calais : - forêts peu dégradées à la flore calcicole très diversifiée avec certaines espèces marquant le caractère continental du Haut Pays d'Artois, - végétations préforestières avec ourlets et manteaux thermophiles sur les pentes bien exposées, - fragments de prairies hygrophiles peu fertilisées le long de la Planquette notamment, - forêts de ravins riches en fougères sur les versants ombragés des chemins creux encaissés..

Sans vraiment héberger d'éléments exceptionnels, la faune rencontrée sur ce site présente une grande diversité en espèces caractéristiques. Un amphibien et divers oiseaux nicheurs peu communs à rares, illustrent ainsi la qualité des différents milieux de vie offerts par ces petites vallées aux versants bocagers et boisés.

Intérêts fonctionnels du site

41 - Expansion naturelle des crues

42 - Ralentissement du ruissellement

43 - Soutien naturel d’étiage

44 - Autoépuration des eaux

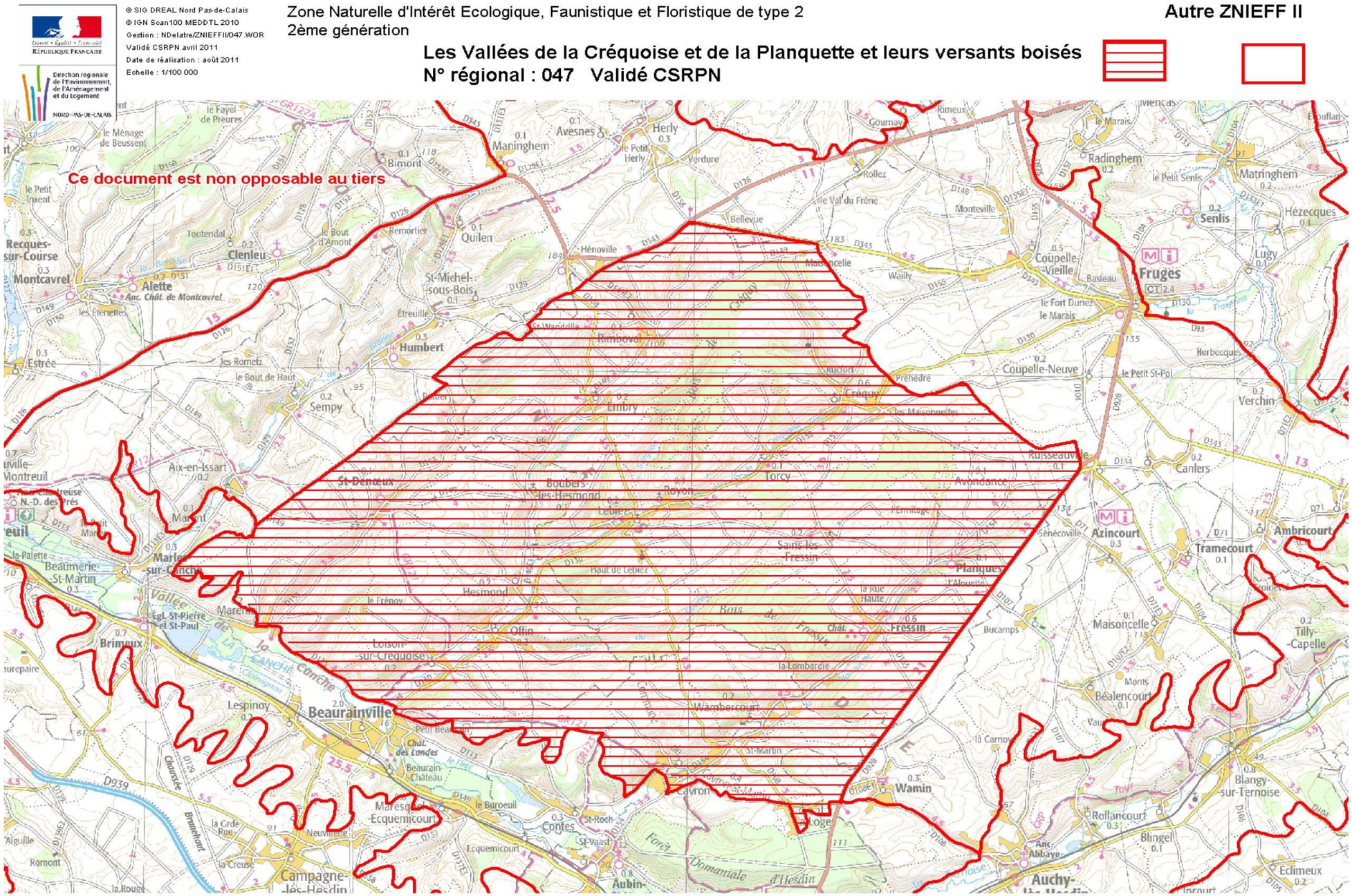
51 – Rôle naturel de protection contre l’érosion des sols

61– Corridor écologique, zone de passages, zone d’échanges

64 – Zone particulière liée à la reproduction

Le territoire du PLUi ne déborde que très peu sur cette ZNIEFF, que sur les communes d’Humbert et Erly.

La Vallée de la Créquoise et de la Planquette et leurs versants boisés sur les communes de Herly, Humbert, Saint-Michel-sous-Bois, Verchocq



La synthèse des 8 ZNIEFF de type 1 a été réalisée pour identifier les espèces patrimoniales et déterminantes de ZNIEFF. Les ZNIEFF de type 2 n'ont pas été analysées en raison de l'importance des zones définies sur des contextes n'apportant pas de critères précis dans l'évaluation écologique du territoire.

Les espèces déterminantes des 11 znieff ont été reportées dans le tableau suivant

ZNIEFF de type 1	N°
310030093 Bois de Quilen et coteau de la Motte du Moulin	1
310030071 Coteau et Bois du Mont-Culé	2
310013286 Bois de Créquy	3
310030072 Les Coteaux de Bezinghem	4
310007273 Forêt et Pelouse de Montcavrel	5
310007269 La vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sur-Baillons	6
310014125 La haute Aa et ses végétations alluviales entre Remilly-Wirquin et Wicquinghem	7
310030075 Les coteaux et le bois de Remipré à Clenleu et Bimont	8

ZNIEFF/ espèces déterminantes		1	2	3	4	5	6	7	8
Mammifères et chauves-souris (3 espèces)									
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*						X		
Grand murin	*Myotis myotis*			X			X		
Muscardin	*Muscardinus avellanarius*	X							
Mollusques (1 espèce)									
Vertigo de Des Moulins	*Vertigo moulinsiana*						X		
Oiseaux (24 espèces)									
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*						X	X	
Alouette des champs	*Alauda arvensis*								
Bergeronnette des ruisseaux	*Motacilla cinerea*								
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*			X				X	
Bouscarle de Cetti	*Cettia cetti*								
Bouscarle de Cetti	*Cettia cetti*						X		
Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula*								
Bruant jaune	*Emberiza citrinella*								
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	X		X		X			
Fauvette grisette	*Sylvia communis*	X							
Gobemouche gris	*Muscicapa striata*								
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*								
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*								
Mésange boréale	*Poecile montanus*								
Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenobaenus*								
Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenobaenus*						X		
Pipit des arbres	*Anthus trivialis*	X							
Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*								
Râle d'eau	*Rallus aquaticus*	-	-	-	-	-	X-	-	-
Roitelet à triple bandeau	*Regulus ignicapilla*								
Sarcelle d'été	*Anas querquedula*						X		
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*						X		
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*								
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*								
Batraciens (1 espèce)									
Triton alpestre	*Ichthyosaura alpestris*			X					
Lépidoptères (13 espèces)									
Argus frêle	*Cupido minimus*							X	

ZNIEFF/ espèces déterminantes		1	2	3	4	5	6	7	8
Azuré des Nerpruns	*Celastrina argiolus*					X		X	
Collier-de-corail	*Plebeius agestis*		X			X		X	
Damier de la Succise	*Euphyrias aurinia*		X						
Demi-Deuil	*Melanargia galathea*	X	X					X	X
Grande Tortue	*Nymphalis polychloros*							X	
Hespérie de l'Houlque	*Thymelicus sylvestris*	X							
Hespérie des Sanguisorbes	*Spialia sertorius*		X					X	
Hespérie du Chiendent	*Thymelicus acteon*							X	
Machaon	*Papilio machaon*							X	
Point de Hongrie	*Erynnis tages*	X	X					X	
Thécla de la Ronce	*Callophrys rubi*	X						X	
Thécla du Bouleau	*Thecla betulae*		X	X				X	
Orthoptères (7 espèces)									
Dectique verrucivore,	*Decticus verrucivorus*							X	
Grillon champêtre	*Gryllus campestris*							X	
Criquet de la Palène	*Stenobothrus lineatus*							X	
Criquet des clairières	*Chrysochraon dispar*						X		
Conocéphale des roseaux	*Conocephalus dorsalis*						X		
Gomphocère roux	*Gomphocerippus rufus*								
Criquet ensanglanté	*Stethophyma grossum*						X		
Libellules (5 espèces)									
Libellule fauve	*Libellula fulva*							X	
Aeschne printanière	*Brachytron pratense*						X		
Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*						X		
Agrion mignon	*Coenagrion scitulum*						X		
Agrion nain	*Ischnura pumilio*						X		
Phanérogames et ptéridophytes (71 espèces)									
Acore calame	*Acorus calamus*							X	
Ajonc d'Europe	*Ulex europaeus*					X			
Alchémille vert jaune,	*Alchemilla xanthochlora*			X		X			
Alguette	*Zannichellia palustris subsp. palustris*						X	X	
Alouchier	*Sorbus aria*		X						
Ancolie vulgaire,	*Aquilegia vulgaris*		X	X	X	X			
Avoine à chapelets	*Arrhenatherum elatius subsp.bulbosum*			X		X			
Avoine des prés	*Helictochloa pratensis*	X							
Benoîte des ruisseaux	*Geum rivale*						X		
Brome en grappe	*Bromus racemosus*						X		
Butome en ombelle	*Butomus umbellatus*							X	
Callitriche tronqué	*Callitriche truncata subsp. occidentalis*							X	
Cardamine à bulbilles,	*Cardamine bulbifera (L.)*			X		X			
Catabrose aquatique	*Catabrosa aquatica*						X		
Céphalanthe à grandes fleurs,	*Cephalanthera damasonium*	X			X				X
Cétérach	*Ceterach officinarum*							X	
Charée	*Lithospermum arvense*					X			
Chlorette	*Blackstonia perfoliata*	X	X		X				X
Cirse sans tige	*Cirsium acaule*		X		X	X			X
Cresson à petites feuilles	*Nasturtium microphyllum*						X		
Dactylorhize à labelle entier	*Dactylorhiza praetermissa subsp. integrata*						X		
Épilobe des marais	*Epilobium palustre*						X		
Epipactis pourpre	*Epipactis purpurata*					X			
Euphorbe à feuille large	*Euphorbia platyphyllos*					X			

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

ZNIEFF/ espèces déterminantes		1	2	3	4	5	6	7	8
Euphorbe douce	*Euphorbia dulcis*				X				
Euphraise des champs	*Euphrasia officinalis subsp.campestris*		X						
Petite euphraise	*Euphrasia officinalis*								X
Fausse Renoncule flottante	*Ranunculus penicillatus subsp. pseudofluitans*						X	X	
Gaillet rude	*Galium pumilum*	X				X			
Genévrier	*Juniperus communis*	X	X			X			
Gentianelle d'Allemagne	*Gentianella germanica*	X	X	X					X
Gesse sans feuilles	*Lathyrus aphaca L.,*			X					
Grande Gesse	*Lathyrus sylvestris L*	X	X	X					
Hellébore vert	*Helleborus viridis subsp. occidentalis*			X				X	
Jonc à tépales obtus	*Juncus subnodulosus*						X		
Jonc à tépales obtus,	*Juncus subnodulosus*							X	
Laîche à épis grêles,	*Carex strigosa*			X					
Menthe à feuilles rondes	*Mentha suaveolens*							X	
Néottie nid d'oiseau	*Neottia nidus avis*				X				
Noix de terre	*Bunium bulbocastanum*	X							
Oenanthe fistuleuse	*Oenanthe fistulosa*						X		
Ophioglosse commun	*Ophioglossum vulgatum*	X							
Ophrys abeille	*Ophrys apifera*	X	X		X	X			X
Ophrys araignée	*Ophrys sphegodes*		X						
Ophrys mouche	*Ophrys insectifera*			X	X				
Orchis de Fuchs	*Dactylorhiza fuchsii*	X	X	X	X	X			X
Orchis incarnat	*Dactylorhiza incarnata*						X		
Orchis mâle	*Orchis mascula*	X	X	X	X			X	X
Orchis musc	*Herminium monorchis*		X						
Orchis négligé	*Dactylorhiza praetermissa var. praetermissa*							X	
Orchis oublié	*Dactylorhiza praetermissa subsp. praetermissa*						X		
Orchis pourpre	*Orchis purpurea*	X	X	X	X	X		X	X
Parnassie des marais	*Parnassia palustris*				X				
Pétasite hybride,	*Petasites hybridus (L.)*							X	
Polystic à frondes soyeuses	*Polystichum setiferum*			X		X			
Potamot de Berchtold	*Potamogeton berchtoldii*						X		
Primevère acaule	*Primula vulgaris*					X	X		
Renoncule à feuilles capillaires	*Ranunculus trichophyllus*						X		
Rhinanthe à grandes fleurs,	*Rhinanthus angustifolius subsp. grandiflorus*							X	
Scabieuse colombaire	*Scabiosa columbaria*		X		X	X			X
Scandix Peigne de-Vénus	*Scandix pecten veneris*			X					
Scirpe des bois	*Scirpus sylvaticus*						X	X	
Séneçon à feuille en spatule	*Tephroseris helenitis*								X
Séneçon aquatique	*Senecio aquaticus subsp. aquaticus*						X		
Serpolet couché	*Thymus praecox subsp. praecox*				X	X			
Souchet brun	*Cyperus fuscus L*						X		
Spirodèle à plusieurs racines	*Spirodela polyrhiza*						X		
Trèfle d'eau	*Menyanthes trifoliata*						X		
Trèfle intermédiaire	*Trifolium medium*				X				
Troscart des marais	*Triglochin palustris*						X		
Vulpin en outre	*Alopecurus rendlei*						X		
POISSONS (5 espèces)									
Anguille	*Anguilla anguilla*						X	X	
Chabot	*Cottus gobio*							X	
Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*							X	
Truite de mer	*Salmo trutta fario*						X	X	
Saumon de l'Atlantique	*Salmo salar*						X		
Reptiles (1 espèce)									
Couleuvre helvétique	*Natrix natrix*						X		

Soit 71 espèces végétales et 55 espèces animales.
Les habitats déterminants de ZNIEFF sont listés par zone.

Bois de Créquy
41.1322Hêtraies neutroclines à Jacinthe des bois
41.1321 Hêtraies calciclines à Jacinthe des bois
37.72 Franges des bords boisés ombragés
37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques
34.42 Lisières mésophiles
22.12 Eaux mésotrophes
22.3233 Communautés d'herbes naines des substrats humides

La haute Aa et ses végétations alluviales entre Remilly-Wirquin et Wicquinghem
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées
44.332 Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
37.72 Franges des bords boisés ombragés
44.91 Bois marécageux d'Aulnes
24.43 Végétation des rivières mésotrophes
24.4 Végétation immergée des rivières
24.1 Lits des rivières
22.42 Végétations enracinées immergées
38.112 Pâturages à Cynosurus-Centaurea
87.2 Zones rudérales
83.321 Plantations de Peupliers
83.22 Vergers de basses tiges
82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés
81.2 Prairies humides améliorées
53.4 Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
31.81 Fourrés médioeuropéens sur sol fertile
31.8121 Fruticées atlantiques et médio-européennes à Prunelliers et Troènes
31.83 Fruticées atlantiques des sols pauvres
37.242 Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
38.111 Pâturages à Ray-grass
22.1 Eaux douces
41 Forêts caducifoliées
41.35 Frênaies mixtes atlantiques à jacinthe
53.1 Roselières

Bois de Quilen et coteau de la Motte du Moulin
41.1322 Hêtraies neutroclines à Jacinthe des bois
E2.21 Prairies de fauche atlantiques
38.21 Prairies de fauche atlantiques
G1.63 Hêtraies neutrophiles médio-européennes
41.13 Hêtraies neutrophiles

G1.6321 Hêtraies à Jacinthe des bois calciclines
41.1321 Hêtraies calciclines à Jacinthe des bois
E5.43 Lisières forestières ombragées
37.72 Franges des bords boisés ombragés
E5.22 Ourlets mésophiles
34.42 Lisières mésophiles
E1.2625 Mesobromion crétacé du Bassin parisien
34.3225 Mesobromion crétacé du Bassin parisien
F3.161 Fourrés des collines calcaires à Genévrier
31.881 Landes à Genévriers

Coteau et Bois du Mont-Culé
31.881 Landes à Genévriers
41.1322 Hêtraies neutroclines à Jacinthe des bois
41.1321 Hêtraies calciclines à Jacinthe des bois
34.321 Pelouses calcicoles semisèches nord-occidentales

Les Coteaux de Bezinghem
34.3225 Mesobromion crétacé du Bassin parisien
41.1322 Hêtraies neutroclines à Jacinthe des bois
38.12 Pâturages interrompus par des fossés
41.1321 Hêtraies calciclines à Jacinthe des bois
34.321 Pelouses calcicoles semisèches nord-occidentales

Forêt et Pelouse de Montcavrel
44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
41.1322 Hêtraies neutroclines à Jacinthe des bois
34.3225 Mesobromion crétacé du Bassin parisien
41.1321 Hêtraies calciclines à Jacinthe des bois
31.83 Fruticées atlantiques des sols pauvres

La vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sur-Baillons
53.4 Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
53.1 Roselières
37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques
44.91 Bois marécageux d'Aulnes
24.1 Lits des rivières
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées
53.216 Cariçaies à Carex paniculata
24.44 Végétation des rivières eutrophes
24.43 Végétation des rivières mésotrophes
44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

Les coteaux et le bois de Remipré à Clenleu et Bimont
41.1321 Hêtraies calciclines à Jacinthe des bois
34.42 Lisières mésophiles
31.881 Landes à Genévriers
34.321 Pelouses calcicoles semi-sèches nord-occidentales

Synsystèmes des 47 habitats identifiés sur les zones ZNIEFF du territoire du PLUi (selon la Nomenclature de Corine Biotope)

22.1 Eaux douces
22.12 Eaux mésotrophes
22.3233 Communautés d'herbes naines des substrats humides
22.42 Végétations enracinées immergées
24.1 Lits des rivières
24.4 Végétation immergée des rivières
24.43 Végétation des rivières mésotrophes
24.44 Végétation des rivières eutrophes
31.81 Fourrés médioeuropéens sur sol fertile
31.8121 Fruticées atlantiques et médio-européennes à Prunelliers et Troènes
31.83 Fruticées atlantiques des sols pauvres
31.881 Landes à Genévriers
34.321 Pelouses calcicoles semisèches nord-occidentales
34.3225 Mesobromion crétacé du Bassin parisien
34.42 Lisières mésophiles
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées
37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques
37.242 Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
37.72 Franges des bords boisés ombragés
38.111 Pâturages à Ray-grass
38.112 Pâturages à Cynosurus-Centaurea
38.12 Pâturages interrompus par des fossés
38.21 Prairies de fauche atlantiques
41 Forêts caducifoliées
41.13 Hêtraies neutrophiles
41.1321 Hêtraies calciclines à Jacinthe des bois
41.1322 Hêtraies neutroclines à Jacinthe des bois
41.35 Frênaies mixtes atlantiques à jacinthe
44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
44.332 Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
44.91 Bois marécageux d'Aulnes
53.1 Roselières
53.216 Cariçaies à Carex paniculata
53.4 Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
81.2 Prairies humides améliorées
82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés
83.22 Vergers de basses tiges
83.321 Plantations de Peupliers
87.2 Zones rudérales
E1.2625 Mesobromion crétacé du Bassin parisien
E2.21 Prairies de fauche atlantiques
E5.22 Ourlets mésophiles
E5.43 Lisières forestières ombragées
F3.161 Fourrés des collines calcaires à Genévrier
G1.63 Hêtraies neutrophiles médio-européennes
G1.6321 Hêtraies à Jacinthe des bois calciclines

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

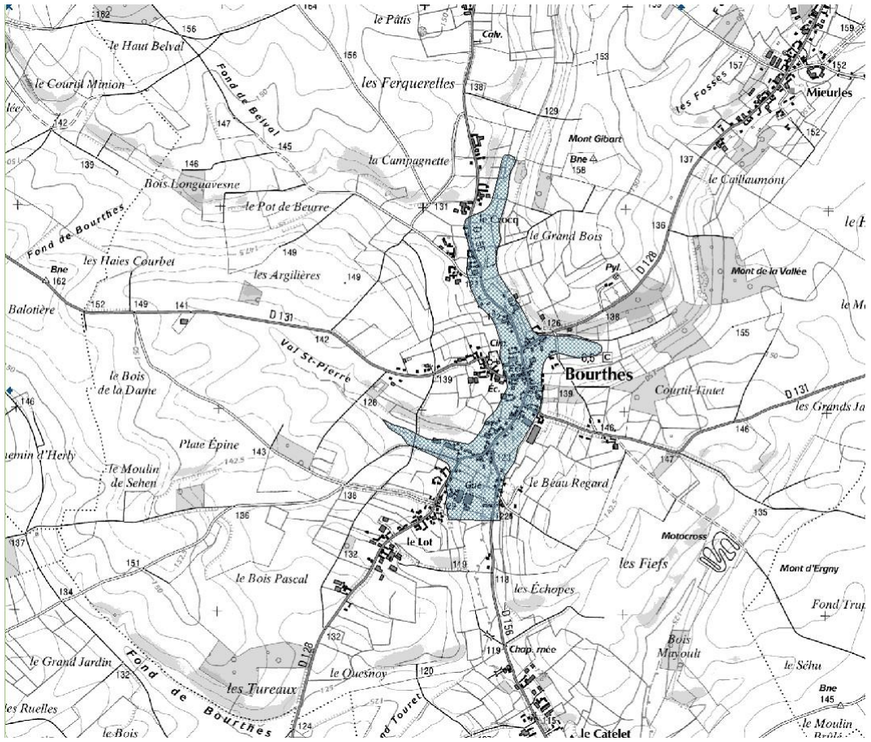
L'inventaire régional du patrimoine géologique (IRPG) du Nord – Pas de Calais

L'inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) de l'ensemble du territoire français a pour objectif :

- D'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique, *in situ et ex situ*,
- De collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées,
- De hiérarchiser et de valider les sites à vocation patrimoniales,
- D'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection.

Cette zone est identifiée : Affleurement de la nappe de l'Artois à l'origine de l'Aa, de la Canche et de la Scarpe

Cette zone est située dans l'agglomération urbaine de Bourthes



c) Les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)

La zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (zone d'inventaire des biotopes et habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages, établi à partir de critères scientifiques), utilisée pour l'application de la Directive du Conseil des Communautés européennes 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive Oiseaux, concernant la conservation des oiseaux sauvages a pour objectifs :

- La protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés,
- La protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces magratrices

Le territoire ne présente aucune ZICO

d) Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 n'est pas présent sur la CCHPM (ex CCCH). Cependant, dans un rayon de 10 km, quatre zones Natura 2000 ont été identifiées (cf. carte ci-contre). Ces quatre zones dépendent toutes de la Directive habitat Faune flore.

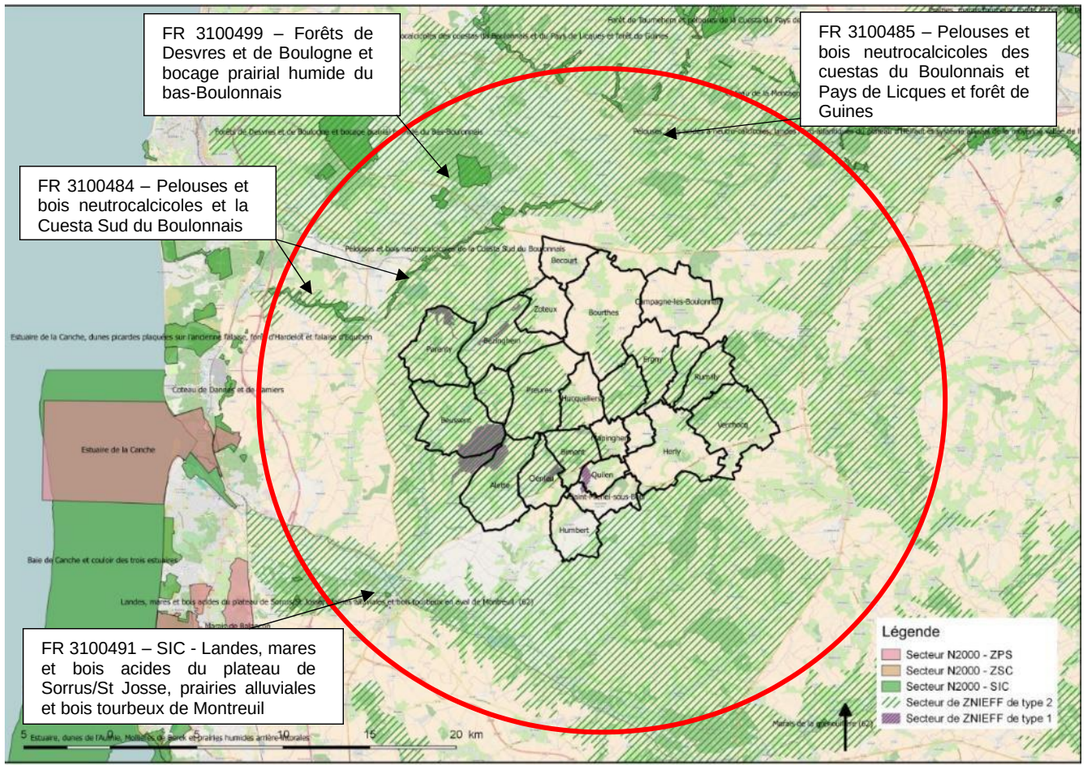
- *La directive habitats 92/43/CEE du Conseil de l'Europe*

La directive a pour objectif de maintenir ou de rétablir la biodiversité de l'Union européenne. Pour cela elle vise à recenser, protéger et gérer les sites d'intérêt communautaire (SIC) présents sur le territoire de l'Union. Un site est dit "d'intérêt communautaire" lorsqu'il participe à la préservation d'un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire et d'une ou plusieurs espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et/ou contribue de manière significative à maintenir une biodiversité élevée dans la région biogéographique considérée.
Ces sites, avec les zones spéciales de conservation (ZSC) de la Directive Habitats 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, forment le réseau européen Natura 2000.

Il y aura lieu de prendre en compte ces zones afin d'analyser l'incidence de certaines communes du PLUi les plus proches de ces zones Natura 2000 et notamment pour les espèces à grand rayon d'actions comme les chauves-souris et les oiseaux.

Les communes les plus exposées sont celles situées en périphérie de la CCHPM

- Bécourt et Parenty sont respectivement à 2,4 km et à moins de 2 km à vol d'oiseau de la zone FR 3100484 – Pelouses et bois neutrocalcicoles et la Cuesta Sud du Boulonnais ;
- Alette se situe à 6,5 km de la zone FR 3100491 – SIC - Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus/St Josse, prairies alluviales et bois tourbeux de Montreuil, précisément de la Citadelle.

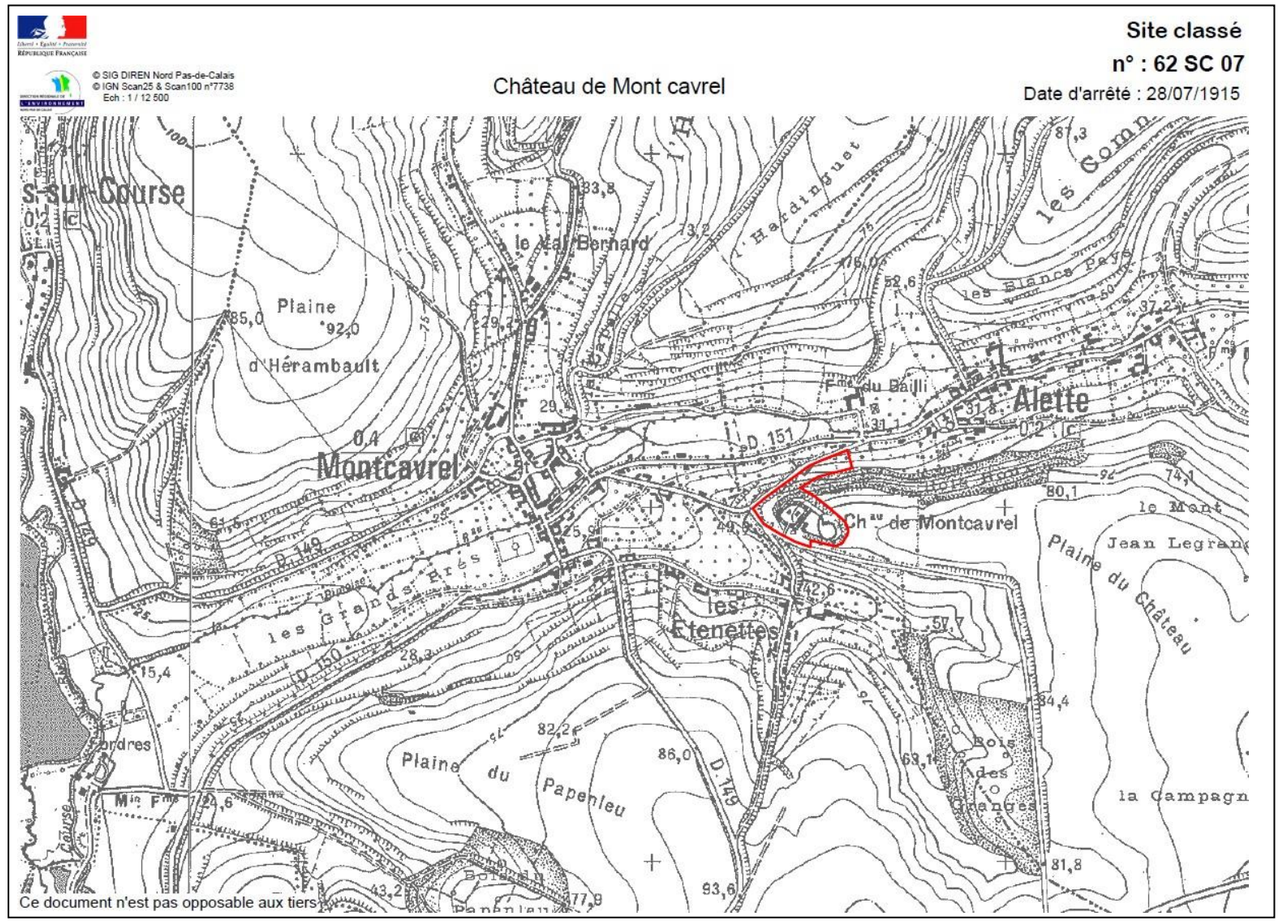


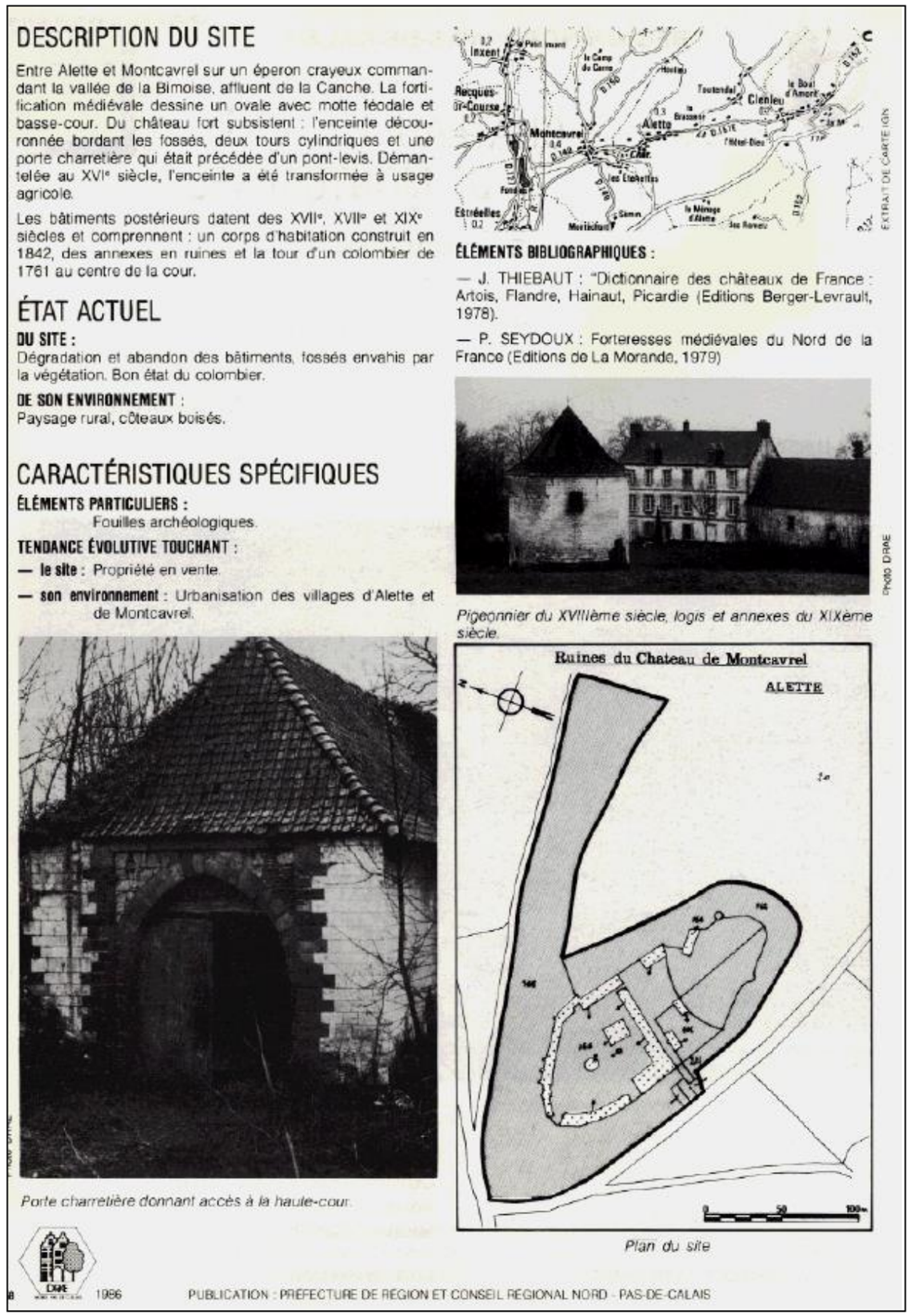
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

e) Sites classés

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...
L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris

C'est un lieu dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national.
L'objectif est de conserver les caractéristiques du site en le préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux.
Au début, étaient classés des éléments remarquables, isolés et menacés de dégradation (rochers, cascades, fontaines, sources, grottes, arbres...), des châteaux et leurs parcs. Ensuite, les protections ont progressivement porté sur de plus vastes étendues : massifs, forêts, îles... par exemple, les Gorges du Tarn, le massif du Mont-Blanc ou l'île de Ré.
Les lieux de mémoire, comme le champ de bataille de Verdun, font aussi l'objet d'une protection au titre de l'Histoire.
Sur l'emprise de l'intercommunalité est recensé le site classé du château de Montcavrel, entre Alette et Montcavrel.





DESCRIPTION DU SITE

Entre Alette et Montcavrel sur un éperon crayeux commandant la vallée de la Bimoise, affluent de la Canche. La fortification médiévale dessine un ovale avec motte féodale et basse-cour. Du château fort subsistent : l'enceinte découronnée bordant les fossés, deux tours cylindriques et une porte charretière qui était précédée d'un pont-levis. Démantelée au XVI[e] siècle, l'enceinte a été transformée à usage agricole.

Les bâtiments postérieurs datent des XVII[e], XVII[e] et XIX[e] siècles et comprennent : un corps d'habitation construit en 1842, des annexes en ruines et la tour d'un colombier de 1761 au centre de la cour.

ÉTAT ACTUEL

DU SITE :
Dégradation et abandon des bâtiments, fossés envahis par la végétation. Bon état du colombier.

DE SON ENVIRONNEMENT :
Paysage rural, côteaux boisés.

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

ÉLÉMENTS PARTICULIERS :
Fouilles archéologiques.

TENDANCE ÉVOLUTIVE TOUCHANT :
— **le site :** Propriété en vente.
— **son environnement :** Urbanisation des villages d'Alette et de Montcavrel.

Porte charretière donnant accès à la haute-cour.

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

— J. THIEBAUT : "Dictionnaire des châteaux de France : Artois, Flandre, Hainaut, Picardie (Editions Berger-Levrault, 1978).

— P. SEYDOUX : Forteresses médiévales du Nord de la France (Editions de La Morande, 1979)

Pigeonnier du XVIIIème siècle, logis et annexes du XIXème siècle.

Plan du site

1986 PUBLICATION : PRÉFECTURE DE RÉGION ET CONSEIL RÉGIONAL NORD - PAS-DE-CALAIS

C- Trame verte et bleue : Le SRCE (Schéma régional de Cohérence Ecologique)

La notion de continuités écologiques est définie par la loi et rassemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
Les réservoirs de biodiversité sont des zones vitales riches en biodiversité où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie.
Les corridors écologiques sont des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.
Dans l'atlas cartographique du SRCE-TVB les réservoirs de biodiversité sont clairement délimités et représentés de manière surfacique (pour la partie terrestre). En revanche, les corridors écologiques ne sont pas délimités, ils peuvent être vus comme des fuseaux qui relient des réservoirs de biodiversité et qui ont vocation à être déclinés plus finement par les territoires.
Les « espaces à renaturer » sont, quant à eux, la traduction d'une ambition régionale. Ils correspondent à des espaces actuellement peu favorables à la faune et la flore locale. Ils ont été identifiés dans un objectif de reconquête de la biodiversité en dehors des continuités écologiques. L'objectif de remise en état des continuités écologiques peut s'appuyer sur les « espaces à renaturer ».

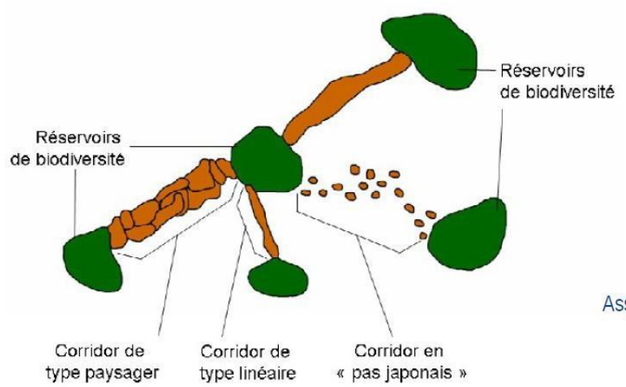
En identifiant un réseau de continuités écologiques à préserver ou à remettre en bon état dans les milieux terrestres (trame verte), aquatiques et humides (trame bleue), la démarche de la TVB va permettre de :

- favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats qui représente l'une des premières causes d'érosion de la biodiversité,
- préparer l'adaptation au changement climatique et préserver les services rendus par la biodiversité.

La TVB vise à :

- améliorer la qualité et la diversité des paysages ainsi que le cadre de vie (préservation des paysages, développement de la nature en ville),
- prendre en compte les activités économiques et maintenir des activités adaptées (agriculture, sylviculture...),

maîtriser le développement urbain et lutter contre l'artificialisation des sols liée à l'urbanisation croissante



Réservoirs de biodiversité
Zones vitales, riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie

+

Corridors écologiques
Voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité

=

Continuités écologiques
Association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB) du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet de région le 16 juillet 2014 après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014.

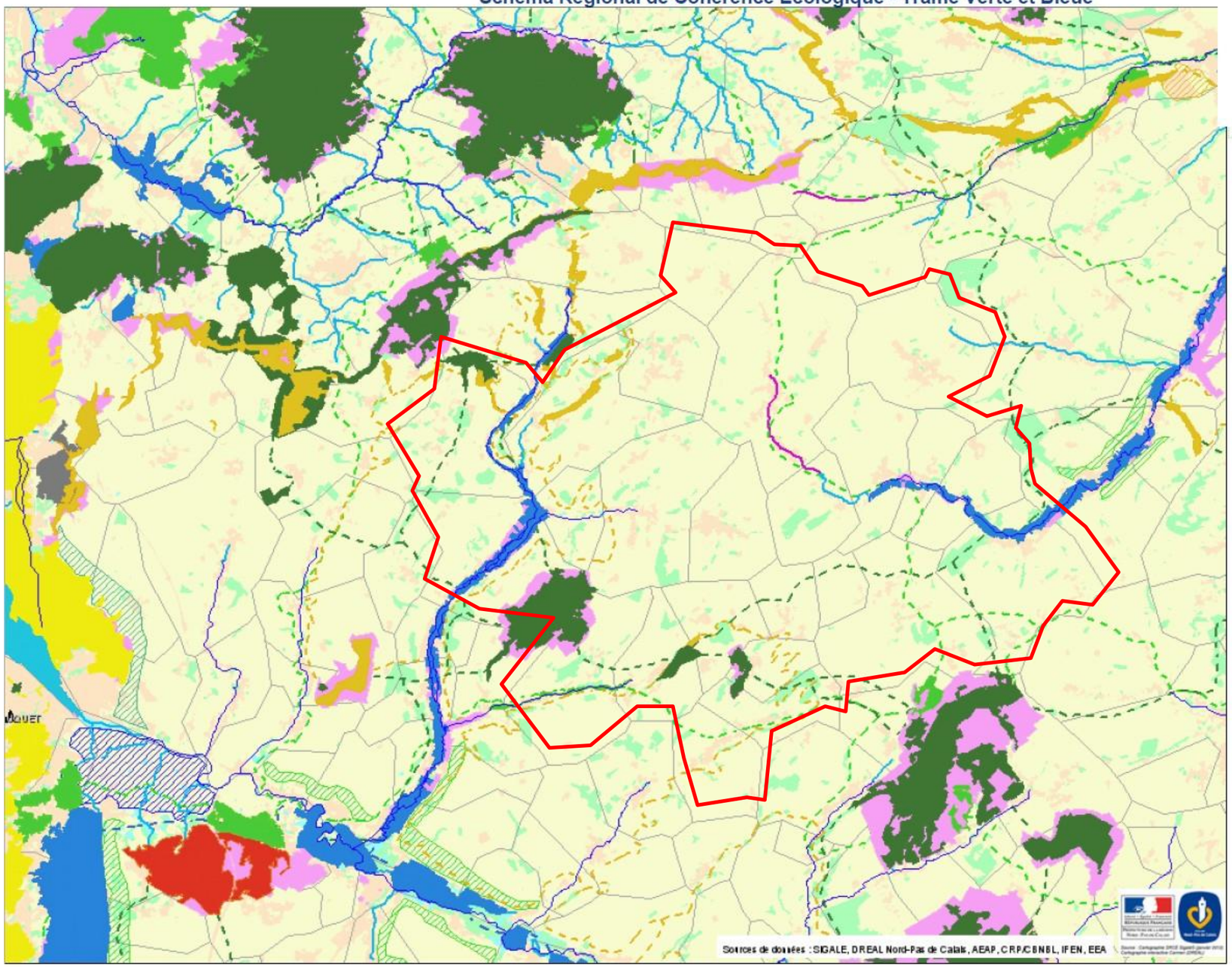
Le SRCE - TVB, outil d'aménagement du territoire, est un réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques. Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à enrayer sa perte en maintenant et restaurant ses capacités d'évolution et à la remise en bon état des continuités écologiques.

Le terme « SRCE » est complété de « TVB » pour inscrire l'élaboration du Schéma en filiation des travaux Régionaux.
Les Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques forment les continuités écologiques.
Les continuités écologiques doivent être prises en compte dans les documents de planification et projets de l'État et des collectivités.
Les « espaces à renaturer » n'ont pas l'obligation d'être pris en compte. Ils peuvent faire l'objet d'actions volontaires portées par les collectivités et autres acteurs dans les territoires

Le SRCE-TVB qui prend en compte les activités humaines, ne remet pas en cause l'usage actuel du sol mais vise à orienter les documents de planification et les projets pour qu'ils répondent aux besoins de la faune et de la flore. Ainsi, le SRCE-TVB invite à limiter l'urbanisation des espaces agricoles car ils jouent un rôle écologique régional. En revanche, on ne trouvera pas dans le SRCE-TVB de prescriptions obligatoires sur des évolutions des milieux, ni d'informations qui imposeraient une décision de classement dans un PLU, par exemple.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Trame Verte et Bleue



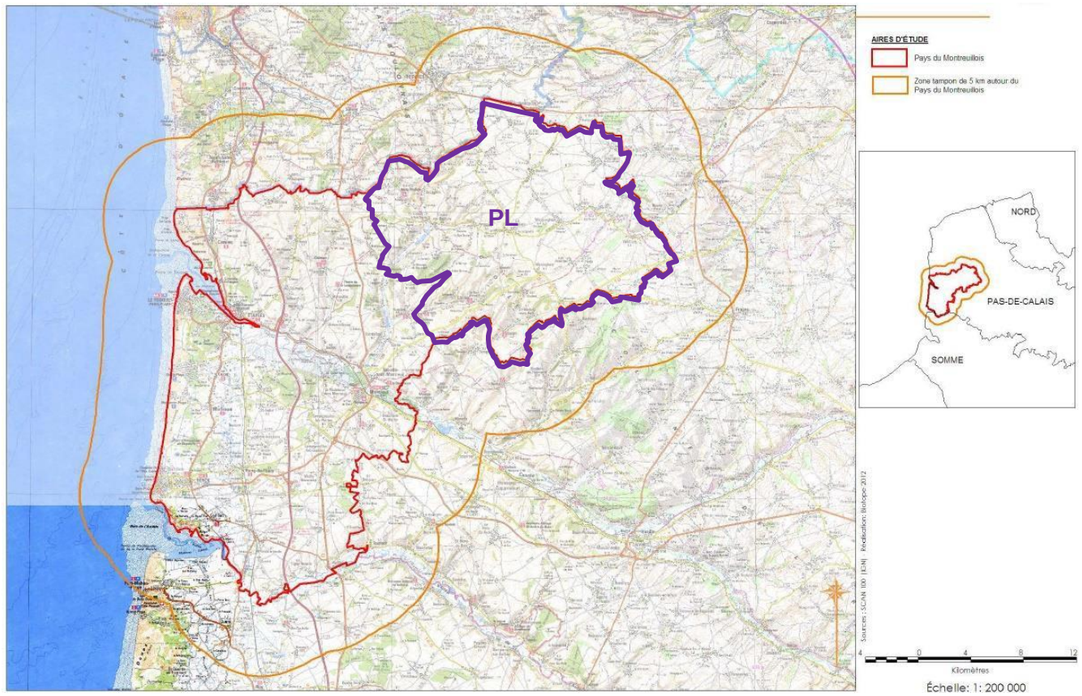
Contenu de la carte

- Continuites ecologique
  - Reservoirs de biodiversites
    - rb linéaires
    - rb zones humides
    - rb forêts
    - rb prairies et /ou bocages
    - rb coteaux calcaires
    - rb landes et pelouses acidiphiles
    - rb falaises et estrans rocheux
    - rb dunes et estrans sableux
    - rb terrils et autres milieux anthropiques
    - rb estuaires
    - rb autres milieux
  - Corridors ecologiques
    - ce fluviaux
    - ce de zones humides
    - ce forestiers
    - ce de landes et pelouses acidiphiles
    - ce de pelouses calcicoles
    - ce de prairies et/ou bocages
    - ce de falaises
    - ce de dunes
    - ce miniers
- Espaces à renaturer
  - ear fluviaux
  - ear zones humides
  - ear bocages
  - ear forêts
  - ear bandes boisées ou enherbées
  - ear pelouses calcicoles
  - ear autres milieux
- Eléments de contexte
  - Communes
  - Villes principales
  - Occupation du sol (SIGALE)
    - ESPACES ARTIFICIALISES
    - CULTURES
    - PRAIRIES
    - ESPACES BOISES
    - ESPACES LITTORAUX ET DUNAIRES
    - MILIEUX HUMIDES
    - MER

Une analyse de la trame verte et bleue a été réalisée par le Bureau d'étude BIOTOPE dans le cadre d'une mission cartographique de la Trame verte et Bleue sur le territoire du Pays du Montreuillois par le Syndicat Mixte du Pays du Montreuillois en juillet 2012.

Nous nous appuierons sur cette étude pour caractériser la Trame verte et bleue du territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) puisqu'il couvre la moitié du territoire dans sa partie nord-est.

Localisation de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) dans l'aire d'étude du réseau écologique du Pays du montreuillois



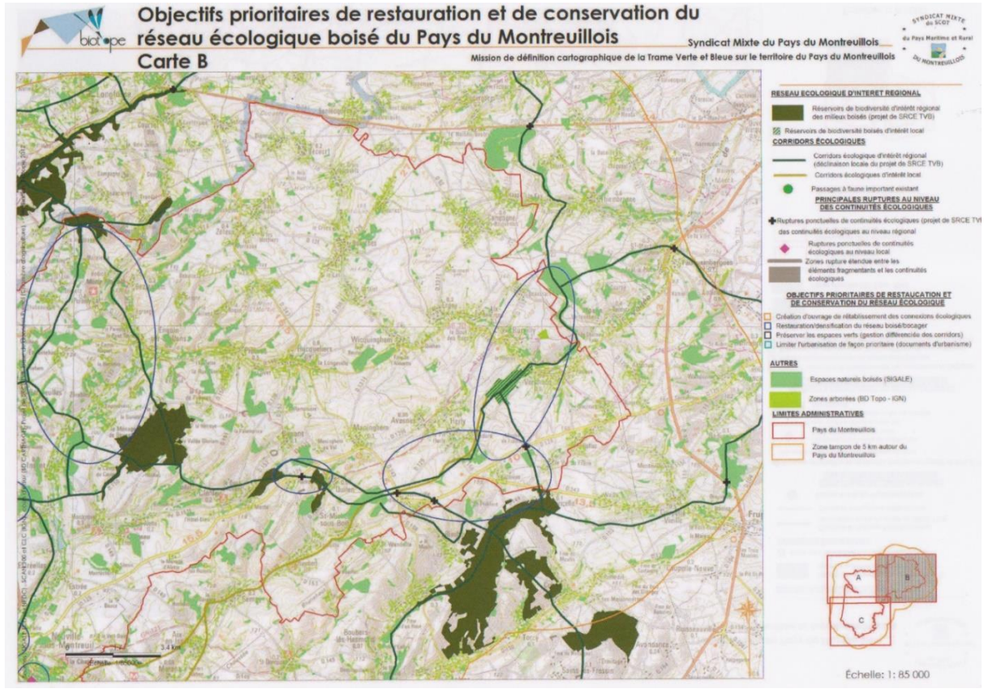
Source - Biotope

A l'échelle du Pays du Montreuillois, au total 7 sous-trames distinctes ont été définies. Ces sous-trames sont listées dans le tableau ci-après et sont celles qui ont été identifiées dans le projet de SRCE TVB au sein du territoire du Pays du Montreuillois.

Trame verte	Sous-trame des boisements
	Sous-trame des prairies et bocages
	Sous trame des milieux dunaires et estrans sableux
	Sous-trame des landes et des pelouses acidiphiles
	Sous-trame des coteaux calcaires
Trame bleue	Sous trame des rivières
	Sous trame des zones humides

Au niveau du territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS (EX CCH), 5 sous-trames composent la TVB.

La sous trame des milieux boisés
Les boisements représentent un tiers de la surface du montreuillois. La sous trame se situe en partie arrière littorale (entre Camiers et Groffliers) et centrale (entre Saint-Josse et Enquin-sur-Baillons).



Bien que cette sous-trame soit composée de boisements, le réseau de haies contribue également à la fonctionnalité globale du réseau écologique.
Le réseau écologique boisé de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) est assez peu représenté

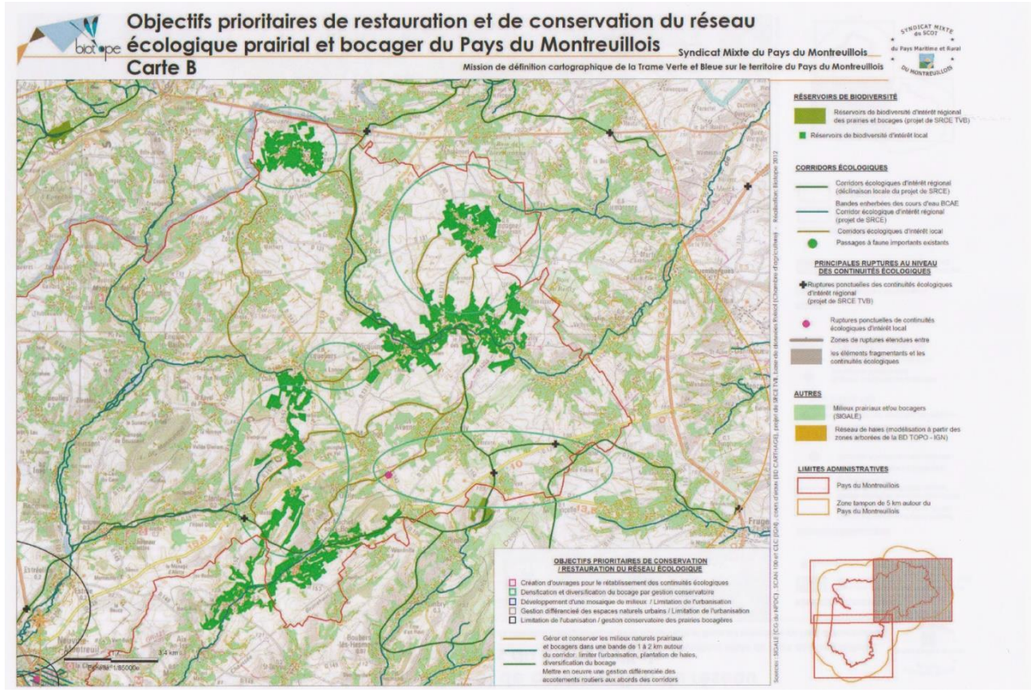
A l'ouest, le Bois Culé au nord-ouest et le massif forestier de Montcavrel au sud-ouest
Au sud, le Bois de Remipré et le Bois de Quilen et de la Motte du Moulin, Bois de Verchocq
La sous-trame est représentée par les espaces boisés des versants crayeux ou de plateaux limoneux à sableux. Les forêts de ravins sont caractéristiques des creuses et cavées profondes assez fréquentes dans les collines de l'Artois.
La faune liée aux espaces forestiers comprend des oiseaux et des chauves-souris rares.
Sur les plateaux, les boisements sont isolés dans la matrice agricole très ouverte. Les vastes étendues cultivées limitent la fonctionnalité du réseau écologique. Les zones bocagères relictuelles qui se maintiennent dans les vallées et en périphérie de certains villages (Zoteux, Bourthes, Maninghem)
Les principales menaces sont :

- En périphérie des espaces boisés, l'intensification de l'agriculture, l'urbanisation du territoire et la construction de nouvelles infrastructures de transport affaiblissent la connectivité des milieux forestiers.
- L'introduction d'essences exotiques et les cycles d'exploitation courts limitant la présence d'arbres âgés et de bois mort favorables à la faune xylophage.
- Le tassement des sols lés au débardage
- Le faible développement des lisières

Sous-trame des prairies

Les réservoirs de biodiversité d'intérêt régional sont principalement localisés en arrière du littoral entre la Canche et l'Authie. Plusieurs réservoirs d'intérêt local ont été identifiés dans la partie est du Montreuillois. Ils sont composés de prairies permanentes, fauchées ou pâturées avec un maillage bocager plus ou moins dense.

Les réservoirs de biodiversité au sein du territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) sont les prairies bocagères d'Alette, de Campagne les Boulonnais, de Bimont de Saint-Michel-sous-Bois et d'Ergny.



La faune liée aux espaces prairiaux et bocagers comprend des espèces emblématiques comme le Grand Rhinolophe, la Chouette chevêche ou encore la Couleuvre à collier.

Les principales menaces sont :

- Destruction des prairies au profit des cultures annuelles ou de nouveaux espaces urbanisés
- La gestion intensive des prairies qui limite les potentialités écologiques
- L'arasement des haies anciennes (reconversion de certaines parcelles agricoles)
- Comblement des mares
- Manque de protection et de suivi des milieux prairiaux et bocagers.

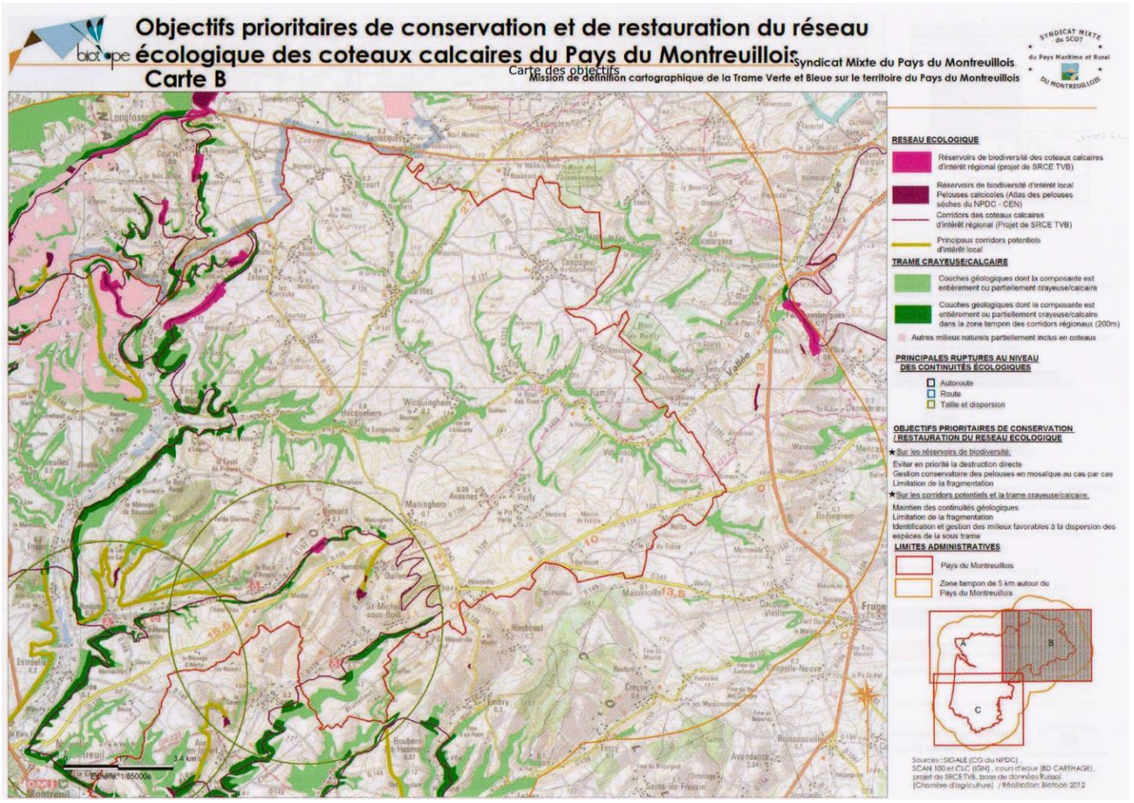
Sous-trame des coteaux calcaires

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, les coteaux calcaires correspondent aux milieux dont la topographie perturbée et les caractéristiques calcicoles des sols sont favorables à une diversité d'espèces spécifiques et patrimoniales. Le contexte pentu peu accessible a permis de préserver ces milieux à la faveur d'un pâturage extensif. Dans le Montreuillois, les réservoirs de biodiversité régionaux sont en grande partie localisés en limite nord du territoire (entre Camiers et Enquin-sur-Baillons et ils sont également dispersés vers le sud-est, parallèlement aux vallées (jusqu'à Saint-Michel-sous-Bois et Montcavrel.

Les réservoirs de biodiversité au sein du territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS (EX CCH) sont Les coteaux calcaires de Bezinghem, Bimont, Montcavrel, pelouses calcicoles de Parenty et de Beussent, pelouses calcicoles de Bimont et Saint-Michel-sous-Bois.

Les coteaux crayeux et affleurements calcaires constituent des zones refuges pour des espèces végétales et animales xérophiles thermophiles rares comme le Sisymbre couché, le Damier de la succise, l'Azuré de l'Ajonc...

La fonctionnalité et l'état de conservation des corridors calcaires dans le Montreuillois restent faibles. Les pelouses calcicoles identifiées au niveau local sont de petite taille, dispersées et leurs connexions avec le réseau écologique global ne sont pas avérées.

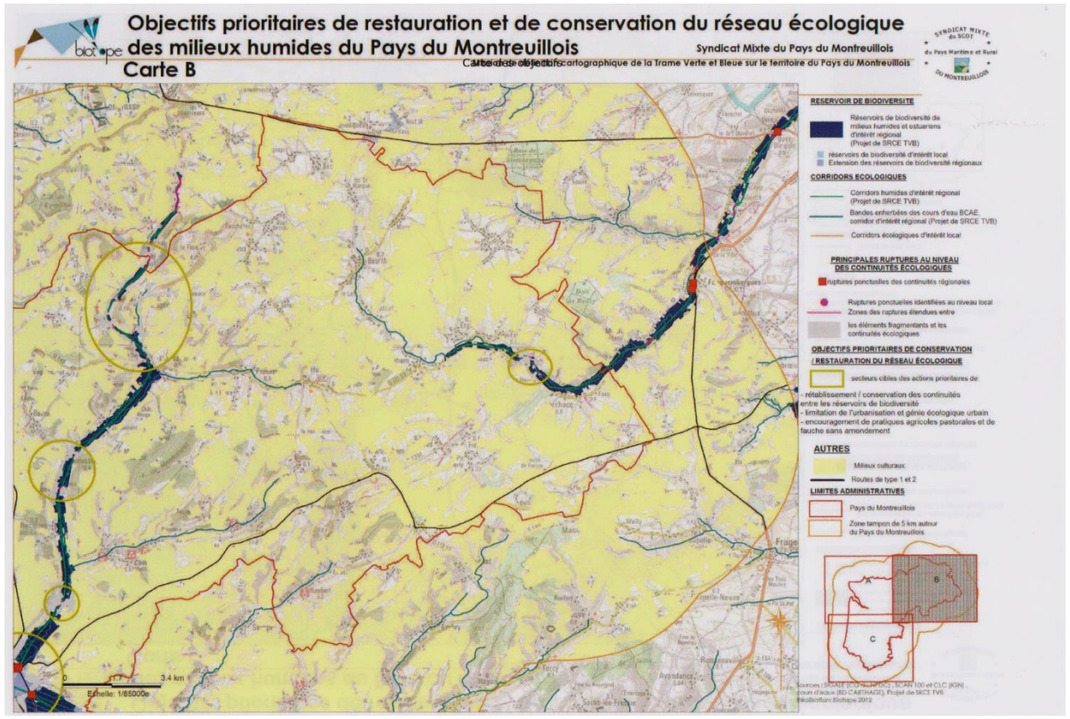


Les principales menaces sont :

- L'intensification du pâturage ou l'abandon de son exploitation
- Les intrants culturaux surplombant les coteaux entraînent la dégradation des habitats placés en aval des ruissellements
- Les plantations forestières
- Les pratiques cynégétiques favorisant la végétation arbustive

Sous-trame des milieux humides

Les réservoirs de biodiversité des milieux humides sont assez fortement représentés et localisés dans les vallées de la Course et de la Canche. Ayant subi en forte régression dans le Nord-Pas-de-Calais, les milieux humides sont devenus très rares.



Les réservoirs de biodiversité au sein du territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) sont : la vallée de la Course et la Vallée de la Canche,

Les milieux humides, prairiaux ou boisés, accueillent une biodiversité riche et patrimoniales. Lieux d'interface entre terre et eau. Ils constituent un écotone particulier dont les caractéristiques (humides, inondables) variables dans le temps sont favorables aux oiseaux aux libellules et aux mammifères.

Les zones humides du territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) bénéficient encore localement d'une bonne connectivité. La vallée de l'Aa, de la Canche et de la Course dont les réservoirs de biodiversité, assez peu fragmentés s'organisent autour d'un cours d'eau principalement.

Les principales menaces sont

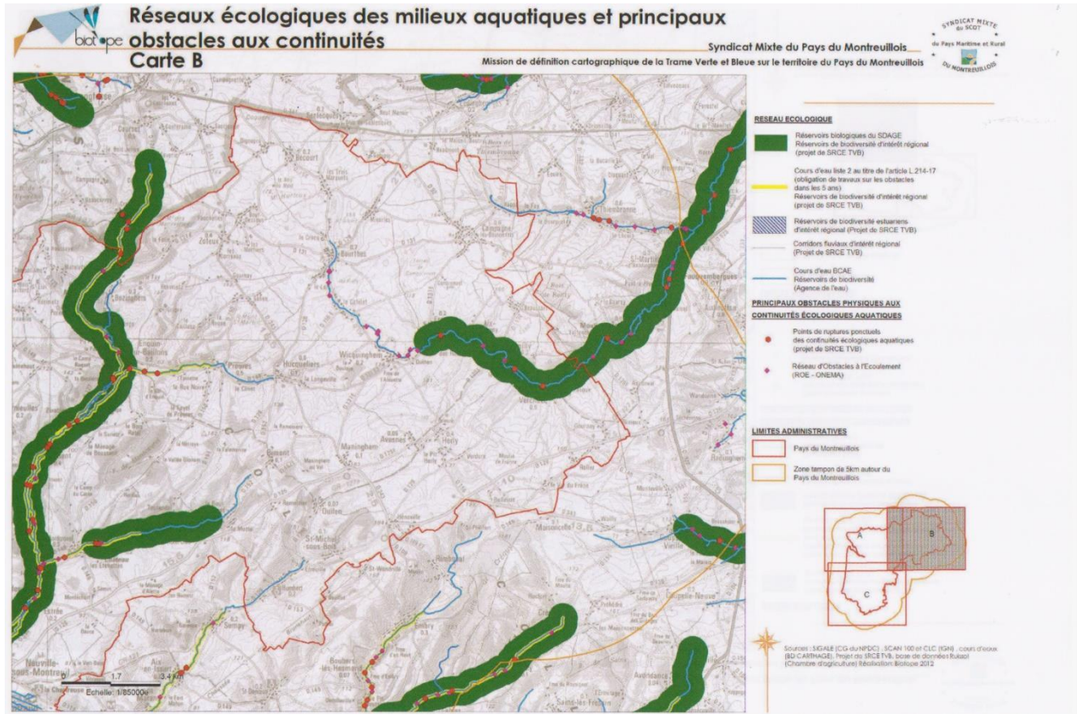
- Le morcellement des réservoirs de biodiversité, fragmentation des continuités dans les réservoirs de biodiversité
- Usages et pratiques au sein ou aux abords des continuités humides et aquatiques :
  - Urbanisation : fragmentation, pollution urbaine
  - Pratiques agricoles intensives
  - Drainage
- Perturbation de la dynamique fluviale
- Polluants d'origine agricole
- Eutrophisation se traduisant par une banalisation des milieux
- Plantation de peupliers
- Espèces exotiques envahissantes

Sous-trame des rivières

Les milieux aquatiques sur le territoire du pays du Montreuillois sont encore plus prononcés que pour les autres sous-trames à la fois des corridors biologiques et des réservoirs de biodiversité. Identifiés dans les milieux aquatiques remarquables du SDAGE Artois Picardie ainsi que le SRCE TVB. La quasi-totalité du réseau hydrographique est couvert par cet ensemble de réservoirs et de corridors d'intérêt régional.

Les réservoirs biologiques du SDAGE sont : la Course, la Bimoise et l'Aa

Les cours d'eau « liste 2 » au titre de l'article L,214-17 (obligation de travaux sur les obstacles dans les 5 ans) sont la Course, la Bimoise.



Les cours d'eau sont des axes de déplacement et des habitats de vie et de reproduction pour plusieurs espèces patrimoniales comme la truite de mer, les lamproies ou l'Anguille européenne.

Les espèces piscicoles à enjeu sont le Saumon atlantique, la Truite fario, la Truite de mer, les lamproies...

Parmi les continuités écologiques identifiées, les grands cours d'eaux et leurs affluents : la Course, l'Aa dont les continuités peuvent être perturbées principalement par des obstacles à l'écoulement, une mauvaise qualité de l'eau et une chenalisation.

Les principales menaces sont :

- L'utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion et l'entretien des espaces publics ;
- L'érosion des sols agricoles et le lessivage des surfaces imperméabilisées ;
- Le déficit d'assainissement des eaux usées domestiques ;
- Les travaux hydrauliques
- L'artificialisation des berges
- La dégradation des milieux aquatiques par les intrants
- Augmentation de la SAU moyenne par exploitation et diminution des STH favorable à l'infiltration des eaux

Conclusion

Une analyse de la trame verte et bleue au niveau de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois apporte déjà un éclairage plus précis que celle effectuée au niveau régional.

Les réservoirs de biodiversité, les principales ruptures au niveau des continuités écologiques, les objectifs prioritaires de conservation/restauration du réseau écologique sont définis et donnent déjà la localisation des enjeux et une image définissant les atouts et les menaces.

Analyse à l'échelle du Canton d'Hucqueliers

Dans le cadre du PLUi, l'analyse doit être réalisée à un niveau plus fin de manière à rendre compte des corridors et des réservoirs de biodiversité perçus au niveau local en vue d'appliquer une mesure de protection, de prévention, de correction, de traitement particulier (mesures Eviter, Réduire, Compenser).

A ce niveau la description, des structures de haies (les strates qui les composent), la composition floristique, l'originalité de la haie et son rôle fonctionnel sont décrits. A ce niveau, nous caractérisons la haie selon une valeur écologique. Les différentes valeurs permettent d'apporter le niveau d'incidence du projet.

Dans le PLUi, il n'est pas demandé de réaliser cette analyse fine à l'ensemble du territoire mais de le réaliser au niveau des enveloppes urbaines et de leur périphérie (cette dernière dépend du rôle fonctionnel de la haie). Elle peut être très variable selon qu'il s'agit d'un lit majeur assez large ou d'une bande boisée sur talus, par exemple). Ainsi, nous appliquons l'échelle du 1/5000 voire moins jusqu'à la parcelle, avec analyse de caractérisation du sol dans les zones humides. Après avoir purgée la zone périphérique de tout impact à l'échelle locale, nous passons à l'échelle du 85 000 (étude réalisée sur le territoire du Pays du Montreuillois par le Syndicat Mixte du Pays du Montreuillois en juillet 2012).

Le nouveau critère qui s'inscrit dans la démarche est le critère social. Ce caractère est circonstancié à la localisation de la haie et à son objectif. Qu'en fait actuellement l'agriculteur ? Quelle est le rôle de la haie ? Ou bien de l'arbre, de la mare, de l'intérêt de cette mare ? Etc. Ceci nécessite de rencontrer l'agriculteur et d'entamer une discussion sur la haie en question. Cette analyse fine permet de cadrer au plus juste l'élément impacté et d'y apporter de manière pragmatique les meilleures solutions dans un contexte partagé.

Ce travail sera réalisé, avant et au cours de la démarche du PADD. Il permettra de discuter sur les éléments végétaux du bocage (corridors et réservoirs) de manière itérative.

Cette démarche de concertation est indispensable car les haies bocagères ne seront véritablement protégées que si les principes de cette protection sont partagés et mis en œuvre

L'objectif est de parvenir à un consensus liant respect de la propriété privée et préservation des différents usages de la haie dans une approche de développement durable.

La thématique bocage dans ce PLUi est prépondérante au même titre que les zones humides. Le bocage est très riche mais paradoxalement peu protégé. Seules les ZNIEFF et certaines vallées humides identifiées au SDAGE les « protègent ».

En résumé,

L'état des lieux comprendra dans les enveloppes urbaines et aux alentours :

- un inventaire cartographique à l'échelle 1/5000 indiquant la présence des haies, mais aussi des secteurs ou des haies sont particulièrement absentes ;
- une analyse physique et biologique de la composition de la haie (présence ou non d'un talus, strate arborée ou arbustive, essences principales utilisées) ;
- la définition des rôles (environnemental, économique et sociale) et fonctions principaux des haies bocagères du territoire (anti-érosion, hydraulique, biologique, agronomique, agricole, production de bois, paysagère et patrimoniale ;
- L'analyse de la caractérisation des sols humides (le cas échéant) ;
- La caractérisation des enjeux au 1/5000.

Il est proposé que l'ensemble du réseau bocager soit qualifié sur la base suivante :

- **enjeux très forts** : ce sont préférentiellement les haies en bordure de cours d'eau, les haies structurantes des sites emblématiques, les haies et talus reconnus d'intérêt patrimonial indiscutable, les haies et talus déjà répertoriés (dans le cadre des captages d'eau, des monuments historiques).
- **enjeux forts** : Ces haies et talus ont un rôle social (valeur paysagère ou patrimoniale) ou environnemental reconnu (en rupture de pente ou avec plusieurs connexions biologiques, à condition de ne pas encadrer des parcelles trop étroites) ou économique reconnu. Appartiendrait notamment à cette catégorie, les haies et talus en rupture de pentes, éloignés des cours d'eau pour lesquels le déplacement n'est pas souhaitable mais qui peuvent ponctuellement évoluer en cas de nécessité (franchissement route, chemin, réseaux divers). Dans cette catégorie, on retiendra également les éléments bocagers situés à la périphérie des mares, l'ensemble « haies + mares » permettant la protection des niches écologiques des batraciens/amphibien
- **enjeux faibles** : haies de faible longueur, sans continuité, qui sont susceptibles de représenter une gêne par rapport aux pratiques agricoles actuelles.

Cette analyse jouera le double rôle de servir l'analyse sur la trame verte et bleue de la communauté de communes de Haut Pays du Montreuillois selon le procédé itératif de l'évaluation environnementale.

Dans le cadre de la définition de son projet global d'aménagement, la communauté de communes expliquera alors ses choix quant à la prise en compte de ces enjeux dans le projet d'aménagement et de développement durables, dans les orientations d'aménagement et de programmation et leur traduction dans le règlement de son PLUi

D- Energie – Air – Gaz à Effet de Serre

a) Plan Climat-Energie Territoriaux

Le Plan climat territorial (PCT) est une démarche volontaire de concertation locale visant à l'élaboration d'un programme d'action pour lutter contre le changement climatique. Il doit remplir deux objectifs principaux pour le territoire concerné :

- la réduction des émissions de GES,
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Le Conseil régional Nord-Pas de Calais a lancé son Plan Climat Régional en décembre 2008.
Il comporte six thèmes prioritaires dont un concernant les subsidiarités avec les Plans Climat Territoriaux. Cette implication régionale se concrétise en particulier par un accompagnement des territoires à la mise en œuvre de PCT en partenariat avec l'ADEME.

Les 10 points de la charte d'engagement du PCT sont les suivants :

ACTION
1. Contribuer aux objectifs généraux du Plan Climat Territorial à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire au changement climatique.
2. Désigner un référent «Climat» chargé de piloter l'engagement de la structure signataire.
3. Intégrer dans le fonctionnement et la politique de sa structure la lutte contre le changement climatique.
4. Mettre en œuvre les actions inscrites à la présente charte, dont le cadrage (rôle, partenaires, calendrier) est défini dans le programme d'action du Plan Climat soit : action n° ; rôle (maîtrise d'ouvrage, d'œuvre, partenaire...) [les autres actions éventuelles sont inscrites sous la même forme].

SUIVI ET EVALUATION
5. Suivre les impacts des actions menées en mettant en place les outils d'évaluation et les indicateurs de suivi et mettre en place les éventuelles actions correctives en découlant.
6. Transmettre les données recueillies à la structure en charge du suivi et de l'évaluation du Plan Climat.

MOBILISATION
7. Participer aux réunions « Climat » regroupant les référents des structures du territoire engagées dans le Plan Climat.
8. Participer en tant qu'acteurs « Climat » à des actions de mobilisation d'acteurs locaux et de partenaires.

SENSIBILISATION
9. Sensibiliser son personnel, ses clients, ses usagers, son public, ses fournisseurs, ses partenaires… au changement climatique ainsi qu'aux outils et moyens disponibles de lutte contre le changement climatique.

COMMUNICATION
10. Utiliser les outils de communication du Plan Climat pour toutes communications ayant trait aux actions menées dans le cadre du Plan Climat.

Sommaire des fiches action

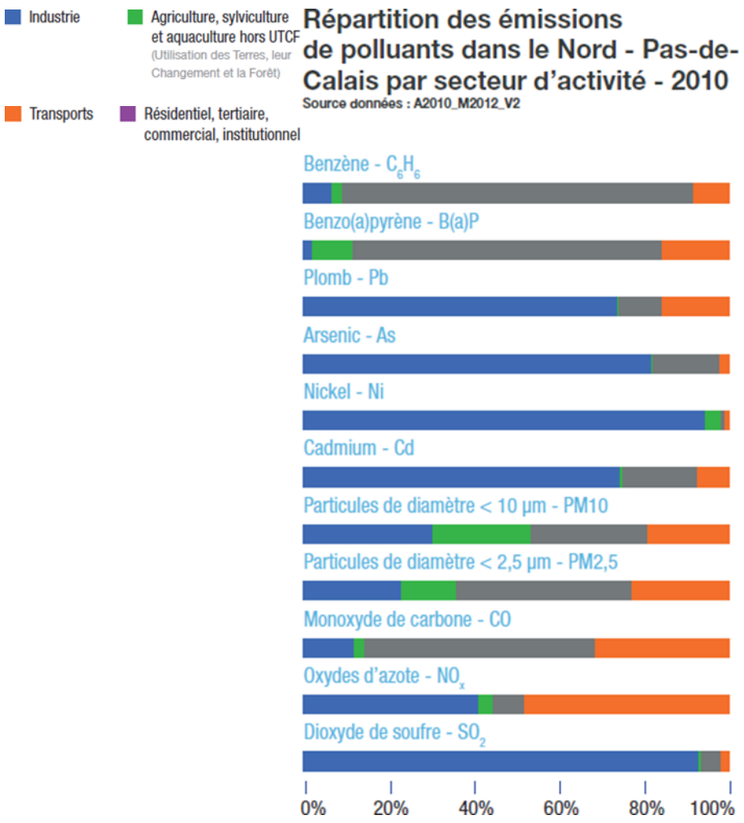
THÉMATIQUE		INTITULÉ DE L'ACTION
Gouvernance du Plan Climat	N°0	Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du programme d'action du Plan Climat
	N°1	Réaliser un diagnostic des émissions de GES et de la vulnérabilité du territoire et mettre en place un système de suivi et d'évaluation intégrant au maximum les acteurs du Plan Climat
Consommation éco-responsable	N°2	Sensibiliser et éduquer à la consommation éco-responsable
	N°3	Promouvoir les politiques d'achats éco-responsables au sein des structures publiques et privées et intégrer les considérations environnementales dans les appels d'offres
	N°4	Favoriser la structuration de la demande de produits locaux, de saison et/ou issus de l'agriculture biologique
	N°5	Favoriser la structuration et assurer la promotion de l'offre de produits locaux, de saison et/ou issus de l'agriculture biologique
	N°6	Accompagner le développement d'une filière de compostage sur le territoire
	N°7	Informer, sensibiliser, accompagner les entreprises et les artisans à la gestion des déchets
	N°8	Développer l'utilisation des bordereaux de suivi des déchets (BSDD)
	N°9	Sensibiliser et mettre en œuvre l'écologie industrielle sur les parcs d'activités
	N°10	Développer des pratiques agricoles moins consommatrices d'intrants
	N°11	Inciter, accompagner et pratiquer la gestion différenciée
Aménagement	N°12	Favoriser la prise en compte des données environnementales dans les documents d'urbanisme
	N°13	Mettre en place un schéma de Trame Verte et Bleue sur le territoire en association avec chaque commune
	N°14	Élaborer un schéma directeur « vélo »
	N°15	Accompagner les opérations de projets urbains durables
	N°16	Créer de nouvelles déchèteries sur le territoire
Énergie	N°17	Inciter et accompagner les communes et les collectivités à réaliser un bilan énergétique (bâtiment, éclairage public, véhicule) et à mettre en œuvre les actions qui en résultent
	N°18	Sensibiliser et informer aux nouvelles techniques d'éco-construction, d'éco-conception, à la maîtrise de l'énergie, aux éco-matériaux et aux énergies renouvelables
	N°19	Accompagner et mettre en oeuvre les techniques d'éco-construction / d'éco-conception, la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables
	N°20	Former les acteurs du BTP aux nouvelles techniques d'éco-construction, d'éco-conception et aux équipements utilisant des énergies renouvelables
	N°21	Favoriser la structuration et assurer la promotion de la filière bois-énergie
	N°22	Accompagner le développement d'une filière de méthanisation sur le territoire
	N°23	Mettre en place un programme « l'énergie dans les exploitations agricoles »
Transport Mobilité	N°24	Développer les formations d'éco-conduite à l'attention du personnel des structures du territoire
	N°25	Renouveler le parc automobile par des véhicules plus respectueux de l'environnement dans les structures disposant d'une flotte de véhicules
	N°26	Rationaliser les déplacements au sein des différentes structures du territoire
	N°27	Favoriser le développement pour le fret de marchandises de modes de transports alternatifs aux camions
	N°28	Sensibiliser à l'usage des modes de transports doux et au développement des aménagements adéquats
	N°29	Informer sur les modalités d'usage ainsi que sur les itinéraires existants et à venir de transports « doux » et de transports en commun (TC)
	N°30	Développer les services de location de vélos
Sensibilisation	N°31	Mettre en place un programme éducatif en lien avec le Plan Climat
	N°32	Aider à la création d'un spectacle-débat sensibilisant aux thématiques du Plan Climat et créant des passerelles vers des actions visant le passage à l'action
	N°33	Réaliser un calendrier 2011 « éco-citoyen » sur le thème du changement climatique
	N°34	Recenser et valoriser les actions et les acteurs de sensibilisation à la nature via la création d'un site Internet collaboratif

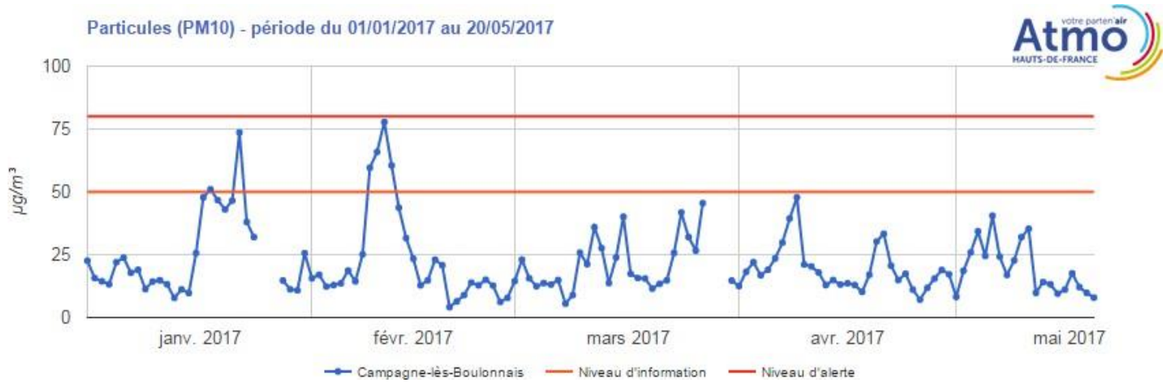
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

b) Qualité de l'air

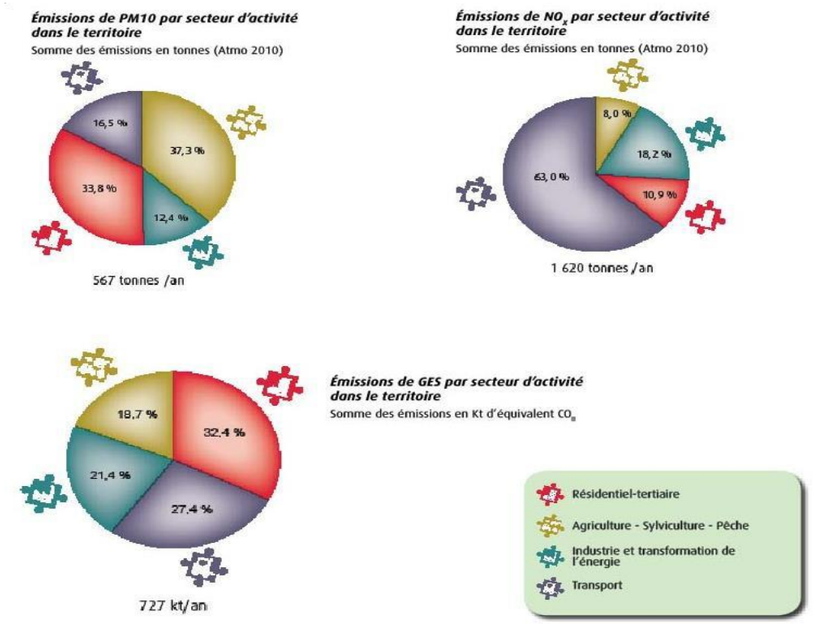
Région fortement peuplée (4 051 000 habitants), le Nord - Pas-de-Calais est la 4e région de France pour sa population et la 2e pour sa densité avec, en moyenne, 325 habitants par km².
Cette densité de population justifie un développement important du réseau de transport, ainsi qu'une urbanisation croissante du territoire. Il s'agit de la 2e région la plus artificialisée après l'Île-de-France.
Elle reste néanmoins la 2e région agricole avec 68,4% de sa surface. Cette emprise territoriale (urbaine et agricole) se fait au détriment des zones naturelles.
Les zones industrielles sont localisées essentiellement sur Dunkerque, Calais et l'ancien bassin minier.
Ces caractéristiques régionales sont à l'origine de la production locale de polluants. A titre d'exemple, pour les particules PM 10, les émissions régionales à l'hectare sont 3 fois plus élevées que les émissions nationales. Située au carrefour de l'Europe du nord, la région subit aussi l'influence de la pollution en provenance d'autres régions françaises et internationales.

La région est soumise à des influences météorologiques contrastées, avec un climat à tendance océanique sur le littoral et plus continental, à l'intérieur des terres. Ces conditions météorologiques sont globalement favorables à la dispersion des polluants, mais elles peuvent aussi devenir pénalisantes, notamment lors de brises côtières. Du fait de sa position géographique et des conditions météorologiques, l'ensoleillement annuel moyen est l'un des plus faibles de France (1632 heures à Lesquin en 2014). Ce déficit réduit notablement la transformation des polluants sous l'effet du soleil, même si, pour l'ozone, des dépassements ponctuels des seuils réglementaires sont observés.
La qualité de l'air de la région est surveillée par Atmo Nord-Pas-de-Calais, l'association agréée par le ministère de l'écologie pour la surveillance de la qualité de l'air. L'association produit notamment quotidiennement un indice de la qualité de l'air. Elle dispose d'un réseau de 46 stations fixes de mesures de la qualité de l'air et de puissants outils de modélisation.
Les valeurs limites de concentration en polluant atmosphérique sont régulièrement dépassées dans la région Nord-Pas-de-Calais, notamment pour les PM10.





La qualité de l'air est globalement moins mauvaise sur le territoire Montreuillois que sur le reste du territoire régional.
Avec 567 tonnes de PM10? émises en 2010 [Atmo 2010], le territoire participe pour 3 % aux émissions régionales. Cela correspond à 9 kg/ha/an qui sont produits (contre 16 en moyenne régionale) et les émissions sont de l'ordre de 8 kg/individu/an (contre 5 au niveau régional).
Des pics de pollutions sont relevés en période estivale, liés à l'augmentation de la densité de population et au trafic routier.



Émissions de PM10, de NO_X et de GES par secteur d'activité dans le territoire

Nombre de jours avec précipitations 1981-2010	Durée d'ensoleillement 1991-2010	Nombre de jours avec bon ensoleillement 1991-2010
125,3 j	-	-

Tableau des valeurs réglementaires

Ce
l'a

Le tableau suivant présente les différents **seuils réglementaires** de la procédure d'information et d'alerte, en microgramme par mètre cube d'air (µg/m³), en moyenne horaire, pour le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules en suspension PM10.

Seuils définis par l'article R.221-1 du code de l'environnement	Ozone (O_3) moyenne horaire (µg/m³)	Dioxyde d'azote (NO_2) moyenne horaire (µg/m³)	Dioxyde de soufre (SO_2) moyenne horaire (µg/m³)	Poussières en suspension (PM10) moyenne journalière (µg/m³)
Niveau d'information et de recommandation (NIR)	180 µg/m³	200 µg/m³	300 µg/m³	50 µg/m³ (seuil admis par le CSHPF)
Niveau d'alerte (NA)	Seuil 1 : 240 µg/m³ pendant 3h consécutives Seuil 2 : 300 µg/m³ pendant 3h consécutives Seuil 3 : 360 µg/m³	400 µg/m³ pendant 3h consécutives ou Persistance : 200 µg/m³ plus de 2 jours consécutifs (J-1, J et J+1)	500 µg/m³ pendant 3h consécutives	80 µg/m³ (seuil admis par le CSHPF) ou Persistance : 50 µg/m³ plus de 3 jours consécutifs (J-2, J-1, J et J+1)

CSHPF (Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France)
Persistance NO_2 : si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.
Persistance PM10 : si l'épisode de pollution aux particules PM10 est caractérisé par constat de dépassement du seuil d'information et de recommandation (modélisation intégrant les données des stations de fond) durant deux jours consécutifs et prévision de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour le jour même et le lendemain.

c) Climat

Les enjeux climatiques sont principalement liés au risque d'inondation et de submersion marine.
Le territoire émet 727 kteqCO2/an soient 0,9 % des émissions régionales (qui sont fortement influencées par les émissions industrielles dunkerquoises). Les émissions sont essentiellement dues au résidentiel-tertiaire et au transport routier.

Le Montreuillois est vulnérable aux inondations. Celles-ci sont susceptibles de s'aggraver avec les effets du changement climatique. Les zones basses littorales sont directement concernées par l'élévation du niveau moyen marin, et l'augmentation de l'occurrence des événements extrêmes.

Les vallées de la Canche et de l'Authie sont quant à elles particulièrement concernées par les risques d'aggravation des inondations en lien avec l'augmentation de l'occurrence des fortes pluies

d) Energies renouvelables

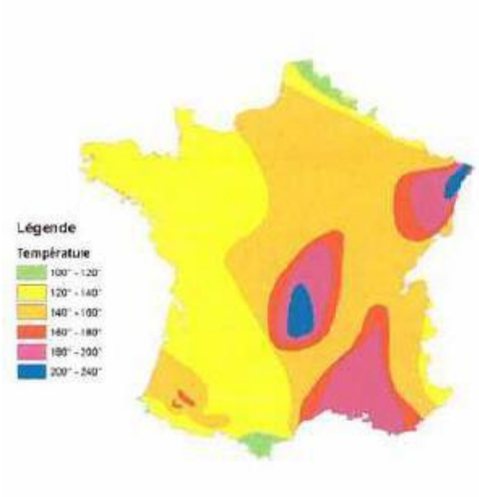
En Nord-Pas de Calais, on estime que **86 % des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) du territoire sont liées à la consommation d'énergie**, qui concerne tous les secteurs de notre société. Ce sujet majeur pour les politiques de lutte contre le changement climatique est étudié dans le cadre du dispositif NORENER, créé en 1992 par le Conseil Régional et l'ADEME pour observer les consommations d'énergie finale de la région.

Bien qu'elles soient encore minoritaires en Nord-Pas-de-Calais, les énergies renouvelables tendent à prendre de plus en plus d'importance au fil des années. **En 2012, la production d'énergie renouvelable est estimée à 3,7% de la consommation régionale d'énergie.** Leur développement offre une alternative durable à la raréfaction des énergies fossiles et fissiles et permet de répondre à des engagements nationaux et européens (objectifs "3X20", lois Grenelle, ...) mais aussi régionaux (SRCAE).

En Nord-Pas de Calais, la première énergie renouvelable est le bois.

Concernant **le solaire photovoltaïque**, la région, bien que moins favorisée que le reste de la France, présente tout de même un **potentiel intéressant** de production d'énergie sur toitures existantes évalué à :

- 867 570 toitures pour une puissance de 6250 mégawatts-crête (MWc) de panneaux solaires photovoltaïques (permettant une production d'électricité équivalente au besoin annuelle de 370 000 ménages équipés en tout électrique). Au 1er janvier 2013, seul 1,2 % du potentiel était exploité.
- 867 500 toitures pour une production d'eau chaude équivalente à 1743 GWh/an (soit environ le besoin d'eau chaude pour 1,16 million de personnes). Au 1er janvier 2013, seul 0,4 % du potentiel était exploité.
- Plusieurs centaines de MWc pour les centrales solaires au sol (sur friches urbaines ou industrielles) et sur ombrières de parking.



Carte des potentiels des isothermes
Source : BRGM



Le gisement géothermique français
Source : BRGM

La région Nord Pas-de-Calais n'est pas une région particulièrement favorisée pour l'hydroélectricité car ses cours d'eau présentent de faibles débits et de faibles pentes compte-tenu du relief peu marqué.

Filière bois
La région est à la fois l'une des moins boisées de France et l'une des premières utilisatrices de bois, avec plus de 2400 établissements qui travaillent dans cette filière. Préserver les forêts, accroître le boisement, valoriser et utiliser le bois, sont des enjeux environnementaux à court, moyen et long terme. La plurifonctionnalité de la forêt assure une utilité dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique, du développement durable… Le Conseil régional l'a bien compris et a mis en place une opération de valorisation de la filière forêt/bois.

Dans la CCHPM, de manière générale, le bois est géré correctement par les propriétaires sans pour autant entrer dans une filière importante (cf. carte)

L'Energie éolienne

La France a retranscrit les objectifs européens en matière d'énergie renouvelable à travers la loi « Grenelle II » de 2010 puis la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Aujourd'hui la part des énergies renouvelables dans la production électrique française totale est fixée à 32% pour 2030. Pour tenir ces objectifs, les services de l'État et les conseils régionaux ont élaboré les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et les Schémas Régionaux Éoliens (SRE) qui permettent la mise en place d'une stratégie de développement de l'éolien dans chaque région en identifiant les zones favorables au développement de l'éolien. Ces SRE prennent en compte les parcs déjà érigés ainsi que les enjeux locaux en ce qui concerne l'environnement, le patrimoine, le paysage…

L'éolien qui a connu un fort développement ces dernières années est la deuxième énergie après le bois.

Le Nord - Pas-de-Calais est l'une des régions françaises présentant **le meilleur potentiel de vent que ce soit sur terre ou en mer**. En considérant les limites inhérentes à l'installation d'éoliennes (contraintes de sécurité, enjeux environnementaux et paysagers), le schéma régional éolien (document préfectoral visualisant les zones propices au développement maîtrisé de sites éoliens), a estimé le gisement à :

- 1347 MW pour l'éolien terrestre. Au 1er janvier 2013, 787 MW, soit 58,4 % du gisement identifié était en cours de valorisation (éoliennes effectives ou projet autorisés).
- Pour les éoliennes en mer (dites « offshore »), le potentiel a fait l'objet d'une évaluation des zones les plus propices sans pour autant définir un gisement net.
- Pour le petit et micro-éolien, le potentiel de développement n'a pour le moment pas fait l'objet d'évaluation

Schéma régional éolien

Une partie du territoire a été identifié comme zone favorable au développement éolien à contraintes modérées.

La communauté de communes dispose sur son territoire d'un parc éolien comprenant : 3 éoliennes sur le territoire de Bourthes, 3 autres sur le territoire de Campagne les Boulonnais, 6 éoliennes sur le territoire d'Herly. 5 éoliennes sur le territoire de Renty.

Le canton d'Hucqueliers fait partie d'un axe majeur du développement de l'éolien dans la région et se classe en zone favorable à l'éolien sous conditions. On y recense aujourd'hui 2 parcs éoliens implantés sur 4 communes :
Le parc éolien de l'Épinette : 6 éoliennes (Herly)
Le parc éolien du Mont d'Ergny : 9 éoliennes (Bourthes, Ergny, Campagne-les-Boulonnais) [photo ci-dessous, 6 des 9 éoliennes.]

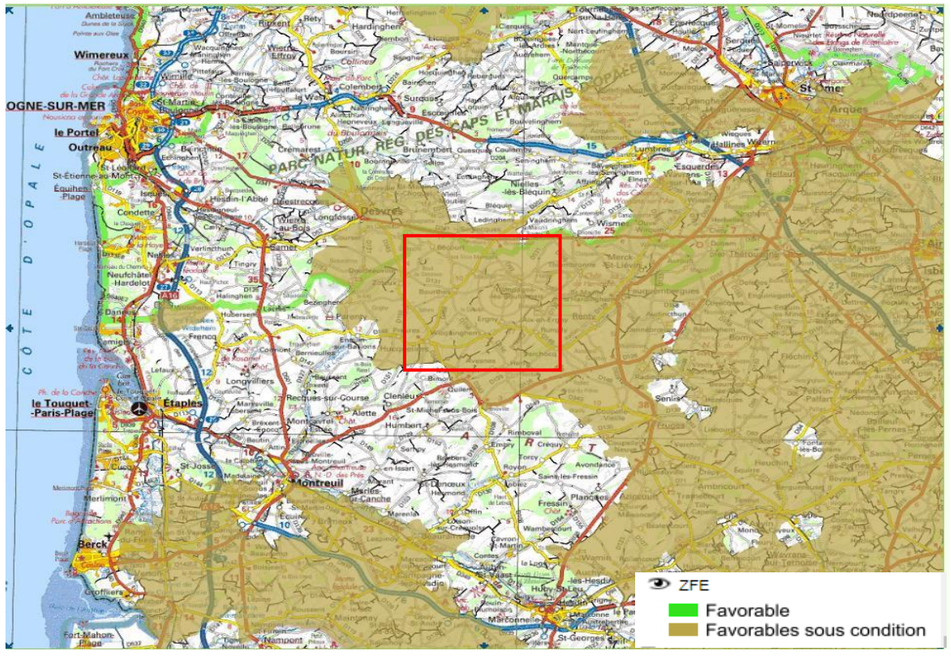
Les plateaux dépourvus d'éléments du paysage après arasement des bois et des haies ont permis l'installation de parc éolien.

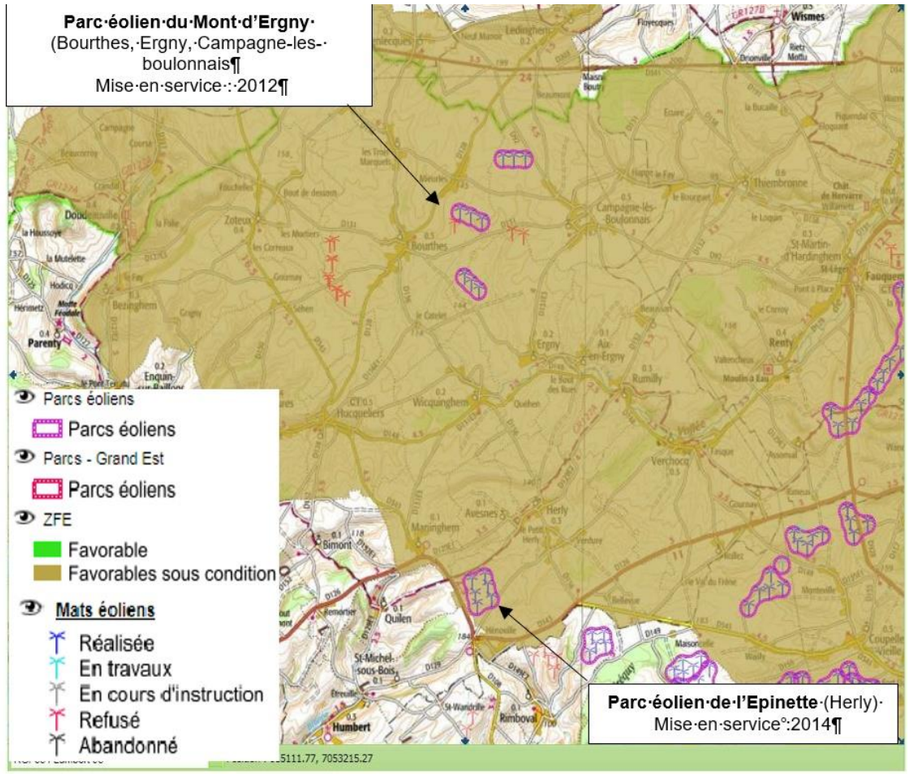
La CCHPM n'a pas fait l'objet de nombreux projets de parcs. Seuls ces deux parcs ont été acceptés et un autre parc a été refusé (cf. Carte ci-contre).
La configuration topographique structurée en vallées, versants et plateaux donne une grande importance à la qualité du paysage parfois contradictoire avec l'installation de parc éolien.



Le Parc éolien du Mont d'Ergny







Les autres énergies

La valorisation électrique de la biomasse, la géothermie et les énergies solaires complètent le panel des énergies renouvelables de notre région et évoluent aussi positivement. Néanmoins, son faible potentiel en énergie hydraulique (terrestre) maintiendra probablement le Nord-Pas de Calais en retrait d'autres régions dotées de grands barrages.

Biomasse : la méthanisation

La méthanisation est un procédé biologique permettant la valorisation des matières organiques (issues de l'activité agricole, industrielle, des déchets ménagers ou des boues urbaines) en biogaz, source d'énergie renouvelable et en digestat utilisé comme fertilisant.

Elle permet de répondre à certains objectifs environnementaux tels que la réduction des gaz à effet de serre, la production d'une énergie renouvelable (le biogaz) et la diminution de la pollution des sols et de l'eau. D'un point de vue économique, la méthanisation constitue un complément de revenus pour les agriculteurs.

Forte de son activité agricole, la région Nord-Pas-de-Calais voit cette activité se développer sur son territoire.

Le territoire d'Hucqueliers ne fait pas exception et semble s'ouvrir aux activités de méthanisation. A ce jour, 5 exploitants agricoles (à Bezinghem, Bourthes, Clenleu, Verchocq et Saint Michel-sous-bois) ont pour projet ou envisagent la mise en place d'une unité de méthanisation sur leur exploitation.

Aujourd'hui, une usine de méthanisation est en cours de construction sur le territoire de la commune de Bezihnghem.

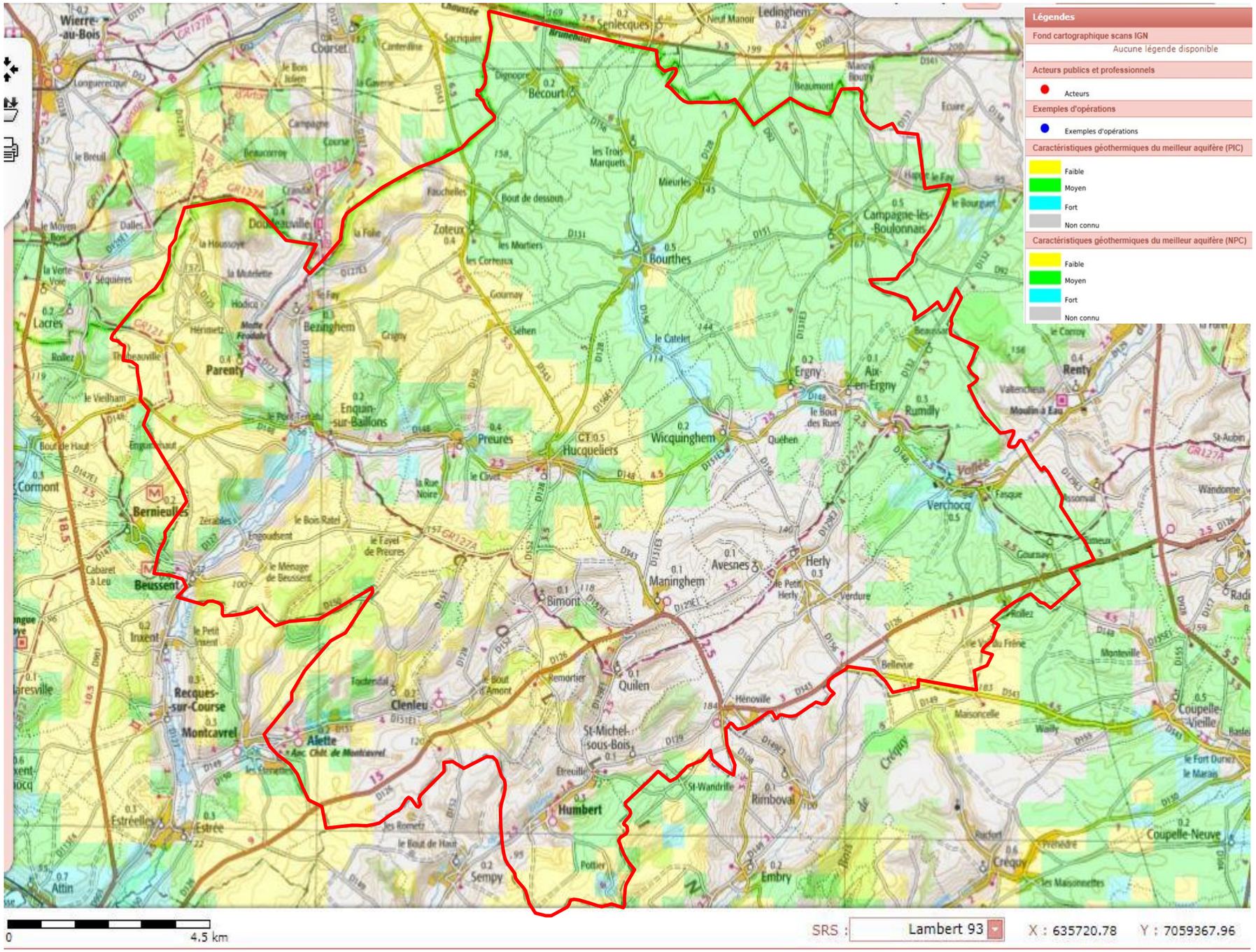
Le potentiel géothermie

La géothermie présente des avantages spécifiques appréciables qui la distinguent des autres sources d'énergie : indépendance vis-à-vis des éléments climatiques extérieurs, énergie locale, respect de l'environnement, performances énergétique et économique… La filière géothermique a atteint un stade de maturité qui permet depuis plusieurs années sa mise en œuvre dans des conditions techniques et économiques satisfaisantes.

La communauté de communes présente un potentiel faible à moyen pour exploiter les aquifères profonds (cf. carte ci-dessous).

Le potentiel géothermique du territoire est faible dans la partie occidentale du territoire et moyen dans la partie orientale

Le potentiel géothermique sur le territoire de la CCPHM



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

E- Risques et nuisances

a) Risques liés au Transport de Matières Dangereuses

Tout le territoire du département du Pas-de-Calais est concerné par le risque lié au transport de matières dangereuses.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque **TMD**, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

b) Munitions anciennes de guerre

Les vestiges de guerre constituent dans le département, sinon un risque majeur, du moins une menace constante pour les populations susceptibles d'y être exposées.

c) Cavités

Les cavités souterraines sont des vides qui affectent le sous-sol et dont les origines peuvent être naturelles (karts) ou anthropiques (exploitation de matériaux, ouvrages civils ou militaires abandonnés...).
Les cavités naturelles, les ouvrages civils et militaire abandonnés et oubliés, les exploitations de matière **non concessibles** (craie, sable, argiles…) sont régies par le Code de l'environnement et le risque induit est considéré comme un **risque naturel**.

Le pétitionnaire est invité à vérifier la présence de cavité afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Des cavités sont identifiées sur le territoire de la Communauté de Communes (source Géorisques) :

La commune de Maninghem :

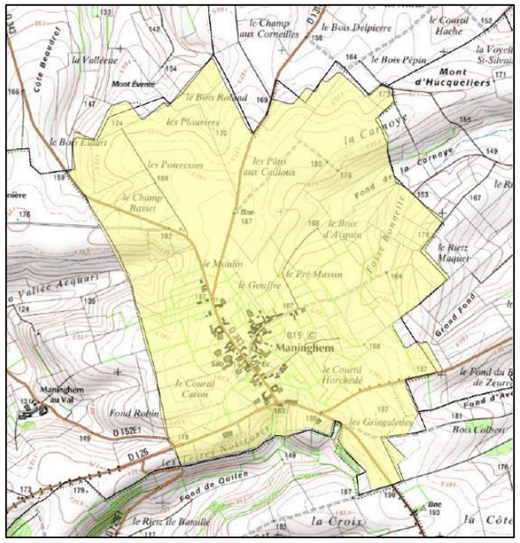
- Orifice supposé en milieu de rue du Dessous (localisation précise non connue). Date et dimension inconnue (carte de gauche ci-contre)

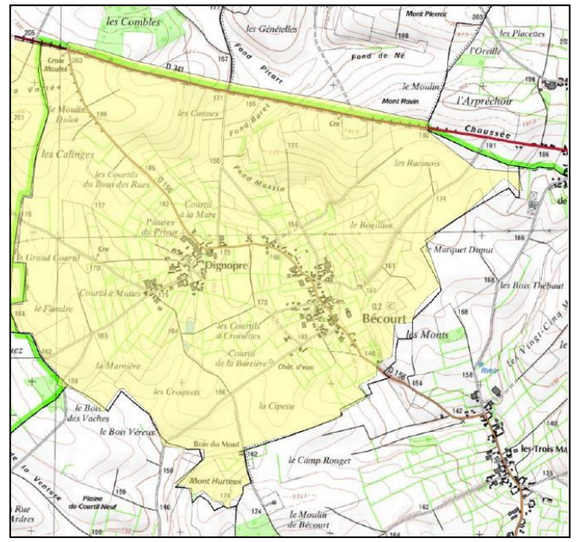
La commune de Bécourt

- Une cavité indéterminée positionnée au centre de la commune (effondrement de 2m de profondeur et de 10 m de diamètre) (carte de droite ci-contre)

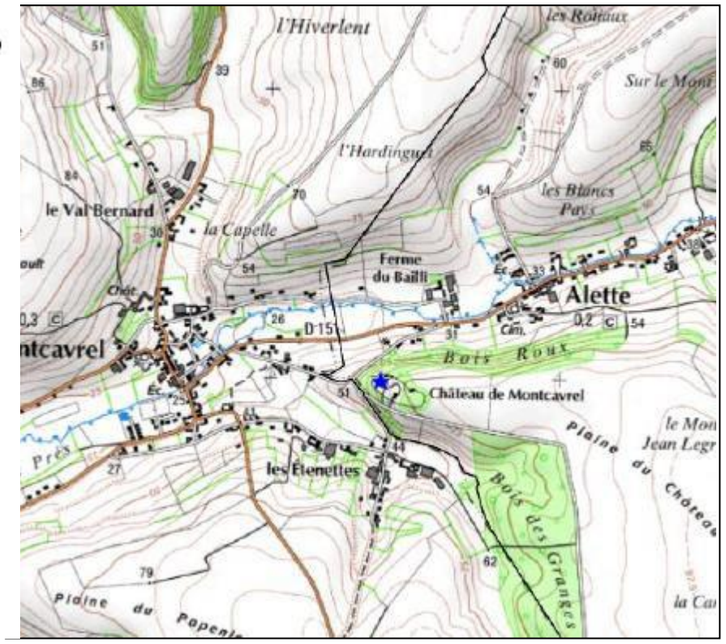
La commune d'Alette

- Un ouvrage civil « Château de Montcavrel » : glacière d'1 mètre de diamètre à travers la craie et l'argile à silex. Construction lors du dernier-tiers du XII ème siècle. Effondrement ou affaissement de terrain rue du Château à Alette et/ou rue de Vinne à Montcavrel.









Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

d) Retrait gonflement

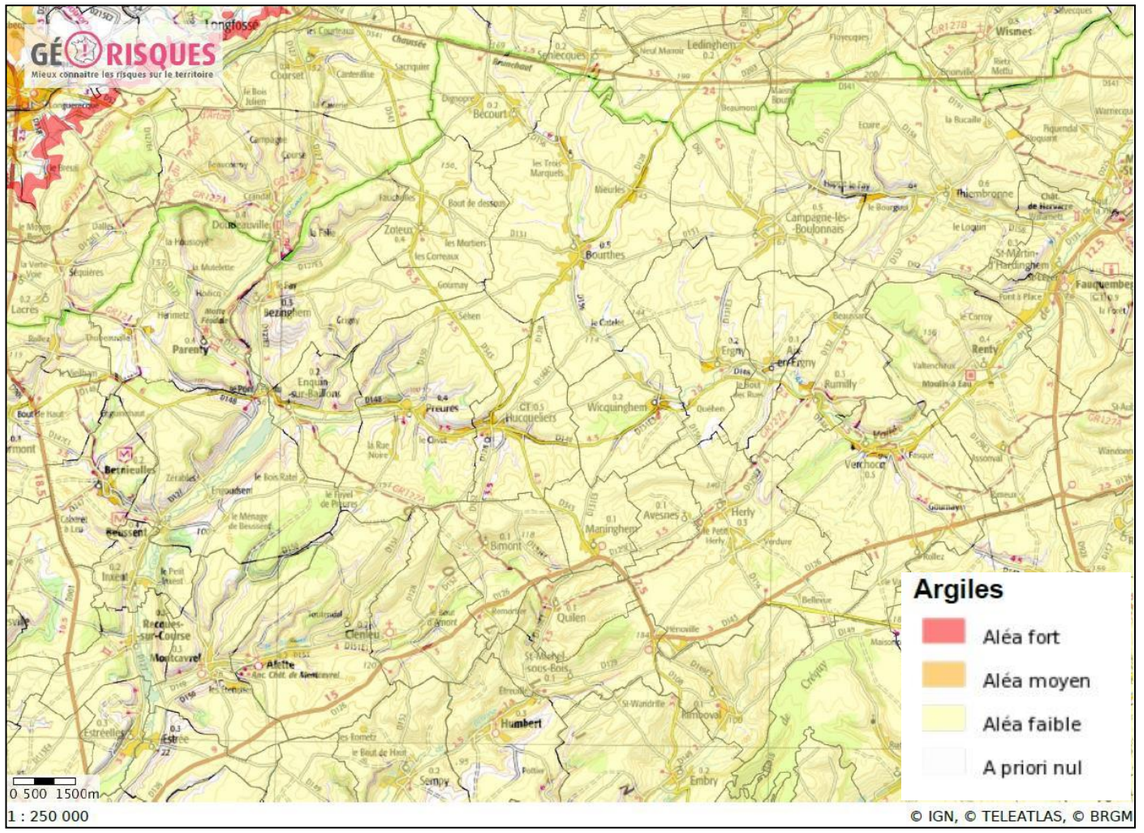
Le retrait par assèchement des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface des sols (tassements différentiels). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales ou plus rarement de phénomènes de fluage avec ramollissement.

Les **cartes départementales d'aléa retrait-gonflement** élaborées par le BRGM peuvent contribuer à attirer l'attention des maîtres d'ouvrage sur la question. Cependant, pour déterminer avec certitude la **nature du terrain** situé au droit de la parcelle et adapter au mieux les caractéristiques de la construction aux **contraintes géologiques locales**, une **étude géotechnique** menée par un bureau d'études techniques spécialisé constitue la mesure à priori la plus sûre.

L'élaboration du **cahier des charges détaillé** de l'étude de sol préalable à une construction sur terrain argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement reste du ressort du géotechnicien qui l'adaptera pour tenir compte des **spécificités du terrain de construction** (géologie, topographie, hydrogéologie, végétation, etc.) et de la nature du projet envisagé.

La communauté de communes est concernée par un aléa faible de retrait et gonflement des argiles.
Il convient aux maîtres d'ouvrage et/ou aux constructeurs de respecter un certain nombre de mesures afin de réduire l'ampleur du phénomène et de limiter ses conséquences sur le projet en adaptant celui-ci au site notamment par la réalisation d'une étude de sol.

Les zones où l'aléa est qualifié de **faible**, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol) ;



e) Sismicité

La France dispose depuis le 24 octobre 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par les décrets n° 2010-1254, n° 2010-1255 et n° 2010-1255, relatifs à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, et par l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « **à risque normal** ». Ces nouveaux textes réglementaires sont entrés en vigueur au 1er mai 2011. Les règles de construction parasismique applicables aux bâtiments dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone de sismicité dans laquelle il se trouve : plus la sismicité est forte ou plus l'importance de l'enjeu est grande, plus les exigences de protection parasismique sont fortes.

Hormis la commune d'Alette concernée par l'aléa sismique de niveau 1 (très faible), le territoire de la communauté de communes est concerné par l'aléa sismique 2 (faible).

Ci-joint, pour rappel, les règles de construction parasismique :

	Zone 2 (faible)
Bâtiments neufs	Règles de construction parasismique pour les **bâtiments nouveaux des catégories d'importance III et IV**
Bâtiments existants	- Règles de construction parasismique pour les bâtiments de catégories **d'importance III et IV**, en cas de remplacement ou d'ajout d'éléments non structuraux (ex : balcons, cheminée). - Règles de construction parasismique pour les bâtiments de catégories **d'importance IV**, en cas de travaux ayant pour objet d'augmenter de 30 % la surface plancher crée ou supprimant plus de 30 % d'un plancher à un niveau donné.

- Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent aux quelques principes suivants, sachant que leur mise en application peut se faire selon plusieurs techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur.
- Les fondations sur semelle doivent être suffisamment profondes pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l'évaporation. À titre indicatif, on considère que cette profondeur d'ancrage, qui doit être au moins égale à celle imposée par la mise hors gel, doit atteindre au minimum 0,80 m en zone d'aléa faible à moyen et 1,20 m en zone d'aléa fort. Une construction sur vide sanitaire ou avec sous-sol généralisé est préférable à un simple dallage sur terre-plein. Un radier généralisé, conçu et réalisé dans les règles de l'art, peut aussi constituer une bonne alternative à un approfondissement des fondations.
- Les fondations doivent être ancrées de manière homogène sur tout le pourtour du bâtiment (ceci vaut notamment pour les terrains en pente (où l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont) ou à sous-sol hétérogène. En particulier, les sous-sols partiels qui induisent des hétérogénéités d'ancrage sont à éviter à tout prix.
- La structure du bâtiment doit être suffisamment rigide pour résister à des mouvements différentiels, d'où l'importance des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux.
- Deux éléments de construction accolés, fondés de manière différente ou exerçant des charges variables, doivent être désolidarisés et munis de joints de rupture sur toute leur hauteur pour permettre des mouvements différentiels.
- Tout élément de nature à provoquer des variations saisonnières d'humidité du terrain (arbre, drain, pompage ou au contraire infiltration localisée d'eaux pluviales ou d'eaux usées) doit être le plus éloigné possible de la construction. On considère en particulier que l'influence d'un arbre s'étend jusqu'à une distance égale à au moins sa hauteur à maturité.
- Sous la construction, le sol est à l'équilibre hydrique alors que tout autour il est soumis à évaporation saisonnière, ce qui tend à induire des différences de teneur en eau au droit des fondations. Pour l'éviter, il convient d'entourer la construction d'un dispositif, le plus large possible, sous forme de trottoir périphérique ou de géomembrane enterrée, qui protège sa périphérie immédiate de l'évaporation.
- En cas de source de chaleur en sous-sol (chaudière notamment), les échanges thermiques à travers les parois doivent être limités par une isolation adaptée pour éviter d'aggraver la dessiccation du terrain en périphérie. Il peut être préférable de positionner cette source de chaleur le long des murs intérieurs.
- Les canalisations enterrées d'eau doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre, ce qui suppose notamment des raccords souples au niveau des points durs.

f) Sites pollués

La base de données des anciens sites industriels et activités de service (Basias) recense des sites pollués sur le territoire intercommunal.
Cette banque de données BASIAS a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions immobilières. Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.
Il est recensé 12 sites sur le territoire du PLUi

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
1	NPC6203234	Buiche Auguste	Dépôt de charbon, fuel	Place de la Mairie.	Place Mairie (de la)	BEUSSENT (62123)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié
1	NPC6203192	Denquin Georges	Garagiste	CD 156	Chemin départemental 156	BOURTHES (62168)	g47.30z	En activité	Inventorié
1	NPC6203102	Delporte Blanche.	Commerce et distribution d'essence	CD 128	Chemin départemental 128	CLENLEU (62227)	g47.30z	En activité	Inventorié
1	NPC6203259	Specque Bernard.	Station service	CD 148, dev 11, rue du Marais.	Chemin départemental 148	ERGNY (62302)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié
1	NPC6203248	Pruvot René	Garage station Esso	2, rue JLB Coquerel, RN 343	2 Rue Coquerel (JLB)	HUCQUELIERS (62463)	g47.30z	En activité	Inventorié
2	NPC6203240	Herthault Jean Pierre	Dépôt d'hydrocarbure.	37, rue de Longueville (route d'Hucquelier à Montreuil sur mer)	37 Rue Longueville (de)	HUCQUELIERS (62463)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié
3	NPC6203236	Mairie d'Hucqueliers	Dépôt d'ordure ménagère.	CD 156E	Chemin départemental 156 E	HUCQUELIERS (62463)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié
4	NPC6203260	Mille Maurice	Café, station service	Grand' place, 3, rue Georges Brassens (RD 148)	Grand'Place	HUCQUELIERS (62463)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié
5	NPC6203197	Hibon J.	Garage	RD 148	Route départementale 148	HUCQUELIERS (62463)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié
1	NPC6203176	Jean Labarre	Atelier de mécanique	22, rue d'Hucqueliers (D148).	22 Rue Hucqueliers (d')	PREURES (62670)	g45.21a	Activité terminée	Inventorié 567393 2619811
1	NPC6203016	M. Maurice INCONNU	Café, essence (TOTAL) et machines agricoles	D 129	Chemin départemental 129	VERCHOCQ (62844)	c28.30z, g47.30z	Ne sait pas	Inventorié



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

L’inventaire Basol (sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif) recense 2 sites à Ergny.

Ancienne décharge d’Ergny : la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) exploitait sur le territoire de la commune d'ERGNY un centre d’enfouissement technique sur une superficie totale de 2 hectares depuis le 29/08/1972. La capacité d’enfouissement maximale était de 4000 tonnes par an. Il était destiné à accueillir les déchets en provenance de la zone géographique de l’emprise de l’arrondissement de HUCQUELIERS et des arrondissements limitrophes du Pas-de-Calais. L’activité d’enfouissement a cessé le 30/06/2002. Localisation Le centre de stockage se situe sur la commune d'ERGNY, à 5 km d'HUCQUELIERS. Il occupait une parcelle de 2 ha constituée de l'excavation laissée par l'exploitation des sables. Il est situé sur une ligne de crête d'une altitude comprise entre +135 et +140 m NGF, au cœur d'un environnement localement boisé et consacré à l'agriculture. Historique L'exploitation du dépôt d'ordures ménagères d'ERGNY a été autorisée par arrêté préfectoral du 29/08/1972. Elle a fait l'objet de prescriptions complémentaires le 23/01/1978. L'arrêté autorisait le stockage : - des ordures ménagères, - des cendres et mâchefers refroidis, - des déchets industriels et commerciaux banals (solides),

- des boues pelletables de station d'épuration, - des déblais et gravats. L'exploitant recevait environ 3 à 4000 tonnes de déchets par an. En décembre 1998, une étude de mise en conformité, telle que prévue par l'arrêté ministériel du 09/09/1997, est réalisée. Elle relève de nombreuses non conformités, un coût de mise en conformité élevé, et donc d'envisager la fermeture du site à court terme. La fermeture du site était programmée au 30/06/2002.

ISNDN Ergny
Activité : depuis 1972 dépôt d'ordures ménagères, de cendres et mâchefers de déchets industriels et commerciaux banals, de boues de station d'épuration et de déblais et gravats (4000 T/ans). – Surface : 2 ha. - Cessation d’activité : fin juin 2000.

Pollution aux nitrates

L’ensemble des communes sont aussi concernées par la délimitation de zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d’origine agricole dans le bassin Artois-Picardie.

g) Ruissellement

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) est sensible aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Les inondations et les coulées de boue sont les conséquences de deux phénomènes :

- Les ruissellements qui se produisent suite aux longues pluies d'hiver ou d'automne. Les ruissellements sont dus à une saturation du sol, qui ne lui permet plus d'infiltrer suffisamment les précipitations, entraînant ainsi la mise en place des ruissellements.
- Les coulées de boue causées par des pluies violentes. Lors de ces phénomènes, les pluies sont si intenses que les capacités d'infiltration des sols sont rapidement dépassées, ce qui provoque la formation des ruissellements et des coulées de boue.

Ces secteurs cumulent les facteurs favorables au développement de ces phénomènes :

- des sols limoneux fragiles sur de petits plateaux et des cultures de printemps importantes (maïs),
- des précipitations importantes soit en durée (hiver) soit en intensité (orages de printemps),
- de nombreuses vallées sèches qui concentrent les ruissellements et créent les conditions favorables à la mise en place de l'érosion,
- des pentes importantes qui accélèrent les écoulements.

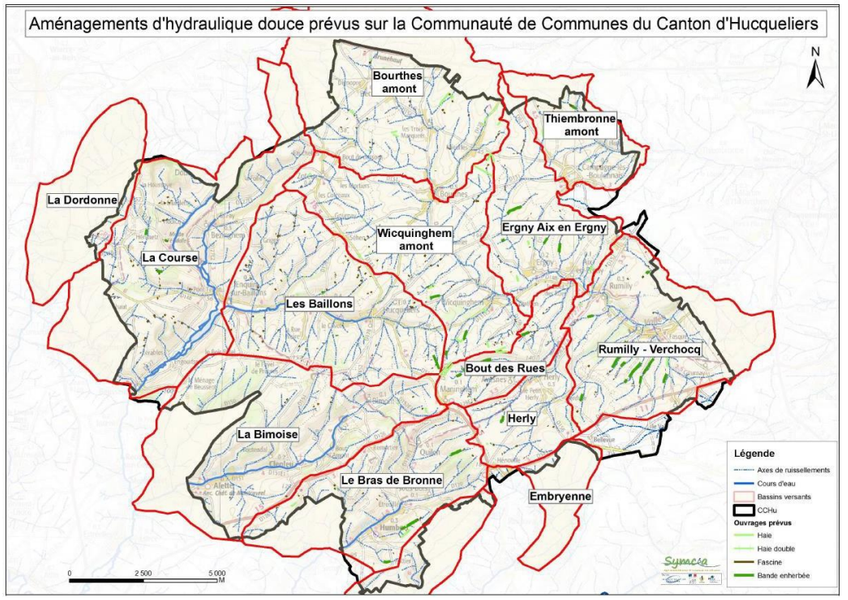
La Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois poursuit ses actions de lutte contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols en mettant en œuvre un nouveau programme de travaux prévu au minimum sur 3 hivers (2016-2017 à 2018-2019). Le présent projet concerne l'aménagement de 14 bassins versants.

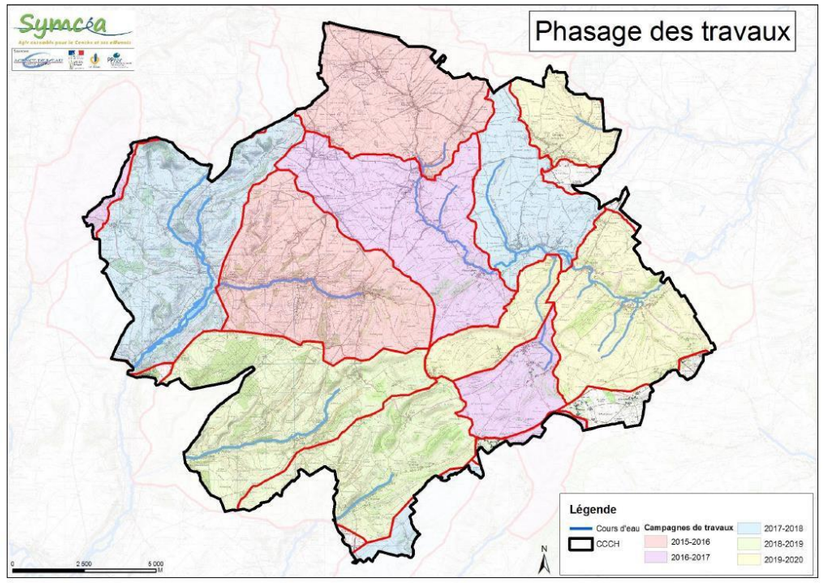
Il s'agit de réaliser 564 fascines (12 028 mètres au total) et 77 haies (11 843 mètres).

Cette opération a été reconnue d'intérêt général par un arrêté préfectoral en 2016 et bénéficie de financements publics

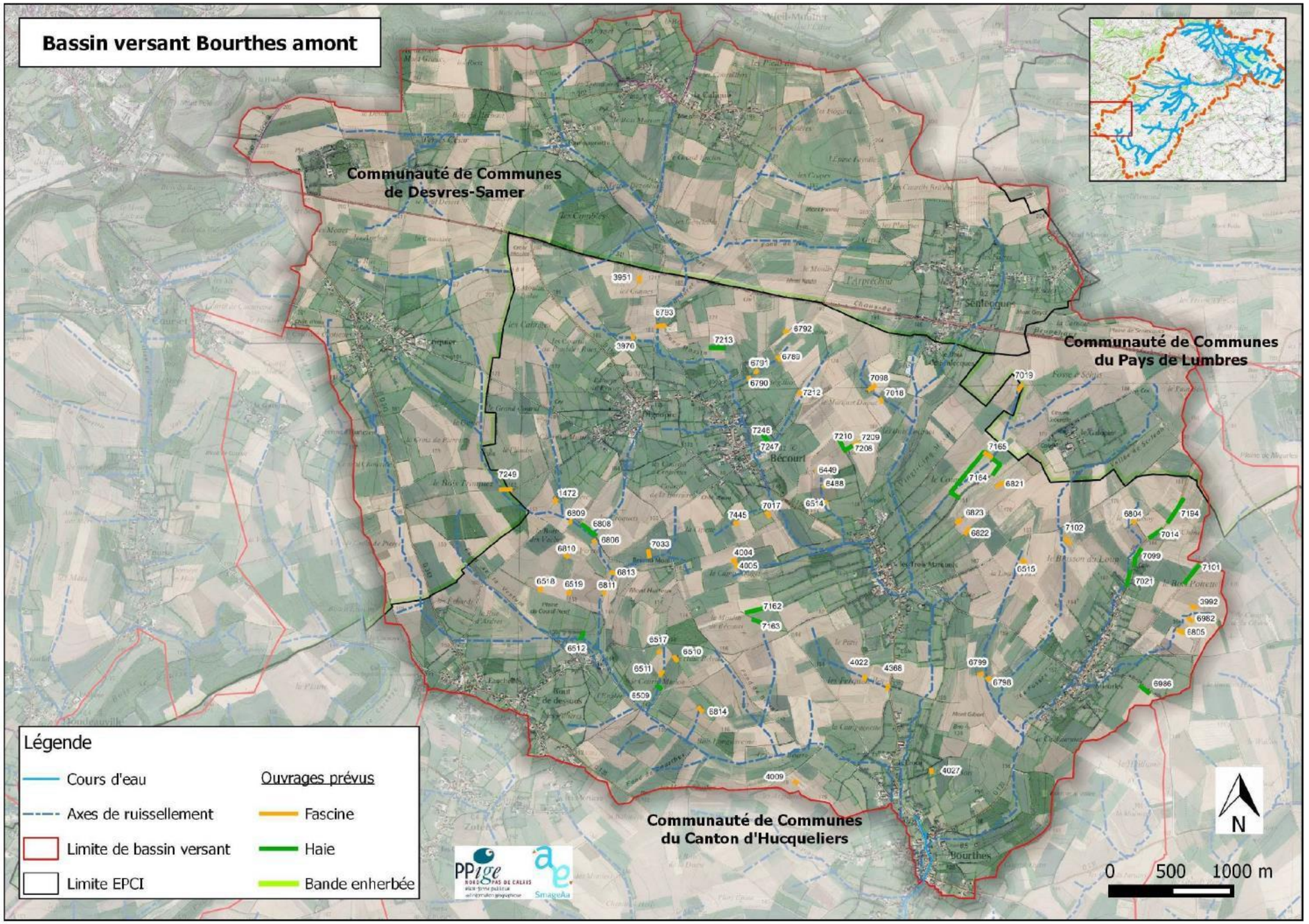
L'objectif de ces ouvrages est de ralentir les ruissellements afin de favoriser leur infiltration et le piégeage des sédiments et de réduire ainsi l'intensité de la fréquence des coulées de boue. Le schéma d'aménagement a été élaboré en concertation avec les agriculteurs concernés.

Chaque ouvrage a fait l'objet d'une convention engageant la Communauté de Communes, le propriétaire et l'exploitant de la parcelle concernée. La pérennité de ces aménagements est dépendante de l'attention que nous leur porterons collectivement, et ce dès leur implantation.





11. Aménagements prévus pour le bassin versant de Bourthes Amont

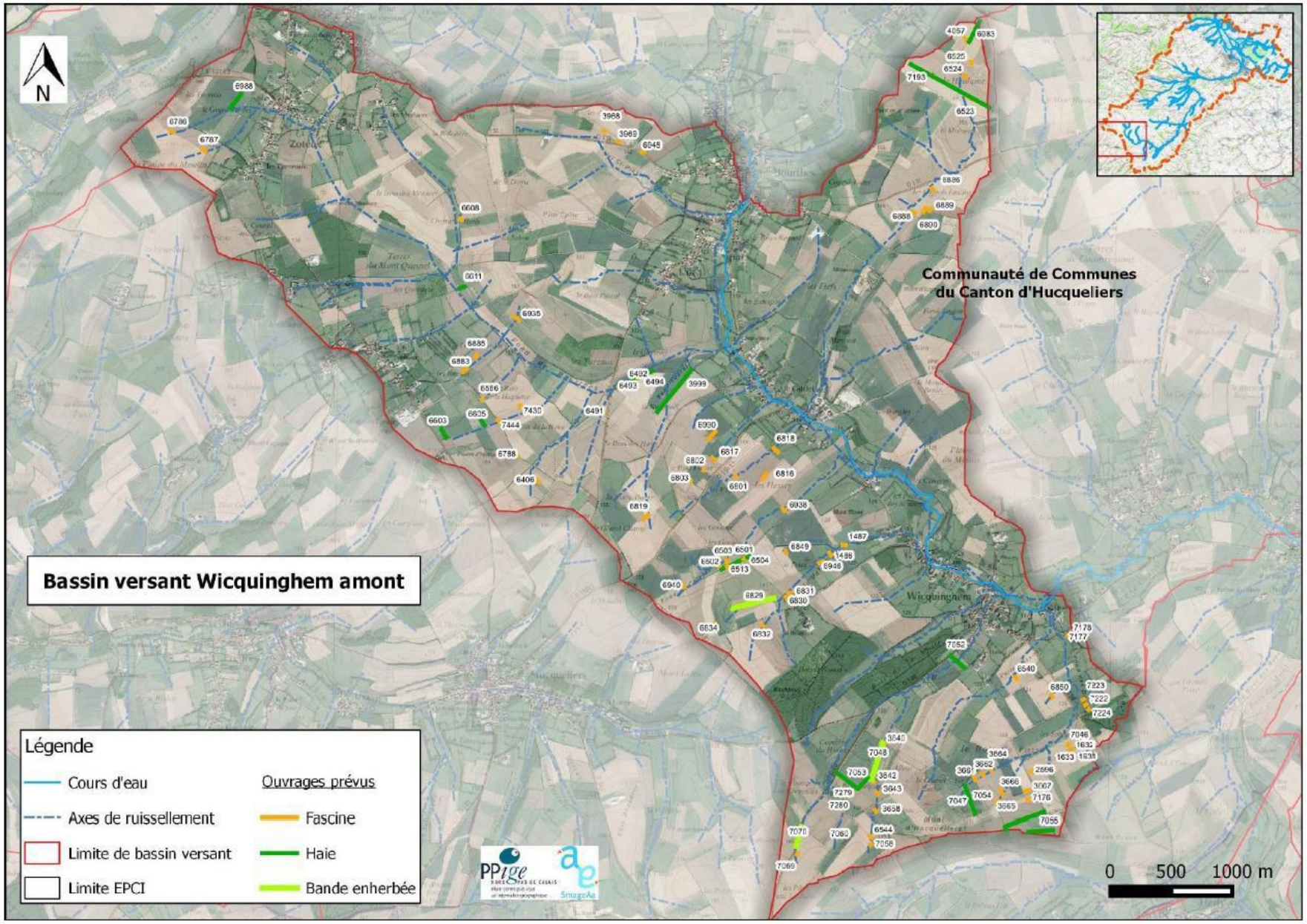


Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers
Déclaration d'Intérêt Général
Pièce 8– Emplacement des travaux

13

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

12. Aménagements prévus pour le bassin versant de Wicquinghem amont

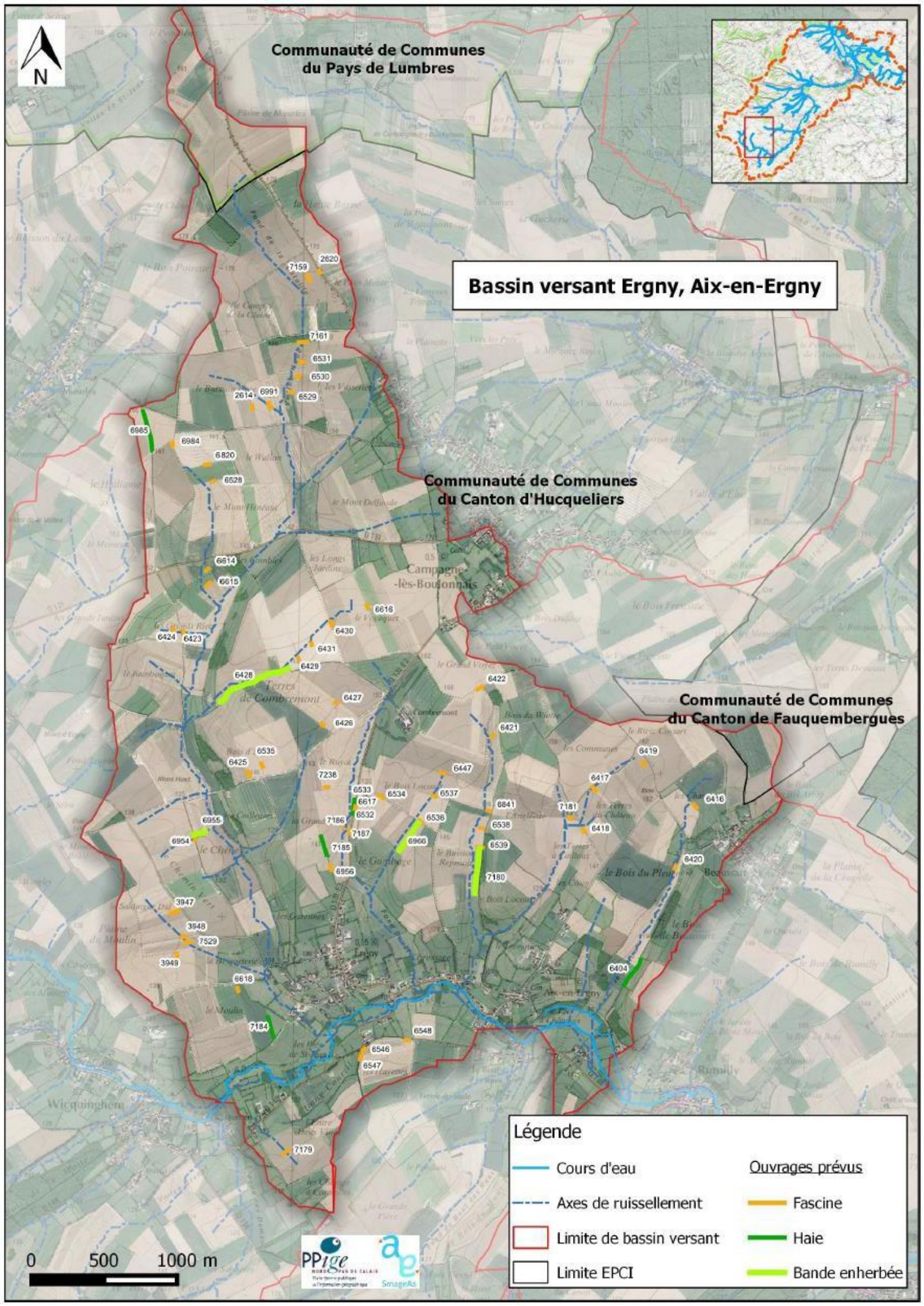


Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers
Déclaration d'Intérêt Général
Pièce 8– Emplacement des travaux

14

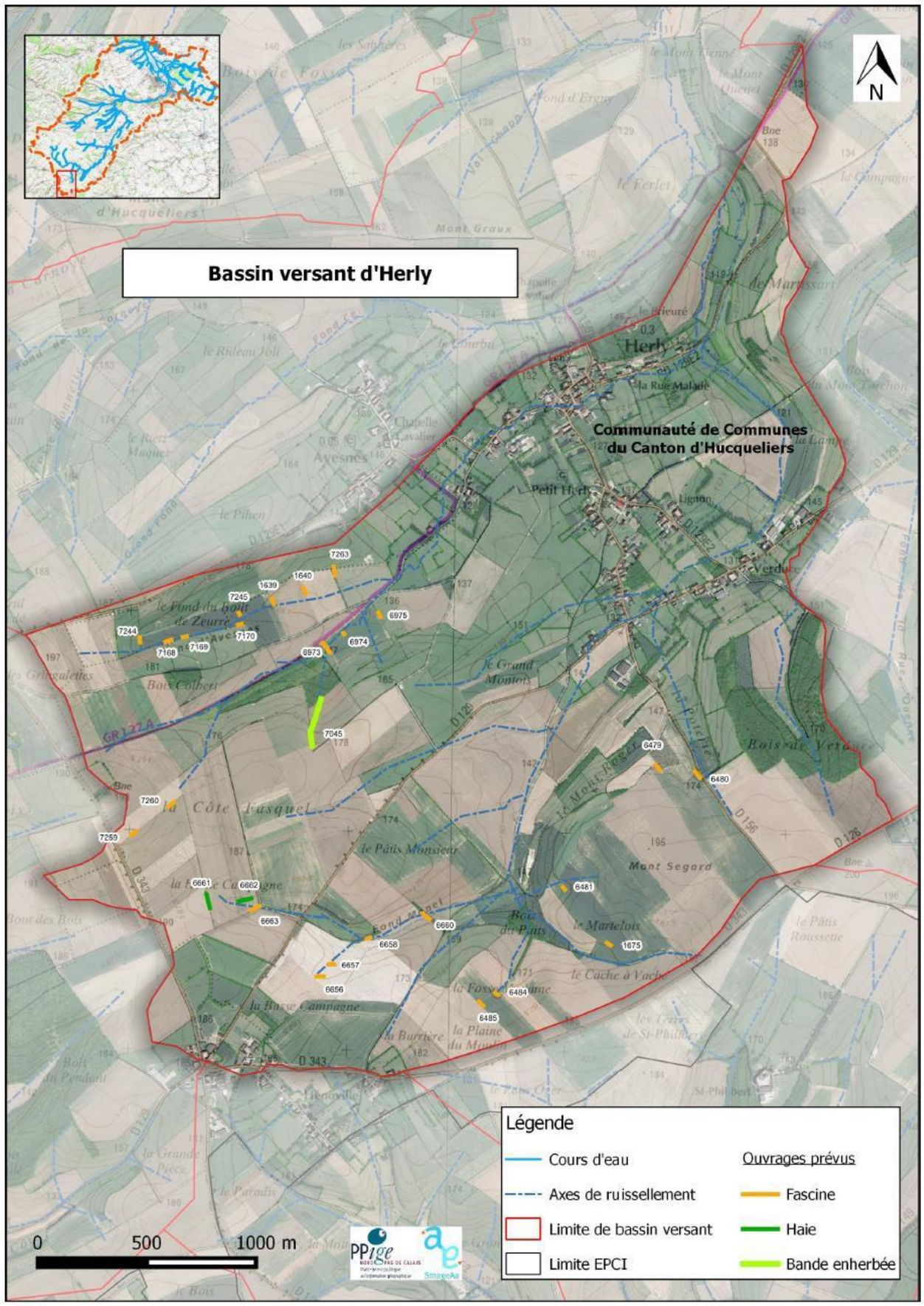
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

13. Aménagements prévus pour le bassin versant d'Ergny Aix-en-Ergny



Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers
Déclaration d'Intérêt Général
Pièce 8– Emplacement des travaux 15

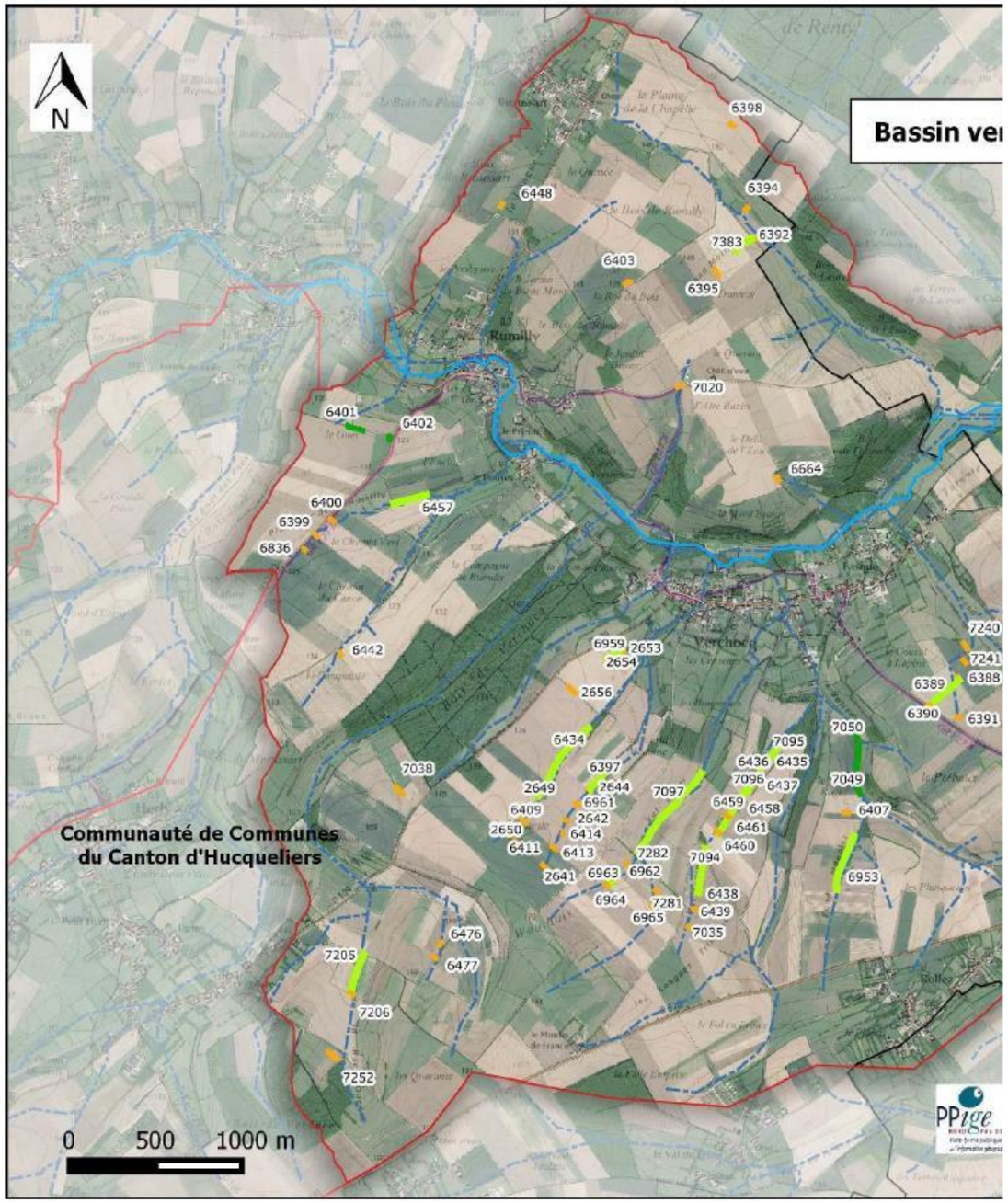
15. Aménagements prévus pour le bassin versant d'Herly



Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers
Déclaration d'Intérêt Général
Pièce 8– Emplacement des travaux 17

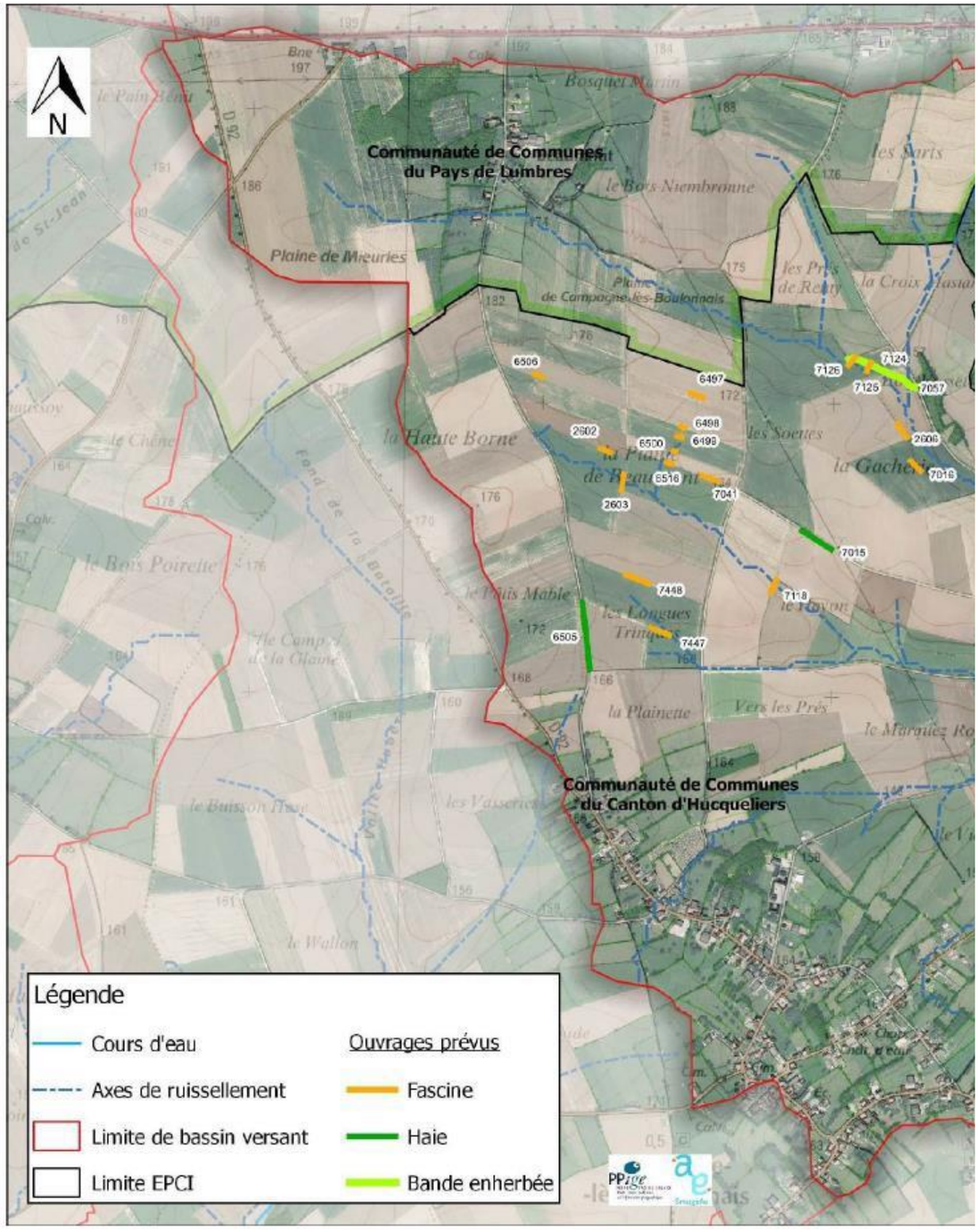
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

16. Aménagements prévu sur le bassin versant de Rumilly-Verchocq



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

17. Aménagements prévus sur le bassin versant du Thiembronne Amont



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

h) Inondation

L'autre risque encouru par les communes de la Communauté de Communes est relatif aux inondations.

Le périmètre d'étude du PPR inondation de l'Aa supérieure comprend les zones inondables (Cf. chapitre PPR) par les **débordements** de l'Aa supérieure (zone d'étude de l'Atlas Régional des Zones Inondables - ARZI) situées, de l'amont vers l'aval, sur les 18 communes dont Rumilly
Le périmètre d'étude du PPR Inondation de l'Aa supérieure comprend également les zones inondables par des **débordements en amont** de l'Aa supérieure (amont de Rumilly – hors ARZI) et les zones inondables par des **débordements sur des affluents** tels que le Bléquin et le Ruisseau d'Acquin (hors ARZI) et/ou par des phénomènes de ruissellements (hors ARZI), zones situées sur les 9 communes dont Bourthes, Wicquinghem, Ergny, Aix-en-Ergny,

Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

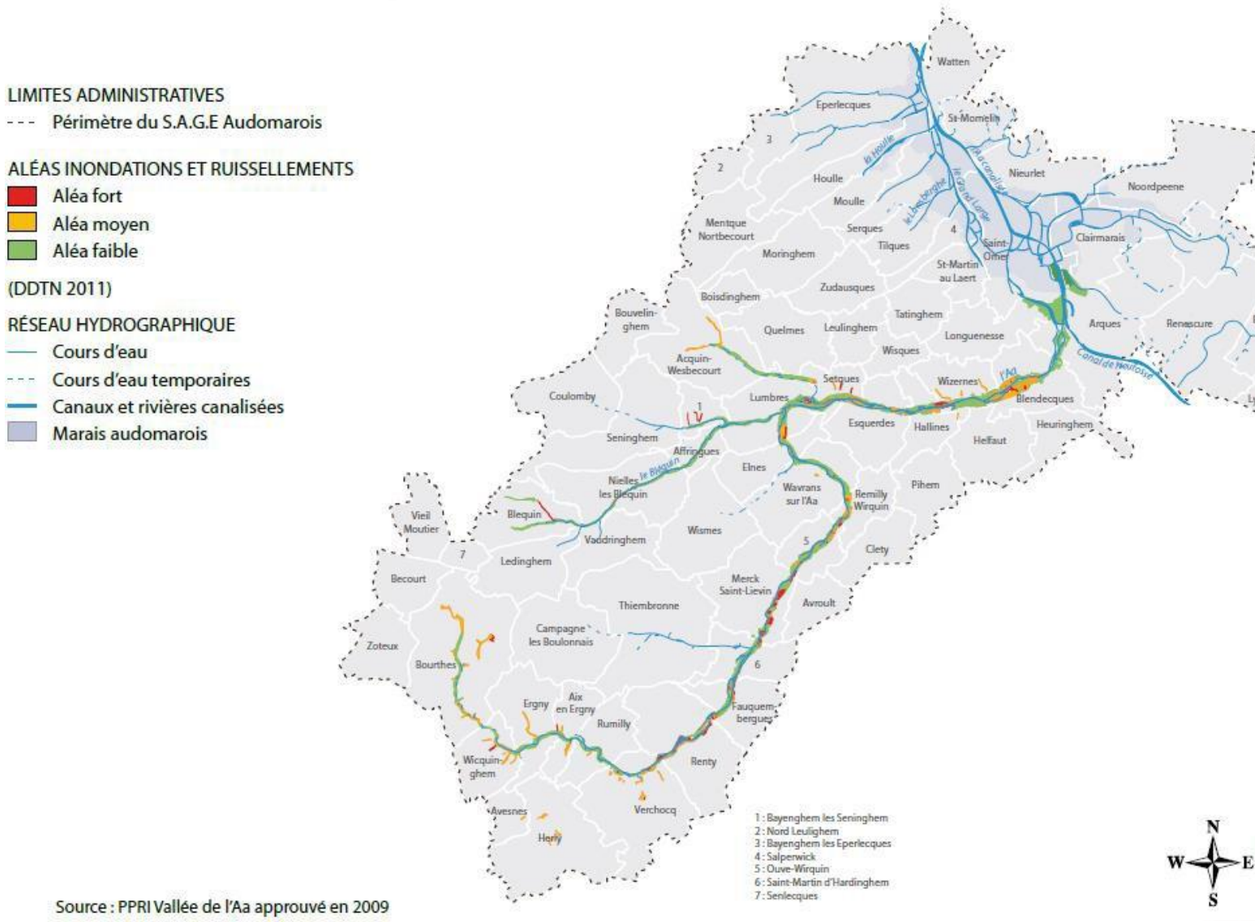
Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) ont été lancés en 2002. Ils ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque. Le nouvel appel à projets PAPI doit permettre le maintien de la dynamique instaurée par le premier appel à projets de 2002. Il constitue également un dispositif de transition devant préparer la mise en œuvre de la directive inondation (DI). Il s'inspire donc aussi bien des précédents projets PAPI et du bilan qui en a été fait que du futur cadre de la politique de gestion des inondations tel qu'il est défini par la DI. Ainsi, certaines modalités de la nouvelle démarche PAPI présentent un caractère de nouveauté fort par rapport au précédent appel à projet PAPI.

Deux démarches PAPI sont en cours sur le territoire de la collectivité. Il s'agit des PAPI suivants :

- PAPI Canche (d'intention), qui concerne les communes d'Alette, Beussent, Bezinghem, Bimont, Clenleu, Enquin-sur-Baillons, Hucqueliers, Humbert, Maninghem, Parenty, Preures, Quilen et Saint- Michel-sous-Bois.
- PAPI Audomarois en cours, qui concerne les communes d'AIX-EN-ERGNY, AVESNES, BECOURT, BOURTHES, CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS, ERGNY, HERLY, RUMILLY, VERCHOCQ, WICQUINGHEM et ZOTEUX.

Extrait du Sage de l'Audomarrois



Source : PPRI Vallée de l'Aa approuvé en 2009

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

ZIC (Zones d'Inondations Constatées)

Des Zones inondées constatées (ZIC) ont été relevées sur le territoire de la collectivité avec des hauteurs d'eaux (connues ou non connues).

Les 7 communes suivantes sont concernées : Aix-en-Ergny, Beussent, Bourthes, Ergny, Rumilly, Verchocq et Wicquinghem.

Aléas / Enjeux	Fort (H>1.00m)		Moyen (0,5m<H<1m)		Faible (H inconnue ou H<0,5m)	
	Projet nouveau	Modification ou extension d'un bâtiment	Création d'un nouveau bâtiment	Modification ou extension d'un bâtiment	Création d'un nouveau bâtiment	Modification ou extension d'un bâtiment
Zone urbanisée / urbanisable	Interdire les nouvelles constructions sauf exploitations agricoles liées au fonctionnement d'une exploitation existante **avec surface de plancher** créée au-dessus de la côte d'eau connue + 20 cm **ou du TN + 1,00m si la hauteur n'est pas précisée.**	Autoriser sous réserve de : → ne pas créer de cave/sous-sol → ne pas créer de **surface de plancher** au-dessous de la côte d'eau connue + 20cm **ou du TN + 1,00m si la hauteur n'est pas précisée.** → Que les remblais soient limités strictement à la réalisation du projet et de sa mise en sécurité dans la limite de 20 % maximum de l'unité foncière.	Autoriser sous réserve de : → ne pas créer de cave/sous-sol → ne pas créer de **premier niveau d'habitation ou de surface de plancher** au-dessous de la côte d'eau connue + 20cm **ou du TN + 1,00m si la hauteur n'est pas précisée.** → Que les remblais soient limités strictement à la réalisation du projet et de sa mise en sécurité dans la limite de 20 % maximum de l'unité foncière.	Autoriser sous réserve de : → ne pas créer de cave/sous-sol → ne pas créer de **surface de plancher** au-dessous de la côte d'eau connue + 20cm **ou du TN + 1,00m si la hauteur n'est pas précisée.** → Que les remblais soient limités strictement à la réalisation du projet et de sa mise en sécurité dans la limite de 20 % maximum de l'unité foncière.	Autoriser sous réserve de : → ne pas créer de cave/sous-sol → ne pas créer de **premier niveau d'habitation ou de surface de plancher** au-dessous de la côte d'eau connue + 20cm ou du TN + 50cm si la hauteur d'eau n'est pas connue. → Que les remblais soient limités strictement à la réalisation du projet et de sa mise en sécurité dans la limite de 20 % maximum de l'unité foncière.	Autoriser sous réserve de : → ne pas créer de cave/sous-sol → ne pas créer de **surface de plancher** au-dessous de la côte d'eau connue + 20cm ou du TN + 50cm si la hauteur d'eau n'est pas connue. → Que les remblais soient limités strictement à la réalisation du projet et de sa mise en sécurité dans la limite de 20 % maximum de l'unité foncière.
Zone non urbanisée	Interdire les nouvelles constructions sauf exploitations agricoles liées au fonctionnement d'une exploitation existante : → prescription : surface de plancher créée au-dessus de la côte d'eau connue + 20 cm					

ZEC (Zone d'Expansion de Crue)

Lors de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois, une étude datée de 2001 avait proposé cinq grands bassins afin de lutter contre les inondations. Ces bassins présentaient des digues de 5 à 7 mètres de haut, et, derrière, des volumes stockés considérables (jusqu'à 500 000 m3). Le SmageAa est compétent pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux pour la lutte contre les inondations dans le cadre de la mise en œuvre du S.A.G.E.

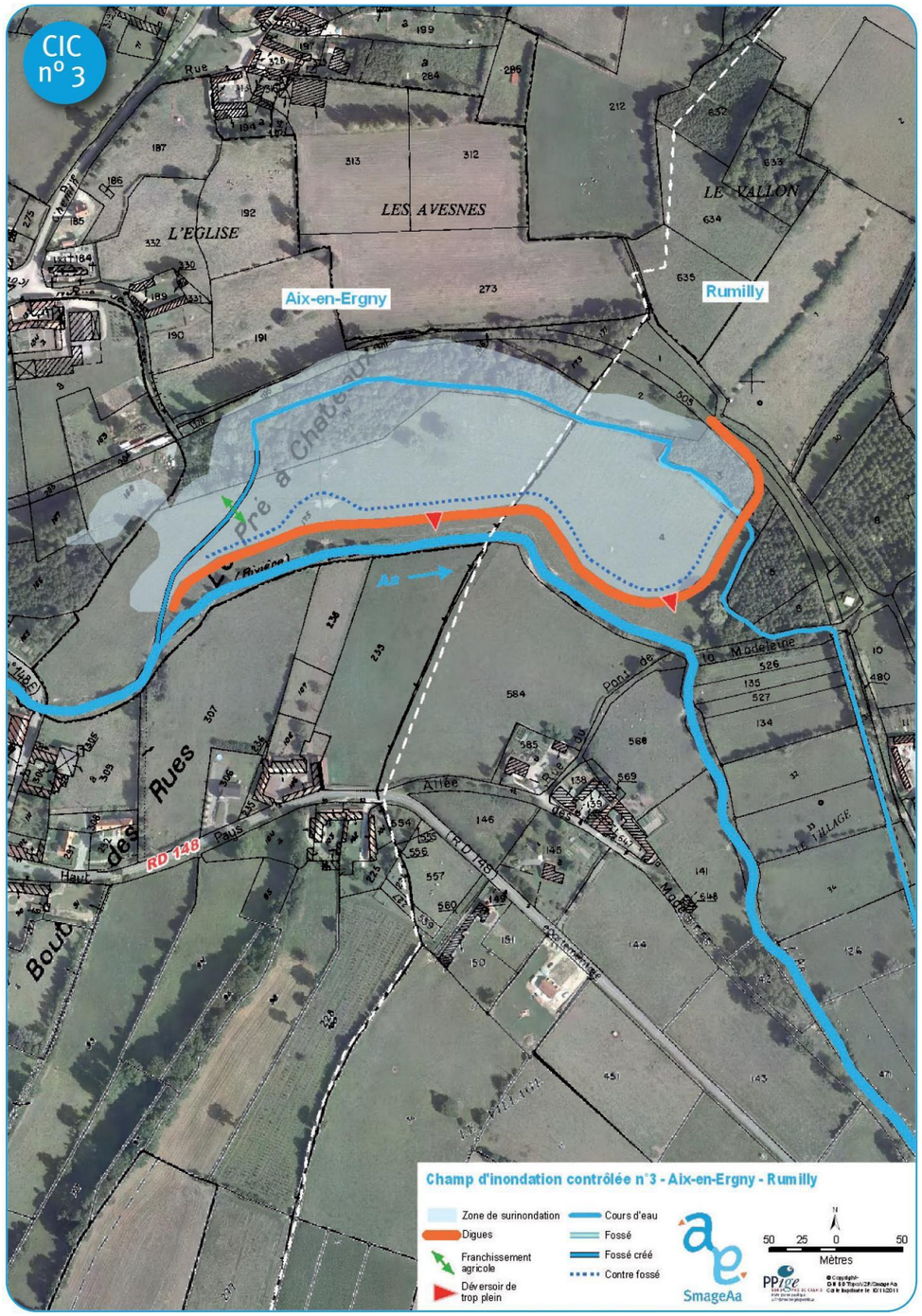
Le programme en question est très légitimement **d'intérêt intercommunautaire** et nécessite la mise en œuvre de la solidarité du territoire. En effet, les ouvrages seront localisés préférentiellement à l'amont ; et s'ils protègeront les zones sinistrées dès l'amont (Renty, Fauquembergues…), les zones les plus concentrées en population soumise au risque se situent logiquement à l'aval.

Les ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues fonctionnent sur le principe du **ralentissement dynamique** proposé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et le CEMAGREF en 2003.

Les contraintes imposées par le SmageAa sont : ne pas stocker des hauteurs d'eau supérieures à 2 mètres et donc proposer suffisamment de sites à aménager pour que l'ensemble du programme ait un impact significatif sur les crues.

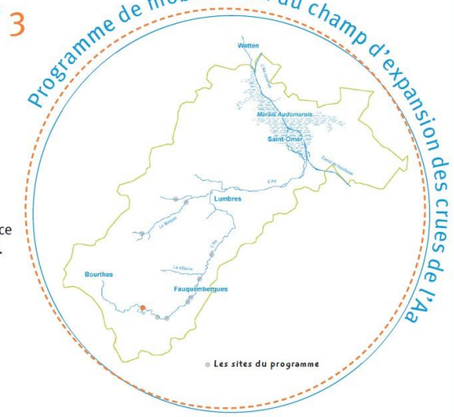
Il n'est pas envisagé d'ouvrage touchant au lit de la rivière. Il n'est donc pas prévu de section de contrôle de la rivière artificialisée, ni de remblai en travers du lit majeur en amont de la zone.

Les sites retenus pour la mobilisation du champ d'expansion des crues se situent essentiellement sur la haute vallée de l'Aa en amont de Ouve-Wirquin et sur le Bléquin et ses affluents. Sur le territoire de la communauté de communes sont inscrits 2 Zones d'expansion de crue



Champ d'inondation contrôlée nº 3
Aix-en-Ergny – Rumilly

- Dit "des Prés à Château" / Rive gauche de l'Aa.
- Site le plus en amont sur l'Aa.
- Secteur associant bocage et boisements diversifiés. Entre les deux cours d'eau, l'ensemble des parcelles occupé par des prairies pâturées.
  En amont, prairie pâturée avec une zone plus humide.
  Milieu prairial ouvert, sans ripisylve marquée.
  En pied de coteau (rive gauche du petit cours d'eau), boisement à tendance humide en amont. Evasement localisés du cours d'eau dans le boisement.
- Diagnostic d'archéologie préventive prescrit et réalisé à l'automne 2011.



Ce que comprend l'aménagement

- Digue en terre
- 1 prise d'eau
- 1 fossé : création en amont puis fossé existant
- 1 contre-fossé de drainage en pied de digue
- 1 ouvrage d'évacuation
- 2 déversoirs de trop plein
- 1 zone refuge pour les bêtes
- La restauration des clôtures, création d'abreuvement, zone refuge pour le bétail et franchissement de fossé, déplacement du parc à bestiaux

Détails du CIC n° 3

	CIC nº 3	Programme global
Commune(s)	Aix-en-Ergny – Rumilly	10 communes
Type d'aménagement	1 casier	2 types d'aménagements (casiers ou petits barrages)
Volume (m³)	42 000	610 360
Incidence sur l'effet global	7 %	100 %
Coût prévisionnel hors foncier (€HT)	545 695	9 280 218
Surface totale (ha)	6,2	83,6
Surface surinondée (ha)	5,1	67,9
Parcelles totales	11	275
Propriétaires	8	134
Exploitants agricoles	3	30
Hauteur d'eau maximale	1,8	de 1 m à 2,30 m
Durée de vidange de l'ouvrage plein	48 h maxi	6 h maxi à 72 h maxi

Valeur écologique du site

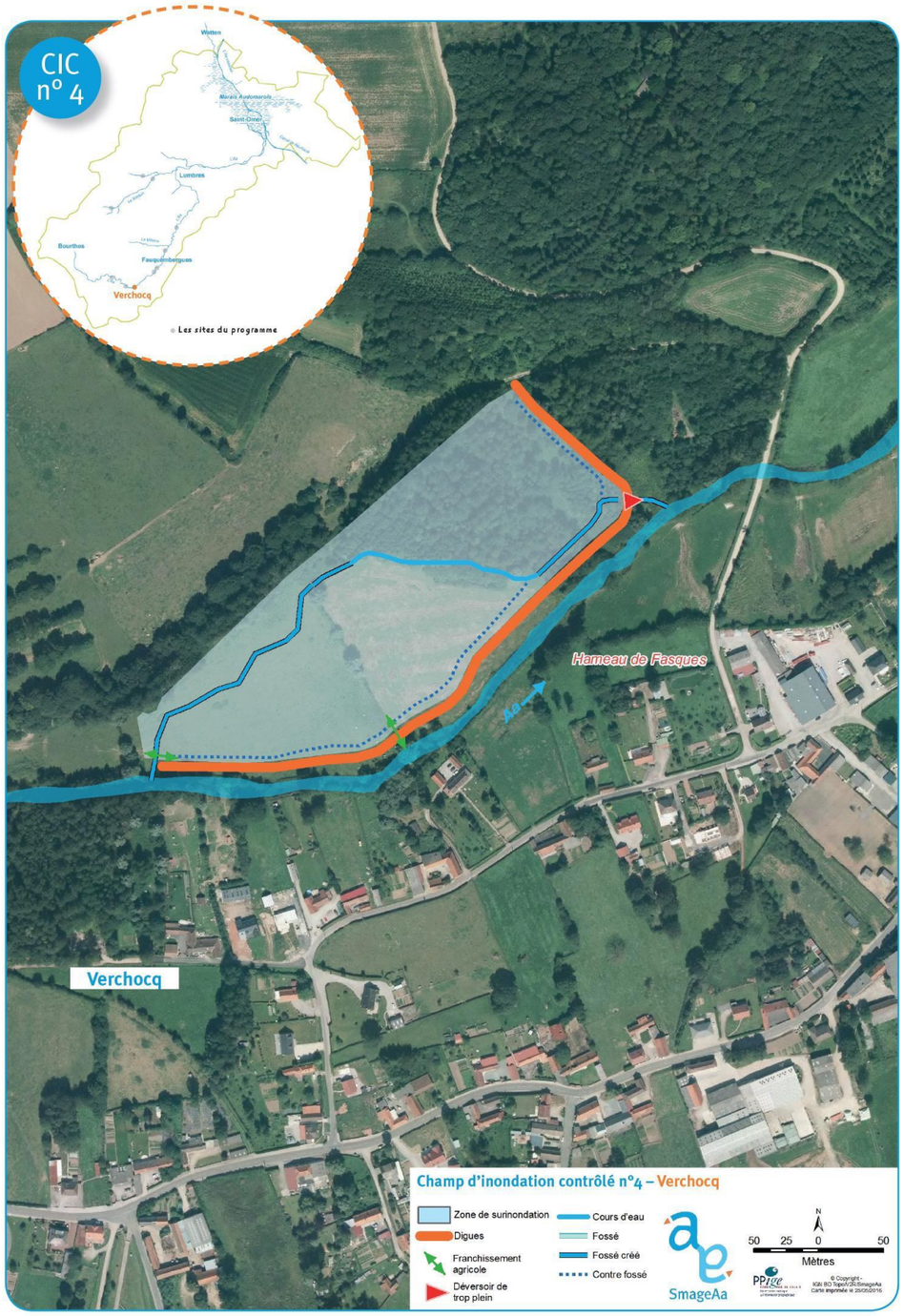
ÉLÉMENTS ISSUS DE L'EXPERTISE ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

- *Pas de contrainte réglementaire de préservation d' espèces végétales protégées.*
- *Observation de 22 espèces d' oiseaux, dont 7 patrimoniales : Hirondelle rustique, Tourterelle des bois, Canard colvert, Pic vert, Chevalier guignette, Héron cendré et Bruant jaune.*
- *Très grand intérêt du boisement humide en rive gauche et du petit cours d' eau affluent de l' Aa.*
- *Potentialité de valorisation des prairies humides.*

Sous réserve de modifications – informations au 03/01/12. Sources : V2R Ingénierie & Environnement et ALFA Environnement

Conception du programme : Agence de l'eau Artois-Picardie

Communication : l'Europe s'engage en Nord-Pas-de-Calais avec le FEDER



PROGRAMME DE MOBILISATION DU CHAMP D'EXPANSION DES CRUES DE L'Aa

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations de l'Audomarois (PAPI) s'articule autour du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de la vallée de l'Aa et de ses affluents. Au total, 610 000 m³ d'eau seront régulés en période de crue sur 10 champs d'inondation contrôlée. Ces ouvrages permettront de diminuer les hauteurs d'eau et réduiront ainsi les dommages des inondations.
Après réalisation des travaux sur l'ensemble des sites, 55% des habitations seront mises hors d'eau pour des crues courantes (1 chance sur 10 de se produire chaque année) et 30% pour une crue similaire à celle de mars 2002 (inondation historique du bassin versant qui a 1 chance sur 50 de se produire chaque année).

Champ d'inondation contrôlée n° 4 : Verchocq

- Dit "des Prés de Fasques".
- Rive gauche de l'Aa.
- Diagnostic d'archéologie préventive prescrit et réalisé à l'automne 2011. Pas de prescription de fouille.
- Partie amont occupée par deux prairies humides pâturées. À l'aval de l'affluent, boisement de feuillus diversifiés, présence d'une clairière avec une zone humide.

Ce que comprend l'aménagement

- Digue en terre
- 1 prise d'eau
- 1 fossé principal : création en amont puis fossé existant et création en aval
- 2 contre-fossés de drainage en pied de digue
- 1 ouvrage d'évacuation
- 1 déversoir de trop plein
- 1 franchissement de digue
- La restauration des clôtures, création d'abreuvement, zone refuge pour le bétail et franchissement de fossé


Prise d'eau


Fossé


Digue en terre


Déversoir

Le champ d'inondation contrôlée est alimenté lors des crues du cours d'eau par une simple prise d'eau aménagée dans la berge. Le fossé traverse le site et l'eau ressort par un système passif, un tuyau d'évacuation. Lorsque le débit de ce tuyau est inférieur à l'apport d'eau en crue, l'eau commence à se stocker. Pendant la crue, seul le périmètre inclus dans le site – la zone de sur-inondation – voit le niveau d'eau monter plus haut qu'au même endroit à l'état naturel, avant aménagement.

Détails du CIC n° 4

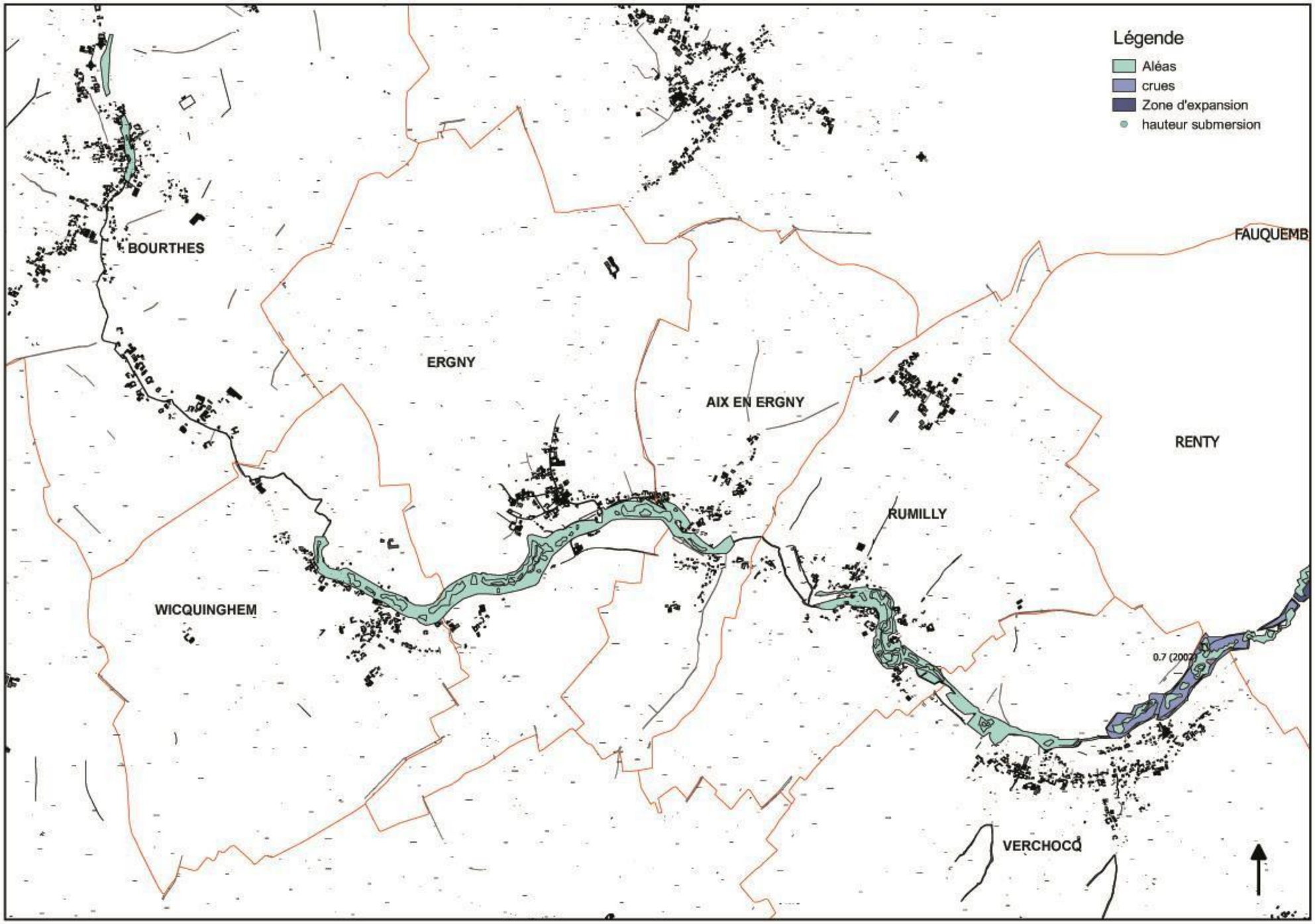
	CIC n° 4	Programme global
Commune(s)	Verchocq	10 communes
Type d'aménagement	1 casier	2 types d'aménagements (casiers ou petits barrages)
Volume (m³)	44 300	610 360
Incidence sur l'effet global	7 %	100 %
Coût hors foncier (€HT)	594 992	11 825 416
Surface totale (ha)	5,9	83,6
Surface surinondée (ha)	4,7	67,9
Hauteur d'eau maximale	1,6	de 1 m à 2,30 m
Durée de vidange de l'ouvrage plein	48 h maxi	6 h maxi à 72 h maxi

Réalisation

- Entrepreneurs (groupement) : COLAS (62) et SAVREUX (62)
- Maîtrise d'œuvre : V2R Ingénierie & Environnement (62)
- Assistants au maître d'œuvre : Contrôle géotechnique : Antea Group (59) ; Suivi écologique : ALFA Environnement (62) ; Coordination SPS : ACS (62)
- Projet ayant bénéficié d'un financement :

Juin 2016. Sources : V2R Ingénierie & Environnement et ALFA Environnement

1559, rue Bernard Chochoy – 62380 Esquerdes
SmageAa
tél. 03 21 88 98 82 / smageaa@smageaa.fr / www.smageaa.fr

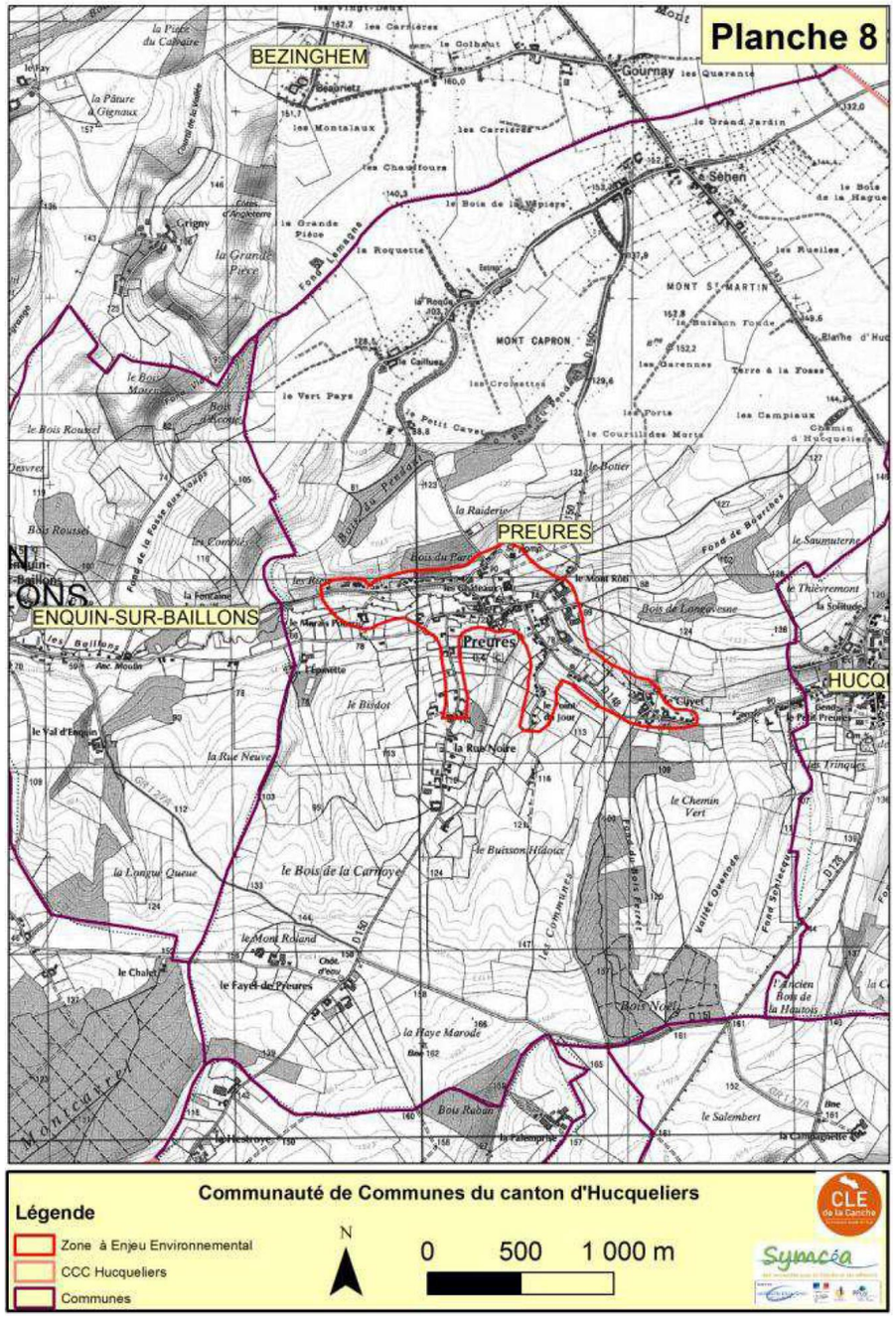


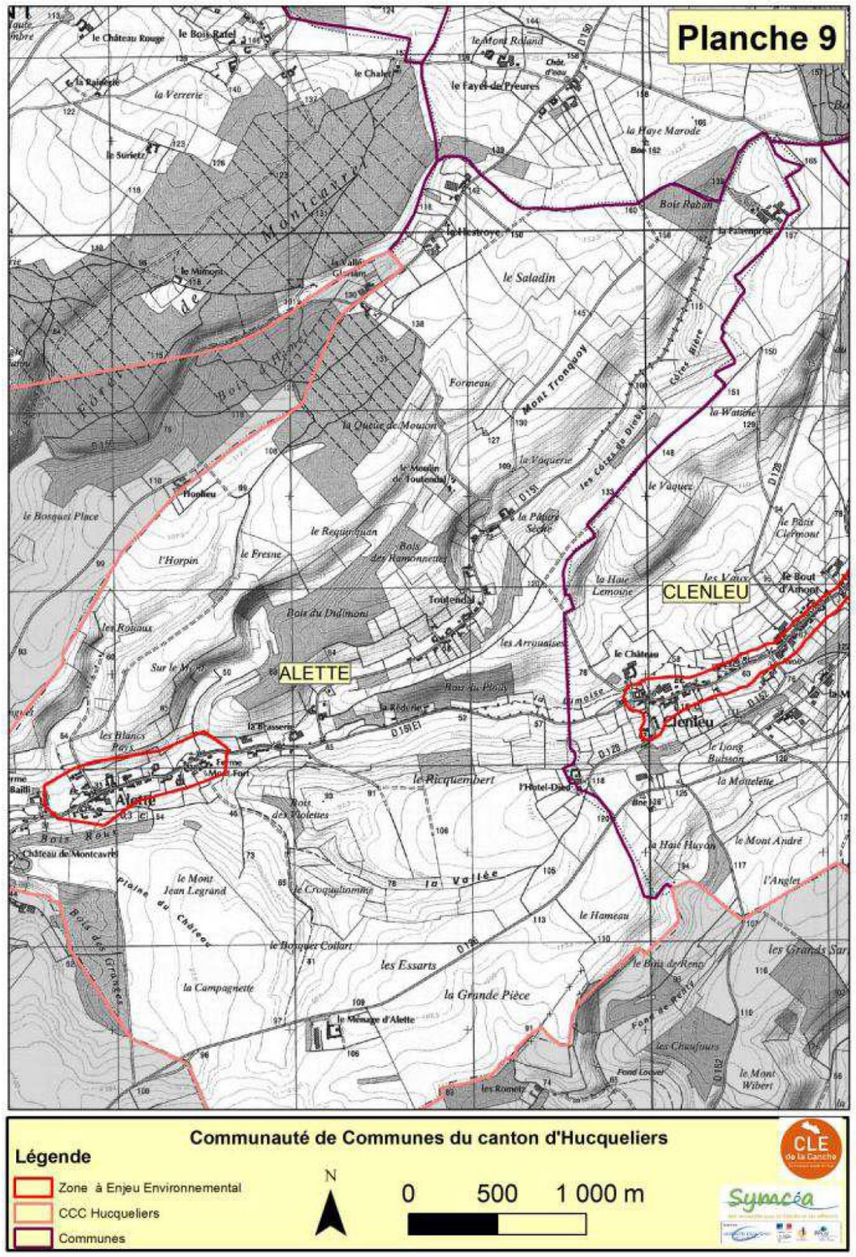
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

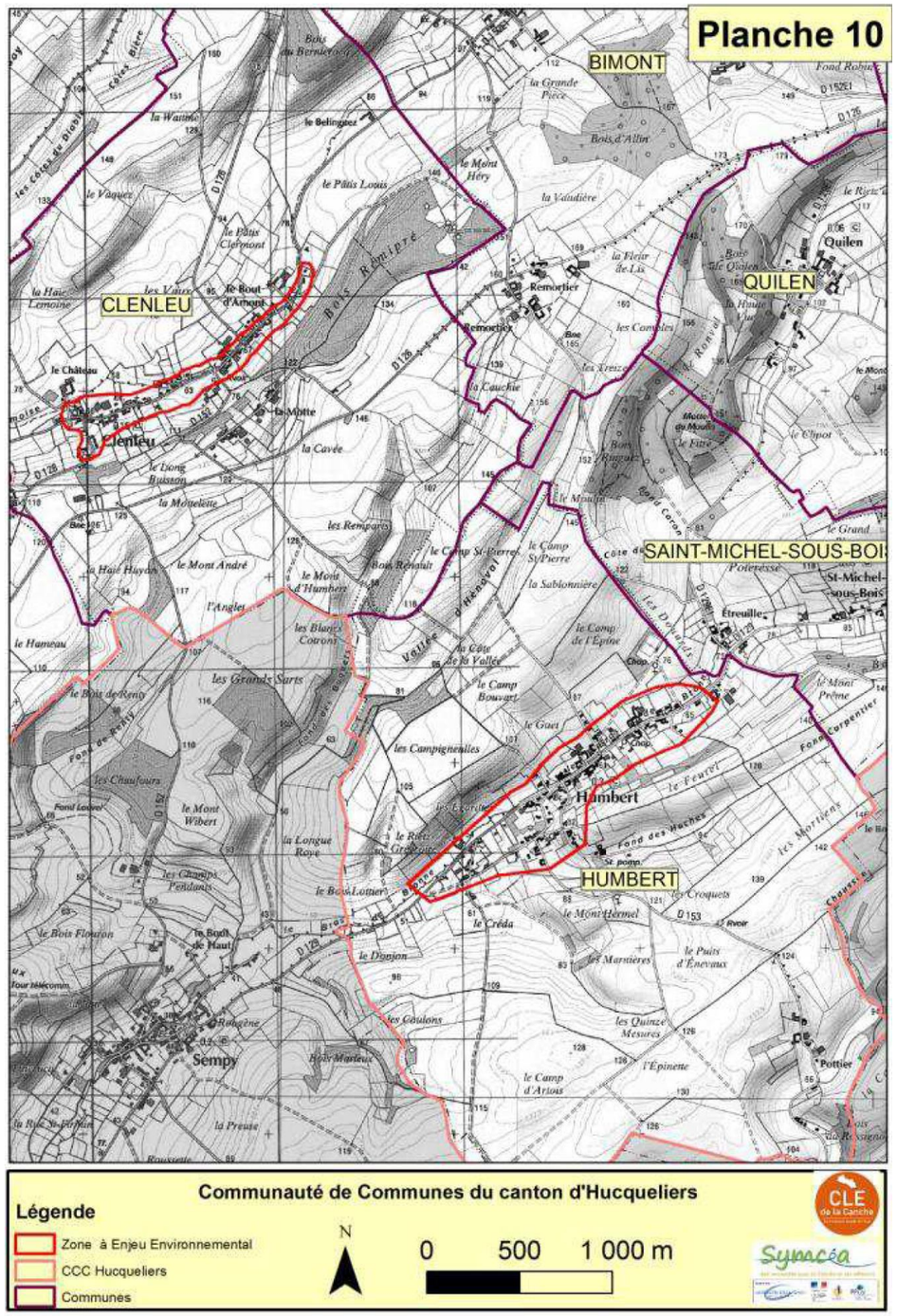
Les zones à enjeu environnemental du SAGE de la Canche

L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif nécessite de délimiter des Zones à Enjeu Environnemental (ZEE). Ces zones figurent au SDAGE 2016-2021 et au SAGE de la Canche.

7 communes (Alette, Beussent, Clenleu, Enquin-sur-baillons, Parenty, Preures, Hucqueliers) sont classées « zones prioritaires en matière d'assainissement » (donc zones à enjeu environnemental) selon le rapport du diagnostic des installations d'assainissement non collectif de la communauté de communes du canton d'Hucqueliers en 2012.
A ce jour, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Canche a validé les 3 ZEE suivantes cartographiées planche 8, 9 et 10 extraite du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021.




Planche 9
ALETTE
CLENLEU
Communauté de Communes du canton d'Hucqueliers
Légende
Zone à Enjeu Environnemental
CCC Hucqueliers
Communes
N
0 500 1 000 m


Planche 10
BIMONT
QUILEN
CLENLEU
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS
HUMBERT
Communauté de Communes du canton d'Hucqueliers
Légende
Zone à Enjeu Environnemental
CCC Hucqueliers
Communes
N
0 500 1 000 m

Remontée de nappe phréatique

Les nappes phréatiques sont des masses d'eau contenues dans les fissures du sous-sol ; elles sont accessibles généralement par des puits ou par des forages.

Les nappes sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre profondément pour recharger la nappe phréatique.

La recharge de la nappe phréatique survient en automne et en hiver lorsque les précipitations sont les plus importantes, l'évaporation est faible et la végétation, peu active, prélève très peu d'eau dans le sol.

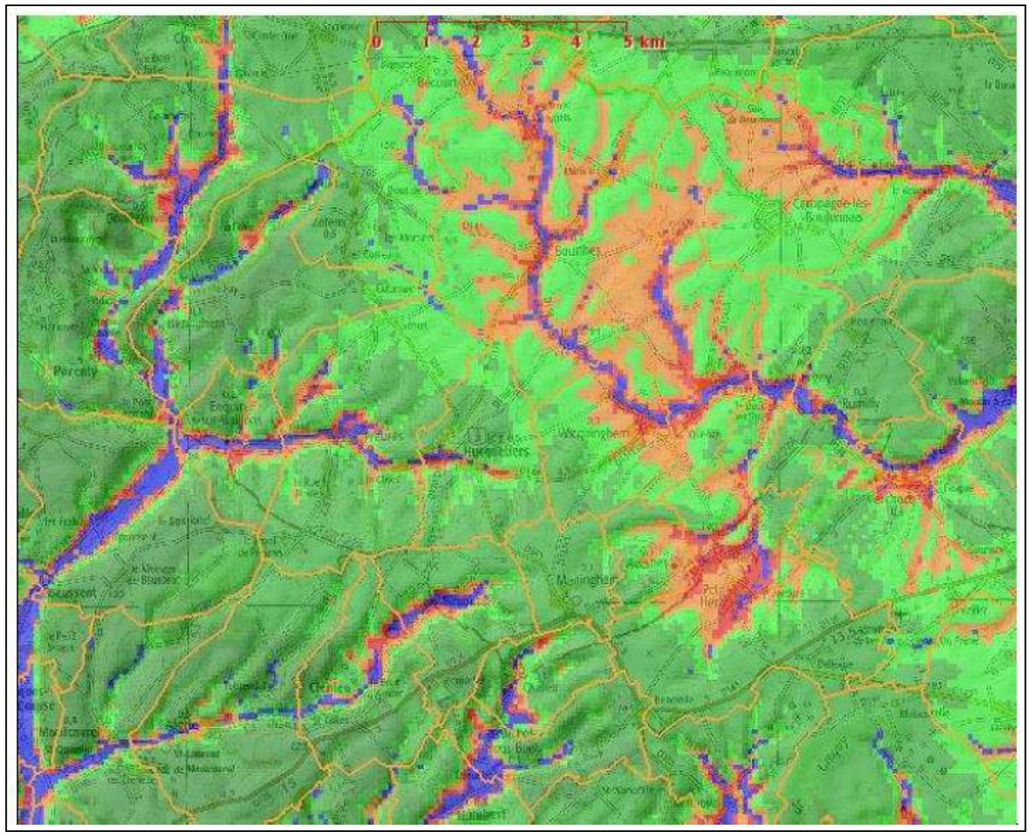
Le niveau le plus bas de la nappe phréatique s'appelle l'étiage. Il se produit en automne avant le retour des pluies.

Dans certaines conditions, par exemple une succession d'années humides, le niveau d'étiage peut devenir de plus en plus haut. Lorsque de fortes pluies se produisent et que le niveau d'étiage est inhabituellement élevé, la nappe peut alors atteindre la surface du sol. Cela entraîne une inondation « par remontée de nappe
». Cette inondation peut déboucher sur des débordements, des ruissellements ou des inondations.

Le phénomène de remontée de nappe ne peut pas être évité, mais certaines précautions peuvent être prises pour réduire les dégâts dans les zones sensibles, notamment le respect de règles préventives de construction (absence de cave et de sous-sol, rehausse du premier niveau habitable par rapport au terrain naturel, …)

Conséquences d'une inondation par remontée de la nappe phréatique

- Inondations de sous-sols, de garages semi-enterrés ou de caves ;
- Fissuration d'immeubles, en particulier ceux comportant plusieurs niveaux de sous-sols ou de garages ;
- Remontées de cuves enterrées ou semi-enterrées, de piscines ;
- Remontées de canalisations enterrées ; …





Arrêtés de catastrophe naturelle

Pour la commune d'AIX-EN-ERGNY :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62017	Aix-en-Ergny	inondations et coulées de boue	18/11/91	22/11/91	21/09/92	15/10/92	R
62017	Aix-en-Ergny	inondations et coulées de boue	31/10/98	01/11/98	29/12/98	13/01/99	R
62017	Aix-en-Ergny	inondations et coulées de boue	27/02/02	01/03/02	30/04/02	05/05/02	R
62017	Aix-en-Ergny	inondations et coulées de boue	28/11/09	28/11/09	30/03/10	02/04/10	R
62017	Aix-en-Ergny	inondations et coulées de boue	29/10/12	30/10/12	10/01/13	13/01/13	R

Pour la commune de BEUSSENT :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62123	Beussent	inondations et coulées de boue	20/01/88	25/02/88	07/04/88	21/04/88	R
62123	Beussent	inondations et coulées de boue	13/11/91	15/11/91	21/09/92	15/10/92	R
62123	Beussent	inondations et coulées de boue	18/11/91	22/11/91	21/09/92	15/10/92	R
62123	Beussent	inondations et coulées de boue	19/12/93	02/01/94	11/01/94	15/01/94	R
62123	Beussent	inondations et coulées de boue	28/11/09	28/11/09	30/03/10	02/04/10	R
62123	Beussent	inondations et coulées de boue	29/10/12	29/10/12	10/01/13	13/01/13	R

Pour la commune de BEZINGHEM :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62127	Bezinghem	inondations et coulées de boue	20/01/88	25/02/88	07/04/88	21/04/88	R
62127	Bezinghem	inondations et coulées de boue	13/11/91	15/11/91	21/09/92	15/10/92	R
62127	Bezinghem	inondations et coulées de boue	28/02/02	01/03/02	01/08/02	22/08/02	R
62127	Bezinghem	inondations par remontée de la nappe phréatique	28/02/02	02/03/02	04/07/02	24/07/02	R

Pour la commune de BOURTHES :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62168	Bourthes	inondations et coulées de boue	20/01/88	25/02/88	07/04/88	21/04/88	R
62168	Bourthes	inondations et coulées de boue	13/11/91	15/11/91	21/09/92	15/10/92	R
62168	Bourthes	inondations et coulées de boue	31/10/98	01/11/98	29/12/98	13/01/99	R
62168	Bourthes	inondations et coulées de boue	02/11/98	04/11/98	19/05/99	05/06/99	R
62168	Bourthes	inondations et coulées de boue	26/02/02	01/03/02	30/04/02	05/05/02	R
62168	Bourthes	inondations et coulées de boue	04/12/06	04/12/06	25/06/09	01/07/09	R
62168	Bourthes	inondations et coulées de boue	29/10/12	29/10/12	30/11/12	06/12/12	R
62168	Bourthes	inondations et coulées de boue	30/10/12	31/10/12	10/01/13	13/01/13	R

Pour la commune de CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62202	Campagne-les-Boulonnais	inondations et coulées de boue	29/10/12	31/10/12	10/01/13	13/01/13	R

Pour la commune d'ENQUIN-SUR-BAILLONS :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62296	Enquin-sur-Baillons	inondations et coulées de boue	13/11/91	15/11/91	21/09/92	15/10/92	R

Pour la commune d'ERGNY :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62302	Ergny	inondations et coulées de boue	13/11/91	15/11/91	21/09/92	15/10/92	R
62302	Ergny	inondations et coulées de boue	31/10/98	01/11/98	29/12/98	13/01/99	R
62302	Ergny	inondations et coulées de boue	02/11/98	04/11/98	19/05/99	05/06/99	R
62302	Ergny	inondations et coulées de boue	28/11/09	28/11/09	30/03/10	02/04/10	R
62302	Ergny	inondations et coulées de boue	29/10/12	29/10/12	30/11/12	06/12/12	R
62302	Ergny	inondations et coulées de boue	30/10/12	30/10/12	10/01/13	13/01/13	R

Pour la commune de HERLY :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62437	Herly	inondations et coulées de boue	19/12/93	02/01/94	11/01/94	15/01/94	R
62437	Herly	inondations et coulées de boue	25/12/94	31/12/94	18/07/95	03/08/95	R
62437	Herly	inondations et coulées de boue	17/01/95	05/02/95	21/02/95	24/02/95	R

Pour la commune de HUCQUELIERS. :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62463	Hucqueliers	inondations et coulées de boue	20/01/88	25/02/88	07/04/88	21/04/88	R
62463	Hucqueliers	inondations et coulées de boue	11/05/93	11/05/93	28/09/93	10/10/93	R
62463	Hucqueliers	inondations et coulées de boue	19/12/93	02/01/94	11/01/94	15/01/94	R
62463	Hucqueliers	inondations par remontée de la nappe phréatique	25/01/95	22/06/95	28/07/95	09/09/95	R
62463	Hucqueliers	inondations par remontée de la nappe phréatique	28/02/02	01/03/02	04/07/02	24/07/02	R
62463	Hucqueliers	inondations et coulées de boue	28/11/09	28/11/09	30/03/10	02/04/10	R
62463	Hucqueliers	inondations et coulées de boue	29/10/12	29/10/12	30/11/12	06/12/12	R
62463	Hucqueliers	inondations par remontée de la nappe phréatique	01/12/12	15/01/13	29/07/13	02/08/13	R

Pour la commune de HUMBERT :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62466	Humbert	inondations et coulées de boue	20/01/88	25/02/88	02/08/88	13/08/88	R
62466	Humbert	inondations et coulées de boue	31/10/98	01/11/98	29/12/98	13/01/99	R
62466	Humbert	inondations et coulées de boue	01/11/12	03/11/12	10/01/13	13/01/13	R

Pour la commune de MANINGHEM :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62545	Maninghem	inondations et coulées de boue	01/11/12	03/11/12	10/01/13	13/01/13	R

Pour la commune de PARENTY :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62648	Parenty	inondations et coulées de boue	20/01/88	25/02/88	07/04/88	21/04/88	R
62648	Parenty	inondations et coulées de boue	09/05/00	09/05/00	03/08/00	23/08/00	R
62648	Parenty	inondations et coulées de boue	01/03/02	01/03/02	01/08/02	22/08/02	R
62648	Parenty	inondations et coulées de boue	29/10/12	29/10/12	30/11/12	06/12/12	R

Pour la commune de PREURES :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62670	Preures	inondations et coulées de boue	19/12/93	02/01/94	03/05/95	07/05/95	R
62670	Preures	inondations et coulées de boue	13/07/95	14/07/95	08/01/96	28/01/96	R
62670	Preures	inondations et coulées de boue	29/10/12	29/10/12	30/11/12	06/12/12	R

Pour la commune de QUILEN :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62682	Quilen	inondations et coulées de boue	19/12/93	02/01/94	12/04/94	29/04/94	R
62682	Quilen	inondations par remontée de la nappe phréatique	28/02/02	02/03/02	29/10/02	09/11/02	R
62682	Quilen	inondations par remontée de la nappe phréatique	27/12/12	27/12/12	29/07/13	02/08/13	R

Pour la commune de RUMILLY :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62729	Rumilly	inondations et coulées de boue	20/01/88	25/02/88	02/08/88	13/08/88	R
62729	Rumilly	inondations et coulées de boue	13/11/91	15/11/91	21/09/92	15/10/92	R
62729	Rumilly	inondations et coulées de boue	18/11/91	22/11/91	21/09/92	15/10/92	R
62729	Rumilly	inondations et coulées de boue	19/12/93	02/01/94	02/02/94	18/02/94	R
62729	Rumilly	inondations et coulées de boue	31/10/98	01/11/98	29/12/98	13/01/99	R
62729	Rumilly	inondations et coulées de boue	02/11/98	04/11/98	19/05/99	05/06/99	R
62729	Rumilly	inondations et coulées de boue	27/02/02	01/03/02	30/04/02	05/05/02	R
62729	Rumilly	inondations et coulées de boue	29/10/12	30/10/12	10/01/13	13/01/13	R

Pour la commune de SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62762	Saint-Michel-sous-Bois	Inondations et coulées de boue	01/11/12	03/11/12	30/11/12	06/12/12	R

Pour la commune de VERCHOCQ :

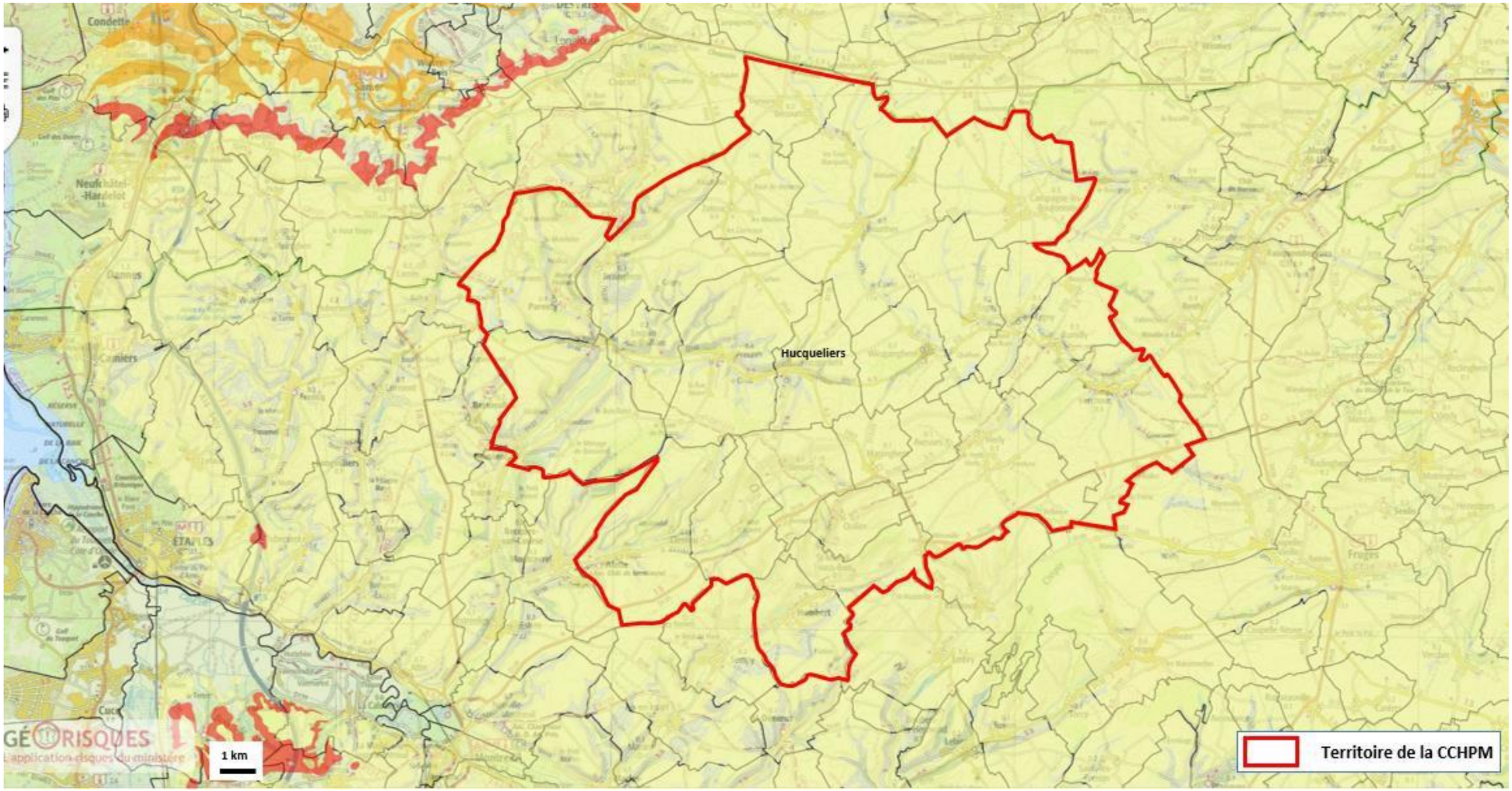
Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62844	Verchocq	inondations et coulées de boue	19/12/93	02/01/94	11/01/94	15/01/94	R
62844	Verchocq	inondations et coulées de boue	08/12/94	09/12/94	21/02/95	24/02/95	R
62844	Verchocq	inondations et coulées de boue	25/12/94	31/12/94	18/07/95	03/08/95	R
62844	Verchocq	inondations et coulées de boue	17/01/95	05/02/95	21/02/95	24/02/95	R
62844	Verchocq	inondations et coulées de boue	31/10/98	01/11/98	29/12/98	13/01/99	R

Pour la commune de WICQUINGHEM :

Numéro INSEE	Nom de la commune	Événement	DEBUT	FIN	ARRETE	JO	Reconnue / non reconnue
62886	Wicquinghem	inondations et coulées de boue	20/01/88	25/02/88	07/04/88	21/04/88	R
62886	Wicquinghem	inondations et coulées de boue	13/11/91	15/11/91	21/09/92	15/10/92	R
62886	Wicquinghem	inondations et coulées de boue	18/11/91	22/11/91	21/09/92	15/10/92	R
62886	Wicquinghem	inondations et coulées de boue	19/12/93	02/01/94	11/01/94	15/01/94	R
62886	Wicquinghem	inondations et coulées de boue	31/10/98	01/11/98	29/12/98	13/01/99	R
62886	Wicquinghem	inondations et coulées de boue	02/11/98	04/11/98	19/05/99	05/06/99	R
62886	Wicquinghem	inondations et coulées de boue	26/02/02	01/03/02	30/04/02	05/05/02	R
62886	Wicquinghem	inondations et coulées de boue	28/11/09	28/11/09	30/03/10	02/04/10	R
62886	Wicquinghem	inondations et coulées de boue	29/10/12	29/10/12	30/11/12	06/12/12	R
62886	Wicquinghem	inondations et coulées de boue	29/10/12	29/10/12	30/11/12	06/12/12	R
62886	Wicquinghem	inondations et coulées de boue	30/10/12	30/10/12	10/01/13	13/01/13	R
62886	Wicquinghem	inondations par remontée de la nappe phréatique	17/12/12	02/01/13	29/07/13	02/08/13	R

Dix-huit des 24 des communes de la CCHPM ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle. Les communes épargnées sont : Alette, Avesnes-au-Mont, Clenleu, Bécourt, Bimont et Zoteux.

Ces arrêtés de catastrophes naturelles concernent des inondations par remontée de la nappe phréatique et des coulées de boue.


Condette
Neufchâtel-Hardelot
Hucqueliers
1 km
Territoire de la CCHPM

i) Bruit

Dans chaque département, le préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire.

Les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés dans les plans d'occupation des sols des communes concernées. Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article, et notamment les conditions de l'information des constructeurs et du classement des infrastructures en fonction du bruit.

Les territoires des communes, composant le PLUi et ses environs sont concernés par les différentes zones de bruit suivantes :

Commune de Quilen :

- Départementale 343 du PR 35 + 905 au PR 36 + 254 classée en niveau 3 avec une incidence de 100m de part et d'autre de la route.

Commune de Maninghem :

- Départementale 343 du PR 36 + 254 au PR 37 + 000 classée en niveau 3 avec une incidence de 100m de part et d'autre de la route.

Commune d'Herly :

- Départementale 343 du PR 32 + 329 au PR 34 + 502 classée en niveau 3 avec une incidence de 100m de part et d'autre de la route ;
- Départementale 343 du PR 34 + 502 au PR 34 + 509 classée en niveau 4 avec une incidence de 30m de part et d'autre de la route ;
- Départementale 343 du PR 35 + 409 au PR 35 + 905 classée en niveau 3 avec une incidence de 100m de part et d'autre de la route.

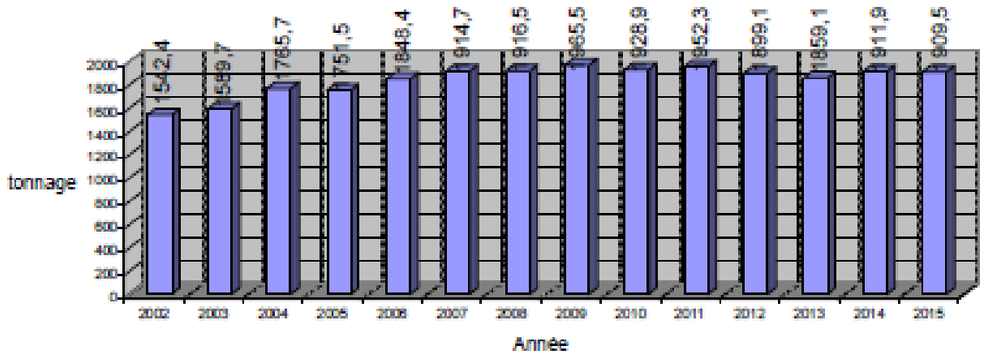
Commune de Saint-Michel-sous-Bois :

- Départementale 343 du PR 34 + 509 au PR 34 + 845 classée en niveau 4 avec une incidence de 30m de part et d'autre de la route ;
- Départementale 343 du PR 34 + 845 au PR 35 + 409 classée en niveau 3 avec une incidence de 100m de part et d'autre de la route.

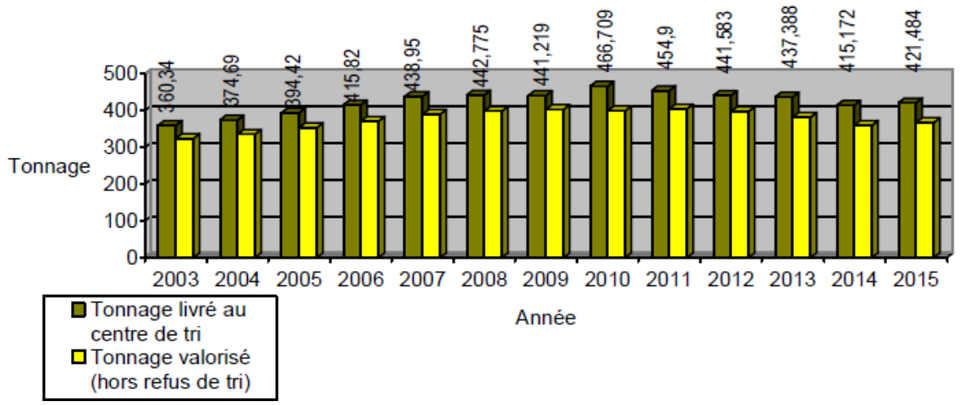
j) Déchets

La Communauté de Communes du Canton de Hucqueliers (CCCHUCQUELIERS) a la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers ».
Les territoires desservis sont : les 24 communes représentant 23 171 ha pour une population de 7400 habitants.

Les ordures ménagères
Le mode de collecte est de porte à porte par bac roulant. La fréquence de collecte est d'une fois par semaine pour l'ensemble des communes. La collecte effectuée en régie est acheminée vers le Centre d'enfouissement technique IKOS environnement située sur la commune de Bimont au lieu-dit « la Ramonière ».
En 2015, le tonnage des ordures ménagères collectées était de 1909 t, soit 226 kg par habitant. L'évolution du tonnage des ordures ménagères collectées depuis 2002 par la CCC Hucqueliers montre une stabilité voire une légère décroissance (tableau ci-dessous)



Les déchets ménagers recyclables
Le mode de collecte et la fréquence restent les mêmes. Les déchets ménagers recyclables sont acheminés en régie directe par route au centre de tri de DESVRES, géré par la CC Desvres Samer.
Le centre de tri effectue un tri des déchets ménagers recyclables, matériau par matériau. Une fois triés au centre de tri, les emballages sont mis sous balles et sont envoyés vers les usines de Recyclage.
En 2015, le tonnage des déchets ménagers recyclables était de 421 tonnes, soit 50 kg par habitant. L'évolution du tonnage des déchets ménagers collectés depuis 2002 par la CCC Hucqueliers montre une légère décroissance depuis 2010 (tableau ci-dessous).



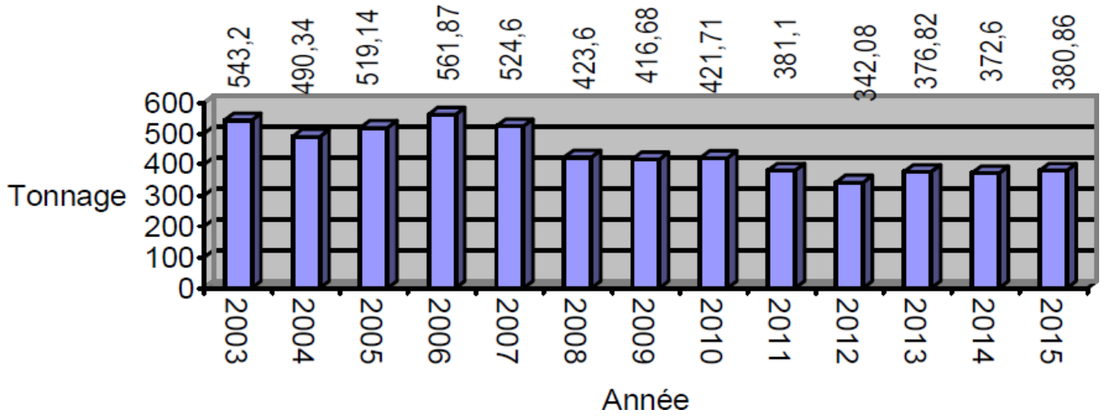
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

La répartition et l'évolution des tonnages des déchets ménagers recyclables collectés en 2015, et les lieux de recyclage sont définis dans le tableau ci-dessous.

Type de déchets	Tonnages collectés	Evolution des tonnages	Kg/habitant /an	Usine de recyclage et de valorisation
Emballages en acier et aluminium	21,925	0,184	2,59	LA STRAP à CONDETTE
Emballages en plastique	55,960	-0,897	6,59	VALORPLAST à PUTEAUX (92)
Papiers-Journaux	170,440	4,796	20,18	UPM KYMENNE GRAND COURONNE (76)
Cartons	110,783	3,190	13,12	SICAL LUMBRES (62)
Brique alimentaire	7,865	-0,675	0,93	DHP BOUSBECQUE (59)
Refus de tri (erreur)	54,871	-0,286	6,49	

La collecte du verre
Le mode de collecte est l'apport volontaire en colonnes à verre. La collecte est déléguée à un prestataire privé, la SAS PATE.

La valorisation du verre s'effectue à l'usine de recyclage BSN GLASS Pack de Wingles. En 2015, la collecte du verre atteignait 380,860 tonnes soit 45,10 kg par habitant.
L'évolution du tonnage des déchets ménagers collectés depuis 2003 jusqu'à 2015 par la CCC Hucqueliers montre une forte décroissance depuis 2007 (tableau ci-dessous).



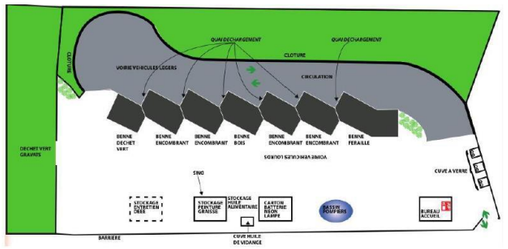
La collecte des encombrants
Le mode de collecte est de porte à porte, une fois par an, durant la période de septembre–octobre. Le matériel de collecte est en régie directe (CCHPM) par camion benne.

Les encombrants collectés sont acheminés et triés à la déchèterie intercommunale d'Ergny. En 2015, 82 collectes ont été effectuées.

La collecte des TLC (textiles d'habillement, linge de maison et chaussures)
Le mode de collecte est l'apport volontaire dans des conteneurs. Le tonnage collecté en 2015 est de 18 tonnes, soit environ 2 kg/habitant

La déchèterie intercommunale d'Ergny.

Le tonnage des différentes collectes effectuées en 2015 sont résumés dans les tableaux suivants :



Encombrants	Tonnage total collecté en 2015	220, 500 tonnes
	Evolution des tonnages *par rapport à l'année précédente*	+ 23, 16 tonnes
	Sites de traitement et/ou de valorisation	IKOS ENVIRONNEMENT La Ramonière 62650 BIMONT
Ferrailles	Tonnage total collecté en 2015	45, 410 tonnes
	Evolution des tonnages *par rapport à l'année précédente*	+ 10, 020 tonnes
	Sites de traitement et/ou de valorisation	LA STRAP 61 rue Huret Lagache 62360 CONDETTE
Déchets verts	Tonnage total collecté en 2015	132, 280 tonnes
	Evolution des tonnages *par rapport à l'année précédente*	+ 6, 50 tonnes
	Sites de traitement et/ou de valorisation	Agriculteur local
Bois	Tonnage total collecté en 2015	163, 830 tonnes
	Evolution des tonnages *par rapport à l'année précédente*	+ 38, 050 tonnes
	Sites de traitement et/ou de valorisation	IKOS ENVIRONNEMENT La Ramonière 62650 BIMONT
DEEE	Tonnage total collecté en 2015	40, 066 tonnes
	Evolution des tonnages *par rapport à l'année précédente*	+ 4, 507 tonnes
	Sites de traitement et/ou de valorisation	ECOSYSTEMES 75 783 PARIS

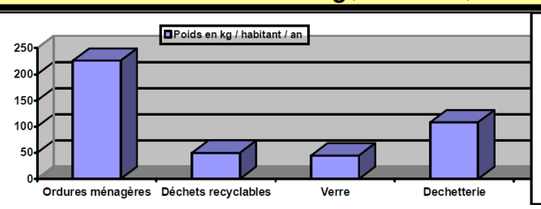
DMS / DDS (DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS))	Tonnage total collecté en 2015	6, 301 tonnes
	Evolution des tonnages *par rapport à l'année précédente*	- 1, 894 tonnes
	Sites de traitement et/ou de valorisation	CHIMIREC NOREC ZAL de Mussent 62 129 ECQUES
Gravats (DÉBLAIS / GRAVATS)	Tonnage total collecté en 2015	300 tonnes*
	Evolution des tonnages *par rapport à l'année précédente*	0
	Sites de traitement et/ou de valorisation	CET de classe III d'ERGNY
Batteries (BATTERIES)	Tonnage total collecté en 2015	0, 800 tonnes
	Sites de traitement et/ou de valorisation	CHIMIREC NOREC ZAL de Mussent 62 129 ECQUES
Huiles usagées (HUILES DE VIDANGE)	Tonnage total collecté en 2015	400 litres (0, 360 tonnes)
	Sites de traitement et/ou de valorisation	CHIMIREC NOREC ZAL de Mussent 62 129 ECQUES
Piles (PILES ET ACCUMULATEURS)	Tonnage total collecté en 2015	0, 600 tonnes
	Sites de traitement et/ou de valorisation	COREPILE 17 rue georges bizet 75016 PARIS
Huiles alimentaires (HUILES DE FRITURES)	Tonnage total collecté en 2015	300 litres (0, 270 tonnes)
	Sites de traitement et/ou de valorisation	ECOGRAS / VEOLIA
Autres déchets (LAMPES, BOUTEILLES DE GAZ, POLYSTYRÈNE)	Tonnage total collecté en 2015	5 tonnes

*estimatif

TONNAGE TOTAL COLLECTE A LA DECHETTERIE EN 2015 =
915, 417 tonnes
POIDS MOYEN / HABITANT / AN = 108, 410 kg
Moyenne nationale = 195 kg / habitant / an (source ADEME - 2011)

Fréquentation de la déchetterie en 2015 =
Plus de 6 200 entrées
(soit une moyenne de 40 entrées / jours d'ouvertures)

8-Synthèse du ratio des déchets en kg / habitant / an



Poids moyen total en kg / habitant / an - Année 2015 =
429, 560 kg
Moyenne nationale = 590 kg / habitant / an (source ADEME - 2011)

AIX EN ERGNY

ALETTE

AVESNES-AU-MONT

BECOURT

BEUSSENT

BEZINGHEM

BIMONT

BOURTHES

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS

CLENLEU

ENQUIN-SUR-BAILLONS

ERGNY

HERLY

HUCQUELIERS

HUMBERT

MANINGHEM

PARENTY

PREURES

QUILEN

RUMILLY

SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS

VERCHOCQ

WICQUINGHEM

ZOTEUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'HUCQUELIERS

Diagnostic Paysager

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 19/12/22

Le Président

Philippe DUCROCQ

DIVERSITES
ATELIER DES TERRITOIRES

Sommaire

Organisation paysagère et usages **3**

1) ECHELLE REGIONALE **3**
1) Situation géographique et administrative *3*
2) Le paysage, fruit d'une perception *4*
3) Paysages montreuillois / Paysage de vallées *6*
4) Le paysage des hauts plateaux artésiens. *7*
5) Des paysages régionaux remarquables *9*

2) ECHELLE DU TERRITOIRE DU PLUi **10**

a) La topographie **10**

b) Au fil de l'eau **11**

c) Le squelette végétal, identité paysagère de la Communauté de Communes du Haut Pays Montreuillois (ex CCH) **16**
1) Les arbres isolés et d'alignement *24*
2) Les prairies, épaisseur paysagère avec le grand paysage agricole *26*
3) Le plateau agricole, un paysage ouvert *27*
4) Les surfaces boisées *28*
5) Les zones humides *29*
6) Les espaces verts *30*
7) Corridor paysager et écologique *31*
8) Trame verte et bleue du Pays du Montreuillois *32*

d) Entités paysagères **33**
1) Transition paysagère avec le grand paysage du parc Naturel / Approche paysagère avec Desvres et Samer. *34*
2) Paysage de la vallée de l'Aa / Accroche paysagère avec Fauquembergues et Fruges *34*
3) Paysage agricole / Accroche paysagère avec Hucqueliers *35*
4) Paysage de la vallée de la Course / Accroche paysagère avec Montreuil Sur Mer *35*

e) Les grandes vues depuis les abords du territoire du PLUi **36**

f) La perception du paysage : Analyse sensible **39**

g) Implantations humaines sur le territoire, un morcellement du tissu urbain **48**

h) Entrées de ville, insertion du tissu urbain dans le territoire **52**

i) Impacts et insertion du tissu bâti sur le grand paysage **54**

j) Carte de synthèse **56**

Organisation paysagère et usages

Tout d'abord le paysage est une notion complexe qui met en jeu une multitude de facteurs qui interagissent entre eux pour donner le spectacle qui s'offre à nos yeux à un instant donné.
Le paysage est un système vivant qui ne se conserve que s'il fonctionne c'est-à-dire que s'il est normalement inséré dans un processus d'évolution naturelle, économique et sociale. Le paysage n'est jamais figé, il évolue et change dans le temps.

Définition de la Convention européenne du paysage (2000) :
Le « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçu par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

1) ECHELLE REGIONALE

Présentation générale

1) Situation géographique et administrative

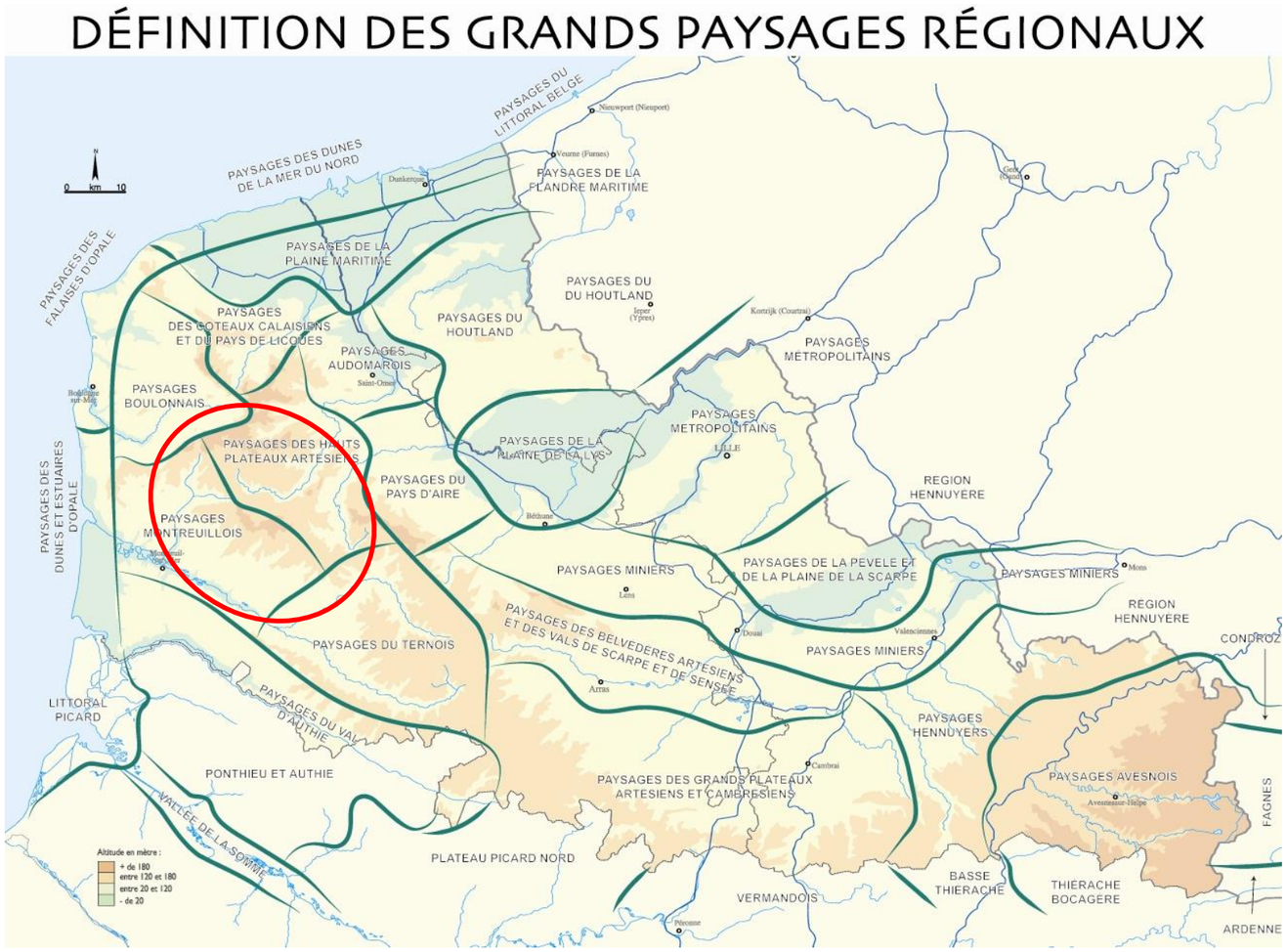
Le canton d'HUCQUELIERS se situe dans la Région du Nord-Pas-de-Calais. Le Canton est composé de 24 communes toutes de moins de 550 habitants, dont le village d'HUCQUELIERS est le chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Montreuil.
Le canton d'HUCQUELIERS forme avec les cantons de FRUGES et FAUQUEMBERGUES une micro-région spécifique à l'Ouest du département : le HAUT PAYS d'ARTOIS.
Le canton d'HUCQUELIERS regroupe les communes suivantes :

- Aix en Ergny
- Alette
- Avesnes au Mont
- Bécourt
- Beussent
- Bezinghem
- Bimont
- Bourthes
- Campagne-les-Boulonnais
- Clenleu
- Enquin s/Baillons
- Ergny
- Herly
- Hucqueliers
- Humbert
- Maninghem
- Parenty
- Preures
- Quilen
- Rumilly
- St-Michel-sous-bois
- Verchocq
- Wicquinghem
- Zoteux



Le canton d'HUCQUELIERS est, en superficie, le 2ème canton le plus important du PAS-de-CALAIS (232 km²).

Le territoire du PLUi est inscrit entre 2 grandes entités paysagères à l'échelle régionale :



2) Le paysage, fruit d'une perception

Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçu par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations », d'après la Convention Européenne des Paysages (CEP) de 2000, ratifiée par la France en 2006.

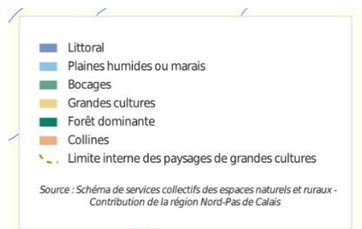
Cette notion s'applique à tout le territoire régional et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle inclut les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes.
Elle concerne tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.
Le paysage possède aussi une dimension culturelle reconnue par la CEP comme : «composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel et fondement de leur identité».

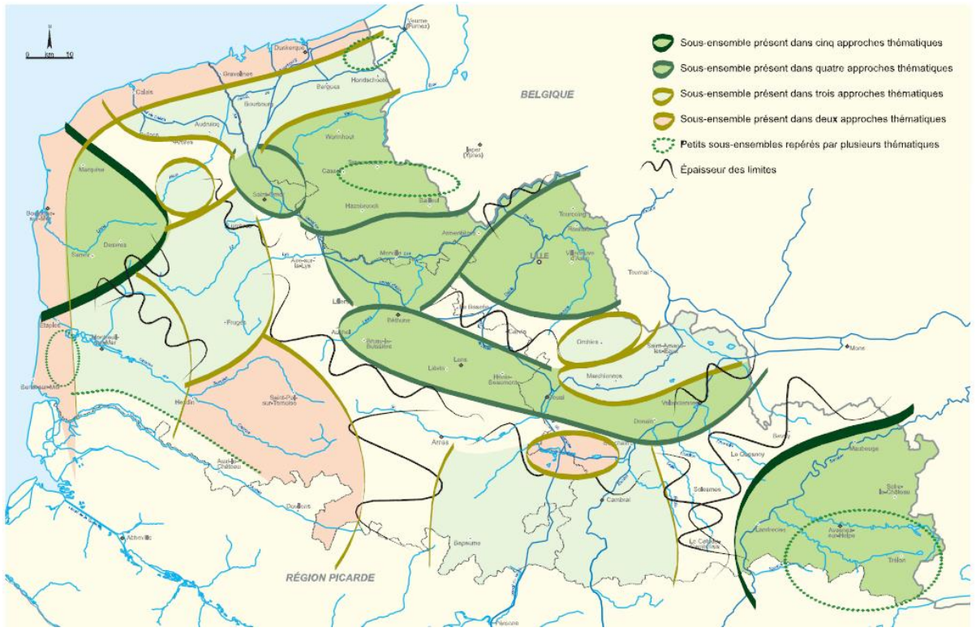
La région Nord Pas-de-Calais possède des paysages variés malgré la faible ampleur du relief, qui sont dus à une diversité géologique. On n'y compte pas moins de 21 unités paysagères.
La définition de ces unités résulte d'une approche pluridisciplinaire : géographie, représentations, appartenance, paysages naturels, ruraux et urbains – complétée par des investigations de terrain et un récolement des études existantes.
Ces 21 «grands paysages régionaux» ont chacun leur identité propre, géomorphologique et historique. Ils sont perçus par les populations comme une unité à part entière.

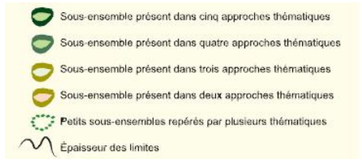
Le territoire d'étude est un paysage rural marqué par deux grands paysages :
- Le paysage du montreuillois
- Le paysage des hauts plateaux artésiens.

Ces entités qualifient les entrées du territoire et l'ambiance des communes.
Le département connait des enjeux de protections, de gestions et d'aménagements répartis de manière hétérogène sur le territoire. D'après l'étude menée pour la réalisation de l'atlas des paysages du Pas de Calais, celle dans laquelle s'inscrit la commune est le grand paysage. Cette authenticité a modelé fortement les paysages et l'histoire des communes.











Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

3) Paysages montreuillois / Paysage de vallées

L'intérêt et la diversité des paysages de vallées composés par la CANCHE, est reconnu depuis longtemps. La Canche présente des profils à fond plat où l'eau s'étale et stagne. Dans l'arrière-pays, les cours d'eau ont façonné le paysage. Ainsi, les modelés, voire même le relief, sont importants et créent une diversité d'organisation du territoire, de végétation et de points de vue. Les pâtures prennent place entre les hameaux, les voies de communication, les cours d'eau et leurs alignements d'arbres. Les paysages montreuillois, bien que très proches de l'espace littoral, connaissent des structures très différentes.
Il s'agit de paysages très structurés par la Canche et le système régulier de ses vallées affleurentes, situées sur la rive droite. Une alternance très rythmée de vallées habitées et pâturées et de plateaux cultivés.

La vallée est orientée Ouest, Nord-Ouest. Il s'agit d'une vallée à dominante agricole et élevage. La vallée constitue un site paysager remarquable du département. Les routes longeant la Canche sont des itinéraires de découvertes majeurs.



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

4) Le paysage des hauts plateaux artésiens.

La craie de l'Artois a façonné les paysages, l'occupation du sol et le mode de vie des habitants depuis des millénaires. En tant que substrat, elle a dessiné la géographie, ciselé l'hydrographie et doté le Pas de Calais des réserves d'eau régionales grâce aux phénomènes karstiques.

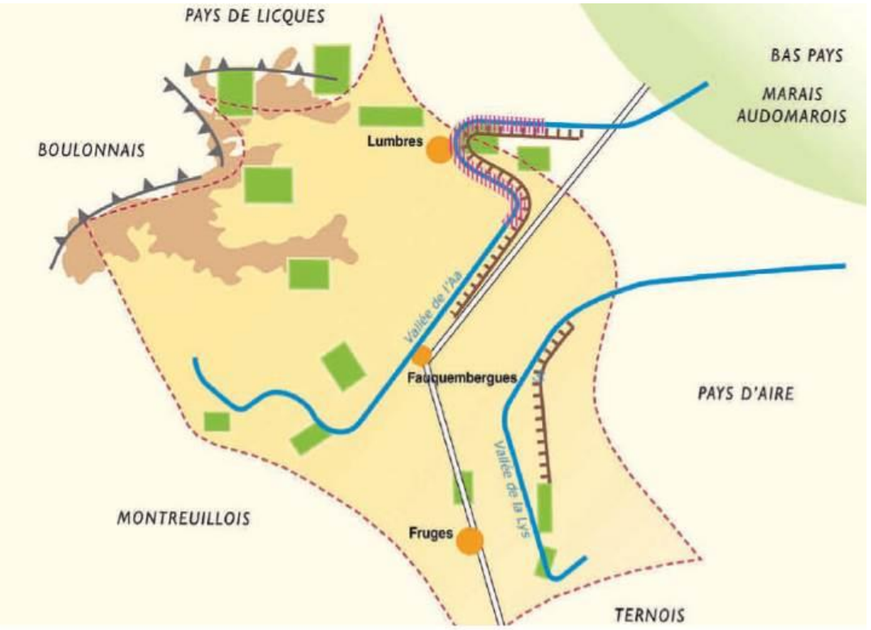
Les habitants l'ont utilisé comme matériau de construction et le calcaire blanc dans le patrimoine bâti contribue à l'identité de l'Artois.

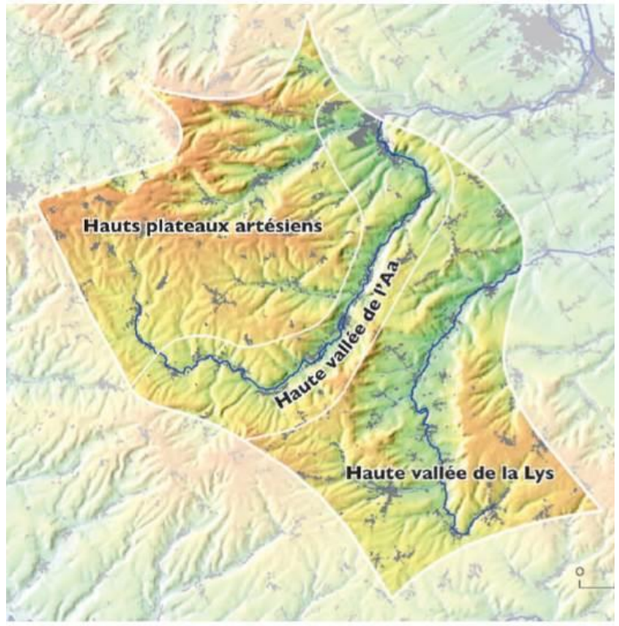
Dès le Néolithique, l'Homme va creuser cette craie : pour extraire des matériaux et de l'eau, pour s'abriter, pour se réfugier, pour communier (Eglise) et à des fins militaires (sapes et souterrains, …).

Cette entité paysagère est marquée par 3 sous entités. Le territoire du PLUi est impacté par deux de ces trois sous entités :

- Les hauts plateaux artésiens
- Haute vallée de l'Aa







Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Les hauts plateaux artésiens

Eléments forts de composition :

- Des vues panoramiques très larges offertes par les hauts plateaux
- Deux grandes vallées structurantes : l'Aa et la Lys. Une dimension patrimoniale plus marquée pour la première. Une fragilité peut-être plus grande pour la seconde, moins prégnante en termes de relief.
- Une importance toute spéciale des lignes ou espaces de ruptures de pente, de basculement des plateaux dans les vallées.
- Une régularité des successions horizontales composées de haies sur les pentes des coteaux.
- Des relations visuelles au sein du cadre bâti vers la campagne et réciproquement qui méritent l'attention.
- Des alignements d'arbres le long des voies de plateau.

Hauts plateaux artésiens

Les paysages des Hauts plateaux artésiens se concentrent dans un territoire rectangulaire de modeste envergure, d'une quinzaine de kilomètres du Sud-Est au Nord-Ouest et d'une vingtaine de kilomètres dans sa dimension la plus grande.

Ces paysages ne connaissent pas de repos ; ils ondulent sans cesse au gré du vent ou des vallées. Le Sud-Ouest de l'entité paysagère est pourtant plus paisible ; le plateau artésien culmine paisiblement, comme s'il pressentait le basculement brutal qu'il subira vers le Boulonnais ou les entailles mordantes du Montreuillois. Ces terres sont celles des prairies perchées, des villages perchés, des bois perchés... Pourtant, des vallées cisèlent la craie, rares au Sud et de plus en plus nombreuses au Nord. Là, le Bléquin et les autres affluents de l'Aa travaillent la matière du Haut Artois dont ils révèlent la plasticité. Ainsi, au Nord d'une ligne imaginaire reliant les bois de Renty, de Thiembronne et les Grands bois situés au dessus du village de Bléquin, les villages s'attachent aux vallées, laissant quelques hameaux affronter les rigueurs des hauteurs. À ce niveau, les paysages ondulent sans cesse, avant de venir s'enchâsser sur le magnifique coteau de l'Aa entre Lumbres et Remilly-Wirquin.

La route départementale reliant Hucqueliers à Lumbres, RD 128 d'abord puis RD 202, permet d'apprécier cette lente progression paysagère. Les dix premiers kilomètres donnent à voir les hauteurs artésiennes dans toute leur étendue, dans toute leur profondeur. Pour peu que les cieux soient chargés mais cléments, les paysages verdoyants des Hauts plateaux se parent de bleu foncé et les houppiers des arbres semblent gratter les nuages. À partir de Leudinghem, la vallée du Bléquin trace sa voie étroite. Une manière plus abstraite de découvrir ses paysages consiste à emprunter la RD 341, une ancienne voie romaine, qui traverse le pays rigoureusement d'Est en Ouest. Une route de cette nature dépouille le plateau de ses diversités pour en proposer une vision assez monolithique.

Haute vallée de l'Aa

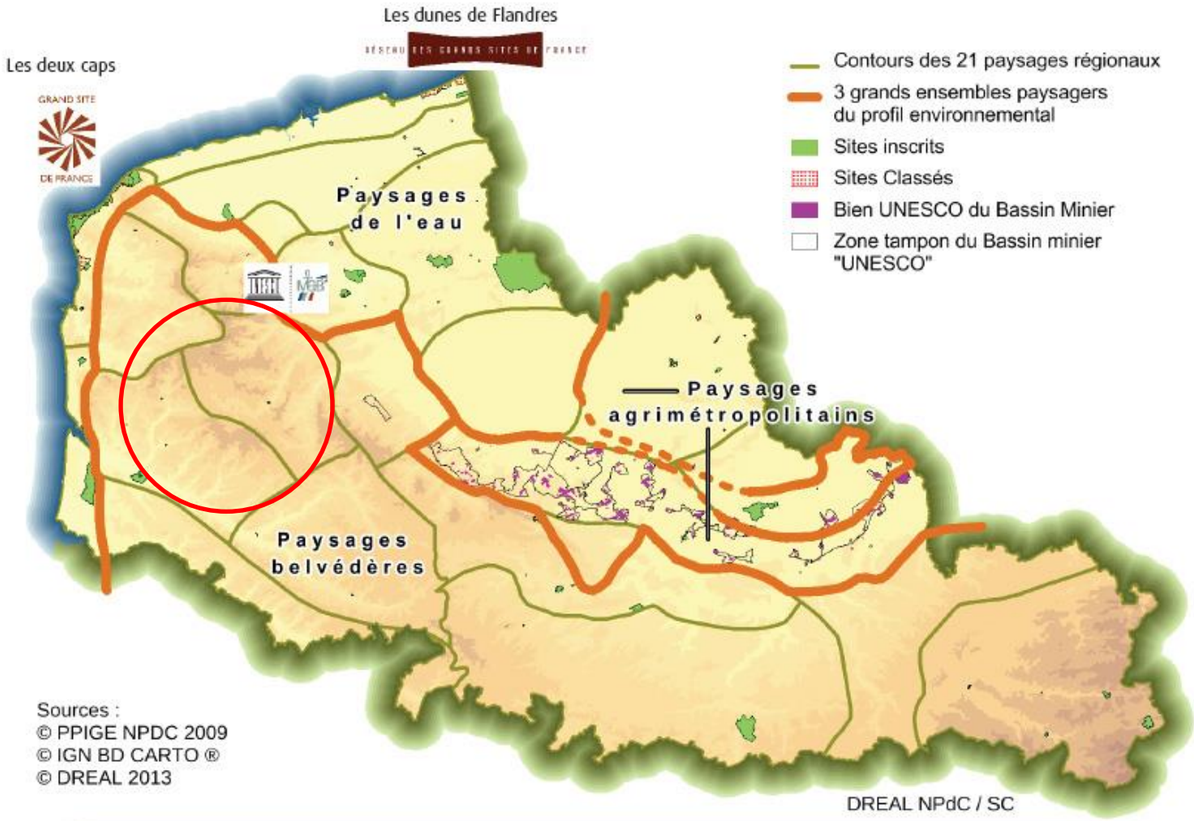
L'entité paysagère de la Haute vallée de l'Aa n'intègre pas les tous premiers kilomètres de la vie du fleuve. Cette vallée naissante, comme celle plus marquée du Bléquin se rattache à l'entité paysagère des Hauts plateaux artésiens. Sur la vingtaine de kilomètres qui séparent Rumilly de Wavrans, l'Aa trace un sillon profond, avec un coteau abrupt sur sa rive Est.

Les paysages de la vallée sont emprunts d'une étonnante et pourtant douce sauvagerie, en raison de la force de leurs coteaux calcaires. D'anciennes carrières dressent de hauts murs d'une blancheur étincelante, tandis qu'ailleurs la végétation spécifique de ces coteaux gravit des pentes vertigineuses. Les aspects plus «classiques» des paysages des vallées artésiennes se trouvent occultés par ces falaises intérieures. La tranquillité du fleuve au droit des à pic surprend l'observateur, qui ne parvient pas à établir de relations de causalité entre ces eaux paisibles et ce relief taillé au cordeau.

De la source jusqu'à Lumbres, et au-delà, des routes départementales longent la vallée, inscrites avec à propos un petit cran au-dessus du fond de la vallée. Ces voies offrent à l'évidence un moyen sûr de ressentir les ambiances paysagères de la vallée : de plus en plus étroite, de plus en plus serrée et de plus en plus industrielle. Tout le long de l'Aa, les moulins ont proliféré profitant du courant naturel du fleuve qui «dégringole» des Hauts plateaux artésiens. Mais la vallée ne devient papetière qu'à partir de Remilly-Wirquin. Entre cette commune et Lumbres, la marche à pied autorise toutes les découvertes, toutes les émotions.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Trois grands ensembles paysagers définis dans le profil regroupant les paysages remarquables de la région.
116 sites classés et inscrits, un Grand site de France labellisé, une opération Grand site et un paysage culturel évolutif inscrits à l'UNESCO.



Zoom :

La région Nord Pas-de-Calais comporte près de 20% de «territoires d'exception» au sens de la convention du patrimoine mondial : le grand site de France des deux caps, l'opération grand site des dunes de Flandre maritime, le marais Audomarois «Man and biosphere» et enfin le Bassin Minier inscrit à l'UNESCO.

5) Des paysages régionaux remarquables

La région se distingue par des traits morphologiques et paysagers bien marqués ; Le territoire du PLUi s'inscrit dans les paysages des belvédères : 9 grands paysages régionaux du Haut-pays, en balcon sur les pays de l'eau et sur les paysages agri métropolitains.

Les paysages des belvédères

Ces paysages du Haut-pays, parfois méconnus, présentent pour la région des paysages de bois, des paysages de vallées intimes, des paysages concernés par l'éolien.

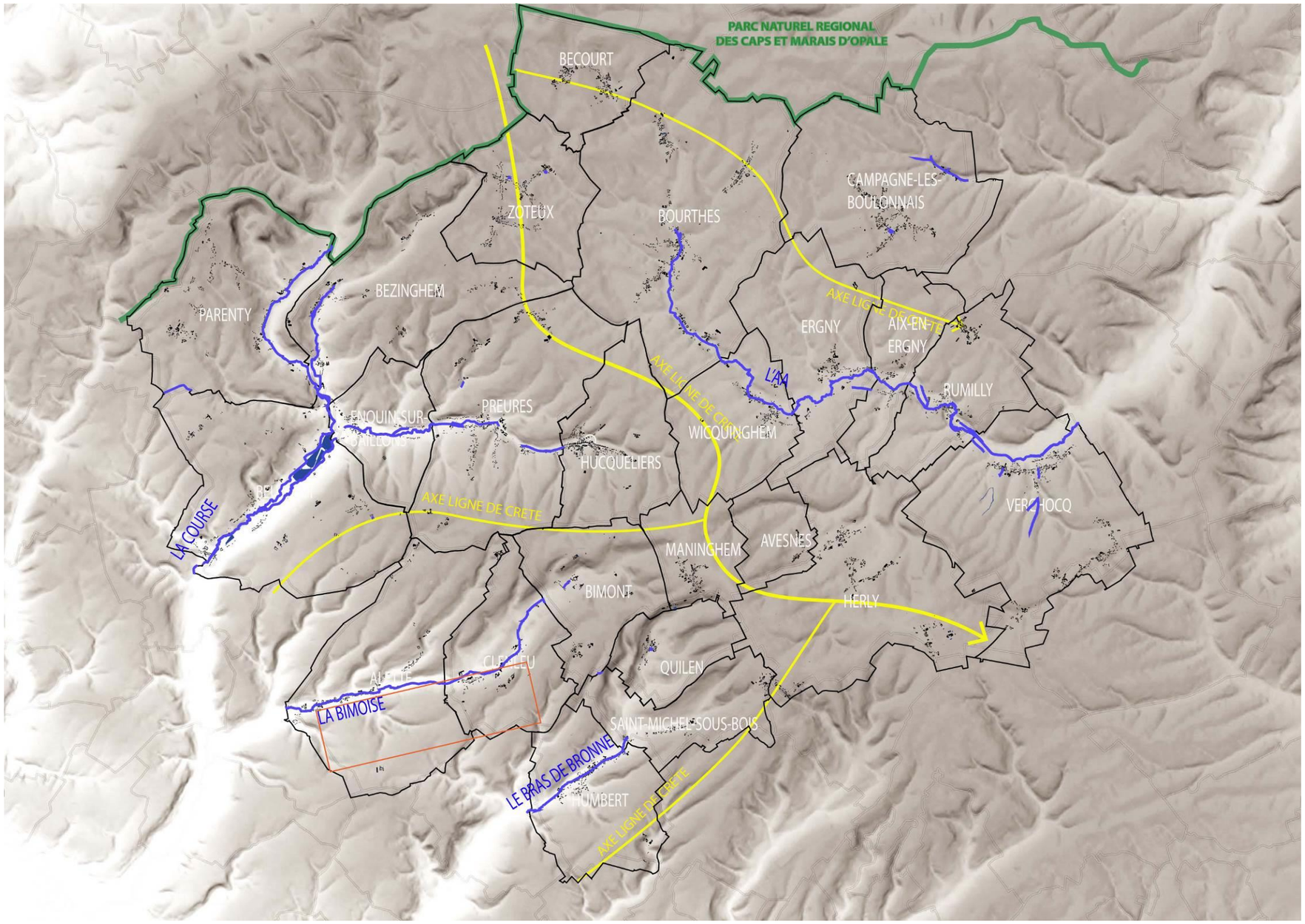
Ils sont riches en patrimoine bâti traditionnel remarquable.
Dans cette région peu boisée, ces paysages offrent une alternance de plateaux crayeux, de vallées et de coteaux émaillés d'arbres et de haies.
Dans les bocages du Boulonnais et de l'Avesnois, la profession agricole et les Parcs Naturels Régionaux (PNR) s'emploient à développer les fonctionnalités de la haie entre agronomie, paysage, corridor biologique et bois-énergie.

Néanmoins, la tendance est à un effacement du réseau de ces trames boisées.
Les points hauts permettent d'embrasser le paysage du regard et l'homme les met en scène depuis longtemps : abbaye du mont des Cats, ville de Cassel, cimetières militaires de l'Artois, chapelles et autres calvaires... Dans ce paysage venté, les points hauts sont aussi l'occasion d'utiliser la force du vent, théâtralisant en l'augmentant, la hauteur naturelle : moulins de Watten et des monts de Flandre ou plus récemment éoliennes.

Les grands plateaux cultivés sont entrecoupés de vallons de différentes échelles, comme autant de paysages intimes dans le Montreuillois ou plus dégagés dans la Haute vallée de l'Aa. Ces vastes espaces agricoles, où la densité urbaine est faible et l'habitat regroupé, sont parfois couplés à des activités de populiculture en fond de vallée ou industrielles dans l'Hennuyer ou le val de Sambre.
Même si ces paysages ont souffert des guerres du 20ème siècle, il subsiste un bâti exceptionnel de diversité et de qualité (manoirs, fermes, églises...) qui souffre parfois de la déprise.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

2) ECHELLE DU TERRITOIRE DU PLUi



a) La topographie

Point culminant de l'Artois, la commune de MANINGHEM-au-MONT est le point le plus élevé du canton : 196 mètres.
Le canton d'HUCQUELIERS est le « château d'eau » du département.

Quelques points bas marquent la déclivité du territoire du PLUi. L'IGN indique des points +26.00 sur la commune d'Alette, +45 sur Humbert, …. Cela offre donc des déclivités importantes d'environ 170m. Cette particularité du socle géologique, constitue les formes ondulées du grand paysage montreuillois.

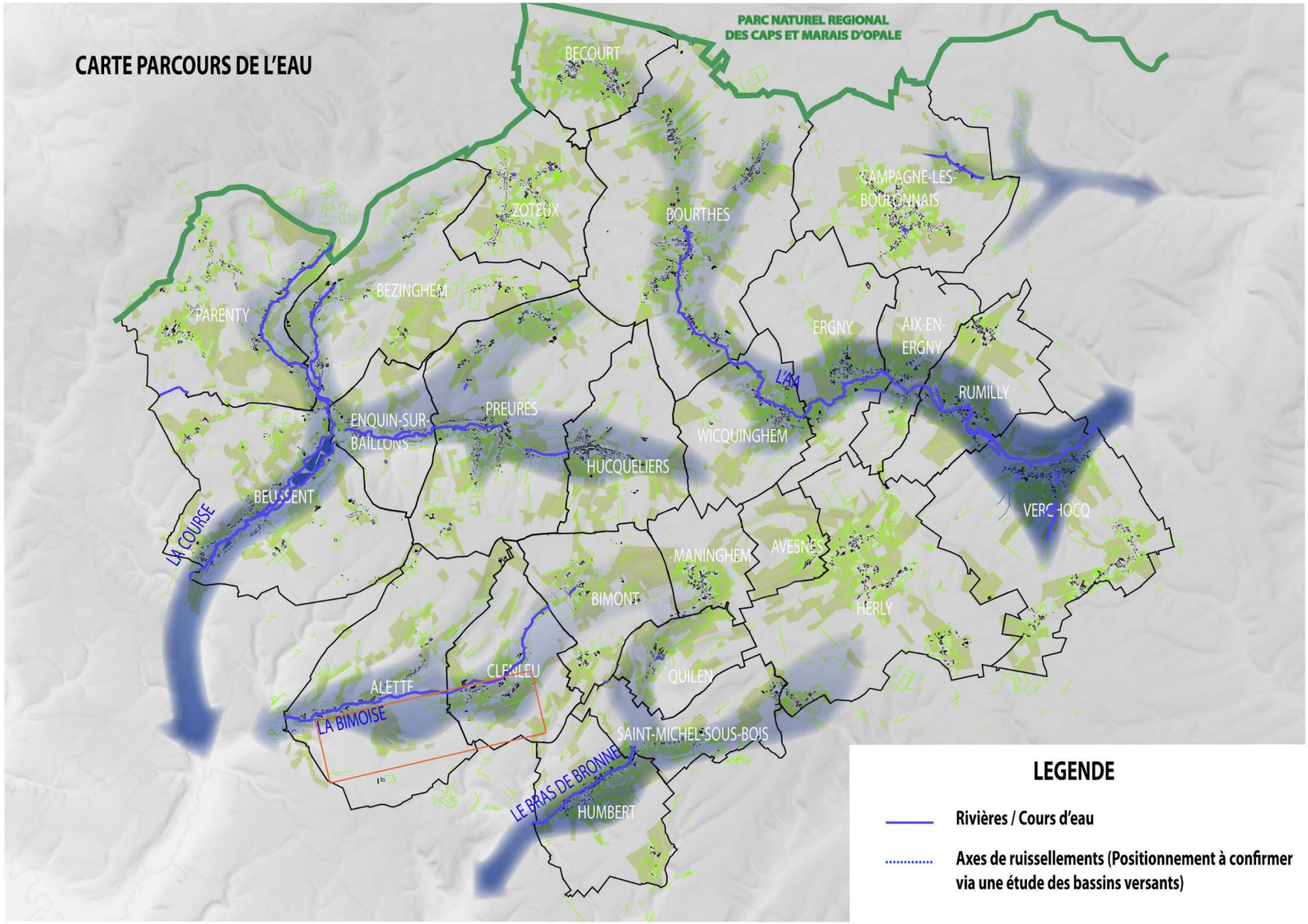
Le territoire du PLUi est divisé en 2 grandes entités topographiques. Elles correspondent grossièrement aux 2 grands bassins versants de la vallée de la Course et de la vallée de l'Aa.

Une ligne de crête sépare les deux bassins versants. Elle s'oriente Nord/Ouest vers Sud/Est. Elle passe par les communes de Zoteux, Bécourt, Herly, Manignhem, Campagne les Boulonnais …

D'autres lignes de crêtes marquent la séparation entre des vallées secondaires.

Une ligne de crête constitue l'entrée Nord et une seconde l'entrée Sud du territoire du PLUi.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



b) Au fil de l'eau

Le paysage de la Communauté de Communes du Haut Pays Montreuillois (ex CCH) est fortement marqué par la présence de l'eau. Elle est présente par plusieurs formes :

- Les rivières / vallées
- Les ruissellements[a1]
- Les mares
- Les milieux humides

Notamment, le passage de la vallée de la Course et de la vallée de l'AA ainsi que ses nombreux affluents.

Le ruissellement marque des cicatrices dans le paysage agricole.

Il a été identifié également des mares au cœur de certaines communes (Ex : Quilen)

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

VALLEES STRUCTURANTES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

LA VALLEE DE LA COURSE



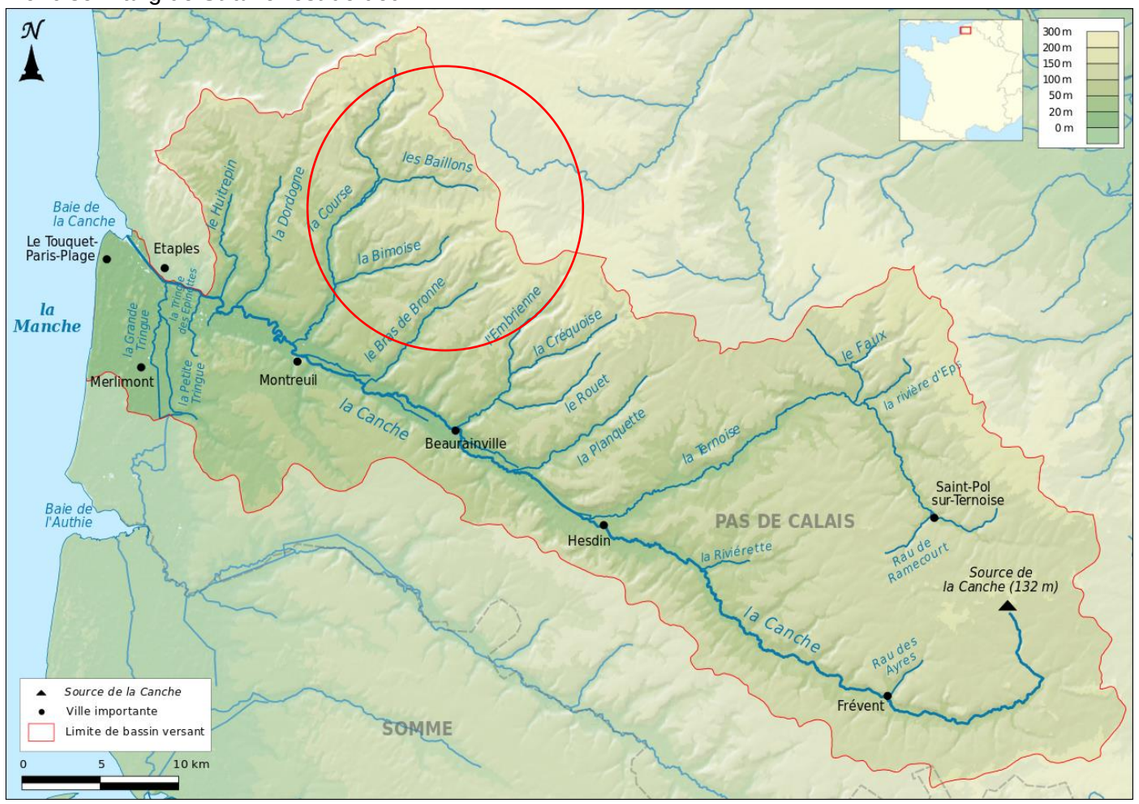
Vue sur la vallée de la course depuis le cœur de la commune de Beussent

Elle prend sa source au niveau du hameau de Course, sur la commune de Doudeauville, à l'altitude 124 mètres, arrose, entre autres communes, Parenty et Estrée et se jette dans la Canche entre Attin et la Madelaine-sous-Montreuil à l'altitude de 5 m après un parcours de 24,3 kilomètres. Elle coule du nord-est vers le sud-ouest, en gros entre les deux villes de Desvres et Montreuil et traverse les lacs d'Amour sur la commune de Beussent.

La Course est dans le bassin versant Canche de l'amont du confluent du Bras de Brosne à la Manche (E541) d'une superficie de 1 310 km². Sa pente moyenne de 4,7 ‰ en fait un cours d'eau rapide.
La Course possède quatre affluents et deux bras :

- Le ruisseau de Bezinghem ou Carnoise selon le SANDRE (rg) 2,5 km, sur les deux communes de Bezinghem et Parenty.
- Le ruisseau des Baillons (rg) 9,6 km sur les quatre communes de Beussent, Enquin-sur-Baillons, Hucqueliers, Preures.
- La rivière des Fontaines (rg) 3,3 km sur les cinq communes de Bernieulles, Beussent, Inxent, Recques-sur-Course et Montcavrel.
- la Bimoise (rg), 8,7 km sur les cinq communes d'Alette, Bimont, Clenleu, Recques-sur-Course et Montcavrel.
- le ruisseau de Bernieulles ou Beussent selon le SANDRE (rd), 2,9 km sur les cinq communes de Bernieulles, Beussent, Cormont, Inxent, et Montcavrel
- Un bras droit de la Course dite Fausse Course (rd) 2,9 km traverse les cinq communes d'Attin, Estrée, Estréelles, La Madelaine-sous-Montreuil, Neuville-sous-Montreuil.
- Un bras gauche La Paix Faite (rg), 1,2 km traverse les deux communes d'Attin, Neuville-sous-Montreuil.

Donc son rang de Strahler est de deux.



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

LA VALLEE DE L'AA



Vue sur la vallée de l'Aa depuis le cœur de la commune de Rumilly

Le cours de l'Aa comprend trois parties principales :

La Haute Aa entre Bourthes et Arques sur environ 40 kilomètres, n'est pas navigable. Un accident géologique, dû à la tectonique de socle, fait que l'Aa forme entre Lumbres et Arques un coude spectaculaire, passant d'un tracé orienté ouest-est vers un tracé sud-nord, le cours tombant quasiment au niveau de la mer ; le marais audomarois, cuvette de près de 4 000 hectares de marais cultivés. À Arques le cours d'eau devient navigable, une écluse, l'ascenseur à bateaux des Fontinettes, permettant de franchir un dénivelé important et d'être relié au canal de Neufossé. Le canal de l'Aa traverse sur environ 10 kilomètres le marais audomarois du sud au nord ; la Basse Aa entre Watten et Gravelines traverse sur environ 30 kilomètres la plaine maritime pour se jeter dans la mer du Nord à Gravelines.

L'ensemble du bassin versant couvre sur une surface de 1 215 km² une partie du Haut-Pays ou Artois, l'Audomarois, et sépare la Plaine Maritime Flamande du Calaisis.

Le bassin versant de l'Aa correspond dans sa partie amont à une des zones les plus pluvieuses de la région Hauts-de-France. La Haute Aa est alimentée par la nappe de la craie, bénéficiant d'un régime naturel sur une pente assez forte, entaillant parfois la craie et même le socle primaire. La Haute Aa passe ainsi en 40 kilomètres d'une altitude de 122 mètres à Bourthes à 11 mètres à Arques (pente moyenne de 2,22 pour mille). À Lumbres, le Bléquin joint ses eaux à l'Aa qui forme un coude à angle droit vers l'est, puis part brusquement vers le nord à Arques, à cause de la tectonique des blocs. À Blendecques, l'Aa se sépare entre Haute Meldyck et Basse Meldyck, premières tentatives de canalisation du cours du fleuve au Xe siècle. À Arques, la Haute Meldyck suit le canal de Neufossé, tandis que la Basse Meldyck rejoint la déviation de Saint-Omer du canal de Neufossé.



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

VALLEES SECONDAIRES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

LA VALLEE DU BRAS DE BROSNE



Vue sur la vallée du Bras de Brosne depuis l'entrée de la commune de Saint Michel-sous-bois



Vue sur la vallée du Bras de Brosne depuis le cœur de la commune de Saint Michel-sous-bois

LA VALLEE DE LA BIMOISE



Vue sur la vallée de la Bimoise depuis l'entrée de la commune de Clenleu.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

AXES DE RUISSELLEMENTS



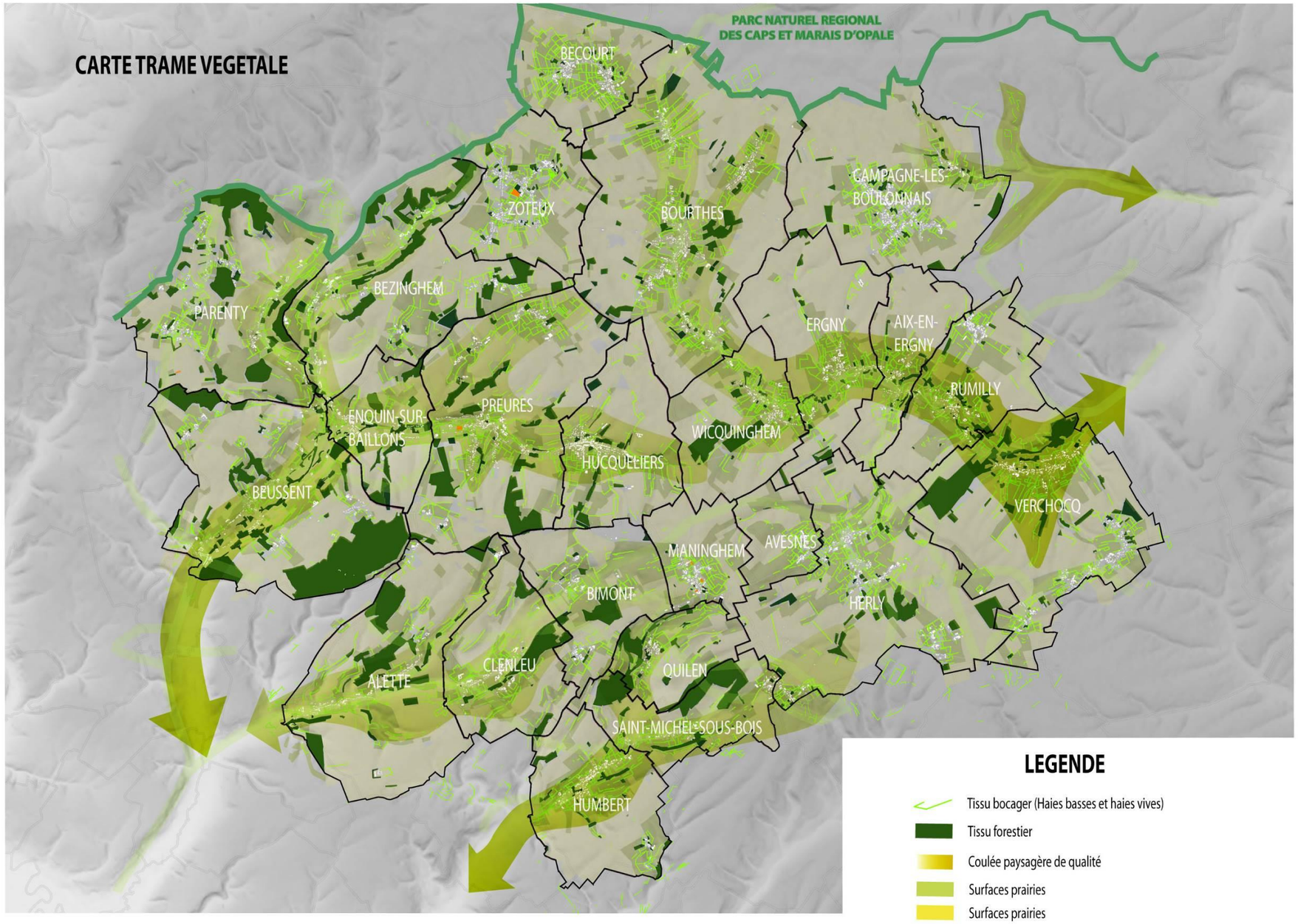
Vue sur un ouvrage hydraulique sur le territoire de la commune de Bécourt

MARES



Vue sur une mare dans la commune de Quilen

c) Le squelette végétal, identité paysagère de la Communauté de Communes du Haut Pays Montreuillois (ex CCH)



L'analyse du paysage passe en premier lieu par l'identification et la caractérisation de trois types d'éléments :

• les éléments du paysage sont les éléments présents dans un lieux que l'on va retenir d'un territoire ; ils peuvent être ponctuels, ou participer aux structures paysagères ;

• les structures paysagères correspondent aux systèmes qui relient les éléments du paysage entre eux ; elles constituent les traits caractéristiques des unités paysagères.

• les unités paysagères, sont des portions d'espace homogènes et cohérentes au regard du paysage ;

Les paysages évoluent, et il est important de rendre compte de cette évolution. Il s'agit d'identifier les menaces ou les opportunités potentielles pour un paysage (ex : fermeture du paysage, mitage, urbanisation des lignes de crête…).

La haie, le réseau de haie et le bocage

Les vallées et les abords des communes à proprement parler se caractérisent par la présence du bocage. Ce dernier est un paysage façonné par l'homme et issu de ses habitudes culturales.

Les paysages de bocage ont généralement une diversité biologique élevée qui s'exprime à différents niveaux :

- une diversité d'éléments : haie, talus, fossé, haie sur talus, chemin creux…

- une diversité des formes végétales : les arbres peuvent être taillés de différentes façons selon les lieux et les usages du bois. Les coupes en cépées servent à produire un bois destiné à faire des piquets de clôture, les têtards et les taillis pour le bois de chauffage et les arbres de haut jet pour le bois de construction et le bois d'œuvre.

- une diversité d'organisation spatiale : alignements simples, haies fournies, haies arbustives mono spécifiques ou non, haies taillées, haies libres. Le tout constitue un maillage bocager plus ou moins dense et donc plus ou moins présent.

- une diversité de fonctions : ces fonctions peuvent se superposer et changer selon les façons culturales.
La constitution de clôtures marque une appropriation individuelle ou collective, les fossés contrôlent la circulation d'eau et les arbres fournissent le bois. Les fonctions esthétiques ou de préservation de la biodiversité ne sont que des évolutions récentes. Elles témoignent des pratiques et des colonisations successives par les plantes et les animaux au cours du temps.

Le rôle du bocage est fondamental et s'exerce à trois échelles : la haie, le réseau de haie et le bocage.

A l'échelle de la haie, la structure de la végétation a une fonction essentielle. Un couvert dense d'arbres et d'arbustes donne une ombre qui permet à certaines espèces de la forêt de prospérer. A l'inverse, un couvert lâche permet l'installation de plantes de lumière, comme les plantes prairiales pour qui le talus est souvent le seul habitat disponible.

Les haies sont constituées également d'arbustes comme l'églantier, l'aubépine, le houx, le prunellier noisetiers, ronces, etc…. Ces haies, depuis le début du XXème siècle, régressent de façon plus ou moins rapide (remembrement). Les mailles du bocage s'aèrent pour faciliter les pratiques culturales ou l'installation de la périurbanisation.

La diversité des haies est un facteur important de maintien de la biodiversité. D'une façon générale, les haies offrent un refuge aux espèces ne pouvant survivre dans les espaces perturbés par les pratiques agricoles intensives.

A l'échelle du réseau de haies, certaines espèces (plantes, insectes marcheurs, petits mammifères, oiseaux…) utilisent l'abri offert pour se disperser ou se déplacer. Le réseau a un rôle de corridor. Plus que la longueur totale de haies, l'existence d'un réseau continu est essentielle sur le plan biologique.

A l'échelle du bocage, il existe, pour les oiseaux, les insectes, des complémentarités entre la haie qui offre un abri, un perchoir et les parcelles cultivées environnantes qui sont sources de nourriture. La coexistence de petites et de grandes parcelles présente une variété d'habitats augmentant ainsi la biodiversité.
De la même façon, il est aisé de comprendre l'importance des grands boisements qui jalonnent le territoire.

Au niveau d'un paysage comme celui étudié, les aménagements doivent donc être pensés comme un tout.
Le territoire étudié présente des zones de bocage bien conservé et de bocage dégradé.

Les haies sont très présentes sur le territoire, et ce, d'autant plus quand le relief est marqué. En effet, leur présence réduit parfois les vues panoramiques que favorisent habituellement les promontoires.
Le bocage constitue une barrière physique mais également une limite visuelle.

LA HAIE, enjeux d'identité paysagère et de cadre de vie

Le maillage des haies englobe le tissu urbain et contribue à la silhouette végétale de la commune
Nous constatons plusieurs formes végétales au cœur du territoire du PLUi. Aussi, les extensions urbaines depuis les années 70 ont aussi parfois supprimé progressivement les traces du maillage des haies.

Elles sont intéressantes à la fois pour leur rôle paysager, faunistique et de protection contre le vent et le bruit. Les essences qui les composent sont le plus souvent indigènes : aubépine, frêne, hêtre, charme… Il serait intéressant de préserver et renforcer cette trame végétale dans le cadre du PLUI.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Nous constatons plusieurs lectures à travers ce territoire :

LA HAIE, urbanisme végétale des villages

S'appuyant sur la topographie naturelle, la haie basse s'organise de 2 manières sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays Montreuillois (ex CCH) :

- Organisation solaire
- Organisation de vallée / perpendiculaire à la pente.

- **Organisation solaire**



Extrait de plan de la commune de Bécourt

Cette organisation atypique est marquante sur le Boulonnais. Les communes impactées par cette organisation sont Bécourt, Zoteux et Campagne les Boulonnais et quelques hameaux sur le plateau. Ces haies ont une valeur identitaire très forte. Elles organisent le village et accompagnent les façades urbaines.

Les haies taillées constituent une organisation paysagère circulaire autour du centre historique. Cette particularité apporte une épaisseur généreuse en périphérie du centre historique afin de se protéger des vents dominants et des ruissellements. Ces haies constituent les limites physiques des prairies et apportent du bois de chauffage aux habitants.

Les haies ont la forme structurée avec une hauteur de 1.20 m. Des hêtres accompagnent les haies taillées pour conforter l'effet brise vent et l'épaisseur de la couronne végétale.



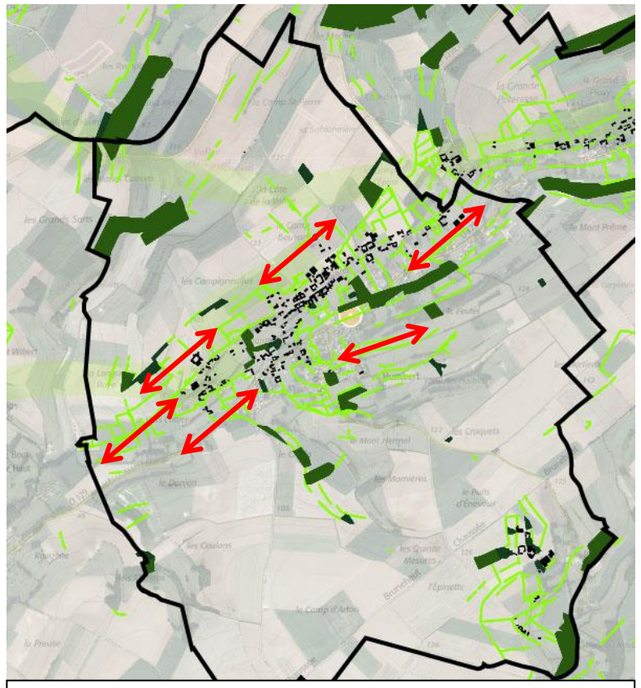


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

- **Organisation de vallée / perpendiculaire à la pente et en accompagnement des cheminements**



Vue sur la commune de Bourthes



Extrait de plan de la commune de Humbert

Les haies taillées constituent une véritable organisation paysagère le long des voiries et des cheminements. Cette typologie se retrouve essentiellement le long des vallées et autour des communes. Elles sont continues et s'accrochent parfois de communes en communes.
Elles ont un rôle essentiellement hydraulique afin de freiner les ruissellements. Elles servent parfois de limites parcelles pour les prairies. Cette typologie participe fortement au principe de coulée verte le long des vallées.

Les haies ont la forme structurée avec une hauteur d'environ 1.20 m. Des arbres accompagnent également les haies taillées.



Vue sur la commune de Humbert

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

LA HAIE, typologie végétale en fond de vallée



Vue sur le fond de vallée dans la commune de Bourthes et ses hameaux



Vue sur le fond de vallée dans la commune d'Ergny

Ces haies participent fortement au principe de coulée verte le long de la vallée. Elles relient les communes et se composent essentiellement d'une palette végétale humide (Aulnes, Saules, …). Ces haies sont composées d'une strate arborée et d'une strate arbustive aux formes naturelles.

Elles ont un rôle essentiellement hydraulique (maintien des berges) et écologique (Biodiversité). Ces haies s'accrochent aux berges des rivières ou se positionnent sur des milieux humides. Cette typologie participe fortement au principe de coulée verte le long des vallées.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

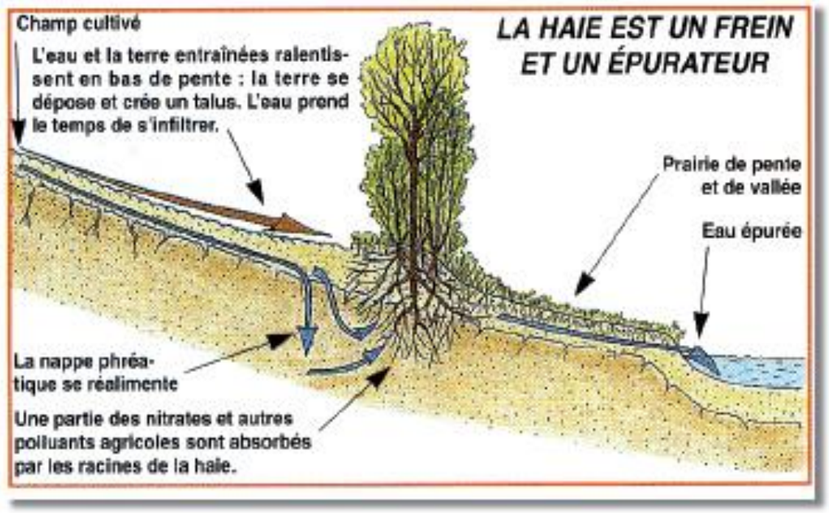
LA HAIE, typologie végétale sur les plateaux et les versants agricoles

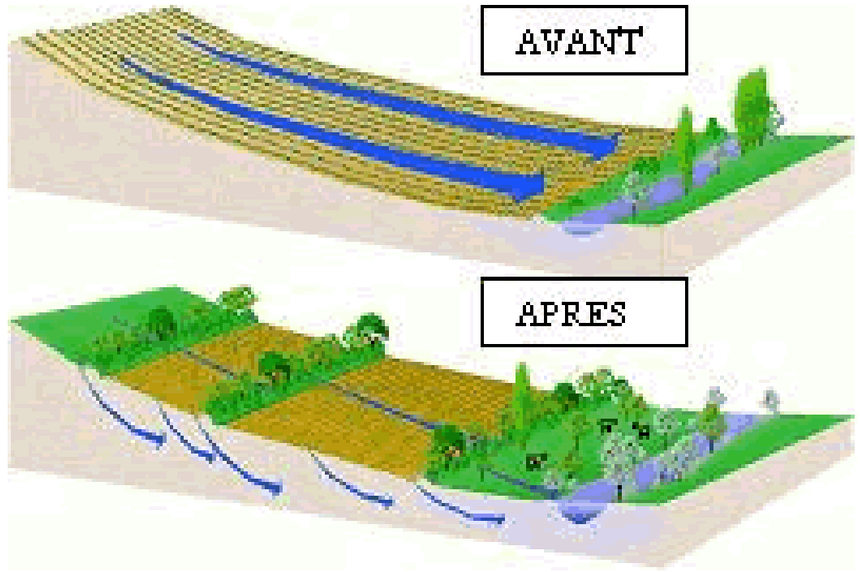
Les talus plantés sont nombreux autour des vallées. Ils constituent des transitions paysagères entre le fond de vallée et le plateau agricole. Elles ont également une fonction technique et hydraulique. Vous trouverez ci-joint une coupe avec le principe de fonctionnement des talus plantés.
Ces talus plantés sont composés d'Aubépines, Sureaux, Noisetiers, …. Ces haies ont un profil naturel.

Elles devront être identifiées et protégées dans le cadre du PLUI.



Vue sur le versant de la commune d'Aix en Ergny





Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

LA HAIE LIBRE, transition paysagère entre le paysage agricole et le village

Les haies en forme libre accompagnent les chemins agricoles, chemins de randonnées et les prairies. Elles ont un rôle écologique et paysager fort, un rôle de brise vent et de retenues des eaux de ruissellement.

Ces haies proposent deux strates végétales : les arbres (frênes, hêtres, …) et les arbustes (sureaux, aubépines, …). Avec les différentes extensions urbaines, ces haies ont parfois disparu. Cette typologie de haies se trouve entre les prairies avec les haies taillées et les grands espaces agricoles.

Nous les retrouvons également sur les extrémités du territoire communal notamment sur certaines entrées communales.

Vue sur une haie libre à l'entrée de ville de la commune de Zoteux



Vue sur l'entrée de la commune d'Hucqueliers



Vue sur l'entrée de la commune d'Hucqueliers



LA HAIE, mutation de la palette végétale et de la limite publique / privée

Les haies horticoles sont souvent mono spécifiques, généralement du laurier cerise ou du thuya. Ces espèces ne sont pas originaires de la région apportant ainsi une forme de banalité à la commune. De plus, elles n'ont aucun intérêt écologique.
Ces haies, issues du milieu urbain, sont par ailleurs souvent hautes afin de cacher de la vue, et amplifient le côté individualiste et hétérogène de la résidence. Les grillages hauts que l'on retrouve au bord de certains jardins font également partie du vocabulaire périurbain. Ils dénaturent le caractère urbain.



Vue sur la commune de Verchocq



Vue sur la commune de Wicquinghem

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

1) Les arbres isolés et d'alignement

Il existe deux typologies d'alignements :

- Les alignements urbains : Il existe de nombreux alignements d'arbres aux entrées des communes. Ces alignements sont composés majoritairement d'essences végétales horticoles aux caractéristiques urbaines (Erables, …).

  Ces alignements apportent une valeur paysagère importante et renforcent les espaces publics. De plus, ces alignements cadrent les vues, qualifient les entrées de ville, … Le PLUI devra protéger et renforcer cette structure végétale.



Vue sur l'entrée de la commune d'Hucqueliers

Les alignements aux abords des cours d'eau au cœur des communes : Il existe de nombreux alignements d'arbres aux abords des rivières. Ces essences sont composées de saules têtards majoritairement.

Ces alignements apportent une valeur paysagère importante et renforcent également les espaces publics. De plus, ces alignements cadrent les vues, qualifient les entrées de ville, … Le PLUI devra protéger et renforcer cette structure végétale.



Vue au cœur de la commune d’Alette

- Les arbres isolés

Les communes possèdent de nombreux arbres isolés de hauts jets, au milieu des prairies, des parcs et sur les espaces publics. Ces arbres ont permis le développement de silhouettes isolées contribuant à l’ambiance, à la couronne végétale et au renforcement de l’identité de la commune. Le PLUI devra protéger et renforcer cette structure végétale.







Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

2) Les prairies, épaisseur paysagère avec le grand paysage agricole

Les prairies occupent les versants des vallées à l'échelle du territoire et autour des tissus bâtis.
Ces prairies sont parfois accompagnées de vergers et régulièrement de haies sur le plateau et le versant.

Cet accompagnement est observé dans les versants et fonds de vallées aux reliefs escarpés. Les prairies sont également présentes autour des poches bâties. Ces prairies contribuent fortement à la formation de la couronne végétale, à la biodiversité et au cadre de vie des communes. Le PLUI devra préserver cette ambiance paysagère autour de la commune.



Vue sur une prairie (Commune de Bécourt)



Vue sur une prairie (Commune de Bourthes)

3) Le plateau agricole, un paysage ouvert

Le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays Montreuillois (ex CCH) présente une répartition claire des espaces à vocation agricole. Ils sont situés sur le plateau et les versants peu abrupts. Il s'agit d'un paysage ouvert qualifié d'openfield. Ces amples étendues offrent des perspectives, des dégagements sur les horizons agricoles apporte un contraste avec le maillage dense du végétal des vallées et des boisements. Cette entité végétale propose une respiration paysagère autour des communes et identifie les limites végétales ainsi que les horizons des différents territoires communales. Elles sont aussi ponctuées de massifs boisés sur les rebords des vallées.



Vue sur la plaine agricole (Commune de Campagne les Boulonnais)

Vue sur la plaine agricole (Commune de Herly)



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

4) Les surfaces boisées

Les surfaces boisées occupent les versants abrupts de la vallée et ponctuellement sur le plateau. Un débordement s'opère sur le haut des versants des vallées permettant ainsi de constituer parfois les limites végétales du plateau agricole et urbain.

Il est composé essentiellement d'essences indigènes. Des boisements compensatoires ont également été installés aux abords et dans les communes sous forme de masses boisées ou alignements. Ces boisements constituent également des refuges de la biodiversité et contribuent aux coulées vertes des vallées.

Les boisements existants sont à préserver et à protéger dans le cadre du PLUI.



Vue sur le massif boisé (Commune de Clenleu)

5) Les zones humides

Ce terme englobe les prairies humides, les marais et la ripisylve (végétation du bord de l'eau).

Les prairies mésophiles et mésohygrophiles, c'est-à-dire des prairies ayant un sol frais voire humide, possèdent une flore classique de la région

La ripisylve caractérise l'ensemble des formations végétales qui bordent les cours d'eau. Elle peut se décomposer de la façon suivante :

- la rivière et ses berges : Ce secteur est riche de plantes aquatiques et semi-aquatiques comme la salicaire, l'épilobe hirsute, l'iris faux acore, la renouée amphibie, la cardamine ou encore la renoncule aquatique...

- les prairies humides : elles constituent les ceintures extérieures des milieux aquatiques. S'y retrouvent l'iris des marais, ...

- les arbres de bordure : ils se retrouvent le long des rivières l'Aa, la Course, la Bimoise, …
Les essences naturelles les plus courantes sont le frêne, l'aulne, le saule blanc, le chêne pédonculé.

- les pelouses fraîches : elles sont évidemment plus nombreuses dans les marais et leurs abords immédiats.

En fond de vallée, les prairies humides peuvent renfermer localement des formations tourbeuses abritant des espèces animales et végétales rares ou protégées.

Les paysages proches des grands cours d'eau sont parfois plantés de peupleraies qui créent une rupture avec la végétation locale au niveau des couleurs de feuillage, du port, visuel, …Ces peupleraies entraînent une mutation des paysages qu'elles referment. Elles s'opposent de par leur nature uniforme à la diversité de la ripisylve et participent à l'appauvrissement des sols.





Vue sur la rivière et le milieu humide (Commune d'Aix en Ergny)

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

6) Les espaces verts

Les communes possèdent de nombreux espaces verts aux caractères paysagers et ruraux. Ces espaces sont issus de la forme des différentes organisations urbaines sur les communes. Aussi, sur la partie historique de la commune, il existe des espaces publics de qualité autour des églises et autour des équipements publics. Il existe également des liaisons piétonnes et sentiers ruraux à travers le territoire.

La trame végétale de qualité accompagnant les façades, les volumes bâties via le réseau bocager.





Exemple : Vue sur la place de Quilen





Exemple : Vue sur une voie rurale sur la commune d'Avesnes



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

7) Corridor paysager et écologique

Des enjeux majeurs liés à la qualité du patrimoine naturel et paysager de la façade littorale ; des spécificités à préserver dans l'arrière-pays

Le territoire abrite une biodiversité exceptionnelle et très originale. 20 % de sa surface présentent des enjeux majeurs ou forts d'un point de vue écologique, soit 12 715 hectares qui représentent 14 % des milieux d'intérêt majeur régionaux. On y recense les 3/4 de la flore rencontrée dans la région, les 2/3 de l'avifaune, plus de 7 amphibiens sur 10.

Le littoral, la Canche et l'Authie, les forêts riveraines, les fourrés très humides, les dunes, bosquets et prairies abritent cette diversité.

2,2 % du territoire sont couverts par des aires protégées nationales ou régionales réglementaires fortes, qui correspondent à 30,8 % des cœurs de biodiversité (ZNIEFF de type 1).

La liste des zones inventoriées, protégées ou en gestion fait état de six ZNIEFF de type 2, vingt-sept ZNIEFF de type 1, dix zones natura 2000, une réserve naturelle nationale, trois réserves naturelles et une réserve biologique dirigée sur le Montreuillois.

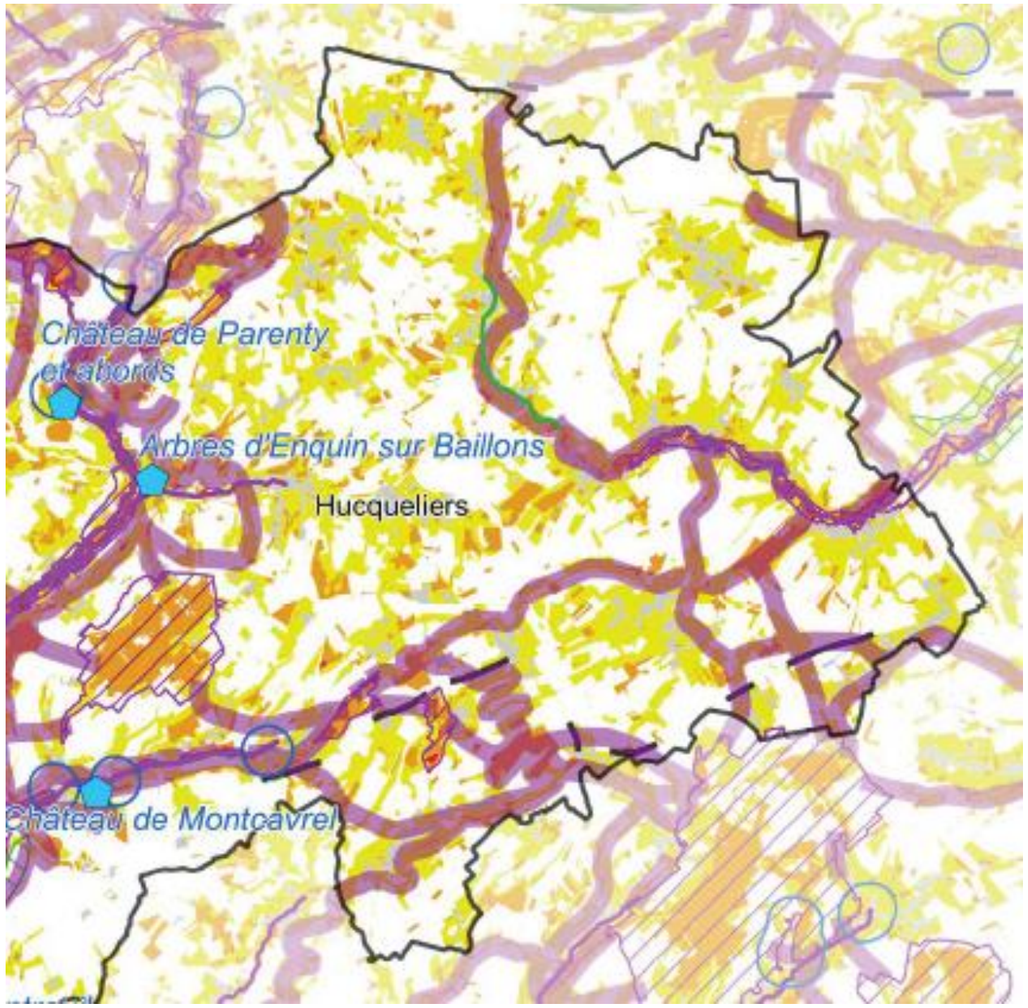
(Obs Biodiversité).

La limitation de la fragmentation, résultant d'une urbanisation linéaire et non contrôlée, est un enjeu fort compte-tenu de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Paysage : l'importance de la préservation de l'identité du littoral et des vallées

Le Montreuillois comprend des paysages littoraux, de vallées et de plateaux. Plusieurs sites classés (6) et inscrits (4) sont présents dont notamment la Pointe du Touquet, les châteaux de Montcavrel, de Longvillers, la citadelle de Montreuil, la cavée Saint-Firmin, les marais arrière littoraux...

Le maintien des identités locales face aux pressions qui s'exercent sur le littoral et dans les vallées (exemple : urbanisation non maîtrisée qui « banalise » les paysages), la valorisation du vieux Montreuil, la conciliation du développement éolien avec la structuration des paysages, sont autant d'éléments participant aux enjeux paysagers locaux.



Enjeux de biodiversité :

Enjeux de préservation

- des réservoirs de biodiversité (SRCE-TVB)
- des réservoirs de biodiversité linéaire (SRCE-TVB)
- des corridors d'intérêt régional (SRCE-TVB)
- Natura 2000 en mer

Enjeux écologiques et patrimoniaux (ARCH)

- majeurs
- forts
- secondaires
- faibles

Enjeux de restauration (SRCE-TVB) (sur volontariat)

- "Espace à renaturer"
- "Espace à renaturer linéaire"
- Zones de conflit

Enjeux Paysage :

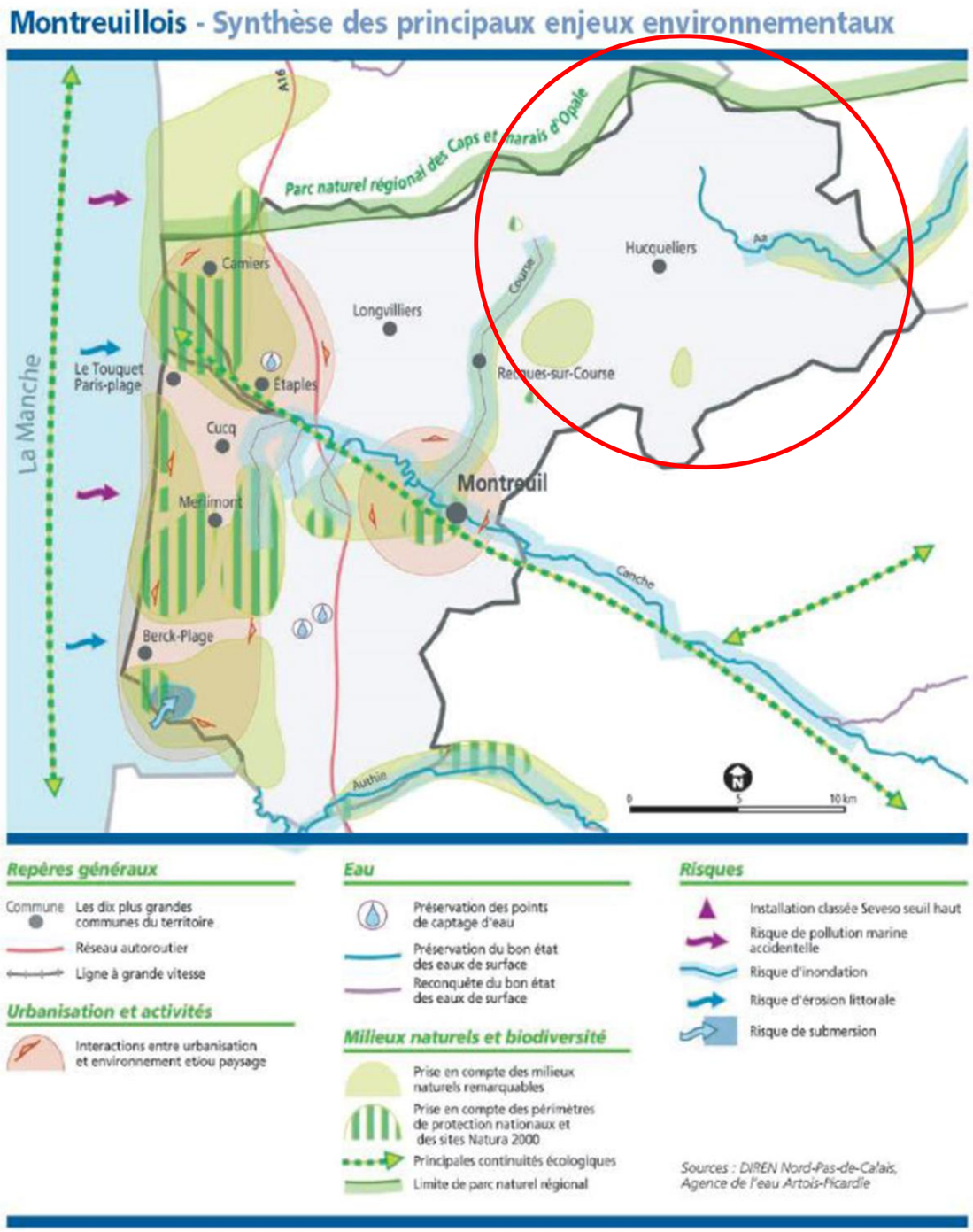
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Site classé/inscrit au titre du patrimoine environnemental et paysager

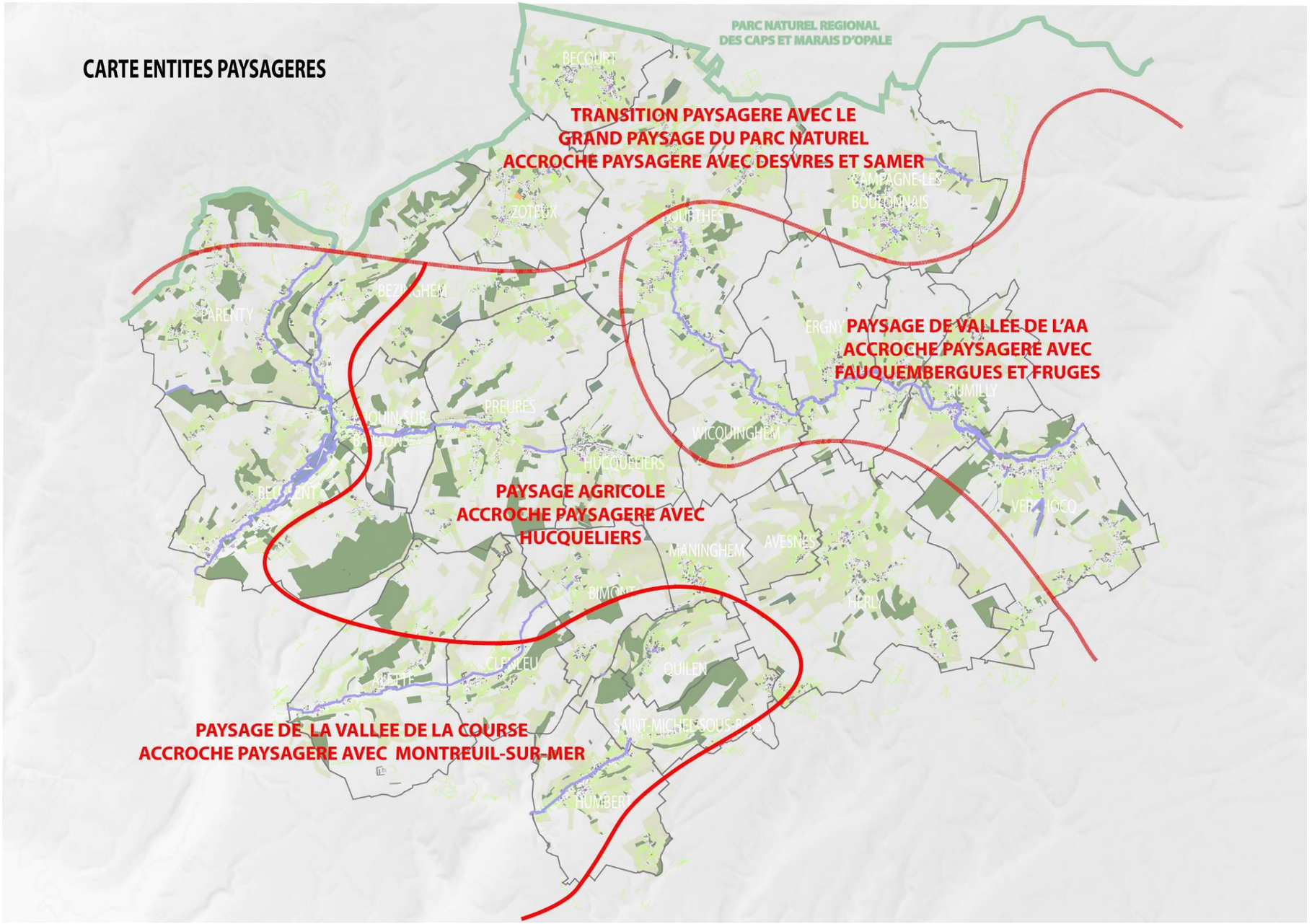
- Espace urbanisé

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

8) Trame verte et bleue du Pays du Montreuillois

Les orientations du schéma régional concernent les corridors fluviaux sur les vallées : Canche, Authie, Aa, Course ; les corridors de zones humides que constituent notamment les marais arrières- littoraux au sud de la Canche, entre Canche et Authie ; Au Nord, sur le plateau Montreuillois, le développement des corridors écologiques qui touche majoritairement le réseau de pelouses calcicoles présentes sur les coteaux, ainsi que quelques corridors forestiers à mettre en place ; Au sud de la Canche, sur le plateau, les corridors écologiques forestiers, reliant les différents bois présents.





d) Entités paysagères

Au-delà des grands paysages perçus présentés ci-avant, plusieurs entités paysagères peuvent être distinguées au regard des éléments du relief, de l'hydrologie et de l'occupation du sol.

En effet, aux éléments fondateurs naturels (vallées, grands massifs boisés...) sont venus se superposer des activités humaines qui ont modelé l'espace.

Outre l'entité urbaine, détaillée dans le chapitre suivant, de la lecture sensible du paysage, se dégagent quatre entités correspondant à autant d'ensembles aux ambiances relativement homogènes, qui sont analysées et détaillées séparément :

1- Transition paysagère avec le grand paysage du parc Naturel / Approche paysagère avec Desvres et Samer.

2- Paysage de la vallée de l'Aa / Accroche paysagère avec Fauquembergues et Fruges

3- Paysage agricole / Accroche paysagère avec Hucqueliers

4- Paysage de la vallée de la Course / Accroche paysagère avec Montreuil Sur Mer

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

1) Transition paysagère avec le grand paysage du parc Naturel / Approche paysagère avec Desvres et Samer.

Cette entité paysagère est particulière, du fait de sa situation, à la marge de l'enveloppe paysagère du Parc naturel Cap et Marais d'Opale. Dans cette entité, les communes de Bécourt, Zoteux, Campagne les Boulonnais et la limite de Bezinghem et de Bourthes, sont des territoires ruraux disposés sur des points hauts. Cette disposition en ligne de crête offre des perceptions de qualités mais également une organisation bocagère atypique et propre au grand paysage du Boulonnais et au Parc Des Caps et Marais d'Opales.



Vue sur la commune de Bécourt



Vue sur la commune de Zoteux

2) Paysage de la vallée de l'Aa / Accroche paysagère avec Fauquembergues et Fruges

Cette entité paysagère est constituée de la vallée de l'Aa et de ses coteaux proches, avec la zone périurbaine de Fauquembergues.

L'élément le plus marquant dans cette entité est le développement d'une urbanisation linéaire et dispersée le long de la vallée. Quelques hameaux ponctuent les rebords du plateau offrant également des vues longues sur le paysage agricole.

Ce secteur est localisé dans un secteur agro-naturel, avec de fortes sensibilités paysagères ; le secteur étant perçu aussi depuis le coteau d'en face.

Quelques éléments de patrimoine sont également marquants comme la commune de Rumilly, de Verchocq, Aix en Ergny, … avec ses alignements d'arbres têtards, ses prairies humides, bâtisses, chapelle.



Vue sur la rivière de l'AA de la commune de Rumilly

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

3) Paysage agricole / Accroche paysagère avec Hucqueliers

Le point haut du plateau se trouve sur le plateau agricole aux environs de la commune de Maninghem au Mont. Ces paysages d'Openfield offrent des horizons aux entrées des communes. Ce paysage évolue en fonction des saisons culturales et marque le passage d'une commune à une autre.
Le PLUI devra chercher à préserver ces ruptures végétales et urbaines entre les communes.



4) Paysage de la vallée de la Course / Accroche paysagère avec Montreuil Sur Mer

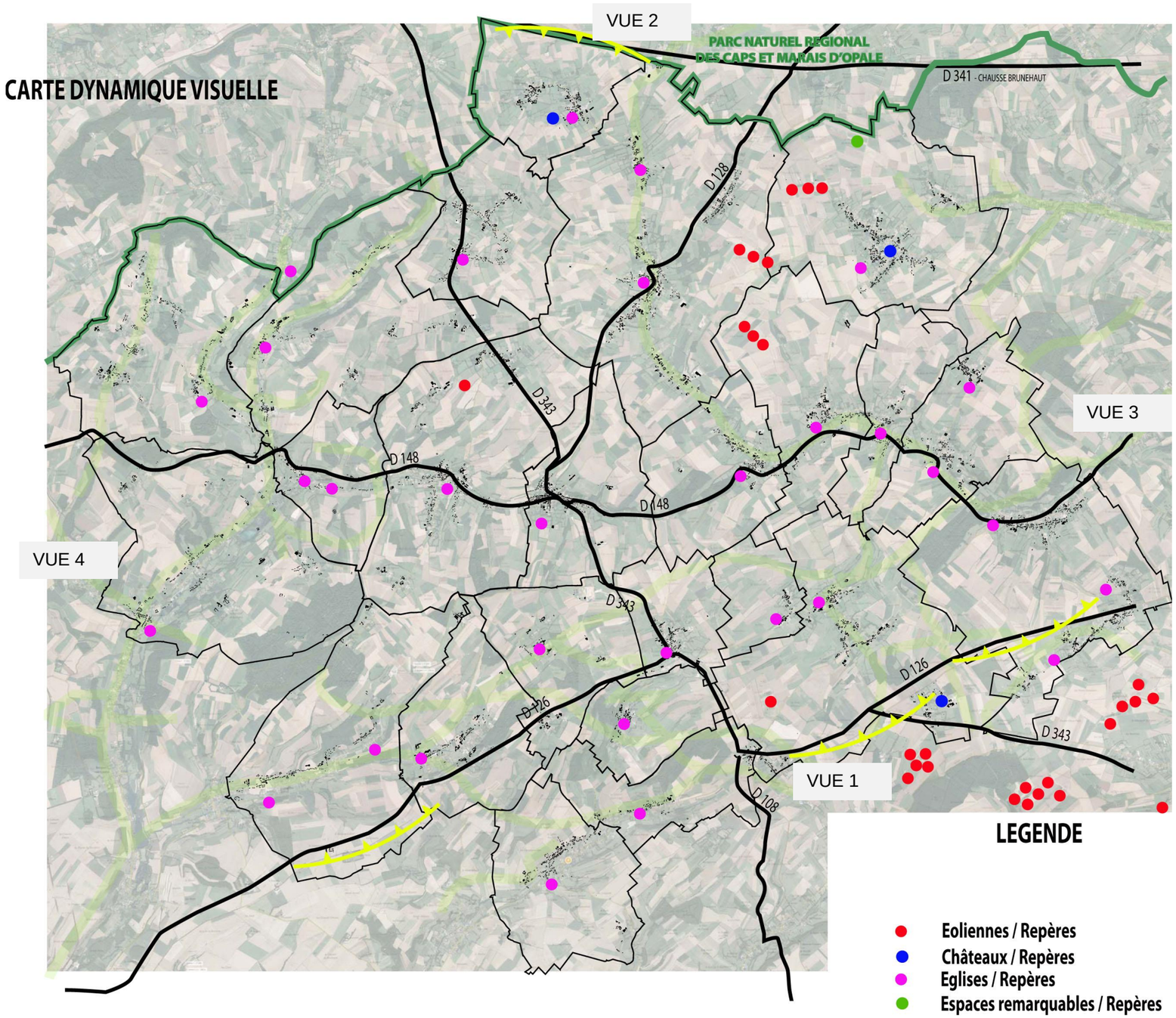
Cette entité paysagère est constituée de la vallée de la Course et de ses affluents. Cette vallée est marquée par la topographie et la proximité avec la vallée de la Canche et la ville de Montreuil Sur Mer.

L'élément le plus marquant dans cette entité est le développement d'une urbanisation ponctuelle le long de la rivière. Quelques hameaux et bâtiments remarquables (châteaux, …) ponctuent les rebords du plateau offrant également des vues longues sur le paysage agricole.
Ce secteur est localisé dans un secteur agro-naturel, avec de fortes sensibilités paysagères ; le secteur étant perçu aussi parfois depuis le coteau d'en face.

Quelques éléments de patrimoine sont également marquants comme la commune de Bezinghem, Parenty, Beussent, …, avec ses alignements d'arbres, ses prairies humides, bâtisses, chapelle et les massifs boisés.



Vue sur la vallée de la Course (Commune de Beussent)



e) <u>Les grandes vues depuis les abords du territoire du PLUi</u>

Le territoire présente deux axes RD 341 et RD 126 avec une orientation Sud / ouest à Nord / Est.

Ces deux axes au Nord et Sud du territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) présentent des vues panoramiques sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH). Son implantation offre des vues lointaines percevant quelques points de repères (Eoliennes, château d'eau, …). Le paysage de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) est relativement bien préservé depuis ces cônes de vues.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

VUE 1 / Vue sur le territoire depuis la RD126



VUE 2 / Vue sur le territoire depuis la RD341 / Chaussée Brunehaut



VUE 3 / Vue depuis la vallée de l’AA vers Verchocq



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



Vue 4 / Vue sur le territoire de la CCHPM (ex CCH) depuis les hauteurs de Parenty

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

f) La perception du paysage : Analyse sensible

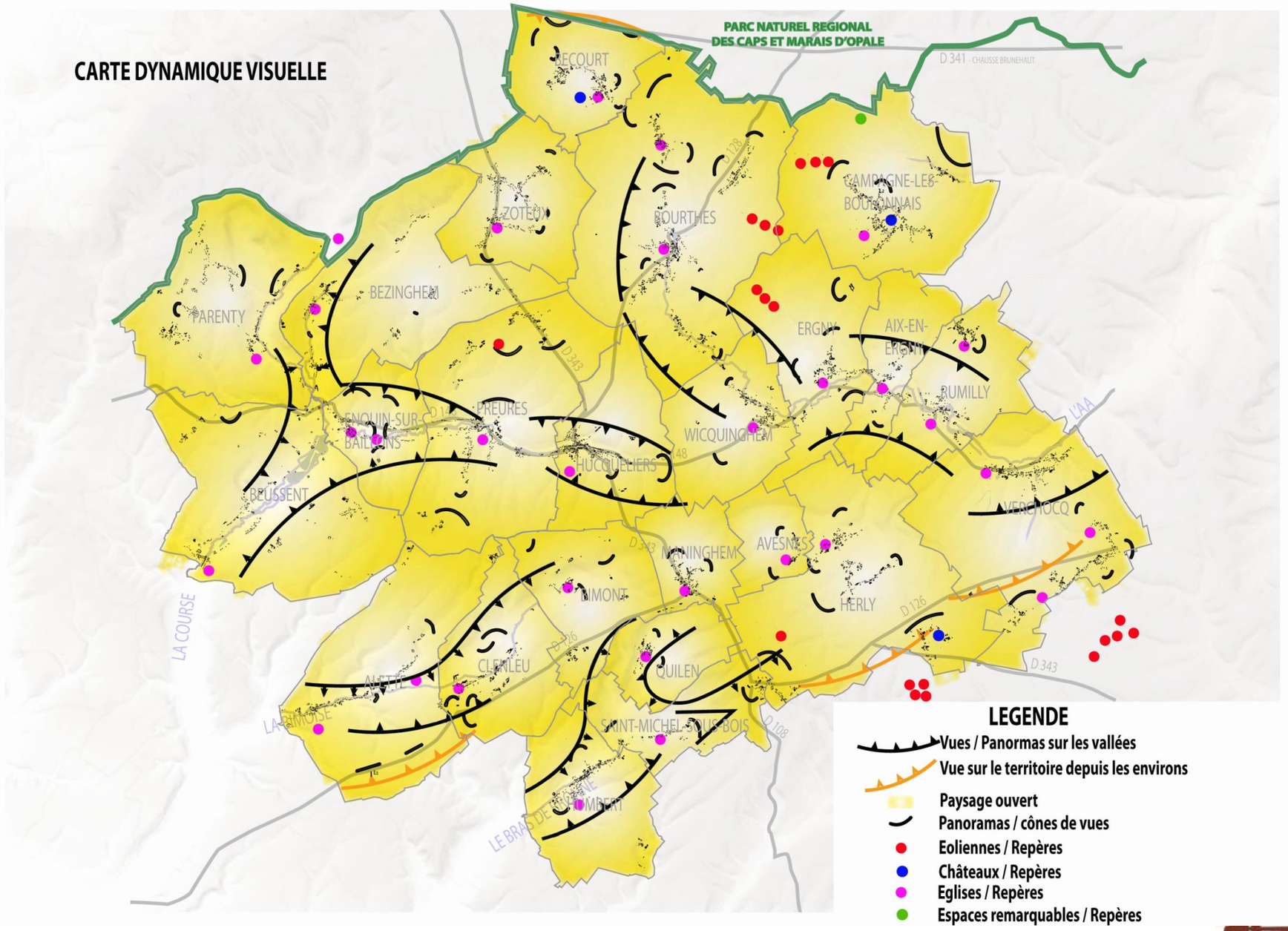
La diversité des vallées offre un cadre paisible dans un relief spectaculaire.
Les vallées de la Course, de la Bimoise et du Bas du Bras de Brosne rejoignent la vallée de la Canche après avoir traversé le même plateau. Autour des confluences, plusieurs méandres s'inscrivent dans des versants abrupts. Les bois de feuillus et les prairies ont colonisé ces pentes pour constituer parfois un écrin de verdure à la rivière.
Le contraste entre ces reliefs et le fond de la vallée, où la ripisylve et les prairies humides sont encore bien conservées, augmente l'intérêt du site tant au niveau des habitats naturels que sur le plan paysager.
Le cours de l'Aa, prend une autre direction. Cette vallée à fond plat propose une longueur de vue plus importante en fond de vallée.

La perception du paysage varie selon que l'observateur se trouve au fond de la vallée ou sur un promontoire.

Depuis le bord de l'eau, les vues sont moins étendues et l'arrière-plan souvent proche. La seule échappatoire possible du regard se fait au hasard d'une trouée à travers les bois et les bocages. Le regard s'attache alors à détailler les éléments qui l'entourent.

Le paysage du fond de la vallée est donc plutôt fermé.

Du haut des promontoires de la vallée, le paysage est tout autre. Le relief est appréhendé plus facilement et il est alors plus aisé de se rendre compte de l'importance des dénivelés. D'un seul coup d'œil, le regard embrasse une partie de la vallée et même au-delà. Nous distinguons les grands paysages agricoles ouverts donnant ainsi une lecture globale du grand paysage d'Openfield. L'échelle du paysage devient donc monumentale. Les communes ou hameau isolés sur les plateaux agricoles, sont accompagnés d'une auréole paysagère formée par le maillage de haies et de prairies. Ces auréoles sont perçues comme des « Oasis paysagères ». Celles-ci sont accrochées parfois entre-elles via le maillage de haies.



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Paysage ouvert : Il s’agit de grands paysages ouverts à dominante agricole.
Ils sont généralement localisés autour du tissu bâti.



Vue sur le territoire agricole (commune de Rumilly)

Vue sur le territoire agricole





Vue sur le territoire agricole (commune de Campagne les Boulonnais)



Vue sur le territoire agricole (commune de Herly)

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Panoramas / Belvédères : Il s'agit de vues ayant un objectif grand angle sur le paysage. Nous avons qualifié de panorama, les vues supérieures à 30 m et donnant à voir un paysage qualitatif (vallée, …).



Vue sur le territoire depuis les hauteurs de Parenty



Vue sur le territoire depuis les hauteurs de la commune d'Aix en Ergny

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



Vue sur la vallée depuis les hauteurs de la commune de Clenleu et Alette



Vue sur la vallée depuis les hauteurs de la commune d'Enquien sur Ballon

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



Vue sur la vallée depuis les hauteurs de la commune de Humbert



Vue sur la vallée depuis les hauteurs de la commune de Preures



Vue sur la vallée depuis les hauteurs de la commune de Quilen



Vue sur la vallée depuis les hauteurs de la commune de Saint Michel-sous-Bois



Vue sur la vallée depuis les hauteurs de la commune de Bimont

Cônes de vues / perspectives : Il s'agit de vues cadrées par deux éléments bâtis ou paysagers à l'intérieur du tissu bâti. Ces vues sont inférieures à 30m de largeur.



Vue sur l'église d'Alette



Fenêtre visuelle cadrée entre deux masses végétales (Commune de Campagne-les-Boulonnais)



Vue sur l'église de Bimont



Perspective sur l'église de Clenleu



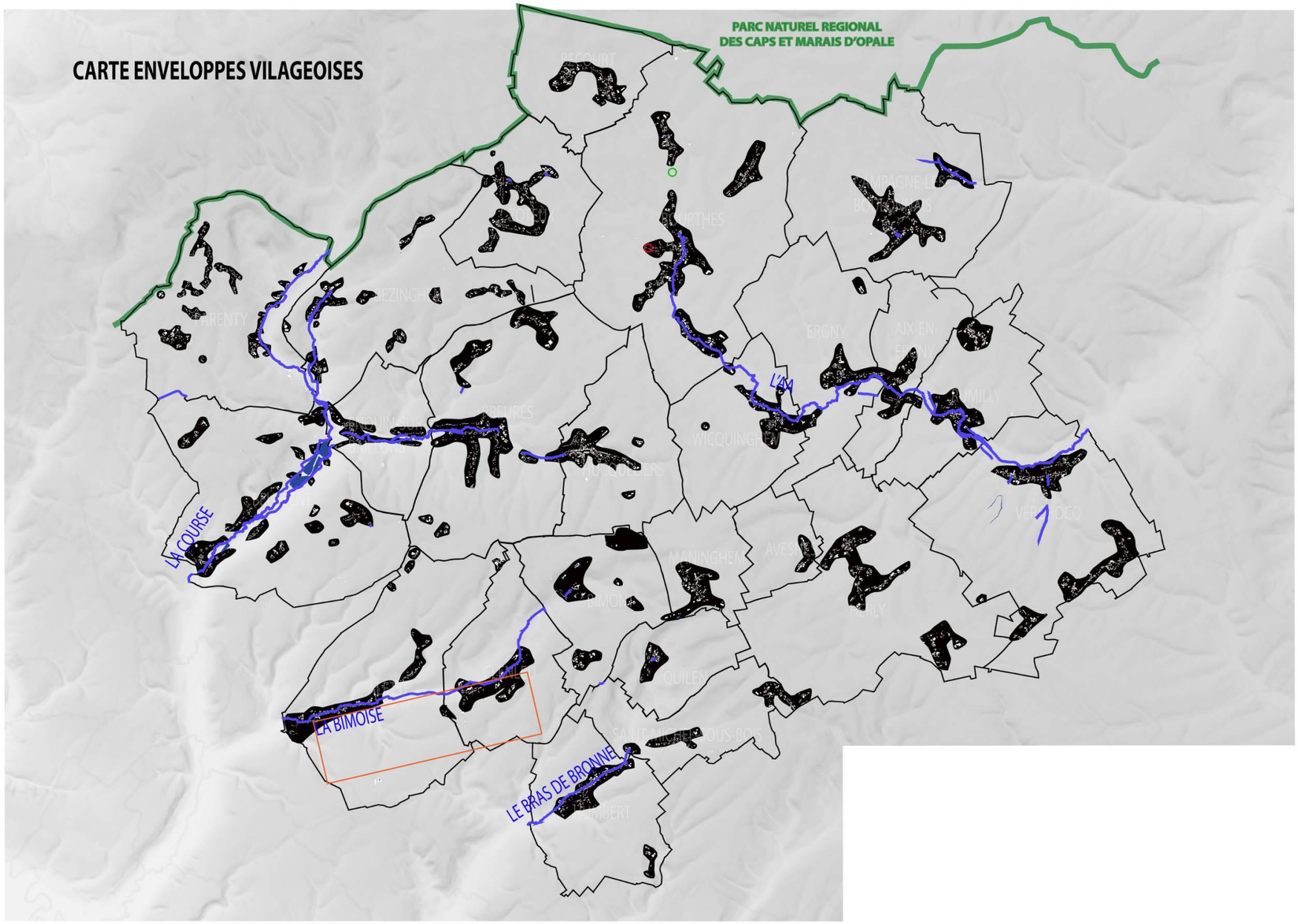
Fenêtre paysagère dans la commune de Bourthes



Perspective sur l'église de Herly

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

g) Implantations humaines sur le territoire, un morcellement du tissu urbain



Le territoire présente un tissu rural dispersé en plusieurs hameaux. Ils sont majoritairement concentrés autour de l'axe des différentes vallées ou au croisement de différents carrefours. Les communes profitent d'une grande qualité d'espace public de perceptions sur le grand paysage.

Quelques communes s'organisent sur la ligne de crête du grand paysage (Bécourt, Campagne les Boulonnais, …).

Le relief constitue une limite naturelle à l'urbanisation, et constitue un caractère identitaire fort aux différentes communes.
La frange villageoise présente des éléments paysagers structurants. La forme urbaine est structurée par le paysage.
Le territoire est légèrement urbanisé et l'on se retrouve toujours très rapidement dans des lieux de nature.

Différents secteurs à fort potentiel touristique (tourisme vert) se dégagent au cœur des vallées.
Les liens de la vallée à la plaine offrent ainsi une succession de paysages de terrains agricoles, de forêts, cours d'eau et chemins qui participent à la mise en place de parcours et balades conférant à l'ensemble une dimension de paysage champêtre habité

Cette dispersion du tissu urbain implique de porter une réflexion sur la qualité des entrées de ville.
Les frontières entre les ensembles construits et le paysage, bien qu'encore marquées, commencent à se dissoudre. L'expansion des chefs-lieux et des hameaux vient marquer et transformer le paysage de plusieurs manières.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Evolution du paysage

Malgré la dispersion de l'habitat via des hameaux et les remembrements, le territoire a su préserver le tissu bocager autour des communes (Voir Carte de Cassini). Les différentes photos aériennes et cartographies démontrent une épaisseur végétale importante autour des communes et un tissu bâti concentré autour des carrefours. La photo aérienne existante confirme cette tendance. Nous avons également constaté peu d'impacts urbains sur le grand paysage.

Certaines communes ont connu une succession de projets (lotissements, …). Ce développement a parfois supprimé l'épaisseur de la couronne végétale (franges agricoles et forestières, les haies, …). Ce développement a aussi engendré occasionnellement un débordement urbain sur le plateau agricole.

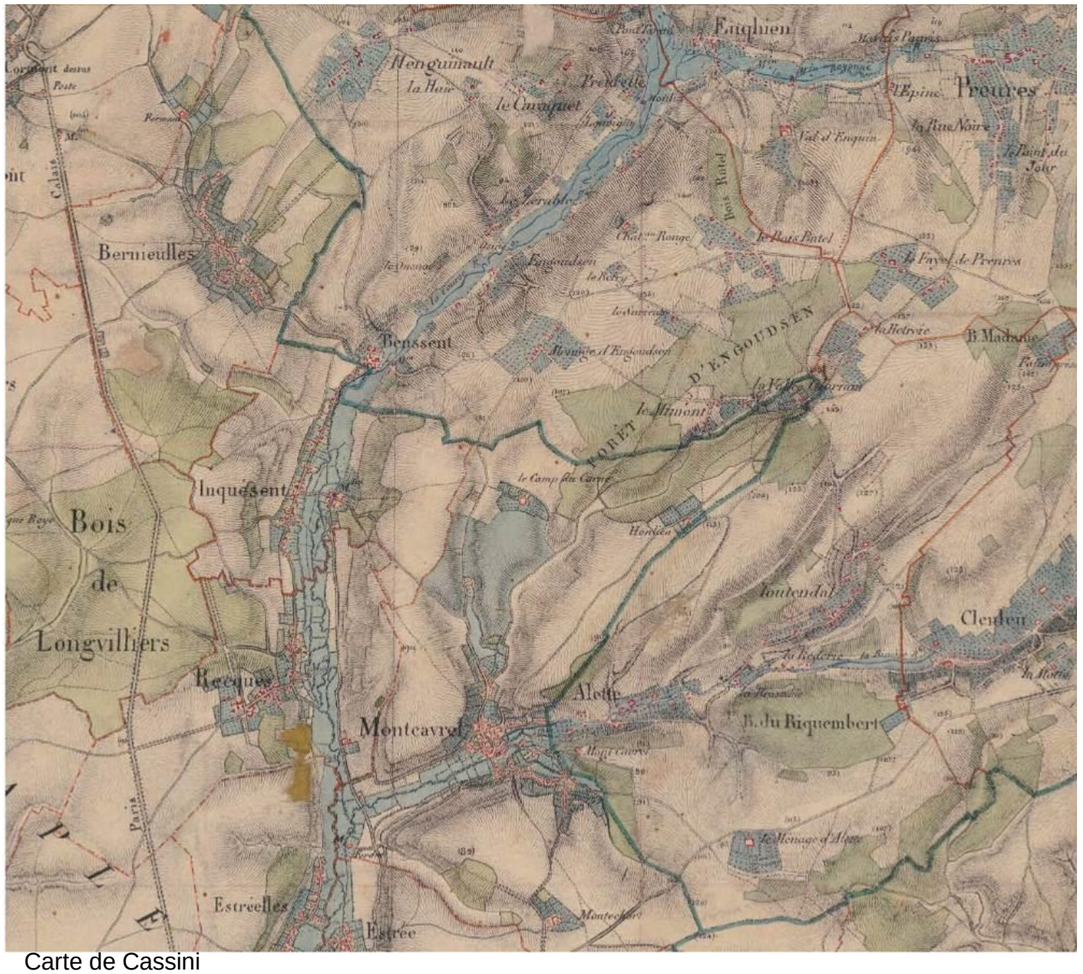


Carte de Cassini



Vue aérienne

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



Carte de Cassini



Vue aérienne

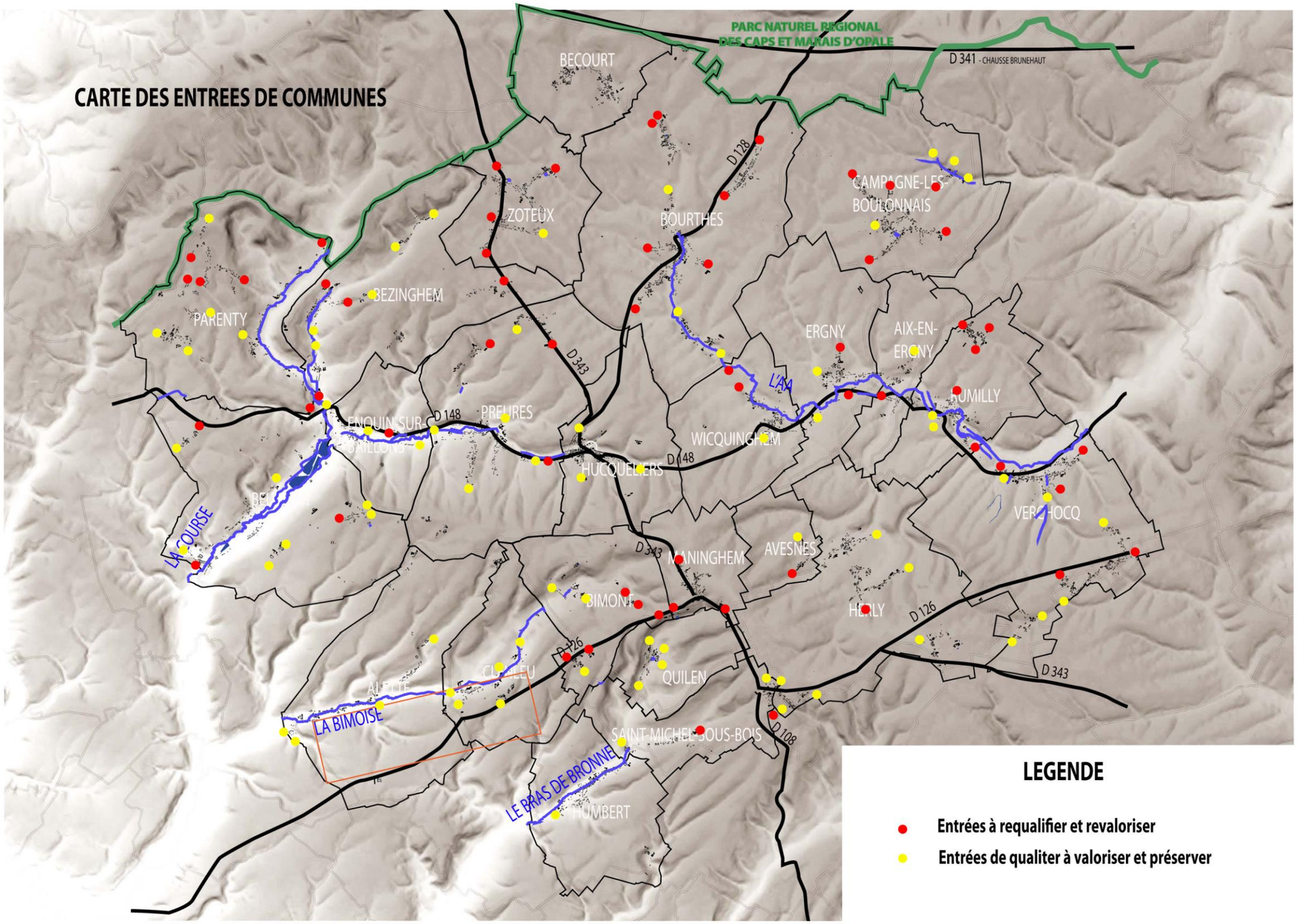
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



Vue aérienne



Carte de Cassini



h) Entrées de ville, insertion du tissu urbain dans le territoire

Le mitage de l'urbanisation a développé de nombreuses entrées de communes. Nous avons qualifié lors du relevé de site 2 typologies d'entrées :

- Entrées aux caractères préservés
- Entrées impactées par des extensions urbaines.

Les communes et hameaux sont peu impactés par les extensions urbaines et ont su préserver leur couronne paysagère autour des communes. Le territoire est cependant marqué par un mitage dû aux bâtiments agricoles et quelques logements aux entrées de communes.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Entrées à requalifier



Entrée de commune de Hucqueliers



Entrée de commune d'Ergny



Entrée de commune d'Alette



Entrée de commune de Preures

Entrées à préserver



Entrée de commune Sud de la commune de Hucqueliers



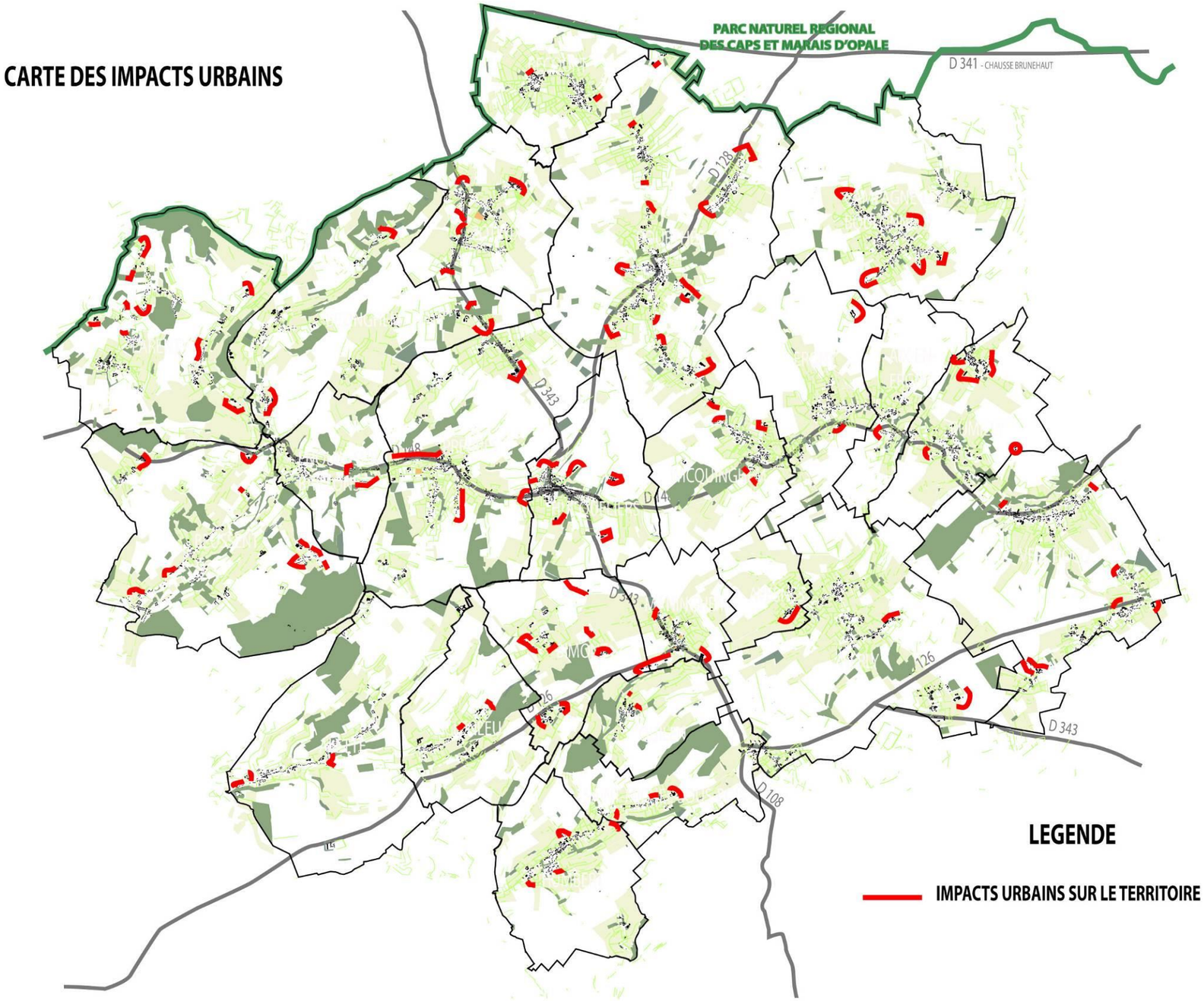
Entrée de commune de Herly



Entrée de commune de Clenleu

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

i) Impacts et insertion du tissu bâti sur le grand paysage



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Vue sur une entrée de la commune de Bourthes

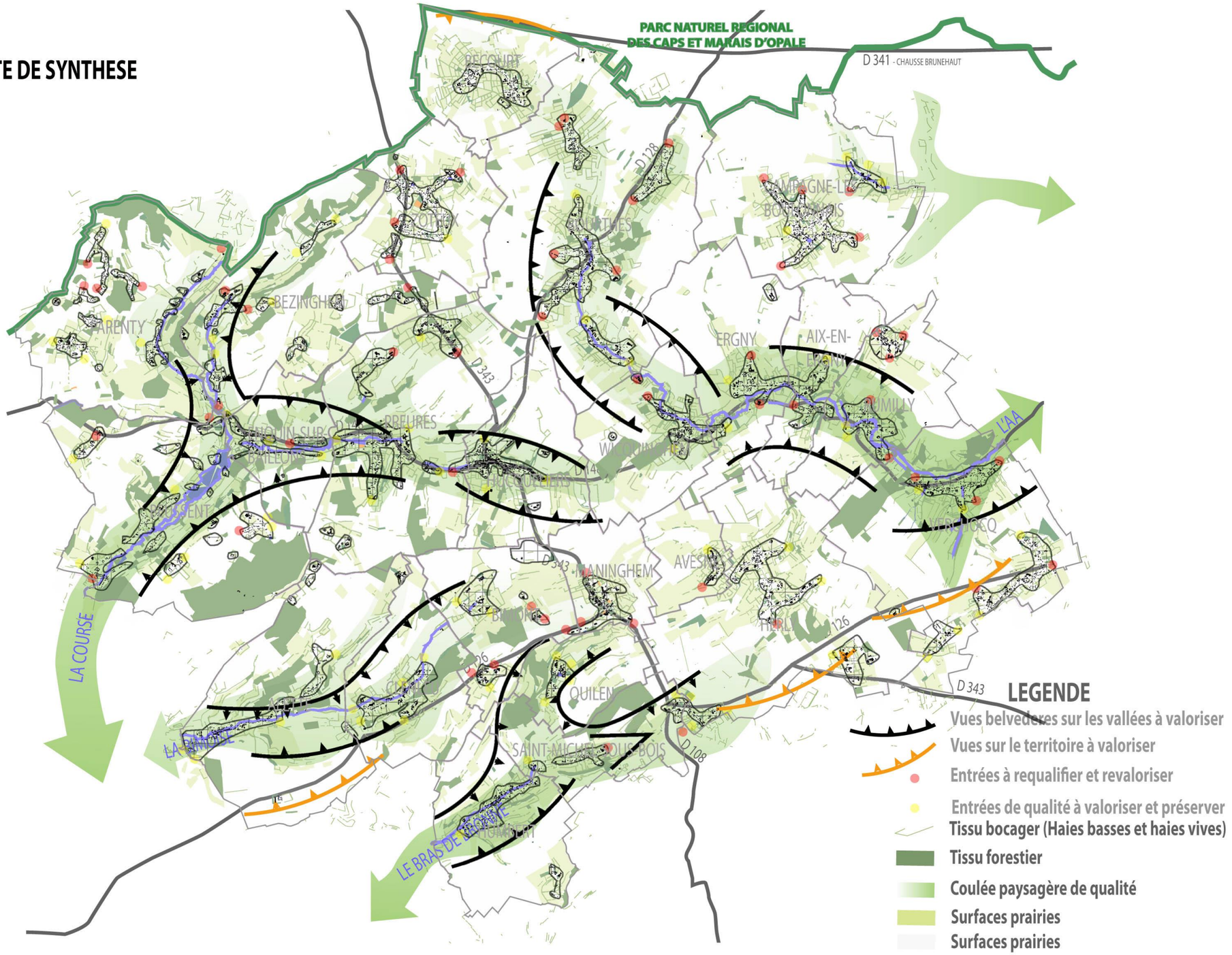




Vue sur une entrée de la commune de Quilen

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

CARTE DE SYNTHESE



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Identité paysagère du territoire :

• Les éléments paysagers tels que bosquets, boisements, ou haies et arbres isolés sont des éléments identitaires du paysage. Ils doivent être conservés et protégés, voire renforcés et introduits dans les projets urbains.
Affirmer et recomposer la couronne végétale (brise vent sur le plateau, insertion paysagère, …)
Protéger dans le cadre du PLUI, les jardins et parcs paysagers et prairies avec les vergers (identité locale),
Les vallées sèches / talwegs sont des couloirs paysagers, visuels et écologiques entre la vallée et le plateau. Ces lieux à haute valeur paysagère doivent être protégés (arrêt de l'urbanisation au droit de ces vallées).
L'identité des grandes entités paysagères du territoire devra être préservée et inscrite dans le PLUI

Vues, perspectives

Certaines vues, belvédères et axes visuels illustrent le lien fort entre l'implantation historique du village et son territoire. Les ruptures d'urbanisation et les poches paysagères dans les tissus urbains des communes sont indispensables à la lecture paysagère. Elles permettent d'apporter une scénographie urbaine dynamique et qualitative dans la ville. Ces ruptures d'urbanisation offrent des fenêtres qualitatives sur le paysage environnant. Le PLUI devra préserver et protéger ces ruptures d'urbanisation

Certaines vues et axes visuels illustrent le lien fort entre l'implantation historique de la commune et son territoire. Ces perspectives et cônes de vues, souvent situées dans l'axe des rues et aux entrées des communes.
Elles sont importantes à prendre en compte dans les projets futurs, comme élément à préserver mais aussi comme caractère à reproduire dans les futures extensions.
Des panoramas marquent le belvédère sur la vallée. Ils devront être valorisés et maintenus dans le cadre du PLUI.

Développement urbain

Protection de l'environnement
Versants et vallées sèches

• Préservation et renforcement des structures végétales de la vallée et de l'auréole végétale restante des communes.
• Gestion des ruissellements : à prendre en considération en fonction de la qualité perméable des sols sur les terres agricoles.
• Favoriser la biodiversité dans les fonds de vallées par de la gestion différenciée. Favoriser les liaisons écologiques dans le fond de vallée et entre le plateau et le fond de vallée via les talwegs.
• Limitation du mitage du plateau par les constructions, plantations horticoles et les boisements récents. Cette occupation détruit les habitats écologiques et banalise peu à peu le paysage.
• Augmenter la biodiversité sur les grands corridors du territoire du PLUi.

Prendre en compte l'ensemble des risques

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

AIX EN ERGNY

ALETTE

AVESNES-AU-MONT

BECOURT

BEUSSENT

BEZINGHEM

BIMONT

BOURTHES

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS

CLENLEU

ENQUIN-SUR-BAILLONS

ERGNY

HERLY

HUCQUELIERS

HUMBERT

MANINGHEM

PARENTY

PREURES

QUILEN

RUMILLY

SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS

VERCHOCQ

WICQUINGHEM

ZOTEUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'HUCQUELIERS

Diagnostic socio-économique

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 19/12/22

Le Président

Philippe DUCROCQ

DIVERSITES
ATELIER DES TERRITOIRES

Sommaire

Développement humain, social, économique 3

A- Un territoire rural avec une évolution démographique dynamique 3
B- situation matrimoniale : un territoire de familles avec enfants 7
C Habitat/logements : un territoire de propriétaire 9
D-Scolarisation 25
E- Un territoire avec des équipements publics structurant pour le territoire 26
F- Des commerces centralisés 29
G- Activités économiques / Emploi 30
H- Diagnostic agricole : Un territoire essentiellement agricole 43
I- Les réseaux 86
J- Le Contrat territorial de développement durable 89

Développement humain, social, économique

A- Un territoire rural avec une évolution démographique dynamique

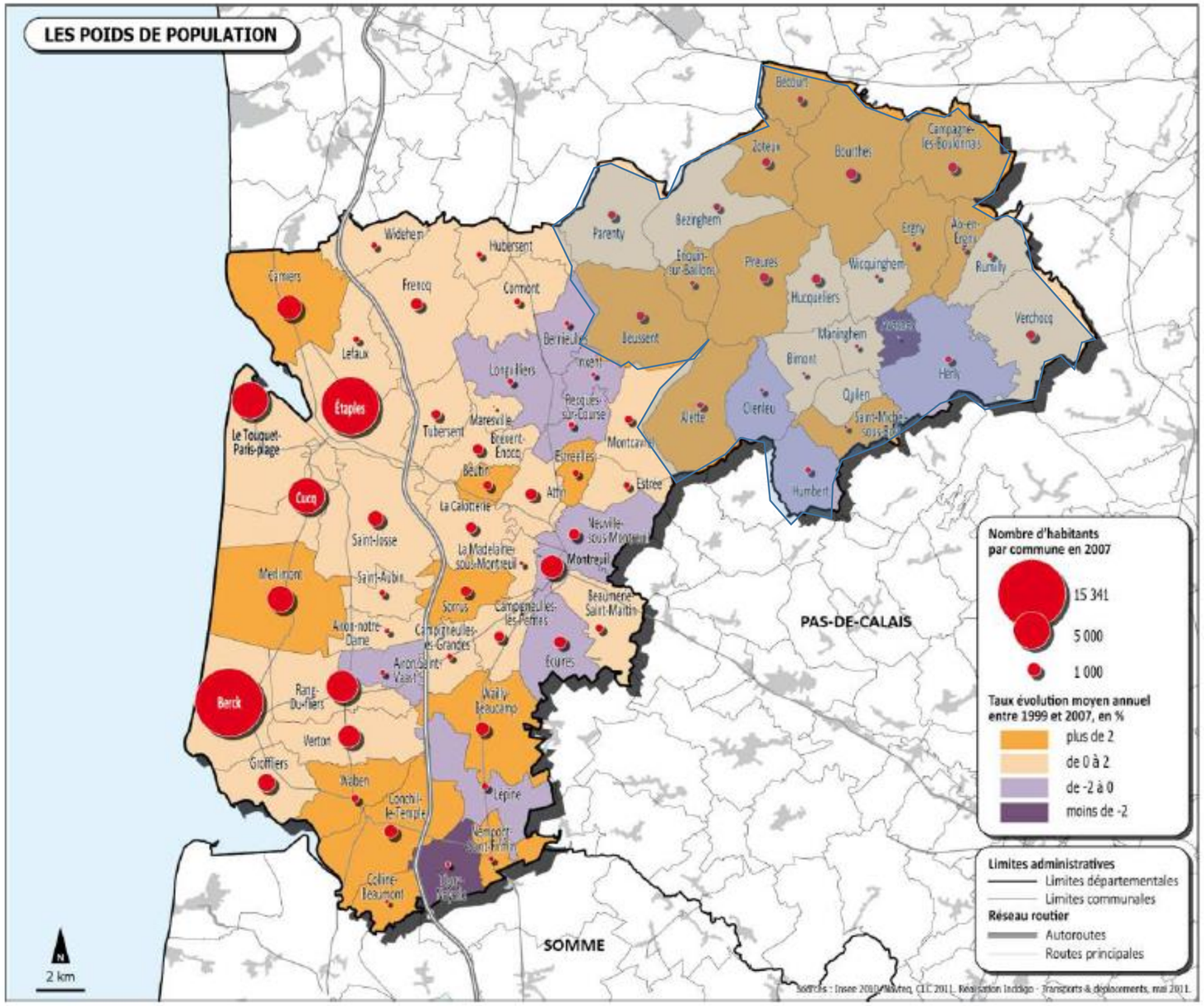
La Communauté de Communes comptait en 2013, 8 336 habitants et 3 050 ménages.

La distribution spatiale du peuplement est marquée par :
- L'influence des pôles urbains du Touquet/Etaples/Cucq, de Berck/Rang du Fliers et de Montreuil
- La présence de l'A 16, de la RD 349 de la RD 940 et de la voie ferrée, le long desquelles les densités de population sont plus importantes.

Les évolutions du nombre d'habitants se sont confirmées jusqu'à ce jour.

Globalement, la Communauté de communes connait une évolution démographique très dynamique, avec de fortes disparités selon les communes.

Extrait du schéma de déplacement et de mobilité, Syndicat Mixte du Montreuillois, 2012



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Le territoire intercommunal est marqué par son caractère rural, il compte :

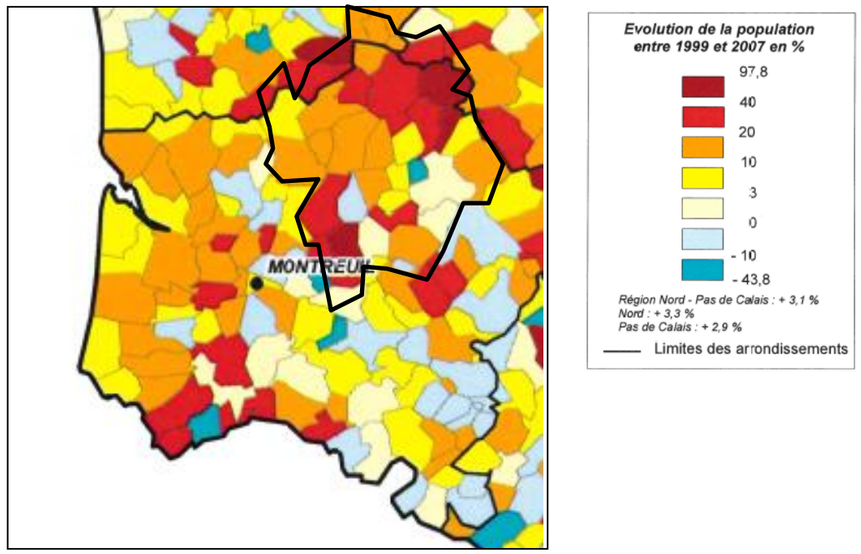
- 2 communes de moins de 60 habitants : Avesnes et Quillen
- 5 Communes de moins de 200 habitants : Aix en Ergny, Bimont, Clenleu, Maninghem et St Michel s/ Bois
- 9 Communes de moins de 500 habitants : Alette, Bécourt, Bezinghem, Enquin sur Baillons, Ergny, Herly, Humbert, Rumilly et Wicquinghem
- 8 Communes de plus de 500 habitants : Beussent, Bourthes, Campagne les Boulonnais, Hucqueliers, Parenty, Preures, Verchocq et Zoteux

La commune qui compte le plus d'habitants est Bourthes (848 habitants). Celle qui a la variation annuelle de population la plus importante est Enquin sur Baillons (+5.6%/an)

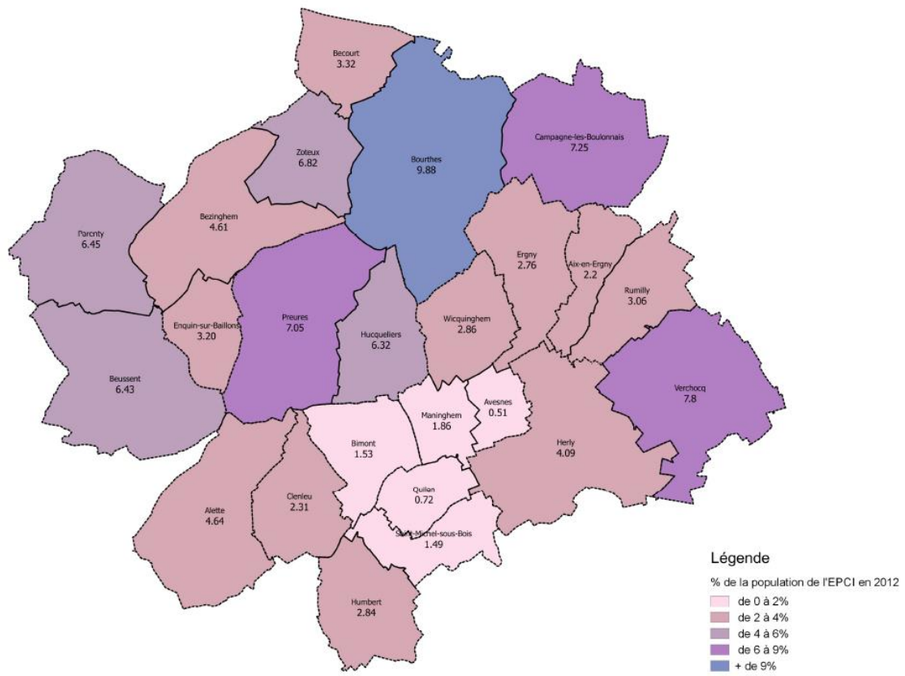
Données INSEE

Communes	2013	% de la population de l'EPCI	Variation annuelle 2008-2013 %
Aix en Ergny	181	2.17	2.4
Alette	383	4.59	2.8
Avesnes	43	0.51	4.8
Bécourt	273	3.27	-0.3
Beussent	537	6.44	1.8
Bezinghem	377	4.52	2.4
Bimont	119	1.42	-1
Bourthes	848	10.17	4.7
Campagne les B	590	7.07	0.4
Clenleu	192	2.30	1.8
Enquin sur Baillons	270	3.23	5.6
Ergny	238	2.85	1.6
Herly	340	4.07	1
Hucqueliers	523	6.27	-0.3
Humbert	227	2.72	-2.3
Maninghem	152	1.82	1.1
Parenty	549	6.58	5.5
Preures	588	7.05	1.8
Quilen	59	0.70	-0.3
Rumilly	245	2.93	-1.9
Saint Michel s/ Bois	122	1.46	1.5
Verchocq	650	7.79	2
Wicquinghem	239	2.86	4.7
Zoteux	591	7.08	4.2
TOTAL PLUi	8336	100%	+2.1

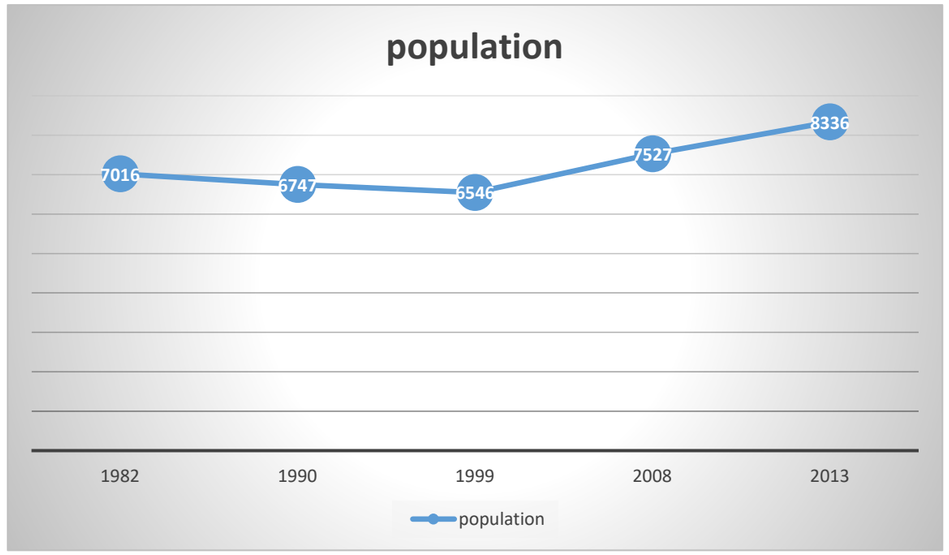
Données SIGALE



Données Insee



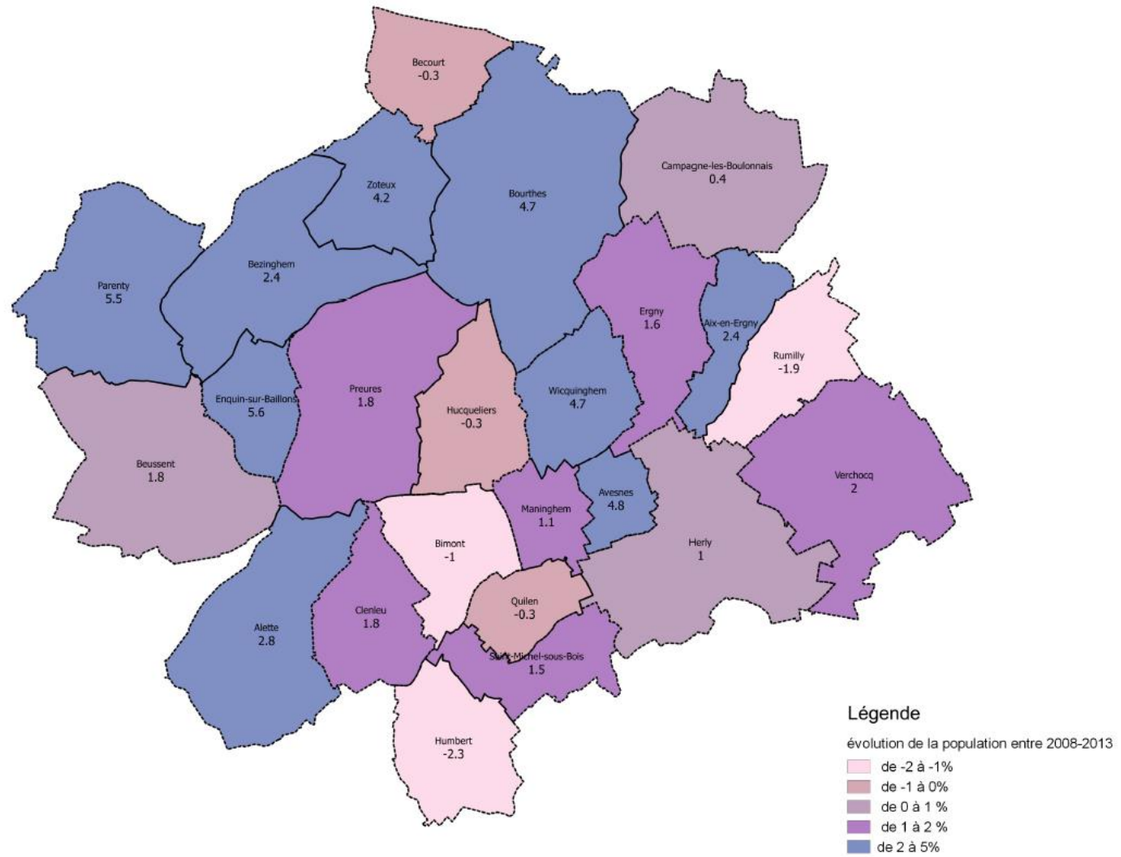
Evolution de la population du territoire du PLUi :



A l'échelle du département la variation de la population est de 0.1%/an, la variation de population de 2,1% de la population du territoire confirme ce dynamisme par rapport à l'ensemble du département.
Ce dynamisme est principalement lié à l'arrivée de nouveaux habitants (1.5% des variations est due au solde des entrées – sorties), attirés par ces communes du retro littoral. Ces apports de populations concernent notamment de jeunes ménages et/ou des familles avec enfants. Cela contribue à une variation du solde naturel (plus de naissances que de décès) sensible, par rapport aux territoires voisins.

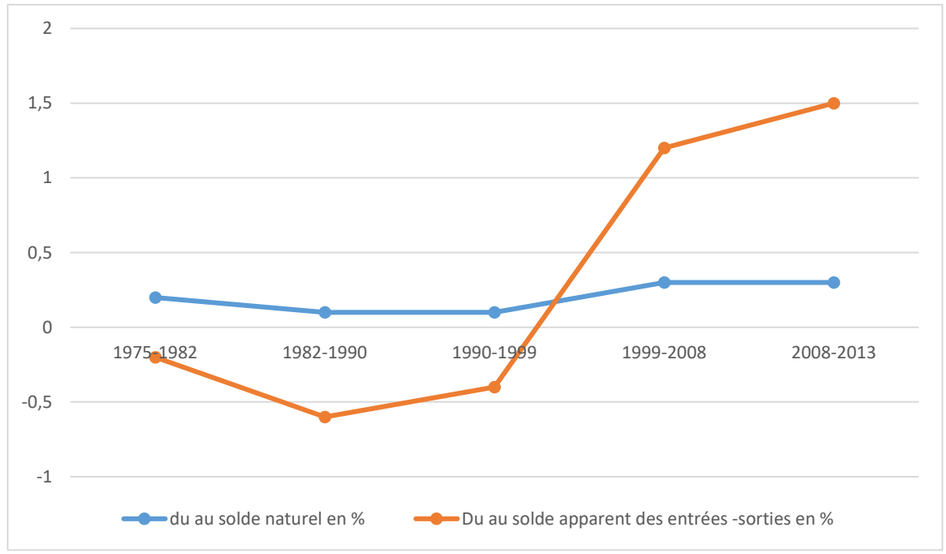
Evolution de la population des EPCI :

Population	CCC Hucqueliers	CC Montreuillois	CC Opale Sud	CC Fruges
Population en 2013	8336	11017	25014	7476
Densité de population (hab.km²)	36	79.1	270.3	40
Superficie (km²)	231.7	139.3	92.5	189
Variation population 2008-2013	2.1	0.1	0	-0.1
Dont variation due au solde naturel	0.5	0	0	-0.2
Dont variation due au solde des entrées -sorties	1.5	0.1	0	0.1



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Composantes de l'évolution de la population de la CC du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH)



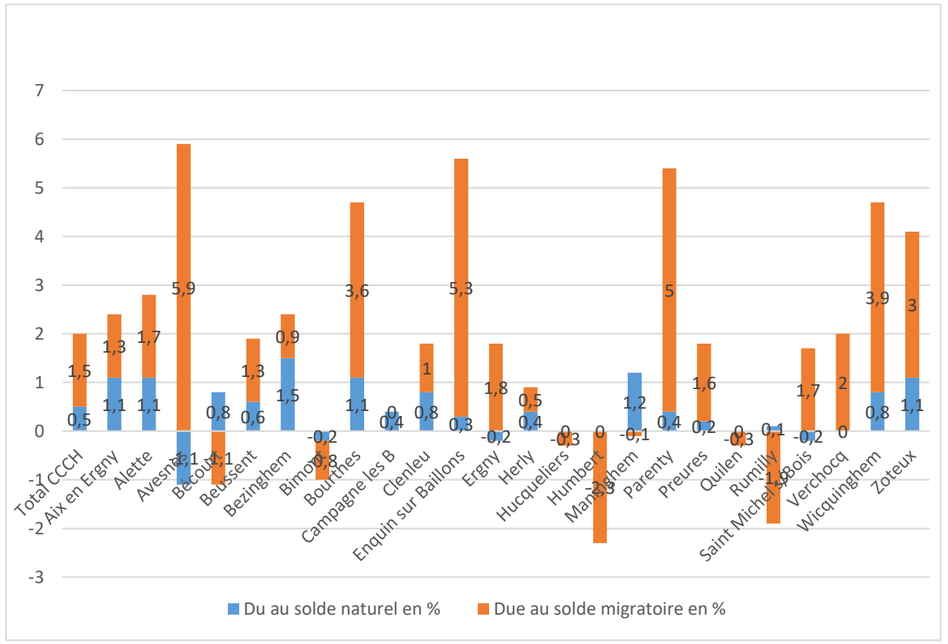
L'évolution de la population est le résultat de 2 composantes :
- **Le solde naturel**, différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Il est généralement positif, le nombre de naissances étant supérieur à celui des décès.
- **Le solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont parties au cours d'une période donnée. **Ce solde migratoire connaît une forte progression sur le territoire**.

Au regard des évolutions des territoires voisins, du département, de la région, … le territoire connaît un fort dynamisme démographique.

Taux de variation annuelle de la population entre 2008-et 2013

Sur cette période, 6 communes ont connu un solde migratoire négatif. Mise à part pour Bécourt qui compense cette faiblesse par un solde naturel positif, les autres communes concernées sont celles qui perdent des habitants.

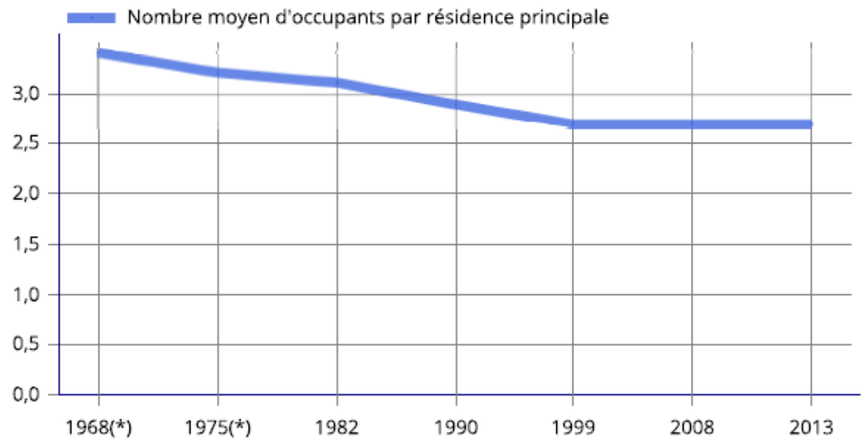
Bien qu'il soit assez faible, le solde naturel est positif dans la plupart des communes, ce qui tend à exprimer un rajeunissement de la population.



	POPULATION							EVOLUTION ANNUELLE	
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2009	1999-2007	1999-2009
CC du Canton d'Hucqueliers	7 337	7 013	7 016	6 747	6 553	7 393	7 677	1,5%	1,6%
CC du Montreuillois	9 288	9 396	10 015	10 287	10 332	10 915	11 024	0,7%	0,7%
CC Mer et Terres d'Opale	23 952	26 775	28 085	29 422	30 329	32 409	31 785	0,8%	0,5%
CC Opale Sud	18 612	20 307	21 429	22 714	23 341	25 177	25 480	1,0%	0,9%
SCOT	59 189	63 491	66 545	69 170	70 555	75 894	75 966	0,9%	0,7%
Pas-de-Calais	1 397 099	1 402 295	1 412 413	1 433 203	1 441 422	1 456 720	1 461 257	0,13%	0,14%
Nord	2 418 847	2 511 478	2 520 526	2 531 855	2 554 449	2 564 945	2 571 940	0,05%	0,07%
Nord-Pas-de-Calais	3 815 946	3 913 773	3 932 939	3 965 058	3 995 871	4 021 665	4 033 197	0,08%	0,09%
France	50 798 112	53 764 064	55 569 542	58 040 659	60 151 239	63 600 455	64 612 939	0,70%	0,72%

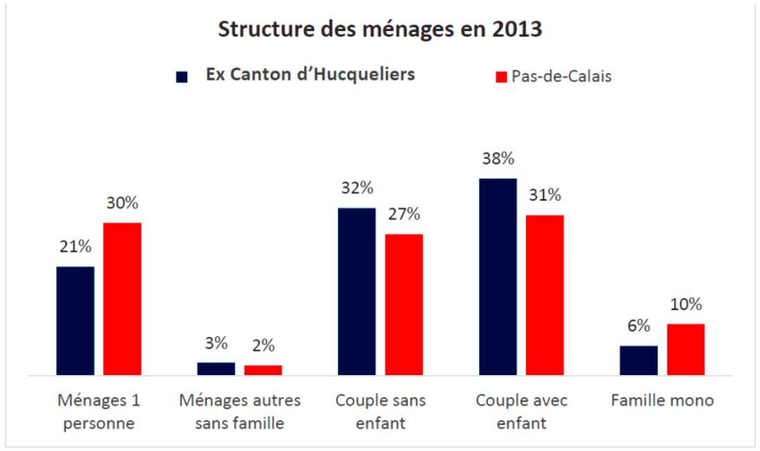
Source : INSEE RGP – traitement PROSCOT

B- situation matrimoniale : un territoire de familles avec enfants



Après avoir connu une baisse importante et régulière jusqu'en 1999, le phénomène de décohabitation stagne autour de 2,65 personnes par ménage. Cela confirme la structure de la population du territoire : 50% des ménages du territoire est constitué de familles avec enfants.
La taille des ménages est supérieure à la moyenne départementale (Pas de Calais 2.4) : 2.64 personnes par ménage en 2013 pour le territoire. Ce chiffre est stable depuis 1999.
Un peu moins de 8% des habitants déclarent vivre seuls. Il s'agit essentiellement de personnes âgées.
Plus de 65% des logements du territoire disposent de 5 pièces ou plus. Il s'agit de grands logements qui correspondent aux besoins des ménages qui souhaitent devenir propriétaires. De plus, le nombre de grands logements a continué d'augmenter entre les 2 recensements.

38% des ménages sont des couples avec enfants (31% dans le département). Le nombre de personnes seules et de familles monoparentales y est moins élevé que dans le département.



Source : Insee 2013

Composition des familles (Insee)

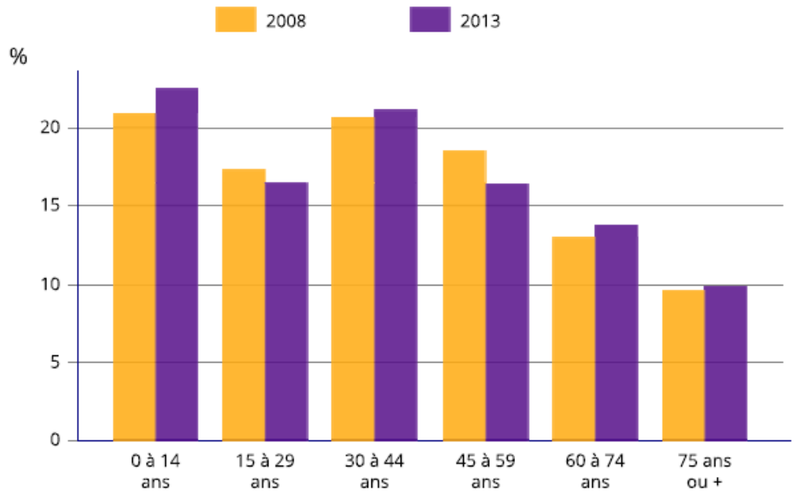
	2013	%
Ensemble	2 390	100
Couples avec enfants	1 190	49.8
Famille monoparentale	185	7.7
Homme seul avec enfants	25	1.1
Femmes seules avec enfants	160	6.7
Couple sans enfants	1 016	42.5

Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans (Insee)

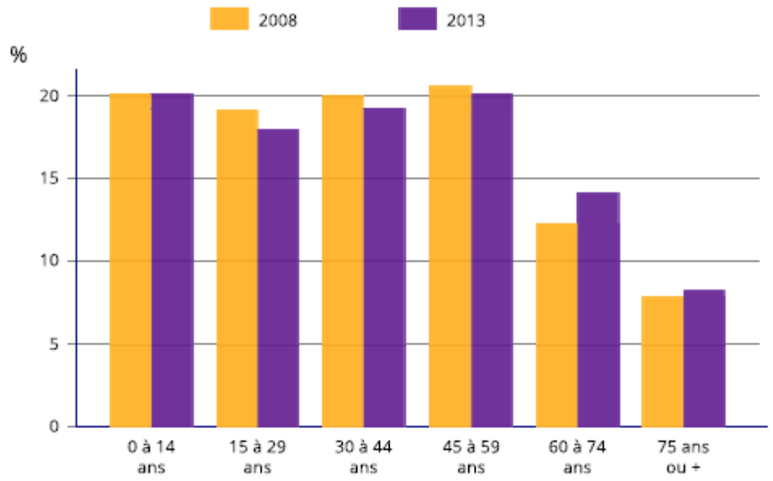
	2013	%
Ensemble	2390	
Aucun enfant	1152	48%
1 enfant	453	18.9
2 enfants	475	19.9
3 enfants	222	9.3
4 enfants et +	89	3.7

50% des ménages vivant sur le territoire sont composés de familles avec au moins un enfant. Cela explique la taille des ménages et la limitation du phénomène de décohabitation.

Population par grande tranche d'âge sur le territoire du PLUi



Population par grande tranche d'âge à l'échelle du département

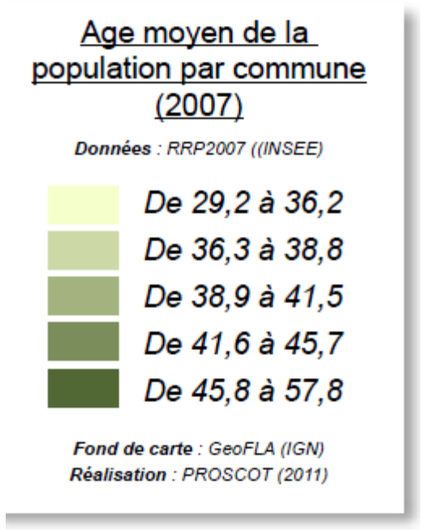


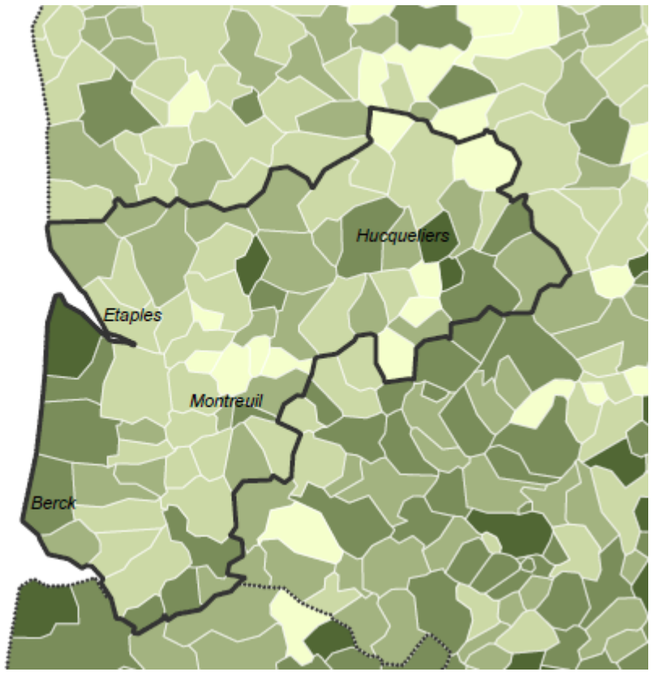
Indice de jeunesse

La structure par âge de la population confirme la jeunesse démographique du territoire : 50% de la population est constituée de parents (30-44 ans) dont les enfants ont moins de 14 ans.
A noter, l'augmentation des tranches d'âge de plus de 60 ans : amorce d'un vieillissement de la population.
La perte de la population dans la tranche 15-29 ans démontre la difficulté de ce territoire rural à maintenir sa population jeune sur le territoire.
Il s'agit de pérenniser la dynamique d'accueil des 30-44 ans pour maintenir la structure actuelle de la population.

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.
L'indice de jeunesse, proche de 2 pour le territoire marque la prédominance des personnes de moins de 20 ans sur celles des 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune.

Extrait du SCoT





C Habitat/logements : un territoire de propriétaire

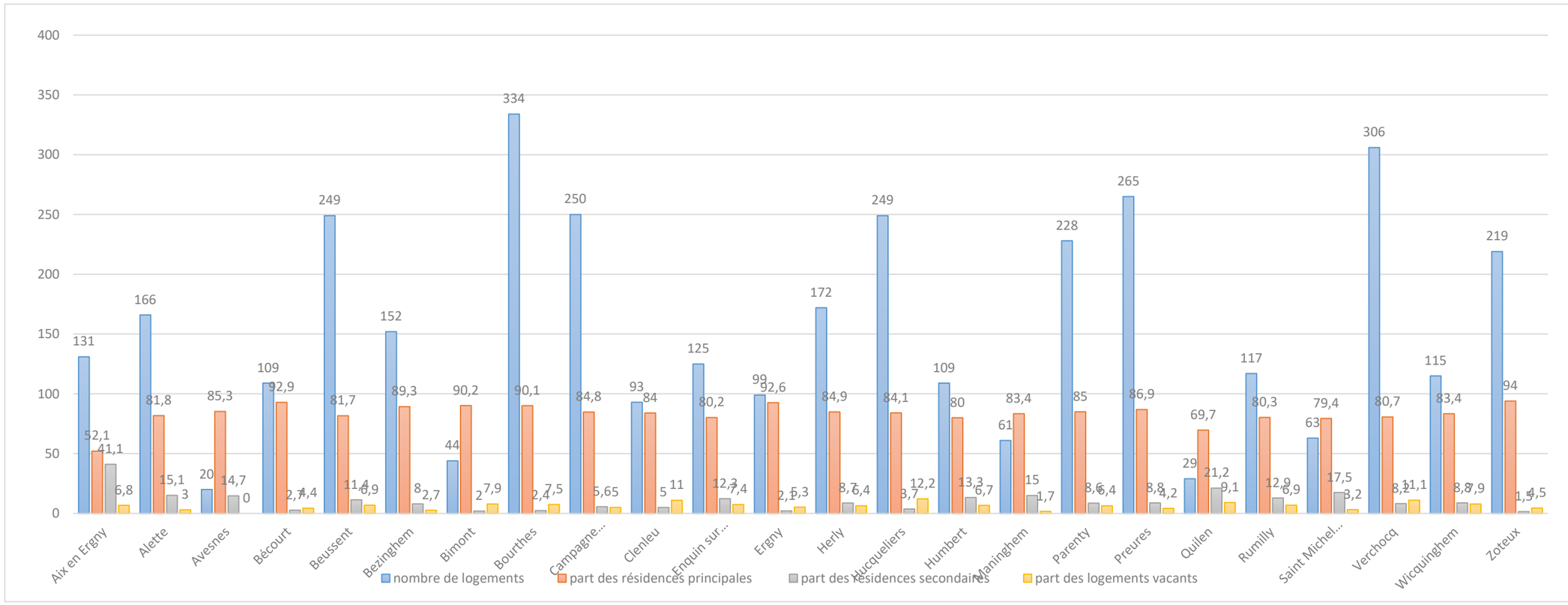
On constate une augmentation régulière du nombre de résidences principales sur le territoire. Cependant, il est important de noter l'augmentation de la vacance et la diminution du nombre de résidences secondaires.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
Ensemble	**2 352**	**2 441**	**2 640**	**2 815**	**2 920**	**3 404**	**3 704**
Résidences principales	*2 182*	*2 174*	*2 293*	*2 313*	*2 413*	*2 798*	*3 114*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*64*	*147*	*197*	*298*	*341*	*405*	*332*
Logements vacants	*106*	*120*	*150*	*204*	*166*	*201*	*258*

Nombre de logements, résidences secondaires et part de celle-ci sur le total de logements et évolutions

	LOGEMENTS			RÉSIDENCES SECONDAIRES			PART DE RESIDENCES SECONDAIRES			EVOL ANNUELLE LOGEMENTS		EVOL RES SECONDAIRE	
EPCI	1999	2007	2009	1999	2007	2009	1999	2007	2009	1999-2007	1999-2009	1999-2007	1999-2009
CC du Canton d'Hucqueliers	2 922	3 347	3 460	342	401	387	11,7%	12,0%	11,2%	1,7%	1,7%	2,0%	1,2%
CC du Montreuillois	4 582	5 150	5 233	493	585	533	10,8%	11,4%	10,2%	1,5%	1,3%	2,2%	0,8%
CC Mer et Terres d'Opale	30 996	35 100	35 586	17 965	20 349	20 952	58,0%	58,0%	58,9%	1,6%	1,4%	1,6%	1,5%
CC Opale Sud	17 556	17 715	17 814	7 381	5 907	5 505	42,0%	33,3%	30,9%	0,1%	0,1%	-2,7% *	-2,9% *
SCOT	56 056	61 312	62 093	26 181	27 241	27 377	46,7%	44,4%	44,1%	1,1%	1,0%	0,5%	0,4%

Répartition des logements par commune (Données Insee 2013)



Prix d'achat des terrains en euros/m2 en 2006
(Source : Etude d'une stratégie foncière et d'habitat du Pays maritime et rural du Montreuillois(2010))

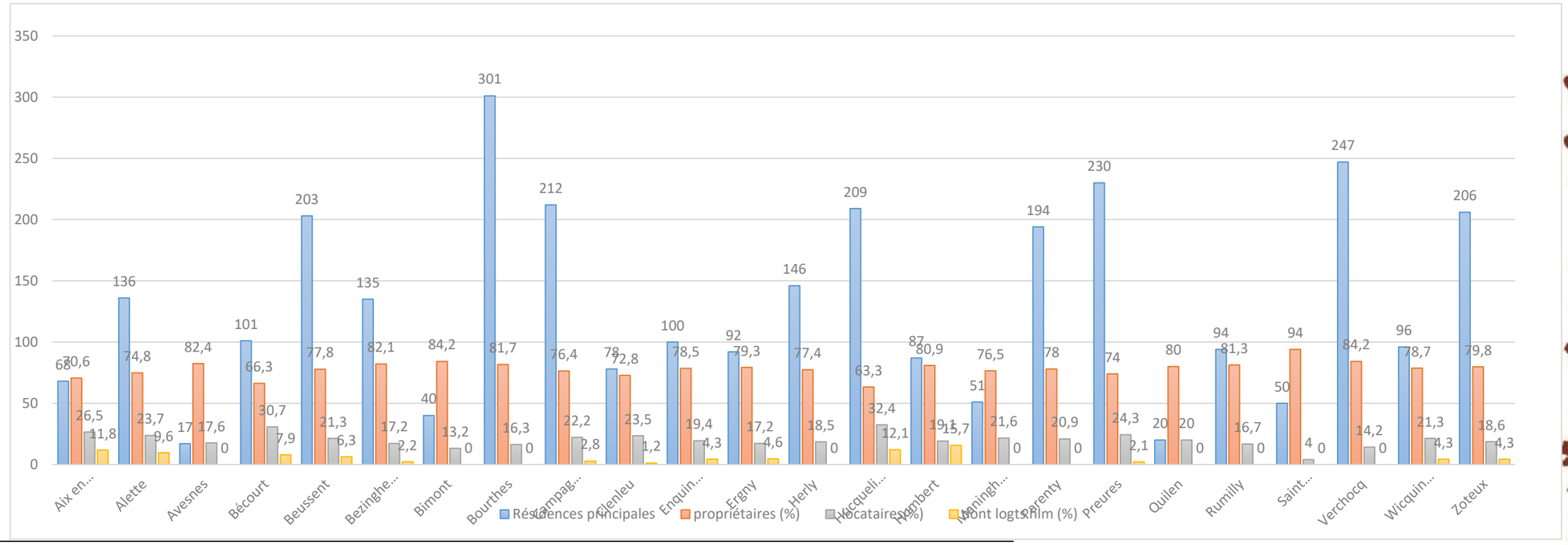
Libellé canton	Nombre données disponibles (>30)	Prix terrain €/m²
Montreuil	86	**62,8**
Etaples	71	**59,5**
Berck	104	52,7
Hucqueliers	60	22,0
Pas-de-Calais	*3856*	*48,0*
Région	*6861*	*62,0*
France	*161169*	*67,0*

Le prix d'achat des terrains à bâtir, en plus de la localisation des communes, à proximité du littoral, expliquent à la fois le taux important de propriétaires occupants et le caractère essentiellement familial de la population du territoire.

En 2017, à Hucqueliers, le prix est d'environ 30€/m²

Le territoire du PLUi compte 3157 résidences principales dont 77.5% sont propriétaires, 20.5% locataires dont 3.8% de logements aidés et 1.9% sont logés gratuitement.

Résidences principales selon le statut d'occupation (Insee 2013)



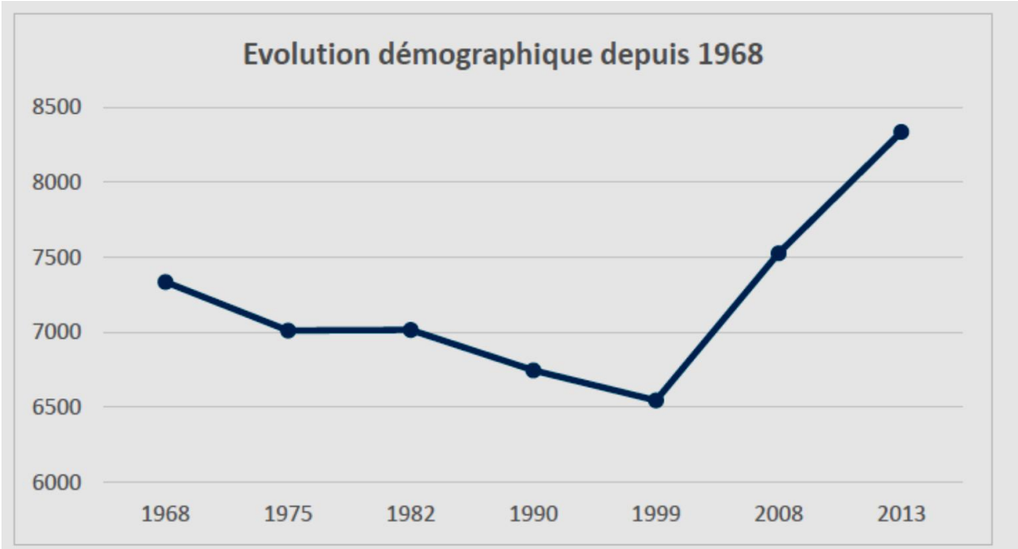
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Caractéristiques du parc de logements

A l'échelle du PLUi :

- Le nombre moyen de pièces des résidences principales est de 5.1
- 65% des résidences principales sont composés de 5 pièces ou plus
- 23.1% des résidences principales ont été construites avant 1919
- 22.4% des résidences principales ont été construites de 1971 à 1999

A l'échelle du SCoT, l'ex CC du canton d'Hucqueliers connait la croissance la plus soutenue et ce depuis les années 1990.
Après une diminution démographique importante dans les années 1980 et 1990, la population connait depuis les années 2000 une croissance soutenue avec un taux d'accroissement annuel de 2,0 % entre 2008 et 2013, en augmentation par rapport à la période précédente (taux de 1,7% entre 1999-2008), nettement supérieure à la croissance départementale (0,1% entre 2008 et 2013). Ce rythme de croissance a ainsi permis une augmentation de 809 habitants sur cette période.

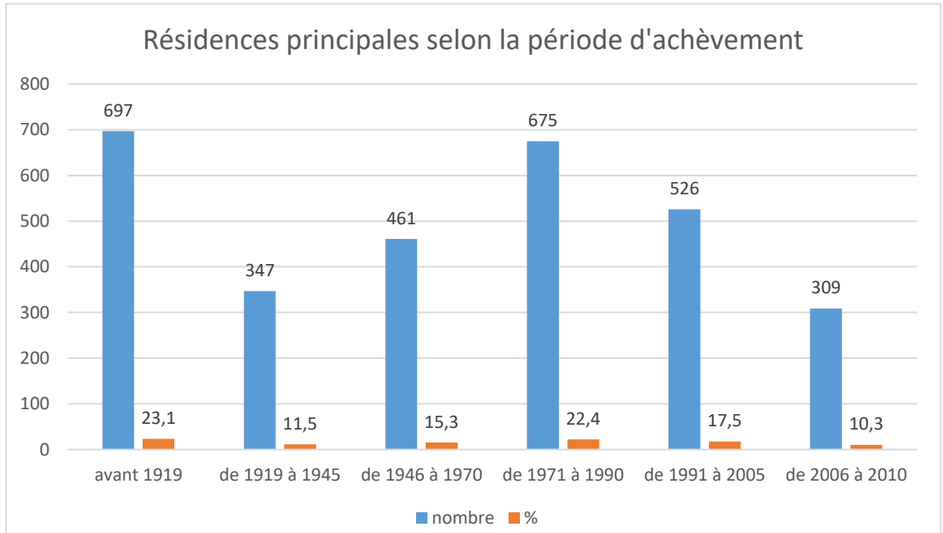


Source : Insee recensement de population, séries historiques

Résidences principales suivant le nombre de pièces

	2013	%
Ensemble	3 114	100
1 pièce	5	0.2
2 pièces	65	2.1
3 pièces	299	9.6
4 pièces	722	23.2
5 pièces ou plus	2024	65

Source Insee 2013



Ce graphique démontre l'attractivité du territoire pour les acquéreurs de logements neufs depuis les années 1970.
Ce dynamisme est un fait générateur d'extensions urbaines.

Ancienneté d'aménagement dans la résidence principale en 2013 (Insee)

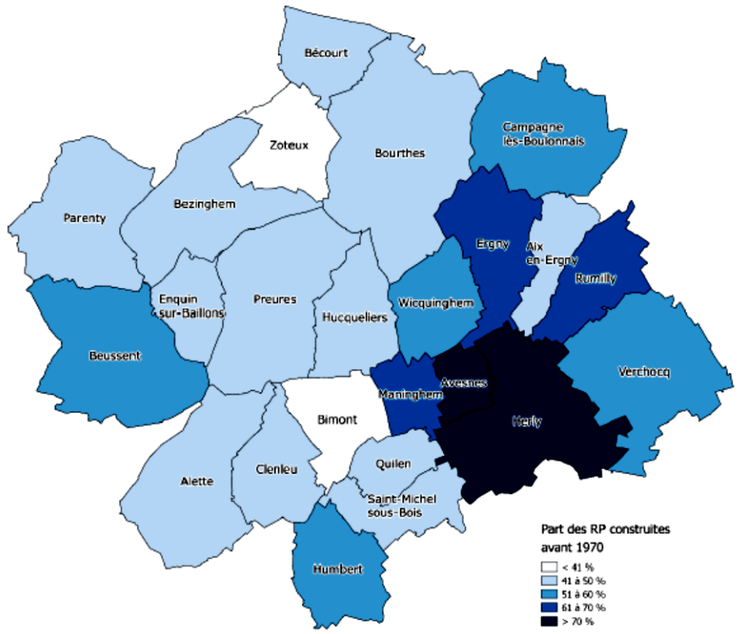
	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	**3 114**	**100**	**8 276**	**5,1**	**1,9**
Depuis moins de 2 ans	*295*	*9,5*	*843*	*4,6*	*1,6*
De 2 à 4 ans	*523*	*16,8*	*1 562*	*5*	*1,7*
De 5 à 9 ans	*495*	*15,9*	*1 585*	*5,2*	*1,6*
10 ans ou plus	*1 801*	*57,8*	*4 286*	*5,1*	*2,2*

Confort des résidences principales (Insee)

	2013	%
Ensemble	**3 114**	**100**
Salle de bain avec baignoire ou douche	*3 004*	*96,5*
Chauffage central collectif	*27*	*0,9*
Chauffage central individuel	*1 060*	*34*
Chauffage individuel "tout électrique"	*483*	*15,5*

Les communes avec les parts de logements anciens les plus fortes se situent à l'est du territoire avec des proportions de logements construits avant 1970 supérieures à la moyenne, notamment Avesnes et Herly pour lesquelles ces logements représentent 88 % et 73 % respectivement.

CONCENTRATION DU PARC ANCIEN



Source : Insee 2013

Source – diagnostic OPAH revu 2013

On constate que les ménages s'étant installés sur le territoire le sont majoritairement depuis plus de 10 ans.
Cela signifie notamment que de plus en plus de grands logements, ayant accueilli des familles n'accueilleront plus que deux personnes après le départ des enfants. Cette tendance pourrait accroître le phénomène de décohabitation dans les années à venir si le type d'offre n'évolue pas en fonction des besoins de la population.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

OPAH 2007-2012 – sources : bilan 5ème année janvier 2013

Les résidences principales récentes ont un niveau de confort élevé.

Les logements plus anciens nécessitent souvent des travaux importants, notamment en termes d'isolation thermique. L'OPAH « renouvellement rural » mené sur la période 2007 – 2012 a permis la réhabilitation de 254 logements.
Plus précisément :

- 195 logements occupés par leurs propriétaires ont été financés. L'opération a donc permis de résorber de manière significative le parc de logements inconfortables, passant de 12% en 2007 à 3,5% en 2013. Au-delà de l'OPAH et des initiatives privées des ménages, l'augmentation du nombre de logements neufs par rapport au « volume » de logements anciens a permis de baisser davantage ce pourcentage.
- 59 logements locatifs sociaux et très sociaux ont été créés ou rénovés dans le parc privé. Ça a permis de créer du logement social en diffus

Le logement potentiellement indigne :
En 2013, 9% des résidences principales sont potentiellement indignes (8% dans le département).
60% de ces logements sont occupés par leur propriétaire et plus de la moitié sont occupés par des plus de 60 ans.
Il s'agit majoritairement de grands logements construits avant 1949.

La communauté de commune souhaite renouveler l'expérience et met en place une nouvelle OPAH.

Dans ce contexte, la mise en place d'une nouvelle OPAH semble aujourd'hui tout à fait opportune pour le territoire et s'inscrirait en pleine cohérence avec le projet de développement local.

L'un des enjeux du PLUi en cours d'élaboration porte en effet sur la mise en œuvre d'une politique de l'habitat pour lutter contre l'habitat indigne (adaptation des logements à la perte d'autonomie, lutte contre la précarité énergétique) et générer les conditions favorables à la réhabilitation du parc vieillissant afin d'éviter son délaissement. À cet égard, deux objectifs en matière d'habitat sont poursuivis dans le cadre du projet de PLUi :

- La réhabilitation d'îlots en cœur de commune
- La promotion d'un habitat solidaire et durable

Ces objectifs sont également en lien avec les orientations du SCoT du Montreuillois dont le projet est notamment de « mettre en œuvre une politique de réhabilitation des logements pour mieux répondre aux enjeux de précarité énergétique et d'amélioration du confort de vie » (Orientation 2-5, objectif 2-5-1) et a ciblé particulièrement les dispositifs d'OPAH et de PIG ainsi qu'un appui au programme « Habiter Mieux ». Dans le cadre de l'étude foncière et d'habitat du Pays Montreuillois de 2010 réalisé en amont du SCoT, le programme d'action établi avait également inscrit la requalification du parc existant comme un premier axe de travail. Source – diagnostic OPAH revu 2013

Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat : OPAH-RR de 2007 à 2012

Dans le double objectif de revaloriser et de revitaliser le parc de logements privés, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et les partenaires publics ont mis en place un dispositif nommé OPAH-RR (Revitalisation rurale) et oeuvré à des réalisations concrètes de 2007 à 2012.

Cette opération d'une durée de 5 ans a été un outil visant à l'amélioration de l'habitat privé et à la résorption de l'habitat indigne. Les principaux objectifs qualitatifs :

*améliorer la qualité du parc privé par l'incitation financière, en engageant les propriétaires à développer des projets de travaux complets dans leur patrimoine

*lutter contre la vacance de logements, en vue de produire des logements locatifs à loyers maîtrisés afin d'augmenter l'offre de logements abordables

*traiter les immeubles repérés dans la phase d'étude, en mauvais état, abandonnés voire insalubres en vue de leur remise sur le marché ou de leur destruction

*favoriser les travaux de maintien à domicile de la population vieillissante du territoire

*encourager les travaux conformes aux critères du développement durable

Sur la période 2007/2012 :

Concernant les propriétaires occupants, 195 demandes ont été accordées (objectif : 142).

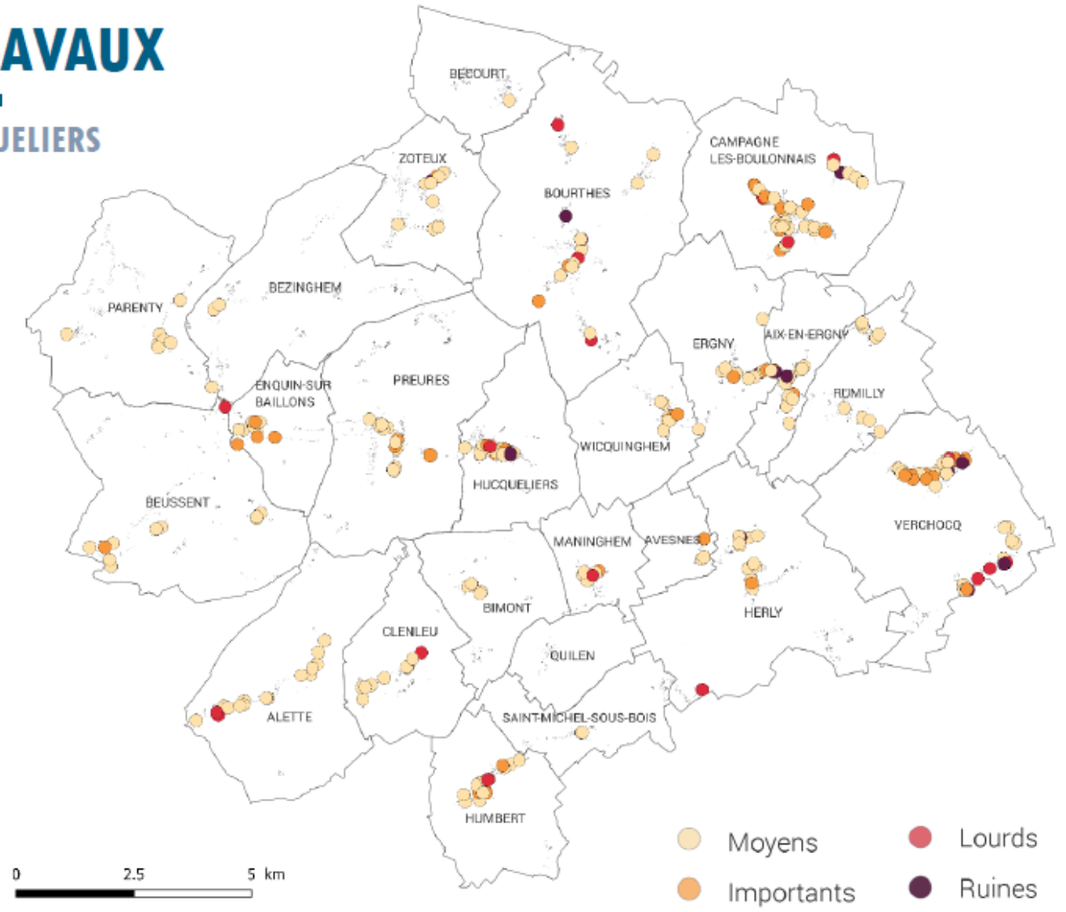
Extrait du diagnostic de la nouvelle OPAH

LE PARC NÉCESSITANT TRAVAUX

REPÉRAGE SUR LA CC DU CANTON D'HUCQUELIERS

- **9 % du parc total des logements de la CCCH repérés comme nécessitant travaux dont :**

- **6% des besoins moyens de travaux moyens**
- **1,6% des besoins de travaux importants**
- **0,6% de besoins de travaux lourds**
- **0,4% comme des ruines**



Repérage des besoins de travaux extérieurs – CitéMétrie 2017

Moyens		Importants		Lourds		Ruines		TOTAL	
Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*
229	*232*	58	*58*	21	*22*	15	*15*	323	*327*

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

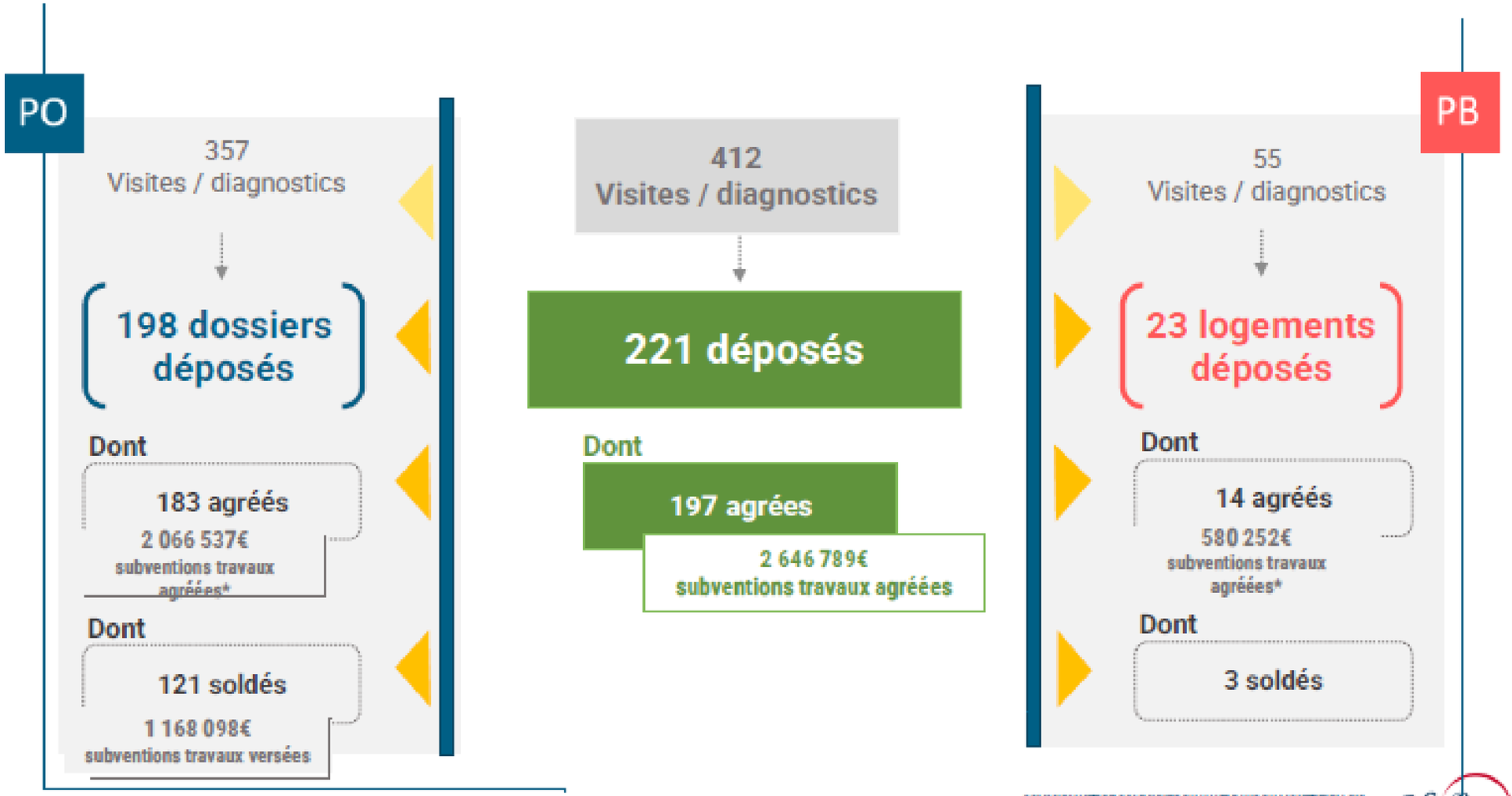
Extrait de l'opah (2022)

BILAN QUANTITATIF GLOBAL

FEVRIER 2022

412 logements visités et diagnostiqués

- **96%** des contacts recevables ont bénéficié d'une visite
- **87% des visites sont réalisées pour le compte de Propriétaires Occupants**



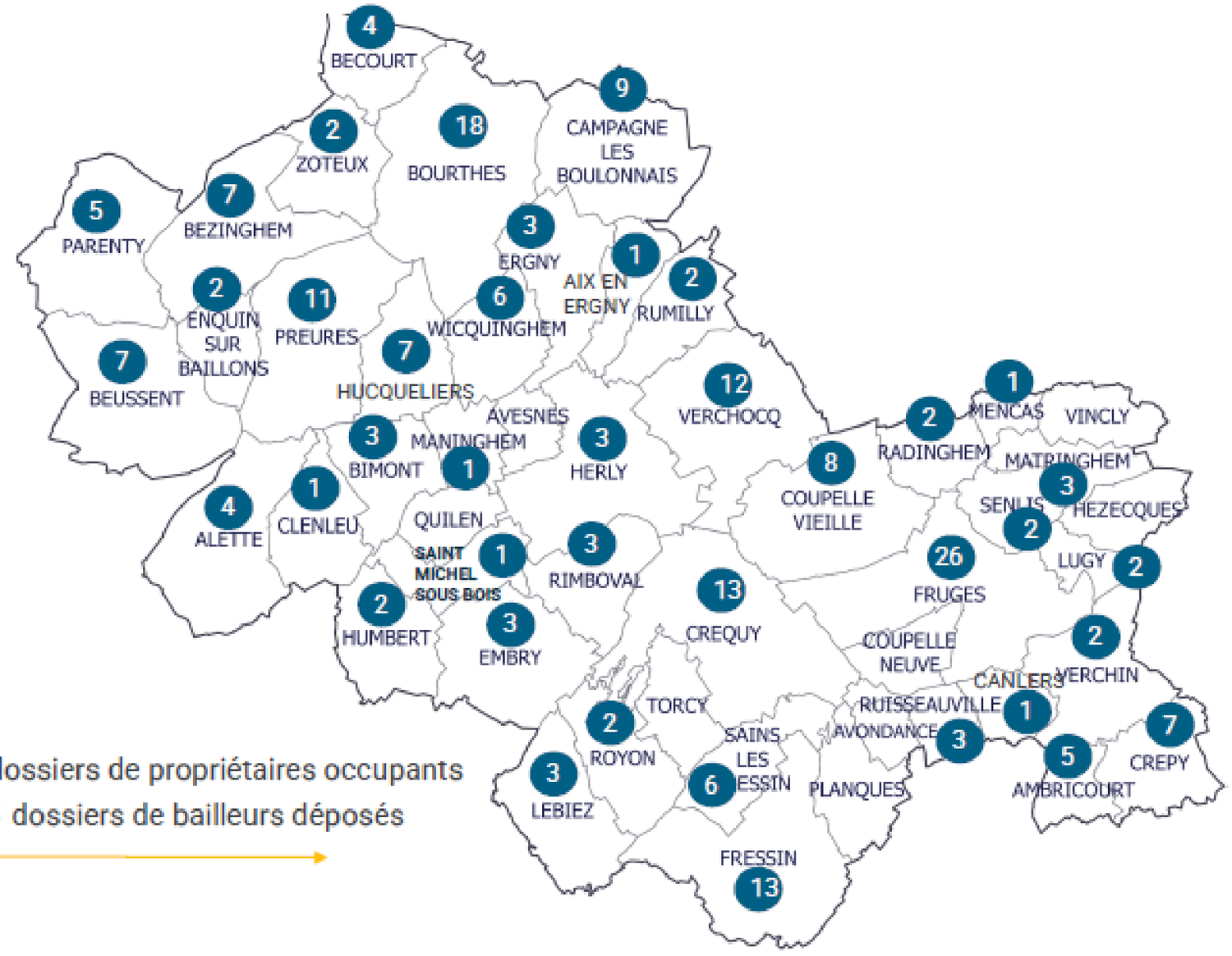
ITEMETRIE

*Partenaires financeurs OPAH + éventuels autres financeurs connus (ANAH, EPCI, CARSAT, REGION ...)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS
Animation OPAH-RR

RÉPARTITION TERRITORIALE DES PROJETS MIS EN ŒUVRE

FÉVRIER 2022



A RETENIR

198 dossiers de propriétaires occupants
et **23** dossiers de bailleurs déposés

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

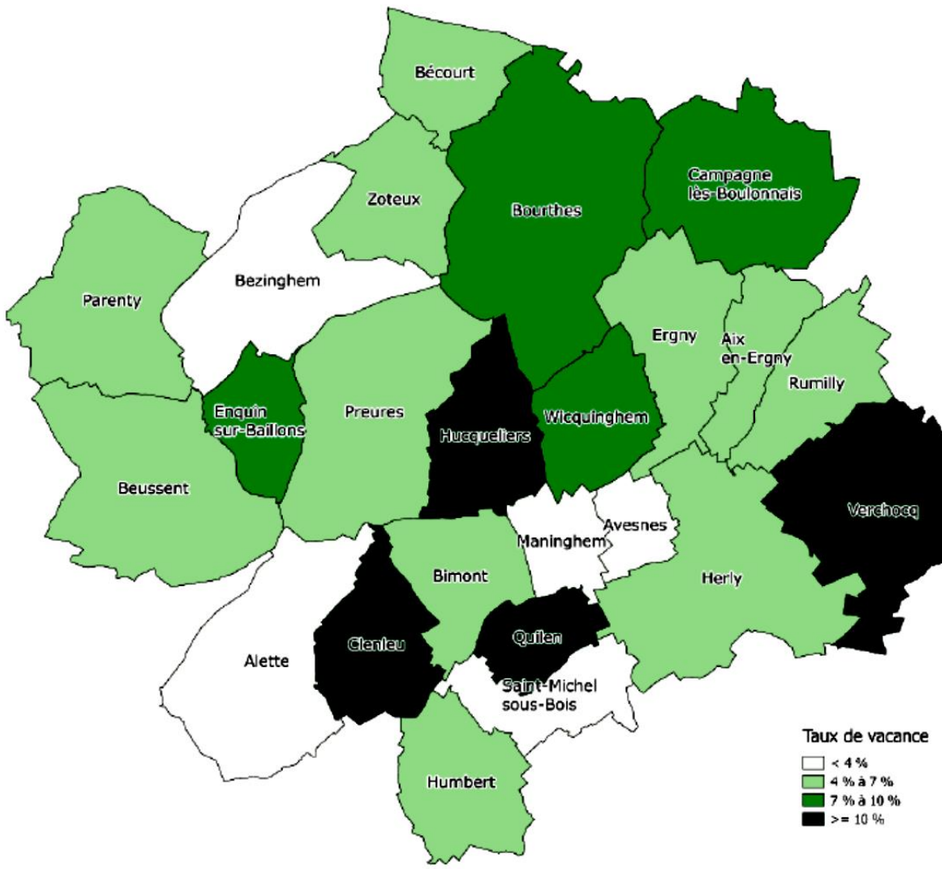
Le logement vacant :

Le territoire compte aujourd'hui 7% de logements vacants. Ce chiffre est en hausse (6% en 2008) et supérieur à la moyenne départementale de 5%.

Plus de 10% du parc de logements vacants se situe sur les communes de Hucqueliers, Verchocq, Clenleu et Quilen.

Compte tenu de l'augmentation de la vacance entre 2008 et 2013, il est nécessaire de s'interroger sur l'absence de résultats de cette opération pour cette catégorie de logements. En effet, la résorption d'une partie de la vacance pourrait permettre d'affirmer le développement d'une mixité en termes de statut d'occupation : développement du logement locatif privé et social « diffus », dans une mesure correspondant aux besoins de ce territoire rural.

CONCENTRATION DE LA VACANCE

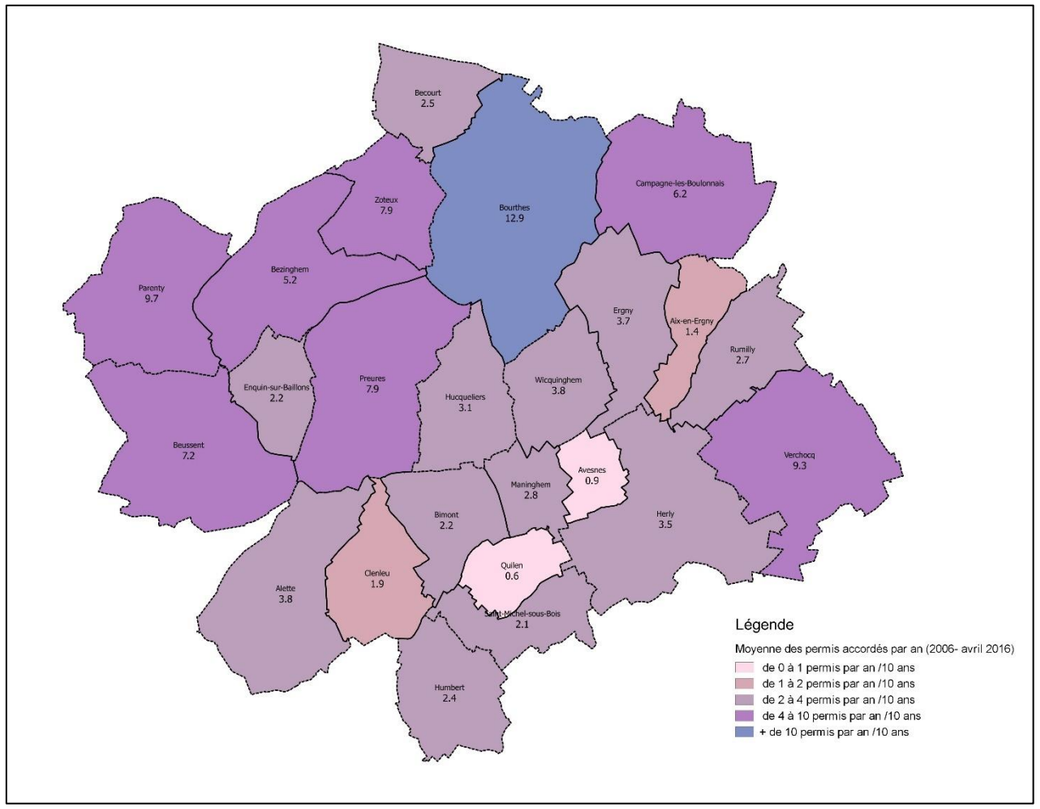


Source : Insee 2013

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Permis déposés entre 2006 et avril 2016
Source Sitadel données arrêtés fin avril 2016

Communes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne PC/an
Aix en Ergny	1	3	1	0	3	4	1	0	0	2	1.4
Alette	10	6	7	3	1	2	3	2	2	2	3.8
Avesnes	0	1	0	0	3	0	3	2	0	0	0.9
Bécourt	3	5	5	3	1	5	2	0	2	1	2.5
Beussent	11	11	8	12	8	6	7	3	2	4	7.2
Bezinghem	8	8	10	4	8	3	3	0	3	5	5.2
Bimont	8	4	1	2	1	1	2	2	2	1	2.2
Bourthes	18	19	16	9	18	12	9	12	7	9	12.9
Campagne les B	7	7	11	6	4	6	6	5	4	6	6.2
Clenleu	2	3	1	1	4	0	4	2	1	1	1.9
Enquin sur Baillons	4	4	2	3	2	3	1	1	2	0	2.2
Ergny	3	2	4	11	4	6	1	3	0	3	3.7
Herly	9	4	1	7	1	2	3	1	5	2	3.5
Hucqueliers	1	3	6	3	2	2	3	3	2	6	3.1
Humbert	5	3	2	2	4	1	1	1	2	3	2.4
Maninghem	3	2	2	1	4	6	5	1	3	3	2.8
Parenty	15	12	12	5	11	12	13	9	4	4	9.7
Preures	10	14	5	9	5	9	12	7	6	4	7.9
Quilen	1	2	0	1	0	1	0	0	1	0	0.6
Rumilly	4	4	3	1	4	0	5	3	1	2	2.7
Saint Michel s/ Bois	1	5	4	1	4	0	1	1	2	2	2.1
Verchocq	10	16	13	8	9	8	11	8	3	7	9.3
Wicquinghem	7	3	8	3	3	2	1	5	4	2	3.8
Zoteux	10	9	13	7	6	14	5	6	2	7	7.9
TOTAL PLUI	151	150	169	102	120	105	112	77	61	76	4.41



Le nombre de permis de construire déposé démontre le dynamisme du territoire. C'est la commune de Bourthes, la plus peuplée du territoire qui a accueilli le plus de constructions neuves.
Cette dynamique est à mettre en relation directe avec l'évolution de la population et le solde migratoire positif.
Le nombre moyen de nouveaux logements par an est de 112 à l'échelle du territoire. Il s'agit d'une dynamique forte, même si elle tend à ralentir ces dernières années.

Compte tenu du nombre de personnes par ménage, ces 128 nouveaux logements auraient permis d'apporter un peu plus de 300 nouveaux habitants au territoire. (La population a augmenté de 600 habitants au total entre 2008 et 2013).

En 2013, le parc des résidences principales est occupé à près de 80 % par les propriétaires. 20% des habitants sont locataires de leur logement, dont 3,8% dans le parc locatif social.
Le territoire du PLUi dispose d'un nombre très limité de logements locatifs aidés.

Les contrôles réalisés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'ex communauté de commune d'Hucqueliers permettent d'apporter les précisions suivantes (sachant que les contrôles sont effectués sur les nouvelles installations) :

2006/2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
67/an en moyenne	119	100	105	53	60	23

Le rythme d'achèvement de constructions neuves a très fortement diminué depuis 2013.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Nombre de permis de construire pour les habitations depuis 2017

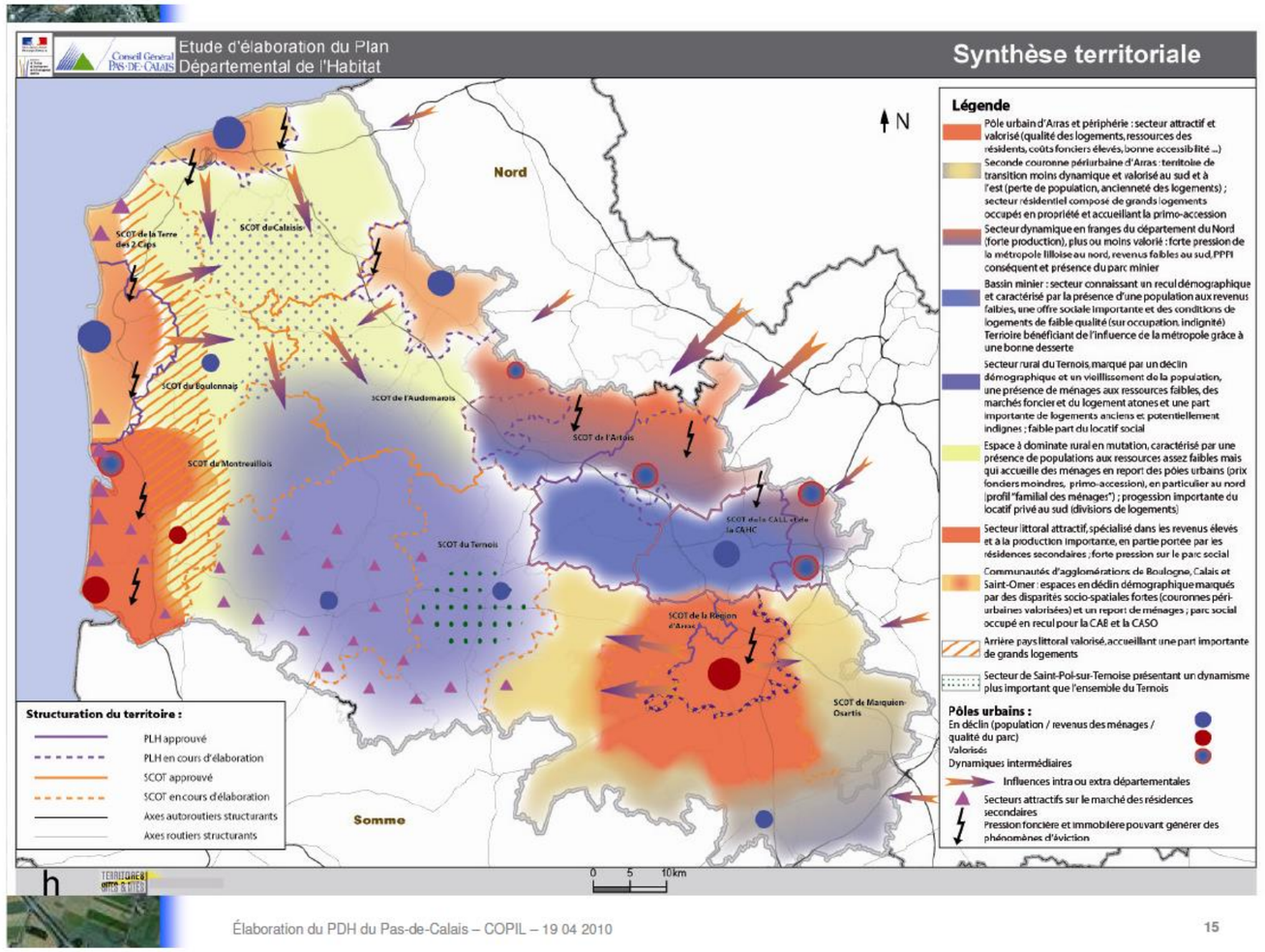
COMMUNES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	moy/an
Bécourt	0	1	0	1	2	0	4	0.66
Beussent	0	2	10	1	5	4	22	3.6
Bezinghem	1	2	4	1	4	1	13	2.16
Bimont	0	0	0	0	2	0	2	0.33
Bourthes	5	0	5	4	10	13	37	6.16
Clenleu	3	1	0	3	3	4	14	2.33
Hucqueliers	1	0	1	1	6	1	10	1.66
Humbert	0	0	2	2	2	0	6	1
Parenty	3	2	4	2	7	5	23	3.83
Preures	5	3	3	5	10	4	30	5
Verchocq	3	2	3	1	4	0	13	2.16
Wicquinghem	0	0	1	2	1	0	4	0.66
Zoteux	0	0	3	3	0	2	8	1.33
	21	13	36	26	56	34	186	1.29

Depuis 2017, le territoire marque un ralentissement

Plan Départemental de l'Habitat

Le plan départemental de l'habitat (PDH) est destiné à assurer la cohérence entre les politiques menées dans les territoires couverts par des programmes locaux de l'habitat (PLH) et celles menées dans le reste du département. **Il contribue à lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales et assure la cohérence entre politique de l'habitat et politique sociale.**

A la différence des PLH, le PDH n'est pas une démarche décentralisée. Il fait l'objet d'une élaboration partagée et conjointe entre l'État, le conseil départemental et l'EPCI doté d'un PLH ou ayant engagé la démarche.

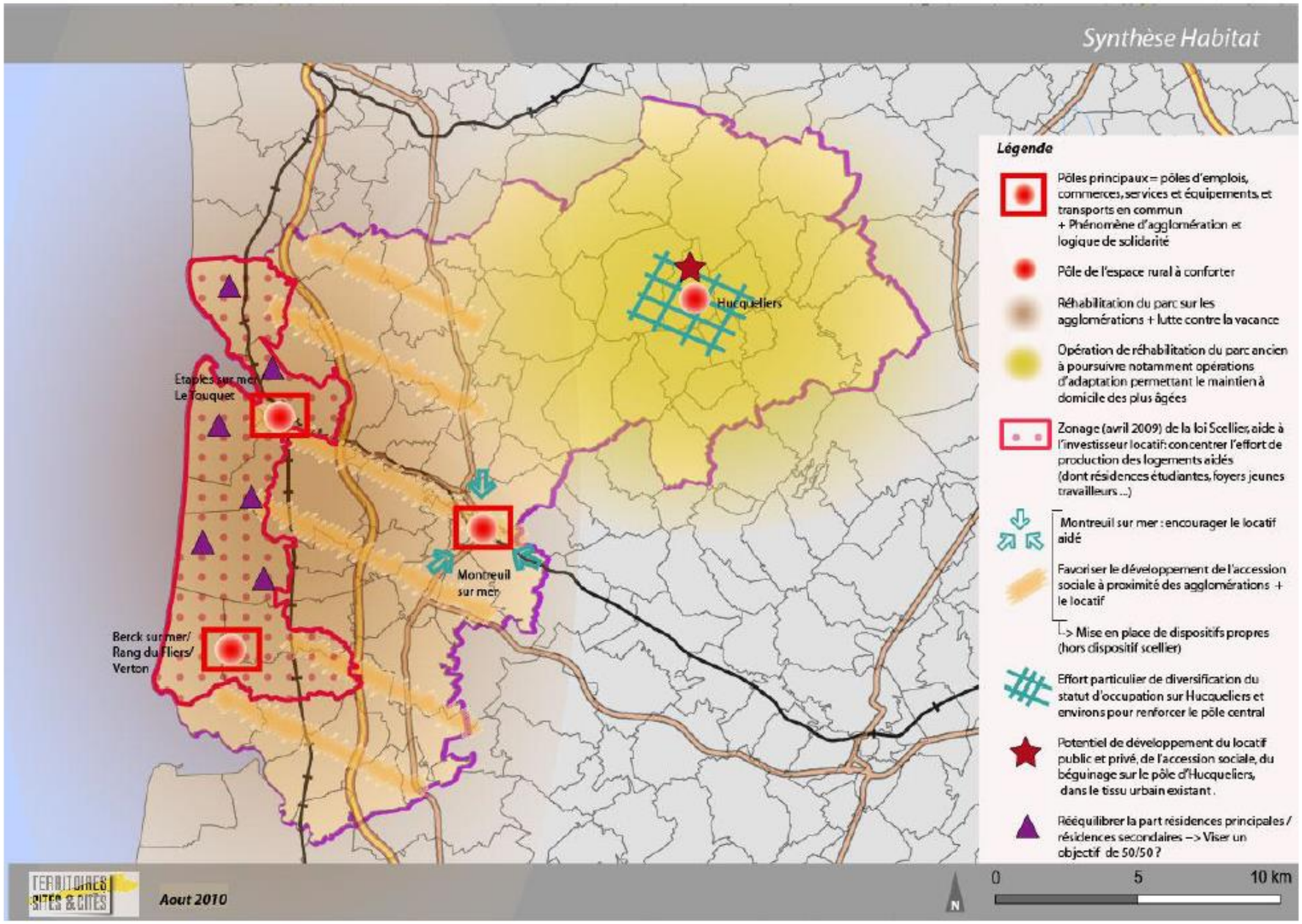


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Extrait de l'étude d'une stratégie foncière et d'habitat du Pays Maritime et rural du Montreuillois, Syndicat Mixte Pays Maritime et rural du Montreuillois, 2010

Le nécessaire développement d'un parcours résidentiel adapté aux besoins des ménages et au maintien du dynamisme démographique du territoire :

La synthèse de cette étude de 2010 met déjà en exergue le manque de mixité dans l'habitat, condition nécessaire au développement d'une dynamique d'accueil de populations nouvelles et diversifiées d'une part et permettant, d'autre part, de répondre aux besoins d'évolution de la population : petits logements permettant notamment l'accueil de personnes âgés, de jeunes ménages.



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Le point d'équilibre
Le point d'équilibre résulte de l'addition de différents critères :

Le phénomène de desserrement des ménages
Ce phénomène se traduit par une baisse du nombre d'occupants par logement, en raison notamment de l'évolution des structures familiales (séparation, décohabitation des jeunes, vieillissement de la population). Pour pallier une demande en hausse, il est nécessaire de construire plus de logements.

La variation du parc « sous occupé »
La vacance des logements est provoquée par un départ non compensé de résidents, ou une transformation de résidences principales en résidences secondaires.

LE POINT D'ÉQUILIBRE = phénomène de desserrement des ménages + variation du parc « sous occupé »

Variation du phénomène de décohabitation
(Population des ménages en 2007 / population des ménages en 2013)

La variation du parc « sous occupé »
(Résidences secondaires 2013 + logements vacants en 2013) – (résidences secondaires 2007 + logements vacants en 2007)

Le calcul du point d'équilibre est effectué sur 7 ans (2007-2013) compte tenu des données disponibles sur la période d'observation. Le point d'équilibre de cette période (10) permettrait de maintenir le rythme d'évolution de la population au niveau actuel sur la période de 10 ans correspondant à la période de référence du PLUi.

Ainsi, sur la période 2017-2027, environ seulement 10 nouveaux logements (construction neuve) seraient nécessaires, avec un maintien de la taille des ménages et une diminution constante du nombre de résidences secondaires.

Pour information : Entre 2014 et 2016, environ 135 nouveaux logements ont été réalisés (neufs et variation du parc ancien), d'après le nombre de nouveaux assainissement contrôlés par le SPANC.

NB : Afin de réaliser nos calculs sur une période cohérente, nous avons fait le choix d'utiliser les données disponibles sur la période 2007 – 2013.
Pour les données concernant la vacance et la mutation des résidences secondaires, nous avons pris pour base les données 2008 – 2014, afin de s'approcher un peu plus de la situation actuelle, dans la mesure où de moins en moins de résidences secondaires se transforment en résidences principales ou en logements vacants.
En effet, nous disposons pour cette période à la fois des données de recensement de l'INSEE et des données SITADEL (logements commencés sur la période 2007-2013).
Bien que ces dernières puissent parfois être incomplètes, elles permettent de travailler sur une période de référence précise, ce qui est, selon nous, essentiel.

Cet exercice ne permet pas, selon nous, de modéliser l'évolution du territoire dans les 10 ans à venir. Il est important de noter que la population des ménages va subir un phénomène de décohabitation marqué dû au vieillissement de la population et au départ des plus jeunes. Ce phénomène sera d'autant plus important que les logements construits sont de grands logements, occupés par leurs propriétaires.
En ce qui concerne la diminution du nombre de résidences secondaires, le phénomène devrait quant à lui fortement ralentir, puisque le territoire retrouve des chiffres comparables à ce qu'il connaissait avant le rachat puis la revente ou l'abandon de nombreux biens par des Anglo-Saxons.

Communes	Variation du phénomène de décohabitation 2007 - 2013	Variation du parc sous-occupé 2008 - 2014	Constructions neuves commencées 2007 - 2013	Total point d'équilibre 2007 - 2013
Aix en Ergny	1,49	2	7	**3**
Alette	-1,40	-12	12	**-13**
Avesnes	-2,56	-1	2	**-4**
Bécourt	0,48	1	8	**1**
Beussent	1,23	0	30	**1**
Bezinghem	-1,04	1	7	**0**
Bimont	2,02	2	6	**4**
Bourthes	-11,41	1	53	**-10**
Campagne les B	9,33	5	17	**14**
Clenleu	3,50	4	9	**8**
Enquin sur Baillons	-9,70	-1	6	**-11**
Ergny	-0,96	1	12	**0**
Herly	7,13	-9	8	**-2**
Hucqueliers	4,20	3	4	**7**
Humbert	12,73	0	3	**13**
Maninghem	4,32	-2	8	**2**
Parenty	-9,23	-1	30	**-10**
Preures	5,83	-1	30	**5**
Quilen	-0,66	2	2	**1**
Rumilly	7,21	2	5	**9**
Saint Michel s/ Bois	3,31	-1	6	**2**
Verchocq	-3,18	8	40	**5**
Wicquinghem	-4,68	-7	12	**-12**
Zoteux	1,01	0	31	**1**
TOTAL PLUI		-3	348	10

Estimation des besoins en logements :

Calcul du point mort

Sources : INSEE et données communales

La part des logements vacants pour le territoire représente 7% du parc. Ce chiffre a augmenté de 1% depuis 2008 et la moyenne départementale est de 5%. Les 3 hypothèses, compte tenu des objectifs de la nouvelle OPAH programmée à l'échelle de la nouvelle intercommunalité et des objectifs du SCoT prévoir une résorption de la vacance de 2% (environ 75 logements à remettre sur le marché à 10 ans).

La part des résidences secondaires pour le territoire représente en 2013 9% du parc du logement total. Leur nombre a fortement diminué ces dernières années. Au regard des orientations établies au PADD, qui prévoit notamment de favoriser le développement touristique de la communauté de communes, les hypothèses tablent sur un maintien du nombre actuel de résidences secondaires.

Hypothèse 1 :

Le scénario « au fil de l'eau » extrapolé sur la période 2017-2027 repose sur une évolution identique à la période 2007-2013.
Cette perspective prend en compte un maintien de la population des ménages et une augmentation de population d'environ 2%. L'application de ce scénario nécessiterait la création de 625 logements (accueil de nouvelle population + renouvellement urbain) nécessaires pour prendre en compte le desserrement des ménages reproduire l'évolution d'un peu plus de 2% par an de la population (10 120 habitants).
Cette hypothèse intègre une évolution linaire de la variation similaire du parc sous occupé (poursuite de la baisse du nombre de RS) et stagnation du nombre de LV.

Hypothèse 2 :

Le calcul du point mort caractérise le nombre de logements à construire pour maintenir la population en intégrant le desserrement de population*.
Actuellement, le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à 2,64. Au terme du PLUi, le nombre de personnes par ménage pourrait cependant diminuer et se situer à 2,5 personnes par ménage, ce qui permettrait de prendre en compte le vieillissement de la population, le départ d'une partie des populations jeunes des grands logements qu'ils occupent avec leurs parents et la volonté politique de poursuivre l'accueil de familles.

L'hypothèse intègre une poursuite de la baisse du nombre de RS, en y intégrant un fléchissement et un objectif de 45 logements sortis de la vacance.

Pour maintenir la population à 8 336 habitants en 2027, le nombre de résidences principales devra s'élever à environ 3335.
178 nouveaux logements devront donc être mis sur le marché (accueil de nouvelle population + variation du parc sous occupé).

Hypothèse 3 :

Si l'objectif de création d'environ 500 logements prévu au SCoT est prise en compte (1000 logements à 20 ans), en plus du desserrement des ménages, il peut être envisagé une variation annuelle de population de 1,2% sur les 10 à venir. Soit une croissance de la population de 10%. (Environ 9 400 habitants).
L'hypothèse intègre une poursuite de la baisse du nombre de RS, mais de manière beaucoup moins importante, et une diminution de 5% du nombre de LV.
Pour accueillir cette population supplémentaire, en tenant compte du desserrement des ménages, le territoire devra disposer d'environ 500 logements supplémentaires, par rapport au calcul du point mort, soit un total de 530 nouveaux logements (accueil de nouvelle population + variation du parc sous occupé) à l'horizon 2027.

Hypothèses d'évolution des besoins :

	2016	Hyp 1 Scénario « au fil de l'eau »	Hyp 2 Calcul du point mort	Hyp 3 +1.2% par an (objectifs SCoT)
Population	8 336	10 120	8 336	9 400
Hab supp/10 ans		1784	-	1064
Nb moyen d'occupant	2.64	2.64	2.5	2.5
Nb de résidences principales	3157	3 830	3335	3760
Variation de la vacance		0	-40	-40
Variation du nombre de résidences secondaires		-57	-42	-30
Nb de logements neufs		616	96	530
Maintien du point d'équilibre		673	178	603
Nb de logt/an		61	17 à 18	53

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

*Variation de la population des ménages : la taille des ménages stagne depuis 1999 (2,5 personnes/ménage).
Compte tenu des éléments suivants :
- En 2013, 8% de ménages de 1 personne,
- 65% des logements ont 5 pièces ou plus,
- 77% des ménages sont propriétaires de leur logement,
- Prix des terrains à bâtir attractif par rapport aux territoires voisins,
- 58% des ménages sont des familles avec enfants,
- La population du territoire est vieillissante (hausse de la population de plus de 60 ans),
- Population importante de 15-29 ans qui vont quitter le domicile des parents. (Même s'ils restent sur le territoire, ces classes d'âge composeront dans un premier temps de petits ménages – 1 à 2 personnes).

La population des ménages devrait amorcer un desserrement atténué par le maintien du dynamisme du territoire et sa capacité à accueillir de jeunes ménages avec enfants.
Intégration du phénomène de décohabitation : -0.15 personne par ménage. Soit une taille moyenne de 2.5 personnes/ménage.

D-Scolarisation

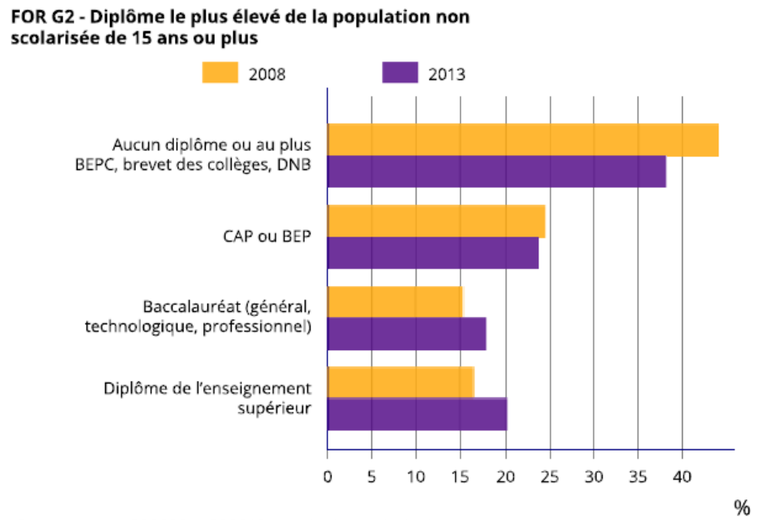
Le pourcentage d'habitants diplômés (baccalauréat ou diplôme de l'enseignement supérieur) augmente entre 2008 et 2013.

En 2013, 97% des 15 – 17 ans sont scolarisés puis, seulement 37.6% des 18-24 ans. Cela peut signifier que peu d'habitants de cette tranche d'âge engagent des études supérieures ou, comme le laisse penser la pyramide des âges, que ces habitants poursuivant des études, quittent le territoire.

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2013 (Insee)

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	500	421	84,2	83,9	84,6
6 à 10 ans	652	651	99,8	100	99,7
11 à 14 ans	462	460	99,4	98,8	100
15 à 17 ans	300	292	97,3	96,3	98,2
18 à 24 ans	551	207	37,6	36,8	38,5
25 à 29 ans	523	10	1,9	1,3	2,5
30 ans ou plus	5 085	19	0,4	0,5	0,3

Diplôme le plus élevé on non scolarisée ou plus selon le sexe en 2013 (Insee)



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

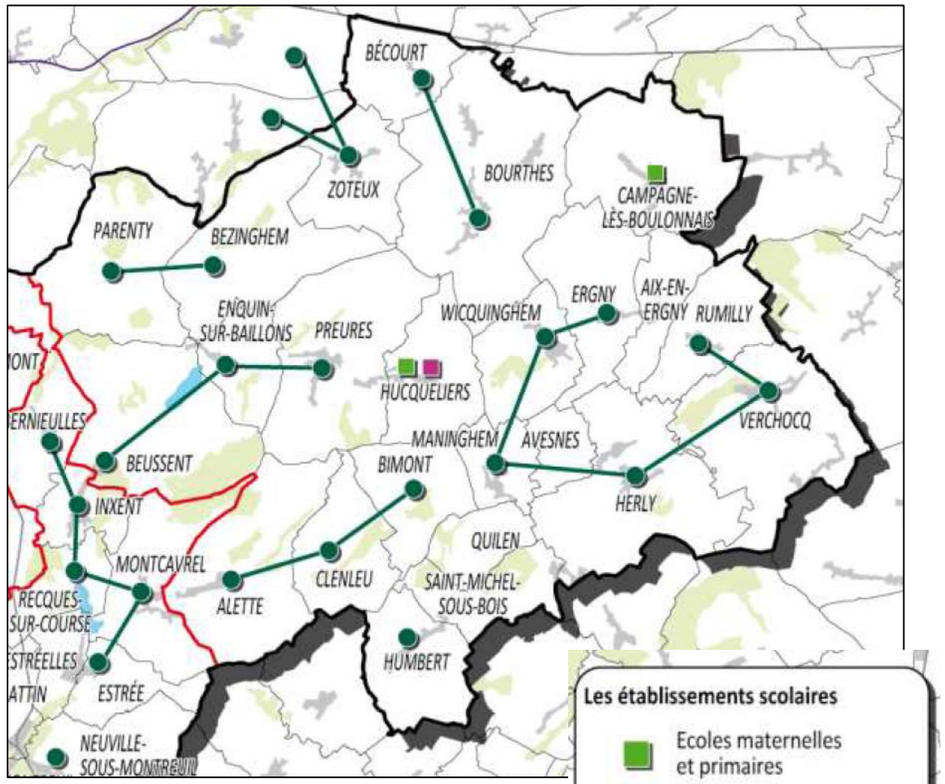
E- Un territoire avec des équipements publics structurant pour le territoire

Le territoire offre des établissements d'enseignement de la maternelle au collège dont les caractéristiques sont les suivantes :

· Un collège à Hucqueliers (475 élèves en 2013).

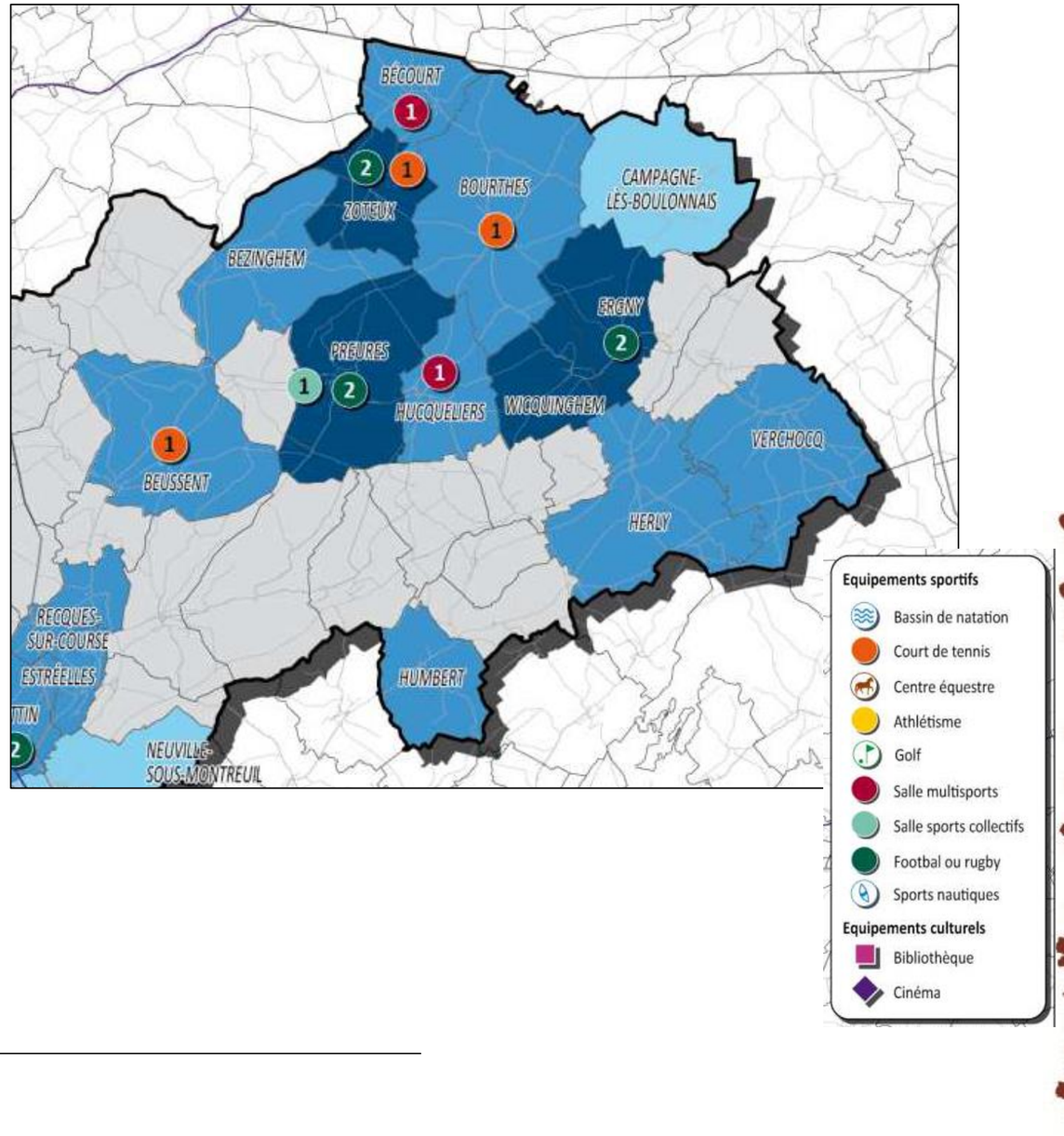
· Un nombre important d'écoles en Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI). La problématique de déplacement des élèves est prise en charge par le Conseil Départemental 62

Les équipements scolaires
Extrait du Schéma de déplacement et de mobilité Syndicat Mixte du Montreuillois 2012



Le territoire du PLUI dispose d'équipements sportifs : Stades, salles multisports, courts de tennis.
Le territoire du PLUi ne dispose pas de bassin de natation,
Le territoire du PLUI compte un cabinet médical à Hucqueliers

Les équipements sportifs
Extrait du Schéma de déplacement et de mobilité Syndicat Mixte du Montreuillois 2012



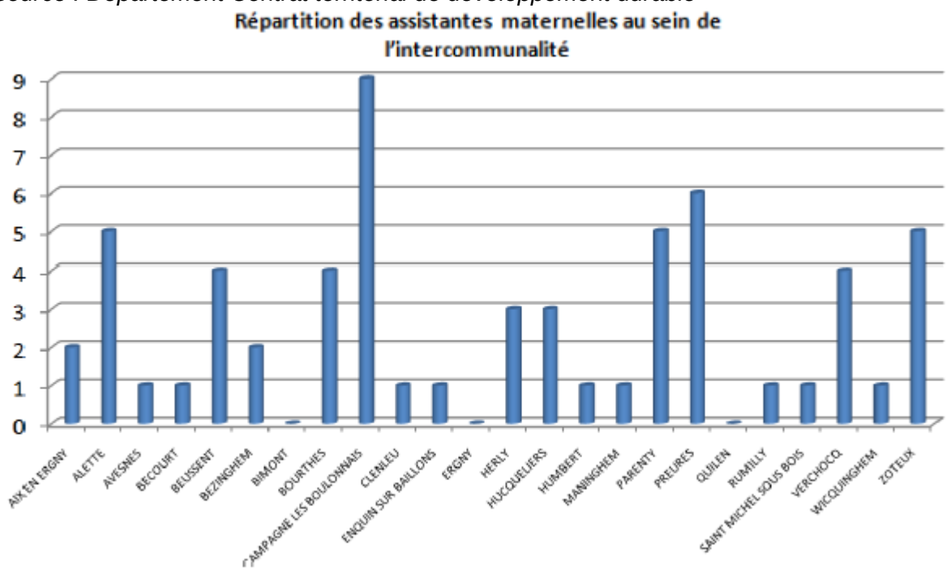
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

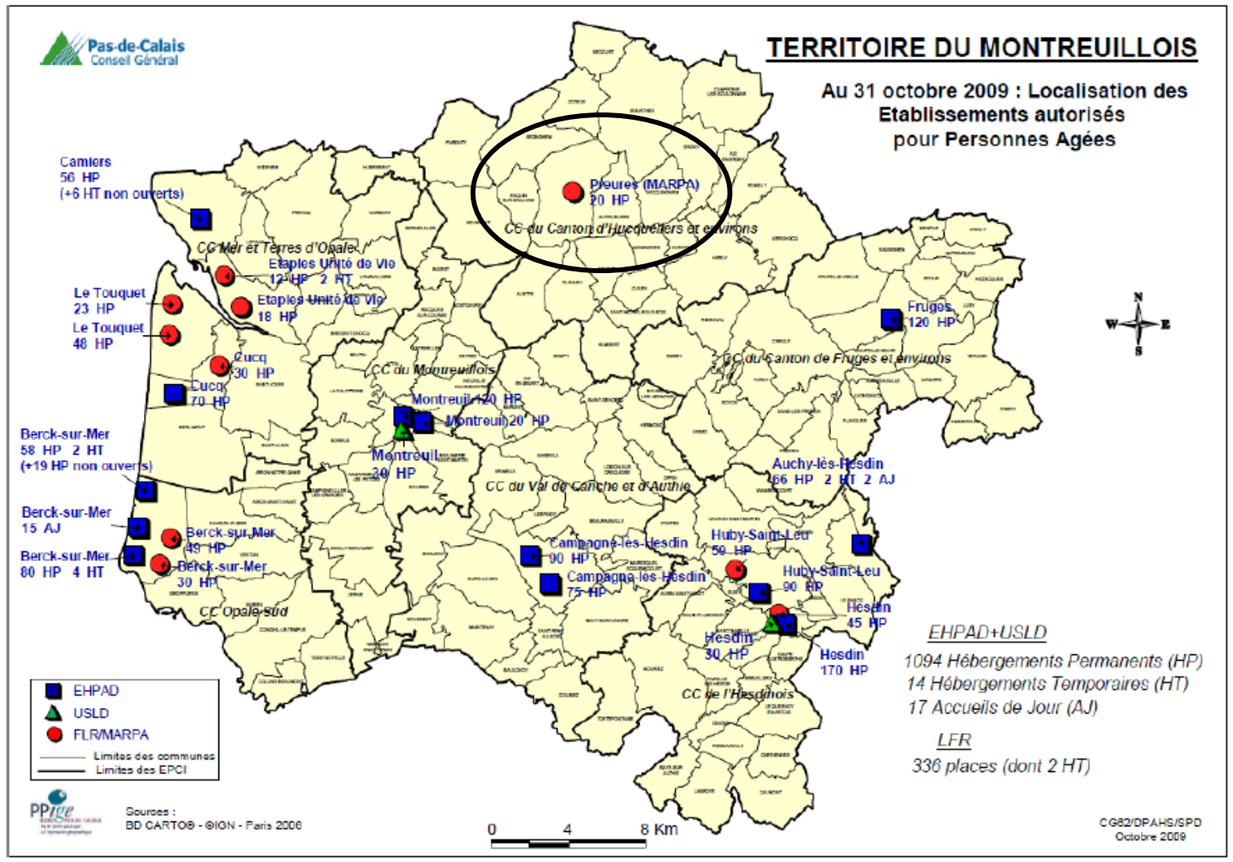
Une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées est située à Preures : la capacité de la structure est de 20 places en hébergement permanent.

Parenty accueille un foyer d'hébergement pour personnes handicapées. Cet équipement propose un hébergement complet en internat de 14 places
Parenty accueille aussi un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail). Cette structure accueille en semi-internat 65 personnes.

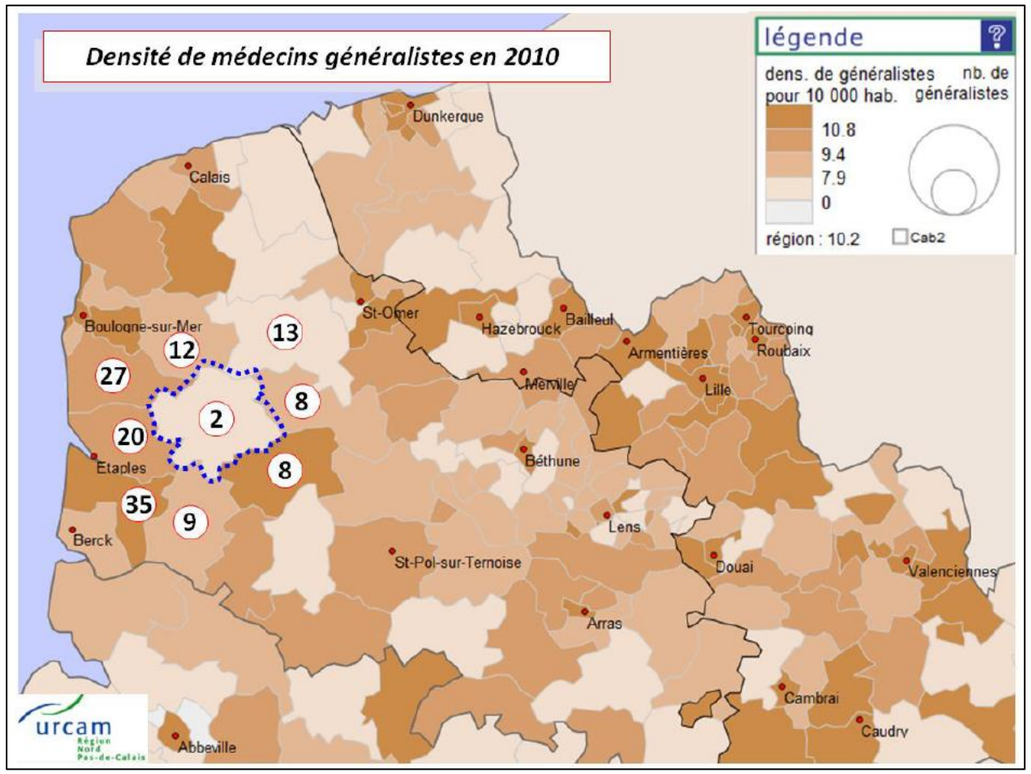
Le territoire intercommunal compte 61 assistantes maternelles soit une capacité d'accueil de 185 enfants et un taux d'occupation estimé à 72.43%.
Sur l'ensemble du territoire, Bimont, Ergny et Quilen ne disposent d'aucune assistante maternelle.

Source : Département Contrat territorial de développement durable



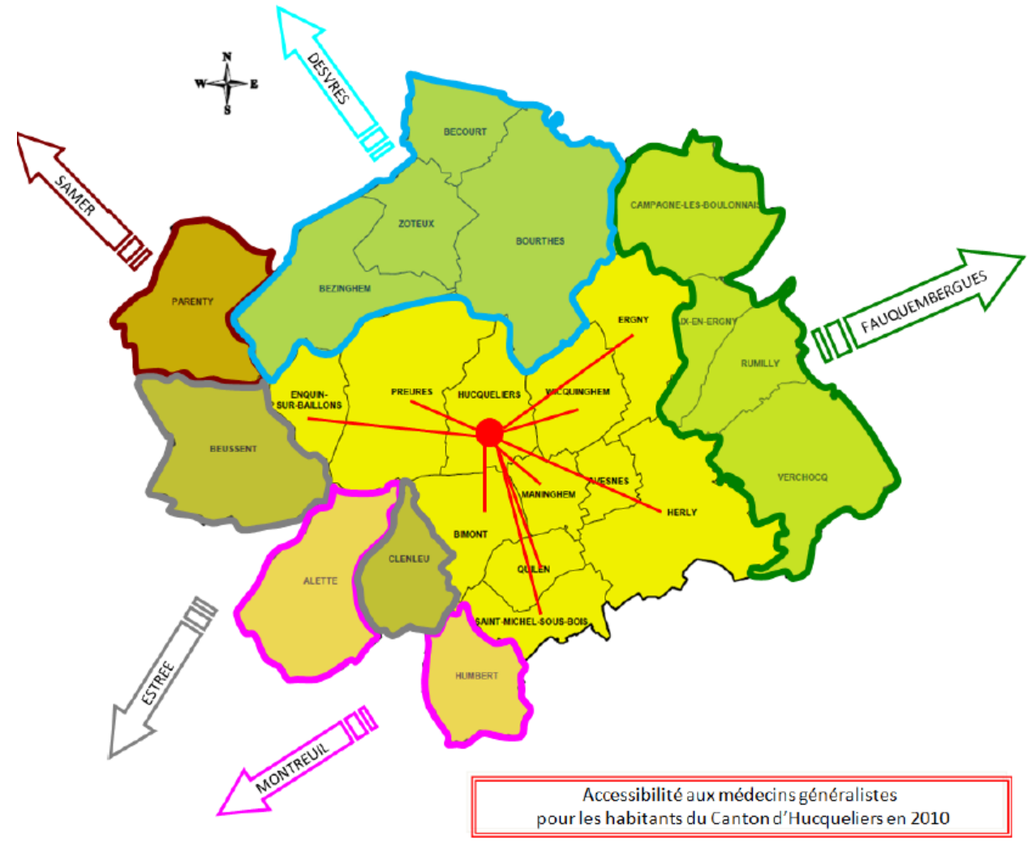


Le périmètre du PLUi présente une densité de médecins généralistes particulièrement faible.



La notion d'accessibilité est également fondamentale en matière sanitaire. Ainsi, si on calcule les distances entre chaque commune et le médecin généraliste le plus proche, on se rend compte que 13 des 24 communes sont naturellement attirées vers des cabinets médicaux situés sur des territoires voisins (Samer, Desvres, Fauquembergues, Montreuil ou encore Estrée). Outre l'accessibilité, d'autres facteurs peuvent expliquer cette attraction des territoires voisins :

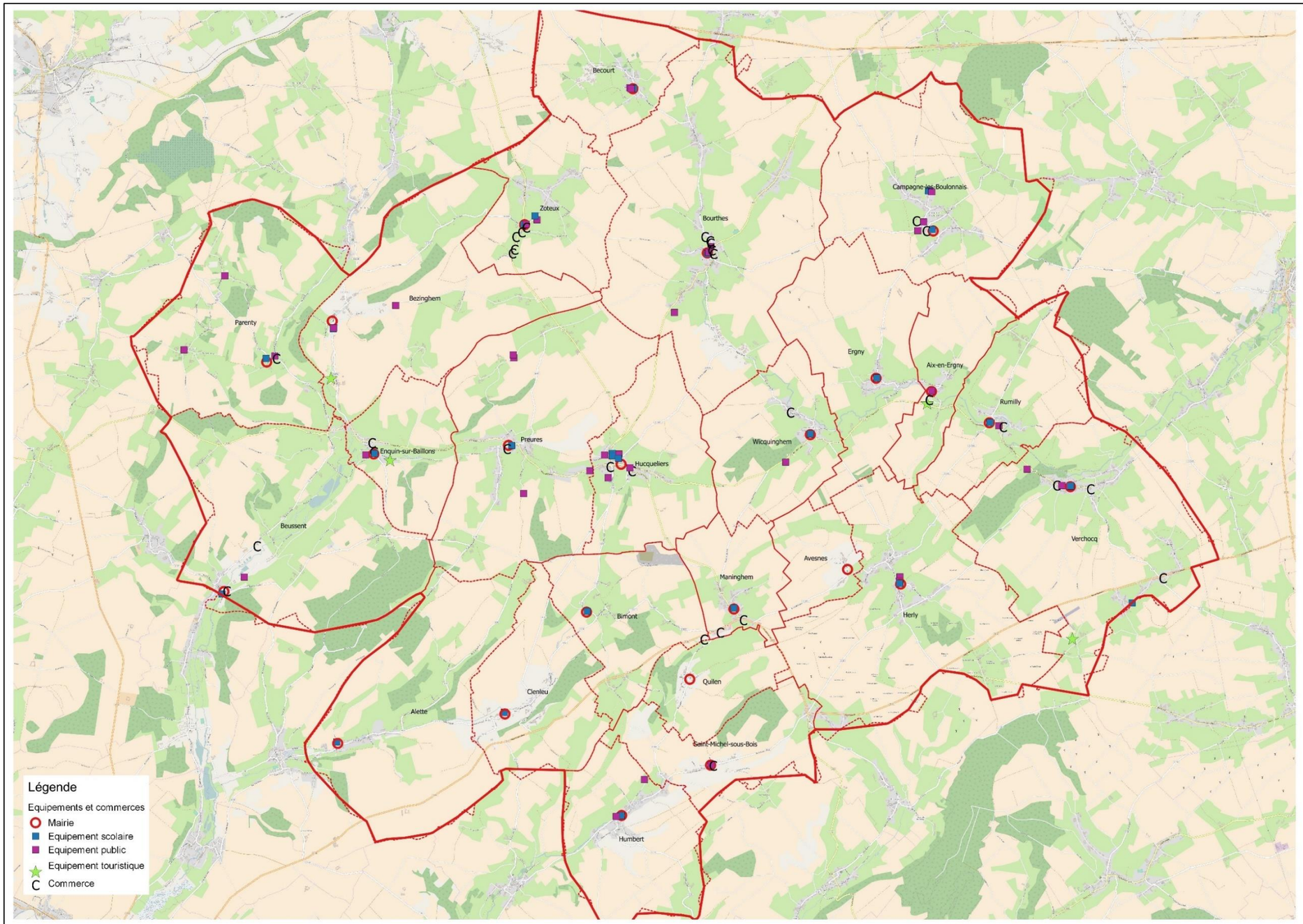
- Lieux de travail
- Lieux où l'on va faire ses courses
- Pôle administratif



Accessibilité aux médecins généralistes
pour les habitants du Canton d'Hucqueliers en 2010

F- Des commerces centralisés

Le peu de commerces de proximité combiné à l'éloignement de nombreux services publics contraignent les habitants à recourir systématiquement à l'automobile.



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

G- Activités économiques / Emploi

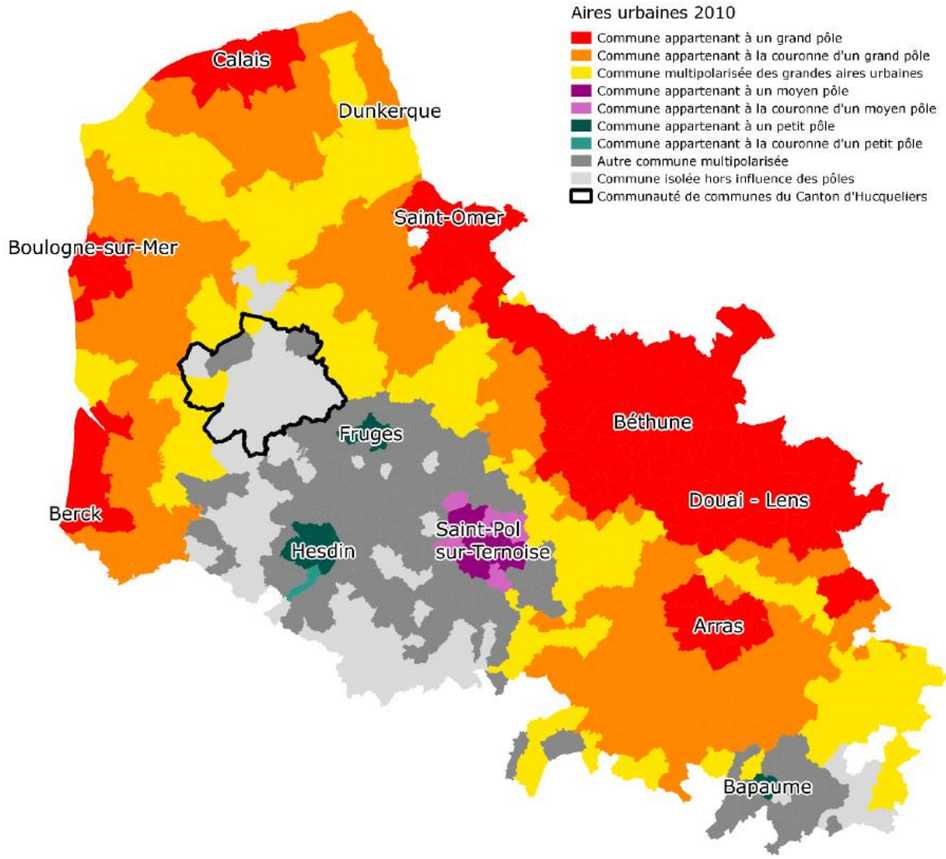
L'attractivité résidentielle est à mettre en lien avec la croissance du nombre d'emplois sur le territoire de l'ex CCCH pour la période 2008-2013 (+ 17 %). Les secteurs davantage concernés par cette augmentation sont, en variation, le secteur public et celui des Commerces, Transports et services divers. En comparaison, le nombre d'emploi est en baisse sur le territoire frugeois, de -7 % entre 2008 et 2013, avec notamment une tendance de fond à la désindustrialisation qui s'observe également à l'échelle départementale.

VARIATION DU NOMBRE D'EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITE ENTRE 2008 ET 2013

	Total emplois	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers
Ex CCCH	+ 17%	-4%	+36%	9%	32%
Ex CCCF	-7%	-20%	-30%	12%	-2%
DEPT 62	-2%	-9%	-15%	-4%	1%

Source : Insee 2013

Par ailleurs, ces dynamiques sont d'autant plus spécifiques au territoire que les **communes de l'ex CCCH sont situées pour la plupart en dehors des zones d'influences des grandes aires urbaines du Nord-Pas-de-Calais.** Toutefois certaines communes à l'ouest et au nord du territoire telles que Zoteux, Beussent ou Campagne-lès-Boulonnais sont multipolarisées et se trouvent sous l'influence des aires urbaines de Berck, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer.



Source : Insee, Aires urbaines 2010

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

a) Caractéristiques des entreprises et des établissements :

La CCHPM est située en Zone de Revitalisation Rurale : Afin de favoriser le développement local et les embauches dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficient d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité.

Commerces

Le territoire est très peu équipé en termes de commerces. Il ne compte que 18 commerces, dont 8 sur la commune centre d'Hucqueliers. Le territoire ne compte qu'un seul commerce de plus de 1 000 m² de surface de vente et aucun commerce de plus de 2 500m² de surface de vente. Près de 70 % des commerces du territoire ont une surface de vente inférieure à 400 m².

Sur les 24 communes du territoire, 14 ne comportent aucun commerce.
Les trois pôles situés à proximité sont BOULOGNE-SUR-MER, ETAPLES et DESVRES.
Il est à signaler la présence d'une chocolaterie à Beussent "Chocolat Beussent Lachelle" qui dispose de 23 boutiques dont 11 dans le Pas de Calais.

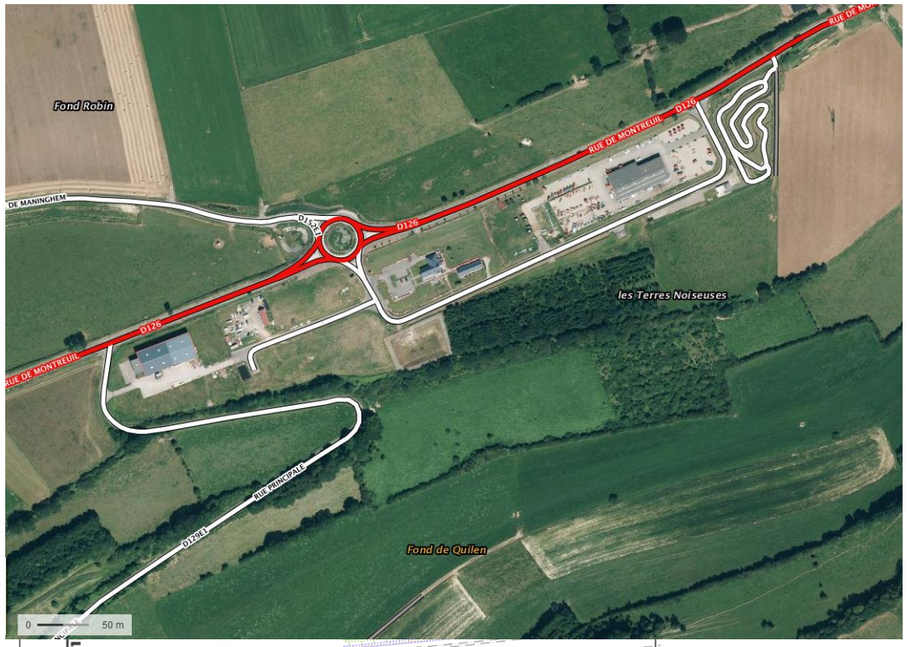
Parc d'activités

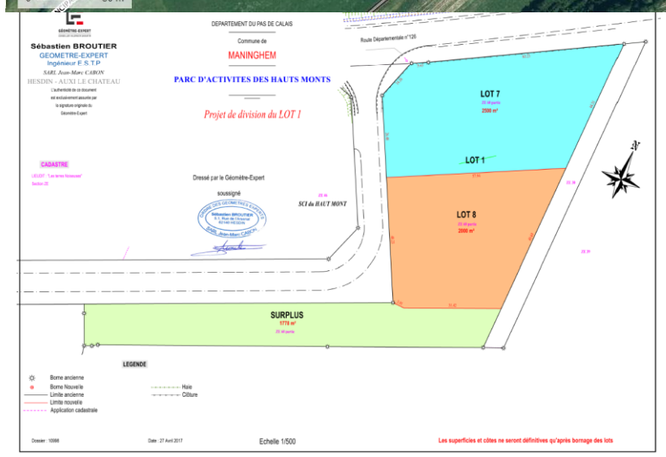
Le territoire compte 1 parc d'activités : Les Hauts Monts sur la RD 126 sur le territoire de Maninghem et Bimont
Et 1 zone artisanale à Herly et à Clenleu. Celle de Clenleu est plutôt axée sur le BTP avec la présence de l'entreprise Le François.



Sur la zone d'activités de Maninghem : la Communauté de communes a acheté une nouvelle parcelle de 6200 m² (lot n°1 ancien karting) qui était en vente, à mandater un géomètre pour diviser cette parcelle en 3 lots.

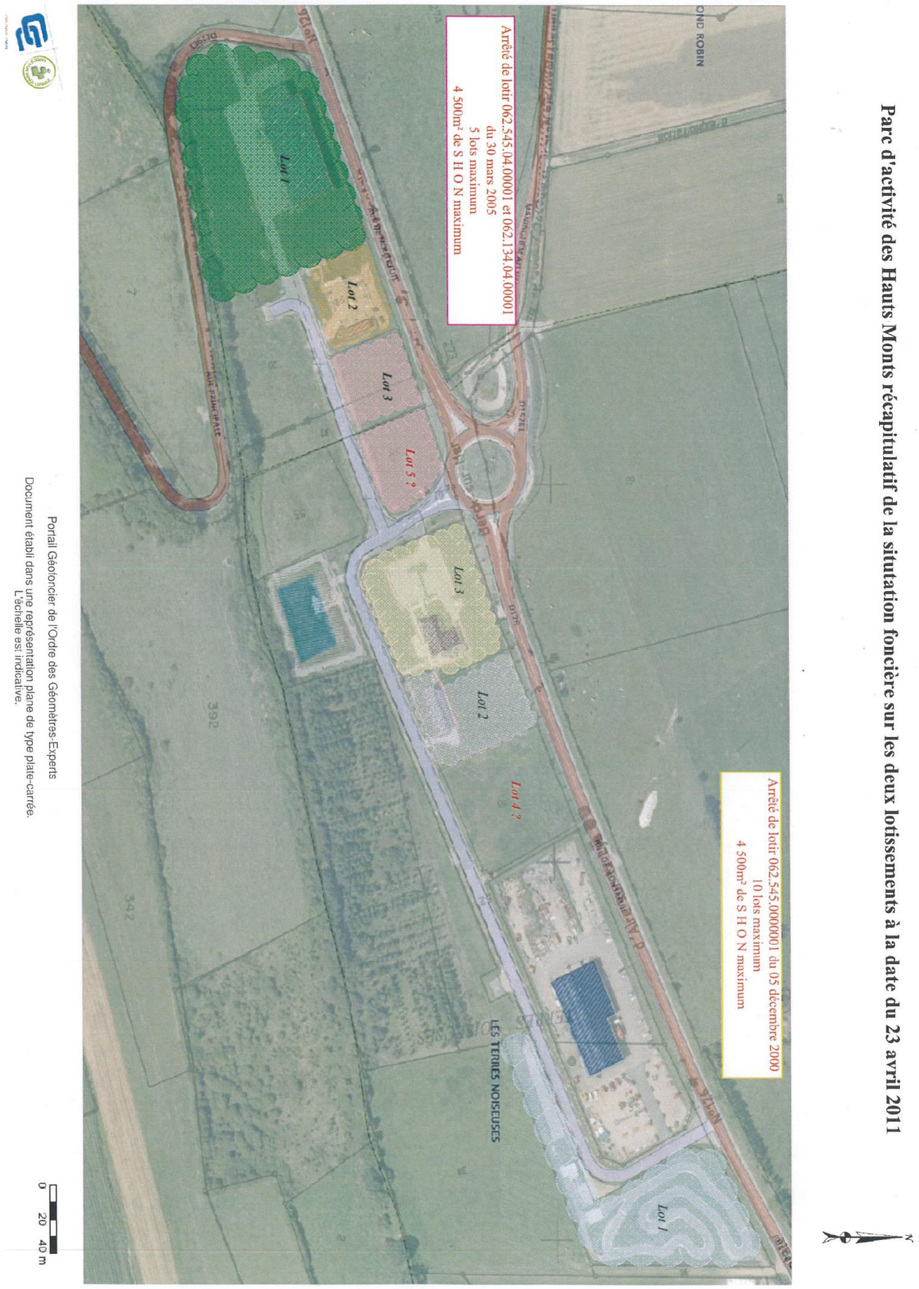
En mai 2017, la Communauté de communes a validé la vente de 2 terrains d'environ 2000 m2 pour les activités suivantes : un contrôle technique automobile, un magasin et entreprise de plomberie, électricité, sanitaire, chauffage.
ZA de Maninghem/Bimont





Parc d'Activités des Hauts Monts
RD 126
62650 MANINGHEM-AU-MONT et BIMONT

Nom de l'entreprise	Activité	Nombre d'emploi *	Superficie en m²
Agriforce	Vente et réparation de matériel et fournitures agricoles	15	13 805
Le Mississipi	Restaurant, bar, brasserie	3	4 703
Le D3	Hôtel de 5 chambres doubles	1	2 900
Route 126	Vente de véhicules d'occasion / garage	4	2 196
Martin Père et Fils	Menuiserie	22	10 559
Construction du Haut-Pays	Construction de maisons individuelles	13	3 777
Entreprise BAILLET	Recyclage de terrains synthétiques	Non construit à ce jour	5000



Parc d'activité des Hauts Monts récapitulatif de la situation foncière sur les deux lotissements à la date du 23 avril 2011

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Il est à noter la présence en limite Nord du territoire de Bimont, de l'entreprise IKOS, spécialisée dans la collecte, le traitement et l'élimination des déchets qui emploie environ 130 personnes.

Cette entreprise est classée Installation Classée Pour l'Environnement soumise à autorisation (non SEVESO)
Le site de Bimont est spécialisé dans la collecte et le traitement des ordures déchets ménagers et des déchets industriels banals (DIB).
Le centre de valorisation de déchets IKOS Bimont niché dans le boulonnais au cœur du Nord pas de Calais propose des solutions de tri adaptées à chaque cas et types de flux pour favoriser un taux de valorisation maximum et optimiser les coûts.

Le site IKOS Bimont propose également toute une gamme de prestations et de compétences liées au traitement des déchets.
A cet effet, le site IKOS Bimont dispose :

- D'unités de stockage de déchets non dangereux
- D'unités de méthanisation
- D'unités de tri de déchets

Extrait de la base de données des Installations classées

Situation administrative

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
1435		02/12/2004	En fonct.	NC	Stations-service	8	m3/an
2716	1	02/12/2004	En fonct.	A	déchets non dangereux non inertes (transit)	1200	m3
2760	2		En fonct.	A	Installation de stockage de déchets autre que 2720	90000	
2760	2	02/12/2004	En fonct.	A	Installation de stockage de déchets autre que 2720	90000	t/an
2791	1	02/12/2004	En fonct.	A	Déchets non dangereux (traitement)	300	t/j
2920			En fonct.	A	Installation de compression	1,650	MW
2921	b		En fonct.	DC	La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	750	kW
3540			En fonct.	A	Installation de stockage de déchets	-	t/j

De même à Clenleu, l'entreprise Lefrançois représente une centaine d'emplois sur le territoire du PLUi.
Cette entreprise est composée de 3 branches principales que sont les travaux publics, le transport et le commerce de matériaux.



Nombre de créations dans la CC du Canton d'Hucqueliers et Environs

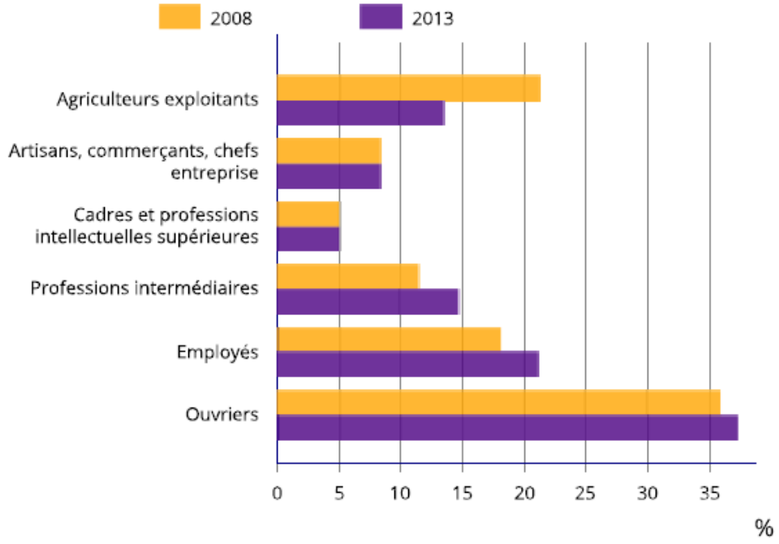
Source : INSEE - Champ marchand non agricole
Traitement CCI de région Hauts-de-France

	2009	2010	2011	2012	2013
Industrie	1	9	3	4	1
BTP	4	8	6	8	14
Commerce interentreprises	2	1	1	1	
Commerce de détail	7	11	9	11	23
Services aux entreprises	9	6	3	4	1
Services aux particuliers	3	7	5	5	8
Autres activités de services	4	1	3	8	3
Transports et logistique		2		1	2
Hôtels et restaurants	5	4		2	2
TOTAL	**35**	**49**	**30**	**44**	**54**

Emploi et activité

	2013
Nombre d'emplois dans la zone	2 116
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	3 299
Indicateur de concentration d'emploi	64,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	57,0

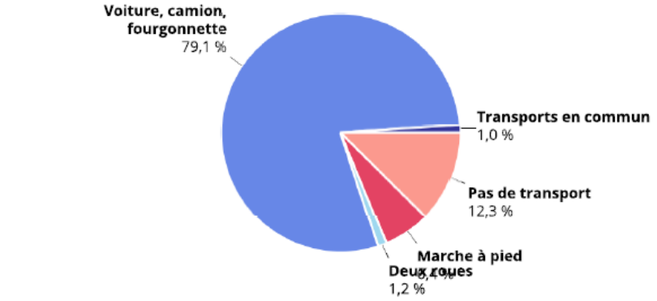
Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2013



Lieux de travail des actifs

	2013	%
Ensemble	**3 297**	**100**
Travaillent :		
dans la commune de résidence	901	27,3
dans une commune autre que la commune de résidence	2 396	72,7

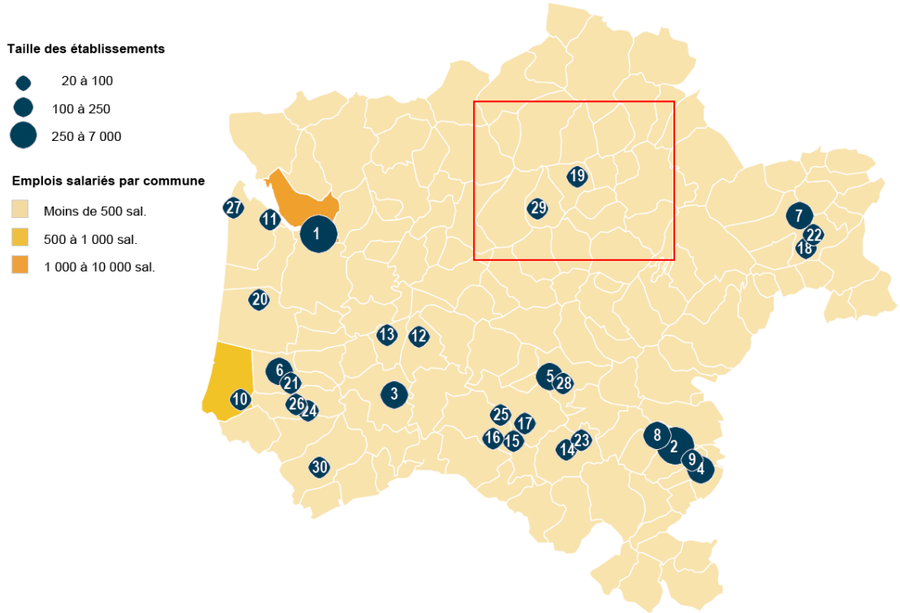
ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Extrait du portrait de territoire Berck-Montreuil, 2016, CCI

LES PRINCIPALES ENTREPRISES DE LA ZONE D'EMPLOI DE BERCK-MONTREUIL

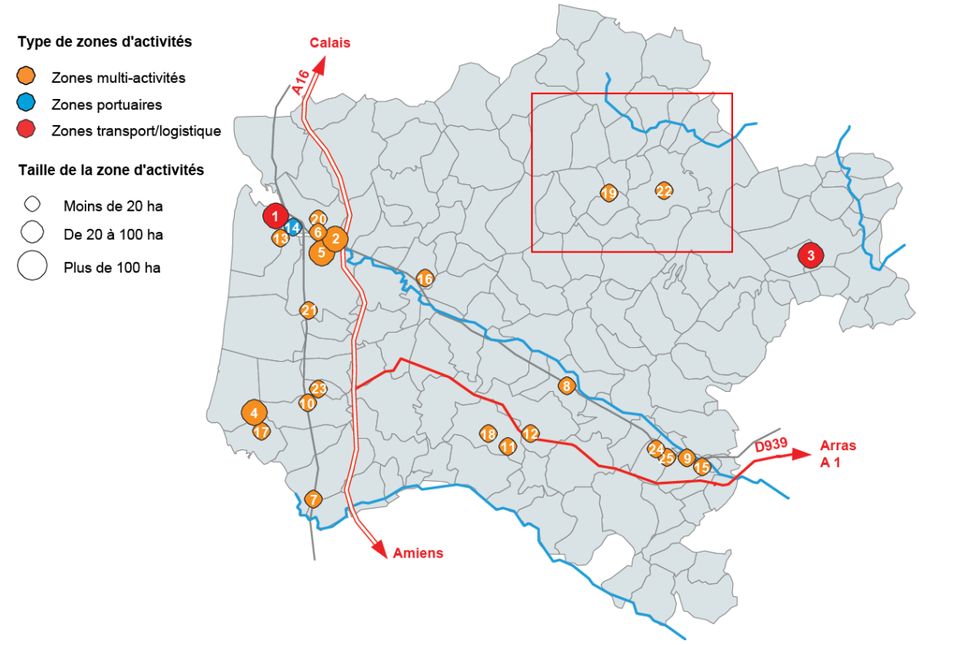


SOURCE : URSSAF, CCI DE REGION NORD DE FRANCE 2015

	ETABLISSEMENTS	EFF.		ETABLISSEMENTS	EFF.
1	VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEUR	1 138	16	ATELIER MECANIQUE DE BUIRE LE SEC	46
2	SPILLERS PETFOODS FRANCE	271	17	ETABLISSEMENTS ANTOINE CORNE	45
3	STOLZ SEQUIPAG	220	18	PENEZ HERMAN	38
4	SOTRA-SEPEREF	200	19	IKOS ENVIRONNEMENT	35
5	HARDI-EVRARD	200	20	ADHF SECURITE PRIVEE	35
6	IN'TECH MEDICAL	180	21	BACACIER NORD FLANDRES	34
7	LA CREQUOISE	153	22	LEGRAND REMORQUES	32
8	ADREXO	124	23	LEBEL VIANDES SERVICE	30
9	FAUCONNIER	91	24	NUTRILAC	30
10	ALLIANCE ELABORES	73	25	GLACON ARMATURES	28
11	VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	72	26	TRANSPORTS DOMINIQUE GALLET	28
12	DUCROCQ INGENIERIE ET PROCESS	70	27	STE DES EAUX DU TOUQUET PARIS PLAGE ET EXTENSIONS	26
13	HENRY IMPRIMERIE ET EDITIONS	57	28	NEW SOLAGRI	25
14	EUROVANILLE	50	29	TRANSPORTS LEFRANCOIS	25
15	AMBS CONSTRUCTIONS	47	30	EMOFER (EQUIPEMENTS MODERNES FER-ROVIAIRES)	24

SOURCE : FICHIER RÉGIONAL, CCI DE REGION NORD DE FRANCE, 2015

LES ZONES D'ACTIVITÉS SITUÉES SUR LA ZONE D'EMPLOI DE BERCK-MONTREUIL

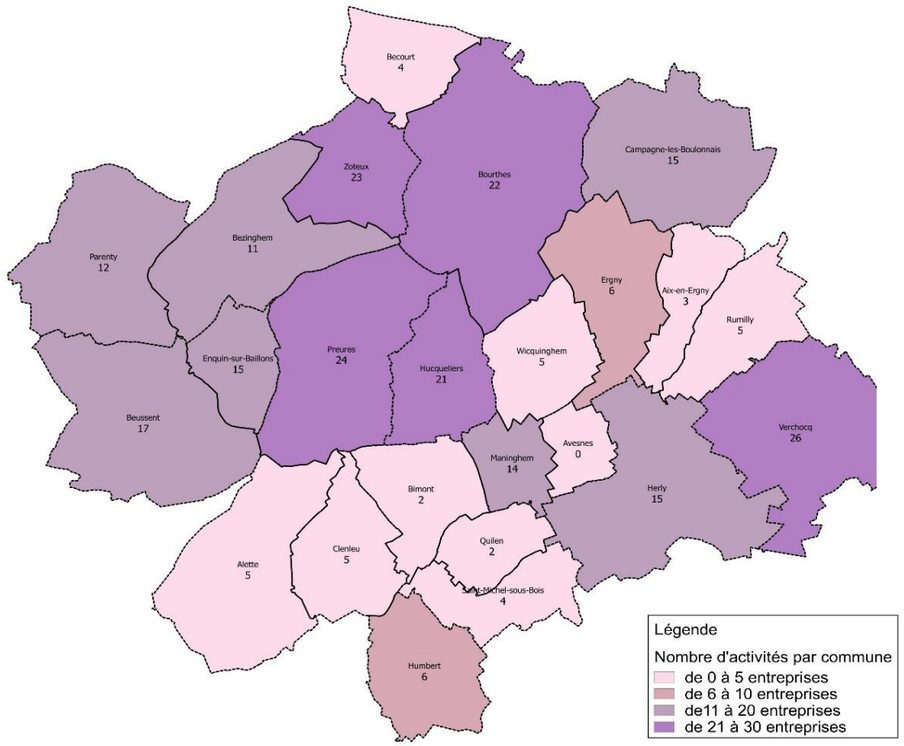


	NOM DE LA ZONE D'ACTIVITÉS	COMMUNE		NOM DE LA ZONE D'ACTIVITÉS	COMMUNE
1	AEROPORT LE TOUQUET-CÔTE D'OPALE	LE TOUQUET	14	ZP ETAPLES	ETAPLES
2	OPALOPOLIS	ETAPLES	15	ZI N°2	MARCONNELLE
3	ZAL DE LA PETITE DIMERIE	FRUGES	16	ZI DE LA RN 1	ATTIN
4	ZI DE LA VIGOGNE	BERCK	17	ZE DE GROFFLIERS	GROFFLIERS
5	ZAC DES SABLINS	ETAPLES	18	ZA RUE DE MONTREUIL	BUIRE LE SEC
6	ZI DU VALIGOT	ETAPLES	19	PA DES HAUTS MONTS	MANINGHEM
7	ZA DE CONCHIL LE TEMPLE	CONCHIL LE TEMPLE	20	ZAT D'ETAPLES	ETAPLES
8	ZA DE BELREM	BEAURAINVILLE	21	PA LA JUDOCIENNE	SAINT JOSSE
9	ZI N°1	MARCONNELLE	22	ZAT DE HERLY	HERLY
10	PA DE LA LAITERIE	VERTON	23	PA CHAMP DE GRETZ	RANG DU FLIERS
11	ZA RUE DE LA CAMPAGNE	BUIRE LE SEC	24	ZAT N°2	BOUIN PLUMOISON
12	ZA LES CHAMPS DU FRENE	CAMPAGNE LES HESDIN	25	ZAT N°1	BOUIN PLUMOISON
13	ZAE DU TOUQUET	LE TOUQUET			

SOURCE : CCI DE REGION NORD DE FRANCE

Postes salariés par secteur d'activités 2014 (Insee)

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	**1 412**	**100**	**512**	**228**	**453**	**219**	**0**
Agriculture, sylviculture et pêche	81	5,7	48	0	33	0	0
Industrie	138	9,8	44	45	49	0	0
Construction	310	22	88	57	78	87	0
Commerce, transports, services divers	396	28	174	80	142	0	0
dont commerce et réparation automobile	128	9,1	82	25	21	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	487	34,5	158	46	151	132	0



Tourisme

Le territoire du PLUi compte :

- 1 hôtel de 5 chambres situé à Maninghem dans le parc d'activités
- 1 auberge à Hucqueliers
- 3 campings de 196 emplacements dont 1 établissement d'1 étoile (avec 52 emplacements), 1 établissement de 2 étoiles (de 80 emplacements) et 1 établissement de 3 étoiles (de 64 emplacements) situés à Aix en Ergny, Bezinghem et Enquin sur Baillons
- 1 parc résidentiel à Verchocq lié à un aérodrome privé (2 pistes)
- 1 accueil paysan à Clenleu
- 17 gites répartis sur le territoire du PLUi

Données de l'office du tourisme d'Hucqueliers

LISTE DES ARTISANS ET COMMERCANTS DU CANTON D'HUCQUELIERS (mis à jour le 09/07/2016)

AIX-EN-ERGNY

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Mr. MOISON Jean-Claude	Commerce de détail (bonbons)	10 rue du Haut Pays	03.21.81.40.02
2	Mr. WATEL Daniel	Préparation de poissons crustacés	10 Le Bout des Rues	03.21.86.63.89
3	Mr. FLAHAUT Cédric	Rénovation intérieur/extérieur	526 rue de l'Aa	03.21.05.43.22 ou 06.42.33.33.06 lamygaledu62@hotmail.fr

AVESNES

	Nom ou raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1				

ALETTE

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	SARL Ansel et Fils Mr. ANSEL Claude	Réparation matériel agricole - réparation automobile	60 rue principale	03.21.86.10.12 ou 09.63.45.92.44
2	Martel-Varlet Bâtiment	Entreprise générale de bâtiment	23 rue principale	03.21.06.12.78
3	Mr. DEWIDEHEM Marcel	Rénovation - Pose de carrelage – Menuiserie - Isolation	9 route d'Hucqueliers	03.21.81.95.08 ou 06.84.50.22.98
4	HEMMA Construction Mr. BENOIT et Mr. BLONDEL	Construction de maisons en bois	8 route d'Hucqueliers	
5	Mme ETIENNE Sylvie	Gros œuvre – Charpente – Couverture – Isolation - Pose de menuiserie - Cloison	17 route d'Hucqueliers	

LISTE DES ARTISANS ET COMMERCANTS DU CANTON D'HUCQUELIERS (mis à jour le 09/07/2016)

10	Restaurant Le Lignier Mr. Buchet Jackie	Café - Restaurant	4 place de la Mairie	03.21.90.71.65 Fax : 03.21.86.50.55
11	Mme. BLED Corinne	Coiffeuse à domicile	4 rue de l'Eglise	03.21.81.85.94 ou 08.75.22.66.46 Fax : 03.21.81.85.94
12	T.T.D.S. Mr. DELACRE Frédéric	Menuiserie – Plomberie – Sanitaire - Rénovation - Aménagement des combles - Isolation	26 route de Desvres	03.21.89.61.99
13	Mr. HENNUYER Yohann Littoral Services	Réparations matériels travaux publics, agricoles, industriels - maintenance de véhicules automobiles	66 rue des Hayes	03.21.81.19.43
14	MAI T TAGUA Mme. DE RICK Marie-Thérèse	Fabrication de bijoux fantaisies	66 route de Desvres	03.21.86.63.52
15	SARL DIXIMAT Mr. HENNUYER Yohann	Travaux publics	68 route des Hayes	
1	Mr. RAVIAR Didier	Plâtrerie	11 rue principale Hameau d'Enguinehaut	03.21.81.22.21
17	Stasia Cad'O Mme. HENNEQUIN-LECAS Sabine	Création de vêtements	2 lot Orée du bois	

BEZINGHEM

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Mr. DE SAINTE MARESVILLE Julien	Ebénisterie	96 rue du Fay	03.21.06.19.89
2	SARL Treunet & Fils Mr. TREUNET Bernard	Travaux de charpente - Entreprise de bâtiments	Les châteaux, 33 rue d'Egrange	03.21.86.21.18 Fax : 03.21.86.16.14
3	Mme. DACQUIN Stéphanie	Le Manoir d'Egrange	Hameau d'Esgrange	03.21.90.93.19
4	Mr. THUILLIER Patrick	Pose d'alarmes	354 rue de la Folie	03.21.06.51.96
5	Mr. D'ANDREA Cédric	Plomberie - Sanitaire - Electricité	465 route d'Hucqueliers	03.21.90.46.14
6	Camping « Les Aulnes » Mr. et Mme. DUCLOY	Camping - Restauration	114 rue d'Egranges	03.21.90.93.88
7	Ets Joël DACQUIN	Transports	440 route d'Hucqueliers	03.21.90.50.27 / Fax : 03.21.81.93.90

8	Mr. DUFOUR Jean-François	Menuiserie - Agencement - Vitrerie	151 hameau d'Egranges	
9	Melle. CADET Justine	Esthéticienne	61 rue du Fay	jm.cadet4@wanadoo.fr
10	SARL Cabinet à vendre immobilier Mme. LECACH Françoise	Immobilier	10 rue de Montreuil	03.21.86.27.16 ou 06.72.31.67.38 avendreimmobilier62@gmail.com www.a-vendre-immobilier-62@gmail.com
11	SAS Les Petits Gribouillis Mme. DANEAUX Anne-Charlotte	Création - Confection - Retouche de tous articles - Objets de la maison	315 rue de la folie	06.87.04.02.93 acdagneaux@lespetitsgribouillis.fr

BIMONT

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	« La ferme des Nichoirs » Mme. WASSELIN Valérie	Produits laitiers Bio	Hameau de Remortier	03.21.86.09.77 Fax : 03.21.81.51.20
2	Charpentes Martin Père et Fils	Charpentes - Ossatures bois/bardage	RD126 –ZA des Hauts Monts	03.21.86.52.81 Fax : 03.21.86.13.55 martin.pere.fils@wanadoo.fr www.charpentes-martin.fr

BOURTHES

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	L'Aa.B.C. du lait – Ferme du Patis Mr. WALLOIS Joël	Transformation de produits laitiers fermiers – Plateau de fromages sur commande	21 rue du Lot	03.21.86.52.28
2	SAS Denquin Mr. DENQUIN Eric	Réparation et vente de tracteurs et machines agricoles - Concessionnaire MASSEY FERGUSON	7 rue de l'Aa	03.21.86.50.76 Fax : 03.21.81.12.74
3	Mr. DE BERSAQUES Patrick	Menuiserie Bois, PVC – Charpente - Couverture	39 rue Lemaire	03.21.86.11.17 Fax : 03.21.86.11.91
4	SARL Merlot Stéphane	Electricité – Tous chauffages – Sanitaire – Electroménager – Eclairage public	21 rue Crocq	03.21.86.52.14 Fax : 03.21.86.40.44

	Nom ou Raison sociale	
1	Mr. MAGNIER Christian	Artisan - Peintr
2	Mme. DEMARQUE Christelle	Transports lége
3	Les Peintures du Haut Pays Mr. CLABAULT Christophe	Entreprise géné extérieur
4	Menuiserie Filip Mr. RIBARDIERE Philippe	Menuiserie boi

	Nom ou Raison sociale	
1	Sté formation FARES	Formation cont
2	EARL Gobert	Pisciculture
3	SARL INALFRA - Chocolaterie de Beussent - Mr. DERYCK	Industrie de fab
4	Mr. ANDRIEU Alain	Plomberie – Ele
5	Mr. MERLIN Jean-Claude	Menuiserie
6	Mr. BARSBY Daniel	Fabrication de c Sculpture
7	Mr Johann Lignier	Electricité géné Géothermie-Aé
8	Société Duriez	Négociant (grai
9	EEGM SARL Magnier David	Electricité géné – Domotique – plomberie

LISTE DES ARTISANS ET COMMERCANTS DU CANTON D'HUCQUELIERS (mis à jour le 09/07/2016)

5	Ets Senlecque Mr. SENLECQUE Thierry	Transport routier - Ramassage de lait	38 rue de l'Eglise	03.21.81.90.31
6	Les Serres du Bois de Senlecques	Commerce de fleurs - Vente et production horticole – Vêtements – Poteries – Animalerie - …	13 rue du bois de Senlecques	03.21.87.50.72
7	Mr. DESNCLOS Patrice	Travaux Publics	97 Rue de Mieurles	03.21.86.60.20 Fax : 03.21.86.67.57
8	Au fil de l'Aa	Boulangerie (pains spéciaux) – Pâtisserie – Café/Tabac – Epicerie – Salle pour réceptions et banquets	12 rue l'Aa	03.21.86.54.65
9	SARL Régnier Père & Fils Mr. REGNIER Laurent	Entreprise de maçonnerie générale - Carrelage	42 rue de l'église	03.21.86.58.46 Fax : 03.21.05.76.12
10	Céragri Négoce	Négoce phyto -Grain - Céréales	79 rue de l'église	03.21.86.52.47
11	Garage Nicolas Denquin	Garage automobile (réparation, vente, entretien sur véhicules neufs et occasions)	11 rue Crocq	03.21.86.52.19 Fax : 03.21.86.48.65
12	SARL FGP Plâtrerie Mr. DACHICOURT Philippe	Plâtrerie – Agencement - Menuiserie	9 rue Leurinche, Hameau de Mieurles	03.21.81.16.82
13	Métropole Menuiseries Mr. DEFOSSE Guillaume	Intérieur – Extérieur – Porte d'entrée – Fenêtre – Garage – Charpente – Couverture – Parquet – Placard - Cuisine	23 rue de l'Aa	03.21.90.39.67 ou 03.28.23.95.90 06.62.84.96.78 metropole-menuiseries@orange.fr
14	Mr. MELIN Stéphane	Terrassement – Assainissement - Installateur agrée EPARCO	22 rue du Catelet	03.21.05.51.78 ou 06.88.67.76.18
15	Mr. LEGRAND Olivier	Taxi	3 rue du Beau Regard	
16	ART Pavage Mr. COQUEL Rémi	Pavage – Travaux de maçonnerie – Réalisation de clôture, bordures, murets…	13 rue du Bois de Senlecques	06.30.48.58.35
17	SARL Milon Hervé	Commerce de bestiaux	82 rue du Crocq	03.21.81.19.33 ou 06.08.53.34.63 Fax : 03.21.81.73.70
18	Mr. MASSIN Eric	Travaux de menuiserie – Aménagement – Rénovation	20 rue de Mieurles	03.21.05.91.89 ou 06.72.13.03.76
19	Mme. CARDON Lydie	Coiffeuse à domicile	10 rue du bois de Senlecques	06.30.48.07.82
20	Mr. COPPIN Benjamin	Travaux de couverture par éléments	17 rue de Mieurles	06.68.78.37.66
21	Mr. CARLU Ludovic	Traiteur à domicile	Rue du lot	06.79.01.42.41
22	Mme. CLABAUX Hélène	Coiffeur à domicile	93 rue du Catelet	07.85.45.73.96 helenedale@hotmail.fr

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Mr. LELEU Aurélien	Boulangerie - Pâtisserie	1 rue de Happe	03.21.86.50.94
2	Mr. BONNINGUES Régis	Vente et Réparation de machines agricoles	5 place du Coq Rouge	03.21.81.23.46
3	Mr. LOCQUIN Guy	Menuiserie – Charpente – Couverture - Isolation - Zinguerie	18 rue de l'Aublet	03.21.81.91.09 Fax : 03.21.86.65.07
4	Mr. DE SAINTE MARESVILLE Jacques	Menuiserie - Ebénesterie	45 rue Triaumont	03.21.81.90.89 Fax : 03.21.90.30.66
5	Mr. LOCQUIN Bernard	Pompes funèbres – Contrat obsèques	32 rue des croisettes	03.21.86.58.00
6	Les Trois Cloches	Café - Bureau de tabac - Epicerie	3 place de l'église	03.21.87.30.46
7	Mme. DENIS Nadine	Auto-école	40 hameau de Happe	03.21.90.54.12
8	Les Toits de Campagne Baheux Anthony et Fauchois G.	Couverture – Bardage – Etanchéité - Zinguerie		06.25.97.32.63 ou 06.68.39.48.45 anthonybaheux@orange.fr
9	Mr. CARLU Mickaël	Menuiserie – Charpente – Couverture – Zinguerie - Escalier	28 rue des croisettes	03.21.90.35.58
10	Couvre Toit Mr. THILLEROT Cyril	Charpente – Couverture – Zinguerie – Menuiserie – Isolation - …	27 rue de l'Aublet	06.21.06.34.65
11	Mme. Sauvage Noémie	Prothésiste ongulaire à domicile	11 rue des écoles	
12	Mr. ALLENDRE Fabien	Boucherie - Charcuterie ambulant	45 bis rue du bout de la ville	09.88.77.31.33 ou 06.30.39.60.85
13	Mme. François Ludivine	Prothésiste ongulaire à domicile	1 bis rue des croisettes	06.62.99.73.95 lilifrancois@hotmail.fr
14	Nor'inov Mr. DOLIQUE Manuel	Ravalement de façade – Isolation – Démoussage	2 rue des angles	
15	Sani 3D Cote d'Opale	Dératisation – Désinsectisation – Désinfectation	7bis place de l'église	

CLENLEU

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	SA Lefrançois Travaux Agricoles	Travaux Agricoles	25 rue Bimoise	03.21.90.93.10
2	SA Lefrançois Travaux Publics	Travaux Publics - Location-matériels T.P. - Transports	25 rue Bimoise	03.21.90.93.54 Fax : 03.21.81.67.16 contact@salelefrancois.com
3	Mr. VIELLIARD	Restauration - Tressage de blé	111 rue Bimoise	03.21.90.50.25
4	Mme. CORNAILLE Charlène	Fabrication d'accessoires pour animaux – Articles de mercerie – Bijoux - Articles de décoration - Création de supports papier	Le Billinguez	
5	Crêperie à la ferme Mr. Gressier	Restauration	110 rue Bimoise	03.21.90.93.16

ENQUIN-SUR-BAILLONS

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Mr. BERNARD Michel	Travaux de charpente	Route de Desvres	03.21.90.56.10
2	Café tabac « Le Baillon » Mr. ANDRIEU Arnaud	Café-Tabac – Loto - Vente de cartes de pêche – Articles de pêche	Rue du Bois Ratel	03.21.90.93.74
3	Mr. FLAHAUT Marcel	Traiteur	Route principale	03.21.81.16.07
4	Cabinet Energies Conseils SARL Mr. BECUE Francis	Pose de pompes à chaleur – Eoliennes - Panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques	32 rue de l'Epinette	06.81.55.28.85
5	SARL Technic Energy Mr. JOYEZ et Mr. BLOND	Chauffage – Climatisation – Ventilation -Solaire & Eolienne	35 rue de l'Epinette	06.73.09.93.68 06.38.65.61.94
6	Mr. JOYEZ Antoine	Terrassement hors construction d'ouvrage	35 rue de l'Epinette	03.21.05.30.97
7	Camping du Baillons JOYEZ Sylvie et Jean-Marc	Hôtellerie de plein air - Expo Vente de Mobil-home	35 rue de l'Epinette	03.21.05.30.97 ou 06.73.09.93.68 www.campingdubaillons.com
8	The Glam's Fantaisie Le Bijou Fantaisie Glamour	Bijoux fantaisies faits mains		http://the-glamfantaisie.wifeo.com
9	Mr. CARLIER Emile	Entretien et Rénovation de bâtiments	11 rue des étangs	
10	Mr. MARTEL Frédéric	Mise en place de Mobil-home – Montage - Démontage terrasses chalets	22 rue principale	03.61.85.71.61
11	Mr. DE BERSAQUES Aurélien	Combles – Plâtrerie – Isolation – Couverture – Menuiserie - Rénovation	116 rue de l'Epinette	03.21.81.97.62 ou 06.63.18.07.16 aureliendebersaques@gmail.com
12	SARL T.E Joyez et Fils	Assainissement – Terrassement – Aménagement de terrain – Travaux agricoles	35 rue de l'Epinette	06.73.09.93.68 ou 06.38.65.61.94 jeanmarc.joyez@orange.fr
13	Attitude Mme. VALENCOURT Catherine	Consultant formateur : yoga – psychologie	25 rue principale	attitudeplus.plus@orange.fr www.attitudeplusplus.fr
14	Mme. BEAUGRAND Anne	Travaux de secrétariat	120 rue de l'épinette	
15	Mr. HINGREZ Nicolas	Travaux de terrassement courants - Travaux préparatoires	98bis rue de l'épinette	06.49.65.36.65 natacha.vidor@free.fr

ERGNY

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Mr. LUITAUD Marc	Transporteur	25, rue du marais	03.21.81.08.03
2	Mr. SAUVAL Frédéric	Chauffage – Sanitaire – Electricité - Ramonage de cheminée	57 rue principale	
3	BATITOU Mr. CHOCHOIS Maxime	Rénovation d'habitation	23 rue des Près Saint Jean	09.61.30.61.99
4	N.V. ENERGY Mr. MAGNIER Nicolas	Pose de chaudières - Poêles à bois - Poêles à granules – Inserts – Cheminées – Chauffage – Plomberie - Sanitaire	2 rue Courtoise	03.21.05.01.15
5	Mr. LECLERCQ Antony	Rénovation intérieure : pose de plaques de plâtre – plâtrerie – peinture - revêtements muraux et sols	28 rue du marais	

6	Mme. FRAMMERY Christel	Multiservices : menuiserie – maçonnerie – carrelage - entretien d'espace vert.	29 rue du marais	06.72.19.34.22 frammery.christel@hotmail.com

HERLY

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Séchoir à Bois du Haut Pays	Sciage - Rabotage de bois	ZA rue de Fruges	03.21.86.62.43
2	Tournerie du Haut Pays Mr. LECERF Jean	Fabrication d'objets divers en bois - Affûtage	Hameau Hénoville 6 bis Grande Rue	03.21.86.53.91
3	Tradi Renov Mme. LAVOGEZ Régine (gérante)	Entreprise de maçonnerie générale	21 bis rue de la Mairie	03.21.81.03.85
4	SARL Vasseur Mr. VASSEUR Jean-Michel	Electricité – Sanitaire – Chauffage – Télé – Hifi – Antennes	La Place	03.21.86.50.22 Fax : 03.21.86.06.67
5	3D bois	Escaliers Traditionnels - Menuiserie sur bois – Fabricant sur mesure	37 rue Fruges	03.21.81.91.86 Fax : 09.21.81.66.06 www.lavogez.fr
6	Sté Europe Agricole Mr. DHALLEINE Patrice	Import - Export	12 Grande Rue, Hénoville	03.21.81.73.04
7	Mr. FRAMMERY Marceau	Travaux agricoles	8 rue Verchocq	03.21.86.56.75
8	Sté Poyer Lionel	Commerce de bestiaux	4 rue de Château d'eau, Hameau de Bellevue	03.21.86.50.54
9	Sté JB Viande Mr. BRAURE Jocelyn	Commerce de viande de boucherie	Hameau de Bellevue	03.21.86.52.17 Fax : 03.21.81.67.50
10	Mr. GUFFROY Jean-Claude	Commerce de détails (marchés) : volailles, beurre, oeufs	Hameau de Bellevue	03.21.86.54.23
11	Mr. EVANS Daniel	Menuiserie – Rénovation - Isolation extérieur - Bardage	2 rue principale, Hénoville	03.21.81.38.20 ou 06.70.74.72.88 www.menuiseriedanielevans.fr
12	Scierie du Haut Pays Mr. LEPORCQ Pascal	Transformation de bois de pays exotiques et produits dérivés - Fabrication de produits finis	37 rue de Fruges	03.21.81.03.75
13	Mr. BOURNAC Jean-Louis	Chaines anglaises en clair et gratuites – Installation et dépannage – Antennes et paraboles TNT – Distributeur agréé	12 rue de Fruges	03.21.90.34.49 ou 06.83.83.22.32
14	Le Tour à Bois du Haut Pays SARL Mr. DELTOUR Vincent	Travail ou Transformation du bois dans le domaine de l'ameublement et de l'agencement, le tournage sur bois, fabrication de jouets en bois	4 rue de Fruges	
15	Mme. FRAMMERY Claudine	Travaux publics	8 rue de Verchocq	03.21.86.56.75

HUCQUELIERS

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	VP Coiffure Mme. POCHET Véronique	Coiffure homme, femme et enfant	12 rue Georges Brassens	03.21.90.52.23
2	SARL Vasseur	Electricité – Sanitaire – Chauffage – Electroménager – Télé – Hifi – Antennes - Liste de mariage	24 Grand' Place	03.21.90.50.46 Fax : 03.21.86.06.67
3	Tanfin Langlet Peinture	Peinture – Vitrerie – Bricolage - Revêtements sols et murs	17 Grand'Place	03.21.90.57.82
4	Aux Myosotis VASSEUR Marielle et Julien	Art floral – Cadeaux – Deuils – Articles funéraires	7 Grand'Place	03.21.90.53.44
5	Gamm Vert	Alimentation animale – Jardin – Matériaux - Combustibles	2 rue de l'église	03.21.90.52.71
6	Ambulances Fourrier	Ambulance ou véhicule sanitaire léger – Taxi – Transport de corps à visage découvert	1 rue de l'église	03.21.90.50.53 ou 03.21.91.69.52 (Taxi)
7	Carrefour Contact Mr. LEDUC Hervé	Surface alimentaire - Station essence	18bis rue de la Longeville	03.21.90.53.26 ou 03.21.81.13.04
8	SARL Hanquez Bruno	Garage - Réparation - Mécanique - Carrosserie	2 rue JLB Cocquerel	03.21.90.92.09
9	Mr. MAGNIER Pascal	Menuiserie – Charpente – Escaliers – Rénovation – Ameublement – Cuisine - Volets roulants – Découpage et rabotage de bois	1 chemin du Thièvremont	03.21.90.90.10
10	Coiffure La Frisotterie Mme. LENGAGNE Maryvonne	Coiffure	25 rue Georges Brassens	03.21.90.56.67
11	Mr. FOULON Noël	Boulangerie (au feu de bois) – Pâtisserie (pièces montées) – Confiserie – Plats à emporter (pizzas)	3 rue Jules Ferry	03.21.86.08.44
12	Nouvel'Hair Mme. LELEU Dorothée	Coiffure féminin, masculin, junior, UV	1bis rue J.L.B. Cocquerel	03.21.86.96.70
13	Mr. DEROLLEZ Michel	Auto-école – Conduite accompagnée	21 Grand'Place	03.21.86.13.96
14	Chez Annie Mme. LEVEL Annie	Café - Tabac	4 Grand'Place	03.21.90.53.63
15	Auberge d'Hucqueliers Mr. EVANS Jason	Café – Brasserie – Restaurant midi & soir – Hôtel - Traiteur	1 place de la République	03.21.90.51.61 Fax : 03.21.06.43.09 auberge-hucqueliers@orange.fr
16	Mr. et Mme. LELEU Romain	Fleuriste (compositions florales, mariages, deuils) - Horticulteur (locations de jardinières, fleurs annuelles à massif, plantes vivaces, légumes)	15 chemin de Séhen	03.21.86.29.31
17	Duriez-Pérard	Toutes compositions florales – Mariages – Cadeaux - Deuil – Articles funéraires	8 Place de la République	03.21.05.16.91
18	Mr. DUMEZ Maurice	Matériel Médical Orthopédie – Vente et Location	Rue Jules Ferry	03.21.90.50.52 Fax : 03.21.81.83.48
19	« Plus belle la frite ! » Mr. LEROY	Friterie	3 rue Jules Ferry	06.47.77.92.84
20	Corail Beauté	Institut de beauté	1 quinquets rue JLB Cocquerel	03.21.05.35.95
21	Chez Nadine	Electroménager – Quincaillerie	24 grand place	03.21.86.79.98

HUMBERT

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	SARL Merlier Père et Fils	Entreprise de maçonnerie générale – Gros œuvre – Carrelage – Rénovation – Isolation	48 rue principale	03.21.86.56.99 ou 06.76.85.13.41
2	Mr. HANQUEZ Philippe	Maçonnerie – Pose de fenêtre et portes – Carrelage – Isolation – Couverture – PVC alu bois alu	8 rue de l'école	03.21.86.56.06 ou 06.08.37.30.40 philippe.hanquez@wanadoo.fr
3	HOME PROJET CONCEPTION Mr. MARTIN Arnaud Mr. DESQUIENS Mickaël	Maçonnerie – Carrelage – Charpente - Plâtrerie - Couverture - Peinture	4 rue de Potier	03.21.86.36.57
4	Fourmentin Construction Mr. FOURMENTIN Christophe	Maçonnerie générale – Carrelage - Isolation	27 rue principale	03.21.86.66.77
5	Mr Huvier Bertrand	Pose de cuisines	50 rue principale	
6	Mr. VANDENBORRE Jacques	Service à la personne : Agent d'entretien - Petits travaux de bricolage - Montage, Pose et réparation de petits meubles…	3 rue de Potier	06.59.74.42.43 vandenborre.jacques@orange.fr

MANINGHEM

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Station du Haut Pays Melle. WASSELIN Annabelle	Station essence	Rue principale	03.21.90.51.52 Fax : 03.21.86.28.04
2	Mme. GOMEL Claudine	Coiffure à domicile	Rue principale	03.21.81.16.12
3	Peuvion Jean-François Menuiserie	Menuiserie bois et matières plastiques	15 rue du Dessous	03.21.06.59.06
4	SA Ceragri Négoce	Négoce Grain - Céréales	Rue Montreuil	03.21.90.93.11
5	UCACO - Les Hauts de France	Silo à Grains - Céréales	Rue principale	03.21.90.56.35

6	Maninghem Menuiserie Mr. BAHEU Guillaume	Bois, PVC – Menuiserie – Rénovation – Agencement – Charpente - Couverture – Ossature Bois	35 rue de Dessous	03.21.86.17.81 ou 06.72.47.02.18 www.maninghem-menuiserie.com
7	SARL Vasseur Agricole Mr. VASSEUR Jean-Michel	Réparation de matériels agricoles - Point de vente - Motoculture	Parc d'activités des Hauts Monts - rue principale	03.21.86.08.98 Fax : 03.21.81.90.20
8	Le Mississippi Mr. et Mme. DESAUNOIS	Restaurant – Bar – Brasserie – Traiteur – Pizzas à emporter	Parc d'activités des Hauts Monts	03.21.86.87.37 ou 06.30.90.08.04 Fax : 03.21.86.87.56
9	Route 126	Vente et Réparation neufs et occasions - Pneumatique	Parc d'activités des Hauts Monts – RD 126	03.21.81.38.72 ou 06.16.91.27.57/ www.route126.fr
10	Friterie Francky Mr. LHOMEL Francky	Plats préparés à emporter	55 rue principale	06.71.43.14.85 lhomelfranck@orange.fr
11	Ets MAILLY Elec Mr. MAILLY Hervé	Electricité domotique et nouvelles énergies	8 rue de dessous	03.21.05.28.84
12	Alex Plomberie Chauffage APC	Chauffage – Plomberie - Electricité générale	15 rue de la Routière	03.21.81.37.95 ou 06.58.87.16.96
13	M. DUVAL Christophe	Auto entrepreneur spécialisé en communication audiovisuelle (films, vidéos, reportages, interviews, prise de son de qualité	7 rue principale	09.80.96.98.06 ou 06.01.15.55.39 / www.com-e-dia.com
14	Loxagri	Espaces verts	ZA des Hauts Monts – RD126	03.21.05.21.16

PARENTY

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	SARL DEPRAITER Mr. DEPRAITER Serge	Terrassement – Elagage – Abattage – Assainissements - Locations de benne – Macadam - Vente terre végétale	48 rue de la Houssoye	03.21.90.73.65 ou 06.75.08.32.48 Fax : 03.21.90.71.14 serge.depraiter@wanadoo.fr
2	SARL Gronier Dubois	Exploitation forestière	97 rue des Hêtres	03.21.90.74.91
3	Nord Hygiène Services Mme. WADOUX Aurélie	Prestations de nettoyage pour les particuliers et les entreprises	28 rue de la Houssoye	
4	EUR'OPALE Bâtiment Mr. CALON Yoann	Gros œuvre - Plâtrerie neuf et Rénovation – intérieur et extérieur	3 route de Montreuil	03.21.06.50.48
5	Mme. LOZINGUEZ Anne	Coiffure à domicile	12 rue de Campaliane	03.21.90.77.73 ou 06.62.80.43.98
6	ASCO-VERITAS	Conseil entreprise	5 rue de l'Abbaye – hameau Hérimetz	03.21.90.32.25 ou 06.85.87.60.01 Fax : 03.55.03.53.07 asco.veritas@nordnet.fr
7	ULTIM ACT Mr. MAILLARD Daniel	Installation et Rénovation électrique tous locaux - Domotique	44 rue de Thubeauville	03.66.98.00.91 ou 06.75.74.46.17 dmayard@hotmail.fr
8	Jeanine et Philippe NACRY Vente en direct de la ferme	Vente en direct de la ferme de viandes de porc et bœuf	16 avenue de la Motte d'Annezy Hameau de Thubeauville	06 02 04 46 57
9	Aux Plaisirs des Papilles Mr. LOZINGUEZ Ludovic	Traiteur à domicile	12 rue de Campaliane	06.72.17.66.18
10	Pubop	Création d'impression articles tous supports	131 route du petit Parenty	06.81.45.68.36 dixzign@sfr.fr www.pubop.fr
11	La mie Fred	Dépôt de pain – Produits locaux - Multiservices	4 bis route de desvres	06.83.06.61.16
12	Laurent Merlot EIRL	Electricité générale	34 le mont des marlis	03.21.90.47.87 lamerlot@xillan.fr

PREURES

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Menuiserie du Haut Pays Mr. LAVOGEZ Patrick	Fabricant fenêtres et portes en bois	34 rue de la Roque	03.21.86.56.92 Fax : 03.21.86.56.93 www.lavogez.fr menuiserieduhautpays@wanadoo.fr
2	SAS Les Charpentiers du Haut-Pays	Charpente numérique	34 rue de la Roque	03.21.05.86.98 Fax : 03.21.86.56.93
3	Constructions du Haut-Pays Mr. VERGNIER Pascal	Rénovation – Extension - Constructions maisons - Immeubles et bâtiments industriels	26 route d'Etaples	03.21.81.35.51 Fax : 03.21.81.72.50
4	L'Epi d'Or Mr. et Mme. FINDINIER	Boulangerie Pâtisserie	1 rue Belle Croix	03.21.90.50.49
5	Haut Pays Armature		Route d'Etaples	03.21.86.23.82
6	Mr. CARLU Clément	Menuiserie	43 rue Noire	03.21.81.93.89
7	Mr. HANQUEZ Vincent	Scierie	5 rue d'Hucqueliers	
8	Mr. MORANT Jean-Pierre	Menuiserie bois et matières plastiques	Route d'Etaples	03.21.90.93.97
9	Mr. LENOIR Patrick	Travaux agricoles et publics	33 rue de Sehen	06.08.21.30.76
10	Les Transports de Preures Mr. CREPIN Olivier	Transports professionnels et particuliers – Travaux publics	29 rue du Point du Jour	03.21.86.73.07 ou 06.12.18.07.09
11	Mr. ALIZIER Ruddy	Menuiserie – Agencement - Pose de fenêtres, volets et portes de garage	4 rue Belle Croix	
12	Mr. FALEMPIN Mario	Menuiserie (fabrication et pose) - Agencement	13 rue Belle Croix	03.21.90.75.38 ou 06.89.29.69.65
13	THOMAS Energie Mr. THOMAS Sébastien	Plomberie – Chauffage – Sanitaire – Electricité - Energies renouvelables	77 rue d'Hucqueliers	Tel : 03.21.90.47.17 Fax : 03.21.06.10.56 thomas.ernergies@orange.fr
14	Goudalle Charpente SARL Mr. GOUDALLE José	Charpente traditionnelle et lamellé - Collé/Panneau structural en bois massif - Bâtiments agricoles, industriels et commerciaux	50 route principale – hameau de Séhen	03.21.90.98.98 Fax : 03.21.90.99.00
15	CBCO (Concept Bois Côte d'Opale) Mme. GOUDALLE		50 route principale – hameau de Séhen	03.21.90.96.96 Fax : 03.21.90.41.92
16	SARL ASTORIA	Cabinet immobilier (acheter ou vendre du bien immobilier)	4 place de l'Eglise Saint Martin	03.21.86.27.16
17	HSP Mr. HAUTECOEUR Stéphane	Peinture - Papier Peint - Ravalement de façade – Aménagement – Rénovation - Revêtement sol - ...	13 rue du bassin	03.21.81.73.47 stephane.hautecoeur@orange.fr
18	Cathie Couture	Couture - Repassage	9 rue du Mont Rôti	07.70.27.99.63
19	Eurl Chevalier Antonio	Extensions – Charpentes – Couvertures Menuiseries PVC – Bois - Alu	26 rue du Point du Jour	03.21.05.18.68 ou 06.87.52.55.02
20	SAS Hanquiez Charpente	Charpente – Couverture - Bardage	38 rue d'enquin	03.21.86.92.12 ou 06.67.87.12.90 hanquiez.nicolas@gmail.com
21	SARL Duchatel-Leduc	Plomberie – Chauffage - Electricité	8 rue du Point du Jour	06.37.98.49.58 ou 06.87.01.35.21 sarl-duchatel-leduc@orange.fr
22	B.L.H Services Loth Bertrand	Revêtement de sols et murs peinture - Multiservices	57 rue noire	06.20.64.40.12 bertrand.loth@hotmail.fr
23	Mr. NOYELLE Jeremy	Petits travaux de maçonnerie	30 rue du Point du Jour	06.77.11.39.75 herve.nyelle@orange.fr
24	SAS Lavogez	Pose de fermetures, de menuiseries, d'escaliers, de charpentes et tous éléments en bois pour le bâtiment	34 rue de la Roque	

QUILEN

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Coopérative A1	Coopérative agricole		03.21.86.53.90
2	Mr. BUNEL Yannick	Imprimerie	8 rue d'en haut	

RUMILLY

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Mr. HARLE Ghislain	Boulangerie - Pâtisserie	86 rue de la Vallée de l'Aa	03.21.86.53.09
2	Mr. GRESSIER Michel	Charpente – Couverture – Isolation -Menuiserie bois et PVC - Aménagement	4 rue de Combremont	03.21.81.10.30
3	Mr. GRESSIER Alain	Menuiserie / bois	5 allée Houvoy	03.21.81.29.64
4	Toulet Tout beurre Tout crème Mr. TOUELET Ulysse)	Pizzeria – Boulangerie - Pâtisserie (à emporter, sur les marchés)	18 rue de la Huberdrerie	06.29.57.05.24 ou 06.45.12.61.24
5	SARL Gressier Alexandre	Couvreur – Zingueur – Etanchéité – Charpente – Ossature bois	2 rue de Combremont	06.47.13.12.76 ou 03.21.81.10.30 alexgressier7@gmail.com

SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Mr. DUCHAUSSOY Henri	Travaux agricoles	Hameau d'Etreuille	03.21.86.55.68
2	Mr. MERLOT Michel	Transport routier - Travaux agricoles	Hameau d'Hénoville	03.21.86.53.54 Fax : 03.21.81.90.36
3	EURL Philippe Petit	Garage agricole-pneus divers-matériel plaisance STIHL-fabrication grille barrière	Rue principale	03.21.86.52.15 / Fax : 03.21.86.16.92
4	Etre Zen	Institut de Beauté	2 rue du Plouy	06.85.29.55.51

VERCHOCQ

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Mr. MILON Jean-Marie	Marchand de bestiaux	Rue du Mont de Gournay	03.21.86.50.69
2	Mr. KEIL	Commerce de détails (marchés)		03.21.81.09.32
3	Mr. PLEY Dominique	Boucherie - Charcuterie	82 rue principale	03.21.86.51.53 dominique.pley@orange.fr
4	SARL Garage Nempont	Garagiste	1 rue principale	03.21.86.53.35
5	SAS Bovi 2000 Mr. DUCROCQ	Commerce et transport de bestiaux	14 rue de Payelleville, hameau Gournay	Tel : 03.21.86.20.00 Fax : 03.21.06.25.80
6	Sté Lob Green	Commerce de gros de produits chimiques	Hameau Gournay 25 rue Chapelle	03.21.81.40.03
7	Transport Cousin	Transport routier	10 route nationale 126	03.21.86.56.57
8	SARL Senlecque Transport Mr. SENLECQUE André	Transport routier	13 rue de l'Eglise Rollez	03.21.86.52.96 Fax : 03.21.86.29.90
9	Mr. DUMETZ Jean-Marie	Travaux agricoles	17 rue principale	03.21.86.54.51
10	Mr. LIBERT Arnaud	Dessinateur (maisons individuelles, bâtiments agricoles, ...)	21 rue principale	03.21.06.15.48 arnaud.libert@orange.fr
11	Mr. HEMBERT Bruno	Menuiserie bois et matières plastiques	61 rue principale	03.21.38.57.70
12	Mr. HUYGUE Hervé	Construction – Rénovation – Carrelage – Assainissement – Isolation	5bis rue de Carnoye	03.21.81.34.75
13	Mr. LECERF Christophe	Installations électriques - Plomberie	21 rue de la chapelle	03.21.86.26.84
14	Roussel Bâtiments Mr. ROUSSEL Gérard et Claude	Hangars métalliques ou bois – Charpente - Couverture – Bardage - Rénovation charpente et couverture maison	2 et 8 rue du Bas	03.21.86.29.28 ou 03.21.81.89.88
15	Mr. MAILLARD Guy	Bar - Brasserie	Route Nationale 126	03.21.86.50.20
16	Auberge de Fasques Mme. LAMORT Régine	Café – Restaurant - Traiteur	29 rue principale	03.21.86.52.21
17	Vallée Eclairage	Eclairage : matériel en gros	7 rue de l'Eglise	03.21.90.99.63
18	Aéro Delahaye Mr. DELAHAYE Jean-Louis	Aéro club – Bar – Restaurant	Ferme du Val du Frêne	03.21.81.33.52
19	Mr. SORET Laurent	Electricité générale	Rue du Mont de Gournay	03.21.86.08.63
20	Total Bois et Jardins Mr. VIDOR Laurent	Pose de clôtures	12 rue du Frêne	06.78.07.04.62
21	Mr. CARLU Yves	Rénovation générale de bâtiment	41 rue principale	03.21.06.05.54
22	AJ TP Mr. SENLECQUE André Mr. TRUNET Joël	Travaux publics – Terrassement - Assainissement – Bordurassions – Démolition - Aménagements extérieurs - ...	13 rue de l'Eglise – hameau de Rollez	03.21.86.52.96
23	La Liettroise construction Mr. BUIHCE Yves	Maisons bois, briques, parpaings	1 rue principale	06.23.90.59.83 Fax : 03.21.05.82.55 yd.laliettroise@hotmail.fr
24	Mme. FROISSART Béatrice	Rénovation de meubles	6bis rue Payelleville - Gournay	03.21.81.56.96
25	L'escadrille Mr. MINET Bertrand	Brasserie – Restaurant - Grill	6 hameau du Val du Frêne	03.21.81.33.52
26	Nature et Construction	Construction neuve et rénovation	18 rue de la chapelle, hameau de Gournay	03.21.06.97.25 ou 06.81.43.37.23 ou 06.77.96.29.25

WICQUINGHEM

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	Mme. SENECAT Nathalie	Coiffure à domicile homme, femme, enfant	Rue Bigot	03.21.81.87.33
2	SARL Cordier - Jollant	Entreprise de travaux agricoles et Terrassements – Garage automobile (agent Renault)	Rue Bigot	03.21.90.50.11 ou 06.80.53.08.97
3	Mr. FLAHAUT Freddy	Construction - Entretien - Réparation des bâtiments	6 rue de l'Eglise	03.21.05.90.01
4	Mr. LEROY Patrice	Ferrailleur		03.21.06.02.78 ou 06.45.38.74.50
5	La ferme Les Tourterelles Mr. LAVOGEZ Alain	Vente de volailles à la ferme (poulets, pintades, poulardes, dindes)	7 rue du catelet	03.21.90.58.17 ou 06.70.33.53.29

ZOTEUX

	Nom ou Raison sociale	Activité	Adresse	Téléphone
1	EURL Gressier Mr. GRESSIER Hervé	Entreprise de maçonnerie générale	34 rue des Fauchelles	03.21.86.11.12
2	SARL ATRAG Mme. FAYEULLE	Commerce de gros matériels agricoles	4 rue des sept voies romaines	03.21.86.27.55
3	Mr. BODART Francis	Transport routier - Travaux de maçonnerie générale	62 rue principale	03.21.81.92.15 Fax : 03.21.81.39.59
4	Transports P. Lafillé & Fils Mr. LAFILLE Philippe	Transport routier	63 rue principale B.P. 13	03.21.90.50.44 ou 03.21.81.12.70 Fax : 03.21.86.17.90 transport.lafille@wanadoo.fr
5	EURL Opal Transport Mme. DANTIN	Transport routier - Location de matériel de transport	33 rue principale	03.21.86.53.70
6	Mr. DANTIN Michel	Garagiste - Réparateur machines agricoles - Dépannage PL VL - Station essence	31 rue principale	03.21.86.53.70 Fax : 03.21.86.02.74
7	Garage Bruno Hanquez	Mécanique – Carrosserie - Station lavage auto - Agent Renault	6 rue principale	03.21.86.11.38 Fax : 03.21.86.28.19
8	Mr. DUFRESNE Hugues	Electricité générale – Plomberie – Chauffage – Sanitaire - Energies renouvelables	5 rue Pecqueur	03.21.86.08.19 entrepriseufresne@orange.fr
9	Artois Artisan Chaumier Mr. MAUPIN Bruno	Tous travaux toiture en chaume neuf - Rénovation - Entretien - Modification	8 rue des Mortiers	03.21.86.55.55 ou 06.10.10.32.32
10	Mr. FAYEULLE Jacques	Commerce de bestiaux	4 rue des sept voies romaines	03.21.86.21.37
11	Mr. DELATTRE Gérard	Menuiserie bois PVC – Charpente – Couverture – Volets roulants – Vélux – Double vitrage	Ruelle Fauchelles	03.21.86.11.37
12	Mr. et Mme. GOURLAIN Philippe	Maçonnerie générale – Carrelage – Rénovation – Construction – Cheminée -Terrasse - Piliers – Enduit à la chaux	26 rue principale	03.21.86.11.13 ou 06.09.52.17.97
13	Albion Construction Mr. WAKEFORD Wayne	Maçonnerie générale (gros oeuvre, carrelage, rénovation, cloisons)	40 rue du Bout de Dessous	03.21.90.47.41 ou 06.62.26.12.71
14	Mr. SAILLY Denis	Bâtiments d'élevage et agronomie	12, rue des 7 voies	03.21.86.05.04 ou 06.86.68.05.34 Fax : 03.21.06.36.77
15	SAS entreprise Dacquin Yves	Electricité générale - Sanitaire - Chauffage - Energies renouvelables - Plomberie	75 route principale	03.21.06.57.12 ou 06.07.06.65.46 www.chauffagiste-zoteux.fr yves.dacquin@orange.fr
16	Le Centurion Mme. RETAUX Catherine	Bar – Brasserie – Pizzeria (pizzas sur place ou à emporter les vendredis, samedis et dimanches soir)	6 Place Saint Pierre	03.21.81.92.62
17	« Au Marmiton » Mr. et Mme. BOCQUET Freddy	Traiteur – Bar – Restaurant - Salle de réception - Cuisine traditionnelle	14 rue principale	03.21.05.41.19 aumarmiton@orange.fr
18	MD Couverture Mr. DUCROCQ Marc-Antoine	Couverture – Charpente - Zinguerie	47 rue des Mortiers	03.21.86.47.44 ou 06.52.81.16.72 m-a.ducrocq@laposte.net
19	Mr. DELATTRE Anthony	Electricité – Energie renouvelables – Chauffage – Sanitaire	55 rue des mortiers	06.42.10.42.50 anthonydelattre@live.fr
20	FD Menuiserie	Menuiserie générale – Ossature bois - Charpente – Couverture – Rénovation - Aménagement des combles	72 bis route principale	06.98.27.41.09 freddy62650@gmail.com
21	Transports ITLF Mr. FAYEULLE Anthony	Transports	4 rue des 7 voix romaines	03.21.86.21.37 / Fax : 03.21.86.27.55 anthony.ITLF@orange.fr
22	A.B.S Leclercq Anthony	Rénovation intérieure	93 route principale	06.87.35.45.60 Lolonat1@hotmail.fr
23	La nature des Correaux Mr. DELPLANQUE Gérald	Pépinière	3 rue des correaux	06.47.88.34.32 lanaturedescorreaux@laposte.net

Extrait de l'étude d'une stratégie foncière et d'habitat du Pays Maritime et rural du Montreuillois, Syndicat Mixte Pays Maritime et rural du Montreuillois, 2010

Les polarités

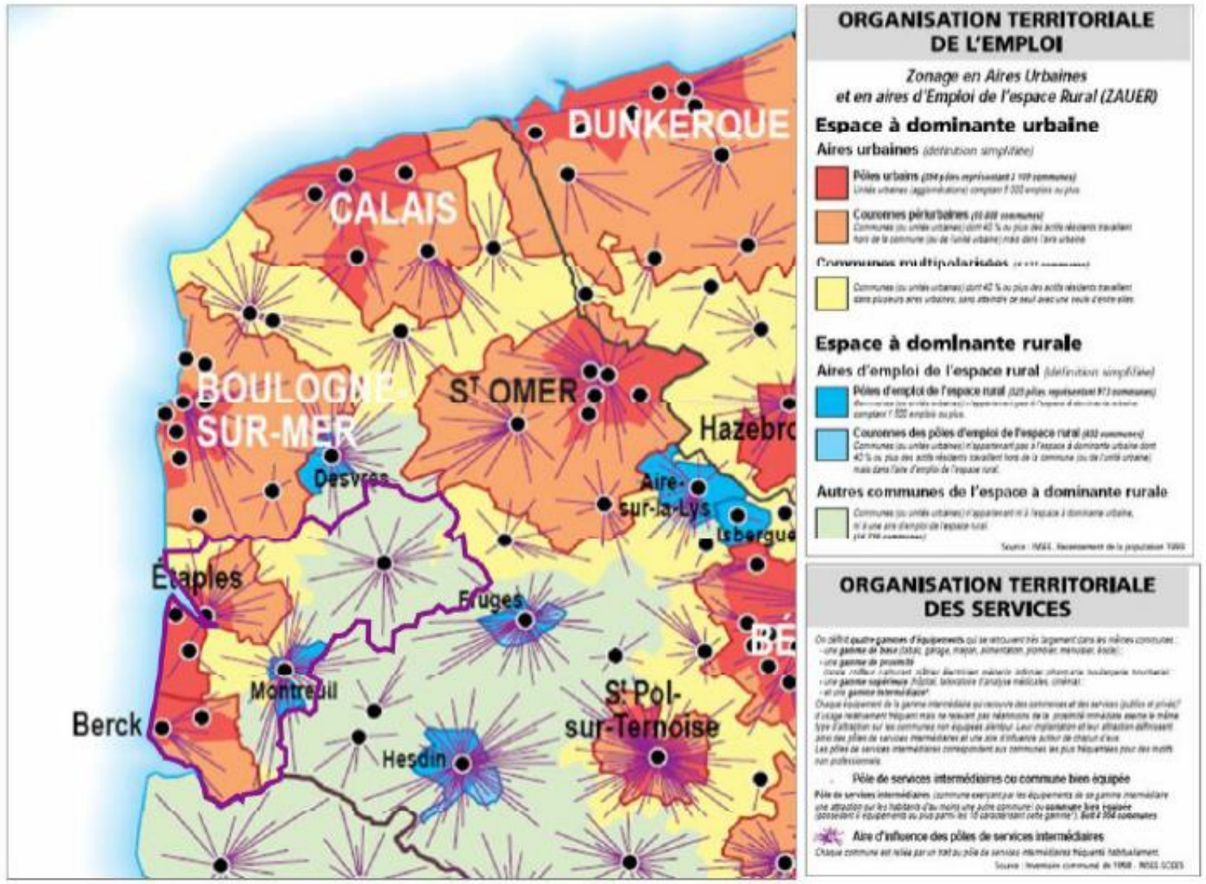
La carte des territoires vécus de l'INSEE identifie:

→ 2 pôles urbains sur le littoral qui sont également des pôles touristiques :
• Berck sur mer (Rang du Fliers & Verton)
• Étaples (et Le Touquet)

→ 1 pôle urbain majeur dans l'espace rural : Montreuil sur mer

→Hucqueliers est identifié comme **une aire d'influence** des pôles de services intermédiaires.

Le territoire est également sous le rayonnement des pôles urbains majeurs que constitue les agglomérations de Boulogne sur mer et de St Omer et des pôles urbains de l'espace rural comme Desvres.



La carte des Territoires Vécus (l'INSEE) Cette carte superpose au niveau communal deux types d'approches:
-l'accès à l'emploi en dessinant les aires urbaines et les aires d'emploi de l'espace rural
-l'accès au services en repérant les communes pôle de service intermédiaires et leurs aires d'influence

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

H- Diagnostic agricole : Un territoire essentiellement agricole

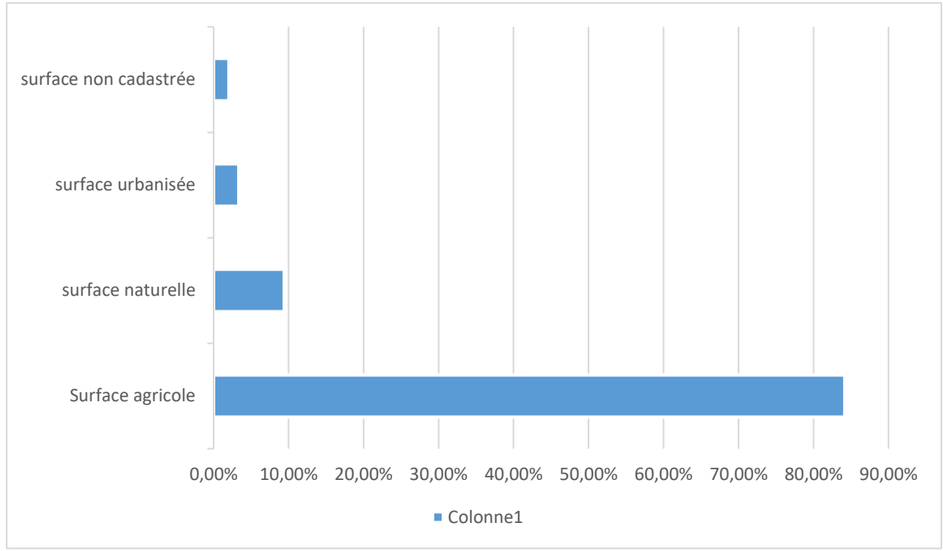
On entend par exploitation agricole, toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal ainsi que les activités exercées par l'exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation à l'exclusion des activités du spectacle (article L.311-1 du Code Rural).
La simple pension de chevaux n'est pas considérée comme une activité agricole. Par ailleurs, l'ensemble des bâtiments liés aux coopératives agricoles, aux entreprises de travaux agricoles (sans le support d'une exploitation), aux entreprises de parcs et jardins ne relève pas des activités agricoles mais de prestations de services au sein de zones artisanales ou d'activités.

Installations classées

D'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publiques ou privées, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité et à la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et monuments, sont soumises aux dispositions de la loi n°76-663 du 16 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), reprises dans le Code de l' Environnement.
Pour rappel, les éleveurs doivent tenir informé l'Administration (Préfecture de département) des changements intervenus dans leur exploitation (décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 portant application de la loi du 19 juillet 1976 relative aux ICPE).

Pour assurer la pérennité des exploitations agricoles, l'article L111-3 du Code Rural a introduit le principe de réciprocité des règles de distances en imposant, aux nouvelles constructions des tiers (ainsi qu'aux limites de zones) et à tout changement de destination à usage non agricole, le même éloignement par rapport aux bâtiments agricoles afin de permettre aux exploitants de pérenniser leur activité. Il est applicable que ce soit pour les ICPE que pour les exploitations soumises au Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D)

Répartition des modes d'usage (Safer) en 2015

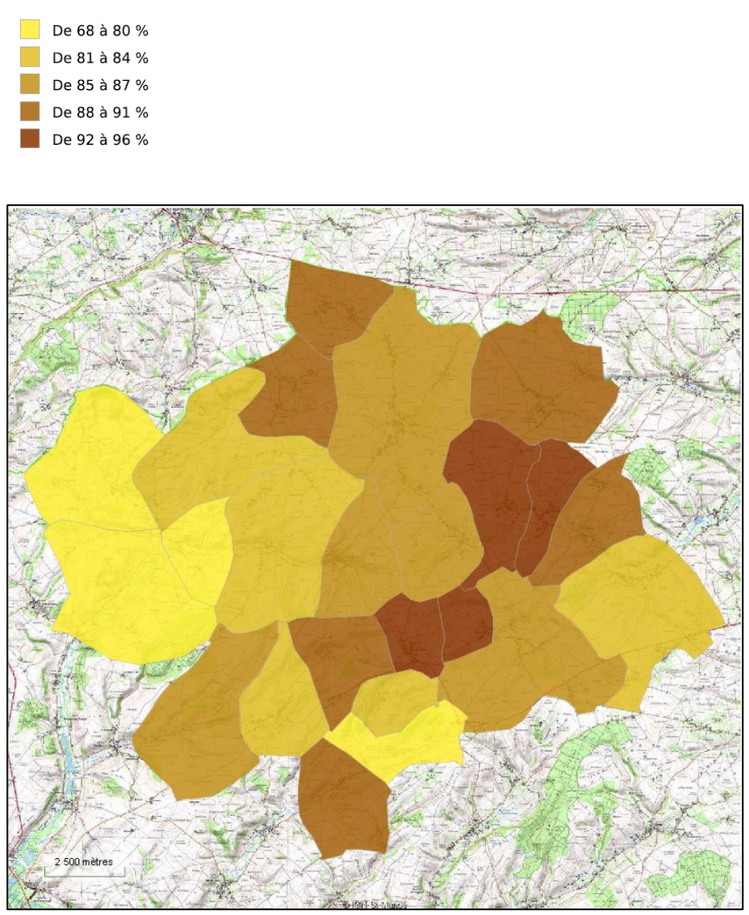


Surface cadastrée agricole = 19 738 ha
Surface cadastrée naturelle = 2 181 ha
Surface cadastrée urbanisée = 777 ha
Surface non cadastrée = 476 ha

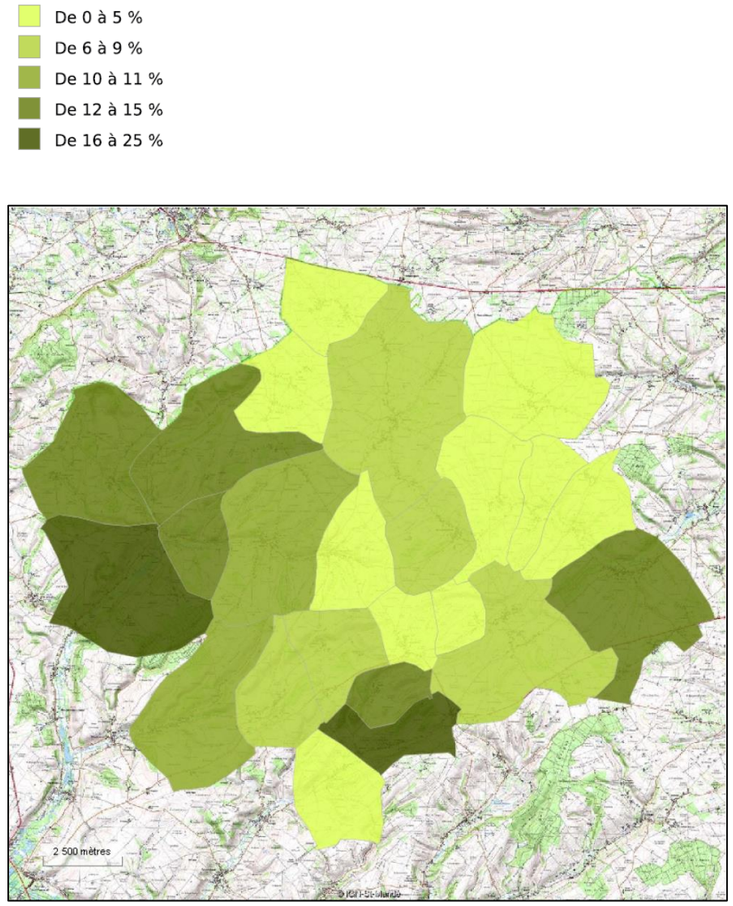
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Part de la surface communale agricole en 2015 (source SAFER)

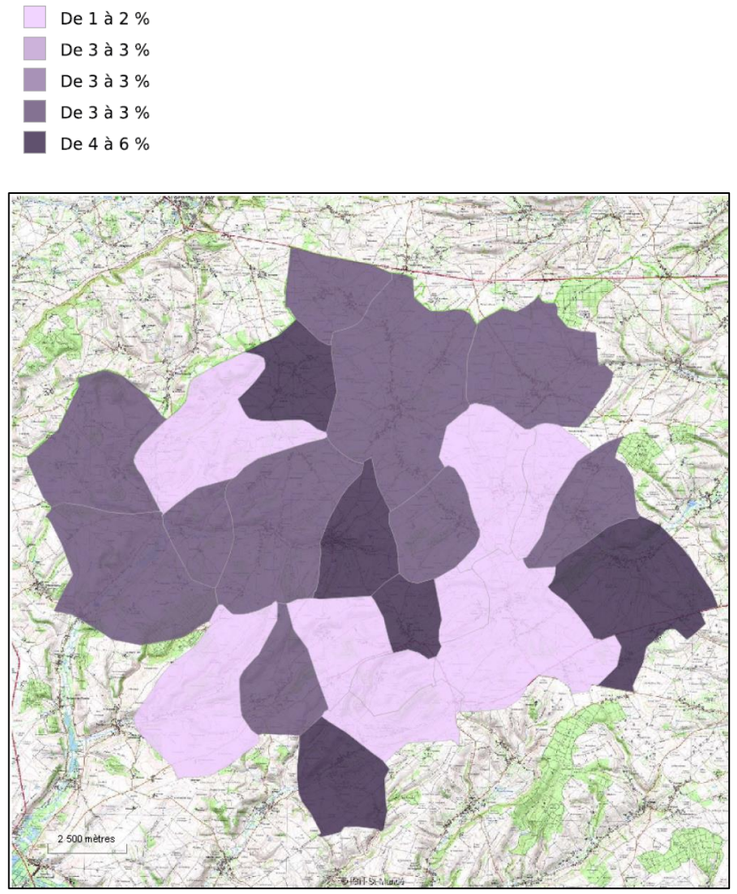
Source : DGFiP : cadastre, fichier MAJIC des propriétés non bâties, groupes de natures de culture.
Méthode de discrétisation : quantiles.



Part de la surface communale naturelle non agricole en 2015 (source SAFER)



Part de la surface urbanisée en 2015 (source SAFER)



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

(source SAFER)
Ce tableau présente pour la période choisie :
- l'évolution nette en hectares des surfaces des différents modes d'usage du sol sur votre territoire (surfaces cadastrées agricoles, naturelles, urbanisées et surfaces non cadastrées)
- leurs taux d'évolution en %
- leur évolution moyenne annuelle en ha/an d'après les natures renseignées au cadastre.

Période d'analyse : 2007-2015	Evolution nette	Taux d'évolution	Évolution moyenne annuelle
Surface agricole	-337 ha	-1.7 %	-42.1 ha/an
Surface naturelle	263 ha	12.1 %	32.9 ha/an
Surface non cadastrée	0 ha	0.1 %	0.0 ha/an
Surface urbanisée	73 ha	9.4 %	9.1 ha/an

Liste des installations classées

Code établissement	Nom Usuel	Etat d'activité	Régime de l'établissement	Commune d'exploitation	Code Postal de la commune d'exploitation
0562.00029	ROUSSEL BEAUMONT HERVE	En fonctionnement	D	AIX EN ERGNY	62650
0562.00028	SAULE MRS GILLIOT FRERES (GAEC DE LA)	En fonctionnement	D	AIX EN ERGNY	62650
0562.00039	ANSEL ARNAUD	En fonctionnement	D	ALETTE	62650
0562.00038	GAEC DELHAYE	En fonctionnement	D	ALETTE	62650
0038.00017	THIRET DUBOIS (SCEA)	En fonctionnement	D	ALETTE	62650
0562.00126	DELHAYE EMMANUEL	En fonctionnement	D	AVESNES	62650
0562.00127	DELHAYE MARC	En fonctionnement	D	AVESNES	62650
0562.00125	GAEC DOUCES FOLIES	En fonctionnement	D	AVESNES	62650
0562.00204	DUPEND MARIE ANGE	En fonctionnement	D	BECOURT	62240
0562.00203	EARL BERNARD	En fonctionnement	D	BECOURT	62240
0562.00206	EARL COMPIEGNE	En fonctionnement	D	BECOURT	62240
0562.00210	EARL CREPIN	En fonctionnement	D	BECOURT	62240
0562.02074	EARL FRANCOIS	En fonctionnement	D	BECOURT	62240
0562.00208	LABITTE BERNADETTE	En fonctionnement	D	BECOURT	62240
0562.00211	LANCE VASSEUR REJANE (VB)	En fonctionnement	D	BECOURT	62240
0562.00209	MOREL YVES (VB)	En fonctionnement	DC	BECOURT	62240
0562.00205	SOUDAIN (GAEC)	En fonctionnement	D	BECOURT	62240
0562.00207	VASSEUR ETIENNE	En fonctionnement	D	BECOURT	62240
0562.00248	BIZET OLIVIER	En fonctionnement	D	BEUSSENT	62170
0562.00246	BOIS RATEL (SCL DU)	En fonctionnement	DC	BEUSSENT	62170
0038.00123	Brunes (EARL des)	En fonctionnement	D	BEUSSENT	62170
0562.00252	DEBOVE GERARD	En fonctionnement	D	BEUSSENT	62170
0562.00245	EARL DE LA HAUTE CHAMBRE	En fonctionnement	D	BEUSSENT	62170
0562.00249	EARL DES SOURCES - MERLIN XAVIER	En fonctionnement	D	BEUSSENT	62170
0562.00244	EARL DU CHATEAU ROUGE MRS SAILLY	En fonctionnement	D	BEUSSENT	62170
0562.00251	EARL PISCICULTURES GOBERT	En fonctionnement	A	BEUSSENT	62170
0562.00243	SCEA COCATRIX	En fonctionnement	D	BEUSSENT	62170
0562.00242	VASSEUR REGIS (EARL)	En fonctionnement	D	BEUSSENT	62170
0562.00261	CHIVET ALAIN	En fonctionnement	D	BEZINGHEM	62650
0562.00258	CHIVET LONGAVESNE (EARL)	En fonctionnement	D	BEZINGHEM	62650
0562.00262	COLHAU (EARL DU)	En fonctionnement	D	BEZINGHEM	62650
0562.00264	DUCROCQ PHILIPPE	En fonctionnement	D	BEZINGHEM	62650
0562.00266	EARL DU MONT QUENEL	En fonctionnement	D	BEZINGHEM	62650
0562.00257	ESGRANGES (GAEC D')	En fonctionnement	DC	BEZINGHEM	62650
0562.00259	FORESTIER (GAEC)	En fonctionnement	D	BEZINGHEM	62650
0562.00267	GAPEC DES AULNES	En fonctionnement	D	BEZINGHEM	62650
0562.00260	LANCE FRANCOISE	En fonctionnement	E	BEZINGHEM	62650
0562.00263	LELEU DIDIER	En fonctionnement	D	BEZINGHEM	62650
0562.00265	REGNIER SEBASTIEN	En fonctionnement	E	BEZINGHEM	62650
0562.00270	EARL DE LA FLEUR DE LYS	En fonctionnement	D	BIMONT	62650
0070.06423	EARL des PERCENEIGES	En fonctionnement	D	BIMONT	62650
0562.00271	EARL LE PLOUY	En fonctionnement	D	BIMONT	62650
0562.00272	REGNIER SEBASTIEN	En fonctionnement	D	BIMONT	62650
0562.01963	DAUSQUE JEROME	En fonctionnement	DC	BOURTHES	62650
0562.00344	EARL DEHAYE	En fonctionnement	D	BOURTHES	62650
0562.00347	EARL DU CATTEAU DE MIEURLES (VB)	En fonctionnement	D	BOURTHES	62650
0562.00345	EARL LES TILLEULS (MERLIN)	En fonctionnement	E	BOURTHES	62650
0562.00343	EARL MERLIN MARTEL	En fonctionnement	D	BOURTHES	62650
0562.00346	GAEC BIZET NOEL	En fonctionnement	D	BOURTHES	62650
0562.00341	GAEC DE LA MARETTE	En fonctionnement	E	BOURTHES	62650
0562.00342	GAEC DE LA PETITE CHAPELLE(MILAMON)	En fonctionnement	D	BOURTHES	62650
0562.00336	LARDE VINCENT	En fonctionnement	D	BOURTHES	62650
0562.00337	MAILLY HENRI	En fonctionnement	D	BOURTHES	62650
0562.00338	SCEA LE PATIS	En fonctionnement	E	BOURTHES	62650
0562.00339	WALLE SIDONIE	En fonctionnement	E	BOURTHES	62650
0562.00408	GAEC DE L AUBLET	En fonctionnement	D	CAMPAGNE LES BOULONNAIS	62650
0562.00405	LOTTILLIER (EARL)	En fonctionnement	D	CAMPAGNE LES BOULONNAIS	62650
0562.01972	MARIETTE JEAN	En fonctionnement	D	CAMPAGNE LES BOULONNAIS	62650
0562.00406	MARTEL GABRIEL	En fonctionnement	D	CAMPAGNE LES BOULONNAIS	62650

Code établissement	Nom Usuel	Etat d'activité	Régime de l'établissement	Commune d'exploitation	Code Postal de la commune d'exploitation
0562.00409	MOULIN (EARL DU)	En fonctionnement	D	CAMPAGNE LES BOULONNAIS	62650
0562.00407	VASSAL RETAUX MARCEL	En fonctionnement	D	CAMPAGNE LES BOULONNAIS	62650
0562.00458	EARL CREPIN	En fonctionnement	D	CLENLEU	62650
0562.00457	EARL DE L HOTEL DIEU	En fonctionnement	D	CLENLEU	62650
0562.00454	GAEC DEWAMIN	En fonctionnement	D	CLENLEU	62650
0562.00455	GAEC LECERF	En fonctionnement	DC	CLENLEU	62650
0562.00456	SCEL DU MONT BLANC (LONG BUISSON)	En fonctionnement	A	CLENLEU	62650
0562.00617	SENESCHAL PHILIPPE	En fonctionnement	D	ENQUIN SUR BAILLONS	62650
0562.00637	CORDIER CHRISTOPHE	En fonctionnement	D	ERGNY	62650
0562.00635	EARL DES PRES DE ST JEAN	En fonctionnement	D	ERGNY	62650
0562.00636	GAEC DE COMBREMONT	En fonctionnement	D	ERGNY	62650
0562.00638	REMONT NICOLAS	En fonctionnement	D	ERGNY	62650
0562.00879	BRAURE MARIE ANDREE	En fonctionnement	E	HERLY	62650
0562.00878	DUFRENNE FRERES (GAEC)	En fonctionnement	D	HERLY	62650
0562.00874	GAEC CARLU REGNAULT	En fonctionnement	D	HERLY	62650
0562.00877	GAEC DU LIGNON	En fonctionnement	DC	HERLY	62650
0562.00875	GUFFROY JEAN CLAUDE	En fonctionnement	A	HERLY	62650
0562.00881	POYER LIONEL (SARL)	En fonctionnement	DC	HERLY	62650
0562.00880	POYER NATHALIE	En fonctionnement	D	HERLY	62650
0562.00939	EARL LE MANOIR	En fonctionnement	D	HUCQUELIERS	62650
0562.00941	GAEC DU MOULIN	En fonctionnement	D	HUCQUELIERS	62650
0562.00940	HERTAULT ET FAUQUEMBERGUE (SCEA) (VB)	En fonctionnement	A	HUCQUELIERS	62650
0562.00947	EARL DU MONT PREME	En fonctionnement	D	HUMBERT	62650
0562.00946	GAEC AVISSE	En fonctionnement	D	HUMBERT	62650
0562.00945	LECLERCQ MAXIME	En fonctionnement	D	HUMBERT	62650
0562.01127	EARL LEDUC	En fonctionnement	D	MANINGHEM	62650
0562.01129	GOMEL CHRISTIAN (VB)	En fonctionnement	D	MANINGHEM	62650
0562.01128	PEUVION JEAN-PIERRE	En fonctionnement	D	MANINGHEM	62650
0562.01331	CARLU GUILLAUME	En fonctionnement	D	PARENTY	62650
0562.01323	DELPLANQUE MICHEL FILS	En fonctionnement	D	PARENTY	62650
0562.01328	GAEC DU MANOIR D'HODICQ	En fonctionnement	D	PARENTY	62650
0562.02029	GAEC RECONNU DES MANOIRS	En fonctionnement	D	PARENTY	62650
0562.01329	LA VIE ACTIVE E.S.A.T de Parenty	En fonctionnement	D	PARENTY	62650
0562.01324	MONT AU SANG (GAEC DU)	En fonctionnement	DC	PARENTY	62650
0562.01326	NACRY PHILIPPE	En fonctionnement	E	PARENTY	62650
0562.00235	PERON THOMAS	En fonctionnement	D	PARENTY	62650
0562.01327	PLAINE DU MOULIN (GAEC DE LA)	En fonctionnement	D	PARENTY	62650
0562.01383	DACQUIN GUY	En fonctionnement	D	PREURES	62650
0562.01380	DACQUIN VINCENT	En fonctionnement	D	PREURES	62650
0562.01386	DESCHARLES PATRICE ANDRE	En fonctionnement	D	PREURES	62650
0562.01385	EARL DU BASSIN	En fonctionnement	D	PREURES	62650
0562.01376	FINDINIER JEAN FRANCOIS	En fonctionnement	D	PREURES	62650
0562.01382	GAEC DE LA ROQUE LEFRANCOIS (VB)	En fonctionnement	D	PREURES	62650
0562.01377	LONGAVESNE ERIC	En fonctionnement	D	PREURES	62650
0562.01384	MONT AIGU (EARL DU)	En fonctionnement	D	PREURES	62650
0562.01381	SCEA DU CAILLEUEZ	En fonctionnement	E	PREURES	62650
0562.01379	SOUDAIN (GAEC)	En fonctionnement	D	PREURES	62650
0562.01412	GAEC DE LA PRAIRIE	En fonctionnement	D	QUILEN	62650
0562.01413	VAN DEN BOSSCHE (GAEC)	En fonctionnement	D	QUILEN	62650
0562.01530	BOIS DE BEAUSSART (EARL DU) (VB)	En fonctionnement	DC	RUMILLY	62650
0562.01528	EARL DE LA HUBERDERIE	En fonctionnement	E	RUMILLY	62650
0562.02143	EARL DEROLLEZ CHRISTIAN et LAURENCE	En fonctionnement	D	RUMILLY	62650
0562.01532	EARL DU PETIT BOIS	En fonctionnement	D	RUMILLY	62650
0562.01531	GAEC LEMAITRE JEAN MARC	En fonctionnement	D	RUMILLY	62650
0562.01529	SPECQUE (SCEA)	En fonctionnement	D	RUMILLY	62650
0562.01526	TALLEUX ARNAUD	En fonctionnement	DC	RUMILLY	62650
0562.01589	EARL DES THUYAS	En fonctionnement	D	ST MICHEL SOUS BOIS	62650
0562.01586	EARL PICHONNIER	En fonctionnement	D	ST MICHEL SOUS BOIS	62650
0562.01588	EARL PRIEZ PIERRE	En fonctionnement	D	ST MICHEL SOUS BOIS	62650

Code établissement	Nom Usuel	Etat d'activité	Régime de l'établissement	Commune d'exploitation	Code Postal de la commune d'exploitation
0562.01587	LAISNE TAVERNE PHILIPPE (VB)	En fonctionnement	D	ST MICHEL SOUS BOIS	62650
0562.01772	CARLU ISABELLE	En fonctionnement	D	VERCHOCQ	62560
0562.02152	EARL BOULET DESMONS	En fonctionnement	D	VERCHOCQ	62560
0562.02054	EARL DE LA MONTREUIL	En fonctionnement	D	VERCHOCQ	62560
0562.01773	EARL DU PATIT	En fonctionnement	D	VERCHOCQ	62560
0562.01774	EARL DUISANT CARPENTIER	En fonctionnement	D	VERCHOCQ	62560
0562.01777	MILON JEAN MARIE	En fonctionnement	D	VERCHOCQ	62560
0562.01775	SCEA DU MONT DE GOURNAY	En fonctionnement	A	VERCHOCQ	62560
0562.01865	EARL BRACHET	En fonctionnement	D	WICQUINGHEM	62650
0562.01864	EARL DE L'ALOUETTE	En fonctionnement	E	WICQUINGHEM	62650
0562.01862	EARL LES TOURTERELLES	En fonctionnement	D	WICQUINGHEM	62650
0562.01863	GAEC DES BLEUETS	En fonctionnement	D	WICQUINGHEM	62650
0070.06226	Montimet (Gaec du)	En fonctionnement	D	WICQUINGHEM	62650
0562.01928	EARL DE L'ANTENNE	En fonctionnement	D	ZOTEUX	62650
0562.01927	GALLET DANIEL	En fonctionnement	D	ZOTEUX	62650
0562.01929	WALLOIS GHYSLAIN	En fonctionnement	D	ZOTEUX	62650

a) Méthode et Objectifs

Les grands axes présentés dans ce rapport répondent aux objectifs de réalisation d'un diagnostic agricole territorial en vue de l'établissement du PLUi d'Hucqueliers.
Il s'agit de dresser un profil général de l'agriculture du Canton, mais aussi un profil plus local par commune pour cibler les spécificités agricoles de chaque commune et les intégrer ensuite lors de l'élaboration du PLUi.

Pour ce faire, des enquêtes complètes relatives à l'état actuel et futur des exploitations ont été envoyées aux 350 exploitations agricoles concernées.

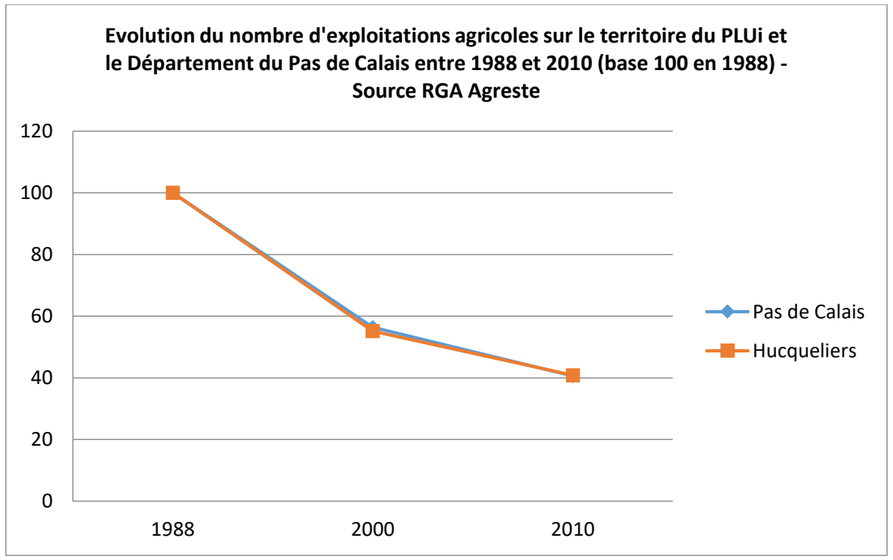
La méthodologie utilisée se décompose en différentes étapes :
- Lancement de la démarche avec les acteurs du PLUi
- Réunions d'information auprès des agriculteurs
- Élaboration et validation du questionnaire d'enquête
- Envoi des enquêtes
- Analyse des données à partir des éléments disponibles (enquêtes, recensement agricole 2010, données cartographiques, INSEE, etc.)
- Restitution du diagnostic.

B-Représentativité des résultats
La limite principale de ce rapport réside dans le taux de réponse des agriculteurs. En effet, on enregistre ici 37% de retours d'enquêtes par rapport au recensement total des exploitants sur le territoire, soit 132 enquêtes complétées et renvoyées sur 350 exploitations au total. S'ajoutant à cela une hétérogénéité des renseignements fournis en termes de précision des informations. Ce taux de données reste donc insuffisant pour établir une image représentative de la situation agricole du territoire du PLUi d'Hucqueliers.

b) Profil agricole

1) Le nombre d'exploitations

Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations (tous statuts confondus) a chuté de 59% passant ainsi de 754 exploitations à 308 sur le territoire du PLUi d'Hucqueliers, soit une perte de 446 exploitations sur 22 ans. Ces chiffres sont comparables à la baisse du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 établie à 59,3% par le RGA pour le département du Pas de Calais.



Evolution du nombre d'exploitations tous statuts confondus dans le département du Pas de Calais

	Exploitations		
	1988	2000	2010
Tous statuts	16 556	9 335	6 734

Evolution du nombre d'exploitations tous statuts confondus

	Exploitations		
	1988	2000	2010
Tous statuts	754	416	308

Source : Ministère en charge de l'Agriculture, Agreste, Recensements agricoles

2) Formes juridiques

Statuts juridiques des exploitations agricoles du territoire du PLUi d'Hucqueliers

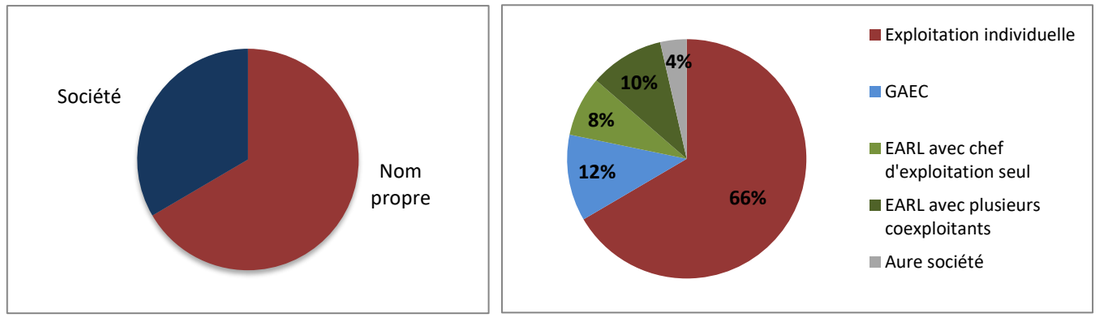
	Exploitations		
	1988	2000	2010
Tous statuts	754	416	308
Exploitations individuelles	713	334	205
Groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec)	26	37	36
Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) avec chef d'exploitation seul	s	18	25
EARL avec plusieurs coexploitants	0	20	31
Autres	14	7	11

Source : Ministère en charge de l'Agriculture, Agreste, Recensements agricoles

En 1988 sur le territoire du PLui d'Hucqueliers, les exploitations individuelles représentent 95% des exploitations agricoles contre 66% en 2010. Par ailleurs, les sociétés agricoles ne représentent que 18% des exploitations en 2000 contre 30% en 2010. On observe sur le canton une diminution progressive du nombre d'exploitations individuelles au profit des EARL ou des sociétés civiles et commerciales.

Le retour des enquêtes envoyées aux exploitants du canton a permis de constater la même tendance puisque l'on observe environ 50% d'exploitants individuels contre 50% de sociétés.

Statut juridique des exploitations agricoles en 2010

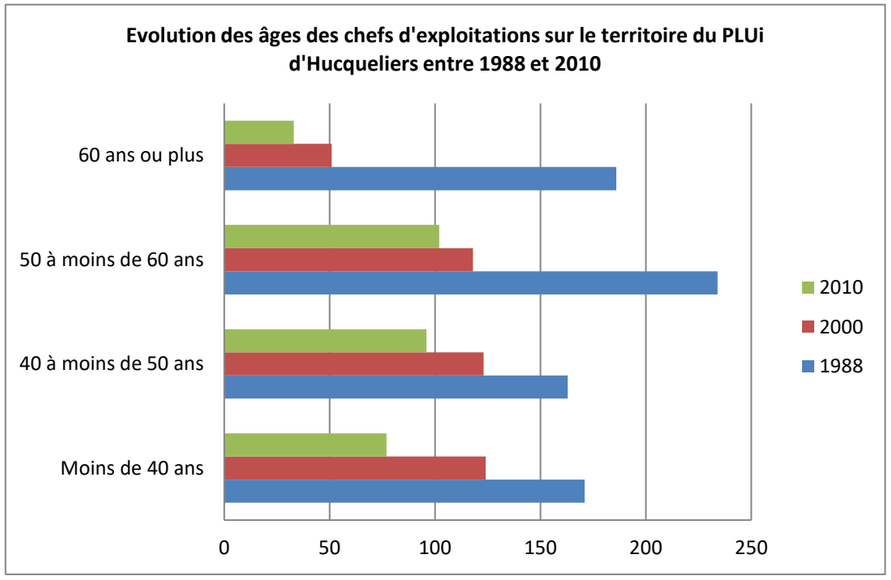


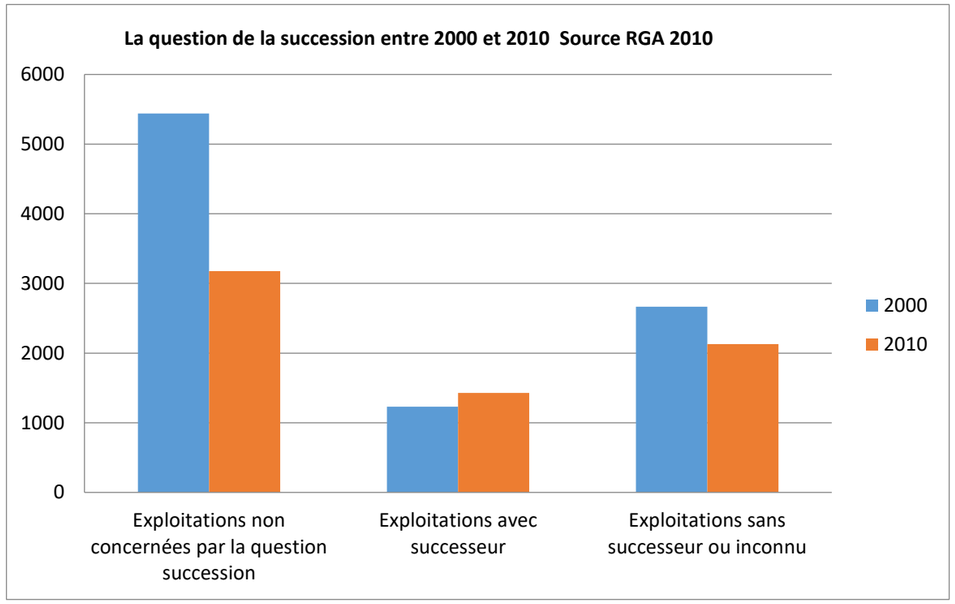
Source : RGA Agreste

3) Age des exploitants

En 2010, le département du Pas de Calais compte 6 734 chefs d'exploitations dont 67% ont entre 40 et 60 ans. La part des moins de 40 ans (22%) reste faible.

Sur le territoire du PLUi d'Hucqueliers en 2010, les 40-50 ans représentent 31% et les 50-60 ans 33% du total des exploitants. Par ailleurs la part des exploitants de plus de 60 ans (10,7%) tend à diminuer au profit des exploitants de moins de 40 ans qui représentent en 2010 25% du total des exploitants.





4) Transmission

En 2010 sur le territoire du PLUi, la moitié des exploitants estiment ne pas être concernés par la question de la succession. Pour 18% d'entre eux, cette transmission est prévue ou en cours et 31% sont sans successeur.

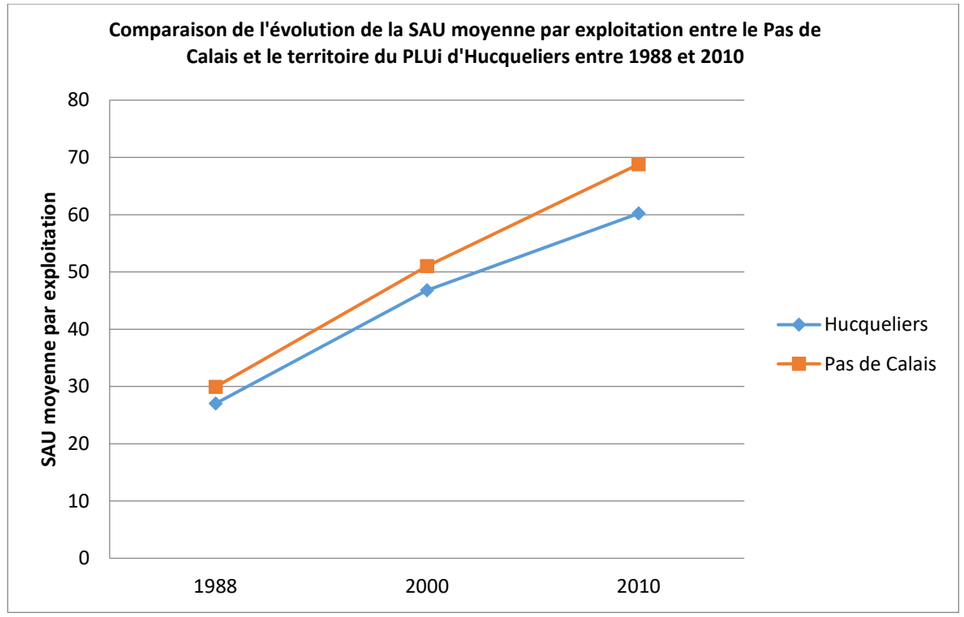
Sur le retour des enquêtes agricoles, pour 31% des exploitants, une succession est envisageable à ce jour. Les 69% restants ne sont pas exprimés ou se déclarent sans successeur.

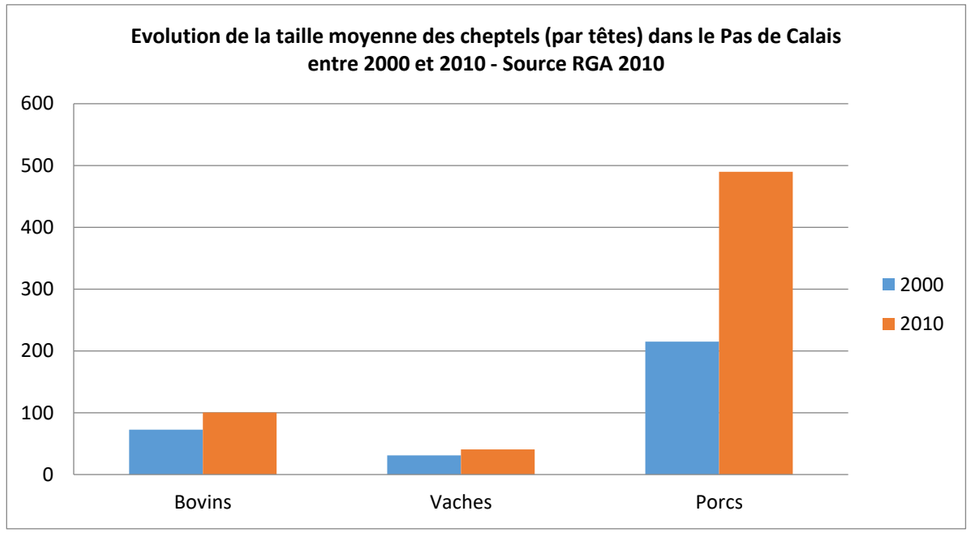
c) Typologie des exploitations agricoles

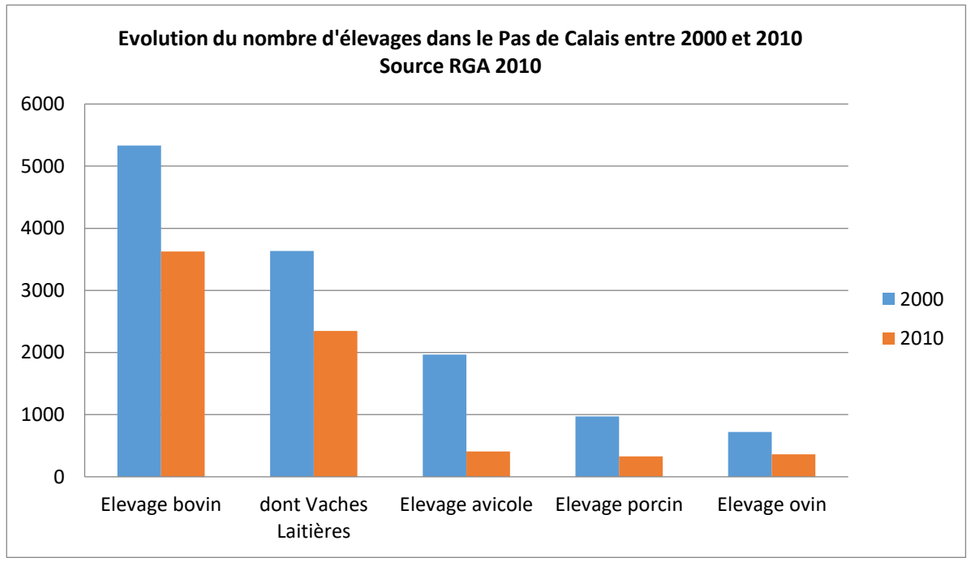
1) Stratégies d'activités et orientations technico-économiques

Les orientations technico-économiques dominantes montrent 7 grands types sur le territoire du PLUi d'Hucqueliers : Grandes Cultures (17%), Bovins laits (37%), Bovins viande (6%), Bovins mixtes (7%), Ovins et autres herbivores (5%), Elevage hors sol (4%), et Polyculture, Polyélevage (22%).

La surface moyenne par exploitation (des exploitations enquêtées) a légèrement augmenté entre 1988 et 2010 sur le territoire du PLUi, suivant la tendance générale observée sur le Pas de Calais pour la même période.



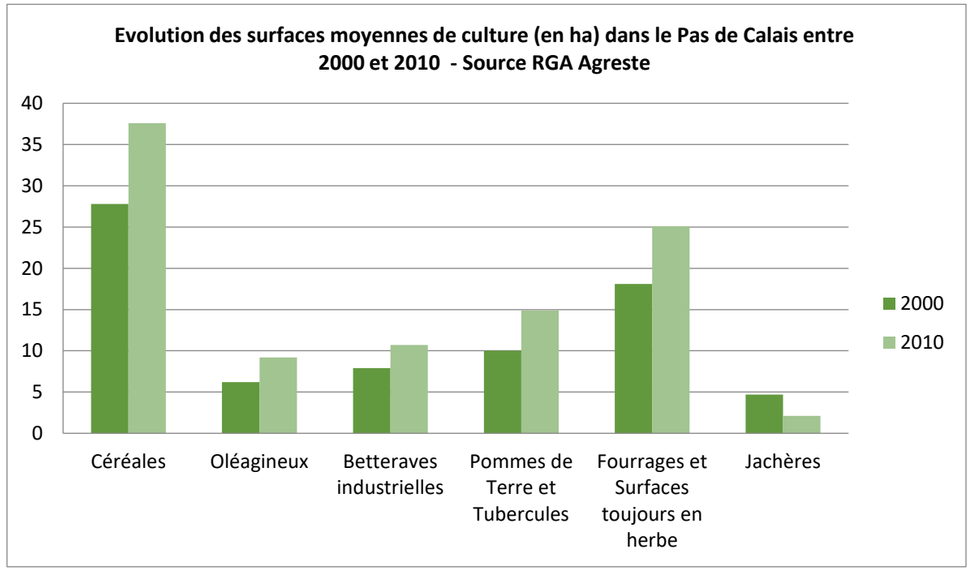




2) Les Principales productions

Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) a permis de constater une diminution du nombre des élevages dans le département du Pas de Calais entre 2000 et 2010 avec néanmoins une hausse de la taille (par tête) des cheptels pour la même période de temps.

Concernant les productions végétales sur le département, les surfaces moyennes cultivées augmentent entre 2000 et 2010.



3) Évolution et Diversification

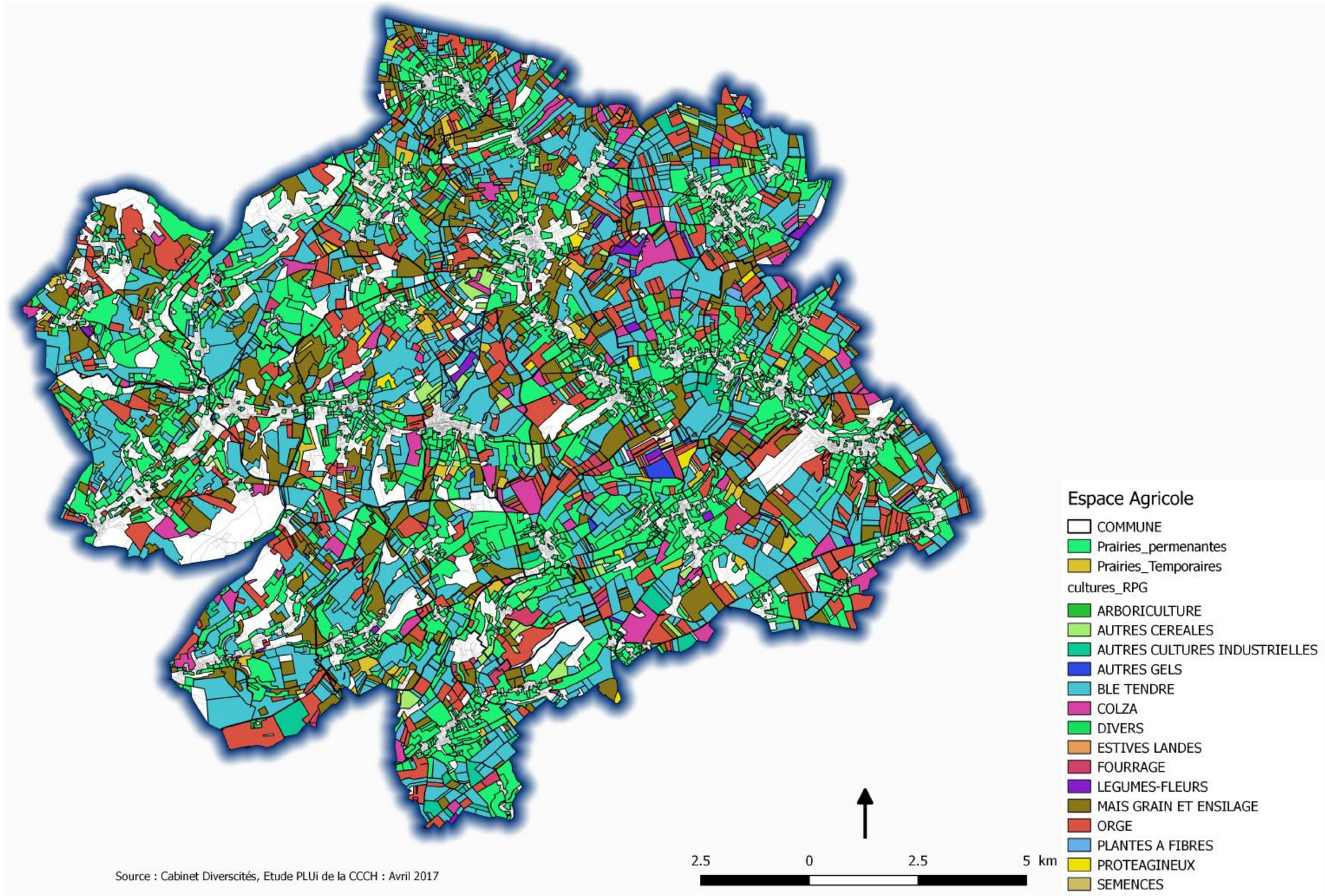
La diversification des activités d'une exploitation agricole permet de nouvelles possibilités de revenu en développant une activité en fonction des savoir-faire de l'agriculteur ou des opportunités locales.

La diversification s'effectue principalement à travers la vente directe de viande, légumes ou produits transformés à la ferme, mais peut aussi passer par différentes formes de prestations de services : entreprise de travaux agricoles, de travaux publics, de stockage.

Sur le territoire du PLUi, c'est l'accueil à la ferme qui semble gagner du terrain avec plusieurs projets de gîte en cours ou à développer dans les années à venir.

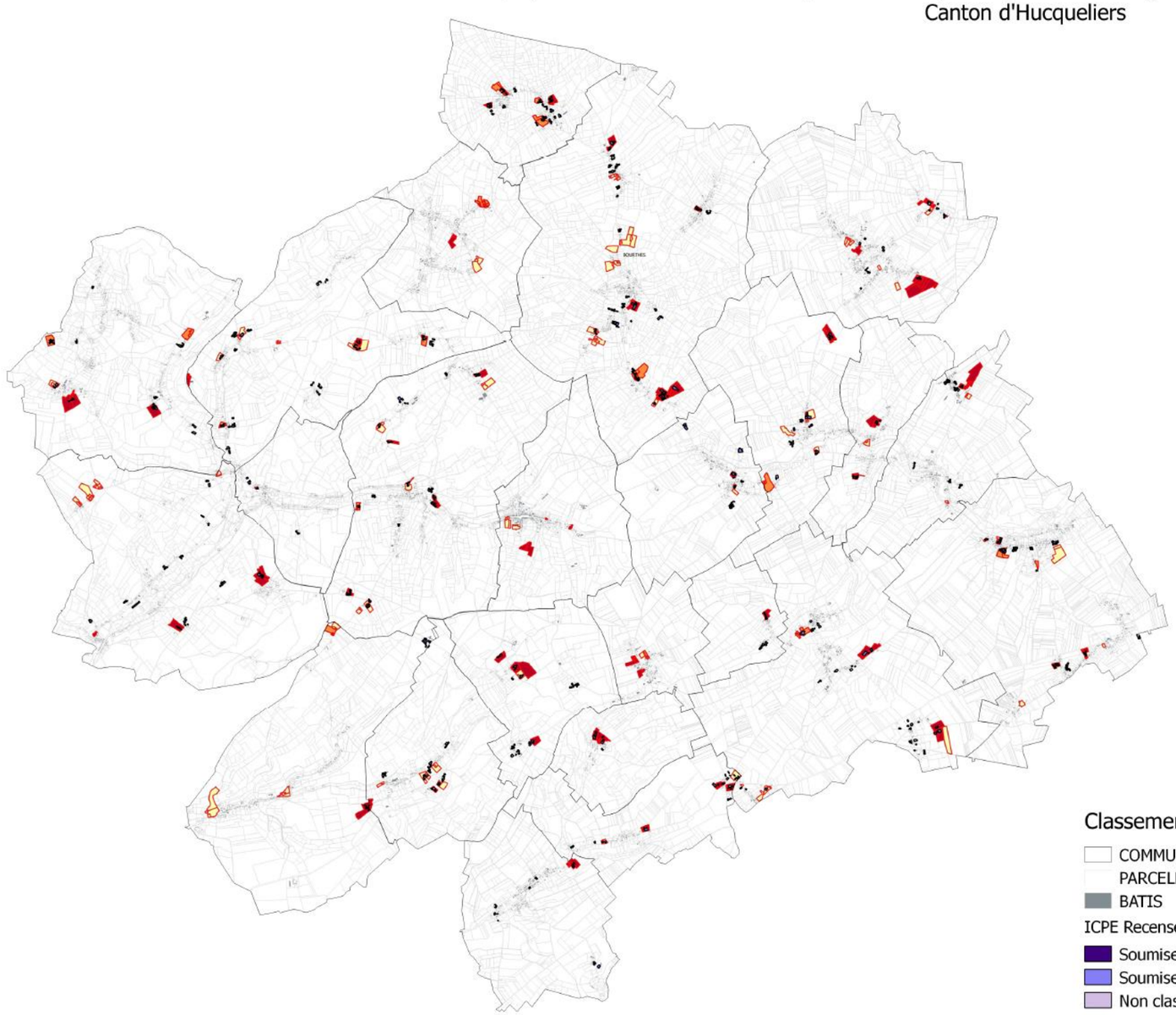
Plusieurs exploitations envisagent également la mise en place d'unités de méthanisation.

Types de culture sur le territoire du PLUi



Source : Cabinet Diverscités, Etude PLUi de la CCCH : Avril 2017

Superposition des ICPE recensées par le RPA et par le questionnaire agricole sur la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers



Classement ICPE selon le RPA et l'Enquête agricole

- COMMUNE
- PARCELLE
- BATIS

ICPE Recensement de la Population Agricole

- Soumise à autorisation
- Soumise à déclaration
- Non classée

Enquête_ICPE_11042017

- Soumise à autorisation
- Soumise à déclaration
- Non classée

Source : Cabinet Diverscités, étude PLUi CCCH : Avril 2017

FICHES DE SYNTHESE

Les pages suivantes présentent une synthèse des données recueillies après enquête auprès des agriculteurs installés sur les 24 communes du canton. 132 enquêtes ont été renseignées sur les 350 envoyées (tableau ci-dessous).

Commune	Retours d'enquête
Alette	4
Aix en Ergny	2
Avesnes	1
Bécourt	5
Bezinghem	**8**
Beussent	**7**
Bimont	3
Bourthes	**18**
Campagne-les-Boulonnais	**8**
Clenleu	**7**
Créquy	1
Enquin-sur-Baillons	1
Ergny	**6**
Herly	5
Hucqueliers	4
Humbert	1
Maninghem	4
Parenty	5
Preures	**12**
Quilen	2
Rumilly	5
Saint-Michel-sous-Bois	5
Verchocq	**10**
Wicquinghem	2
Zoteux	**6**

L'analyse des fiches de l'enquête agricole a été réalisée sur

- le territoire de la communauté de communes du Hauts Pays du Montreuillois,
- les communes dont les retours d'enquête dépassent 5, soit les communes (par ordre d'importance des retours) : Bourthes, Preures, Verchocq, Bezinghem, Campagne-les-Boulonnais, Beussent, Clenleu, Ergny et Zoteux

Les tableaux et graphiques suivants donnent les informations suivantes :

- Nombre d'exploitations et structure
- Main d'œuvre
- Matériel agricole et Installations
- Cultures et élevages pratiqués
- Diversification et Évolution des exploitations

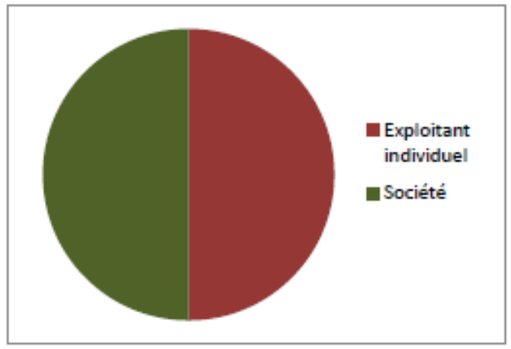
En plus des données statistiques, une cartographie du territoire localise les installations et aménagements agricoles, les périmètres réglementaires autour des élevages, et l'occupation du sol des parcelles les plus proches des zones habitées est fournie.

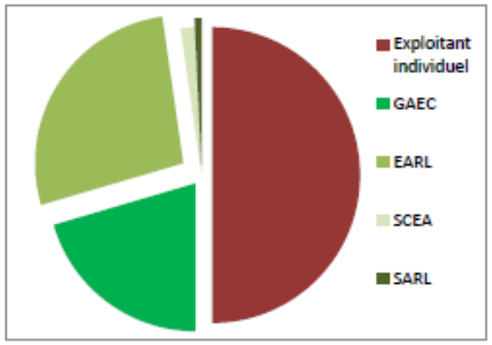
Le retour d'enquête reste insuffisant, avec moins de 50 % des retours pour aborder une analyse statistique. Nous avons analysé les communes qui totalisaient plus de 6 enquêtes et nous n'avons délibérément pas pris en compte celles ayant moins de 5 retours d'enquêtes.

Fiche de synthèse sur le territoire de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois

⇨ Total de 132 retours d'enquêtes agricoles

Statut juridique





Type	Nombre
Exploitant individuel	66
GAEC	27
EARL	36
Groupement de fait	0
Société civile (SCEA)	2
Société commerciale ou coopérative (SA, SARL,..)	1

Recensement de l'exploitation

Superficie agricole utilisée (SAU) totale enquêtée :**12 072,85 ha**

SAU moyenne : **92,1 ha**

SAU minimale : **15 ha**

SAU maximale : **292,72 ha**

Superficie cultivée (SC) dans la commune du siège d'exploitation : **6696,4 ha**

SC moyenne : **53,6 ha**

SC minimale : **2 ha**

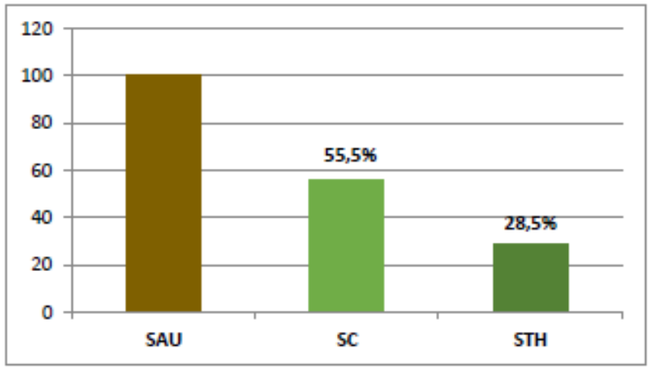
SC maximale : **140 ha**

Surface Toujours en Herbe (STH) totale enquêtée : **3 445, 9 ha**

STH moyenne : **27,1 ha**

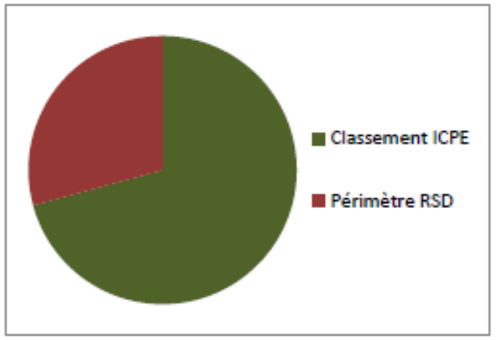
STH minimale : **4,5 ha**

STH maximale : **165 ha**

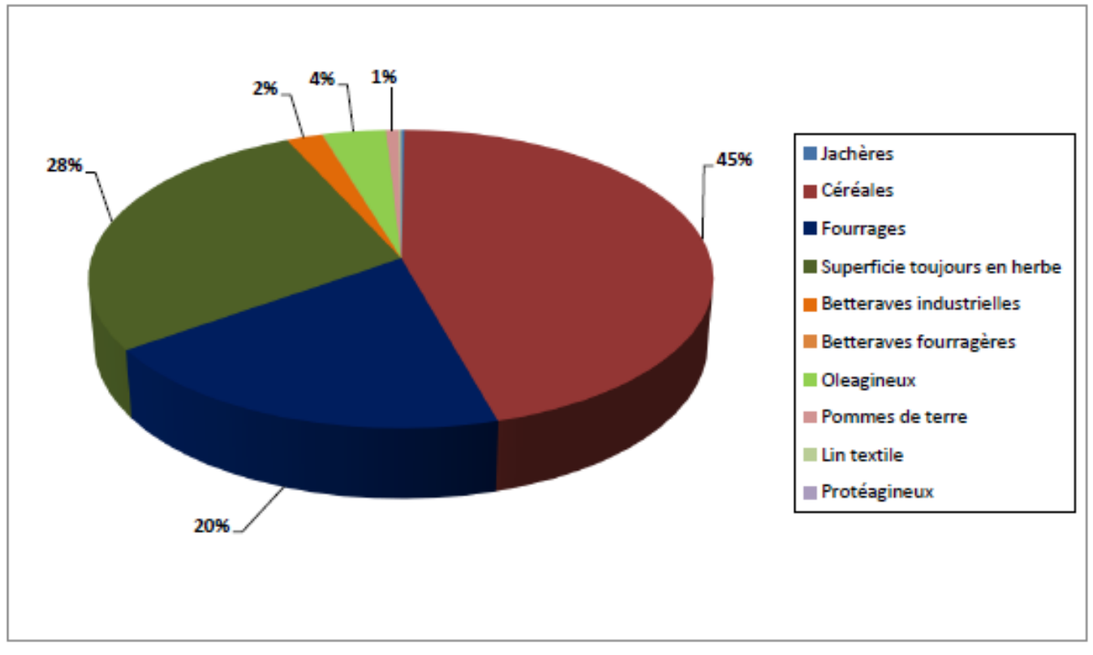


Mise aux normes

Type	Nombre
Classement ICPE	75
Périmètre RSD	31



Principales cultures par surfaces exploitées



Culture	Surfaces totales (en ha)	Nombre d'exploitations en ayant
Jachères	23,164	14
Céréales	5320,54	126
Fourrages	2288,65	105
Superficie toujours en herbe	3276,5	122
Betteraves industrielles	245,25	24
Betteraves fourragères	8,5	2
Oléagineux	438,5	36
Pommes de terre	89,09	9
Lin textile	15,4	2
Protéagineux	1,36	1

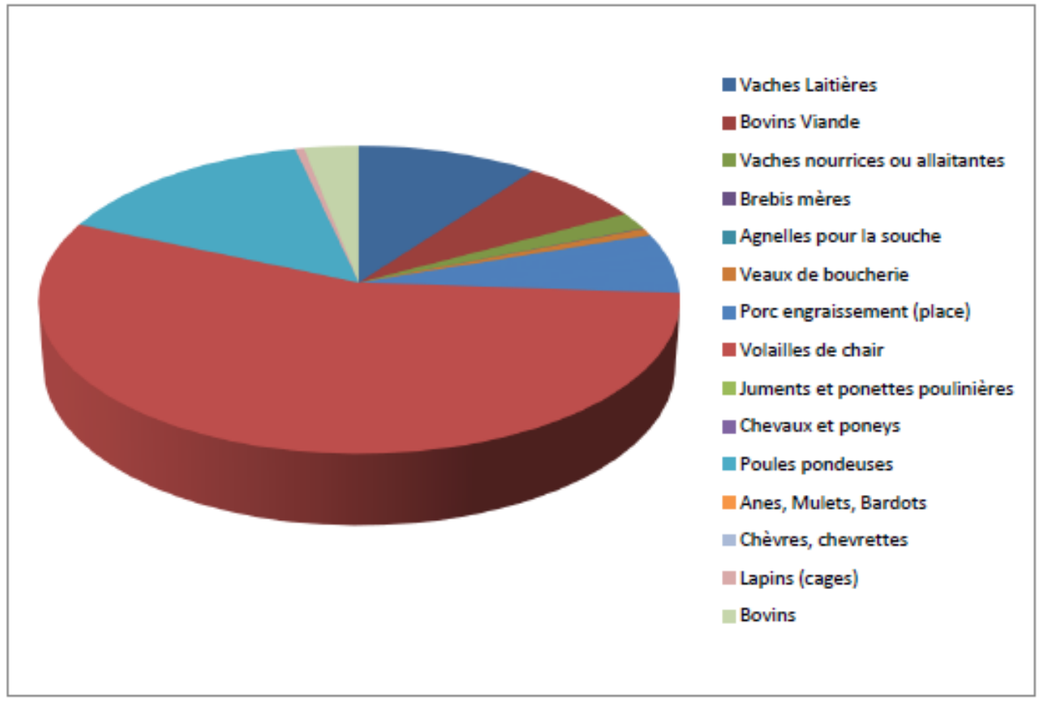
Nombre de cultures par exploitation :

Moyenne : **3,5**

Minimum : **1**

Maximum : **7**

Cheptel et élevage (par têtes)



Cheptel	Nombre total	Exploitations en ayant
Vaches Laitières	5679	96
Bovins Viande	3869	70
Vaches nourrices ou allaitantes	1015	50
Brebis mères	33	1
Agnelles pour la souche	5	1
Veaux de boucherie	412	5
Porc engraissement (place)	3543	9
Volailles de chair	30900	8
Juments et ponettes poulinières	12	1
Chevaux et poneys	24	1
Poules pondeuses	8303	3
Anes, Mulets, Bardots	1	1
Chèvres, chevrettes	2	1
Lapins (cages)	270	1

Aménagements agricoles

Type	Nombre
habitation	129
Matériel (hangar)	123
Animaux (stabulation)	116
Fosses - Fumières	101
Silos fourrage	103
Stockage paille	113
Stockage production	87
Forage pour animaux	9
Forage pour irrigation	0
Plateforme stabilisée	19
Mares	3
Points d'eau animaux	8

Main d'oeuvre

Nombre d'actifs sur les 132 exploitations :	220
Nombre total d'employés :	68
Temps Pleins	23
Temps partiels	7
Contrat d'apprentissage	4
Employés saisonniers	3
Non précisé	31
Exploitations sans employés	85

Projets/Evolution des exploitations

- Reprise envisagée : 31%
- Projet Construction et/ou Diversification : 59%

-Projet Méthanisation

-Vente directe

-Création de Gîtes

-Construction/Rénovation bâtiments

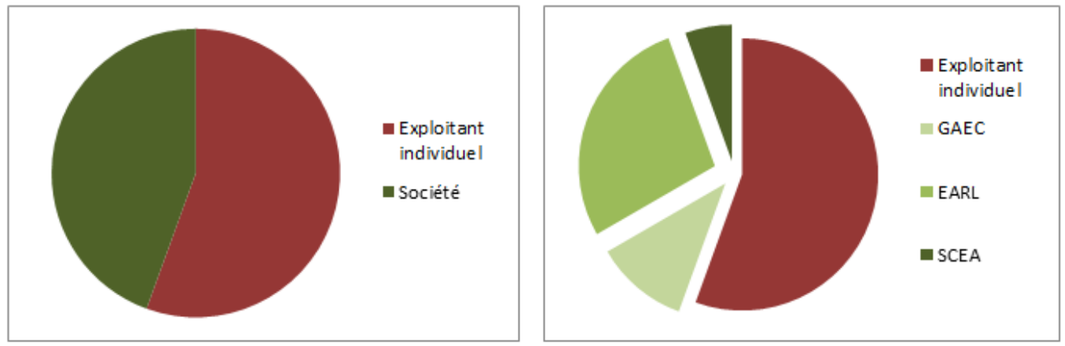
-Reconversion en bio

Fiche de synthèse par communes

⇨ Commune de **Bourthes**

⇨ Total de 18 retours d'enquêtes exploitations

Statut juridique



Type	Nombre
Exploitant individuel	10
GAEC	2
EARL	5
Groupement de fait	0
Société civile (SCEA)	1
Société commerciale ou coopérative (SA, SARL,..)	0

Nature du siège de l'exploitation

Type	Nombre
Présence d'un corps de ferme	17
Uniquement bâtiment d'exploitation	1
Uniquement parcelle agricole	0

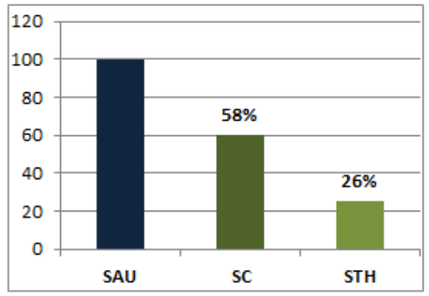
Recensement de l'exploitation

Superficie agricole utilisée (SAU) totale enquêtée : **1568,2 ha**

SAU moyenne : **87,1 ha**

SAU minimale : **25 ha**

SAU maximale : **202 ha**



Superficie cultivée (SC) dans la commune du siège d'exploitation : **923 ha**

SC moyenne : **54,3 ha**

SC minimale : **8,6 ha**

SC maximale : **100 ha**

Surface Toujours en Herbe (STH) totale enquêtée : **421,8 ha**

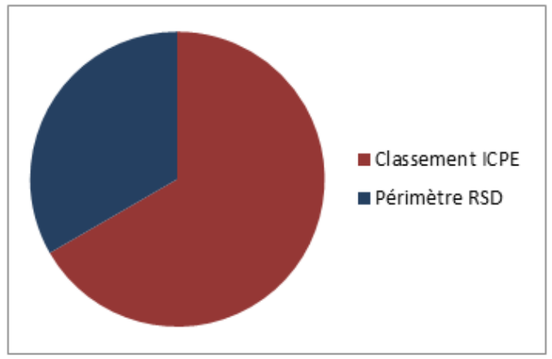
STH moyenne : **24,8 ha**

STH minimale : **8,01 ha**

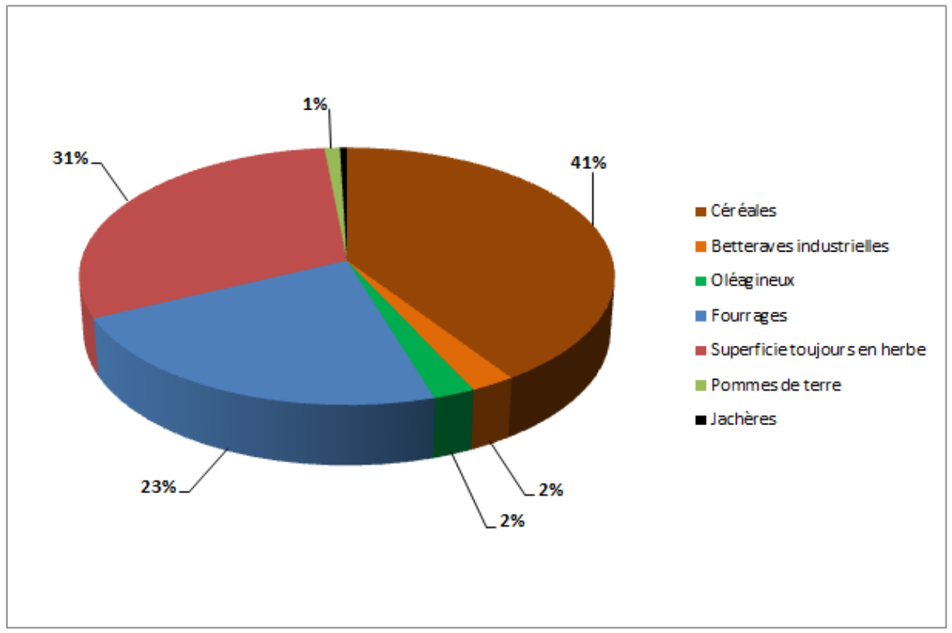
STH maximale : **56 ha**

Mise aux normes

Type	Nombre
Classement ICPE	8
Périmètre RSD	4

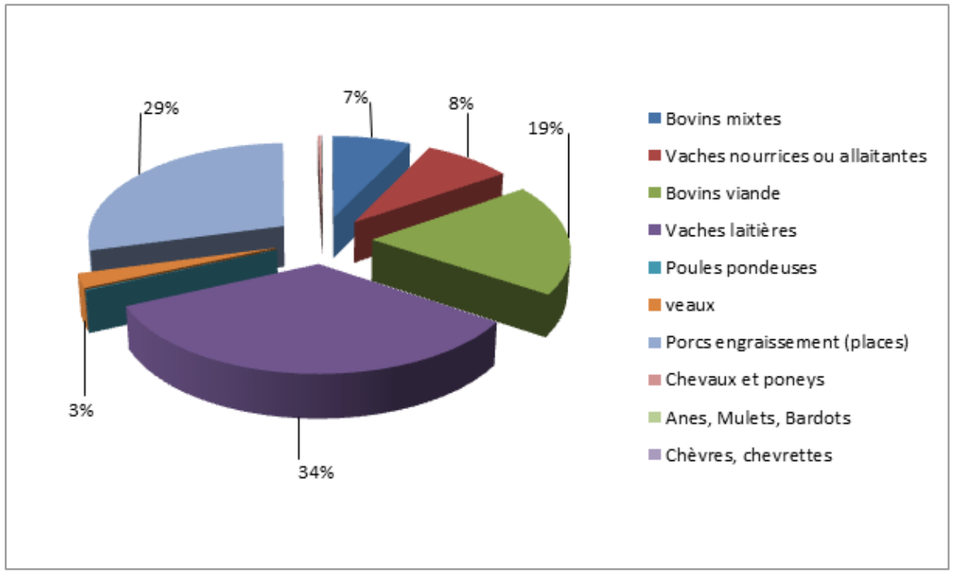


Principales cultures par surfaces exploitées



Culture	Surfaces totales (en ha)	Exploitations en ayant
Céréales	619,5	18
Légumes frais	0	0
Fleurs	0	0
Betteraves industrielles	37	4
Oléagineux	34,5	3
Légumes secs	0	0
Fourrages	344,5	15
Superficie toujours en herbe	466,5	18
Pommes de terre	16	2
Vergers	0	0
Jachères	7,2	2
Serres	0	0

Cheptel et élevage (par têtes)



Cheptel	Nombre	Exploitations en ayant
Bovins mixtes	200	2
Vaches nourrices ou allaitantes	226	6
Bovins viande	528	10
Vaches laitières	942	11
Poules pondeuses	3	1
veaux	67	1
Porcs engraissement (places)	800	1
Chevaux et poneys	8	1
Anes, Mulets, Bardots	1	1
Chèvres, chevrettes	2	1

Aménagements agricoles

Type	Nombre
habitation	17
Matériel (hangar)	17
Animaux (stabulation)	16
Fosses - Fumières	13
Silos fourrage	14
Stockage paille	16
Stockage production	12
Forage pour animaux	0
Forage pour irrigation	0
Plateforme stabilisée	3
Mares	1
Points d'eau animaux	1

Main d'œuvre

Nombre d'actifs sur les 9 exploitations	25
Nombre total d'employés :	11
Temps Pleins	8
Temps partiels	5
Exploitations sans employés	12

Projets/Evolution des exploitations

Reprise envisagée : 30%

Projet Construction : 50%

-Extension bâtiment de stockage, agrandissement stabulation

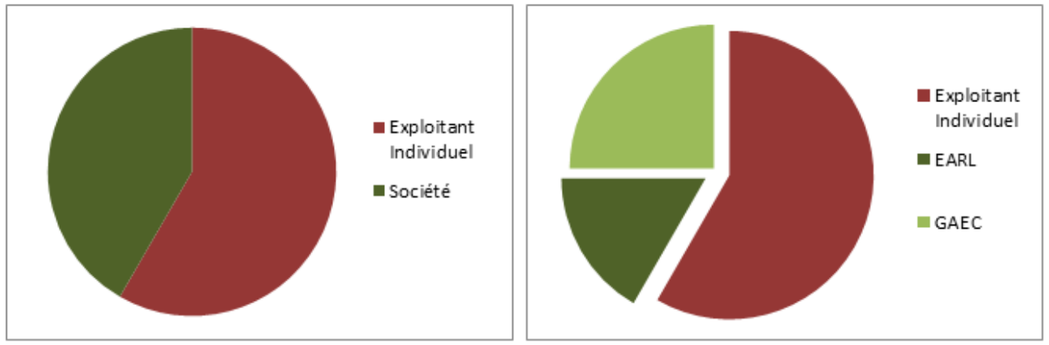
-Constructions hangars de stockage, stabulation

-Création d'une salle Ferme Pédagogique

⇨ Commune de **Preures**

⇨ Total de 12 retours d'enquêtes exploitations

Statut juridique



Type	Nombre
Exploitant Individuel	7
EARL	2
GAEC	3

Nature du siège de l'exploitation

Type	Nombre
Présence d'un corps de ferme	10
Uniquement bâtiment d'exploitation	1
Uniquement parcelle agricole	1

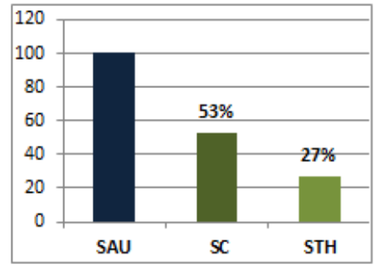
Recensement de l'exploitation

Superficie agricole utilisée (SAU) totale enquêtée : **911,8 ha**

SAU moyenne : **82,9 ha**

SAU minimale : **7 ha**

SAU maximale : **174 ha**



Superficie cultivée (SC) dans la commune du siège d'exploitation : **486,8 ha**

SC moyenne : **48,7 ha**

SC minimale : **7 ha**

SC maximale : **90 ha**

Surface Toujours en Herbe (STH) totale enquêtée : **250,9 ha**

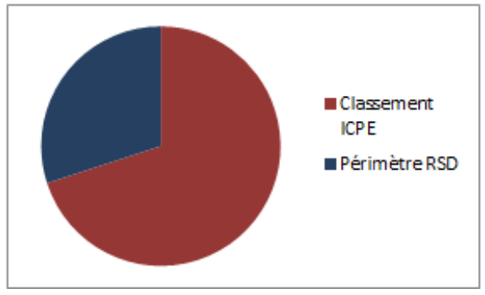
STH moyenne : **25 ha**

STH minimale : **7 ha**

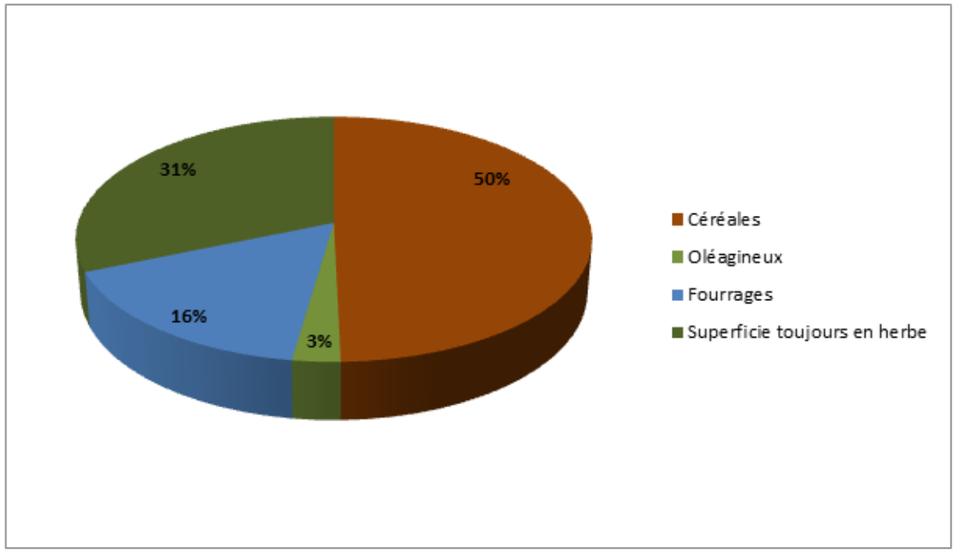
STH maximale : **45 ha**

Mise aux normes

Type	Nombre
Classement ICPE	7
Périmètre RSD	3

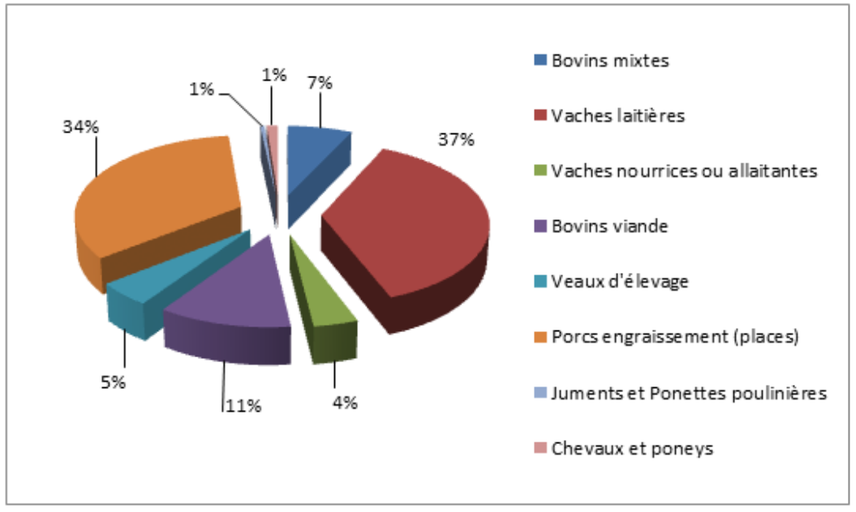


Principales cultures par surfaces exploitées



Cultures	Surfaces totales (en ha)	Exploitations en ayant
Céréales	430,5	10
Légumes frais	0	0
Fleurs	0	0
Bettervaes industrielles	0	0
Oléagineux	23	2
Légumes secs	0	0
Fourrages	142	8
Superficie toujours en herbe	272	10
Pommes de terre	0	0
Vergers	0	0
Jachères	0	0
Serres	0	0

Cheptel et élevage (par têtes)



Cheptel	Nombre	Exploitations en ayant
Bovins mixtes	87	1
Vaches laitières	464	9
Vaches nourrices ou allaitantes	48	2
Bovins viande	143	6
Veaux d'élevage	60	1
Porcs engraissement (place)	423	1
Juments et Ponettes poulinières	6	1
Chevaux et poneys	15	1
Chiens (élevage)	non renseigné	1

Aménagements agricoles

Type	Nombre
habitation	12
Matériel (hangar)	11
Animaux (stabulation)	10
Fosses - Fumières	10
Silos fourrage	9
Stockage paille	11
Stockage production	5
Forage pour animaux	1
Forage pour irrigation	0
Plateforme stabilisée	2
Mares	0
Points d'eau animaux	1

Main d'œuvre

Nombre d'actifs sur les 9 exploitations	14
Nombre total d'employés :	5
Temps Pleins	4
Temps partiels	1
Exploitations sans employés	7

Projets/Evolution des exploitations

Reprise envisagée : 16%

Projet Construction : 50%

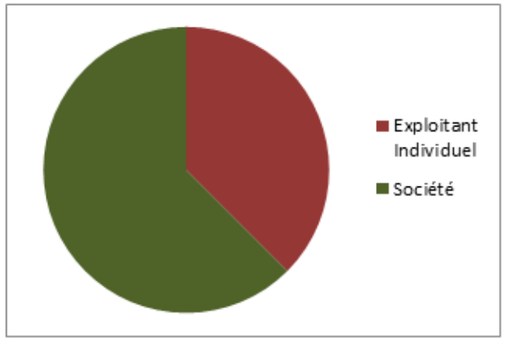
-Extension/Construction bâtiments

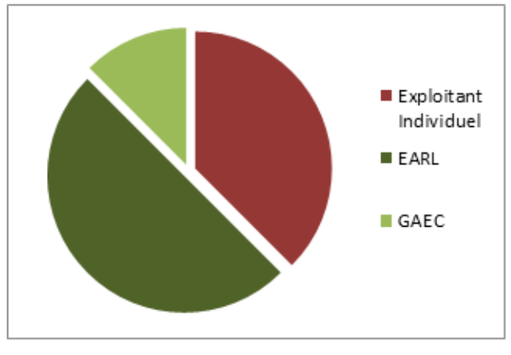
-Diversification en gîtes

⇨ Commune de Campagne-les-Boulonnais

⇨ Total de 8 retours d'enquêtes exploitations

Statut juridique





Type	Nombre
Exploitant Individuel	3
EARL	4
GAEC	1

Nature du siège de l'exploitation

Type	Nombre
Présence d'un corps de ferme	8
Uniquement bâtiment d'exploitation	0
Uniquement parcelle agricole	0

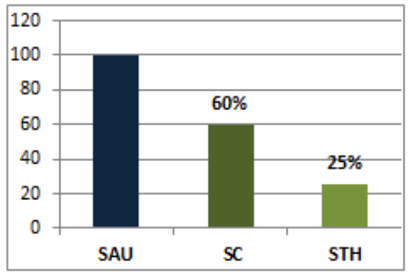
Recensement de l'exploitation

Superficie agricole utilisée (SAU) totale enquêtée : **701,21 ha**

SAU moyenne : **87,6 ha**

SAU minimale : **40,8 ha**

SAU maximale : **186 ha**



Superficie cultivée (SC) dans la commune du siège d'exploitation : **425,6 ha**

SC moyenne : **53,2 ha**

SC minimale : **15,6 ha**

SC maximale : **79 ha**

Surface Toujours en Herbe (STH) totale enquêtée : **177,4 ha**

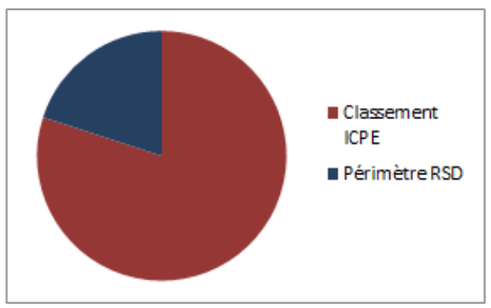
STH moyenne : **22,2 ha**

STH minimale : **0,78 ha**

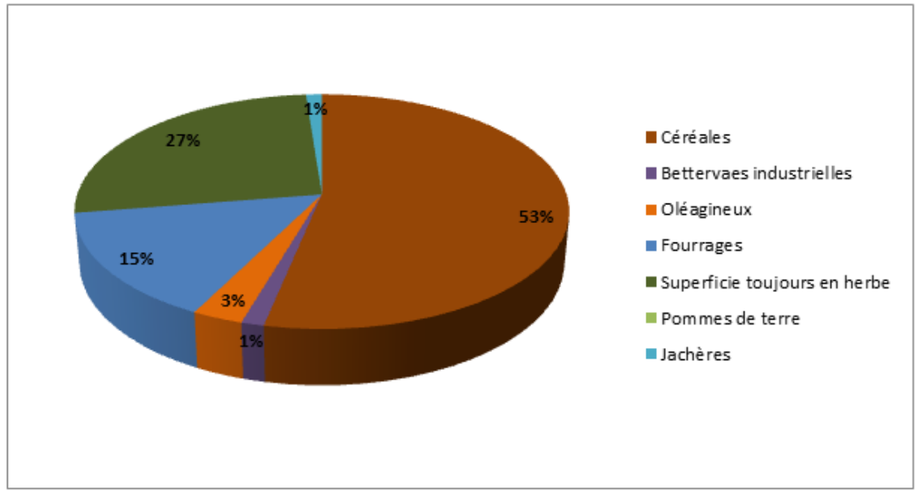
STH maximale : **60 ha**

Mise aux normes

Type	Nombre
Classement ICPE	4
Périmètre RSD	1

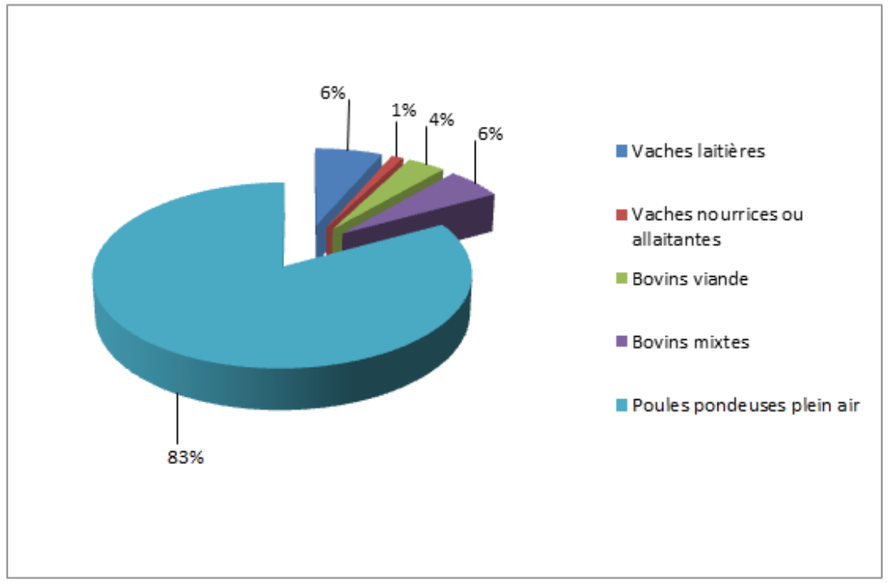


Principales cultures par surfaces exploitées



Cultures	Surfaces totales (en ha)	Exploitations en ayant
Céréales	347,7	7
Légumes frais	0	0
Fleurs	0	0
Bettervaes industrielles	8,5	1
Oléagineux	19	3
Légumes secs	0	0
Fourrages	98	4
Superficie toujours en herbe	171,8	7
Pommes de terre	0	0
Vergers	0	0
Jachères	7,8	2
Serres	0	0

Cheptel et élevage (par têtes)



Cheptel	Nombre	Exploitations en ayant
Vaches laitières	300	5
Vaches nourrices ou allaitantes	55	3
Bovins viande	172	4
Bovins mixtes	256	1
Poules pondeuses plein air	3800	1

Aménagements agricoles

Type	Nombre
habitation	8
Matériel (hangar)	8
Animaux (stabulation)	6
Fosses - Fumières	5
Silos fourrage	6
Stockage paille	6
Stockage production	4
Forage pour animaux	0
Forage pour irrigation	0
Plateforme stabilisée	1
Mares	0
Points d'eau animaux	0

Main d'œuvre

Nombre d'actifs sur les 9 exploitations	**11**
Nombre total d'employés :	**1**
Temps Pleins	**1**
Temps partiels	**0**
Exploitations sans employés	**7**

Projets/Evolution des exploitations

Reprise envisagée : 37%

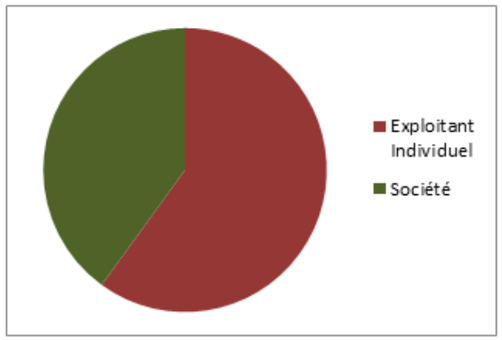
Projet Construction/Diversification : 50%

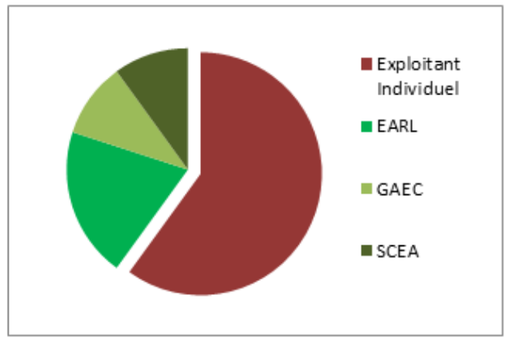
-Extension/Construction bâtiments

⇨ Commune de **Verchocq**

⇨ Total de 10 retours d'enquêtes exploitations

Statut juridique





Type	Nombre
Exploitant Individuel	6
EARL	2
GAEC	1
SCEA	1

Nature du siège de l'exploitation

Type	Nombre
Présence d'un corps de ferme	10
Uniquement bâtiment d'exploitation	0
Uniquement parcelle agricole	0

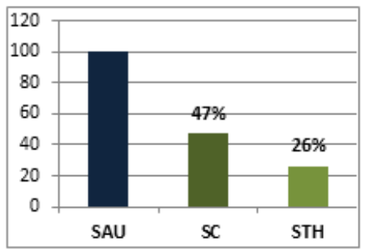
Recensement de l'exploitation

Superficie agricole utilisée (SAU) totale enquêtée : **945,8 ha**

SAU moyenne : **94,6 ha**

SAU minimale : **31 ha**

SAU maximale : **233 ha**



Superficie cultivée (SC) dans la commune du siège d'exploitation : **445,1 ha**

SC moyenne : **49,5 ha**

SC minimale : **19 ha**

SC maximale : **103 ha**

Surface Toujours en Herbe (STH) totale enquêtée : **249,8 ha**

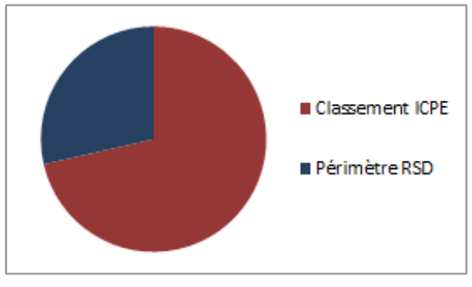
STH moyenne : **24,9 ha**

STH minimale : **9,8 ha**

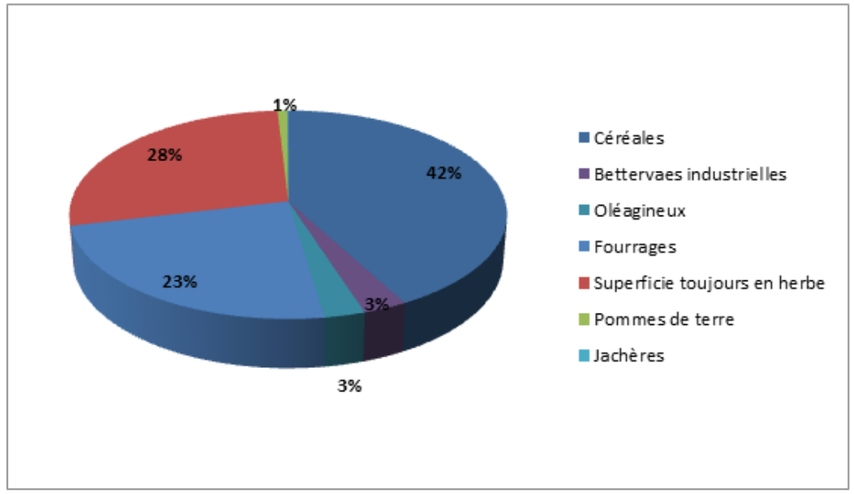
STH maximale : **70 ha**

Mise aux normes

Type	Nombre
Classement ICPE	5
Périmètre RSD	2

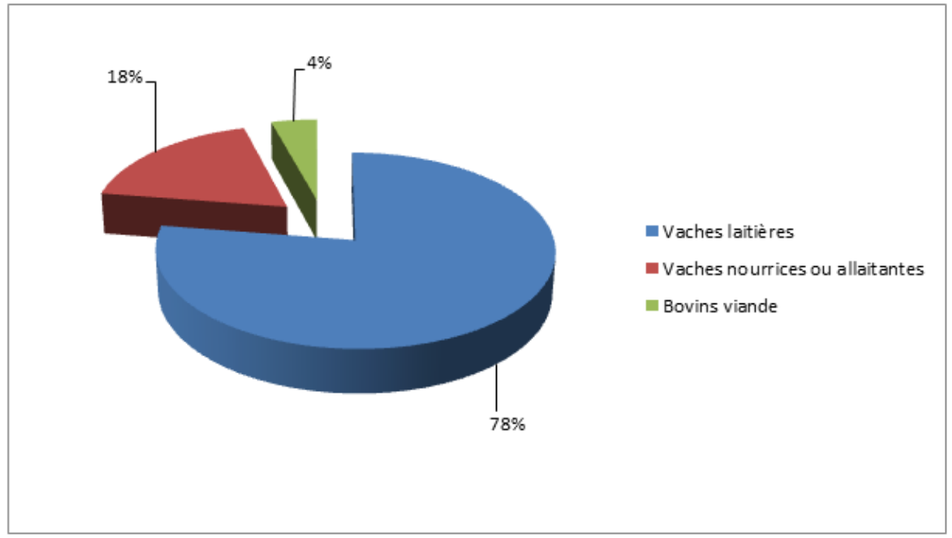


Principales cultures par surfaces exploitées



Cultures	Surfaces totales (en ha)	Exploitations en ayant
Céréales	299,5	8
Légumes frais	0	0
Fleurs	0	0
Bettervaes industrielles	0	0
Oléagineux	16	1
Légumes secs	0	0
Fourrages	160,4	7
Superficie toujours en herbe	140,5	6
Pommes de terre	0	0
Vergers	0	0
Jachères	0	0
Serres	0	0

Cheptel et élevage (par têtes)



Cheptel	Nombre	Exploitations en ayant
Vaches laitières	542	8
Vaches nourrices ou allaitantes	128	3
Bovins viande	30	1

Aménagements agricoles

Type	Nombre
habitation	9
Matériel (hangar)	8
Animaux (stabulation)	8
Fosses - Fumières	9
Silos fourrage	5
Stockage paille	8
Stockage production	8
Forage pour animaux	0
Forage pour irrigation	0
Plateforme stabilisée	2
Mares	0
Points d'eau animaux	1

Main d'œuvre

Nombre d'actifs sur les 9 exploitations	19
Nombre total d'employés :	7
Temps Pleins	4
Temps partiels	1
Contrat d'apprentissage	1
Exploitations sans employés	7

Projets/Evolution des exploitations

Reprise envisagée : 0%

Projet Construction : 50%

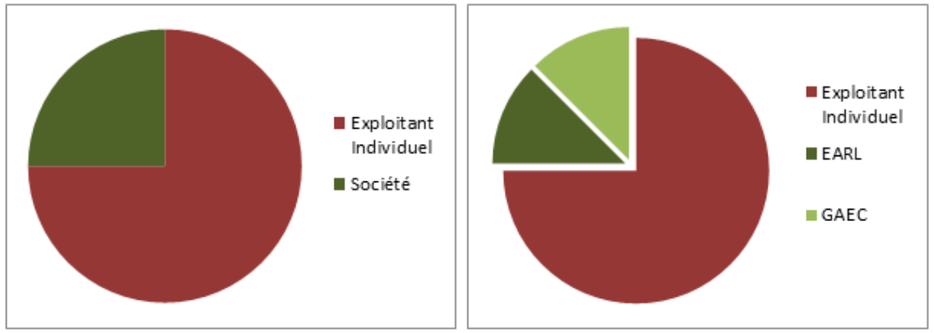
-Extension/Construction bâtiments

-Unité de méthanisation

⇨ Commune de **Bezinghem**

⇨ Total de 8 retours d'enquêtes exploitations

Statut juridique



Type	Nombre
Exploitant Individuel	6
EARL	1
GAEC	1

Nature du siège de l'exploitation

Type	Nombre
Présence d'un corps de ferme	8
Uniquement bâtiment d'exploitation	0
Uniquement parcelle agricole	0

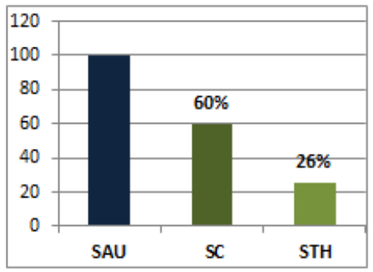
Recensement de l'exploitation

Superficie agricole utilisée (SAU) totale enquêtée : **628,6 ha**

SAU moyenne : **78,6 ha**

SAU minimale : **24 ha**

SAU maximale : **125,2 ha**



Superficie cultivée (SC) dans la commune du siège d'exploitation : **382 ha**

SC moyenne : **47,7 ha**

SC minimale : **16,5 ha**

SC maximale : **93,7 ha**

Surface Toujours en Herbe (STH) totale enquêtée : **168 ha**

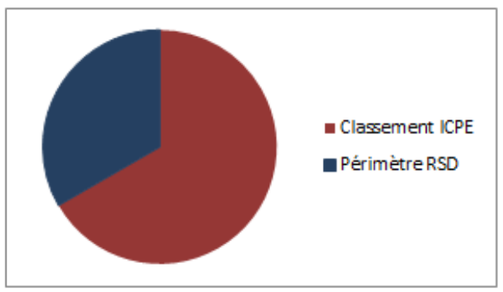
STH moyenne : **21 ha**

STH minimale : **12 ha**

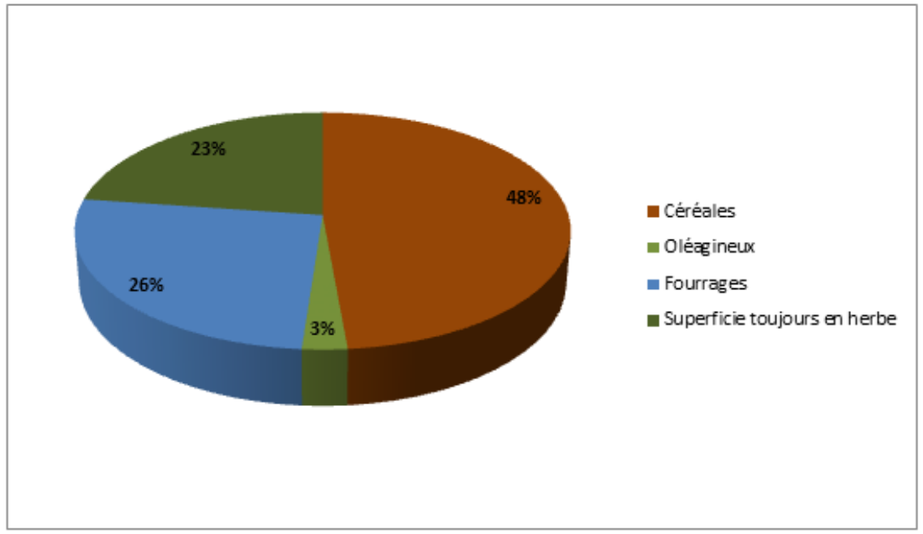
STH maximale : **40 ha**

Mise aux normes

Type	Nombre
Classement ICPE	4
Périmètre RSD	2

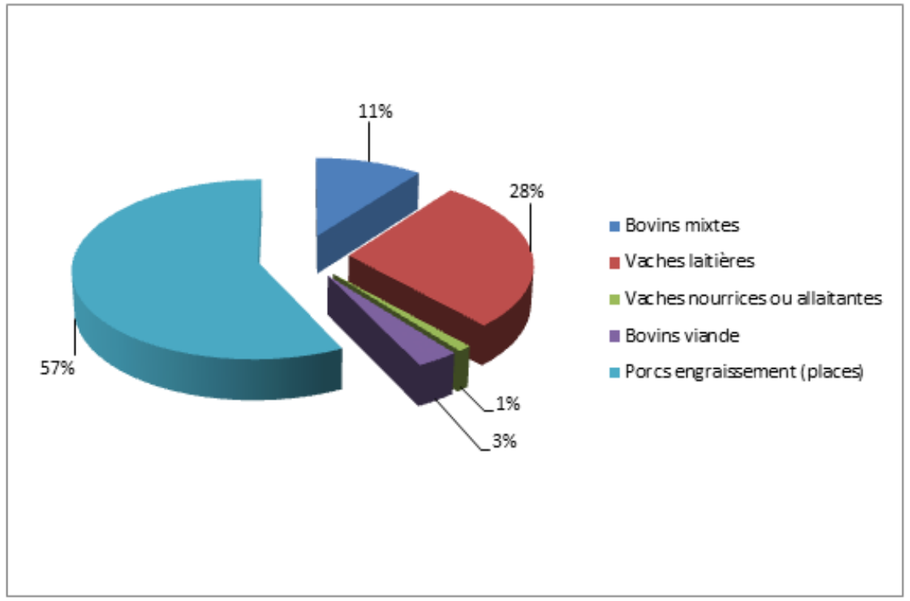


Principales cultures par surfaces exploitées



Cultures	Surfaces totales (en ha)	Exploitations en ayant
Céréales	299,5	8
Légumes frais	0	0
Fleurs	0	0
Bettervaes industrielles	0	0
Oléagineux	16	1
Légumes secs	0	0
Fourrages	160,4	7
Superficie toujours en herbe	140,5	6
Pommes de terre	0	0
Vergers	0	0
Jachères	0	0
Serres	0	0

Cheptel et élevage (par têtes)



Cheptel	Nombre	Exploitations en ayant
Bovins mixtes	140	1
Vaches laitières	375	6
Vaches nourrices ou allaitantes	15	1
Bovins viande	45	3
Porcs engraissement (places)	770	3
Volailles de chair	4400	1

Aménagements agricoles

Type	Nombre
habitation	8
Matériel (hangar)	8
Animaux (stabulation)	8
Fosses - Fumières	8
Silos fourrage	6
Stockage paille	8
Stockage production	7
Forage pour animaux	1
Forage pour irrigation	0
Plateforme stabilisée	0
Mares	0
Points d'eau animaux	0

Main d'œuvre

Nombre d'actifs sur les 9 exploitations	13
Nombre total d'employés :	3
Temps Pleins	2
Temps partiels	1
Exploitations sans employés	5

Projets/Evolution des exploitations

Reprise envisagée : 12,5%

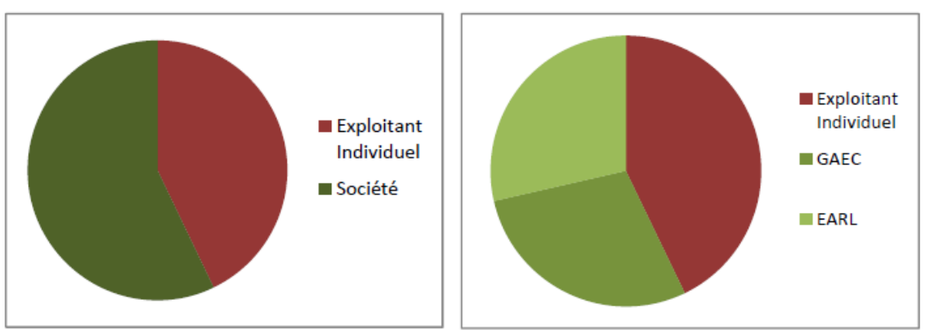
Projet Construction/Diversification : 75%

-Aménagement granges existantes en gîtes
-Extension/Construction bâtiments
-Unité de méthanisation
-Production de Spiruline

⇨ Commune de **Beussent**

⇨ Total de 7 retours d'enquêtes exploitations

Statut juridique



Type	Nombre
Exploitant Individuel	3
GAEC	2
EARL	2

Nature du siège de l'exploitation

Type	Nombre
Présence d'un corps de ferme	7
Uniquement bâtiment d'exploitation	0
Uniquement parcelle agricole	0

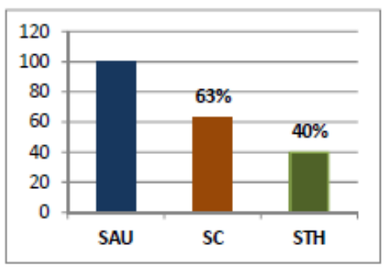
Recensement de l'exploitation

Superficie agricole utilisée (SAU) totale enquêtée : **694 ha**

SAU moyenne : **99,1 ha**

SAU minimale : **53 ha**

SAU maximale : **178 ha**



Superficie cultivée (SC) dans la commune du siège d'exploitation : **440,31 ha**

SC moyenne : **62,9 ha**

SC minimale : **21 ha**

SC maximale : **103 ha**

Surface Toujours en Herbe (STH) totale enquêtée : **280 ha**

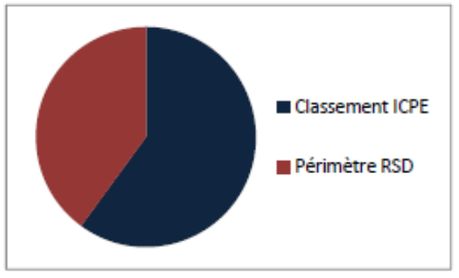
STH moyenne : **40 ha**

STH minimale : **10 ha**

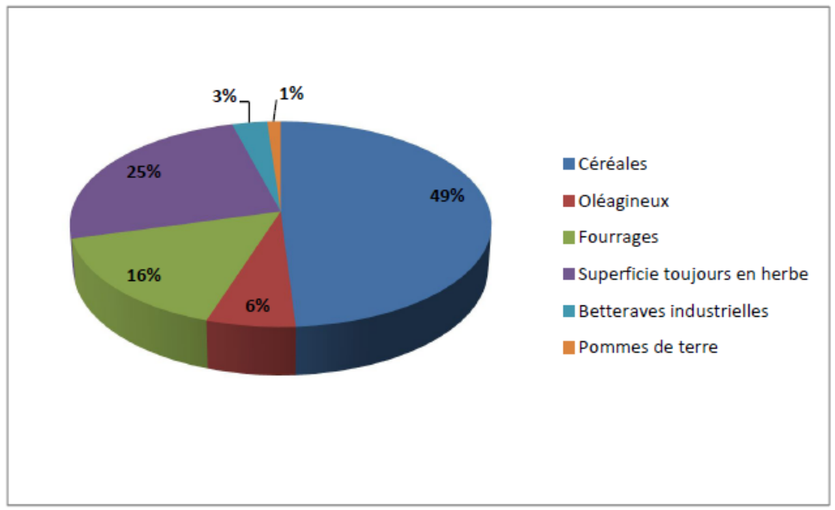
STH maximale : **165 ha**

Mise aux normes

Type	Nombre
Classement ICPE	3
Périmètre RSD	2



Principales cultures par surfaces exploitées



Cultures	Surfaces totales (en ha)	Exploitations en ayant
Céréales	339	7
Oléagineux	42	4
Fourrages	109	7
Superficie toujours en herbe	173	7
Betteraves industrielles	21	3
Pommes de terre	8	1

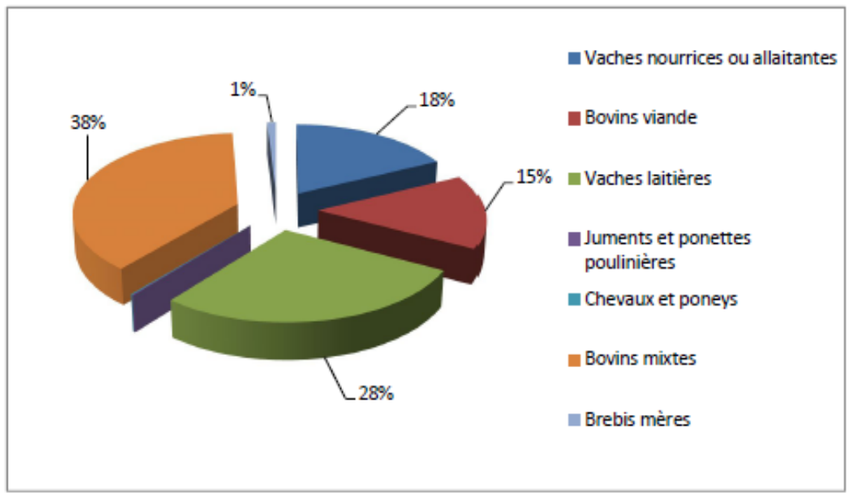
Nombre de cultures par exploitation :

Moyenne : **3**

Minimum : **2**

Maximum : **5**

Cheptel et élevage (par têtes)



Cheptel	Nombre	Exploitations en ayant
Vaches nourrices ou allaitantes	150	5
Bovins viande	126	4
Vaches laitières	237	3
Juments et ponettes poulinières	1	1
Chevaux et poneys	1	1
Bovins mixtes	321	2
Brebis mères	8	1

Aménagements agricoles

Type	Nombre
Habitation	5
Matériel (hangar)	7
Animaux (stabulation)	7
Fosses-Fumières	6
Silos fourrage	6
Stockage paille	7
Stockage production	6
Forrage pour animaux	2
Forrage pour irrigation	0
Plateforme stabilisée	1
Mare	0
Point d'eau animaux	0

Main d'œuvre

Nombre d'actifs sur les 7 exploitations	10
Nombre total d'employés :	3
Temps Pleins	1
Temps partiels	1
Apprentissage	1
Exploitations sans employés	4

Projets/Evolution des exploitations

Reprise envisagée : 70%

Projet Construction/Diversification : 50%

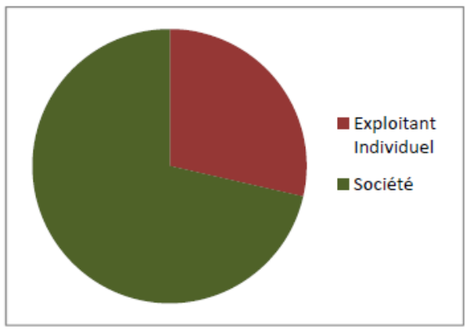
-Bâtiment, Forage, Atelier viande

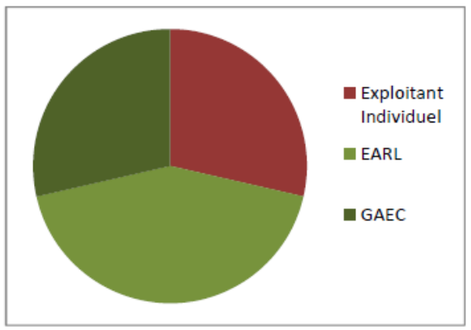
-Développement élevage caprin

⇨ Commune de Clenleu

⇨ Total de 7 retours d'enquêtes exploitations

Statut juridique





Type	Nombre
Exploitant Individuel	2
EARL	3
GAEC	2

Nature du siège de l'exploitation

Type	Nombre
Présence d'un corps de ferme	7
Uniquement bâtiment d'exploitation	0
Uniquement parcelle agricole	0

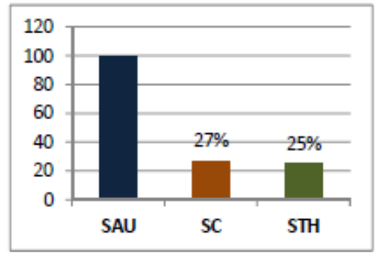
Recensement de l'exploitation

Superficie agricole utilisée (SAU) totale enquêtée : **1095 ha**

SAU moyenne : **156 ha**

SAU minimale : **79 ha**

SAU maximale : **315 ha**



Superficie cultivée (SC) dans la commune du siège d'exploitation : **302,7 ha**

SC moyenne : **43,2 ha**

SC minimale : **31 ha**

SC maximale : **60 ha**

Surface Toujours en Herbe (STH) totale enquêtée : **275 ha**

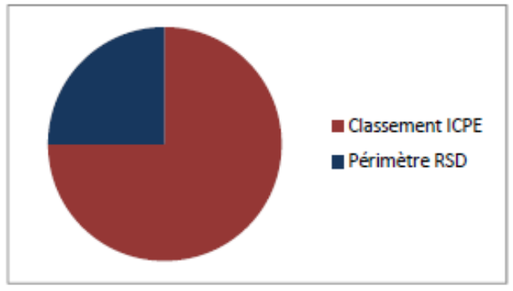
STH moyenne : **39,2 ha**

STH minimale : **12,97 ha**

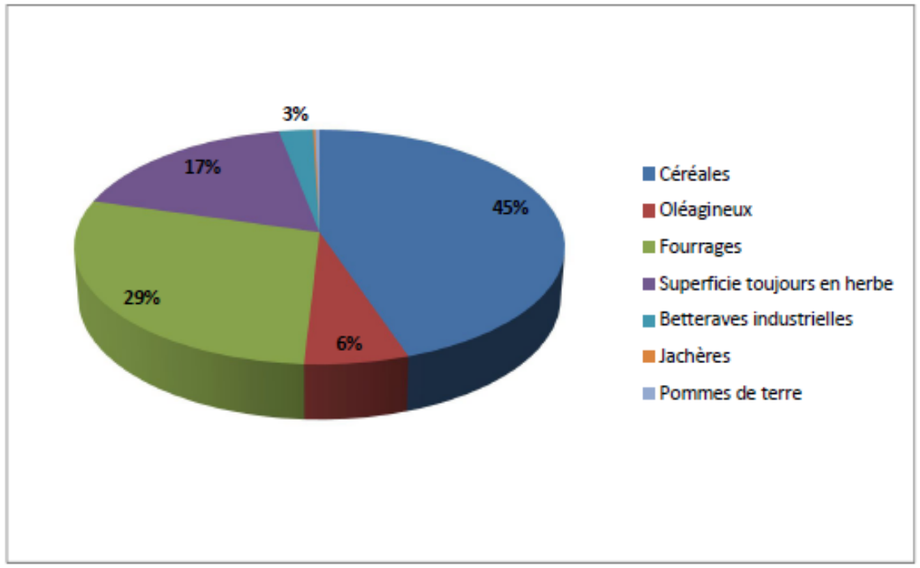
STH maximale : **80 ha**

Mise aux normes

Type	Nombre
Classement ICPE	3
Périmètre RSD	1



Principales cultures par surfaces exploitées



Cultures	Surfaces totales (en ha)	Exploitations en ayant
Céréales	568	7
Oléagineux	77,5	6
Fourrages	362,8	6
Superficie toujours en herbe	222	6
Betteraves industrielles	32	4
Jachères	2,2	3
Pommes de terre	4	1

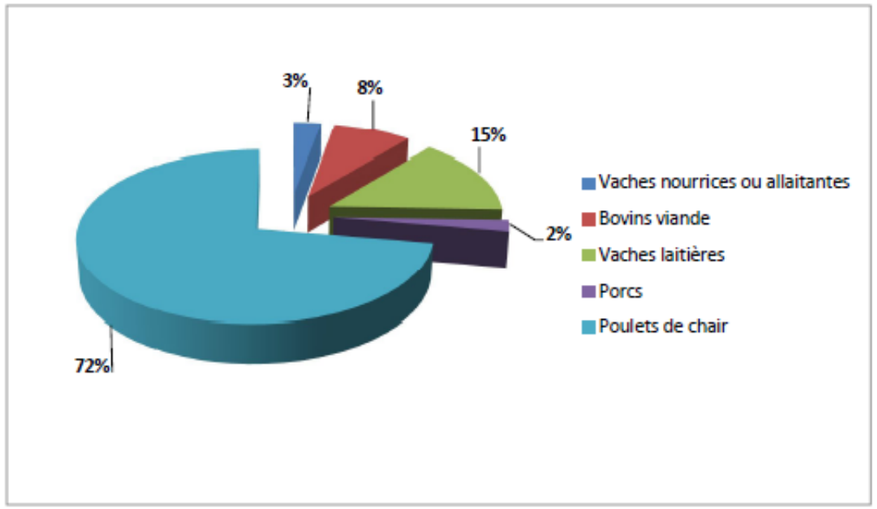
Nombre de cultures par exploitation :

Moyenne : **3**

Minimum : **2**

Maximum : **4**

Cheptel et élevage (par têtes)



Cheptel	Nombre	Exploitations en ayant
Vaches nourrices ou allaitantes	120	3
Bovins viande	340	5
Vaches laitières	599	5
Porcs	90	1
Poulets de chair	3000	1

Aménagements agricoles

Type	Nombre
Habitation	6
Matériel (hangar)	6
Animaux (stabulation)	5
Fosses-Fumières	4
Silos fourrage	4
Stockage paille	5
Stockage production	4
Forrage pour animaux	0
Forrage pour irrigation	0
Plateforme stabilisée	0
Mare	0
Point d'eau animaux	0

Main d'œuvre

Nombre d'actifs sur les 7 exploitations	15
Nombre total d'employés :	3
Temps Pleins	2
Temps partiels	1
Exploitations sans employés	3

Projets/Evolution des exploitations

Reprise envisagée : 45%

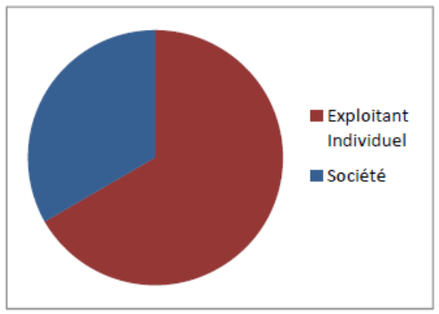
Projet Construction/Diversification : 50%

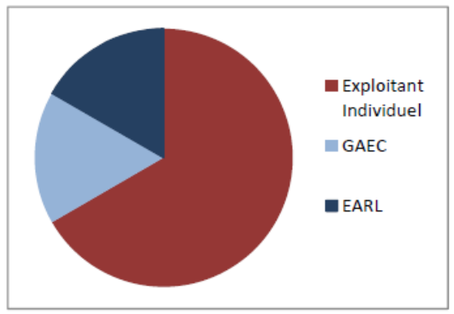
-Construction bâtiments
-Agrandissement
-Unité de méthanisation

⇨ Commune de Ergny

⇨ Total de 6 retours d'enquêtes exploitations

Statut juridique





Type	Nombre
Exploitant Individuel	4
GAEC	1
EARL	1

Nature du siège de l'exploitation

Type	Nombre
Présence d'un corps de ferme	6
Uniquement bâtiment d'exploitation	0
Uniquement parcelle agricole	0

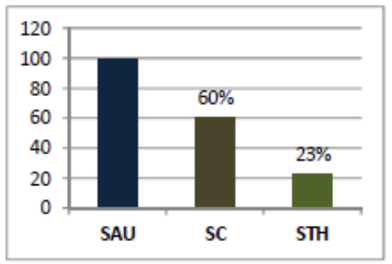
Recensement de l'exploitation

Superficie agricole utilisée (SAU) totale enquêtée : **724,2 ha**

SAU moyenne : **120,7 ha**

SAU minimale : **72 ha**

SAU maximale : **292,7 ha**



Superficie cultivée (SC) dans la commune du siège d'exploitation : **444,9 ha**

SC moyenne : **74,1 ha**

SC minimale : **17 ha**

SC maximale : **172,4 ha**

Surface Toujours en Herbe (STH) totale enquêtée : **172,8 ha**

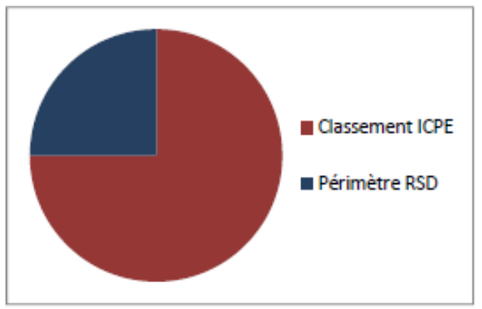
STH moyenne : **28,8 ha**

STH minimale : **20 ha**

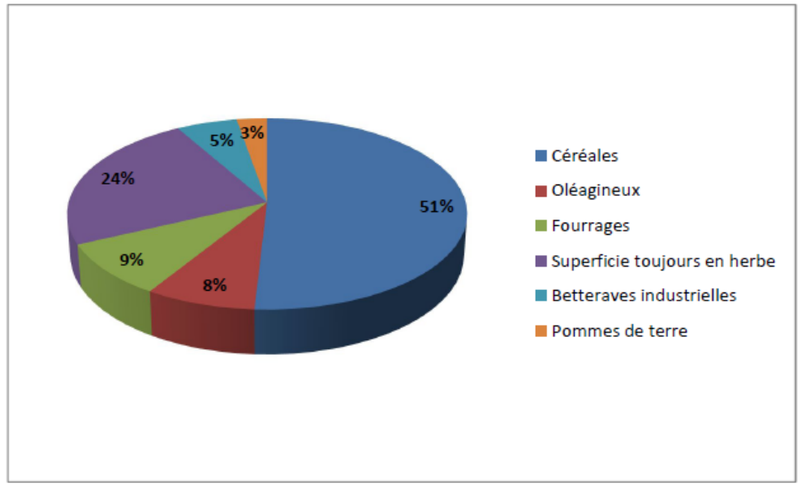
STH maximale : **35 ha**

Mise aux normes

Type	Nombre
Classement ICPE	3
Périmètre RSD	1



Principales cultures par surfaces exploitées



Cultures	Surfaces totales (en ha)	Exploitations en ayant
Céréales	369	6
Oléagineux	58	3
Fourrages	66	5
Superficie toujours en herbe	172	6
Betteraves industrielles	40	3
Pommes de terre	20	1

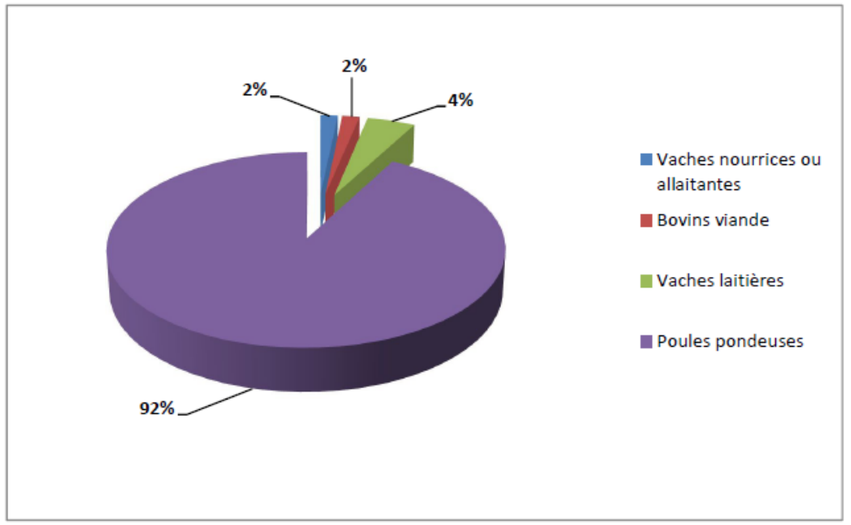
Nombre de cultures par exploitation :

Moyenne : **3**

Minimum : **2**

Maximum : **3**

Cheptel et élevage (par têtes)



Cheptel	Nombre	Exploitations en ayant
Vaches nourrices ou allaitantes	80	2
Bovins viande	80	3
Vaches laitières	222	4
Poules pondeuses	4500	1

Aménagements agricoles

Type	Nombre
Habitation	5
Matériel (hangar)	5
Animaux (stabulation)	5
Fosses-Fumières	5
Silos fourrage	5
Stockage paille	6
Stockage production	4
Forrage pour animaux	1
Forrage pour irrigation	0
Plateforme stabilisée	1
Mare	0
Point d'eau animaux	0

Main d'œuvre

Nombre d'actifs sur les 6 exploitations	13
Nombre total d'employés :	5
Temps Pleins	3
Temps partiels	1
Main d'œuvre saisonnière	1
Exploitations sans employés	3

Projets/Evolution des exploitations

Reprise envisagée : 50%

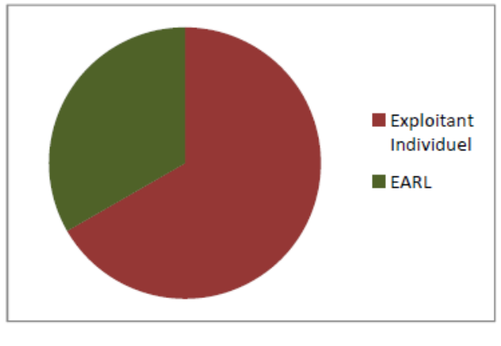
Projet Construction/Diversification : 40%

-Couverture des silos
-Construction poulailler, hangar
-Arrêt production laitière selon évolution cours du lait

⇨ Commune de Zoteux

⇨ Total de 6 retours d'enquêtes exploitations

Statut juridique



Type	Nombre
Exploitant Individuel	4
EARL	2

Nature du siège de l'exploitation

Type	Nombre
Présence d'un corps de ferme	6
Uniquement bâtiment d'exploitation	0
Uniquement parcelle agricole	0

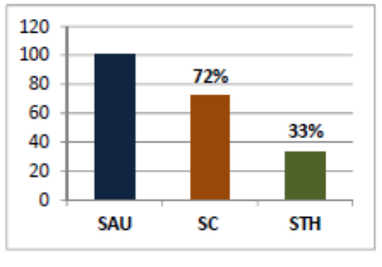
Recensement de l'exploitation

Superficie agricole utilisée (SAU) totale enquêtée : **382,7 ha**

SAU moyenne : **62,8 ha**

SAU minimale : **51 ha**

SAU maximale : **85,58 ha**



Superficie cultivée (SC) dans la commune du siège d'exploitation : **279,8 ha**

SC moyenne : **46,6 ha**

SC minimale : **28 ha**

SC maximale : **55,2 ha**

Surface Toujours en Herbe (STH) totale enquêtée : **130,4 ha**

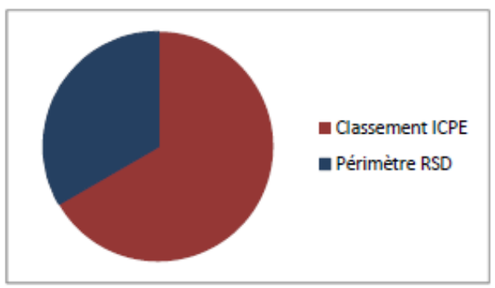
STH moyenne : **21,7 ha**

STH minimale : **10 ha**

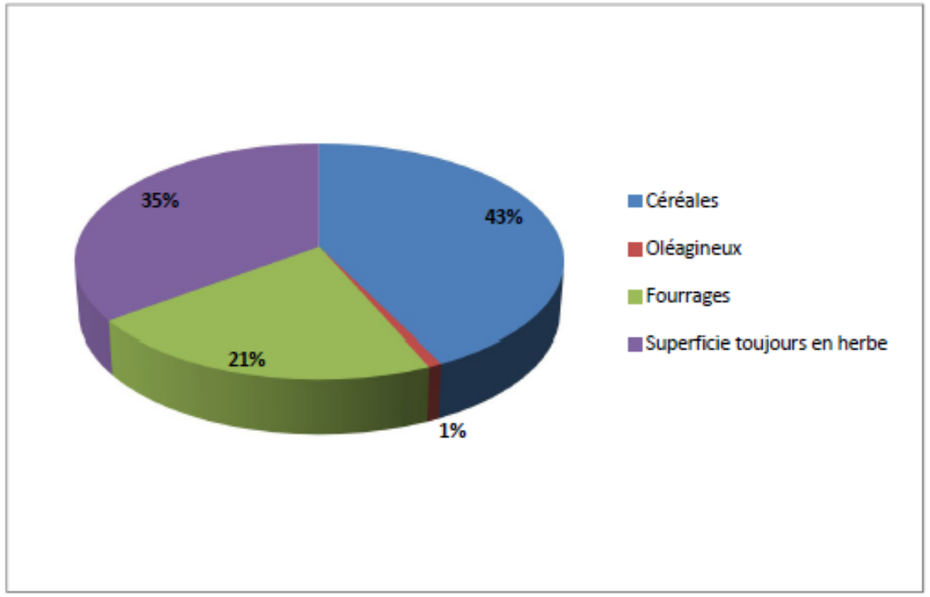
STH maximale : **34 ha**

Mise aux normes

Type	Nombre
Classement ICPE	4
Périmètre RSD	2



Principales cultures par surfaces exploitées



Cultures	Surfaces totales (en ha)	Exploitations en ayant
Céréales	158,2	6
Oléagineux	3	1
Fourrages	79,8	6
Superficie toujours en herbe	130,4	6

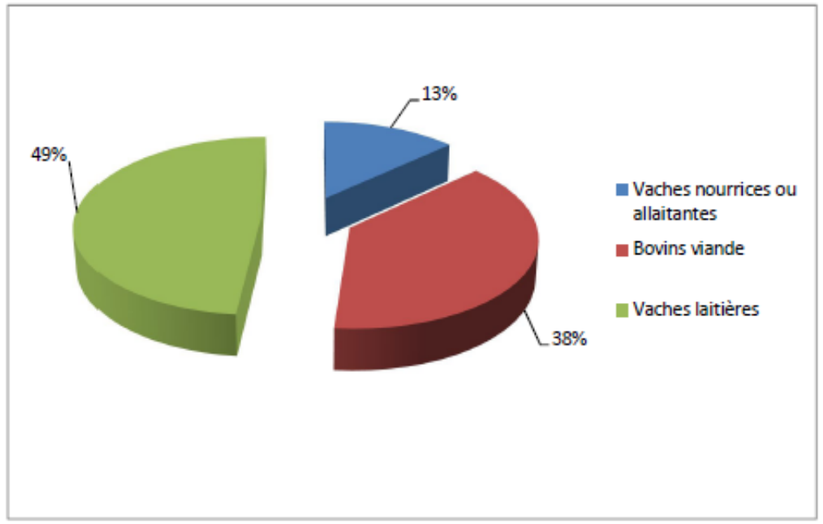
Nombre de cultures par exploitation :

Moyenne : **2**

Minimum : **2**

Maximum : **2**

Cheptel et élevage (par têtes)



Cheptel	Nombre	Exploitations en ayant
Vaches nourrices ou allaitantes	55	1
Bovins viande	160	3
Vaches laitières	202	5

Aménagements agricoles

Type	Nombre
Habitation	5
Matériel (hangar)	6
Animaux (stabulation)	6
Fosses-Fumières	3
Silos fourrage	6
Stockage paille	6
Stockage production	5
Forrage pour animaux	0
Forrage pour irrigation	0
Plateforme stabilisée	0
Mare	0
Point d'eau animaux	0

Main d'œuvre

Nombre d'actifs sur les 6 exploitations	8
Nombre total d'employés :	1
Temps Pleins	0
Temps partiels	1
Exploitations sans employés	5

Projets/Evolution des exploitations

Reprise envisagée : 15%

Projet Construction/Diversification : 75%

-Rénovation grange existante
-Construction hangar, silo
-Vente directe
-Création poulailler

I- Les réseaux

a. Eau potable

7 syndicats alimentent en eau potable et Environ. 1 commune est en régie (Hucqueliers)

Syndicats	Communes adhérentes	Rendement de réseau en 2014	Forages	
			Nombres	Lieux
Syndicat Intercommunal (SI) du Plateau de Bellevue	Aix-en-Ergny Avesnes Bimont Ergny Herly Maninghem Quilen Rumilly Saint-Michel-sous-Bois Verchocq	82%	2	Verchocq
SI de La Bimoise	Alette Clenleu	71%	1	Estreelles
Syndicat Intercommunal de la Région (SIR) de Bourthes	Bécourt Bezinghem Bourthes Ergny Preures Wicquinghem Zoteux	72%	1	Bourthes
SI de la Vallée des Baillons	Beussent Enquin-sur-Baillon Preures	54%	1	Preures
SIR de Doudeauville	Bezinghem Parenty	65%	1	Doudeauville
SIR Humbert	Humbert		1	Humbert
Syndicat Intercommunal Des Eaux et Assainissement de la région de Lumbres et Fauquembergues (SIDEALF)	Campagne-lès-Boulonnais	Syndicat créé au 01/01/2016, n'ayant pas encore de données sur le Système d'Information des Services Publics pour l'Eau et l'Assainissement (SISPEA).		
Hucqueliers	Hucqueliers	63%	3 (2 sont en service)	Hucqueliers

La commune d'Hucqueliers, le SI de la Vallée des Baillons et le SIR de Doudeauville présentent un faible rendement de réseau. Ces faibles rendements indiquent la présence probable de fuites. L'amélioration du réseau est un préalable à tout projet de développement urbain. Aussi, des études de recherches de fuites doivent être menées dans un premier temps.
Enfin, 3 communes (Bezinghem, Ergny et Preures) sont alimentées par 2 syndicats.

b. Assainissement non collectif

Toutes les communes adhèrent à la Communauté de Communes pour l'assainissement non collectif.
Celle-ci possède un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

c. Réseaux numériques

Les antennes relais :

D'après l'ARCEP, six (6) supports d'antennes – pour huit (8) antennes relais – sont implantés sur le territoire de la communauté de communes. Ci-après, les communes concernées par l'implantation d'au moins une antenne, l'adresse et le type de support d'implantation, l'opérateur implanté et le type de réseau.

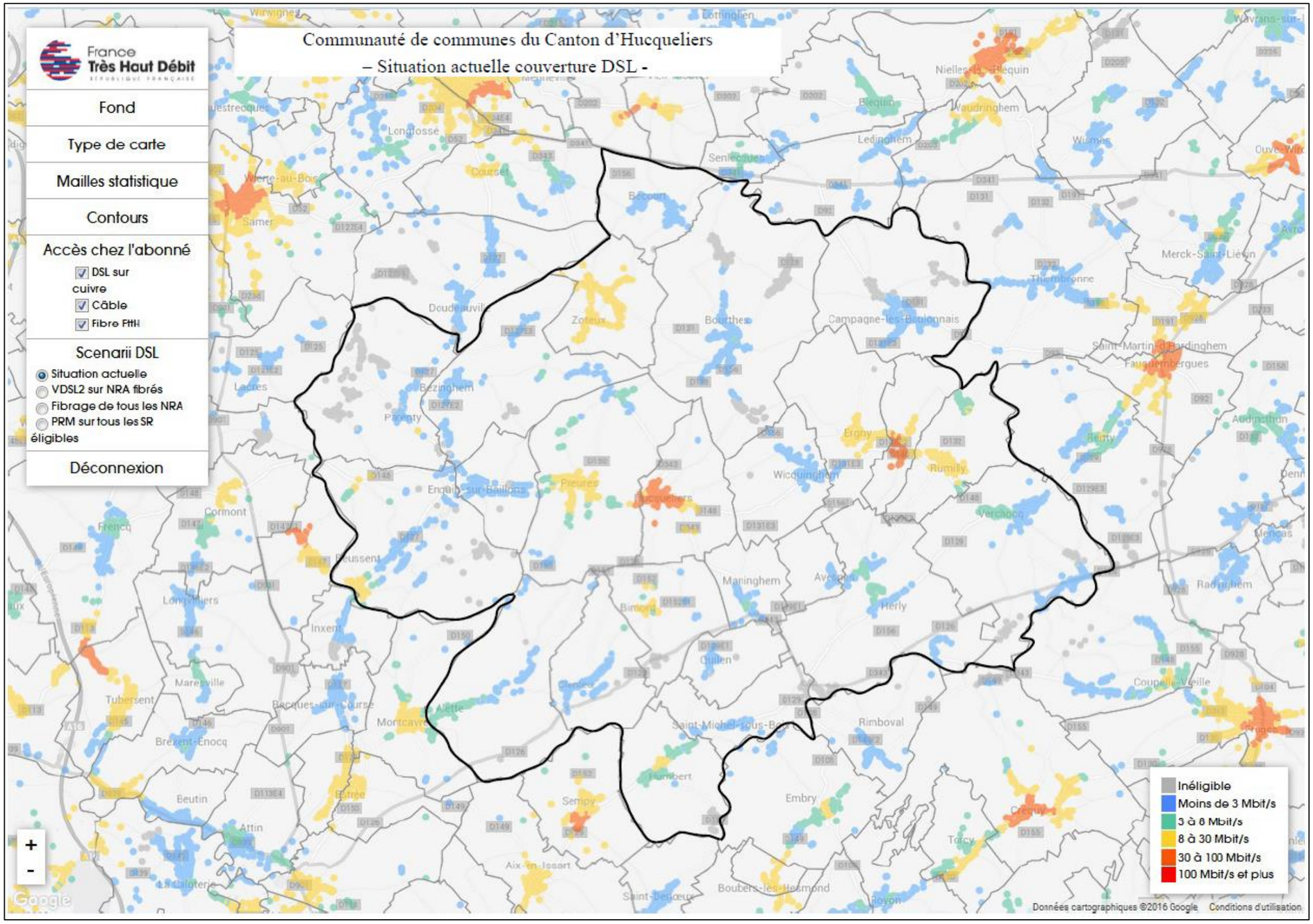
Commune	Adresse de l'implantation	Type de support	Opérateur / type de réseau
Bourthes	Rue du Stade (Chemin de Mieurles)	Pylône autostable	Bouygues Télécom / 2G-3G
Clenleu	D126 – Route de St Omer Etp Lefrançois (Les Hayettes)	Pylône tubulaire	Orange / 2G-3G
Herly	Bois de Verdure	Pylône autostable	Orange / 2G-3G
Hucqueliers	Chemin rural dit du Bois d'En Face Le Thiévremont	Pylône autostable	Bouygues Télécom / 2G
			Orange / 2G-3G
			SFR / 2G
Parenty	Terrain Mutulette	Pylône autostable	Orange / 2G-3G
Saint-Michel-sous-Bois	Chemin rural dit rue du Bois (Le petit Plouy)	Pylône autostable	SFR / 2G-3G

Internet

Afin de répondre au programme national Très Haut Débit, pour la région Nord-Pas-de-Calais, le schéma directeur régional a pour grands objectifs la fibre pour tous d'ici 2025 et la complémentarité stricte entre les zones d'intention d'investissements privés et publics.
Pour la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, toutes les communes se situent dans la zone d'initiative publique ; zone sur laquelle les opérateurs ne proposent aucun investissement.
C'est donc le syndicat mixte « Fibre Numérique 59-62 » qui étudiera des solutions pour l'accès au très haut débit. Dans le schéma régional, 2 phases de déploiement sont programmées pour atteindre l'objectif final. Chaque phase est fonction du débit actuel sur le territoire.

Couverture ADSL

Communes	Inéligible	Moins de 3 Mbit/s	3 à 8 Mbit/s	8 à 30 Mbit/s	30 à 100 Mbit/s	100 Mbits/s et plus
Aix-en-Ergny				39,2	60,8	
Alette	2,4	48,2	49,4			
Avesnes		100,0				
Bécourt	0,9	99,1				
Beussent	12,8	49,8	12,5	24,9		
Bezinghem	9,1	88,3	2,0	0,6		
Bimont	29,8	12,8	6,3	51,1		
Bourthes	37,3	58,9	3,8			
Campagne-lès-Boulonnais	28,9	71,1				
Clenleu	1,1	97,8	1,1			
Enquin-sur-Baillons	3,2	96,8				
Ergny	3,1	8,4		88,5		
Herly	15	42,2	42,8			
Hucqueliers				6,9	93,1	
Humbert	5,9	3,4	59,3	31,4		
Maninghem		74,2	25,8			
Parenty	71,4	28,6				
Preures		9,8	30,1	51,0	9,1	
Quilen	6,7	93,3				
Rumilly			28,3	71,7		
St Michel-s/Bois	27,6	72,4				
Verchocq	13,7	62,8	23,5			
Wicquinghem	0,9	99,1				
Zoteux				100		



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

J- Le Contrat territorial de développement durable

Le Contrat Territorial de Développement Durable entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (C.C.H.P.M) a été signé le 27 mai 2008.
Dans le cadre de ce contrat, la C.C.H.P.M et le Département du Pas-de-Calais se sont engagés à mettre en œuvre un certain nombre d'actions répondant à deux grands enjeux transversaux :

- L'aménagement durable du territoire
- L'inclusion sociale de l'individu

Le nouveau contrat territorial 2016-2019 a abouti à la conception du document « Projet de Développement Durable du Territoire du Canton d'Hucqueliers ». Ce présent document contractuel se conçoit comme une déclinaison opérationnelle du Projet de Territoire partagé, mettant en œuvre les compétences et les politiques des deux partenaires afin de répondre aux enjeux de développement du territoire, et de satisfaire leurs orientations stratégiques déclinées en projets puis en opérations. Avant d'aborder ces opérations, il est nécessaire de revenir brièvement sur leurs origines.
Le diagnostic territorial partagé, après un travail de croisement et d'interprétation de toutes les données collectées, a abouti à la définition de 5 principaux enjeux de territoire :

- Comment conforter le développement résidentiel actuel tout en préservant le cadre de vie ?
- Comment répondre aux besoins de mobilité sur un territoire caractérisé par sa ruralité ?
- Comment garantir l'intégration et l'épanouissement des jeunes en milieu rural ?
- Comment faire de l'action communautaire un vecteur de cohésion sociale ?
- Comment renforcer l'armature économique locale et bâtir une identité touristique propre au territoire ?

Cependant, bien plus que la correspondance à leurs orientations politiques respectives, il paraissait judicieux pour les partenaires de les faire converger vers des orientations politiques stratégiques partagées. Ce travail de convergence a permis de dégager 3 Orientations Stratégiques partagées :

- Renforcer les services publics en milieu rural
Pour une intercommunalité composée de 24 communes rurales dont les populations respectives ne dépassent pas 700 habitants, la considération de la problématique de la présence et l'accessibilité des services publics est essentielle.
Afin d'assurer une équité territoriale entre les territoires urbains et ruraux, le Département du Pas-de-Calais a fait le choix de soutenir les initiatives prises en faveur du renforcement simultané des services publics et des conditions de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.
La mise en synergie des actions à l'échelle départementale permettra donc de rééquilibrer les niveaux de service public entre les zones urbanisées très denses au plan démographique et d'autres zones caractérisées par la dissémination et l'isolement de leurs habitants. Il s'agit ici de revitaliser les campagnes en offrant des solutions innovantes, que ce soit en termes de service à la population ou en diminuant les temps d'accès aux services publics.
Concrètement, il s'agira d'impulser de nouvelles dynamiques ainsi que de conforter les politiques visant à :

- Accueillir de nouveaux services publics au plus près des populations et renforcer les services existants ;
- Optimiser les conditions de déplacement sur le territoire ;
- Promouvoir une mobilité pour tous.

- Faire du lien social le socle du développement territorial communautaire

Renforcer la notion de « conscience collective » au sein du territoire est fondamental et constitue la clé de voûte du présent Contrat Territorial de Développement Durable. En ce sens, le développement du lien social et des actions de solidarité compte tenu des caractéristiques socio spatiales du territoire, trouvera un écho particulier auprès de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois et du Département du Pas-de-Calais.
Venant consolider les actions menées dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable de première génération, cette orientation a pour ambition de :

- Favoriser l'insertion dans le cadre des projets d'aménagement à venir ;
- Consolider les actions de soutien à la fonction parentale ;
- Renforcer le milieu associatif, cheville ouvrière dans le développement du lien social ;
- Encourager le développement d'une véritable politique jeunesse communautaire ;
- Garantir l'épanouissement de tous par la pratique culturelle et sportive.

- **Promouvoir un modèle de développement économique durable**

L'ex-canton d'Hucqueliers est le seul territoire du département à être classé en zone de revitalisation rurale (ZRR). Il est marqué en effet par une faible densité démographique et un handicap structurel socioéconomique.
Ce classement en ZRR offre à la Communauté de Communes la possibilité de bénéficier de dispositifs incitatifs pour les créateurs d'entreprises (exonérations d'impôts).
Par le Contrat Territorial de Développement Durable signé entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, il s'agit de conforter la dynamique lancée de redéploiement économique du territoire, notamment à travers :
- Le développement raisonné des zones d'activités existantes ;
- L'encouragement à la création, reprise et transmission d'entreprises ;
- L'édification d'un véritable plan de développement d'une activité touristique complémentaire à celle exercée sur la frange côtière.



DIAGNOSTIC	ENJEUX DU TERRITOIRE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES PARTAGEES EPCI / DEPARTEMENT	PROJETS
↘ Croissance démographique la plus forte du département ↘ Solde migratoire positif combiné un solde naturel positif ↘ Pression foncière littorale qui profite à l'arrière-pays ↘ Forte progression du nombre de logements depuis 1999 ↘ Faible couverture du territoire en documents d'urbanisme ↘ Risques d'inondations sur les bords de l'Aa ↘ Problématique de hausse rapide des effectifs au sein du collège ↘ Offre de commerces et de services parfois déficitaire	**Comment conforter le développement résidentiel actuel tout en préservant le cadre de vie?**	**Renforcer les services publics en milieu rural**	**Développer une action sociale d'intérêt communautaire**
↘ Forte motorisation des ménages ↘ Cyber centres éclatés sur le territoire ↘ Qualité de l'offre proposée en matière d'aide à domicile ↘ Peu d'offres de transport en commun à cause du faible nombre d'habitants par commune ↘ Eloignement marqué vis-à-vis des échangeurs autoroutiers ↘ Absence de gares ferroviaires ↘ Couverture en TIC défaillante ↘ Accès aux services qui nécessite l'utilisation systématique de la voiture	**Comment répondre aux besoins de mobilité sur un territoire caractérisé par sa ruralité?**		**Construire un produit touristique propre au territoire et complémentaire de l'offre balnéaire voisine**
↘ Indice de jeunesse le plus fort du Montreuillois ↘ Résultats positifs en termes de scolarisation et de réussite au brevet des collèges ↘ Dynamisme évident des foyers ruraux ↘ Attractivité de l'école de musique intercommunale ↘ Demande croissante d'accueil de la petite enfance ↘ Hausse des effectifs au sein du collège qui influe sur la vie de l'établissement ↘ Accès au collège pas optimal ↘ Carence en matière de lieux de diffusion culturelle	**Comment garantir l'intégration et l'épanouissement des jeunes en milieu rural?**		**Accompagner et soutenir le développement territorial tout en préservant le patrimoine écologique**

DIAGNOSTIC	ENJEUX DU TERRITOIRE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES PARTAGEES EPCI / DEPARTEMENT	PROJETS
↘ Taux de croissance soutenu du parc de logements social ↘ Taux de satisfaction en logements sociaux très élevé ↘ OPAH RR déployé dont les résultats sont très positifs ↘ RAM performant sur le territoire ↘ Opportunité de création d'un centre socioculturel ↘ Une part conséquente de logements identifiés comme potentiellement indignes ↘ Offre d'accueil pour personnes âgées limitée ↘ Demande croissante en matière d'accueil de la petite enfance	**Comment faire de l'action communautaire un vecteur de cohésion sociale?**	**Faire du lien social le socle du développement territorial communautaire**	**Faire de la jeunesse une grande cause du territoire**
↘ Nombre d'emplois qui progresse plus vite sur le territoire qu'à l'échelle départementale ↘ Dynamisme avéré de la filière bois ↘ Territoire qui attire les nouveaux exploitants agricoles du Montreuillois ↘ Taux de chômage relativement faible ↘ Des lieux touristiques bien fréquentés ↘ Taux de résidence secondaire quatre fois plus élevé que la moyenne régionale ↘ Absence d'entreprises de plus de 100 salariés ↘ Désertification commerciale ↘ Baisse du nombre d'exploitants agricoles et de la Surface Agricole Utile ↘ Peu d'hôtels recensés ↘ Concurrence touristique des territoires littoraux ↘ Moins de la moitié des personnes résidant sur le territoire y travaillent	**Comment renforcer l'armature économique locale et bâtir une identité touristique propre au territoire?**	**Promouvoir un modèle de développement économique durable**	**Optimiser les conditions de mobilité sur le territoire communautaire** **Participer à la mobilisation pour l'emploi et s'engager en faveur de l'entreprenariat**

Les engagements opérationnels 2016-2019

Projet n° 1 : Développer une action sociale d'intérêt communautaire

- Opération n° 1.1 : Soutenir la création de locaux destinés à un centre socioculturel intercommunal, l'école de musique intercommunale et un bureau de permanences des services publics
- Opération n° 1.2 : Faire du centre socioculturel intercommunal le lieu d'ancrage des actions de proximité en matière de solidarité
- Opération 1.3 : Décliner l'offre portée par la Maison de l'Autonomie sur le territoire
- Opération n° 1.4 : Développer une commande publique socialement responsable

Projet n° 2 : Construire un produit touristique propre au territoire et complémentaire de l'offre balnéaire voisine

- Opération n° 2.1 : Accompagner les initiatives prises en matière de développement touristique et réussir la structuration de l'office du tourisme

Projet n° 3 : Accompagner et soutenir le développement territorial tout en préservant le patrimoine écologique

- Opération n° 3.1 : Mobiliser les ingénieries pour accompagner les projets locaux
- Opération n° 3.2 : Faire de l'Europe et l'International des vecteurs de développement territorial
- Opération n° 3.3 : Soutenir les initiatives prises en faveur du maintien de la biodiversité sur le territoire communautaire
- Opération n° 3.4 : Lutter contre les phénomènes d'inondations et d'érosion des sols
- Opération n° 3.5 : Soutenir l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Projet n° 4 : Faire de la jeunesse une grande cause du territoire

- Opération n° 4.1 : Accompagner la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois dans la définition de son projet jeunesse
- Opération n° 4.2 : Mettre en œuvre les déclinaisons opérationnelles du Pacte Territorial Jeunesse sur le territoire
- Opération n° 4.3 : Favoriser l'autonomie des jeunes et promouvoir l'opération SAC A DOS
- Opération n° 4.4 : Réaliser un état des lieux des équipements de la pratique sportive sur le territoire intercommunal
- Opération n° 4.5 : Rénover une salle d'entrainement sportif à Preures
- Opération n° 4.6 : Favoriser le développement de la pratique sportive de pleine nature sur le territoire

Projet n° 5 : Optimiser les conditions de mobilité sur le territoire communautaire

- Opération n° 5.1 : Hiérarchiser le réseau viaire P72
- Opération n° 5.3 : Appliquer les préconisations issues du Schéma Directeur Départemental de Signalisation Touristique
- Opération n° 5.3 : Favoriser la pratique du covoiturage notamment par l'aménagement d'aires de stationnement spécifiquement dédiées

Projet n° 6 : Participer à la mobilisation pour l'emploi et s'engager en faveur de l'entreprenariat

- Opération n° 6.1 : Accompagner le fonctionnement de la Plateforme d'Initiatives Local Initiative Montreuillois
- Opération n° 6.2 : Encourager l'entreprenariat en s'appuyant sur le partenariat entre le Département et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Opération n° 6.3 : Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire et agir pour une économie diversifiée

AIX EN ERGNY

ALETTE

AVESNES-AU-MONT

BECOURT

BEUSSENT

BEZINGHEM

BIMONT

BOURTHES

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS

CLENLEU

ENQUIN-SUR-BAILLONS

ERGNY

HERLY

HUCQUELIERS

HUMBERT

MANINGHEM

PARENTY

PREURES

QUILEN

RUMILLY

SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS

VERCHOCQ

WICQUINGHEM

ZOTEUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'HUCQUELIERS

Projet communautaire et justifications

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 19/12/22

Le Président

Philippe DUCROCQ

DIVERSITES
ATELIER DES TERRITOIRES

Table des matières

I - LE PROJET INTERCOMMUNAL 3

A- Données et objectifs projectuels 3

Les étapes de fabrication du PADD 3

Objectifs d'aménagement du PADD retenu 3

Etude de densification : 3

Estimation des besoins en logements : 9

La territorialisation des besoins en logements 10

Application de rétention foncière 11

Les besoins en logements aidés 11

Les besoins pour le développement économique 12

Objectifs de modération de la consommation de l'espace 13

Dispositions qui favorisent la densification : 14

B –compatibilité avec les enjeux identifiés et normes supérieures 16

1- SRADDET 16

2- Schéma de Cohérence Territoriale : 18

3-Plan Local de l'Habitat : 20

4-PPri 20

5-PDU : 20

6--Servitudes d'utilité publique 20

C - VOLET EAU (compatibilité avec le SDAGE et le SAGE) 20

1- SDAGE Artois Picardie 20

2- Le SAGE de la Canche 20

D – COMPATIBILITE AVEC LE PGRI 21

E – PRISE EN COMPTE DES RISQUES 22

II – Justifications des dispositions réglementaires du PLUI 24

A - La zone urbaine 24

1 - La zone U et le secteur Ua 25

2 – Le secteur Ut 28

3 – Le secteur Uta (8ha) 29

4 - La zone UE 29

B – La zone à urbaniser 31

1 - Les zones 1AU 31

2 - Les zones 1AUe 37

3 - Les zones 1AUt 42

C – La zone agricole 46

D – La zone naturelle et forestière 50

E – Les Stecal 52

F – Le règlement écrit 58

G - Récapitulatif de la Prise en compte du PADD dans les documents réglementaires et les OAP 64

H - Tableau des superficies 66

I – Espaces boisés et éléments protégés 67

1- Espaces boisés protégés 67

2 – Espaces boisés ou paysagers à créer 67

3 - Eléments repérés au titre du L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme 67

J – Emplacements réservés 69

K – Annexes sanitaires 69

III – Indicateurs pour l'évaluation des résultats de l'application du PLUI 70

I - LE PROJET INTERCOMMUNAL

A- Données et objectifs projectuels

Les étapes de fabrication du PADD

Le territoire du PLUi est une territoire rural situé en zone rétro-littorale. Cette identité a conduit les élus à se positionner au travers de leur PLUi sur la définition d'un projet visant à conserver l'identité du territoire et à limiter la pression foncière autour d'un projet concerté dans le cadre de la mise en compatibilité avec les documents supra-communaux.
Sur la base du Contrat Territorial de Développement Durable entre le Département du Pas-de-Calais et l'ex Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers signé le 27 mai 2008, la C.C.C.H. et le Département du Pas-de-Calais se sont engagés à mettre en œuvre un certain nombre d'actions répondant à deux grands enjeux transversaux :
⇒ L'aménagement durable du territoire
⇒ L'inclusion sociale de l'individu
Ce contrat, dit de 1ère génération, a identifié 47 opérations à réaliser dont 33 ont été engagées, sont en cours ou achevées (selon leur pérennité dans le temps) soit un taux de mise en œuvre de **70 %**.
Le second contrat 2016-2019 a abouti à la définition de 5 principaux enjeux de territoire :
- Comment conforter le développement résidentiel actuel tout en préservant le cadre de vie ?
- Comment répondre aux besoins de mobilité sur un territoire caractérisé par sa ruralité ?
- Comment garantir l'intégration et l'épanouissement des jeunes en milieu rural ?
- Comment faire de l'action communautaire un vecteur de cohésion sociale ?
- Comment renforcer l'armature économique locale et bâtir une identité touristique propre au territoire ?

C'est sur cette base qu'a été établi le PADD du PLUi.
La communauté de communes a identifié des pôles pour lesquels l'identité paysagère est commune. Certaines réunions en petits groupes ont été élaborées sur la base de ces pôles aux problématiques communes.
La pression foncière s'explique par le fait que le littoral offre de rares terrains très chers. Il est apparu le fait que de jeunes ménages cherchaient des terrains moins chers à la campagne, la présence de services non loin des pôles d'emplois.

L'objectif est lié à l'amélioration et la préservation du cadre de vie qualitatif tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des communes.
La Communauté de Communes a ainsi souhaité, dans un premier temps, continuer la densification du tissu, déjà amorcé dans le cadre de projets globaux et répondre ainsi à la demande foncière dans des limites d'urbanisation les mieux définies possibles et ce tout en gardant les principes constitutifs des communes et en appliquant une réglementation adaptée de façon à anticiper l'avenir. La maitrise de la consommation de territoire a été ici un enjeu majeur de la définition des limites de l'urbanisation.

La question est aujourd'hui non seulement de préserver, mais surtout de renforcer la cohésion urbaine existante notamment entre les pôles identifiés et les autres communes, ce qui passe par un travail sur le patrimoine architectural courant, sur les espaces publics, ainsi que sur les prescriptions architecturales et l'établissement d'un zonage adapté à chacune des caractéristiques urbaines et paysagères. C'est pourquoi la préservation et la valorisation de l'identité paysagère a été mise en avant dès le début de la fabrication du PADD.

Le choix des pôles s'est opéré successivement pour répondre aux objectifs du Scot distinguant les pôles relais des autres communes mais aussi à la logique du territoire.
C'est pourquoi le pôle Hucqueliers-Preures s'est rapidement distingué par la présence des équipements communautaires.

Par la suite, sont venus s'ajouter les communes de Bourthes et de Beussent. En effet, sur le territoire du PLUi, la vie quotidienne des habitants s'organise autour de 3 bassins articulés autour des pôles structurants d'Hucqueliers-Preures, de Beussent (porte du tourisme) et de Bourthes (la commune la plus peuplée).

Concernant l'offre de logements, une attention particulière a été portée sur le fait que chaque commune trouve une potentialité de logements au regard de l'évolution démographique. Bien que les pôles regroupent plus de logements, les autres communes trouvent aussi une offre de logements permettant de maintenir les équipements existants.
Une problématique relative au hameau s'est posée rapidement obligeant à l'établissement de règles.

Concernant la consommation de territoire, un effort certain a été opéré de façon à limiter drastiquement la consommation du foncier. En effet, certaines cartes communales permettaient un étalement urbain important. Ce point a fait l'objet de discussions importantes et de mise en place de règles générales.

En termes de développement économique, le territoire regroupe de spécificités voire des spécialisations. C'est pourquoi, la communauté de communes a choisi de renforcer les pôles existants en complément de la zone d'activités de Fruges : Maninghem plutôt orientée vers les activités artisanales importantes, Clenleu-Alette en lien avec Montreuil orientée vers le BTP et en lien avec les activités agricoles et Zoteux qui pourrait accueillir une pépinière d'entreprise ou orientée vers le transport en lien avec Desvres et Boulogne sur Mer.

Objectifs d'aménagement du PADD retenu

Le PADD se décline suivant 3 grandes thématiques :

Le territoire du PLUi : "La nature aux portes de la côte d'Opale".

AXE 1 : PRESERVER ET VALORISER L'IDENTITE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'INTERCOMMUNALITE
Le territoire du PLUi est identifié comme un territoire rural et naturel, avec un bocage encore bien conservé, aux portes de la côte d'Opale. Cette définition s'accompagne d'éléments du paysage et environnementaux qui contribuent à l'identité du territoire. Ce sont tous ces éléments fragiles qui participent au cadre de vie qualitatif que les communes entendent préserver voire renforcer tout en prenant en compte les risques et les nuisances.

AXE 2 : MAINTENIR ET POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS UNE LOGIQUE INTERCOMMUNALE
Le territoire du PLUi possède des atouts économiques qu'elle souhaite maintenir voire renforcer comme des activités agricoles bien présentes et des activités industrielles, artisanales et commerciales à l'échelle communale et intercommunale. Le PLUi intègre aussi la dimension touristique comme une piste de développement économique.

AXE 3 : MAITRISER ET ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN INTERCOMMUNAL
Les élus du territoire du PLUi souhaitent s'engager dans une réflexion globale visant à intégrer le principe de gestion économe de son territoire. Elle choisit donc de densifier le tissu existant puis de proposer des extensions urbaines sans perdre de vue ce qui fait son identité.
Les élus du territoire du PLUi souhaitent aussi continuer sa politique de diversification de l'offre de logements tout en pérennisant les équipements existants en s'appuyant sur une charpente d'un pôle structurant et de communes de transition.

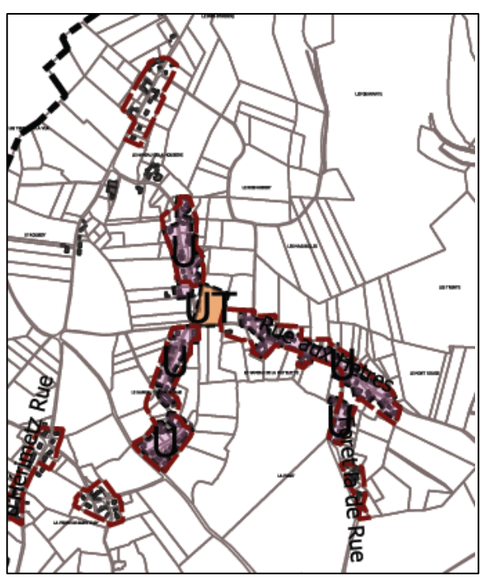
Etude de densification :

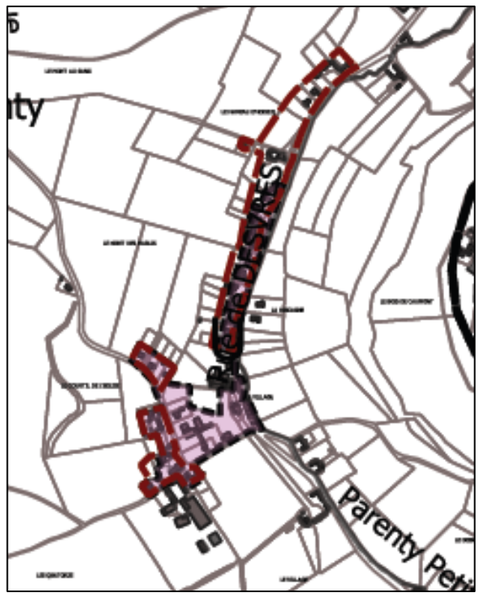
Les récentes évolutions législatives donnent aux documents d'urbanisme les outils leur permettant de limiter leur consommation d'espaces, à travers deux leviers :
• l'augmentation de la densité des opérations d'aménagements ;
• la mobilisation de foncier compris dans l'espace bâti.

Cette mobilisation peut se réaliser par :
- des opérations de densification des parcelles déjà existantes,
- par du renouvellement urbain, ou
- par une construction sur les espaces libres, communément nommés « dents creuses ».

L'enveloppe urbaine

Cette enveloppe a été définie sur la base des espaces urbanisés contenant des espaces libres (dents creuses). Au regard des documents d'urbanisme présents sur le territoire et des limites urbaines très lâches, cette limite a été revue pour favoriser la densification.
Les limites urbaines ont donc été fixées sur la base des enveloppes constructibles des cartes communales et PLU mais dans une logique de non consommation don s'arrêtant aux dernières constructions villageoises.





(le trait rouge correspond aux limites des documents d'urbanisme anciens

Les constructions isolées, la lecture de certains hameaux au regard des critères de densification établis n'ont pas pour vocation d'être densifiés

Les dents creuses et interstices

Les sites identifiés ci-après ne tiennent pas compte d'éventuels processus spontanés de densification des tissus pavillonnaires existants, qui pourraient être opérés par des propriétaires tirant parti des possibilités offertes par le règlement du PLUI.
En effet, la collectivité n'a pas eu connaissance de tels projets, et il n'a pas été possible d'envisager, avec certitude, d'éventuelles actions de ce type.
Les dents creuses correspondent aux parcelles non construites localisées ponctuellement dans le tissu aggloméré permettant d'y construire 1 à 2 maisons.

Ce recensement a été élaboré avec les communes dans le cadre de réunions successives permettant d'identifier le plus réellement possible les possibilités de densification.

Des critères ont été mis en place pour identifier la potentialité de densification :
- Accès et desserte aisés à la voirie : la densification en second rang n'a pas été retenue par la communauté de communes dans le respect du maintien de l'identité du territoire.
- Non présence de risques (notamment liés à l'eau et aux inondations)
  Ainsi, dans les secteurs de zone d'inondation constatée par exemple, pour prévenir le risque d'inondation, ces terrains non pas été retenus. De même dans les zones de captage ou l'arrêté ne prévoit pas de nouvelles constructions. Enfin, les terrains dans les zones ne permettant pas la constructibilité ont été retirés : captage PPRi zone rouge par exemple.
- Parcelle ne remettant pas en cause l'activité agricole : en dehors des terrains à proximité d'équipements publics ou de centralités villageoises, les dents creuses dans les périmètres de réciprocité des exploitants n'ont pas été retenues. De même, des réunions spécifiques sur ce point ont été menées avec les exploitants agricoles et la chambre d'agriculture en novembre 2019.
- Peu ou pas d'incidences environnementales : beaucoup de jardin ont été préservés pour maintenir ces ruptures d'urbanisations identitaires, de même les zones humides du Sage ont été préservées. Enfin, les dents creuses en Znieff de type 1 n'ont pas été retenues
- Peu ou pas d'incidences paysagères : les parcelles dans les cônes de vue n'ont pas été retenues
- La présence d'ouvrage techniques tels que des assainissements autonomes ou réserve incendie par exemple

Au-delà de 45 mètres de façade, dans le souci d'une gestion économe, la densité du SCot a été mise en place dans le calcul du potentiel et une Orientation d'Aménagement et de Programmation a été reprise au plan de zonage.
Possibilités de densification dans les communes (Cf. atlas des dents creuses en annexe)

Commune	Terrains repérés (nb de logt)
Pôle Fond de vallée	
Avesnes	5
Bimont	7
Hucqueliers	19
Maninghem	11
Preures	48
Quilen	5
Wicquinghem	18
Pôle Haute Vallée	
Bécourt	11
Bezinghem	26
Bourthes	53
Zoteux	39
Pôle vallée de l'Aa	
Aix-en-Ergny	10

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Campagne les Boulonnais	40
Ergny	18
Herly	16
Rumilly	9
Verchocq	41
Pôle vallée de la Course	
Alette	27
Beussent	31
Clenleu	13
Enquin sur Baillons	18
Humbert	18
Parenty	27
St Michel sous Bois	16
	526
Pôles	151
Autres communes	375

Prise en compte des hameaux

La mise en œuvre du principe essentiel du PADD qu'est de "**Limiter le mitage au sein de l'espace agricole"** ainsi que l'application des orientations du SCOT, nécessitaient de distinguer, via certains critères, les hameaux pouvant accueillir une densification ou non.

En effet, au regard d'une maitrise de la consommation de territoire, l'urbanisation de tous les hameaux serait en contradiction avec le PADD.

Des débats ont ainsi eu lieu afin de déterminer les principes communs à poser à l'échelle du PLUi pour une égalité de traitement au regard d'une analyse multicritère (nombre estimé d'habitants, nombre de logements, localisation, équipements et services). Chaque hameau/entité bâtie a ainsi été caractérisée pour mettre en évidence ses spécificités.

Il a donc été décidé de retenir comme critère de densification :

- Le nombre de logements au-delà de 30 logements
- La présence de lieux de vie fédérateur de la population

Ainsi le tableau suivant identifie (dans les 2 colonnes vertes), les hameaux susceptibles de recevoir de la densification.

Pour les hameaux non identifiés, le PLUi permet une extension limitée des habitations existantes (cf. R151-23).

COMMUNES Com de Com Canton Hucqueliers	DOC URBANISME	< 10 lgts	Entre 10 lgts et 30 lgts sans lieux de vie collectif	Entre 10 lgts et 30 lgts avec lieux de vie collectif	>30 lgts	Lieu de vie
AIX-EN-ERGNY	RNU				~ 63	mairie, cantine, église, camping
le bout des rues					31	camping
Le Tronquoy			17			
ALETTE	RNU				~ 80	église, école, mairie
Le ménage		2				
Toutendhal					~ 54	moulin
Hestrouye			10			
La Falemprise		1				
AVESNES-AU-MONT	RNU			25		mairie, église
BECOURT	CC approuvée en juin 2009				~ 65	église, école, mairie
Dignopré					~ 37	
BEUSSENT	CC approuvée				~ 50	mairie, école, église, restaurant
Enguinehaut			15			
Route de Campigny		5				
Route du Camp Raquet		4				
Pont Terratu			11			
Les Erables					~ 41	
Le Quesnoy				15		Chocolaterie
L'Orée du Bois		7				
Engoudsent				24		Commerce
Le ménage		8				
Le Bois Ratel			23			
Le Fayel		6				
Rue de l'Equipée		7				
Le Suriez		1				
Le Chalet		1				
La bossière		2				
Les Hayes		1				
La raiderie		2				
BEZINGHEM	CC approuvée				~ 55	mairie, école, église
Esgrange				29		camping
Le Fay		6				
Grigny			10			
Beaurietz		5				
Gournay			23			

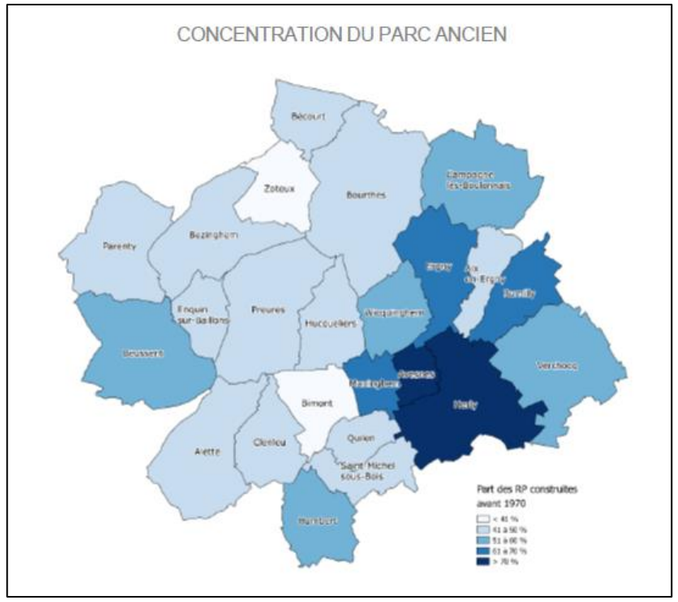
BIMONT	PLU approuvé en 2013		22			église, mairie
BOURTHES	CC approuvée				~ 196	café, tabac, épicerie, boulangerie, commerce agricole, école, mairie, église
Les trois Marquets					~ 52	
Mieurles					~ 65	
Le lot			25			
Le Catelet			30			
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	RNU				~ 100	École, mairie, église, café-tabac, épicerie, boulangerie, maison familiale, centre de formation
Happe					~ 31	
CLENLEU	CC approuvée				~ 84	Église, mairie, école, crêperie
La Motte		9				
ENQUIN-SUR-BAILLONS	RNU				~ 77	Café-tabac, restaurant, camping, mairie, église
La Fontaine Baillon			18			
Le Val D'Enquin			28			
ERGNY	RNU				~ 86	Mairie, église, école
Quéhen			11			
HERLY	RNU				~ 30	Église cimetière
Le Petit Herly					~ 40	mairie, église, école
Henoville			26			
Bellevue			23			
HUCQUELIERS	Plu approuvé juin 2013 PLU Arrêté oct 2010				~ 100	Restaurant, café, bricolage, carrefour fleurs, opticien, garage-auto, collège et école
HUMBERT	CC approuvée				~ 110	église, mairie, école
Potier		8				
MANINGHEM	RNU				~ 62	église, mairie, école
PARENTY	CC approuvée				~ 46	église, mairie, école, boulangerie syndicat des eaux
La Houssoye					~ 41	
Campaliane			16			
La Mutelette					~ 34	
Hodicq			19			
Saint-Eloi			18			
Le Bois Gaillard		1				
Herimetz					~ 31	
Thubeauville					~ 32	
La Vallée		4				
Le Petit Parenty		9				
Rue du Moulin		1				
PREURES	CC approuvée				~ 70	boulangerie, école, mairie, église
Sehen					~ 33	
Le Clivet			21			
Le Point du Jour					~ 31	
Lepinette			16			
La Faye De Preures		6				
La Roque		9				salle de sport
QUILEN	RNU			25		mairie, église
RUMILLY	RNU				~ 60	église, boulangerie, mairie
Beaussart					~ 32	
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS	RNU				~ 34	mairie, église, école(?)
Hénoville			13			
Etreuilles		7				
VERCHOCQ	Plu approuvé décembre 2013				~ 100	café, église, école, garage-auto
Gournay					~ 77	café, tabac, petite église
Rollez					~ 50	école, église
Val de Fresne				24		aérodrome, restaurant
WICQUINGHEM	CC approuvée				~ 95	mairie, école, église, garage-auto
ZOTEUX	CC approuvée				~ 100	mairie, école, église, restaurant, 2 garages-auto

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Les sites de renouvellement urbain

Le tissu aggloméré de la commune fait l'objet d'un processus de renouvellement urbain, qui s'opère souvent au gré des opportunités. Le bâti ancien, inadapté, peut être transformé, changer d'usage, il laisse souvent place à de nouvelles constructions qui viennent renouveler le tissu existant.
Ces processus peuvent être d'initiatives privées, ou publiques. Ils peuvent concerner essentiellement des projets de création de logements ou d'activités.
Les études menées dans le cadre de l'élaboration du PLUI n'ont pas permis d'identifier de site potentiel de renouvellement urbain, pour lequel une action pourrait être menée dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau PLUI.
De même, les changements d'affectation des constructions agricoles en logements n'ont pas pu être pris en compte du fait de l'incertitude et la difficulté de comptabiliser justement cette capacité.

L'Opah en cours montre que Les communes avec les parts de logements anciens les plus fortes se situent à l'est du territoire avec des proportions de logements construits avant 1970 supérieures à la moyenne, notamment Avesnes et Herly pour lesquelles ces logements représentent 88 % et 73 % respectivement



Vacance des logements

L'Opah en cours montre que la vacance des logements a un taux légèrement similaire à celui du Pas de Calais.

▷ Vacance générale du parc

– **8% de logements vacants**, un taux légèrement similaire à celui du Pas-de-Calais

▷ Deux catégories de vacance:

Vacance structurelle
(longue durée)

Inoccupation d'un logement **depuis plus de 2 ans** :

- Vacance d'obsolescence (pas habitable en l'état, besoins importants de travaux, en vente ou en attente de locataire depuis plus de 6 mois)
- Vacance de transformation de bien (évolution du parcours de vie du propriétaire, projet bloqué..)
- Vacance de désintérêt (lié à l'usage commercial de l'immeuble, faible valeur du bien, situation financière des propriétaires déjà confortable..)
- Vacance expectative (réservation ou rétention spéculative, en attente de transmission à des héritiers, mauvaise expérience locative ou problème de gestion..)

Vacance de rotation
(temporaire)

Inoccupation d'un logement **depuis moins de 2 ans** car :

- Durée entre deux locataires ou en attente d'un acquéreur
- Travaux de rénovation (depuis moins de 6 mois), etc.

	Vacance supérieure à 2 ans	
	Logements vacants	Part du parc vacant
CC du Haut-Pays du Montreuillois	257	47%
Pas-de-Calais	16 182	36%

	Vacance inférieure à 2 ans	
	Logements vacants	Part du parc vacant
CC du Haut-Pays du Montreuillois	290	53%
Pas-de-Calais	28 254	64%

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

La mutabilité du parc existant

L'Opah en cours identifie 1052 logements nécessitant des travaux de moyens à la ruine



Besoins de travaux moyens

Légères défaillances du clos et du couvert sur un ou plusieurs postes techniques

Désordres ponctuels, dysfonctionnements limités



Besoins de travaux importants

D'importantes défaillances du clos et du couvert sur plusieurs postes techniques

Désordres importants, dysfonctionnements sur une grande partie de l'élément



Besoins de travaux lourds

Cumul de très fortes défaillances sur de nombreux postes techniques

Désordres généralisés, totalité de l'élément concerné



Ruine

Logement dont l'absence ou la très forte dégradation des éléments constitutifs du bâti le rendent inhabitable

Moyens		Importants		Lourds		Ruines		TOTAL	
Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*
1 061	*1 105*	212	*215*	61	*64*	41	*41*	1 375	*1 425*























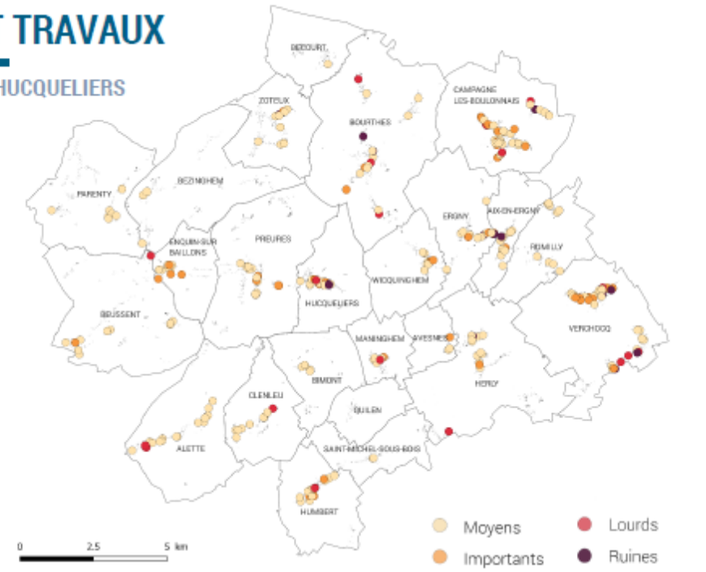


LE PARC NÉCESSITANT TRAVAUX

REPÉRAGE SUR L'EX CC DU CANTON D'HUCQUELIERS

- 9 % du parc total des logements de la CCCH repérés comme nécessitant travaux dont :

- 6% des besoins moyens de travaux
- 1,6% des besoins de travaux importants
- 0,6% de besoins de travaux lourds
- 0,4% comme des ruines



Repérage des besoins de travaux extérieurs – CitéMétrie 2017

Moyens		Importants		Lourds		Ruines		TOTAL	
Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*	Imm.	*Logts*
229	*232*	58	*58*	21	*22*	15	*15*	323	*327*

Sur le canton d'Hucqueliers, ce recensement identifie 323 logements nécessitant des travaux.
Le potentiel à retenir est sans doute celui des ruines (15 logements) puisque le reste pourrait être revus dans le cadre de l'OPAH. Il faut souligner que ces ruines constituent souvent des annexes aux anciennes activités agricoles ou du logement vacant.

Estimation des besoins en logements :

Estimation des besoins en logements :

Calcul du point mort

Sources : INSEE et données communales

La part des logements vacants pour le territoire représente 7% du parc. Ce chiffre a augmenté de 1% depuis 2008 et la moyenne départementale est de 5%. Les 3 hypothèses, compte tenu des objectifs de la nouvelle OPAH programmée à l'échelle de la nouvelle intercommunalité et des objectifs du SCoT prévoir une résorption de la vacance de 2% (environ 75 logements à remettre sur le marché à 10 ans).

La part des résidences secondaires pour le territoire représente en 2013 9% du parc du logement total. Leur nombre a fortement diminué ces dernières années. Au regard des orientations établies au PADD, qui prévoit notamment de favoriser le développement touristique de la communauté de communes, les hypothèses tablent sur un maintien du nombre actuel de résidences secondaires.

Hypothèse 1 :

Le scénario « au fil de l'eau » extrapolé sur la période 2017-2027 repose sur une évolution identique à la période 2007-2013.
Cette perspective prend en compte un maintien de la population des ménages et une augmentation de population d'environ 2%. L'application de ce scénario nécessiterai la création de 625 logements (accueil de nouvelle population + renouvellement urbain) nécessaires pour prendre en compte le desserrement des ménages reproduire l'évolution d'un peu plus de 2% par an de la population (10 120 habitants).
Cette hypothèse intègre une évolution linéaire de la variation similaire du parc sous occupé (poursuite de la baisse du nombre de RS) et stagnation du nombre de LV.

Hypothèse 2 :

Le calcul du point mort caractérise le nombre de logements à construire pour maintenir la population en intégrant le desserrement de population.
Actuellement, le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à 2,64. Au terme du PLUi, le nombre de personnes par ménage pourrait cependant diminuer et se situer à 2,5 personnes par ménage, ce qui permettrait de prendre en compte le vieillissement de la population, le départ d'une partie des populations jeunes des grands logements qu'ils occupent avec leurs parents et la volonté politique de poursuivre l'accueil de familles.
L'hypothèse intègre une poursuite de la baisse du nombre de résidences secondaires, en y intégrant un fléchissement et un objectif de 45 logements sortis de la vacance.

Pour maintenir la population à 8 336 habitants en 2027, le nombre de résidences principales devra s'élever à environ 3335.
178 nouveaux logements devront donc être mis sur le marché (accueil de nouvelle population + variation du parc sous occupé).

Hypothèse 3 : Hypothèse retenue dans le cadre du PLUi

Si l'objectif de création d'environ 500 logements prévu au SCoT est prise en compte (1000 logements à 20 ans), en plus du desserrement des ménages, il peut être envisagé une variation annuelle de population de 1,2% sur les 10 à venir. Soit une croissance de la population de 10%. (Environ 9 400 habitants).

L'hypothèse intègre une poursuite de la baisse du nombre de résidences secondaires, mais de manière beaucoup moins importante, et une diminution de 5% du nombre de logements vacants.
Pour accueillir cette population supplémentaire, en tenant compte du desserrement des ménages, le territoire devra disposer d'environ 500 logements supplémentaires, par rapport au calcul du point mort, soit un total de 530 nouveaux logements (accueil de nouvelle population + variation du parc sous occupé) à l'horizon 2027.

Hypothèses d'évolution des besoins :

	2016	Hyp 1 Scénario « au fil de l'eau »	Hyp 2 Calcul du point mort	Hyp 3 +1.2% par an (Objectifs SCoT)
Population	8 336	10 120	8 336	9 400
Hab supp/10 ans		1784	-	1064
Nb moyen d'occupant	2.64	2.64	2.5	2.5
Nb de résidences principales	3157	3 830	3335	3760
Variation de la vacance		0	-40	-40
Variation du nombre de résidences secondaires		-57	-42	-30
Nb de logements neufs		616	96	530
Maintien du point d'équilibre		673	178	603
Nb de logt/an		61	17 à 18	53

.

Variation de la population des ménages : la taille des ménages stagne depuis 1999 (2,5 personnes/ménage).
Compte tenu des éléments suivants :
- En 2013, 8% de ménages de 1 personne,
- 65% des logements ont 5 pièces ou plus,
- 77% des ménages sont propriétaires de leur logement,
- Prix des terrains à bâtir attractif par rapport aux territoires voisins,
- 58% des ménages sont des familles avec enfants,
- La population du territoire est vieillissante (hausse de la population de plus de 60 ans),
- Population important de 15-29 ans qui vont quitter le domicile des parents. (Même s'ils restent sur le territoire, ces classes d'âge composeront dans un premier temps de petits ménages – 1 à 2 personnes).

La population des ménages devrait amorcer un desserrement atténué par le maintien du dynamisme du territoire et sa capacité à accueillir de jeunes ménages avec enfants.
Intégration du phénomène de décohabitation : -0.15 personne par ménage. Soit une taille moyenne de 2.5 personnes/ménage.

Objectifs par commune

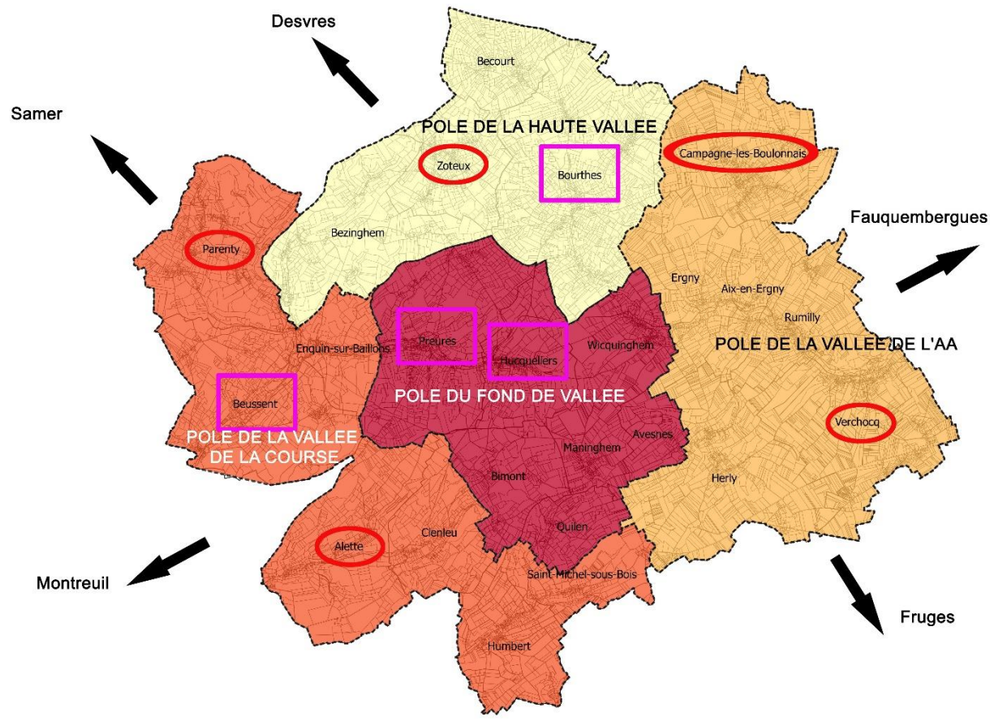
Commune	Popu en 2013	+1.2%/an Sur 10 ans Nb hab supp
Pôle Fond de vallée		
Avesnes	43	+5
Bimont	119	+14
Hucqueliers	523	+63
Maninghem	152	+18
Preures	588	+71
Quilen	59	+7
Wicquinghem	239	+29
Pôle Haute Vallée		
Bécourt	273	+33
Bezinghem	377	+45
Bourthes	848	+102
Zoteux	591	+71
Pôle vallée de l'Aa		
Aix-en-Ergny	181	+22
Campagne les Boulonnais	590	+71
Ergny	238	+29
Herly	340	+41
Rumilly	245	+29
Verchocq	650	+78
Pôle vallée de la Course		
Alette	383	+46
Beussent	537	+64
Clenleu	192	+23
Enquin sur Baillons	270	+32
Humbert	227	+27
Parenty	549	+66
St Michel sous Bois	122	+15
Pôles		
Autres communes		

La territorialisation des besoins en logements

Le Scot identifie la polarité d'Hucqueliers et les autres communes rurales. Le diagnostic a établi que chaque commune présente des équipements publics structurants (notamment liés aux activités scolaires) au regard du territoire du PLUi. Il ne s'agissait donc pas de concentrer l'offre de logements sur une seule commune.

Les communes pôles que sont Beussent, Bourthes, Preures et Hucqueliers représentent les communes dans lesquelles l'offre de logements sera plus conséquente.
C'est pourquoi les zones à urbaniser se sont logiquement positionnées prioritairement sur les communes pôles.
Seule Alette bénéficie d'une zone 1AU : Alette a notamment mis en place une démarche d'acquisition foncière permettant de conforter son pôle scolaire.

Après validation des possibilités de densification de chacune des communes rurales, il a été vérifié que l'offre de logements possible ne pénalisait pas le développement de telle ou telle commune.
C'est pourquoi, les communes de transition, ainsi dénommées dans le PADD, qui représentent un nombre important d'habitants au regard du territoire et des équipements publics non négligeables ont un potentiel plus important en termes de développement que d'autres communes rurales.



Communes de transition

Pôle structurant

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Application de rétention foncière

Les espaces reconnus en dents creuses ne sont aujourd'hui pas bâtis alors qu'ils étaient bien placés dans l'enveloppe urbaine. On peut donc craindre que ces mêmes terrains ne se bâtissent pas plus dans les 10 ans à venir, et ce pour diverses raisons : succession, vocation agricole et rurale du territoire

A partir de l'analyse économique du marché foncier, il est possible de donner de façon hiérarchisée (du plus important au moins important sur le territoire), quatre grands profils d'acteurs pratiquant la rétention foncière.

- **La maximisation de l'usage du foncier**. Le propriétaire souhaite maximiser l'usage de la parcelle acquise. Dans ce cas, cette parcelle peut servir de potager, ou pour éviter d'avoir un voisin immédiat. D'autres stratégies peuvent aussi voir le jour, comme de garder le terrain pour une hypothétique extension. C'est donc l'usage de la parcelle qui est au centre des préoccupations. La parcelle est souvent située à proximité de l'habitation principale, est fait l'objet d'une attention particulière de la part du propriétaire. Le propriétaire reste ainsi peu intéressé par la rentabilité monétaire du terrain, dans la mesure où il n'en obtient aucune rentabilité directe. Il possède un coût du temps faible.
- **La maximisation de la valeur symbolique** : Le propriétaire peut souhaiter garder sa terre pour des questions symboliques. En particulier, cette catégorie regroupe tous les terrains qui seront transmis par héritage / donation à des personnes proches (essentiellement famille). Il n'y a donc pas d'arbitrage avec d'autres actifs, ni même avec d'autres terrains.
  Dans ce cadre, le propriétaire reste peu intéressé par des considérations économiques : il est prêt à perdre de l'argent pour arriver à transmettre son patrimoine. Il possède un coût du temps faible
- **La maximisation du patrimoine**. Le propriétaire se positionne sur un marché local, qu'il connaît. Il s'agit donc pour lui de garder ou de vendre les terrains au meilleur moment, pour optimiser son patrimoine local. Les conditions de vente et de rétention dépendent en grande partie de l'environnement économique local (planification, taxes locales, etc.). Le propriétaire peut ainsi garder ou vendre ses terrains en fonction de leur constructibilité ou de leur fiscalité. Les considérations qui guident le propriétaire sont en grande partie économiques, mais peuvent laisser place à d'autres éléments (transmission de patrimoine...). Le coût du temps pour cet acteur est moyen.
- **La maximisation du revenu**. Le propriétaire possède un terrain dans une logique d'investissement. Dans ce cadre, le contenu du terrain est largement déconnecté de considérations locales, ou même du caractère matériel du terrain. Le propriétaire peut arbitrer son investissement avec d'autres actifs, notamment financiers. Le propriétaire considère donc le terrain comme un actif économique, dont il faut se séparer ou acheter en fonction de la conjoncture. La stratégie économique dépend donc en grande partie du rapport du terrain, notamment dans le cadre d'une location à un agriculteur. Il possède un coût du temps important

Dans la logique de l'étude « Approche de la rétention foncière dans le Pas-de-Calais » menée par le Cerema, il a été estimé une rétention foncière d'environ 30 % sur l'entièreté du territoire du PLUi de la Communauté de Communes.

Cette étude montre qu'au niveau de la région, le taux de rétention foncière depuis 2002 est de 24,7 %.
Ce taux reflète des réalités différentes selon les territoires. A ce titre, l'utilisation de la typologie des communes indique des réalités très différentes.

Typologie	Taux de rétention foncière moyen
Communes rurales	33.3
Périurbain et bourgs-centres	20.3
Pôles urbains	15.9
Centres urbains	21.7

Taux de rétention moyen par typologie de commune

PLUi : Prise en compte de la rétention foncière :

A l'échelle du PLUi, la capacité du tissu est donc de 526 logts-30% = 368.8 logements

Les besoins en logements aidés

En cohérence avec le Scot et dans le même esprit que la territorialisation des logements, il a été décidé que les zones à urbaniser soient prioritairement le lieu de la mise en place de logements aidés.

Le règlement indique donc que dans :

- Les communes pôles, une offre de 25% de l'offre de logements sera du logement locatif aidé
  Pour les nouveaux secteurs de développement, dès lors que le projet développe une réceptivité potentielle de 20 logements, 25% de l'offre de logements sera en accession aidée.

- Dans les autres communes, pour les nouveaux secteurs de développement, dès lors que le projet développe une réceptivité potentielle de 30 logements, 25% de l'offre de logements sera en accession aidée.

Les bailleurs ne sont pas très présents sur le territoire, néanmoins l'objectif est bien de pouvoir aller vers une offre diversifiée de logements.

Les besoins pour le développement économique

L'ex-canton d'Hucqueliers est le seul territoire du département à être classé en zone de revitalisation rurale (ZRR). Il est marqué en effet par une faible densité démographique et un handicap structurel socioéconomique.
Ce classement en ZRR offre à la Communauté de Communes la possibilité de bénéficier de dispositifs incitatifs pour les créateurs d'entreprises (exonérations d'impôts).
Le Contrat Territorial de Développement Durable signé entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers met en exergue le fait de conforter la dynamique lancée du redéploiement économique du territoire, notamment à travers :

_ Le développement raisonné des zones d'activités existantes ;
_ L'encouragement à la création, reprise et transmission d'entreprises ;
_ L'édification d'un véritable plan de développement d'une activité touristique complémentaire à celle exercée sur la frange côtière.

Il convient de rappeler que sur les zones communautaires existantes, seul 1 lot est disponible à Maninghem.
En effet, la Communauté de communes a acheté une nouvelle parcelle de 6200 m² (lot n°1 ancien karting) qui était en vente, à mandater un géomètre pour diviser cette parcelle en 3 lots,
En mai 2017, la Communauté de communes a validé la vente de 2 terrains d'environ 2000 m2 pour les activités suivantes : un contrôle technique automobile, un magasin et entreprise de plomberie, électricité, sanitaire, chauffage.

Dans ce cadre, il a été choisi dans le cadre du PLUi et du territoire global de la Communauté de Communes de réfléchir pour une quinzaine d'année à la structuration d'une offre économique en relation avec les spécificités de son territoire et en complément de la zone d'activité de Fruges.

Ainsi, il a donc été décidé de proposer :

- la zone de Fruges sur l'axe prioritaire de l'arrageois
- la zone communautaire de Maninghem plutôt orientée vers les activités artisanales importantes en confortement de celle existante
- La zone communautaire à Zoteux qui pourrait accueillir une pépinière d'entreprise ou orientée vers le transport en lien avec Desvres et Boulogne sur Mer.

L'ensemble de ces zones profite des avantages du territoire de façon complémentaires et non concurrentes.

Ponctuellement, l'entreprise Goudalle à Preures, a souhaité conforter son activité existante qui se développe de façon importante, tournée vers la construction bois.

De façon à ne pas viabiliser inutilement des zones vides, le PLUi propose un phasage sur les zones les plus consommatrice (Maninghem et Clenleu-Alette) de façon à ouvrir à l'urbanisation de façon progressive chaque secteur.
Un partenariat avec la Safer est déjà engagé de façon à compenser intégralement les surfaces consommées et permettre de retrouver des terrains proches des exploitations impactées.

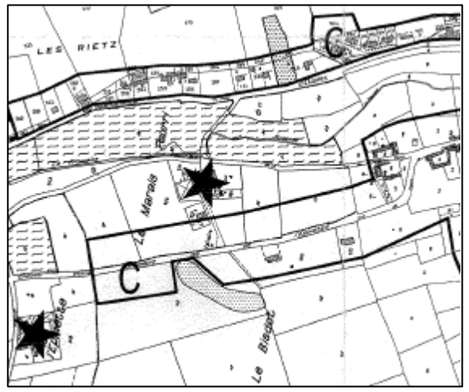
Objectifs de modération de la consommation de l'espace

La réglementation affiche des volontés de modération de consommation de l'espace.
Ce principe est repris au PADD et dans les pièces réglementaires.

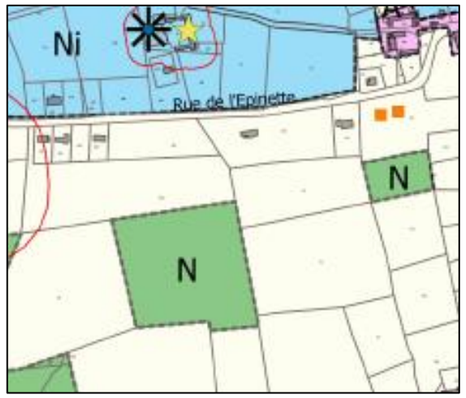
La volonté politique de développement à l'échelle du PLUi a conduit les élus à intégrer la densification du tissu urbain existant. Bien que le tissu présente de nombreuses dents creuses, il a été au cœur des réflexion à la fois de densifier les parties urbanisées tout en prenant en compte les spécificités du territoire : présence de jardins, présence d'accès agricole, …
En programmant ces densifications, la collectivité entend gérer progressivement son développement. Ainsi, pour répondre aux projections de logements du PADD, plus de70% de l'offre de logements s'inscrit dans les différentes enveloppes urbaines.

Certaines cartes communales présentaient des extensions linéaires qui ont été revues de façon à ne plus promouvoir ce genre d'urbanisation très consommatrice de territoire.

Exemple à Preures



Extrait de la carte communale



Extrait du PLUi

Ainsi le PLUi stoppe l'urbanisation à la dernière construction de façon à concentrer l'urbanisation au cœur des villages.

Les objectifs de développement correspondent à 53/54 logements par an sur 10 ans environ.
Dans cet objectif la commune a prévu :

- Revoir les zones d'extension des cartes communales et PLU dans une logique de territoire du PLUI et de compatibilité avec le SCoT
- Le PLUi intègre la potentialité en dents creuses et des terrains mutables (ce qui représente plus de 70% de l'offre de logement)
- Une oap prévoit la mise en place de densité pour les parcelles dans le tissu permettant la construction de plusieurs logements
- Le projet de PLUi consomme moins de 26 ha soit près de 3 fois moins (2.6) que la consommation de territoire relevée entre 2009 et 2019

Ces objectifs de consommation de 26 hectares constituent une modération de la consommation d'espace avec pour objectif une diminution par près de 3 la consommation envisagée à 10 ans (hors densification - soit environ 15 ha à vocation économique, moins de 9 ha à vocation de logements et 2 ha à vocation d'équipements) de la surface totale (23 171 ha) contre 67ha entre 2009 et 2019.

Récapitulatif de l'offre de logements

Zone	Surface en ha	Capacité en nombre de logements	Nb de logements aidés pressentis	Nb d'habitants supplémentaires (2.5hab/logt)
Dents creuses		369		922
Zone 1AU dans les pôles structurants	7.15	7.15x18 logts/ha =129	32	322
Zone 1AU dans les autres communes	1.6	1.6 x16 logts/ha = 26	6	65
TOTAL		524	38	1309

Récapitulatif de la consommation de territoire du PLUi

Zone	Surface en ha
Zones 1AU d'extension à vocation de logements	8.89
Zone 1AUe à vocation industrielles communautaires	3.33
Zones 1AUe à vocation industrielle autres que communautaire	6.05
Zones 1AUt à vocation d'équipements	2.06
TOTAL	20.33

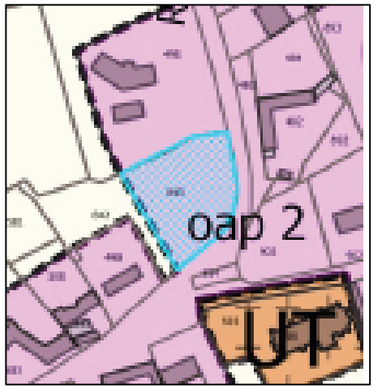
Dispositions qui favorisent la densification :

En veillant au maintien de l'identité intercommunale, le PLUi prévoit notamment de :

- Limiter la consommation du territoire par un zonage au plus proche du projet intercommunal (en limitant et en revoyant les zones d'extension) et en recentrant le projet intercommunal autour des parties actuellement urbanisées. Les projets d'extensions linéaires prévues dans certaines cartes communales ont été revus dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durables et dans une logique de gestion économe du territoire en densifiant l'enveloppe communale et en conservant les ruptures d'urbanisation entre les entités urbaines.

L'ensemble des dents creuses a été repéré de façon à favoriser avant le développement intercommunal, la densification du tissu.

Dans le cas où les terrains à densifier présentent une possibilité de plusieurs constructions, une oap permettra de veiller à une densification. Ainsi au-delà de 45m de façade, une trame relative à l'oap 2 a été mise en place de façon à maitriser la consommation de territoire sur ces parcelles plus grandes. Cette oap reprend les densités du Scot de façon à favoriser une gestion économe du territoire.



De même, la consommation du territoire prévue à l'échéance du PLUI est divisée environ par 2.7 par rapport aux dix dernières années.

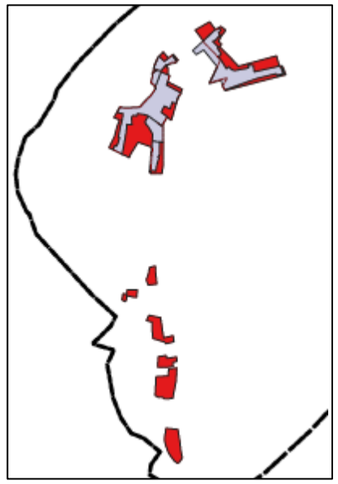
- Un règlement qui permet la densification du tissu en intégrant des règles visant à favoriser la densification des parcelles de l'enveloppe urbaine par des règles d'implantation permettant la constructibilité sur des petites parcelles, autorisant parfois la surélévation du bâti existant.

Les règles de prospect ont été assouplies de façon à promouvoir la construction sur des petites parcelles, donc la densification : pas de règle minimale de façade, ni de taille de parcelles, possibilité d'implanter à l'alignement, ou en limite séparative.

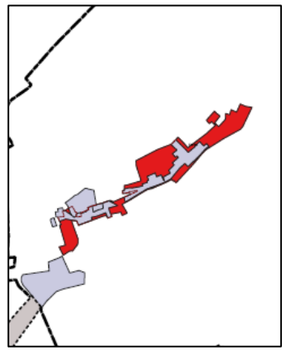
- Des orientations d'aménagement et de programmation permettant la densification des secteurs clés par la mise en place de projets globaux.

Toutes ces mesures contribuent à une gestion économe du foncier visant la densification du tissu.

La carte suivante montre les emprises des documents d'urbanisme existants (carte communale et PLU) en rouge non reprises au PLUi. Pour la majorité, ces zones correspondent aux hameaux qui n'ont pas été repris en zone urbaine.
Rappelons que la réglementation a beaucoup évolué et que le principe de gestion économe n'a pas toujours été repris dans les anciens documents.

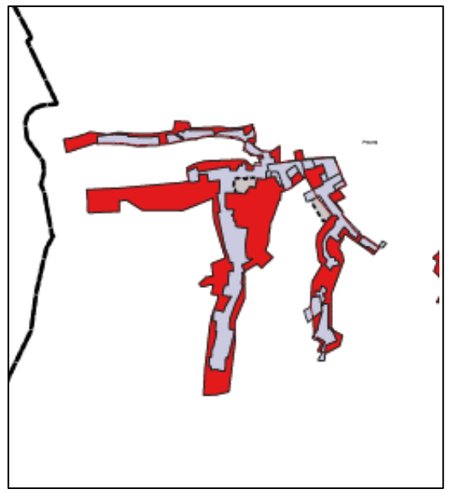


Par ailleurs, la prise en compte des risques et la prise en compte des exploitations agricoles a réduit les opportunités d'urbanisation.



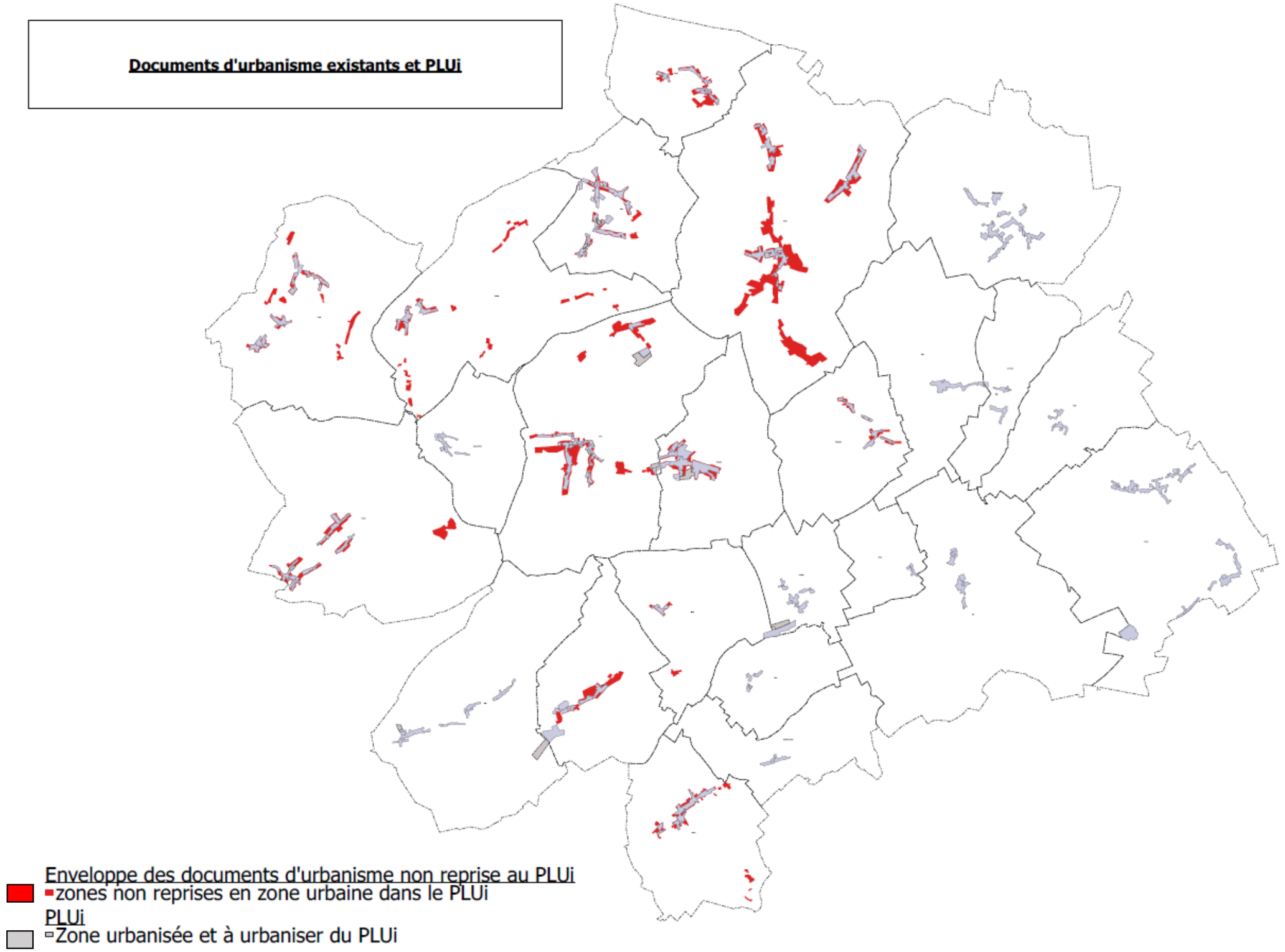
Dans un principe de limiter la consommation de territoire, la densification en profondeur a été limitée.

Rappelons que le PADD précise que "Les constructions en second rang seront donc envisagées que dans le cadre d'un projet global."



Ainsi en prenant l'ensemble des éléments évoqués, les extensions linéaires ont été stoppées comme à Preures par exemple. L'urbanisation s'arrête donc aux dernières constructions en favorisant les centralités villageoises.

Documents d'urbanisme existants et PLUi



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

B –compatibilité avec les enjeux identifiés et normes supérieures

1- SRADDET

Le PLUI doit être compatible avec les orientations du SRADDET.
Les thématiques relatives à la communauté de communes sont les suivantes :

REGLES DU SRADDET	COMPATIBILITE AVEC LE PLUi
Règle générale 6 (CAE) Les SCoT/PLU/PLUI et PCAET développent une stratégie coordonnée et cohérente d'adaptation au changement climatique conçue pour : -- *répondre aux vulnérabilités propres au territoire concerné et préparer la population et les acteurs économiques à la gestion du risque climatique. -- *préserver et restaurer des espaces à enjeux en travaillant notamment sur la résilience des espaces naturels, agricoles et forestiers.	Le PLUi répond à cet objectif en : - Identifiant les zones à risque - Limitant l'urbanisation dans les zones à risque
Règle générale 15 (GEE-CAE) Les SCoT/PLU/PLUI doivent prioriser le développement urbain (résidentiel, économique, commercial) à l'intérieur des espaces déjà artificialisés. Les extensions urbaines doivent être conditionnées à : la préservation et la restauration des espaces à enjeux au titre de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, et la limitation de l'exposition aux risques ; la présence de transports en commun ou de la possibilité d'usages de modes doux visant à limiter l'usage de la voiture ; une consommation limitée des espaces agricoles, naturels et forestiers, notamment par l'application de la séquence « éviter, réduire, compenser ».	Le PLUi répond à cet objectif en : - Limitant la consommation de territoire dans les zones à enjeux environnementaux : znieff, captage, zones à risque, … - En favorisant l'offre de logements dans les communes identifiées comme commune pôle - En favorisant la densification des dents creuses
Règle générale 16 (GEE-CAE) Les SCoT/PLU/PLUI développent des stratégies foncières dans lesquelles le renouvellement urbain est prioritaire à l'extension urbaine. Ces stratégies foncières permettent d'identifier les gisements au sein de la tache urbaine (vacances, espaces dégradés, possibilités de densification) et prévoient les outils permettant leur mobilisation (fiscalité, planification, interventions publiques, etc ...).	Le PLUi répond à cet objectif en - Identifiant le gisement à l'intérieur des enveloppes urbaines - En favorisant la densification des dents creuses
Règle générale 17 (GEE-CAE) Les SCoT/PLU/PLUI doivent intensifier le développement urbain (résidentiel, commercial, économique) dans les pôles de l'ossature régionale et autour des nœuds de transport, en particulier les Pôles d'échanges multimodaux.	Le PLUi favorise la construction de logement dans les pôles identifiés au Scot et validés par le PLUi
Règle générale 18 (GEE-CAE) Dans les pôles de l'ossature régionale, les SCoT/PLU/PLUI doivent définir des densités minimales dans les secteurs les plus propices au développement urbain, notamment les quartiers de gare, les pôles d'échanges multimodaux, et à proximité des arrêts de transport en commun.	Le PLUi reprend les densités affichées dans le Scot et les intègre dans les zones de densification ou d'extension
Règle générale 20 (LGT) Les SCoT/PLU/PLUI estiment leur besoin de production neuve de logements à partir de l'estimation des besoins en stock non satisfaits et des besoins en flux (liés aux évolutions démographiques et sociétales et aux caractéristiques du parc de logements).	En s'appuyant sur les objectifs du SCoT, le PLUi annonce une offre de logement en lien avec la dynamique de son territoire
Règle générale 21 (LGT) Les SCoT/PLU/ PLUi favorisent le maintien, à l'échelle de leur périmètre, la part de résidences principales observée en 2014 dans les pôles de l'ossature régionale.	En s'appuyant sur les objectifs du SCoT, le PLUi annonce une offre de logement en lien avec la dynamique de son territoire
Règle générale 23 (GEE) Les SCOT et les PLU PLUI favorisent la mutabilité, la réversibilité, la modularité, et l'adaptabilité du foncier et du bâti à vocation économique et commerciale dans le cadre de nouvelles constructions, de réhabilitation ou de restructuration de zones existantes, tout en développant des formes urbaines qui contribuent à une gestion économe du foncier et à la mixité fonctionnelle.	Le PLUi favorise le maintien des activités économiques présentes sur son territoire
Règle générale 24 (GEE-BIO-CAE) Les SCoT et PLU(I) doivent privilégier des projets d'aménagement (renouvellement, extension) favorisant : -- la mixité fonctionnelle permettant les courts déplacements peu ou pas carbonés, notamment au sein des différents pôles de l'ossature régionale ; -- la biodiversité en milieu urbain, notamment par le développement d'espaces végétalisés et paysagers valorisant les espèces locales ; -- l'adaptation au changement et à la gestion des risques climatiques, dont la gestion de la raréfaction de l'eau potable, des inondations et des pollutions de l'eau et la gestion des épisodes de forte chaleur -- des formes urbaines innovantes contribuant à la réduction des consommations d'énergie, favorables à la production d'énergies renouvelables et au raccordement aux réseaux de chaleur ; -- un bâti économe en énergie, conçu écologiquement et résilient au changement climatique	Le PLUi répond à cet objectif en : - Protégeant les espaces de jardin dans le tissu - Prenant en compte la présence de risque - En favorisant l'offre de logement dans les espaces desservis en équipement - En permettant l'utilisation de techniques écologiques
Règle générale 30 (CAE)	Le PLUi répond à cet objectif en : - Protégeant les chemins piétonniers/pistes cyclables

Les SCOT, PLU, PLUI, PDU, PCAET créent les conditions favorables à l'usage des modes de déplacement actifs. Dans les limites de leurs domaines respectifs, ils développent des mesures incitatives et des dispositions pour le déploiement d'installations, en particulier pour les itinéraires cyclables les plus structurants.	- Repensant les accès aux équipements par les piétons
Règle générale 31 (CAE) Les SCOT, PLU, PLUI, PDU et PCAET, chacun dans leurs domaines, de manière coordonnée, facilitent les trajets domicile-travail et l'accès aux zones d'activités par des modes alternatifs à la voiture individuelle. Pour cela, ils encouragent le développement : -- d'expérimentation dans les réponses aux besoins de déplacements domicile travail, notamment le développement des espaces de télétravail, -- du stationnement et des infrastructures nécessaires pour les modes alternatifs de mobilités (modes actifs, transports en commun, covoiturage, auto-partage…), -- de points de rechargement en énergies alternatives au pétrole (électrique, hydrogène, GNV…).	Le PLUi répond à cet objectif en : - Proposant des aires de co-voiturage - En préservant les aires de stationnement pour véhicules électriques
Règle générale 40 (BIO) Les chartes de PNR, SCoT, PLU et PLUi doivent prévoir un diagnostic et des dispositifs favorables à la préservation des éléments de paysages.	Le PLUi répond à cet objectif en : - Protégeant les massifs boisés - Protégeant les haies - Protégeant les éléments de la structure hydraulique : mares, haies ralentissant les ruissellements - En préservant les cônes de vue et perspectives
Règle générale 41 (BIO) Les chartes de PNR, SCoT, PLU et PLUi doivent lors de leur élaboration ou de leur révision s'assurer de la préservation de la biodiversité des chemins ruraux, et prioritairement de ceux pouvant jouer un rôle de liaison écologique et/ou être au service du déploiement des trames vertes. Les travaux d'élaboration et révision de ces documents doivent permettre d'alimenter un inventaire des chemins ruraux à l'échelle des Hauts-de-France.	Le PLUi répond à cet objectif en : - Protégeant les chemins piétonniers/pistes cyclables - Repensant les accès aux équipements par les piétons
Règle générale 42 (BIO) Les chartes de PNR, SCoT, PLU et PLUi s'assurent de la non dégradation de la biodiversité existante, précisent et affinent les réservoirs de biodiversité identifiés dans le rapport. Ces documents contribuent à compléter la définition : -- des réservoirs de biodiversité ; -- des corridors de biodiversité en s'appuyant notamment sur une trame fonctionnelle ou à restaurer de chemins ruraux ; -- des obstacles au franchissement de la trame fonctionnelle, en identifiant des mesures pour renforcer leur perméabilité, notamment concernant les infrastructures ; -- ils définissent les mesures prises pour préserver et/ou développer ces espaces. Ils s'assurent de la bonne correspondance des continuités avec les territoires voisins et transfrontaliers.	Le PLUi répond à cet objectif en : - Protégeant les massifs boisés - Protégeant les haies - Protégeant les éléments de la structure hydraulique : mares, haies ralentissant les ruissellements - En préservant les cônes de vue et perspectives
Les chartes de PNR, SCoT , PLU et PLUi identifient les sous-trames présentes sur le territoire, justifient leur prise en compte et transcrivent les objectifs régionaux de préservation et de remise en état des continuités écologiques. Les sous-trames concernées sont : - Sous-trame forestière - Sous-trame des cours d'eau – Sous trame des milieux ouverts - Sous-trame des zones humides - Sous-trame du littoral.	Le PLUi répond à cet objectif en : - Protégeant les massifs boisés - Protégeant les haies - Protégeant les éléments de la structure hydraulique : mares, haies ralentissant les ruissellements

2- Schéma de Cohérence Territoriale :

Le Scot du Montreuillois est approuvé depuis le 30 janvier 2014. Le PLUI doit être compatible avec les orientations du Scot, ne pas aller à l'encontre des principes fondamentaux du Scot et des orientations précisées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
Les thématiques relatives à la communauté de communes sont les suivantes :

Orientation 1 : Valorisations des ressources environnementales et patrimoniales	
Objectifs du SCoT	***Prise en compte dans le PLUI***
Reconnaître, préserver et valoriser les réservoirs de biodiversité majeurs **Orientation 1.1.1**	Conformément au SCoT, le PLUi préserve les réservoirs de biodiversité majeurs de la commune : site Natura 2000, les zones humides et les ZNIEFF. Tous ces espaces sont inscrits en zone N. Par ailleurs le paysage de bocage est pris en compte par la préservation des haies et par celle des cônes de vues qui fabriquent ce paysage
Reconnaître et protéger les autres espaces constitutifs de continuités écologiques **Orientation 1.1.2**	La plupart des boisements de la commune est classée en EBC pour assurer la protection des continuités forestières. Un recensement des haies comme éléments de paysage et de continuité paysagère est intégré au PLUi La limitation de la consommation de territoire permet aussi de préserver les espaces agricoles et naturels
Favoriser le bon fonctionnement environnemental en préservant des corridors écologiques **Orientation 1.1.3**	Le PLUI a identifié au travers de son zonage de type N et des recensements au titre du L151-23 le maintien de continuités environnementales.
Soutenir la constitution et le développement de trames vertes et bleues en milieu urbain **Orientation 1.1.4**	Les espaces de relais de biodiversité sont inscrits dans le plan de zonage en zone N avec classement en EBC pour les boisements. Il est inscrit dans les objectifs des secteurs d'OAP, le développement et renforcement de la trame verte en fond de parcelle entre la partie urbanisée et le territoire forestier ou agricole En annexe du règlement est proposée une liste de plantes, indigènes et adaptées à la spécificité du milieu et fortement recommandée dans le cadre de l'aménagement paysager des parcelles.
Préserver un espace à vocation agricole fonctionnel et économiquement dynamique **Orientation 1.2.1**	Le PLUI s'inscrit dans la démarche de limiter la consommation foncière Le PLUI a réduit considérablement les zones d'urbanisation futures en restant compatible avec les orientations du SCoT. Le PLUI prévoit l'accueil de commerce dans les centres-bourgs et assure la pérennité des activités existantes dans les centres-bourgs comme dans le secteur d'activités (zone UF/UE). Le PLUI s'inscrit dans la démarche de limiter la consommation foncière en privilégiant la densification dans l'enveloppe urbaine. Le PLUI prévoit quelques zones à urbaniser représentant 28% de l'offre de logements. Le PLUI a restreint la consommation de territoire en évitant les extensions linéaires.
Assurer la vitalité des bourgs ruraux au travers d'un mode d'urbanisation adapté et en définissant des objectifs de population et de logements associés et maitrisés **Orientation 1.2.1**	Le PLUi prévoit l'accueil de commerce dans le centre-bourg et assure la pérennité des activités existantes dans le centre-bourg comme dans les secteurs d'activités (zone UF). Une mixité sociale est demandée dans les zones d'extension ainsi que sur les terrains présentant une capacité d'accueil plus importante dans la logique du SCoT.
Prendre en compte la gestion des risques dans les modes de développement de l'urbanisation **Orientation 1.2.5**	Le PLUi intègre la gestion des risques et informe le pétitionnaire sur la présence des risques sur le territoire inter-communal dans les différentes pièces du dossier
Préserver les éléments identitaires du patrimoine : les villages bosquets, le patrimoine bâti **Orientation 1.3.1**	Le PLUI préserve au titre du L151-19 du CU les éléments patrimoniaux présents sur le territoire.

Orientation 1 : Valorisations des ressources environnementales et patrimoniales	
Objectifs du SCoT	***Prise en compte dans le PLUI***
Traiter des transitions entre les espaces construits et les espaces agro-naturels **Orientation 1.3.2**	Le PLUi préserve au titre du L151-23 du CU les éléments patrimoniaux paysagers présents sur le territoire (haies, massifs forestiers, …).
Valoriser les espaces à vocation économique et commerciale **Orientation 1.3.5**	Le PLUi prévoit l'accueil de commerce dans le centre-bourg et assure la pérennité des activités existantes
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'économiser l'énergie **Orientation 1.4.1**	Le PLUi préserve les liaisons douces sur le territoire communal. En proposant une densification de l'urbanisation à proximité des équipements, les déplacements tendent à être limités.
Développer les énergies renouvelables **Orientation 1.4.2**	Le PLUi permet la mise en place de filières d'énergies renouvelables
Améliorer la gestion de l'assainissement et développer une politique ambitieuse de maitrise des ruissellements et de gestion des eaux pluviales **Orientation 1.5.2**	Le PLUi favorise la gestion des eaux pluviales à la parcelle. Les axes de ruissellement sont repris au plan de zonage de façon à limiter l'urbanisation dans ces zones à risque. De même, la densification est maitrisée dans les zones d'expansion de crue.
Renforcer la maitrise et les moyens de gestion des déchets **Orientation 1.5.3**	Le PLUi favorise une meilleure gestion des déchets notamment en prévoyant dans les OAP des aires collectives.
Orientation 2 : Le Pays Maritime et Rural du Montreuillois organise et déploie ses activités dans un cadre multipolaire et intégré	
Objectifs du SCoT	**Prise en compte dans le PLUI**
Définir spatialement des objectifs de logements cohérents avec l'équilibre territorial recherché **Orientation 2.1.6**	Au SCoT, les objectifs de logements à construire sont, pour le pôle Hucqueliers de 495 logements sur 20ans et dans les communes rurales 555 logements sur 20 ans. L'orientation choisie par la collectivité s'inscrit dans la logique du SCot avec 530 logements prévus dans 10 ans. Le PLUi s'inscrit dans la démarche de limiter la consommation foncière en privilégiant d'abord la densification dans l'enveloppe urbaine. Le PLUi propose ainsi plus de la moitié de logements en densification des enveloppes urbaines existantes (384 logements). Le PLUi prévoit de diviser la consommation de territoire de ces dix dernières années par 3.
Favoriser le développement des circuits courts et la diversification de l'activité agricole **Orientation 2.3.1**	Le PLUi prévoit la possibilité du changement de destination des constructions agricoles
Favoriser le développement de l'immobilier tertiaire (productif et services à la personne dans le cadre de l'affirmation d'un pôle d'excellence médico-social) dans l'espace urbain **Orientation 2.3.2**	Le PLUi prévoit l'accueil de commerce et d'activités tertiaires dans les centres-bourgs et assure la pérennité des activités existantes.
Favoriser l'accueil du petit artisanat non nuisant dans l'espace urbain **Orientation 2.3.3**	Le PLUi prévoit l'accueil d'activités artisanales dans le centre-bourg et assure la pérennité des activités existantes
Favoriser le développement du commerce dans les centralités urbaines **Orientation 2.3.4**	Le PLUi prévoit l'accueil de commerce dans le centre-bourg et assure la pérennité des activités existantes
Promouvoir une offre de logements diversifiée accessible dans une perspective à long terme de limitation des effets spéculatifs **Orientation 2.5**	Le PLUi permet l'accueil d'une offre diversifiée de logements soit en densification sur laquelle la communauté de communes à peu d'influence et sur les zones à urbaniser sur lesquelles une proportion de logements aidés est prévue.

3-Plan Local de l'Habitat :

Le PLUi n'est pas concerné.

4-PPri

Le PLUi intègre le PPRI de la Canche en faisant apparaitre sur le plan de zonage les zones concernées.

5-PDU :

Le PLUi n'est pas concerné

6--Servitudes d'utilité publique

Le PLUi prend en considération les servitudes énumérées et détaillées dans l'annexe spécifique jointe à ce dossier.

C - VOLET EAU (compatibilité avec le SDAGE et le SAGE)

1- SDAGE Artois Picardie

Enjeu A : Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques

1 - Les eaux pluviales (disposition A2-1)

- Le règlement du PLUi prévoit des dispositifs pour la gestion à la parcelle. La question du ruissellement est intégrée aux réflexions du PLUi en protégeant les ouvrages hydrauliques et les zones humides. Les axes de ruissellement et les zones d'expansion de crue sont indiqués au plan de zonage.

Les annexes sanitaires reprennent les éléments traitant de la ressource en eau. Néanmoins la conclusion porte sur le fait que la commune a des réserves en termes de desserte en eau. La défense incendie est satisfaisante.

***2* - Inclure les fonctionnalités écologiques dans les porter à connaissance**

- Le PLUi préserve les continuités écologiques par un zonage adapté. Les espaces remarquables et à risque sont ainsi définis par un zonage de type N.

***3* - Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité**

- Le PLUI préserve les zones humides par un zonage adapté de type Nzh limitant le droit des sols et donc l'étanchement.

Enjeu B : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante

1 - Préserver les aires d'alimentation des captages

- Le PLUi préserve les zones de captage par un secteur "p" rappelant la présence des aires de captage.

Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations

1 - Les inondations

- Le PLUi prend en compte le risque d'inondation en préservant les zones d'expansion de crue, les zones d'inondation constatée au maximum ainsi que les zones humides. Les enveloppes des PPRi sont indiquées au plan de zonage ainsi que les axes de ruissellement.

Enjeu D : Protéger le milieu marin

1 - Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte.
2 - Préserver les milieux littoraux particuliers indispensables à l'équilibre des écosystèmes avec une forte ambition de protection au regard des pressions d'aménagement.
3 - Préserver les milieux littoraux particuliers indispensables à l'équilibre des écosystèmes avec une forte ambition de protection au regard des pressions d'aménagement

- Le PLUi n'est pas concerné.

Enjeu E : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau

- La Communauté de Communes a un service dédié

2- Le SAGE de la Canche

Les enjeux du SAGE de la Canche sont les suivants :

- **Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine**

- Mieux connaître et prévenir la pollution des eaux souterraines par la maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses
- Améliorer l'exploitation et la distribution de l'eau potable
- Recenser et protéger les sites potentiels pour la production d'eau potable
- Sensibiliser les populations aux économies d'eau.

- La compétence est intercommunale
- Le PLUi préserve les aires de captage

- **Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques**

- Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés (fossés, ruisseaux...) dans le respect des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères essentielles
- Assurer la reproduction, le développement et la circulation des espèces piscicoles
- Préserver et reconquérir les zones humides
- Améliorer globalement la qualité des eaux superficielles par la maîtrise des pollutions d'origine domestique, agricole et industrielle.

- Le PLUi prévoit des dispositifs pour la gestion à la parcelle. La question du ruissellement est intégrée aux réflexions du PLUi en protégeant les ouvrages hydrauliques, les zones d'expansion de crue et les zones humides. Les axes de ruissellement sont indiqués au plan de zonage.

- **Maitriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains**

- Maîtriser les écoulements et ruissellements en vue de réduire les risques d'inondation et de contamination par les pollutions diffuses
- Préserver, améliorer ou reconquérir les capacités d'expansion des crues en fond de vallée afin de prévenir les inondations et protéger les espaces vulnérables

- Le PLUi prévoit des dispositifs pour la gestion à la parcelle. La question du ruissellement est intégrée aux réflexions du PLUi en protégeant les ouvrages hydrauliques, les zones d'expansion de crue et les zones humides. Les axes de ruissellement sont indiqués au plan de zonage.

- **Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale**

- Améliorer la connaissance de l'estuaire et du littoral
- Garantir la bonne qualité des eaux littorales notamment au niveau bactériologique (eaux de baignade, eaux conchylicoles) et traiter les pollutions ponctuelles
- Mettre en place une gestion concertée des zones littorales, estuaire et bas-champs

- Le PLUI n'est pas concerné.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

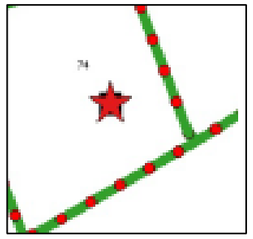
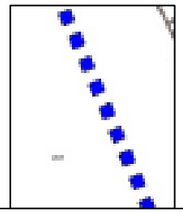
D – COMPATIBILITE AVEC LE PGRI

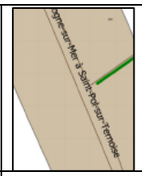
Orientations du PGRI	*Prise en compte dans le PLUi*
Objectif 1 Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations	
Renforcer la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire	Dans le cadre du PAPI de la Canche, la communauté de communes est répertoriée comme présentant des enjeux relatifs à l'inondation. L'ensemble des éléments relatifs au risque d'inondation sont repris au plan de zonage. De même, les enveloppes relatives au PPRi sont indiquées au plan de zonage.
Objectif 2 : Favoriser le ralentissement des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques	
Préserver et restaurer les espaces naturels qui favorisent le ralentissement des écoulements	Le PLUI favorise la gestion des eaux pluviales à la parcelle et intègre des dispositions limitant l'étanchement complet des sols sur les parcelles privées. Le PLUI préserve les haies, les mares et les massifs boisés présents sur le territoire. Ils contribuent à la réduction du risque de ruissellement. Les axes de ruissellement issus du schéma de gestion des eaux pluviales sont repris au plan de zonage. Par ailleurs, les zones humides du SAGE sont préservées et identifiées au plan de zonage les rendant inconstructibles. Dans les zones d'inondation constatée, la densification n'a pas été choisie de façon à ne pas contribuer à l'accroissement du risque.
Limiter le ruissellement en zones urbaines et zones rurales pour réduire les risques d'inondation, d'érosion des sols et de coulées de boues	
Objectif 3 : Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs	
Améliorer et partager la connaissance	Le PLUi au travers de son plan de zonage, du règlement et des OAP indique la nature des risques présents.

E – PRISE EN COMPTE DES RISQUES

La prise en compte des risques est basée sur le porter à connaissance transmis par l'état "état des risques naturels" et sur les risques recensés dans le cadre du diagnostic.

Un atlas par commune reprend l'ensemble des risques présents dans la pochette annexe.

Risques	Rappel des risques présents	Traduction réglementaire
Cavités	Des cavités sont identifiées sur le territoire du PLUi (source Géorisques) : La commune de Maninghem : - Orifice supposé en milieu de rue du Dessous (localisation précise non connue). Date et dimension inconnue (carte de gauche ci-contre) La commune de Bécourt - Une cavité indéterminée positionnée au centre de la commune (effondrement de 2m de profondeur et de 10 m de diamètre) La commune d'Alette - Un ouvrage civil « Château de Montcavrel » : glacière d'1 mètre de diamètre à travers la craie et l'argile à silex. Construction lors du dernier-tiers du XII ème siècle. Effondrement ou affaissement de terrain rue du Château à Alette et/ou rue de Vinne à Montcavrel.	 Le plan de zonage reprend l'emplacement et le règlement indique que sont admis les aménagements ayant pour objet de vérifier ou de supprimer ces risques.
Zone d'inondation constatée	Des zones d'inondation constatées sont recensées. Les 7 communes suivantes sont concernées : Aix-en-Ergny, Beussent, Bourthes, Ergny, Rumilly, Verchocq et Wicquinghem.	 Elles sont reprises au plan de zonage par une trame rouge. Le règlement veille à ne pas accentuer ce risque en évitant l'étanchement des sols ou en prévoyant des réhausses
Ruissellement	La Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois poursuit ses actions de lutte contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols en mettant en œuvre un nouveau programme de travaux prévu au minimum sur 3 hivers (2016-2017 à 2018-2019). Le présent projet concerne l'aménagement de 14 bassins versants.	 Le plan de zonage reprend l'emplacement des axes de ruissellements et le règlement interdit toute occupation aggravant le risque
Risque sismique	Hormis la commune d'Alette concernée par l'aléa sismique de niveau 1 (très faible), le territoire de la communauté de communes est concerné par l'aléa sismique 2 (faible)	Ce risque est rappelé dans le chapeau du règlement
Risque de remontée de nappe	Le territoire du PLUi est concerné par un aléa faible	Ce risque est rappelé dans le chapeau du règlement
PPRi	Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de l'Aa	 Le plan de zonage intègre un zonage "Ni" qui permet d'identifier les zones concernées par un aléa fort (zones rouges du PPRI). Les enveloppes du PPRi figurent au plan de zonage Le règlement renvoie donc à la servitude qui dispose d'un règlement propre
Retrait et gonflement des argiles	Le territoire du PLUi est exposée au risque de gonflement des sols argileux (risque de faible à moyen).	Ce risque est rappelé dans le chapeau du règlement

Nuisances sonores	La RD 343 est concernée par cette disposition	 Une trame spécifique rappelant cette disposition figure au plan de zonage
Zone d'expansion de crue	Les sites retenus pour la mobilisation du champ d'expansion des crues se situent essentiellement sur la haute vallée de l'Aa en amont de Ouve-Wirquin et sur le Bléquin et ses affluents. Sur le territoire de la communauté de communes sont inscrits 3 Zones d'expansion de crue : Aix en Ergny, Rumilly, Verchocq	Ces zones sont reprises au plan de zonage en zone Ni

II – Justifications des dispositions réglementaires du PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal détermine les zones d'affectation des terrains selon l'usage principal qui doit être fait ou la nature des activités dominantes qui peuvent s'y exercer.

Ainsi le PLUI distingue :
- Les zones urbaines ou zones "U" qui sont les espaces où l'urbanisation est admise.
- Les zones à urbaniser « AU »
- La zone agricole affectée aux activités agricoles "A"
- Les zones naturelles et forestières ou zones "N" qui sont les espaces où l'urbanisation n'est pas prévue.

Le PADD trouve sa traduction réglementaire au travers des pièces réglementaires.
Il est décliné notamment au travers du règlement écrit, du zonage complété par les Orientations d'aménagement et de Programmation et les emplacements réservés.

A - La zone urbaine

La zone urbaine est définie réglementairement par l'article R 151-18 :

"Les zones urbaines sont dites " zones U ". Peuvent être classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter."

Cette zone se caractérise par le fait qu'elle est susceptible de recevoir une affectation commandée la suffisance d'équipements publics existants ou en cours de réalisation. Dans ces zones, la collectivité devra les équipements si celle-ci délivre les autorisations prévues pour occuper ou utiliser le sol.

Elle tient compte des caractéristiques du tissu urbain existant et des possibilités de développement qu'offrent la voirie et les réseaux divers ainsi que les parcelles restantes disponibles.

Le PLUi se décline suivant :
- Une zone **U** correspondant au tissu urbanisé

- Un secteur Ui correspond aux zones urbanisées soumises à un risque d'inondabilité
- Un secteur UT correspond aux équipements publics
- Un secteur Uta correspond à un permis d'aménager à Verchocq (tourisme et avion)
- Un secteur Ua reprenant le centre historique d'Hucqueliers notamment la grande place

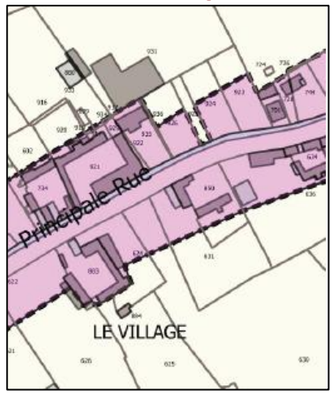
- Une zone **UE** correspondant aux zones d'activités communautaires
- Une zone **UF** correspondant à une zone à vocation économiques dans le tissu urbanisé

4 GRANDES FAMILLES

U	Peuvent être classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.
AU	Peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation. Lorsque les voies ouvertes au public et les réseaux à la périphérie immédiate d'une zone AU ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter (avec OAP) Lorsque les voies et les réseaux à la périphérie immédiate d'une zone AU n'ont pas une capacité suffisante pour desservir les constructions, son ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification comportant notamment les orientations d'aménagement et de programmation de la zone.
A	Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
N	Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison : Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ; Soit de l'existence d'une exploitation forestière ; Soit de leur caractère d'espaces naturels ; Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles ; Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues.

1 - La zone U et le secteur Ua

➢ *PADD : Organiser le développement urbain autour des bassins de proximité*

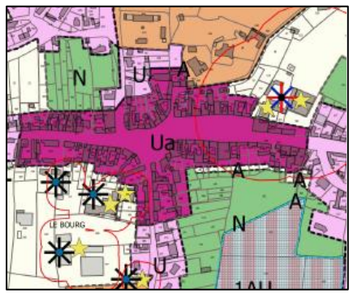


La zone U correspond à l'enveloppe urbanisée des communes et des hameaux définis.

Elle est destinée à recevoir des constructions vouées principalement à l'habitation individuelle et collective, aux activités qui en sont le complément normal.
Si les corps de bâtiments traditionnels adoptent généralement une implantation à l'alignement sur ces routes, le caractère sinueux de ces dernières et la diversité architecturale propre à la stratification historique font que le rapport à la voie est souple et varié -sans être pour autant hétéroclite- ce qui doit être poursuivi dans l'urbanisation contemporaine.
Cette variété concerne également les couleurs, les matériaux et les éléments architectoniques qui font la richesse du paysage rural.

Elle regroupe également des bâtiments issus de l'économie rurale implantés dans la zone d'urbanisation. Ces bâtiments, sont le plus souvent des fermes anciennes à l'origine de belle qualité, insérées dans le tissu urbain ou en limite d'urbanisation.
Dans l'ensemble de la zone, on doit se soucier du maintien en compatibilité avec la présence des habitants des occupations et utilisations liées à l'économie rurale traditionnelle. Les aménagements de ces dernières doivent à l'avenir être l'objet de soins particuliers, de façon à se situer en cohérence avec l'évolution future du centre ancien et à maintenir un équilibre cohérent assurant la mixité des activités.

La zone U regroupe donc les constructions relativement aérées qui caractérisent les aires d'extension récentes, issues ou non d'opérations groupées de lotissement.
Elle est dévolue à l'habitat et aux éventuelles activités nécessaires aux besoins des habitants. Les constructions sont le plus souvent pavillonnaires, toutefois le voisinage ponctuel de fermes ou de constructions traditionnelles peut constituer un atout important de qualification et d'identification de chacun de ces secteurs.
En dépit de son caractère distendu et monotone, de la difficulté pour un tel tissu d'évoluer dans le temps et de se densifier, du relatif gaspillage d'espace de ce type d'occupation du sol, un des atouts de la zone réside précisément dans les relations à la 'nature' et aux limites de ville, aux vues traversantes, qu'il faut mettre en valeur.
Le traitement des clôtures et du paysage est notamment susceptible de donner une cohérence d'ensemble et une qualification à la zone.
La zone urbaine est limitée à l'enveloppe urbanisée. Les terrains classés en "U" non urbanisés en dehors de l'enveloppe urbaine sont déclassés de façon à limiter les déplacements, à ne pas proposer une urbanisation linéaire excentrée des centralités et enfin à ponctionner des terrains agricoles.
L'indice « i » reprend le risque d'inondabilité.



Le secteur Ua constitue sans conteste la "façade" de la commune d'Hucqueliers vis-à-vis des automobilistes de passage. Ce centre bourg se distingue du fait d'une façade urbaine constituée par des constructions à l'alignement.
Le règlement intègre des dispositions visant à conforter cette image.

La grande place fait d'ailleurs l'objet d'un recensement au titre du patrimoine à conserver. Cette constitution urbaine fait donc l'objet d'un secteur particulier.

➢ *PADD : Pérenniser et favoriser l'offre commerciale*

Le commerce dans le centre-bourg est important dans la vie communale. Le PLUi préserve cette activité tout en permettant l'implantation éventuelle de nouveaux commerces.

➢ *PADD : Un patrimoine architectural facteur d'identité.*

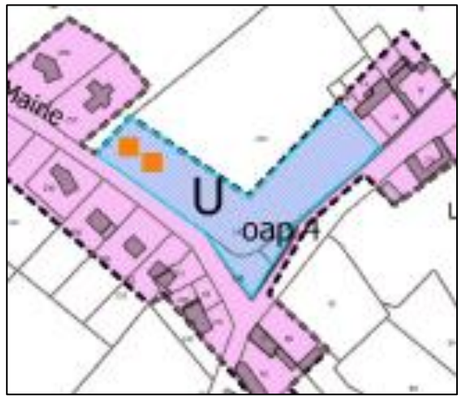
Outre des éléments naturels (arbres, haies et autres), certaines constructions ou ensembles de constructions de la zone U sont repérés et identifiés au titre de l'article L.153-19° du Code de l'Urbanisme permettant ainsi le maintien et la valorisation du cadre urbain. Ils répondent en général à trois types de construction : la ferme, organisée autour de sa cour, la construction traditionnelle, des éléments symboliques de la vie locale (plaque de cocher, jeu de boules, …). Ces constructions et ensembles de constructions identifiés et localisés sur documents graphiques sont l'objet de prescriptions architecturales.
Une orientation d'aménagement et de programmation sur ce secteur a pour but d'accompagner la préservation de l'identité rurale :
- En préservant les constructions patrimoniales d'intérêt
- En gérant les vues sur le grand paysage depuis l'église

Les bâtiments repérés font l'objet de fiches annexées au présent rapport de présentation.

Il est rappelé que les terrains repris dans les périmètres ICPE feront l'objet d'une demande de dérogation auprès de la Chambre d'agriculture lors du dépôt de tout permis de construire.

Points particuliers de la zone U

- **La zone de Bimont (surface environ 0.6ha)**



Cette zone a été reprise dans le cadre du PLUi puisque cette zone est pertinente au regard de la proximité des équipements. En effet, cette zone existait déjà dans le PLU de la commune. Ce secteur déjà existant au PLU approuvé situé à proximité immédiate du centre-bourg, constitue une opportunité d'urbanisation et de développement déjà identifiée. Cette zone a été reconduite car ces terrains répondent au principe de diminution des transports et déplacement par sa localisation.

Dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation, le projet souhaite favoriser une structuration cohérente avec les principes de prise en compte de l'environnement et de gestion économe du territoire :

- Un principe de recul par rapport à la Bimoise
- L'insertion dans le paysage notamment en frange est à intégrer dans le projet de façon à aménager une vision satisfaisante depuis le grand paysage dans la logique du maillage bocager notamment.



Le règlement vise à inscrire cette urbanisation dans la logique du quartier environnant. Il reprend les éléments constitutifs de la zone U tout en favorisant la densité urbaine, la gestion des franges et la mise en place d'un projet global.
La hauteur des constructions vise à maintenir le gabarit général de la commune.

Dans un souci de gestion économe, la densité du SCot est reprise et dans un souci de mixité, il est demandé que 10% de l'offre de logements soit du logement locatif aidé.

- **Maninghem - zone urbaine**

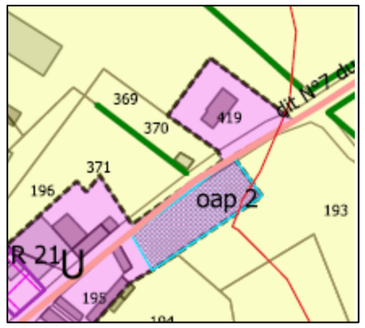


Une extension vers l'ancienne exploitation agricole est envisagée de façon à densifier le tissu près du centre bourg.
Pour ne pas pénaliser les exploitations situées dans la partie Ouest du territoire communal, ce terrain a été rajouté
La demande de permis devra être soumise néanmoins à dérogation auprès de la chambre puisqu'en face une icpe est recensée. Cette dernière a plutôt tendance à se développer au Nord de la rue du Dessous.



La commune a racheté cette friche de façon à réhabilité la construction existante à vocation de logement avec son jardin. La parcelle autour servira à venir densifier le centre bourg en conservant la forme urbaine du village.

- **Quilen - zone urbaine**

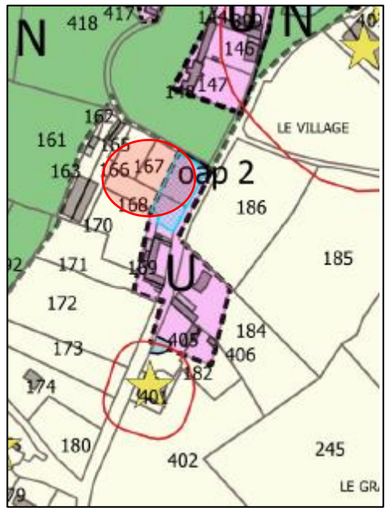


La démarche communale de Clenleu a visé à réhabiliter son patrimoine bâti : plus aucune friche n'est présente sur le territoire communal.
Par ailleurs, 3 ICPE sont présentes en centre-bourg. Le choix de nouveaux terrains s'est porté sur ces terrains proche du centre bourg.

La concertation auprès des exploitants concernés a été menée par la commune de façon à créer le moins d'impact possible

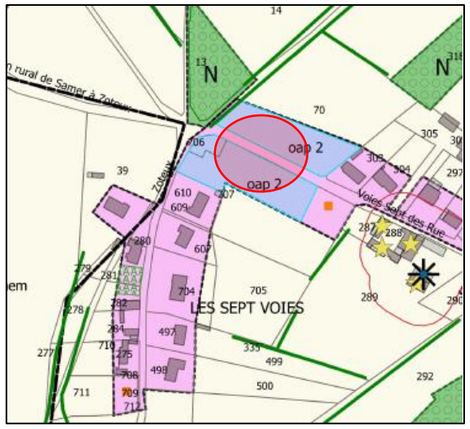


Les terrains plus à l'Ouest n'ont pas été retenus du fait de la forte déclivité présente.



Cette zone U se situe en continuité du tissu. La zone N protège le parc du château. Il ne peut donc s'agir de rupture d'urbanisation

- **Zoteux - zone urbaine**



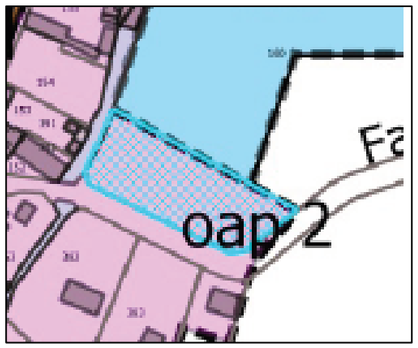
La commune a choisi d'étendre la zone urbaine pour venir chercher les habitations existantes de façon à réduire les emprises constructibles autour des exploitations présentes à proximité. Une OAP a été mise en place de façon a économiser le foncier.

Les terrains constructibles dans les périmètres ICPE devront faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la Chambre d'agriculture

- **Zones à dominante humide**

4 zones à dominante humide ont fait l'objet d'une étude de caractérisation permettant de les rendre constructibles. Ces études sont annexées au rapport de présentation

- Bezinghem



La zone U en centre-bourg

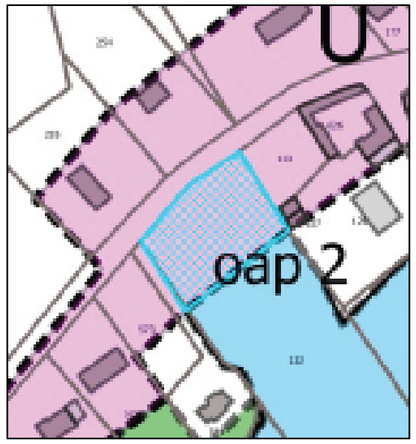


l'extension du camping

- Beussent



La zone d'extension



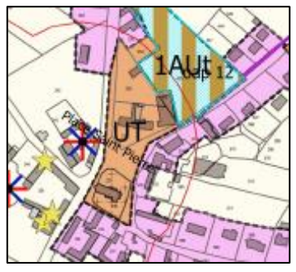
une parcelle au nord

2 – Le secteur Ut

➢ *PADD : Une constante mise à niveau des services offerts*



Hucqueliers



Zoteux

Le PLUi reprend l'ensemble des équipements publics présents dans l'enveloppe urbaine.
Le diagnostic a montré que pratiquement dans chaque commune, la présence d'équipements caractérise l'identité du territoire.



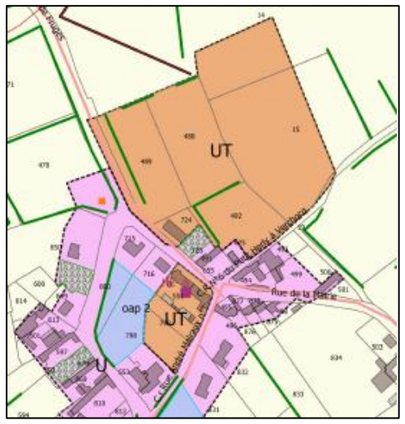
A certains endroits comme à Alette ou ici à Campagne les Boulonnais, une extension des équipements présents est envisagée.

Campagne les Boulonnais



Le secteur sur Herly est de portée intercommunale

Le territoire de la CCHPM se situe en zone rurale où la pratique sportive et notamment celle du football participe de la cohésion sociale et des liens intergénérationnels.



La pratique amateure : 9 clubs / 58 équipes et près de 1000 licenciés pour 15 000 habitants.
Le territoire compte une 20 aine de terrains engazonnés, répartis sur l'ensemble du territoire. Cependant ceux-ci sont des terrains qui sont difficilement praticables en toute saison ; ce qui rend compliqué les entrainements mais plus encore les matchs.
Aussi, afin de permettre la continuité de la pratique, l'intercommunalité souhaite équiper son territoire d'un terrain aux normes officiels, en gazon synthétique, afin d'offrir une solution de repli pour cette pratique amateur. Le territoire est par ailleurs équipé de 3 salles de sport mais qui permettent uniquement l'entrainement des jeunes licenciés.
Le nouvel équipement sera aussi doté d'une piste d'athlétisme inexistante sur la CCHPM. Le complexe sera ainsi mutualisé à l'échelle des 49 communes et permettra de mener des actions pour tous les types de publics.
Par ailleurs, il existe un besoin de conserver le terrain enherbé de la commune. En effet, le club de Verchocq qui compte plus de 200 licenciés doit pouvoir disposer librement du terrain naturel actuel pour ses entrainements (besoin de 2 terrains naturels : Verchocq + Herly).
L'accès au public du terrain naturel existant reste donc limité et le terrain synthétique répond à cette problématique de fréquentation et d'utilisation.
L'intercommunalité a étudié la localisation optimum de l'équipement et **a voté à la majorité pour la commune d'Herly pour les raisons suivantes :**

- **Cela permettra une mutualisation du stationnement limitant la consommation foncière et sécurisant le projet** (La commune dispose d'un terrain de football en proche périphérie de la zone urbanisée, avec un parking indépendant des voies de circulation.)
- **La position centrale de la commune** lui procure une bonne accessibilité pour l'ensemble du territoire intercommunal.
- **Les exploitants des terrains concernés par le projet sont favorables** (projection des courriers de messieurs MILON et CHEVALIERS.)
- **Une concertation préalable avec l'ensemble des clubs a été menée** pour élaborer le projet et une véritable demande et attente existe auprès des licenciés.
- **Le terrain pourra être utilisé par les scolaires et les publics en difficulté** (territoire en ZRR)**.**
- **Le PLUi en cours d'élaboration prévoit un zonage spécifique pour cet équipement.**
- **Valorisation de la filière bois locale :** vestiaires
- **Retour d'expérience de la CC du Pays de Lumbres FAVORABLE :** équipement sportif très apprécié des clubs alentours.

Ce projet a fait l'objet d'un passage à la CDEPANAF et a reçu un avis favorable le 18/05/2021.

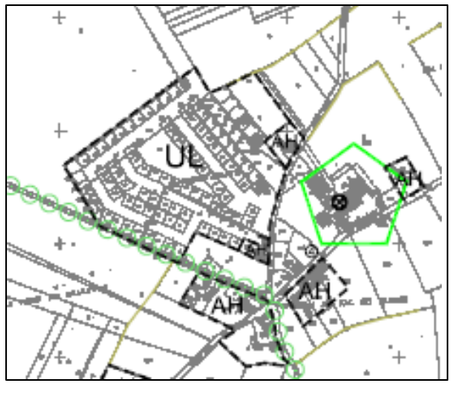
3 – Le secteur Uta (8ha)

➢ *PADD : La pérennité et la mise en valeur des campings et activités touristiques existantes*

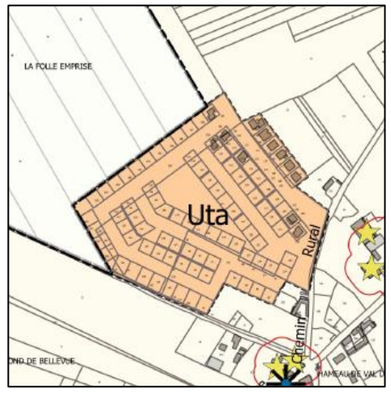
Ce secteur reprend un parc résidentiel de loisirs qui développe un concept particulier de loisirs et d'aviation à Verchocq. Ce parc de loisirs a été accepté par arrêté préfectoral du 22 septembre 2005.

Le règlement du PLUi a intégré le cahier des charges du PRL favorisant ainsi des maisons en bois intégrés au paysage et à l'environnement.

Extrait du PLU de Verchocq



Extrait du PLUi



Le PLUi a repris l'emprise existante du PRL ainsi que la réglementation du permis d'aménager.

4 - La zone UE

➢ *PADD : l'aménagement et le développement des zones d'activités communautaires et industrielles existantes*



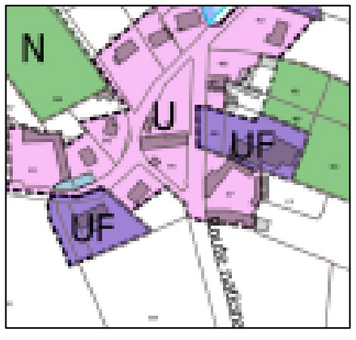
Maninghem

La zone UE reprend la zone d'activités communautaires présente à Maninghem plus diverse dispose aujourd'hui d'un seul terrain constructible.

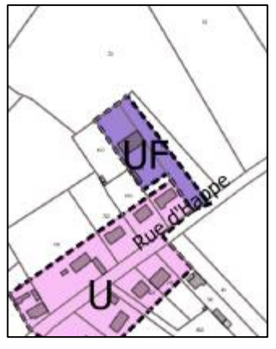
Le terrain et toutes les constructions dédiées à la production sont la propriété d'une SCI, appartenant à la holding.

5 - La zone UF

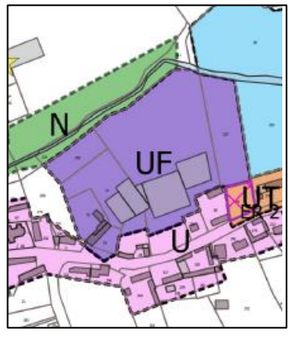
PADD : Pérenniser et soutenir l'implantation d'activités économiques dans les parties urbanisées



Zoteux



Campagne les Boulonnais



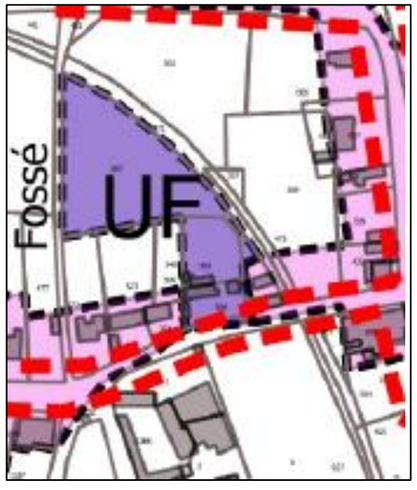
Clenleu

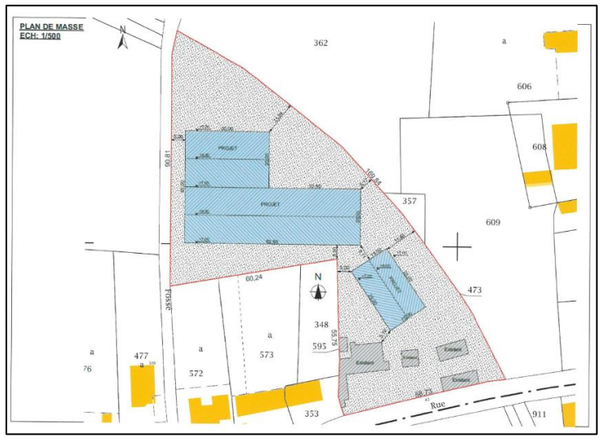
Cette zone est affectée aux établissements présentant peu de nuisance, à usage artisanal présents dans la partie urbanisée.

Certains artisans ont fait part de leur volonté de se développer comme ci-joint à Verchocq

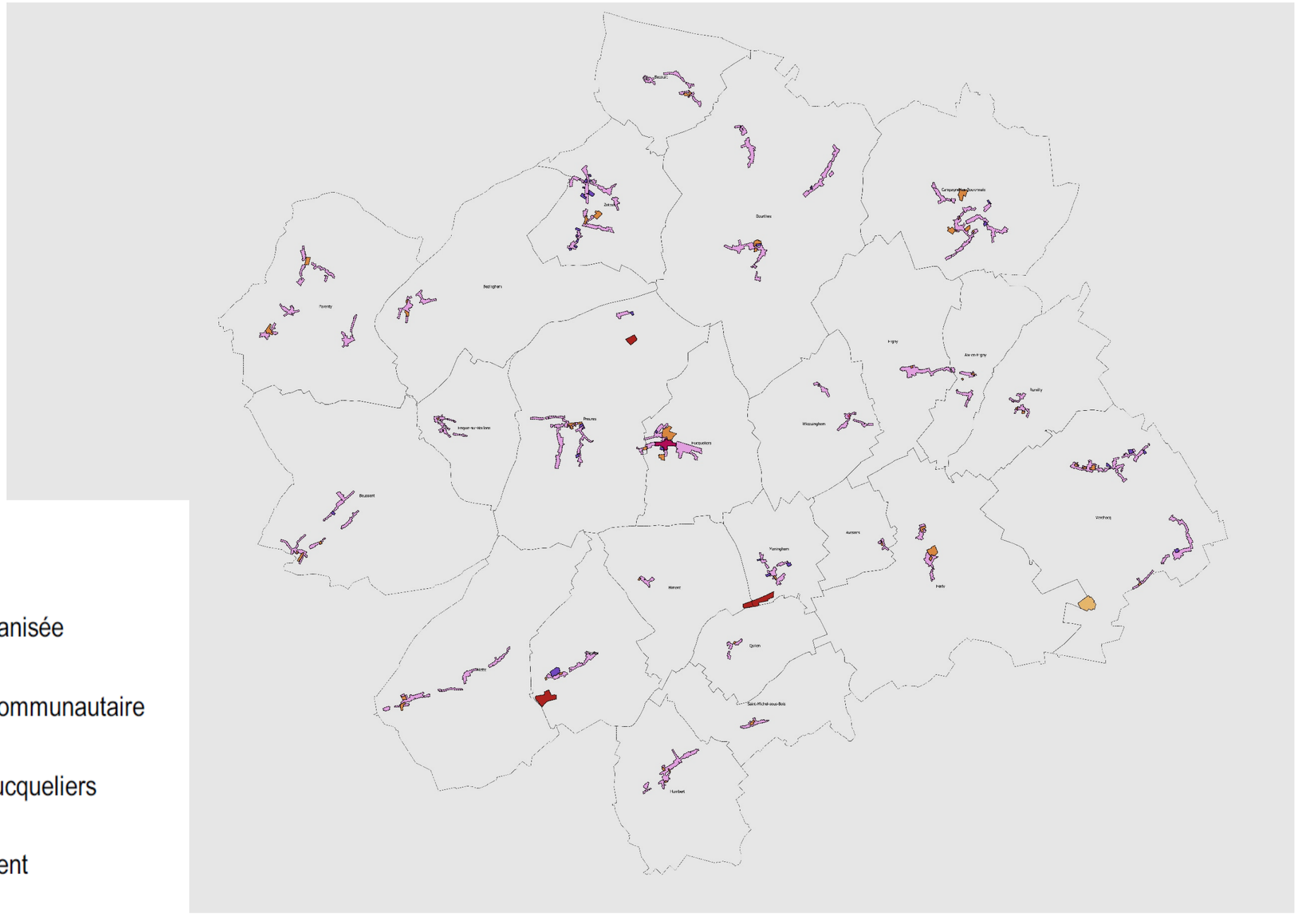
L'entreprise de charpente métallique souhaite pouvoir implanter en continuité de ses bâtiments existants 3 bâtiments de stockage suivant le plan joint (principe d'aménagement)

Verchocq





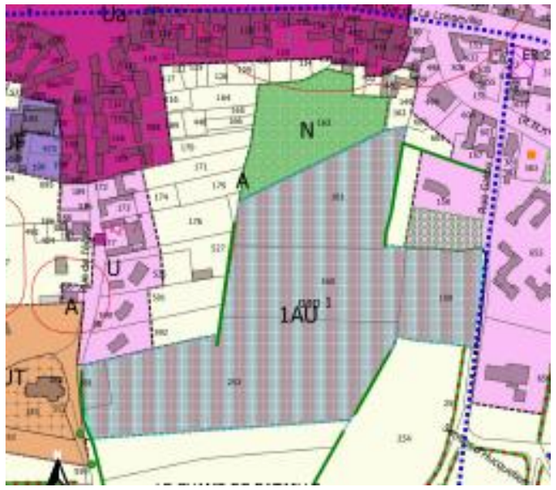
Les zones urbaines du PLUi



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

B – La zone à urbaniser

Les zones à urbaniser, dites zone AU sont définies réglementairement à l'article R 123-6 du code de l'urbanisme :
"Les zones à urbaniser sont dites " zones AU ". Peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation.



Lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie immédiate d'une zone AU ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone. Les constructions y sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévue par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.
Lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie immédiate d'une zone AU n'ont pas une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, son ouverture à l'urbanisation peut être subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme"

Il s'agit de parties du territoire peu équipées qui sont susceptibles de mutation à court terme ou à moyen terme.
Il faut néanmoins insister sur le fait que l'ouverture à l'urbanisation de tous ces terrains nécessite à la fois un projet d'ensemble mais aussi qu'une étude spécifique à chaque secteur soit menée concernant l'assainissement des eaux pluviales.

Le choix de ces zones a été fait dans le cadre d'un projet global combinant à la fois, les données paysagères (le moins d'incidence possible), les données du réseau (raccordement aisé), les accès à la structure viaire existante à proximité, la proximité des institutions, les données environnementales, les divers contraintes et risques, la prise en compte des déplacements locaux...

Les orientations d'aménagement prennent en compte la mise en œuvre des zones de non traitement (cf. charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires)
L'arrêté du 27 décembre 2019 crée des zones de non-traitements (ZNT) à proximité des zones attenantes aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d'agrément contiguës à ces bâtiments, conformément à l'article L. 253-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).
Pour les traitements des parties aériennes des plantes et pour certains produits phytosanitaires, l'arrêté du 27 décembre 2019 instaure des distances de non-traitement par rapport aux zones attenantes aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d'agrément contiguës à ces bâtiments. Aussi en limite entre les zones U et AU, cette distance minimale est de 5 mètres (cf. schéma suivant)

Le PLUi compte 6 zones 1AU à vocation de logements, 4 zones 1AUe à vocation industrielles, 2 zones 1AUt à vocation d'équipements.

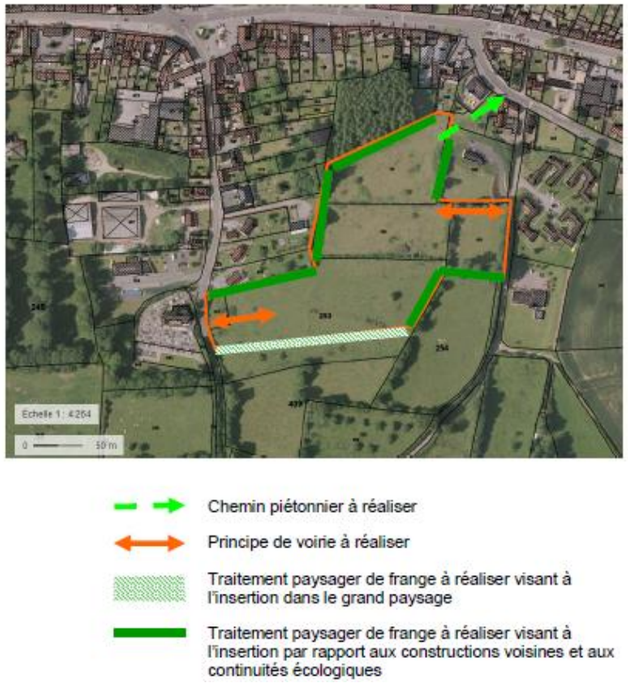
1 - Les zones 1AU

- **La zone de Hucqueliers (surface environ 3.7ha)**

Cette zone a été reprise dans le cadre du PLUi puisqu'un permis d'aménager est en cours.
En effet, cette zone existait déjà dans le PLU de la commune.
Ce secteur déjà existant au PLU approuvé situé à proximité immédiate du centre-bourg, constitue une opportunité d'urbanisation et de développement déjà identifiée. Cette zone a été reconduite car ces terrains répondent au principe de diminution des transports et déplacement par sa localisation en créant une voirie vers le centre-bourg.
Le site disposera donc à terme d'un accès rue de l'Eglise et rue Gatou. Un accès piétonnier est envisagé rue JJB Cocquerel.
Son urbanisation permettra de mailler cette partie de la commune, en reconnectant les axes Sud et Est vers le centre-bourg.

Dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation, le projet souhaite favoriser une structuration de voirie et d'aménagement en cohérence avec les aménagements communaux :
- Une voirie structurante qui à terme traverse de part en part le secteur d'extension. Son traitement assure une lisibilité et une hiérarchie avec les autres voies.
- Les voiries piétonnes qui permettent de reconnecter le secteur au centre-bourg.

La topographie des lieux nécessite une attention particulière concernant notamment le traitement des eaux pluviales.
De la même façon, les voiries pourraient être support d'un traitement des eaux pluviales.

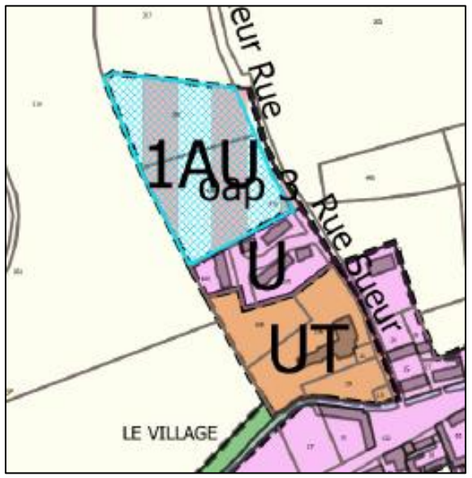


L'insertion dans le paysage est un point important : les vues depuis la rue de l'Eglise sont à intégrer dans le projet de façon aménager une entrée de ville satisfaisante dans la logique du maillage bocager notamment.

Le règlement vise à inscrire cette urbanisation dans la logique du quartier environnant. Il reprend les éléments constitutifs de la zone U tout en favorisant la densité urbaine, la gestion des franges et la mise en place d'un projet global.
La hauteur des constructions vise à maintenir le gabarit général de la commune.

Dans un souci de gestion économe, la densité du SCot est reprise et dans un souci de mixité, il est demandé que 25% de l'offre de logements soit du logement locatif aidé sous réserve du niveau de logement social afin de ne pas renforcer l'effet de concentration et que 25% de l'offre de logements sera en accession aidée.

- **La zone d'Alette (surface environ 0.9ha)**



Cette zone a été inscrite dans le PLUi puisque la commune a acheté ces terrains pour renforcer le pôle scolaire au Sud.

Ce secteur situé à proximité immédiate du centre-bourg, constitue une opportunité d'urbanisation et de développement intéressante.
Cette zone s'inscrit dans une démarche de finaliser l'urbanisation d'un secteur déjà amorcé à proximité du centre-bourg.
Le site disposera donc à terme d'un accès depuis la rue Sueur et depuis la partie urbanisée au Sud.

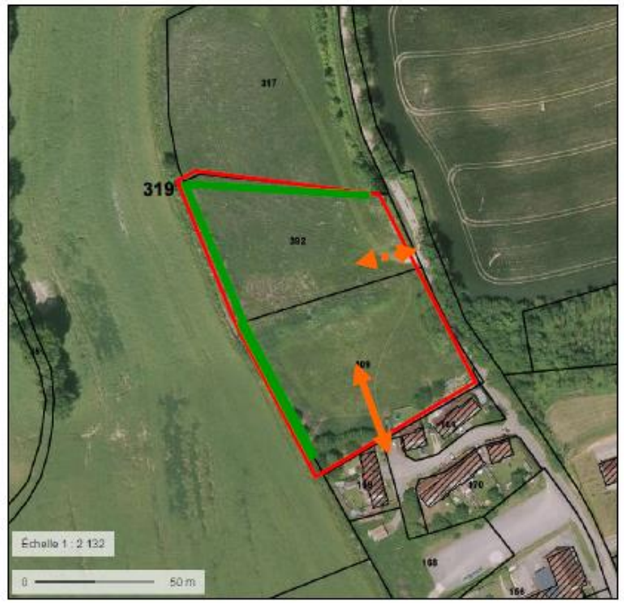
Dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation, le projet souhaite favoriser une structuration de voirie et d'aménagement en cohérence avec les aménagements communaux :
- Une voirie structurante qui à terme traverse de part en part le secteur d'extension. Son traitement assure une lisibilité et une hiérarchie avec les autres voies.

L'aménagement de ce secteur nécessite une attention particulière concernant notamment le traitement des eaux pluviales.

L'insertion dans le paysage est un point important : les vues depuis le Nord de la rue Sueur sont à intégrer dans le projet de façon aménager une entrée de ville satisfaisante dans la logique du maillage bocager notamment.

Le règlement vise à inscrire cette urbanisation dans la logique du quartier environnant. Il reprend les éléments constitutifs de la zone U tout en favorisant la densité urbaine, la gestion des franges et la mise en place d'un projet global. La hauteur des constructions vise à maintenir le gabarit général de la commune.

Dans un souci de gestion économe, la densité du SCot est reprise et dans un souci de mixité, il est demandé que 10 % de l'offre de logements soit du logement locatif aidé.



Le projet au regard des principaux enjeux environnementaux



Principaux enjeux environnementaux
Znieff 1
zone à dominante humide
Zone humide SAGE
PLUi
zone à urbaniser

- **La zone 1 de Preures (surface environ 0.7ha)**

Cette zone a été intégrée dans le cadre du PLUi puisque cette zone est pertinente au regard de la proximité immédiate des équipements et du centre bourg.
Ce secteur situé à proximité immédiate du centre-bourg, constitue une opportunité d'urbanisation et de développement identifiée. Ces terrains répondent au principe de diminution des transports et déplacement par sa localisation.

La commune s'inscrit dans une démarche d'acquisition foncière permettant à terme la réalisation de ce projet notamment à proximité de la boulangerie.
Dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation, le projet souhaite favoriser une structuration cohérente avec les principes de prise en compte de l'environnement et de gestion économe du territoire :

- Un principe de piquage de voirie facilitant le bouclage avec la rue Belle Croix permette de raccorder ce secteur aux différents équipements existants à proxipmité.

- L'insertion dans le paysage notamment en frange est à intégrer dans le projet de façon à aménager une vision satisfaisante depuis le grand paysage dans la logique du maillage bocager notamment.

- Une grande partie des terrains sont des fonds de jardins

Le règlement vise à inscrire cette urbanisation dans la logique du quartier environnant. Il reprend les éléments constitutifs de la zone U tout en favorisant la densité urbaine, la gestion des franges et la mise en place d'un projet global.
La hauteur des constructions vise à maintenir le gabarit général de la commune.

Dans un souci de gestion économe, la densité du SCot est reprise et dans un souci de mixité, il est demandé que 25% de l'offre de logements soit du logement locatif aidé sous réserve du niveau de logement social afin de ne pas renforcer l'effet de concentration et que 25% de l'offre de logements aidé sera en accession aidée.

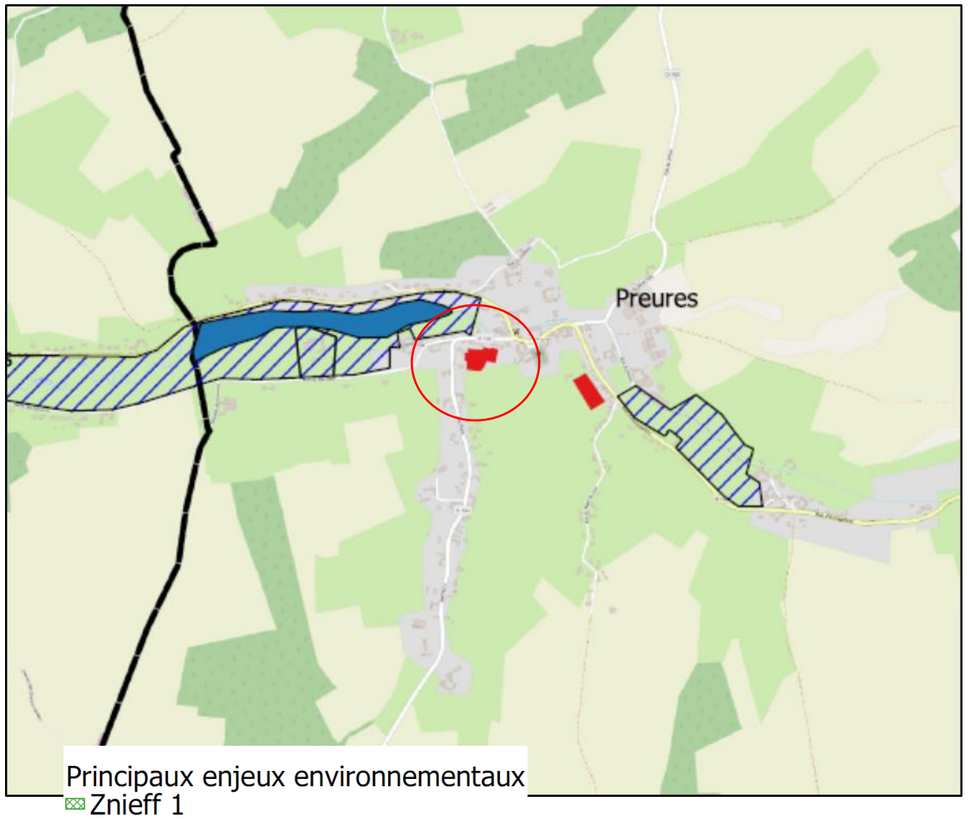
.



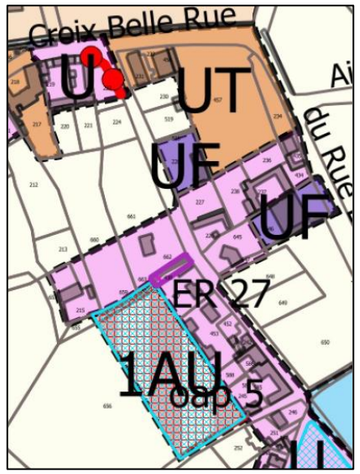
Principe de voirie à réaliser

Traitement paysager de frange à réaliser visant à l'insertion dans le grand paysage et par rapport aux constructions existantes et aux continuités écologiques

Le projet au regard des principaux enjeux environnementaux



- **La zone 2 de Preures (surface environ 0.6ha)**



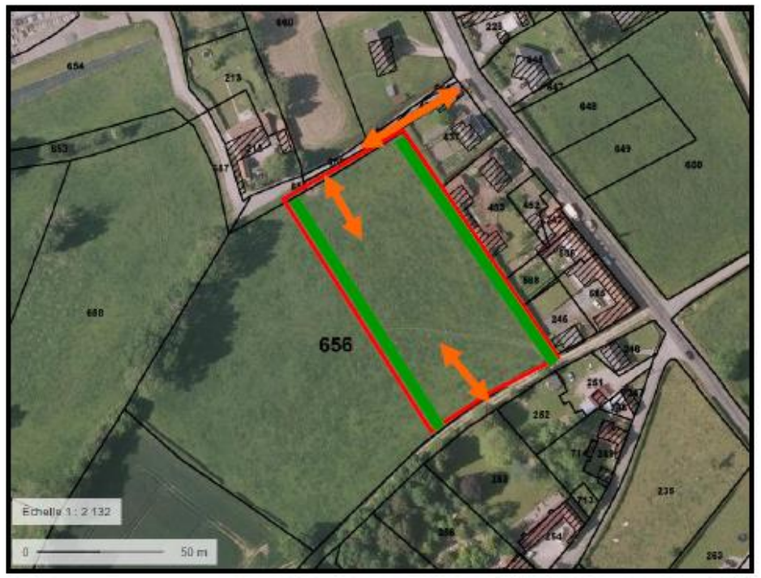
Cette seconde zone a aussi été intégrée dans le cadre du PLUi puisque cette zone est pertinente au regard de la proximité des équipements et du centre bourg notamment de la mini crèche.
Ce secteur situé à proximité immédiate du centre-bourg, constitue une opportunité d'urbanisation et de développement identifiée. Ces terrains répondent au principe de diminution des transports et déplacement par sa localisation.

Dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation, le projet souhaite favoriser une structuration cohérente avec les principes de prise en compte de l'environnement et de gestion économe du territoire :
- Un principe de piquage de voirie facilitant le bouclage vers l'église et vers le chemin rural : 1 emplacement réservé est prévu pour permettre l'élargissement de l'accès sur la rue d'Hucqueliers.

- L'insertion dans le paysage notamment en frange est à intégrer dans le projet de façon aménager une vision satisfaisante depuis le grand paysage dans la logique du maillage bocager notamment.

Le règlement vise à inscrire cette urbanisation dans la logique du quartier environnant. Il reprend les éléments constitutifs de la zone U tout en favorisant la densité urbaine, la gestion des franges et la mise en place d'un projet global.
La hauteur des constructions vise à maintenir le gabarit général de la commune.

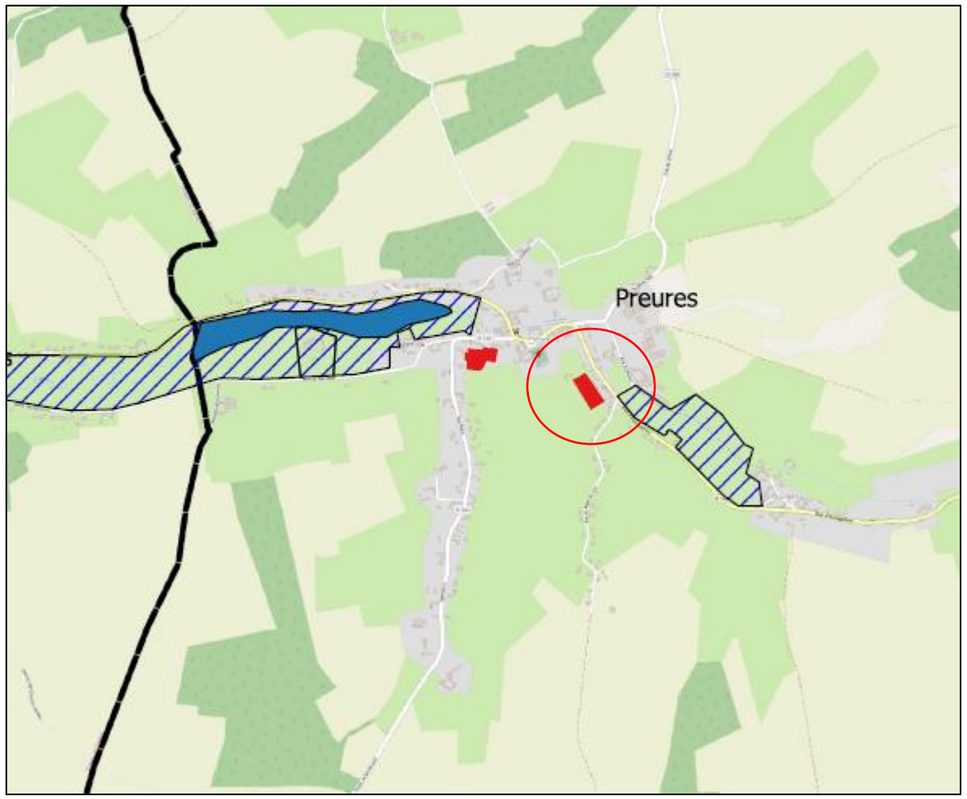
Dans un souci de gestion économe, la densité du SCot est reprise et dans un souci de mixité, il est demandé que 25% de l'offre de logements soit du logement locatif aidé sous réserve du niveau de logement social afin de ne pas renforcer l'effet de concentration et que 25% de l'offre de logements aidé sera en accession aidée.



Principe de voirie à réaliser

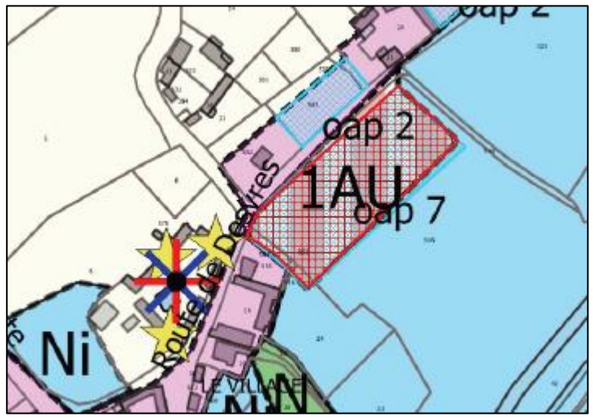
Traitement paysager de frange à réaliser visant à l'insertion dans le grand paysage et par rapport aux constructions existantes et aux continuités écologiques

Le projet au regard des principaux enjeux environnementaux



Principaux enjeux environnementaux
Znieff 1
zone à dominante humide
Zone humide SAGE
PLUi
zone à urbaniser

- - **La zone de Beussent (surface environ 0.7ha)**



Ce secteur situé à proximité immédiate du centre-bourg, constitue une opportunité d'urbanisation et de développement identifiée. Ces terrains répondent au principe de diminution des transports et déplacement par sa localisation.

Une étude de caractérisation a été menée sur ce terrain expliquant ses dimensions (Cf. annexe) et son emplacement. La partie Sud avait été envisagée mais celle-ci est humide.
La topographie du lieu ne permet pas de s'étendre en profondeur.
Il est à souligner que ce secteur se situe en Znieff.
Enfin, ce secteur se situe dans le périmètre d'une ICPE. Son incidence est faible car l'exploitation se développe plus à l'Ouest.
L'évaluation environnementale a montré que l'incidence de ce projet ne remet pas en cause la continuité écologique du fond de vallon au sud.

Dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation, le projet souhaite favoriser une structuration cohérente avec les principes de prise en compte de l'environnement et de gestion économe du territoire :

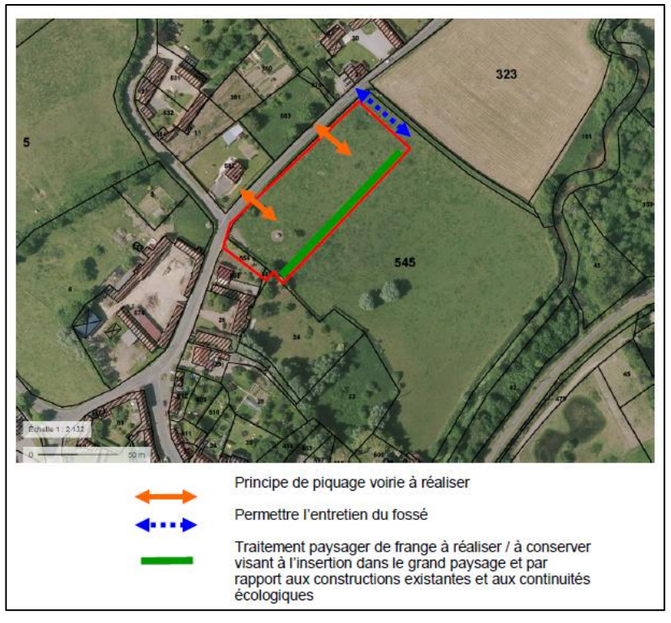
- Un principe de piquage de voirie facilitant le bouclage depuis la route de Desvres.

- L'insertion dans le paysage notamment en frange est à intégrer dans le projet de façon à aménager une vision satisfaisante depuis le grand paysage dans la logique du maillage bocager notamment.

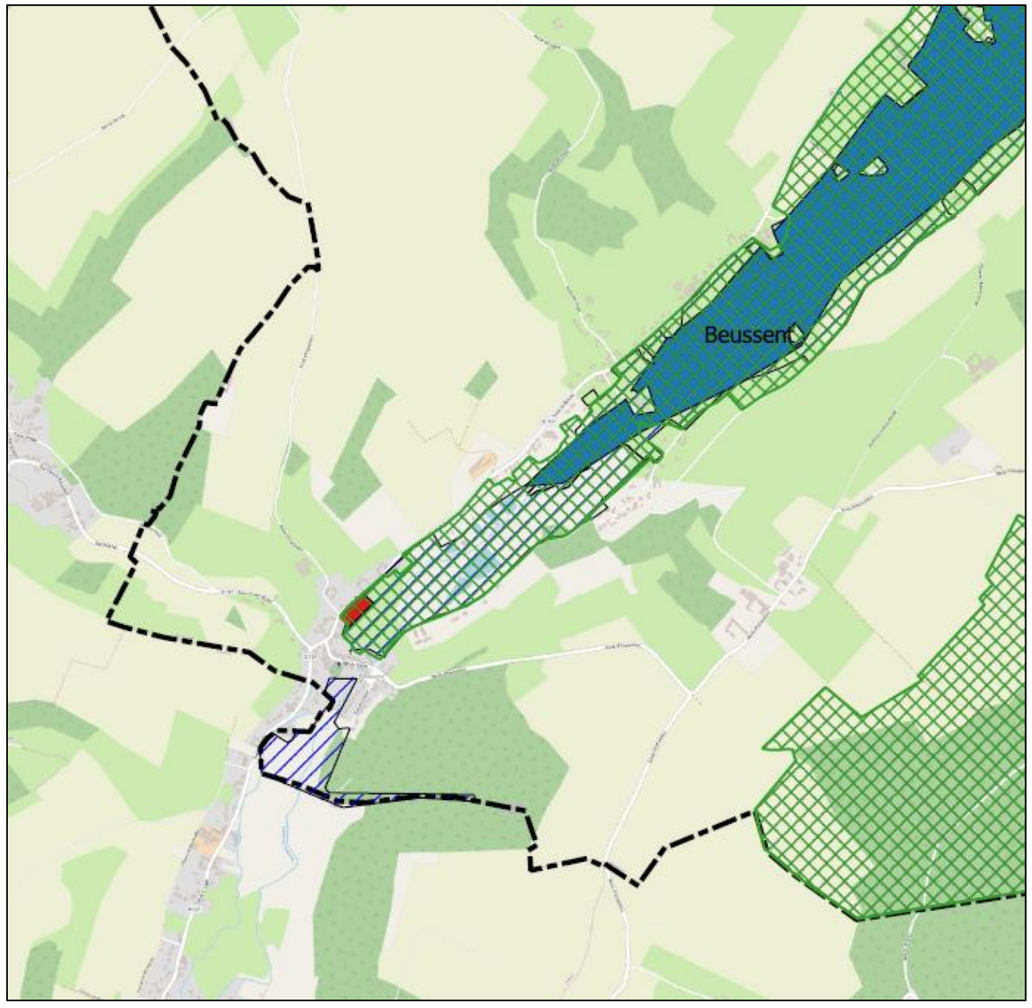
- Un passage pour l'entretien du fossé déjà existant est à maintenir dans le cadre du projet

Le règlement vise à inscrire cette urbanisation dans la logique du quartier environnant. Il reprend les éléments constitutifs de la zone U tout en favorisant la densité urbaine, la gestion des franges et la mise en place d'un projet global.
La hauteur des constructions vise à maintenir le gabarit général de la commune.

Dans un souci de gestion économe, la densité du SCot est reprise et dans un souci de mixité, il est demandé que 25% de l'offre de logements soit du logement locatif aidé sous réserve du niveau de logement social afin de ne pas renforcer l'effet de concentration et que 25% de l'offre de logements aidé sera en accession aidée.
(le terrain à l'opposé-parcelle 46- n'a pas été retenu du fait de la présence d'une mare).



Le projet au regard des principaux enjeux environnementaux



Principaux enjeux environnementaux
Znieff 1
zone à dominante humide
Zone humide SAGE
PLUi
zone à urbaniser

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

- **La zone de Bourthes (surface environ 2.06 ha)**



Ce secteur situé à proximité immédiate du centre-bourg, constitue une opportunité d'urbanisation et de développement identifiée. Ces terrains répondent au principe de diminution des transports et déplacement par sa localisation : accès aisé à l'école notamment située plus à l'est.

Dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation, le projet souhaite favoriser une structuration cohérente avec les principes de prise en compte de l'environnement et de gestion économe du territoire :
Un principe de piquage de voirie facilitant le bouclage depuis la rue de l'église en prévoyant un piquage sur la route d'Hucqueliers et un bouclage depuis l'impasse de l'église permettant son désenclavement.

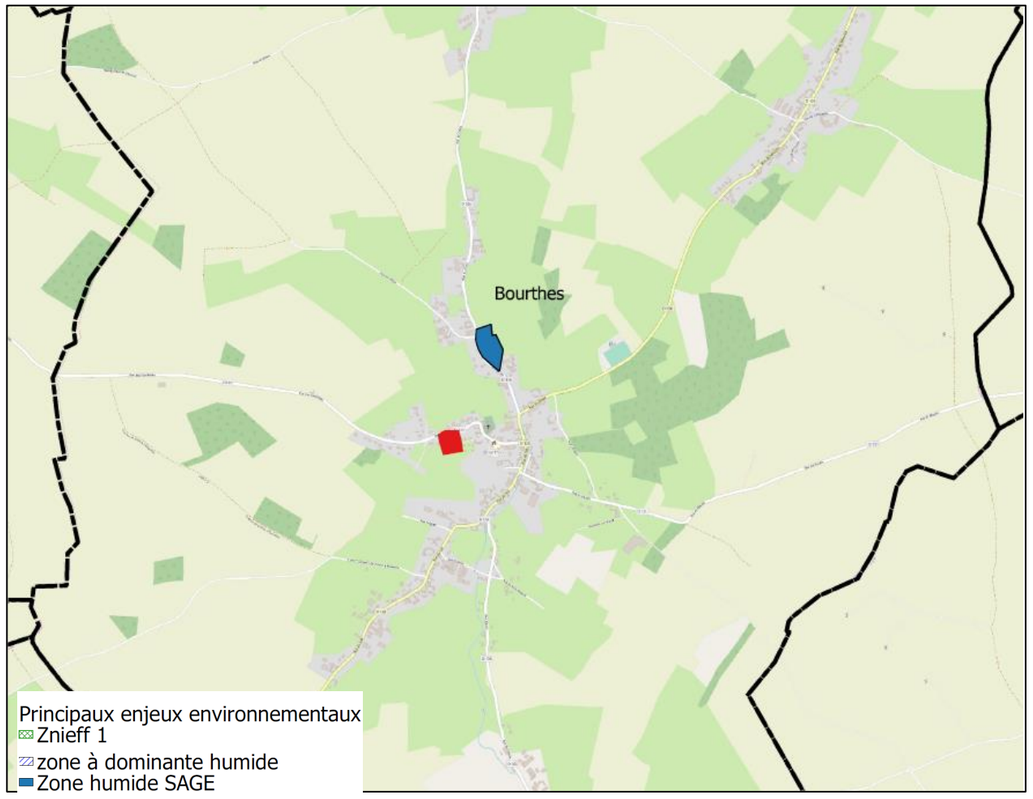
L'insertion dans le paysage notamment en frange est à intégrer dans le projet de façon aménager une vision satisfaisante depuis le grand paysage dans la logique du maillage bocager notamment.

Le règlement vise à inscrire cette urbanisation dans la logique du quartier environnant. Il reprend les éléments constitutifs de la zone U tout en favorisant la densité urbaine, la gestion des franges et la mise en place d'un projet global.
La hauteur des constructions vise à maintenir le gabarit général de la commune.

Dans un souci de gestion économe, la densité du SCot est reprise et dans un souci de mixité, il est demandé que 25% de l'offre de logements soit du logement locatif aidé sous réserve du niveau de logement social afin de ne pas renforcer l'effet de concentration et que 25% de l'offre de logements aidé sera en accession aidée.



Le projet au regard des principaux enjeux environnementaux

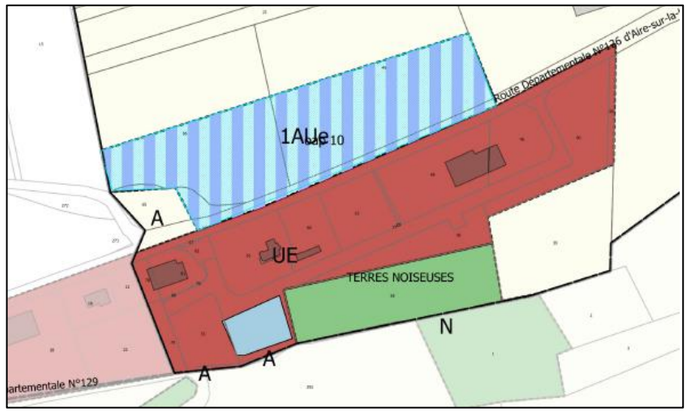


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

2 - Les zones 1AUe

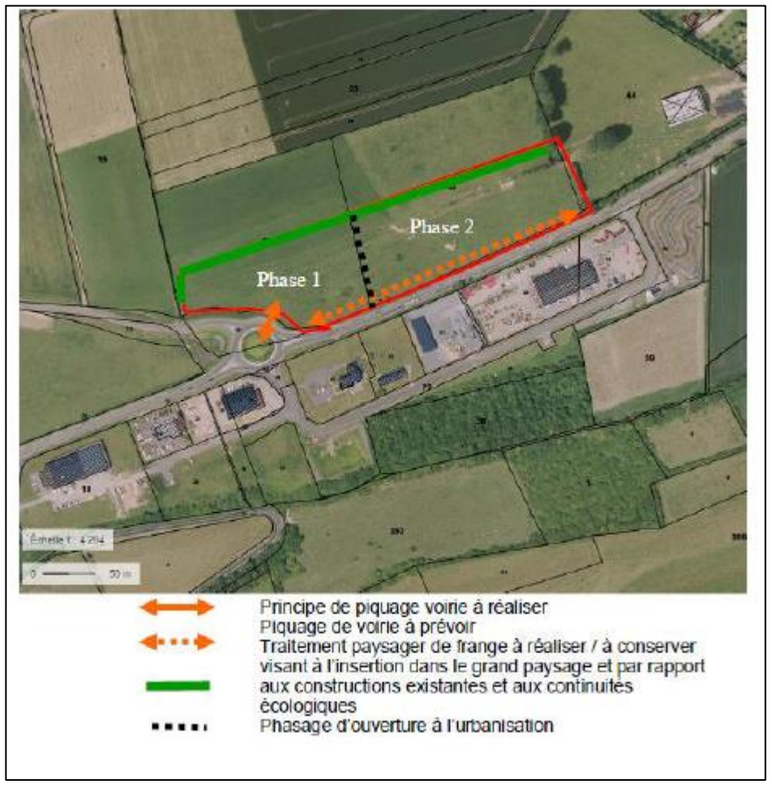
Dans le cadre de la mise en place du PADD, il existe 3 zones communautaires à vocation commerciale, industrielle ou artisanale et une zone d'extension de l'entreprise Goudalle

- **La zone de Maninghem (surface environ 3.4ha)**

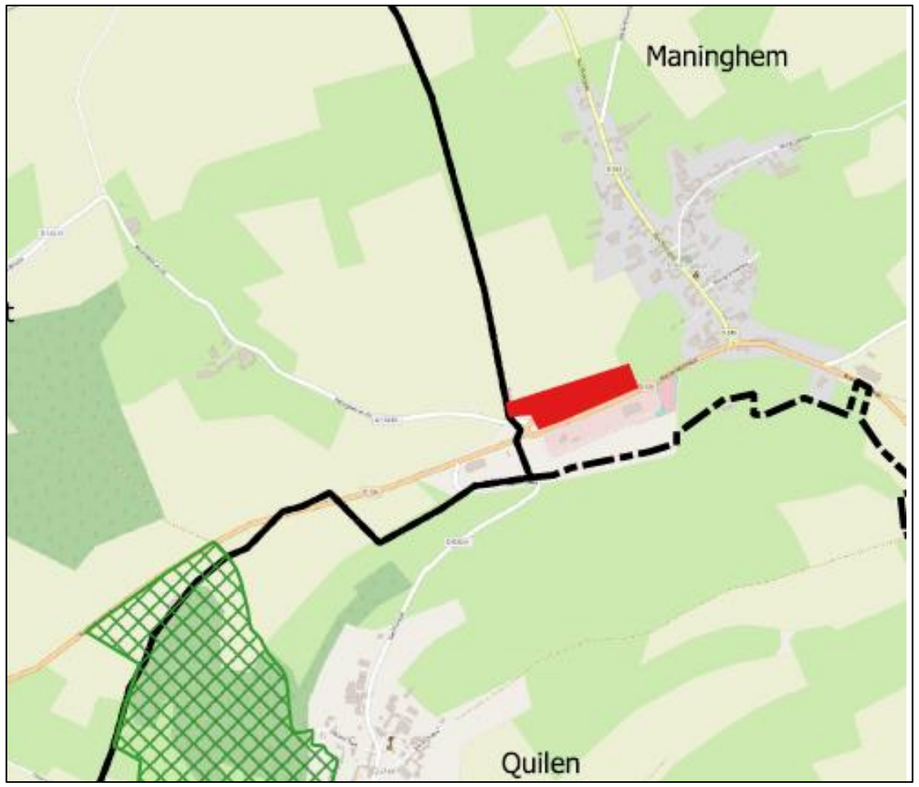


- Cette zone située sur le territoire de Maninghem a pour but de compléter l'offre de la zone d'activités actuelle.
Elle est positionnée sur la RD 136
Ce choix de positionnement résulte du fait que la commune de Bimont au cours du lancement de son PLU communal avait reçu de la DREAL une observation relative aux terrains sur lesquels la CCCH souhaitait y aménager l'extension de la zone artisanale, en continuité ouest de celle existante. Ces terrains étaient situés dans un couloir écologique.
L'emprise prend en considération la topographie du site en s'arrêtant au pied d'une dénivellation. L'insertion dans le paysage sera ainsi atténuée.

Une orientation d'aménagement propose une écriture de frange en lien avec le paysage et dans une logique de continuité écologique.
Par ailleurs pour limiter les accès sur la départementale, la desserte se fera via le rond-point existant, et la desserte interne par une voirie propre.
Il est proposé un phasage de façon à ouvrir progressivement ce secteur en commençant par le secteur desservi par le rond-point.

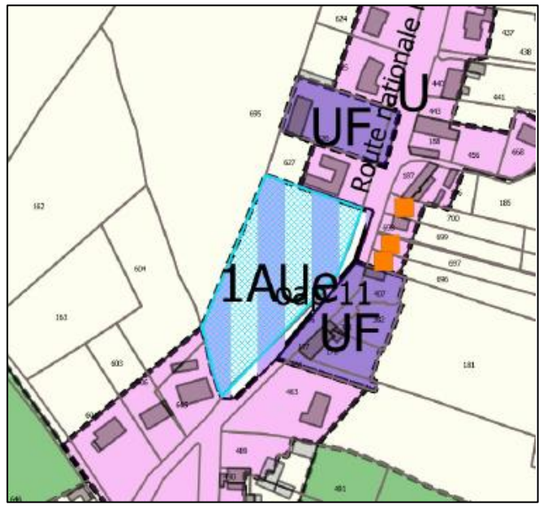


Le projet au regard des principaux enjeux environnementaux



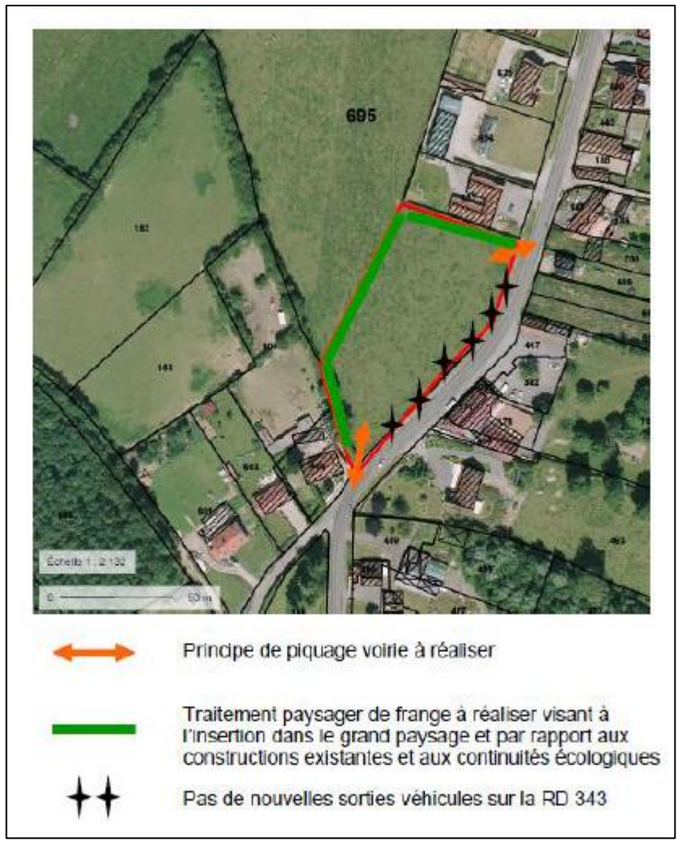
Principaux enjeux environnementaux
Znieff 1
zone à dominante humide
Zone humide SAGE
PLUi
zone à urbaniser

- **La zone de Zoteux (surface environ 0.56ha)**

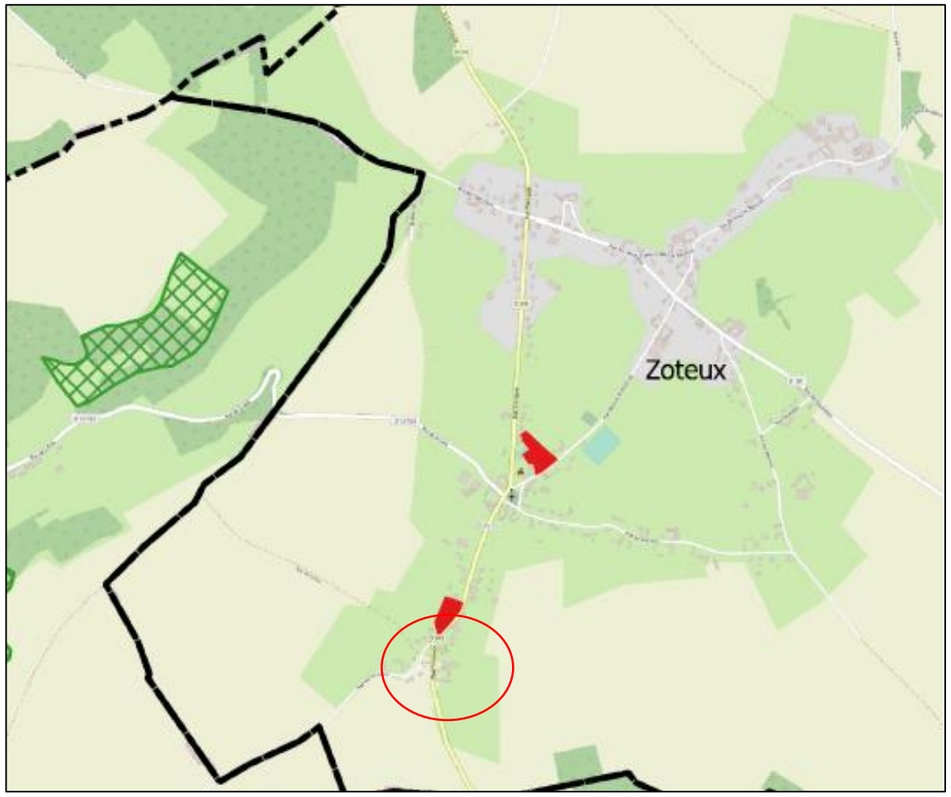


Cette zone située sur le territoire de Zoteux a pour but de permettre conforter le tissu artisanal ou l'implantation d'une pépinière d'entreprise à l'étude.
Ce secteur intercommunal n'a pas pour objet du fait de sa situation de permettre l'implantation d'une activité industrielle.
Elle est positionnée sur la RD 343
Ce choix de positionnement résulte du fait de la présence des activités dans ce secteur tout en profitant de la desserte de la RD 343

Une orientation d'aménagement propose une écriture de frange en lien avec le paysage et dans une logique de continuité écologique.
Par ailleurs pour limiter les accès sur la départementale, la desserte se fera via une entrée et une sortie et la desserte interne par une voirie propre.



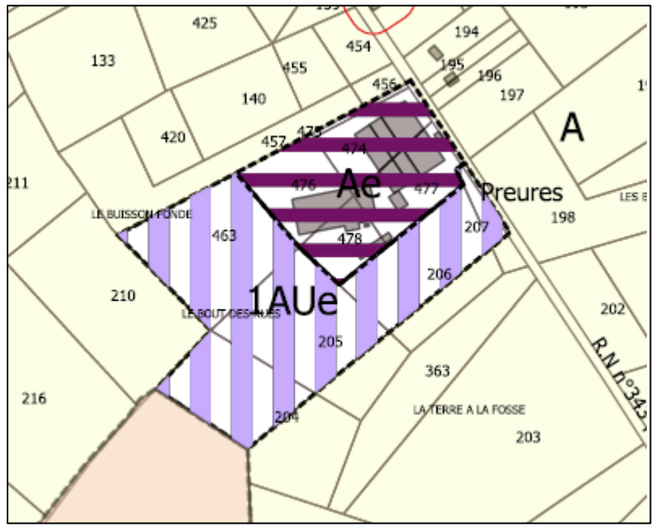
Le projet au regard des principaux enjeux environnementaux



Principaux enjeux environnementaux
Znieff 1
zone à dominante humide
Zone humide SAGE
PLUi
zone à urbaniser

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

- **L'extension de l'entreprise Goudalle (surface environ 5.7 ha)**



Le projet se situe sur le territoire de Preures proche du hameau Séhen.

Cette extension permettra de développer la fabrication de bâtiments tertiaires dans le Nord.
Ceci nécessite l'acquisition d'un troisième centre d'usinage spécifique pour les panneaux et le remplacement du plus ancien (2006) qui taille des éléments de charpente.
L'entreprise fait l'acquisition d'une machine innovante d'insufflation d'isolant qui permet une grande amélioration des conditions de travail des salariés et divers aménagements de manutention.

Entre 2016 et 2019, le chiffre d'affaires de CONCEPT BOIS CÔTE D'OPALE a plus que doublé : la demande de travail à façon explose. La société livre désormais des chantiers prêts à poser dans la France entière.
Pour pallier aux aléas du niveau de charge de la production dans l'année, la société réfléchit à la mise en place d'une ligne de production de modules 3D en bois, ce produit est plébiscité par les donneurs d'ordre car il permet des constructions très rapide, tout étant géré en atelier en amont.
La même cause provoquant les mêmes effets, la place commence à manquer pour faire face à la demande.
Par ailleurs, un projet de production de lamellé-collé en bois locaux est à l'étude avec l'aide de la Région Nord-Pas de Calais, il devient donc nécessaire de produire leur propre matière pour rester compétitif, et la matière « locale », le peuplier en l'occurrence, est une ressource importante de la région.

Le projet implique donc l'acquisition de nouveaux terrains : 6 ha de réserve foncière achetés à la SAFER qui seront échangés de la manière suivante avec les exploitants voisins :

- Un échange de 6 ha en propriété pour 4,5 exploités en location
- Un échange de 2,20 ha pour 1,60 loués + soulte
- Un échange surface pour surface pour redresser les terres exploitées

Soit sans impact agricole

LE PROJET DE CONSTRUCTION :
Pour faire face à la demande, des bâtiments seront construits :

- Une construction modulaire « témoin » qui servira également de bâtiment d'accueil pour nos stagiaires 250 m² à l'entrée du site
- Le bâtiment P3 doit passer de 85 m de long x 38m de large à 230 m de long soit 5 500 m²
- Un bâtiment de production de Lamellé-Collé 5 000 m²
- Un bâtiment de 700 m² pour les entures et le rabotage et la préfabrication des modules 3D qui sera étendu à 19 X 120 m = 2 300m²
- Un bâtiment de préfabrication GO béton pour l'activité de GOUDALLE Maçonnerie 1 000 m²
- Un bâtiment de stockage pour l'activité de GOUDALLE Charpente de 500 m²

Cette extension va porter l'effectif global du groupe à plus de 100 personnes à un horizon 2022/2024.

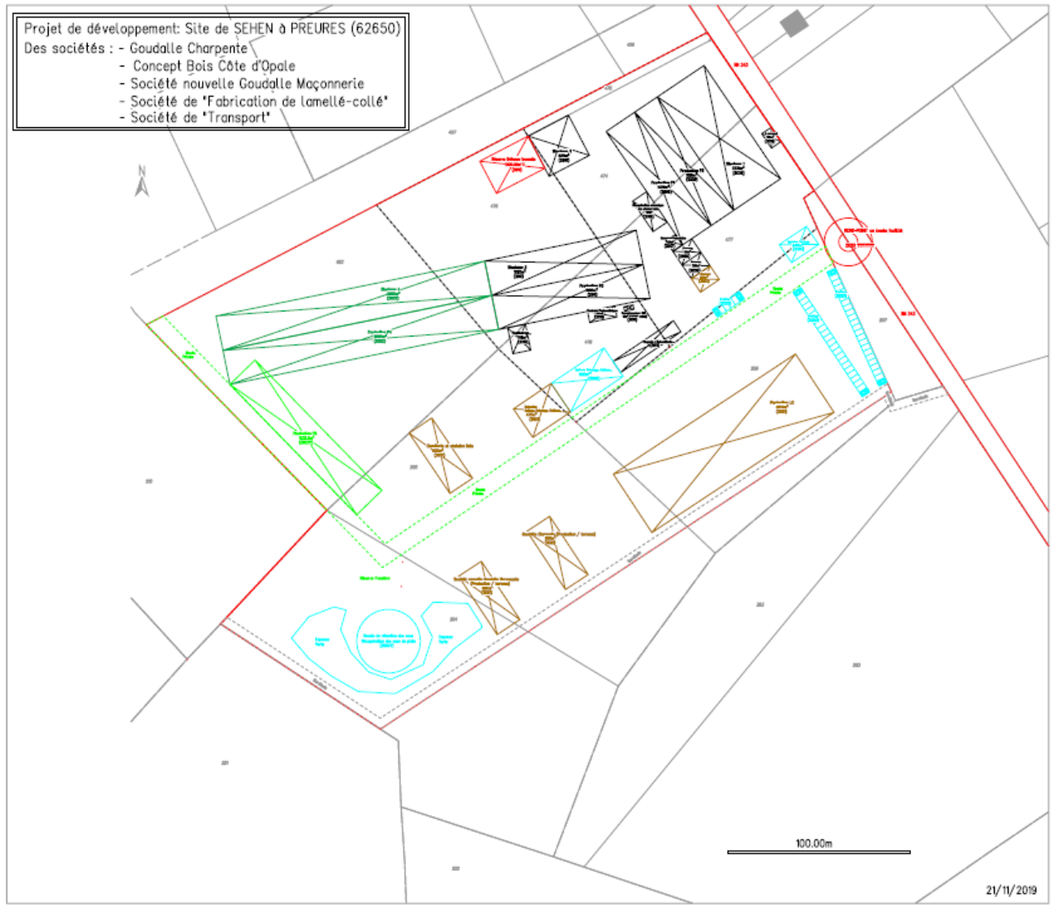
La majorité des embauches est réalisée par le biais d'une entreprise locale d'insertion, les salariés sont formés sous contrat intérimaire pendant une longue période avant d'être embauchés en CDI.

Depuis l'arrivée de la société sur la commune, ce sont une dizaine de famille avec enfants qui se sont sédentarisées dans le secteur. PREURES bénéficie à plein de cet afflux de nouveaux arrivants, alimentant les écoles et construisant des habitations dans les cœurs de villages.

Effectifs (Équivalent temps plein)

Exercice	Passés			En cours
	31/12/2006	31/12/2008	31/12/2011	Année n 31/03/2019
Cadres	1	1	3	3
Employés	2	2	1	2
Ouvriers		8	8	11
Techniciens		3	4	7
1. **TOTAL**	3	14	16	23
Dont CDI/CDD	3	14	16	22/1
+ Intérimaires LT	2	3	8	19

Plan envisagé du projet d'extension



Incidences environnementales

Règlementation :
L'installation est classée au titre de la protection de l'environnement, et soumise à déclaration auprès de la préfecture du Pas de Calais au titre de 2 rubriques :

-1530 : Dépôts de bois, papier, cartons ou matériaux combustibles
Nous stockons en permanence les bois prêts à être usinés avant d'être expédiés sur les chantiers de construction : soit 2 500 m3 au maximum.

- 2410 : Ateliers on l'on travaille le bois ou matériaux analogues à l'aide de machines actionnées par des moteurs
La puissance électrique installée actuellement est de 185kw, bien au-dessous des 250 kw maxi autorisés par la nomenclature.

Air

L'installation n'utilise pas de système de climatisation, de cheminée de refroidissement, de chaudière ou quelconque machinerie rejetant quoi que ce soit dans l'atmosphère.

Le système d'aspiration des poussières de bois est un cyclone, qui, associé à un silo récupère l'intégralité des poussières et copeaux de bois résultant de l'usinage.

Les BOIS LAMELLE COLLE et CONTRE COLLE, transformés, sont constitués de plus de 99 % de bois résineux provenant de forêts cultivées durablement (PEFC), contribuent à la préservation de l'environnement, en particulier en stockant de manière pérenne du carbone le soustrayant ainsi de l'atmosphère.
L'ensemble des constructions Bois Lamellé Collé en France permet de stocker annuellement environ 36000 tonnes de carbone.
La construction à ossature bois en France permet annuellement le stockage de 7500 tonnes de carbone.

L'augmentation des émissions de CO2 dans les pays industrialisés est, rappelons-le, la principale cause du dérèglement climatique. Ainsi consommer du bois est essentiel …car plus on utilise le bois, plus on stocke le carbone et plus on réduit le réchauffement climatique !

Le processus est naturel, rapide et renouvelable...
une forêt produit du bois (en moyenne entre 5 et 15 m3/ha/an)
et 1 m3 de bois stocke l'équivalent d' 1 tonne de CO2 !

En utilisant des panneaux en bois massif contre collé et des poteaux / poutres lamellés collées (+/- 650 m 3) pour la construction de notre installation (bâtiments et bureaux) nous contribuons à l'engagement de la France dans le traité de Kyoto en permettant de stocker et / ou neutraliser
+/- 650 tonnes de CO2.
La transformation du bois, sa fabrication, le transport et le montage de toute la structure bois de cet ensemble aura produit seulement+/- 150 tonnes de CO2.
Le solde positif, venant au crédit de l'engagement de la France à l'accord de Kyoto sera donc de +/- 800 TONNES DE CO2 NEUTRALISÉS

Le Bruit
L'installation utilise, pour les besoins de son exploitation, des engins à moteur type « Clarck latéral » pour charger et décharger les livraisons et approvisionner en matière à tailler les différents postes de travail.
La zone de chargement/déchargement se trouve à l'intérieur du site, protégée par les bâtiments.
Le bâtiment de stockage, quant à lui, se trouve le long de la route départementale 343.

L'étude du bureau Véritas concernant le contrôle des niveaux sonores dans l'environnement, montre qu'aux 4 points de relevé, en période de jour, l'installation est bien au-dessous des niveaux sonores admis.

Gestion des réseaux

Les eaux pluviales sont collectées à l'intérieur du site à partir des chéneaux et gouttières des bâtiments par un réseau d'évacuation qui les dirige vers une réserve – incendie étanche à l'arrière du site, d'une capacité de 1 200 m3.
La pente du parking (non-étanche) est en pointe de diamant pour permettre l'évacuation des eaux de ruissellement vers un regard branché sur le réseau du site.

La zone d'implantation de l'installation n'étant pas desservie par un réseau d'égoût, celle-ci a été dotée d'un système de traitement des eaux usées domestiques disposé sur la parcelle : c'est un assainissement non collectif.

Déchets

Les déchets issus de l'usinage sont de plusieurs sortes :
1- Déchets bois : - copeaux et poussières : stockés dans le silo, par le biais du système d'aspiration, ils sont évacués régulièrement par une société extérieure qui les récupère pour les incorporer à la fabrication de panneaux de particules.

- chutes d'usinage : les bois usinés ne sont pas traités, les chutes issues de l'usinage sont stockées dans des conteneurs, et également récupérés par une société fabricant des panneaux de particules

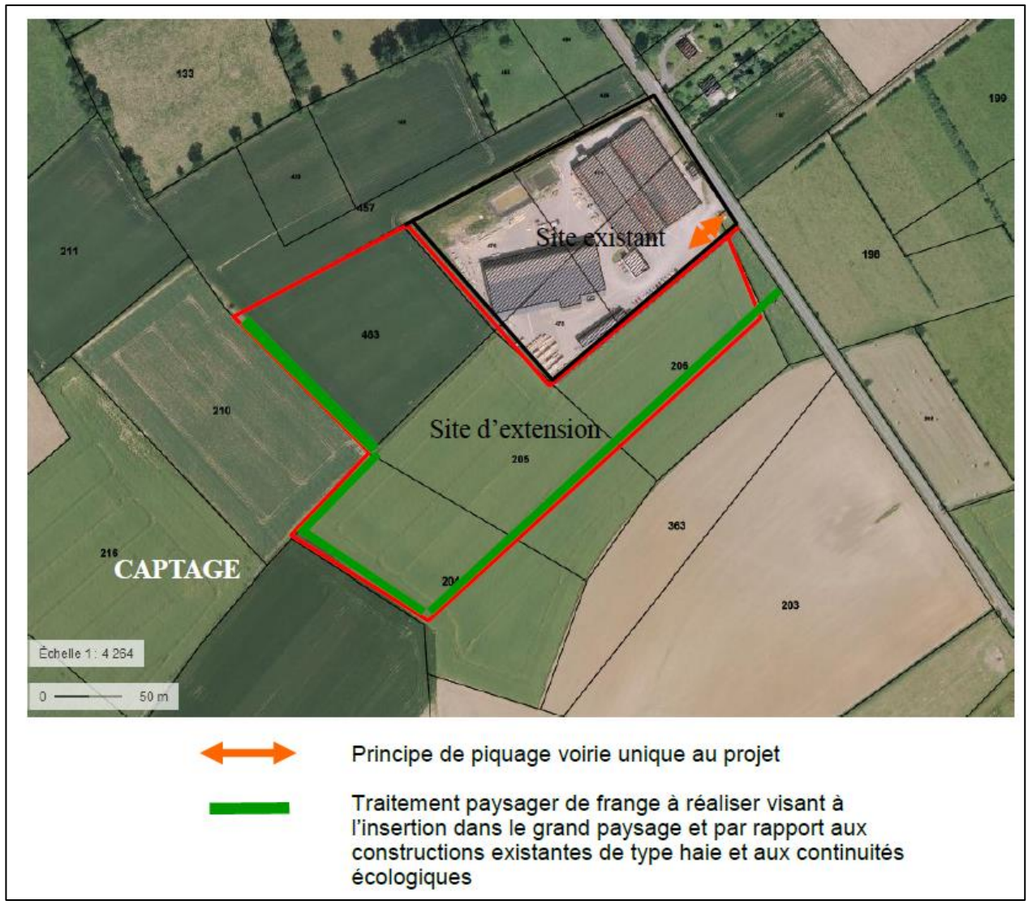
2- Déchets d'emballages : - plastiques étirables (films emballant les paquets de bois entrant) sont stockés dans des big-bags de 30 m3 puis confiés à une société de retraitement des déchets ménagers afin d'être recyclés

- les sangles plastiques, les contenants en plastique dur sont triés dans les bacs sélectifs et ramassés par le service local des ordures ménagères

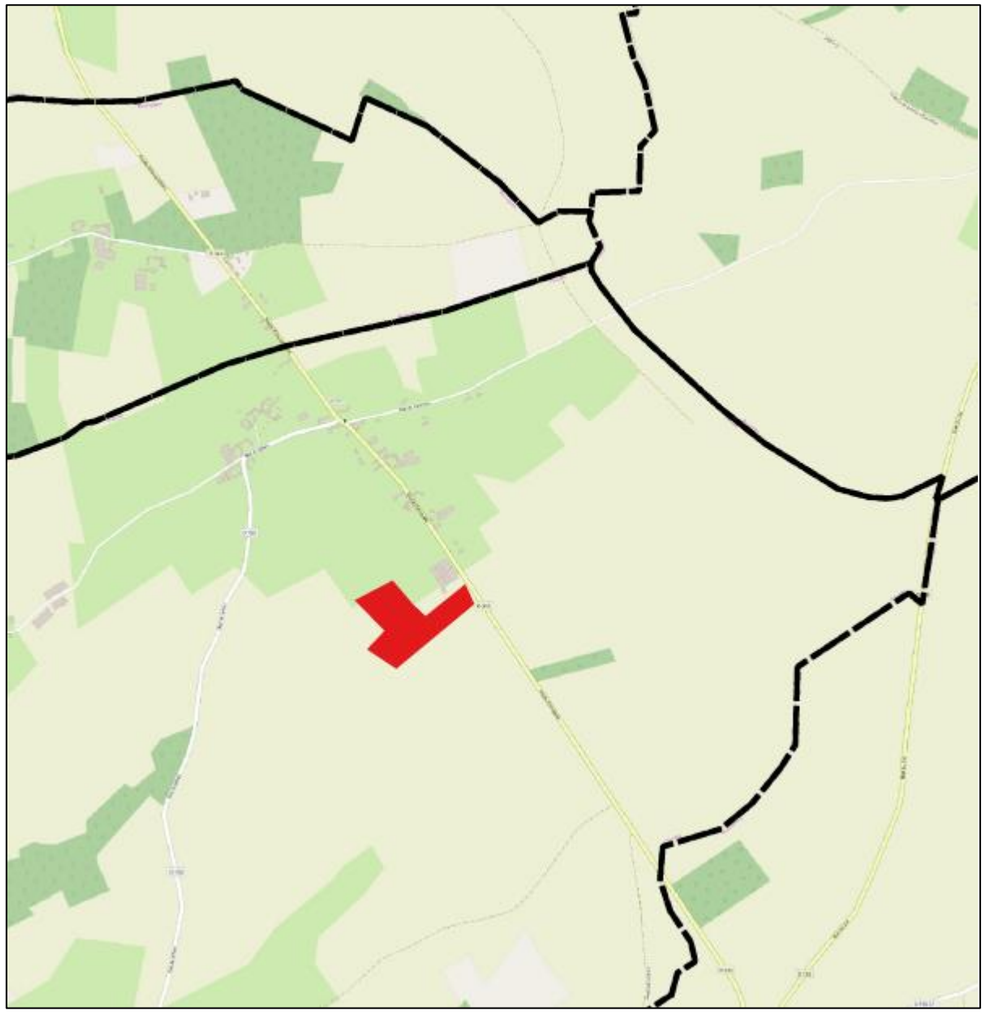
3- Déchets dits « ménagers » : sont récupérés par le service local des ordures ménagères

Une orientation d'aménagement a été élaborée de façon à permettre une extension le mieux insérée possible et dont les points principaux sont :

- Création d'une lisière paysagère
- Gérer un seul accès au terrain
- Une gestion des eaux pluviales sur le terrain
- Intégrer la proximité avec le périmètre de captage

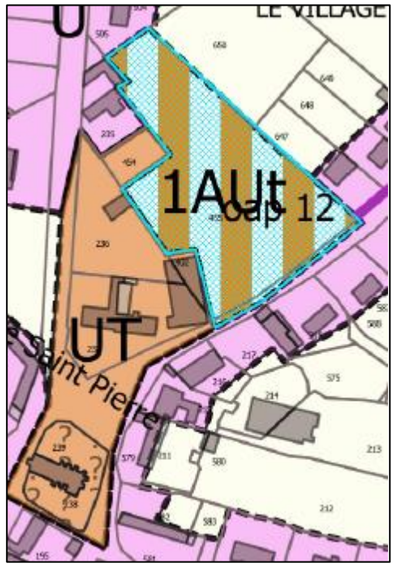


Le projet au regard des principaux enjeux environnementaux



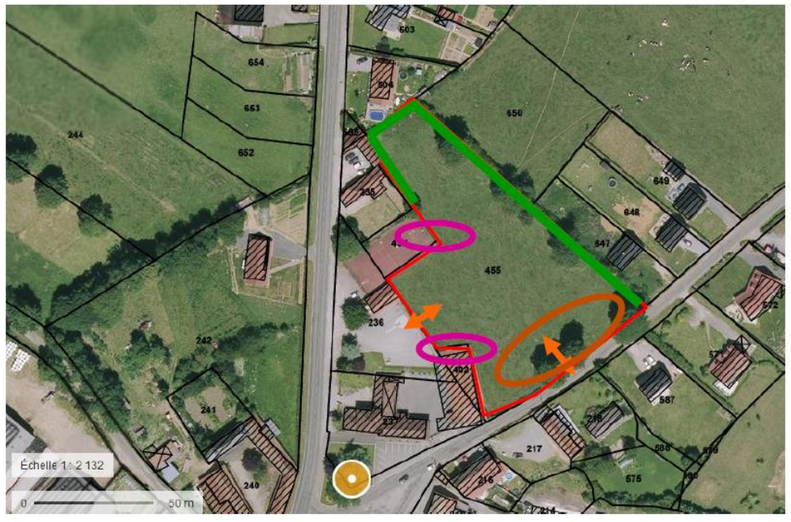
3 - Les zones 1AUt

- **L'extension du pôle d'équipements publics à Zoteux (surface environ 0.7 ha)**



Cette zone se situe dans le cœur de bourg de Zoteux.
L'objet ici de conforter ce pôle d'équipements en lien avec la place centrale du bourg, la mairie et la salle des fêtes. Cette dernière présente des nuisances sonores importantes. En lien avec les équipements sportifs, ce projet verra offrir, en cœur de bourg une attractivité villageoise en développant notamment une aire de jeu et du stationnement en lien avec la salle des fêtes.

Une orientation d'aménagement propose d'assurer le lien avec les équipements limitrophes tout en proposant une écriture de frange en lien avec le paysage et dans une logique de continuité écologique.

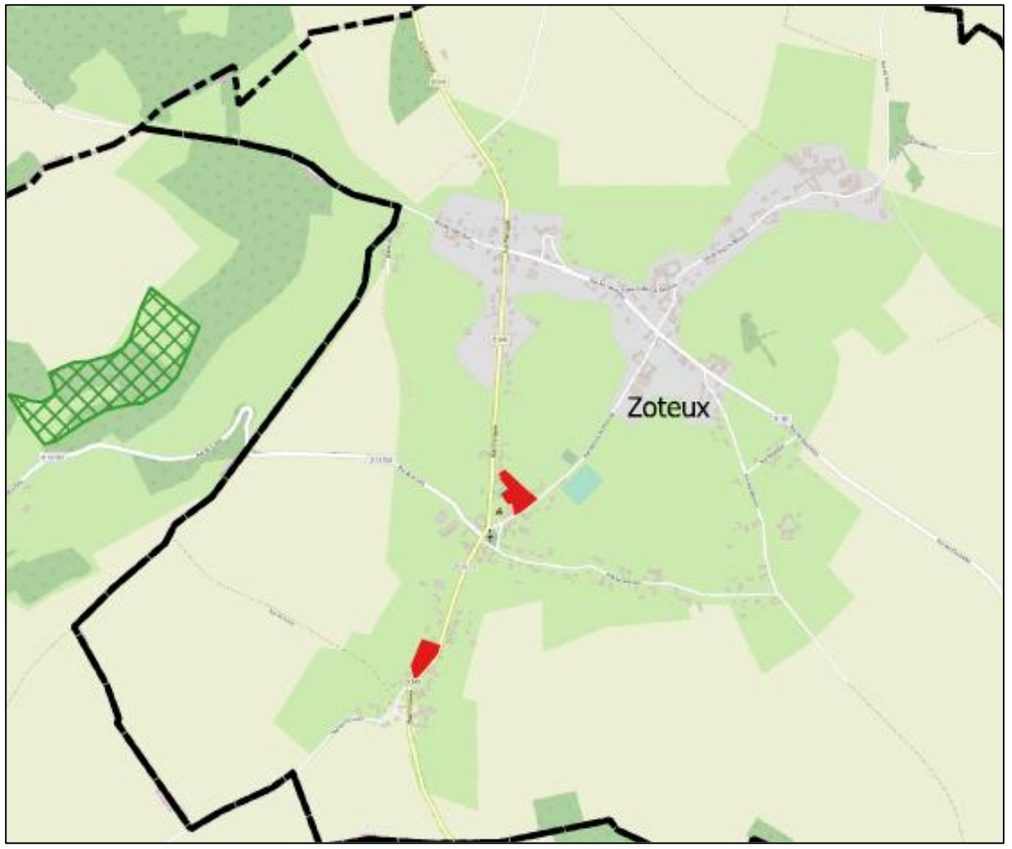


Principe de piquage voirie à envisager (voiture ou piéton)
Relations avec les équipements existants à réaliser

Traitement paysager de frange à réaliser visant à l'insertion dans le grand paysage et par rapport aux constructions existantes et aux continuités écologiques

Parking prévu

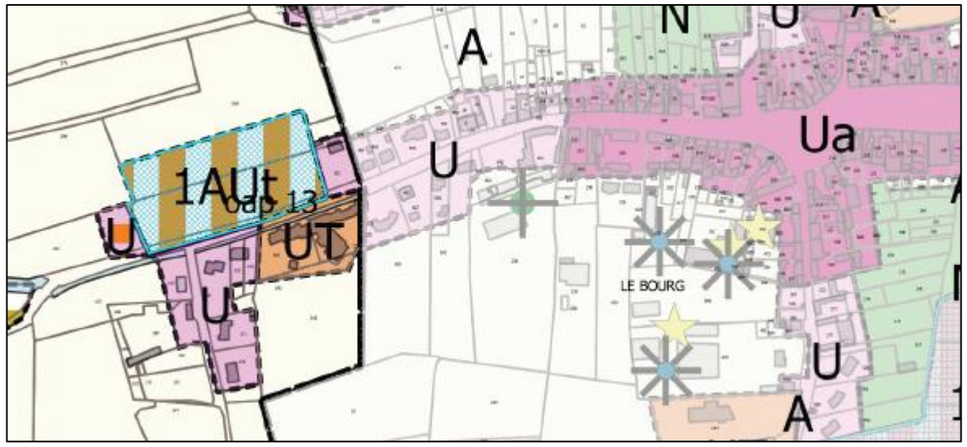
Le projet au regard des principaux enjeux environnementaux



Principaux enjeux environnementaux
Znieff 1
zone à dominante humide
Zone humide SAGE
PLUi
zone à urbaniser

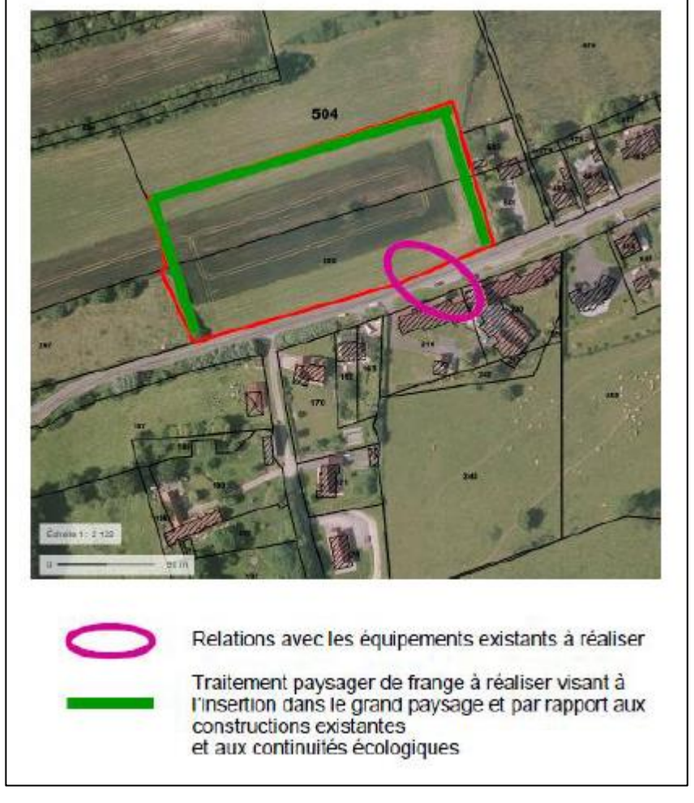
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

- **L'extension du pôle d'équipements publics à Preures (surface environ 1.3 ha)**

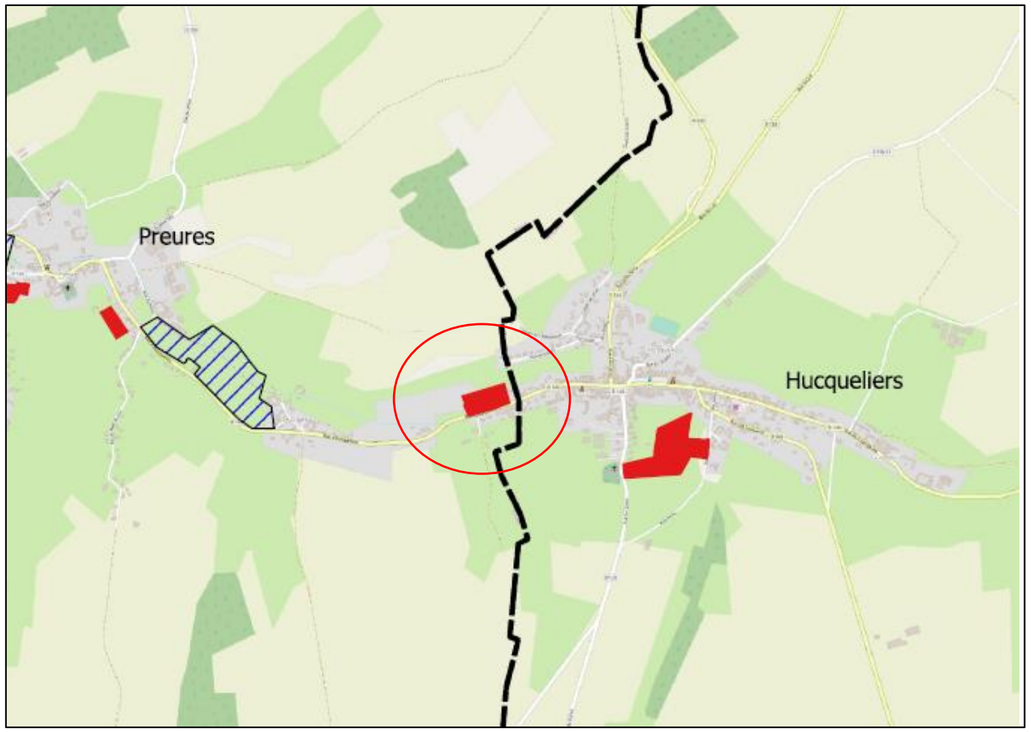


Il s'agit là d'un projet communautaire visant à l'implantation d'un équipement public de type salle commune complémentaire de l'Epad situé de l'autre côté de la rue. Bien que situé sur l'extrémité Est du territoire communal de Preures, ce site se situe en continuité immédiate de l'urbansiation d'Hucqueliers proche du centre.

Une orientation d'aménagement propose d'assurer le lien avec les équipements limitrophes tout en proposant une écriture de frange en lien avec le paysage et dans une logique de continuité écologique. Celle-ci permettra aussi l'aménagement de l'entrée de ville.



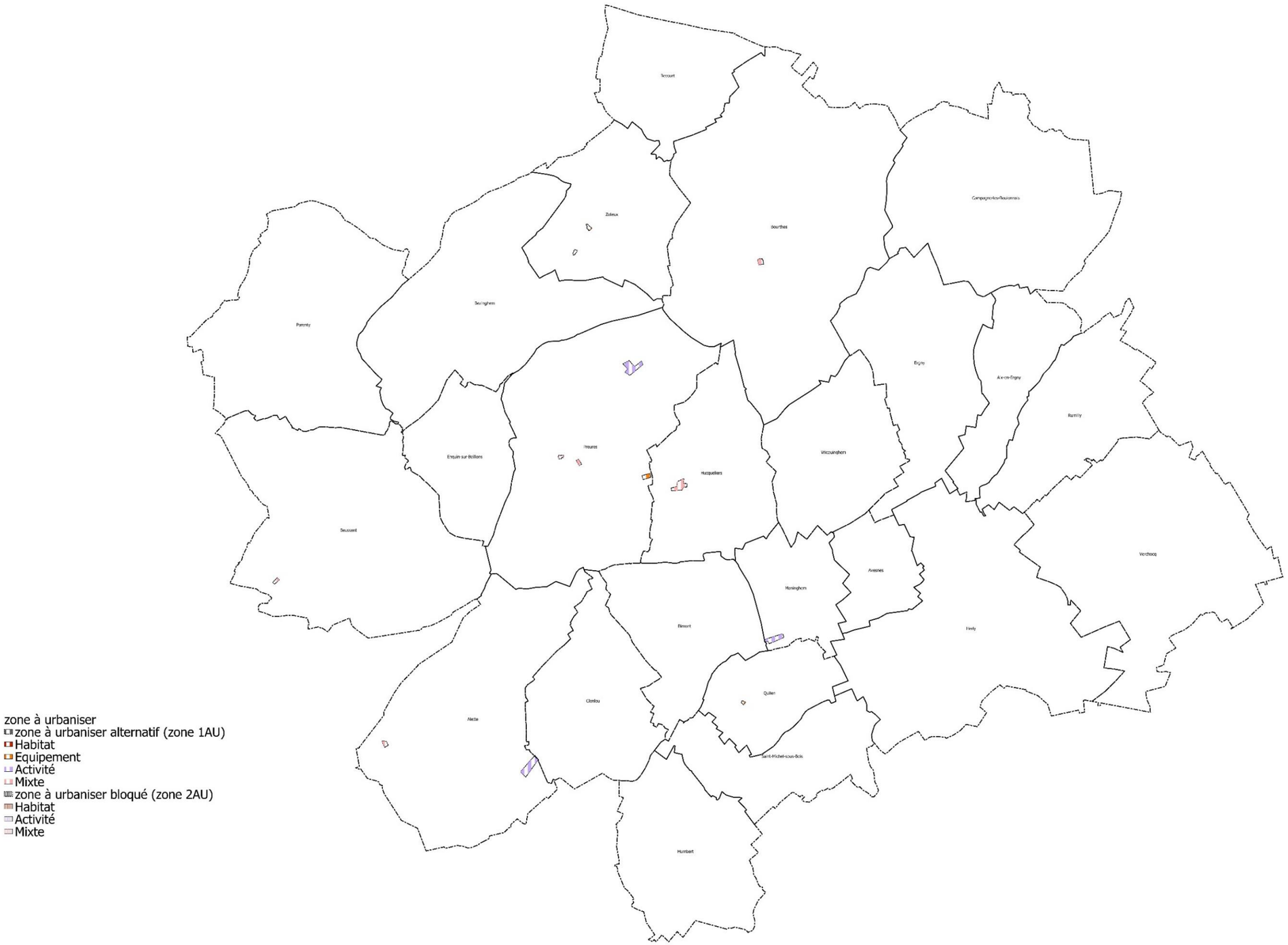
Le projet au regard des principaux enjeux environnementaux



Principaux enjeux environnementaux
- Znieff 1
- zone à dominante humide
- Zone humide SAGE

PLUi
- zone à urbaniser

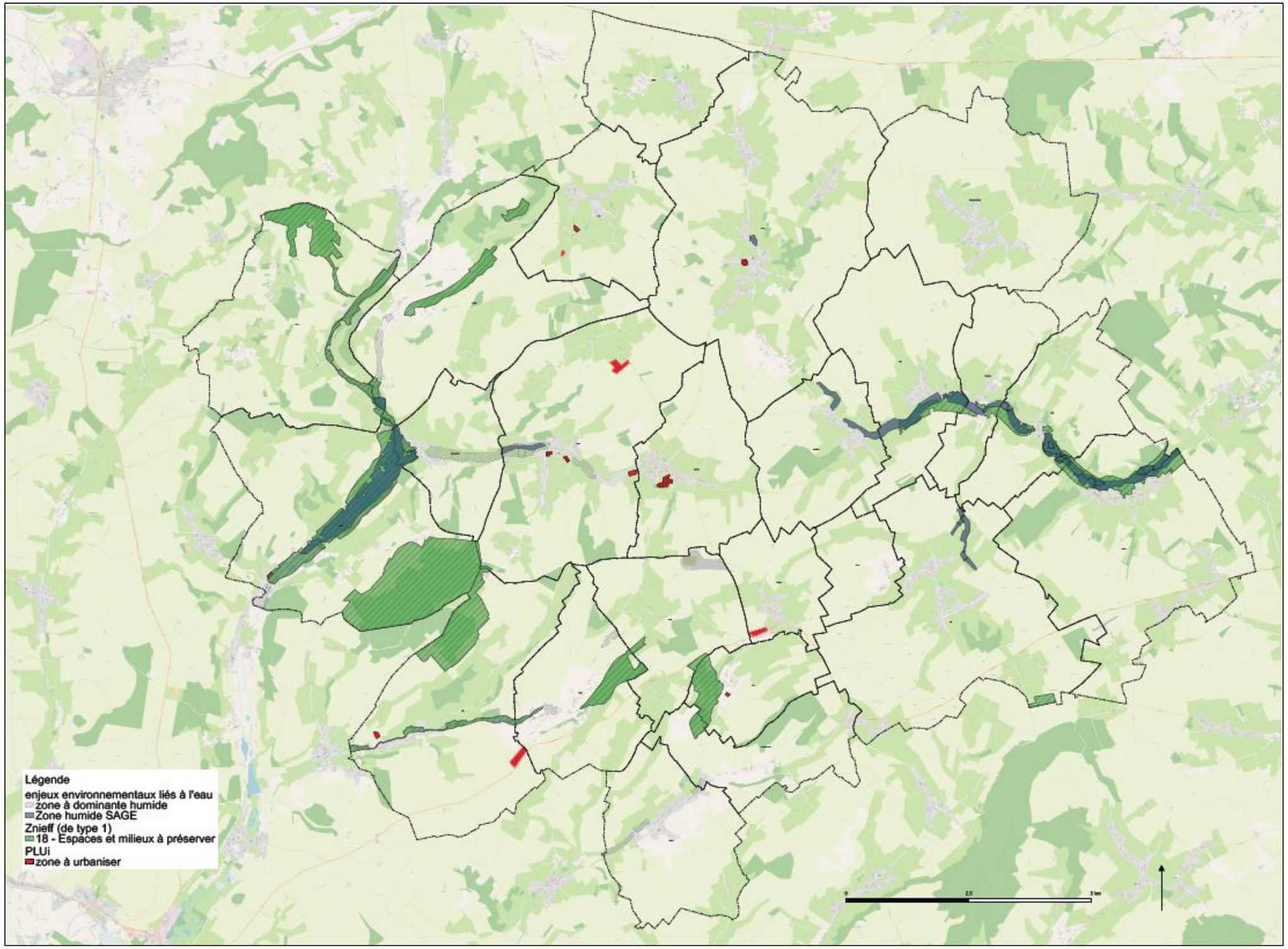
Les zones d'extension du PLUi



zone à urbaniser
zone à urbaniser alternatif (zone 1AU)
Habitat
Equipement
Activité
Mixte
zone à urbaniser bloqué (zone 2AU)
Habitat
Activité
Mixte

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Zones d'extension et enjeux environnementaux

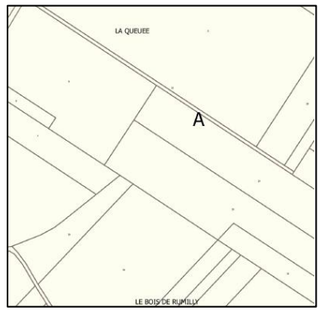


C – La zone agricole

La zone agricole est définie réglementairement à l'article R 151-22 du code de l'urbanisme.
"Les zones agricoles sont dites " zones A ". Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles".

En zone A peuvent seules être autorisées :
— les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ;
— les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.
En zone A est également autorisé en application du 2° de l'article R. 151-22, le changement de destination des bâtiments agricoles identifiés dans les documents graphiques du règlement.

➢ *PADD : Préserver la vocation agricole des terres*



Cette zone couvre les espaces à vocation agricole où seuls les bâtiments à usage agricole et les bâtiments intégrés au siège de l'exploitation sont autorisés. Elle protège à la fois l'activité agricole et le paysage rural naturel.

Cette zone comprend des terrains peu ou non équipés, doublement protégés par le Plan Local d'Urbanisme en raison de leur valeur économique agricole et de leur valeur paysagère.

Les constructions susceptibles d'y être autorisées sont directement nécessaires aux besoins de l'activité agricole qui s'y développe, et sont soumises à une servitude d'aspect, en raison d'impératifs de protection du paysage.
Le règlement incite ainsi la construction des maisons d'habitation en relation directe avec l'exploitation afin de ne pas proposer un mitage paysager souvent désastreux.

Afin de favoriser l'intégration des nouveaux sièges d'exploitation agricoles, une attention toute particulière doit être portée à l'implantation des constructions tant à l'usage agricole qu'aux habitations.



Le PLUI préserve ainsi au maximum tous les sièges agricoles et les terrains limitrophes. C'est pourquoi la zone urbaine s'interrompt dans les périmètres des activités agricoles sauf quand ces terrains sont situés à proximité immédiate d'équipements publics ou de centre-bourg.
Les réunions de concertation avec la chambre d'agriculture et les exploitants ont eu pour but de vérifier qu'aucune terre agricole à enjeux soit proposée à l'urbanisation.



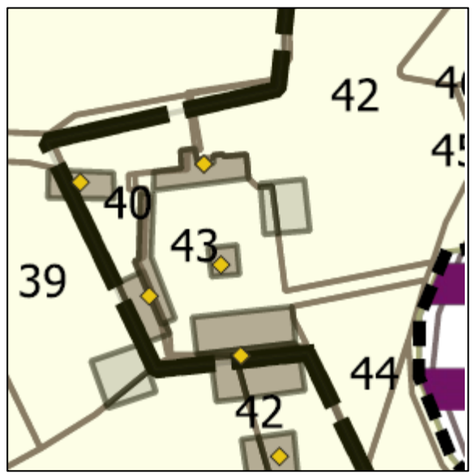
Les accès agricoles ont été retirés de la zone urbaine de façon à pérenniser les accès aux zones agricoles.

➢ *PADD : Protéger la ressource en eau et limiter les sources de pollution*



Un secteur particulier 'Ap' rappelle qu'un périmètre de captage est présent sur certaines communes.
En rappel des arrêtés de captage (joints en annexe), le droit des sols est limité notamment pour de nouvelles constructions à usage d'habitation

➢ *PADD : Favoriser la diversification de l'activité agricole*

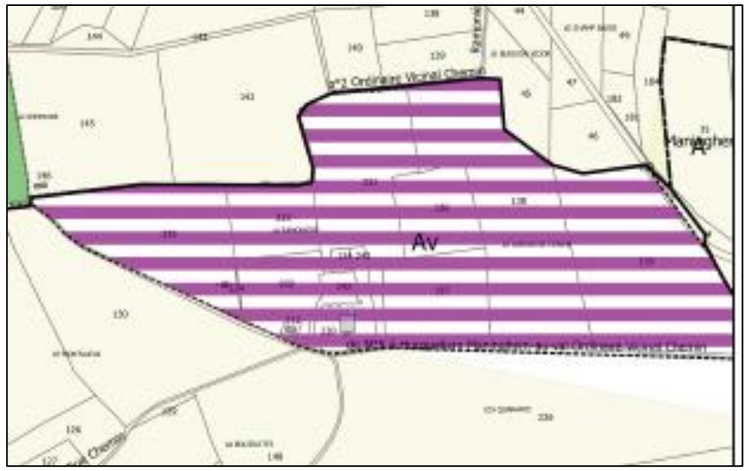


Les constructions "en dur" font l'objet d'une possibilité de changement de destination. Elles sont repérées sur le plan de zonage par un étoile jaune.

L'objet est d'éviter la création de friches sur un territoire agricole dont une partie des exploitants partent à la retraite mais aussi de favoriser la diversification de l'activité agricole. Il est ainsi proposé de limiter la possibilité de logements à 5 sur l'unité foncière mais plutôt de proposer des activités artisanales ou touristiques de type gites à condition de ne pas porter atteinte aux activités agricoles.

Secteurs particuliers

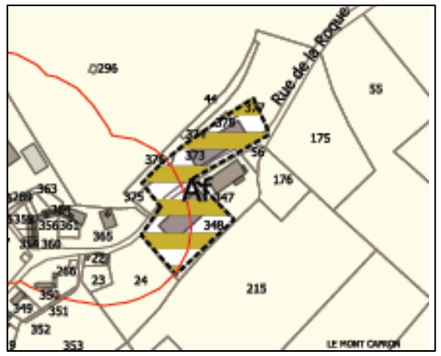
Secteur Av



Le PLUi a repris l'emprise du centre de valorisation des déchets sur la commune de Bimont.
Déjà présent au PLU de Bimont, l'emprise correspond aux autorisations d'exploitation accordées.



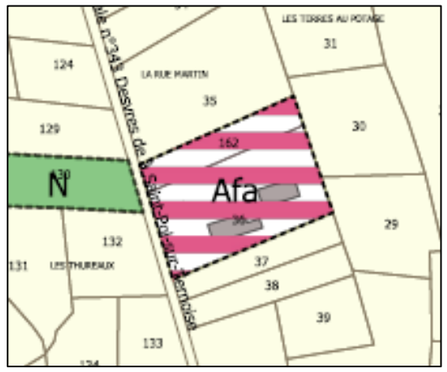
Secteur Af



Les secteurs Af reprennent des activités artisanales présentes sur le territoire.

Ce secteur permet donc de pérenniser ces activités.

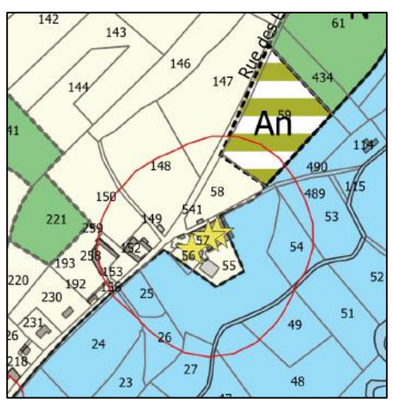
Secteur Afa



Les secteurs Afa reprennent des activités artisanales/industrielles présentes sur le territoire qui sont en lien avec l'activité agricole : silos, ETA , ….

Ce secteur permet donc de pérenniser ces activités.

Secteurs An

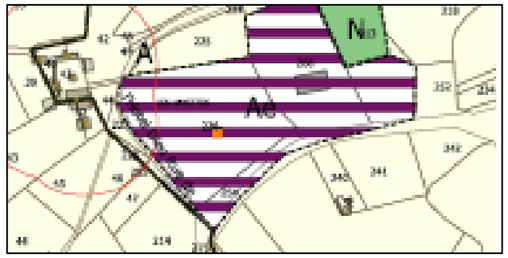


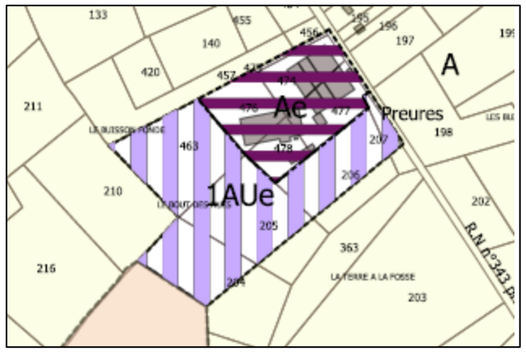
En concertation avec la Chambre d'agriculture, ce secteur a été mis en place dans les zones de Znieff mais nécessaires aux activités agricoles présentes à proximité. Ce secteur permet une pérennisation des activités agricoles en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Secteur Ae

➢ *PADD : l'aménagement et le développement des zones d'activités communautaires et industrielles existantes*





Clenleu *Preures*

Une des 2 zones Ae reprennent les zones d'activités communautaires présentes à Clenleu.
La zone de Clenleu tournée vers le BTP a vu construire l'entreprise Lefrancois récemment et ne dispose plus de terrain.

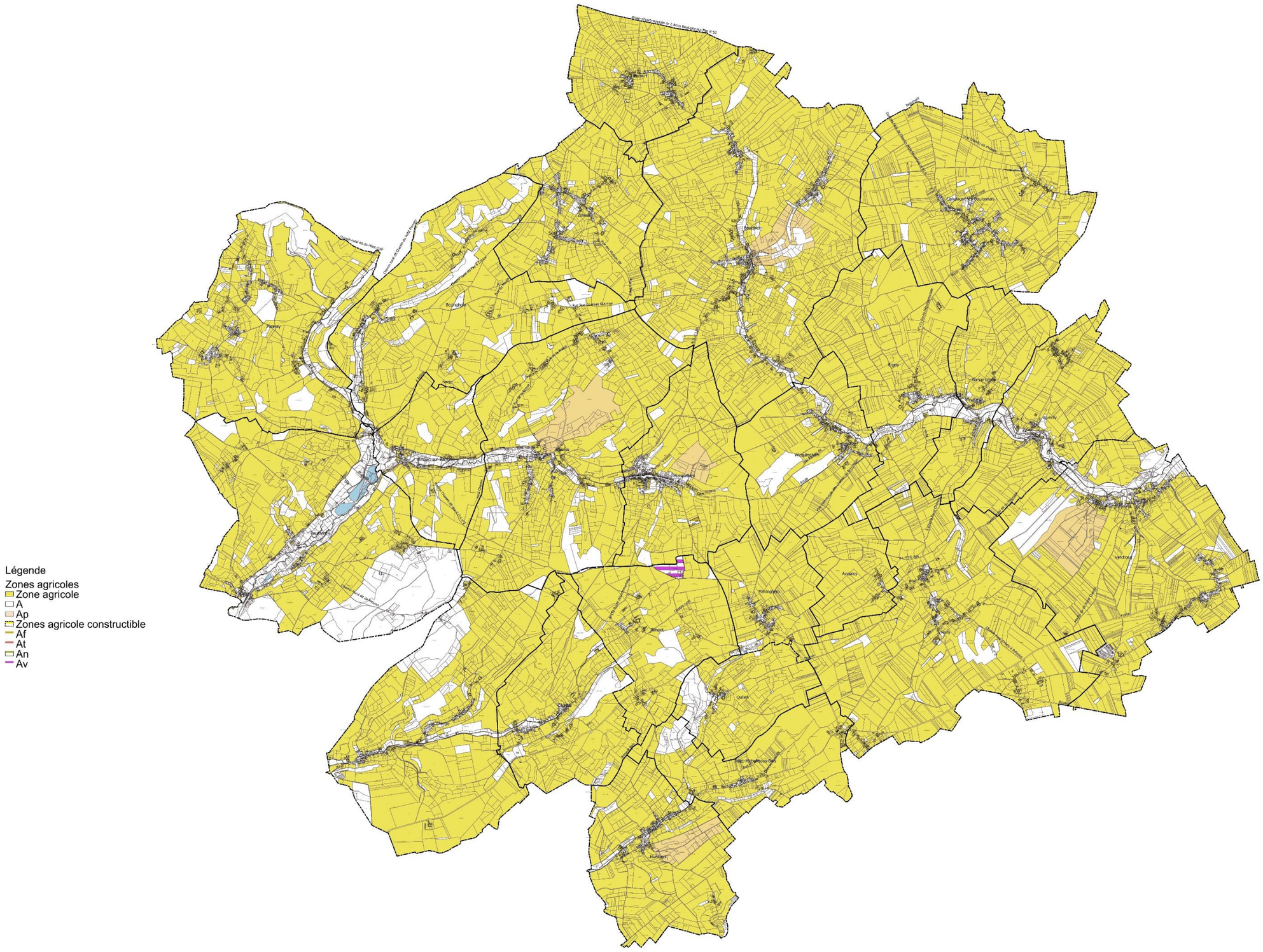
Celle de Preures circonscrit le site de l'entreprise Goudalle.
L'usine Goudalle est implantée à PREURES sur 25 000 m² depuis 2006.
Le terrain et toutes les constructions dédiées à la production sont la propriété d'une SCI, appartenant à la holding.

Etapes de construction

2006	PRODUCTION 1 : 1 500M2
	STOCKAGE : 2 500 M2
	BUREAU : 150 M2
2008	PRODUCTION 2 : 1 400M2
	BUREAU : 350 M2
2011	PRODUCTION 3 : 1 900M2
	STOCKAGE : 1 900M2
2016	EXTENSION DECHETS BOIS : 200M2
	STOCKAGE CAISSONS : 2 000M2
2019	BATIMENT DE STOCKAGE PRODUITS FINIS : 575M2

Le développement de l'activité nécessite toujours plus de place pour produire et stocker en toute sécurité.

Zone agricole du PLUi



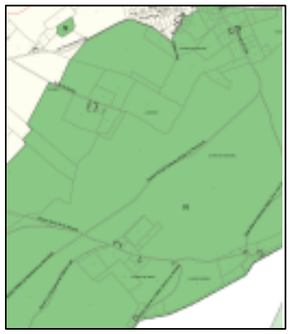
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

D – La zone naturelle et forestière

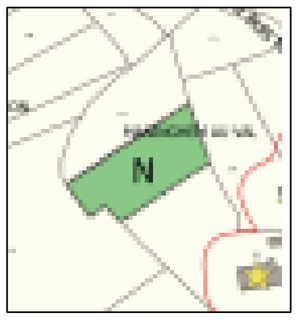
La zone naturelle et forestière est définie réglementairement à l'article R 151-24 du code de l'urbanisme : "Les zones naturelles et forestières sont dites " zones N ". Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :
1° Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
2° Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
3° Soit de leur caractère d'espaces naturels ;
4° Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles ;
5° Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues".

En zone N, peuvent seules être autorisées :
— les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière ;
— les constructions et installations nécessaires aux équipements collectifs ou aux services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

➢ *PADD : Protéger les massifs forestiers et les espaces reconnus d'intérêt environnemental*



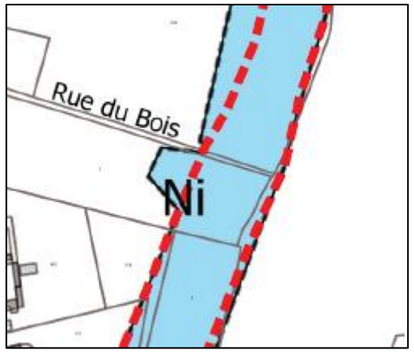
Le PLUi intègre les parties du territoire qu'il convient de protéger en raison de la qualité ou de la fragilité des espaces naturels. C'est pourquoi les possibilités de construction y sont très limitées, ou conscrites aux secteurs particuliers : le PLUI entend ainsi conserver et maintenir les continuités écologiques en préservant la trame verte et bleue.
Ainsi l'emprise des Znieff sont reprises en zone de type N de façon à garantir leurs emprises.



Il en est de même pour les boisements présents sur le territoire qu'ils soient ou non soumis à un régime forestier.

La zone N intègre les boisements repérés au diagnostic. Ils participent à la continuité environnementale repérée au SCoT

➢ *PADD : Protéger les cours d'eau et les zones humides*

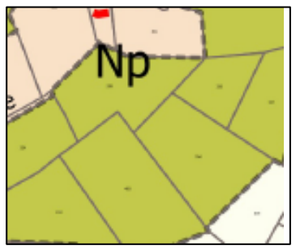


Le secteur Ni préserve aussi les zones humides du SAGE, les zones à dominante humide repérées au SDAGE, les zones d'expansion de crue ainsi que les zones d'aléas forts du PPRi assurant aussi la continuité écologique repérée au SRCE.
La réglementation adaptée des clôtures en bordure de cette zone facilitera la continuité environnementale.

➢ *Penser de façon prospective les limites d'urbanisation, afin de préserver les continuités paysagères et renforcer l'identité communale*

Le PLUI préserve aussi les ruptures d'urbanisation et les espaces de transition derrière les habitations.

➢ *PADD : Protéger la ressource en eau et limiter les sources de pollution*



Un secteur particulier 'Np' rappelle qu'un périmètre de captage est présent sur certaines communes.
En rappel des arrêtés de captage (annexés en annexe), le droit des sols est limité notamment pour de nouvelles constructions à usage d'habitation
Ce secteur naturel rappelle aussi que ce sont des terrains qui ont une double vocation : protection du captage et présence de boisements.

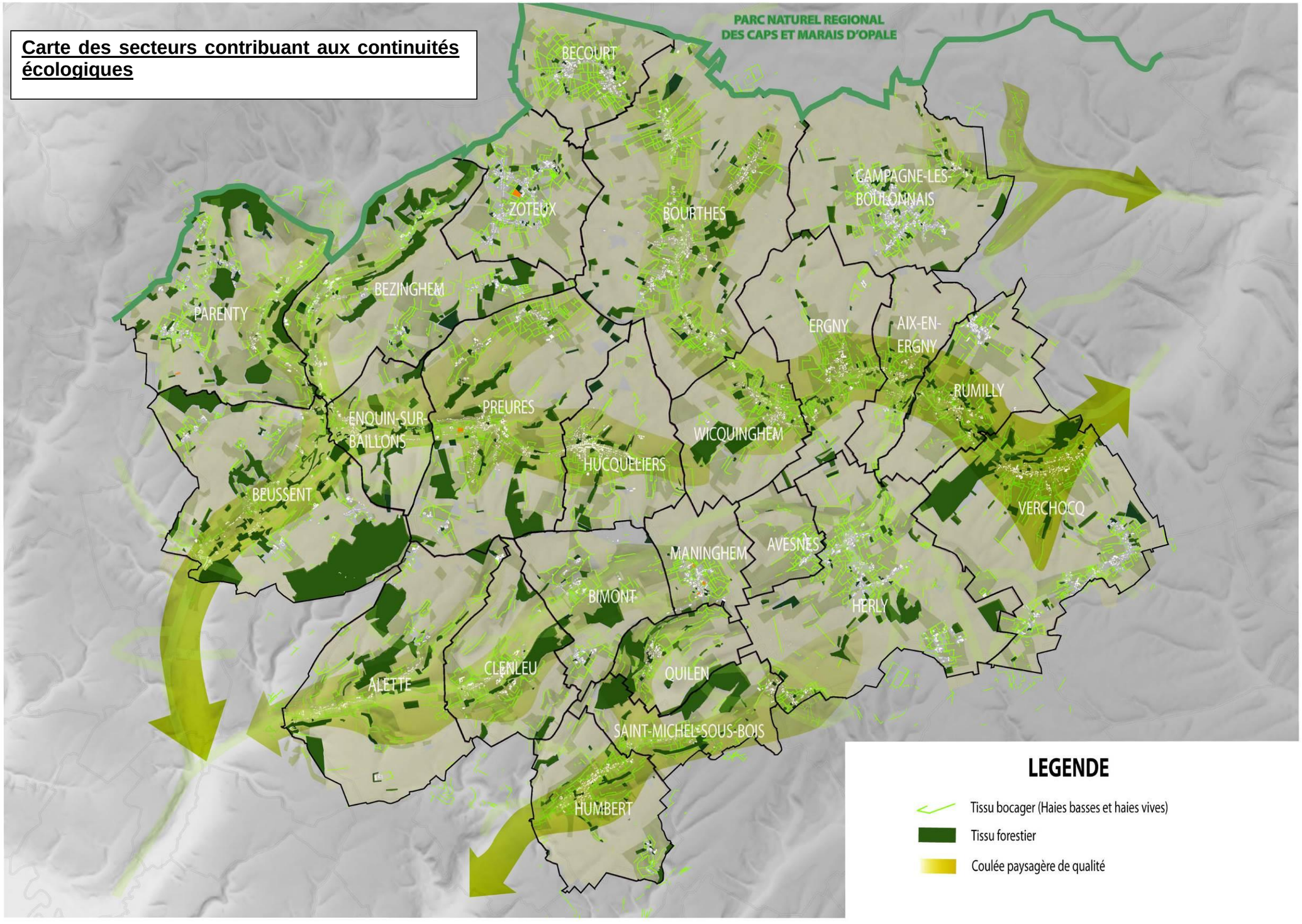
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

La zone N Et secteurs



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Carte des secteurs contribuant aux continuités écologiques

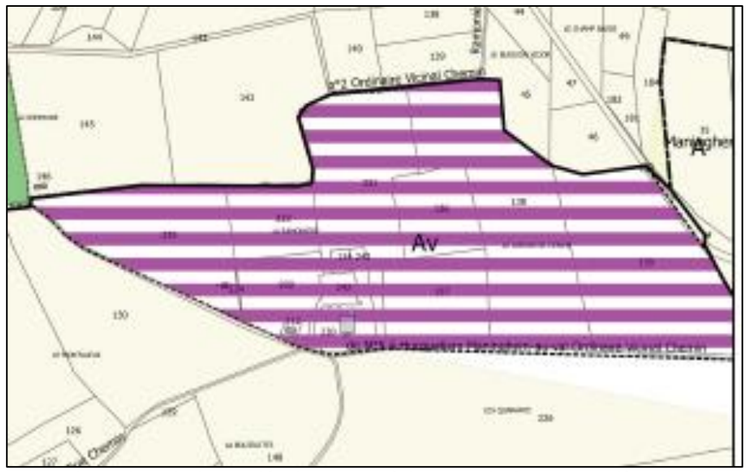


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

E – Les Stecal

Le PLUi propose un STECAL conformément au L151-13 du CU :
Le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés :
1° Des constructions ;
2° Des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
3° Des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.
Il précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.
Il fixe les conditions relatives aux raccordements aux réseaux publics, ainsi que les conditions relatives à l'hygiène et à la sécurité auxquelles les constructions, les résidences démontables ou les résidences mobiles doivent satisfaire.
Ces secteurs sont délimités après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

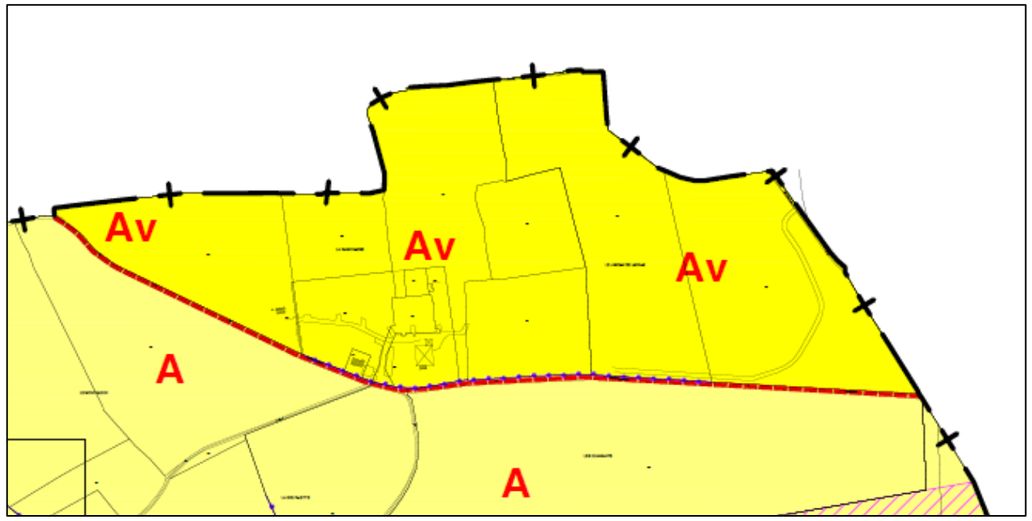
<u>Secteur Av (env. 36ha)</u>
Extrait du PLUi



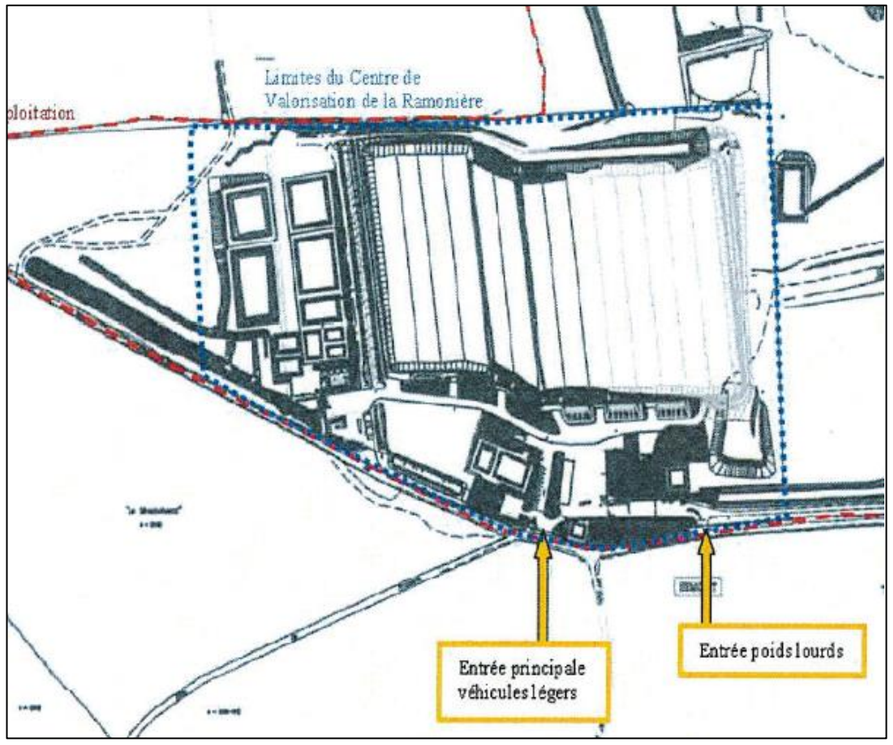
La société IKOS ENVIRONNEMENT exploite depuis 2007 sur le territoire de la commune de Bimont, un centre de valorisation des déchets (CVD) autorisé en dernier lieu par un arrêté préfectoral du 27 mars 2014 et un arrêté préfectoral complémentaire du 19 février 2016.
Le site d'implantation du centre de valorisation des déchets (CVD) exploité par la société IKOS ENVIRONNEMENT est situé au lieu-dit « La Ramonière » sur la commune de Bimont (62) à 13 km au nord-est de Montreuil. D'une superficie de 34,74 ha, le site appartient depuis le 28 février 2000 à la SCI de la Ramonière (gérant M. Paul LHOTELLIER) qui a autorisé la mise à disposition à IKOS ENVIRONNEMENT
L'accès au site s'effectue par la RD 343 et une voie privée pour les véhicules venant du nord (Hucqueliers) et par la RD 151 E1 puis une voie communale de Bimont pour les véhicules venant du sud.
En effet l'accès sur la RD 343 fait l'objet d'une interdiction de tourner à gauche qui empêche l'entrée vers de site pour les véhicules venant du sud (Maninghem) et la sortie sur la RD vers le nord.

Ce stécal reprend l'emprise du site existant ainsi que la zone d'extension qui a fait l'objet d'une autorisation préfectorale déjà prévue au PLU de Bimont.

Extrait du PLU de Bimont

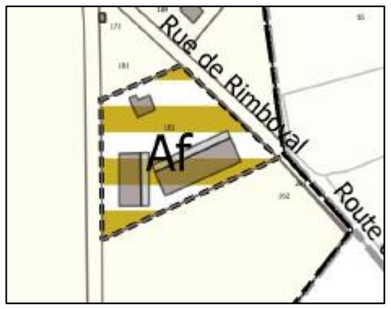


Plan du site existant

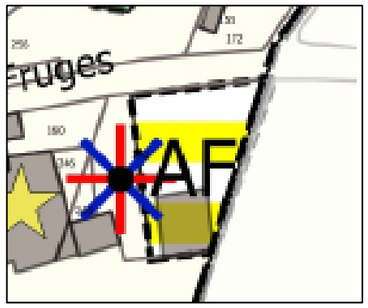


Secteurs Af

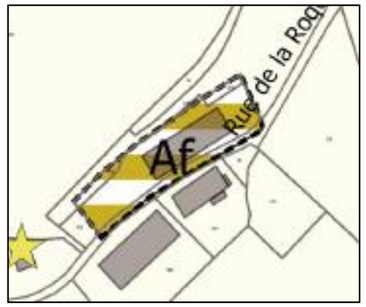
Ce secteur regroupe des activités artisanales présentes dans la zone agricole.
Ce sont des activités existantes que le PADD souhaitent ainsi pérenniser.
Une extension limitée est prévue pour maintenir ce tissu économique présent sur le territoire.
Ce secteur peut recouvrir ainsi des activités artisanales présentes au sein d'une activité agricole, des activités en lien avec des activités agricoles comme des silos. Il peut aussi s'agir d'activités artisanales



Exemple de secteur de silos
À St Michel ss Bois, Hucqueliers, …



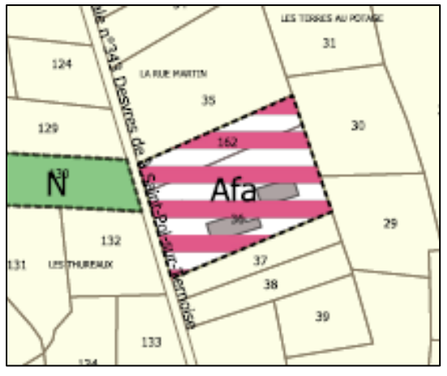
Exemple d'activités
au sein d'une activité agricole



activités artisanales
en dehors de l'urbanisation

Il s'agit ici de préserver l'activité sur la parcelle concernée : la superficie moyenne est d'environ 5000m²

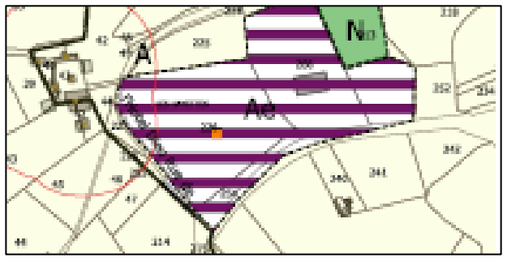
Secteur Afa



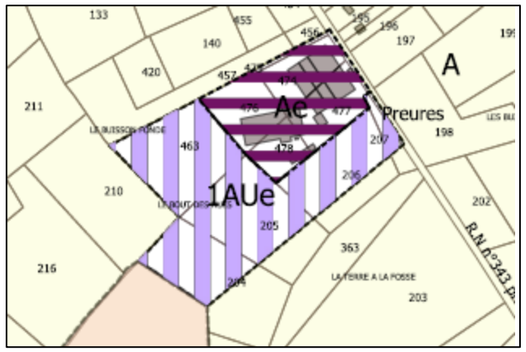
Les secteurs Afa reprennent des activités artisanales/industrielles présentes sur le territoire qui sont en lien avec l'activité agricole : silos, ETA , ….

Ce secteur permet donc de pérenniser ces activités.

Secteur Ae



Clenleu



Preures

Une des 2 zones Ae reprennent les zones d'activités communautaires présentes à Clenleu.
La zone de Clenleu tournée vers le BTP a vu construire l'entreprise Lefrancois récemment et ne dispose plus de terrain.

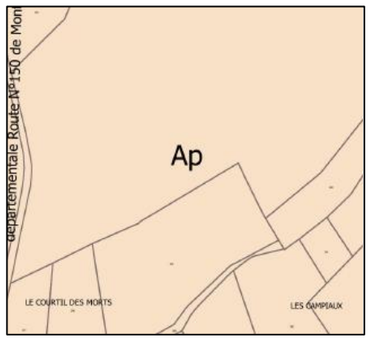
Celle de Preures circonscrit le site de l'entreprise Goudalle.
L'usine Goudalle est implantée à PREURES sur 25 000 m² depuis 2006.
Le terrain et toutes les constructions dédiées à la production sont la propriété d'une SCI, appartenant à la holding.

Etapes de construction

2006	PRODUCTION 1 : 1 500M2
	STOCKAGE : 2 500 M2
	BUREAU : 150 M2
2008	PRODUCTION 2 : 1 400M2
	BUREAU : 350 M2
2011	PRODUCTION 3 : 1 900M2
	STOCKAGE : 1 900M2
2016	EXTENSION DECHETS BOIS : 200M2
	STOCKAGE CAISSONS : 2 000M2
2019	BATIMENT DE STOCKAGE PRODUITS FINIS : 575M2

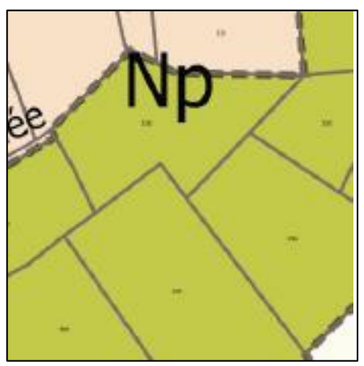
Le développement de l'activité nécessite toujours plus de place pour produire et stocker en toute sécurité.

Secteurs Ap/Np



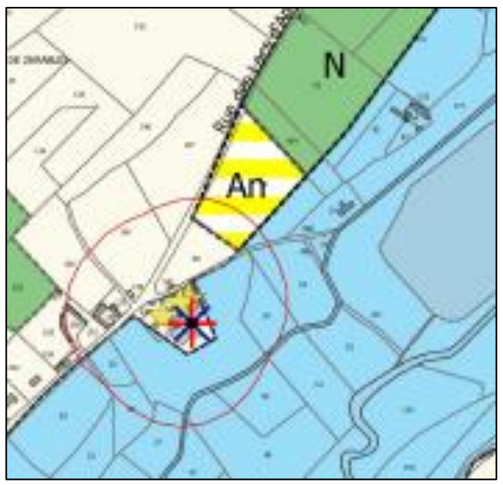
Ces secteurs reprennent les périmètres immédiats et rapprochés des zones de captage présents sur le territoire
Les arrêtés annexés ne prévoient pas de nouvelles constructions notamment à usage d'habitation.
Ce secteur rappelle donc l'enjeu de maintenir ces secteurs en avertissant le pétitionnaire de zones à enjeux environnementaux.

Le secteur Np se distingue par la présence de massifs boisés sur le périmètre.

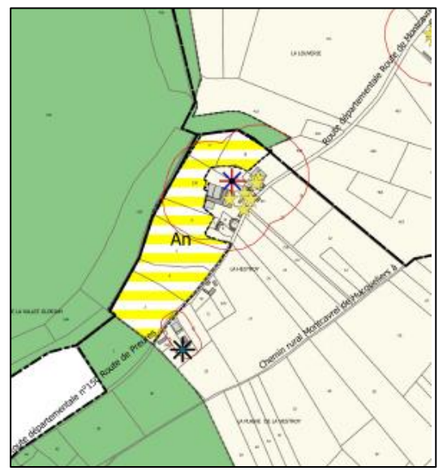


Secteurs An

Quatre secteurs An ont été identifiés de façon à permettre l'extension d'activités agricoles dans des secteurs de Znieff. Ainsi, à condition de ne pas porter atteinte à l'environnement, les activités agricoles sont autorisées.
Ces secteurs ont été délimités lors des réunions de concertation avec les exploitants agricoles.



Secteurs An à Beussent



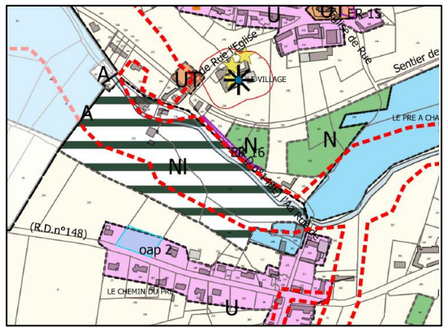
Alette
Parenty



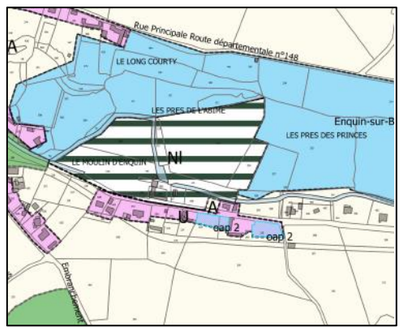


Secteurs NL/NLi

Le PLUi compte 3 campings à Enquin sur Baillon, Aix en Ergny et Bezinghem.



Aix en Ergny



Enquin s/ Baillon



Bezinghem

Ces 3 campings existants sont en zones humides ou à dominante humide. C'est pourquoi une extension limitée des constructions existantes est prévue dans le cadre du PLUi.
Une extension au camping de Bezinghem est envisagée. Cette extension située en zone à dominante humide a fait l'objet d'une caractérisation jointe qui montre que les terrains d'extension ne sont pas humides (Cf. étude annexée). Ce projet a fait l'objet aussi d'un dépôt au cas par cas auprès de la Dréal revenu négatif car le projet est situé en ZNIEFF.



Dans le cadre de l'exploitation du camping « Les Aulnes», il est souhaité de développer, en continuité, le camping existant. Dans ce cadre, il souhaite acquérir la parcelle 000 C1 d'une surface de 12 670 mètres carrés et la parcelle 0000 C3 d'une surface de 1 730 mètres carrés.
Ces deux parcelles sont situées au sud-ouest de l'établissement « camping Les Aulnes » en cours d'exploitation.
L'objectif est d'aménager 35 à 45 parcelles de 150 à 250 mètres carrés pouvant accueillir des mobil-homes.
La future extension profitera des commodités existantes (sanitaires, loisirs, restauration, …)

L'indice « i » indique la présence de risque lié à l'inondabilité

Schéma d'Orientation d'Aménagement



Paysage 360° / BEZINGHEM - Projet d'extension du camping «*Les Aulnes*» - Etude de Faisabilité 31

F – Le règlement écrit

Le règlement fixe, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs du PADD.

L'ensemble des zones reprennent cette structuration du règlement :

Article 1 : Affectation des sols et destination des constructions
Article 2 : mixité sociale et fonctionnelle
Article 3 : Volumétrie et implantation des constructions
Article 4 : Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
Article 5 : traitement environnementale et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions
Article 6 : stationnement
Article 7 : desserte par les voies publiques et privées
Article 8 : desserte par les réseaux

Le règlement du PLUi ne réglemente désormais que les 5 destinations et les 20 sous destinations mentionnées ci-après

Limitation à 5 destinations et 20 sous-destinations
Des règles différenciées pourront être établies entre ces cinq destinations ainsi que selon les 20 sous-destinations limitatives suivantes :
Exploitation agricole et forestière : • Exploitation agricole • Exploitation forestière
Habitation : • Logement • Hébergement
Commerce et activités de service : • Artisanat et commerce de détail • Restauration • Commerce de gros • Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle • Hébergement hôtelier et touristique • Cinéma
Équipements d'intérêt collectif et services publics • Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés • Locaux techniques et industriels des administrations publiques ou et assimilés • Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire • Industrie • Entrepôt • Bureau • Centre de congrès et d'exposition
Le contrôle des changements de destination prévu par l'article R.421-17 s'effectue sur la base des 5 destinations et de ces 20 sous-destinations. Le contrôle des changements de destinations « sans travaux » prévu par le b) de l'article R421-17 du CU s'effectue sur la base des seules destinations. Il n'y a pas d'autorisation en cas de changement de sous-destination à l'intérieur d'une même destination. En cas de travaux ,le contrôle s'effectue sur la destination et la sous-destination. Dans les autres cas et en application du c) de l'article R421-14 du CU, le contrôle porte sur les sous-destinations.
Les destinations sont définies : - par les sous-destinations qu'elles recouvrent - par référence à leur définition nationale prise par arrêté (point 2)

Récapitulatif des justifications du règlement pour les zones urbaines

Règlement	Justifications
Section 1 : Affectation des sols et destination des constructions (Articles L151-9 à L151-10)	
Interdiction et limitation de certains usages et affectation des sols	En zone U : Le règlement favorise la mixité des usages. Sont néanmoins interdits les nouvelles activités agricoles, les exploitations forestières, les campings et commerces de gros, les industries et les entrepôts qui ne sont pas compatibles avec la vie villageoise du centre-bourg. Le secteur Ui reprend les zones à risque d'inondabilité une réhausse est alors demandée pour ne pas accentuer le risque Le secteur Ut favorise l'implantation d'équipements publics ou d'intérêt collectif Le secteur Uta reprend le PRL de Verchocq autorisé La zone UF permet les activités essentiellement de type artisanal permettant le confortement d'activités existantes. Le secteur UFa conforte les activités en lien avec les activités agricoles : ETA silos, …ils diffèrent des activités artisanales autres notamment par leur hauteur. La zone UE de portée plutôt communautaire élargie le droit des sols aux activités industrielles. La prise en compte des risques est reprise au règlement que ce soit dans les secteurs d'inondation constatée ou de part et d'autre des axes de ruissellement pour ne pas aggraver le risque. Les secteurs de PPRi repris au plan de zonage sont soumis au règlement de la servitude. Les autres risques sont identifiés et font l'objet d'une réglementation adéquate Dans les espaces de jardin, les abris ont une taille limitée pour ne pas permettre l'étanchement de ces espaces qui font l'objet d'une protection au titre du L151-23
Mixité sociale et fonctionnelle	Dans la zone U, le PLUi reprend les objectifs du SCot de façon à favoriser la création de logements aidés pour des opérations significatives. On y distingue les pôles structurants identifiés au PADD avec une densité compatible avec celle du Scot de 18 logt/ha. Dans les autres communes la densité est moindre en relation avec le tissu villageois. Une mixité sociale est demandée pour répondre aux enjeux su Scot
Section 2 : Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère (Articles L151-17 à L151-37)	
Volumétrie et implantation des constructions	Dans la zone U qui reprend la partie urbanisée des villages, l'implantation des constructions est diverse. Il est donc prévu que l'implantation des nouvelles constructions puisse se faire de façon cohérente avec le tissu existant. En retrait, l'implantation joue avec les constructions avoisinantes pour permettre une certaine cohérence du tissu ou à l'alignement pour permettre une densification du tissu notamment pour les petites parcelles. Des dispositions propres aux équipements publics (et en Ut) ou aux éléments patrimoniaux autorisent une implantation plus souple permettant une meilleure adaptation entre le projet et la forme urbaine. En secteur Ua l'implantation respecte la morphologie du centre-bourg d'Hucqueliers avec une construction à l'alignement, plus dense. En secteur Uta, l'implantation reprend le permis d'aménager autorisé en s'appuyant sur le règlement de lotissement. De façon à favoriser la densification sans dénaturer l'identité villageoise, l'implantation des constructions en limite latérale est réglementée sauf en Ua où la continuité urbaine est recherchée. Concernant le fond de parcelle, les dispositions du code de l'urbanisme sont reprises. Les pignons borgnes sur rue sont interdits de façon à garantir un traitement architectural de cette façade sur rue. En limite séparative, les dispositions s'approchent du code civil pour permettre la densification du tissu La hauteur des constructions est réglementée de façon à maintenir l'identité locale sans dépasser la hauteur existante. En Ua, une cohérence du tissu est recherché pour insérer les constructions dans un vélum existant.

	L'emprise au sol de façon à permettre la récupération d'eau pluviale et la mise en place de l'assainissement autonome. Pour pérenniser les commerces, l'emprise au sol est alors plus élevée permettant de répondre aux enjeux de ces activités. La prise en compte des risques est réglementée dans les zones d'inondation constatée. En UF, la hauteur est limitée et correspond à la hauteur des constructions existantes. L'implantation est plus souple de façon à permettre l'implantation des bâtiments d'activités. De même l'emprise au sol permet l'accueil des activités. En zone UE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager En zone UF, l'implantation des constructions dans l'urbanisation est prévue pour permettre une règle souple au regard des contraintes parcellaires Un éloignement est demandé le long des cours d'eau pour permettre l'entretien.
Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère	En zone U, cet article est rédigé de façon à permettre une écriture architecturale variée. Seuls sont interdits les éléments remettant en cause l'identité du territoire. Un volet important est mis en place concernant la pérennité des éléments repérés au titre du L151-19, soit les éléments architecturaux identitaires. Des fiches sont annexées pour les identifier avec des prescriptions particulières En secteur Uta, le règlement reprend le règlement du PRL En zone UE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager
Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions	En zones U et UF, cet article réglemente essentiellement les clôtures qui contribuent à la définition de l'espace public. En limite avec le grand paysage, les clôtures végétales sont favorisées pour permettre une meilleure intégration des constructions Le règlement prend en compte la pérennité des haies suivant leur rôle et la gestion des risques par la préservation des mares, et la préservation des axes de ruissellements En zone UE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager
Stationnement	Les stationnements sont réglementés de façon à limiter l'impact automobile sur les voiries publiques. Néanmoins, dans le centre d'Hucqueliers bénéficiant d'une place permettant l'accueil de véhicules ou dans le cadre de densification sur des petites parcelles ou pour des petits commerces ces règles ne s'appliquent pas En zone UE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager En zone UF, le stationnement doit se faire en dehors des emprises publiques
Section 3 : Équipements, réseaux et emplacements réservés (Articles L151-38 à L151-42)	
Desserte par les voies publiques ou privées	Les voiries et accès doivent permettre l'accès aisé des services publics. Le règlement du PRL en Uta est repris En zone UE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager
Desserte par les réseaux	Les constructions devront prévoir les branchements nécessaires en eau potable. L'assainissement est de type individuel. Le raccordement aux réseaux de communications électroniques est prévu. Le règlement du PRL en Uta est repris En zone UE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager

Récapitulatif des justifications du règlement pour les zones à urbaniser

Règlement	Justifications
Section 1 : Affectation des sols et destination des constructions (Articles L151-9 à L151-10)	
Interdiction et limitation de certains usages et affectation des sols	En zone 1AU : Le règlement favorise la mixité des usages. Sont néanmoins interdits les campings et commerces de gros, les industries et les entrepôts qui ne sont pas compatibles avec la vie villageoise du centre-bourg. En secteur 1AUt sont seuls autorisés les équipements publics Le secteur 1AUe permet l'implantation d'activités artisanales et industrielles en corrélation avec le règlement de la zone UE sauf à Zoteux ou les activités industrielles ne sont pas permises. La prise en compte des risques est reprise au règlement que ce soit dans les secteurs d'inondation constatée ou de part et d'autre des axes de ruissellement pour ne pas aggraver le risque. Les secteurs de PPRi repris au plan de zonage sont soumis au règlement de la servitude.
Mixité sociale et fonctionnelle	Cette partie du règlement est développée individuellement dans les OAP
Section 2 : Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère (Articles L151-17 à L151-37)	
Volumétrie et implantation des constructions	Les zones 1AU s'insère, la plupart du temps, dans ou en continuité du tissu existant aussi, le règlement reprend l'écriture du règlement. Il est donc prévu que l'implantation des nouvelles constructions puisse se faire de façon cohérente avec le tissu existant. Des dispositions propres aux équipements publics (et en 1AUt) ou aux éléments patrimoniaux autorisent une implantation plus souple permettant une meilleure adaptation entre le projet et la forme urbaine. De façon à favoriser la densification sans dénaturer l'identité villageoise, l'implantation des constructions en limite latérale est réglementée. Concernant le fond de parcelle, les dispositions du code de l'urbanisme sont reprises. La hauteur des constructions est réglementée de façon à maintenir l'identité locale en cohérence avec le règlement de la zone U L'emprise au sol de façon à permettre la récupération d'eau pluviale et la mise en place de l'assainissement autonome. Pour pérenniser les commerces, l'emprise au sol est plus élevée permettant de répondre aux enjeux de ces activités. La prise en compte des risques est réglementée dans les zones d'inondation constatée. En zone 1AUE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager Un éloignement est demandé le long des cours d'eau pour permettre l'entretien.
Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère	En zone 1AU, cet article est rédigé de façon permettre une écriture architecturale variée. Seuls sont interdits les éléments remettant en cause l'identité du territoire. Un volet important est mis en place concernant la pérennité des éléments repérés au titre du L151-19, soit les éléments architecturaux identitaires. En zone 1AUE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager
Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions	En zones 1AU, cet article réglemente essentiellement les clôtures qui contribuent à la définition de l'espace public. En limite avec le grand paysage, les clôtures végétales sont favorisées pour permettre une meilleure intégration des constructions Le règlement prend en compte la pérennité des haies suivant leur rôle et la gestion des risques par la préservation des mares, et la préservation des axes de ruissellements En zone 1AUE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager

Stationnement	Les stationnements sont réglementés de façon à limiter l'impact automobile sur les voiries publiques. Néanmoins, pour des petits commerces ces règles ne s'appliquent pas En zone 1AUE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager
Section 3 : Équipements, réseaux et emplacements réservés (Articles L151-38 à L151-42)	
Desserte par les voies publiques ou privées	Les voiries et accès doivent permettre l'accès aisé des services publics. En zone 1AUE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager
Desserte par les réseaux	Les constructions devront prévoir les branchements nécessaires en eau potable. L'assainissement est de type individuel. Le raccordement aux réseaux de communications électroniques est prévu. En zone UE, le règlement reprend le règlement déjà élaboré lors du permis d'aménager

Récapitulatif des justifications du règlement pour les zones agricoles et naturelles

Règlement	***Justifications***
Section 1 : Affectation des sols et destination des constructions (Articles L151-9 à L151-10)	
Interdiction et limitation de certains usages et affectation des sols	De façon générale le règlement favorise l'implantation des activités agricoles en zone A et les activités forestières en zone N. Les annexes des habitations sont réglementées de façon à permettre une extension mesurée des constructions sans consommation excessive de territoire. La zone agricole reprend les stecal dont le droit des sols est limité aux activités existantes : - Af : activités artisanales - Afa : les activités en lien avec l'activité agricole : silos, ETA - At : activités touristiques - Av : centre d'enfouissement de Bimont - An permettant les activités agricoles en zone environnementale sensible. Le changement d'affectation est autorisé dans les bâtiments existants en "durs' dans les limites de 5 logements par unité foncière ou à vocation artisanales ou touristiques Les secteurs Ap et Np reprennent les périmètres de captage et le secteur Ae permet l'extension d'activités agricoles existantes dans des zones à enjeux environnementaux La zone naturelle comprend des secteurs dont le droit des sols est limité aux activités existantes : - NL/NLi : activités touristiques de camping dans les vallées. L'indice « i » rappelle le risque d'inondabilité La zone Ni préserve les zones humides du SAGE, les ZEC et les zones rouges du PPRi. Les extensions autorisées sont de taille modeste ne permettant pas l'étanchement total des sols.
Mixité sociale et fonctionnelle	Non réglementé
Section 2 : Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère (Articles L151-17 à L151-37)	
Volumétrie et implantation des constructions	Pour les constructions d'habitation la volumétrie et l'implantation ne doit pas favoriser le mitage des espaces agricoles Pour les constructions agricoles, l'insertion qualitative dans le paysage est recherchée. Les constructions doivent prendre en considération les panoramas ou cônes de vue repérés de façon à conserver l'identité paysagère du territoire L'emprise au sol des constructions est limitée.
Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère	En zone A, pour les constructions à usage d'habitation, on se réfèrera à l'article U4 de façon à conserver une homogénéité des constructions Dans un souci de gestion des eaux pluviales, les mares sont préservées. Les haies sont préservées de façon à garantir les continuités paysagères et environnementales. La prise en compte des risques est là aussi homogène sur tout le règlement
Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions	Cet article réglemente essentiellement les clôtures qui contribuent à la définition de l'espace public et à l'insertion dans le grand paysage. Les clôtures végétales sont favorisées dans un souci d'intégration paysagère. Le traitement végétal des franges est important pour garantir une meilleure intégration paysagère.
Stationnement	Les stationnements sont réglementés de façon à limiter l'impact automobile sur les voiries publiques.
Section 3 : Équipements, réseaux et emplacements réservés (Articles L151-38 à L151-42)	
Desserte par les voies publiques ou privées	Les voiries et accès doivent permettre l'accès aisé des services publics.
Desserte par les réseaux	Les constructions devront prévoir les branchements nécessaires en eau potable. L'assainissement est de type individuel.

G - Récapitulatif de la Prise en compte du PADD dans les documents réglementaires et les OAP

Thème du PADD	Traduction dans le zonage	Traduction dans le règlement	Traduction dans les OAP et autres pièces
AXE 1 : Préserver et valoriser l'identité paysagère et environnementale de l'intercommunalité			
Préserver les grands équilibres du territoire	Les différentes zones sont représentatives du rapport entre paysage et urbanisme Le PLUi met en avant, les spécificités du paysage par la préservation des haies, des boisements, des mares et des jardins.	Des occupations des sols définies en fonction des différentes formes urbaines Une implantation relative à la forme urbaine notamment par l'institution d'une bande constructible favorisant la hiérarchie des pleins et des vides (bâti/jardin)	
Territoire de belvédère / découvrir le territoire par le paysage et les modes doux	Le PLUi intègre les grands panoramas sur le territoire qu'ils soient à l'échelle du grand territoire ou ponctuellement dans le cadre de fenêtre sur le paysage. Les chemins existants et à venir sont indiqués au plan de zonage	Le règlement préserve les cônes de vue identifiés au titre du L151-23 du CU.	
Insertion de l'urbanisation dans un territoire bocager et agricole	Outre le fait que le PLUi recense les haies, dans les zones à urbaniser, il est demandé le traitement des franges par la reconstitution d'une frange bocagère	Ces éléments font l'objet d'une protection au titre du L 151-19 et du L151-23 du CU	Les différentes OAP proposent de pérenniser ou renforcer la trame bocagère
Protéger les milieux naturels notamment les plus remarquables	La zone N préserve les zones telles que les Znieff, ou les zones humides	La zone N limite le droit des sols dans les zones identifiées	
Reconstituer et améliorer les continuités écologiques pour préserver la biodiversité	La zone U est limitée à l'urbanisation constituée ainsi les ruptures d'urbanisation sont préservées		Les OAP intègrent les continuités écologiques
Valoriser la nature dans les villages	Les arbres, les jardins sont préservés dans le cadre du PLUi Les haies en bordure des villages sont identifiées et préservées	Les jardins sont préservés d'une urbanisation de densification	
Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques et protéger la ressource en eau	Les captages font l'objet d'un zonage particulier de type 'p' permettant d'identifier rapidement cet enjeu. Les risques sont pris en considération par un zonage de type 'i', par l'inscription des axes de ruissellement notamment	Le règlement limite le droit des sols dans les zones à risque	
Prendre en compte la transition énergétique	Le PLUi a valorisé le potentiel foncier à proximité des équipements.	Le règlement autorise les énergies renouvelables	

AXE 2 : Maintenir et poursuivre le développement économique dans une logique intercommunale			
Pérenniser et développer l'offre économique de l'intercommunalité	Le développement des zones communautaires fait l'objet d'un zonage 1AUe. Les activités existantes sont reprises dans un zonage UF ou UE et sont permises dans le règlement de la zone U La zone A reprend l'ensemble des terres agricoles. Le PLUi intègre les périmètres de réciprocité de façon à le moins impacter les activités agricoles	Le règlement intègre les dispositions favorisant l'implantation ou l'extension des commerces existants Le règlement de la zone A pérennise les activités agricoles	Les oap 9-10 proposent d'encadrer le développement des zones communautaires L'oap 13 encadre le développement d'entreprise locale
Capitaliser sur les atouts du territoire pour un développement touristique de qualité	Les éléments patrimoniaux au titre du L151-19 sont intégrés au plan de zonage. Les campings sont aussi identifiés au plan de zonage	En zone A, le changement d'affectation permet l'implantation de gites notamment	
Faire des énergies renouvelables et de la performance énergétique une opportunité de développement économique – réseau d'énergie	Les éoliennes présentes sur le territoire sont indiquées au plan de zonage	Le règlement permet l'utilisation d'énergies renouvelables	
AXE 3 : Maitriser et organiser le développement intercommunal			
Organiser le développement urbain autour des bassins de proximité	Chaque commune présente un potentiel de logements proposant ainsi une offre de proximité.	Une mixité de l'offre de logements est prévue notamment dans le cadre de nouvelles opérations	Des emplacements réservés prévoient des élargissements de voirie pour une meilleure desserte des piétons
Pérenniser et renforcer l'armature des services et des équipements	Les équipements sont identifiés au plan de zonage par un indice 't'. Les extensions des équipements nécessaires sont prévues par une zone 1AUt.		L'oap 12 prévoit la mise en place d'un équipement communautaire à Preures ou l'oap 10 par exemple propose la pérennité des équipements communaux à Zoteux
Protéger le patrimoine architectural de l'intercommunalité	Les éléments patrimoniaux au titre du L151-19 sont intégrés au plan de zonage.		
Un développement urbain maitrisé dans une logique de gestion économe du territoire	La zone U s'arrête aux dernières constructions. Les hameaux non densifiables sont intégrés à la zone A permettant une extension limitée.		Dans l'oap 2, la densité du Scot est reprise favorisant une gestion économe du territoire.
Transport en commun – transport de marchandise			Un emplacement réservé prévoit l'implantation d'une aire de covoiturage à Verchocq
Réseau numérique – accès haut débit		Le règlement intègre les futures dispositions d'un réseau numérique	

H - Tableau des superficies

Zones	PLUi (surface en Ha)
Zones urbaines	
U/Ui	302.77
Ua	5.52
UE	18.41
UF	14.48
Uta	8
Ut	37.66
TOTAL zones urbaines	**386.84**
Zones d'extension	
1AU	**8.67**
1AUe	**9.70**
1Aut	**2.00**
Total zone d'extension	**20.37**
Zone agricole	
A	19 529.36
Ae	10.59
An	14.11
Ap	394.34
Af	7.14
Afa	6.20
Av	5.46
Total zone agricole	**19961.18**
Zone naturelle	
N	2188.16
Ni	572.23
NL/NLi	10.12
Np	22.62
Total zone naturelle	**2797.13**
TOTAL GENERAL	**23171**

Récapitulatif de la consommation de territoire (surface)

Dents creuses : 49.97ha soit 34.98ha (rétention foncière de 30%)

Emplacements réservés : 1.95ha

Zones à urbaniser : 20.37ha

Equipements publics sportifs : 3.13ha

I – Espaces boisés et éléments protégés

➢ *PADD : Préserver les éléments structurants du paysage*

1- Espaces boisés protégés

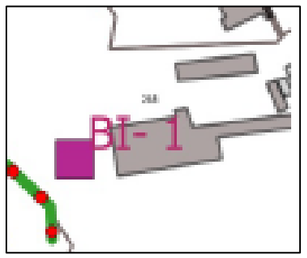
Le PLUi préserve près de 875.48 ha d'espaces boisés.
Les boisements sont revus de façon à intégrer la réalité du site : beaucoup de boisements sont repris dans la logique de la préservation de la trame forestière indiquée au SCoT ainsi que dans le cadre de la préservation des continuités écologiques, de l'effet de ralentissement des ruissellements.

2 – Espaces boisés ou paysagers à créer

Dans les extensions urbaines à vocation d'habitat, il est demandé de traiter les espaces disponibles soit en jardin potager ou d'agrément, soit en espace vert, dans les opérations groupées la plantation d'arbres d'essences locales est recommandée.
En limite d'urbanisation comme en entrée de ville, un traitement paysager est demandé de façon à assurer une meilleure transition urbaine et paysagère dans une logique de création ou de maintien de l'identité bocagère.

3 - Eléments repérés au titre du L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

Article L151-19 du code de l'urbanisme

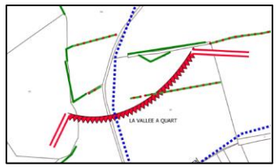


Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Ce recensement a été effectué par le Comité d'histoire du Haut Pays et validé par les communes
Il comprend les constructions présentant une valeur identitaire forte pour le territoire comme des fermes, des granges, des pigeonniers, des plaques de cocher, monuments aux morts, mairies, église, mottes féodales, …

Article L151-23 du code de l'urbanisme
Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.
Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent.
Ce recensement qui a été effectué par l'agence Diverscités et validé par les communes comprend :
Le PLUI préserve 894km de linéaires de haies

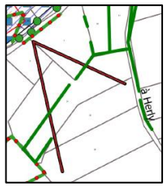
POINT DE VUE PANORAMIQUE / BELVEDERE



Par définition, un point de vue panoramique, ou simplement point de vue, panorama ou belvédère, est un site d'où un observateur jouit d'un champ de vision dégagé sur un paysage.
Le territoire du PLUi est un paysage marqué par de nombreuses vues panoramiques. Ils sont majoritairement localisés sur les lignes de crêtes. Ces implantations offrent des vues lointaines percevant quelques points de repères (Éoliennes, château d'eau, …).
Ils sont identifiables par une vue dégagée de plus de 180 degrés et une vue dégagée sur plusieurs kilomètres.



CONE DE VUE



Il s'agit de vues cadrées par deux éléments bâtis ou paysagers à l'intérieur du tissu bâti. Ces vues sont inférieures à 30m de largeur.

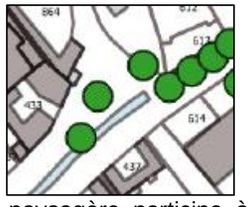




LE BOCAGE

Les vallées et les abords des communes se caractérisent par la présence du bocage. Ce dernier est un paysage façonné par l'homme et issu de ses habitudes culturales.
Les paysages de bocage ont généralement une diversité- biologique élevée qui s'exprime à différents niveaux. **Le rôle du bocage est fondamental et s'exerce à trois échelles : la haie, le réseau de haie et le bocage.**
A l'échelle de la haie, la structure de la végétation a une fonction essentielle. Un couvert dense d'arbres et d'arbustes donne une ombre qui permet à certaines espèces de la forêt de prospérer. A l'inverse, un couvert lâche permet l'installation de plantes de lumière, comme les plantes prairiales pour qui le talus est souvent le seul habitat disponible.
Les haies sont constituées également d'arbustes comme l'églantier, l'aubépine, le houx, le prunellier noisetiers, ronces, etc…. Ces haies, depuis le début du XXème siècle, régressent de façon plus ou moins rapide (remembrement). Les mailles du bocage s'aèrent pour faciliter les pratiques culturales ou l'installation de la périurbanisation.
La diversité des haies est un facteur important de maintien de la biodiversité. D'une façon générale, les haies offrent un refuge aux espèces ne pouvant survivre dans les espaces perturbés par les pratiques agricoles intensives.
A l'échelle du réseau de haies, certaines espèces (plantes, insectes marcheurs, petits mammifères, oiseaux…) utilisent l'abri offert pour se disperser ou se déplacer. Le réseau a un rôle de corridor. Plus que la longueur totale de haies, l'existence d'un réseau continu est essentielle sur le plan biologique.
A l'échelle du bocage, il existe, pour les oiseaux, les insectes, des complémentarités entre la haie qui offre un abri, un perchoir et les parcelles cultivées environnantes qui sont sources de nourriture. La coexistence de petites et de grandes parcelles présente une variété d'habitats augmentant ainsi la biodiversité. De la même façon, il est aisé de comprendre l'importance des grands boisements qui jalonnent le territoire. Au niveau d'un paysage comme celui étudié, les aménagements doivent donc être pensés comme un tout.

ALIGNEMENTS D'ARBRES ET ARBRES ISOLES



Il existe de nombreux alignements d'arbres aux entrées des communes. Ces alignements sont composés majoritairement d'essences végétales horticoles aux caractéristiques urbaines (Erables, …).
Les arbres d'alignements et les arbres isolés présentent un intérêt paysager. Cette typologie paysagère participe à la qualité paysagère du territoire. Il a été identifié les arbres qui présentent une qualité paysagère pour les communes.

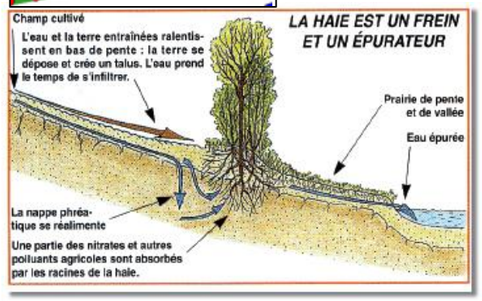


Nous avons identifié 2 grandes typologies de haies :

HAIES BOCAGERES PARTICPANT A LA LUTTE CONTRE L'EROSION

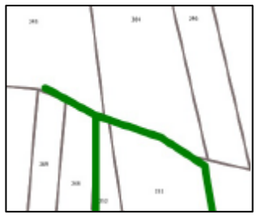


Le territoire lutte depuis plusieurs années contre les érosions.
Il est donc important que le territoire préserve les haies restantes luttant ainsi contre les écoulements des eaux pluviales dans l'axe des talwegs et des vallons.
Les haies repérées sont implantées perpendiculairement à l'axe des talwegs. Ces talus plantés sont composés d'Aubépines, sureaux, Noisetiers, …. Ces haies ont un profil naturel.



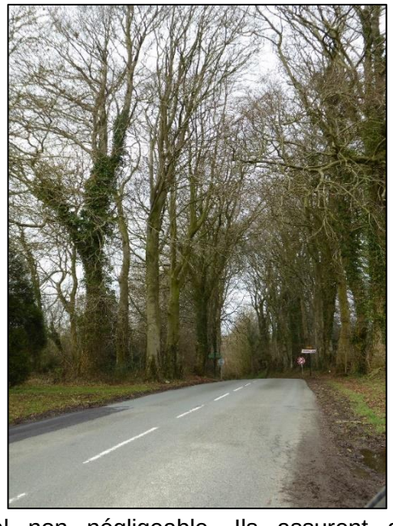


HAIES D'INTERETS PAYSAGERES



Le maillage de haies englobe parfois le tissu urbain et contribue à la silhouette végétale de la commune. Il nous semble donc nécessaire d'identifier les haies de qualités afin de camoufler le tissu bâti de son impact sur le grand paysage et de se protéger des vents dominants.
Elles sont intéressantes à la fois pour leur rôle paysager, faunistique et de protection contre le vent et le bruit. Les essences qui les composent sont le plus souvent indigènes : aubépine, frêne, hêtre, charme… Elles sont composées d'au moins 2 strates :

- Une strate arborée
- Une strate arbustive



LES JARDINS



Dans ce paysage rural, les jardins ont un rôle paysager et environnemental non négligeable. Ils assurent des respirations liées à une pratique ancestrale d'autonomie alimentaire.
Ces espaces ne doivent pas être densifiés aussi ils sont protégés dans le cadre du PLUi.

J – Emplacements réservés

L'inscription d'un emplacement réservé au PLUi permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

Les emplacements réservés sont au nombre des zones spéciales susceptibles d'être délimitées par le PLUi en application de l'article L. 151-41°. Réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ou aux programmes de logement social, ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire.

Le PLUi compte 31 emplacements réservés :

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Élargissement voirie	Commune Maninghem	32 m²
2	Création d'une aire de stationnement	Commune Clenleu	980 m²
3	Extension des équipements publics existants	Commune Bezinghem	1950m²
4	Élargissement voirie	Commune Avesnes	50 m²
5	Élargissement de voirie	Commune Rumilly	290 m²
6	Élargissement de voirie	Commune Rumilly	500 m²
7	Élargissement de voirie	Commune Rumilly	25 m²
8	Élargissement de voirie	Commune Rumilly	108 m²
9	Création d'une aire de stationnement (co-voiturage)	Commune St Michel ss Bois	1820 m²
10	Cimetière	Commune Bécourt	1300 m²
11	Élargissement de voirie	Commune Ergny	322 m²
12	Élargissement de voirie : aménagement carrefour	Commune Ergny	32 m²
13	Aire de stationnement	Commune Ergny	1800 m²
14	Élargissement de voirie	Commune Maninghem	70 m²
15	Extension cimetière	Commune Aix en Ergny	695 m²
16	Élargissement de voirie	Commune Aix en Ergny	450 m²
17	Création d'un retournement	Commune Zoteux	890 m²
18	Élargissement de voirie	Commune Zoteux	295 m²
19	Élargissement de voirie	Commune Campagne les B	172 m²
20	Cimetière	Commune Wicquinghem	305 m²
21	Extension Cimetière	Commune Quilen	700 m²
22	Aire de co-voiturage	Commune Verchocq	1540 m²
23	Élargissement de voirie	Commune Preures	260 m²
24	Parking	Commune Hucqueliers	400 m
25	Élargissement de voirie	Commune Parenty	180 m²
26	Voirie et Élargissement de voirie	Communes Preures	225 m²
27	Elargissement de voirie	Commune de Parenty	400m²
28	Création d'un parking	Commune de Beussent	2550 m²
29	Création d'un bâtiment technique	Communes de Parenty	520 m²
30	Réserve incendie	Bourthes	170 m²
31	Création d'un parking	Bezinghem	470 m²

L'emplacement réservé a pour objectif d'accompagner le projet intercommunal notamment pour une part importante, par des élargissements de voirie qui permettent une meilleure desserte des centres bourgs Certains permettent l'extension ou la création d'équipements publics.

K – Annexes sanitaires

Les plans des réseaux et les notices relatives à l'eau potable et à l'assainissement font également l'objet d'une annexe particulière à ce dossier.
Les zones d'extension ne posent pas de soucis en termes d'assainissement ni en raccordement au réseau d'eau potable

III – Indicateurs pour l'évaluation des résultats de l'application du PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dresse les objectifs à moyen et long terme de l'aménagement et du développement durables du territoire concerné. La mise en œuvre de ces orientations nécessitera l'instauration d'un dispositif permanent de suivi.

A ce titre, des indicateurs communs de suivi ont été définis (voir pages suivantes). Les valeurs initiales de ces indicateurs sont celles détaillées au diagnostic de territoire et à l'état initial de l'environnement. Ces indicateurs permettront la mise en place d'une évaluation des effets de l'application du PLUi, et le cas échéant d'engager les mesures nécessaires d'évolution du document.

Thématiques	Indicateurs de suivi	Source	Rappel des objectifs du PLUi
Suivi démographique	Nombre d'habitants Solde naturel et migratoire Taille et composition des ménages	Insee	1337 habitants supplémentaires
Suivi du parc de logements existants	Évolution du parc de logements : taille, statut d'occupation, type (collectif ou individuel)	Insee	380 constructions envisagées dans les dents creuses
	Évolution du parc locatif et de son statut (social ou privé)	Insee	
	Mutation des logements vacants Réalisation d'opération en renouvellement urbain	Insee et opah	
	Mutation des dents creuses et de façon générale du tissu constitué	Cf recensement des dents creuses	
Suivi de la construction neuve	Nombre et répartition par type de logements produits (logements aidés notamment) Répartition par taille des logements (nombre de pièce et surface en m²). Répartition par type de logements (individuel ou collectif)	Insee -epci	535 logements neufs à réaliser dont 38 logements aidés pressentis
Bilan de la consommation des espaces.	Évolution des terres agricoles et naturelles	OCS2D - EPCI	Cf tableau des surfaces
	Évolution de l'enveloppe urbaine		Cf tableau des surfaces
	Mise en place de la densité dans les dents creuses soumises à OAP		Cf OAP 2
	Ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser Un point sur l'offre de logements réalisée, densité offerte		Cf tableau des surfaces et oap
Économie	Nombre et type d'emploi Nombre type et effectifs des établissements	INSEE	Diagnostic
	Évolution des activités artisanales, agricoles, industrielles existantes	INSEE - EPCI	Diagnostic
	Évolution du commerce en centre-bourg	EPCI	Cf recensement PLUi
	Évolution des zones d'activités communautaires existantes et à ouvrir à l'urbanisation	INSEE – EPCI	Cf tableau des surfaces et oap
	Suivi de l'activité touristique : type de structure, nombre de lits	INSEE- Office du tourisme	INSEE

	Suivi des bâtiments recensés au titre du L151-19	Recensement comité d'histoire	Fiches par commune
Mobilité et déplacements	Évolution des voies douces existantes	EPCI	Cf plan de zonage
	Évolution des déplacements domicile- travail	INSEE	INSEE
	Suivi du développement des véhicules électriques	EPCI	Diagnostic
	Évolution des emplacements réservés mis en place pour améliorer la mobilité	EPCI	Cf Tableau des ER
Équipements publics	Évolution des équipements et services de l'intercommunalité	INSEE - EPCI	Diagnostic
	Évolution des équipements prévus au PLUi	EPCI	Cf tableau des surfaces et oap
Environnementale	Suivi des milieux naturels et à enjeux écologiques	ARCH	Cf évaluation environnementale
	Suivi de l'évolution des continuités écologiques	ARCH – Dréal- EPCI	Cf évaluation environnementale
	Évolution des éléments recensés au titre du L151-23 et des espaces boisés classés	EPCI	Plan de zonage 894 km de haies 875.48 ha d'espaces boisés
	Suivi de la protection des espaces naturels : Znieff, zones humides	EPCI- Dréal	Plan de zonage Znieff : 1137 ha
	Préservation et mise en valeur des paysages : cônes de vue et panoramas	EPCI	Plan de zonage
	Évolution de la qualité de l'eau : captage, eaux de surface et souterraines	ARS	Diagnostic
	Évolution des risques : inondation et ruissellement notamment	Géo risque - EPCI	Plan de zonage 117ha de ZIC 455.5ha de zones à dominante humide 247 ha de zones humides (SAGE)
	Évolution de la qualité de l'air	ATMO	Diagnostic
	Évolution des énergies renouvelables	EPCI - ADEME	Diagnostic
Évolution du PLUi	Évolution des zones du PLUI	EPCI	Cf tableau des surfaces

ANNEXE

AIX EN ERGNY

ALETTE

AVESNES-AU-MONT

BECOURT

BEUSSENT

BEZINGHEM

BIMONT

BOURTHES

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS

CLENLEU

ENQUIN-SUR-BAILLONS

ERGNY

HERLY

HUCQUELIERS

HUMBERT

MANINGHEM

PARENTY

PREURES

QUILEN

RUMILLY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D'HUCQUELIERS

Recensement L151-19 et L151-23

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Communautaire en date du 19/12/22

Le Président

Philippe DUCROCQ

DIVERSITES
ATELIER DES TERRITOIRES

Loi Paysage : la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages doit être intégrée au Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ainsi, le travail d'élaboration d'un PLUi **"devra comporter les dispositions et règles nécessaires à une véritable maîtrise de l'évolution des paysages de la commune et les prescriptions nécessaires à la protection des plus remarquables ou sensibles d'entre eux."**

L'article L 110-1 du code de l'urbanisme rappelle que
"Le territoire français est le patrimoine commun de la Nation"

Autant si les monuments, les quartiers anciens, les espaces naturels, ou certains bois et forêts peuvent être aujourd'hui protégés par les documents d'urbanisme en tant qu'éléments du patrimoine commun, autant les paysages façonnés par l'homme, témoins d'une histoire en même temps que cadres de la vie quotidienne, étaient jusqu'à présent pas ou mal pris en compte. **Faute d'une prise de conscience, il suffit parfois de quelques années pour dégrader irrémédiablement un paysage lentement constitué de générations en générations.**

Avec la loi votée par le Parlement, les Paysages sont clairement, et pour la première fois, définis comme faisant partie du patrimoine, c'est à dire comme étant porteurs de l'identité des hommes et au-delà de la collectivité tout entière.

"Désormais ce sera au PLUi d'identifier et de protéger ces éléments du patrimoine. En conséquence, dès lors que le PLUi les aura inventoriés, leur destruction ne sera possible qu'après une autorisation explicite du Maire."

On entend par paysage, l'ensemble des richesses communales caractéristiques témoignant du mode de vie, de l'habitat et des activités de tradition industrielle, artisanale, agricole, forestière, …

Article L151-19 du code de l'urbanisme
Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Ce recensement a été effectué par le Comité d'histoire du Haut Pays et validé par les communes

Article L151-23 du code de l'urbanisme
Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.
Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent.

Ce recensement a été effectué par le l'agence Diverscités et validé par les communes

RECENSEMENT AU TITRE DU L151-23

POINT DE VUE PANORAMIQUE / BELVEDERE

Par définition, un **point de vue panoramique**, ou simplement **point de vue**, **panorama** ou **belvédère**, est un site d'où un observateur jouit d'un champ de vision dégagé sur un paysage.

Le territoire du PLUi est un paysage marqué par de nombreuses vues panoramiques. Ils sont majoritairement localisés sur les lignes de crêtes. Ces implantations offrent des vues lointaines percevant quelques points de repères (Eoliennes, château d'eau, …).

Ils sont identifiables par une vue dégagée de plus de 180 degrés et une vue dégagée sur plusieurs kilomètres.





CONE DE VUE

Il s'agit de vues cadrées par deux éléments bâtis ou paysagers à l'intérieur du tissu bâti. Ces vues sont inférieures à 30m de largeur.





LE BOCAGE

Les vallées et les abords des communes se caractérisent par la présence du bocage. Ce dernier est un paysage façonné par l'homme et issu de ses habitudes culturales.

Les paysages de bocage ont généralement une diversité- biologique élevée qui s'exprime à différents niveaux. **Le rôle du bocage est fondamental et s'exerce à trois échelles : la haie, le réseau de haie et le bocage.**

A l'échelle de la haie, la structure de la végétation a une fonction essentielle. Un couvert dense d'arbres et d'arbustes donne une ombre qui permet à certaines espèces de la forêt de prospérer. A l'inverse, un couvert lâche permet l'installation de plantes de lumière, comme les plantes prairiales pour qui le talus est souvent le seul habitat disponible.

Les haies sont constituées également d'arbustes comme l'églantier, l'aubépine, le houx, le prunellier noisetiers, ronces, etc…. Ces haies, depuis le début du XXème siècle, régressent de façon plus ou moins rapide (remembrement). Les mailles du bocage s'aèrent pour faciliter les pratiques culturales ou l'installation de la périurbanisation.

La diversité des haies est un facteur important de maintien de la biodiversité. D'une façon générale, les haies offrent un refuge aux espèces ne pouvant survivre dans les espaces perturbés par les pratiques agricoles intensives.

A l'échelle du réseau de haies, certaines espèces (plantes, insectes marcheurs, petits mammifères, oiseaux…) utilisent l'abri offert pour se disperser ou se déplacer. Le réseau a un rôle de corridor. Plus que la longueur totale de haies, l'existence d'un réseau continu est essentielle sur le plan biologique.

A l'échelle du bocage, il existe, pour les oiseaux, les insectes, des complémentarités entre la haie qui offre un abri, un perchoir et les parcelles cultivées environnantes qui sont sources de nourriture. La coexistence de petites et de grandes parcelles présente une variété d'habitats augmentant ainsi la biodiversité. De la même façon, il est aisé de comprendre l'importance des grands boisements qui jalonnent le territoire. Au niveau d'un paysage comme celui étudié, les aménagements doivent donc être pensés comme un tout.



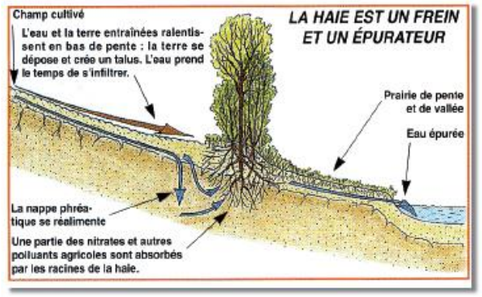


ALIGNEMENTS D'ARBRES ET ARBRES ISOLES

Il existe de nombreux alignements d'arbres aux entrées des communes. Ces alignements sont composés majoritairement d'essences végétales horticoles aux caractéristiques urbaines (Erables, …).

Les arbres d'alignements et les arbres isolés présentent un intérêt paysager. Cette typologie paysagère participe à la qualité paysagère du territoire. Il a été identifié les arbres qui présentent une qualité paysagère pour les communes.







HAIES D'INTERETS PAYSAGERES



Le maillage de haies englobe parfois le tissu urbain et contribue à la silhouette végétale de la commune. Il nous semble donc nécessaire d'identifier les haies de qualités afin de camoufler le tissu bâti de son impact sur le grand paysage et de se protéger des vents dominants.

Elles sont intéressantes à la fois pour leur rôle paysager, faunistique et de protection contre le vent et le bruit. Les essences qui les composent sont le plus souvent indigènes : aubépine, frêne, hêtre, charme… Elles sont composées d'au moins 2 strates :

- Une strate arborée
- Une strate arbustive

Nous avons identifié 2 grandes typologies de haies :

HAIES BOCAGERE PARTICPANT A LA LUTTE CONTRE L'EROSION

Le territoire lutte depuis plusieurs années contre les érosions.

Il est donc important que le territoire préserve les haies restantes luttant ainsi contre les écoulements des eaux pluviales dans l'axe des talwegs et des vallons.

Les haies repérées sont implantées perpendiculairement à l'axe des talwegs. Ces talus plantés sont composés d'Aubépines, sureaux, Noisetiers, …. Ces haies ont un profil naturel.

LES JARDINS

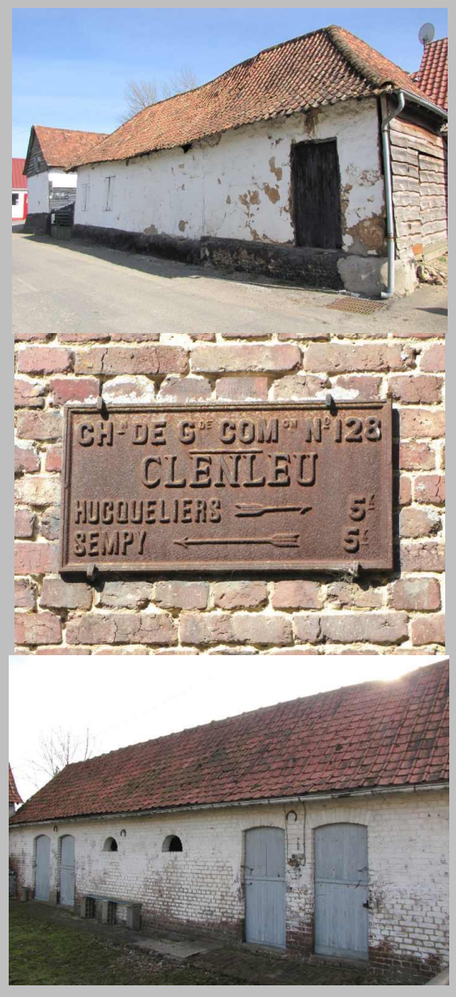
Dans ce paysage rural, les jardins ont un rôle paysager et environnemental non négligeable. Ils assurent des respirations liées à une pratique ancestrale d'autonomie alimentaire.

Ces espaces ne doivent pas être densifiés aussi ils sont protégés dans le cadre du PLUi.

RECENSEMENT AU TITRE DU L151-19

FICHE GENERALE : DEPENDANCES

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Granges, étables, pignons, puits, pigeonniers, plaques de cocher



HISTORIQUE ET FONCTIONS

Les dépendances agricoles anciennes sont encore très présentes avec leurs matériaux naturels sur le territoire. Elles ferment très souvent les cours des exploitations et bordent la voie publique sur d'importantes longueurs. Ces constructions préservées sont identitaires de la ruralité en pays hucquelois, et contribuent largement au cadre de vie, s'intégrant parfaitement dans le paysage.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

➢ **Grange :**
- Grange élémentaire : grange longue
- Grange haute : bâti plus élevé avec un grenier
- Ensemble de granges formant un porche couvert sur rue
- Chartil : même volume que les granges mais dénué de murs pleins

➢ **Puits :**
- Maçonné circulaire ou quadrangulaire
- En bois et charpente entièrement fermé ou ouvert, avec ou sans manivelle

Implantation

➢ **Grange et étable :**
- Perpendiculaire à la voie, accolée ou non au logis (implantation en L, en U ou parallèle au logis)
- Parallèle à la voie (sur rue en cas de cour carrée ou en fond de cour)
- Accolée à d'autres bâtiments agricoles (étables, pigeonniers) fermant la parcelle sur rue
- Chartil en pâture ou en fond de cour

➢ **Puits :**
- En pâture
- Dans une cour
- À proximité d'un logis ou accolé au logis

Matériaux

➢ **Grange, étable et pignon :**
- Murs : torchis et/ou enduit chaulé / brique (modénature simple comme celle du logis : frise, cordon, décor en cul-de-bouteille, datation par cartouche sur pignon ou tuile de couleur) / pans de bois, solives et sablières apparents ou non / protégés de bardeaux de bois posés à clin/ pignon en craie en wambergue.
- Soubassement : silex / brique / passé au coaltar, enduit ou peint de différentes couleurs.
- Toiture en bâtière couverte de tuile parfois protégée d'une faitière à bourrelets.









Façades et percements

➢ ***Grange :***
- Porte charretière avec porte piétonne ou non
- Porte à claire-voie
- Porte coulissante
- Porte de chargement (seuil élevé)
- Porte à deux vantaux superposés comme pour les étables
- Baies en demi-lune
- Lucarnes pendantes
- Lucarnes rampantes

INTERET

Les dépendances agricoles sont indissociables de la ruralité et méritent d'être préservées dans leurs matériaux naturels dans la mesure du possible.





FICHE GÉNÉRALE :
Granges, étables, pignons

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES
(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- L'ensemble des ouvertures caractéristiques des dépendances rurales (portes à claire-voie, à deux vantaux, à seuil surélevé, …)
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, enduit chaulé, craie, silex, brique, bois, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect des matériaux d'origine avec des matériaux de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS *(sur les façades visibles depuis la voie publique) :*

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile (et/ou de l'ardoise) par des matériaux polymères anachroniques.

CAS POUR LESQUELS CES PRESCRIPTIONS NE S'APPLIQUENT PAS :

Ces prescriptions spécifiques ne s'appliquent pas dans le cas d'une restauration avec changement d'affectation du bâti, qui nécessite un profond remaniement des volumes, percements et façades :

- mutation de la dépendance en logement principal ou secondaire,
- mutation de la dépendance en bâtiment à usage économique (commercial, artisanal, industriel).

Dans le cas d'un changement d'affectation, on pourra se référer au règlement du PLUi relatif aux éléments du L151-19 du CU.

Le cas des puits et pigeonniers :

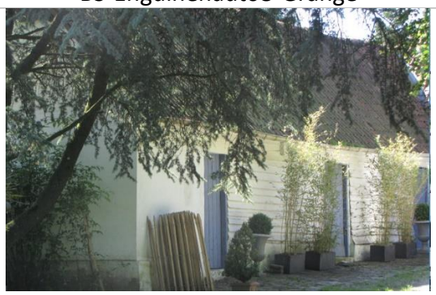
Ces appendices du petit patrimoine rural
ne sont pas soumis à prescription,
mais leur préservation (dans leur configuration d'origine lorsque cela est possible) constituera une plus-value pour toute restauration du bâti qu'ils accompagnent, réalisée par des propriétaires soucieux de respecter l'authenticité de leur bien.

Les plaques de cocher :

Les plaques en fonte bidirectionnelles sont encore très présentes sur le territoire, souvent fixées à 2 mètres de haut sur le mur des granges donnant sur rue. Derniers témoins des débuts de la signalétique routière à la fin du XIXe siècle, au temps des voitures attelées, elles peuvent aisément être préservées, déplacées au besoin, laissées brutes ou repeintes dans leurs couleurs d'origine (bleu clair avec lettrage blanc).

Les éléments relevant de la fiche générale typologique « DEPENDANCES »

AIX-EN-ERGNY	Grange et pigeonnier	Rue du Haut-Pays	545	 AIX-rHP545-Ferme
ALETTE	Chartil	Route d'Hucqueliers	24	 AL-rhu24-Chartil
ALETTE	Grange	Route d'Hucqueliers	64	 AL-rhu64-Ferme
ALETTE	Grange	Rue du Moulin	20	 AL-rml20-Grange
AVESNES	Granges	Route de Maninghem	2	 AVN-rMan02-Granges
BECOURT	Grange	Rue de Desvres (RD 156)	?	 BC-rDes-Grange
BECOURT	Grange	Rue de Zoteux	1	 BC-rZo01-Grange
BECOURT	Grange	Rue du Fond Massin	?	 BC-rFM-Grange

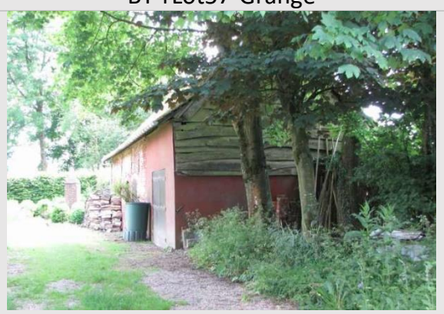
BEUSSENT	Grange	Route de Surietz	80	 BS-rSuriez80-Dépendances
BEUSSENT	Grange	Enguinehaut	7	 BS-Enguinehaut07-Etables
BEUSSENT	Grange et chartil	Route de Desvres (RD 127)		 BS-rDes-Ferme
BEUSSENT	Grange	Engoudsent, rue à l'Orée du Bois	64	 BS-ENG-rOB64-Grange
BEUSSENT	Grange	Engoudsent, rue à l'Orée du Bois	79	 BS-ENG-rOB79-Grange
BEUSSENT	Grange	Enguinehaut	8	 BS-Enguinehaut08-Grange
BEUSSENT	Grange	Enguinehaut	11	 BS-Enguinehaut11-Grange
BEUSSENT	Grange	Route d'Enguinehaut	6	 BS-rEngui06-Grange

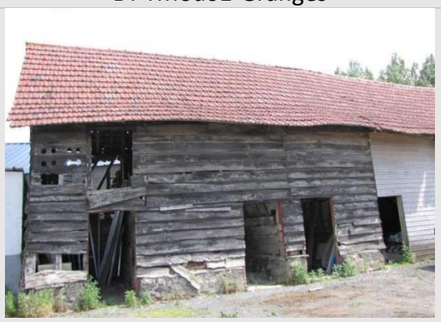
BEUSSENT	Grange	Route du Camp Raquet		 BS-rCamp-Grange
BEUSSENT	Grange	Route du Camp Raquet		 BS-rCamp-Dépendances
BEUSSENT	Grange	Enguinehaut	20	 BS-Enguinehaut20-Dépendances
BEZINGHEM	Grange	Ruelle de Grigny	248	 BZ-rGri248-Granges

BEZINGHEM	Étables	Ruelle de Grigny		 BZ-rGri-Etables
BEZINGHEM	Granges et pigeonnier	Rue de Beaurietz	316	 BZ-rBeau316-Ferme
BEZINGHEM	Chartil	Rue de Montreuil	10	 BZ-rMont10-Chartil
BEZINGHEM	Grange	Esgranges	128	 BZ-Esg128-Grange
BEZINGHEM	Grange	Rue de Montreuil	22	

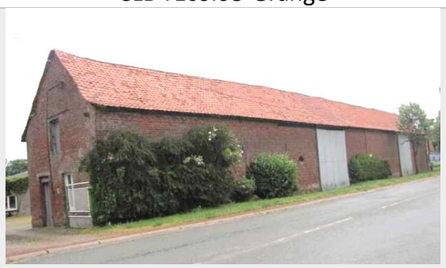
				BZ-rMont22-Grange
BEZINGHEM	Grange	Rue de Montreuil	25	 BZ-rMont25-Grange
BEZINGHEM	Grange et pigeonnier	Ruelle de Grigny	263	 BZ-rGRi263-Grange
BEZINGHEM	Pignon	Esgranges	176-177	 BZ-Esg176-Pignon
BEZINGHEM	Pignon	Esgranges	129	 BZ-Esg129-Pignon

BIMONT	Pigeonnier	Remortier		 BI-REM-Pigeonnier
BOURTHES	Grange et Étables	Rue des Trois Marquets	56	 BT-rTM56-Etables
BOURTHES	Chartil et grange	Rue du Crocq	35	 BT-rCro35-Ferme
BOURTHES	Grange	Mieurles, rue de Mieurles	57	 BT-MIEU-rMieu57-Grange

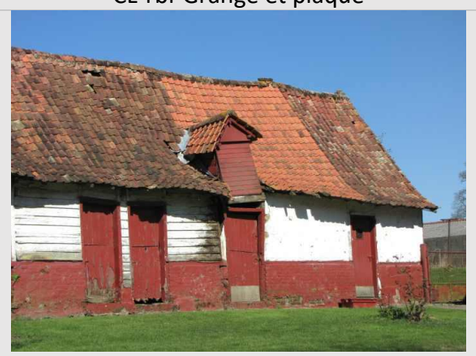
BOURTHES	Grange	Mieurles, rue de Mieurles	59	 BT-MIEU-rMieu59-Grange
BOURTHES	Grange	Rue de l'Aa	40	 BT-rAa40-Grange
BOURTHES	Grange	Rue des Trois Marquets	52	 BT-rTM52-Grange
BOURTHES	Grange	Rue du Catelet	26	 BT-rCat26-Grange
BOURTHES	Grange	Rue du Crocq	Face au 21	 BT-rCro21-Grange
BOURTHES	Grange	Rue du Lot	33	 BT-rLot33-Grange
BOURTHES	Grange	Rue du Lot	57	 BT-rLot57-Grange
BOURTHES	Grange	Rue du Lot	77	 BT-rLot77-Grange

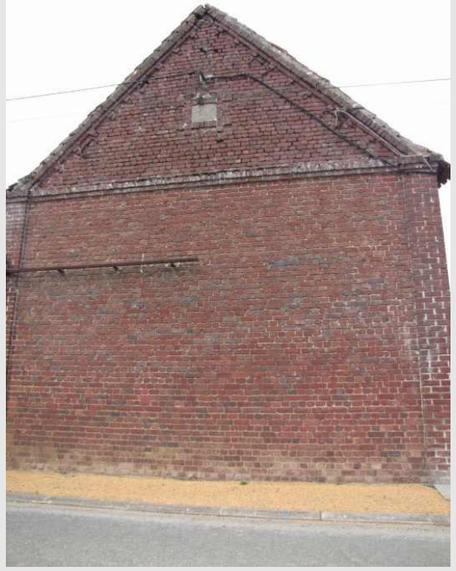
BOURTHES	Grange	Rue Lemaire	41	 BT-rLem41-Grange
BOURTHES	Granges	Rue du Moulin	1	 BT-rMou01-Granges
BOURTHES	Pigeonnier et grange	Rue de l'Aa	27	 BT-rAa27-Pigeonnier
BOURTHES	Pignon d'une grange	Mieurles, rue de Mieurles	Face au 78	 BT-MIEU-rMieu78-Pignon

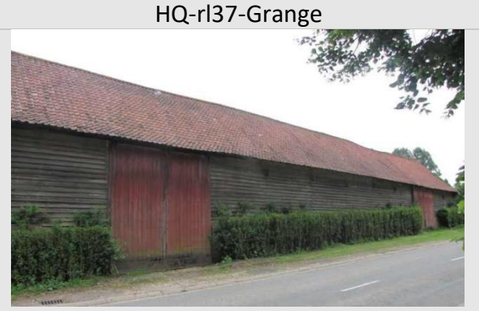
BOURTHES	Grange	Rue de l'Aa	11	 BT-rAa11-Café
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Grange	Happe, rue de Happe	20	 CLB-HP-rHa20-Ferme
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Grange	Rue de l'Aublet	11	 CLB-rAub11-Ferme
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Grange	Rue de l'Aublet	30	 CLB-rAub30-Grange

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Grange	Rue des Croisettes	7	 CLB-rCrois07-Grange
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Grange	Rue des Écoles	8	 CLB-rEcol08-Grange
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Grange	Rue du Bout de la Ville	26	 CLB-rBV26-Grange
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Grange	Rue du Bout de la Ville	29	 CLB-rBV29-Grange
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Grange	Rue du Bout de la Ville	41	 CLB-rBV41-Grange
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Granges	Rue du Bout de la Ville	12	 CLB-rBV12-Granges
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Granges	Rue du Bout de la Ville	30	 CLB-rBV30-Granges
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Pignon	Rue de l'Aublet	37	 CLB-rAub37-Pignon

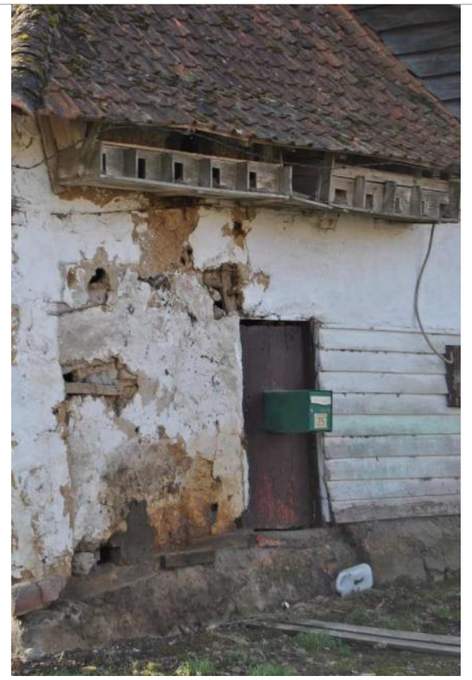
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Pignon	Rue des Croisettes	3	 CLB-rCrois03-Pignon
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Pignon	Rue des Écoles	14	 CLB-rEcol14-Pignon
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Pignon	Rue du Bout de la Ville	14	 CLB-rBV14-Pignon
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	Plaque de cocher	Happe, rue de Happe	41	 CLB-HP-rHa41-Plaque de cocher
CLENLEU	Grange, pigeonnier et puits	Rue de la Bimoise	142	 CL-rbi142-Dépendances
CLENLEU	Granges	Rue de la Bimoise	126	 CL-rbi126-Ferme
CLENLEU	Grange	Rue de la Bimoise	130	 CL-rbi130-Fermette et granges

CLENLEU	Grange	Impasse de la Basse Flaque	2	 CL-impbf2-Grange
CLENLEU	Grange et plaque de cocher	Rue de la Bimoise	111	 CL-rbi111-Grange et plaque
CLENLEU	Grange	Rue de la Bimoise	137	 CL-rbi137-Pignon
CLENLEU	Grange	Rue de la Bimoise		 CL-rbi-Grange
CLENLEU	Grange et plaque de cocher	Rue de la Bimoise		 CL-rbi-Grange et plaque
CLENLEU	Grange	Route d'Hucqueliers	2	 CL-rhu2-Grange
ENQUIN-SUR-BAILLONS	Chartil	Rue du Bois Ratel	Face au 27	 ESB-rBR27-Chartil

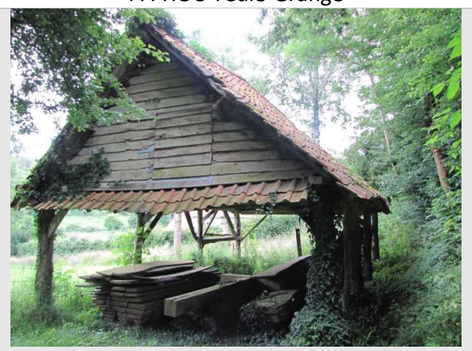
ENQUIN-SUR-BAILLONS	Grange	Rue de l'Épinette	Dernière maison	 ESB-rEpi-Grange
ENQUIN-SUR-BAILLONS	Grange	Rue des Étangs	à côté du 18	 ESB-rEtangs-Forge
ENQUIN-SUR-BAILLONS	Grange	Rue des Étangs	Face à la résidence	 ESB-rEtangs-Grange
ENQUIN-SUR-BAILLONS	Pignon	Rue de l'Épinette	98	 ESB-rEpi98-Pignon
ENQUIN-SUR-BAILLONS	Plaque de cocher	Rue principale (RD 148)	30	 ESB-rp30-Plaque de cocher
ERGNY	Grange	Rue du Marais	29	 ER-rMar29-Grange
ERGNY	Grange	Rue principale	72	 ER-rp72-Grange

ERGNY	Puits	Rue des Écoles	13	 ER-rEc13-Puits
HERLY	Grange et étables	Rue de Montreuil	7	 HE-rMont07-Dépendances
HERLY	Grange et chartil	Rue de Verchocq	9	 HE-rVer09-Dépendances
HERLY	Grange	Rue de Verchocq	18	 HE-rVer18-Grange
HUCQUELIERS	Étables	Rue Georges Brassens	21	 HQ-rgb21-Grange
HUCQUELIERS	Grange	Rue de la Longeville	26	 HQ-rl26-Grange
HUCQUELIERS	Grange	Rue de la Longeville	37	 HQ-rl37-Grange
HUCQUELIERS	Grange	Rue de la Longeville	75	 HQ-rl75-Grange

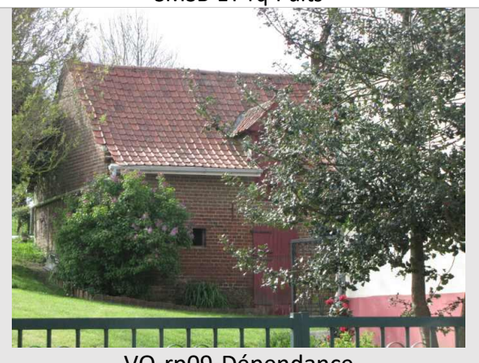
HUMBERT	Étables	Rue Creuse		 HB-rc-Etables
HUMBERT	Granges	Rue principale	16	 HB-rp16-Ferme
HUMBERT	Grange	Rue principale	44	 HB-rp44-Ferme
HUMBERT	Granges	Rue principale	54	 HB-rp54-Ferme
HUMBERT	Granges	Rue principale, face au n° 40	40	 HB-rpfaceau40-Ferme
HUMBERT	Grange et pigeonnier	Rue principale	28	 HB-rp28-Pigeonnier
HUMBERT	Grange	Rue Creuse		 HB-rc-Grange

HUMBERT	Grange et pigeonnier	Rue principale	25	 HB-rp25-Pigeonnier
HUMBERT	Grange et pigeonnier	Rue principale	40	 HB-rp40-Grange
HUMBERT	Grange	Rue principale	9	 HB-rp9-Grange
HUMBERT	Grange	Rue principale, face à la placette		 HB-rpfaceplacette-Grange
HUMBERT	Grange et pigeonnier	Hameau de Pottier	7	 HB-PO7-Pigeonnier
HUMBERT	Grange et pigeonnier	Rue Creuse		 HB-rc-Pigeonnier
HUMBERT	Pigeonnier	Rue de Quilen	2	 HB-rq2-Pigeonnier

HUMBERT	Pignon	Rue du Bout de Bas	2	 HB-rbb2-Pignon 1917
HUMBERT	Puits	Hameau de Pottier		 HB-PO-Puits
MANINGHEM	Grange	Rue principale (RD 343)	17	 MAN-rp17-Ferme
MANINGHEM	Grange	Rue du Dessous	2	 MAN-rDes02-Fermette
MANINGHEM	Grange	Rue du Dessous	14	 MAN-rDes14-Grange
MANINGHEM	Granges	Rue du Dessous	8	 MAN-rDes08-Granges
PARENTY	Grange	Rue de Thubeauville	52	 PA-rHer52-Dépendances
PARENTY	Pigeonnier	Route du Petit Parenty	7	 PA-rPPar07-Fermette

PARENTY	Grange	Houssoye, rue Mont Culé	Face 10	 PA-HOU-rCulé-Grange
PREURES	Chartil	Rue Belle Croix		 PR-ep-Chartil
PREURES	Grange	Rue du Clivet		 PR-cl-Grange
PREURES	Grange	Rue du Cailleuez	24	 PR-rc24-Grange
PREURES	Grange	Rue d'Enquin	7	 PR-re07-Grange
PREURES	Grange	Rue Noire	10	 PR-rn10-Grange
PREURES	Grange	Séhen	30	 PR-SH30-Grange

PREURES	Grange et étables	Place de l'église Saint-Martin	26	 PR-rp26-Grange
PREURES	Granges	Rue du Cailleuez	10	 PR-rc10-Grange
PREURES	Grange	Séhen	32	 PR-SH32-Ferme
PREURES	Pigeonnier	Rue du Mont Rôti	4	 PR-rma04-Pigeonnier
PREURES	Pigeonniers	Rue de la Roque	23	 PR-lr23-Pigeonniers
QUILEN	Étables	Rue du prêtre	12	 QL-rpt12-Etables
QUILEN	Grange	Rue du Prêtre	8	 QL-rpt8-Grange
RUMILLY	Grange	Rue de la Huberderie	20	 RU-rHub20-Ferme

RUMILLY	Grange	Beaussart, allée du Grand Puits	2	 RU-BEAU-AllPuits02-Grange
RUMILLY	Grange	Beaussart, rue de l'Entre deux Bois		 RU-BEAU-rEdB-Grange
RUMILLY	Pignon	Beaussart, rue de la Chapelle	4	 RU-BEAU-rChap04-Pignon
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS	Grange	Rue principale	25	 SMSB-rp25-Ferme
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS	Ferme	Etreuille, rue Principale	4	 SMSB-ET-rp4-Ferme
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS	Puits	Etreuille, route de Quilen		 SMSB-ET-rq-Puits
VERCHOCQ	Grange et pigeonnier	Rue principale	9	 VQ-rp09-Dépendance

VERCHOCQ	Étables	Gournay, rue du Bois	2	 VQ-GOU-rBois02-Etables
VERCHOCQ	Fermette	Rue de Bas	14	 VQ-rbas14-Fermette
VERCHOCQ	Grange	Chemin perdu	1	 VQ-cheper01-Grange
VERCHOCQ	Grange	Gournay, rue de la Chapelle	4	 VQ-GOU-rChap04-Grange
VERCHOCQ	Grange	Rue principale	36	 VQ-rp36-Grange
VERCHOCQ	Puits	Gournay, rue de la Chapelle	9	 VQ-GOU-rChap19-Chapelle et puits
WICQUINGHEM	Étables	Rue du Moulin	5	 WCQ-rMou05-Etables
ZOTEUX	Puits, pigeonnier et grange	Ruelle du Bout de dessous	31	 ZO-rBout31-Dépendances

ZOTEUX	Étables	Ruelle du Bout de dessous	74	 ZO-rBout74-Etables
ZOTEUX	Plaque de cocher	Rue des Fauchelles	26	 ZO-rFau26-Plaque de cocher

AIX EN ERGNY

Comité d'Histoire du Haut-Pays, 23 rue Jonnart, 62560 Fauquembergues. Tel. : 03 21 93 53 00. E-Mail : sophie@histoirehautpays.com



Aix-en-Ergny, son église à clocher-mur

PRESENTATION GENERALE

Aix-en-Ergny forme ***un village dont l'habitat est dispersé sur deux axes : l'un longeant l'Aa, l'autre nord-sud***. Le bourg a conservé de nombreuses prairies et d'anciens sentiers, comme au début du XIXe.

L'habitat rural originellement en torchis et bois s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe. Ces maisons ont pour la plupart été recouvertes d'un enduit au XXe, avant d'être remplacées et complétées par des constructions d'époques récentes. Il en résulte une disparité de l'habitat, qui a cependant laissé quelques rares témoins anciens de qualité architecturale : si les longères traditionnelles en torchis (voire en brique) sont en décrépitude aujourd'hui, Aix-en-Ergny compte deux très belles longères en craie taillée, une demeure en brique blanchie en cœur de bourg, et une grande ferme en brique à pigeonnier à l'entrée du village, dignes d'intérêt.

Son église Saint-Léger est celle d'une petite paroisse, et son clocher-mur (ou campenard) est typique des églises rurales du Montreuillois.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE A CLOCHER-MUR** (ou campenard) est une caractéristique des petites paroisses de la haute vallée de l'Aa, avec celles de Rumilly et d'Ergny. On retrouve ce type de clocher à Lebiez et Cormette (Zudausques), et plus localement sur certaines chapelles prenant forme de petites églises comme à Beaussart (Rumilly).

~ **Deux longères en craie taillée** sur solin de silex témoignent de la qualité de constructions des **grandes fermes aux XVIIe et XVIIIe siècles.**

~ **Une grande ferme en brique** avec pigeonnier maçonné marque l'entrée de la commune : elle est représentative d'une série de grandes fermes en brique rebâties durant la 2e moitié du XIXe dans le pays.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIEL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Mairie-école	Rue de l'Église	1	Mairie-école type IIIe République, en brique (enduite), élevée en 1884 (le maire, maçon de métier, démissionna pour pouvoir emporter le marché) Arrière enduit non peint. Sur la gauche du bâtiment passait la ligne de chemin de fer.	 AIX-reg01-Mairie-école
Commémoratif	Monument aux morts	À l'entrée du cimetière		Monument aux morts de type en obélisque, le plus commun en milieu rural.	 AIX-Monumort
Domestique	Ferme	Rue du Haut-Pays	545	Ferme dont les dépendances hautes en brique ferment la cour sur rue, avec pigeonnier tour couverte à 4 pans, dont le mur sur rue présente un haut solin de silex à épis de brique et partie haute refait en brique.	 AIX-rHP545-Ferme

Domestique	Ferme	Rue du Mont Hulin	76	Longère en brique sur rue (toiture éventrée), volets à trois barres, pignon brique et torchis sommital.	 AIX-rMH76-Ferme	Domestique	Fermette	Rue du Mont Hulin	6	Fermette en torchis sur rue, de plan en L, abandonnée à la végétation, en ruines.	 AIX-rMH06-Fermette
Domestique	Ferme du Tronquoy	Le Tronquoy	229	Imposante longère dominant un talus, en craie taillée sur solin de silex, baies en anse de panier.	 AIX-TRON229-Ferme	Domestique	Maison	Rue de l'Aa	190	Maison en brique sur rue, frise à crémaillère et denticules, baies à linteaux alternés de brique rouge et grise.	 AIX-rAa190-Maison
Domestique	Fermette	Rue du Haut-Pays	348	Longère sur rue en torchis restauré (baies remaniées) et partie en craie taillée sur solin de silex.	 AIX-rHP348-Fermette	Domestique	Maison	Rue de l'Aa, angle avec rue de l'Église	398	Maison formée de deux corps de plain-pied en brique blanchie, formant un angle sur rue. Porte avec marquise, clés de fenêtres, frise en gouttes.	 AIX-rAa398-Maison
Domestique	Fermette	Rue de l'Aa	70	Logis en torchis délabré (doit être restauré pour gîtes), baies à 6 carreaux, dépendances en brique.	 AIX-rAa70-Fermette	Domestique	Maison	Rue de l'Aa	441	Maison en brique à étage de deux travées, toiture en bâtière, linteaux des baies à pans coupés, accolée d'un plain-pied couvert en croupe à gauche et d'un autre (garage) à droite couvert en bâtière. Frise à crémaillère.	 AIX-rAa441-Maison

Religieux	Calvaire	Rue du Mont Hulin	3	Calvaire adossé au pignon d'une grange sur rue, dans une propriété privée.	 AIX-rMH03-Calvaire
Religieux	Église Saint-Léger	Rue de l'Église		Petit édifice reconstruit au XVIIe, excepté son portail et une partie de la nef plus anciens. Cloche classée MH de 1712 installée dans un clocher-mur.	 AIX-Église

AIX 1 MOTTE
Le Mont-Hulin
62650 Aix-en-Ergny.
Parcelle cadastrale A 62.
AIX-Motte

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale





HISTORIQUE ET FONCTIONS

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

DESCRIPTION GENERALE

L'ensemble fortifié est constitué d'un tertre de forme ovalaire de 8 à 9 mètres de haut et de 26 à 30 mètres de diamètre. La basse-cour, adjacente, dépasse les 9000 m^2. Cette motte constitue l'un des vestiges les mieux conservés du Haut-Pays. Un souterrain aurait été découvert à proximité. Toutefois, la seigneurie d'Aix est très mal documentée et la certitude, en ce domaine, ne vient qu'avec le XVIe siècle.

INTERET

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.

MOTTE CASTRALE



Le Mont-Hulin,
62650 Aix-en-Ergny.
Parcelle cadastrale A 62.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(Applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

AIX -2 FERMETTE

70 rue de l'Aa,

62650 Aix-en-Ergny.

Parcelle cadastrale B 304.

AIX-rAa70-Fermette

TYPOLOGIE :

Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère perpendiculaire à la voie accompagnée de deux dépendances en brique.

Volumétrie

Ensemble de bâtiments de plan rectangulaire, de plain-pied formant une cour.

Matériaux

- Murs de la longère élevés en torchis chaulés au soubassement peint en bleu. Pignon côté rue en brique. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Deux dépendances en brique, une en fond de cour et l'autre perpendiculaire à la voie, coiffées d'un toit en bâtière couvert de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de portes vitrées et de plusieurs baies à six carreaux. Absence de symétrie. Combles éclairés de châssis de toit à l'arrière.
- Dépendances éclairées de baies en demi-lune et de portes à deux vantaux superposés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.

FERME



70 rue de l'Aa,
62650 Aix-en-Ergny.
Parcelle cadastrale B 304.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(Applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies de la longère et les baies à petits carreaux si cela est possible, et dans le cas contraire une proportion des fenêtres plus hautes que larges
- Les ouvertures des dépendances (baies en demi-lune)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des châssis actuels par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AIX 3 MAIRIE-ECOLE
1 rue de l'église,
62650 Aix-en-Ergny.
Parcelle cadastrale B 132.
AIX-reg01-Mairie-école

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Mairie-école type IIIe République







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

Mairie-école caractéristique de la IIIe République élevée en 1884. Sur la gauche du bâtiment passait la ligne de chemin de fer.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Ensemble de trois édifices accolés :

- Une façade-pignon coiffée d'un toit en bâtière couvert de tuile,
- un édifice composé d'une lucarne de toit pendante, coiffé d'un toit en bâtière couvert d'ardoise et aujourd'hui accolé à une partie vitrée,
- un bâtiment de plan rectangulaire prolongé récemment d'un appentis.

Matériaux

Ensemble élevé en brique enduite et peinte pour la façade d'accueil tandis que la façade arrière est enduite et non-peinte.

Façades et percements

Façade d'accueil de la mairie-école percée de plusieurs baies cintrées à imposte dont trois larges baies cintrées au niveau de l'édifice de plan rectangulaire abritant autrefois les classes. Et une lucarne de toit pendante à imposte au linteau droit pour le bâtiment en retrait.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAIRIE-ECOLE
1 rue de l'église,
62650 Aix-en-Ergny.
Parcelle cadastrale A 324.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile, ardoise)
- Les larges baies cintrées

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AIX 4 FERMETTE
348 rue du Haut Pays,
62650 Aix-en-Ergny.
Parcelle cadastrale B 90.
AIX-rHP348-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Longère en bordure de voie.

Matériaux

Longère élevée en torchis chaulé au soubassement peint en noir. Parties cimentées. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de deux portes vitrées et de deux baies remaniées. Absence de symétrie. Combles éclairés par deux châssis de toit.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
348 rue du Haut Pays,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 90.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur els parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- Les baies à petits carreaux

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des châssis de toit actuels par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AIX 5 FERME
229 rue du Tronquoy,
62650 Aix-en-Ergny.
Parcelle cadastrale A 324.
AIX-TRON229-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en craie







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Imposante longère dominant un talus en craie taillée composée de trois parties distinctes à savoir une première partie de la longère prolongée d'une partie à étage puis d'une partie plus basse aux baies plus petites.

Matériaux

Longère élevée en craie taillée sur un soubassement en silex. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant deux cheminées. Pignon en brique en partie supérieure.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée dans une première partie de quatre baies à douze carreaux en anse de panier aux volets à trois barres, peints en bleu, et d'une porte d'entrée à imposte en anse de panier. La deuxième partie est percée d'une baie à linteau droit à l'étage. La dernière partie est percée de six baies à douze carreaux en anse de panier. Absence de symétrie. Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
229 rue du Tronquoy,
62650 Aix-en-Ergny.
Parcelle cadastrale A 324.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, brique, tuile)
- L'alignement asymétriques des baies
- Les baies à petits carreaux
- Les volets à trois barres
- Les différents linteaux droits et cintrés

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AIX 6 MAISON
441 rue de l'Aa,
62650 Aix-en-Ergny.
Parcelle cadastrale B 126.
AIX-rAa441-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La généralisation de l'usage de la brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle renouvelle non seulement le modèle rural de la fermette, mais installe un modèle de la maison à étage. Elle apparaît aussi bien dans les bourgs qu'en campagne. Les murs intégralement élevés en brique montrent un appareillage à la française. L'ornementation est variée malgré cet unique matériau. Elle exploite la géométrie de la brique pour créer des motifs en saillie.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage en bordure de voie.

Volumétrie

Maison à étage de deux travées (coiffée d'un toit en bâtière) accolée à un plain-pied couvert en croupe à gauche et d'un autre édifice (garage) à droite couvert en bâtière.

Matériaux

Maison élevée en brique sur un soubassement peint en bleu gris. Ornementation : deux frises à crémaillères sous le toit, encadrements des fenêtres en saillie du mur.

Façades et percements

Façade d'accueil de la maison percée d'une porte d'entrée et d'une fenêtre au linteau droit brisé sur les côtés, étage percé de deux baies au linteau à pans coupés. Pignon percé d'une baie au linteau droit. Édifice à croupes percé de deux fenêtres au même linteau à pans coupés et d'une porte d'entrée au linteau droit à pans coupés. Autre bâtiment percé de deux portes de garage. Absence de symétrie. Combles non éclairés.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle de la maison à étage, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
441 rue de l'Aa,
62650 Aix-en-Ergny.
Parcelle cadastrale B 126.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les linteaux brisés des baies

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Alette, un ensemble architectural et urbain bien préservé

PRESENTATION GENERALE

Alette forme ***un village rue, développé le long de la Bimoise, affluent de la Course, et s'étendant vers un hameau*** (Toutendal), avec un hameau isolé au nord (La Hestroye), et un écart au sud (Le Ménage) sur le plateau.

L'habitat traditionnel à pans de bois et torchis a largement été restauré dans le respect des volumes et couleurs, ce qui donne au village une unité intéressante, notamment rue Principale et route d'Hucqueliers. Quelques constructions bien conservées ont valeur d'exemple (ferme de la rue Neuve datée de 1786 notamment).

Le village conserve ***de nombreuses traces de son histoire*** du Moyen Age à nos jours. La motte de Toutendal, le château de Montcavrel, l'église Saint-Laurent, le manoir du Ménage, le moulin de Toutendal, les maisons bourgeoises, les fermes, les anciens commerces, les écoles successives, constituent un ***ensemble architectural et urbain exemplaire*** sur le secteur étudié, et sont autant de jalons qui permettent de relier le bourg d'aujourd'hui à son passé.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

- **L'EGLISE SAINT-LAURENT,** est dotée d'une tour centrale du XIIe siècle, rare réalisation du premier âge gothique sur le secteur marqué par un renouvellement des édifices religieux à la fin du Moyen Age
- **LE CHATEAU DU MONT CAVREL,** forteresse médiévale progressivement transformée en exploitation agricole, conserve les vestiges imposants d'une enceinte fortifiée du XVe siècle
- **LA FERME DU MENAGE D'ALETTE datée de 1624** est pourvue d'éléments défensifs qui trahissent un souci de sécurité dans ce territoire marqué par les conflits opposant le roi de France à ses grands rivaux européens
- **LA MOTTE CASTRALE DE TOUTENDAL,** est l'une des 14 recensées sur le territoire et illustre la multiplication des micro-seigneuries aux IXe et Xe siècles
- **LE MOULIN DE TOUTENDAL** construit en silex est **l'un des rares moulins à vent du secteur conservé**
- **LES FERMETTES RESTAUREES, bâties le long de la Bimoise et route d'Hucqueliers** forment un ensemble harmonieux et contribuent à faire perdurer le modèle de l'habitat rural traditionnel
- **LA CHAPELLE NOTRE DAME DU ROSAIRE, unique chapelle du village, mériterait d'être restaurée**
- **QUELQUES FERMETTES A L'ABANDON autour de l'église sont représentatives de l'architecture traditionnelle et des modes constructifs locaux, leur restauration constituerait une plus-value pour ce cœur de bourg ancien.**

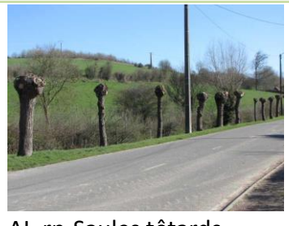
Catalogue des sites d'intérêt patrimonial, historique et mémorial

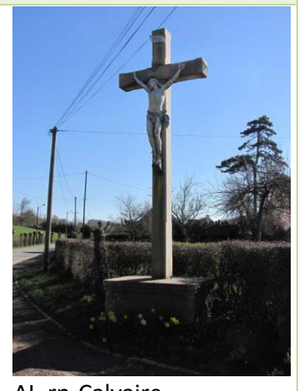
Type	Sujet	(Hameau), Voie	N°	Intérêt	PHOTOS
Civil	École	Rue principale	15	École en brique à pignon central en léger avant-corps, typique des écoles de la IIIe République. Un quillier existait dans la cour.	 AL-rp15-Ecole
Commémoratif	Monument aux morts	Rue de l'Église		En angle du cimetière, sur rue. Obélisque surmonté d'une croix, fût sculpté d'un glaive et de la palme des martyres, monté sur un piédestal à trois degrés, encadré de petits pilastres. Marbrier : Dechamps de Fruges. Inauguré le 4 octobre 1931. Plaque à la mémoire d'Irénée Chevalier fusillé par les Allemands le 14 mai 1942.	 AL-reg-Monumort
Commémoratif	Monument Chevalier	Rue principale (devant l'église)		Élevé en bordure du cimetière, en mémoire de la tragédie de Beussent. Stèle en granit belge gravée d'une croix de Lorraine, encadrée de deux colonnes portant les portraits en médaillon du père et du fils Chevalier. Marbier : Dechamps de Fruges.	 AL-rp-Monument Chevalier
Commémoratif	Plaque	Rue principale		Près de l'église, plaque en mémoire des bombardements de la Seconde Guerre mondiale, en particulier celui du 14 décembre 1943 ayant atteint l'église et les fermes environnantes, par erreur de renseignement.	Non photographié (masqué par les herbes).

Domestique	Chartil	Route d'Hucqueliers	24	Chartil perpendiculaire à la voie, couvert en bâtière de tuiles.	 AL-rhu24-Chartil
Domestique	Château du Mont Cavrel			Château médiéval dont la haute cour a disparu. Bâtiments en pierre, dont un manoir rebâti en 1842 sur trois étages et 6 travées, répartis le long d'une enceinte fortifiée en pierre. Dépendances du XVIe. Colombier circulaire de 1761 (signé Firmin Calicque) avec armoiries des Monchy et cadran solaire au milieu de la cour. Château rebâti en 1761 par les de Caverelle. Alfred Minet, maire d'Alette, possède les vestiges du château de Montcavrel et sa ferme à partir de 1862, exploitation que son fils Charles exploite encore en 1892.	 AL-rcha-Château Montcavrel 
Domestique	Ferme	Route d'Hucqueliers	30	Longère en torchis avec toiture en bâtière en fond de cour. Grange en torchis aux murs sans aplomb perpendiculaire à la voie à gauche, avec lucarnes pendantes en chien assis, huisseries rouges. Maison neuve construite sur rue.	 AL-rhu30-Ferme
Domestique	Ferme	Route d'Hucqueliers	34	Longères sur cour en herbe en parcelle triangulaire en angle de rue. Maison rénovée en fond de cour, solin noir, toiture en bâtière. Grange sur rue en torchis et parties cimentées, couverte d'une toiture à croupes.	 AL-rhu34-Ferme
Domestique	Ferme	Route d'Hucqueliers	47	Logis à étage rénové couvert d'une toiture à croupes. Curieuse construction en milieu rural.	 AL-rhu47-Ferme
Domestique	Ferme	Route d'Hucqueliers	50	Grande ferme composée de bâtiments en longère en fond de cour autrefois en torchis, aujourd'hui rénovés, avec granges en brique en retour et sur rue.	 AL-rhu50-Ferme
Domestique	Ferme	Route d'Hucqueliers	52	Ferme composée : - d'une maison reconstruite en fond de cour en brique peinte en blanc, percée de 5 fenêtres et deux portes avec encadrements à clés, angles marqués de pilastres à redents - d'une grange perpendiculaire à la voie, élevée en moellons de craie noyés d'argile sur solin de silex, percée de baies en demi-lune de brique, et dont le pignon sur rue est percé d'une grande baie cintrée et d'une niche à la Vierge surmontée d'un cartouche illisible - d'un chartil accolé au bâtiment précédent côté pâture à droite - de dépendances accolées à gauche de la maison et faisant retour vers la voie, en silex aux angles et encadrements des baies en brique Fontis de carrière de craie derrière la maison, pouvant expliquer la présence de moellons.	 AL-rhu52-Ferme

Domestique	Ferme	Route d'Hucqueliers	57	Longère rénovée en fond de cour et dépendances en brique formant retour sur rue.	 AL-rhu57-Ferme	Domestique	Ferme du Ménage	Le Ménage, route de Montreuil		Métairie fortifiée élevée en grès et brique en 1624 par Antoine Helbert, avec une échauguette et fenêtre de tir accessible depuis la cheminée d'une chambre. La 2e tour côté jardin a disparu. Salle du rez-de-chaussée couverte d'un plafond à voûtains de brique typique du XVIIe. C. Delesalle, qui rachète le Ménage d'Alette à la famille Enlart de Grandval le 6 octobre 1920 est alors député du Nord.	 AL-rMont-Ménage
Domestique	Ferme	Route d'Hucqueliers	64	Grande ferme à cour carrée avec logis rénové en fond de cour (cimenté à l'arrière) en partie en brique, granges sur rue en silex et bardage bois posé à clin (toitures en bâtière et une à croupes), petite grange avec appentis ouvert dans la pâture à chevaux derrière. En face, grand chartil en bois dont les piles ont été consolidées en béton.	 AL-rhu64-Ferme	Domestique	Fermette	Rue du Château	10	Longère en torchis sur solin en silex noyé d'argile, percée de fenêtres à 6 carreaux, et d'une porte à imposte sur rue.	 AL-rcha10-Fermette
Domestique	Ferme	Rue principale	22	Ferme à cour carrée avec logis en fond de cour en brique, granges en torchis (portes à double vantail rouges) et chartil à gauche, grange en torchis dont la toiture à croupes est datée de 1854 à droite.	 AL-rp22-Ferme	Domestique	Fermette	Rue de l'Eglise	à gauche du 1	Longère en fond de cour couverte d'une toiture à croupes. Matériaux d'origine remplacés, mais volumes conservés.	 AL-reg-Fermette
Domestique	Ferme	Rue principale	45	Ferme composée d'un logis en fond de cour restauré (cimenté), avec lucarne au-dessus de la porte, et entrée de cave, encadrée de deux granges en retour, en torchis et partie en brique, dont une avec lucarne pigeonnier à lambrequins en bâtière.	 AL-rp45-Ferme	Domestique	Fermette	Route d'Hucqueliers	25	Longère en torchis aux huisseries bleues perçant irrégulièrement la façade sur cour enherbée, avec porte vitrée, et solin cimenté noir. Cour fermée de bâtiments dont une longue grange en torchis sur solin de silex aveugle sur rue, dont le retour côté pâture montre des pans de bois apparents.	 AL-rhu25-Fermette
Domestique	Ferme du Bailli	Rue Neuve	3 et 5	Ancienne ferme du XVIIIe, dite du bailli. Logis en fond de cour rebâti vers 1900, en brique (peinte en rouge) avec un étage carré. Linteaux droits sauf pour la porte surmontée d'une accolade sommée d'une croix. Grange en brique peinte en blanc formant retour vers la rue, avec deux lucarnes pendantes, dont le pignon est percé d'un pigeonnier en lignes.	 AL-rn3-5-Ferme du Bailli	Domestique	Fermette	Route d'Hucqueliers	32	Longère rénovée avec toiture à croupes et coyau, cheminée cimentée à mitron, solin noir, baies à 6 carreaux et volets à trois barres.	 AL-rhu32-Fermette Vieux vélo

Domestique	Fermette	Route d'Hucqueliers	derrière le 32	Longère rénovée en fond de cour herbée, baies à 6 carreaux, solin noir, huisseries bleues, deux lucarnes en bâtière.	 AL-rhuderrière32-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	25	Fermette avec retour, rénovée, au solin noir et huisseries vert foncé.	 AL-rp25-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	8	Longère rénovée en léger retrait de la voie, couverte en bâtière à coyau, solives apparentes en façade, huisseries bleues, porte à double vantail. Plaque de cocher.	 AL-rp8-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	9	Fermette en léger retrait de la voie, restée "dans son jus" : torchis (dégradé), solin noir, baies à six carreaux et volets à trois barres, porte à imposte, pignon en essentage de tuiles. <u>Altération</u> : à l'abandon.	 AL-rp9-Fermette
Domestique	Fermette	Route de Preures	12	Longère en fond de cour rénovée, solin et encadrements peints en vert, curieux décors à godrons aux linteaux.	 AL-rpr12-Fermette
Domestique	Fermette	Rue Toussaint	1	Longère en torchis en fond de cour restée dans son jus (terrain abandonné). En retour à droite : grange en torchis, chartil adossé en brique. **EN COURS DE DISPARITION EN 2019. NON RESTAURABLE.**	 AL-rTous1-Fermette
Domestique	Grange	Rue des Creuses	2	Dépendances de l'ancienne ferme du château de Monfort qui se situait de l'autre côté de la rue principale. Très longue grange en torchis sur solin protégé en bardage bois (brique par endroits), percée de portes et de deux lucarnes pendantes couvertes en bâtière, huisseries rouges, côté cour, aveugle côté pâture et rue. La toiture descend pour former un appentis ouvert côté pâture.	 AL-rcre2-Ferme
Domestique	Grange	Route d'Hucqueliers	40	Grange sur rue, en bardage bois sur solin de brique, couverte en bâtière de tuiles.	 AL-rhu40-Grange
Domestique	Grange	Rue du Moulin	20	Grange en torchis en fond de cour, huisseries rouges	 AL-rml20-Grange
Domestique	Granges	Route d'Hucqueliers	16	Longue grange rénovée et appropriée en maison, en retrait de la voie avec portes à vantaux superposés, avec à gauche une grange longeant la voie en bardage bois posé à clin mais ouverte en chartil sur la cour, et à droite une autre grange perpendiculaire à la voie, avec bardage bois posé à clin et toiture de tuile en bâtière.	 AL-rhu16-Granges
Domestique	Maison	Rue de l'Église	1	Petite maison à étage carré en pierre sur solin de brique, avec corniche en pierre et toiture de tuile en bâtière, flanquée de deux parties basses enduites (matériau indéfini). Longue grange en retour sur rue. Les Lanche, famille de rentiers, en sont propriétaires au XIXe.	 AL-reg1-Maison

Domestique	Maison	Rue Neuve	?	Maison en torchis rénovée au solin noir et baies restaurées, couverte d'une toiture en bâtière à coyau portant le millésime 1786.	 AL-rn-Maison	Économique	Café	Rue principale	11	Café Fauquembergue. Longère rénovée présentant un pignon avec une devanture commercial en bois (deux fenêtres encadrant une porte).	 AL-rp11-Café Fauquembergue
Domestique	Maison	Rue principale	14	Maison en brique peinte en blanc, percée de 4 fenêtres et d'une porte centrale aux encadrement cintrés peints en rouge. Frises en crémaillère et en gouttes sous la toiture à croupes percée de deux lucarnes en bâtière. Épis de faitage et faitière aux toitures (dont celles des lucarnes).	 AL-rp14-Maison	Économique	Moulin à eau ? Pont ?	Rue Neuve		Vestiges de maçonnerie en silex et brique sur la Bimoise, qui peuvent être ceux d'un ancien moulin à eau mais confirmation par les archives.	 AL-rn-Moulin à eau
Domestique	Maison	Rue principale	16	Maison en brique (enduite) dont la façade est percée de 4 baies et de 3 portes en plein cintre à impostes vitrées. Toiture à croupes, lucarne rampante ajoutée.	AL-rp16-Maison	Économique	Moulin à vent	Rue du Moulin	10	Ancien moulin à vent circulaire élevé en mortier d'hirondelle (silex noyé d'argile), couvert en poivrière. Solin noir, baies encadrées de brique. Reconverti en gîte. Ailes disparues.	 AL-rml10-Moulin à vent
Domestique	Maison	Rue principale	41	Maison bourgeoise à étage carré sur 5 travées. Fenêtres à clés et à larmier en rez-de-chaussée, cordons séparant les étages dont le premier scandé de deux blasons. Bandeau supérieur millésimé 1867. Toiture à croupes surmontée de cheminées à mitron.	 AL-rp41-Maison	Fortification ?	Motte castrale	Route d'Hucqueliers (face au 64), Toutendal		Motte de Toutendal. Quadrilatère d'environ 40 mètres de côté sur lequel s'élevait aux Xe ou XIe siècle un donjon en bois et des palissades, avec des traces de puits au nord-est, et d'un donjon de pierre sans doute bâti a posteriori au nord. Débris de tuile plate trouvés sur le site.	 AL-rhu-Motte castrale
Domestique	Maison Montfort	Rue principale	51	Maison bourgeoise précédée d'une allée d'arbres en rideau. Maison à étage carré de 5 travées dont la centrale est surmontée d'un fronton. La porte est protégée d'un vestibule autrefois fermé accolé à une véranda. Le bâtiment est flanqué d'une aile à étage en terrasse.	 AL-rp51-Maison	Naturel	Saules têtards	Rue principale		Saules taillés en têtards le long de la Bimoise rue principale. Paysage typique des vallées affluentes de la Canche.	 AL-rp-Saules têtards

Religieux	Calvaire	Hestroy	Calvaire en béton avec plaque indiquant qu'il a été restauré en 1947 par les habitants du hameau.	 AL-Hestroy-Calvaire	Religieux	Chapelle Notre-Dame-du-Rosaire	Route d'Hucqueliers	Bâtie en silex et brique, en 1751, par la famille Occis. Détruite à la Révolution, rétablie en 1811, puis reconstruite en 1856 par le chanoine Occis, grand doyen de Montreuil.	 AL-rhu-Chapelle
Religieux	Calvaire	Rue du Château	Calvaire en fer forgé ajouré aux branches fleurdelysées. Un calvaire existait déjà en 1820 à cet endroit.	 AL-rcha-Calvaire	Religieux	Église Saint-Laurent	Rue de l'Église	Une des rares églises ayant conservé un clocher central octogonal roman du XIIe siècle dans la région.	 AL-Église
Religieux	Calvaire	Route d'Hucqueliers	Calvaire en fer forgé fleurdelysé, encadré de deux arbres.	 AL-rhu-Calvaire					
Religieux	Calvaire	Angle rue principale et rue des Creuses	Calvaire en béton.	 AL-rp-Calvaire					

AL- 1 MAISON
41 rue Principale,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 64.
AL-rcha10-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Une grande maison bourgeoise en marge du village s'est établie en 1867, date figurant sur un bandeau sous la toiture. Elle est typique des grandes maisons de famille de la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison de famille à étage en retrait de la voie.

Volumétrie

Edifice à étage rythmé par cinq travées.

Matériaux

Maison enduite coiffée d'un toit à croupes surmonté de deux cheminées à mitrons. Ornementation de la façade d'accueil : Fenêtres à clés et larmier cintré à retours en rez-de-chaussée, cordons séparant les étages dont le premier est scandé de deux blasons, pilastre marquant les angles. Bandeau supérieur millésimé 1867.

Façades et percements

Façade d'accueil percée au rez-de-chaussée de quatre baies à six carreaux et d'une porte d'entrée vitrée à imposte. L'étage est percé de cinq baies à six carreaux. Façade symétrique. Combles non éclairés.

INTERET

Les demeures à étage carré (non sous combles) restaient rares dans nos villages à cette époque. Avant la construction de celle-ci, il n'existait que deux maisons disposant d'un ou plusieurs étages, dont celle du château. En tant que construction caractéristique du modèle de la maison à étage, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
41 rue Principale,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 64.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- L'ordonnance de la façade et ses décors saillants
- Les baies à petits carreaux et à imposte
- La toiture à croupes
- Les cheminées à mitrons et leur positionnement

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL- 2 FERMETTE
10 rue du Château,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 125.
AL-rcha10-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère surélevée par rapport à la voie.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire sur rue, de plain-pied.

Matériaux

Murs gouttereaux en torchis chaulés sur un soubassement en silex noyé d'argile. Toiture en bâtière couverte de tuile et comportant une cheminée.

Façades et percements

Façade d'accueil percée d'une porte d'entrée à imposte, de cinq fenêtres dont trois à six carreaux et de deux portes à l'extrémité. Absence de symétrie. Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
10 rue du Château,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 125.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, silex, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'ordonnance de la façade

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- La pose de volets à trois barres
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-3 CHATEAU DU MONT CAVREL
Rue du Château,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale C 337.
AL-rcha-Château Mont Cavrel

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Château en pierre et brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Un petit bois abrite une enceinte fortifiée, percée d'une porte grillagée : il s'agit de l'ancienne basse-cour du château, la seule ayant échappée à la destruction, et qui a servi d'exploitation agricole jusqu'à la Grande Guerre.
La généalogie des Montcavrel, attestée à partir de 1701, laisse supposer une occupation précoce du site.
Ce patrimoine est remarquable.

DESCRIPTION GENERALE

Implantée sur le Mont Cavrel, à 83 mètres d'altitude, la forteresse domine la vallée de la Bimoise, près de sa confluence avec la Course.

Volumétrie

Ensemble d'édifices réparti le long d'une enceinte en pierre comprenant un corps de logis reconstruit en 1842 sur trois étages et six travées, un colombier daté de 1761 de plan circulaire portant des armoiries et un cadran solaire, des dépendances du XVIe siècle et d'une porte cochère.

Matériaux

- Logis élevé en pierre et brique au niveau des cordons séparant les étages, des angles et des encadrements des baies. Pignons en wambergues, toiture couverte de tuile.
- Dépendances élevées en pierre sur un soubassement en brique, toitures en bâtière couvertes de tuile.
- Pigeonnier élevé en pierre. Toiture en ardoise.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis percée à chaque niveau de six baies. Façade symétrique. Combles éclairés de deux lucarnes à capucine.
- Dépendances percées de multiples ouvertures.

INTERET

On raconte que le château est vendu à la Révolution pour le prix d'un cheval étalon et d'un bœuf gras. Son acquéreur le fait démolir. Le château devient ensuite une bergerie royale, puis nationale en 1846, transférée à Tingry en 1859.



CHATEAU DU MONT CAVREL
Rue du Château,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale C 337.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (pierre, brique, tuile, ardoise)
- L'ordonnance de la façade du bâti à étage
- Le pigeonnier

peuvent être ENVISAGES :

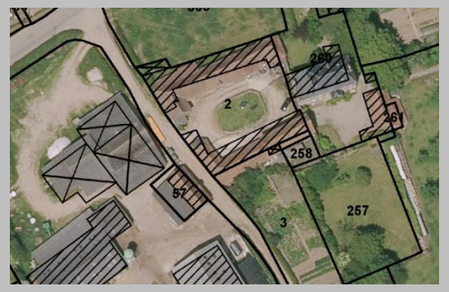
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile ou de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

AL-4 GRANGE
2 rue des Creuses,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale C 2.
AL-rcre2-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Grange en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La ferme est un domaine agricole alliant logis et dépendances agricoles, généralement à cour fermée à laquelle on accède entre deux dépendances pouvant former un passage couvert.

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en torchis chaulé, ancienne dépendance de l'ancienne ferme du château de Montfort qui se situait de l'autre côté de la rue principale.

Volumétrie

Très longue grange de plan rectangulaire, perpendiculaire à la voie.

Matériaux

Murs élevés en torchis sur un soubassement protégé en bardeaux de bois posés à clin. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

Façade sur cour percée de plusieurs grandes portes. Toiture éclairée de deux lucarnes pendantes en bâtière aux huisseries rouges. L'arrière de la grange est aveugle et comprend un appentis.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



GRANGE
2 rue des Creuses,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale C 2.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les différentes ouvertures de la grange (portes et lucarnes pendantes)
- L'appentis derrière la grange

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-5 MANOIR
1 rue de l'Eglise,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 117.
AL-reg1-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoir en craie







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

A l'entrée de la rue de l'Eglise, un petit manoir se dresse en fond de cour. Il était occupé par une famille de rentiers, les Lanche, au XIX e siècle.

Le bâtiment pourrait dater du XVIIIe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Petit manoir en fond de cour composé d'un logis et d'une dépendance en retour perpendiculaire à la voie. Logis à étage flanqué de deux parties plus basses.

Volumétrie

Bâtiments de plan rectangulaire coiffés de toits en bâtière couverts de tuile.

Matériaux

- Edifié en craie blanche de moyen appareil, son soubassement a été refait en brique, tout comme l'encadrement de ses rares baies formant un motif harpé. Ses deux niveaux sont séparés d'un cordon de pierre, et une corniche moulurée apparait sous sa toiture.
- Cet édifice est flanqué de dépendances qui devaient être en torchis. L'une d'elles formant un retour sur rue conserve encore des solives dépassant du mur.

Façades et percements

Façade d'accueil du logis percée de multiples ouvertures à petits carreaux. Absence de symétrie. Combles non éclairés.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MANOIR
1 rue de l'Eglise,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 117.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (craie, bois, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-6 FERMETTE
3 rue de l'Eglise,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 113.
AL-reg-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

A flanc de coteau, cette fermette étend son long logis sous l'ombre bienveillante d'un grand pin sylvestre. Cette maison a accueilli le prêtre de la paroisse au début du XIXe siècle, servant de presbytère.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis de plan en L composée d'une longère en fond de cour et d'une dépendance en retour.

Volumétrie

Bâtiments de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Matériaux d'origine remplacés mais l'ensemble conserve ses volumes et les caractéristiques du bâti traditionnel en torchis. Longère coiffée d'un toit à croupes.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de cinq fenêtres à six carreaux aux volets peints en vert et d'une porte d'entrée en bois plein. Absence de symétrie. Combles non éclairés. Dépendance percée de baies et de portes vitrées.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
3 rue de l'Eglise,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 113.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'ordonnance de la façade de la longère
- Les baies à petits carreaux
- Les volets à trois barres

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-7 FERMETTE
25 route d'Hucqueliers,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 152.
AL-rhu25-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

Les fermettes restaurées, bâties le long de la Bimoise et route d'Hucqueliers forment un ensemble harmonieux et contribuent à faire perdurer le modèle de l'habitat rural traditionnel.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Ensemble de bâtiment rectangulaire de plain-pied formant un U au sein d'une cour fermée enherbée composée d'une longère et de deux dépendances.

Matériaux

- Longère élevée en torchis au soubassement peint noir et toiture en bâtière couverte de tuile. Pignon en bardeaux de bois posés à clin.
- Dépendance en torchis élevée sur un soubassement de silex aveugle dont le retour côté pâture montre des pans de bois apparents.

Façades et percements

La façade d'accueil de la longère est percée de plusieurs fenêtres aux huisseries bleues, d'une porte vitrée et de plusieurs portes au seuil élevé. Absence de symétrie. Combles éclairés par une châssis de toit.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
25 route d'Hucqueliers,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 152.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, silex, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des fenêtres

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-8 FERME
30 route d'Hucqueliers,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 110.
AL-rhu30-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

Les fermettes restaurées, bâties le long de la Bimoise et route d'Hucqueliers forment un ensemble harmonieux et contribuent à faire perdurer le modèle de l'habitat rural traditionnel.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble de bâtiments comprenant une maison neuve construite sur rue, une longère en fond de cour et une dépendance perpendiculaire à la voie.

Volumétrie

Bâtiments de plan rectangulaire, de plain-pied formant une cour.

Matériaux

- Murs de la longère en fond de cour élevés en torchis. Toiture en bâtière couverte en tuile.
- Grange perpendiculaire à la voie en torchis au soubassement peint en rouge, toiture en bâtière couverte de tuile et trois briques en pyramide marquent les angles. Pignon de la grange en bardeaux de bois posés à clin avec ressaut.

Façades et percements

Grange éclairée de deux lucarnes pendantes en chien assis et de trois portes à deux vantaux superposés aux huisseries rouges.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
30 route d'Hucqueliers,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 110.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des fenêtres
- Les ouvertures de la grange
- Les arbres taillés en candélabres

peuvent être ENVISAGES :

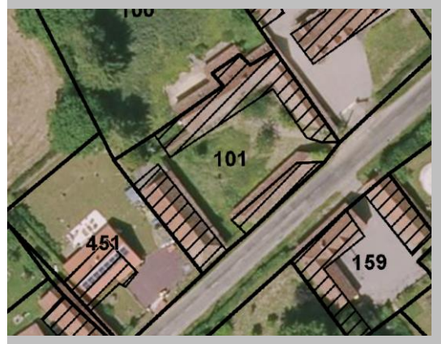
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-9 FERME
34 route d'Hucqueliers,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 101.
AL-rhu34-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

Les fermettes restaurées, bâties le long de la Bimoise et route d'Hucqueliers forment un ensemble harmonieux et contribuent à faire perdurer le modèle de l'habitat rural traditionnel.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en fond de cour rénovée mais certaines dépendances sont encore en torchis.

Volumétrie

Ensemble de bâtiments (longère et dépendances) de plan rectangulaire, de plain-pied formant une cour.

Matériaux

Murs de la longère élevés en torchis au soubassement noir. Toiture en bâtière couverte de tuile pour l'ensemble des bâtiments sauf deux dépendances sont coiffées d'une toiture à croupe d'un seul côté. Grange sur rue en torchis avec quelques parties cimentées.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée et de plusieurs baies à volets. Absence de symétrie. Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
34 route d'Hucqueliers,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 101.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

👍 **doivent être PRESERVES :**

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des fenêtres
- Les toitures à croupes

✅ **peuvent être ENVISAGES :**

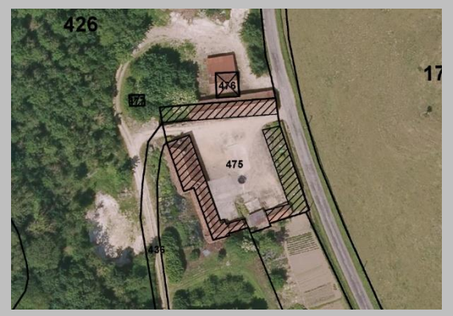
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le retrait des parties cimentées de la grange sur rue
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

❌ **doivent être PROSCRITS :**

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-10 FERME
52 route d'Hucqueliers,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 475.
AL-rhu52-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en moellons de craie et brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Si la brique est un matériau employé dans nos régions depuis la fin du Moyen Âge, son utilisation est restée assez rare jusqu'au XIXe siècle. Mais l'industrialisation croissante de la France permet de fabriquer la brique en série et ainsi d'en faire un matériau économique, qui va être largement diffusé.

DESCRIPTION GENERALE

Plusieurs bâtiments organisés autour d'une cour rectangulaire à savoir une maison reconstruite en fond de cour, une grange perpendiculaire à la voie, un chartil à étage accolé à un bâtiment et des dépendances.

Volumétrie

Bâtiments de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

- Murs du logis élevés en briques peintes en blanc. Toiture à croupes couverte de tuile.
- Grange perpendiculaire à la voie construite en moellons de craies noyés d'argile sur un soubassement de silex. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Chartil en bardeaux de bois posés à clin. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Dépendances accolées à gauche de la maison et faisant retour vers la voie élevées en silex aux angles et encadrements des baies en brique.

Façades et percements

- Maison percée de cinq fenêtres et de deux portes avec encadrements à clés, angles marqués de pilastres à redents. Combles non-éclairés.
- Grange éclairée de baies en demi-lune en brique. Le pignon sur rue est percé d'une grande baie cintrée et d'une niche à la Vierge surmontée d'un cartouche illisible.
- Chartil éclairé dans sa partie haute par une ouverture.

INTERET

Le fontis de carrière de craie derrière la maison peut expliquer la présence de moellons.
En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
52 route d'Hucqueliers,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 475.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, silex, moellons de craie, bois, tuile)
- L'ordonnance de la façade du logis
- Les baies en demi-lune des dépendances
- Le chartil

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-11 CHAPELLE
Route D'Hucqueliers,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 161.
AL-rhu-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle en silex et brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

Chapelle Notre-Dame-Du-Rosaire bâtie en 1751, par la famille Occis. Détruite à la Révolution, rétablie en 1811, puis reconstruite en 1856 par le chanoine Occis, grand doyen de Montreuil. Unique chapelle du village qui mériterait d'être restaurée.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied et coiffé d'un toit en bâtière couvert de tuile se prolongeant par un auvent en plein cintre.

Matériaux

Murs élevés en partie en silex renforcés par de la brique au niveau des angles et de la corniche sous la toiture. Façade d'accueil élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir.

Façades et percements

Chapelle percée d'une porte d'entrée en plein cintre en bois ajourée et d'une petite baie de chaque côté.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



CHAPELLE
Route d'Hucqueliers,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 161.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, bois, brique, silex, tuile)
- Ses ouvertures

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

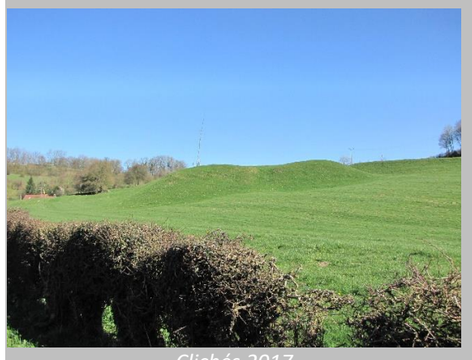
- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-12 MOTTE CASTRALE
Route d'Hucqueliers,
Toutendal,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 177.
AL-rhu-Motte castrale

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTION

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

Dans le virage, à droite, une élévation se dessine très nettement dans la pâture.

DESCRIPTION GENERALE

Motte castrale de Toutendal

La motte est constituée par une butte quadrangulaire, assez vaste, d'une superficie de 1200 m2 et d'une hauteur de 8,50 mètres. La basse-cour semble s'étendre sur les parcelles voisines.

La basse-cour s'étend sur les parcelles voisines. Un certain Jean de Toutendal apparaît dans les textes en 1374.

INTERET

La motte castrale de Toutendal, est l'une des 14 recensées sur le territoire et illustre la multiplication des micro-seigneuries aux IXe et Xe siècles.

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.



MOTTE CASTRALE
Route d'Hucqueliers,
Toutendal,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 177.

PRESCRIPTIONS spécifiques

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être envisagés :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être proscrits :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

AL-13 MOULIN A VENT
10 rue du Moulin,
Toutendal,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 72.
AL-rml10-Moulin à vent

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Moulin à vent





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Sur les hauteurs, un ancien moulin à vent à perdu ses ailes mais continue de dominer le paysage, à 110 mètres d'altitude. Il est restauré une première fois en 1969 par Bernard Ferraro, ancien guitariste de Françoise Hardy et d'Eddy Mitchell ! Sauvé de la ruine, il est plus tard reconverti en gîte rural. Baptisé le « Moulin de l'Angélus » pour cette seconde vie, c'est un des rares conservés dans la région.

Il existait déjà un moulin à vent à cet endroit au milieu du XVIIIe siècle, mentionné sur la carte de Cassini, et qui apparaît sur le cadastre en 1834. Au tout début du XIXe siècle, jusque vers 1950, c'est la famille Fournier qui exploite ce moulin à farine. Philémon et sa femme Henriette Poulain sont suivis à partir de 1836 par leur fils et sa femme Marie Elisabeth Delétoille.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Bâtiment de forme circulaire. Le toit en poivrière a été remonté dans les années 1960, et couvert en ardoise.

Matériaux

Bâti en silex noyés de mortier d'argile (mortier d'hirondelle) sur un soubassement peint en noir. Ses murs mesurent un mètre d'épaisseur. Les encadrements des baies sont maçonnés en brique.

Façades et percements

Moulin percé de quelques petites fenêtres sur les trois niveaux, réparties sans régularité, d'une porte sud, et une porte fenêtre a été aménagée au nord.

INTERET

Le moulin de Toutendal construit en silex est l'un des rares moulins à vent du secteur conservé, il est donc important de préserver dans la mesure du possible ce bâti.



MOULIN
10 rue du Moulin,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale B 72.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (silex, brique, ardoise)
- Les percements
- Le toit en poivrière

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes).

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

AL-14 FERME DU MENAGE
Route de Montreuil,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale C 335.
AL-rMont-Ménage

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en pierre





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Métairie fortifiée élevée en grès et brique en 1624 par Antoine Helbert, avec une échauguette et fenêtre de tir accessible depuis la cheminée d'une chambre. La 2e tour côté jardin a disparu. Salle du rez-de-chaussée couverte d'un plafond à voûtains de brique typique du XVIIe. C. Delesalle, qui rachète le Ménage d'Alette à la famille Enlart de Grandval le 6 octobre 1920 est alors député du Nord.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Corps de ferme à cour carrée composé de nombreuses dépendances couvertes de toitures à croupe, en retrait de la voie publique.

Matériaux

Brique, craie, grès, silex, tuile

Façades et percements

Porche en plein cintre couvert d'une toiture à croupe en tuile formant l'entrée du site. Dépendances de part et d'autre du porche en craie et en brique, de percements irréguliers.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie de ces grands domaines ruraux anciens, ménages et manoirs, témoignant d'une époque où l'insécurité régnait dans les campagnes. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME du Ménage
1 rue Toussaint,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 107.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique, et en cour carrée
- Les matériaux et leur appareillage (craie, brique, tuile)
- L'alignement asymétrique des fenêtres
- Le porche couvert d'entrée

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension des bâtiments vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-15 MAISON
Rue Neuve,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 4.
AL-rn-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

Sa toiture porte la date de 1786. Ce millésime datant la bâtisse, peut provenir d'une ancienne inscription gravée sur une des poutres de la maison, comme c'était l'usage. Le plan cadastral de 1834 montre que la maison était prolongée de dépendances organisées autour d'une cour carrée.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis rénovée.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, coiffé d'un toit en bâtière à coyau portant le millésime 1786 comportant une cheminée. Constructions en appentis aux extrémités de la longère.

Matériaux

Murs élevés en torchis au soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

Façade d'accueil percée de deux portes vitrées, de trois fenêtres restaurées à six carreaux et de volets à trois barres. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
Rue Neuve,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 4.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des fenêtres
- Le millésime 1786 sur le toit

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-16 ECOLE
15 rue Principale,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 88.
AL-rp15-Ecole

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / École en brique





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

DESCRIPTION GENERALE

Bâtiment de plan rectangulaire en retrait de la voie.

Volumétrie

Bâtiment à pignon central en léger avant-corps, de plan rectangulaire et coiffé d'une toiture en bâtière couverte de tuile comprenant deux cheminées.

Matériaux

École élevée en brique. Ornementation de la façade d'accueil : cordon sous la toiture et encadrements des baies en brique.

Façades et percements

Façade d'accueil percée d'une porte d'entrée en bois vitrée à imposte et de trois larges baies cintrées à imposte. Les combles sont éclairés d'une baie en plein cintre au niveau du fronton central.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAIRIE-ECOLE
15 rue Principale,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 88.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les larges baies cintrées et la porte à imposte vitrée
- L'avant-corps et son fronton central

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AL-17 MAISON MONTFORT
51 rue Principale,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale C 260.
AL-rp51-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

A gauche de la ferme de Montfort s'élève une demeure bourgeoise n'ouvrant pas sur la cour mais sur la rue, accessible par une longue allée bordée de rideaux d'arbres.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage en retrait de la voie, perpendiculaire à la cour fermée et formée par les dépendances de la ferme.

Volumétrie

Edifice à étage rythmé par cinq travées et coiffé d'une toiture à croupes couverte d'ardoise comprenant deux cheminées. Il est prolongé à droite d'un pavillon de deux travées. Celui-ci couvert d'un toit en terrasse, tout comme les deux autres appendices en rez-de-chaussée, ajoutés en façade : une rotonde fermée qui protège l'accès principal et à gauche, une pièce vitrée formant trois pans.

Matériaux

Ornementation de la façade d'accueil : cordons soulignant les étages.

Façades et percements

Façade d'accueil percée de multiples ouvertures à imposte légèrement cintrées. Combles éclairés d'un oculus au sein du fronton et de châssis de toit.

INTERET

La pièce vitrée à trois pans au rez-de-chaussée est un témoin des premières « verandahs » exportées par les britanniques de leurs colonies d'Inde fin XIXe siècle. Le style néoclassique de la demeure s'affiche avec un fronton triangulaire, des cordons soulignant les étages et les baies légèrement cintrées timbrées de clefs.

L'ajout de pavillons divers brisant la régularité de la construction, permet de dater cette maison de la fin du XIXe, époque où le goût pour l'architecture éclectique et asymétrique est en vogue.



MAISON MONTFORT
51 rue Principale,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale C 260.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (ardoise)
- L'ordonnance de la façade (pilastres, encadrements des baies, cordons)
- L'emplacement et la hauteur des cheminées

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

AL-18 FERMETTE
9 rue Principale,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 97.
AL-rp9-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis en front de rue et en plein cœur de bourg.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire en léger retrait de la voie, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux

Mur sur rue élevé en torchis avec un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile. Pignon en essentage de tuile.

Façades et percements

Façade d'accueil percée d'une porte d'entrée, de quatre fenêtres à six carreaux et volets à trois barres. Absence de symétrie. Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
9 rue Principale,
62650 Alette.
Parcelle cadastrale D 97.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Avesnes, une micro-commune

PRESENTATION GENERALE

Avesnes forme ***un village rue.*** L'habitat s'est développé le long des deux artères du village, la rue de Maninghem et la rue de l'Eglise.

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe. On y remarque des détails constructifs et ornementaux observés ailleurs sur le territoire (corniches à redents…). Il se compose essentiellement de fermes modestes à cour fermée. Des granges en brique sur soubassement de silex, fermant les cours sur rue constituent ainsi le front bâti.

Le village d'Avesnes qui présente ***la plus faible densité de population*** du secteur étudié, semble avoir été longtemps lié à celui tout proche d'Herly avec lequel il partageait la cure et l'école.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-MARTIN, dite CHAPELLE CAVALIER,** est un édifice modeste comprenant une nef et un chœur moins large à chevet plat. Les murs sont dressés en assises de craie, en brique et en silex. Cette variété d'appareillage et de matériaux rendent la datation difficile. Un clocher couvert d'ardoises s'élève à la rencontre du chœur et de la nef.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Mairie	Rue de l'Église		Une des plus petites mairies du département.	 AVN-reg-Mairie
Domestique	Ferme	Route de Maninghem	6	Ferme en brique avec logis en fond de cour de façade cimentée, avec corniche, longues dépendances en retour dont une en brique à gauche, celle de droite refaite en parpaing.	 AVN-rMan06-Ferme
Domestique	Fermette	Rue de l'Église	4	Fermette en brique, à cour fermée par des dépendances.	 AVN-reg04-Ferme
Domestique	Granges	Route de Maninghem	2	Granges sur rue : l'une en brique blanchie sur solin en silex, l'autre en torchis nu sur silex.	 AVN-rMan02-Granges
Domestique	Grange	Rue de l'Église	10	Grange sur rue en brique	 AVN-reg10-Grange
Domestique	Maison	Rue de l'Église	8	Maison aux toitures rénovées mais dont l'arrière est en torchis.	 AVN-reg08-Maison
Domestique	Maison	Route de Maninghem	8	Maison à étage sur rue enduite. Encadrements peints en rose.	 AVN-rMan08-Maison
Religieux	Calvaire	Chemin du Mont d'Hucqueliers			Non photographié
Religieux	Église Saint-Martin dite Chapelle Cavalier	Rue de l'Église		Petite église à clocheton central élevée en craie taillée.	 AVN-reg-Église



Bécourt, un micro bourg ancien

PRESENTATION GENERALE

Bécourt forme ***un village à double noyau, avec son bourg et son hameau Dignopré***.

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe, comme en témoignent quelques longères en brique et dépendances de ferme longeant les voies. Seules demeurent deux granges à torchis et bardage bois, typiques des constructions rurales du pays.

Notons une très belle restauration rue de Zoteux, avec une longue dépendance et son pigeonnier ayant conservé du torchis, une longère rénovée ayant gardé l'esprit des impostes de fenêtres de la fermette traditionnelle, et son chartil.

L'église présente de nombreuses reprises de sa maçonnerie dans des matériaux et appareils très variés (pierre, brique, grès), témoignant des moyens d'un petit bourg rural pour restaurer son monument. Elle possède des murs très épais qui ont pu être motivés par la protection recherchée en temps de guerre aux XVIe et XVIIe siècles, les habitants se réfugiant parfois dans les églises pour se prémunir des pillards et des troupes vivant « sur le pays ». Dans ce contexte, l'hypothèse d'une entrée de muche (village souterrain) à partir de l'église n'a pu être confirmée. L'exploration par caméra du vieux puits communal (pour rechercher un contact avec une galerie), ne pourra se faire que lors d'éventuels travaux de réfection de la mairie.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'ÉGLISE et la MOTTE CASTRALE** constituent un ensemble digne d'intérêt rappelant la formation des bourgs au début du Moyen Âge (château en bois élevé sur la motte et chapelle castrale)**.**

~ **Un BEL EXEMPLE DE RESTAURATION et de maintien d'une fermette rue de Zoteux** (n° 17 ?), avec une réinvention des baies à imposte intéressante.

~ Le territoire compte 5 calvaires, petit patrimoine religieux important compte tenu de sa superficie restreinte à 6 km²

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	École	Place de l'Église		École typique de la IIIe République, en brique peinte. Mairie en brique à toiture en terrasse ajoutée au XXe.	 BC-pleg-Ecole
Civil	Mairie	Rue de Zoteux	7	Petite mairie en brique ajoutée aux anciens préaux de l'école. Un ancien puits se situe sous la salle d'attente.	 BC-rZo07-Mairie
Commémoratif	Monument aux morts	Rue de Zoteux (angle avec rue de Bourthes)		En bordure du cimetière entourant l'église. Monument en marbre lunel, plaque en marbre blanc, palme en bronze. La commission chargée d'examiner les projets de monuments aux morts jugea celui-ci "passable". Marbier : Adolphe Gavel (Rinxent) (marché de gré à gré du 6 mars 1920)	 BC-rZo-Monumort
Commémoratif	Plaques	Rue de Zoteux	7	Deux plaques commémorant les morts des deux guerres mondiales du XXe ont été apposées au mur de l'école donnant sur rue.	 BC-rZo07-Plaques

Domestique	Dépendances	Rue de Zoteux (face rue du Pis)	17?	Dépendances en brique blanchie, avec pigeonnier central sous pignon, arrière en torchis. Un chartil mais qui doit être abattu (selon son propriétaire). Muret à pilastres longé d'un triple cordon de tilleuls taillés. Longère restaurée, bel exemple de modernisation des baies à imposte.	 **BC-rZo17-Dépendances**
Domestique	Ferme	Dignopré		Ferme avec immense longère en brique et dépendances à pigeonnier.	 BC-Dignopré-02-Ferme
Domestique	Ferme	Dignopré, Route de Desvres (RD 156)	36	Ferme avec logis en brique et granges sur rue en brique.	 BC-Dignopré-rDes36-Ferme
Domestique	Fermette	Rue de Zoteux (en virage)	12	Fermette en partie masquée par de hautes futaies, semblant rénovée. Matériaux difficiles à déterminer depuis la voie publique.	 BC-rZo12-Fermette
Domestique	Grange	Rue de Desvres (RD 156)	?	Grange en torchis et bardage bois posé à clin, deux portes charretières.	 BC-rDes-Grange
Domestique	Grange	Rue de Zoteux	1	Petite grange en fond de cour en bardage bois posé à clin, percée de deux portes à double vantail, et accolée d'un porchet. Girouette.	 **BC-rZo01-Grange**
Domestique	Grange	Rue du Fond Massin	?	Grange en brique sur rue percée de demi-lunes.	 BC-rFM-Grange
Domestique	Maison	Dignopré, Route de Desvres (RD 156)	40	Longère en brique peinte en rouge, aux encadrements de baies saillants.	 BC-Dignopré-rDes40-Ferme
Domestique	Motte castrale	Place de l'Église		Face à l'église, ancienne motte castrale.	 BC-pleg-Motte castrale
Religieux	Calvaire	Croisement RD 156 et RD 341 (Chaussée Brunehaut)		Calvaire Dulot-Morel, signé Morel C. 1877.	 BC-RD341-Calvaire

Religieux	Calvaire	Croix Moufet (RD 341)		Non photographié
Religieux	Calvaire	Dignopré, Route de Desvres (RD 156)	Calvaire en virage, croix récente en bois.	 BC-Dignopré-rDes-Calvaire
Religieux	Calvaire	Route de Sacriquier		Non photographié
Religieux	Calvaire	Rue de Zoteux (angle avec rue de Bourthes)	Derrière le monument aux morts, calvaire en béton imitation bois portant une inscription de la famille Leduc qui l'a restauré en 1931.	 BC-rZo-Monumort et BC-rZo-Calvaire
Religieux	Église Saint-Léger	Rue de l'Église	Église aux murs très épais dont la maçonnerie a très souvent été reprise (ciment pour la tour, rouge-barre pour la nef). Ancienne clé de voûte du chœur du XIVe conservée. Cloche de 1603. L'existence d'une muche sous l'église ou à proximité n'est pas à exclure.	 BC-Eglise

BC-1 MOTTE CASTRALE
Place de l'Eglise
62240 Bécourt.
Parcelle cadastrale A 242.
BC-pleg-Motte castrale

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

DESCRIPTION GENERALE

Le site est implanté en face de l'église, à l'angle des deux chemins ruraux qui ont dû modifier ses abords.

Le site se compose d'un tertre de 4 mètres de hauteur, creusé dans sa partie sommitale, d'un diamètre de 23 à 30 mètres.

La basse-cour a été nivelée récemment.

Une famille de Bécourt apparaît dans les textes vers 1234. La seigneurie passa aux du Biez au XVIe siècle.

INTERET

L'église et la motte castrale constituent un ensemble digne d'intérêt rappelant la formation des bourgs au début du Moyen Âge.

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.



MOTTE CASTRALE
Le Mont-Hulin,
62240 Bécourt.
Parcelle cadastrale A 242.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

BC-2 FERME
2 Hameau de Dignopré,
62240 Bécourt.
Parcelle cadastrale B 357.
BC-rZo17-Dépendances

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris.
Puis, la généralisation de l'usage de la brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle renouvelle le modèle rural de la fermette.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble d'édifices d'une exploitation agricole composé d'un logis en fond de cour et de plusieurs dépendances dont une est dotée d'un pigeonnier.

Volumétrie

Ensemble de bâtiments de plan rectangulaire implanté autour d'une cour carrée.

Matériaux

Logis en fond de cour élevé en brique sur un soubassement peint en bleu gris. Toiture en bâtière comprenant trois cheminées. Ornementation : ancres, frise avec brique blanche sous le toit, pilastres aux angles, jeux de couleur alternant la brique rouge et grise au niveau des encadrements des baies. Murets et pilastres d'entrée en brique.

Façades et percements

Façade d'accueil éclairée de plusieurs baies cintrées à volets et d'une porte d'entrée à imposte. Absence de symétrie. Combles éclairés de plusieurs châssis de toit et de deux lucarnes de toit à deux pans.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
2 Hameau de Dignopré,
62240 Bécourt.
Parcelle cadastrale B 357.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile)
- L'ordonnance de la façade

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BC-3 DEPENDANCE
17 rue de Zoteux,
62240 Bécourt.
Parcelle cadastrale A 201.
BC-rZo17-Dépendances

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Dépendance en brique et torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.
Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Dépendance perpendiculaire à la voie comprenant un pigeonnier central. Édifice à proximité d'une longère restaurée. Ensemble ceint d'un muret à pilastres longé d'un triple cordon de tilleuls taillés.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Façade sur cour en brique blanchie au soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuiles comprenant un pigeonnier sous un pignon. Pignon droit cimenté. Façade arrière en torchis et comportant également un pignon.

Façades et percements

Façade d'accueil éclairée de plusieurs portes à deux vantaux superposés et de baies rectangulaires. Façade arrière percée de petites baies. Absence de symétrie.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



DEPENDANCES
17 rue de Zoteux,
62240 Bécourt.
Parcelle cadastrale A 201.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- Les différents percements ainsi que les portes à deux vantaux superposés
- Le pigeonnier
- Le muret à pilastres

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le retrait des parties cimentées sur le pignon droit de la dépendance
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Beussent, un patrimoine très varié en vallée de la Course

PRESENTATION GENERALE

Beussent présente une ***organisation polycentrique***. L'habitat se répartit en plusieurs ***noyaux*** inégalement peuplés, établis dans la vallée, le long de la Course et des Baillons qui s'écoulent en deux lits parallèles (Beussent, Engoudsent, Les Érables, Le Quesnoy, la Bossière, les Pleurelles) et sur les versants est (Enguinehaut, Les Hayes, Le Camp Raquet) et ouest (Le Bois Ratel, le Ménage de Beussent, la Raiderie, le Château Rouge, le Surietz).

Le bâti ancien du village a emprunté ses éléments de construction au milieu local, le bois et l'argile, présents en quantité. ***Le torchis et le bardage bois*** sont encore très présents dans les constructions. Ils caractérisaient surtout les petites exploitations agricoles (longères et fermes en L) ou les fermes les plus anciennes comme le manoir route de Desvres.

L'activité du village se diversifie à la fin du XIXe siècle et au début du siècle suivant avec l'ouverture de la ligne de chemin de fer, la modernisation du moulin et l'exploitation des ballastières. ***L'apparition de commerces*** sur la place et la construction de quelques ***maisons de brique à étage***, typiques des maisons de famille de cette époque, marquent cette évolution.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

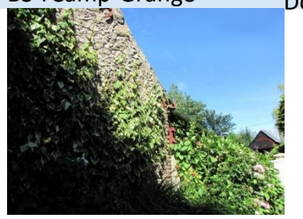
- **L'EGLISE SAINT-OMER DE BEUSSENT,** est un bel exemple d'édifice néogothique construit par l'architecte hesdinois Clovis Normand en 1875.
- **LE MOULIN** industriel avec sa chute, vaste construction en brique plusieurs fois remaniée, mériterait une restauration.
- **LE BARDAGE DE PLANCHES POSEES A CLIN**, très présent sur tout le territoire communal (pignon des corps de logis, élévation des bâtiments d'exploitation agricole), mériterait d'être conservé.
- **L'ANCIENNE GARE** de la ligne Verton/Aire-sur-la-Lys transformée en mairie, est un bel exemple de reconversion d'un bâtiment du génie civil.
- **LE RENDEZ-VOUS DE CHASSE,** villa construite en lisière de la forêt de Montcavrel, au lieu-dit Le Chalet, dans le style anglo-normand rappelle les villas des bords de mer.
- **LE CALVAIRE DE GUERRE**, a été érigé en l'honneur de l'abbé Haudiquet, fusillé en 1942 par les Allemands avec le maire de Beussent, Irénée Chevalier, pour acte de résistance. Il rappelle un des drames les plus marquants de la région.
- **L'HOTEL DE L'ENTENTE CORDIALE** est une construction atypique et soignée qui présente un décor sculpté évoquant la chasse (têtes de sangliers, cor…)

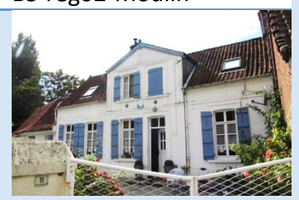
CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	École	Engoudsent, rue à l'Orée du Bois	78-80	Longue maison en brique blanchie avec pignon de trois travées et étage servant de café (Au Bon Accueil). Frise à denticules et crémaillère.	 BS-ENG-rOB78-80-Café
Civil	Ancienne école des filles	Rue de l'Église		Bâtiment longitudinal de plain-pied. Façade en brique rythmée par des ouvertures en plein cintre. Le bâtiment a ensuite servi de presbytère avant la construction du suivant à étage, puis servit de local industriel à proximité du moulin.	 BS-reg08-Presbytère
Civil	École primaire	Rue d'Humbert		Vaste volume longitudinal couvert d'une toiture monopente.	 BS-rHum-Ecole
Civil	Monument aux morts	Rue de l'Église		Colonne avec statue du Poilu debout tenant son fusil, signée Tusey (Meuse). Un des rares monuments à statuaire du pays hucquelois.	 BS-reg-Monumort
Civil	Quillier	Place de la Mairie		Quillier traditionnel	 BS-PlMai-Quillier

Commémoratif	Calvaire de guerre	Rue de l'Église		Un calvaire a été élevé en mémoire de l'Abbé Georges Haudiquet (°9.07.1905), et Irénée Chevalier (°12.12.1891), exécutés le 14 mai 1942, à la citadelle d'Arras pour faits de résistance.	 BS-reg-Calvaire
Domestique	Dépendances	Route de Suriez	80	Grange au pignon de silex millésimé 1859, élargie en parpaing. Atypique dépendance en brique formant une petite tour de deux niveaux coiffée d'une toiture à 4 pans et flanquée d'appentis (ancien pigeonnier ?).	 BS-rSuriez80-Dépendances
Domestique	Étables	Engoudsent, rue à l'Orée du Bois	92	Fermette en torchis bien conservée. Fumière au milieu de la cour.	 BS-ENG-rOB92-Fermette
Domestique	Étables	Enguinehaut	7	Étables en torchis, tuiles vernissées, appentis en bardage bois. Logis de la fermette reconstruit.	 BS-Enguinehaut07-Etables
Domestique	Ferme	Enguinehaut	9	Logis en craie sur solin de grès, encadrement des baies et frise en brique. Toitures refaites avec ajout de lucarnes. Grange haute entièrement en bardage bois posé à clin. Grange en torchis et bois.	 BS-Enguinehaut09-Ferme
Domestique	Ferme	Enguinehaut	21	Ferme à cour carrée avec deux entrées sur rue. Logis rénové ayant conservé ses baies à 6 carreaux et ses volets à trois barres. Granges en bardage bois sur solin de silex dont une millésimée 1798 (charpente, selon le propriétaire), avec pignons en silex à épis de brique aux angles. Une autre aux angles en craie et pignon en silex. Puits fermé carré en brique, adossé à un des pignons de grange sur rue.	 BS-Enguinehaut21-Ferme
Domestique	Ferme	La Raiderie, route d'Hucqueliers	82	Gîte « Notre petite maison ». Longère en brique datée de 1885 (selon les propriétaires), grange en bois et silex.	 BS-RAID-rHQ82-Fermette
Domestique	Ferme	Le Ménage, route d'Hucqueliers	115	Centre équestre. Logis en fond de cour en torchis rénové ayant conservé des baies à 6 carreaux. Dépendances dont une rénovée. Flot dans la cour.	 BS-MEN-rHQ115-Ferme
Domestique	Ferme	Le Ménage, route d'Hucqueliers	120	Manoir « Le Ménage de Beussent ». Logis formé de deux bâtis accolés, l'un à étage, l'autre de plain-pied, façade cimentée, encadrements des baies en brique.	 BS-MEN-rHQ120-Ferme
Domestique	Ferme	Route de Desvres (RD 127)		Ferme « La Bossière » accessible au bout d'une drève avec chartil en pâture, ferme à cour carrée avec granges en bois et torchis.	 BS-rDes-Ferme

Domestique	Fermette	Bois Ratel, rue de la Forêt	14	Fermette en torchis rénovée en fond d'impasse, bardage bois en pignon sur rue.	 BS-BR-rFor14-Fermette
Domestique	Fermette	Bois Ratel, rue de la Forêt	12	Fermette, corps de logis en torchis.	 BS-BR-rFor12-Fermette
Domestique	Fermette	Engoudsent, rue à l'Orée du Bois	65	Fermette en L rénovée.	 BS-ENG-rOB65-Fermette
Domestique	Fermette	Enguinehaut	11	Fermette rénovée. Logis enduit montrant une base semblant en craie ? Étables rénovées avec bardage bois peint en blanc. Millésime 1848 sur la toiture.	 BS-Enguinehaut11-Fermette
Domestique	Fermette	Route de Desvres (RD 127)	100	Fermette en torchis de plan en U. Altération : reprise en ciment.	 BS-rDes100-Fermette
Domestique	Fermette	Route de Desvres (RD 127)		Fermette en torchis, aux angles confortés en brique.	 BS-rDes-Fermette
Domestique	Fermette	Rue de l'Église	12	Maison à pans de bois et torchis	 BS-reg12-Fermette
Domestique	Fermette	Rue de l'Église	17	Maison à pans de bois et torchis rénovée (jaune)	 BS-reg17-Fermette
Domestique	Grange	Engoudsent, rue à l'Orée du Bois	64	Grange rénovée en torchis sur solin en silex	 BS-ENG-rOB64-Grange
Domestique	Grange	Engoudsent, rue à l'Orée du Bois	79	Grange bardage bois - plan en L	 BS-ENG-rOB79-Grange
Domestique	Grange	Enguinehaut	8	Petite grange en torchis et bois sur rue.	 BS-Enguinehaut08-Grange
Domestique	Grange	Enguinehaut	11	Grange en bardage bois et torchis rénové	 BS-Enguinehaut11-Grange

Domestique	Grange	Route d'Enguinehaut	6	Grange en torchis avec toiture en croupes, alignée avec la maisonnette du n° 4 mais appartenant à l'ensemble bâti au-dessus. Pignon droit en bardage bois posé à clin, pignon gauche en silex millésimé par cartouche en pierre entouré de brique 1869.	 BS-rEngui06-Grange
Domestique	Grange	Route du Camp Raquet		Grange en bardage bois	 BS-rCamp-Grange
Domestique	Grange	Route du Camp Raquet		Grange en torchis sur solin en silex datée de 1908, et chartil.	 BS-rCamp-Dépendances
Domestique	Grange ?	Route de Desvres (RD 127)		Corps de bâtiment carré en bordure de voie, isolé, toiture en pavillon, solin en brique (ancienne échoppe ?).	 BS-rDes-Grange
Domestique	Maison	Engoudsent, rue à l'Orée du Bois, donnant rue du Ménage	74 der	Maison torchis en contrebas à gauche	 BS-ENG-rOB74-Maison
Domestique	Maison	Haute Chambre		Maison carrée à étage de 1858, couverte d'une toiture en pavillon dominée de hautes cheminées à mitrons.	 BS-HauteCh-Maison
Domestique	Maison	Route de Desvres	17	Maison de brique. Encadrements saillants des ouvertures.	 BS-rDes17-Maison
Domestique	Maison	Route de Desvres (RD 127)	82	Maison à étage brique, frise en denticules et cordon séparant les niveaux. Blanchie sur rue.	 BS-rDes82-Maison
Domestique	Maison	Route de Desvres (RD 127)	85	Maison en torchis rénovée ayant conservé sa toiture à forte pente et coyau à croupes, ses baies à 6 carreaux et volets à trois barres.	 BS-rDes85-Maison
Domestique	Maison	Route de Desvres (RD 127), angle avec la rue des Hayes	87	Longère en brique rénovée, toiture en bâtière à coyau, accolée à la longère du n° 85.	 BS-rDes87-Maison
Domestique	Maison	Rue de l'Église	1	Petite maison aux pignons percés de baies, présentant en façade sur rue une lucarne pendante centrale. Toiture à courtes demi-croupes. Type de maison rurale inspirée du style balnéaire dans les années 1920.	 BS-reg01-Maison

Domestique	Maison	Rue de l'Église	2	Maison bourgeoise bâtie sur la parcelle du moulin. Toiture d'ardoises percée d'une lucarne pendante.	 BS-reg02-Moulin
Domestique	Maison	Rue de l'Église	11	Effet de pignon. Décor de pilastres et enroulements.	 BS-reg11-Maison
Domestique	Maison	Rue de l'Église	19	Maison à étage. Enduit à refends	 BS-reg19-Maison
Domestique	Maison	Rue de l'Église	3 et 5	Maisons en bande, à l'alignement de la rue. Ouvertures encadrées par des chaînages en harpe.	 BS-reg03-05-Maisons
Domestique	Maison	Rue de l'Église	7 et 9	Maisons en bande, à l'alignement de la rue. Ouvertures encadrées par des chaînages en harpe.	 BS-reg07-09-Maisons
Domestique	Maison	Rue d'Humbert	5	Maison à pignon central orné de lambrequins, frise à crémaillère, encadrements de baie harpés.	 BS-rHum05-Maison
Domestique	Maisons	Rue du Ménage Engoudsent	78-80	2 maisons accolées en brique (café ?) 1905 traces d'enduit à la chamotte école	
Domestique	Manoir	Le Ménage, route d'Hucqueliers	124	Manoir de la Haute Chambre. Logis en brique à étages, avec communs en retour brique.	 BS-MEN-rHQ124-Manoir
Domestique	Manoir	Route de Desvres	5	Bâtiments d'exploitation en moellons de craie ou brique du XIXe siècle entourant un corps de logis plus ancien en torchis et pans de bois	 BS-rDes05-Manoir
Domestique	Dépendances	Enguinehaut	20	Grange en bardage bois sur solin de silex maçonné et pignon sur rue refait en parpaing. Dans la cour, pigeonnier sur poteaux de béton.	 BS-Enguinehaut20-Dépendances
Domestique	Villa	LE BOIS RATEL, route d'Hucqueliers	1	Le Catelet, ancien pavillon de chasse de style anglo-normand,	 BS-BR-rHQ01-Chalet
Économique	Ballastières			Creusées en 1896, puis durant la Grande Guerre pour faire des abris avec les cailloux. Alimentées de nombreuses sources, réserve ornithologique. L'une fut creusée avec des prisonniers allemands d'un camp à Zérables. Fermeture en 1933, puis "lacs d'amour", chemins de promenade.	Non photographié

Économique	Café	Place de la Mairie, angle avec la rue d'Hucqueliers	4	Porte inscrite dans l'angle à pans coupés, marqué par une lucarne. Les commerces à pans coupés en carrefour sont typiques du début du XXe.	 BS-PlMai04-Café	Religieux	Calvaire	Enguinehaut	Calvaire en bois devant une propriété fleurie.	 BS-Enguinehaut-Calvaire
Économique	Gare	Place de la Mairie	8	Ancienne gare de la ligne Verton-Aire-sur-la-Lys transformée en mairie	 plMai08-Gare mairie	Religieux	Calvaire	Route de Desvres (RD 127)	Calvaire en béton peint, entouré d'une clôture béton ajourée avec degrés.	 BS-rDes-Calvaire
Économique	Hôtel de l'Entente Cordiale	Place de la Mairie		Corps de bâtiment central encadré par deux ailes plus basses. Décor sculpté original, évoquant la chasse (têtes de sangliers, cor…)	 BS-PlMai-Café	Religieux	Chapelle	Coupigny, route de Coupigny	Chapelle de 1840, cimentée dans un bouquet d'arbres.	 BS-rCoupi-Chapelle
Économique	Moulin	Rue de l'Église, angle avec la rue À l'orée du Bois	1	Moulin industriel avec chute, maison du meunier à étage, modénatures de l'enduit à joints horizontaux évoquant une construction en pierre de taille. En 1790, il existait trois moulins à Beussent. Celui-ci est racheté par les Caron meuniers de Sempy en 1893, pour son sol en silex propice à y élever une turbine, laquelle est installée et les bâtiments rebâtis en 1903. Le moulin devint minoterie. Cessa de fonctionner avant la Grande Guerre.	 reg02-Moulin	Religieux	Église Saint-Omer	Rue de l'Église		Reconstruction dans le style gothique flamboyant à partir du 22 août 1875 par Clovis Normand. Elle a remplacé un édifice plus ancien tombé en ruine le 12 mai 1873.	 BS-reg-Eglise
Génie civil	Pont	Sur la Course		Deux chasse-roues conservés	 BS-reg-Pont	Religieux	Presbytère	Rue de l'Église	8	Maison à étage. Toiture d'ardoises à croupes. Modénatures de brique. Ancien presbytère.	 BS-reg08-Presbytère

BS-1 FERMETTE
12 rue de la Forêt,
Bois Ratel,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 369.
BS-BR-rFor12-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis composée d'une longère et d'une petite dépendance.

Volumétrie

Longère perpendiculaire à la voie.

Matériaux

Murs de la longère élevés en torchis. Toiture en bâtière couverte de tuile composée de deux cheminées à mitron et toiture à croupes prolongée d'un appentis à une extrémité. Pignon sur rue en bardeaux de bois posés à clin dans sa partie supérieure.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de deux portes d'entrée vitrée et de quatre fenêtres aux volets à trois barres aux huisseries vertes. Absence de symétrie. Combles éclairés à l'arrière et à l'avant de la longère par des châssis de toit.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
12 rue de la Forêt,
Bois Ratel,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 369.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale., sur les parties visibles depuis la voie publique

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- Les volets à trois barres
- Les cheminées à mitron
- La toiture à croupes prolongée d'un appentis

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose d'autres lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-2 MAISON
14 rue de la Forêt,
Bois Ratel,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 540.
BS-BR-rFor14-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Longère en torchis rénovée perpendiculaire à une impasse.

Matériaux

Murs de la longère élevés en torchis. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant une cheminée centrale à mitron et un coyau débordant. Pignon sur rue rénové en bardeaux de bois.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de portes et fenêtres récentes composées de volets à trois barres. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
14 rue de la Forêt,
Bois Ratel,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 540.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- Le coyau débordant
- Les volets à trois barres
- La cheminée à mitron

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

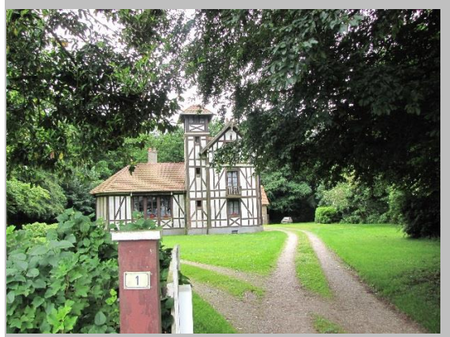
doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS- 3 VILLA
1 route d'Hucqueliers,
Le Bois Ratel,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 337.
BS-BR-rHQ01-Chalet

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Villa de style anglo-normand







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La maison de style balnéaire (1920-1950) est un dérivé de la maison bourgeoise en brique. Ce style architectural se distingue par l'emploi de pignons sur rue (un ou deux), qui peuvent être couverts de toitures en demi-croupe, et aux frontons ornés de lambrequins en bois ou d'éléments de charpente apparente décoratifs, sur consoles. Les frontons peuvent aussi être peints de façon à imiter un assemblage en pans de bois. Par ailleurs, de grandes fenêtres en plein cintre sont aussi des marqueurs de ce style balnéaire, la largeur des baies étant destiné à l'origine à faire entrer la lumière et à profiter en bord de mer du panorama.

Le rendez-vous de chasse, villa construite en lisière de la forêt de Montcavrel, au lieu-dit Le Chalet, dans le style anglo-normand rappelle les villas des bords de mer.

DESCRIPTION GENERALE

Villa en retrait de la voie publique.

Volumétrie

Édifice composé d'un avant corps en façade-pignon accolé d'une tour carrée coiffée d'un toit à croupes et prolongée d'une partie en rez-de-chaussée doté d'une toiture s'achevant par deux pans.

Matériaux

Villa cimentée et élevée sur un soubassement enduit. Peinte en trompe-l'œil avec un faux pans de bois de style anglo-normand.

Façades et percements

Façade d'accueil de la villa percée de plusieurs baies à petits carreaux et de petites baies au niveau de la cour carrée.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle anglo-normand, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



VILLA
1 route d'Hucqueliers,
Le Bois Ratel,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 337.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Le décor en faux colombage qui donne son style à la villa

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes actuelles pour conserver l'authenticité de la construction. De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS- 4 FERMETTE
92 rue à l'Orée du Bois,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 208.
BS-ENG-rOB92-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rura traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans majorité des cas, les murs de torchis ont conservé le chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chau d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis organisée autour d'une cour.

Volumétrie

Ensemble de bâtiments de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

- Longère en torchis, toiture en bâtière couverte de tuile dotée d'un coyau débordant.
- Dépendance, en fond de cour, en torchis, toiture en bâtière couverte de tuile.
- Grange, perpendiculaire à la voie, en torchis. Toiture en bâtière couverte de tuile. Pignon sur rue en bardeaux de bois posés à clins dans sa partie supérieure.
- Grange, en bordure de voie, en torchis. Toiture en bâtière couverte de tuile. Pignon sur rue en brique au sommet.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de portes et de fenêtres aux huisseries marrons. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendance, en fond de cour, percée de plusieurs portes à deux vantaux superposés. Combles éclairés de lucarnes rampantes.
- Dépendance, parallèle à la rue, percée d'une porte et d'une porte coulissante. Combles éclairés également par une lucarne rampante. Pignon percé d'une porte.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
92 rue à l'Orée du Bois,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale
C 208.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile, brique)
- L'alignement asymétrique des baies du logis
- Le coyau débordant de la toiture de la longère
- Les lucarnes rampantes des dépendances

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-5 FERME
9 route de Frencq,
Enguinehaut,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale A 241.
BS-Enguinehaut09-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La ferme est un domaine agricole alliant logis et dépendances agricoles, généralement à cour fermée.

DESCRIPTION GENERALE

Logis en craie et sa grange en torchis protégée de bardeaux de bois posés à clins.

Volumétrie

Logis et grande grange de plan rectangulaire.

Matériaux

- Murs du logis en craie sur un soubassement de grès. Encadrement des baies en brique. Frise en brique. Toiture entièrement refaite, en bâtière couverte de tuile.
- Grande grange protégée de bardeaux de bois posés à clins. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis percée de plusieurs fenêtres et de portes cintrées. Absence de symétrie. Combles éclairés de cinq nouvelles lucarnes à deux pans.
- Grange percée côté rue de plusieurs ouvertures.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
9 Enguinehaut,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale A 241.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (bois, tuile, craie, brique)
- L'alignement asymétrique des baies

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres non naturels
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-6 FERMETTE
11 rue Principale,
Enguinehaut,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale D 232.
BS-Enguinehaut11-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis rénovée et implantée en L.

Volumétrie

Ensemble de bâtiments comprenant une longère accompagnée d'une dépendance de plan rectangulaire en retour.

Matériaux

- Murs de la longère enduits et probablement élevés en craie. Toiture en bâtière couverte de tuile et dotée d'une cheminée et d'un coyau débordant.
- Dépendance protégée de bardeaux de bois posés à clin peints en blanc. Toiture en bâtière couverte de tuile doté d'un millésime.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée et de plusieurs fenêtres à huit carreaux avec des volets aux huisseries bleues. Absence de symétrie. Combles éclairés de deux lucarnes à deux pans.
- Dépendance percée de trois portes.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
11 rue Principale,
Enguinehaut,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale D 232.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, bois, tuile, probablement craie)
- L'alignement asymétrique des baies
- Les volets à trois barres
- Les baies à petits carreaux
- Le coyau débordant de la longère

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose d'autres lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-7 FERME
21 rue Principale,
Enguinehaut,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale A 36.
BS-Enguinehaut21-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme organisée autour d'une cour carrée avec deux entrées sur rue comprenant une longère et des dépendances. Une grange porte le millésime 1798.

Volumétrie

Ensemble de bâtiments de plan rectangulaire.
Matériaux

- Longère rénovée conservant ses caractéristiques comme son volume, ses percements. Toiture en bâtière couverte de tuile dotée d'un coyau débordant.
- Granges en bardeaux de bois posés à clins sur un soubassement de silex. Pignons en silex à épis de brique aux angles.
- Une autre grange sur rue est en craie aux angles et pignon entièrement en silex
- Puits fermé carré en brique, adossé à un des pignons d'une grange sur rue.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée et de fenêtres à six carreaux aux volets à trois barres aux huisseries vertes. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Granges percées d'ouvertures sur le côté cour et aveugle sur rue.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural



FERME
21 Enguinehaut,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale A 36.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (bois, tuile, brique, craie)
- L'alignement asymétrique des baies
- Le coyau débordant de la toiture de la longère
- Les volets à trois barres

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à préserver leurs formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes).

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-8 FERME
115 Route d'Hucqueliers,
Le Ménage,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 622.
BS-MEN-rHQ115-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme en torchis organisée autour d'une cour possédant un flot. Cet ensemble est constitué d'un logis en fond de cour et de dépendances. C'est aujourd'hui un centre équestre.

Volumétrie

Ensemble de bâtiments de plan rectangulaire. Le logis rénové, en fond de cour, est constitué dans une première partie d'une longère surélevée puis d'une autre partie à étage.

Matériaux

- Murs du logis élevés en torchis sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant une cheminée à mitron.
- Dépendances dont une rénovée en torchis sur un soubassement peint en bleu. Une dépendance est coiffée d'un toit à croupes recouvert de tuile et est accolée à une deuxième dépendance coiffée d'un toit en bâtière recouvert de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de trois portes dont une surélevée accessible par un escalier. Elle est également éclairée de sept de fenêtres ayant conservées six carreaux dont quatre à volets aux huisseries bleues. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendances percées de fenêtres et de portes aux huisseries bleues. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
115 route d'Hucqueliers,
Le Ménage,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 622.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- Les volets à trois barres
- La porte d'entrée à imposte
- La toiture à croupes d'une dépendance
- La cheminée à mitron

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble

Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-9 MANOIR
124 route d'Hucqueliers,
Le Ménage,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 535.
BS-MEN-rHQ124-Manoir

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoir







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Manoir de la Haute Chambre.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Logis à étage composé d'une maison à étage accolée de chaque côté à un petit édifice en façade-pignon moins élevé. Logis accompagné également de dépendances en retour.

Matériaux

Logis à étage élevé en brique et coiffé d'un toit à croupes couvert d'ardoise. Dépendances élevées en brique blanchie et coiffées de toits en bâtière couverts de tuile.

Façades et percements

Façade d'accueil du logis percée de trois baies et d'une véranda. Étage percé de cinq baies à imposte. Combles percés de châssis de toit. Les deux corps en façade pignon sont percés d'une baie et les combles sont éclairés d'un oculus.

INTERET

Cet ensemble de bâtiments fait partie des quelques grands domaines ruraux conservés en pays d'Hucqueliers, manoirs et ménages anciens des XVIIe et XVIIIe siècles, en partie reconstruits au XIXe. En tant que construction caractéristique du monde rural, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MANOIR
124 route d'Hucqueliers,
Le Ménage,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 535.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation en U par rapport à la voie publique
- L'ordonnance symétrique du logis
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile, ardoise)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect des matériaux d'origine avec des matériaux de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes comme actuellement, porte d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le remplacement de la tuile et/ ou de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

BS-10 GARE
8 Place de la Mairie,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 67.
BS-plMai08-Gare mairie

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Gare en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le dernier quart du XIXe siècle voit la construction de lignes d'intérêt local de chemin de fer. Ces lignes vont ouvrir le territoire au marché extérieur, favoriser le commerce, mais aussi l'export de matières premières permettant le développement des carrières notamment. Les gares sont bâties sur un modèle type, en brique, composées de deux bâtiments accolés, l'un à étage, l'autre en rez-de-chaussée. Caractéristique de ces constructions, les linteaux des fenêtres sont faits de poutrelles métalliques peintes en vert souvent et ornés de roses.

L'ancienne gare de la ligne Verton/Aire-sur-la-Lys transformée en mairie, est un bel exemple de reconversion d'un bâtiment du génie civil.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice perpendiculaire à la Place.

Volumétrie

Ensemble composé d'une partie à étage accolée à deux bâtiments en rez-de-chaussée dont un est prolongé d'un autre bâtiment de plain-pied. Un autre petit bâtiment est dissocié de cet ensemble (anciens toilettes). Édifice à étage rythmé de trois travées.

Matériaux

Ensemble élevé en brique peinte de deux couleurs et coiffé de toits en bâtière couvert de tuile. Ornementation de la façade d'accueil du bâtiment à étage : chainages d'angle harpés, entablements au-dessus des baies, poutrelles métalliques ornées de roses au niveau des linteaux des baies.

Façades et percements

Façade d'accueil de l'ensemble percée de plusieurs baies aux linteaux droits dont six fenêtres à six carreaux et d'une porte d'entrée vitrée à imposte pour le bâtiment à étage le dotant d'une façade symétrique. Combles éclairés de petites baies au niveau du pignon.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle type des gares, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



GARE
8 Place de la Mairie,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 67.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

👍 **doivent être PRESERVES :**

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les poutrelles métalliques ornées de roses au niveau des linteaux des baies

✅ **peuvent être ENVISAGES :**

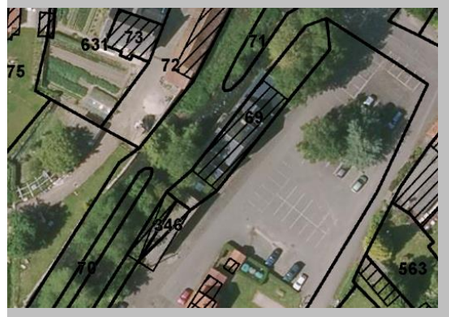
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

❌ **doivent être PROSCRITS :**

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-11 Hôtel
Place de la Mairie,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 69.
BS-PlMai-Café

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Édifice à étage en brique







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La généralisation de l'usage de la brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle renouvelle non seulement le modèle rural de la fermette, mais installe un modèle de la maison bourgeoise à étage, s'inscrivant dans un cadre chronologique qui va globalement des années 1850 à 1950. Elle apparaît aussi bien dans les bourgs qu'en campagne. Les murs intégralement élevés en brique montrent un appareillage à la française. L'ornementation est variée malgré cet unique matériau. Elle exploite la géométrie de la brique pour créer des motifs en saillie.

L'HÔTEL DE L'ENTENTE CORDIALE est une construction atypique et soignée qui présente un décor sculpté évoquant la chasse (têtes de sangliers, cor…)

DESCRIPTION GENERALE

Édifice de plan rectangulaire longeant la place.

Volumétrie

Bâtiment à étage couvert d'ardoise comprenant deux cheminées. Corps central en façade-pignon doté d'un grand fronton et accolé de chaque côté par un édifice plus bas également en façade-pignon. Corps central doté de deux cheminées et d'un balcon à balustrades composé de deux hures de sangliers.

Matériaux

Édifice élevé en brique passée à la chamotte sur un soubassement en faux assemblage. Ornementation de la façade d'accueil : décors cimentés blanc au niveau des cordons, des sommets des pignons, des encadrements des baies, des chainages harpés. Décor sculpté original, évoquant la chasse (têtes de cerfs, cor…)

Façades et percements

Façade d'accueil percée de baies à imposte cintrées au rez-de-chaussée et de baies à imposte aux linteaux droit à l'étage.

INTERET

En tant que construction atypique, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



HOTEL
Place de la Mairie,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 69.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, ardoise)
- L'ordonnance de la façade (décors)
- Le balcon à balustrade
- La configuration des toitures

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

BS-12 MANOIR
5 route de Desvres,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 574.
BS-rDes05-Manoir

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en craie, brique et torchis







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique des anciens manoirs du Boulonnais ayant conservé une grande partie de leurs matériaux naturels, ici la pierre, le torchis, le bois, la brique. Le logis de cette ancienne ferme seigneuriale possède un perron. Un cartouche d'une dépendance porte la date de 1898. La partie gauche en craie possède des solives sculptées (blason, animaux).

DESCRIPTION GENERALE

Manoir composé d'un corps de logis en fond de cour et de plusieurs dépendances implantées autour d'une vaste cour fermée.

Volumétrie

Bâtiments alignés de plan rectangulaire. Logis surélevé accessible par un perron.

Matériaux

- Logis élevé en torchis chaulé sur un soubassement peint noir. Toiture en bâtière couverte de tuile. Aile gauche élevée en pierre. Toit asymétrique à croupe d'un côté.
- Dépendances élevées en moellons de craie et brique, coiffées de toits en bâtière.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis percée de trois fenêtres et d'une porte d'entrée vitrée. Perron percé de deux portes à deux vantaux superposés. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Aile gauche du logis percée de deux portes au rez-de-chaussée : une porte en anse de panier et une porte à deux vantaux superposés. L'étage est percé de deux baies et d'une ouverture à chargement charretier.

INTERET

En tant que construction caractéristique des manoirs du Boulonnais élevés au XVIIe siècle et très présents sur le territoire, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MANOIR
5 route des Desvres,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 574.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, lait de chaux, brique, craie, bois, tuile)
- Les solives sculptées

peuvent être ENVISAGES :

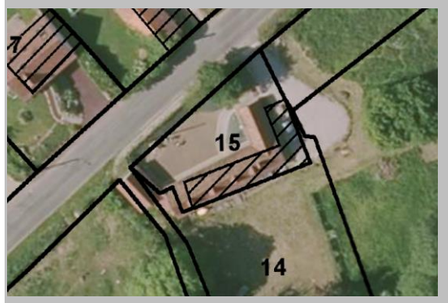
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-13 FERMETTE
100 route de Desvres,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 15.
BS-rDes100-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur badigeon au lait de chaux.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis rénovée et implantée en U.

Volumétrie

Ensemble de bâtiments en retrait de la voie comprenant une longère accompagnée de deux dépendances en retour formant un plan en U.

Matériaux

- Murs de la longère élevés en torchis (partiellement cimentés) sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile et dotée d'une cheminée et d'un coyau débordant.
- Dépendance en torchis sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée et de quatre fenêtres à six carreaux avec des volets à trois barres aux huisseries bleues. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendances percées de portes et de plusieurs baies.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
100 route de Desvres,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 15.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, bois, tuile)
- Le coyau débordant de la toiture de la longère
- Les volets à trois barres

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Le recouvrement des parties cimentées de la façade de la longère
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-14 MAISON
82 route de Desvres,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 598.
BS-rDes82-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La généralisation de l'usage de la brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle renouvelle non seulement le modèle rural de la fermette, mais installe un modèle de la maison bourgeoise à étage, s'inscrivant dans un cadre chronologique qui va globalement des années 1850 à 1950. Elle apparaît aussi bien dans les bourgs qu'en campagne. L'essor d'une bourgeoisie commerçante au XIXe siècle amène ces maisons bourgeoises à se développer. Les murs intégralement élevés en brique montrent un appareillage à la française. L'ornementation est variée malgré cet unique matériau. Elle exploite la géométrie de la brique pour créer des motifs en saillie.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage en bordure de voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire coiffé d'un toit à croupes dont l'arêtier est protégé d'une frise faitière et d'un épi de faîtage. Maison rythmée de cinq travées soulignées par des ancres de tirant.

Matériaux

Maison élevée en brique dont la façade d'accueil est blanchie. Ornementation : frise en denticule et cordon séparant les niveaux, clés de fenêtres, encadrement des baies en légère saillie du mur.

Façades et percements

Façade d'accueil de la maison percée de quatre fenêtres et d'une porte d'entrée au rez-de-chaussée. Étage percé de cinq fenêtres cintrées. Façade symétrique. Combles non éclairés.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle de la maison bourgeoise à étage, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
82 route de Desvres,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 598.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance la façade
- Le toit à croupes
- L'ordonnance de la façade

peuvent être ENVISAGES :

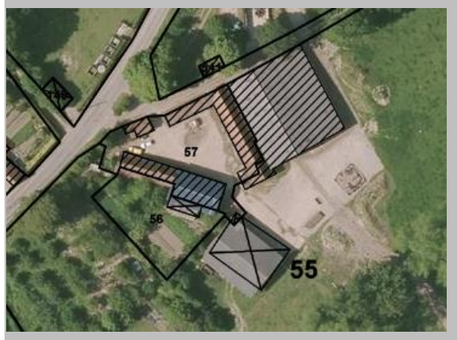
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles (comme actuellement) pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-15 FERMETTE
Route de Desvres,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 57.
BS-rDes-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis et brique





Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur protection au lait de chaux.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis et brique en bordure de voie comprenant une longère et des dépendances.

Volumétrie

Bâtiments de plan rectangulaire organisés autour d'une cour.

Matériaux

- Murs de la longère élevés en torchis aux angles confortés en brique sur un soubassement peint en marron. Toiture en bâtière couverte de tuile dotée d'un coyau débordant.
- Dépendances construites en brique et coiffées d'un toit en bâtière couvert de tuile.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée vitrée et de fenêtres à volets à trois barres aux huisseries marrons. Absence de symétrie. Combles éclairés par des petites fenêtres de toit.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
Route de Desvres,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale B 57.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, bois, tuile, brique)
- Les volets à trois barres
- Les baies à petits carreaux
- Le coyau débordant de la toiture

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose d'autres lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-16 DEPENDANCE
Route de Desvres,
Rue des Lacs d'Amour,
62170 Beussent.
BS-rDes-Grange

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Dépendance







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendance marquant le chemin d'une entrée de ferme. Il s'agit d'une ancienne échoppe de cordonnier.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice isolé en bordure de la RD 127.

Volumétrie

Bâtiment carré de plain-pied à l'intersection de deux voies.

Matériaux

Murs élevés d'un matériau non-identifiable sur un soubassement en brique. Toiture à croupes couverte de tuile.

Façades et percements

Murs percés de différentes ouvertures sur deux façades de l'édifice.

INTERET

Ce bâti est totalement atypique dans la commune et dans le Haut-Pays d'Artois par son caractère isolé alors que ses volumes évoquent une dépendance. Cette ancienne échoppe mérite d'être préservée dans sa forme actuelle tout à fait charmante !



DEPENDANCE
Route de Desvres,
62170 Beussent.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- La toiture à croupes

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-17 MOULIN À EAU
1 rue de l'Église,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 41.
BS-reg02-Moulin

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Moulin à eau







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

En 1790, il existait trois moulins à Beussent. Celui-ci est racheté par les Caron meuniers de Sempy en 1893, pour son sol en silex propice à y élever une turbine, laquelle est installée et les bâtiments rebâtis en 1903. Le moulin devint minoterie. Cessa de fonctionner avant la Grande Guerre.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Moulin industriel composé d'un bâtiment à étage de 4 travées sur 4 niveaux, couvert en croupes, de vannages, d'une chute et d'un bâtiment moins élevé, sur deux niveaux, couvert en légère monopente.

Matériaux

- Bâtiment à étage élevé en brique et couvert de tuile, avec traces de maçonneries en silex et argile au niveau 1. Façade enduite côté cour.
- Bâtiment en brique au niveau 1, surhaussé en parpaing au niveau 2. Couverture en tôle.

Façades et percements

- Bâtiment à étage percé de plusieurs baies cintrées à imposte aux différents étages. Combles non-éclairés. Décroché de toiture formant lucarne.
- Bâtiment sur deux niveaux, accolé au premier, percé de baies rectangulaires au niveau supérieur.

INTERET

En tant que construction caractéristique des minoteries dans les vallées affluentes de la Canche, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MOULIN À EAU
1 rue de l'Église,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 41.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume du moulin sur ses 4 niveaux et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, enduit de décor cimenté sur cour, tuile)
- Les vannages ainsi que la chute d'eau

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect pour le moulin, une couverture en tuile plutôt qu'en tôle pour le bâtiment annexe.
- La réouverture des baies murées actuellement
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-18 MAISON
2 rue de l'Eglise,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 40.
BS-reg02-Moulin Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La généralisation de l'usage de la brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle renouvelle non seulement le modèle rural de la fermette, mais installe un modèle de la maison bourgeoise à étage, s'inscrivant dans un cadre chronologique qui va globalement des années 1850 à 1950. Elle apparaît aussi bien dans les bourgs qu'en campagne. L'essor d'une bourgeoisie commerçante au XIXe siècle amène ces maisons bourgeoises à se développer. Les murs intégralement élevés en brique montrent un appareillage à la française. L'ornementation est variée malgré cet unique matériau. Elle exploite la géométrie de la brique pour créer des motifs en saillie.

Cette maison du moulin accolée à l'usine est caractéristique de la maison bourgeoise.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage en fond de cour accolée à une minoterie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire coiffé d'un toit à croupes comprenant une cheminée. Maison rythmée de trois travées.

Matériaux

Maison élevée en brique enduite d'un ciment à refends continus avec faux appareils (clés, chainage harpé, cordon, pilastres d'angle).

Façades et percements

Façade d'accueil de la maison percée de deux fenêtres cintrées et d'une porte d'entrée cintrée au rez-de-chaussée. Étage percé de trois fenêtres cintrées. Façade symétrique. Combles éclairés de châssis de toit.

INTERET

La pierre factice eut un succès dans le nord de la France à partir de 1830 grâce aux ciments prompts de Vassy Joudrier (Yonne) et de Pouilly-en-Auxois. Béton de ciment employé dans deux maisons sur trois dans le monde.

En tant que construction caractéristique du modèle de la maison bourgeoise à étage, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
2 rue de l'Eglise,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 40.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, ciment, ardoise)
- L'ordonnance de la façade avec ses décors

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des fenêtres de toit actuelles discrètes par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

BS-19 PRESBYTERE
8 rue de l'église,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 36.
BS-reg08-Presbytère

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Maison à étage en brique







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien presbytère.
La construction des presbytères, à la charge des communes à partir de la Révolution, suit la même chronologie sur le XIXe siècle que les maires-écoles mais de façon plus normalisée, passant d'un type à rez-de-chaussée en torchis à un modèle de brique à étage. À partir des années 1840, la construction des presbytères prend les devants sur les futures constructions d'écoles en brique à étage. De trois ou cinq travées, les presbytères sont le plus souvent couverts d'une toiture en pavillon.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage en brique en retrait de la voie rythmée par trois travées.

Volumétrie

Maison de plan rectangulaire à étage coiffée d'un toit à croupes couvert d'ardoise.

Matériaux

Maison élevée en brique peinte. Modénature de brique : jeu de couleur entre la brique peint et non-peinte, cordons de brique sous la toiture et séparant les niveaux, encadrements des fenêtres et aux angles.

Façades et percements

Façade d'accueil de la maison percée d'une porte d'entrée vitrée à imposte et de plusieurs baies cintrées à imposte. Façade d'accueil symétrique. Combles éclairés par deux châssis de toit.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle de presbytère à étage (1840-1900), il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



PRESBYTERE
8 rue de l'église,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 36.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, ardoise)
- L'ordonnance de la façade et ses décors

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction comme actuellement (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose d'autres lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BS-20 FERMETTE
12 rue de l'Eglise,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 611.
BS-reg12-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis en bordure de voie.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Murs de la longère élevés en torchis sur un soubassement peint en bleu. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée vitrée à quatre carreaux et de cinq fenêtres à volets à trois barres aux huisseries bleues. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
12 rue de l'Eglise,
62170 Beussent.
Parcelle cadastrale C 611.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- Les volets à trois barres
- Les fenêtres à petits carreaux

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Bezinghem, un habitat essaimé dans un cadre paysager remarquable

PRESENTATION GENERALE

Bezinghem forme ***un village dont l'habitat est totalement dispersé :*** le bourg et le hameau d'Esgrange suivent la Course, tandis que plusieurs hameaux s'étendent sur un axe à l'est (le Faÿ, Beaurietz, Grigny, Gournay), avec au nord deux écarts implantés sur les monts (la Folie, le Pucelart).

Le village s'est implanté dans la vallée de la Carnoye, affluent de la Course. Sa forme coudée, l'encaissement marqué, les pentes escarpées et le large col qui s'étend entre la croupe du Mont de Doudeauville et la ligne de crête du bois de Caumont, donnent ***un caractère remarquable à ce complexe paysager.*** Il accueille par ailleurs des végétations patrimoniales qui ont justifié le classement d'une partie des coteaux du village en ZNIEFF.

Le village est marqué par la ***permanence de la présence féodale*** à travers les siècles, dont les traces en sont encore visibles dans le paysage et l'architecture, depuis les ***deux mottes castrales*** des XIe-XIIe siècles jusqu'aux ***manoirs des XVIe et XVIIe siècles.***

Le bâti agricole se caractérise par ***l'emploi du silex*** notamment dans les pignons où il est renforcé aux angles par de la brique dessinant ***des motifs en couteau ou en besace***. Le torchis est également encore bien présent. Deux anciennes fermes ont d'ailleurs fait l'objet d'une restauration dans les règles de l'art avec l'appui financier et technique du Conseil Régional Hauts-de-France et de la Fondation du Patrimoine.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ À l'origine, **L'ÉGLISE SAINT-MARTIN fait partie des petites églises rurales de plan simple** avec un clocher de charpente et ardoise assis sur le pignon occidental de sa nef. Elle possédait toutefois une tour centrale et son chœur peut dater du XIIIe siècle.

~ **La commune compte deux manoirs représentatifs de deux styles : le MANOIR DU PUCELART** daté de 1511, de type boulonnais, en grès et brique à étage autrefois doté d'éléments de défense, accolé d'une maison en torchis pour le fermier, et le **MANOIR DE LA FOLIE de type longère** a conservé son corps de logis aux murs de craie taillée du XVIIe siècle. Il est le vestige d'un fief qui a appartenu pendant trois siècles aux Denquin de la Follye.

~ Deux **MOTTES CASTRALES** sont recensées dans le village dont l'une en lisière du Bois de Caumont, peut-être établie au sommet du versant pour commander la vallée. Non protégés monument historique, ces tertres méritent d'être préservés pour éviter leur disparition, à l'image de celle de Mieurles, détruite par ses propriétaires en 1991.

~ **LA CHAPELLE** votive du Faÿ constitue un témoin représentatif du petit patrimoine religieux de l'entre-deux-guerres avec l'emploi du silex.

~ Le village a gardé ses **DEUX ÉCOLES** successives. Au n°3 de la rue Principale se dresse l'ancienne école communale acquise par la municipalité en 1841. Devenue insuffisante, elle est remplacée en 1913 par une école mixte dessinée par l'architecte Clovis Normand.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

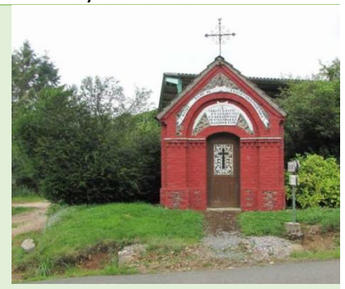
TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Ancienne école communale	Rue principale (RD 127)	3	Maison en craie taillée, encadrement ouvertures en brique 1846 (silex). Travaux finis en 1852.	 BZ-rp03-Maison
Civil	École	Rue principale (RD 127)	18	Construction de plain-pied en brique blanchie, percée de nombreuses fenêtres. Cour ayant conservée son sol de briques sur champ.	 BZ-rp18-Ecole
Civil	Plaque de cocher	Rue d'Egranges (pont)		Ancienne plaque de cocher remployée sur le pont du bourg. Habituellement située à 2,50 m du sol.	 BZ-rES-Plaque de cocher
Civil	Quillier	Place (rue d'Egranges)			 BZ-rES-Quillier
Commémoratif	Monument aux morts	Cimetière		Monument stèle en marbre clair de Marquise, ornements sculptés en bas-relief. Marbier : Dechamps-Poulain de Montreuil. Inauguré le 7 novembre 1920.	 BZ-Eglise-Monumort
Domestique	Dépendances	Ruelle de Grigny	248	Dépendances bardage bois/ torchis sur silex et grange silex argile sur rue	 BZ-rGri248-Granges
Domestique	Dépendances	Ruelle de Grigny		Étables en argile et silex, avec cordon et encadrements de brique.	 BZ-rGri-Etables
Domestique	Ferme	Le Fay		Ferme monumentale.	 BZ-rFay-Ferme

Domestique	Ferme	Le Marais, rue d'Esgrange		Ferme au logis en brique à fronton central, avec perron à double volée, pignon de grange en moellons de craie.	 BZ-Mar-rEs-Ferme	
Domestique	Ferme	Rue de Beaurietz	316	Ferme à cour ouverte en U, avec logis en brique en fond de cour, grange en torchis et bois en retour avec pigeonnier "à manoques"	 BZ-rBeau316-Ferme	
Domestique	Ferme	Rue de Montreuil	14	Fermette en torchis rénovée, grange en brique formant porche couvert avec pigeonnier, grange extérieure en bardage bois. Un des rares porches couverts du pays hucquelois.	 BZ-rMont14-Ferme	
Domestique	Ferme	Rue principale (RD 127)	4	Ferme dont le corps de logis semble en torchis	 BZ-rp04-Ferme	
Domestique	Ferme	Rue principale (RD 127)	18?	Ferme avec grange et corps de logis en torchis, autre corps de bâtiment. Restauration de la grange sur rue par la Fondation du Patrimoine et la Région.	 BZ-rp18-Ferme	
Domestique	Ferme	Gournay	418	Ferme avec corps de logis en brique. Puits circulaire à toit conique situé à l'entrée de l'allée menant à la ferme.	 BZ-Gour418-Ferme	
Domestique	Fermette	Esgranges	136	Fermette avec corps de logis en brique blanchie percée de baies à encadrement harpé, avec grange en bardage bois.	 BZ-Esg136-Fermette	
Domestique	Fermette	Esgranges	derrière le camping	Fermette en torchis isolée au bout d'un chemin, restaurée avec l'aide de la Fondation du patrimoine.	 BZ-rMont-Fermette	
Domestique	Fermette	Rue de Montreuil	10	Chartil accolé à une grange en torchis non chaulé et bardage bois, situé juste avant la ferme à porche couvert.	 BZ-rMont10-Chartil	
Domestique	Grange	Esgranges	128	Grange en torchis, en cours de rénovation	 BZ-Esg128-Grange	

Domestique	Grange	Rue de Montreuil	22	Grange en silex aux angles renforcés en brique, longeant la voie.	 BZ-rMont22-Grange
Domestique	Grange	Rue de Montreuil	25	Grange en torchis sur rue	 BZ-rMont25-Grange
Domestique	Grange	Ruelle de Grigny	263	Grange en bardage bois et pigeonnier sur poteau à gauche de l'entrée de la cour.	 BZ-rGRi263-Grange
Domestique	Maison	Folie, rue de la Folie	340	Maison rénovée en bardage bois ayant conservé à droite une partie en pierre portant un cartouche millésimé 1627.	 BZ-rFol340-Maison
Domestique	Maison	Rue principale (RD 127)	2	Maison de plain-pied en front de rue	 BZ-rp02-Maison
Domestique	Maison	Rue principale (RD 127)	7	Longère en brique blanchie sur rue, avec lucarne pendante et deux portes de bois plein. Possiblement un ancien café ou une forge ?	 BZ-rp07-Maison
Domestique	Maison	Rue principale (RD 127)	9	Grande maison en brique, percée de nombreuses fenêtres y compris sur le pignon. Pigeonnier récent sur poteau.	 BZ-rp09-Maison
Domestique	Maisons	Rue principale (RD 127)	5	Deux maisons accolées, en brique enduite, l'une à étage, l'autre de plain-pied.	 BZ-rp05-Maisons
Domestique	Pignon	Esgranges	176-177	"Manoir d'Esgranges" : pignon en silex sur lit de briques, avec motif en épi de brique aux angles.	 BZ-Esg176-Pignon
Domestique	Manoir de la Folie	Folie, rue de la Folie	342	Manoir en craie taillée de type longère, du XVIIe siècle, conservé d'un fief tenu par la famille Denquin de la Follye pendant trois siècles.	 BZ-rFol342-Manoir
Domestique	Manoir du Pucelart	Folie, rue de la Folie	?	Manoir dit du Boulonnais daté de 1511. Comme ses semblables, il est divisé en deux maisons distinctes : celle du seigneur à étage, en brique sur un haut solin de grès et celle du fermier en torchis. Comme à Parenty et au Val d'Enquin, il était doté	 BZ-Fol-Pucelart

				d'éléments de défense (deux échauguettes et un mâchicoulis) qui ont aujourd'hui disparu.		Religieux	Calvaire	Rue Hayon (RD I27), angle avec chemin du GR	En sortie de village, calvaire en fer forgé bleu, christ en blanc, dans un bouquet d'arbres.
Domestique	Pignon	Esgranges	129	Pignon sur rue d'une grange, élevé en silex, aux angles confortés en brique et présence de pierre au gâble, en rouge-barre.	 BZ-Esg129-Pignon				
Domestique	Motte castrale	Caumont		Motte castrale, vestige d'un ancien château en bois des Xe-XIe siècles. La 2e motte n'a pu être localisée.	 BZ-CAU-Motte castrale				
Religieux	Calvaire	Rue de Montreuil		Calvaire de la famille Lebas Leleu	 BZ-rMont-Calvaire				
Religieux	Calvaire	Rue du Faÿ, angle avec rue de Grigny		Calvaire Carlu Magniez de 1926, restauré en 1977.	 BZ-rFay-Calvaire				
						Religieux	Chapelle Notre-Dame-de-Grâce	Rue du Faÿ, angle avec rue de Grigny	Chapelle ND de Grâce élevée en brique sur un solin de silex en 1924, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle, en mémoire de trois frères Quandalle tombés pendant la Grande Guerre.
						Religieux	Église Saint-Martin	Rue principale	Édifice dont le chœur peut dater du XIIIe siècle et la nef du XVIIIe, mais dont les maçonneries ont été enduites. Elle a perdu son ancienne tour centrale au profit d'un clocheton assis sur le pignon occidental, mais a conservé le rez-de-chaussée de l'ancienne tour formant une travée voûtée entre nef et chœur.


BZ-rHay-Calvaire


BZ-rFay-Chapelle


BZ-Eglise

BZ-1 MOTTE CASTRALE
Rue du bois de Caumont,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale C 287.
BZ-CAU-Motte castrale

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTION

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

La motte du Caumont

DESCRIPTION GENERALE

Le site se présente sous la forme d'un tertre de 25 mètres de diamètre et d'une hauteur de 2,50 m.

A 45 mètres d'un chemin rural qui suit la ligne de crête entre le rebord du plateau qui, vers l'est, descend vers Bezinghem, et bordure du bois du même nom.

Le contexte historique est difficile à cerner, mais il s'agit sans doute de la motte des seigneurs de Bezinghem, assez bien documentés à partir de la seconde moitié du XIIe siècle.

INTERET

Deux mottes castrales sont recensées dans le village dont l'une en lisière du Bois de Caumont, peut-être établie au sommet du versant pour commander la vallée. Non protégés monument historique, ces tertres méritent d'être préservés pour éviter leur disparition, à l'image de celle de Mieurles, détruite par ses propriétaires en 1991.

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.



MOTTE CASTRALE
Rue du Bois de Caumont,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale C 287.

PRESCRIPTIONS spécifiques

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être envisagés :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être proscrits :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

BZ-2MOTTE CASTRALE
La Folie,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale A 185.
BZ-Folie-Motte castrale

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale





HISTORIQUE ET FONCTION

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

DESCRIPTION GENERALE

Tertre de forme grossièrement ovale de 17 à 19 mètres de diamètre, et de 2 mètres de hauteur.

Implantée à côté de la ferme de la Folie.

Une famille de la Folie apparaît dans la documentation dès la fin du XIIe siècle, vassale des sires de Bezinghem.

INTERET

Deux mottes castrales sont recensées dans le village dont l'une en lisière du Bois de Caumont, peut-être établie au sommet du versant pour commander la vallée. Non protégés monument historique, ces tertres méritent d'être préservés pour éviter leur disparition, à l'image de celle de Mieurles, détruite par ses propriétaires en 1991.

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.



MOTTE CASTRALE
La Folie,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale A 185.

PRESCRIPTIONS spécifiques

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être envisagés :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être proscrits :

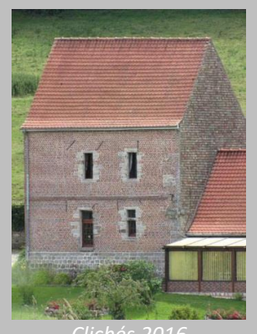
- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

BZ-3 MANOIR DU PUCHELART
La Folie,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale A 302.
BZ-Fol-Pucelart

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoir en brique, grès et torchis







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Manoir dit du Boulonnais daté de 1511. Comme ses semblables, il est divisé en deux maisons distinctes : celle du seigneur à étage, et celle du fermier en torchis. Comme à Parenty et au Val d'Enquin, il était doté d'éléments de défense (deux échauguettes et un mâchicoulis) qui ont aujourd'hui disparu.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Ensemble en retrait de la voie doté d'un bâtiment à étage et d'un bâtiment plus bas en torchis.

Matériaux

Bâtiment à étage élevé en brique sur un haut soubassement de grès et coiffé en bâtière couvert de tuile. Édifice de plain-pied élevé en torchis chaulé et coiffé d'un toit asymétrique à savoir à croupe d'un côté.

Façades et percements

Façade arrière du manoir, percée de petites baies. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce manoir du Boulonnais fait partie d'un ensemble de grands domaines ruraux des XVIe-XVIIe siècles bien conservés en pays d'Hucqueliers. En tant que construction caractéristique du monde rural, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MANOIR
La Folie
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale A 302.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage ou mise en œuvre (brique, grès, torchis, enduit chaulé, tuile)
- Les percements

peuvent être ENVISAGES :

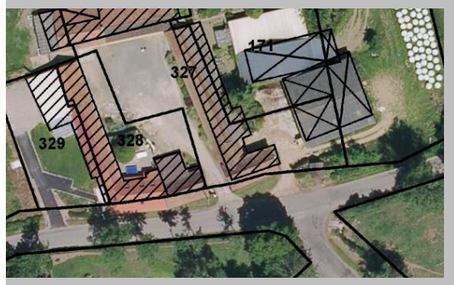
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le percement de nouvelles baies au logis à étage, sur la face visible depuis la route
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BZ-4 CHAPELLE
Rue du Faÿ,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale A 327.
BZ-rFay-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle en brique et silex





Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

La chapelle Notre-Dame de Grâce élevée en 1924, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle, en mémoire de trois frères Quandalle tombés pendant la Grande. Elle constitue un témoin représentatif du petit patrimoine religieux de l'entre-deux-guerres avec l'emploi du silex.

DESCRIPTION GENERALE

Chapelle votive du Faÿ à l'angle de la rue du Faÿ et celle de Grigny.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied coiffé d'un toit en bâtière recouvert de tuile surmonté d'une croix en fer forgé.

Matériaux

Chapelle élevée en brique et silex sur un soubassement en silex, ensemble recouvert d'une peinture rouge. Ornementation : jeu entre la brique et le silex, cordon au niveau du haut de la porte, frise en denticule, pilastres portant un arc en plein cintre, inscriptions.

Façades et percements

Édifice percé d'une porte cintrée en bois doté d'une grille en fer forgé.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



CHAPELLE
Rue du Faÿ,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale A 327.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, silex, tuile)
- Ornementation de la brique
- La porte et sa grille en fer forgé

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BZ-5 MAISON
340 rue de la Folie,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale A 13.
BZ-rFol340-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison en brique et pierre







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dans la plupart des cas, la pierre était réservée aux bâtiments nobles, ou aux pignons de maisons et dépendances exposées aux vents de pluies. La pierre était creusée dans la craie, taillée en petit (moins de 20 cm), moyen (20 à 30 cm), ou grand appareil (plus de 30 cm). On élevait ces murs avec un seul ou plusieurs formats de pierre, formant un appareil plus ou moins régulier.

Cette maison rénovée a conservé à droite une partie en pierre portant un cartouche millésimé 1627.

DESCRIPTION GENERALE

Maison scindée en deux parties dont une en pierre et une autre partie est protégée de bardeaux de bois. Maison comportant une dépendance en retour.

Volumétrie

Édifices de plain-pied et de plan rectangulaire.

Matériaux

- Façade d'accueil de la longère élevée en pierre sur un soubassement de silex. Façade confortée par des briques. Autre partie rénovée de la maison protégée de bardeaux de bois posés à clin. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Dépendance construite en brique et pignon en moellons de silex et coiffée d'un toit en appentis.

Façades et percements

Façade d'accueil de la maison percée de multiples ouvertures récentes pour la partie rénovée et de deux fenêtres à six carreaux et d'une porte d'entrée vitrée pour la partie en pierre. Absence de symétrie. Combles éclairés de plusieurs châssis de toit.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
340 rue de la Folie,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale A 13.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique pierre, silex, bois, tuile)
- Le millésime

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des châssis de toit actuels par des ouvrages maçonnés trop imposants, qui viendraient déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BZ-6 MANOIR
342 rue de la Folie,
La Folie,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale A 318.
BZ-rFol342-Manoir

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoir de type longère en craie





Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Manoir en craie taillée de type longère, du XVIIe siècle, conservé d'un fief tenu par la famille Denquin de la Follye pendant trois siècles.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Édifice de plain-pied et de plan rectangulaire en retrait de la voie, couvert en bâtière.

Matériaux

Longère élevée en craie et coiffée d'un toit couvert de tuile.

Façades et percements

Façade d'accueil du manoir percée de 4 petites baies à 6 petits carreaux et de 2 portes vitrées. Absence de symétrie.

INTERET

Ce manoir est typique des anciens domaines seigneuriaux de construction un peu fruste avec peu de percements mais dans des matériaux nobles. En tant que bâti caractéristique du monde rural, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MANOIR
342 rue de la Folie,
La Folie
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale A 318

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, tuile)
- La rareté et l'irrégularité des baies.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- La suppression du garage en parpaing accolé ou son remplacement par un bâti dans l'alignement de la longère, et couvert en bâtière, dans des matériaux de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BZ-7 FERMETTE
14 rue de Montreuil,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale C 351.
BZ-rMont14-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en bordure de voie dotée d'une longère et d'une dépendance en retour formant un porche couvert pour accéder à la cour. Cette dernière est pourvue d'un pigeonnier.

Volumétrie

Édifice en L et de plain-pied.

Matériaux

- Façade d'accueil de la longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Grange construite en brique peinte en blanc. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Grange extérieure à l'ensemble en bardeaux de bois posés à clin. Toiture en bâtière couvert de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée vitrée et de plusieurs fenêtres. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Grange percée du côté cour et aveugle sur rue.
- Grange extérieure percée d'une porte à deux battants sur sa façade d'accueil.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti d'autant plus que cet édifice présente un des rares porches couverts du pays hucquelois.



FERMETTE
14 rue de Montreuil,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale C 351.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- Le porche couvert
- Le pigeonnier

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BZ-8 FERMETTE
Chemin de Montreuil,
Esgranges,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale C 130.
BZ-rMont-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette restaurée et isolée en fin de chemin dotée d'une longère et de deux dépendances.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

- Façade d'accueil de la longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en gris. Toiture en bâtière couverte de tuile dotée d'une cheminée à mitron.
- Dépendance sur rue construite en torchis chaulé sur un soubassement en silex. Façade sur rue et sommet du pignon en bardeaux de bois posés à clin. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Grange perpendiculaire au chemin ouverte côté cour. Pignon sur voie en torchis et en bardeaux de bois posé à clin au sommet.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de deux portes d'entrée et de trois fenêtres à volets peints aux huisseries marrons. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendance percée du côté cour de plusieurs portes à deux vantaux superposées et aveugle sur rue.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
Chemin de Montreuil,
Esgranges,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale C 130.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- La cheminée à mitron

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BZ-9 MAISON
3 rue Principale,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale C 163.
BZ-rp03-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en craie







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dans la plupart des cas, la pierre était réservée aux bâtiments nobles, ou aux pignons de maisons et dépendances exposées aux vents de pluies. La pierre était creusée dans la craie, taillée en petit (moins de 20 cm), moyen (20 à 30 cm), ou grand appareil (plus de 30 cm). On élevait ces murs avec un seul ou plusieurs formats de pierre, formant un appareil plus ou moins régulier.

Cette longère en craie taillée est datée de 1846, date figurant sur un cartouche ornant un pignon. Les travaux se sont achevés en 1852.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en craie en bordure de voie.

Volumétrie

Édifice de plain-pied et de plan rectangulaire avec un léger retrait suivant l'axe de la voie.

Matériaux

- Façade d'accueil de la longère élevée en craie taillée sur un soubassement cimenté. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant une cheminée. Encadrement des ouvertures en brique. Angles de la longère renforcés en brique.
- Pignon visible élevé en craie taillée et en silex dans sa partie supérieure.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée et de 5 fenêtres à volets aux huisseries marrons. Absence de symétrie et de fenêtre de toit.
- Pignon éclairé par une fenêtre à l'étage.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
3 rue Principale,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale C 163.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, silex, brique, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- Les baies à petits carreaux

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BZ-10 Fermette
17 rue Principale,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale C 341.
BZ-rp18-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette restaurée en retrait de voie, accessible par un chemin. Elle est dotée d'une longère perpendiculaire à la voie, d'une grange imposante parallèle à la voie et d'un autre bâtiment perpendiculaire à cette dernière.

Volumétrie

Ensemble de bâtiments de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

- Façade d'accueil de la longère élevée en torchis. Angles renforcés en brique. Toiture en bâtière couverte de tuile dotée d'une cheminée à mitron et d'un coyau débordant. Pignons en craie. Solives apparentes.
- Grange construite en torchis sur un soubassement peint en noir d'un côté et en silex de l'autre. Angles renforcés en brique. Pignons en craie et sommet en brique. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Autre bâtiment élevé en torchis sur un soubassement en silex. Angles renforcés en brique.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de portes d'entrée et de plusieurs fenêtres à six carreaux aux volets peints en verts. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Grange percée de grandes ouvertures.
- Autre bâtiment percé de plusieurs portes et fenêtres à six carreaux.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
17 rue Principale,
62650 Bezinghem.
Parcelle cadastrale C 341.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile, silex, brique)
- Le coyau débordant de la toiture de la longère
- L'alignement asymétrique des baies
- La cheminée à mitron
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres
- Les solives apparentes de la longère

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Bimont, un micro village dans un paysage remarquable

PRESENTATION GENERALE

Bimont forme ***un village au bourg très restreint, à la naissance de la Bimoise, avec deux écarts au nord*** (La Campagnette, la Ramonière)***, et deux hameaux au sud*** (Maninghem-au-Val et Remortier).

L'habitat ancien se concentre dans le cœur de bourg et le hameau de Maninghem-au-Val. Celui de Remortier, situé sur le plateau et traversé par la départementale, a été plus touché par le renouvellement urbain.

On y rencontre un ***patrimoine modeste mais bien préservé*** qui s'inscrit dans ***un paysage d'une grande typicité***. Eglise à dimension de chapelle, quillier, maisons en torchis (…) prennent place au sein d'un paysage miniature, à échelle humaine, où la vue embrasse l'intégralité de la vallée naissante et devine la vallée suivante toute proche.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-PIERRE DE BIMONT** est un édifice modeste, à la mesure de la taille du village. Ses murs de craie comportent de nombreuses dates du XVIe au XVIIe.

~ **LES FERMES** se sont implantées dans la vallée et sur les hauteurs (Le Plouy, La Campagnette). Des exploitations modestes en torchis voisinent des fermes plus monumentales à cour carrée et au logis à étage, en brique ou en pierre, à l'image de la ferme seigneuriale qui côtoie l'église.

~ **LE QUILLIER** occupe un petit espace public en cœur de bourg à proximité de l'église et de l'ancienne mairie-école. La quille fait encore aujourd'hui l'objet d'une pratique collective et sociale forte sur le secteur étudié où une vingtaine de quilliers sont recensés.

~ **LES POINTS DE VUE PAYSAGERS** sont remarquables depuis les hauteurs des versants de la vallée encaissée de la Bimoise. Grimpant à flanc de coteau, la petite route qui relie Bimont au hameau de Remortier laisse découvrir la diversité de la palette végétale des vallées affluentes de la Canche : prairies humides des fonds de vallées, pâturages et boisements des coteaux, culture des plateaux.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Quillier	Place de l'Église		Quillier traditionnel à 9 daches sur la place communale.	 BI-pleg-Quillier
Domestique	Communal	Remortier		Ancien communal dans un hameau, un espace qui pourrait être valorisé.	 BI-REM-Communal
Domestique	Ferme	Impasse du Bois	1	Logis de ferme à étage en pierre.	 BI-impbois01-Ferme
Domestique	Ferme	Rue de la Bimoise	10	Grande maison en brique à étage millésimée 1872 par ancres, avec étables en torchis et bardage bois.	 BI-rBi10-Ferme

Domestique	Ferme	Rue de la Bimoise	15	Ferme à cour carrée. Logis à étage avec perron, toiture à croupes. Dépendance sur rue avec solin en silex et brique.	 BI-rBi15-Ferme
Domestique	Fermette	Rue de la Bimoise	21	Longère en torchis sur solin de brique et silex, montrant un pignon sur rue refait en 1902.	 BI-rBI21-Fermette
Domestique	Maison	Place de l'Eglise	1	Maison carrée en brique blanchie, toiture à croupe. Ancienne école ?	 BI-pleg01-Maison
Domestique	Pigeonnier	Remortier		Maison rénovée en brique montrant un pigeonnier lucarne.	 BI-REM-Pigeonnier
Religieux	Calvaire	Impasse du Bois	2	Calvaire en fer forgé dans une propriété	 BI-impbois01-Calvaire

Religieux	Calvaire	RD 126 (route de Montreuil)	Calvaire en bois et fonte à l'entrée d'un chemin.	 BI-RD126-Calvaire
Religieux	Calvaire	Route des Lacets	Calvaire en bois et fonte dominant le paysage. Élevé en 1956 en remerciement pour avoir épargné le village des bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Très beau point de vue.	 BI-rLac-Calvaire
Religieux	Église Saint-Pierre	Rue de l'Église	Petite église en pierre à clocheton en charpente et ardoise assis sur le pignon occidental. Isolée dans son écrin de verdure à flanc de coteau.	 BI-pleg-Église

BI-1 FERME
1 Impasse du Bois,
62650 Bimont.
Parcelle cadastrale B 268.
BI-impbois01-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Logis de ferme en pierre





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dans la plupart des cas, la pierre était réservée aux bâtiments nobles, ou aux pignons de maisons et dépendances exposées aux vents de pluies. La pierre était creusée dans la craie, taillée en petit (moins de 20 cm), moyen (20 à 30 cm), ou grand appareil (plus de 30 cm). On élevait ces murs avec un seul ou plusieurs formats de pierre, formant un appareil plus ou moins régulier.

DESCRIPTION GENERALE

Vaste corps de ferme doté d'un logis à étage en pierre au milieu de nombreux bâtiments agricoles récents.

Volumétrie

Logis de ferme à étage de plan rectangulaire accolé à une dépendance.

Matériaux

Façade d'accueil du logis élevée en pierre. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

Façade d'accueil du logis percée de plusieurs ouvertures dont deux fenêtres à l'étage. Combles non-éclairés.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
1 Impasse du Bois,
62650 Bimont.
Parcelle cadastrale B 268.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (pierre, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BI-2 FERMETTE
10 rue de la Bimoise,
62650 Bimont.
Parcelle cadastrale A 35.
BI-rBi10-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis et brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rural traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis e pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, o brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans l majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leu chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fu ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIX siècle.
La maison à étage de cette fermette est datée de 1872, dat formée par des ancres.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette dotée d'une maison à étage en brique, d'une dépendance en brique accolée à une autre à ossature bois et torchis et une grange en bardeaux de bois posés à clin.

Volumétrie

Ensembles de bâtiments de plan rectangulaire. Maison à étage en fond de cour, deux dépendances accolées en bordure de voie et une grange en retrait dans le virage.

Matériaux

- Façade d'accueil de la maison élevée en brique. Toiture à croupes couverte de tuile dotée de deux cheminées aux extrémités. Deux édifices en appentis et protégés de bardeaux de bois lui sont accolés de chaque côté.
- Dépendance en bordure de voie construite en brique. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant une cheminée.
- Dépendance de type étable dans le prolongement de celle en brique, élevée en torchis sur un soubassement en silex et partie inférieure en bardeaux de bois posés à clin. Pignon en bardeaux de bois posés à clin.
- Grange en bardeaux de bois posés à clin. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la maison dotée de 5 travées et d'un étage. Le premier niveau est composé d'une porte d'entrée centrale et de quatre fenêtres à six carreaux. Le 1er étage est éclairé de 5 fenêtres à six carreaux. Alignement symétrique des baies cintrées. Combles éclairés de plusieurs fenêtres de toit.
- Les deux dépendances accolées sont aveugles sur rue.
- La grange est éclairée de plusieurs grandes ouvertures.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.

- carreaux. Alignement symétrique des baies cintrées. Combles éclairés de plusieurs fenêtres de toit.
- Les deux dépendances accolées sont aveugles sur rue.
- La grange est éclairée de plusieurs grandes ouvertures.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
10 rue de la Bimoise,
62650 Bimont.
Parcelle cadastrale A 35.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, bois, tuile, brique)
- L'alignement symétrique des baies de la maison
- Le millésime
- La toiture en pavillon et les linteaux cintrées de la maison

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes de toit actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BI-3 FERMETTE
21 rue de la Bimoise,
62650 Bimont.
Parcelle cadastrale A 172.
BI-rBI21-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.
Le pignon sur rue de la longère a été refait en brique en 1902, date inscrite sur un cartouche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis dotée d'une longère et de plusieurs dépendances.

Volumétrie

Ensembles de bâtiments de plan rectangulaire. Longère perpendiculaire à la voie.

Matériaux

- Façade d'accueil de la longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en rouge. Toiture en bâtière couverte de tuile comportant une cheminée et un coyau débordant. Angles renforcés en brique. Pignon en brique sur un soubassement en silex, orné de frises à crémaillère. Pignon protégé également de bardeaux de bois.
- Grange en fond de cour et dépendance en bordure de voie recouvert de tôle sur un soubassement en silex. Grange en fond de cour doté d'un pigeonnier sous un pignon sur sa façade principale.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée vitrée à imposte et de six fenêtres à six carreaux à volets à trois barres aux huisseries blanches et vertes. Absence de symétrie. Combles non-éclairés mais lucarne à deux pans à l'arrière.
- Pignon de la longère doté d'une baie en plein cintre.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
21 rue de la Bimoise,
62650 Bimont.
Parcelle cadastrale A 172.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, bois, tuile, brique)
- L'alignement asymétrique des baies de la longère
- Les volets à trois barres et les baies à petits carreaux

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le retrait des recouvrements en tôle par des matériaux naturels.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Bourthes, ses grandes fermes en brique à la naissance de l'Aa

PRESENTATION GENERALE

Bourthes forme ***un village noyau qui s'étend par 4 hameaux-rues :*** au nord, Trois Marquets, Mieurles, au sud, Le Lot, le Catelet. Le toponyme d'origine germanique rappelle que le village s'est constitué très tôt à la naissance de l'Aa.

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe, matériau très présent dans les ***nombreuses grandes fermes*** (logis, granges, étables) que compte le territoire. Bourthes partage cette caractéristique avec sa voisine, Campagne-lès-Boulonnais. Cet ancien chef-lieu de canton conserve un patrimoine bâti des plus variés, avec des logis à étage en fond de cour (fermes), en retrait de la voie (maisons) ou sur rue (commerces), qui côtoient quelques fermettes encore en torchis, bien rénovées ou en attente d'une seconde vie.

Le bardage bois posé à clin reste présent sur les étables et couvre entièrement d'immenses granges à portes charretières.

Le territoire communal est essaimé d'un ***patrimoine religieux important*** avec deux chapelles monumentales et six calvaires, qui viennent s'ajouter à l'église en pierre dont le plan a fortement été modifié depuis ses origines.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-PIERRE** fait partie des édifices du gothique tardif, avec son clocher en avant-corps ayant remplacé un clocher central. L'édifice mériterait qu'on enterre le réseau de fils électriques qui défigure son entrée.

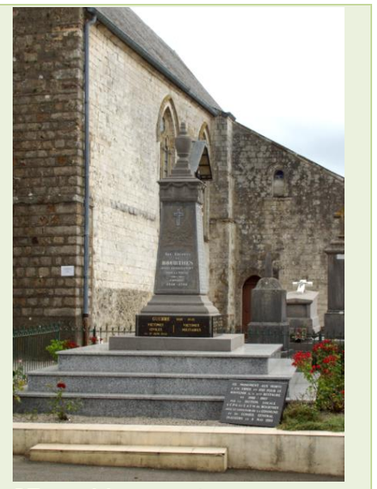
~ **La CHAPELLE SAINTE-MARTHE,** également en pierre et de style gothique marque le renouveau religieux de la fin du XIXe. Elle forme une ruine pittoresque envahie par la végétation, dont les vestiges sont à préserver, sans pour autant envisager une reconstruction.

~ **La MAIRIE-ÉCOLE**, grand bâtiment à étage doté d'une travée centrale saillante, est typique des constructions des années 1880.

~ **Quelques FERMETTES en torchis restent à l'abandon, qui mériteraient une restauration.**

~ **La commune compte deux QUILLIERS** traditionnels à neuf daches, spécificité du pays

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

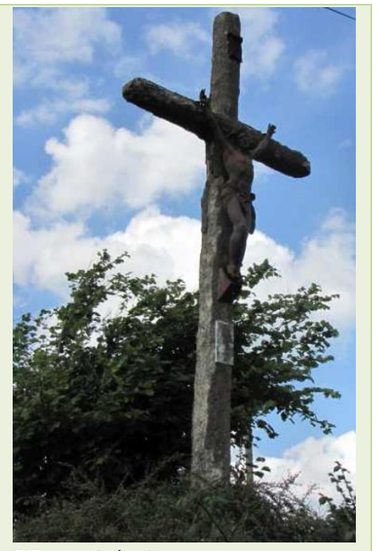
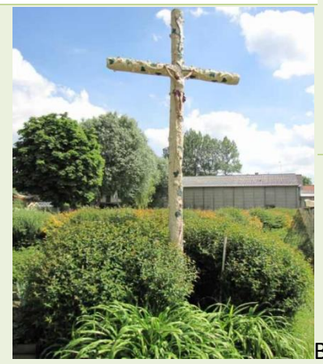
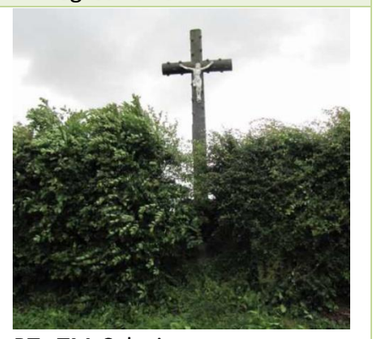
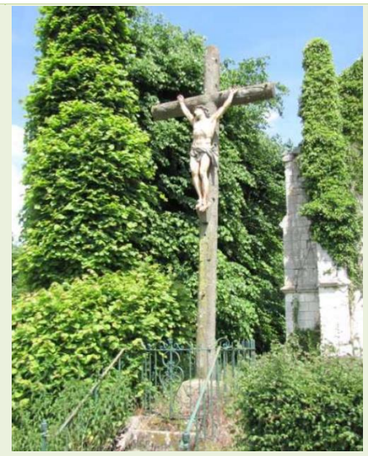
TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Mairie-école	Rue de l'Église	11	Grand bâtiment à étage en brique typique des années Jules Ferry, millésimé 1881.	 BT-reg11-Mairie-école
Civil	Quillier	Rue de l'Aa	Parking salle	Quillier traditionnel récent	 BT-rAa-Quillier de la salle
Civil	Quillier	Rue de l'Aa		Quillier traditionnel sur la place du café en plein centre.	 BT-rAa-Quillier
Civil	Salle des Fêtes	Rue de l'Aa		Ancienne ferme en U restaurée pour y aménager une salle des fêtes et une bibliothèque.	 BT-rAa-Salle des Fêtes
Commémoratif	Monument aux morts	Cimetière		Colonne surmontée d'une urne funéraire. Monument restauré et inauguré le 8 mai 2003.	 BT-reg-Monumort
Commémoratif	Plaque	Rue du Moulin		Plaque commémorative du 22 mai 1940, en mémoire de 5 soldats tués ce jour.	 BT-rAa-Plaque
Domestique	Étables	Rue des Trois Marquets	56	Étables en bardage bois peint en blanc, huisseries vertes.	 BT-rTM56-Etables
Domestique	Ferme	Mieurles, rue de Campagne	16	Ferme dont le logis en brique sur solin de grès présente en façade sur rue une porte à entablement et le millésime par ancres de 1870	 BT-MIEU-rCamp16-Ferme
Domestique	Ferme	Mieurles, rue de Mieurles	49	Grange en bardage bois (en angle avec rue de Saint-Omer) sur solin de silex et brique. Logis en fond de cour en brique, frise à denticule, toiture asymétrique.	 BT-MIEU-rMieu49-Ferme

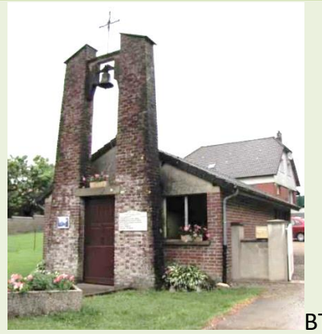
Domestique	Ferme	Rue des Trois Marquets	27	Ferme au logis en brique, frise à crémaillère, pignon percé d'un oculus. Pigeonnier en brique carré percé en lignes au milieu de la cour. Unique exemplaire de ce type.	 BT-rTM27-Ferme	Domestique	Fermette	Mieurles, rue de Mieurles	Avant le 37	Fermette au logis rénové en fond de cour, longues étables en retour sur rue, en bardage bois peint posé à clin sur solin de brique.	 BT-MIEU-rMieu35-Fermette
Domestique	Ferme	Rue du Catelet	22	Longère en brique sur rue couverte d'une toiture à croupes. Dépendance percée de demi-lunes à l'arrière.	 BT-rCat22-Ferme	Domestique	Fermette	Mieurles, rue Leurinche	7 ?	Fermette en torchis rénovée en fond de cour	 BT-MIEU-rLeu7-Fermette
Domestique	Ferme	Rue du Catelet	?	Grande ferme en retrait de la voie au bout d'une allée. Logis en fond de cour en brique, dépendances en brique, craie, bardage bois, rouge barre.	 BT-rCat-Ferme	Domestique	Fermette	Rue du Beau Regard	21	Fermette rénovée, solives apparentes, étables	 BT-rBR21-Fermette
Domestique	Ferme	Rue du Catelet	face au 22	Ferme à logis en brique à étage imposant, dépendances en brique percées de demi-lunes et possible pigeonnier.	 BT-rCat22bis-Ferme	Domestique	Fermette	Rue du Catelet	67	Fermette en torchis abandonnée à l'extérieur de la grande ferme voisine.	 BT-rCat67-Fermette
Domestique	Ferme	Rue du Crocq	35	Ferme avec haute dépendance montrant sur rue un pignon en brique au gâble en pierre, étables en torchis, et chartil.	 BT-rCro35-Ferme	Domestique	Fermette	Rue du Lot	25	Fermette en torchis avec faitière à bourrelets, coyau, ouvertures modifiées, muret en brique enduit à la chamotte, dépendances en retour effondrées.	 BT-rLot25-Fermette
Domestique	Fermette	Mieurles, rue de Mieurles	37	Logis en brique blanchie en fond de cour avec étables rénovées en retour (torchis ?)	 BT-MIEU-rMieu37-Fermette						

Domestique	Fermette	Rue du Lot	27	Fermée rénovée composée d'une longère avec retour en L dont le pignon en brique millésimé 1907 et restauré donne sur rue et dont le mur gouttereau sur rue est en torchis.	 rLot27-Fermette	Domestique	Grange	Rue des Trois Marquets	55	Grange en bardage bois posé à clin, avec logis en brique abandonné possédant un puits circulaire en façade sur rue.	 BT-rTM55-Grange et puits
Domestique	Fermette	Rue du Lot	32	Maison en torchis carrée, toiture asymétrique à croupe, baies à 6 carreaux, porte à imposte vitrée.	 BT-rLot32-Fermette	Domestique	Grange	Rue des Trois Marquets	56	Grange en bardage bois posé à clin, toiture à croupes	 BT-rTM56-Grange
Domestique	Grange	Mieurles, rue de Mieurles	57	Grange en brique sur rue couverte de vigne vierge, avec auvent, dont le pignon présente un motif de croix en cul de bouteille. Millésimée 1857 par ancres.	 E MIEU-rMieu57-Grange	Domestique	Grange	Rue du Catelet	26	Grange en bardage bois posé à clin, et pompe	 BT-rCat26-Grange
Domestique	Grange	Mieurles, rue de Mieurles	59	Grange en bardage bois posé à clin, consoles au coyau, un pignon en silex à épis de brique.	 BT-MIEU-rMieu59-Grange	Domestique	Grange	Rue du Catelet	67	Ferme en retrait de la voie, grange très élevée en brique dont le pignon est millésimé 1899.	 BT-rCat67-Grange
Domestique	Grange	Rue de l'Aa	40	Grange en brique millésimée 1896	 E rAa40-Grange	Domestique	Grange	Rue du Crocq	Face au 21	Grange en torchis et pan de bois délabrée en fond de pâture.	 BT-rCro21-Grange
Domestique	Grange	Rue des Trois Marquets	52	Haute grange en bardage bois posé à clin sur solin de brique, percée de trois grandes portes charretières, toiture à coyau et consoles.	 BT-rTM52-Grange						

Domestique	Grange	Rue du Lot	33	Grange à bardage bois posé à clin.	 BT-rLot33-Grange	Domestique	Maison	Mieurles, rue de Saint-Omer	2	Maison en brique à étage enduite en façade, avec lambrequins. Grange en bardage bois posé à clin sur solin de silex.	 BT-MIEU-rSO2-Maison
Domestique	Grange	Rue du Lot	57	Grange en brique sur rue millésimée 1836 par ancres, présence de pilastres d'entrée et de chasse-roues.	 BT-rLot57-Grange	Domestique	Maison	Rue de l'Église	10 et 10bis	Longère sur rue (10) ayant pu accueillir un atelier ou commerce, avec en retour vers le jardin une dépendance en moellon de craie. Longère en torchis rénovée à l'arrière (10bis).	 BT-reg10-Maison
Domestique	Grange	Rue du Lot	77	Grange en brique avec bardage bois posé à clin.	 BT-rLot77-Grange	Domestique	Maison	Rue d'Ergny		Ferme abandonnée avec longère en brique	 BT-rErgny-Ferme
Domestique	Grange	Rue Lemaire	41	Grange au pignon de silex et brique avec oculus au gâble, torchis rénové, solin rouge.	 BT-rLem41-Grange	Domestique	Maison	Rue du Catelet	39	Maison à étage en brique peinte en bichromie, dépendances en bois, toiture à croupes en ardoise.	 BT-rCat39-Maison
Domestique	Granges	Rue du Moulin	1	Granges en brique fermant la cour sur rue	 BT-rMou01-Granges	Domestique	Maison	Rue du Catelet	51	Maison en brique à étage, clés à bossage aux baies.	 BT-rCat51-Maison
Domestique	Maison	Mieurles, rue de Mieurles	36	Maison sur rue en longère enduite (orangé), baies à impostes et linteaux à motif en T.	 BT-MIEU-rMieu36-Maison						

Domestique	Maison	Rue du Lot	35	Maison à étage en brique avec pignon façade, au bout d'une allée. Balcon au-dessus de la porte centrale.	 rLot35-Maison
Domestique	Maison	Rue du Lot	36	Longère en brique au décor en arc mitré au-dessus des linteaux.	 BT-rLot36-Maison
Domestique	Maison	Rue du Tilleul	12	Maison en brique dont le pignon est couvert d'un essentage de tuile plate.	 rTil12-Maison
Domestique	Maison	Rue Neuve	1	Maison bourgeoise à étage en brique, toiture à croupes et hautes cheminées.	 rNeu01-Maison
Domestique	Maison	Rue Neuve	13	Grande maison à étage en brique enduite, avec toiture à demi-croupe, sur rue, faux pans de bois au gâble et allèges décorées. Millésime 1938.	 BT-rNeu13-Maison
Domestique	Maisons	Rue Neuve	4, 6, 8	Ensemble de maisons accolées ayant pu former un seul ensemble. Décor à bossage, peut-être un ancien commerce ?	 BT-rNeu04-08-Maisons
Domestique	Pigeonnier	Rue de l'Aa	27	Pigeonnier dans une grange en bardage bois, fermette à l'abandon	 BT-rAa27-Pigeonnier
Domestique	Pignon	Mieurles, rue de Mieurles	Face au 78	Pignon en brique millésimé par ancres 1912 d'une grange, logis rénové en fond de cour et étables rénovées en retour. Implantation en U.	 BT-MIEU-rMieu78-Pignon
Économique	Café	Rue de l'Aa	11	Ancien café Février-Maillard. Maison à pignon central sur rue accueillant le commerce en rdc, prolongé d'une haute et étroite grange à grenier servant au stockage des grains, cageots et du café. La rivière court juste derrière et traverse le bâtiment en cas de crue de l'Aa. Grange bâtie par morceaux en 1907.	 BT-rAa11-Café

Génie civil	Pont	Rue du Pont (au Lot)	Ancien gué sur l'Aa	 BrPont-Gué	Religieux	Calvaire	Rue de l'Église et chemin du blockhaus	Calvaire en bois avec inscription (6 mai 1928)	 BT-reg-Calvaire
Religieux	Calvaire	Croisement rue du Stade et rue de l'Aa	Calvaire en béton au décor peint de feuilles de lierre.	 BT-rAa-Calvaire	Religieux	Calvaire	Rue des Trois Marquets		 BT-rTM-Calvaire
Religieux	Calvaire	Mieurles, rue de Mieurles	Calvaire de style naïf surmonté d'un coq !	 BMIEU-rMieu-Calvaire	Religieux	Calvaire	Rue du Catelet	Près de la chapelle, calvaire rétabli par la famille Duflos-Destrée en 1875.	 BT-rCat-Calvaire
					Religieux	Calvaire	Rue du Lot	Pas trouvé	Non photographié

Religieux	Chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Rue des Trois Marquets	Chapelle en brique à cloche du XXe	 BT-rTM-Chapelle
Religieux	Chapelle Sainte Marthe	Rue du Catelet	Bâtie en 1863-1865 dans le style néogothique par la famille Duflos-Destrées, J-B Duflos ayant été maire de Bourthes et juge de paix du canton. Promesse d'édification faite par Florentine Destrées à sa mère sur son lit de mort. A servi de prison aux britanniques durant la Grande Guerre. Proportions d'une petite église, a perdu depuis longtemps sa couverture mais élévations en place.	 BT-rCat-Chapelle
Religieux	Église Saint-Pierre	Rue de l'Église	Église gothique classique, en partie reconstruite en 1725 après un incendie, elle comprenait un chœur et une nef avec clocher central, et une chapelle flanquant le chœur et la tour. Celle-ci s'effondre en 1804, et le XIXe amène de grandes modifications de son plan : création de chapelles formant croisillons en 1846-47, remplacement du clocher par un autre en avant-corps en 1874 (foudroyé et refait en 1881).	 BT-Eglise

BT-1 FERMETTE
7 rue Leurinche,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale B 265.
BT-MIEU-rLeu7-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis rénovée en retrait de la voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée vitrée et de plusieurs fenêtres à six carreaux aux volets à trois barres aux huisseries blanches et rouges. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
5 rue Leurinche,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale B 265.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les volets à trois barres
- Les baies à petits carreaux

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose d'autres lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BT-2 MAISON
2 rue de Saint-Omer,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale B 708.
BT-MIEU-rSO2-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La généralisation de l'usage de la brique dans la deuxièm moitié du XIXe siècle renouvelle non seulement le mode rural de la fermette, mais installe un modèle de la mais bourgeoise à étage, s'inscrivant dans un cad chronologique qui va globalement des années 1850 à 1950. Elle apparaît aussi bien dans les bourgs qu'en campagne. L'essor d'une bourgeoisie commerçante au XIXe siècle amène ces maisons bourgeoises à se développer. Les murs intégralement élevés en brique montrent un appareillage à la française. L'ornementation est variée malgré cet unique matériau. Elle exploite la géométrie de la brique pour créer des motifs en saillie.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble d'édifices de plan en U comprenant une maison à étage accolée à un petit édifice doté d'un toit à la mansart et de dépendances.

Volumétrie

Ensemble d'édifice en bordure de voie de plan en U. La maison à étage est rythmée par trois travées et l'édifice accolé est rythmé de deux travées.

Matériaux

Maison élevée en brique coiffée d'un toit à croupes couvert d'ardoise comprenant deux cheminées. Façade avant enduite et peinte. Ornementation : deux frises le long des deux édifices accolés, frise en denticules sous le toit, encadrement des fenêtres en saillie du mur.
Le petit édifice accolé est en brique coiffé d'un toit à la mansart couvert d'ardoise et de tuile.
Les dépendances sont élevées en brique. Murets et pilastres fermant la cour en brique

Façades et percements

Façade d'accueil de la maison percée d'une porte et de deux fenêtres cintrées au rez-de-chaussée et de trois fenêtres cintrées et à imposte à l'étage. Façade symétrique. Combles éclairés de deux fenêtres de toit.
L'édifice accolé comprend une fenêtre et une porte d'entrée à imposte. Les combles sont éclairés de deux lucarnes de toit à deux pans et à lambrequins.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle de la maison bourgeoise à étage, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.

MAISON



2 rue de Saint-Omer,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale B 708.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (pierre, ardoise, brique, tuile)
- L'ornementation de la façade
- Les baies cintrées à imposte
- Le toit à croupes et celui à la mansart

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect. On peut choisir d'uniformiser ou non le matériau recouvrant le terrasson et le brisis de la toiture à la Mansart.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose d'autres lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile et l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

BT-3 FERMETTE
67 rue du Catelet,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale C 297.
BT-rCat67-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis en retrait et perpendiculaire à la voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement en brique, peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant une cheminée.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de deux portes et de cinq fenêtres dont trois fenêtres à imposte et deux à six carreaux aux huisseries vertes. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
67 rue du Catelet,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale C 297.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- Les baies à imposte

peuvent être ENVISAGES :

- La restauration des façades et percements
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BT-4 CHAPELLE
Rue du Catelet,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale C 593.
BT-rCat-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle gothique en pierre







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

Bâtie en 1863-1865 dans le style néogothique par la famille Duflos-Destrées, J-B Duflos ayant été maire de Bourthes et juge de paix du canton. Promesse d'édification faite par Florentine Destrées à sa mère sur son lit de mort. A servi de prison aux britanniques durant la Grande Guerre. Proportions d'une petite église, en ruine.

La chapelle Sainte-Marthe en pierre et de style gothique marque le renouveau religieux de la fin du XIXe. Elle forme une ruine pittoresque envahie par la végétation, dont les vestiges sont à préserver, sans pour autant envisager une reconstruction.

DESCRIPTION GENERALE

Chapelle en ruine en léger retrait de la voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire s'achevant en abside.

Matériaux

Murs de la chapelle élevée en pierre.

Façades et percements

Présence d'une porte d'entrée et des anciens percements de la chapelle en style gothique : baies à meneaux.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



CHAPELLE
Rue du Catelet,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale C 593.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (pierre)
- Les élévations encore existantes de la chapelle et ses différents percements

peuvent être ENVISAGES :

- Un débroussaillage à l'intérieur du monument et aux abords, tout en conservant les arbres entourant le bâti
- La cristallisation des vestiges

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.

BT-5 MAISON
10 rue de l'église,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale D 214.
BT-reg10-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Matériaux

Façades et percements

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
10 rue de l'Eglise,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale D 214.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose d'autres lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BT-6 MAIRIE-ECOLE
11 rue de l'Église,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale D 667.
BT-reg11-Mairie-école

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Mairie-école en brique





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiénistes. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

Mairie-école millésimée 1881 au niveau du fronton.

DESCRIPTION GENERALE

Vaste bâtiment surélevé en bordure de voie et accessible par un escalier faisant le tour.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire à étage composé d'un avant-corps à fronton et coiffé d'un toit à croupes couvert d'ardoise. Façade d'accueil rythmée de six travées.

Matériaux

Édifice élevé en brique sur un soubassement enduit le surélevant. Ornementation : cordons, corniche, entablements des baies, losanges et chainages d'angles en pierre.

Façades et percements

Façade d'accueil de la mairie-école percée de baies à imposte au linteau droit. Façade symétrique. Fronton percé d'un oculus.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAIRIE-ECOLE
11 rue de l'Église,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale D 667.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, pierre, ardoise)
- L'ordonnance de la façade

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

BT-7 FERMETTE
25 rue du Lot,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale C 66.
BT-rLot25-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en bordure de voie composée d'une longère et d'une petite dépendance en retour.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

- Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement en brique, peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile dotée d'une cheminée, d'une faitière à bourrelets et d'un coyau débordant.
- Muret de clôture en brique enduit à la chamotte.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de plusieurs ouvertures modifiées à savoir une porte d'entrée à imposte et de trois fenêtres à volets. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Étable percée de trois portes à deux vantaux superposés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
25 rue du Lot,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale C 66.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- Le coyau débordant de la longère
- Les portes à deux vantaux superposés des étables
- Le muret

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose d'autres lucarnes de toit (verticales) qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BT-8 FERMETTE
32 rue du Lot,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale C 15.
BT-rLot32-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis en retrait de la voie.

Volumétrie

Édifice de plan carré et de plain-pied.

Matériaux

Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en bleu gris. Toiture asymétrique en bâtière et à croupe d'un côté pourvue de deux cheminées et d'un coyau débordant.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de portes vitrées à imposte et de deux fenêtres à six carreaux aux huisseries grises. Absence de symétrie. Combles non-éclairés. Pignon gauche percé d'une fenêtre.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
32 rue du Lot,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale C 15.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'alignement asymétrique des baies
- La toiture asymétrique et son coyau débordant
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres
- Les portes à imposte

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose d'autres lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

BT-9 CHAPELLE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
Rue des Trois Marquets,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale A 124.
BT-rTM-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle en brique





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

Chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Chapelle en léger retrait de la voie et à l'entrée d'une habitation.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied composé d'un avant-corps (clocher) doté de deux pilastres portant une cloche et accolé à un bâtiment coiffé d'un toit en bâtière couvert de tuile plate. Le sommet du clocher est doté d'une croix en fer forgé.

Matériaux

Chapelle élevée en brique comprenant des parties cimentées.

Façades et percements

Édifice percé d'une porte d'entrée et d'une baie sur sa façade d'accueil.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



CHAPELLE
Rue des Trois Marquets,
62650 Bourthes.
Parcelle cadastrale A 124.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile plate)
- Le campanile

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement de la tuile plate par des matériaux polymères anachroniques



Campagne-lès-Boulonnais, son château du XVIIIe et ses grandes fermes en brique

PRESENTATION GENERALE

Campagne-lès-Boulonnais forme ***un village noyau, avec un hameau*** (Happe).

Son patrimoine monumental compte ***un château du XVIIIe siècle en craie taillée*** (la MFR), ancienne demeure seigneuriale ayant perdu son fronton armorié à la Révolution mais toujours doté de son colombier-tour.

L'habitat s'est largement renouvelé en brique dans le dernier tiers du XIXe siècle, jusque dans les années 1920, certains millésimes conservés sur les maisons ou dépendances témoignant de cette période de reconstruction. Les dépendances se composent principalement de ***hautes granges en brique*** fermant les cours sur rue, qui donnent une unité de matériau significative dans le cadre de vie. Les logis, surtout ceux donnant sur rue ou en cœur de bourg, ont souvent vu leur façade rénovée dans les années 1950, avec un enduit ciment peint, ou en gravillon lavé. Les encadrements des baies ont bénéficié du travail original d'un artisan local produisant des ***linteaux à redents*** que l'on ne trouve que dans cette commune.

Le cœur de bourg concentre autour de l'église quelques anciennes maisons à étage bâties sous la IIIe République (dont l'ancienne école des filles et l'ancien presbytère).

Le hameau d'Happe, où nait la Vilaine, affluent de l'Aa, compte encore quatre ***fermettes traditionnelles en torchis***, qui gardent un caractère ancien à cet habitat isolé.

De son passé économique, la commune a gardé ***l'atelier de l'ancien moulin à vent***, rare vestige sur le territoire.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'église SAINT-OMER,** possède une tour du XVIe siècle coiffée d'une flèche bulbeuse atypique dans la région. Autre curiosité : son chevet circulaire, à trois pans à l'intérieur. Après la Seconde Guerre mondiale, le monument fut restauré sous la houlette de Joseph Philippe, moine architecte de l'abbaye de Wisques, d'où provient également le chemin de croix.

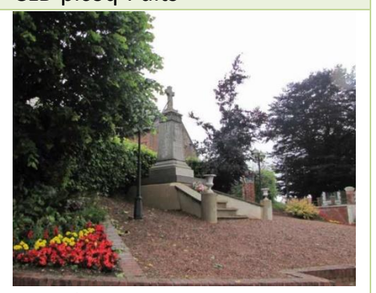
~ **Le château du XVIIIe siècle en pierre,** élevé par le seigneur de Valvalon vers 1753, connait une belle reconversion en établissement d'éducation (MFR), qui a permis son maintien et son entretien.

~ Le **hameau d'HAPPE** reste presque intact avec ses fermettes en torchis et ses grandes fermes en brique, son fontis de carrière, ses chemins, et ses champs à perte de vue (où le gibier est légion tant il n'est pas dérangé !).

~ **Les deux MOTTES castrales** du Triaumont et des Croisettes ont été préservées, témoins de châteaux en bois des Xe et XIe siècles.

~ **Le (faux) PUITS du Coq Rouge** fait partie des emblèmes de la commune et marque l'emplacement de l'ancien flot communal. Il rappelle qu'il existait encore au XIXe de nombreux puits publics sur les placettes et des flots, dans cette commune qui fait partie des trois seules du pays d'Hucqueliers à ne pas être implantées sur un cours d'eau.

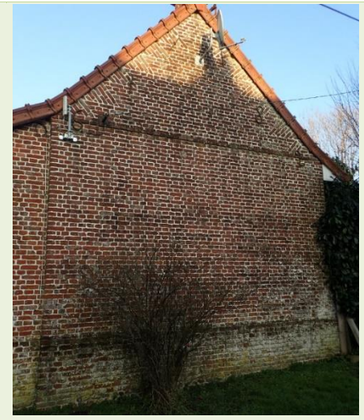
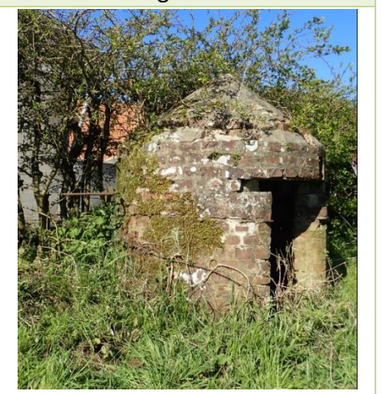
CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

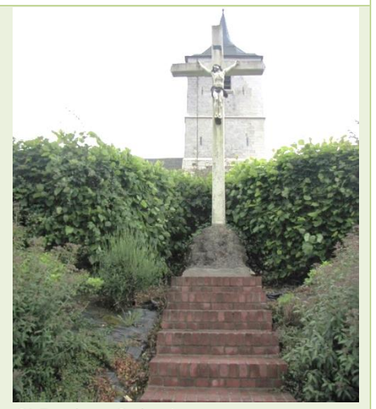
TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	École des filles	Rue des Écoles	1	Ancienne école des filles du XIXe avec logement. (brique enduite et boulangerie aujourd'hui) Maison à étage de façade enduite, percée de baies à chainage harpé au décor en bossage strié.	 CLB-rEcol01-Ecole des filles
Civil	Ecole	Rue des Écoles	11	Mairie et école bâties après la Seconde Guerre mondiale, typiques avec leur façade entièrement vitrée et leur toiture monopente.	 CLB-rEcol11-Mairie-école
Civil	Édicule	Place du Coq Rouge		Faux puits communal maçonné en brique élevé en 1997, sur l'emplacement de l'ancien flot.	 CLB-plcoq-Puits
Commémoratif	Monument aux morts	Place de l'Église		Monument de type en obélisque, surmonté d'une croix pattée. Inauguré le 22 août 1920.	 CLB-pleg-Monumort

Domestique	Château	Rue des Sans Culottes	7	Actuels bâtiments de la MFR. Logis à étage carré de 7 travées en pierre, avec tour à usage de colombier accolée à des dépendances basses placées en retour. Millésime 1783 au pigeonnier.	 CLB-rCulot7-Château
Domestique	Ferme	Happe, rue de Happe	20	Ferme en brique avec granges fermant la cour sur rue. Granges de 1920.	 CLB-HP-rHa20-Ferme
Domestique	Ferme	Place du Coq Rouge	Avant le 16	Logis en brique peinte en façade, toiture à croupes, linteaux des baies en brique debout avec motif en T.	 CLB-plcoq16-Ferme
Domestique	Ferme	Rue de l'Aublet	11	Longère en brique blanchie avec grange à pignon sur rue montrant un décor à chevrons. Pignon millésimé par ancres 1877, avec initiales des propriétaires NB (Noutour-Braure). Cheminée à faïence.	 CLB-rAub11-Ferme
Domestique	Ferme	Rue du Triaumont	14	Ferme avec logis crépi, baies avec linteaux à redents. Étables en retour avec auvent sur le pignon.	 CLB-rTriaul14-Ferme
Domestique	Ferme	Rue du Bout de la Ville	5	Ferme en brique reconvertie en gîtes. Maison à étage percée de baies sur rue en brique, dotée d'un porche et millésimée 1872. Grange en brique fermant la cour. Logis de façade gravillonnée, linteaux à redents. Cheminées anciennes (bois, faïences).	 CLB-rBV05-Ferme
Domestique	Fermette	Happe, rue de Happe	7	Fermette en torchis, pignon en brique. Puits en silex.	 CLB-HP-rHa07-Fermette
Domestique	Fermette	Happe, rue de Happe	16	Maison en torchis sur solin de brique, couverte d'une toiture asymétrique.	 CLB-HP-rHa16-Fermette
Domestique	Fermette	Happe, rue de Happe	29	Fermette rénovée, baies à impostes. Puits en façade.	 CLB-HP-rHa29-Fermette
Domestique	Fermette	Rue du Triaumont	8	Fermette en torchis abandonnée.	 CLB-rTri08-Fermette

Domestique	Grange	Rue de l'Aublet	30	Grange en fond de cour	 CLB-rAub30-Grange
Domestique	Grange	Rue des Croisettes	7	Grange en bardage bois posé à clin, sur solin de silex et brique, toiture descendant pour protéger le pignon.	 CLB-rCrois07-Grange
Domestique	Grange	Rue des Écoles	8	Grange en brique dont le pignon est percé d'une baie.	 CLB-rEcol08-Grange
Domestique	Grange	Rue du Bout de la Ville	26	Grange en brique à demi lunes, frise à denticule. Logis en brique. Chartil (non visible de la route ?). Cheminée à faïence.	 CLB-rBV26-Grange
Domestique	Grange	Rue du Bout de la Ville	29	Dans l'angle avec le chemin de Mieurles, logis en brique avec aile en retour montrant un reste de torchis.	 CLB-rBV29-Grange
Domestique	Grange	Rue du Bout de la Ville	41	Grange en brique sur rue, logis crépi percé de baies à linteaux avec redents.	 CLB-rBV41-Grange
Domestique	Granges	Rue du Bout de la Ville	12	Granges hautes sur rue en brique.	 CLB-rBV12-Granges
Domestique	Granges	Rue du Bout de la Ville	30	Granges en brique sur rue, toiture à épis de faitage en toupies.	 CLB-rBV30-Granges
Domestique	Maison	Happe, rue de Happe	34	Maison en brique abandonnée, avec longère en brique au bout d'un chemin.	 CLB-HP-rHa34-Maison
Domestique	Maison	Place de l'Église	1	Longère de façade crépie percée de baies à chainage harpé	 CLB-pleg01-Maison

Domestique	Maison	Place de l'Église	13	Maison à étage en contexte de bourg. Décor local de linteaux à redents, étoiles en applique. Ancien café.	 CLB-pleg13-Maison
Domestique	Maison	Place de l'Église	17	Maison à étage de façade enduite, baies à chainage harpé et linteaux à redents, mur de clôture.	 CLB-pleg17-Maison
Domestique	Maison	Place du Coq Rouge	3	Maison en brique blanchie avec porchet latéral	 CLB-plcoq03-Maison
Domestique	Maison	Rue de l'Aublet	25	Longère en brique enduite sur rue, aux baies à chainage harpé, pignon en bardage bois à droite.	 CLB-rAub25-Maison
Domestique	Maison	Rue de l'Aublet	40	Maison sur rue de façade enduite montrant une frise en gouttes.	 CLB-rAub40-Maison
Domestique	Maison	Rue des Croisettes	15	Logis en brique sur rue, avec grange en brique et bardage bois, frise en denticule.	 CLB-rCrois15-Maison
Domestique	Maison	Rue des Écoles	7?	Maison en torchis rénovée, pignon en brique sur solin de silex, à décor de chevrons et frise en gouttes. Coyau conservé.	 CLB-rEcol07-Maison
Domestique	Maison	Rue du Bout de la Ville	9	Longère enduite aux baies à chainage harpé, perpendiculaire à la voie.	 CLB-rBV09-Maison
Domestique	Maison	Rue du Bout de la Ville	7	Logis perpendiculaire à la voie, présentant un retour à l'entrée de la cour avec pigeonnier dans un pan coupé. Cheminée en faïence à l'intérieur.	CLB-rBV07-Maison

Domestique	Maison	Rue du Bout de la Ville	7bis	Longère sur rue de façade enduite, frise en gouttes et porte charretière en bois à claire-voie.	 CLB-rBV07bis-Maison
Domestique	Pignon	Place de l'Église	9	Longère rénovée avec pignon sur rue en brique montrant des motifs à chevrons.	 CLB-pleg09-Pignon
Domestique	Pignon	Rue de l'Aublet	37	Pignon en brique à épis, sur rue, portant une inscription "Grare Masson 1858". Ferme rénovée à façade enduite.	 CLB-rAub37-Pignon
Domestique	Pignon	Rue des Croisettes	3	Pignon en brique d'une grange, millésimé 1885 en pierre. N.B. : la maison possède une cheminée à faïence.	 CLB-rCrois03-Pignon
Domestique	Pignon	Rue des Écoles	14	Pignon en brique sur rue d'un logis, millésimé par ancres 1934.	 CLB-rEcol14-Pignon
Domestique	Pignon	Rue du Bout de la Ville	14	Pignon rénové en brique ayant conservé ses ancres 1862.	 CLB-rBV14-Pignon
Domestique	Puits	Place du Coq Rouge	10	Puits circulaire en brique cimenté.	 CLB-plcoq10-Puits

Économique	Atelier	Rue de l'Aublet	3 ou 5	Grandes verrières typiques des ateliers du XXe.	 CLB-rAub5-Atelier
Économique	Atelier (garage)	Place du Coq Rouge	23	Atelier prolongeant une maison sur rue de façade gravillonnée, montrant un décor à denticules, couverte d'une toiture à croupes. Ancien garage.	 CLB-plcoq23-Atelier
Économique	Moulin	Rue du Bout de la Ville	5	Atelier à étage en brique. Ancien moulin à mouture de Campagne. Bâti après 1935, ayant cessé de fonctionner en 1966.	 CLB-rBV05-Moulin
Domestique	Motte castrale	Rue du Triaumont		Motte castrale dans un site boisé.	 CLB-rTri-Motte castrale
Domestique	Motte castrale	Rue des Croisettes	3	Vestige de la plus petite des deux mottes : 15 m de diamètre sur 1,5 m de haut.	 CLB-rCrois03-Motte castrale
Génie civil	Plaque de cocher	Happe, rue de Happe	41	Plaque de cocher en fonte. Ancien café avec forge.	 CLB-HP-rHa41-Plaque de cocher
Religieux	Calvaire	Happe, rue de Happe	20	Calvaire inséré dans une propriété privée. Pignon cimenté avec silex. Grange et étables.	 CLB-HP-rHa20-Calvaire
Religieux	Calvaire	Place de l'Église		Calvaire de cimetière	 CLB-pleg-Calvaire
Religieux	Calvaire	Rue du Bout de la Ville		Croisement avec la rue de Beaumont.	 CLB-rBV-rBMt-Calvaire

Religieux	Calvaire	Route de Bourthes	Entrée du village	Calvaire avec inscription : famille Lafontant Delhaye, pour Auguste Delhaye décédé en 1925.	 CLB-rBou-Calvaire
Religieux	Chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Rue des Croisettes		Reconstruction en 1859, restaurée en 1987. Située en carrefour.	 CLB-rCrois-Chapelle
Religieux	Église	Place du Coq Rouge		L'église se compose d'un chœur du XVIe, d'un transept du XVIIe, d'une nef simple, et d'une tour du XVIe, coiffée d'une flèche en charpente et ardoise de forme bulbeuse. Les moines de Wisques l'ont restaurée après la Seconde Guerre mondiale.	 CLB-Eglise
Religieux	Presbytère	Rue de Happe	19	Bâtiment en brique millésimé sur son pignon : 1905. Ancien presbytère, typique de la fin du XIXe jusqu'à 1914.	 CLB-rHa19-Presbytère

CLB-1 FERMETTE
7 Hameau de Happe,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale B 157.
CLB-HP-rHa07-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc au lait de chaux.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en bordure de voie composée d'une longère, d'une dépendance en retour et d'une grange perpendiculaire à la voie.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

- Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement en brique, peint en bleu gris. Toiture en bâtière couverte de tuile à une cheminée.
- Dépendance, en retour de la longère, construite en torchis chaulé sur un soubassement en brique, peint en bleu. Toiture en bâtière couverte de tuile. Pignon sur rue en brique.
- Grange en torchis chaulé coiffée d'un toit en bâtière recouvert de tuile et pignon sur rue en bardeaux de bois posés à clin.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée d'une porte vitrée et de plusieurs fenêtres à six carreaux.
- Dépendance en retour percée de plusieurs portes dont deux à deux vantaux superposés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
7 Hameau de Happe,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale B 157.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les portes à deux vantaux superposés des étables

peuvent être ENVISAGES :

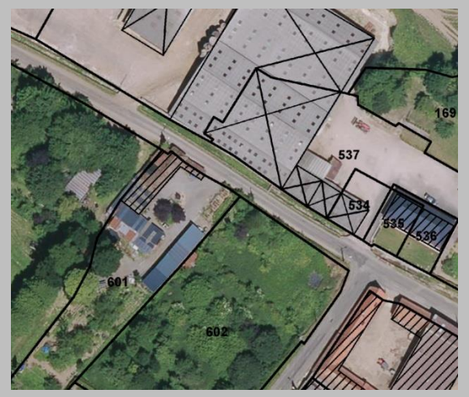
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

CLB-2 FERMETTE
16 Hameau de Happe,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale B 601.
CLB-HP-rHa16-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc au lait de chaux.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en bordure de voie composée d'une longère, perpendiculaire à la voie et d'une dépendance en retour.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire.

Matériaux

- Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement en brique. Toiture asymétrique en bâtière et à croupe d'un côté, couverte de tuile à une cheminée.
- Dépendance, en retour de la longère, protégée en bardeaux de bois posés à clin. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée à imposte et de quatre fenêtres à six carreaux à volets à trois barres aux huisseries bleues. Absence de symétrie. Combles éclairés de châssis de toit.
- Dépendance en retour aveugle sur rue.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
16 Hameau de Happe,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale B 601.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La toiture asymétrique
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres
- La porte d'entrée en bois plein et à imposte

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendraient déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

CLB-3 FERMETTE
3 place du Coq Rouge,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 683.
CLB-plcoq03-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Longère construite en 1866, date visible sur la façade à l'aide d'ancres sur le cordon en brique.

DESCRIPTION GENERALE

Longère implantée sur une place.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire, de plain-pied accolé à une dépendance en retour. Mur de clôture dans l'alignement.

Matériaux

- Murs de la longère élevés en brique blanchie sur un soubassement peint en gris. Modénature : cordon et frise sous toiture en crémaillère. Toiture à croupes couverte de tuile.
- Mur de clôture percé d'un petit porche latéral en brique blanchie pour l'accès piéton à la fermette, avec pilastre.
- Dépendance, en retour de la longère, en brique.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée vitrée à imposte et de quatre fenêtres cintrées aux huisseries grises. Absence de symétrie. Combles non-éclairés. Cordon et modénature.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
3 place du Coq Rouge,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 683.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La toiture à croupes
- La modénature de la longère
- Le petit porche
- Les baies cintrées à imposte

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

CLB-4 FERME
5 rue du Bout de la Ville,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 96.
CLB-rBV05-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La généralisation de l'usage de la brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle renouvelle le modèle rural de la fermette, mais installe un modèle de maison à étage, s'inscrivant dans un cadre chronologique qui va globalement des années 1850 à 1950. Les murs intégralement élevés en brique montrent un appareillage à la française. L'ornementation est variée malgré cet unique matériau. Elle exploite la géométrie de la brique pour créer des motifs en saillie.

Ferme en brique reconvertie en gîtes millésimée 1872, date inscrite sur la façade de la maison.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble d'édifices en bordure de voie formant une cour fermée.

Volumétrie

Ensemble composé de bâtiments de plan rectangulaire, à savoir un logis perpendiculaire à la voie et à une maison à étage de trois travées, accolée à un plus petit édifice relié par un porche à une grange sur rue.

Matériaux

Murs de la maison à étage élevés en brique et enduits à certains endroits. Toiture à croupes couverte d'ardoise, et de tuile pour sa partie en retour couvrant la maison sur cour. Ornementation : linteaux à redents, frises séparant les niveaux. Grange également en brique coiffée d'un toit en bâtière couvert de tuile.

Façades et percements

Façade sur rue de la maison à étage percée d'une porte de trois fenêtres à volets et à chaque niveau (dont une est aujourd'hui comblée). Combles non-éclairés.
Grange percée d'une ancienne grande porte en bois aujourd'hui murée en partie et percée d'une porte simple.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.

FERME
5 rue du Bout de la Ville,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 96.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile, ardoise)
- Le porche
- Les baies cintrées du logis

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, avec possibilité d'harmoniser (tout tuile ou tout ardoise)
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.
- Le remplacement des volets en Z (non régional) par des volets à trois barres.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile et de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

CLB-5 MOTTE CASTRALE
Rue des Croisettes,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 578.
CLB-rCrois03-Motte castrale

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

DESCRIPTION GENERALE

Rue des Croisettes, à 80 m du croisement avec la rue du Bout de la Ville.

A l'arrière de la ferme cadastrée E 407 et 408, en bordure de la parcelle E 406 qui, à l'origine devait faire partie de la basse-cour, présence d'un petit tertre de 25 à 30 m de diamètre, et d'une hauteur de 2m. La plate-forme sommitale, de forme ovalaire, a une superficie de 85m^2 environ.

INTERET

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.



MOTTE CASTRALE
Rue des Croisettes,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 578.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

CLB-6 CHATEAU
7 rue des Sans Culottes,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 652.
CLB-rCulot7-Château

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Château







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le château du XVIIIe siècle en pierre, élevé par le seigneur de Valvalon vers 1753, a connu une belle reconversion en établissement d'éducation (MFR), qui a permis son maintien et son entretien.

Actuels bâtiments de la MFR.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Logis à étage de sept travées, avec tour à usage de colombier accolée à des dépendances basses placées en retour. Extension de bâtiments plus récents à droite du bâti principal.

Matériaux

Ensemble élevé en pierre et coiffé de toits à croupes et en bâtière couverts d'ardoise.

Façades et percements

Façade d'accueil du logis percée de 13 fenêtres et une porte. Combles éclairés d'une lucarne à capucine.
Pigeonnier en fuie sur le bâtiment en retour du logis. Millésime 1783.

INTERET

Ce bâti fait partie des grands domaines ruraux préservés en pays d'Hucqueliers, témoignant des Temps modernes. En tant que château du XVIIIe siècle, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



CHATEAU
7 rue des Sans Culottes,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 652.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage d'origine (pierre, ardoise)
- Le pigeonnier, spécimen unique de ce type en Pays d'Hucqueliers.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti, à l'instar du bâtiment récent élevé en retour sur rue.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes verticales maçonnées trop imposantes qui viendraient déséquilibrer l'ensemble.

Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

CLB-7 ECOLE
1 rue des Ecoles,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 276.
CLB-rEcol01-Ecole des filles

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Ecole à étage en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

Ancienne école des filles du XIXe siècle avec logement.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice à étage rythmé de trois travées en retrait de la voie.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire coiffé d'une toiture à croupe couverte de tuile. Bâtiment accolé en retour central de plain-pied.

Matériaux

Murs élevés en brique enduite. Ornementation de la façade d'accueil : corniche sous le toit, baies à chainage harpé au décor en bossage strié.

Façades et percements

Façade d'accueil de l'édifice percé de baies à imposte au linteau droit.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



ECOLE
1 rue des Écoles,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 276.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- L'ordonnance des façades et leurs décors saillants
- La toiture à croupes

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture du bâtiment à étage, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble

Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

CLB-8 MOTTE CASTRALE
Rue du Triaumont,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 328.
CLB-rTri-Motte castrale

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

DESCRIPTION GENERALE

Implantée dans un site aujourd'hui boisé, à l'angle de la rue du Triaumont et de la ruelle du Bois, à l'arrière de deux immeubles bâtis.

Tertre de forme anciennement quadrangulaire. A l'origine, cette plate-forme développait un carré de 46 mètres de côté, soit une superficie de 2 160 m^2 environ. Un fossé de plan circulaire, d'une profondeur de 2 mètres environ, ceint cette plateforme, d'une hauteur de 2,50 m à 3, 50 m.

INTERET

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.



MOTTE CASTRALE
Rue du Triaumont,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 328.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être ENVISAGES :

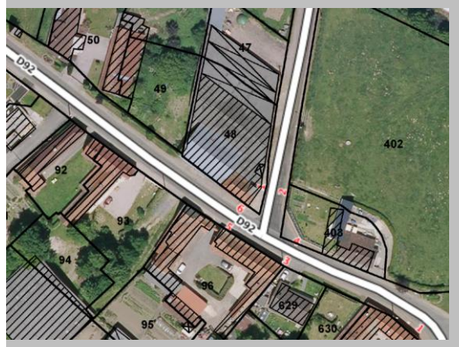
- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

CLB-9 Atelier / Ancien moulin à mouture
5 rue du Bout de la Ville,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 48.
CLB-rBV05-Moulin

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Atelier







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ce bâtiment élevé après 1935, fut équipé de meules pour le broyage et servit jusqu'en 1966 à la production d'aliments pour bétail d'après les matrices cadastrales.
Ses grandes verrières de type atelier en font un bâti caractéristique fort peu fréquent dans le pays hucquelois.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice à un étage coiffé en croupes, accolé à des dépendances couvertes en monopente.

Volumétrie

Édifice à étage et de plan rectangulaire coiffé d'un toit à croupes couvert de tuile.

Matériaux

Ensemble élevé en brique, reprise en parpaing à l'arrière et sur le côté. Toiture en tuile. Toiture de la dépendance en tôle.

Façades et percements

Façade d'accueil du bâtiment à étage éclairée par 4 grandes verrières de type atelier et deux portes de chargement superposées. Combles non-éclairés.

INTERET

En tant que construction caractéristique des anciens ateliers, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti. C'est l'unique témoin de cette activité installée tardivement dans le Haut-Pays d'Artois.



Atelier / Ancien moulin
5 rue du Bout de la Ville,
62650 Campagne-lès-Boulonnais.
Parcelle cadastrale E 48.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume de l'atelier et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Le toit à croupes
- Les grandes verrières atelier

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture de l'atelier, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques ou acier, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles des verrières atelier à profilés verticaux pour conserver l'authenticité de la construction, des portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes pour l'entrée en rez-de-chaussée. La porte supérieure pourra être muée en verrière atelier, de même taille ou ramenée à la taille de ses voisines, ou bien être murée par commodité, selon le projet de réhabilitation. De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- La réduction des quatre verrières de façade



Clenleu, ses fermettes traditionnelles et grandes fermes seigneuriales

PRESENTATION GENERALE

Clenleu forme ***un village rue qui s'étend sur le versant est de la Bimoise*** (Hôtel-Dieu, la Motte) ***vers le plateau et la départementale***. Il possède un écart (Bellinguez) dans l'axe du village, en limite de territoire à l'est.

Les constructions traditionnelles à pans de bois et torchis sont relativement préservées sur l'ensemble du territoire communal. Même si les granges et étables sont mieux conservées que les corps de logis plus radicalement rénovés, les éléments caractéristiques sont généralement maintenus (baies à six carreaux, volets à trois barres, coyau, toiture asymétrique, solives apparentes, solin peint au coaltar…).

À l'extrémité est du territoire une succession de fermes en torchis forment ***une séquence urbaine cohérente*** méritant d'être préservée.

Le village se caractérise également par la présence de ***fermes monumentales, d'origine seigneuriale***.

Les constructions modernes ne s'insèrent pas toujours harmonieusement dans ce maillage ancien, particulièrement quand elles investissent les hauteurs. Il faudra chercher à diminuer l'impact visuel des nouvelles constructions dans le paysage, particulièrement en limite est du village, à la lisière du bois Rémipré.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-GILLES** est bâtie dans le style gothique flamboyant vers 1500 par Guillaume d'Ostove. Sa construction s'inscrit dans un contexte de renouvellement de l'architecture religieuse encouragée par le mécénat seigneurial.

~ **LA MOTTE CASTRALE** est un tertre boisé de forme polygonale. S'y élevait jusqu'au XVIIe siècle une forteresse entourée d'un fossé appartenant aux seigneurs d'Anglure, puis vers 1500 aux d'Ostove.

~ **LA GENTILHOMMIÈRE** se dresse à proximité de la motte. Son corps de logis en craie taillée est bâti en 1640 avec les débris de la forteresse démantelée. Demeure ouverte, elle incarne la transition entre la maison forte héritée du Moyen Age et le château de plaisance.

~ **LA FERME DES MAILLY** porte le millésime 1699. Elle décline différents matériaux et appareillages. La craie, l'appareillage en lardé et le torchis se succèdent, attestant des agrandissements successifs.

~ **LA FERME DU CENTRE** est une ancienne ferme seigneuriale. Son logis à étage et ses dépendances sont entourés d'un long mur d'enceinte en silex à cordons de brique. La ferme a conservé son fournil, son pigeonnier en fuie et son flot.

~ **L'ANCIENNE ECOLE** construite en 1867 est typique des écoles et mairies bâties dans les années 1840-1870, avec leurs baies en plein cintre.

~ **LA MAIRIE ECOLE** bâtie 100 ans plus tard, avec son architecture fonctionnelle et sa toiture monopente, est typique des années 1950-70.

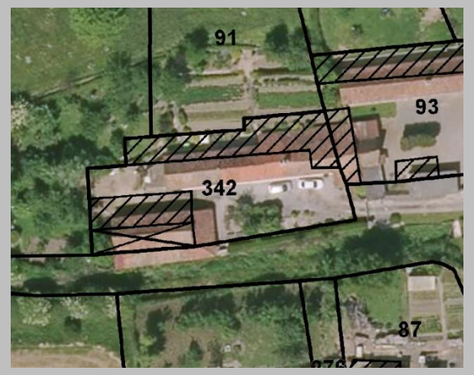
~ **LE BOIS REMIPRE** occupe le versant est de la vallée. Il conserve un site V1 de 6 hectares aménagé par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Mairie-école	Rue de la Bimoise		Mairie-école bâtie par M. Requiez d'Etaples en 1967 suite à l'effondrement de la cheminée de l'école.	 CL-rbi-Mairie-école
Commémoratif	Monument aux morts	Contre l'église		Forme pyramidale, en granit belge, sculpté de deux drapeaux en sautoir sur un chapiteau ionique. Marbrier : Dechamps de Fruges.	 CL-Eglise-Monumort
Domestique	Château	Rue des Arrouaises		Gentilhommière élevée par Bertrand d'Ostove en 1640 avec les débris de son château démantelé. Logis élevé en pierre blanche sue 4 travées et 2 étages carrés. Prolongé d'une dépendance en silex sur un solin en grès et silex. La ferme périt dans un incendie en 1911. Ancres d'un bâtiment plus ancien millésimé 1584. Mur d'enceinte en silex sur rue.	 CL-rarr-Château
Domestique	Dépendances	Rue de la Bimoise	142	Logis (trop) restauré en fond de cour. Dépendances en retour dont une grange en torchis et bardage bois posé à clin sur solin de brique. Autre dépendance en retour en torchis avec lucarne pendante pigeonnier (et prolongée en parpaing). Huisseries rouges. Puits à manivelle, octogonal en brique et fermé.	 CL-rbi142-Dépendances

CL-1 FERMETTE
8 impasse de la Basse Flaque,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 342.
CL-impbf8-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis





Clichés 2014

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice perpendiculaire constitué d'une longère.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

Longère percée de plusieurs portes et fenêtres à six carreaux aux huisseries bleues. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
8 impasse de la Basse Flaque,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 342.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, tuile)
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

CL-2 CHATEAU
Rue des Arrouaises,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale A 89 et 86.
CL-rarr-Château

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Château





Clichés 2014

HISTORIQUE ET FONCTIONS

LA GENTILHOMMIÈRE se dresse à proximité de la motte. Son corps de logis en craie taillée est bâti en 1640 par Bertrand d'Ostove avec les débris de la forteresse démantelée. Demeure ouverte, elle incarne la transition entre la maison forte héritée du Moyen Age et le château de plaisance.

La ferme périt dans un incendie en 1911.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Édifice à étage, de plan rectangulaire, rythmé de quatre travées, couvert d'une toiture à croupes, et accompagné de plusieurs dépendances.

Matériaux

Logis (A 89) élevé en pierre blanche et couvert en ardoise. Prolongé d'une dépendance en silex sur un solin en grès et silex. Ancres d'un bâtiment plus ancien millésimé 1584. Mur d'enceinte en silex sur rue (A 86).

Façades et percements

Façade d'accueil percée de quatre baies à petits carreaux à chaque niveau. Combles percés de deux lucarnes à capucine. Façade symétrique.

INTERET

Ce bâti fait partie des grands domaines seigneuriaux du pays d'Hucqueliers témoins des Temps Modernes. En tant que construction rurale caractéristique, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



CHATEAU
Rue des Arrouaises,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale A 89 et 86.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (pierre, silex, ardoise)
- La toiture et la façade symétrique du logis
- Les baies à petits carreaux
- Le mur de clôture sur rue en silex et argile.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

CL-3 MOTTE CASTRALE
Rue des Arrouaises,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale A 87.
CL-rarr-Motte castrale

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale





Clichés 2014

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

DESCRIPTION GENERALE

Bouquet d'arbres sur un tertre marquant le site d'une ancienne forteresse fossoyée. Tertre de forme polygonale au relief actuellement tourmenté, d'une hauteur de 5 à 6 mètres.

La surface de la plate-forme dépasse les 1500 m2. Bâtiments en bois rebâtis en pierre, appartenant aux seigneurs d'Anglure puis vers 1500 aux d'Ostove ("domaine des tourelles").

INTERET

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.



MOTTE CASTRALE
Rue des Arrouaises,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale A 87.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

CL-4 FERMETTE
110 rue de la Bimoise,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 178.
CL-rbi110-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2014

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble d'édifices implanté autour d'une cour comprenant une longère, un puits fermé, deux granges en retour et sur rue et de plus petites dépendances.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire.

Matériaux

- Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière à coyau débordant, sablières apparentes. Toiture couverte de tuile comprenant deux cheminées.
- Granges en retour et sur rue en torchis chaulé et protégées de bardeaux de bois posés à clin sur un soubassement de silex. Bardage de bois peint en rouge. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Puits fermé en grès.

Façades et percements

- Longère percée de plusieurs portes vitrées et fenêtres à six carreaux aux volets à trois barres et aux huisseries marrons. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendances percées de grandes portes, de portes en bois plein et de portes à deux vantaux superposés. Grange aveugle sur rue.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
110 rue de la Bimoise,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 178.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les baies à petits carreaux et leurs volets à trois barres
- Le coyau débordant de la toiture
- Les solives apparentes de la longère
- Le puits fermé

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

CL-5 FERMETTE
128 rue de la Bimoise,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 168.
CL-rbi128-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2014

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis, en léger retrait de la voie, composée d'une longère accompagnée anciennement de deux dépendances de petites dimensions en retour, formant un plan en U. (Les dépendances à droite de la longère n'existe plus)

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire.

Matériaux

- Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière débordante couverte de tuile. Fournil quadrangulaire sur la façade d'accueil de la longère en torchis couvert en tuile.
- Dépendance en retour en torchis chaulé. Pignon en bardeaux de bois posés à clin dans sa partie supérieure.

Façades et percements

- Longère percée d'une porte d'entrée vitrée et de trois fenêtres à six carreaux aux volets à trois barres et aux huisseries vertes. Absence de symétrie. Combles éclairés de trois châssis de toit.
- Dépendance en retour aveugle.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
128 rue de la Bimoise,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 168.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les baies à petits carreaux ainsi que les volets à trois barres

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

CL-6 MAISON
21 rue de la Bimoise,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 258.
CL-rbi21-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison en silex et brique







Clichés 2014

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Edifice combinant deux matériaux à savoir le silex et la brique. Les combinaisons multiples de matériaux sont en vogue surtout au XIXe siècle.

Ancienne école de Clenleu, reconstruite de 1864 à 1867 par l'architecte Sire Julbin.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice perpendiculaire à la voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire.

Matériaux

Murs de la maison élevés en silex et ornés de cordons, de chainages harpés aux angles et d'encadrements des baies en brique. Toiture à croupes couverte de tuile.

Façades et percements

Façade arrière, avant et pignon sur rue percés de baies en plein cintre à imposte vitrée. Combles éclairés de plusieurs lucarnes de toit à deux pans.

INTERET

En tant que construction atypique alliant deux matériaux tels que le silex et la brique, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
21 rue de la Bimoise,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 258.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (silex, brique, tuile)
- Les baies à imposte en plein cintre
- La toiture à croupes

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

CL-7 FERMETTE
1 rue Blanche,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale C 43.
CL-rbl-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2014

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

Ancienne ferme du moulin à vent qui se situait plus haut, de l'autre côté de la route départementale.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis au logis perpendiculaire à la voie dotée d'une dépendance en retour en fond de cour.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

- Murs du logis élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Dépendance en retour protégée de bardeaux de bois posés à clin peints en blanc. Toiture à croupe couverte de tuile.

Façades et percements

Logis percé d'une porte d'entrée vitrée et de trois fenêtres à six carreaux à volets à trois barres aux huisseries bleues et blanches. Absence de symétrie. Combles non-éclairés. Dépendance percée de baies et de portes aux huisseries bleues et blanches.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
1 rue Blanche,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale C 43.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, tuile)
- Les baies à petits carreaux et les volets à trois barres de la longère

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

CL-8 FERME
2 rue de l'Hôtel Dieu,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 54.
CL-rHD2-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en torchis, brique et pierre







Clichés 2014

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

La ferme des Mailly porte le millésime 1699 sur un soubassement côté cour. Elle décline différents matériaux et appareillages. La craie, l'appareillage en lardé et le torchis se succèdent, attestant des agrandissements successifs.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice perpendiculaire à la voie constitué d'un logis prolongé d'une écurie où était aménagée un fournil avec fenêtre sur cour.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire.

Matériaux

Murs du logis élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Logis prolongé d'une dépendance en rouge-barre puis entièrement en pierre à son extrémité. Toiture en bâtière couverte de tuile. Pignon en wambergue sur rue en rouge-barre sur un soubassement de silex.

Façades et percements

Logis percé de deux fenêtres à six carreaux aux huisseries bleues. Pignon éclairé de deux fenêtres à six carreaux dont une à l'étage. Prolongement du logis percé de plusieurs portes.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
2 rue de l'Hôtel Dieu,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 54.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, pierre, silex, tuile)
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres de la longère
- Le pignon en wambergue

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

CL-9 FERME
Route de la Motte,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 335.
CL-rmo-Ferme seigneuriale

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Logis en torchis à étage







Clichés 2014

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Ancienne ferme seigneuriale, dite ferme de la Motte.

DESCRIPTION GENERALE

Logis en torchis à étage rythmé de sept travées.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire implanté autour d'une cour fermée.

Matériaux

- Logis élevé en torchis recouvert d'un enduit sur un soubassement de brique avec angles renforcés de pilastres en pierre. Toiture à croupe couverte d'ardoise. Coyau débordant fermé d'un lattis à torchis.
- Dépendance en brique en retour à droite portant une fuie octogonale en brique, et abritant un fournil dans une immense cheminée.
- Long mur d'enceinte en silex à cordons de brique autour de la pâture de la ferme. Le flot, autrefois au milieu de la cour, a été déplacé au bout de la dépendance, sur rue.

Façades et percements

Façade sur cour percée de baies à 6 carreaux et à volets aux huisseries marrons, avec porte centrale en plein cintre à imposte vitrée. Combles éclairés de châssis de toit.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti. De surcroit, il s'agit d'un des rares spécimens de logis en torchis à étage sur le Haut-Pays d'Artois.



FERME
Route de la Motte,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 335.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, brique, silex, tuile, ardoise)
- Le coyau débordant fermé
- La fuie octogonale sur la dépendance
- Le toit à croupes du logis
- La porte d'entrée en bois plein et à imposte vitrée en plein cintre

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile (dépendance) ou de l'ardoise (logis) par des matériaux polymères anachroniques

CL-10 FERMETTE
170 rue de la Bimoise,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 373.
CL-rbi174-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2014

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en retrait de la voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile comportant une cheminée.

Façades et percements

Longère percée de deux portes dont une vitrée et de quatre fenêtres à six carreaux aux huisseries marrons. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
170 rue de la Bimoise,
62650 Clenleu.
Parcelle cadastrale B 373.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, tuile)
- Les baies à petits carreaux

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Enquin-sur-Baillons, un patrimoine varié à la confluence des Baillons et de la Course

PRESENTATION GENERALE

Enquin-sur-Baillons forme ***un village dont l'habitat s'étend sur les deux rives du cours d'eau des Baillons,*** jusqu'à sa confluence avec la Course. Un habitat récent s'est installé en limite de territoire à proximité de Preures (la Fontaine des Baillons).

Le long de la départementale se sont implantés ***les commerces*** et ***plusieurs habitations à étage déjà présentes au XIXe siècle***, ***qui forment une séquence urbaine intéressante***. Le long du cours d'eau s'égrènent d'anciennes ***fermettes et deux moulins qui ont conservé leur roue***. Celui de la rue de l'Épinette est une construction massive et sans doute ancienne, dont les murs en appareillage mixte de grès et silex ont été rehaussés en brique.

La présence du château rappelle l'emprise de la famille du Blaisel, possessionnée sur le territoire du village dès le XVIe siècle. La commune compte du XVIIIe au XXe siècle une forte proportion de cultivateurs non propriétaires et d'ouvriers agricoles. Cette caractéristique est aujourd'hui perceptible dans la taille des exploitations, modestes fermes en torchis plus ou moins bien conservées.

L'église se compose d'une nef et d'un chœur plus élevé séparés par une tour centrale. Cette caractéristique architecturale est également observée à Alette, Bimont, Campagne-lès-Boulonnais, Ergny, Herly, Parenty et Preures. Le chœur financé par les décimateurs, le seigneur ou le clergé, était de construction plus soignée et monumentale que la nef élevée aux frais des paroissiens.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-SYLVESTRE** qui se dresse sur le versant de la vallée date de la fin du Moyen Age et conserve de très beaux culs-de-lampe originaux classés MH.

~ **LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE,** petit édifice en brique de style néogothique construit en 1872, rappelle l'apparition de la Vierge à Mélanie et Maximin, petits bergers dont les visages sont représentés sur la façade.

~ Les **CRESSONNIÈRES** de la rue des Étangs témoignent d'une longue tradition locale favorisée par le site de confluence.

~ Entre le château et l'église, **UN ALIGNEMENT D'ARBRES CENTENAIRES** composé de 9 tilleuls et d'un marronnier est protégé au titre de la loi de 1930.

~ **LE CHATEAU** de la famille du Blaisel d'Enquin, édifié à la fin du XVIIIe siècle fait partie des rares demeures de style néoclassique du pays hucquelois.

~ Le village conserve deux **MOULINS** à roue verticale alimentés par les eaux des Baillons. Soigneusement restauré, il est prolongé par une extension contemporaine en bois sur pilotis qui revisite ***la technique traditionnelle du bardage bois*** dans une déclinaison horizontale et pourrait servir de référence à l'échelle du territoire.

~ **LE MANOIR DU VAL D'ENQUIN** a conservé son corps de logis massif en brique à étage du XVIIe siècle**.** Une tourelle octogonale garde l'entrée de la vaste cour de cette exploitation implantée à l'écart du village.

~ L'aspect patrimonial du chœur de village est dévalorisé par la présence de fils électriques systématiquement placés en façade des bâtiments !

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

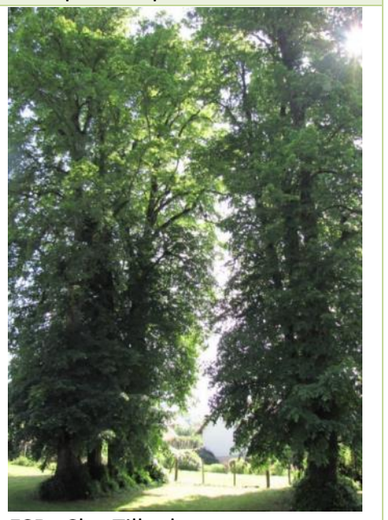
TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Mairie école	Rue des Étangs	1	Mairie-école en brique typique de la IIIe République élevée vers 1930, avec corps de classe aux grandes baies, local de mairie, et logement de l'instituteur.	 ESB-rEtangs01-Mairie-école
Civil	Quillier	Rue des Étangs		Nouveau quillier installé sous l'auvent de l'atelier récemment bâti aux étangs.	 ESB-rEtangs-Quillier
Civil	Quillier	Rue du Bois Ratel	Devant la salle des Fêtes	Quillier traditionnel à 9 daches	 ESB-rBR-Quillier
Civil	Salle des Fêtes	Rue du Bois Ratel		Ancienne maison transformée en salle des fêtes, dont un mur en silex a été conservé côté rivière.	 ESB-rBR-Salle des Fêtes

Commémoratif	Monument aux morts	Cimetière		Colonne surmontée d'une croix. Inauguré le 24 avril 1921.	 ESB-Cim-Monumort
Domestique	Chartil	Rue du Bois Ratel	Face au 27	Chartil dans un champ en brique et bois.	 ESB-rBR27-Chartil
Domestique	Château	Rue du Château	3	Château de style néoclassique en pierre avec deux grandes dépendances en brique à lucarnes. Portail en fer forgé blanc et muret en silex et brique. Ancienne propriété du Blaisel, devenue Desmeeter. Grandes écuries en brique conservées.	 ESB-rCha03-Château
Domestique	Ferme	Rue de l'Épinette	35	Ferme à grands développements en longères. Fort reprise sur cour et jardin, mais longère rénovée sur rue.	 ESB-rEpi35-Ferme
Domestique	Fermette	Rue de l'Épinette	32	Longère en torchis en fond de cour.	 ESB-rEpi32-Fermette
Domestique	Fermette	Rue de l'Épinette	38	Longère en brique peinte en rouge, aux encadrements de baies en chapeau de gendarme. Étables en brique en retour à droite.	 ESB-rEpi38-Fermette
Domestique	Fermette	Rue des Étangs	Face à la forge	Fermette abandonnée à la végétation avec logis en fond de cour (présence de coyau) et dépendances en retour, dont une grange en bois élevée sur un haut solin en silex.	 ESB-rEtangs-Fermette A
Domestique	Fermette	Rue des Étangs		Fermette à cour carrée, grange refaite en bardage bois posé à clin rouge et noir, toitures à croupes anciennes conservées.	 ESB-rEtangs-Fermette B
Domestique	Fermette	Rue du Marais	Dernière maison face au 5	Longère en torchis à toiture pentue, en impasse, accessible par une longue allée courbe.	 ESB-rMar-Fermette

Domestique	Fermette	Rue principale (RD 148)	26	Fermette en brique blanchie avec encadrement des baies saillant et frise à crémaillère, en léger retrait de la voie avec dépendance en retour.	 ESB-rp26-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale (RD 148)	30	Fermette en contrebas de la voie et en retrait avec dépendances en retour sur rue dont l'une dotée d'une plaque de cocher.	 ESB-rp30-Fermette
Domestique	Grange	Rue de l'Épinette	Dernière maison	Grange en bardage bois posé à clin.	 ESB-rEpi-Grange
Domestique	Grange	Rue des Étangs	à côté du 18	Grange signalée comme forge. Restes de torchis.	 ESB-rEtangs-Forge
Domestique	Grange	Rue des Étangs	Face à la résidence	Grange longeant le chemin, élevée en pans de bois sur solin de silex.	 ESB-rEtangs-Grange

Domestique	Maison	Rue du Bois Ratel	2	Maisonnette dont la façade principale sur rue est en torchis. Pignon en craie taillée montrant une pierre millésimée (sans doute u remploi).	 ESB-rBR02-Maison
Domestique	Maison	Rue du Bois Ratel	5	Longère en brique blanchie perpendiculaire à la voie, avec dépendance en brique blanchie sur rue percée d'ouvertures pouvant indiquer un ancien atelier.	 ESB-rBR05-Maison
Domestique	Maison	Rue du Bois Ratel	7	Longère en brique sur solin de silex, sur rue.	 ESB-rBR07-Maison
Domestique	Maison	Rue du Bois Ratel	14	Maison à étage enduite, implantée perpendiculairement à la voie. Pignon à lambrequins.	 ESB-rBR14-Maison

Domestique	Maison	Rue du Bois Ratel	21	Maison en brique dans l'angle de la rue du Bois Ratel et de la rue de l'Épinette, présentant un grand pignon sur rue avec balcon à lambrequins. Décor : cordon, frise à crémaillère et denticules, entablements denticulés sur les linteaux des baies. Extension en brique récente bien intégrée avec lucarnes.	 ESB-rBR21-Maison
Domestique	Maison	Rue du Bois Ratel	25	Longère en brique en léger retrait de la voie, recouverte d'un enduit à la chamotte. Décor : cordon, chainage d'angle, frise en crémaillère.	 ESB-rBR25-Maison
Domestique	Maison	Rue du Bois Ratel, face à la rue du Château		Maison aux développements atypiques pouvant dater des années 1950.	 ESB-rBR-Maison
Domestique	Maisons	Rue principale (RD 148)	16, 18, 20, 21, 23	Ensemble de maisons en brique enduites, pouvant dater du XIXe, à un ou deux étages se faisant face. (6 maisons à un étage mentionnées dans les recensements en 1861)	 ESB-rp16-23-Maisons
Domestique	Manoir du Val d'Enquin	Val d'Enquin		Bâti en 1680. Grand logis à étage avec tourelle accolée octogonale et dépendances bordant une immense cour. Arthur du Blaisel propriétaire en 1889-90. Le pavillon latéral ajouté intègre une bibliothèque, il sera supprimé au XXe.	 ESB-Val-Manoir
Domestique	Pignon	Rue de l'Épinette	98	Pignon sur rue d'une grange, élevé en silex et moellons de craie, avec niche de dévotion à la Vierge et statuette. Oculus bouché au gâble.	 ESB-rEpi98-Pignon
Économique	Café	Rue principale (RD 148)	14	Grande maison à étage enduite à pan coupé au carrefour, typique des commerces d'avant la Grande Guerre.	 ESB-rp14-Café
Économique	Café Le Baillon	Rue du Bois Ratel	6	Maison enduite accolée d'une longère en brique peinte en blanc avec portes à coulisses. A pu servir de forge ?	 ESB-rBR06-Café

Économique	Cressonnières	Rue des Étangs		Longue pratique de culture maraichère à la confluence de la Course et des Baillons.	 ESB-rEtangs-Cressonnières	Génie civil	Plaque de cocher	Rue principale (RD 148)	30	Plaque de cocher blanche	 ESB-rp30-Plaque de cocher
Économique	Moulin à eau	Rue de l'Épinette	77	Ancien moulin à eau alimenté par les eaux de la Fontaine des Baillons et la source de Samer. Corps de bâti en mortier d'hirondelle (silex/argile) et grès. Longère sur rue enduite. Extensions bois remplaçant l'ancienne dépendance du moulin à l'arrière. Très belle restauration ! En face, dépendances en brique.	 ESB-rEpi77-Moulin	Naturel	Tilleuls	Rue du Château	Face au 3	Groupe de tilleuls (site naturel protégé) implantés en allée devant le château.	 ESB-rCha-Tilleuls
Économique	Moulin à eau	Rue des Étangs		Ancien moulin à eau ayant conservé une roue à pales métalliques.	 ESB-rEtangs-Moulin	Religieux	Calvaire	Rue principale (RD 148) et chemin reliant la rue de l'Épinette		Croix apposée sur une stèle en béton peint.	 ESB-rp-Calvaire
Génie civil	Gare	Rue du Bois Ratel	23	Ancienne gare sur la ligne d'intérêt local Aire-Berck. Bâtiment type des gares rurales à étage avec halle aux marchandises, ayant conservé sa lampisterie.	 ESB-rBR23-Gare						

Religieux	Chapelle Notre-Dame-de-la-Salette	Rue principale (RD 148), entre la fontaine et le bourg	Bâtie sur une hauteur entre le centre du village et son hameau, en 1872 par Paul Delhomel. Des marronniers, dont les troncs ont été coupés à la hauteur de la toiture, entourent et protègent la chapelle. Brique rouge, avec parties bétonnées peintes en bleu et blanc. Vitrail circulaire en façade, et 4 vitraux latéraux aniconiques. L'entrée est encadrée de deux visages d'enfants.	 ESB-rp-Chapelle
Religieux	Église Saint-Sylvestre		Église du XVIe siècle avec clocher central, dans le style gothique tardif. Bâtie en brique et craie sur un soubassement de grès, cet édifice de la fin du Moyen Age plusieurs fois remanié a conservé son cimetière dont les tombes s'étagent dans la pente en contrebas. Très beaux culs-de-lampe du chœur classés MH. Cloche de 1773.	 ESB-Eglise

ESV-1 MAISON
2 rue du Bois Ratel,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 580.
ESB-rBR02-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maisonnette en torchis et craie







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Maisonnette en torchis implantée en bordure de voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Mur de la façade d'accueil de la longère élevé en torchis chaulé. Toiture en bâtière couverte de tuile. Pignon en craie taillée.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée vitrée à imposte et de fenêtres à volets à trois barres aux huisseries marrons. Absence de symétrie. Combles éclairés d'un châssis de toit.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
2 rue du Bois Ratel,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 580.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique

peuvent être ENVISAGES :

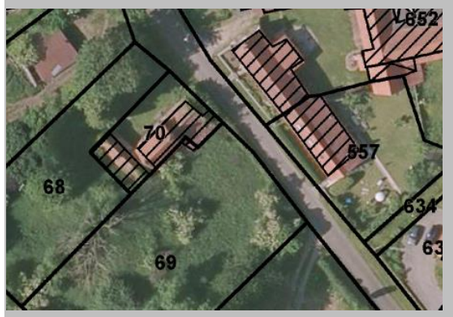
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, tuile, pierre)
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement du châssis de toit actuel par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendraient déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques qui détonerait parmi les toitures avoisinantes.

ESB-2 MAISON
14 rue du Bois Ratel,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 70.
ESB-rBR14-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La généralisation de l'usage de la brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle renouvelle non seulement le modèle rural de la fermette, mais installe un modèle de la maison à étage, s'inscrivant dans un cadre chronologique qui va globalement des années 1850 à 1950. Elle apparaît aussi bien dans les bourgs qu'en campagne. Les murs intégralement élevés en brique montrent un appareillage à la française. L'ornementation est variée malgré cet unique matériau. Elle exploite la géométrie de la brique pour créer des motifs en saillie.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage accolée à un petit édifice et implantée perpendiculairement à la voie.

État en 2019 : maison inhabitée, en état de délabrement.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire rythmé par trois travées.

Matériaux

Maison à étage élevée probablement en brique, aujourd'hui enduite. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant deux cheminées. Ornementation : cordons sous les baies. Pignon sur rue possédant des lambrequins.

Façades et percements

Façade d'accueil de la maison percée de trois baies à chaque niveau d'élévation. Façade symétrique. Combles non-éclairés.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle de la maison à étage, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.

Le bâtiment étant aujourd'hui inhabité, la présente fiche à pour fin de guider une éventuelle réhabilitation.



MAISON
14 rue du Bois Ratel,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 70.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade de la maison à étage
- La configuration avec pilastres d'entrée

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ESB-3 MAISON
21 route du Bois Ratel,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 75.
ESB-rBR21-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La généralisation de l'usage de la brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle renouvelle non seulement le modèle rural de la fermette, mais installe un modèle de la maison à étage, s'inscrivant dans un cadre chronologique qui va globalement des années 1850 à 1950. Elle apparaît aussi bien dans les bourgs qu'en campagne. Les murs intégralement élevés en brique montrent un appareillage à la française. L'ornementation est variée malgré cet unique matériau. Elle exploite la géométrie de la brique pour créer des motifs en saillie.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique dans l'angle de la rue du Bois Ratel et de la rue de l'Épinette, présentant une façade pignon sur rue. Maison dotée d'une façade pignon et entièrement entourée d'un balcon à lambrequins.

Volumétrie

Édifice accolé à deux édifices en appentis dont un récent est entièrement élevé en brique. Ornementation : cordon, frise à crémaillère et denticules, entablements denticulés sur les linteaux des baies.

Matériaux

Maison à étage élevée en brique. Toiture en bâtière prolongée d'appentis couverts en tuile.

Façades et percements

Maison percée de baies cintrées à imposte vitrée. Combles non-éclairés. L'extension en brique est percée de deux lucarnes et de deux portes de garage au rez-de-chaussée.

INTERET

En tant que construction atypique, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
21 route du Bois Ratel,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 75.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile)
- L'ordonnance de la façade

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ESB-4 GARE
23 rue du Bois Ratel,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 285.
ESB-rBR23-Gare

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Gare en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le dernier quart du XIXe siècle voit la construction de lignes d'intérêt local de chemin de fer. Ces lignes vont ouvrir le territoire au marché extérieur, favoriser le commerce, mais aussi l'export de matières premières permettant le développement des carrières notamment. Les gares sont bâties sur un modèle type, en brique, composées de deux bâtiments accolés, l'un à étage, l'autre en rez-de-chaussée. Caractéristique de ces constructions, les linteaux des fenêtres sont faits de poutrelles métalliques peintes et ornés de roses.

Ancienne gare sur la ligne d'intérêt local Aire-Berck. Bâtiment type des gares rurales à étage avec halle aux marchandises, ayant conservé sa lampisterie.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice perpendiculaire à la voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire à étage accolé à une partie en rez-de-chaussée. Ensemble coiffé d'un toit en bâtière couvert de tuile comportant deux cheminées pour la partie à étage. Façade d'accueil rythmée de trois travées.

Matériaux

Bâtiment élevé en brique. Ornementation : poutrelles métalliques dotées de roses au niveau des baies, chainages d'angles harpés. Pignon sur rue cimenté.

Façades et percements

Façade d'accueil percée de trois baies à chaque niveau comportant chacune une poutrelle métallique. Façade symétrique. Combles éclairés d'une baie à linteau droit au niveau du pignon.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle type des gares, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



GARE
23 rue du Bois Ratel,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 285.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les linteaux métalliques ornés de roses au niveau des baies

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

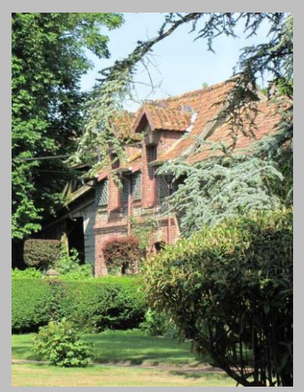
- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

ESB-5 CHATEAU
3 rue du Château,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 607-608.
ESB-rCha03-Château

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Château en pierre







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le château de la famille du Blaisel d'Enquin, édifié à la fin du XVIIIe siècle, fait partie des rares demeures de style néoclassique du pays hucquelois, il est magnifiquement préservé.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Logis de plan rectangulaire de sept travées sur deux niveaux plus combles couvert d'une toiture à croupes, et grandes dépendances (écuries) distinctes dans le parc, sur deux niveaux plus combles, coiffé en bâtière. Le domaine est ceint d'un mur de clôture maçonné avec entrée par grille ouvragée.

Matériaux

Château élevé en pierre blanche et coiffé d'un toit en ardoise, cheminées en brique.
Grandes écuries élevées en brique, couvertes en tuile, claires-voies en bois.
Portail en fer forgé blanc et mur d'enceinte en silex et brique.

Façades et percements

- Château : façade d'accueil d'ordonnance symétrique, percée de sept baies à imposte et à petits carreaux au rez-de-chaussée et à l'étage, la centrale en rez-de-chaussée formant la porte principale placée dans un avant-corps. Combles éclairés de trois lucarnes à ailettes, la centrale ayant un fronton.
- Écuries : façade visible depuis la voie publique percée de baies cintrées, baies en claire-voie de bois sous la toiture et lucarnes pendantes maçonnées en brique et couvertes en bâtière de tuile.

INTERET

En tant que construction caractéristique des demeures du style néoclassique du XVIIIe siècle, implantée dans un parc où ont été rebâties des dépendances au XIXe, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce corps de bâti qui fait l'objet d'un soin tout particulier de son propriétaire actuel (2019).



CHATEAU
3 rue du Château,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 607.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (pierre, silex, brique, ardoise, tuile)
- L'ordonnance symétrique du château
- Le mur d'enceinte et sa grille.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect des matériaux d'origine avec des matériaux de même aspect
- Toute extension de bâti devra se faire dans le respect des volumes et matériaux existants.
- L'implantation de tout nouveau bâtiment dans le parc devra se faire en cohérence avec les matériaux naturels des constructions existantes (brique, pierre, bois, tuile, ardoise).
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le remplacement de la tuile et/ou de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques.

ESB-6 FERMETTE
32 rue de l'Epinette,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 594.
ESB-rEpi32-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis en fond de cour.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en bleu. Toiture en bâtière couverte de tuile comportant une cheminée.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de portes et fenêtres à imposte. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
32 rue de l'Epinette,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 594.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ESB-7 FERMETTE
35 rue de l'Epinette,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 469.
ESB-rEpi35-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis en bordure de voie formant un plan en L. Sur la voie, une longère est prolongée d'une dépendance. Parties reprises et restaurées sur cour et jardin. Bâtiment en cours de restauration en 2019.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire.

Matériaux

- Mur d'accueil de la longère élevé en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile comportant une cheminée. Pignon cimenté.
- Dépendance en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir, coiffée d'un toit en bâtière couvert de tuile comprenant une cheminée.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de deux fenêtres basses à carreaux dont une possède des volets bleus. Absence de symétrie. Combles éclairés d'une fenêtre de toit de type Vélux.
- Dépendance percée d'une porte.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti, du moins sa volumétrie et l'implantation de ses bâtiments.



FERMETTE
35 rue de l'Epinette,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 469.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

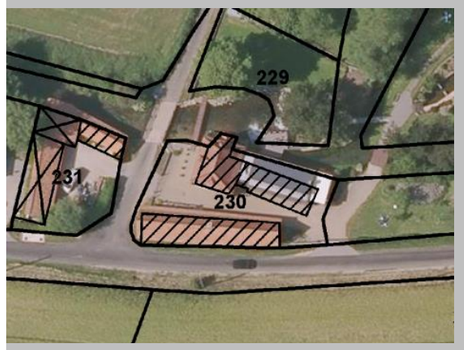
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine, ou avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ESB-8 Moulin à eau
77 rue de l'Épinette,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 230.
ESB-rEpi77-Moulin

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Moulin à eau







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le village conserve deux moulins à roue verticale alimentés par les eaux de la Fontaine des Baillons et la source de Samer. Soigneusement restauré, celui-ci est prolongé par une extension contemporaine en bois sur pilotis qui revisite la technique traditionnelle du bardage bois dans une déclinaison horizontale et pourrait servir de référence à l'échelle du territoire.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Ancien moulin de plan carré sur deux niveaux plus combles couvert d'une toiture à croupes, flanqué d'un appendice carré en brique contre lequel est placé la roue à aubes.
Extension contemporaine de plain-pied, avec terrasse et auvent.
Longère sur rue de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert en bâtière.

Matériaux

Corps de bâti à étage élevé en mortier d'hirondelle (silex/argile) et grès et coiffé d'une toiture de tuile. Longère sur rue enduite. Extension bois et aluminium remplaçant l'ancienne dépendance du moulin à l'arrière. En face, dépendances en brique.

Façades et percements

Moulin percé de plusieurs baies irrégulières de linteaux droits, absence de symétrie. Combles percés de lucarnes à capucine.
Extension aux baies rectangulaires non traditionnelles.
Longère percée de baies irrégulières, pignon percé également.

INTERET

En tant que construction caractéristique des moulins à eau, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti. La restauration effectuée constitue un modèle du genre, préservant la lisibilité du moulin et de ses matériaux en l'intégrant à un habitat moderne.



MOULIN À EAU
77 rue de l'Épinette,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 230.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (silex, brique, tuile)
- Le volume de la longère sur rue, ancien habitat du meunier

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels du moulin par d'autres d'aspect différent
- Le remplacement de la tuile sur le moulin et la longère par des matériaux polymères anachroniques.

ESB-9 MAIRIE-ECOLE
1 rue des Étangs,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 66.
ESB-rEtangs01-Mairie-école

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Mairie-école de type IIIe République







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

Mairie-école en brique typique de la IIIe République élevée vers 1930, avec corps de classe aux grandes baies, local de mairie, et logement de l'instituteur.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice en bordure de voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire composé d'un corps de classe aux grandes baies accolé d'un côté d'un appentis plus bas et de l'autre d'un bâtiment doté de lucarnes pendantes. L'ensemble est coiffé d'un toit en bâtière couvert de tuile.

Matériaux

Murs élevés en brique peinte en vert sur un soubassement enduit peint en gris. Ornementation : frise en denticule sous la toiture, cordons, angles et encadrements des fenêtres en saillie du mur.

Façades et percements

Façade d'accueil de la mairie-école percée de grandes baies cintrées à petits carreaux pour les salles de classe et de baies cintrées à imposte pour le reste. Les combles sont éclairés par deux lucarnes pendantes.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAIRIE-ECOLE
1 rue des Étangs,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 66.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les larges baies

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
-

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ESB-10 Moulin à eau
Rue du Marais,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 169.
ESB-rEtangs-Moulin

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Moulin à eau







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Devenus obsolètes après les années 1950, concurrencés par les usines, les moulins ont acquis un caractère patrimonial qui mérite d'être sauvegardé. Celui-ci est visible depuis l'espace communal sur lequel a été aménagée une salle des Fêtes.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Ancien moulin à eau de plan rectangulaire de plain-pied, ayant conservé une roue à pales métalliques.

Matériaux

Matériaux naturels (brique) enduits. Toiture en tuile.

Façades et percements

Seule partie visible du moulin : façade pignon percée de deux baies au niveau des combles, et contre laquelle est placée la roue.

INTERET

En tant que construction caractéristique des moulins à eau, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti, bien identifiable pour la partie visible depuis la voie publique, et sis dans son cadre naturel.



MOULIN À EAU
Rue du Marais,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 169.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis l'espace public.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- La roue à pales métalliques qui identifie la fonction ancienne du bâti, même si elle ne tourne plus.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles.
- La restauration de la roue devenue décorative depuis la suppression du vannage.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

ESB-11 MANOIR
Val d'Enquin,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 466.
ESB-Val-Manoir

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoir en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

LE MANOIR DU VAL D'ENQUIN a conservé son corps de logis massif en brique à étage du XVIIe siècle. Une tourelle octogonale garde l'entrée de la vaste cour de cette exploitation implantée à l'écart du village.

Bâti en 1680. Arthur du Blaisel propriétaire en 1889-90. Le pavillon latéral ajouté intègre une bibliothèque, il sera supprimé au XXe.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Grand logis à étage de plan rectangulaire sur deux niveaux, couvert en bâtière, flanqué d'une tourelle octogonale couvert d'une toiture à 8 pans.
Dépendances en retour de plain-pied et distinctes, couvertes en bâtière, bordant une immense cour.

Matériaux

Logis élevé en brique dont les angles et les encadrements des baies sont en pierre. Cordon de pierre séparant le rez-de-chaussée et l'étage. Toiture en bâtière couvert de tuile.

Façades et percements

Façade du logis percé de plusieurs baies de taille différente. Absence de symétrie. Combles non-éclairés. Chainages harpés sur quelques baies et aux angles de la tour.

INTERET

En tant que construction caractéristique des manoirs, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti. Il fait partie des grands domaines ruraux préservés en pays d'Hucqueliers.



MANOIR
Val d'Enquin,
62650 Enquin-sur-Baillons.
Parcelle cadastrale B 466.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (pierre, brique, tuile)
- Les façades asymétriques.
- La tourelle

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect des matériaux d'origine avec des matériaux de même aspect.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.



Ergny, un patrimoine en brique diversifié

PRESENTATION GENERALE

Ergny forme ***un village noyau implanté rive gauche de l'Aa, avec un écart au nord*** (la ferme de Combremont, ancien site templier attesté aux XIVe et XVe siècles)***, et deux autres rive droite*** (Prés Saint-Jean, Quéhen).

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe, et la commune conserve ***un panel intéressant de l'usage de la brique*** : fermes à grand logis à étage, granges aux pignons sur rue, étables mais aussi une petite villa des années 1920 à fronton central ou une maison à façade-pignon, montrant des décors en goutte, en chevrons, des cordons, etc.

Ce bâti domestique et agricole se complète de celui économique et civil, avec une ancienne ***gare*** rurale, un ***commerce à pan coupé***, une ***école*** communale.

Le ***moulin*** à eau qui cessa de fonctionner vers 1903, rappelle l'activité ancienne de meunerie en haute vallée de l'Aa (un moulin à vent a fonctionné au XIXe entre Ergny et Bourthes).

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-LÉGER,** est une belle construction en craie du XVIe siècle, récemment restaurée, faisant partie des petites églises à clocher-mur de la haute vallée de l'Aa (avec Aix-en-Ergny, Rumilly). Elle possède une chapelle aux culs-de-lampe intéressants et une remarquable chaire à panneaux peints du XVIIIe.

~ **LA GARE** située sur la ligne d'intérêt local Aire-Berck (1882- années 1950) est typique des constructions rurales avec sa silhouette haute et étroite flanquée de sa halle aux marchandises.

~ **L'ancien PRESBYTERE, 50 rue principale** (à côté de l'église) semble être la plus ancienne demeure du village, avec son pigeonnier maçonné, et ses matériaux variés (craie, brique, silex) **témoignant de nombreuses restaurations.**

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	École	Rue des Prés Saint-Jean	3	Ancienne école communale d'Ergny, en brique à étage, typique du XIXe siècle. Agrandie entre 1865 et 1875.	 ER-rPrés03-Ecole
Civil	École et mairie	Rue des Écoles	2 et 4	1955-1957. Bâtiments à toiture monopente typique des années 1950 (voir Rollez à Verchocq, datée de 1948). École (n°4) et mairie (n° 2) distinctes.	 ER-rEc02-04-Mairie-école
Commémoratif	Monument aux morts	Centre bourg		Colonne surmontée d'une croix, accessible par quelques marches. Marbier : Dechamps de Fruges. Modèle le plus fréquent en milieu rural.	 ER-Église-Monumort
Domestique	Étables	Quéhen, rue de Wicquingh em	90	Étables en brique avec grenier, perpendiculaires à la voie.	 ER-rWic90-Etables
Domestique	Ferme	Rue des Écoles	14	Ferme en U, logis en fond de cour en brique avec damiers de brique jaune et rouge, faitière sur toiture en pavillon. Granges, étables.	 ER-rEc14-Ferme
Domestique	Ferme	Rue des Écoles	27-29	Ferme en brique rénovée, logis perpendiculaire à la voie avec frise en gouttes, cordon, baies à linteaux cintrés en brique debout.	 ER-rEc27-29-Ferme
Domestique	Ferme	Rue principale	66	Ferme en brique dont le logis est perpendiculaire à la voie. Emplacement de la fumière. Pignon sur rue du logis montrant un décor à chevrons et un cordon.	 ER-rp66-Ferme
Domestique	Ferme	Rue des Prés Saint-Jean	1	Ferme en brique avec logis en fond de cour à étage, décor de frise en gouttes, clés de fenêtres.	 ER-rPrés01-Ferme
Domestique	Fermette	Rue principale	20	Fermette en brique blanchie, avec logis à baies harpées et étables en retour sur rue, percées de pigeonniers en ligne.	 ER-rp20-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	48	Longère en torchis rénovée au pignon sur rue de brique accolé d'un bâtiment sur rue en brique formant retour, solin en silex.	 ER-rp48-Fermette

Domestique	Grange	Rue du Marais	29	Grange haute en brique dont le pignon sur rue est millésimé 1905 avec deux noms inscrits (illisible).	 ER-rMar29-Grange
Domestique	Grange	Rue principale	72	Grange en front de rue, bardage bois sur solin en silex, porte de chargement, coyau.	 ER-rp72-Grange
Domestique	Maison	Rue du Marais	4	Maison à étage en brique blanchie, clés de fenêtres.	 ER-rMar04-Maison
Domestique	Maison	Rue du Mont Blanc	2	Maison en brique de plain-pied avec fronton central à demi-croupe, enduit à la chamotte, épi de faitage, frise en gouttes, pilastres à bossage. Forme typique des années 1920.	 ER-rMB02-Maison
Domestique	Maison	Rue du Mont Blanc	11	Bâtiment de type gare rurale à étage en brique (enduite), assez étroit.	 ER-rMB11-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	71	Maison en brique à façade-pignon sur rue, à étage, couverte d'une toiture à demi-croupe.	 ER-rp71-Maison
Domestique	Maison	Rue des Prés Saint-Jean	2	Maison du XIXe restaurée dans les années 1950 probablement. Façade en ciment et gravillon lavé, toiture à croupes avec faitières et épis de faitage, clés de fenêtre, baies à 6 carreaux rénovées.	 ER-rPrés02-Maison
Domestique	Maison	Quéhen, rue de Wicquingh em	86	Longère rénovée sur rue, ancres millésimes : 1868. Faux pans de bois apparents.	 ER-rWic86-Maison
Domestique	Puits	Rue des Écoles	13	Puits circulaire maçonné et fermé à manivelle.	ER-rEc13-Puits
Économique	Atelier	Rue du Marais	1	Bâtiment en brique blanchie avec pignon à redents, porte coulissante à imposte, voisinant avec une verrière d'atelier.	 ER-rMar01-Atelier

Économique	Commerce	Rue principale (RD131)	32	Maison en brique de plan carré, à pan coupé sur rue, ancien café devant lequel passait la ligne de chemin de fer.	 ER-rp32-Commerce
Économique	Gare	Rue du Marais	5	Bâtiment en brique à étage de 1892, typique des gares rurales avec ses linteaux métalliques, sur la ligne d'intérêt local Aire-Berck.	 ER-rMar05-Gare
Économique	Moulin à eau	Rue principale	27	Ancien moulin d'Ergny. Logis carré à étage, couvert d'une toiture en pavillon d'ardoise. En brique, le bâtiment a été enduit à la mode du Maine-Anjou (encadrements larges et plats des baies, linteaux droits, sans clés). Chute d'eau et vannage présents. Roue disparue.	 ER-rp27-Moulin
Religieux	Ancien presbytère	Rue principale	50	Ancien presbytère restauré en 1862 (logis en brique, pignons en pierre) dont les dépendances sur rue sont : l'une en craie taillée sur solin de silex, prolongée d'une tour-pigeonnier (puits à proximité), et l'autre en brique sur solin de silex, percée de baies à 6 carreaux rénovées sur rue.	 ER-rp50-Presbytère
Religieux	Église Saint-Léger	Rue principale		Édifice du XVIe siècle, avec un clocher-mur central fermé comprenant deux cloches : une refondue en 1784, l'autre trouvée en 1822 dans le puits de la ferme de Combremont (de la Commanderie de Loison), appelée La Templière. Brisée par le forgeron, elle dut être refondue en 1884.	 ER-Église

ER-1 FERME
14 rue des Ecoles,
62650 Ergny.
Parcelle cadastrale AA 49.
ER-rEc14-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe, et la commune conserve un panel intéressant de l'usage de la brique : fermes à grand logis à étage, granges aux pignons sur rue, étables mais aussi une petite villa des années 1920 à fronton central ou une maison à façade-pignon, montrant des décors en goutte, en chevrons, des cordons, etc.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme en U composée de deux imposantes dépendances de chaque côté d'un logis en fond de cour.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire formant une cour.

Matériaux

- Murs du logis élevés en brique sur un soubassement en faux bossage et cimenté. Façade ornementée à l'aide de frise, de cordon, de clés de fenêtres en brique jaune et rouge formant un damier. Toiture en pavillon couverte de tuile comportant une cheminée et une frise faîtière.
- Entrée de la ferme délimitée par un muret en brique doté de pilastres.
- Granges construites en brique. Toitures en bâtière couvertes de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis percée de trois baies cintrées et d'une porte d'entrée. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Granges percées sur cour de multiples ouvertures telles que des baies en demi-lune et des portes en bois plein.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
14 rue des Ecoles,
62650 Ergny.
Parcelle cadastrale AA 49.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les baies cintrées du logis
- Les ouvertures en demi-lune des granges
- L'ornementation en brique du logis
- La toiture en pavillon du logis

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ER-2 FERME
1 rue des Prés Saint Jean,
62650 Ergny.
Parcelle cadastrale AC 22.
ER-rEc14-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en brique





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe, et la commune conserve un panel intéressant de l'usage de la brique : fermes à grand logis à étage, granges aux pignons sur rue, étables mais aussi une petite villa des années 1920 à fronton central ou une maison à façade-pignon, montrant des décors en goutte, en chevrons, des cordons, etc.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble de bâtiments formant une cour fermée, comprenant un logis à étage en fond de cour et plusieurs dépendances.

Volumétrie

Édifices en brique de plan rectangulaire formant une cour. Logis à étage composé de trois travées.

Matériaux

- Mur de la façade d'accueil du logis élevé en brique sur un soubassement cimenté. Façade ornementée d'une frise en goutte sous le toit. Toiture en pavillon couverte de tuile comportant une frise faîtière.
- Dépendances en brique coiffées d'un toit en bâtière dont certaines sont dotées d'un toit à croupes.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis percée, au rez-de-chaussée, de deux fenêtres à six carreaux, d'une porte d'entrée vitrée et à l'étage de trois fenêtres à six carreaux. Alignement symétrique des baies. Combles non-éclairés.
- Dépendances aveugles sur rue.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
1 rue des Prés Saint Jean,
62650 Ergny.
Parcelle cadastrale AC 22.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade du logis
- Le toit en pavillon de la maison à étage

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ER-3 GARE
5 rue du Marais,
62650 Ergny.
Parcelle cadastrale AB 41.
ER-rMar05-Gare

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Gare à étage en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le dernier quart du XIXe siècle voit la construction de lignes d'intérêt local de chemin de fer. Ces lignes vont ouvrir le territoire au marché extérieur, favoriser le commerce, mais aussi l'export de matières premières permettant le développement des carrières notamment. Les gares sont bâties sur un modèle type, en brique, composées de deux bâtiments accolés, l'un à étage, l'autre en rez-de-chaussée. Caractéristique de ces constructions, les linteaux des fenêtres sont faits de poutrelles métalliques peintes et ornés de roses.

La gare située sur la ligne d'intérêt local Aire-Berck (1882-années 1950) est typique des constructions rurales avec sa silhouette haute et étroite flanquée de sa halle aux marchandises.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice en léger retrait de la voie.

Volumétrie

Gare composée de deux bâtiments accolés, l'un à étage, l'autre en rez-de-chaussée. Ces deux parties sont coiffées d'un toit en bâtière couvert de tuile. Façade symétrique et rythmée de trois travées.

Matériaux

Maison élevée en brique. Ornementation de la façade : jeu de couleur avec des briques peintes en blanc, chainage d'angle harpé, entablement des baies, poutrelles métalliques peintes en rouge ornées de roses peintes en blanc au niveau des linteaux des baies.

Façades et percements

Façade d'accueil de la gare percée de trois baies au linteau métallique à chaque niveau dont une porte d'entrée à imposte au rez-de-chaussée. Partie de plain-pied percée d'une large porte en bois.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle type des gares, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



GARE
5 rue du Marais,
62650 Ergny.
Parcelle cadastrale AB 41.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les poutrelles métalliques au niveau des linteaux des baies

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ER-4 MAISON
2 rue du Mont Blanc,
62650 Ergny.

Parcelle cadastrale AA 84.

ER-rMB02-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison en brique





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe, et la commune conserve un panel intéressant de l'usage de la brique : fermes à grand logis à étage, granges aux pignons sur rue, étables mais aussi une petite villa des années 1920 à fronton central ou une maison à façade-pignon, montrant des décors en goutte, en chevrons, des cordons, etc.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique de plain-pied avec fronton central accolée à deux édifices en appentis.

Volumétrie

Edifice de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Maison élevée en brique enduite à la chamotte possédant un fronton central à demi-croupe doté d'un épi de faitage. Ornementation de la façade : frise en goutte sous le toit, pilastres et encadrements des baies à bossage.

Façades et percements

Façade d'accueil de la maison percée de baies en anse de panier. Combles éclairés de châssis de toit.

INTERET

En tant que construction caractéristique typique des petites villas des années 1920, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
2 rue du Mont Blanc,
62650 Ergny.
Parcelle cadastrale AA 84.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les baies en anse de panier

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des châssis de toit actuels par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ER-5 Moulin à eau
27 rue Principale,
62650 Ergny.
Parcelle cadastrale AC 29.
ER-rp27-Moulin

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Moulin à eau







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Après la Révolution, moulins et cours d'eau n'appartenant plus aux puissants, la meunerie prend son essor, elle se perfectionne au fil des révolutions industrielles, et se diversifie. A la veille de la Grande Guerre des moulins se font aussi scieries, ou usines à électricité. Devenus obsolètes après les années 1950, concurrencés par les usines, les moulins ont acquis un caractère patrimonial qui mérite d'être sauvegardé. Le moulin d'Ergny fait partie d'une kyrielle de sites ayant exploité les eaux de l'Aa.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Édifice à étage coiffé d'une toiture en pavillon, flanqué d'un appentis à l'arrière.

Matériaux

Brique enduite. Ardoise

Façades et percements

Façade d'accueil percée de trois fenêtres à petits carreaux et une porte vitrée. Pignon percé de deux baies. Combles éclairés de châssis de toit.

INTERET

En tant que construction caractéristique des moulins à eau fariniers de l'Aa, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MOULIN À EAU
27 rue Principale,
62650 Ergny.
Parcelle cadastrale AC 29.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (ardoise)
- La toiture en pavillon
- Les différents percements

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des châssis de toit actuels par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendraient déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

ER-6 PRESBYTÈRE
50 rue Principale,
62650 Ergny.
Parcelle cadastrale AA 21.
ER-rp50-Presbytère

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Presbytère en brique, pierre et silex







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien presbytère restauré en 1862.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble de bâtiments formant une cour intérieure.

Volumétrie

Ensemble de bâtiments de plan rectangulaire composé d'un logis et de dépendances dont une est prolongée d'une tour pigeonnier. L'ensemble est coiffé de toit en bâtière couvert d'ardoise et d'un toit à croupes pour la tour.

Matériaux

- Logis élevé en brique dont les pignons sont en pierre.
- Une dépendance est construite en craie taillée sur un soubassement de silex prolongée d'une tour pigeonnier
- Une autre dépendance est élevée en brique sur un soubassement de silex.

Façades et percements

Façade sur rue d'une dépendance percée de baies à six carreaux.

INTERET

En tant que construction caractéristique du patrimoine religieux, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



PRESBYTERE
50 rue Principale,
62650 Ergny.
Parcelle cadastrale AA 21.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, pierre, silex, ardoise)
- La tour pigeonnier

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques



Herly, ses maisons et fermes en brique

PRESENTATION GENERALE

Herly forme ***un village à double noyau*** (bourg et Petit Herly-Lignon-Verdure) ***sur le plateau avec deux hameaux*** (Bellevue, Hénoville) ***le long de la route de crête (la départementale).***

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe, matériau présent aussi bien sur les corps de logis que les dépendances. La pierre est absente du bâti domestique, mais le torchis perdure au travers de quelques fermettes restaurées ou granges. Le chemin de Quilen compte trois de ces longères en torchis rénovées, dont une possède un fournil en cul-de-four sur rue.

L'étendue du territoire et la dispersion de l'habitat en 4 sites explique la présence d'un ***important patrimoine religieux*** : six calvaires, deux chapelles, deux oratoires.

Le site de Bellevue est marqué par ***la coexistence d'une rampe de lancement V1*** allemande de la Seconde Guerre mondiale, qui fut bombardée, ***et d'une chapelle*** en brique élevée après-guerre par les habitants du hameau en remerciement pour avoir été épargnés.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'ÉGLISE SAINT-PIERRE** est composée d'un chœur, d'une nef moins élevée et d'une tour occidentale autrefois couverte d'une flèche en pierre. L'édifice actuel date des XVIIe-XXe siècles.

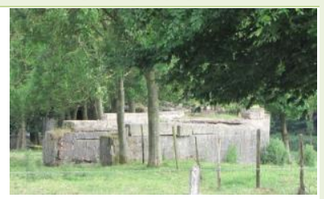
~ **Trois FERMETTES traditionnelles rénovées chemin de Quilen,** ayant conservé volumes, percements et couleurs, un fournil.

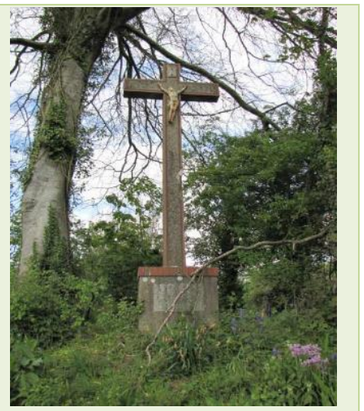
~ **Son ECOLE ORIGINALE** allie l'ampleur des écoles de la IIIe République, avec ses trois avant-corps, et le style anglo-normand de l'entre-deux-guerres. Elle est à rapprocher dans son style de l'école de Zoteux.

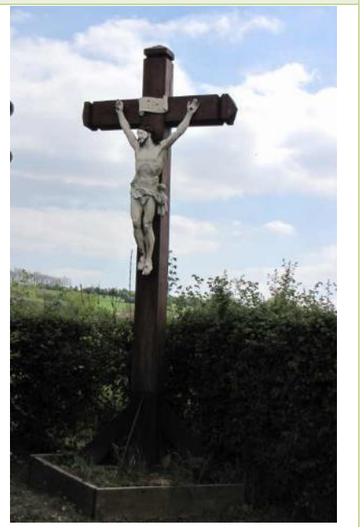
CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	École	Petit Herly, Rue de la Mairie	9	École de type années 1930, grand palais scolaire, avec trois pignons sur rue en léger avant-corps dont les gâbles sont ornés de faux pans de bois et de lambrequins, lui donnant un style balnéaire.	 HE-rMai09-Mairie-école
Commémoratif	Monument aux morts	Rue de Montreuil, angle avec rue du Presbytère		Socle en pierre de Soignies, surmonté d'un Poilu debout appuyé sur son fusil. Marbrier : Émile DECHAMPS (Montreuil-sur-Mer). Inauguré le 25 septembre 1921. Le monument a été rénové et inauguré le 20 novembre 1998. Un des rares monuments à statuaire du pays hucquelois.	 HE-rPres-Monumort
Domestique	Dépendances	Rue de Montreuil	7	Grange et étables en torchis et bardage bois posé à clin.	 HE-rMont07-Dépendances
Domestique	Dépendances	Rue de Verchocq	9	Granges en brique blanchie fermant la cour de la ferme sur rue, chartil en fond de pâture.	 HE-rVer09-Dépendances
Domestique	Étables	Rue de Fruges	33	Étables rénovées, à pan coupé, lucarne-pigeonnier.	 HE-rFru33-Etables
Domestique	Ferme	Bellevue, Rue de la Forêt	6	Ferme au logis en brique blanchie percé sur rue, avec deux granges se faisant face dans la parcelle voisine, dotées de lucarne pendante avec treuil de chargement pour le grenier.	 HE-BEL-rFo06-Ferme
Domestique	Ferme	Chemin de Quilen	4	Ferme en brique avec corps de logis en front de rue.	 HE-cheQui04-Ferme
Domestique	Ferme	Hénoville, Grande Rue	1	Ferme composée de deux grands corps de bâti en brique dont l'un présente des linteaux en briques grises et vernissées, étables en brique.	 HE-HENO-GR01-Ferme
Domestique	Ferme	Rue de Fruges	27	Ferme en U, logis perpendiculaire à la voie dont la façade sur cour est enduite à la chamotte.	 HE-rFru27-Ferme

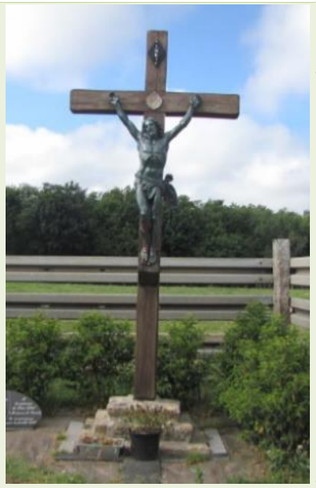
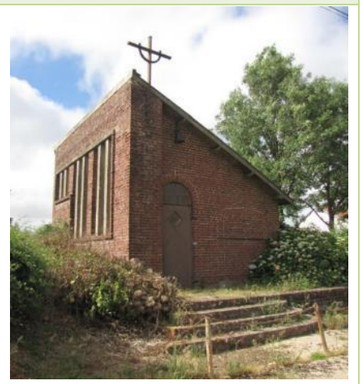
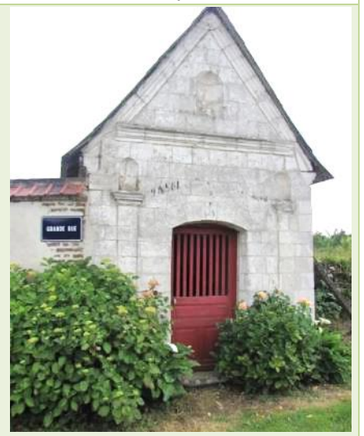
Domestique	Ferme	Rue de Fruges	35	Maison à étage en brique, pignons en wambergues, dont celui sur rue en rouge barre, accolée d'une longère en torchis en prolongement, et d'une grange en torchis en retour, longeant la rue.	 HE-rFru35-Ferme	Domestique	Fermette	Chemin de Quilen	3	Fermette en torchis rénovée, sur rue, chartil torchis et bois fermant la cour.	 HE-cheQui03-Fermette
Domestique	Ferme	Rue de la Mairie	8	Ferme en brique avec grand corps de logis, puits circulaire maçonné fermé, grange en brique avec lucarne-pigeonnier.	 HE-rMai08-Ferme	Domestique	Fermette	Hénoville, Grande Rue	3	Longère perpendiculaire à la voie, en brique blanchie avec frise à denticules, et petite grange en torchis et solin protégé d'un bardage bois, en fond de cour.	 HE-HENO-GR03-Fermette
Domestique	Ferme	Rue du Phare (impasse donnant sur)	6	Grande maison en brique couverte d'une toiture à croupes, flanquée d'un appentis, dans un cadre naturel de prairie et haute futaie. Dépendances non visibles de la rue.	 HE-rPha06-Ferme	Domestique	Fermette	Rue du Phare	22	Fermette rénovée : longère en brique en fond de cour avec retour de grange en bardage bois à clin et pigeonnier à manoques.	 HE-rPha22-Fermette
Domestique	Ferme	Rue de Verchocq	3	Maison en brique à étage sur rue, et grange haute en brique fermant la cour.	 HE-rVer03-Ferme	Domestique	Fermette	Rue de Verchocq	7	Longère rénovée mais cimentée, baie à 4 carreaux mais linteau droit, toiture à croupe refaite.	 HE-rVer07-Fermette
Domestique	Fermette	Chemin de Quilen	1	Fermette en torchis rénovée, huisseries bleu nuit, fournil saillant en façade sur rue.	 HE-cheQui01-Fermette	Domestique	Grange	Rue de Verchocq	18	Grange haute en bardage bois sur solin de brique, pignon en silex.	 HE-rVer18-Grange
Domestique	Fermette	Chemin de Quilen	2	Fermette en torchis rénovée, huisseries vertes, puits à l'arrière circulaire maçonné.	 HE-cheQui02-Fermette	Domestique	Maison	Bellevue, Rue de la Forêt	5	Longère en brique peinte en fond de cour ouverte, pignon à motifs sur les rampants d'une dépendance cimentée à droite.	

					HE-BEL-rFo05-Maison	Religieux	Calvaire	Rue de Fruges	Calvaire en béton et céramique, inscription illisible.
Domestique	Maison	Rue de la Mairie	2	Maison en brique enduite, encadrement des baies harpé, toiture asymétrique.	 H rMai02-Maison				
Domestique	Maison	Rue de Montreuil	6	Maison à étage en brique sur rue, couverte en croupe, linteaux et solin en bossage. Granges en brique fermant la cour et formant un angle de rue.	 HE-rMont06-Maison				
Domestique	Maison	Rue du Phare	16	Maison en brique à étage sur rue.	 HE-rPha16-Maison				
Économique	Café	Rue de Montreuil	8	Ancien Café de la Place Wallin-Blondel. Maison à étage en brique sur rue, corniche et encadrement des baies moulurés en façade crépie.	 HE-rMont10-Café				
Militaire	Rampe V1	Bellevue, rue de Saint-Omer		Rampe de lancement de fusée V1, construite par les Allemands durant la Seconde Guerre mondiale, de type en ski. Vestiges très importants.	 HE-BEL-RD126-Rampe V1				
						Religieux	Calvaire	Croisement rue de Verchocq et rue de Fruges	Calvaire en bois.
						Religieux	Calvaire	Verdure, rue de Verchocq	Calvaire en bois rénové, dans un bouquet d'arbres en bordure de voie.


HE-rFru-Calvaire


HE-rFru-rVer-Calvaire


HE-rVer-Calvaire

Religieux	Calvaire	Rue de Verchocq, angle avec chemin des russes	Calvaire en bois récent sur piédestal en brique rénové.	 HE-rVer-cheRu-Calvaire	Religieux	Chapelle Notre-Dame-du-Mont-Genèvre	Route d'Herly vers Wicquinghem (RD 156)	A remplacé l'ancienne chapelle Cavalier du XVIIe, dite Notre-Dame-du-Mont-Genèvre (vœu exaucé d'un soldat de l'armée royale), démolie par un camion un jour de verglas le 1er janvier 1969. La chapelle en pierre voûtée de style gothique fut remplacée en 1970 par l'oratoire en brique. La statue de la Vierge du XIIIe ou XIVe est conservée à ND de Boulogne.	 HE-RD156-Oratoire
Religieux	Calvaire	Bellevue, rue du Château d'eau	Dans un virage, face à une ferme, calvaire portant une inscription (à la mémoire de Léon Lebel, mort pour la France).	 HE-BEL-rCha-Calvaire	Religieux	Chapelle	Bellevue, rue de la Forêt	Chapelle en brique à toiture monopente, percée sur un flanc de hauts vitraux modernes étroits. Construction d'après la Seconde Guerre mondiale.	 HE-BEL-rFo-Chapelle
Religieux	Calvaire	Bellevue, croisement rue de la Forêt et rue du Château d'eau	Calvaire en fer forgé.	 BEL-rFo-Calvaire	Religieux	Chapelle Saint-Michel, puis Notre-Dame de Lourdes	Hénoville, rue principale (RD)	Bâtie en pierre au XVIIIe, avec pilastres à chapiteaux supportant un entablement, niches vides en fronton.	 HE-HENO-RD343-Chapelle

Religieux	Église Saint-Pierre	Rue de Montreuil, angle avec rue du Presbytère		Petite église en pierre non voûtée, ayant conservé un portail de la fin du XVIIIe. La tour possédait une flèche en pierre.	 HE-rPres-Église
Religieux	Oratoire à la Vierge	Rue de Montreuil	10	Sur la placette, oratoire inclus dans un muret. Céramique et brique, niche vitrée avec statue de la Vierge.	 HE-rMont10-Oratoire

HE-1 CHAPELLE
Rue de la forêt,
Bellevue,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale AH 4.
HE-BEL-rFo-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle monopente en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

Construction d'après la Seconde Guerre mondiale.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire coiffé d'une toiture monopente couverte de tôles.

Matériaux

Chapelle élevée en brique. Ornementation en béton au niveau d'un cordon et des encadrements des baies.

Façades et percements

Façade d'accueil percée sur un flanc de hauts vitraux modernes étroits et sur un autre côté par une porte en bois plein cintrée et à imposte.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti. .



CHAPELLE
Rue de la Forêt,
Bellevue,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale AH 4.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, béton)
- Les vitraux

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

HE-2 FERMETTE
1 chemin de Quilen,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale A 401.
HE-cheQui01-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis rénovée sur rue.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire possédant un fournil saillant sur la façade d'accueil.

Matériaux

Murs de la longère élevés en torchis sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant une cheminée.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de quatre fenêtres et d'une porte d'entrée vitrée aux huisseries bleues. Combles éclairés de trois lucarnes à deux pans. Pignon éclairé d'une baie à l'étage.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
1 Chemin de Quilen,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale A 401.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, tuile)
- Le fournil en façade
- Les volets à trois barres

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

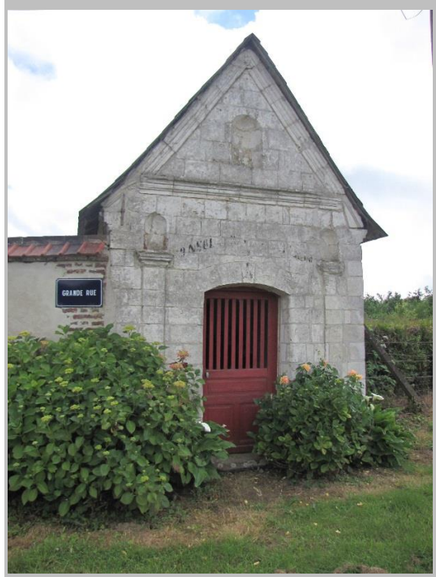
doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit trop imposantes qui viendraient déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HE-3 CHAPELLE
Rue Principale,
Hénoville,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale AK 87.
HE-HENO-RD343-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle en pierre





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

Chapelle Saint-Michel, puis Notre-Dame de Lourdes datée du XVIIIe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire coiffé d'un toit en bâtière couvert de tuile. Chapelle accolée à un mur de clôture.

Matériaux

Chapelle élevée en pierre blanche et confortée en brique. Ornementation : corniches, pilastres à chapiteaux supportant un entablement et pignon avec une niche vide au niveau du fronton.

Façades et percements

Façade d'accueil percée d'une porte en bois à claire-voie.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti. .



CHAPELLE
Rue Principale,
Hénoville,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale AK 87.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (pierre, brique, ardoise)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

HE-4 FERME
35 rue de Fruges,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale A 867.
HE-rFru35-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en torchis et brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble d'édifices formant un plan en L composé d'un logis en brique prolongé d'un côté d'une longère en torchis et d'une dépendance en torchis en retour en bordure de voie.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

- Murs du logis élevés en brique. Pignons en wambergue élevés en rouge-barre. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant deux cheminées.
- Longère élevée en torchis et coiffée d'un toit en bâtière couvert de tuile.
- Façade sur rue de la dépendance élevée en torchis sur un soubassement en brique. Pignon en brique.

Façades et percements

- Façade arrière du logis en brique percée de deux fenêtres cintrées et d'une porte d'entrée. Combles non-éclairés.
- Longère percée de plusieurs baies.
- Dépendance aveugle sur rue.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
35 rue de Fruges,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale A 867.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, tuile)
- Les pignons en wambergue

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HE-5 FERME
8 rue de la Mairie,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale A 331.
HE-rMai08-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme en brique composée d'un grand corps de logis, d'une grange avec une lucarne-pigeonnier et d'un puits circulaire maçonné fermé.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire.

Matériaux

- Murs du logis élevés en brique. Toiture à croupes couverte de tuile comprenant deux cheminées.
- Grange construite en brique. Toiture en bâtière couverte de tuile, prolongée d'un appentis d'un côté.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de plusieurs baies.
- Grange percée d'une porte en bois plein et d'une lucarne-pigeonnier.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
8 rue de la Mairie,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale A 331.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- La lucarne pigeonnier de la dépendance
- La toiture à croupes du logis
- Le puits circulaire maçonné fermé

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HE-9 MAIRIE ECOLE
Rue de la Mairie,
Petit Herly,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale A 551.
HE-rMai09-Mairie-école

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Mairie école







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

École de type IIIe République.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Grand palais scolaire, avec trois pignons sur rue en léger avant-corps dont les gâbles sont ornés de faux pans de bois et de lambrequins, lui donnant un style balnéaire.

Matériaux

Mairie école élevée en brique enduite.

Façades et percements

Façade d'accueil percée de grandes baies à imposte.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAIRIE ECOLE
Rue de la Mairie,
Le Petit Herly,
62650 Herly.
Parcelle cadastrale A 551.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- L'ordonnance et les ornements de la façade

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Hucqueliers, ses hôtels commerçants et grandes demeures agricoles

PRESENTATION GENERALE

Hucqueliers forme ***un village-rue étendu dans une vallée étroite entre deux hauts plateaux***.

La commune présente ***un habitat spécifique des bourgs-centres*** avec une place ceinte d'***hôtels mitoyens à étage***, percés de portes charretières à chasse-roues, en pierre pour les plus anciens (XVIIe, XVIIIe) et en brique à partir du XIXe où ce matériau est industrialisé en masse. Les façades ont largement été enduites mais forment un ensemble cohérent par la généralisation ***des encadrements de baies simples*** (droits, plats et légèrement saillants). Des vitrines commerçantes en rez-de-chaussée témoignent du passé économique de la commune, aux côtés de l'ancienne brasserie et sa cheminée, ou encore de la gare située en hauteur, et des cafés divers.

Hucqueliers, bien que bourg-centre, n'a pas connu d'extension urbaine importante du fait de sa situation à l'écart des grandes voies de communication. De ce fait, il a conservé ***de grands domaines ruraux de qualité***, dont les logis en pierre, brique et pierre, pierre et torchis (à l'étage), s'accompagnent de dépendances pittoresques (pigeonnier, granges, étables, …). On trouve également le maintien rare de ***deux habitats alliant la pierre et le torchis.***

Par ailleurs, la commune possède ***les équipements d'un bourg-centre,*** avec gendarmerie, bureau de poste, collège, et anciennement un local de justice de paix (dans la mairie).

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-ANDRE DU XVE SIECLE,** comme celle de Verchocq, possède deux nefs mais a pu en avoir trois à l'origine. Elle est rénovée en 1894 par Clovis Normand, avec pour sculpteur Jean-Marie Morel de Bernieulles (comme à Preures).

~ **LA MAIRIE,** élevée en 1853, est une construction typique des années 1840 à 1870 dans les bourgs-centres, à rapprocher de celle de Fruges, ayant servi aussi d'école et de justice de Paix.

~ **Les HOTELS MITOYENS EN PIERRE DU XVIIE** comptent trois demeures munies de plafonds à voûtains qui sont à préserver.

~ **Le CHATEAU** est un pan essentiel de l'histoire d'Hucqueliers, site d'un château du XIVe siècle**,** démantelé après la Révolte des Lustucrus en 1662 et sur les ruines duquel on a reconstruit une demeure néogothique à tourelles à la fin du XIXe.

~ **Le MONUMENT AUX MORTS est un des rares cénotaphes du Haut-Pays d'Artois,** une forme d'habitude réservée aux grandes communes.

~ Entre les hôtels du bourg et les grandes fermes en sortie du village vers Wicquinghem, il subsiste **un habitat modeste de plain-pied, en torchis ou en brique**.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	École	Rue Jules Ferry		Construction de plain-pied couverte d'une toiture à croupe. Salles de classe construites dans le prolongement du préau, perpendiculairement à la rue Ferry. École construite en 1954, typique des constructions d'après-guerre très vitrées.	 HQ-rjf-Ecole
Civil	Gendarmerie			Édifice bâti sur trois niveaux (rez-de-chaussée, étage et combles), en brique rouge et sur cinq travées. La travée centrale est surmontée d'un oculus couvert en bâtière.	 HQ-rgb-Gendarmerie
Civil	Mairie-école-Justice de paix	Grand Place		Bâtie en 1853, elle est typique des bâtiments publics du Second Empire avec ses baies en plein cintre (comme la mairie de Fruges). Son léger avant-corps central est de style néoclassique avec son frontispice triangulaire et ses pilastres. La toiture à croupes comprend un clocheton et une horloge.	 HQ-gpl-Mairie
Civil	Quillier	Place de la République		Aire de jeu pour le jeu à neuf quilles. Quillier du Café des Voyageurs.	 HQ-plrep-Quillier
Civil	Quillier	Grand Place		Aire de jeu pour le jeu à neuf quilles.	 HQ-gpl-Quillier
Commémoratif	Monument aux morts	Place de la République		Imposant cénotaphe en béton peint orné de frises de palmes, billettes, citation de Victor Hugo, sur lequel repose un casque de Poilu. Marbrier : Jules Lebeau d'Hesdigneul-lès-Boulogne.	 HQ-plrep-Monumort
Domestique	Château	Rue du Château		Château de style néogothique en brique. Façade principale cantonnée de deux tours. Vestiges de courtines en silex du château médiéval.	 HQ-rch-Château
Domestique	Corps de ferme	Rue de la Longeville	67	Ferme à cour rectangulaire aujourd'hui divisée en deux propriétés. Pigeonnier circulaire en craie couvert d'une toiture en poivrière en ardoise. Corps de logis à étage en fonds de cour. Dépendances en torchis. Bâtiment en front de rue coiffé d'une toiture en croupe à l'ouest.	 HQ-rl67-Maison
Domestique	Corps de ferme	Rue de la Longeville	71	Corps de logis en fond de cour, sur deux niveaux. Soubassement en silex, rez-de-chaussée en craie taillée de petit appareil, étage en torchis, en retrait. Toiture à croupes. Fenêtres à six carreaux. Très beau logis rural.	 HQ-rl71-Ferme

Domestique	Dépendance agricole	Rue Georges Brassens	21	Étables en brique percées de meurtrières sur la façade donnant sur la rue. Toiture en pannes flamandes à coyau.	 rgb21-Grange	Domestique	Maison	Place de la République	2	Maison à étage du XVIIe. Plafond à voûtain possible. Encadrements plats à clef.	 HQ-plrep02-Maison
Domestique	Grange	Rue de la Longeville	26	Grange bâtie perpendiculairement à la rue. Murs s'élevant sur un soubassement de brique et couverts de bardeaux posés à clins. Toiture à deux versants, couverte de pannes, à coyau.	 HQ-rl26-Grange	Domestique	Maison	Place de la République	4	Maison à étage du XVIIe. Plafond à voûtain. Encadrements plats en ressaut. Cadran solaire déclinant du matin.	 HQ-plrep04-Maison
Domestique	Grange	Rue de la Longeville	37	Grange bâtie le long de la rue. Murs s'élevant sur un soubassement de brique et couverts de bardeaux posés à clins. Toiture à deux versants, couverte de pannes, à coyau.	 HQ-rl37-Grange	Domestique	Maison	Place de la République	6	Maison à étage. Encadrements plats en ressaut.	 HQ-plrep06-Maison
Domestique	Grange	Rue de la Longeville	75	Grange bâtie le long de la rue. Murs s'élevant sur un soubassement de brique et couverts de bardeaux posés à clins. Toiture à deux versants, couverte de pannes, à coyau. Pignons couverts en brique.	 HQ-rl75-Grange	Domestique	Maison	Place de la République	7	Ouvertures à piédroits et linteaux harpés. Motifs en couteaux et appareil en rouge barre sur le pignon.	 HQ-plrep07-Maison
Domestique	Maison	Grand Place	17	Maison à étage en brique. Encadrement à jambage harpé et modénatures en gouttes sous l'appui. Chaine d'angle.	 HQ-gpl17-maison	Domestique	Maison	Rue de l'Église	10	Maison à étage. Encadrement mouluré des ouvertures	 HQ-re10-Maison
Domestique	Maison	Grand Place	6	Maison dite Audibert. Rez-de-chaussée surélevé. Encadrements plats en ressaut. Alliance de pierre et de torchis.	 HQ-gpl-maison						

Domestique	Maison	Rue de l'Église	12	Maison à étage. Huisseries anciennes. Encadrements sous cordon à clef. Motifs en applique.	 HQ-re12-Maison	Domestique	Maison	Rue de l'Église	6	Appareil de pierre blanche régulier. Cordons moulurés. Pignons découverts	 HQ-re06-Maison
Domestique	Maison	Rue de l'Église	14	Maison à étage. Huisseries anciennes. Linteaux et clefs tracés dans l'enduit.	 HQ-re14-Maison	Domestique	Maison	Rue de l'Église	7	Maison dite Harlé. Porte cochère encadrée de chasse-roues.	 HQ-re07-Maison
Domestique	Maison	Rue de l'Église	19	Demeure bourgeoise en brique peinte, dite le Clos, élevée par un notaire à la fin du XIXe. Décor ostentatoire de la façade repris sur les communs formant retour sur rue.	 HQ-re19-Maison	Domestique	Maison	Rue de l'Église	8	Maison dite espagnole. Appareil de pierre blanche régulier. Porte couverte d'un fronton cintré. Plafond à voûtains conservé.	 HQ-re8-Maison
Domestique	Maison	Rue de l'Église	1	Construction à étage. Porte inscrite dans l'angle à pans coupés. Soubassement en brique. Ancienne épicerie.	 HQ-re01-Maison	Domestique	Maison	Rue Georges Brassens	8	Maison à étage	 HQ-rgb08-Maison
Domestique	Maison	Rue de l'Église	3	Maison à étages. Tables d'allège ornée d'une clef en pointe de diamant. Lambrequin en accolade et fronton mitré. Soubassement en opus incertum.	 HQ-re03-Maison	Domestique	Maison	Rue Georges Brassens	20	Maison à étage. Encadrements plats en ressaut. Porte cochère.	 HQ-rgb20-Maison
Domestique	Maison	Rue de l'Église	5	Maison à étage en brique. Devanture en bois d'un ancien commerce, restaurant puis café.	 HQ-re5-Maison						

Domestique	Maison	Rue JLB Cocquerel	3	Maison à étage à toiture en croupe en retrait d'alignement. Deux maisons réunies en une.	 HQ-rjbc03-Maison
Domestique	Maison	Rue de la Longeville	1	Maison à étage. Mitoyenne avec la suivante dont elle partage la toiture à croupe. Décor soigné, habitat notable de bourg. Linteaux des ouvertures couverts d'une corniche. Façade à 5 travées.	 HQ-rl01-Maison
Domestique	Maison	Rue de la Longeville	3	Maison à étage, mitoyenne avec la précédente dont elle partage la toiture à croupe. Extension moderne à belle voisine.	 HQ-rl03-Maison
Domestique	Maison	Rue de la Longeville	5	Maison de plain-pied avec lucarne ouvragée en brique	 HQ-rl05-Maison
Domestique	Maison	Rue de la Longeville	16	Maison de type traditionnel (autrefois en torchis)	 HQ-rl16-Maison
Domestique	Maison	Rue de la Longeville	30	Corps de logis d'une ancienne ferme bâti en front de rue. Façade principale en torchis. Pignon droit en brique. Quatre fenêtres à six carreaux. Toiture de pannes en croupe à droite.	 HQ-rl30-Fermette
Domestique	Maison	Rue de la Longeville	59	Maison de type traditionnel (autrefois en torchis)	 HQ-rl59-Maison
Domestique	Maison	Rue de la Longeville	73	Corps de logis à étage desservi par une tour d'escalier de plan carré. Encadrements des ouvertures plats à clef. Murs de brique sur soubassement de silex et de brique.	 HQ-rl73-Manoir
Domestique	Maisons	Rue du Château	7 et 9	Maisons mitoyennes à étage. Encadrements plats en ressaut. Cordon séparant les deux niveaux. Puits.	 HQ-rch07-09-Maison
Domestique	Maisons	Rue Georges Brassens	5 7 et 9	Maisons à étage	 HQ-rgb05-07-09-Maisons
Domestique	Maisons	Rue Georges Brassens	17	Maisons à étage, en fond de cour. Maison de gauche pourvue d'encadrements plats en ressaut, de cordons, d'une corniche moulurée et de deux lucarnes en bâtière. Maison de droite dressée en pierre de taille sur une cave semi-enterrée accessible par une porte percée dans le soubassement. Rez-de-chaussée surélevé accessible par un perron de cinq marches. Les deux maisons sont couvertes d'une même	 HQ-rgb17-Maison

				toiture se terminant en croupe à droite. Le pignon opposé est découvert.	
Domestique	Pigeonnier	Grand Place		Trois rangées d'ouvertures précédées de planches d'envol	 HQ-gpl-pigeonnier
Économique	Brasserie	Rue de l'Église	2	Construction en brique. Haute cheminée. Baies en plein cintre.	 HQ-re2-Brasserie
Économique	Bureau de Poste	Rue JLB Cocquerel		Bâtiment moderne à étage couvert d'une toiture à croupe. En retrait d'alignement. Inauguré en 1973.	 HQ-rjbc-Poste
Économique	Café	Place de la République		Ancien Café des Voyageurs. Motifs en applique. Encadrements moulurés à clef. Toiture en croupe et demi croupe. Soubassement imitant un faux appareillage avec motifs en creux.	 HQ-plrep-Maison
Économique	Café	Rue de la Gare	5	Ancien café de la gare.	 HQ-rg05-maison
Économique	Épicerie	Rue Georges Brassens	6	Maison à étage. Encadrements sous cordon à clef à pointe de diamant. Porte cochère.	 HQ-rgb06-Maison
Économique	Gare	Rue de la Gare	12	Bâtiment de trois travées à étage, doté de hautes fenêtres, avec pour linteau droit une poutrelle ornée de trois rosaces. Bâtiments annexes conservés.	 HQ-rga12-Gare
Religieux	Chapelle	Grand Place	2	Ancienne maison. Porte cochère pourvue de chasse-roues. Encadrements plats en ressaut. Ce bâtiment devint une église de substitution, les anciens ne parvenant pas à monter la côte de l'église l'hiver.	 HQ-gpl2-maison
Religieux	Église Saint-André	Rue de l'Église		Église médiévale gothique à deux nefs, coiffée d'un clocher court en charpente et ardoise, de silhouette atypique, restaurée par Clovis Normand en 1894.	 HQ-Eglise
Religieux	Presbytère	Rue de l'Église	15	Demeure au vaste gabarit en brique typique des presbytères de la fin du XIXe, de façade enduite, implanté en fond de cour.	 HQ-re15-Presbytère

HQ-1 MAIRIE-ÉCOLE-JUSTICE DE PAIX
Grand'Place,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 260.
HQ-gpl-Mairie

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil/
Édifice en pierre







Clichés 2013

HIST

En 1853, François Nicole, maire d'Hucqueliers, fit acheter pour la commune un terrain sur la place du marché aux grains où il y fit construire un bâtiment communal regroupant une école de garçons, une mairie et un prétoire de justice de paix du canton.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Le bâtiment en pierre blanche présente une façade d'ordonnance symétrique qui s'étend sur sept travées et s'élève sur deux étages séparés par un cordon horizontal. Les trois travées centrales forment un léger avant-corps encadré de deux pilastres et portant un fronton triangulaire.

Matériaux

Édifice entièrement en pierre blanche. Toiture à croupes en ardoise. Une horloge est couverte d'un clocheton en charpente et ardoise, doté d'un épi de faîtage.

Façades et percements

La travée centrale de l'édifice est percée d'une entrée à perron, et d'une baie à balustrade. Les fenêtres du rez-de-chaussée et de l'avant corps sont cintrées.

INTERET

Son architecture de style néoclassique est typique des bâtiments publics des années 1840-1860, en rapport avec le statut de chef-lieu de canton.



MAIRIE-ÉCOLE-JUSTICE DE PAIX
Grand'Place,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 260

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (pierre, tuile, bois, ardoise)
- L'ordonnance de la façade
- Le clocheton en charpente
- La toiture à croupes

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes actuelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres et porte à petits carreaux et impostes en plein cintre, vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

HQ-2 MAISON
6 Grand Place,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 91**.**
HQ-gpl-maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison en torchis et pierre







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle à étage en cœur de bourg, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Ici, une partie de la maçonnerie est en craie.

Maison dite Audibert.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Maison mitoyenne de plan rectangulaire à étage prolongée en façade arrière d'un édifice en retour. Rez-de-chaussée surélevé. Cave semi-enterrée.

Matériaux

Maison élevée en torchis chaulé et en pierre. Encadrements des baies plats en ressaut.

Façades et percements

Maison percée de baies à six carreaux aux linteaux droits et d'un porche à son extrémité droite. Combles non éclairés.

INTERET

Cet édifice en craie et torchis de la rue Longeville est une des rares maisons traditionnelles conservées dans le village. Ce bâti demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales.



MAISON
6 Grand Place,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 91.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation alignée le long de la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, pierre, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les baies à petits carreaux

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HQ-3 MOTTE CASTRALE
Rue du Château,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 84.
HQ-Motte castrale

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale





HISTORIQUE ET FONCTIONS

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

DESCRIPTION GENERALE

Le site d'Hucqueliers est imposant. Il est sis sur une plate-forme trapézoïdale de 1820 m² de surface sur laquelle était construite un château qui a disparu au XVIIe siècle.

Du haut de ses 5 m, cette plate-forme en domine une autre plus petite et grossièrement triangulaire. Un fossé en ceignait l'ensemble. Ce château a peut-être été construit par les comtes de Boulogne ; il dépendait de l'ancienne châtellenie de Tingry.

INTERET

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.



MOTTE CASTRALE
Rue du Château,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 84.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

HQ-4 CHATEAU
Rue du Château,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 84.
HQ-rch-Château

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Château de style néogothique en brique







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Au XIXe siècle, il ne reste de l'ancienne forteresse médiévale, confortée au XVe siècle, que des fondations : un immense mur appareillé en silex à peine équarris, qui fut sans doute repris au XIXe, envahi par la végétation.
C'est sur ce site qu'Alfred Moitier, notaire et maire d'Hucqueliers, fait bâtir, pour sa fille Louise, un château dans le style néogothique, de 1871 à 1873.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Château formé d'un corps de logis encadré de deux tours, l'une polygonale, l'autre circulaire, coiffées en poivrière. L'ensemble s'élève sur deux niveaux avec un sous-sol enterré en partie seulement, couvert en façade principale par une terrasse à balustrade portée par des arches en plein cintre, accessible par une volée de marches.
Vestiges de courtines en silex du château médiéval. Mur d'enceinte du domaine. Dépendances en U couvertes en bâtière.

Matériaux

La demeure est élevée en brique aux encadrements de pierre. La travée de l'entrée est marquée de pilastres en brique autrefois peints. Brique et pierre pour la terrasse, brique et silex pour les dépendances ajoutées fin XIXe et début XXe.

On remarque des maçonneries appareillées en damier de grès et silex sous la terrasse, ainsi qu'au mur de clôture.

Façades et percements

Façade du château percée de plusieurs baies cintrées à imposte et d'une porte d'entrée en plein cintre. Combles éclairés de châssis de toit.

INTERET

En tant que château représentatif du style néogothique du XIXe élevé sur les bases d'une forteresse médiévale, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



CHATEAU
Rue du Château,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 84.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (pierre, silex, brique, ardoise)
- Les différentes toitures
- Les différentes baies à imposte.

peuvent être ENVISAGES :

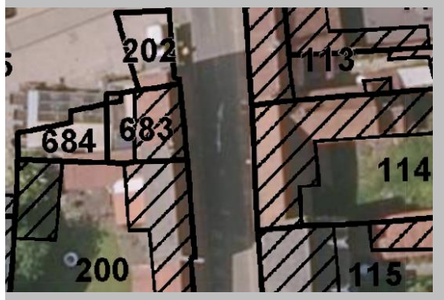
- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect des matériaux d'origine avec des matériaux de même aspect.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux et à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des châssis de toit actuels par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendraient déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile et/ ou de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

HQ-5 MAISON
6 rue de l'Eglise,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 683.
HQ-re06-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison en pierre





Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dans la plupart des cas, la pierre était réservée aux bâtiments nobles, ou aux pignons de maisons et dépendances exposées aux vents de pluies. La pierre était creusée dans la craie, taillée en petit (moins de 20 cm), moyen (20 à 30 cm), ou grand appareil (plus de 30 cm). On élevait ces murs avec un seul ou plusieurs formats de pierre, formant un appareil plus ou moins régulier.

Maison millésimée 1809, date figurant sur les ancres de la façade d'accueil.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage mitoyenne en bordure de voie.

Volumétrie

Edifice de plan rectangulaire rythmé par trois travées et coiffé d'un toit en bâtière couvert de tuile.

Matériaux

Maison élevée en pierre blanche dotée d'un appareil régulier. Ornementation : Encadrements des baies plats à ressaut, cordons moulurés. Pignons découverts.

Façades et percements

Façade d'accueil percée de baies à imposte vitrée (matériaux plastiques). Combles non-éclairés.

INTERET

En tant que construction en pierre, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti. C'est une des dernières maisons anciennes d'Hucqueliers n'étant pas enduite.



MAISON
6 rue de l'Eglise,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 683.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation alignée le long de la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (pierre, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Le millésime

peuvent être ENVISAGES :

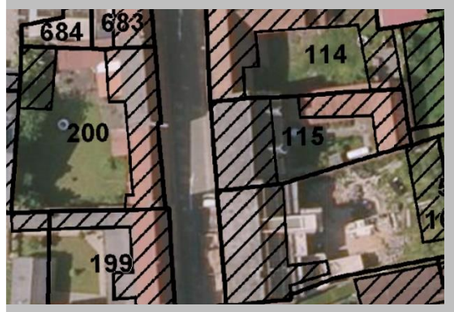
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HQ-6 MAISON
7 rue de l'Eglise,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 115.
HQ-re07-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Hôtel charretier







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

L'habitat de bourg se caractérise par la présence de maisons et d'hôtels mitoyens, dont l'emprise au sol reste le plus souvent restreinte. Ces demeures sont implantées en front de rue, au bord de parcelles s'étendant en longueur à l'arrière du bâti, en jardinets et cours. L'accès aux plus grandes de ces cours intérieures s'effectue souvent par un passage charretier perçant la façade sur rue.

Maison dite Harlé.

DESCRIPTION GENERALE

Hôtel charretier en front de rue.

Volumétrie

Edifice de plan rectangulaire rythmé par six travées et coiffé d'un toit en bâtière.

Matériaux

Maison enduite. Ornementation : Encadrements des baies plats à ressaut, cordons moulurés séparant les niveaux.

Façades et percements

Façade d'accueil percée d'une porte cochère encadrée de chasse-roues, d'une porte d'entrée à imposte vitrée et de baies à six carreaux aux linteaux droits dont celles du rez-de-chaussée possèdent des volets verts.

INTERET

En tant que construction caractéristique de l'hôtel charretier, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
7 rue de l'Eglise,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 115.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation alignée le long de la voie publique
- La porte cochère et les chasse-roues
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets
- L'ordonnance de la façade (cordon et larmiers des fenêtres)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HQ-7 MAISON « LE CLOS »
19 rue de l'Église,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 177.
HQ-re19-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison bourgeoise en brique







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cette grande demeure bourgeoise en brique, appelée le Clos, fut bâtie par le notaire Grare Martin vers 1872, comprenant sa résidence et son étude. Trois autres notaires s'y succédèrent jusqu'à la Grande Guerre : Fabre Baudechon Armand (1893), Viviez Gabriel Léon (1900), et Delahodde Rogez Paul (1910).

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Le logis principal en fond de cour s'étend sur sept travées et deux niveaux, plus combles. 4 cheminées se dressent sur la toiture en pavillon couverte d'ardoise. Deux bâtiments à simple rez-de-chaussée, et couverts de toitures à croupes, forment retour sur rue. Les grandes arcades marquent l'emplacement d'anciennes écuries. Clôture sur rue à pilastres d'entrée.

Matériaux

Ensemble élevé en brique peinte sur cour, nue sur jardin. La façade postérieure des dépendances montre un soubassement en silex surmonté de moellons de craie et de brique.

Façades et percements

Logis et dépendances éclairés de plusieurs baies à imposte dotées de linteau cintré orné d'une clef, avec une ornementation plus importante sur la travée centrale formant l'entrée. Des cordons horizontaux marquent l'appui des baies, et séparent les étages.
Combles du logis éclairés de trois lucarnes en oculus.

INTERET

En tant que demeure bourgeoise du XIXe siècle, dont les décors se cantonnent à la façade d'apparat, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON « LE CLOS »
19 rue de l'Église,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 177.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, silex, brique, ardoise). La mise en peinture actuelle valorise parfaitement bien le décor des façades sur cour.
- La toiture en pavillon, ses lucarnes et cheminées
- L'ordonnance de la façade principale et des dépendances.

peuvent être ENVISAGES :

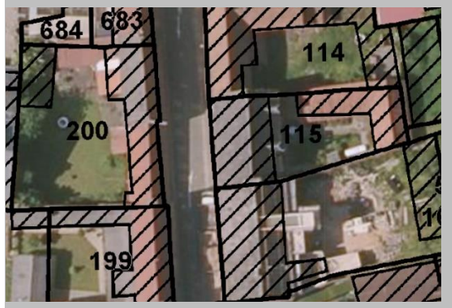
- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes de toit actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

HQ-8 MAISON
8 rue de l'Eglise,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 200.
HQ-re8-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Hôtel particulier en pierre







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

L'habitat de bourg se caractérise par la présence de maisons et d'hôtels mitoyens, dont l'emprise au sol reste le plus souvent restreinte. Ces demeures sont implantées en front de rue, au bord de parcelles s'étendant en longueur à l'arrière du bâti, en jardinets et cours. L'accès aux plus grandes de ces cours intérieures s'effectue souvent par un passage charretier perçant la façade sur rue.

Maison dite espagnole millésimée de 1682, date inscrite sur la façade par des ancres.

DESCRIPTION GENERALE

Hôtel particulier en front de rue.

Volumétrie

Edifice de plan rectangulaire rythmé par trois travées et coiffé d'un toit en bâtière.

Matériaux

Maison élevée en pierre blanche avec un appareil régulier sur un soubassement peint en noir. Encadrements des baies renforcés en brique. Ornementation : cordons et porte couverte d'un fronton cintré porté par des pilastres en ressaut.

Façades et percements

Façade d'accueil percée de baies à six carreaux aux linteaux droits, d'une petite baie cintrée et d'une porte d'entrée ouvragée en bois plein.

INTERET

En tant que construction caractéristique de l'hôtel particulier en pierre, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti. C'est une des plus anciennes maisons d'Hucqueliers ayant conservé sa façade en pierre, son décor et sa porte de style.



MAISON
8 rue de l'Eglise,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 200.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, pierre, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Le millésime

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres non naturels
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HQ-9 GARE
12 rue de la Gare,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 444.
HQ-rga12-Gare

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Gare en brique







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le dernier quart du XIXe siècle voit la construction de lignes d'intérêt local de chemin de fer. Ces lignes vont ouvrir le territoire au marché extérieur, favoriser le commerce, mais aussi l'export de matières premières permettant le développement des carrières notamment. Les gares sont bâties sur un modèle type, en brique, composées de deux bâtiments accolés, l'un à étage, l'autre en rez-de-chaussée. Caractéristique de ces constructions, les linteaux des fenêtres sont faits de poutrelles métalliques peintes et ornés de roses. La gare d'Hucqueliers bâtie dans les années 1880 a conservé ces caractéristiques du bâti ferroviaire rural.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Bâtiment à étage rythmé de trois travées et accolé de chaque côté par un édifice de plain-pied. Le tout est couvert de toitures en bâtière. Un petit édifice distinct servait de lampisterie.

Matériaux

Ensemble élevé en brique et coiffé de toitures en tuile. Ornementation : Bâtiment à étage enduit au ciment avec chainage d'angle sauf le pignon resté nu.
Un édifie enduit, l'autre en brique nue.

Façades et percements

Ensemble percé de baies à petits carreaux et aux linteaux métalliques ornés de roses. Façade symétrique pour le bâtiment à étage. Combles éclairés par le pignon.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle type des gares, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



Gare
12 rue de la Gare,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 444.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation le long de la voie publique
- Les percements de la façade du bâti à étage
- Les linteaux métalliques ornés de roses des baies
- La lampisterie voisine.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- La restauration des façades enduites de façon à retrouver la brique d'origine.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HQ-10 MAISON
17 rue Georges Brassens,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 231.
HQ-rgb17-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison en pierre





Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dans la plupart des cas, la pierre était réservée aux bâtiments nobles, ou aux pignons de maisons et dépendances exposées aux vents de pluies. La pierre était creusée dans la craie, taillée en petit (moins de 20 cm), moyen (20 à 30 cm), ou grand appareil (plus de 30 cm). On élevait ces murs avec un seul ou plusieurs formats de pierre, formant un appareil plus ou moins régulier.

DESCRIPTION GENERALE

Deux maisons à étage accolées et situées en fond de cour.

Volumétrie

Edifices de plan rectangulaire à étage coiffés d'une même toiture se terminant en croupe à droite. Le pignon opposé est découvert.

Matériaux

- Maison de gauche dotée d'encadrements plats en ressaut, de cordons et d'une corniche moulurée.
- Maison de droite dressée en pierre de taille sur une cave semi-enterrée accessible par une porte percée dans le soubassement. Rez-de-chaussée surélevé accessible par un perron de cinq marches.

Façades et percements

Façade d'accueil de la maison de gauche rythmée de trois travées et percée de baies à six carreaux et d'une porte d'entrée. Combles éclairés de deux lucarnes de toit à deux pans.

INTERET

En tant que construction caractéristique la maison à étage en pierre (ancien logis de ferme), il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
17 rue Georges Brassens,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 231.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation en fond de cour, parallèle à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (pierre, tuile)
- L'ordonnance de la façade (percements)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres non naturels
- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HQ-11 GENDARMERIE
15 rue Georges Brassens,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale **C 225.**
HQ-rgb-Gendarmerie

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil/
Édifice en brique







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice abrite actuellement les locaux de la Gendarmerie Nationale.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Cet édifice de plan rectangulaire est bâti sur trois niveaux et est rythmé par cinq travées.

Matériaux

L'édifice entièrement construit en brique, aujourd'hui peinte en blanc. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

Le rez-de-chaussée et l'étage se composent de cinq baies à volets et à imposte vitrée. Façade symétrique. Au niveau de la travée centrale, les combles sont percés d'un oculus couvert en bâtière doté de lambrequins et d'une fenêtre de toit de type Vélux.

INTERET

En tant que construction en brique et à étage, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



GENDARMERIE

14 rue Georges Brassens,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale **C 225.**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Préserver l'ordonnance de la façade
- Le fronton avec ses lambrequins

-

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HQ-12 MAISON
30 rue de la Longeville,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 533.
HQ-rl30-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Corps de logis d'une ancienne ferme. Longère parallèle à la voie et accolée d'une dépendance formant un plan en L.

Matériaux

Façade principale élevée en torchis sur un soubassement en silex peint en noir et pignon droit en brique. Toiture en bâtière et en croupe à l'extrémité droite (configuration destinée à protéger le pignon exposé aux pluies rabattues par les vents d'ouest), couverte de panne.

Façades et percements

Les ouvertures de la fermette se concentrent sur les murs gouttereaux et sur la façade principale. Les sept ouvertures percent les murs de façon asymétrique. Elle présente encore quatre de ses fenêtres à six carreaux. Une porte vitrée en bois rectangulaire forme l'unique accès au logis. Combles non éclairés.

INTERET

Cet édifice en torchis de la rue Longeville est une des rares fermettes traditionnelles conservées dans le village. Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales.

N.B. : Projet de rénovation déposé en février 2019, qui ne compte préserver que les volumes.



MAISON
30 rue de la Longeville,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale C 533

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Au mieux l'alignement asymétrique des fenêtres. Si la restauration ne le permet pas, veiller à respecter la proportion des baies plus hautes que larges.
- Le pignon en croupe à droite

peuvent être ENVISAGES :

- La conservation des matériaux naturels et leur appareillage (torchis, silex, craie, enduit chaulé, bois, panne)
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble

Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachronique

HQ-13 Ferme
67 rue de la Longeville,
62650 Hucqueliers
Parcelle cadastrale **A 276.**
HQ-rl67-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Unique grand domaine rural d'Hucqueliers, la Longeville témoigne d'un ancien fief seigneurial du XIIIe siècle, qui s'étendait en marge du bourg, dans la vallée. Le cadastre napoléonien de 1834 montre les deux ensembles bâtis les plus anciens conservés de ce domaine démembré, entre lesquels se sont construits d'autres ensembles agricoles, notamment une ferme à étage en craie et torchis, au XIXe.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Grande ferme à cour rectangulaire à l'angle de la rue Longeville et de la rue du moulin, aujourd'hui divisée en deux propriétés comportant le logis, des dépendances et un pigeonnier. Le pigeonnier autrefois central se trouve enchâssé dans un mur de séparation.

Matériaux

- Le logis coiffé d'une toiture en ardoise est rythmé par cinq travées.
- Une dépendance formant un très long retour sur la rue du moulin est en torchis chaulé avec soubassement noir à toiture très pentue couverte en panne.
- Le pigeonnier circulaire est bâti en pierre blanche égayée de trois rangées de brique. Il est coiffé d'une toiture en ardoise à huit pans.
- Le bâtiment en front de rue est coiffé d'une toiture en croupe à l'ouest

Façades et percements

- Le logis comporte une travée centrale percée d'une porte d'entrée à léger perron. Les combles sont éclairés de lucarnes en capucine.
- La longue dépendance comporte des portes de chargement aux seuils surélevés et des baies irrégulières. La fenêtre du pigeonnier n'est pas d'origine.

INTERET

Cet ensemble est aujourd'hui l'unique grand domaine rural d'Hucqueliers. La partie gauche du domaine reste la mieux conservée.



FERME

67 rue de la Longeville,
62560 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale A 276.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (ardoise, tuile, torchis, pierre, brique)
- L'ordonnance de la façade du logis
- La toiture en croupe d'une dépendance
- Les différents percements de cet ensemble
- Le pigeonnier circulaire en rouge-barre

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres non naturels
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HQ-14 FERME
71 rue de la Longeville,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale **A 293.**
HQ-rl71-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Logis de ferme





Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La ferme est un domaine agricole alliant logis et dépendances agricoles, généralement à cour fermée à laquelle on accède entre deux dépendances pouvant former un passage couvert.

Cette ferme est construite entre la ferme de la Longeville et le manoir, après 1834.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

En fond de cour, un grand logis de plan rectangulaire est élevé sur deux niveaux.

Matériaux

Le rez-de-chaussée est en pierre blanche à savoir la craie. L'étage en retrait est en torchis. Une toiture à quatre pans en panne comprenant une cheminée, coiffe l'ensemble.

Façades et percements

Le logis comporte des fenêtres à six carreaux aux huisseries bleues à l'étage ainsi que deux portes d'entrée. Absence de symétrie. Combles non éclairés.

INTERET

Ce logis d'exploitation agricole témoigne d'un choix raisonné des matériaux et de leur agencement. La craie blanche, matériau plus noble pouvait venir des carrières d'Hucqueliers. Le torchis à l'étage représente une économie sur la pierre. De plus, il est placé en retrait pour être protégé des eaux pluviales rejetées loin du mur de craie par un ressaut oblique. La chaux recouvrant les deux niveaux devait être fabriquée non loin : derrière le site, il existe toujours un lieudit « les Chaufours ». Cet édifice est un bel exemple des logis ruraux.



MAISON
71 rue de la Longeville,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale A 293.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

👍 **doivent être PRESERVES :**

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, silex, craie, enduit chaulé, bois, panne)
- L'ordonnance de la façade
- La toiture à croupes
- Les baies à petits carreaux et les portes d'entrée à imposte du logis à étage

✅ **peuvent être ENVISAGES :**

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

❌ **doivent être PROSCRITS :**

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres non naturels
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HQ-15 MANOIR
73 rue de la Longeville,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale A 297.
HQ-rl73-Manoir

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoir de la Longeville







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme-château des XVIIe et XVIIIe siècles, implantée en sortie de bourg d'Hucqueliers.
À l'origine, la gentilhommière présentait un corps de logis accolé à une tour en léger avant-corps, comme l'indique l'épaisseur des murs de la première travée contre la tour.
Cette configuration pouvait dater du milieu du XVIIe siècle d'après Roger Rodière. Cet érudit du début du XXe avait noté au manoir une partie ancienne voûtée, et une curieuse pierre à évier dans la cuisine.
Le logis primitif accolé à la tour, en retour sur rue, fut prolongé par un long bâtiment, sans doute au XVIIIe.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Corps de logis à étage de plan rectangulaire sur deux niveaux, sur caves, plus combles. Il est desservi par une tour d'escalier accolée de plan carré. Sa cave est typique de celles creusées aux temps modernes, voûtée en berceau large. Couverture en bâtière sur le logis, à 4 pans sur la tour.
Bâtiments en retour accolés à la tour, plus récents, non pris en compte dans les prescriptions.

Matériaux

Ensemble élevé en brique sur soubassement de silex et de brique. Façades enduites au ciment. Encadrements en aplat de ciment des ouvertures à clef.
Toiture en ardoise sur la tour, en tuile sur le logis.

Façades et percements

Logis percé de 12 baies à petits carreaux et 2 portes dont une a conservé son imposte. Pignon sur rue percé de deux petites baies éclairant les combles. Absence de symétrie.

INTERET

En tant que bâti principal de l'ancien fief de la Longeville, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MANOIR DE LA LONGEVILLE
73 rue de la Longeville,
62650 Hucqueliers.
Parcelle cadastrale A 297.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

👍 **doivent être PRESERVES :**

- Les volumes du logis et de la tour, leur implantation perpendiculaire à la voie publique
- L'ordonnance asymétrique des façades
- Les baies à petits carreaux
- La tour

✅ **peuvent être ENVISAGES :**

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect des matériaux d'origine avec des matériaux de même aspect
- La restauration des façades et la suppression de l'enduit au ciment pourrait permettre de retrouver les matériaux d'origine (brique, silex) pour peu que ceux-ci soient restés intègres.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

❌ **doivent être PROSCRITS :**

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Humbert, une grande diversité du patrimoine rural

PRESENTATION GENERALE

Humbert forme ***un village rue dans la vallée étroite du Bras de Bronne, avec un écart*** (Pottier), ***sur le plateau.***

Le bâti ancien est encore bien présent sur la commune et témoigne des pratiques économiques (fermes et dépendances agricoles), et sociales d'autrefois (cafés et quilliers). Encore nombreuses, les fermes distinguent le statut de leur occupant, journalier, laboureur ou fermier plus aisé, par la taille des bâtiments plutôt que par les matériaux. Ces fermes en L, en U, ou à cour quadrangulaire refermée sur quatre côtés, sont toutes construites en torchis.

La ***brique est ici réservée à des constructions isolées*** comme les ***pigeonniers*** et aux parties exigeant résistance et durée, notamment les ***assises en épis finissant les rampants des pignons*** en craie ou silex.

Dans cette petite vallée située à l'écart des grandes voies de communication, ***les éléments vernaculaires ont été bien préservés***, en particulier ***les pigeonniers***, de formes diverses, des simples casiers accrochés en façade jusqu'aux formes constructives plus ostentatoires (tour). Le village et son hameau conservent quelques puits anciens, qui répondent aux deux types locaux, ***puits voutés et puits charpentés***.

Enfin, ***trois chapelles*** élevées du XVIIIe au XXe siècle rappellent les dévotions passées dans un secteur qui en est très peu pourvu. Ces éléments disparus dans la plupart des villages mériteraient d'être conservés et valorisés.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-PIERRE** est une belle construction de la fin du Moyen Age ou du début de l'époque moderne. Les élévations de craie taillée reposent sur un soubassement en damier de grès et silex, courant dans les églises flamboyantes du secteur.

~ **LA FERME DE L'ABBESSE** appartenait à l'abbaye Sainte-Austreberthe de Montreuil. Le corps de logis de cette ferme monastique est daté de 1714 et présente un décor soigné (corniches moulurées, archivoltes, niche à coquille…). Cette ferme rappelle l'importance des établissements monastiques, gros propriétaires fonciers sous l'Ancien Régime.

~ **L'ECOLE-MAIRIE** possède les caractéristiques des établissements élevés dans les années 1880 : en brique rouge, de hautes fenêtres pour laisser passer la lumière dans la classe, surmontée d'une cloche, qui permettait au maire d'être indépendant du curé lors des sonneries républicaines à donner, comme le 14 juillet.

~ **LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DES-AFFLIGES** est reconstruite et bénie en 1878. Au XX^{e} siècle, son fronton a été orné d'une croix composée de fonds de bouteilles incrustés, décor également employé dans les chapelles de Marenla et Loison-sur-Créquoise.

~ **LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-GRACE** est attestée au XVIIIe siècle. C'est un rare exemple de chapelle en torchis.

~ **LA CHAPELLE SAINT-SYLVESTRE** a été élevée en 1948 sur les hauteurs du village en bordure de la route pour le retour des soldats après la guerre.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Mairie-école	Rue de l'école		Mairie-école en brique typique des années Jules Ferry, avec ici un décor original de linteaux à frontispice. La toiture à croupes est dominée par un campanile, le seul du pays hucquelois.	 HB-rec-Mairieécoles
Civil	Quillier	Rue de l'Église		Quillier traditionnel à 9 daches, dans la cour d'un ancien café, à l'entrée du cimetière.	 Hb-reg-Quillier
Commémoratif	Monument aux morts	Cimetière		Monument de type en obélisque surmonté d'une croix.	 HB-cim-MM
Domestique	Étables	Rue de la Bretelle		Étables en torchis percées de deux portes, couvertes d'une toiture en bâtière.	 Hb-rb-Etables

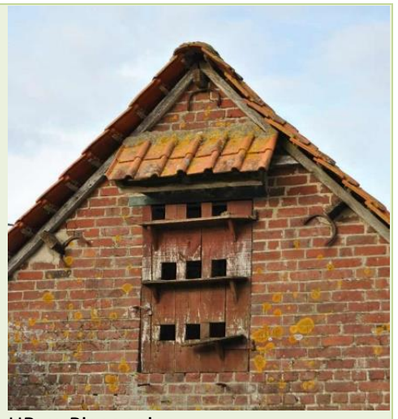
Domestique	Étables	Rue Creuse		Étables percées de 3 portes, bardage bois blanchi.	 HB-rc-Etables
Domestique	Ferme	Hameau de Pottier	2	Ferme en torchis percée de baies à 6 carreaux. Contre le logis est appuyé un puits fermé en bois avec manivelle à roues (comme au château de Quilen).	 HB-PO2-Ferme et puits
Domestique	Ferme	Hameau de Pottier	3	Longère asymétrique en torchis, au solin peint en rouge et aux volets à trois barres.	 HB-PO3-Ferme pignon 1886
Domestique	Ferme	Rue Monsieur	19	Longère avec un niveau d'élévation à l'extrémité en lucarne double rampante. Solin passé au noir et baies à 6 carreaux. Pigeonnier circulaire en brique dans la cour.	 HB-rm19-Ferme
Domestique	Ferme	Rue principale	16	Ferme dont une dépendance est en torchis sur rue, l'autre en pierre et épis de brique confortant les angles.	 HB-rp16-Ferme
Domestique	Ferme	Rue principale	18	Grange en torchis formant porche couvert. Longère en fond de cour. Pignon en brique et silex d'une dépendance datée de 1875.	 HB-rp18-Pignon 1875
Domestique	Ferme	Rue principale	44	Dépendances parallèles à la voie, au soubassement rouge.	 HB-rp44-Ferme
Domestique	Ferme	Rue principale	54	Longère, dépendances en torchis et bardage bois	 HB-rp54-Ferme
Domestique	Ferme	Rue principale, face au n° 40	40	Dépendances en torchis formant un porche couvert. Longère percée de fenêtres à 6 carreaux.	 HB-rpfaceau40-Ferme
Domestique	Ferme	rue principale		Ferme non visible de la voie publique. Dépendance en pierre et brique avec bardage bois.	 HB-rp-Ferme

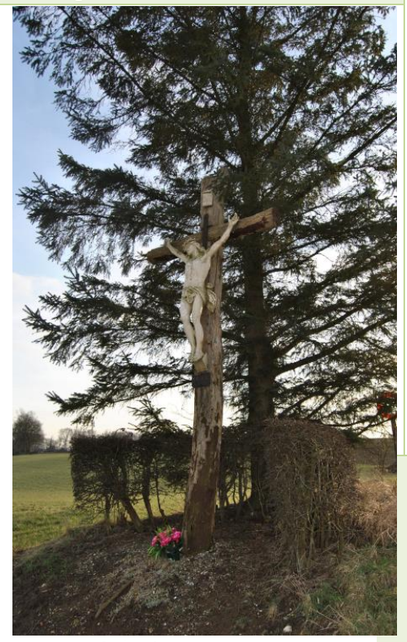
Domestique	Fermette	Rue principale	28	Longère et dépendances avec un pigeonnier à manoques.	 HB-rp28-Pigeonnier
Domestique	Fermette	Rue principale	37	Longère et dépendances en retour en bardage bois blanchies.	 HB-rp37-Maison
Domestique	Fermette	Rue principale	39	Longère en L avec dépendances en bord de rivière	 HB-rp39-Maison
Domestique	Grange	Rue Creuse		Grange longue sur rue en bardage bois, percée de 2 grandes portes, toiture en bâtière.	 HB-rc-Grange

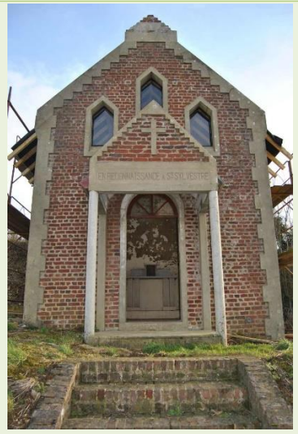
Domestique	Grange	Rue principale	25	Grange en torchis, pigeonnier à manoques.	 HB-rp25-Pigeonnier
Domestique	Grange	Rue principale	40	Grange en bardage bois, pigeonnier à manoques.	 HB-rp40-Grange
Domestique	Grange	Rue principale	9	Grange en torchis, gâble du pignon protégé d'un bardage bois.	 HB-rp9-Grange
Domestique	Grange	Rue principale, face à la placette		Grange en bardage bois, ayant conservé une grande porte à claire-voie.	 HB-rpfaceplacette-Grange

Domestique	Maison	Rue Broquerie	21	Maison à étage en brique, à petit fronton central, millésimée 1880.	 HB-rBro21-Maison 1880
Domestique	Maison	Hameau de Pottier		Maison en pierre blanche perpendiculaire à la voie, couverte d'une toiture à croupes.	 HB-PO-Maison pierre blanche
Domestique	Maison	Rue du bout de bas	10	Maisonnette en torchis et bardage bois, de plan plutôt urbain (voir Fruges) montrant pignon sur rue.	 HB-Rbb10-Maisonnette
Domestique	Maison	Rue Monsieur	17	Fermette en torchis, dépendances en bardage bois sur soubassement silex. Pigeonnier à manoques sur une des dépendances en torchis.	 HB-rm17-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	26	Longère formant porche couvert avec une dépendance au toit en appentis. Longère percée sur rue de fenêtres à 6 carreaux.	 HB-rp26-Maison

Domestique	Maison	Rue de Quilen	1	Longère en torchis, avec dépendances en retour.	 HB-rq1-Maison
Domestique	Maison de l'Abbesse	Rue du Bout de Bas	1	Longère en pierre de 1714, dont le pignon sur rue possède un gâble en brique, et une niche. Solin en silex, lucarnes, baies en arc cintré.	 HB-RBB1-Maison abbesse
Domestique	Pigeonnier	Hameau de Pottier	7	Grange bardage bois, pigeonnier à manoque	 HB-PO7-Pigeonnier
Domestique	Pigeonnier	Rbbsn		Pigeonnier à manoques dans un pignon en bardage bois et un autre.	 HB-rbbsn-Pigeonniers
Domestique	Pigeonnier	Rue de la Bretelle		Pigeonnier sous la toiture.	 HB-rb-Pigeonnier

Domestique	Maison	Rue de Quilen	1	Longère en torchis, avec dépendances en retour.	 HB-rq1-Maison	Domestique	Pigeonnier	Rue Creuse		Pigeonnier en ligne aménagé dans le pignon en brique d'une dépendance de fermette.	 HB-rc-Pigeonnier
Domestique	Maison de l'Abbesse	Rue du Bout de Bas	1	Longère en pierre de 1714, dont le pignon sur rue possède un gâble en brique, et une niche. Solin en silex, lucarnes, baies en arc cintré.	 HB-RBB1-Maison abbesse	Domestique	Pigeonnier	Rue de Quilen	2	Pigeonnier lucarne d'une dépendance.	 HB-rq2-Pigeonnier
Domestique	Pigeonnier	Hameau de Pottier	7	Grange bardage bois, pigeonnier à manoque	 HB-PO7-Pigeonnier	Domestique	Pignon	Rue du Bout de Bas	2	Pignon avec inscription 1917	 HB-rbb2-Pignon 1917
Domestique	Pigeonnier	Rbbsn		Pigeonnier à manoques dans un pignon en bardage bois et un autre.	 HB-rbbsn-Pigeonniers	Domestique	Puits	Hameau de Pottier		Puits circulaire maçonné en brique	 HB-PO-Puits
Domestique	Pigeonnier	Rue de la Bretelle		Pigeonnier sous la toiture.	 HB-rb-Pigeonnier	Domestique	Puits	Rue principale	23	Puits toit en bâtière, 1 porte	 HB-rp23-Puits

Économique	Ancien café	Angle rue principale et rue de l'Église		longère blanche, fenêtres 6 carreaux, solin rouge, annexe à étage / ancien café	 HB-anglerpreg-Maison café	Religieux	Calvaire	Rue principale	18	Calvaire en fer forgé (sans Christ) sur pignon en brique	 HB-rp18-Calvaire
Économique	Ancien café	Rue de l'Église	10	Longère rénovée, ancien café faisant face à l'autre entre l'église et le presbytère.	 HB-reg08-Café						
Religieux	Calvaire	Route de Pottier		Calvaire avec Christ blanc sur croix en bois dans un cadre arboré.	 HB-rpo-Calvaire	Religieux	Chapelle	cimetière		Chapelle funéraire percée de baies en lancettes et d'une porte cintrée. Enduite.	 HB-cim-Chapelle funéraire
						Religieux	Chapelle Notre-Dame-de-Grâce	Rue principale		Chapelle à 3 pans, percée en son pignon d'une porte à claire-voie en bois. Une des rares bâties en torchis dans la région. Elle existait déjà au XVIIIe.	 HB-rp-Chapelle

Religieux	Chapelle Notre-Dame-des-Affligés	Angle rue de Quilen et rue des Chênes		Chapelle en brique élevée en 1878, présentant un décor en cul-de-bouteille comme à Marenla ou Loison-sur-Créquoise.	 HB-rq-Chapelle
Religieux	Chapelle Saint-Sylvestre	Route de Pottier		Chapelle bâtie en 1948, en brique et béton, précédée d'un péristyle. Pignon de façade percé de baies mitrées.	 HB-Rpo-Chapelle St Sylvestre
Religieux	Église Saint-Pierre	Rue de l'Église		Bel édifice rural en pierre des XVe ou XVIe siècles, doté d'un clocher en charpente et ardoise entre nef et chœur.	 HB-Eglise
Religieux	Presbytère	Rue de l'Église	10	Maison à étage blanchie, avec annexe de plein pied, toiture en pavillon.	 HB-reg10-Presbytère

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

La longère sur rue abritait un ancien café.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis en bordure de voie accolée à un volume à étage en brique.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire coiffés de toitures en bâtière.

Matériaux

- Murs de la façade d'accueil de la longère élevés en torchis sur un soubassement peint en rouge. Toiture couverte de tuile comprenant une cheminée.
- Façade arrière de l'annexe à étage élevée en brique sur un soubassement peint en rouge. Les encadrements des baies sont également peints en rouge.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée vitrée à imposte et de six fenêtres à six carreaux aux huisseries rouges. Absence de symétrie. Combles éclairés de deux châssis de toit.
- Façade arrière de l'annexe percée de trois baies et d'une baie à l'étage (une baie remplacée est toujours visible grâce à son ancien encadrement). Le pignon est percé d'une baie.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



ANCIEN CAFE
2 rue Brocquerie,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 513.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, tuile)
- Les baies à petits carreaux
- La façade asymétrique de la longère
- La porte d'entrée vitrée à imposte

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des châssis de toit actuels par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-2 CHAPELLE FUNERAIRE
Cimetière,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 555.
HB-cim-Chapelle funéraire

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle funéraire





Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire coiffé d'un toit en bâtière.

Matériaux

Chapelle en brique enduite. Ornementation : décor en saillie du mur comme une croix, un cordon et un bossage au niveau du soubassement.

Façades et percements

Façade d'accueil percée d'une porte d'entrée cintrée et de baies en lancettes.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti. .



CHAPELLE FUNERAIRE
Cimetière,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 555.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume
- Les différents percements et décors saillants

peuvent être ENVISAGES :

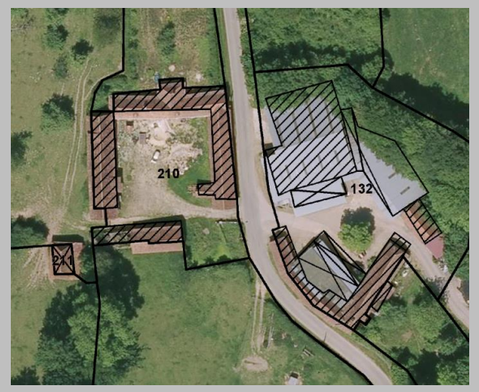
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-3 FERME
2 rue de Saint-Denœux
Hameau de Pottier,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale C 210.
HB-PO2-Ferme et puits

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en torchis







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble d'édifices implanté autour d'une cour fermée. Ensemble composé d'une longère, de plusieurs dépendances et d'un puits fermé en bois avec manivelle à roue, accolé à la longère.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire formant une cour carré.

Matériaux

- Murs de la longère élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en rouge. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Granges élevées en torchis chaulé sur un soubassement peint en bleu gris ou en silex et protégées de bardeaux de bois posés à clin. Certains pignons sont en rognons de silex. Une petite dépendance accolée à une grange est en brique.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de fenêtres à six carreaux à volets à trois barres aux huisseries vertes et blanches. Combles éclairés d'une lucarne à capucine.
- Granges et dépendances percées de multiples ouvertures sur cour et aveugles sur rue.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
2 rue de Saint-Denœux,
Hameau de Pottier,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale C 210.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, silex, tuile)
- Le puits fermé à manivelle
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement de la lucarne actuelle par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendraient déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-4 FERME
3 rue de Saint-Denœux
Hameau de Pottier,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale C 132.
HB-PO3-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis





Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis en fond de cour d'une exploitation agricole.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Mur de la façade d'accueil du logis élevé en torchis chaulé sur un soubassement peint en rouge. Toiture asymétrique couverte de tuile : en bâtière et à croupe d'un côté.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée d'une porte vitrée à imposte et de quatre fenêtres dont trois à six carreaux, aux volets à trois barres aux huisseries bleues et blanches. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
3 rue de Saint-Denœux,
Hameau de Pottier,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale C 132.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, tuile)
- La toiture asymétrique de la longère
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres

peuvent être ENVISAGES :

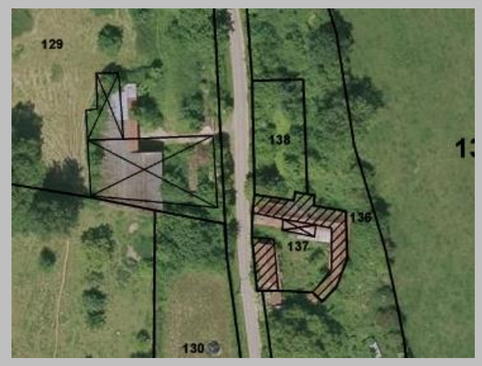
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-5 MAISON
Rue de Saint-Denœux,
Hameau de Pottier,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale C 137.
HB-PO-Maison pierre blanche

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en pierre





Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dans la plupart des cas, la pierre était réservée aux bâtiments nobles, ou aux pignons de maisons et dépendances exposées aux vents de pluies. La pierre était creusée dans la craie, taillée en petit (moins de 20 cm), moyen (20 à 30 cm), ou grand appareil (plus de 30 cm). On élevait ces murs avec un seul ou plusieurs formats de pierre, formant un appareil plus ou moins régulier.

DESCRIPTION GENERALE

Maison perpendiculaire à la voie en pierre.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied coiffé d'un toit à croupes.

Matériaux

Maison élevée en pierre blanche sur un soubassement en silex. Encadrements de fenêtres renforcés de brique.

Façades et percements

Pignon visible de la voie percé d'une fenêtre à six carreaux à volets aux huisseries bleues. Combles non-éclairés.

INTERET

En tant que construction caractéristique de la longère en pierre, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
Rue de Saint-Denœux, Hameau de Pottier,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale C 137.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (pierre, brique, silex, tuile)
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres
- La toiture à croupes

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-6 MAISON
10 rue du Bout du Bas,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 513.
HB-Rbb10-Maisonnette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maisonnette en torchis





Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Petite maison en torchis chaulé en bordure de voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire coiffé d'un toit en bâtière.

Matériaux

Murs de la maisonnette élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en rouge. Toiture couverte de tuile comprenant une cheminée. Façade-pignon protégée de bardeaux de bois posés à clin dans sa partie supérieure.

Façades et percements

Façade-pignon de la maisonnette percée d'une porte en bois plein et d'une fenêtre à quatre carreaux aux huisseries rouges. Absence de symétrie. Combles percés d'une porte en bois plein en partie haute de la façade-pignon.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
10 rue du Bout du Bas,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 513.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La baie à petits carreaux

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-7 MAISON DE L'ABBESSE
1 rue du Bout de Bas,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 542.
HB-RBB1-Maison abbesse

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Logis en pierre







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La ferme de l'abbesse appartenait à l'abbaye Sainte-Austreberthe de Montreuil. Le corps de logis de cette ferme monastique est daté de 1714 et présente un décor soigné (corniches moulurées, archivoltes, niche à coquille…). Cette ferme rappelle l'importance des établissements monastiques, gros propriétaires fonciers sous l'Ancien Régime.

Longis en pierre datée de 1714, date inscrite sur un cartouche ornant le pignon et visible sur la façade d'accueil par des ancres. Seul le corps de logis de cette ferme monastique a été conservé sur le côté oriental de la cour.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en pierre implantée perpendiculairement à la voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire coiffé d'un toit en bâtière. Deux dépendances accolées en bordure de voie et dotées d'un toit en bâtière.

Matériaux

Murs de la longère élevés en pierre taillée sur un soubassement en rognons de silex. Toiture couverte de tuile comprenant une cheminée en brique. Corniche en pierre sous la toiture. Pignon élevé en pierre taillée sur un soubassement en silex, rampants réparés en brique.
Dépendances en torchis chaulé protégées de bardeaux de bois posés à clin.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de deux portes en plein cintre dont une dotée d'un cordon mouluré et de plusieurs fenêtres cintrées aux huisseries rouges. Absence de symétrie. Combles éclairés de quatre lucarnes à capucine non symétriques.
Pignon doté d'une petite niche pouvant abriter une statue.



MAISON DE L'ABBESSE
1 rue du Bout de Bas,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 542.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (pierre, brique, silex, bois, tuile)
- Les ouvertures cintrées
- L'ordonnance de la façade

INTERET

Ce bâti reste exceptionnel par la qualité de sa constructio c'est un des rares témoins des maisons du XVIIIe siècle da le secteur. Il apparait important de préserver dans mesure du possible ce type de bâti.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le remplacement des lucarnes de toit actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-8 MAISON
21 rue Brocquerie,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 482.
HB-rBro21-Maison 1880

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique





Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La généralisation de l'usage de la brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle renouvelle non seulement le modèle rural de la fermette, mais installe un modèle de la maison bourgeoise à étage, s'inscrivant dans un cadre chronologique qui va globalement des années 1850 à 1950. Elle apparaît aussi bien dans les bourgs qu'en campagne. L'essor d'une bourgeoisie commerçante au XIXe siècle amène ces maisons bourgeoises à se développer. Les murs intégralement élevés en brique montrent un appareillage à la française. L'ornementation est variée malgré cet unique matériau. Elle exploite la géométrie de la brique pour créer des motifs en saillie.

Maison millésimée 1880.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage à petit fronton central en retrait de la voie et accolée à un édifice en appentis.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire rythmé de cinq travées et coiffé d'un toit à croupes couvert de tuile.

Matériaux

Maison élevée en brique dont une partie est peinte. Ornementation : encadrements des baies plats en ressaut.

Façades et percements

Façade visible de la rue percée de plusieurs baies. Combles éclairés d'un fronton et de plusieurs châssis de toit.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle de la maison bourgeoise à étage, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
21 rue Brocquerie,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 482.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- La toiture à croupes

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des châssis de toit actuels par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-9 MAIRIE ECOLE
Rue de l'École,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 478.
HB-rec-Mairieécoles

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Mairie école en brique







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

L'école-mairie possède les caractéristiques des établissements élevés dans les années 1880 : en brique rouge, de hautes fenêtres pour laisser passer la lumière dans la classe, surmontée d'une cloche, qui permettait au maire d'être indépendant du curé lors des sonneries républicaines à donner, comme le 14 juillet.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Mairie-école composée de trois bâtiments :
Un édifice de plan rectangulaire à l'angle de plain-pied et coiffé d'un toit à croupes couvert de tuile. Toiture dominée par un campanile, le seul du pays hucquelois.
Un bâtiment de plan en L coiffé d'un toit à la Mansart couvert d'ardoise et de tuile.
Un édifice de plan rectangulaire, coiffé d'un toit en bâtière couvert de tuile et doté de larges baies aux linteaux métalliques avec des roses.

Matériaux

Ensemble élevé en brique. Ornementation : cordons, frises en gouttes, frises en denticule, ancres et un décor original (pour le premier bâtiment) de linteaux à frontispice.

Façades et percements

Ensemble percé de plusieurs baies à imposte. Le premier bâtiment est percé de châssis de toit au niveau des combles et deux lucarnes de toit éclairent ceux du deuxième bâtiment.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles des années Jules Ferry, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAIRIE ECOLE
Rue de l'école,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 478.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ornementation et l'ordonnance des façades de l'ensemble des édifices
- Les différentes toitures
- Les baies à impostes
- Les linteaux métalliques avec des roses

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-10 FERMETTE
17 rue Principale,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 939.
HB-rm17-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis organisée autour d'une cour quadrangulaire, composée d'une longère en fond de cour accompagnée de dépendances en retour.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire et de plain-pied. Grange perpendiculaire à la voie comportant des pigeonniers à manoques.

Matériaux

- Murs de la longère en fond de cour élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint en rouge. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Grange perpendiculaire à la voie élevée en torchis chaulé sur un soubassement en silex. Toiture en bâtière couverte de tuile. Pignon protégé de bardeaux de bois posés à clin sur un soubassement en silex.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de trois fenêtres à six carreaux aux volets à trois barres et de plusieurs portes dont une porte à deux vantaux superposés. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Grange percée de chaque côté d'une large ouverture.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural

en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
17 rue Principale,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 939.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, silex, tuile)
- Les pigeonniers à manoques de la grange
- Dans la mesure du possible, les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres sur la longère

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-11 FERME
19 rue Principale,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 904.
HB-rm19-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en torchis







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme de plan en U composée d'une longère en fond de cour, d'une dépendance en retour de cette dernière, d'une grange perpendiculaire à la voie et d'un pigeonnier circulaire dans la cour.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire organisé en U. Longère dotée d'un niveau d'élévation à l'extrémité éclairé d'une lucarne de toit. Pigeonnier circulaire, couvert en poivrière.

Matériaux

- Murs de la façade d'accueil du logis élevés en torchis chaulé sur un soubassement peint noir. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant une faîtière à bourrelets et deux cheminées. Pignon en wambergue.
- Grange sur rue élevée en torchis chaulé sur un soubassement en bardeaux de bois peints en blanc. Pignon cimenté et rénové.
- Pigeonnier en brique coiffé d'un toit en ardoise.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée d'une porte d'entrée surélevée et de cinq baies à six carreaux aux huisseries marrons. Absence de symétrie. Combles éclairés d'une lucarne double rampante.
- Grange aveugle sur rue.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
19 rue Principale,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 904.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, ardoise, tuile)
- Le pigeonnier circulaire
- Le pignon en wambergue et la faîtière à bourrelets de la longère
- Les baies à petits carreaux

peuvent être ENVISAGES :

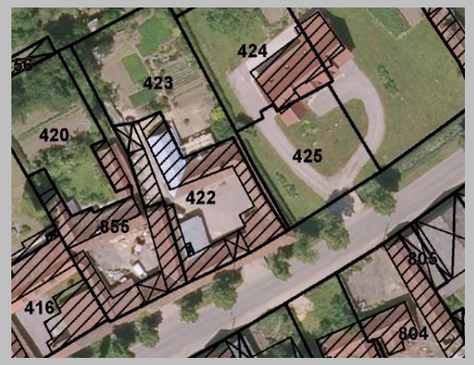
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-12 FERMETTE
18 rue Principale,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 422.
HB-rp18-Grange

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis organisée autour d'une cour quadrangulaire refermée sur quatre côtés. L'entrée se fait par une grange formant un porche.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire implantés autour d'une cour fermée.

Matériaux

- Mur de la façade d'accueil de la longère en fond de cour probablement élevé en torchis chaulé. Toiture asymétrique en bâtière et à croupe d'un côté, couverte de tuile.
- Grange, formant un porche sur rue, élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en rouge. Toiture asymétrique en bâtière et à croupe d'un côté, couverte de tuile

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de plusieurs portes et fenêtres à six carreaux aux volets marrons à trois barres. Absence de symétrie.
- Grange percée d'une porte haute et d'un porche.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
18 rue Principale,

62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 422.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, tuile)
- Le porche couvert de la grange sur rue
- Les toitures à croupes
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres sur la longère

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-13 CHAPELLE
Rue Principale,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 622.
HB-rp-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle en torchis







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE est attestée au XVIIIe siècle. C'est un rare exemple de chapelle en torchis.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Chapelle à trois pans, coiffée d'un toit en bâtière couvert de tuile.

Matériaux

Élevée en torchis chaulé sur un soubassement en silex. Pignon doté d'une croix en bois.

Façades et percements

Façade d'accueil percée d'une porte à claire-voie en bois et par deux petites baies de chaque côté.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux en torchis, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti. .



CHAPELLE
Rue Principale,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale A 622.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, tuile)
- Les ouvertures : la porte en bois à claire-voie et les petites baies.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

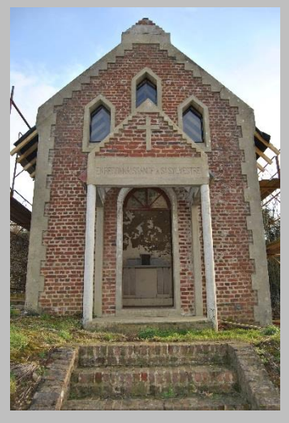
doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

HB-14 CHAPELLE
Route de Pottier,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale ZE 15.
HB-rp-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle en brique







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

LA CHAPELLE SAINT-SYLVESTRE a été élevée en 1948 sur les hauteurs du village en bordure de la route pour le retour des soldats après la guerre.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Chapelle de plan rectangulaire précédée d'un péristyle supporté par deux colonnes.

Matériaux

Élevée en brique et béton. Coiffée d'un toit en bâtière couvert d'ardoise. Pignon en wambergue. Ornementation : chainage d'angles harpés, rampants du pignon, encadrements des baies et croix en béton.

Façades et percements

Édifice percé de baies mitrées et d'une porte d'entrée en plein cintre à imposte.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti. .

-



CHAPELLE
Rue de Pottier,
62650 Humbert.
Parcelle cadastrale ZE 15.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (béton, brique, ardoise)
- L'ornementation
- Les différentes ouvertures
- Le péristyle

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques



Maninghem, au cœur de vastes panoramas

PRESENTATION GENERALE

Maninghem forme ***un village noyau sur le plateau.***

La rue principale menant à la RD 126 et la rue du Dessous conduisant vers les champs ont servi de support au développement urbain. La lisère urbaine est marquée par des haies et des petits boisements, ***auréole bocagère qui forme une transition douce avec les espaces cultivés***.

Depuis le village se découvrent de vastes panoramas qui révèlent l'important ***dynamisme topographique du Haut-Pays***. Ces perspectives se traduisent par un ***grand paysage largement ouvert, ondulant et incisé par les vallées et vallons secs***.

Au sein de ces espaces très dégagés, les silos implantés sur la commune jouent l'effet d'un marqueur paysager malencontreux, introduisant des éléments verticaux peu qualifiés dans un paysage très horizontal.

Le bâti est en harmonie avec cet environnement. Il conserve quelques témoins de ***l'architecture à pans de bois et torchis*** qui constituait le type dominant de l'habitat agricole sur le secteur hucquelois. Les constructions récentes sont rares évitant ainsi une banalisation du tissu bâti.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE** est construite à partir de 1704, année de l'érection de Maninghem en paroisse. Elle est consacrée le 18 octobre 1714. Elle est surmontée d'un clocher en charpente et bâtie en craie.

~ **LES CONSTRUCTIONS A PANS DE BOIS ET TORCHIS** qui constituent l'identité architecturale traditionnelle du secteur hucquelois sont encore assez nombreuses dans le village.

~ Quelques **CONSTRUCTIONS EN BRIQUE** de la fin du XIXe ou de la première moitié du XXe siècle enrichissent le paysage urbain, notamment une ferme monumentale en brique datée de 1876.

UNE TENDANCE A INVERSER
EN MATIERE DE RESTAURATION :

~ Quelques propriétaires du village ont pris soin de restaurer d'anciennes fermes en torchis en laissant l'ossature de bois apparente, livrant de très beaux bâtiments pittoresques. Mais ce parti pris est contraire à l'usage traditionnel qui faisait recouvrir les jambages d'enduit à la chaux (et de badigeon au lait de chaux) afin d'éloigner insectes et micro-organismes. Le pan de bois ne recherche ici que très rarement les effets décoratifs d'un colombage apparent, qui est celui d'une autre pratique, le hourdage, commune dans les fermes et maisons de bourg normandes et bretonnes.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	École	Rue de la Routière, angle avec rue principale	1	Ancienne école de filles, inscription effacée au pignon. Façade en torchis rénovée.	 MAN-rRou01-Ecole
Civil	École	Rue principale		École de toiture monopente, à façade entièrement vitrée, typique des années 1950-1970. Mairie bâtie parallèlement plus tard.	 MAN-rp-Ecole mairie
Commémoratif	Monument aux morts	Rue du Dessous		Monument stèle adossé au mur du cimetière.	 MAN-rDes-Monumort
Domestique	Ferme	Rue du Dessous	17	Ferme entièrement restaurée en torchis et bardage bois.	 MAN-rDes17-Ferme
Domestique	Ferme	Rue principale (RD 343)	17	Ferme en brique, grange haute sur rue à porte cochère, grange en fond de cour millésimée 1876, avec contreforts.	 MAN-rp17-Ferme
Domestique	Fermette	Rue du Dessous	2	Longère en torchis en fond de cour herbée, avec longue grange en bardage bois en retour sur rue présentant un pignon en brique et silex. En cours de rénovation.	 MAN-rDes02-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale (RD 343)	35	Ferme avec logis à pans de bois apparents et torchis, de même qu'une grange en fond de cour, à toiture asymétrique.	 MAN-rp35-Fermette
Domestique	Fermette	Rue de la Routière	6	Fermette en torchis comprenant une longère à pans de bois apparents en fond de cour, une grange ouverte façon chartil à gauche en retour et à droite une grange rénovée en torchis et pans apparents pour en faire un gîte.	 MAN-rRou06-Fermette
Domestique	Grange	Rue du Dessous	14	Grange en bardage bois posé à clin sur solin de brique, coyau.	 MAN-rDes14-Grange

Domestique	Granges	Rue du Dessous	8	Granges en torchis et bardage bois posé à clin.	 MAN-rDes08-Granges
Domestique	Maison	Rue principale	avant le 26	Longère en brique avec auvent, en rénovation, portail papillon. Mur de clôture sur rue à pilastres pyramidaux, en brique.	 MAN-rp-Maison
Domestique	Maison	Rue de la Routière	3 et 3bis	Maison en brique, à deux portes centrales sous fronton à lambrequins. Lucarne de toit. Les longères en brique à fronton central sont typiques des années 1930.	 MAN-rRou03-Maison
Religieux	Calvaire	Rue principale (RD 343)		Calvaire en fer forgé implanté en surplomb du village.	 MAN-rp-Calvaire
Religieux	Église	Rue principale		Élevée en pierre à partir de 1704, année de l'érection de Maninghem en paroisse. Consacrée le 18 octobre 1714.	 MAN-rp-Eglise
Religieux	Oratoire à la Vierge	Rue du Dessous		Oratoire Notre-Dame-de-Lourdes	 MAN-rDes-Oratoire

MAN-1 FERMETTE
17 rue du Dessous,
62650 Maninghem.
Parcelle cadastrale B 421.
MAN-rDes17-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette entièrement restaurée en torchis chaulé dont certaines dépendances sont protégées en bardeaux de bois posés à clin.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire de plan en U formant une cour. Édifices coiffés de toits en bâtière sauf une dépendance en bordure de voie asymétrique avec une toiture à croupe d'un côté.

Matériaux

- Longère en fond de cour, élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en bleu gris. Toiture couverte de tuile comprenant une cheminée.
- Dépendances de plan en L élevées en torchis chaulé sur un soubassement en brique peint en bleu gris et protégées de bardeaux de bois posés à clin peints en marron.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de portes et de fenêtres à volets aux huisseries marrons. Absence de symétrie. Combles éclairés d'une lucarne de toit à deux pans.
- Dépendances percées de plusieurs ouvertures telles que des fenêtres à six carreaux, des portes en bois plein, des portes à deux vantaux superposés. La dépendance sur rue est aujourd'hui aveugle, d'anciennes baies sont supprimées par des parties cimentées.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
17 rue du Dessous,
62650 Maninghem.
Parcelle cadastrale B 421.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La toiture asymétrique de la dépendance sur rue

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le retrait des parties cimentées au niveau des anciennes ouvertures
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

MAN-2 FERMETTE
6 rue de la Routière,
62650 Maninghem.
Parcelle cadastrale B 359.
MAN-rDes17-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis comprenant une longère en fond de cour, une grange ouverte façon chartil à gauche en retour et une grange rénovée à droite de la longère.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire organisés autour d'une cour.

Matériaux

- Longère en fond de cour, élevée en torchis chaulé et en pans de bois apparents sur un soubassement non identifié. Toiture couverte de tuile comprenant une cheminée.
- Grange ouverte façon chartil dotée d'un pignon en torchis chaulé et en pans de bois apparents
- Façade-pignon de la grange élevée en torchis chaulé et protégée d'un bardage de bois en partie supérieure sur un soubassement peint en noir. Façade sur cour élevée en torchis chaulé et en pans de bois apparents sur un soubassement peint en noir.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de plusieurs baies. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Façade-pignon de la grange percée de trois baies. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.

Clichés 2017



FERMETTE
6 rue de la Routière,
62650 Maninghem.
Parcelle cadastrale B 359.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La grange-chartil
- Les pans de bois apparents

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

MAN-3 FERMETTE
35 rue Principale,
62650 Maninghem.
Parcelle cadastrale B 256.
MAN-rp35-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis avec pans de bois apparents composée d'une longère perpendiculaire à la voie et d'une dépendance en fond de cour.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire implantés autour d'une cour. Toiture asymétrique pour la dépendance c'est-à-dire en bâtière et à croupe d'un seul côté.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé dotée de pans de bois apparents sur un soubassement en brique. Toiture couverte de tuile comprenant une cheminée. Solives apparentes sur la façade d'accueil. Pignon sur rue en brique sur un soubassement peint en noir. Toiture recouverte de tuile.
- Dépendance élevée en torchis sur un soubassement en brique et dotée de pans de bois apparents. Toiture couverte de tuile comprenant une faîtière à bourrelets. Pignon en bardeaux de bois posés à clin dans sa partie supérieure.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de portes et fenêtres à volets marrons. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendances percées de deux portes et d'une lucarne pendante.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
35 rue Principale,
62650 Maninghem.
Parcelle cadastrale B 256.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La toiture asymétrique et la lucarne pendante de la dépendance en fond de cour

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble du logis
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

MAN-4 MAISON
3 rue de la Routière,
62650 Maninghem.
Parcelle cadastrale B 359.
MAN-rRou03-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en brique





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Cette longère en brique à fronton central est typique des années 1930.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique en retrait de la voie.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire à deux portes centrales sous un fronton à lambrequins. Ornementation : Frise de brique blanche et encadrements des baies en ressaut en fronton.

Matériaux

Longère élevée en brique et coiffée d'un toit en bâtière à pans coupés recouvert d'ardoise.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de portes d'entrée vitrées et de fenêtres. Absence de symétrie. Combles éclairés d'une lucarne de toit à deux pans. Volets roulants bien intégrés.

INTERET

En tant que maison typique des années 1930, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
3 rue de la Routière,
62650 Maninghem.
Parcelle cadastrale B 359.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, bois, ardoise)
- Le fronton à lambrequins
- L'ordonnance de la façade

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes de toit actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques



Parenty, ses fermettes, ses manoirs et son château

PRESENTATION GENERALE

Parenty forme ***un village rue longeant le cours de la Course, avec de nombreux hameaux au nord-ouest sur le plateau*** (La Houssoye-Campaliame-La Mutelette, Bois Gaillard, Hérimetz, Thubeauville) ***et un autre au sud, au carrefour du Pont Terratu*** (le Petit Parenty).

Une ***motte castrale*** témoigne de l'évolution de la société médiévale aux Xe et XIe siècles, marquée par l'affaiblissement de l'autorité royale et la multiplication des seigneuries.

Le village est groupé autour de cette motte et de l'église Saint-Wulmer qui présente des particularités architecturales intéressantes. Sa tour fortifiée rappelle le climat d'insécurité régnant aux XVIe et XVIIe siècles, au temps des Pays Bas espagnols, où le Boulonnais était resté français. Dans le même contexte sont nés les ***4 manoirs en brique et en grès,*** constructions massives à vocation agricole et défensive, représentatives de l'habitat seigneurial dans le Montreuillois et le Boulonnais aux XVIe et XVIIe siècles.

Le château de la famille du Blaisel, de style néoclassique, constitue ***un bel exemple de demeure de plaisance*** élevé par une aristocratie soucieuse de confort et d'intimité à la fin de l'Ancien Régime. Récemment inscrit monument historique, il s'élève à l'extrémité d'une ***remarquable drève, allée bordée d'hêtres, d'ormes et de tilleuls classée site naturel par la loi de 1930***.

L'église, la motte, le château et les manoirs de Parenty constituent un ensemble architectural de grand intérêt au sein d'un cadre paysager de grande qualité.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-WULMER** se compose d'une nef et d'un chœur plus ancien, séparés par une tour centrale. Les armes de Jean de Blosset, baron de Doudeauville, permettent de dater la voûte du chœur du premier tiers du XVIe siècle. La tour portant le millésime « 1614 » présente des éléments défensifs (bretèche, meurtrières…).

~ **LE CHATEAU DE PARENTY** mis en scène au bout de sa longue allée arborée, entre le village et la campagne, offre un bon exemple d'une petite demeure aristocratique rurale. Il représente une typologie très en vogue au XVIIIe siècle de pavillon de taille modeste comportant un avant-corps semi-circulaire sur une de ses façades, mais peu courante dans le Montreuillois (château de Recq à Recques-sur-Course).

~ Parmi les 14 mottes castrales recensées sur le secteur étudié, **LA MOTTE DE PARENTY** est la seule classée monument historique.

~ **LES 4 MANOIRS dits du BOULONNAIS (de Parenty, d'Hodicq, de la Mothe d'Annezy, de Thubeauville)** forment un bel ensemble représentatif des fermes en brique et grès des XVIe et XVIIe siècles, aux baies peu nombreuses et étroites, avec parfois des éléments défensifs.

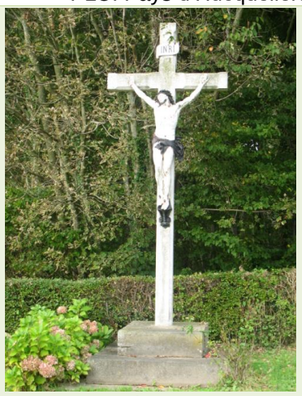
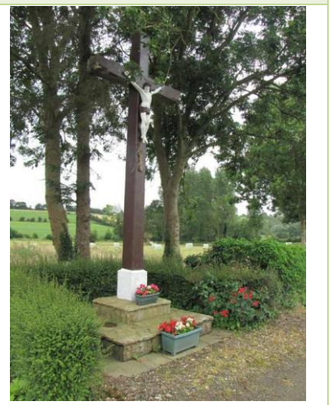
~ La commune compte **un patrimoine religieux hérité du XVIIIe** avec son **PRESBYTÈRE** et ses deux **CHAPELLES**.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	École	Rue des Monts de Marlis	25	École élevée en brique par Louis Gobert en 1930-1935, typique des constructions années 1930 avec pignon en façade (enduit ciment aujourd'hui).	 PA-rMar25-Ecole
Civil	École	Route de Desvres	5	Construction typique des petit palais scolaires de la IIIe République, élevé en 1892 à l'emplacement de l'ancienne école en torchis de 1830.	 PA-rDes05-Mairie-école
Commémoratif	Monument aux morts	Près de l'église		Colonne surmontée d'une croix. Au pied du monument, une plaque avec photographies émaillées de poilus de la grande guerre. Les plaques sont aujourd'hui illisibles. Marbrier Dechamps de Montreuil. 1921.	 PA-reg-Monumort
Domestique	Bâtiment d'exploitation	Rue d'Hérimetz	Face 57, 56	Bâtiment d'exploitation en torchis rénové avec pans de bois apparents.	 PA-rHer56-Grange

Domestique	Château	Route du Petit Parenty	18	Château en pierre de style néoclassique (Louis XVI) élevé par la famille Levasseur de Thubeauville en 1785, flanqué d'ailes au milieu du XIXe, et décoré de trophées au début du XXe. Armoiries du Blaisel au frontispice central, pigeonnier en brique, dépendances sur rue et mur de clôture en craie et silex. Drève classée site naturel 1930.	  PA-rPPar18-Château
Domestique	Dépendances	Rue de Thubeauville	52	Grange sur rue en torchis	 PA-rHer52-Dépendances
Domestique	Ferme	Hérimetz, rue de Saint-Éloi	20	Ferme de Saint-Éloi implantée en U avec logis en fond de cour	 PA-HER-rEloi20-Ferme
Domestique	Ferme	Houssoye, rue de la Houssoye	91	Grand corps de logis en longère en torchis prolongée de 2 chartils.	 PA-HOU-rHou91-Ferme
Domestique	Ferme	Rue du Petit Parenty	72	Ferme datée du millésime 1886, avec corps de logis en brique, et présence de silex, brique, et craie sur les dépendances.	 PA-rPPar72-Ferme
Domestique	Manoir	Rue de Thubeauville	17		
Domestique	Manoir	Rue de Thubeauville	17	Manoir de Thubeauville daté par le millésime 1600 gravé sur une cheminée. Le corps de logis est une construction à étage en brique dont le rez-de-chaussée est badigeonné au lait de chaux. La porte est surmontée d'un fronton triangulaire portant la date de 1635.	 PA-rThub17-Manoir
Domestique	Ferme	Rue de Thubeauville	33	Ferme de Thubeauville (CAT), élevée en grès et silex.	 PA-rThub33-Ferme
Domestique	Fermette	La Mutelette, rue aux Hêtres	139	Fermette en torchis en L, percée de baies à 6 carreaux conservée par M. Caron, « dans son jus ».	 PA-MUT-rHet139-Fermette
Domestique	Fermette	Avenue de la motte d'Annezy	53	Rénovation d'une ancienne fermette en torchis implantée en U (gîtes).	 PA-rAnne53-Fermette
Domestique	Fermette	Route du Petit Parenty	7	Fermette torchis/pigeonnier sur poteau/ gué sur la Course	 PA-rPPar07-Fermette

Domestique	Grange	Houssoye, rue Mont Culé	Face 10	Grange en silex dans une cour, avec encadrement de baie en brique (élevage de la Houssoye).	 PA-HOU-rCulé-Grange
Domestique	Maison	Chemin de la Vallée	7	Maison ancienne enduite et repeinte en rose, un choix très discutable en matière de rénovation.	 PA-cheVall07-Maison
Domestique	Maison	Rue d'Hérimetz	57	Maison en brique peinte formant angle sur rue, avec lucarne pendante à lambrequins au-dessus de la porte.	 PA-rHer57-Maison
Domestique	Maison	Rue du Petit Parenty	25	Maison en silex, aux encadrements de baies en brique, étables. Ensemble très soigné.	 PA-rPPar25-Maison
Domestique	Maisonnette	Rue d'Hérimetz	60	Maisonnette, avec pignon en brique.	 PA-rHer60-Fermette
Domestique	Manoir	Avenue de la motte d'Annezy		Manoir daté par le millésime 1600 gravé sur une cheminée. Le corps de logis est en deux parties, dont l'une, en brique, repose sur un soubassement en damier régulier de grès et silex. Présence d'un puits.	 PA-MotteAnnezy-Manoir
Domestique	Manoir	Rue des Monts de Marlis		Manoir dit du Boulonnais, situé entre l'église et la motte castrale. Construction austère aux rares ouvertures dont la façade arrière est flanquée d'une échauguette semi-circulaire posée sur deux contreforts et percée de meurtrières. Runes en façade sur cour.	 PA-rMar08-Manoir
Domestique	Manoir Hodicq	Route de Desvres (RD 127)	139?	Manoir du Boulonnais édifié en grès et brique à étage, percé de petites ouvertures, avec perron à double volée, et appuyé de contreforts anciennement. Ne présente pas d'éléments défensifs. Il faisait face à un moulin détruit dans les années 1970.	 PA-rDes-Manoir
Économique	Ancien atelier	Rue de l'église	15	Bâtiments implantés en U, en brique enduite, ayant conservé de grandes verrières d'atelier.	 PA-reg15-Atelier
Domestique	Motte castrale	Route de Desvres		Motte castrale en cœur de bourg, boisée, la seule classée MH sur tout le Haut-Pays.	 PA-rDes-Motte castrale

Religieux	Calvaire	Rue des Monts de Marlis (RD 125)		Calvaire en béton, inscription marbrier Dechamps.	 PA-RD125-Calvaire
Religieux	Calvaire	Route de Desvres (D127)		Calvaire en bois, sur la route vers Doudeauville	 PA-rDes-Calvaire
Religieux	Calvaire	Rue de Thubeauville	Face au 33	Calvaire en béton sur socle borné.	 PA-rThub-Calvaire

Religieux	Chapelle Saint-Éloi	Hérimetz, rue de l'Abbaye		Chapelle Saint-Éloi en brique, enduite. Remplace une chapelle existant déjà au XVIIIe siècle.	 PA-HER-rAbb-Chapelle
Religieux	Chapelle Notre-Dame-de-Foy	Chemin derrière le manoir Hodicq, depuis la route de Desvres		Chapelle en plein champs, située derrière le manoir Hodicq. Édifiée en torchis, appelée chapelle à loques au XVIIIe.	 PA-rDes-Manoir-Chapelle
Religieux	Église	Rue des Monts de Marlis		Édifice élevé du XIVe au XVIIIe siècle. Tour centrale munie d'éléments défensifs en 1614 (RDC voûté en 1642). Elle subit une grande restauration vers 1632 dont celle de son portail occidental.	 PA-reg-Eglise
Religieux	Presbytère	Rue des Monts de Marlis	19?	Presbytère élevé en 1844 en brique sur un soubassement silex avec un lit de briques. Sa porte est surmontée d'une accolade à crosses. En cours de restauration en 2016.	 PA-reg19-Presbytère

PA-1 FERMETTE
91 rue de la Houssoye,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale A 215.
PA-HOU-rHou91-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en retrait de la voie composée d'une longère et de plusieurs dépendances à savoir des chartils, une étable en retour et deux granges en bordure de voie.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire. Longère prolongée de deux chartils. Étables en retour de la longère.

Matériaux

- Longère élevée sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant un coyau. Charpente d'origine.
- Étables en retour de la longère en bardeaux de bois posés à clin peints en blanc.
- Chartils et granges protégés de bardeaux de bois posés à clin. Grange coiffée d'un toit en bâtière prolongé d'un appentis d'un côté.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de plusieurs portes vitrées et de fenêtres à six carreaux. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Grange en bordure de voie percée d'une large porte et d'une baie à six carreaux.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
91 rue de la Houssoye,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale A 215.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le percement des baies et le coyau de la longère

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PA-2 FERMETTE
139 rue aux Hêtres,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale A 291.
PA-HOU-rHou91-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis de plan en L en retrait de la voie.

Volumétrie

Édifice en L composé d'une longère accompagnée d'une petite dépendance.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Angles confortés en brique. Toiture en bâtière couverte de tuile comprenant une cheminée et un coyau débordant.
- Dépendance élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de trois fenêtres à six carreaux aux huisseries bleues. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendance percée de deux fenêtres à six carreaux et d'une porte en bois plein.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
139 rue aux Hêtres,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale A 291.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

👍 **doivent être PRESERVES :**

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les baies à petits carreaux de la longère

✅ **peuvent être ENVISAGES :**

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

❌ **doivent être PROSCRITS :**

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PA-3 MANOIR
Avenue de la Motte d'Annezy,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale C 406.
PA-MotteAnnezy-Manoir

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoir en brique





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Manoir daté par le millésime 1600 gravé sur une cheminée. Le corps de logis est en deux parties, dont l'une, en brique, repose sur un soubassement en damier régulier de grès et silex. Présence d'un puits.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Maison de plan carré, de plain-pied élevé sur cave semi-enterrée, couverte en bâtière, contre laquelle est accolée une longère rénovée, de plain-pied.

Matériaux

Soubassement en damier de grès et silex équarris, cordon en grès et murs en brique.

Façades et percements

Deux baies à linteaux droits sur cour, dont une percée a posteriori. Trace d'un ancien linteau en craie d'une petite baie qui a été murée.

INTERET

LES 4 MANOIRS dits du BOULONNAIS (de Parenty, d'Hodicq, de la Mothe d'Annezy, de Thubeauville) forment un bel ensemble représentatif des fermes en brique et grès des XVIe et XVIIe siècles, aux baies peu nombreuses et étroites, avec parfois des éléments défensifs. Ce bâti, bien que plus modeste que les autres, mérite d'être préservé dans sa partie ancienne en grès et brique.



MANOIR
Avenue de la Motte d'Annezy,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale C 406.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, grès, silex, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement du châssis de toit par des lucarnes maçonnées trop imposantes qui viendraient déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

PA-4 MAIRIE ECOLE
5 route de Desvres,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale B 372.
PA-rDes05-Mairie-école

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Mairie-École en brique







Clichés 2011

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

Construction typique des petit palais scolaires de la IIIe République, élevé en 1892 à l'emplacement de l'ancienne école en torchis de 1830.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Ensemble de plan rectangulaire composé d'une première partie aux larges baies abritant les salles de classe puis une deuxième partie est pourvue d'une lucarne de toit pendante et enfin l'édifice s'achève par un édifice en avant corps en façade pignon.

Matériaux

École élevée en brique enduite et coiffée de toits en bâtière couvert de tuile. Ornementation : décor de brique en saillie du mur avec des cordons, des clés de fenêtres, des pilastres, des frises à denticules, des encadrements des baies comme un fronton.

Façades et percements

La façade d'accueil est percée de baies cintrées à imposte dont plusieurs larges baies. L'édifice possède une lucarne de toit pendante couverte d'ardoise.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAIRIE ECOLE
5 Route de Desvres,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale
B 372.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile et ardoise)
- L'ordonnance et l'ornementation des différentes façades
- Les larges baies cintrées

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PA-5 MANOIR HODICQ
139 route de Desvres,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale A 527.
PA-rDes-Manoir

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoir en brique







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Manoir du Boulonnais édifié en grès et brique à étage, percé de petites ouvertures, avec perron à double volée, et appuyé de contreforts anciennement. Ne présente pas d'éléments défensifs. Il faisait face à un moulin qui fut détruit dans les années 1970.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Logis sur trois niveaux, de plan rectangulaire, couvert d'une toiture à croupes.

Matériaux

Grès en soubassement, maçonneries en brique, toiture en tuile.

Façades et percements

Baies irrégulières et petites sur l'immense façade.

INTERET

LES 4 MANOIRS dits du BOULONNAIS (de Parenty, d'Hodicq, de la Mothe d'Annezy, de Thubeauville) forment un bel ensemble représentatif des fermes en brique et grès des XVIe et XVIIe siècles, aux baies peu nombreuses et étroites, avec parfois des éléments défensifs.



MANOIR
139 Route de Desvres,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale A 527.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les partis visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, grès, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

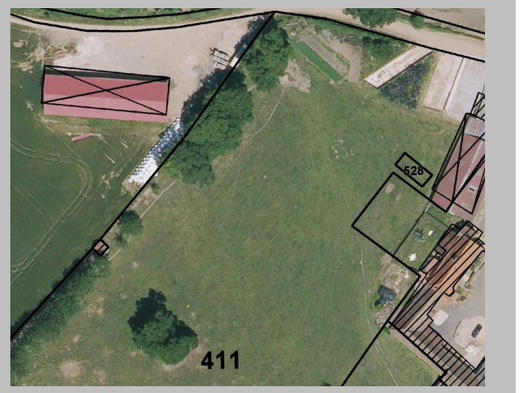
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

PA-6 CHAPELLE
Route de Desvres,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale A 411.
PA-rDes-Manoir-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle Notre-Dame de Foy







Clichés 2011

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

Chapelle Notre-Dame de Foy en plein champs, située derrière le manoir Hodicq. Édifiée en torchis, appelée chapelle à loques au XVIIIe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire, de plain-pied et coiffé d'un toit en bâtière large (auvent) couvert de tuile.

Matériaux

Chapelle élevée en torchis chaulé et protégée de bardeaux de bois posés à clin en partie supérieure de la façade d'accueil.

Façades et percements

Façade d'accueil percée d'une porte d'entrée bleue comportant une petite vitre.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



CHAPELLE
Route de Desvres,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale A 411.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport au chemin
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement du comble et la pose d'une lucarne de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PA-7 MOTTE CASTRALE
Route de Desvres,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale B 463.
PA-rDes-Motte castrale

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale





Clichés 2011

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

Site inscrit M.H. le 11 décembre 1978.

DESCRIPTION GENERALE

La motte subsiste encore et apparaît comme un tertre de 33 m de côté, de 3 m de hauteur. La parcelle, dans laquelle elle est implantée, pouvait constituer la basse-cour.

Un Godefroy de Parenty en était peut-être le détenteur en 1142. Par la suite, la seigneurie passa aux Thubeauville.

INTERET

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.



MOTTE CASTRALE
Route de Desvres,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale B 463.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

PA-8 PRESBYTERE
17 rue du Mont des Marlis,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale B 279.
PA-reg19-Presbytère

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Presbytère en brique





Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La construction des presbytères, à la charge des communes à partir de la Révolution, suit la même chronologie sur le XIXe siècle que les maires-écoles mais de façon plus normalisée, passant d'un type à rez-de-chaussée en torchis à un modèle de brique à étage. À partir des années 1840, la construction des presbytères prend les devants sur les futures constructions d'écoles en brique à étage. De trois ou cinq travées, les presbytères sont le plus souvent couverts d'une toiture en pavillon.

Presbytère élevé en 1844 en brique sur un soubassement silex avec un lit de briques. Sa porte est surmontée d'une accolade à crosses. En cours de restauration en 2016.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire, à étage et coiffé d'un toit à croupes couvert de tuile comportant deux cheminées.

Matériaux

Presbytère élevé en brique sur un soubassement silex avec un lit de brique. Ornementation : pilastres aux angles, corniche, dessus de baies et la porte d'entrée est surmontée d'une accolade à crosses.

Façades et percements

Façade d'accueil percée de plusieurs baies aux linteaux droits dont une porte d'entrée en anse de panier. Combles non-éclairés. Façade symétrique.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle de presbytère à étage (1840-1900), il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



PRESBYTERE
17 rue du Mont des Marlis,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale B 279.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance et l'ornementation de la façade
- La toiture à croupes

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PA-9 MANOIR
Rue des Monts de Marlis,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale B 445.
PA-rMar08-Manoir

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoir en brique







Clichés 2011

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Manoir dit du Boulonnais, situé entre l'église et la motte castrale. Construction austère aux rares ouvertures dont la façade arrière est flanquée d'une échauguette semi-circulaire posée sur deux contreforts et percée de meurtrières. Ruines en façade sur cour.

DESCRIPTION GENERALE

Logis en brique deux fois moins important qu'à l'origine, implanté entre deux dépendances.

Volumétrie

Logis à étage couvert en bâtière, flanqué d'une échauguette sur jardin, implanté entre une grange en silex argile et brique à gauche et une grange en torchis à droite.

Matériaux

Grès en soubassement du logis, brique, craie pour les encadrements des baies du logis.
Silex, argile et bois pour les deux dépendances. Pignon en silex à épis de brique sur rue.
Tuile sur l'ensemble des couvertures.

Façades et percements

Baies en nombre réduit au logis, deux belles fenêtres à meneaux de pierre, et petites ouvertures sur cour.
Baies en demi-lune sur une des dépendances.

INTERET

LES 4 MANOIRS dits du BOULONNAIS que comprend la commune (manoirs de Parenty, d'Hodicq, de la Mothe d'Annezy, de Thubeauville) forment un bel ensemble représentatif des fermes en brique et grès des XVIe et XVIIe siècles, aux baies peu nombreuses et étroites, avec parfois des éléments défensifs. Ce bâti remarquable témoigne d'une région restée française au temps des Pays-Bas espagnols, et sa préservation est à poursuivre.



MANOIR
Rue des Monts Marlis,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale B 445.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (grès, silex, brique, pierre, tuile)
- Les meneaux en pierre des deux fenêtres
- L'échauguette sur jardin.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble déjà très élevé.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PA-10 FERMETTE
25 rue du Petit Parenty,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale C 410.
PA-rPPar25-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en retrait de la voie et en bordure de La Course.

Volumétrie

Ensemble d'édifices de plan rectangulaire composé d'un logis en silex prolongé d'une longère en retour et d'étables non-accolées à gauche. Le logis en silex est doté d'une façade pignon à deux pans et à lambrequins. Façade pignon prolongée d'un appentis à gauche.

Matériaux

- Façade d'accueil du logis élevée en silex sur un soubassement peint en rouge. Façade pignon dotée de lambrequins. Toiture en bâtière couverte d'ardoise avec une faîtière en tuile comprenant deux cheminées. Encadrements des baies en brique.
- Longère accolée au logis, pignon en bardeaux de bois posés à clin dans sa partie supérieure.
- Étables élevées en briques, peintes en grises et aux encadrements peints en rouge. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de portes vitrées à imposte (dont une en plein cintre et l'autre au linteau droit) et de deux fenêtres à imposte en plein cintre. Combles éclairés d'une fenêtre en plein cintre au niveau de la façade pignon et d'une lucarne de toit à deux pans, dotée de lambrequins.
- Longère percée d'un oculus, de quatre fenêtres à imposte et d'une porte vitrée à imposte sur sa façade d'accueil. Pignon percé d'une fenêtre à imposte et au linteau droit.
- Étables percées de quatre portes à deux vantaux superposés et d'une grande porte au niveau de l'appentis. Pignon éclairé d'une baie.

INTERET

Ce bâti traditionnel montre une grande variété de matériaux naturels et de pratiques de constructions anciennes, caractéristiques du monde rural et en voie de disparition. Il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
25 rue du Petit Parenty,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale C 410.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, silex, brique, ardoise, tuile)
- Les percements de l'ensemble des édifices
- Les lambrequins du logis en silex

peuvent être ENVISAGES :

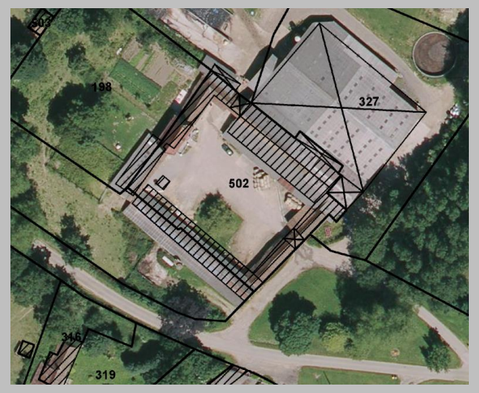
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- La pose de lucarnes de toit verticales trop imposantes qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PA-11 MANOIR
17 rue des Chasse Marée,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale B 502.
PA-rThub17-Manoir

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoir en brique







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

LES 4 MANOIRS dits du BOULONNAIS (de Parenty, d'Hodicq, de la Mothe d'Annezy, de Thubeauville) forment un bel ensemble représentatif des fermes en brique et grès des XVIe et XVIIe siècles, aux baies peu nombreuses et étroites, avec parfois des éléments défensifs.

Manoir de Thubeauville daté par le millésime 1600 gravé sur une cheminée.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Corps de logis à étage accolé à un édifice de plain-pied. L'ensemble est couvert de toits en bâtière couverts de tuile. Pignons en wambergue au logis.

Matériaux

Le corps de logis est une construction à étage en brique dont le rez-de-chaussée est badigeonné au lait de chaux. Toiture en tuile.

Façades et percements

Bâti à étage percé de quatre baies cintrées à petits carreaux et d'une porte d'entrée cintrée en bois plein. Façade symétrique. Combles éclairés d'une lucarne fronton à petits carreaux.
La porte est surmontée d'un fronton triangulaire portant la date de 1635.

INTERET

En tant que construction caractéristique des manoirs boulonnais, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MANOIR
17 rue des Chasse-Marée,
62650 Parenty.
Parcelle cadastrale B 502.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

👍 **doivent être PRESERVES :**

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les pignons en wambergue
- L'ordonnance de la façade et ses baies cintrées

✅ **peuvent être ENVISAGES :**

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

❌ **doivent être PROSCRITS :**

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le remplacement de la lucarne actuelle du logis par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendraient déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Preures, bourg moyen au territoire étendu

PRESENTATION GENERALE

Preures forme ***un village en étoile, prolongé à l'est d'un écart*** (Le Clivet) ***à proximité d'Hucqueliers, et comprenant sur le plateau un hameau*** (Séhen) ***prolongé de deux écarts*** (Le Cailleuet, La Roque).

Le village a conservé les traces de plusieurs ***grands domaines***, anciens fiefs le plus souvent, qui ont donné leur nom aux actuels hameaux ou écarts. Ces exploitations de l'époque moderne ont subi des aménagements successifs. Quelques-unes ont survécu aux enjeux de la modernisation agricole comme la ferme Saint-Martin en cœur de bourg ou le ferme Laruelle sur le plateau. Le manoir de Séhen conserve ses pignons découverts et ses murs de craie aux rares ouvertures cintrées.

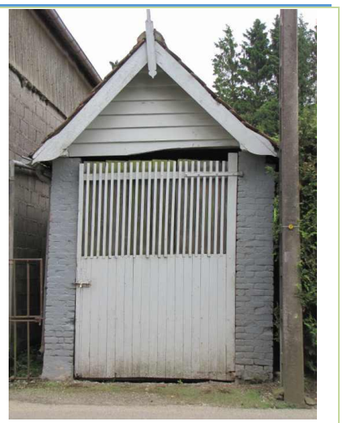
Ces constructions monumentales voisinent des fermes plus élémentaires en torchis. Quelques-unes bien préservées ont gardé à la fois des ***caractéristiques traditionnelles*** (toitures à forte pente et coyau, solin en silex, bardage de bois…) et ***des détails architecturaux locaux*** (corps de logis en torchis à étage, faitières à bourrelet…).

À Preures se déclinent ***toutes les composantes d'un bourg rural moyen***. Les fermes ont à la fois investi les hauteurs et le fond de vallée. L'habitat de bourg mitoyen et les petits commerces se sont agglomérés autour de l'église et de l'école-mairie. Le bâti des XIXe et XXe siècles a investi les dents creuses, limitant l'étalement urbain. Six calvaires jalonnent le territoire communal, dont l'un conserve des « croisettes », petites croix de bois déposées à l'occasion des enterrements.

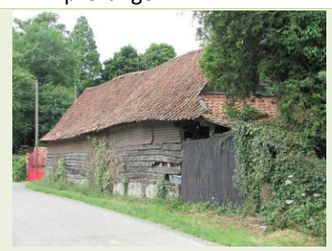
PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

- **L'EGLISE SAINT-MARTIN** est parmi les plus grandes de la région de Montreuil. Ses murs en assises de craie régulières reposent sur un soubassement en damier de grès et silex également employés dans les églises de Clenleu et Humbert. Son chœur présente toutes les caractéristiques du style gothique flamboyant. Son décor sculpté intérieur et extérieur rappelle celui de l'église voisine de Montcavrel peut-être légèrement antérieure.
- Sur les hauteurs de Preures, au lieu-dit « Les châteaux », s'élève **UNE MOTTE CASTRALE**, dans le voisinage immédiat de la **FERME dite DU CHATEAU**. Cette exploitation agricole a succédé à un château dont il subsiste une tour de craie du XVe siècle. Ce château aurait été détruit en 1544 par les Anglais.
- Ancien chef-lieu du fief de Saint-Martin, **LA FERME SAINT-MARTIN** est bâtie en 1729, elle a gardé son pigeonnier carré au centre de la cour.
- **L'ANCIENNE GARE** de la ligne d'intérêt local Aire-Berck (1892- années 1950) est semblable à celles de Beussent, Enquin-sur-Baillons, Hucqueliers, Ergny et Rimeux-Gournay. Bâtiments en brique à étage de plan rectangulaire, elles sont représentatives du patrimoine ferroviaire rural de l'époque.
- La **MAIRIE-ECOLE** construite en 1909 est conforme au modèle architectural en vogue sous la IIIe République qui répond à des préoccupations à la fois pédagogiques et hygiénistes.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

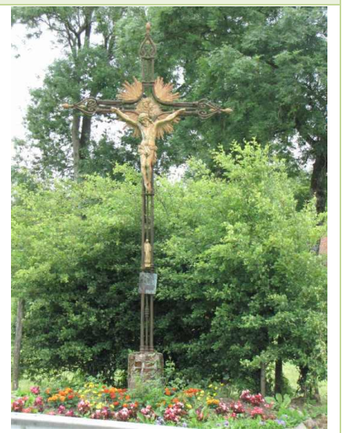
TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Magasin des pompes à incendie ? ou simple grange ?	Place de l'église Saint-Martin		Construction en brique de plan rectangulaire. Pignon couvert de planches posées à clins. Lambrequins,	 PR-ple-Grange
Civil	Mairie	Place de la Mairie	5	Ancienne école communale de 1854, typique des années 1840-1860, aux baies en plein cintre. Présence d'un clocher-mur.	 PR-plm05-Mairie
Civil	Mairie-École	Place de l'église Saint-Martin		Le volume central accueillait deux salles de classe, les pavillons le logement de la directrice, de son adjointe et la mairie. Édifice en brique de 1909, typique de la IIIe République.	 PR-ple-école
Civil	Mare communale	Place des Peupliers		Emplacement d'un ancien flot communal	 PR-plpl-Ancien flot

Commémoratif	Monument aux morts	Place de la Mairie		Monument de type en obélisque, inauguré le 16 mai 1920, le monument se situait devant l'école du village, et fut déplacé en 1988.	 PR-plm-Monumort
Domestique	Chartil	Rue de la Belle Croix		Chartil avec bardage bois posé à clins sous les rampants et court auvent de pannes.	 PR-ep-Chartil
Domestique	Chartil	Rue d'Hucqueliers	88	Toiture remplacée par des tôles ondulées.	 PR-rh88-Chartil
Domestique	Chartil	Rue d'Hucqueliers		Toiture remplacée par des tôles ondulées.	 PR-rh-Chartil
Domestique	Ferme	Rue du Clivet	5	Cour fermée en herbe bordée par des étables au nord avec un petit retour sur la rue. Mur torchis protégé en partie basse par des bardeaux posés à clins. Trois portes de grenier à foin. Corps de logis le long de la rue en torchis avec solives apparentes.	 PR-cl05-Fermette
Domestique	Ferme	Place de l'église Saint-Martin	9	Ferme dite Saint-Martin. Corps de logis à étage. Dépendances en brique. Pigeonnier couvert d'un bardage en bois posé à clins au centre de la cour.	 PR-ple09-Manoir
Domestique	Ferme	Place des Peupliers		Corps de logis bâti en appareil régulier de pierre blanche	 PR-plpl-Ferme
Domestique	Maison	Place des Peupliers		Maison en brique. Toiture à coyau et faîtière à bourrelet.	 PR-plpl-Maison
Domestique	Fermette	Rue du Valençon	24	Toiture à coyau couverte de pannes	 PR-rb24-Fermette
Domestique	Fermette	Rue du Valençon	26	Toiture à coyau couverte de pannes. Fenêtres à six carreaux, volets à trois barres et fléau.	 PR-rb26-Fermette
Domestique	Fermette	Rue du Cailleuez		Murs des dépendances couverts de bardeaux posés à clins. Fenêtres du corps de logis à six carreaux.	 PR-rc-Fermette

Domestique	Fermette	Rue du Château	4	Corps de logis en torchis. Murs des étables recouverts de bardeaux posés à clins.	 PR-rch4-Maison
Domestique	Ferme	Rue du Château		Ferme dite du Château. Tour circulaire en craie, coiffée d'une poivrière.	 PR-rch-Ferme
Domestique	Ferme	Rue Noire	48	Corps de logis en fond de cour, en torchis couvert d'une toiture à coyau et à croupes. Bâtiment d'exploitation entourant la cour, en torchis, silex et bardeaux posés à clins.	 PR-rn48-Ferme
Domestique	Fermette	Rue Noire	67	Corps de logis en fond de cours, en torchis couvert d'une toiture à coyau. Bâtiment d'exploitation entourant la cour, en torchis sur soubassement en silex (granges, étables).	 PR-rn67-Fermette
Domestique	Fournil	Place des Peupliers	11	Ancien four à pain en torchis et bardage bois, haute cheminée en brique.	 PR-plpl11-Fournil
Domestique	Grange	Rue du Clivet		Grange en torchis implantée perpendiculairement à la rue. Pignon protégé par des bardeaux posés à clins et percé d'une porte de grenier à foin.	 PR-cl-Grange
Domestique	Grange	Route du Bois Ratel	13	Ferme du Fayel. Dépendance de vaste volume longitudinal en brique et silex.	 PR-rBR13-Grange
Domestique	Grange	?	?	Grange en torchis sur rue.	 PR-mp-Grange
Domestique	Grange	Rue du Cailleuez	24	Murs couverts de bardeaux posés à clins. Toiture à coyau.	 PR-rc24-Grange
Domestique	Grange	Rue d'Enquin	7	Torchis et bardeaux posés à clins.	 PR-re07-Grange

Domestique	Grange	Rue Noire	10	Pignon en silex, brique et moellons de craie. Façade sur la cour en torchis.	 PR-rn10-Grange
Domestique	Grange	Rue du Point du Jour		Murs recouverts de planches à clins. Entrée charretière.	 PR-rpj-Grange
Domestique	Grange	Séhen	30	Grange en torchis percée d'une entrée charretière. Logis en brique blanchie.	 PR-SH30-Grange
Domestique	Grange et étables	Place de l'église Saint-Martin	26	Grange en torchis percée d'une entrée charretière, Les anciennes étables s'élèvent sur un solin en briques badigeonné en blanc. Les murs en torchis des étables sont protégés en partie basse, par des planches en bois posées à clins. Trois portes à doubles battants, deux portes pleines en bois peint en rouge sang de bœuf et trois portes de grenier à foin.	 PR-rp26-Grange
Domestique	Granges	Rue du Cailleuez	10	Deux granges accolées. Murs s'élevant sur un soubassement de silex et couverts de bardeaux posés à clins. Toiture se terminant en croupe sur l'un des côtés.	 PR-rc10-Grange
Domestique	Maison	Place de l'église Saint-Martin	4/6 et 8	Maisons de bourg à étage, ancien commerce à pan coupé.	 PR-ple04-06-08-Maisons
Domestique	Maison	Rue du Point du Jour	16	Maison en torchis, toit à longs pans, à coyau. Pignon protégé par un bardage de bois.	 PR-rpj16-Maison
Domestique	Maison	Séhen	30	Maison au large pignon en brique blanchie sur rue, façade sur cour en torchis rénovée.	 PR-SH30-Maison
Domestique	Ferme	Séhen	32	Ferme dite "Laruelle". Pignon à couteaux de brique. Cheminée coiffée d'un mitron. Dépendances en retour sur la cour en torchis	 PR-SH32-Ferme
Domestique	Maison et corps de ferme	Rue de la Belle Croix	15	Habitation en torchis à deux niveaux, séparée de la cour de ferme. Bâtiments d'exploitation en torchis, silex, brique et craie s'organisant autour d'une cour carrée.	 PR-ep-Maison

Domestique	Maisons	Place de l'église Saint-Martin	18	Maison à étage avec porte cochère. Maison de plain-pied, toiture percée d'une lucarne rampante. Encadrements plats en ressaut.	 PR-ple18-Maisons
Domestique	Pigeonnier	Rue du Mont Rôti	4	Pigeonnier de la ferme du Mont Roti, Pigeonnier circulaire. Soubassement en silex, mur de craie taillé animé par des motifs de brique en harpe. Toiture en poivrière.	 PR-rma04-Pigeonnier
Domestique	Pigeonniers	Rue de la Roque	23	Pigeonniers en caisses et sur pied	 PR-lr23-Pigeonniers
Domestique	Puits	Rue du Point du Jour		Puits de maçonnerie moderne.	 PR-rpj-Puits
Domestique	Motte	Rue du Château		Ancienne motte castrale.	 PR-rch-Motte
Domestique	Motte castrale	Rue du Mont Rôti		Traces d'élévations en terre pouvant être une motte castrale.	 PR-rma-Motte
Génie civil	Gare	Rue d'Enquin	12	Ancienne gare de la ligne Verton-Aire-sur-la-Lys transformée en habitation individuelle.	 PR-re12-Gare
Religieux	Calvaire	Rue de l'Épinette		Croix en fer ouvragé, Présence de croisettes, petites croix de bois déposées lors des enterrements.	 PR-rbc-Calvaire

Religieux	Calvaire	Rue d'Hucqueliers	56	Croix en fer ouvragé.	 PR-rh56-Calvaire
Religieux	Calvaire	Rue d'Hucqueliers		Croix en fer ouvragé. A la mémoire de M. d'Hérambault	 PR-rh-Calvaire
Religieux	Calvaire	Rue Noire	2	Croix en fer ouvragé.	 PR-rn02-Calvaire

Religieux	Calvaire	Rue d'Hucqueliers		Croix en béton, Christ en métal	 PR-rpj-Calvaire
Religieux	Calvaire	Séhen	17	Croix en bois, fixée sur un socle à degrés et supportant un Christ en métal peint en blanc.	 PR-SH17-Calvaire
Religieux	Presbytère	Place de l'Église Saint-Martin		Ancien presbytère totalement atypique et pittoresque, à étage en torchis et bardage bois, avec présence d'un petit pigeonnier en façade.	 PR-ple-Presbytère
Religieux	Église Saint-Martin	Place de l'Église Saint-Martin		L'édifice possédait une tour romane entre nef et chœur qui, effondrée en 1804, ne fut remplacée qu'en 1854 par un clocheton en charpente et ardoise. L'édifice a été construit du XVIIe au XIXe siècle, dans le style gothique flamboyant tardif.	 PR-Eglise

PR-1 FERMETTE
5 rue du Clivet,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale B 258.
PR-cl05-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis située à une intersection et organisée autour d'une cour quadrangulaire fermée en herbe.

Volumétrie

Ensemble d'édifices composé d'un logis et de plusieurs dépendances dont une grange en torchis perpendiculaire à la voie comprenant un léger retour sur rue.

Matériaux

- Longère élevée en torchis dont la façade arrière sur rue comporte des solives apparentes. Cette façade comprend également un édifice en brique accolé à la longère et coiffé d'un toit à croupes.
- Dépendances élevées en torchis et protégées de bardeaux de bois posés à clin en partie basse. Toiture en bâtière couverte de tuile. Pignons protégés de bardeaux de bois posés à clin.

Façades et percements

Dépendances percées de plusieurs ouvertures telles que des portes de grenier à foin, des portes en bois plein et des portes à deux vantaux superposés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
5 rue du Clivet,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale B 258.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, bois, tuile)
- Les percements des dépendances

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-2 FERME
15 rue de la Belle Croix,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 141.
PR-ep-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en torchis





Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme en torchis comprenant un logis à étage séparé de plusieurs dépendances organisées autour d'une cour.

Volumétrie

Ensemble d'édifices composé d'un logis à étage en torchis en bordure de voie séparé d'un ensemble de dépendances formant une cour fermée. Logis à étage accolé à un appentis.

Matériaux

- Logis à étage élevé en torchis en chaulé sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Dépendances élevées en torchis chaulé sur un soubassement de silex. Toitures en bâtière couvertes de tuile. Certains pignons protégés de bardeaux de bois posés à clin.

Façades et percements

Logis à étage percé de plusieurs petites ouvertures sur rue.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
15 rue de la Belle Croix,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 141.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

👍 **doivent être PRESERVES :**

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, silex, bois, tuile)
- Les différents percements

✅ **peuvent être ENVISAGES :**

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

❌ **doivent être PROSCRITS :**

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-3 Manoir Saint Martin
9 Place de l'église,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale D 141.
PR-plm05-Mairie

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en brique







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme ancienne implantée dès avant la Révolution, dite ferme de Saint-Martin.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Ferme composée d'un logis à étage et de dépendances en brique dont un pigeonnier au centre de la cour.

Matériaux

- Logis à étage élevé en brique enduite sur la façade d'accueil et en brique peinte à l'arrière. Logis coiffé d'un toit en bâtière couvert de tuile.
- Dépendances de plan en L élevées en brique et coiffées d'un toit en bâtière couvert de tuile. Un pignon en rouge barre est visible de la rue ainsi que des bardeaux de bois posés à clin.
- Pigeonnier protégé d'un bardage en bois posé à clin et coiffé d'un toit à quatre pans, couvert de tuile.

Façades et percements

- Logis éclairé de plusieurs baies aux linteaux droits et aux linteaux cintrés. Combles éclairés d'une lucarne de toit pendante et d'une lucarne à deux pans. Façade d'accueil asymétrique.
- Dépendances éclairées de plusieurs lucarnes de toit rampantes.

INTERET

En tant que construction caractéristique d'une ferme, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MANOIR
9 Place de l'église,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale D 141.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade du logis
- Le pigeonnier
- Les dépendances et leurs lucarnes rampantes

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-4 Mairie-École
Place de l'Église
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 205.
PR-ple-école

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Mairie école en brique







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

Le volume central accueillait deux salles de classe, les pavillons le logement de la directrice, de son adjointe et la mairie. Édifice en brique de 1909, typique de la IIIe République.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Ensemble de plan rectangulaire composé d'un volume central abritant les salles de classe et encadré à chaque extrémité d'un avant corps en façade-pignon.

Matériaux

Mairie-école élevée en brique sur un soubassement en faux assemblage et coiffée de plusieurs toits en bâtière couverts de tuile. Ornementation au niveau des encadrements des baies, cordons de brique, chaînages harpés.

Façades et percements

Façade d'accueil percée de plusieurs baies cintrées à imposte dont plusieurs baies possèdent un linteaux métalliques ornés de roses. Deux baies en plein cintre éclairent les combles des deux avant-corps. Façade symétrique.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAIRIE-ECOLE
Place de l'Église,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 205.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les larges baies éclairant les salles de classe
- Les linteaux métalliques des baies

peuvent être ENVISAGES :

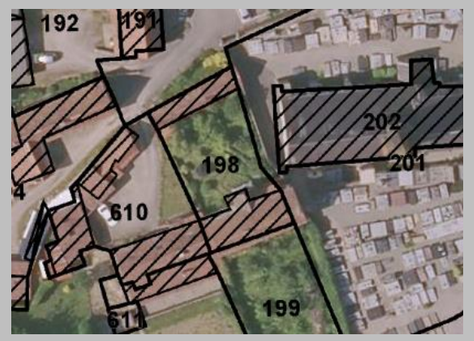
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-5 PRESBYTERE
Place de l'église,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 198.
PR-ple-Presbytère

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Presbytère atypique en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien presbytère totalement atypique et pittoresque, à étage en torchis et bardage bois, avec présence d'un petit pigeonnier en façade.



PRESBYTERE
Place de l'église,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 198.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire possédant en son centre un avant corps comportant une façade pignon. Solives apparentes. L'ensemble est coiffé d'un toit en bâtière. La première partie de l'édifice est composé d'un auvent couvert de tuile ainsi qu'une petite baie. Pignon de l'avant corps doté de lambrequins et d'un pigeonnier.

Matériaux

Presbytère élevé en torchis dont les angles sont confortés en brique.

Façades et percements

Façade d'accueil élevée de baies à petits carreaux. L'étage est doté de baies aux volets à trois barres. Façade non symétrique.

INTERET

En tant que construction atypique, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, brique, bois, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les baies à petits carreaux ainsi que les volets à trois barres
- Les lambrequins
- Les différents auvents

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-6 Mairie
5 Place de la Mairie,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 203.
PR-plm05-Mairie

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Mairie en brique





Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

Ancienne école communale de 1854, typique des années 1840-1860, aux baies en plein cintre.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Ensemble de plan rectangulaire de plain-pied accolé à un petit édifice en appentis. Présence d'un clocher-mur sur un pignon.

Matériaux

Mairie-école élevée en brique enduite. Ornementation : brique nue au niveau des angles, des cordons et des linteaux en plein cintre des baies.

Façades et percements

Façade d'accueil percée de plusieurs baies en plein cintre et à imposte. Pignon éclairé de deux petites baies. Combles éclairés de deux lucarnes de toit à deux pans.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAIRIE-ECOLE
5 Place de la Mairie,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 203.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade avec ses baies en plein cintre

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-7 FERME
Place des Peupliers,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale A 102.
PR-plpl-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Logis en pierre





Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dans la plupart des cas, la pierre était réservée aux bâtiments nobles, ou aux pignons de maisons et dépendances exposées aux vents de pluies. La pierre était creusée dans la craie, taillée en petit (moins de 20 cm), moyen (20 à 30 cm), ou grand appareil (plus de 30 cm). On élevait ces murs avec un seul ou plusieurs formats de pierre, formant un appareil plus ou moins régulier.

DESCRIPTION GENERALE

Logis en pierre blanche en fond de cour accolé à des dépendances.

Volumétrie

Logis à étage coiffé d'un toit en bâtière comportant une cheminée.

Matériaux

Logis élevé en pierre blanche. Pignon renforcé de brique.

Façades et percements

Façade d'accueil du logis percé de baies cintrées.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural, il apparait important de préserver ce type de bâti.



MAISON
16 rue du Point du Jour,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale A 102.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (pierre, brique, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

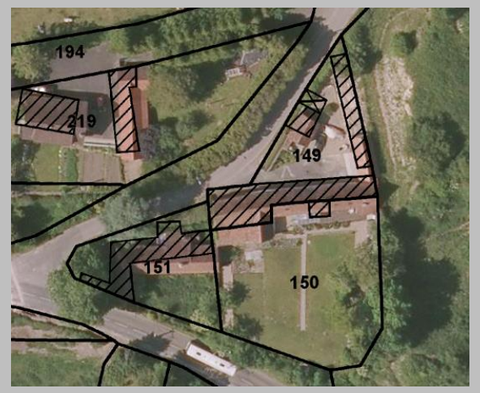
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-8 FERMETTE
4 rue du Château,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale D 149.
PR-rch04-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis située en bordure de voie.

Volumétrie

Ensemble d'édifices composé d'une longère et d'étables en retour.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en bleu. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Étables protégées de bardeaux de bois posés à clin peints en blanc. Toiture en bâtière couverte de tuile. Charpente d'origine.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de quatre fenêtres et d'une porte d'entrée vitrée aux huisseries bleues. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendances percées de portes à deux vantaux superposés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
4 rue du Château,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale D 149.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, bois, tuile)
- Les baies à imposte de la longère et les portes à deux vantaux superposés de la dépendance

peuvent être ENVISAGES :

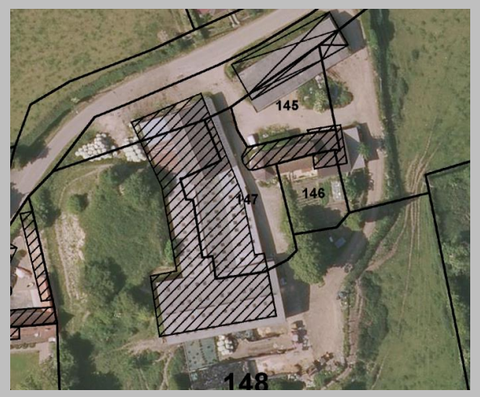
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-9 FERME
Rue du Château,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale D 145.
PR-rch-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Logis en craie





Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme dite du château.

DESCRIPTION GENERALE

Corps de logis comportant un édifice à étage accolé à une tour circulaire en craie.

Volumétrie

Logis doté d'un premier édifice rectangulaire de plain-pied, d'un édifice rectangulaire à étage, lui-même accolé à une tour circulaire.

Matériaux

Matériaux non-identifiés et recouverts d'un enduit pour les deux premiers édifices. Tour en craie coiffée d'une poivrière comportant une cheminée récente.

Façades et percements

Façade visible de la voie publique percée de plusieurs ouvertures dont une fenêtre en partie basse au niveau de la tour. Absence de symétrie.

INTERET

En tant que construction atypique de la commune, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
Rue du Château,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale D 145.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- La tour circulaire

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-10 MOTTE CASTRALE
Rue du Château,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale D 148.
PR-rch-Motte

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale





Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

DESCRIPTION GENERALE

Le tertre est de forme ovalaire, de 53 m sur 45 m et d'une hauteur de 7 m. Une basse-cour bien délimitée la prolongeait.

La famille de Preures apparaît au milieu du XIIe siècle et est mentionnée jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

INTERET

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.



MOTTE CASTRALE
Rue du Château,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale D 148.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être ENVISAGES :

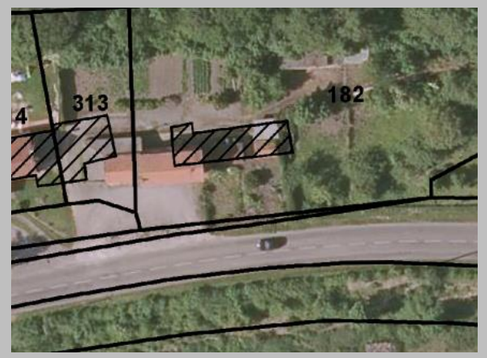
- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

PR-11 GARE
12 rue d'Enquin
62650 Preures.
Parcelle cadastrale D 182.
PR-re12-Gare

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Gare en brique







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le dernier quart du XIXe siècle voit la construction de lignes d'intérêt local de chemin de fer. Ces lignes vont ouvrir le territoire au marché extérieur, favoriser le commerce, mais aussi l'export de matières premières permettant le développement des carrières notamment. Les gares sont bâties sur un modèle type, en brique, composées de deux bâtiments accolés, l'un à étage, l'autre en rez-de-chaussée. Caractéristique de ces constructions, les linteaux des fenêtres sont faits de poutrelles métalliques peintes et ornés de roses.

L'ancienne gare de la ligne d'intérêt local Aire-Berck (1892-années 1950) est semblable à celles de Beussent, Enquin-sur-Baillons, Hucqueliers, Ergny et Rimeux-Gournay. Bâtiments en brique à étage de plan rectangulaire, elles sont représentatives du patrimoine ferroviaire rural de l'époque.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Ensemble de plan rectangulaire composé d'un bâtiment à étage accolé à un petit édifice de plain-pied.

Matériaux

Ensemble élevé en brique et coiffé d'un toit en bâtière couvert de tuile.

Façades et percements

Façade d'accueil percée de plusieurs baies aux linteaux métalliques dotées de roses. La baie de la partie de plain-pied est remaniée mais il reste le linteau métallique.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle type des gares, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



GARE
12 rue d'Enquin,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale D 182.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les linteaux métalliques avec des roses

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-12 FERMETTE
48 rue Noire,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 526.
PR-rn48-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis située en bordure de voie.

Volumétrie

Ensemble d'édifices composé d'une longère et de plusieurs dépendances formant une cour.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint noir. Toiture asymétrique à coyau : en bâtière et à croupes d'un côté. Toit couvert de tuile.
- Dépendances élevées en torchis chaulé sur un soubassement en silex. Pignon d'une grange perpendiculaire à la voie protégée de bardeaux de bois posés à clin. Toiture à coyau en bâtière couverte de tuile. Pignon de la dépendance sur rue cimenté.

Façades et percements

- Pignon de la longère sur rue percé d'une fenêtre à six carreaux.
- Dépendance en bordure de voie percée d'une fenêtre. Grange perpendiculaire aveugle sur rue.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
48 rue Noire,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 526.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, silex, bois, tuile)
- Les toitures à coyau

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Les retrait des parties cimentées du pignon d'une dépendance.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-13 FERMETTE
67 rue Noire,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 78.
PR-rn67-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis implantée en retrait de la voie et accessible par un chemin.

Volumétrie

Ensemble d'édifices situé autour d'une cour fermée et composé d'une longère et de dépendances.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en bleu gris. Toiture avec coyau en bâtière couverte de tuile comprenant deux cheminées.
- Granges et étables protégées de bardeaux de bois posés à clin peints en blanc sur un soubassement en silex. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de deux portes et de quatre fenêtres. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendances percées de plusieurs ouvertures telles que des portes à deux vantaux superposés, des portes à grenier.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
67 rue Noire,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 78.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La toiture à coyau
- La façade asymétrique de la longère

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PR-14 MAISON
16 rue du Point du Jour,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 304.
PR-rpj16-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2013

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis située en bordure de voie.

Volumétrie

Une longère et une dépendance en retour forme un plan en L. Dépendance accolée à un édifice en retour et en appentis.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en bleu. Toiture en bâtière à coyau couverte de tuile. Pignon protégé de bardeaux de bois posés à clin dans sa partie supérieure.
- Étables protégées de bardeaux de bois peints en blanc sur un soubassement peint en bleu. Toiture en bâtière couverte de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de quatre fenêtres et d'une porte d'entrée vitrée comportant une marquise. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendances percées d'ouvertures peintes en marron.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
16 rue du Point du Jour,
62650 Preures.
Parcelle cadastrale C 304.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La toiture à coyau

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Quilen, un cœur de bourg hérité du XIXe bien préservé

PRESENTATION GENERALE

Quilen forme ***un village noyau.*** L'habitat s'est lové au pied d'une colline crayeuse où le Bras de Bronne prend sa source.

Le village s'inscrit dans un site à la topographie particulière dont l'intérêt faunistique, floristique et paysager est reconnu par une ZNIEFF. La géomorphologie a influencé la toponymie (La Haute Vue, le fond Caron, Le Grès, Le Blanc Monchet…). La motte du Moulin rappelle que le secteur possédait un grand nombre de moulins à vent, implantés sur la crête.

Au sein du bourg, les fermes de taille modeste en torchis ou en brique côtoient la demeure du châtelain, la mairie-école Second Empire, l'église et le flot communal, le quillier, constituant un cadre villageois (ou une géographie villageoise) hérité du XIXe siècle.

Ce village, si petit soit-il, conserve une qualité du bâti et du paysage remarquables.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-PIERRE** est construite en 1847 à l'initiative du maire, Edmond de Guizelin. Les travaux sont confiés à Sire Julbin, architecte qui œuvre beaucoup dans le secteur (clocher de Wicquinghem, école de Clenleu…). Cet édifice est conforme à la mode néo-médiévale en vogue au XIXe siècle et annonce les réalisations néogothiques de Clovis Normand (églises de Beussent, Bourthes, Hucqueliers, Alette).

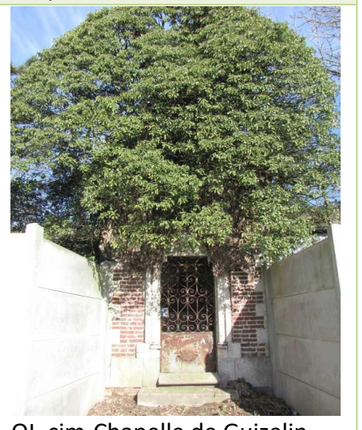
~ **Le CHATEAU** est construit en 1831 par Edmond de Guizelin, sur les plans de l'architecte Bernamont de Guînes. Il est associé à un ensemble de dépendances au nord dont une maison du gardien dotée d'un pigeonnier en fuie. Il symbolise le poids de la noblesse terrienne dans ce territoire très rural.

~ **Le FLOT communal** qui approvisionnait les maisons du village est le seul conservé dans le secteur hucquelois.

~ **La MAIRIE-ECOLE** a été bâtie en 1859. Sa toiture en pavillon et le cordon reliant les linteaux des ouvertures cintrées rappelle l'école construite à Clenleu quelques années plus tard. Ces écoles à baies en plein cintre sont typiques du milieu du XIXe.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Mairie	Place		Toit en pavillon, cordon reliant les linteaux des fenêtres en anse de panier	 QL-pl-Mairie
Civil	Mare communale	Place		Flot communal, le seul préservé dans le pays hucquelois.	 QL-pl-Flot
Civil	Quillier	Place		Quillier traditionnel à 9 daches.	 QL-pl-Quillier
Domestique	Château	Rue principale	20	Château en brique symétrique de deux niveaux, à frontispice central percé d'un oculus, flanqué d'une aile en façade pignon d'un étage plus élevé. Dépendances du château en brique dont une conciergerie donnant sur rue avec un pigeonnier en fuie. Très beau puits à manivelle !	 QL-rp20-Château

Domestique	Étables	Rue du prêtre	12	Étables en brique blanchie, percée de 4 portes à 2 vantaux, et 2 baies d'aération en demi-lune.	 QL-rpt12-Etables
Domestique	Ferme du château	Place		Ferme du château avec dépendances en briques et longère dans la continuité d'une dépendance avec fenêtres à six carreaux, volet trois barres, décor de fenêtres à linteau rouge et blanc.	 QL-pl-Ferme du château
Domestique	Fermette	Rue principale	28	Fermette en U, avec longère en torchis et dépendances en bardage bois et torchis.	 QL-rp28-Maisons
Domestique	Fermette	Rue de la Serre	9	Fermette en U en torchis, longère coiffée d'un toit à croupes. Gâbles des pignons protégés d'un bardage bois, avec porte de chargement charretier.	 QL-rs9-Fermette
Domestique	Grange	Rue du Prêtre	8	Grange en torchis et bardage bois sur pignon.	 QL-rpt8-Grange
Domestique	Maison	Rue principale	12	Maison de type longère à toiture asymétrique, avec bardage bois sur les pignons.	 QL-rp12-Maison
Religieux	Calvaire	Place		Croix en fer forgé noir et christ blanc	 QL-pl-Calvaire
Religieux	Chapelle	Cimetière		Chapelle funéraire en pierre et brique, de la famille de Guizelin qui a fait ériger le château de Quilen.	 QL-cim-Chapelle de Guizelin
Religieux	Église Saint-Pierre	Place		Église rebâtie en brique au milieu du XIXe par la famille de Guizelin, avec clocheton assis sur le pignon occidental.	 QL-Eglise

QL-1 CHAPELLE FUNERAIRE
Cimetière,
62650 QUILEN.
Parcelle cadastrale A 200.
QL-cim-Chapelle de Guizelin

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle funéraire





Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le tombeau de la famille de Guizelin a été réalisé en 1874 par Jean-Marie Morel, sculpteur né à Bernieulles en 1846.

DESCRIPTION GENERALE

La chapelle néogothique, est située au fond du cimetière sur un terrain qui appartenait à la famille.

En 2019, la chapelle effondrée nécessite une restauration.

Matériaux

De plan rectangulaire, la chapelle présente des murs de briques, agrémentés de chaînes d'angle harpées en pierre. A l'intérieur, l'autel est en marbre.

Façades et percements

La façade est percée d'un portail en arc brisé encadré par deux colonnettes coiffées de chapiteaux à boules et surmonté par une rosace garnie de vitraux. Le tympan comporte les armes sculptées d'Edmond Guizelin, bâtisseur du château et de l'église. La porte en fer qui sonne accès à la chapelle est ornée en partie basse du motif de l'Agneau Pascal couché sur le livre aux sept sceaux. Le pignon est couronné d'une croix fleuronnée. Les façades latérales sont percées de baies trilobées comportant des vitaux.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, concernant une grande famille locale et un artiste sculpteur du Montreuillois, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.
La municipalité ayant exprimé son vœu de voir cet édifice réhabilité, la présente fiche de prescription permettra de guider une éventuelle restauration.



CHAPELLE FUNERAIRE
Cimetière,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale A 200.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES OU RETABLIS :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, pierre)
- L'ensemble des décors : les armes des Guizelin, les motifs de l'Agneau Pascal, croix fleuronnée, vitaux, l'autel …

peuvent être ENVISAGES :

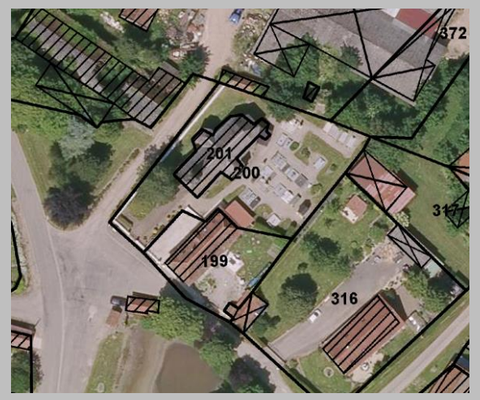
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Les percements gagneront en authenticité si l'on évite l'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels des maçonneries par d'autres d'aspect différent
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

QL-2 Marie-Ecole
Rue de la Mairie,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale A 199.
QL-pl-Mairie

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Mairie-école







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

La mairie actuelle a été bâtie en 1859 et a servi d'école à la commune. Elle fut construite sur l'emplacement de l'ancienne école du début du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

L'édifice possède en rez-de-chaussée un logement pour l'instituteur : une salle de classe, deux chambres, un fournil, deux chambres en mansardes dans le grenier, deux préaux dans l'avant-cour, bûcher et cellier.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire coiffé d'un toit à croupes couvert de tuile.

Matériaux

Mairie-école élevée en pierre blanche du pays proprement taillée sur le parement extérieur seulement, avec un mortier de chaux et sable du pays. Ornementation : cordons sous la toiture et reliant les linteaux des fenêtres sur l'ensemble de l'édifice.

Façades et percements

Bâtiment percé de plusieurs grandes baies en plein cintre. Combles éclairés d'une lucarne de toit à deux pans et de châssis de toit.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



Mairie-école
Rue de la Mairie,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale A 199.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- La toiture à croupes
- Les différentes baies en plein cintre

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des châssis de toit et de la lucarne actuels par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

QL-3 MAISON
12 rue Principale,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale A 141.
QL-rp12-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis en bordure de voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Longère élevée en torchis chaulé. Toiture asymétrique couverte de tuile : à croupes d'un seul côté. L'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets. Une extrémité de la longère comporte des parties cimentées. Pignons protégés de bardeaux de bois posés à clin.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de quatre baies et d'une porte d'entrée. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
12 rue Principale,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale A 141.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La toiture asymétrique

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le retrait des parties cimentées
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

QL-4 Château
20 rue Principale,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale A 148.
QL-rp20-Château

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Château







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Il est bâti au cœur du village, parallèlement à la rue, sur le versant du vallon dans le quel le village s'est implanté. Le parc est entouré par un mur de clôture surmonté d'une grille. Selon Roger Rodière, il remplace un château plus ancien bâti plus au sud.

Château construit par le chevalier Edmond Louis de Guizelin en 1831 sur les plans de l'architecte Bernamont de Guînes. Ce petit château au parti simple et à l'ornementation dépouillée évoque davantage une demeure de plaisance campagnarde qu'une résidence permanente.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

- Ce château se compose d'un corps de bâtiment de plan rectangulaire à deux niveaux d'élévation, prolongé à gauche par un pavillon, et flanqué d'une tour d'escalier de plan carré sur sa façade arrière. Ces deux éléments ont été ajoutés à la construction d'origine par l'architecte hesdinois Clovis Normand en 1866.
- Dépendances : Le château est associé à un ensemble de bâtiments au nord, composé de trois ailes disposées autour d'une tour carrée. L'aile parallèle à la rue est occupée par la maison du gardien. Cette construction qui jouxte le portail donnant accès au parc. Cette construction se compose de deux habitations jumelles, liées par un petit bâtiment surmonté d'un pigeonnier.

Matériaux

- Un cordon horizontal de pierre divise la façade. Un fronton triangulaire percé d'un oculus domine l'avant-corps légèrement saillant. Les maçonneries de brique autrefois couverte d'un enduit supportent un toit à croupes couvert d'ardoises éclairé par deux tabliers côté rue. La tour est coiffée d'une toiture à quatre pans.
- Dépendances élevées en brique sur un soubassement de silex. Elles sont couvertes de tuiles mécaniques. Ornementation : modénatures de briques sous forme d'un bandeau au niveau du pignon.

Façades et percements

- La façade principale du corps de bâtiment rectangulaire est percée de douze baies rectangulaires disposées symétriquement. L'axe central est composé d'une porte à linteau droit surmonté d'une baie.
- Dépendances percées de fenêtres à encadrements en saillie du mur surmontées d'un arc en mitre.

INTERET

En tant que demeure de plaisance campagnarde, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



Château
20 rue Principale,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale A 148.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, pierre, ardoise)
- L'ordonnance de la façade du château
- Les différentes dépendances
- Le pigeonnier
- Le puits à manivelle

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées,

évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

QL-5 FERMETTE
8 rue Principale,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale A 169.
QL-rp28-Maisons

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis de plan en U dotée d'édifices rectangulaire.

Volumétrie

Fermette constituée d'une longère prolongée d'une dépendance et de deux dépendances en retour. Cour fermée d'un muret et de pilastres en brique.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement récent en fausse pierre. Toiture en bâtière couverte de tuile.
- Dépendances élevées en torchis chaulé et protégées de bardeaux de bois posés à clin au niveau des pignons. Façade d'une dépendance sur cour élevée en brique. Toitures en bâtière couvertes de tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de cinq fenêtres aux volets à trois barres, peints en blanc, et d'une porte d'entrée vitrée. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendances percées de différentes ouvertures telles que des portes à deux vantaux superposés, des portes de grenier au niveau des pignons des dépendances.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
8 rue Principale,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale A 169.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, brique, tuile)
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

QL-6 FERMETTE
9 rue de la Serre,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale A 158.
QL-rs9-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis de plan en U.

Volumétrie

Fermette constituée d'une longère et de deux dépendances en retour dont une est prolongée d'une autre dépendance en bordure de voie.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement cimenté. Toiture à croupes couverte de tuile comportant une cheminée. Façade arrière dotée d'un édifice en appentis élevé en brique.
- Dépendances élevées en torchis chaulé sur un soubassement en silex et protégées de bardeaux de bois posés à clin au niveau des pignons. Toitures en bâtière.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de trois fenêtres et d'une porte d'entrée vitrée. Absence de symétrie. Combles éclairés sur la façade arrière par une lucarne à deux pans, de trois fenêtres de toit de type Vélux et d'un pignon comportant une baie.
- Dépendances percées de différentes ouvertures telles que des portes en bois plein et des portes de chargement charretier au niveau de la dépendance sur rue.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural

en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
9 rue de la Serre,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale A 158.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, brique, tuile)
- La toiture à croupes de la longère
- Les différents percements des dépendances

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble

Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

-



Rumilly, son important patrimoine religieux

PRESENTATION GENERALE

Rumilly forme ***un village noyau en vallée de l'Aa, avec un écart à l'est*** (Le Houvoy)***, et un hameau sur le plateau nord*** (Beaussart), où se dressait jusqu'à la Révolution un château. Comme ses voisines de la haute vallée de l'Aa, Rumilly compte encore de nombreuses prairies en cœur de bourg. Elle se démarque par une persistance notable de chemins anciens longeant la rive gauche de l'Aa et reliant la vallée au hameau de Beaussart sur le plateau.

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe, comme en témoignent quelques éléments épars aux formes typiques (longère, longère à fronton central, maison à étage). C'est dans ***la rue de la Huberderie*** que se sont le mieux conservés les bâtiments en torchis et en craie.

Rumilly a gardé deux témoins principaux de son activité économique passée : un de ses trois ***moulins***, dans un cadre paysager préservé, ainsi que sa ***gare*** située sur la ligne d'intérêt local Aire-Berck ayant fonctionné des années 1892 à 1950.

La commune possède ***un patrimoine religieux important, bien entretenu*** : une église, une chapelle de hameau, un ancien prieuré, 4 calvaires, une niche, un oratoire.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION et la CHAPELLE DE BEAUSSART** existant déjà au début du XVIIe (petite église de hameau comme celle de Gournay à Verchocq) font partie des **petits édifices religieux à clocher-mur typiques de la haute vallée de l'Aa** (voir Aix-en-Ergny, Ergny, la chapelle Beaussart)

~ **La FERME du PRIEURE** érigée en craie taillée au XVIIIe siècle, est à rapprocher des rares bâtis monastiques du pays (voir ferme de l'abbesse à Humbert).

~ **Le QUILLIER traditionnel à 9 quilles, est équipé d'une rampe**, véritable curiosité locale, unique cas relevé dans le pays.

~ **Il serait intéressant de valoriser LE RESEAU DE SENTES** qui jalonne la commune, multipliant les communications entre vallée et plateau, et depuis lesquelles s'offrent de beaux panoramas.

DES TENDANCES A INVERSER EN MATIERE DE RESTAURATION :

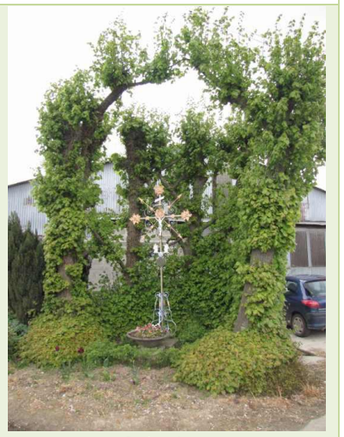
~ ***Un style inapproprié :*** un artisan local a mis au goût du jour des constructions dont les façades sont en pierres non taillées, de teinte blanche à ocre. Bien qu'esthétique, ce type de matériau et d'appareil irrégulier semble importé d'ailleurs et n'a pas figure d'authenticité ici.

~ ***Des couleurs inattendues :*** des rénovations aux couleurs très vives jurent dans le paysage, en particulier celles appliquées en partie à l'ancienne gare, impactantes dans le panorama. La mairie (ancienne gare) de Beussent a certes été restaurée avec ce type de couleurs mais dans une ordonnance qui respecte et valorise les lignes du bâtiment.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Local incendie	RD132		Ancien local incendie en brique ayant perdu sa porte, couvert d'une toiture en bâtière. Plusieurs de ces édicules ont été conservés sur le pays (Hucqueliers, Rollez à Verchocq, voire Preures ?).	 RU-RD132-Local incendie
Civil	Mairie-École	Rue de la Vallée de l'Aa	43	Mairie-école type de la IIIe République, en brique (enduite), montrant une partie à grandes baies, celle de la classe, dictée par le courant hygiéniste de l'époque. École de 1844, agrandie en 1864, puis en 1886 par Ronfort et Decaux.	 RU-rVall-Mairie-école
Civil	Quillier	Impasse de l'Église		Quillier avec rampe pour remonter la boule. Cas unique dans l'ancien canton d'Hucqueliers.	 RU-Impeg-Quillier
Commémoratif	Monument aux morts	Cimetière		Monument aux morts de type en obélisque, le plus commun en milieu rural. Inauguré le 26 juin 1921.	 RU-Monumort
Domestique	Ferme	Rue de la Huberderie	18	Longère en torchis sur solin en silex percée sur rue, accolée à une maison en brique blanchie. En cours de restauration en février 2019.	 RU-rHub18-Ferme
Domestique	Ferme	Rue de la Huberderie	20	Grange en torchis sur rue, et grange en bardage bois sur solin de silex.	 RU-rHub20-Ferme
Domestique	Ferme	Rue de la Huberderie		Logis en craie taillée sur solin en silex, avec corniche en pierre, dont le prolongement a été restauré en parpaing et brique. Ancienne habitation désaffectée.	 RU-rHub-Ferme

Domestique	Ferme	Rue de la Vallée de l'Aa	68	Imposant logis à étage en brique en fond de cour, avec dépendances, daté par fers d'ancrage 1877.	 RU-rVall68-Ferme	Domestique	Maison	Rue de la Vallée de l'Aa	8	Villa avec avant-corps, toiture à demi-croupe, niche à la Vierge, cartouche dénominatif. Typique des années 1930.	 RU-rVall08-Villa
Domestique	Ferme	Rue de la Vallée de l'Aa, angle avec impasse de l'Église	56	Ferme en brique blanchie aux dépendances hautes fermant la cour. L'une à angle rond impasse de l'Église.	 RU-rVall56-Ferme	Domestique	Maison	RD 132, rue de Beaussart	2	Longère en brique aux huisseries grises rénovées, frise en crémaillère, dépendances en brique sur rue.	 RU-BEAU-RD132-02-Maison
Domestique	Grange	Beaussart, allée du Grand Puits	2	Grange en angle de rue avec angle à pan coupé en bardage bois posé à clins.	 RU-BEAU-AllPuits02-Grange	Domestique	Maison	Beaussart, rue de la Chapelle	14	Maison en brique blanchie, toiture à croupes, encadrements de baies harpés, frise à crémaillère	 RU-BEAU-rChap14-Maison
						Domestique	Maison	Beaussart, rue de la Chapelle	18	Maison en brique à pignon central des années 1930, et toiture à demi-croupe, frise en gouttes, fer d'ancrage.	 RU-BEAU-rChap18-Maison
Domestique	Grange	Beaussart, rue de l'Entre deux Bois		Grange en bardage bois posé à clin sur solin de brique, coyau.	 RU-BEAU-rEdB-Grange						
Domestique	Grange	RD132		Grange en bardage bois et solin de brique… La peinture violine du solin et vert pomme de la pompe sont d'un gout très discutable.	 RU-RD132-Grange	Domestique	Maison	Rue de la Vallée de l'Aa	53bis	Maison à étage en brique sur rue, toiture à croupes.	 RU-rVall53bis-Maison

Domestique	Pignon	Beaussart, rue de la Chapelle	4	Pignon en brique daté de 1905 par cartouche.	 RU-BEAU-rChap04-Pignon
Économique	Gare	RD132		Ancienne gare sur la ligne d'intérêt local Aire-Berck. Bâtiment type des gares rurales à étage avec halle aux marchandises datant de 1892. Altération : choix des peintures côté rivière discutable. La façade laissée nue de l'autre côté est bien plus esthétique.	 RU-RD132-Gare
Économique	Moulin à eau	Allée du Houvoy	Fond d'impasse	Ferme à logis de plain-pied en brique blanchie en fond de cour, accolé à un grand bâtiment à gauche en brique, aux baies à linteaux droits en ciment, donnant sur l'Aa. Ancien moulin à eau de Rumilly. Moulin démoli et rebâti en 1865.	 RU-AllHouv-Moulin
Religieux	Calvaire	Beaussart, Rue de la Chapelle, angle avec la rue de l'Entre deux Bois		Croix en béton	 RU-BEAU-rChap-Calvaire
Religieux	Calvaire	RD132, rue de Beaussart		Calvaire avec croix en béton avec accès à degrés.	 RU-BEAU-RD132-Calvaire
Religieux	Calvaire	Rue du Houvoy, angle avec rue de la Vallée de l'Aa		Calvaire en fer forgé bien entretenu de la famille Fournier, entouré de tilleuls en rideau.	 RU-rHouv-Calvaire
Religieux	Calvaire	Rue de la Huberderie, angle avec rue de la Vallée de l'Aa		Calvaire en béton sur socle pyramidal entouré d'une clôture en béton ajourée. Calvaire Pollart-Decomtes.	 RU-rHub-Calvaire

Religieux	Chapelle à Jésus Flagellé	Beaussart, RD 132 dite Rue de Beaussart	Autrefois entouré de 4 tilleuls, le bâtiment élevé en 1725, en pierre blanche sur solin en silex, assez vaste pour y célébrer la messe, présente un clocher-mur en brique, dont la cloche date de 1760. Nef éclairée par deux fenêtres latérales et chevet à trois pans. Quatre pilastres en façade s'élèvent jusqu'au cordon qui marque la base du pignon. Quelques pierres demeurent d'un projet de sculpture. La date de 1766 gravée sur la pierre centrale est celle d'une restauration : un retable en pierre polychrome daté du XVIIe est scellé dans le mur intérieur du chevet, composé d'une niche aux décors d'angelots, de fleurs et de volutes, avec en couronnement un fronton brisé au cartouche portant la palme des martyrs et le fouet de la flagellation. Au centre, statue du Christ aux liens, en chêne polychrome, de même époque. Remaniements modernes : le campanile en brique renfermant la cloche de 1760 et deux contreforts aux angles occidentaux.	 RU-BEAU-RD132-Chapelle	Religieux	Église Notre-Dame-de-l'Assomption			Église rurale rebâtie en 1663, avec un clocher-mur (ou campenard) doté d'une cloche seulement.	 RU-Eglise
					Religieux	Ferme du Prieuré	Allée du Prieuré		Site de l'ancien prieuré fondé au XIIe siècle, qui dépendait de l'abbaye de Cluny, disparu à la Révolution. En 1725, existaient encore la chapelle et les bâtiments conventuels. Les bâtiments actuels sont ceux de la ferme du prieuré. Bâtiment à étage en craie taillée aux petites baies cintrées, solin en silex, toiture en bâtière, contreforté à droite (restauration), accolé à gauche d'un bâtiment plus récent en brique blanchie, aux linteaux de fenêtres droits. Établi dans une pâture fermée à droite par une longue grange en torchis à rénover.	 RU-AllPri-Ferme du Prieuré
					Religieux	Niche Sainte Madeleine	Allée des Madeleines	6	Niche aménagée dans un mur en ciment avec statue de Sainte Madeleine.	 RU-AllMad-06-Niche
					Religieux	Oratoire à la Vierge	Allée du Prieuré		Un oratoire fut érigé en 1958, par la famille Pollart en l'honneur de la Vierge suite à une guérison.	 RU-AllPri-Oratoire

RU-1 Moulin à eau
Allée du Houvoy,
62560 Rumilly.
Parcelle cadastrale ZE 278.
RU-AllHouv-Moulin

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Moulin à eau







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dès le Néolithique, l'Homme utilise la meule pour broyer ses aliments, mais il faut attendre l'Antiquité pour que les premiers moulins à eau apparaissent. Les abbayes contribuent à leur développement à partir du VIe siècle et durant tout le Moyen Âge. Les meuniers produisent de la farine, huile, tan, mais les moulins sont aussi mis au service de la guerre avec le fer blanc et la poudre aux temps modernes. Après la Révolution, moulins et cours d'eau n'appartenant plus aux puissants, la meunerie prend son essor, elle se perfectionne au fil des révolutions industrielles, et se diversifie. A la veille de la Grande Guerre des moulins se font aussi scieries, ou usines à électricité. Devenus obsolètes après les années 1950, concurrencés par les usines, les moulins ont acquis un caractère patrimonial qui mérite d'être sauvegardé.

Moulin démoli et rebâti en 1865.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Ferme à logis de plain-pied en brique blanchie en fond de cour, accolé à un grand bâtiment à gauche en brique, aux baies à linteaux droits en ciment, donnant sur l'Aa.

Matériaux

Bâtiments élevés en brique couverts de toit en bâtière.

Façades et percements

Édifice percé de plusieurs baies aux linteaux droits en ciments pour le bâtiment à étage et aux linteaux cintrés pour le logis. Combles non-éclairés.

INTERET

En tant que construction caractéristique des moulins à eau, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



Moulin à eau
Allée du Houvoy,
62560 Rumilly.
Parcelle cadastrale ZE 278.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis l'espace public.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les différentes ouvertures

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- La restauration des palettes de la roue
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

RU-2 CHAPELLE
Rue de Beaussart,
62560 Rumilly.
Parcelle cadastrale A 281.
RU-BEAU-RD132-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle à Jésus Flagellé







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Autrefois entouré de 4 tilleuls, le bâtiment élevé en 1725, se compose d'un clocher-mur et s'achève par un chevet à trois pans. Chapelle assez vaste pour y célébrer la messe, présentant un clocher-mur, dont la cloche date de 1760.

Matériaux

Élevée en pierre blanche sur un soubassement de silex. Le toit est couvert d'ardoise. Elle présente un clocher-mur en brique. Quatre pilastres en façade s'élèvent jusqu'au cordon qui marque la base du pignon.

Remaniements modernes : le campanile en brique renfermant la cloche de 1760 et deux contreforts aux angles occidentaux.

La date de 1766 gravée sur la pierre centrale est celle d'une restauration : un retable en pierre polychrome daté du XVIIe est scellé dans le mur intérieur du chevet, composé d'une niche aux décors d'angelots, de fleurs et de volutes, avec en couronnement un fronton brisé au cartouche portant la palme des martyrs et le fouet de la flagellation. Au centre, statue du Christ aux liens, en chêne polychrome, de même époque.

Façades et percements

Façade d'accueil percée d'une porte cintrée. Nef éclairée par deux fenêtres latérales.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



CHAPELLE
Rue de Beaussart,
62560 Rumilly.
Parcelle cadastrale A 281.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, pierre, silex, ardoise)
- La clocher-mur
- Les différents percements
- La toiture en ardoise

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

RU-3 GARE
Rue de Beaussart,
62650 Rumilly.
Parcelle cadastrale B 504.
RU-RD132-Gare

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Ancienne Gare en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le dernier quart du XIXe siècle voit la construction de lignes d'intérêt local de chemin de fer. Ces lignes vont ouvrir le territoire au marché extérieur, favoriser le commerce, mais aussi l'export de matières premières permettant le développement des carrières notamment. Les gares sont bâties sur un modèle type, en brique, composées de deux bâtiments accolés, l'un à étage, l'autre en rez-de-chaussée. Caractéristique de ces constructions, les linteaux des fenêtres sont faits de poutrelles métalliques peintes et ornés de roses.

Ancienne gare sur la ligne d'intérêt local Aire-Berck. Bâtiment type des gares rurales à étage avec halle aux marchandises datant de 1892.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice à étage rythmé de trois travées, accolé d'un coté à un petit édifice de plain-pied et de l'autre côté par un appentis.

Volumétrie

Ensemble de bâtiments de plan rectangulaire coiffé de toits en bâtière dont un appentis. Tous couverts de tuile.

Matériaux

Édifices élevés en brique enduite et/ou peinte en orange au niveau des baies.

Façades et percements

Façade d'accueil de la gare percée de plusieurs baies dotées de linteaux métalliques avec de roses. Combles éclairés au niveau du pignon.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle type des gares, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



Gare
Rue de Beaussart,
62650 Rumilly.
Parcelle cadastrale B 504.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les linteaux métalliques des baies

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le retrait de l'enduit et des couleurs de la façade d'accueil afin de laisser la brique nue comme l'arrière de l'édifice.
- La suppression du péristyle d'entrée dont le style est étranger au type de bâti, ou son remplacement par une marquise plus discrète.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

RU-4 VILLA
8 rue de la Vallée de l'Aa,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale B 149.
RU-rVall08-Villa

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La maison de style balnéaire (1920-1950) est un dérivé de la maison bourgeoise en brique. Ce style architectural se distingue par l'emploi de pignons sur rue (un ou deux), qui peuvent être couverts de toitures en demi-croupe, et aux frontons ornés de lambrequins en bois ou d'éléments de charpente apparente décoratifs, sur consoles. Les frontons peuvent aussi être peints de façon à imiter un assemblage en pans de bois. Par ailleurs, de grandes fenêtres en plein cintre sont aussi des marqueurs de ce style balnéaire, la largeur des baies étant destinée à l'origine à faire entrer la lumière et à profiter en bord de mer du panorama.

DESCRIPTION GENERALE

Villa en retrait de la voie.

Volumétrie

Edifice composé d'un avant-corps, coiffé d'un toit à demi-croupe et prolongé de deux édifices en appentis.

Matériaux

Villa élevée en brique enduite de ciment. Ornementation : chainage harpés et encadrements des baies en saillie du mur et cartouche dénominatif.

Façades et percements

Façade d'accueil de la villa percée de baies aux linteaux droits, d'un bow-window au niveau de l'avant-corps possédant une petite toiture à trois pans et d'une niche dédiée à la Vierge.

INTERET

En tant que construction caractéristique des maisons de style balnéaire, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



VILLA
8 rue de la Vallée de l'Aa,
62650 Quilen.
Parcelle cadastrale B 149.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible les matériaux et leur appareillage (enduit ciment, tuile)
- L'ordonnance de la façade et ses décors

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

RU-5 FERME
56 rue de la Vallée de l'Aa
62650 Rumilly.
Parcelle cadastrale B 175.
RU-rVall56-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Ferme en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme en brique à l'angle de la rue de la Vallée de l'Aa, et de l'impasse de l'Église.

Volumétrie

Ensemble d'édifices de plan rectangulaire comportant logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée.

Matériaux

Édifices élevés en brique blanchie sur un soubassement peint en rouge sauf le logis a été rénové avec une brique plus récente. Une dépendance comporte un angle rond. L'entrée est marquée par un pilastre en brique.

Façades et percements

Les dépendances sont percées de plusieurs ouvertures dont des portes à deux vantaux superposés et des portes de grenier sur rue. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
56 rue de la Vallée de l'Aa,
62650 Rumilly.
Parcelle cadastrale B 175.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'angle rond d'une dépendance ainsi que les différentes ouvertures

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

RU-6 MAIRIE ECOLE
43 rue de la Vallée de l'Aa,
62650 Rumilly.
Parcelle cadastrale B 117.
RU-rVall-Mairie-école

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Mairie école







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

DESCRIPTION GENERALE

École de 1844, agrandie en 1864, puis en 1886 par Ronfort et Decaux.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire composé d'un avant-corps en façade pignon puis d'une partie dotée d'une lucarne de toit pendante et enfin d'une partie de plain-pied aux larges baies abritant les salles de classe.

Matériaux

Ensemble élevé en brique enduite et coiffé de plusieurs toits en bâtière couvert d'ardoise. La partie aux larges baies est doté de petits contreforts rythmant les différentes travées.

Façades et percements

Façade d'accueil du bâtiment éclairée de plusieurs baies cintrées dont de larges baies. Combles éclairés d'une lucarne de toit pendante et de châssis de toit.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



Mairie École
43 rue de la Vallée de la l'Aa,
62650 Rumilly
Parcelle cadastrale B 117.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les larges baies identifiant la classe
- La lucarne de toit pendante
- Les baies cintrées

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes et châssis de toit actuels par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques



Saint-Michel-sous-Bois, à la naissance du Bras de Bronne

PRESENTATION GENERALE

Saint-Michel-sous-Bois forme ***un village rue avec deux hameaux : l'un à l'est sur le plateau*** (Hénoville)***, l'autre dans la vallée à l'ouest vers Humbert*** (Etreuille) ***où nait le Bras de Bronne.***

Situé dans une vallée écartée et donc peu exposée au renouvellement urbain, le village compte ***de nombreuses fermes en torchis ayant conservé leurs caractéristiques traditionnelles*** (volets à trois barres, fenêtres à deux ouvrants de trois carreaux et à linteaux droit ou cintrés, portes à deux battants et imposte vitrée, toitures asymétriques, coyau…).

La récente disparition de la ferme des Hospices de Montreuil qui se situait face à la place du village incite cependant à la vigilance. La vallée voisine de l'Embryenne connait de nombreuses disparitions de fermettes en torchis depuis 4 ans.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-MICHEL** se compose d'une nef et d'un chœur de longueur équivalente élevés à des époques différentes. C'est un édifice modeste bâti en moellons de craie et silex.

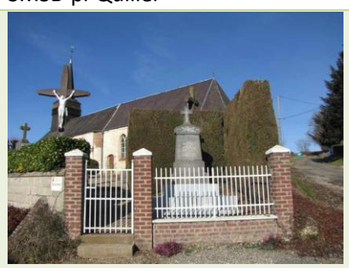
~ **Les FERMETTES** EN TORCHIS présentent des variantes d'implantation selon le relief, la position par rapport au soleil, aux pluies et aux vents dominants.

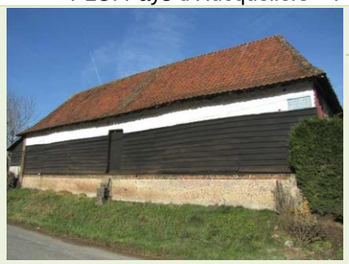
~ **Quelques MAISONS EN BRIQUE A ETAGE** avec toiture en pavillon sont recensées à Hénoville dont l'une datée des années 1830. Leur construction montre l'attractivité de ce hameau situé sur un axe fréquenté menant de Montreuil à Fruges et Saint-Omer. L'une d'elles est une ancienne brasserie et forge qui voyait passer 120 chevaux par an au début du XXe siècle.

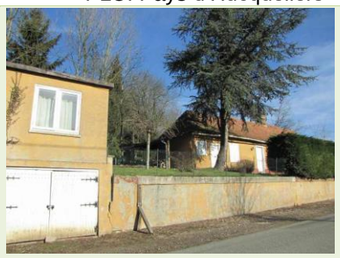
~ **Deux QUILLIERS** témoignent du maintien de la pratique du jeu traditionnel à 9 quilles. L'un est situé sur la place du village ceinte d'arbres taillés en rideau à l'image des anciennes places du jeu de paume.

~ **La MAIRIE et ancienne école** est une construction typique des années 1950 à toiture monopente, courante dans le secteur hucquelois (Beussent, Clenleu, Campagne-lès-Boulonnais)

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Mairie			Mairie, ancienne école, construction typique des années 1950 avec son toit monopente et sa façade vitrée.	 SMSB-Mairie
Civil	Quillier	Salle des fêtes		Quillier traditionnel à 9 daches situé devant la Salle des Fêtes.	 SMSB-sf-Quillier
Civil	Quillier	Place		Quillier traditionnel à 9 daches, situé sur une placette en cœur de bourg, ceint d'arbres taillés en rideau à l'image des anciennes places du jeu de paume.	 SMSB-pl-Quilier
Commémoratif	Monument aux morts	Cimetière		Monument aux morts de type obélisque surmonté d'une croix. Marbrier : Dechamps de Fruges.	 SMSB-MM

Domestique	Ferme	Rue principale	25	Étables brique et bardage bois, grange avec silex, brique, bardage bois et torchis, longère volets verts. Plaque de cocher ayant conservé ses couleurs d'origine.	 SMSB-rp25-Ferme
Domestique	Ferme	Etreuille, rue Principale	4	Dépendance à pans de bois et brique et autre en bardage bois et brique	 SMSB-ET-rp4-Ferme
Domestique	Ferme	Etreuille, route de Quilen	5	Longère torchis, volet à trois barres, 6 carreaux et chartil et dépendance torchis et bardage bois au sommet	 SMSB-ET-rq5-Ferme
Domestique	Ferme	Etreuille, route de Quilen	7	Longère torchis et dépendances briques	 SMSB-ET-rq7-Ferme
Domestique	Ferme	Hénoville, route d'Embry	2	Maison à étage en brique, toit en pavillon. Dépendance à gauche, anciennement atelier de maréchal-ferrant.	 SMSB-HN-re2-Ferme
Domestique	Ferme	Hénoville, route de Rumilly		Ferme de 1836. Logis à étage, dépendances en bardage bois	 SMSB-HN-rr-Ferme 1836
Domestique	Ferme	Rue principale	46	Longère sur rue, même toit que le porche et une petite dépendance perpendiculaire à la rue, soubassement jaune, niche bois avec une statue vierge à l'enfant	 SMSB-rp46-Ferme
Domestique	Ferme	Rue principale	58	Étables en torchis sous un toit en appentis	 SMSB-rp58-Ferme
Domestique	Ferme	Rue principale	59	Étables en briques avec baies en demi-lune, dépendances en brique. Plaque de cocher peinte en blanc.	 SMSB-rp59-Ferme
Domestique	Fermette	Rue principale	28	Longère sur rue avec niche en bois.	 SMSB-rp28-Maison

Domestique	Fermette	Rue principale	29	Longère d'enduit jaune, toiture à croupes	 SMSB-rp29-Maison
Domestique	Hangar	Hénoville, sn		Hangar en brique coiffé d'un toit en bâtière	 SMSB-HN-sn-Hangar
Domestique	Maison	Etreuille, route de Quilen	6	Petite longère, dépendance en retour bardage bois	 SMSB-ET-rq6-Maison
Domestique	Maison	Hénoville, rue de Fruges	2	Maison de plain-pied à décor de briques en losange et cordons	 SMSB-HN-rf2-Maison
Domestique	Maison	Hénoville, rue Principale	5	Maison à étage en brique, toit en pavillon, épis de faîtage	 SMSB-HN-rp5-Maison

Domestique	Maison	Rue de l'église		Fermette en U, dépendances en bardage bois, torchis.	 SMSB-reg-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	35	Maison et dépendances en torchis, soubassement en brique	 SMSB-rp35-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	56	Maison asymétrique, bardage bois au sommet du pignon. Altération : pignon en parpaing.	 SMSB-rp56-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	34	Maison en brique aux baies cintrées, longeant la voie publique.	 SMSH-rp34-Maison
Domestique	Maisons	Rue du Plouy	1	2 maisons mitoyennes de type longère percées de fenêtres à 6 carreaux, volets à 3 barres.	 SMSB-rpl1-Maisons

Domestique	Puits	Etreuille, route de Quilen	Puits à manivelle de plan carré maçonné. L'ensemble est surmonté d'une charpente couverte de tuiles en bâtière.	 SMSB-ET-rq-Puits
Religieux	Calvaire	Cimetière	Calvaire de cimetière avec Christ en croix	 SMSB-cim-Calvaire
Religieux	Calvaire	Cimetière	Croix en fer forgé	 SMSB-cim-Calvaire 2
Religieux	Calvaire	Rue principale	Croix en fer forgé avec une inscription	 SMSB-rp-Calvaire
Religieux	Église Saint-Michel	Rue de l'Église	Petite église typique des modestes paroisses rurales, élevée en craie et silex, avec un clocheton assis sur le pignon occidental de la nef. Ce pignon est précédé de deux arbres palissés formant un rideau. Cette pratique est fréquente dans les vallées voisines (Lebiez).	 SMSB-Eglise

SMSB-1 FERMETTE
5 route de Quilen,
62650 Saint-Michel-sous-Bois.
Parcelle cadastrale B 475.
SMSB-ET-rq5-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis implantée dans le prolongement d'un chemin, elle-même prolongée d'une dépendance. Fermette possédant également un chartil et une dépendance non-accolés à la longère en torchis et protégé de bardeaux de bois posés à clin.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire coiffé d'un toit asymétrique : en bâtière d'un côté et à croupe de l'autre prolongé par un appentis.

Matériaux

Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint. Solives apparentes. Toit comprenant une cheminée en brique. Les deux dépendances aux extrémités de la longère sont protégées de bardeaux de bois posés à clin.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de cinq fenêtres cintrées à six carreaux aux volets à trois barres aux huisseries blanches et vertes et d'une porte d'entrée à imposte. Absence de symétrie. Grenier éclairé de multiples ouvertures.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
5 route de Quilen,
62650 Saint-Michel-sous-Bois.
Parcelle cadastrale B 475.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'absence de symétrie de la façade d'accueil
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres
- La toiture asymétrique du logis

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

SMB-2 FERMETTE
7 route de Quilen,
62650 Saint-Michel-sous-Bois.
Parcelle cadastrale B 322.
SMSB-ET-rq7-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis comprenant une longère et des dépendances implantées autour d'une cour fermée.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire coiffés de toit en bâtière couvert de tuile.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en bleu. Solives apparentes. Toit comprenant deux cheminées en brique.
- Dépendances certaines élevées en torchis chaulé avec un coyau débordant, d'autres en brique et protégées de bardeaux de bois posés à clin.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de quatre fenêtres à six carreaux aux volets à trois barres aux huisseries bleues et de plusieurs portes. Absence de symétrie. Grenier éclairé de multiples ouvertures.
- Dépendances aveugles sur rue et éclairées de portes à deux vantaux sur cour et de fenêtres à huit carreaux.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
7 route de Quilen,
62650 Saint-Michel-sous-Bois.
Parcelle cadastrale B 322.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes (logis et dépendance) et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La façade asymétrique de la longère
- Le coyau débordant d'une dépendance

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

SMB-3 FERME
Route d'Embry,
Hénoville,
62650 Saint-Michel-sous-Bois.
Parcelle cadastrale A 252.
SMSB-HN-re2-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique





Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La généralisation de l'usage de la brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle renouvelle non seulement le modèle rural de la fermette, mais installe un modèle de la maison bourgeoise à étage, s'inscrivant dans un cadre chronologique qui va globalement des années 1850 à 1950. Elle apparaît aussi bien dans les bourgs qu'en campagne. L'essor d'une bourgeoisie commerçante au XIXe siècle amène ces maisons bourgeoises à se développer. Les murs intégralement élevés en brique montrent un appareillage à la française. L'ornementation est variée malgré cet unique matériau. Elle exploite la géométrie de la brique pour créer des motifs en saillie.

Maison à étage accolée à une dépendance abritant anciennement l'atelier de maréchal ferrant.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage perpendiculaire à la voie accolée à une dépendance.

Volumétrie

Edifice à étage de plan rectangulaire coiffé d'un toit en pavillon couvert d'ardoise.

Matériaux

Maison à étage élevée en brique. Ornementation : frise en denticule sous la toiture, encadrements des baies en saillie du mur et cordons blancs.

Façades et percements

Façade arrière de la maison percée de baies cintrées à huit carreaux. Combles éclairés de châssis de toit.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle de la maison bourgeoise à étage, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
Route d'Embry,
Hénoville,
62650 Saint-Michel-sous-Bois.
Parcelle cadastrale A 252.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, ardoise)
- Le toit à croupes
- Les baies à imposte à petits carreaux

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des châssis de toit par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

SMB-4 FERMETTE
Rue de l'Église,
62650 Saint-Michel-sous-Bois.
Parcelle cadastrale B 56.
SMSB-reg-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette de plan en U implantée en bordure de voie.

Volumétrie

Ensemble d'édifices composés d'une longère et de deux dépendances en retour.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Toiture à croupes couverte de tuile comprenant une cheminée en brique.
- Dépendances élevées en torchis chaulé sur un soubassement en silex et protégées de bardeaux de bois posés à clin peints en noir.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de plusieurs fenêtres et portes. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendances percées de portes à deux vantaux superposés, de portes de chargement charretier et de portes à grenier au niveau des pignons.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
Rue de l'Église,
62650 Saint-Michel-sous-Bois.
Parcelle cadastrale B 56.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le plan en U

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

SMB-5 MAISON
35 rue Principale,
62650 Saint-Michel-sous-Bois.
Parcelle cadastrale B 60.
SMSB-rp35-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison en torchis







Clichés 2012

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en torchis de plan en L.

Volumétrie

Édifice en L prolongé d'une dépendance et accompagné de deux autres non-accolées.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en noir. Toiture en bâtière comprenant deux cheminées.
- Dépendances élevées en torchis chaulé sur un soubassement en brique, parfois protégées de bardeaux de bois posés à clin au niveau des pignons.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de quatre fenêtres aux volets à trois barres et d'une porte d'entrée vitrée comprenant un volet. Absence de symétrie. Combles non-éclairés.
- Dépendances percées de plusieurs portes en bois plein et de portes à chargement charretier.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
35 rue Principale,
62650 Saint-Michel-sous-Bois.
Parcelle cadastrale B 60.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, bois, tuile)
- Les baies à petits carreaux ainsi que leurs volets à trois barres

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Verchocq, son château et son important patrimoine religieux

PRESENTATION GENERALE

Verchocq forme ***un village rue en fond de vallée de l'Aa, avec sur le plateau, de part et d'autre de la route de crête, trois hameaux*** (Gournay, Rollez, Val du Fresne).

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe, sous forme de longères ou maisons à étage en cœur de bourg. Quelques-unes portent le millésime 1868, datant de la reconstruction après l'incendie de 1862.

La craie est absente des logis et dépendances du bâti domestique (excepté le château), mais contrairement aux communes plus en amont le long de l'Aa, il demeure ici une série de ***fermettes traditionnelles en torchis***, certaines rénovées, d'autres à l'abandon.

Le ***moulin*** à eau et la ***gare*** ainsi que d'anciens cafés rappellent une activité économique du bourg avant la Seconde Guerre mondiale.

La commune au territoire étendu possède ***un patrimoine religieux important*** avec 2 églises, 7 chapelles, 9 calvaires et une niche, formant un panel intéressant des constructions motivées par la dévotion rurale des XIXe et XXe siècles.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-MARTIN** fait partie des édifices gothiques en pierre du XVe forts remaniés aux temps modernes (comme Hucqueliers). Son état sanitaire reste préoccupant.

~ **Le CHATEAU est un rare exemple de demeure rurale monumentale rebâtie très peu de temps après la Révolution, et mis à la mode néoclassique un siècle plus tard.**

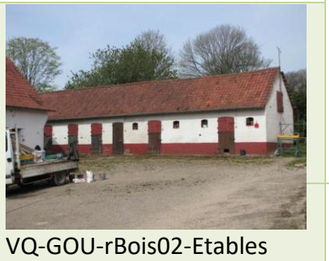
~ **La CHAPELLE de GOURNAY,** élevée en pierre au XVIIIe, est un rare témoin de style néoclassique dans le pays. Son porche est similaire à celui de l'église Saint-Martin refait à la même époque.

~ **Le MOULIN à EAU,** grande bâtisse implantée le long de l'Aa témoigne de l'importance de la meunerie jusqu'au milieu du XXe siècle.

~ **À noter que les cressonnières sont implantées sur L'ANCIEN CHATEAU DE VERCHOCQ, des seigneurs de Framezelles, attesté aux XIVe et XVe siècles, potentiel site archéologique donc.**

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

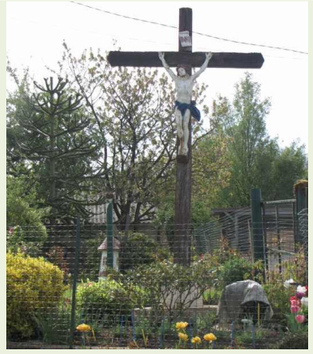
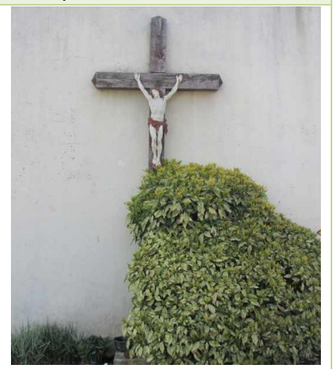
TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	École	Rollez, rue des Vaudons	28-30	École de Rollez, années 50, vitrée et toit en monopente. Logement de l'instituteur reconverti en habitation privée.	 VQ-Rollez-rVau28-30-Ecole
Civil	École	Rue principale	72	Mairie des années 1950-1960 ; extension des classes vers 1990 dans le style années 50 ; médiathèque récente.	 VQ-rp72-Mairie-école-médiathèque
Civil	Local incendie	Rollez, rue de l'Église	Devant le 3	Local incendie en brique blanchie, frises en gouttes et crémaillère en mur gouttereaux, modillons en façade.	 VQ-Rollez-reg03-Local incendie
Commémoratif	Monument aux morts	Rue de l'Église, à l'angle du cimetière		En obélisque, type le plus fréquent des communes rurales, en bord de cimetière.	 VQ-Rollez-reg-Monumort

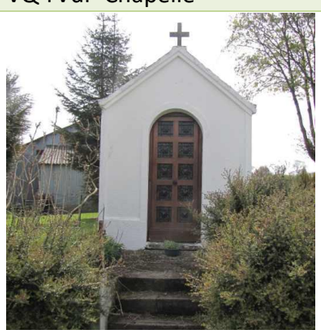
Domestique	Château	Rue du Château	1	Bâti vers 1810 par Georges Malet de Coupigny, propriété du Comte Fortuné Malet de Coupigny en 1889-90, qui possède aussi le château de Courset. Puis la propriété passe aux de la Gorce en 1907. Churchill en fait son QG pendant 18 mois durant la Grande Guerre. Le style néoclassique du château de Verchocq est réaffirmé au début du XXe siècle, par un architecte boulonnais nommé Poilly, un immense fronton vient prendre place au centre de la façade, surplombant un perron monumental auquel on accède par un escalier à double volée. Une tour est ajoutée ultérieurement terminant une aile. Une pâture et une pépinière ont d'abord laissé place à un bois de promenade et des allées sinueuses, avant que l'ensemble du parc soit revu par un architecte paysagiste de Paris, B. Bohn, au début du XXe siècle.	  VQ-rcha01-Château
Domestique	Dépendance	Rue principale	9	Dépendance en brique avec portes à double vantail et lucarne-pigeonnier pendante, en fond de cour.	 VQ-rp09-Dépendance
Domestique	Étables	Gournay, rue du Bois	2	Étables en brique blanchie, en fond de cour, fermette en fond d'impasse.	 VQ-GOU-rBois02-Etables
Domestique	Ferme	Rue de la Carnoye	1	Ferme à cour carrée comprenant logis à étage et dépendances en brique, faitière à bourrelets.	 VQ-rCar01-Ferme
Domestique	Fermette	Gournay, rue des Vaudons	1	Longère en torchis, baies à 6 carreaux, porte à imposte, pignon en brique.	 VQ-GOU-rVau01-Fermette
Domestique	Fermette	Rue de Bas	10	Longère rénovée (enduite, baies à linteaux ciment), avec dépendance en retour. Volumes conservé et toiture asymétrique avec faitière à bourrelets (en croupe à l'ouest). Dépendance en brique sur rue abattue.	 VQ-rBas10-Fermette
Domestique	Fermette	Rue de Bas	14	Deux longs corps de dépendances, l'une percée de deux baies sur rue, en torchis et bois, pignon en brique, coyau, solive apparente ; l'autre longeant une rue en angle, en torchis sur solin de brique, faitière à bourrelets. Logis en fond de cour rénové.	 VQ-rbas14-Fermette
Domestique	Fermette	Rue de Gournay	?	Fermette à l'abandon montrant une dépendance en brique accolée à un logis formant un angle, percé de baies à 6 carreaux, en ruines. Altération : en ruines.	 VQ-rGou-Fermette

Domestique	Fermette	Rollez, rue des Vaudons	32	Fermette en torchis sur solin de brique passé au coaltar, baies à 6 carreaux, volets à trois barres et fléaux, porte à deux ouvrants et imposte vitrée, faitière à bourrelets. Altération : en ruines.	 VQ-Rollez-rVau32-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	11	Longère en torchis, pignons en brique, coyau, faitière à bourrelets, porte à imposte vitrée, baies à 6 carreaux. **EN VOIE DE DEMOLITION EN 2019.**	 VQ-rp11-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	30	Fermette à l'abandon. Logis en fond de cour herbacée, en torchis, baies à 6 carreaux, clés de fenêtres. Dépendances en retour. Altération : dépendance au toit crevé.	 VQ-rp30-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	41	Corps de logis en brique rénové en retrait de la voie prolongé par un porche couvert, dépendance en brique en retour à gauche prolongé sur rue par un chalet (gîte).	 VQ-rp41-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	43	Longère en brique peinte en blanc, en retrait de la voie. Grange haute en retour indépendante, partie en torchis, partie en parpaing, au pignon en brique daté par cartouche de 1893.	 VQ-rp43-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	44	Fermette en torchis abandonnée à la végétation, en ruines.	 VQ-rp44-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	54	Fermette composée d'une longère en fond de cour prolongée par une dépendance à clapier et pigeonnier, porte vitrée à ferronnerie, fenêtres à impostes, puis étables en brique en retour à gauche, et grange en torchis et bardage bois sur solin de brique, à droite.	 VQ-rp54-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	58	Longère rénovée aux baies moulurées et linteaux à lambrequins en fonde de cour. Grange en brique sur rue.	 VQ-rp58-Fermette
Domestique	Fermette	Rue principale	74	Fermette composée d'un logis rénové en fond de cour, d'un corps de dépendances en brique sur rue intégrant une tourelle carrée de pigeonnier. Cartouche 1856 au pilier d'entrée.	 VQ-rp74-Fermette
Domestique	Grange	Chemin perdu	1	Grange haute en brique sur rue.	 VQ-cheper01-Grange

Domestique	Grange	Gournay, rue de la Chapelle	4	Grange haute sur rue en bardage bois posé à clin sur solin de brique (pignon cimenté).	 VQ-GOU-rChap04-Grange
Domestique	Grange	Rue principale	36	Grange haute en torchis sur un haut solin de brique, bardage bois posé à clin en pignon sur rue, faitière à bourrelets.	 VQ-rp36-Grange
Domestique	Maison	Gournay, rue de Payelleville (RD 126)	14	Maison à étage avec porte cochère, façade en gravillon lavé, sur rue.	 VQ-GOU-rPay14-Maison
Domestique	Maison	Rue de Bas		Maison à étage en brique, toiture à croupes, façade arrière et pignons aveugles.	 VQ-rbas-Maison
Domestique	Maison	Rollez, rue de l'Église	3	Maison de plan carré en brique blanchie, sur rue. Ancienne école ?	 VQ-Rollez-reg03-Maison
Domestique	Maison	Rollez, rue de l'Église	4	Maison en brique prolongée par une longère en torchis avec faitière à bourrelets. Curieux assemblage.	 VQ-Rollez-reg04-Maison
Domestique	Maison	Rollez, rue des Vaudons	13	Maison en brique blanchie, avec pilastres à redents, frises de gouttes.	 VQ-Rollez-rVau13-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	23	Ancien commerce à pan coupé. Logis en brique blanchie, corniche à trois degrés, encadrements des baies en ressaut.	 VQ-rp23-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	37	Maison en brique blanchie, avec pignon central peu élevé, frises en crémaillère.	 VQ-rp37-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	42	Longère en brique blanchie, frises à crémaillère et modillons, chainage d'angle, avec dépendances en retour à gauche.	 VQ-rp42-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	45	Maison en brique à étage en retrait de la voie	 VQ-rp45-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	47	Maison à volumes importants à étage, toitures à croupes, linteaux droits épais type années 50-60, piliers ronds séparant des baies placées en angle.	 VQ-rp47-Maison

Domestique	Maison	Rue principale	52	Maison des années 1950-70, lucarne rampante, porte en angle de façade, solin en appareil irrégulier.	 VQ-rp52-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	53	Maison à étage en brique sur solin surélevé, accolé à un bâtiment plus ancien en craie taillée sur damier de grès et silex.	 VQ-rp53-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	55	Maison à étage en brique peinte en blanc sur rue, au dos de laquelle est accolée une grange en bardage bois sur solin de brique	 VQ-rp55-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	67	Longère sur rue en brique blanchie et craie taillée. Datée par cartouche en façade. Porche en anse de panier.	 VQ-rp67-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	69	Longère en brique datée par ancres en façade sur rue : 1868.	 VQ-rp69-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	77	Patronage Jeanne d'Arc	 VQ-rp77-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	78	Longère en brique sur rue, cartouche de 1868.	 VQ-rp78-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	86	Logis de ferme et son porche couvert sur rue, montrant la présence de murs en torchis.	 VQ-rp86-Maison
Domestique	Maison	Rue principale	88	Longère en brique enduite couverte d'un toit mansardé à lucarnes rentrantes. Terrasson en fibrociment, brisis en ardoise.	 VQ-rp88-Maison
Domestique	Maison	Rollez, rue des Vaudons	14	Maison à pignon central des années 1930. Grange en bardage bois sur rue.	 VQ-Rollez-rVau14-Maison
Domestique	Maisons	Aérodrome route de Val du Frêne		Maisons passives en bois, à toitures en monopente ou cintrées en bois.	 VQ-rVdF-Aérodrome
Domestique	Puits	Gournay, rue de la Chapelle	9	Puits à manivelle maçonné à l'entrée d'une cour, derrière la chapelle privée.	 VQ-GOU-rChap19-Chapelle et puits

Religieux	Calvaire	Route de Payelleville (RD 126) et rue de Coupelle-Vieille (RD 149)	Angle	Calvaire en fer très simple dont le pied est fixé au muret. Implanté en 1936.	 VQ-GOU-rPay-RD 149-Calvaire
Religieux	Calvaire	Route de Payelleville (RD 126) et rue des Vaudons			 VQ-GOU-rPay-rVau-Calvaire
Religieux	Calvaire	Fasque, rue de Bas	Face au 1	Calvaire avec massif fleuri dans l'entrée sur rue d'une propriété privée. Emplacement de l'ancien calvaire d'Artois marquant une limite territoriale avec le Boulonnais, mentionné encore en 1780.	 VQ-rBas01-Calvaire
Religieux	Calvaire	Rollez, rue des Vaudons		Calvaire en fer forgé. Le premier fut érigé au début du XIXe par la famille Dewamin. Restauré en 1905. De 1850 à 1925, les habitants de Rollez se réunissaient ici pour les feux de la Saint-Jean, dans cet ancien verger.	 VQ-Rollez-rVau-Calvaire
Religieux	Calvaire	Rue principale	15	Calvaire en fer forgé fleurdelysé, accessible par un escalier en haut d'un talus.	 VQ-rp15-Calvaire
Religieux	Calvaire	Rue principale, angle formé avec la rue de la Salle des Fêtes	76	Calvaire en bois adossé au pignon de la Salle des fêtes. Implanté en 1852 pour marquer l'arrêt de l'incendie ayant détruit 10 maisons.	 VQ-rp76-Calvaire
Religieux	Calvaire	Fasque, rue principale	Entrée du village	Entouré d'une haie taillée, croix en béton avec motifs incrustés de céramique. Érigé en 1919.	 VQ-rpFasque-Calvaire
Religieux	Calvaire	Route de Val du Frêne		Calvaire en béton entouré de chaines de chantier, implanté en 1911.	 VQ-rVdF-Calvaire

Religieux	Chapelle Notre-Dame-de-Miséricorde	Gournay, rue de la Chapelle	Bâtie en pierre dans le style néoclassique, en 1778 par Omer Titelouze, en remplacement d'une autre en ruine.	 VQ-GOU-rChap-Chapelle
Religieux	Chapelle Notre-Dame-des-Sept-Grâces	Rue de la Carnoye, angle avec la rue principale	Similaire à la chapelle Saint-Liévin du Val du Frêne : en brique blanchie avec frontispice surmonté d'une croix, et porte à ferronnerie.	 VQ-rp-rCar-Chapelle
Religieux	Chapelle Sainte-Thérèse ou Saint-Liévin	Val-du-Frêne, rue principale	Chapelle en brique blanchie à frontispice et porte vitrée à ferronnerie. Elle fut restaurée en 1930.	 VQ-rVdF-Chapelle
Religieux	Chapelle Saint-Pierre dite Noël	Route de Val-du-Frêne	Chapelle en brique aux murs enduits et toiture de béton. En ruine, elle fut rétablie en 1962.	 VQ-rVdF01-Chapelle
Religieux	Église Notre-Dame-de-l'Immaculée Conception	Rollez, rue de l'Église	Église de hameau bâtie en brique en 1858, dotée d'un clocheton en charpente et ardoise assis sur le pignon occidental.	 VQ-Rollez-Eglise
Religieux	Église Saint-Martin	Rue principale	Église du XVe siècle composée d'une nef qui a perdu son collatéral en 1635, d'un chœur et d'une chapelle au sud. Son portail néoclassique date du XVIIe.	 VQ-Eglise
Religieux	Niche à la Vierge	Rue principale	39 Niche aménagée dans un pignon en brique moderne.	 VQ-rp39-Niche

VQ-1 CHAPELLE
Rue de la Chapelle,
Gournay,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale B 617.
VQ-GOU-rChap-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle ND de la Miséricorde





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

Bâtie en pierre dans le style néoclassique, en 1778 par Omer Titelouze, en remplacement d'une précédente chapelle en ruine.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Chapelle composée d'un portail d'entrée dont le pignon est un wambergue et d'un chevet à trois pans. Ce pignon en wambergue est surmonté d'un fronton porté par des pilastres engagés. L'ensemble est surmonté d'un clocheton en charpente et orné d'une croix en fer forgé crucifère.

Matériaux

Élevée en pierre blanche sur un soubassement de brique et coiffée d'un toit en bâtière couvert de tuile ainsi que son clocheton.

Façades et percements

Chapelle éclairée par un portail d'entrée en plein cintre à imposte et de plusieurs baies latérales cintrées.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



CHAPELLE
Rue de la Chapelle,
Gournay,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale B 617.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, pierre, ardoise)
- La façade d'entrée néoclassique
- Les différentes ouvertures
- Le clocheton

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques

VQ-2 CHAPELLE
15 rue de Payelleville,
Gournay,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale C 868.
VQ-GOU-rPay15-Chapelle

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle ND des Larmes







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Érigés par la paroisse ou par des familles, ces éléments du petit patrimoine religieux sont motivés par la dévotion mais aussi dans le cas d'évènements heureux ou malheureux. On enlève des chapelles en mémoire de proches décédés, en remerciement pour une guérison ou pour avoir été épargné par la guerre et les bombardements, pour le retour de prisonniers. Elles sont le plus souvent bâties sur un plan rectangulaire, avec parfois une abside à pans coupés, et coiffées d'une toiture en bâtière.

Chapelle à la Vierge dite Notre-Dame-des-Larmes. Une chapelle existe à cet endroit depuis le XVIe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Chapelle incluse dans la façade d'une maison, porte à imposte bleue à ferronnerie.

Façades et percements

Façade d'accueil de la chapelle percée d'une porte en bois ajourée à imposte bleu.

INTERET

En tant que construction caractéristique du petit patrimoine religieux, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



CHAPELLE
15 rue Payelleville,
Gournay,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale C 868.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- La porte à imposte en bois et à claire-voie

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
  Sa suppression.

VQ-3 FERMETTE
1 rue des Vaudons,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale C 870.
VQ-GOU-rVau01-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en torchis







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis prolongée d'une dépendance.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire coiffés d'un toit en bâtière couvert de tuile comprenant deux cheminées.

Matériaux

Longère et dépendances élevées en torchis chaulé sur un soubassement peint en rouge. Pignon de la longère en brique.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de deux fenêtres à imposte et de trois portes à imposte. Absence de symétrie. Combles non-éclairés. Dépendance percée de plusieurs ouvertures.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
1 rue des Vaudons,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale C 870.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, brique, tuile)
- Les percements asymétriques de la façade, dont les baies à imposte

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

VQ-4 CHATEAU
1 rue du Château,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale E 125.
VQ-rcha01-Château

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Château







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Bâti vers 1810 par Georges Malet de Coupigny, propriété du Comte Fortuné Malet de Coupigny en 1889-90, qui possède aussi le château de Courset. Puis la propriété passe aux de la Gorce en 1907. Churchill en fait son QG pendant 18 mois durant la Grande Guerre.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Édifice à 4 étages plus combles, long de 12 travées avec un avant-corps central couronné par un fronton, avec terrasse et escalier à double volée, flanqué d'une aile sur trois niveaux, couverte en terrasse à balustrade, elle-même flanquée d'une tour. Deux escaliers latéraux donnent accès au premier étage, surmontés chacun d'un balcon à balustrade.

Matériaux

Brique, enduit de type Portland, ardoise.

Façades et percements

Alignement régulier de fenêtres sur l'intégralité de la façade, avec baies en plein cintre en rez-de-chaussée et au premier niveau du corps central, et baies réduites à l'attique.
Trois lucarnes de toit sur jardin. Cordons.

INTERET

Le style néoclassique du château de Verchocq est réaffirmé au début du XXe siècle, par un architecte boulonnais avec l'ajout de cet immense fronton surplombant un perron monumental. La tour fut ajoutée ultérieurement terminant une aile. Le château est un exemplaire unique en pays d'Hucqueliers de réaménagement de demeures monumentales sans style du début du XIXe en imposants bâtis chatelains à la fin du XIXe.



Château
1 rue du château,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale E 125.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, enduit type ciment de Portland, ardoise)
- La régularité des baies et leurs différences par niveau
- Les balcons, escaliers et balustrades
- L'aile et la tour.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le rafraichissement de l'enduit recouvrant les façades.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes actuelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux et à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques.
- Toute extension maçonnée au bâtiment déjà monumental (sauf construction basse de type serre).

VQ-5 Moulin à eau
Rue du Moulin,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale A 286.
VQ-rmou-Moulin

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Moulin à eau







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dès le Néolithique, l'Homme utilise la meule pour broyer ses aliments, mais il faut attendre l'Antiquité pour que les premiers moulins à eau apparaissent. Les abbayes contribuent à leur développement à partir du VIe siècle et durant tout le Moyen Âge. Les meuniers produisent de la farine, huile, tan, mais les moulins sont aussi mis au service de la guerre avec le fer blanc et la poudre aux temps modernes. Après la Révolution, moulins et cours d'eau n'appartenant plus aux puissants, la meunerie prend son essor, elle se perfectionne au fil des révolutions industrielles, et se diversifie. A la veille de la Grande Guerre des moulins se font aussi scieries, ou usines à électricité. Devenus obsolètes après les années 1950, concurrencés par les usines, les moulins ont acquis un caractère patrimonial qui mérite d'être sauvegardé.

Moulin existant déjà au XVIIIe siècle et reconstruit en 1863 par Malet de Coupigny. Cette grande bâtisse implantée le long de l'Aa témoigne de l'importance de la meunerie jusqu'au milieu du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Long bâtiment à étage coiffé d'une toiture en bâtière.

Matériaux

Bâtiment élevé en brique et coiffé d'un toit en bâtière couvert de tuile. Lambrequins sous la toiture. Façade d'accueil ornée de plusieurs ancres.

Façades et percements

Édifice percé de plusieurs baies à petits carreaux et aux linteaux droits. Combles éclairés de lucarnes à capucine à quatre carreaux. Absence de symétrie.

INTERET

En tant que construction caractéristique des moulins à eau, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



Moulin à eau
Rue du Moulin,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale A 286.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les lucarnes de toit à capucine
- Les baies à petits carreaux
- Les lambrequins

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- La restauration de la roue à palettes
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des lucarnes actuelles par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

VQ-6 Maison
47 rue Principale,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale B 1191.
VQ-rp47-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison années 50-60







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison à volumes importants à étage typique années 50-60.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Maison à volumes importants à étage compos » d'une partie carré à laquelle est accolé une deuxième partie en retour à l'arrière. Édifice coiffé de toits à croupes. Les deux parties sont accolées par un bâtiment de plain-pied surmonté d'un balcon avec balustrade.

Matériaux

Toiture à croupes couverte de tuile.

Façades et percements

Maison éclairée de plusieurs baies aux linteaux droits typique des années 1950-60. Piliers ronds séparant les baies placées en angle. L'arrière est doté d'une grande baie à imposte. Combles éclairés d'un châssis de toit.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle de maison des années 1950-60, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



Maison
47 rue Principale,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale B 1191.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur mise en œuvre (brique, béton, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les larges baies, leurs bandeaux, ainsi que les piliers ronds des baies
- Les toitures à croupes

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à préserver le type des verrières actuelles pour conserver l'authenticité de la construction.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement du châssis de toit actuel par des ouvrages maçonnés verticaux et trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

VQ-7 FERMETTE
54 rue Principale,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale A 343.
VQ-rp54-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis et brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis composée d'une longère en fond de cour prolongée par une dépendance à clapier et pigeonnier, d'étables en brique en retour à gauche de la longère et d'une grange.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire coiffés de toits en bâtière couverts de tuile.

Matériaux

- Longère élevée en torchis chaulé sur un soubassement peint en rouge.
- Étables élevées en brique blanchie sur un soubassement peint en rouge. Frise en crémaillère sous le toit. Pignon sur rue en brique.
- Granges élevées en torchis sur un soubassement en brique. Pignon cimenté.

Façades et percements

- Façade d'accueil de la longère percée de cinq fenêtres à six carreaux à imposte et d'une porte d'entrée vitrée à imposte. Absence de symétrie. Combles non-éclairés. Dépendance dans le prolongement de la longère percée d'une porte à deux vantaux superposés.
- Étables percées de portes en bois plein et de portes à deux vantaux superposés. Pignon doté d'une porte en tôle.
- Grange percée d'une porte de chargement charretier.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales.

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
54 rue Principale,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale A 343.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, bois, tuile)
- Les baies à imposte de la longère
- Les différentes ouvertures des dépendances

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le retrait des parties cimentées de la grange
- Le remplacement des portes en tôle par des portes en bois
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

VQ-8 MAISON
67 rue Principale,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale B 1205.
VQ-rp67-Maison

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère en brique et craie







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche. Cependant, le bâti rural fut ensuite élevé en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Maison datée de 1808, date inscrite sur un cartouche ornant la façade.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en brique et craie en bordure de voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire coiffé d'un toit en bâtière couvert de tuile comprenant une cheminée. Longère accolée à un porche en brique et en anse de panier.

Matériaux

Longère élevée en brique blanchie et en craie taillée à une extrémité sur un soubassement peint en bleu gris. Décor de la façade : frise en crémaillère sous le toit et un cordon au-dessus des baies.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de trois fenêtres remaniées (parties cimentées) et d'une porte d'entrée. Absence de symétrie. Combles éclairés de plusieurs châssis de toit.

INTERET

En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



MAISON
67 rue Principale,
62560 Verchocq.
Parcelle cadastrale B 1205.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (craie, brique, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le recouvrement (enduit, peinture) des parties cimentées au niveau des encadrements des fenêtres
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement des châssis de toit actuels par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Wicquinghem, un micro-bourg au patrimoine de brique

PRESENTATION GENERALE

Wicquinghem forme ***un village carrefour, avec un écart*** (La Bouloye).

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe. Il prend forme de longères en brique parfois blanchies, ou de maisons à étage étroites aux pièces traversantes. Mais le fleuron de ce bâti du XIXe reste cet immense logis de ferme à étage situé route du Catelet, avec ses ailes en appentis caractéristiques du milieu du XIXe.

Le torchis n'est plus guère présent, mis à part dans deux dépendances dont on espère qu'elles seront conservées (un fournil ? et de longues étables).

La commune a conservé son ancienne gare située sur la ligne d'intérêt local Aire-Berck ayant fonctionné des années 1892 à 1950.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-SYLVIN,** élevée et restaurée en pierre et brique entre le XVIe et le XIXe siècle, fait partie des édifices ruraux du pays montreuillois dotés d'un clocheton entre nef et chœur.

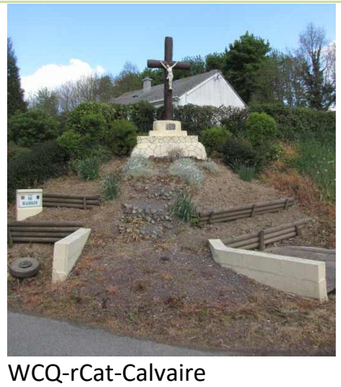
~ **Le grand corps de LOGIS DE FERME à étage avec appentis, et perron à double volée d'escaliers,** route du Catelet, semble en cours de restauration. L'ensemble mérite en effet d'être maintenu comme témoin des grandes propriétés foncières agricoles du XIXe.

~ **La MAIRIE-ECOLE** du XIXe siècle, est typique des années Jules Ferry et agrandie en 1911.

~ **La petite GARE avec sa halle aux marchandises** est bien conservée et garde la mémoire du tortillard qui sillonnait la campagne permettant d'alimenter les marchés ruraux, et servant aux sucreries.

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	Mairie-école	Rue d'Hucqueliers, angle avec route du Catelet	1	Mairie-école en brique à étage, agrandie en 1911 (extension millésimée)	 WCQ-rHuc01-Ecole mairie
Commémoratif	Monument aux morts	Cimetière, angle avec rue du Catelet		Colonne surmontée d'une croix. Inauguré le 20 novembre 1921. Marbier : Dechamps de Fruges.	 WCQ-rCat-Monumort
Domestique	Dépendance	Rue de l'Église	16	Petit édicule en torchis adossé à un logis. Fournil ?	 WCQ-reg16-Dépendance

Domestique	Étables	Rue du Moulin	5	Fermette en rénovation, étables en torchis avec pignon en brique. Logis perpendiculaire à la voie à droite, cimenté.	 WCQ-rMou05-Etables
Domestique	Ferme	Route du Catelet	?	Logis de ferme monumental en brique de 7 travées sur trois niveaux, accessible par un escalier à double volée, flanquée de deux ailes en appentis percées d'un oculus.	 WCQ-rCat-Ferme
Domestique	Fermette	Place de l'Église	?	Longère en brique en fond de pâture, Grange en torchis, bois et parpaing sur rue.	 WCQ-pleg-Fermette
Domestique	Fermette	Route du Catelet	7	Longère en brique blanchie rénovée, huisseries vert d'eau, baies élargies, avec en retour deux granges en bardage bois posé à clin.	 WCQ-rCat07-Fermette
Domestique	Maison	Route du Catelet	4	Maison en brique sur rue, peinture de rénovation grise et orange jurant dans l'environnement.	 WCQ-rCat04-Maison
Domestique	Maison	Route du Catelet	?	Maison en fond de cour couverte en pavillon d'ardoise, encadrements et chainage d'angle.	 WCQ-rCat-Maison
Domestique	Maison	Rue de l'Église	22	Maison en brique à étage étroite de type gare, perpendiculaire à la voie. Façade enduite, clés de fenêtre en bossage, frise en gouttes. Façade arrière aveugle.	 WCQ-reg22-Maison
Économique	Ancienne gare	Route du Catelet	en impasse	Bâtiment typique des gares rurales de la fin du XIXe : en brique trois travées un étage, peu large, linteaux métalliques.	 WCQ-rCat-Gare
Religieux	Calvaire	Route du Catelet, angle rue de la Bouloye		Calvaire avec croix en béton imitation bois, accès en haut d'un talus à l'angle de deux rues. Plaque illisible.	 WCQ-rCat-Calvaire

Religieux	Chapelle Notre-Dame-de-Lourdes	Route du Catelet	Bâtie en 1946 pour le retour des prisonniers.	 WCQ-rCat-Chapelle
Religieux	Église Saint-Sylvin	Rue du Catelet	Partie ancienne du XVIe siècle (nef) mais le reste rebâti entre 1849 et 1857 en brique.	 WCQ-pleg-Eglise

WCQ-1 FERME
33 rue du Catelet,
62650 Wicquinghem.
Parcelle cadastrale A 553.
WCQ-rCat-Ferme

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Logis en brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le grand corps de logis de ferme à étage avec appentis, et perron à double volée d'escaliers, route du Catelet, semble en cours de restauration. L'ensemble mérite en effet d'être maintenu comme témoin des grandes propriétés foncières agricoles du XIXe, même si ses dépendances anciennes fermant autrefois la cour ont disparu, remplacées par des hangars modernes.

DESCRIPTION GENERALE

Logis de ferme monumental en brique.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire accessible par un escalier à double volée comprenant trois niveaux et rythmé par sept travées. Logis flanqué de deux ailes en appentis.

Matériaux

Logis élevé en brique coiffé d'un toit à croupes couvert d'ardoise comprenant deux cheminées.

Façades et percements

Façade d'accueil du logis percée de cinq ouvertures au niveau du rez-de-chaussée, de six fenêtres à six carreaux et d'une porte d'entrée au deuxième niveau et de sept fenêtres à six carreaux au troisième niveau. Façade symétrique. Combles éclairés d'une lucarne de toit. Les appentis sont percés de baies à chaque niveau dont un oculus au dernier niveau.

INTERET

En tant que témoin des grandes propriétés foncières agricoles du XIXe, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERME
33 rue du Catelet,
62650 Wicquinghem.
Parcelle cadastrale A 553.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, ardoise)
- La façade symétrique
- Les appentis
- La toiture à croupes et l'implantation de ses cheminées

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

WCQ-2 GARE
Route du Catelet,
62650 Wicquinghem.
Parcelle cadastrale ZB 54.
WCQ-rCat-Gare

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Ancienne Gare en brique





Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le dernier quart du XIXe siècle voit la construction de lignes d'intérêt local de chemin de fer. Ces lignes vont ouvrir le territoire au marché extérieur, favoriser le commerce, mais aussi l'export de matières premières permettant le développement des carrières notamment. Les gares sont bâties sur un modèle type, en brique, composées de deux bâtiments accolés, l'un à étage, l'autre en rez-de-chaussée. Caractéristique de ces constructions, les linteaux des fenêtres sont faits de poutrelles métalliques peintes et ornés de roses.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice à étage rythmé de trois travées, accolé à un petit bâtiment de plain-pied.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire coiffé d'un toit en bâtière.

Matériaux

Édifice élevé en brique, enduite au niveau des baies et des chaînages des angles. Les baies sont retravaillées.

Façades et percements

Façade d'accueil de la gare percée de plusieurs baies dotées de linteaux métalliques. Combles éclairés au niveau du pignon et le petit édifice accolé posséde un châssis de toit.

INTERET

En tant que construction caractéristique du modèle type des gares, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



Gare
Route du Catelet,
62650 Wicquinghem.
Parcelle cadastrale ZB 54.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les linteaux métalliques des baies

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dar des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer d formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évi des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

WCQ-3 MAIRIE ECOLE
1 rue d'Hucqueliers,
62650 Wicquinghem.
Parcelle cadastrale A 301.
WCQ-rHuc01-Ecole mairie

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Mairie école brique







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La deuxième moitié du XIXe siècle voit apparaitre une troisième génération d'écoles, accueillant dès lors la mairie. C'est l'apogée démographique des communes, les classes sont nombreuses et impliquent donc des bâtiments importants. De plus, ceux-ci doivent répondre aux nouvelles exigences des lois hygiéniste. Ainsi, les fenêtres sont hautes, les hauteurs sous plafond également. Bâties en brique, elles comprennent de grands développements : étages, retours sur rue ou sur cour, dépendances. Leur forme peut aller du simple bâtiment à étage au grand « palais scolaire » ostentatoirement républicain.

Cette mairie-école du XIXe siècle, est typique des années Jules Ferry et agrandie en 1911.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble de plusieurs édifices en brique.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire. Deux bâtiments de plain-pied dont un plus élevé possède de larges baies indiquant les salles de classes. Bâtiments accolés à un édifice à étage, aujourd'hui abritant la mairie, lui-même accolé à d'autres édifices de plain-pied.

Matériaux

Ensemble élevé en brique et coiffé de plusieurs toits en bâtière. Le bâtiment à étage rythmé de trois travées est orné d'un décor en saillie du mur au niveau des baies grâce à des cordons et une frise en goutte.

Façades et percements

Façade d'accueil du bâtiment à étage éclairée de baies cintrées à imposte. Les larges baies sont rénovées et baissées. Combles non-éclairés.

INTERET

En tant que construction caractéristique des écoles de la IIIe République (1870-1914), il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



Mairie École
1 rue d'Hucqueliers,
62650 Wicquinghem.
Parcelle cadastrale A 301.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les larges baies identifiant l'ancienne classe
- L'ordonnance du bâtiment à étage

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble

Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques



Zoteux, son école et son presbytère atypiques

PRESENTATION GENERALE

Zoteux forme ***un village dont l'habitat se disperse en étoile à partir de plusieurs carrefours***.

L'habitat s'est largement renouvelé en brique de la fin du XIXe au milieu du XXe, témoins quelques longères en brique parfois blanchie, ou pavillons à étage servant de logis à quelques fermes. Le presbytère élevé aussi en brique possède une allure atypique et son fronton central laisse supposer une construction des années 1930, comme le logis de ferme situé en face daté de 1935.

Le ***manoir des Fauchelles*** élevé en brique et grès, constitue le plus ancien patrimoine bâti domestique de la commune, caractéristique des demeures nobles du début du XVIIe dans le pays.

Le torchis n'est plus présent que sur trois dépendances, mais l'on constate la présence de deux puissants bâtiments en craie taillée le long de la rue principale (un logis à étage et une longue grange aveugle sur rue).

La commune tire sa particularité de quelques curiosités : une ***cloche*** exposée sur la place publique, une ***mairie-école*** de style touquettois, unique en milieu rural, un ***calvaire des Sept Voies*** ayant alimenté la légende locale, ou encore deux ***mottes castrales*** rappelant la présence de seigneurs dès le Xe siècle à Zoteux.

PATRIMOINE REMARQUABLE & Observations

~ **L'EGLISE SAINT-PIERRE** est un édifice élevé du XVIe au XIXe siècle, dont la silhouette est typique des églises rurales du pays, avec son clocheton entre chœur et nef.

~ **La CLOCHE** descendue sur l'espace vert communal, entre la mairie-école et l'église, est une curiosité locale, ce type de patrimoine étant rarement exposé et valorisé.

~ **La MAIRIE-ECOLE,** est un cas unique dans le pays hucquelois du style moderne touquettois inventé par l'architecte Louis Quételard dans les années 1930.

~ **Le MANOIR des FAUCHELLES** présente un bel exemple de bâtisse élevée durant la Paix des Archiducs, au début du XVIIe, période de reconstruction des demeures nobles de la région après deux siècles de guerres.

~ **Le CALVAIRE des SEPT VOIES fait partie des curiosités de la commune,** très bien entretenu, il a conservé ses plaques directionnelles en fonte du début du XXe

CATALOGUE DES SITES D'INTERET PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET MEMORIAL

TYPE	SUJET	(HAMEAU), VOIE	N°	INTERET	PHOTOS
Civil	École	Place Saint-Pierre	12	École bâtie en 1935 par l'architecte Louis Quetelart dans le style touquettois moderne qu'il invente (larges baies, multiplication des toitures, tourelle, alliance de la brique et de l'enduit).	 ZO-pl12-Mairie-école
Civil	Quillier	Place Saint-Pierre		Le long de l'église, sur la voie publique.	 ZO-pl-Quillier
Commémoratif	Monument aux morts	Cimetière		Monument de type en obélisque surmonté d'une croix. Inauguré le 24 avril 1921.	 ZO-Eglise-Monumort
Domestique	Dépendances	Ruelle du Bout de dessous	31	Puits circulaire en brique, pigeonnier et grange en brique.	 ZO-rBout31-Dépendances
Domestique	Étables	Ruelle du Bout de dessous	74	Étables en bardage bois, au solin rouge et huisseries rouges.	 ZO-rBout74-Etables
Domestique	Ferme	Rue principale (RD343)	37	Ferme en brique dont le logis à fronton central est daté de 1935. Dépendances en craie taillée sur rue formant l'angle de la rue principale et de la ruelle des Correaux.	 ZO-rp37-Ferme
Domestique	Ferme	Rue principale (RD343)	39	Ferme à cour carrée avec grand corps de logis à étage en craie taillée.	 ZO-rp39-Ferme
Domestique	Ferme	Rue des Sept Voies	7	Ferme en brique sur solin de silex, avec fumière dans la cour. Pilastres d'entrée.	 ZO-r7Voies07-Ferme
Domestique	Ferme	Rue des Mortiers	22	Ferme à cour carrée dont l'entrée a conservé deux chasse-roues. Le corps de logis en brique à étage est daté de 1871. Bâtiments d'exploitation avec bardage bois.	 ZO-rMor22-Ferme

Domestique	Fermette	Ruelle du Bout de dessous	45	Longère en brique blanchie aux baies cintrées, avec grange en torchis en retour sur rue.	 ZO-rBout45-Fermette
Domestique	Fermette	Ruelle du Bout de dessous	37	Longère en brique à linteaux droits.	 ZO-rBout37-Fermette
Domestique	Fermette	Rue des Mortiers	21	Fermette en brique de façade enduite, percée de baies aux linteaux cintrés, en fond de cour. Pignon de dépendance sur rue en torchis et bardage bois.	 ZO-rMor21-Fermette
Domestique	Manoir	Rue des Fauchelles	18	Manoir des Fauchelles. Ancienne ferme seigneuriale n'ayant conservé que son logis en brique sur solin de grès, millésimé 1614 dans le fronton de brique qui surmonte sa porte cintrée en grès.	ZO-rFau18-Manoir
Domestique	Plaque de cocher	Rue des Fauchelles	26	Plaque de cocher en fonte	 ZO-rFau26-Plaque de cocher
Domestique	Motte castrale	Rue des Correaux		Motte castrale encore visible dans une pâture.	 ZO-rCor-Motte castrale
Domestique	Motte castrale	Rue des Mortiers		Motte castrale isolée dans un cadre boisé.	 ZO-rMor-Motte castrale
Religieux	Calvaire des Sept Voies	Carrefour de la Rue des Sept Voies		Calvaire érigé en 1824 au carrefour des Sept Voies qu'on a longtemps cru d'origine romaine, ce que l'archéologie n'a pu confirmer. Plaques en fonte indiquant les 7 directions, ayant remplacé les panneaux de bois d'origine.	 ZO-rSept-Calvaire
Religieux	Calvaire	Rue principale (RD343), angle de la place		Calvaire de cimetière	 ZO-rp-pl-Calvaire

Religieux	Chapelle Notre-Dame-des-Affligés	Rue du Stade	Chapelle en brique du XIXe siècle, avec décor en cul-de-bouteille au tympan.	 ZO-rStade-Chapelle
Religieux	Cloche	Place Saint-Pierre	Cloche descendue et exposée sur l'espace communal devant l'école.	 ZO-pl-Cloche
Religieux	Église Saint-Pierre	Rue principale (RD 343)	Édifice en pierre repris en brique, dont le chœur a été élevé vers 1500 et lambrissé au XIXe. La nef date de 1779, et le clocher a été rebâti en 1879 sur une fondation du XIIe siècle.	 ZO-rp-Eglise
Religieux	Presbytère	Rue principale (RD343)	2 Presbytère en brique, de plain-pied avec double lucarne à frontispice. Bâtiment original, atypique dans le panel des presbytères du pays. Possible restauration des années 1930 (fronton).	 ZO-rp02-Presbytère

ZO-1 Ecole-mairie
12 Place Saint Pierre,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale B 237.
ZO-pl12-Mairie-école

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil / Ecole-mairie







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

École bâtie en 1935 par l'architecte Louis Quetelart dans le style touquettois moderne qu'il invente.

DESCRIPTION GENERALE

Volumétrie

Édifice composé d'une première partie de plain-pied coiffée d'un toit à croupes accolée à un bâtiment à étage coiffé de la même manière, lui-même prolongé d'un long bâtiment aux larges baies dont une extrémité est composée d'une tourelle.

Matériaux

Édifice élevé en brique. Alliance entre la brique nue et la brique enduite blanchie. De nombreuses toitures coiffent cet édifice, elles sont le plus souvent à croupes.

Façades et percements

Façade d'accueil de l'école percée de multiples ouvertures à imposte, à petits carreaux et aux différents linteaux. Combles non-éclairés.

INTERET

En tant que construction de l'architecte Quetelart dans le style touquettois, il est important de préserver dans la mesure du possible ce bâti.



École-Mairie
12 Place Saint Pierre,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale B 237.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, enduit, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les différentes toitures
- L'ensemble des baies

peuvent être ENVISAGES :

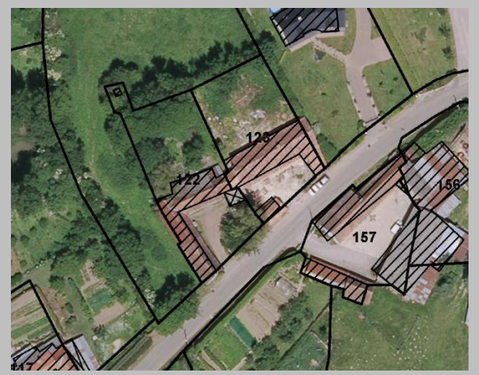
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes actuelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, à grandes sections pour les grandes baies, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes).

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ZO-2 FERMETTE
45 ruelle du Bout de Dessous,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale A 122.
ZO-rBout45-Fermette

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Fermette en torchis







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cet édifice est caractéristique de la maison rurale traditionnelle par excellence, bâtie à l'origine en torchis et pans de bois, sur un soubassement en silex, cailloux, ou brique, peint en noir, rouge, vert ou bleu gris. Dans la majorité des cas, les murs de torchis ont conservé leur chaulage, ce badigeon blanc élaboré à partir de chaux, d'argile et de sable de roche.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis de plan en U composée d'une longère en fond de cour et de deux dépendances en retour perpendiculaire à la voie.

Volumétrie

Édifices de plan rectangulaire coiffés d'un toit en bâtière couvert de tuile.

Matériaux

Longère et dépendances élevées en torchis chaulé. Pignon de la dépendance sur rue en parpaing.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de plusieurs baies cintrées et d'une porte d'entrée vitrée. Absence de symétrie. Combles non-éclairés. Dépendance percée de plusieurs ouvertures.

INTERET

Ce bâti traditionnel demeure fragile, le torchis réclamant un entretien régulier et souffrant des tempêtes hivernales. En tant que construction caractéristique du monde rural en voie de disparition, il apparait important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



FERMETTE
45 ruelle du Bout de Dessous,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale A 122.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les baies cintrées

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le remplacement du pignon en parpaing de la dépendance sur rue ou du moins sa mise en peinture.
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ZO-3 MOTTE CASTRALE
Rue des Correaux,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale B 153 ou 150.
ZO-rCor-Motte castrale

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

DESCRIPTION GENERALE

Une famille des Correaux (Correl), vassale de Bezinghem, paraît toutefois au XIIIe siècle.

INTERET

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.



MOTTE CASTRALE
Rue des Correaux,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale B 153 ou 150.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

ZO-4 MANOIR
18 rue des Fauchelles,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale B 379.
ZO-rFau18-Manoir

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Logis en brique et grès







Clichés 2017

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le manoir des Fauchelles présente un bel exemple de bâtisse élevée durant la Paix des Archiducs, au début du XVIIe, période de reconstruction des demeures nobles de la région après deux siècles de guerres. Il est daté de 1614, date inscrite dans le fronton de brique qui surmonte sa porte cintrée en grès.

DESCRIPTION GENERALE

Ancienne ferme seigneuriale n'ayant conservé que son logis en retrait de la voie.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire et de plain-pied.

Matériaux

Logis élevé en brique sur un soubassement en grès peint en noir dans sa partie inférieure. Toiture en bâtière couvert de tuile. Pignons en wambergue.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de plusieurs baies cintrées aux volets peints en bleu et d'une porte d'entrée en bois plein surmonté d'un encadrement en grès et d'un fronton. Absence de symétrie. Combles non-éclairés. Dépendance percée de plusieurs ouvertures.

INTERET

Le manoir des Fauchelles élevé en brique et grès, constitue le plus ancien patrimoine bâti domestique de la commune, caractéristique des demeures nobles du début du XVIIe dans le pays.



MANOIR
18 rue des Fauchelles,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale B 379.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Dans la mesure du possible, les matériaux et leur appareillage (brique, grès, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- Les différentes ouvertures dont les baies à petits carreaux

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

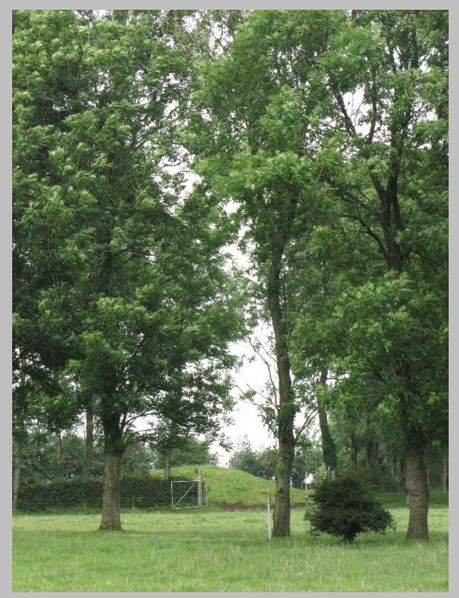
doivent être PROSCRITS :

- La pose de lucarnes de toit verticales qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

ZO-5 MOTTE CASTRALE
Rue des Mortiers,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale B 59.
ZO-rMor-Motte castrale

TYPOLOGIE :
Patrimoine archéologique / Motte castrale





Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Des châteaux en bois protégés de palissades ont été édifiés aux XIe-XIIe siècles, et parfois rebâtis en pierre sur le même site. Un donjon constituait le logis du seigneur, isolé par une première enceinte, ouvrant sur une deuxième plus importante qui réunissait la basse-cour avec ses paysans, ses dépendances agricoles et ses animaux.

DESCRIPTION GENERALE

Tertre de forme ovalaire de 28 m sur 26 m et d'une hauteur de 3 m. La seigneurie de Mortiers dépendait de celle de Bezinghem.

Un Hugues éponyme apparaît en 1189.

INTERET

En tant que témoin des premiers châteaux forts, il est important de préserver ce patrimoine archéologique.

-



MOTTE CASTRALE
Rue des Mortiers,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale B 59.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doit préserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son environnement naturel

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement non précédé d'investigations archéologiques

ZO-6 PRESBYTERE
2 rue des Mortiers,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale B 195.
ZO-rp02-Presbytère

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Maison en brique







Clichés 2016

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La construction des presbytères, à la charge des communes à partir de la Révolution, suit la même chronologie sur le XIXe siècle que les maires-écoles mais de façon plus normalisée, passant d'un type à rez-de-chaussée en torchis à un modèle de brique à étage. À partir des années 1840, la construction des presbytères prend les devants sur les futures constructions d'écoles en brique à étage. De trois ou cinq travées, les presbytères sont le plus souvent couverts d'une toiture en pavillon.

DESCRIPTION GENERALE

Bâtiment original, atypique dans le panel des presbytères du pays.

Volumétrie

Édifice de plan rectangulaire de plain-pied doté d'une double lucarne à frontispice éclairant les combles.

Matériaux

Longère élevée en brique sur un soubassement peint en bleu gris et coiffée d'un toit en bâtière. Pignon sur rue en silex. Ornementation de la façade d'accueil : encadrements des baies, cordons au-dessus des baies, chaînage harpé et fronton sculpté au niveau de la lucarne de toit.

Façades et percements

Façade d'accueil de la longère percée de cinq ouvertures aux linteaux droits. Façade symétrique. Combles éclairés d'une lucarne pendante à deux pans comprenant deux baies. Cette lucarne est une possible restauration des années 1930.

INTERET

En tant que construction atypique dans le panel des presbytères du pays, il est important de préserver dans la mesure du possible ce type de bâti.



PRESBYTERE
2 rue des Mortiers,
62650 Zoteux.
Parcelle cadastrale B 195.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale, sur les parties visibles depuis la voie publique.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, silex, tuile)
- L'ordonnance de la façade
- La lucarne de toit et son fronton sculpté

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries, s'il fait usage de matières plastiques, gagnera à s'inspirer des formes traditionnelles pour conserver l'authenticité de la construction (croisées de fenêtres à petits carreaux ou à impostes, portes d'entrée avec partie supérieure ou imposte vitrées, évitant des formes trop modernes). De même, l'installation de volets roulants gagnera en discrétion si les coffres sont intégrés dans la maçonnerie, ou lorsque cela n'est pas possible, s'ils sont masqués par des lambrequins.

doivent être PROSCRITS :

- Le remplacement de la lucarne actuelle par des ouvrages maçonnés trop imposants qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

AIX EN ERGNY

ALETTE

AVESNES-AU-MONT

BECOURT

BEUSSENT

BEZINGHEM

BIMONT

BOURTHES

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS

CLENLEU

ENQUIN-SUR-BAILLONS

ERGNY

HERLY

HUCQUELIERS

HUMBERT

MANINGHEM

PARENTY

PREURES

QUILEN

RUMILLY

SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS

VERCHOCQ

WICQUINGHEM

ZOTEUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'HUCQUELIERS

Enjeux

DIVERS ITES
ATELIER DES TERRITOIRES

Table des matières

ENJEUX MOBILITE **3**

SYNTHESE DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX : LE SCOT **5**

SYNTHESE DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX : LE SDAGE/SAGE **7**

SYNTHESE DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX : LE PGRI/PPRI **9**

SYNTHESE DEMOGRAPHIQUE **11**

SYNTHESE EQUIPEMENTS ET SERVICES **13**

SYNTHESE ECONOMIE **15**

SYNTHESE HABITAT **19**

SYNTHESE CONSOMMATION FONCIERE ET CAPACITE D'ACCUEIL DES DOCUMENTS D'URBANISE **22**

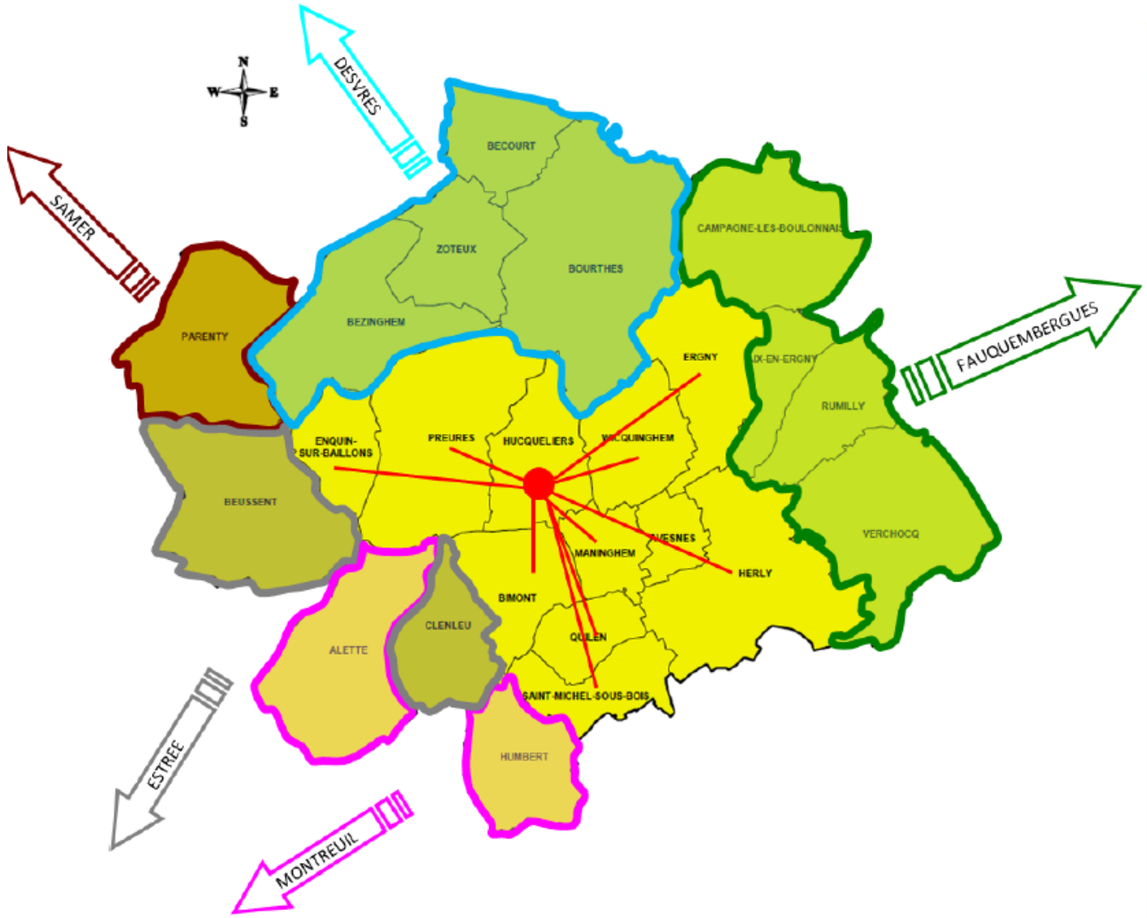
DIAGNOSTIC AGRICOLE **24**

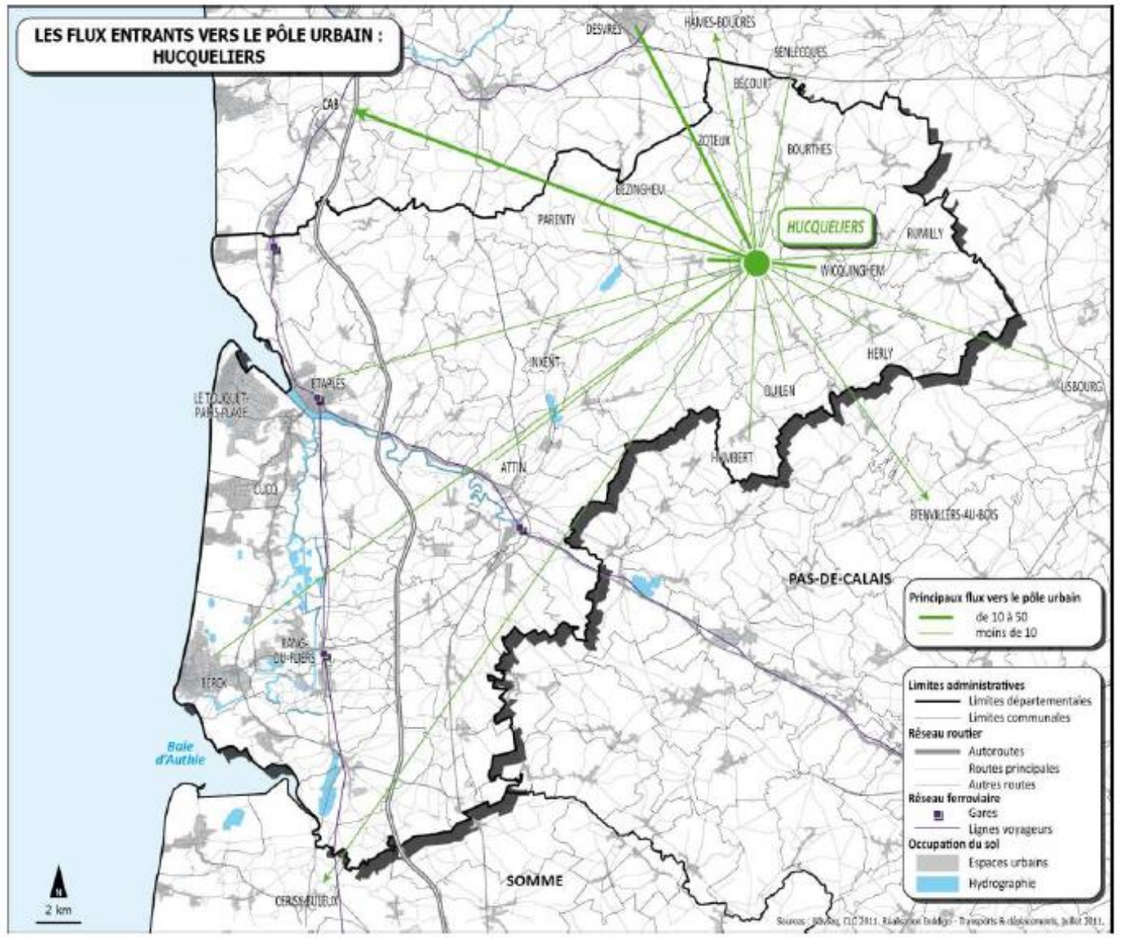
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL **28**

DIAGNOSTIC PAYSAGER **35**

DIAGNOSTIC MORPHOLOGIE URBAINE **38**

ENJEUX MOBILITE

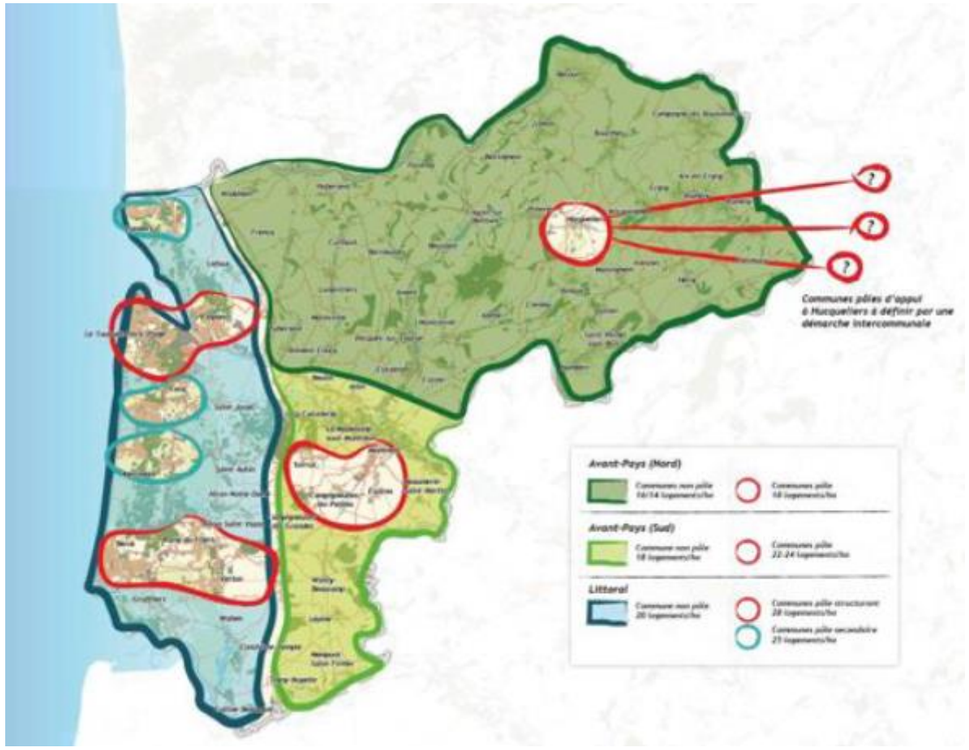




Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

DEPLACEMENTS ET MOBILITE Enjeux à relever dans le PLUI	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
➢ Favoriser une mobilité partagée : mettre en place des aires de co-voiturage ➢ Développer les modes doux à l'échelle communale en s'appuyant sur le réseau intercommunal ➢ Mettre en valeurs les points de départ des modes doux ➢ Favoriser les échanges avec les pôles touristiques	• Le territoire du PLUi est desservi par 3 axes principaux : - La RD 1498 qui traverse d'Est en Ouest le territoire de la communauté de communes - La RD 343 qui traverse du Nord au Sud le territoire de la communauté de communes - La RD 128 dessert la partie Nord-Est du territoire. • L'ensemble de ces départementales s'entrecroisent à Hucqueliers • Des liaisons douces (piéton et vélo) présentes à l'échelle intercommunale. • Une mobilité et des déplacements qui s'organisent vers un territoire plus élargi : des habitants qui travaillent sur les pôles limitrophes	• Peu de transports collectifs, pas de gare • Convergence du flux vers Hucqueliers

SYNTHESE DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX : LE SCOT du Montreuillois



Développement économique	objectifs emplois /20 ans	emplois dans l'enveloppe urbaine		emplois en extension	densité emplois /ha	ha
CC du Canton d'Hucqueliers (dont environ 10 ha en extension mixte résidentiel et artisanal)				300	18	17
CC du Montreuillois (dont + de 25 ha sur le Pôle Montreuillois)	8000	58%	4640	623	21	30
CC Terres et Mer d'Opale (dont Opalopolis)				1170	20	60
CC Opale Sud (dont Champs de Gretz hors résidentiel et équipement touristique de plein air)				1268	20	65
TOTAL				3360		172

	objectifs /20 ans	logements dans l'enveloppe urbaine		logements en extension	densité logt/ha	ha	
Pôle Hucqueliers (avec 2/3 communes d'appui ou pôles relais)	495	30%	149	347	18	19	
Pôle Montreuillois (Montreuil, Campigneulle Les Petites)	2030	15%	305	1726	25	69	
Pôle le Touquet/Etaples	2600	85%	2210	390	28	14	
Pôle Berck/Rang du Fliers-Verton	4100	70%	2870	1230	28	44	
LES PÔLES STRUCTURANTS	**9225**	**60%**	**5533**	**3692**	**25**	**146**	60% du développement
Pôles secondaires Terres et mer d'Opale (Camiers, Cuq, Merlimont)	3420	85%	2907	513	25	21	
Pôles d'appui Montreuillois (Ecuires, Sorrus, Campigneulles les grandes, Wally Beaucamp)	600	50%	300	300	23	13	
LES POLES SECONDAIRES OU D'APPUI	**4020**	**80%**	**3207**	**813**	**24**	**34**	26% du développement
communes rétrolittorales Terres et mer d'Opale	280	75%	210	70	20	4	
communes rétrolittorales Opale Sud	500	70%	350	150	20	7	
communes Montreuillois	550	60%	330	220	18	12	
Les communes rétrolittorales	**1330**	**67%**	**890**	**440**	**19**	**23**	9% du développement
communes rurales Terres et mer d'Opale	210	75%	158	53	15	12 *	
communes rurales du canton d'Hucqueliers	555	60%	333	222	15	15	
Les communes Rurales	**765**	**64%**	**491**	**275**	**15**	**26***	5% du développement
TOTAL	**15340**	**66%**	**10120**	**5219**	**24**	**229**	

* dont réserve de 8 ha / difficultés dans le tissu urbain

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX : SCOT du Montreuillois Enjeux à relever dans le PLUI

- Pour les communes non pôle de l'avant pays nord : 16 logements à l'hectare (pouvant être réduits à 14 logements à l'hectare sur justification, pour des raisons liées à la topographie et à la gestion des risques et des objectifs environnementaux),
- Pour les communes pôles du noyau d'Hucqueliers : 18 logements à l'hectare.

- Le PLUi prend le relais en évitant le mitage de ces espaces, en interdisant l'extension des hameaux, en organisant l'insertion paysagère des bâtiments agricoles, en assurant la protection des espaces végétaux caractéristiques…

- 495 logements en extensions sur 20 ans (dont 70% en extension)
- 300 emplois en extensions sur 20 ans (soit 17 ha maxi)

- Interdire l'extension des hameaux

- **Préserver et valoriser les ressources écologiques**

Le SCOT reconnaît les réservoirs de biodiversité majeurs qu'il convient de préserver et valoriser, et que le PLUi doit prendre en compte.
Le SCOT reconnaît et protège les autres espaces constitutifs de continuités écologiques
Préserver les corridors écologiques (des milieux terrestres et des milieux aquatiques) pour favoriser le bon fonctionnement environnemental
Le SCOT s'inscrit dans une démarche de renforcement de la nature en ville à travers la constitution de « trames vertes et bleues urbaines »

- **Gérer l'espace dans le cadre de ses spécificités littorales et rurales en intégrant également la gestion des risques**

Le SCOT a pour objectif de préserver un espace à vocation agricole fonctionnel et économiquement dynamique
Le SCOT souhaite assurer la vitalité des bourgs ruraux au travers d'un mode d'urbanisation adapté et en définissant des objectifs de population et de logements associés et maitrisés

- Le SCOT valorise également le paysage agricole en limitant son urbanisation et/ou en organisant son insertion paysagère

Le PLUi prend le relais en évitant le mitage de ces espaces, en interdisant l'extension des hameaux, en organisant l'insertion paysagère des bâtiments agricoles, en assurant la protection des espaces végétaux caractéristiques…

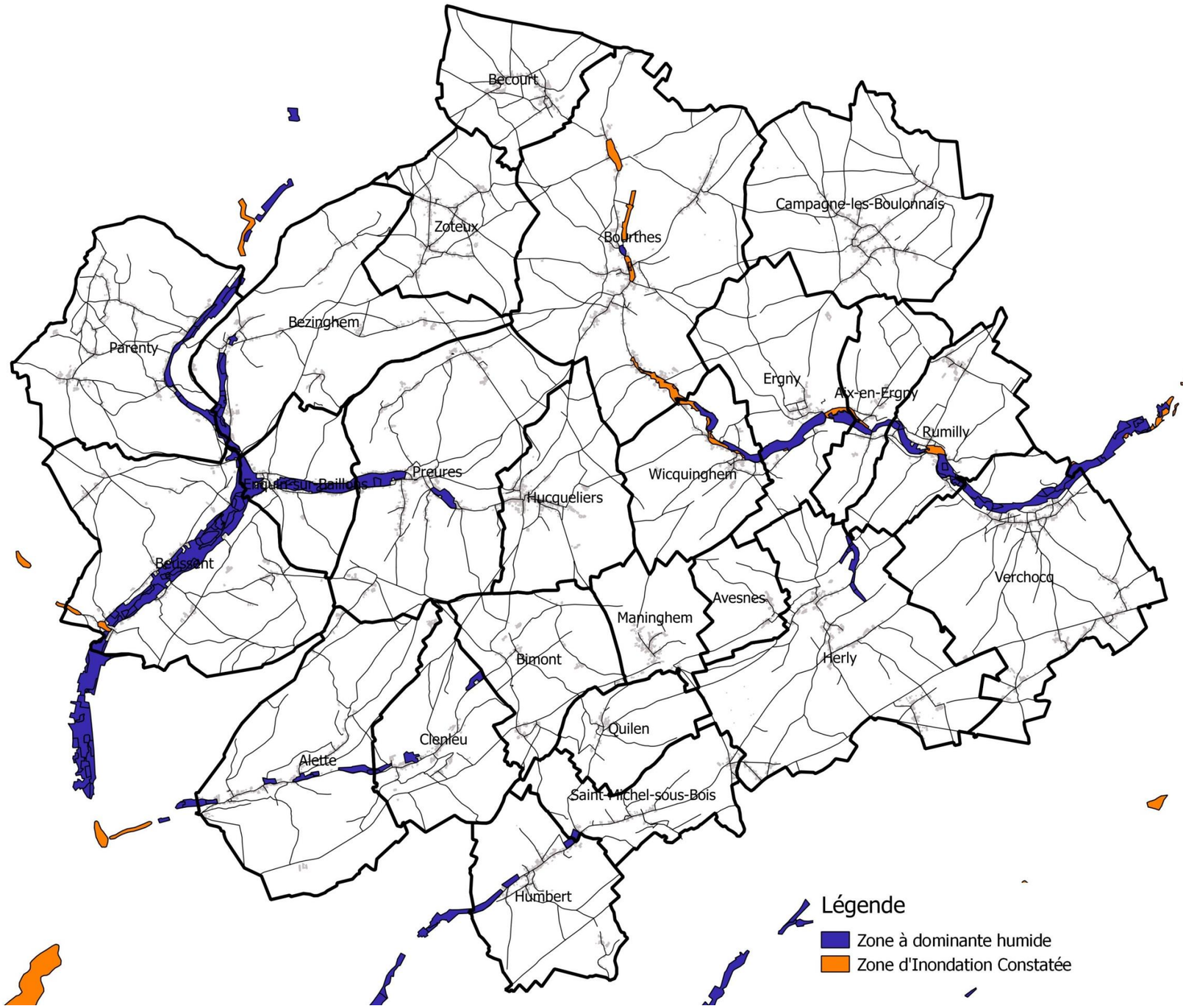
- **Le SCOT prend en compte la gestion des risques dans les modes de développement de l'urbanisation**
- **Valoriser et développer les ressources paysagères et patrimoniales**

Le SCOT souhaite préserver les éléments identitaires du patrimoine : les villages bosquets, le patrimoine bâti
Le SCOT traite des transitions entre les espaces construits et les espaces agro-naturels
Le SCOT souhaite valoriser les espaces à vocation économique et commerciale

- **Améliorer la qualité de l'air et favoriser la transition énergétique**
- **Gérer à long terme la ressource en eau et réduire les pollutions**

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

SYNTHESE DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX : LE SDAGE/SAGE



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX : SDAGE/SAGE
Enjeux à relever dans le PLUI

- Les orientations et prescriptions des PLU intercommunaux comprennent des dispositions visant à favoriser l'infiltration des eaux de pluie à l'emprise du projet et contribuent à la réduction des volumes collectés et déversés sans traitement au milieu naturel.
- Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
- Préserver et restaurer les Zones Naturelles d'Expansion de Crues
  - Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues
  - Ne pas aggraver les risques d'inondations
- Préserver les aires de captage à Bourthes, l'aire de captage d'Hucqueliers, l'aire de captage d'Humbert, l'aire de captage de Preures.

Les enjeux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 sont :

• Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques
Gérer les eaux pluviales
Inclure les fonctionnalités écologiques dans les porter à connaissance
Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

• Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE
Préserver les aires d'alimentation des captages

• S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations
Limiter les dommages liés aux inondations
- Préserver le caractère inondable de zones prédéfinies
- Préserver et restaurer les Zones Naturelles d'Expansion de Crues
- Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues
- Ne pas aggraver les risques d'inondations
- Préserver le caractère naturel des annexes hydrauliques dans les documents d'urbanisme

Le territoire du PLUi se situe sur 2 périmètres de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : SAGE de l'Audomarois et le Sage de Canche.

Les enjeux du SAGE de la Canche sont les suivants :

- Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine
- Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques
- Maitriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains
- Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale

Le SAGE de l'Audomarois concerne les communes d'Aix en Ergny, Avesnes, Bécourt, Bourthes, Campagne les Boulonnais, Ergny, Herly, Rumilly, Verchocq, Wicquinghem et Zoteux. Les enjeux du SAGE de l'Audomarois sont les suivants :

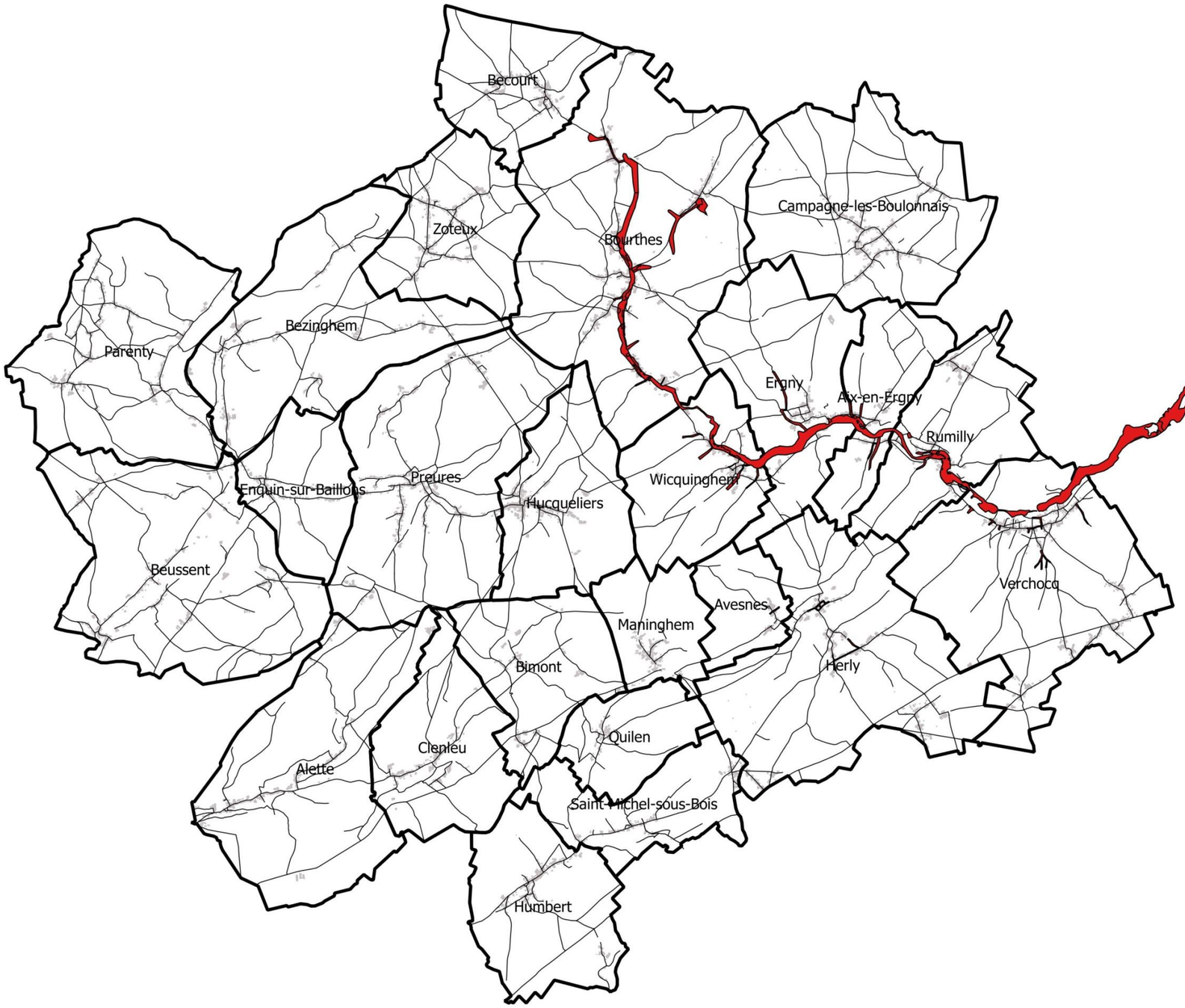
1. Sauvegarde de la ressource en eau
2. Lutte contre les pollutions
3. Valorisation des milieux humides et aquatiques
4. Gestion de l'espace et des écoulements
5. Maintien des activités du marais audomarois
6. Communiquer et sensibiliser autour du S.A.G.E.

Le SAGE du delta de l'Aa est en cours

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

SYNTHESE DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX : LE PGRI/PPRI

Secteurs du PPRi



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX : PGRI/PPRI Enjeux à relever dans le PLUI	**PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) approuvé le 19/11/2015** Le PGRI Artois Picardie définit à l'échelle du bassin les objectifs de gestion des risques d'inondation, eux-mêmes déclinés des priorités d'action définies par l'État et les parties prenantes dans la stratégie nationale (SNGRI). Le PGRI : Donne une vision stratégique des priorités pour le bassin : - En formulant des objectifs de gestion des inondations à l'échelle du bassin, intégrant les objectifs et défis définis au niveau national en tenant compte du contexte local. - En proposant des objectifs complémentaires particuliers sur les périmètres de stratégies locales. Ce PGRI comporte ainsi un chapitre spécifique sur les stratégies locales, qui présente des éléments de diagnostic synthétiques et des priorités pré-identifiées pour le territoire. Ces priorités constituent des premiers objectifs particuliers aux stratégies locales, qui seront à affiner et décliner dans le cadre des stratégies locales. **Le territoire du PLUi, en lien avec le PGRI, est concerné par 2 Plan de Prévention des Risques d'Inondation** : celui de l'Aa pour les communes de Bourthes, Wicquinghem, Herly, Avesnes, Ergny et Aix-en-Ergny, Rumilly et Verchocq et le PPRN d'Inondation, par remontées de nappe naturelle et par ruissellement et coulée de boue prescrit le 30/10/2001 pour la commune d'Hucqueliers.

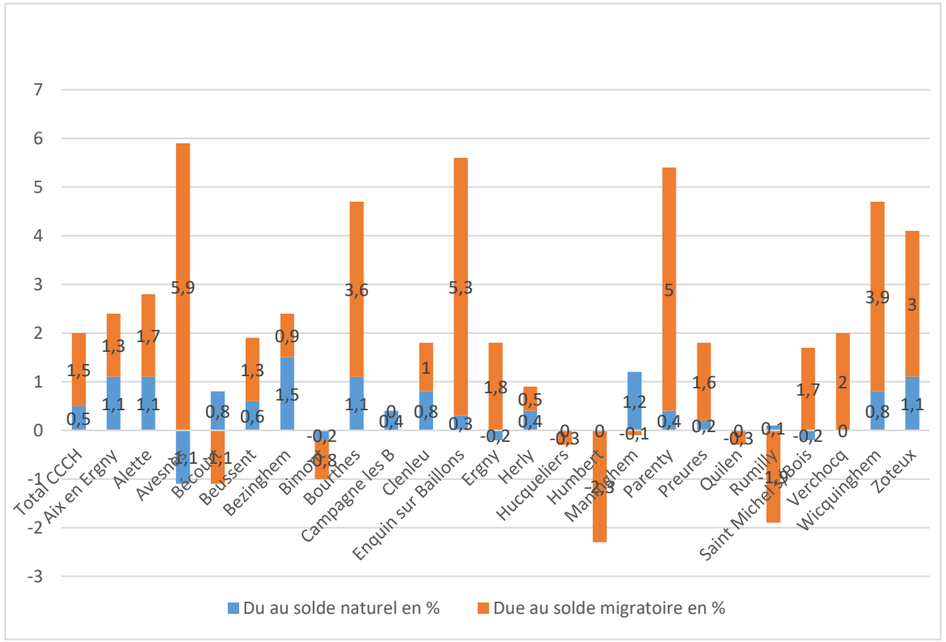
- Intégrer les risques et les aléas dans le PLUi
- Prendre en considération le ruissellement

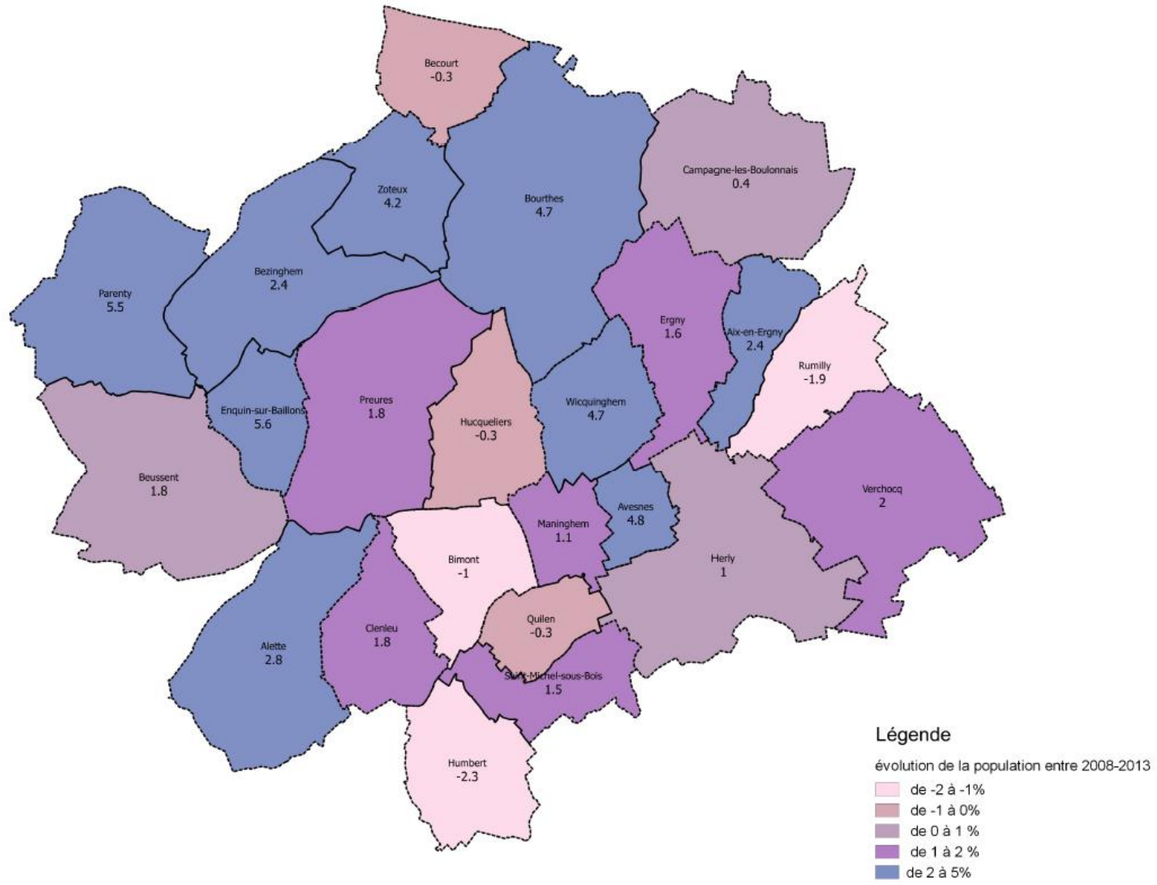
SYNTHESE DEMOGRAPHIQUE

Evolution de la population des EPCI :

Population	CCC Hucqueliers	CC Montreuillois	CC Opale Sud	CC Fruges
Population en 2013	8336	11017	25014	7476
Densité de population (hab.km²)	36	79.1	270.3	40
Superficie (km²)	231.7	139.3	92.5	189
Variation population 2008-2013	2.1	0.1	0	-0.1
Dont variation due au solde naturel	0.5	0	0	-0.2
Dont variation due au solde des entrées - sorties	1.5	0.1	0	0.1

Taux de variation annuelle de la population entre 2008-et 2013

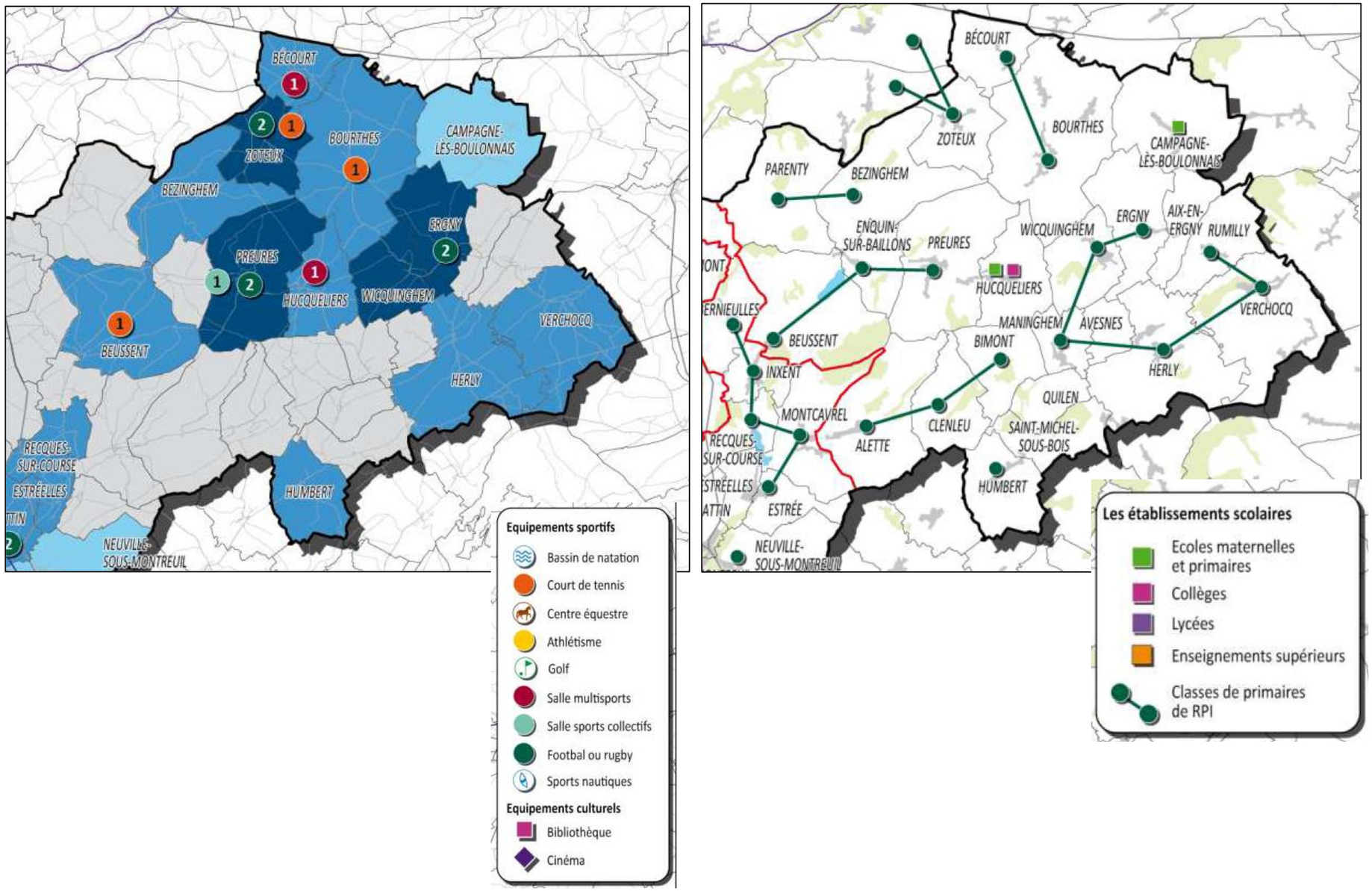




Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

DEMOGRAPHIE Enjeux à relever dans le PLUI	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
➢ Assurer un rythme de croissance progressif, maîtrisé et adapté à la capacité d'accueil du territoire (capacité des équipements, maintien d'un équilibre entre développement urbain et protection des espaces agricoles et naturels, …). ➢ Assurer une croissance démographique régulière en limitant les variations importantes de population (« effet de pic de population ») qui ont des effets sur le fonctionnement des équipements. ➢ Donner la priorité à l'accueil de nouvelles populations sur les secteurs les mieux pourvus en équipements, commerces et services, offrant des emplois et permettant de diminuer les transports et déplacements. ➢ Maintenir les jeunes sur le territoire communautaire. ➢ Anticiper l'évolution de la composition des ménages sur la demande et l'offre en logements (phénomène de desserrement des ménages et de vieillissement).	• **Le territoire intercommunal est marqué par son caractère rural,** il compte : - 2 communes de moins de 60 habitants : Avesnes et Quilen - 5 Communes de moins de 200 habitants : Aix en Ergny, Bimont, Clenleu, Maninghem et St Michel s/ Bois - 9 Communes de moins de 500 habitants : Alette, Bécourt, Bezinghem, Enquin sur Baillons, Ergny, Herly, Humbert, Rumilly et Wicquinghem - 8 Communes de plus de 500 habitants : Beussent, Bourthes, Campagnes les Boulonnais, Hucqueliers, Parenty, Preures, Verchocq et Zoteux • Un territoire qui bénéficie d'une croissance démographique la plus importante (+2.1%/an - département 0.2%/an) des intercommunalités voisines. • 18 communes sur 24 concernées par une augmentation de population depuis 2008. • 6 communes sur 24 caractérisées par un taux de croissance annuel moyen supérieur à 4%/an. • Ce dynamisme est principalement lié à l'arrivée de nouveaux habitants (1.5% des variations est due au solde des entrées – sorties), attirés par ces communes retro littorales. Ces apports de populations concernent notamment de jeunes ménages et/ou des familles avec enfants. Cela contribue à une variation du solde naturel (plus de naissances que de décès) sensible, par rapport aux territoires voisins • Le solde naturel est positif dans la plupart des communes, (rajeunissement de la population) • Après avoir connu une baisse importante et régulière jusqu'en 1999, le phénomène de décohabitation stagne autour de 2,7 personnes par ménage. Cela confirme la structure de la population du territoire : 50% des ménages du territoire est constitué de familles avec enfants. • La taille des ménages est supérieure à la moyenne départementale (Pas de Calais 2.4) : 2.7 personnes par ménage en 2013 pour le territoire stable depuis 1999.	• Une dynamique démographique contrastée selon les communes. • Une densité de population relativement faible (36 hab./km²). • Une population vieillissante et des retraités en augmentation. • La distribution spatiale du peuplement est marquée par : - L'influence des pôles urbains du Touquet/Etaples/Cucq, de Berck/Rang du Fliers et de Montreuil - La présence de l'A 16, de la RD 349 de la RD 940 et de la voie ferrée, le long desquelles les densités de population sont plus importantes.

SYNTHESE EQUIPEMENTS ET SERVICES



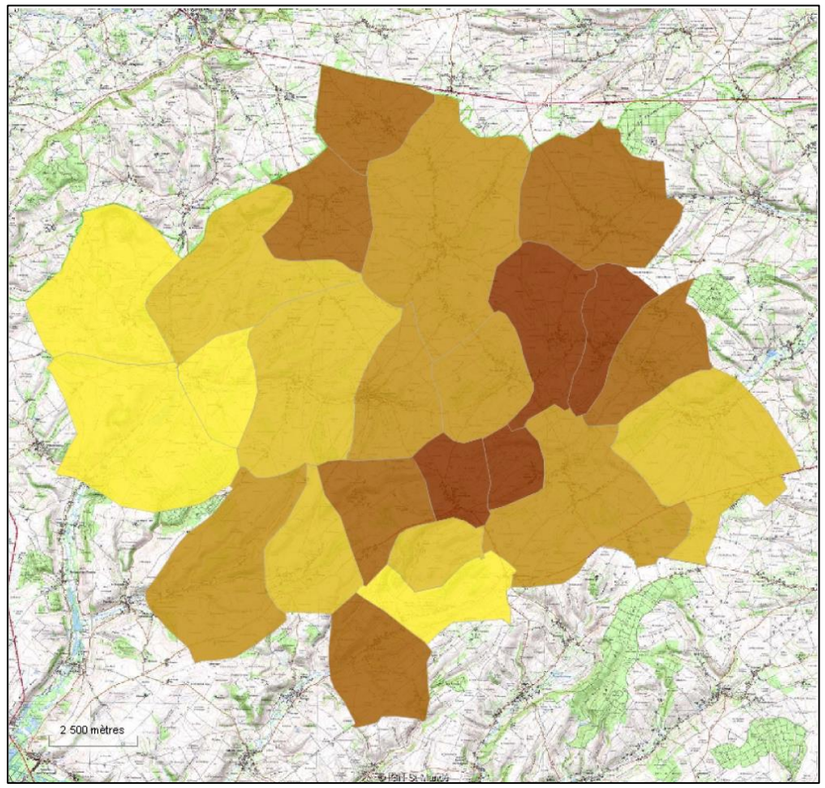
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

EQUIPEMENTS ET SERVICES Enjeux à relever dans le PLUI	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
➢ Anticiper les incidences de l'apport démographique et de ses caractéristiques (phénomène de vieillissement). ➢ Définir une stratégie en matière de localisation des équipements tenant compte du vieillissement de la population (accessibilité, isolement, …) et des déplacements. ➢ Définir une programmation de l'habitat tenant compte de la capacité existante ou projetée des équipements d'infrastructures et de superstructures. ➢ Définir des densités urbaines adaptées selon les communes et suffisantes pour optimiser les équipements et les commerces. ➢ Permettre le renouvellement et le développement de l'offre commerciale et de services de proximité notamment dans les principales polarités ➢ Poursuivre les efforts d'amélioration de la couverture numérique et téléphonie mobile	• Un territoire structuré autour d'un pôle d'équipements d'Hucqueliers • Une offre en équipements collectifs (scolaires, de sport et de loisirs) relativement développée. • Des communes attirées par les pôles principaux hors du territoire du PLUi	• Une offre de commerces et services faible voire inexistante sur de nombreuses communes. • Le peu de commerces de proximité combiné à l'éloignement de nombreux services publics contraignent les habitants à recourir systématiquement à l'automobile • Mais essentiellement regroupée dans la commune d'Hucqueliers .

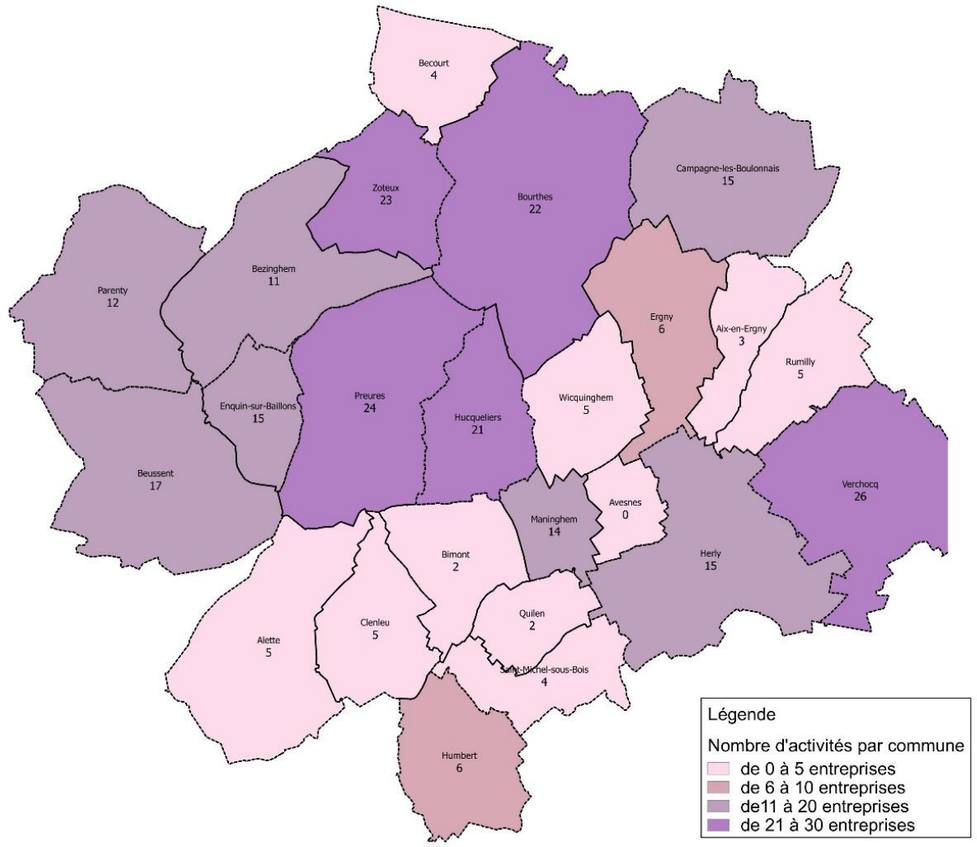
SYNTHESE ECONOMIE

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	**1 412**	**100**	**512**	**228**	**453**	**219**	**0**
Agriculture, sylviculture et pêche	81	5,7	48	0	33	0	0
Industrie	138	9,8	44	45	49	0	0
Construction	310	22	88	57	78	87	0
Commerce, transports, services divers	396	28	174	80	142	0	0
dont commerce et réparation automobile	128	9,1	82	25	21	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	487	34,5	158	46	151	132	0

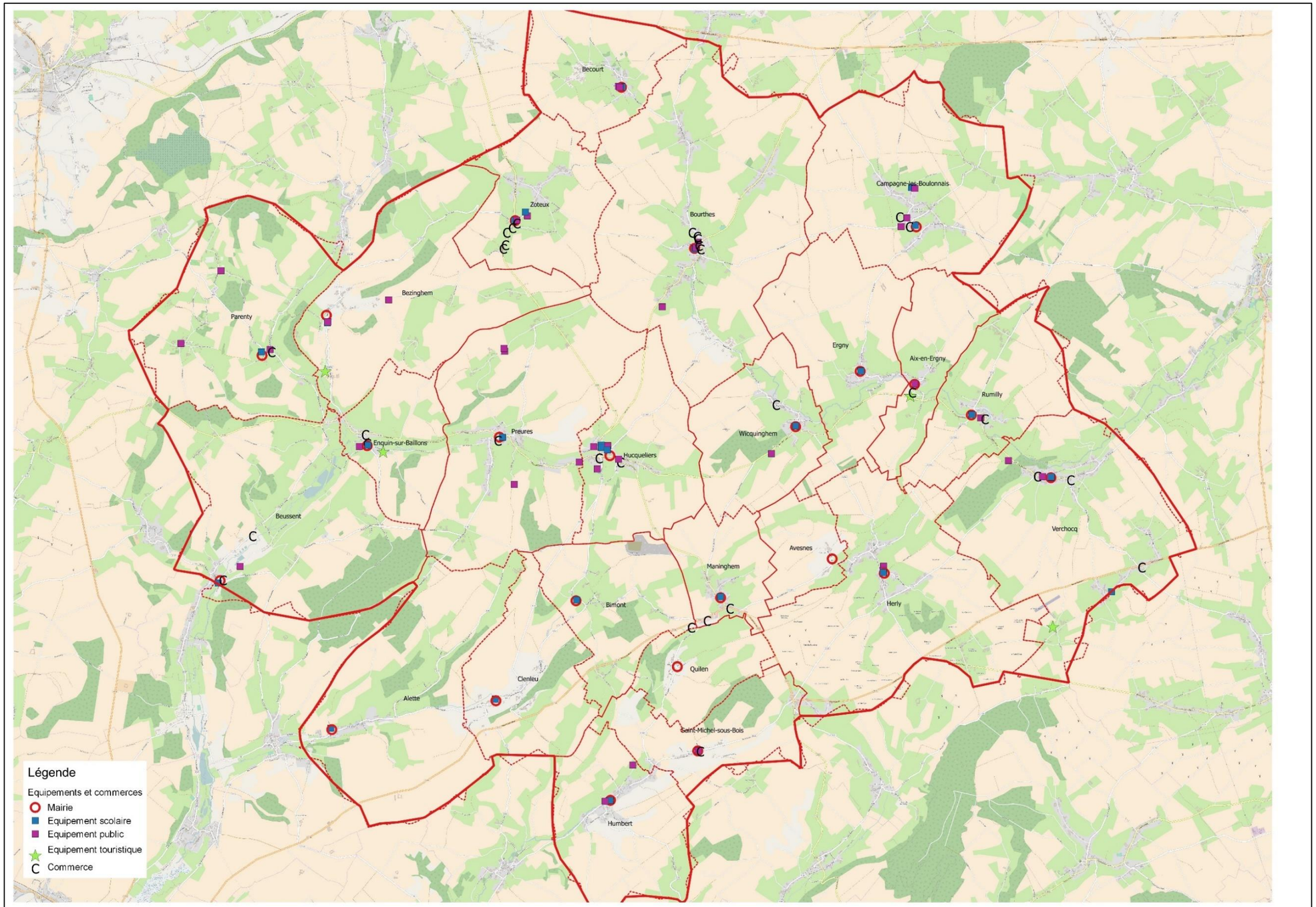
Part de la surface communale agricole en 2015 (source SAFER)



Postes salariés par secteur d'activités 2014 (Insee)



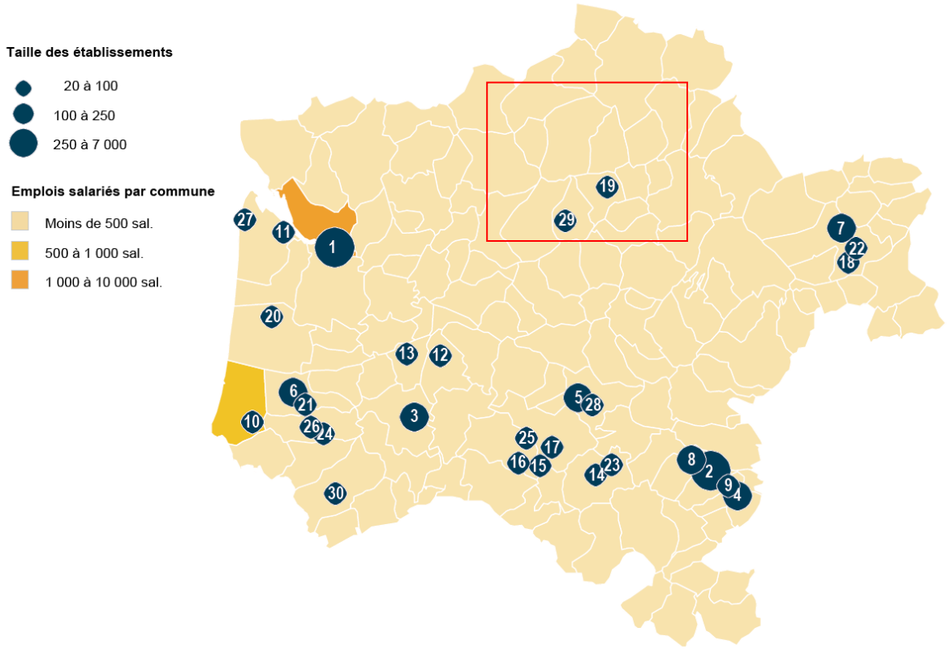
Équipements et commerces



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Extrait du portrait de territoire Berck-Montreuil, 2016, CCI

LES PRINCIPALES ENTREPRISES DE LA ZONE D'EMPLOI DE BERCK-MONTREUIL

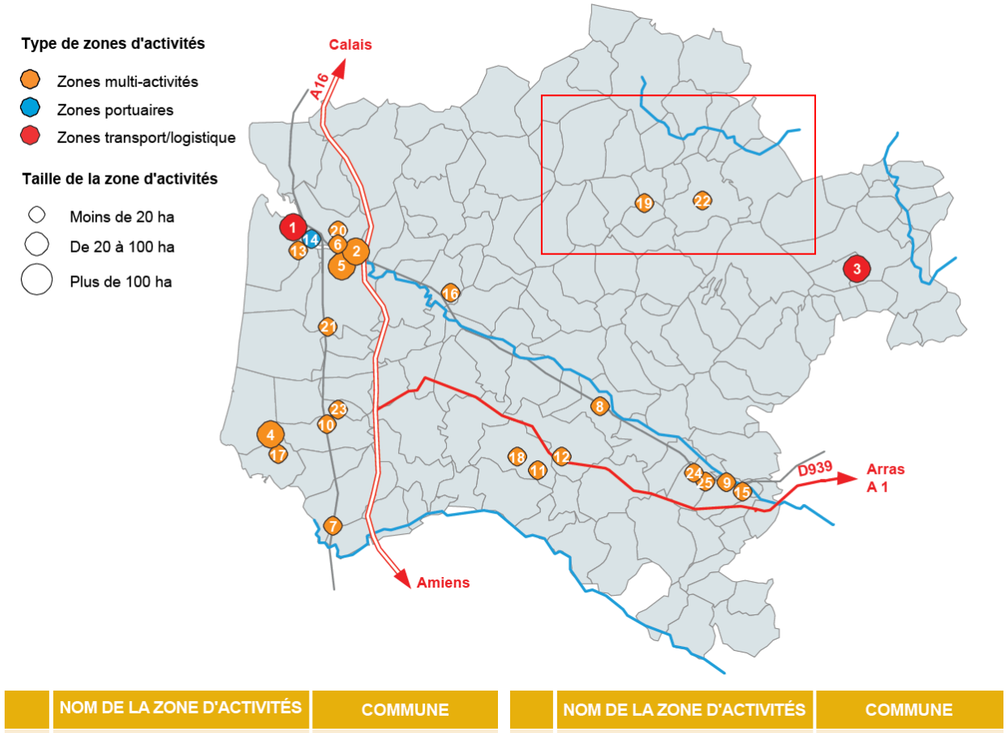


SOURCE : URSSAF, CCI DE REGION NORD DE FRANCE 2015

	ETABLISSEMENTS	EFF.		ETABLISSEMENTS	EFF.
1	VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEUR	1 138	16	ATELIER MECANIQUE DE BUIRE LE SEC	46
2	SPILLERS PETFOODS FRANCE	271	17	ETABLISSEMENTS ANTOINE CORNE	45
3	STOLZ SEQUIPAG	220	18	PENEZ HERMAN	38
4	SOTRA-SEPEREF	200	19	IKOS ENVIRONNEMENT	35
5	HARDI-EVRARD	200	20	ADHF SECURITE PRIVEE	35
6	IN'TECH MEDICAL	180	21	BACACIER NORD FLANDRES	34
7	LA CREQUOISE	153	22	LEGRAND REMORQUES	32
8	ADREXO	124	23	LEBEL VIANDES SERVICE	30
9	FAUCONNIER	91	24	NUTRILAC	30
10	ALLIANCE ELABORES	73	25	GLACON ARMATURES	28
11	VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	72	26	TRANSPORTS DOMINIQUE GALLET	28
12	DUCROCQ INGENIERIE ET PROCESS	70	27	STE DES EAUX DU TOUQUET PARIS PLAGE ET EXTENSIONS	26
13	HENRY IMPRIMERIE ET EDITIONS	57	28	NEW SOLAGRI	25
14	EUROVANILLE	50	29	TRANSPORTS LEFRANCOIS	25
15	AMBS CONSTRUCTIONS	47	30	EMOFER (EQUIPEMENTS MODERNES FERROVIAIRES)	24

SOURCE : FICHIER RÉGIONAL, CCI DE REGION NORD DE FRANCE, 2015

LES ZONES D'ACTIVITÉS SITUÉES SUR LA ZONE D'EMPLOI DE BERCK-MONTREUIL

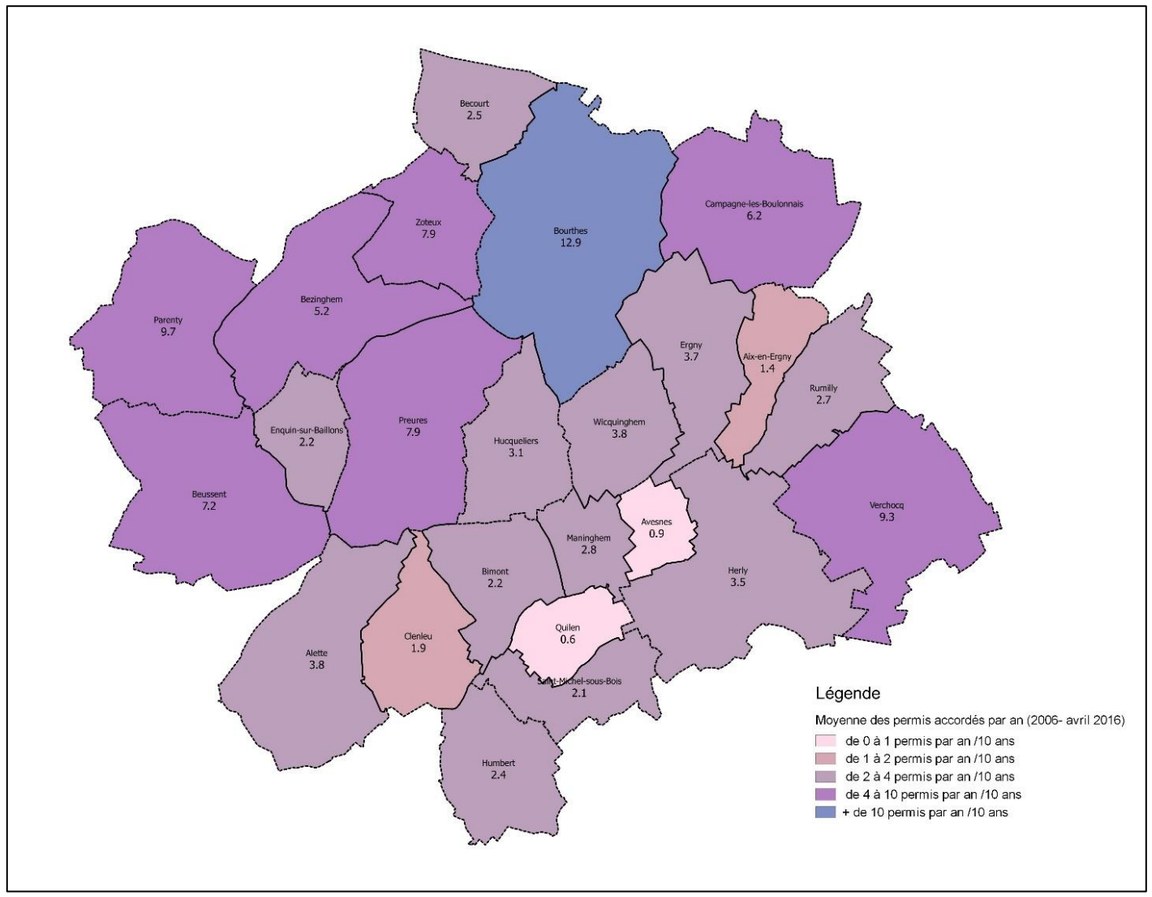


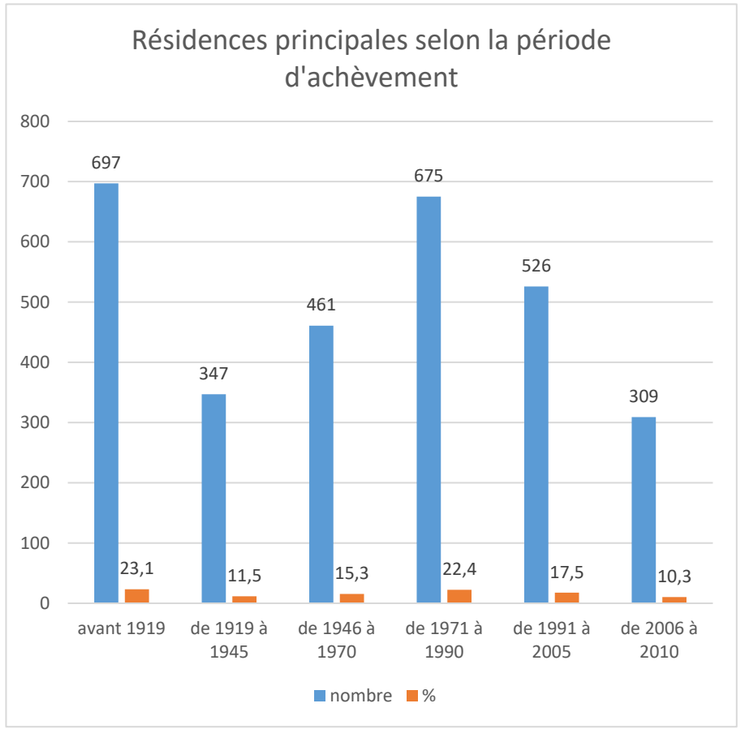
	NOM DE LA ZONE D'ACTIVITÉS	COMMUNE		NOM DE LA ZONE D'ACTIVITÉS	COMMUNE
1	AEROPORT LE TOUQUET-CÔTE D'OPALE	LE TOUQUET	14	ZP ETAPLES	ETAPLES
2	OPALOPOLIS	ETAPLES	15	ZI N°2	MARCONNELLE
3	ZAL DE LA PETITE DIMERIE	FRUGES	16	ZI DE LA RN 1	ATTIN
4	ZI DE LA VIGOGNE	BERCK	17	ZE DE GROFFLIERS	GROFFLIERS
5	ZAC DES SABLINS	ETAPLES	18	ZA RUE DE MONTREUIL	BUIRE LE SEC
6	ZI DU VALIGOT	ETAPLES	19	PA DES HAUTS MONTS	MANINGHEM
7	ZA DE CONCHIL LE TEMPLE	CONCHIL LE TEMPLE	20	ZAT D'ETAPLES	ETAPLES
8	ZA DE BELREM	BEAURAINVILLE	21	PA LA JUDOCIENNE	SAINT JOSSE
9	ZI N°1	MARCONNELLE	22	ZAT DE HERLY	HERLY
10	PA DE LA LAITERIE	VERTON	23	PA CHAMP DE GRETZ	RANG DU FLIERS
11	ZA RUE DE LA CAMPAGNE	BUIRE LE SEC	24	ZAT N°2	BOUIN PLUMOISON
12	ZA LES CHAMPS DU FRENE	CAMPAGNE LES HESDIN	25	ZAT N°1	BOUIN PLUMOISON
13	ZAE DU TOUQUET	LE TOUQUET			

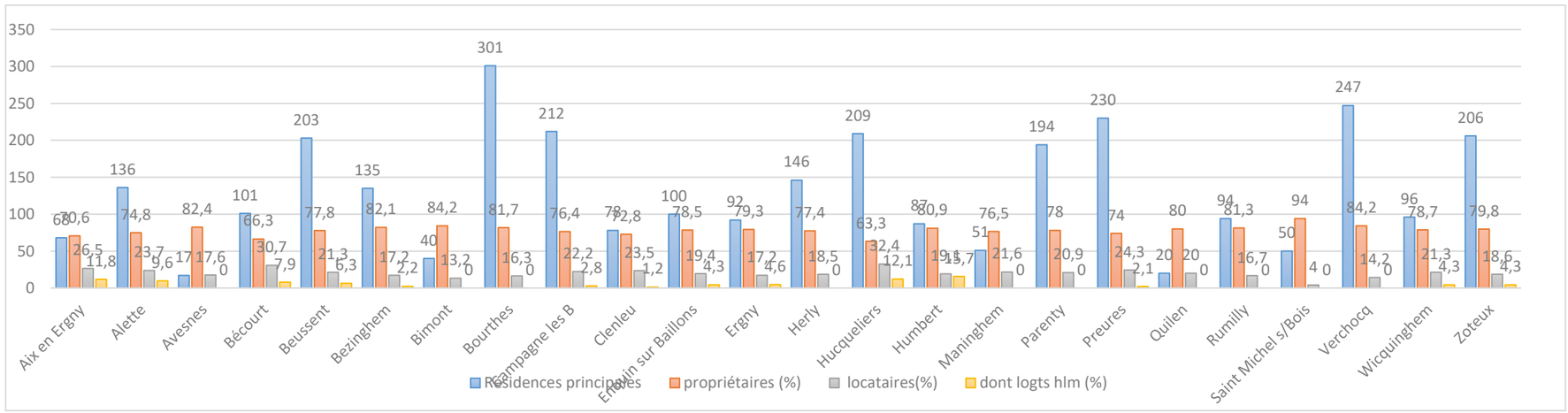
SOURCE : CCI DE REGION NORD DE FRANCE

ECONOMIE Enjeux à relever dans le PLUI	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
➢ Améliorer l'accueil des activités économiques sur le territoire ➢ Mettre en œuvre les conditions nécessaires au maintien et au développement des activités productives du territoire ➢ Maintenir un maillage artisanal local. ➢ Mettre en œuvre les conditions nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles ➢ Permettre l'extension des sites d'activités économiques existants : Maninghem et Clenleu notamment ➢ Une activité touristique rétro-littorale à développer : camping, gites, circuit de randonnée, …	• La Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (ex CCH) est située en Zone de Revitalisation Rurale : Afin de favoriser le développement local et les embauches dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficient d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité. • Un territoire qui développe une activité agricole importante • Un tissu de petites et moyennes entreprises développé dont 5 communes comprenant plus de 20 entreprises. • 2 entreprises de plus de 100 salariés	• Sur les 24 communes du territoire, 14 ne comportent aucun commerce. • Le territoire est très peu équipé en termes de commerces. Il ne compte que 18 commerces, dont 8 sur la commune centre d'Hucqueliers. Le territoire ne compte qu'un seul commerce de plus de 1 000 m² de surface de vente et aucun commerce de plus de 2 500m² de surface de vente. Près de 70 % des commerces du territoire ont une surface de vente inférieure à 400 m². • Près de 73% des habitants travaillent dans une commune autre que celle de résidence • Peu de zones d'activités avec une capacité résiduelle très faible

SYNTHESE HABITAT







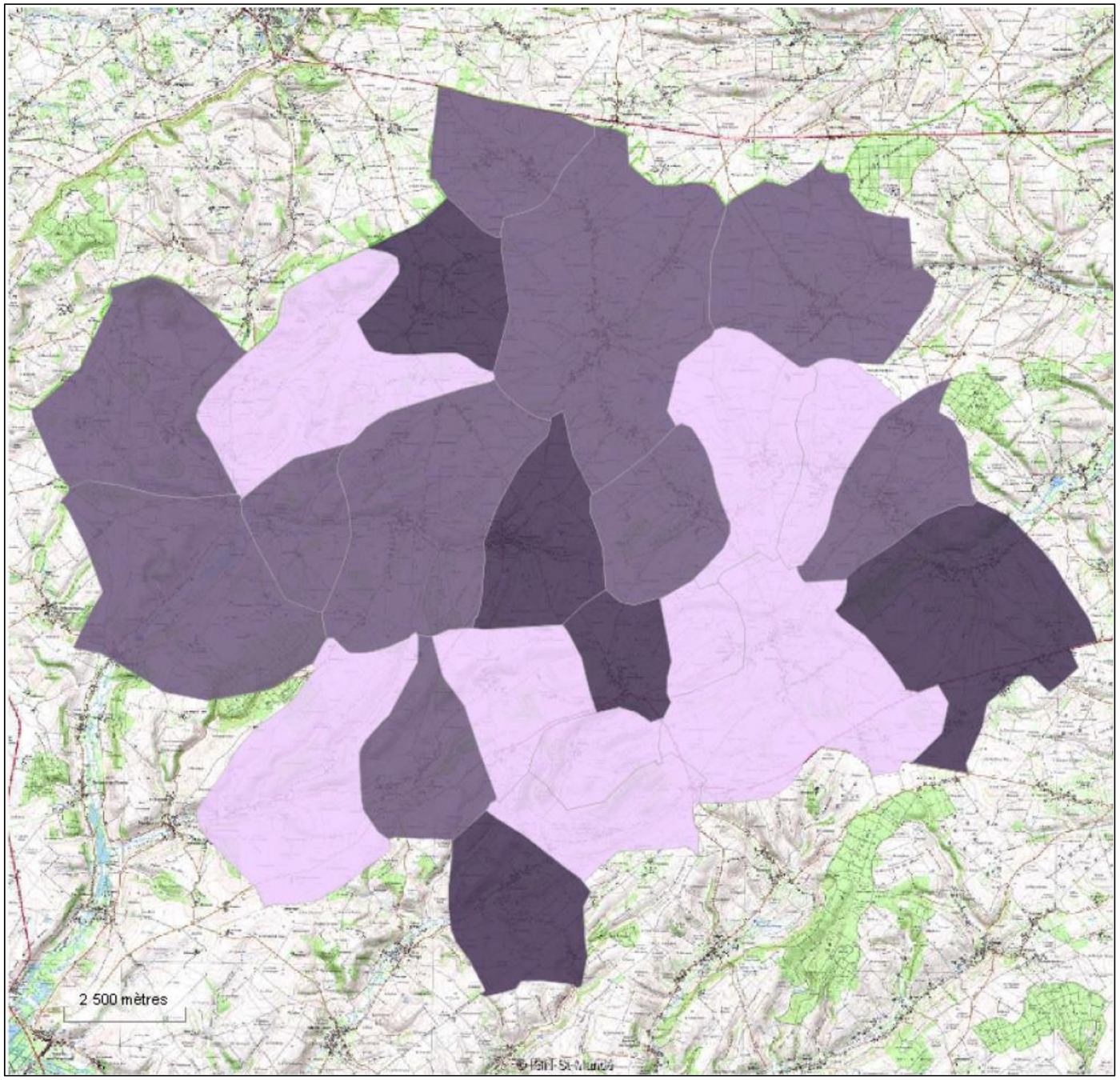
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Prix d'achat des terrains en euros/m2 en 2006
(Source : Etude d'une stratégie foncière et d'habitat du Pays maritime et rural du Montreuillois(2010))

Libellé canton	Nombre données disponibles (>30)	Prix terrain €/m²
Montreuil	86	**62,8**
Etaples	71	**59,5**
Berck	104	52,7
Hucqueliers	60	22,0
Pas-de-Calais	*3856*	*48,0*
Région	*6861*	*62,0*
France	*161169*	*67,0*

En 2017, le prix du foncier pour Hucqueliers et plus près de 30€/m²

<u>Part de la surface urbanisée en 2015 (source SAFER)</u>

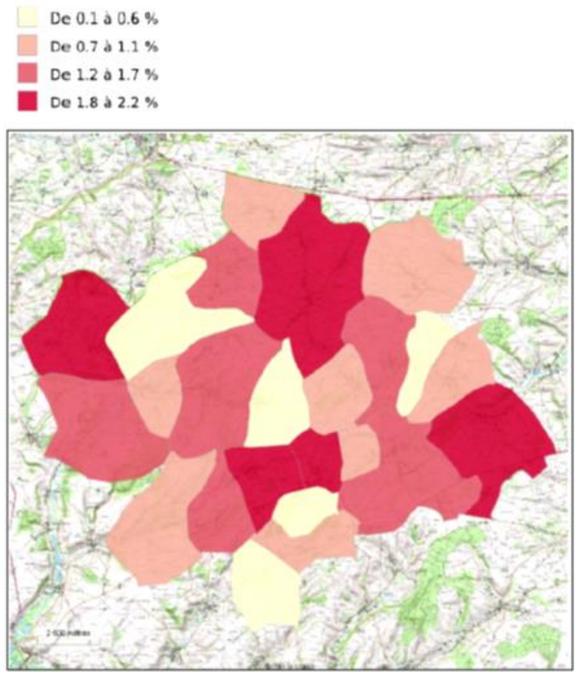


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

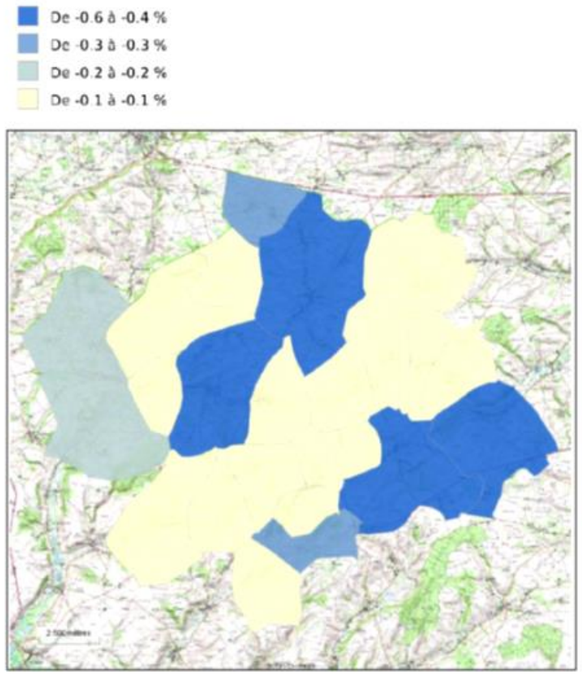
HABITAT Enjeux à relever dans le PLUI	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
➢ Diversifier l'offre en logements et les nouvelles formes urbaines afin de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle et les parcours résidentiels (location, primo accession, …). ➢ Favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti existant qui constitue une offre complémentaire à la construction neuve et un outil de revitalisation touristique. ➢ Sur la période 2017-2025, près de 100 logements seront nécessaires pour maintenir le niveau de population actuel (8 336 habitants).	• 77.5% de résidences principales • Potentiel de réhabilitation d'anciennes constructions agricoles. • Des prix du foncier relativement « abordables » (environ 22€ m²) par rapport aux territoires limitrophes. • Un parc confortable qui se renouvelle (96.5% des logements présentent un confort suffisant) certainement lié à la mise en place d'une Opération Programmée de l'habitat 2007-2012 • Une stagnation du nombre de résidences secondaires • Près de 60% des ménages sont installées sur le territoire depuis plus de 10 ans • 112 nouveaux logements/an – 8 communes sur 24 ont plus de 5 permis de construire /an	• Manque de diversification du parc de logements • Peu de logements sociaux

SYNTHESE CONSOMMATION FONCIERE ET CAPACITE D'ACCUEIL DES DOCUMENTS D'URBANISME

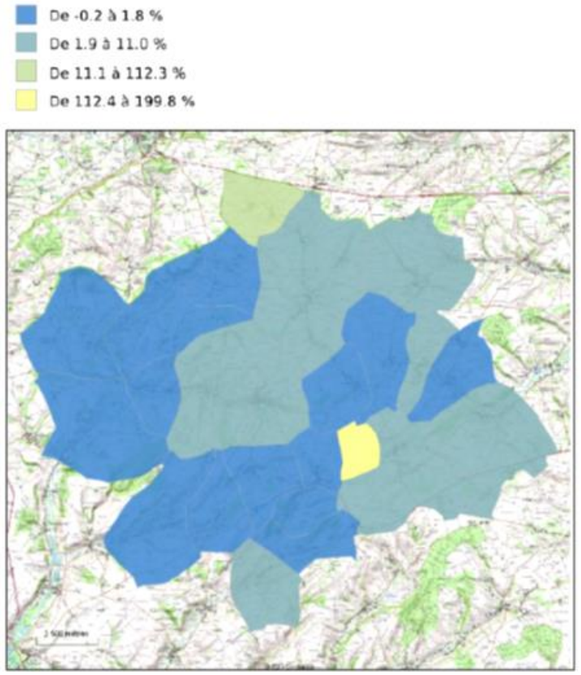
Taux d'évolution moyen annuel de la surface urbanisée 2007-2015 (Source : Safer)



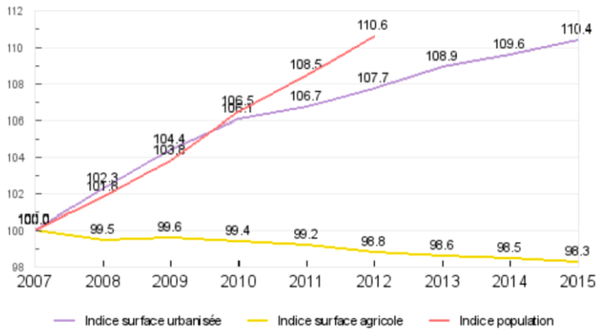
Taux d'évolution moyen annuel de la surface agricole 2007-2015 (Source : Safer)



Taux d'évolution moyen annuel de la surface naturelle 2007-2015 (Source : Safer)



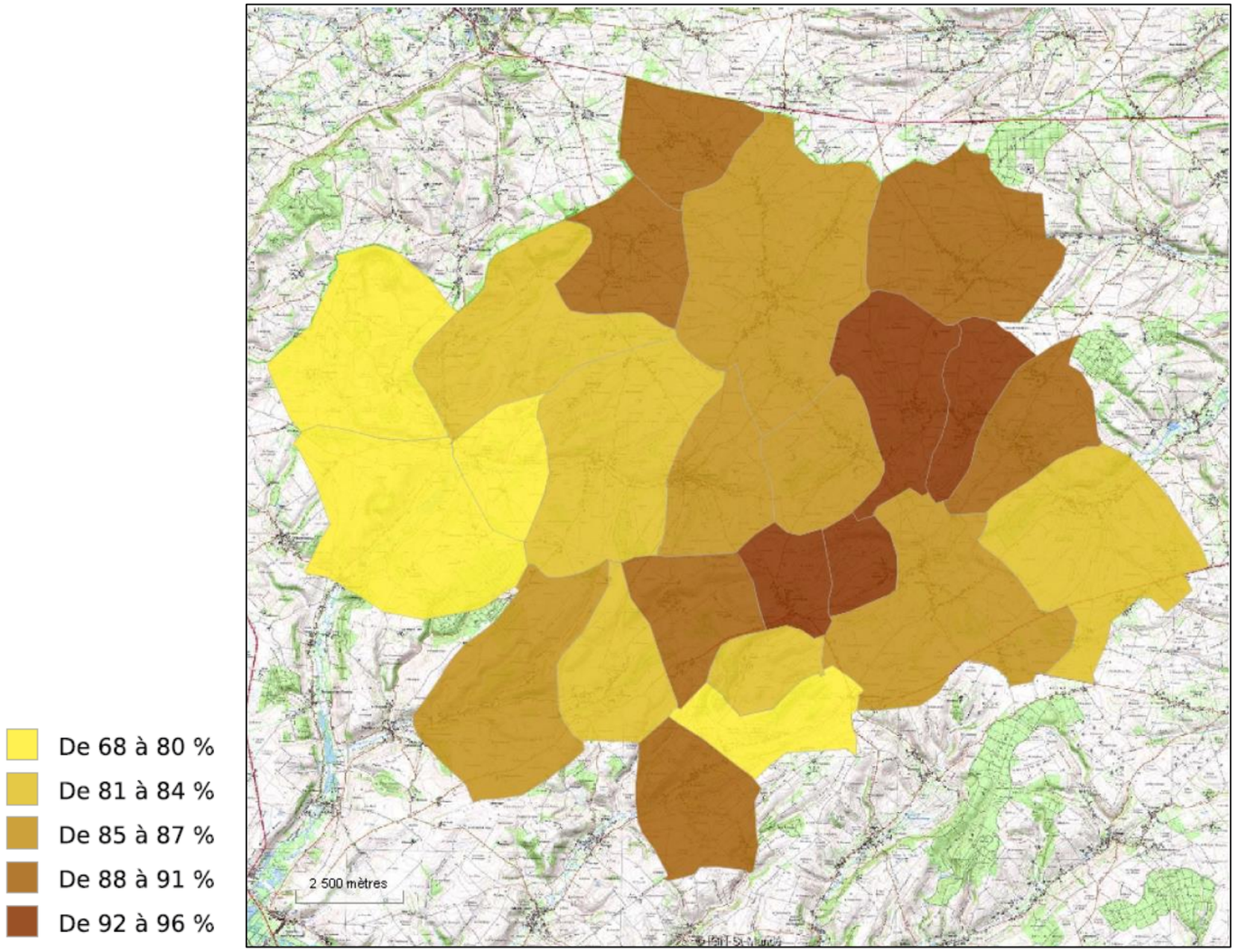
Ce graphique permet, pour la période choisie, de comparer l'évolution relative de la population, des surfaces cadastrées urbanisées et des surfaces cadastrées agricoles sur votre territoire.
En indice : base 100 à l'année initiale de la période choisie.
Source : INSEE : Populations légales municipales ; DGFiP : cadastre, fichier MAJIC des propriétés non bâties, groupes de natures de culture.



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

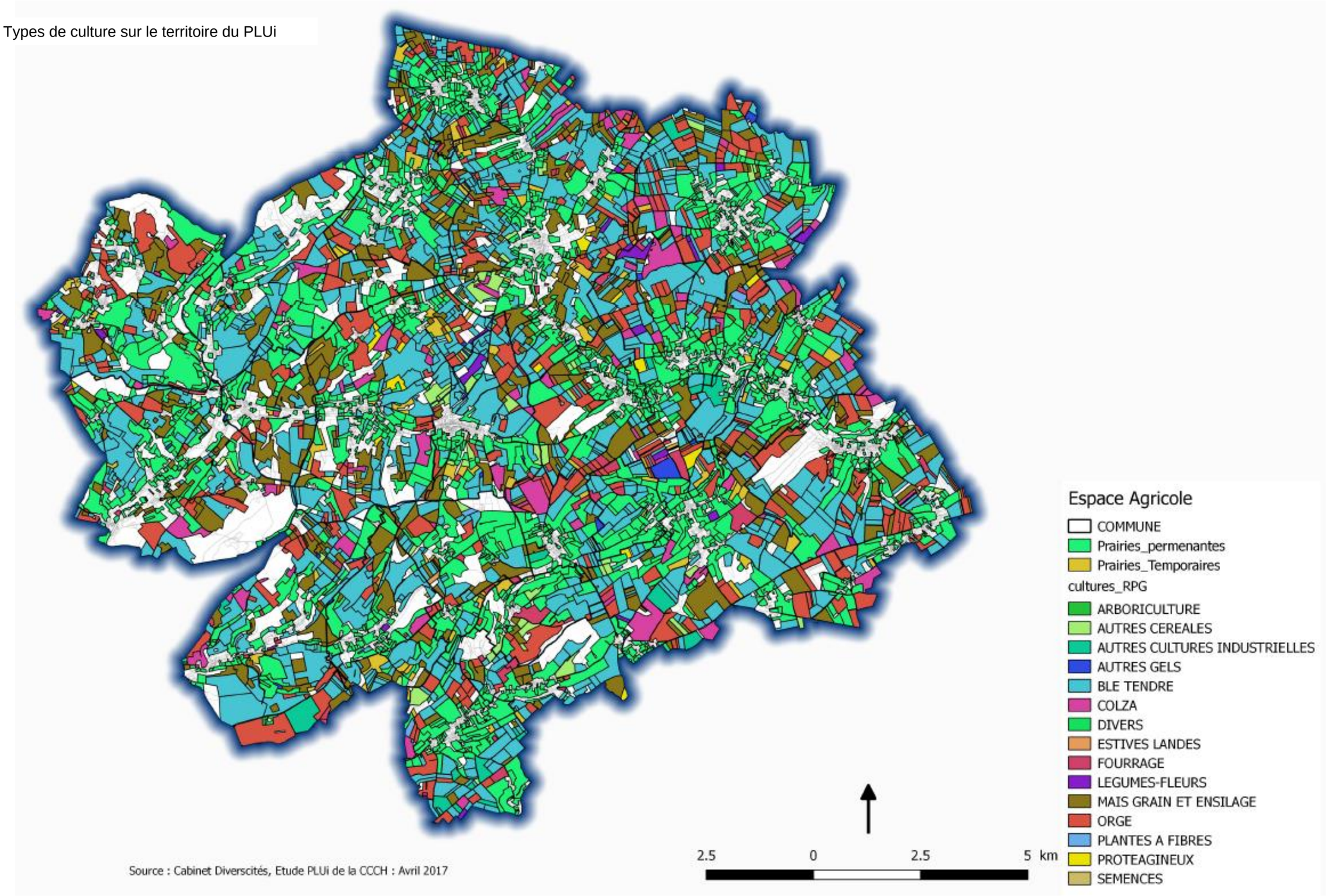
CONSOMMATION FONCIER - DOCUMENTS D'URBANISME Enjeux à relever dans le PLUI	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
▪ Redéfinir la capacité d'accueil du PLUi en matière de logements et d'activités économiques au regard des besoins et à une échéance de 10 ans en cohérence avec les objectifs du SCoT. ▪ Mettre en place une grille multicritères (réseaux et équipements publics, pression sur les espaces agricoles et les milieux naturels, …) permettant de répondre aux obligations réglementaires en matière de modération de la consommation foncière. ▪ Graduer la densité à définir à partir des caractéristiques urbaines et paysagères des communes du territoire et des objectifs communautaires de développement.	• Un potentiel de sites déjà urbanisés pouvant faire l'objet de densification. • « Une marge de progression » au regard des densités moyennes constatées (de 2 à 17 logements/ha)	• Dans chacun des documents d'urbanisme existant un surdimensionnement de la capacité d'accueil à vocation habitat du territoire. • Une tendance à la surconsommation foncière avec des densités moyennes faibles sur beaucoup de communes. • Des tendances de développement urbain pouvant fragiliser l'activité agricole, malmener l'identité du territoire, (paysage, patrimoine…) et poser des questions de rationalisation des coûts d'équipements collectifs, • Des communes caractérisées historiquement par un habitat dispersé, consommateur d'espace.

Part de la surface communale agricole en 2015 (source SAFER)



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

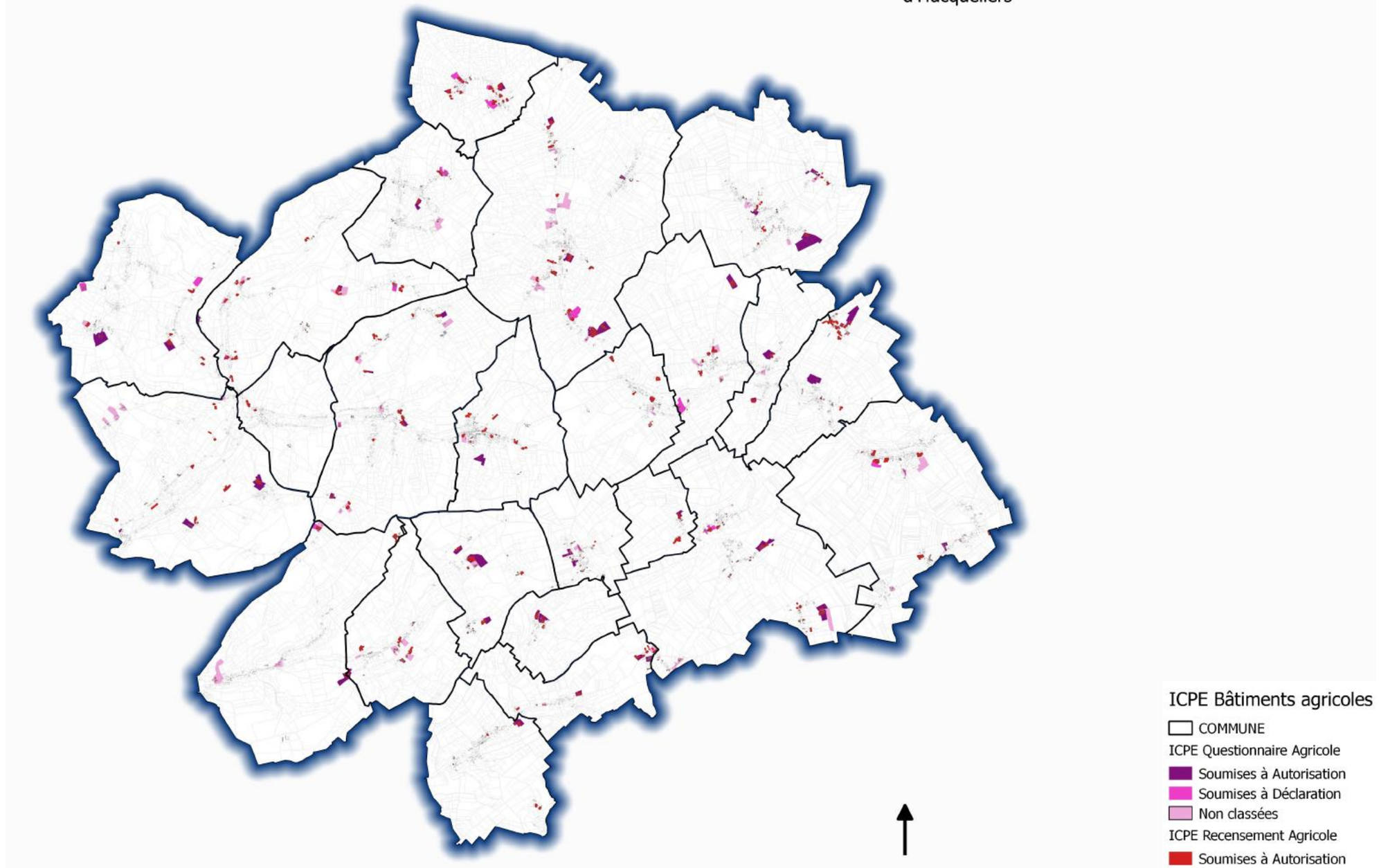
Types de culture sur le territoire du PLUi



Source : Cabinet Diverscités, Etude PLUi de la CCCH : Avril 2017

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

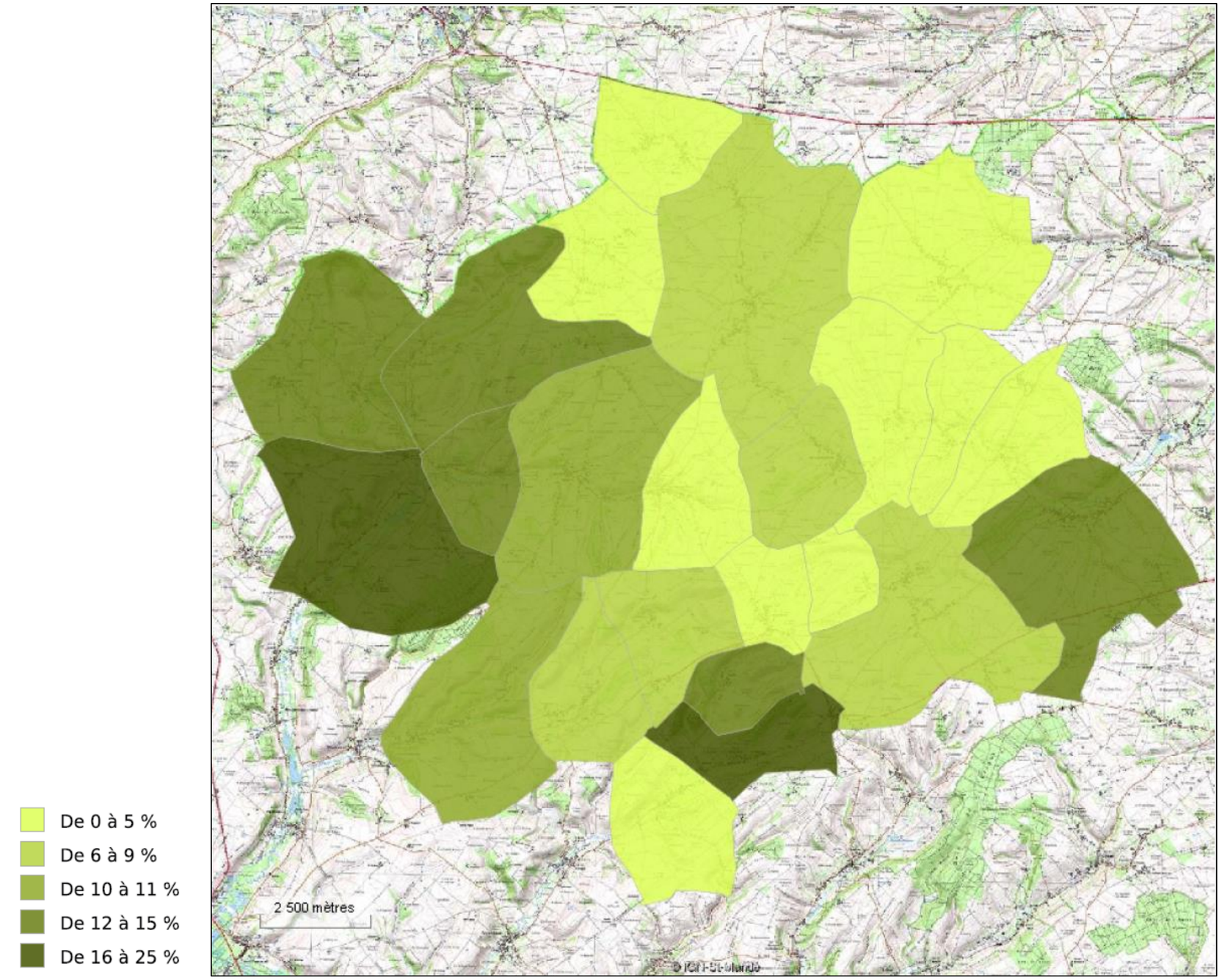
Superposition des ICPE Recensées par le RPG et le questionnaire agricole sur le territoire du PLUi d'Hucqueliers



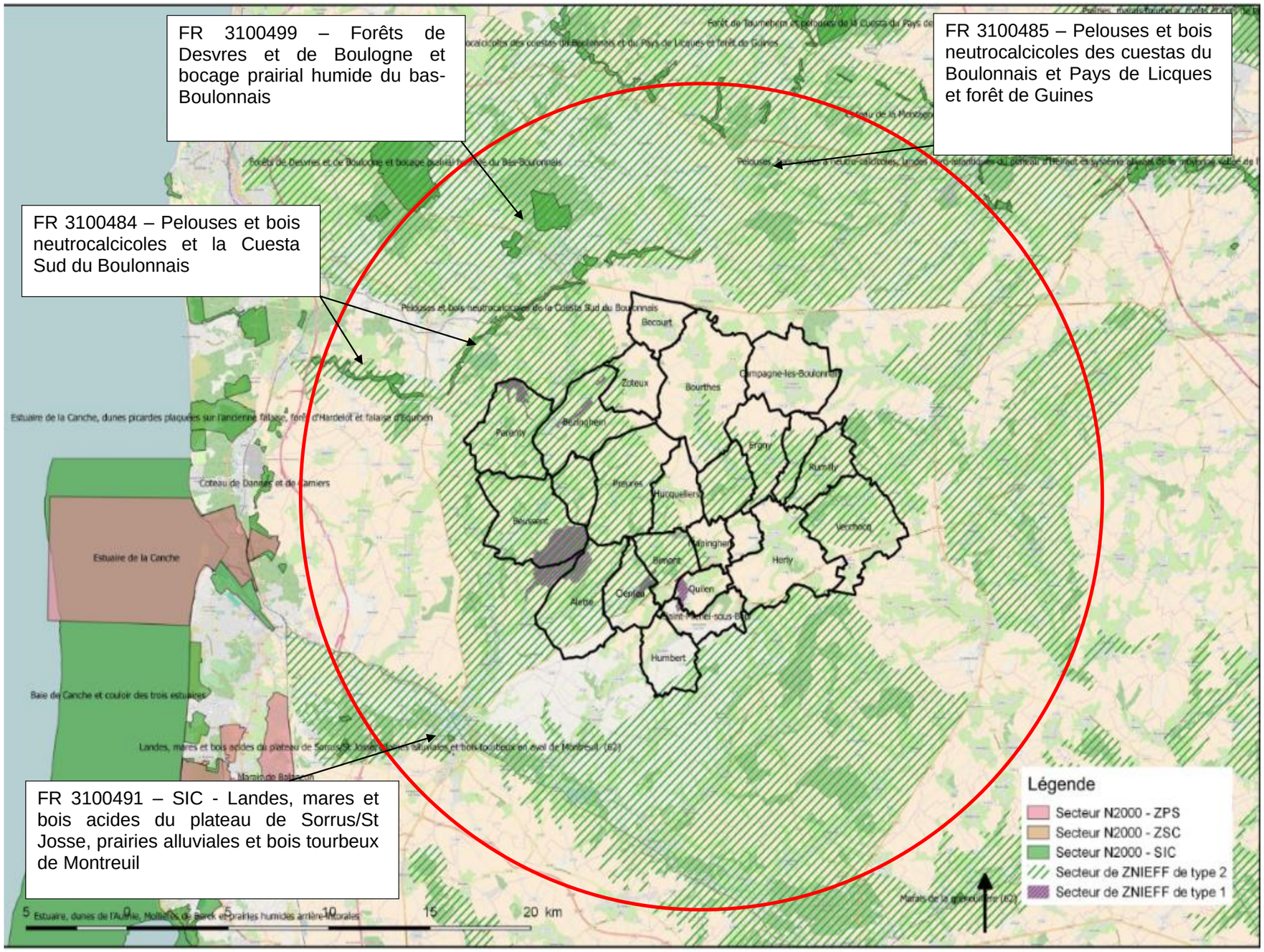
Source : Cabinet Diverscités, Etude PLUi de la CCCH : Avril 2017

AGRICULTURE Enjeux à relever dans le PLUI	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
➢ Mettre en œuvre les conditions du maintien et du développement d'une activité agricole qui alimente socialement, économiquement et paysagèrement le territoire. ➢ Favoriser un développement agricole respectueux de l'environnement, de la ressource en eau, de la Trame Verte et Bleue, … ➢ Favoriser les projets de diversification	• Un territoire rural qui compte de nombreux exploitants • Les 24 communes ont une surface agricole supérieure à 68% du territoire communal (dont 4 qui ont une surface agricole au-delà de 92%) • Un territoire structuré par l'activité agricole • Une progression des sociétés agricoles bien que la majorité des exploitations soient en nom propre. Un rajeunissement des exploitants agricoles (25% ont moins de 40 ans) • Une surface agricole par exploitant qui tend à augmenter • Les orientations technico-économiques dominantes montrent 7 grands types sur le territoire du PLUi d'Hucqueliers : Grandes Cultures (17%), Bovins laits (37%), Bovins viande (6%), Bovins mixte (7%), Ovins et autre herbivores (5%), Elevage hors sol (4%), et Polyculture, Poly élevage (22%). • Un développement des accueils à la ferme • Des projets de méthanisation et de diversification agricole	• Risque de mitage de l'espace agricole sous l'effet d'un développement urbain non maitrisé d'un point de vue spatial, • Risque de conflits d'usage entre les activités agricoles et des zones d'habitat géographiquement mal localisées, • Une chute importante du nombre d'exploitations sur le territoire entre 1988 et 2010 (59% de moins) • 31% des exploitants sont sans successeur

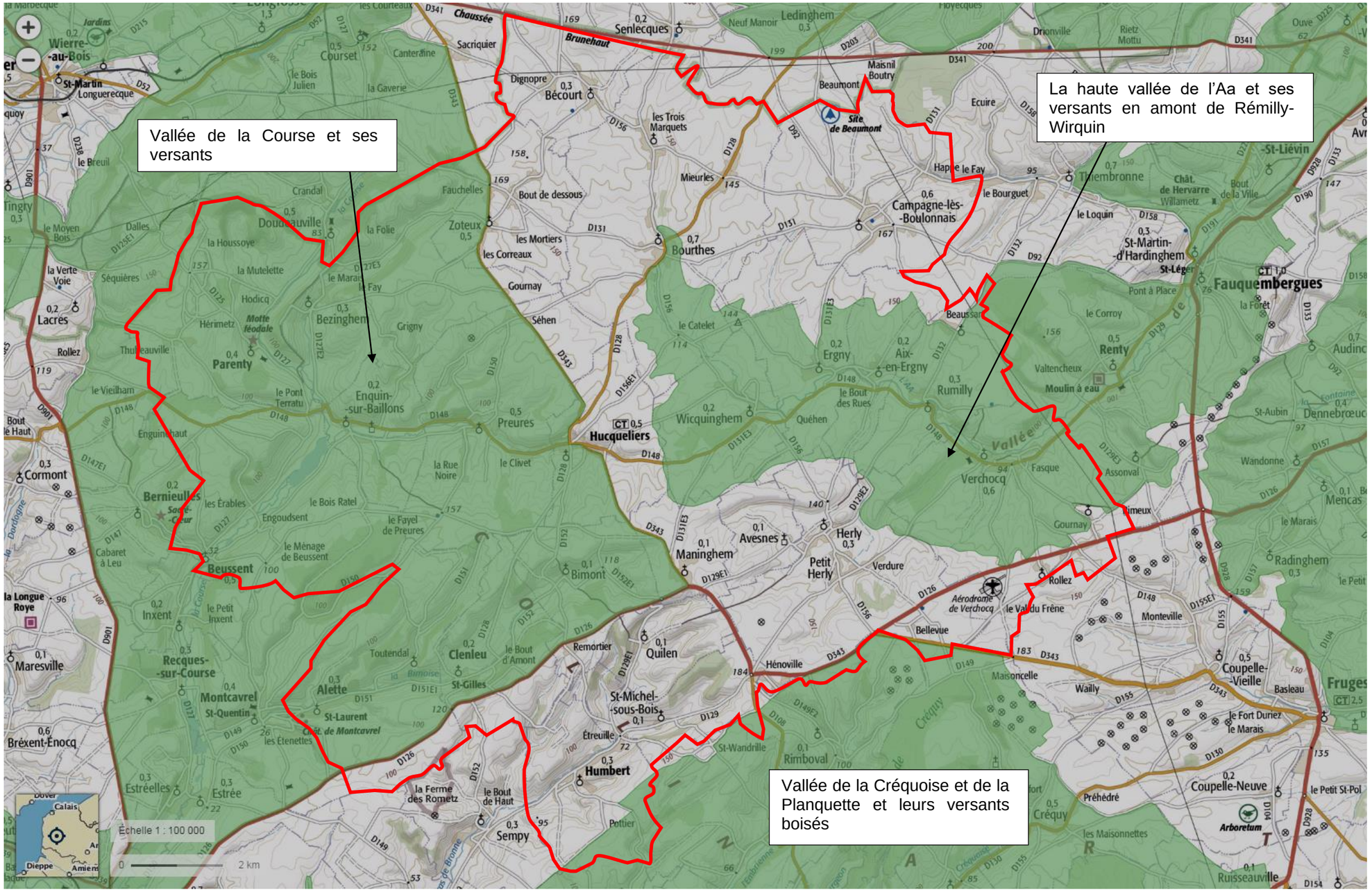
Part de la surface communale naturelle non agricole en 2015 (source SAFER)



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



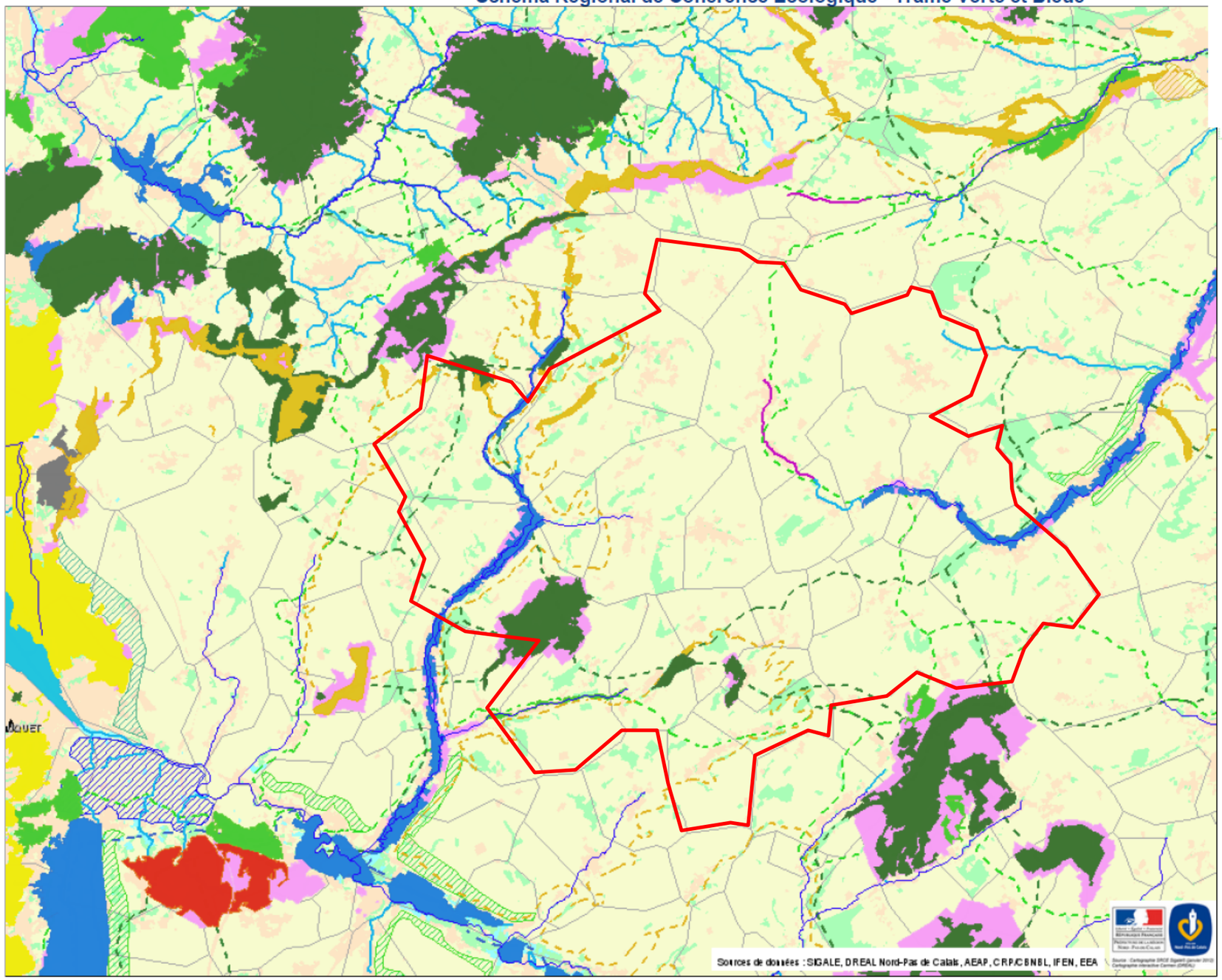
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

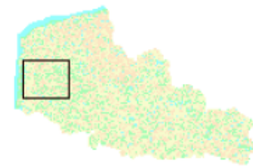


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

Extrait du SRCE

Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Trame Verte et Bleue

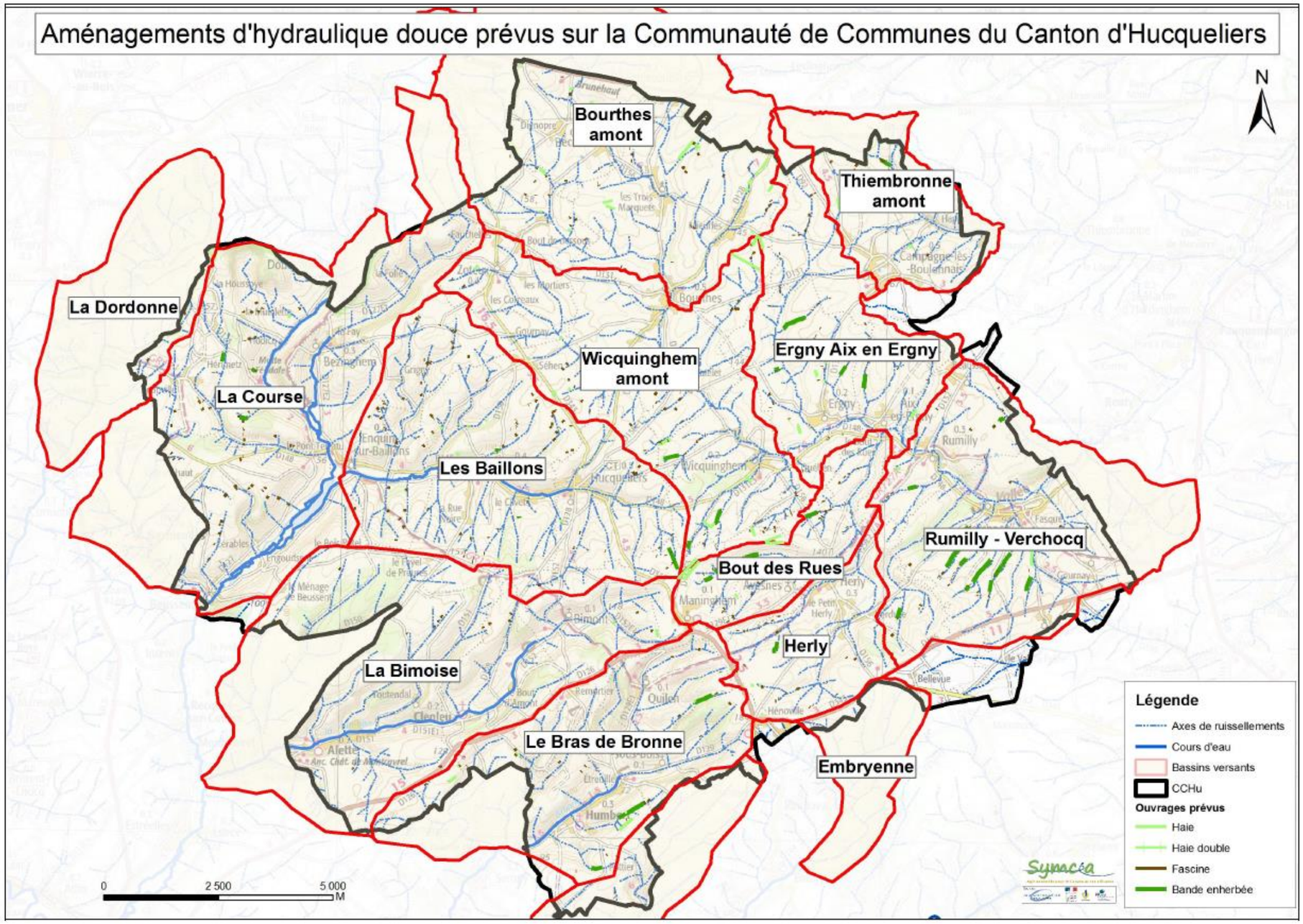


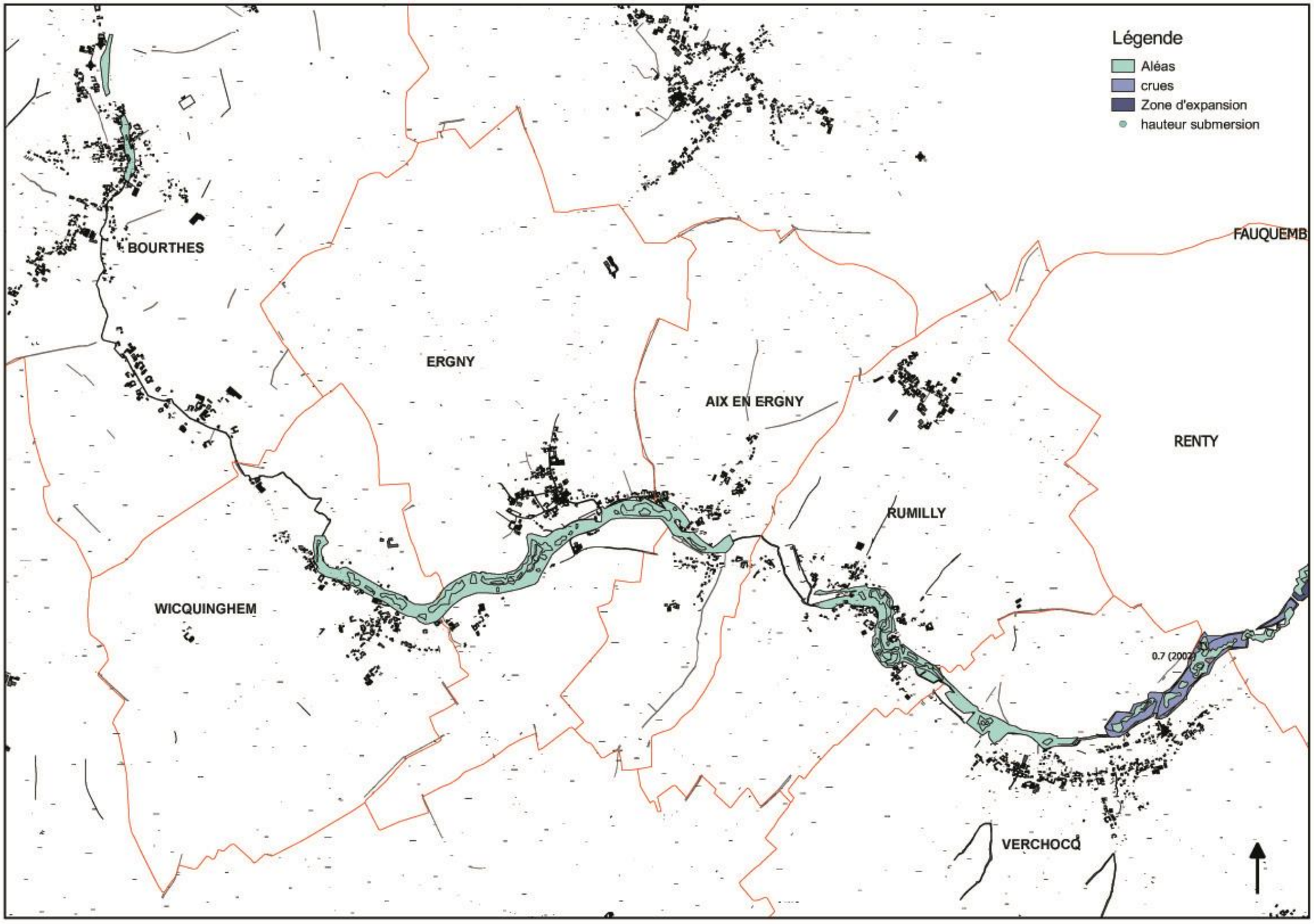


Contenu de la carte

- Continuites ecologique
  - Reservoirs de biodiversites
    - rb linéaires
    - rb zones humides
    - rb forêts
    - rb prairies et /ou bocages
    - rb coteaux calcaires
    - rb landes et pelouses acidiphiles
    - rb falaises et estrans rocheux
    - rb dunes et estrans sableux
    - rb terrils et autres milieux anthropiques
    - rb estuaires
    - rb autres milieux
  - Corridors ecologiques
    - ce fluviaux
    - ce de zones humides
    - ce forestiers
    - ce de landes et pelouses acidiphiles
    - ce de pelouses calcicoles
    - ce de prairies et/ou bocages
    - ce de falaises
    - ce de dunes
    - ce miniers
- Espaces à renaturer
  - ear fluviaux
  - ear zones humides
  - ear bocages
  - ear forêts
  - ear bandes boisées ou enherbées
  - ear pelouses calcicoles
  - ear autres milieux
- Eléments de contexte
  - Communes
  - Villes principales
  - Occupation du sol (SIGALE)
    - ESPACES ARTIFICIALISES
    - CULTURES
    - PRAIRIES
    - ESPACES BOISES
    - ESPACES LITTORAUX ET DUNAIRES
    - MILIEUX HUMIDES
    - MER

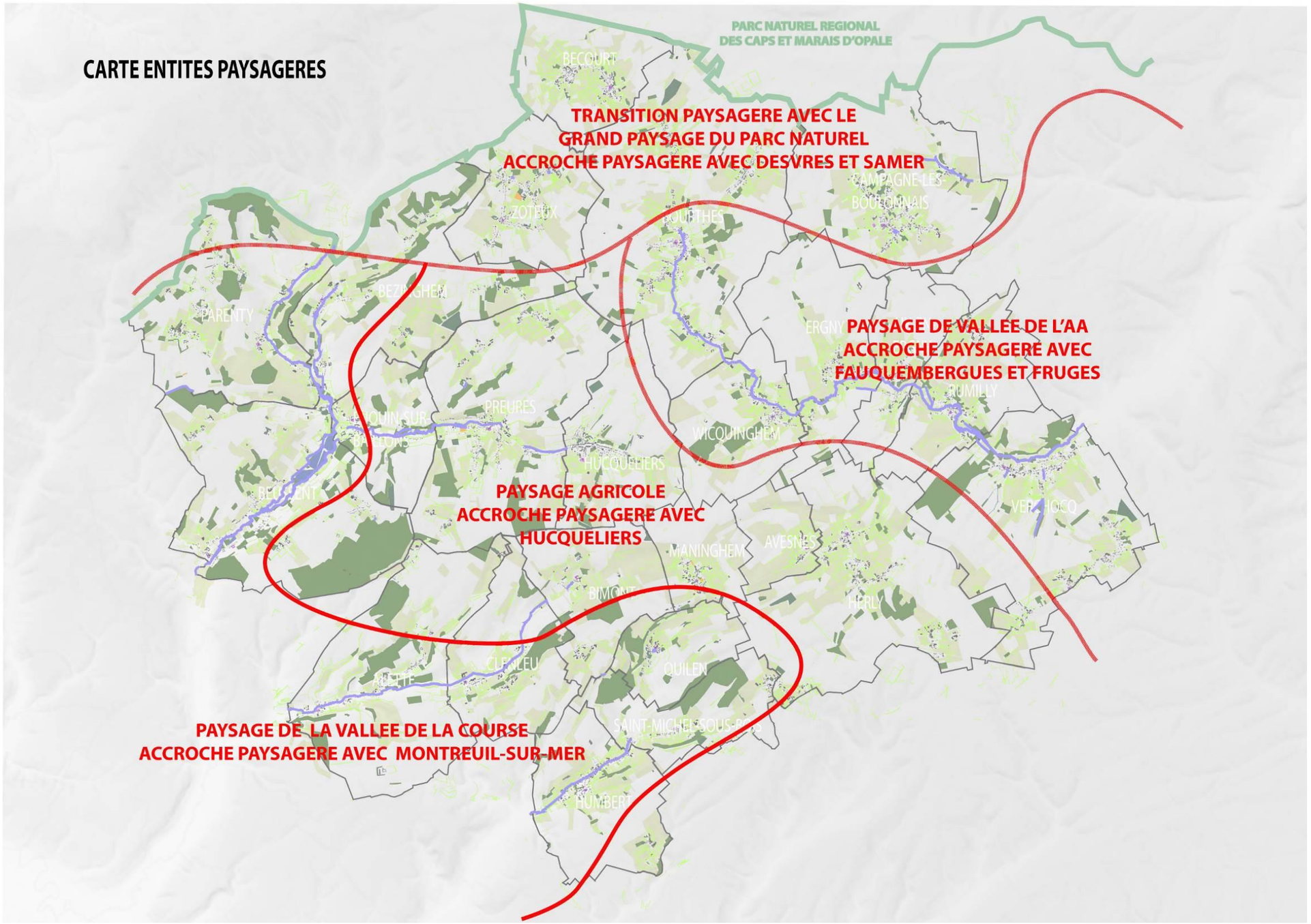
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com


Aménagements d'hydraulique douce prévus sur la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers
N
Bourthes amont
Thiembronne amont
La Dordonne
Wicquinghem amont
Ergny Aix en Ergny
La Course
Les Baillons
Rumilly - Verchocq
Bout des Rues
Herly
La Bimoise
Le Bras de Bronne
Embryenne
Légende
Axes de ruissellements
Cours d'eau
Bassins versants
CCHu
Ouvrages prévus
Haie
Haie double
Fascine
Bande enherbée
0
2 500
5 000
M

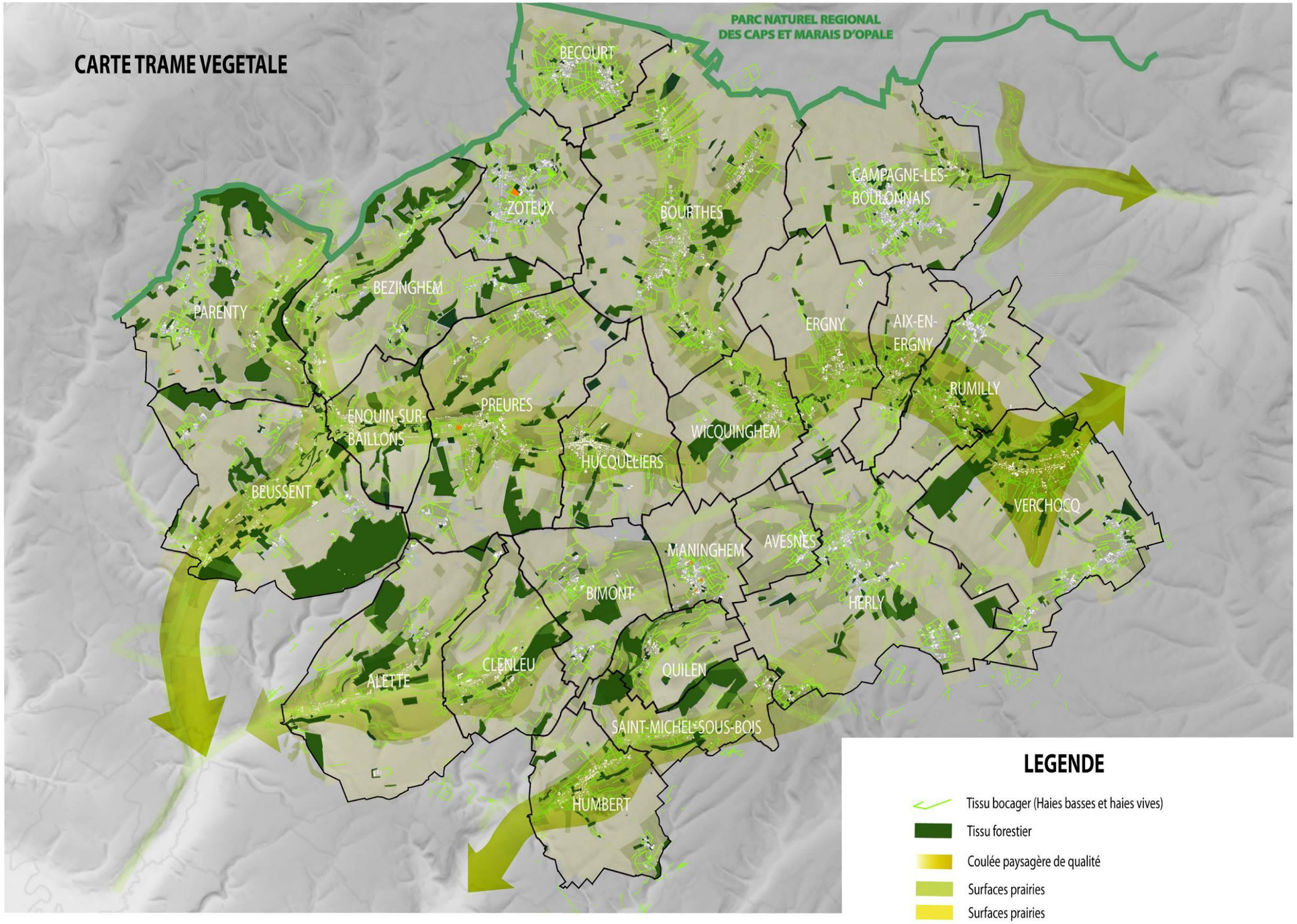

Légende
Aléas
crues
Zone d'expansion
hauteur submersion
BOURTHES
ERGNY
AIX EN ERGNY
FAUQUEMB
RENTY
RUMILLY
WICQUINGHEM
VERCHOCQ

ENVIRONNEMENT Enjeux à relever dans le PLUI	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
1. Organiser la mise en œuvre d'une Trame Verte et Bleue assurant la cohérence de la préservation des zones naturelles patrimoniales sur l'ensemble du territoire. 2. Maintenir les corridors biologiques verts et bleus de niveau régional (vallée de la Course et de l'Aa). 3. Restaurer dans la mesure du possible les continuités écologiques dégradées. 4. Assurer la protection de l'ensemble des espaces boisés et du patrimoine bocager de qualité. 5. Protéger les zones humides. 6. Lutter contre le développement des espèces envahissantes. 7. Garantir le maintien des villages-bocages qui présentent une forte identité rurale et un réservoir de biodiversité local important.	1. Le territoire, très rural, possède des milieux naturels riches et diversifiés structurés autour d'un réseau hydrographique, qui contribuent à une bonne qualité de vie. 2. De nombreux outils ont été mis en place sur le territoire pour protéger et valoriser ce patrimoine naturel : 8 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2, 1 site classé protégeant des pelouses calcaires, des zones humides, des rivières, des boisements…). 3. Le pourcentage élevé de couverture végétale sur le territoire. 4. Une contribution de l'agriculture à la préservation des espaces naturels. 5. Une diversité de paysages et de milieux avec un grand potentiel de biodiversité. 6. La ferme agricole représentant une forte diversité corrélée à la présence d'animaux et de dépendances favorables à toute la faune. 7. De nombreux corridors locaux fonctionnels existant avec une structure des haies dans les villages encore très bien conservée : Zoteux, Maninghem, Bourthes, Bécourt… 8. Des vallées généralement relativement bien protégées.	1. Les zones humides et les espaces naturels, agricoles et forestiers risquent d'être gagnés par l'urbanisation et le changement de pratiques agricoles. 2. Le changement climatique va favoriser la venue et la survivance d'espèces non autochtones, envahissantes. 3. Mutation des espaces agricoles : disparition des haies et des boisements. 4. Manque de protection et de suivi des milieux prairiaux et bocagers. 5. Les villages bocages qui apportent une forte richesse biologique sont mal protégés. 6. En périphérie des espaces boisés, l'intensification de l'agriculture, l'urbanisation du territoire affaiblissent la connectivité des milieux forestiers. De manière générale, observée sur l'ensemble du territoire. 7. Perturbation de la dynamique fluviale. 8. Pollution engendrée par les intrants de l'agriculture. 9. Eutrophisation entrainant la banalisation des milieux. 10. Destruction des prairies au profit des cultures annuelles ou de nouveaux espaces urbanisés. 11. Assainissement pas toujours en phase avec la qualité des eaux des rivières.

Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

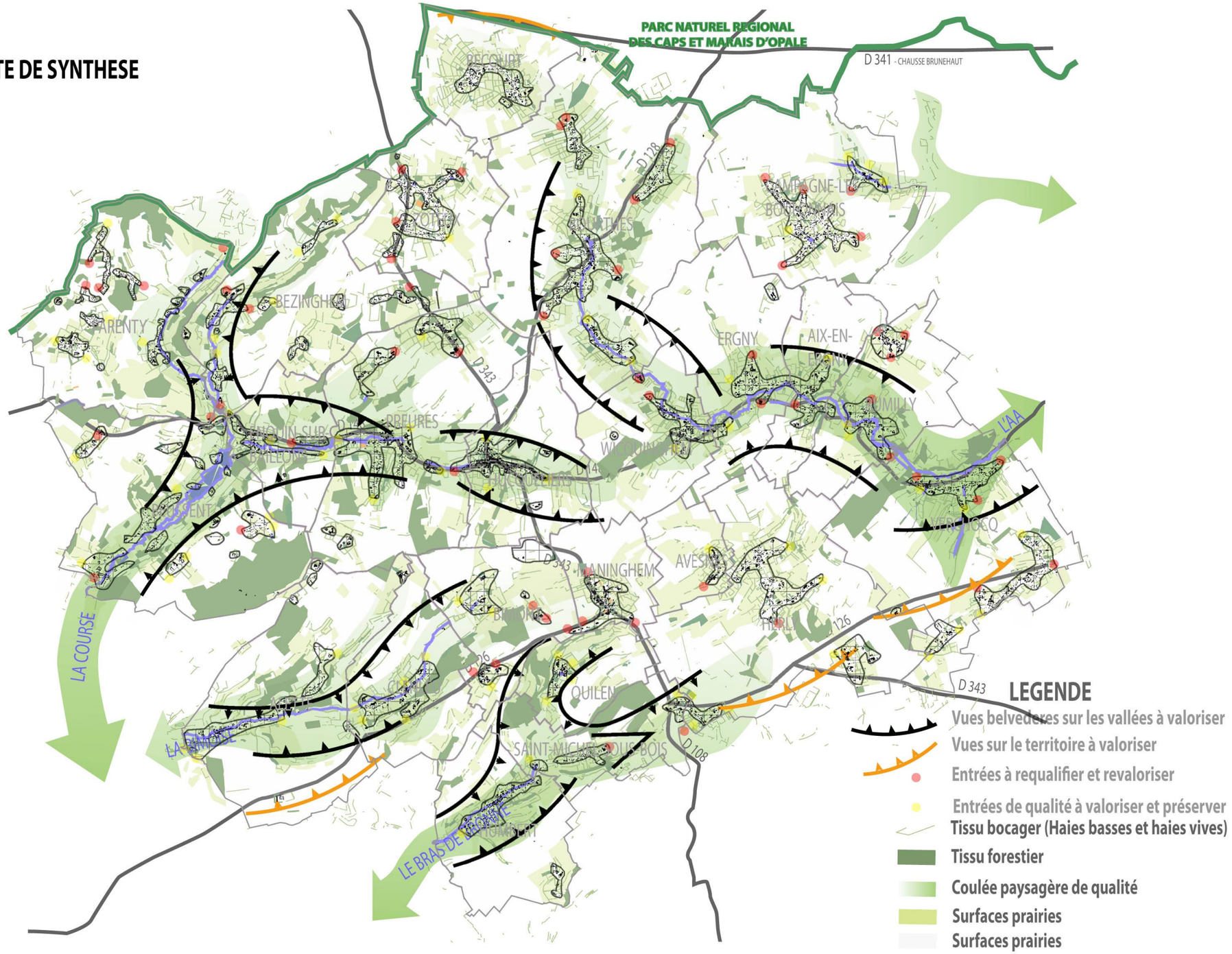


Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com



Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

CARTE DE SYNTHESE



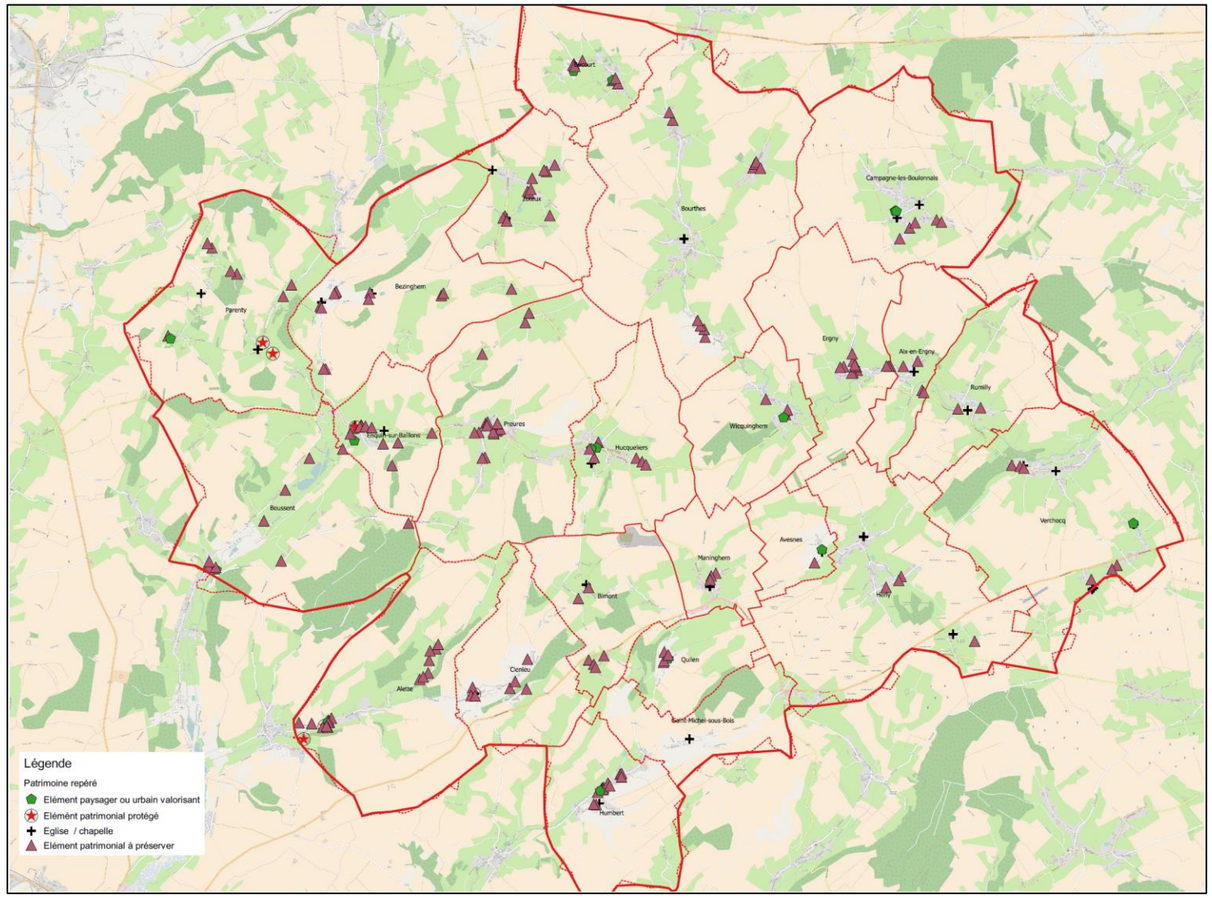
Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

DIAGNOSTIC PAYASAGER

PAYSAGE Enjeux à relever dans le PLUI	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
➢ Un territoire marqué par 4 grandes entités paysagères. Elles doivent être préservées et inscrites au PLUI. ➢ Un territoire marqué par les belvédères. Certaines vues et axes visuels illustrent le lien fort entre l'implantation historique de la commune et son territoire. Ces perspectives et cônes de vues, souvent situées dans l'axe des rues, aux entrées de la commune ou sur la ligne de crête des vallées. Les cônes de vues et panoramiques identitaires de la CCH devront être conservés et protégés dans le PLUI et les futurs projets. ➢ Un tissu végétal préservé de grande qualité. Les éléments paysagers tels que bosquets, boisements, ou haies et arbres isolés sont des éléments identitaires du paysage de la communauté de communes. Ils doivent être conservés et protégés, voire renforcés et introduits dans les futurs projets urbains. ➢ Affirmer et recomposer les couronnes végétales autour des communes et dans les vallées (brise vent sur le plateau, insertion paysagère, …) ➢ Protéger dans le cadre du PLU, les jardins et parcs paysagers et prairies avec les vergers (identité locale), ➢ Les vallées sèches / thalwegs sont des couloirs paysagers, visuels et écologiques entre la vallée et le plateau. Elles constituent les limites topographiques et constituent une entité paysagère propre au territoire. Ces lieux à haute valeur paysagère doivent être protégés. ➢ Gestion des ruissellements : à prendre en considération en fonction de la qualité perméable des sols sur les terres agricoles. ➢ Favoriser la biodiversité dans le fond de vallée par de la gestion différenciée. Favoriser les liaisons écologiques dans les fonds de vallées et entre le plateau et les fonds de vallées via les talwegs. ➢ Limitation du mitage urbain par les constructions, plantations horticoles et les boisements récents. Cette occupation détruit les habitats écologiques et banalise peu à peu le paysage.	• Un tissu paysager de grande qualité et très préservé, • Des vues de grandes qualités (territoire de belvédères), • Des couronnes végétales de bonne qualité autour des communes et peu détériorées par la périurbanisation, • Des couloirs paysagers de grande qualité, • La présence de l'eau contribuant à la qualité du cadre de vie, • Une palette végétale de qualité et locale de l'échelle de territoire à l'échelle de la parcelle. • Des chemins de randonnés de qualité et à connecter • Des chemins de randonnés comme support de découverte du paysage.	• Cadrer les palettes végétales en limite de parcelle • Maitriser les extensions urbaines (éviter l'implantation bâtie en ligne de crête, composer avec la couronne végétale des communes, …) • Préserver les cônes de vues et les belvédères du territoire. Eviter ou composer l'urbanisation avec le végétale existant sur ces secteurs. • Réduire le mitage urbain et paysager sur le territoire.

DIAGNOSTIC MORPHOLOGIE URBAINE

Un Patrimoine existant non protégé dont l'avenir est à prendre en compte







La mutation du bâti traditionnel générant parfois une perte d'identité













Agence Diverscités 518 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens tél : 03.22.72.73.81 mail : contact@diverscites.com

MORPHOLOGIE URBAINE Enjeux à relever dans le PLUi	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
➢ La forme des villages dépend principalement de leur situation géographique et de l'organisation sociale qui en tire parti (agriculture, zone d'activités, …) ➢ La présence de patrimoine local intéressant fait partie de l'identité locale dont la mutation ou la préservation pourrait être une piste de réflexion à intégrer dans le PLUi ➢ Tirer parti de cette qualité paysagère et architecturale pour développer le tourisme vert	• La morphologie est support : - de l'identité intercommunale - du cadre de vie des habitants • Un patrimoine existant de qualité qui pourrait être support d'attractivité touristique et économique • Favoriser l'envie des nouveaux habitants à s'installer sur un territoire de qualité.	• Un bâti qui mute vers une destruction de l'identité du territoire